“ Quand j’étais mère de famille ”. Inventions collectives autour du jeune enfant. France, 1968-1981

Elsa Neuville

▶ **To cite this version:**

Elsa Neuville. “ Quand j’étais mère de famille ”. Inventions collectives autour du jeune enfant. France, 1968-1981. Histoire. Université Lumière Lyon 2, 2023. Français. NNT : . tel-04506509

HAL Id: tel-04506509
https://hal.science/tel-04506509

Submitted on 15 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Lumière Lyon 2

École Doctorale Sciences Sociales ED 483

Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (UMR 5190)

Thèse pour l'obtention du grade de Docteure en histoire
Soutenue publiquement le 9 octobre 2023

Elsa Neuville

« Quand j'étais mère de famille » : Inventions collectives autour de l'accueil des enfants en âge préscolaire. France, 1968-1981

Volume 1

Sous la direction de Madame Manuela Martini, Professeure des universités en histoire contemporaine à l'Université Lumière Lyon 2

Présentée devant un jury composé de

Madame Sylvie Chaperon, Professeure des universités en histoire contemporaine à l'Université Toulouse Jean Jaurès (rapportrice)

Madame Pascale Garnier, Professeure des universités en sciences de l'éducation à l'Université Paris 13 (rapportrice)

Monsieur Yves Denéchère, Professeur des universités en histoire contemporaine à l'Université d'Angers

Monsieur Yves Verneuil, Professeur des universités en sciences de l'éducation à l'Université Lumière Lyon 2

Madame Bibia Pavard, Maîtresse de conférences en histoire contemporaine à l'Université Panthéon-Assas

Elsa Neuville

« Quand j’étais mère de famille » :

Inventions collectives autour de l’accueil des enfants en âge préscolaire. France, 1968-1981

Volume 1

Remerciements

La pandémie mondiale que nous avons traversée a bouleversé bien des pans de nos organisations, aussi peut-elle encore un peu bouleverser l'ordre de ces remerciements. Je souhaite remercier d'abord Clément avec qui j'ai traversé, pendant la réalisation de cette thèse, deux années difficiles, entre une institution universitaire où la situation des doctorant·es parents est souvent ignorée, et une institution hospitalière qui attendait une disponibilité totale de son personnel soignant. Merci d'avoir fait ce que tu pouvais pour me permettre d'achever cette thèse malgré les doutes rendus encore plus prégnants par ces conditions matérielles exceptionnelles.

Je tiens ensuite à remercier toutes les personnes qui ont accepté de me rencontrer, qui ont pris le temps de m'accueillir, de répondre à mes questions et de partager leurs archives avec moi. Je vous dois beaucoup en tant qu'historienne, mais aussi en tant que femme et mère pour vos engagements passés qui ont contribué à ce que je vive ces expériences dans un monde plus égalitaire.

Le rôle de ma directrice de thèse, Manuela Martini, a été déterminant dès la conception de mon projet de thèse, qu'elle m'a permis d'enrichir grâce à son expérience d'historienne du travail au sens très large du terme ! Cette thèse ne serait pas la même sans nos échanges et ses relectures attentives et exigeantes dont j'ai bénéficié tout au long de mon travail de recherche et d'écriture.

D'un point de vue matériel, cette thèse a bénéficié du soutien institutionnel de l'Université Lyon 2 grâce à un contrat doctoral sans lequel elle n'aurait pu être réalisée. Le Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (Larhra) a également été un lieu de soutien matériel et scientifique. La bourse de la fondation Mustela m'a permis de réaliser l'ensemble de mes entretiens et de mes séjours en archives dans un réel confort. Je tiens à remercier Vincent Gourdon pour son soutien et son suivi dans le cadre de cette bourse, ainsi que pour son invitation au séminaire « regards croisés sur la petite enfance ». À l'issue de mon contrat doctoral, l'accueil de mes collègues des BU Lyon 3 m'a permis de retrouver le chemin de cette vie professionnelle avec autant de sérénité que possible. Merci à Laurence B., Laurence V. et Souad pour votre enthousiasme à me retrouver après mes quatre ans d'absence.

D’un point de vue scientifique, l’axe genre du Larhra a été un lieu d’accueil et de réflexion essentiel, particulièrement pendant les premières années de réalisation de cette thèse. Ma participation à son séminaire pendant mes deux années de Master a d’ailleurs contribué à mon envie d’y poursuivre mes recherches. Je tiens à remercier ses principales animatrices Marianne Thivend, Mathilde Rossigneult-Méheust, Pascale Barthélémy, Michelle Zancarini-Fournel, Sandra Brée et Amélie Nuq. L’atelier des doctorant·es du Larhra a également été un espace central pour l’avancée de cette thèse. J’ai eu la chance d’y trouver un collectif de travail au sein duquel partager les doutes et fragilités inhérents à nos recherches en cours, en toute confiance et en bénéficiant d’une générosité collective revigorante. Que soit particulièrement remercié·es Valentine Mercier, Irène Gimenez, Nicolas Broisin, César Jaquier, Camille Cordier, Zoé Poli, Marie Blanc, Juliette Zanetta, Perrine Joyet, William Fize, Lucie Roudergues, Sabine Adrien et Aurore Brouet. Merci pour nos échanges et surtout, merci pour votre goût de cultiver autant la réflexion que le rire !

L’Organe de réflexion sur les questions liées à la grossesse, l’accouchement, la sexualité, la santé sexuelle et reproductive, et la maternité (Orgasssm) m’a permis de découvrir les travaux de Maud Arnal, Maëlys Bar, Elsa Boulet, Yaël Eched, Déborah Guy, Anne-Charlotte Millepied, Margaux Nève, Lucile Quéré, Aurélie Racioppi, Rosanna Sestito et Jun Tian. Merci d’avoir accueilli pendant quelques années une historienne dans votre groupe de sociologues et d’avoir enrichi ma thèse de vos regards.

Le GRID a eu la générosité de m’accueillir dans une de leur séance et pour participer à un de leurs numéros thématiques malgré mes doutes quant à ma place dans une réflexion sur les institutions disciplinaires. Merci à Mathilde Rossigneult-Méheust, Elsa Génard, Paul Marquis et particulièrement à Lola Zappi et Anatole Lebras pour leurs relectures attentives et généreuses de mon article.

Cette thèse a elle aussi bénéficié de nombreuses relectures attentives et généreuses. Je remercie particulièrement Michelle Zancarini-Fournel dont les retours sur plusieurs de mes chapitres m’ont permis de tenir dans la dernière ligne droite de la rédaction. Ta confiance dans mon travail a beaucoup compté pour moi. Je remercie également Patricia Legris, pour sa proposition spontanée de relecture et ses nombreux conseils ; Fanny Gallot pour son partage d’expérience sur la pratique de l’histoire orale et nos échanges sur nos recherches respectives ; Aden Gaide pour notre exploration commune des « crèches sauvages » ; César Jaquier pour la sensibilité et la

justesse de sa lecture ; Irène Giménez pour ses relectures précieuses et attentives et surtout nos nombreux échanges sans lesquels je n'aurais pas écrit la même thèse ; Zoé Poli pour avoir pris le temps de me relire malgré son arrivée malheureusement tardive dans mes recherches sur la petite enfance.

Les soutiens affectifs ont également été essentiels pour réussir à achever cette thèse. À Tournon, merci à Céline pour ses encouragements constants et ses mots doux ; à Blandine pour sa relecture attentive, nos cafés du matin et nos promenades du soir ; à Amandine pour nos points météo politico-féministes dans le TER bondé ; à Oscar et Nejma pour me rappeler sans cesse l'importance de prendre le temps de prendre soin de soi ; à Adrien et Laurianne pour nos parties de « The Crew » parfaites pour se vider la tête ! C'était également un plaisir d'y retrouver l'équipe du « Chant des possibles », particulièrement dans cette si longue derrière ligne droite entre mars et juin 2023. À Lyon, merci à Perrine pour le chemin partagé de luttes et de rêves depuis notre rencontre comme représentantes des doctorant·es ; merci à Camille pour l'accueil régulier dans ton appartement, les rires, les danses et les jeux ; merci à Irène pour avoir aiguisé mon rapport au monde ; merci à Valentine pour ton soutien dans toutes les luttes et nos partages autour de la maternité ; merci à Marie d'avoir illuminé nos vie de tes photos-citations et de ne jamais oublier de m'offrir une référence à Dalida et merci à Juliette et Zoé de nous avoir rejointes pour tisser des liens entre recherche et amitié qui, je l'espère, continueront au-delà de toutes nos thèses ! Un peu plus loin, merci à César pour m'avoir initiée à l'art de la cartographe intérieure (tu remarqueras que ces remerciements en portent la trace), et merci à Nico pour ton partage de doutes et de joies dans nos pratiques historiennes et au-delà.

Les ami·es plus lointain·es n'ont pas à rougir de leur soutien. Jul, merci pour ton accueil lillois toujours généreux et ton intérêt pour mes recherches malgré ta perplexité devant le fonctionnement universitaire. Lucie et Jean-Jacques, merci pour notre confiance partagée et votre soutien pendant ce presque dernier été avec thèse. Jimmy, merci d'avoir été là malgré ce que tu traversais et pour tes engagements qui renforcent les miens. Adeline, nos échanges sur l'écriture et l'engagement me portent depuis la licence. Sarah, ton soutien pendant le confinement a signifié beaucoup pour moi. Lucile, tu ne l'imagines sans doute pas mais nos échanges sur la maternité ont beaucoup nourri ma réflexion. Agnès, merci pour ton écoute et ton sauvetage dans mes errances bibliothéquesques. Cécile, merci aussi pour ton accueil lillois, le partages de tes recherches

historiques, clownesques et bibliothéconomiques, ainsi que tes retours sur mon introduction. Mégane, ton appartement parisien a été un refuge parfait pour mes semaines entre archives et entretiens. Ta sensibilité, ton écoute et ton rire ont été des aides précieuses. Edith, nos échanges sur nos thèses respectives et bien au-delà ont été des fondations sur lesquelles m'appuyer encore. Annabelle, merci pour ce week-end parisien salvateur, tu as été la meilleure des douches froides !

J'ai eu la chance de pouvoir compter sur ma famille pendant cette aventure. Merci à Jipi de nous avoir justement appris à prendre la vie comme une aventure et à ne surtout pas nous prendre au sérieux. Merci à Véro pour m'avoir transmis sa curiosité sans cesse renouvelée et l'importance de préserver sa sensibilité dans son travail de recherche. Merci à Merle pour la richesse de notre relation adelphique, ton affection et ton soutien constants. Merci à Paul pour ta présence, ton écoute et ta patience avec mes emportements émotionnels malgré la distance et l'emploi du temps bien chargé. Merci à Léna pour tes encouragements, ton aide essentielle sur les cartes, et d'occuper cette place sans nom entre sœur et cousine qui compte beaucoup dans ma galaxie familiale. Et merci à Val et Camille de cheminer avec nous, au milieu de nos projets sans doute trop nombreux qui enrichissent mais aussi parfois envahissent nos liens familiaux.

Enfin, mes pensées vont à Marius et Pablo, que j'ai observés apprendre à parler puis lire et écrire pendant que je faisais cette thèse, et qui ont su faire preuve de beaucoup de patience avec leur mère bien occupée quand le contrat doctoral s'est terminé et qu'il a fallu assurer en parallèle fin de la thèse et vie professionnelle. Le seul apport de cette thèse sur lequel je n'ai aucun doute est qu'elle vous aura fait gagner en autonomie !

« Quand j'étais mère de famille
Riez pas, les filles, j'ai bien aimé ça !
Quand j'étais mère de famille
J'en ai fait des choses, vous n' le croiriez pas ! »

A. SYLVESTRE, « Les calamars à l'harmonica », *Juste une femme*, EPM, 2013.

« Donc vous vous intéressez à avant 1981 ? Ce que j'appelle l'humus, ce qui a fait l'humus, le berceau de l'explosion ».

Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, 19 novembre 2018, bureaux du Conservatoire des collections végétales spécialisées, Paris.

Liste des abréviations

ACEP Association des collectifs enfants-parents

ACEPP Association des collectifs enfants-parents-professionnels

AEF Association entr'aide familiale

AGIEM Association des institutrices d'écoles maternelles et de classes enfantines publiques

AP Archives de Paris

APE Association petite enfance (ville d'Angers)

AP FLP Archives privées de Françoise Lenoble-Prédine

AN Archives nationales (site de Peyreffite)

ASU Allocation de salaire unique

BMD Bibliothèque Marguerite Durand

CAEBA Centre d'activité des enfants des Beaux-Arts

CAF Caisse d'allocations familiales

CCVS Conservatoire des collections végétales spécialisées

CEMEA Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active

CIRED Centre international de recherche sur l'environnement et le développement

CGT Confédération générale du travail

CFDT Confédération française démocratique du travail

CNAF Caisse nationale des allocations familiales

CNDT Centre national de documentation pédagogique

CPF Centres de la petite enfance

CTF Comité du travail féminin

CCVS Conservatoire des collections végétales spécialisées

DDASS Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

ENSBA École nationale supérieure des Beaux-Arts

EPA Établissement public d'aménagement

FFC Francs et franches camarades

FOL Fédération des oeuvres laïques

GEDREM Groupe d'étude pour la défense et la renovation permanentes pour l'école maternelle

INRDP Institut national de recherche et de documentation pédagogique

INSEE Institut national de la statistique et des études économiques

JEC Jeunesse étudiante chrétienne

MFPF Mouvement français pour le planning familial

MLAC Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception

MLF Mouvement de libération des femmes

MNEF Mutuelle nationale des étudiants de France

OMEP Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire

PMI Protection maternelle et infantile

PS Parti socialiste

PSU Parti socialiste unifié

UDR Union des démocrates pour la cinquième République

UFF Union des femmes françaises

UNEF Union nationale des étudiants de France

UPA 6 Unité pédagogique d'architecture n°6 [de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts]

Introduction générale

En France, les différentes lois ayant permis l'accès légal à la contraception et à l'avortement sont fréquemment présentées comme des « lois de l'amour »[1], permettant d'avoir des « maternités heureuses »[2], et de mettre fin au « temps des tristes grossesses »[3]. Cependant, si avoir le choix de faire ou non des enfants est une conquête majeure pour les femmes, malgré des limites déjà démontrées[4], cette possibilité ouvre un autre champ de questions : comment élever un enfant choisi et non subi ? Comme le souligne Marie-Françoise Lévy, « la planification des naissances correspond à une autre conception de la famille où le couple accède, dans et par le mariage, à une sexualité dissociée de la procréation et à une parentalité responsable »[5]. Cette redéfinition du métier de parents dans la décennie 1970 est d'abord marquée dans les classes supérieures, notamment pour des raisons matérielles de disponibilité : « la définition de la prime enfance comme objet pédagogique [est] indissociable d'une redéfinition du rôle pédagogique de la mère de famille, dont les conditions sociales sont réunies dans les classes supérieures et dans les fractions supérieures des classes moyennes. […] Les tâches d'encadrement dans le secteur tertiaire, les travaux de type intellectuel offerts aux femmes diplômées des classes moyennes et supérieures ont plus de chance d'être compatibles avec le rôle de mère de famille et d'éducatrice, grâce à la souplesse des horaires, au temps disponible plus important »[6].

Ces femmes issues de milieux sociaux favorisées sont justement celles qui investissent alors le marché du travail salarié : « Dans les années 1970, un million de femmes supplémentaires, puis deux arrivent sur le marché du travail, principalement dans les emplois du secteur tertiaire et, plus souvent que les hommes, à temps partiel. […] Ce ne sont ni des ouvrières, ni même des

---

[1] J. MOSSUZ-LAVAU, *Les lois de l'amour : les politiques de la sexualité en France*, Paris, Payot, 2002.
[2] B. PAVARD, *Si je veux, quand je veux : contraception et avortement dans la société française, 1956-1979*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.
[3] D. VOLDMAN et A. WIEVIORKA, *Tristes grossesses : l'affaire des époux Bac, 1953-1956*, Paris, Le Seuil, 2019.
[4] S. CHAUVEAU, « Les espoirs déçus de la loi Neuwirth », *Clio. Histoire Femmes et Sociétés*, n°18, 2003, p. 223-239 ; H. LERIDON et L. TOULEMON, « Maîtrise de la fécondité et appartenance sociale : contraception, grossesses accidentelles et avortements », *Population*, n°1, 1992, p. 1-45.
[5] M.-F. LEVY, « Le mouvement Français pour le planning familial et les jeunes », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 75, 2002, p. 77.
[6] J.-C. CHAMBOREDON et J. PREVOST, « Le métier d'enfant », *Revue française de sociologie*, n°14, 1973, p. 295-335.

fonctionnaires qui font grimper les chiffres de l'emploi féminin, mais d'autres types d'actives et en particulier des anciennes agricultrices — qui ont quitté une campagne où les recensements les ignoraient, reconverties en ouvrières et employées — et les femmes des milieux sociaux favorisés, autrefois inactives et désormais conquérantes »[7]. C'est principalement à ces femmes « conquérantes », qui initient alors une « transformation sociale majeure »[8], en continuant à travailler au moment d'avoir des enfants en bas-âge, que cette thèse est consacrée. Ce sont également elles qui ont le plus recours à la contraception et doivent ensuite assumer leurs maternités choisies car, en 1978, « l'accès à la contraception en général et à la contraception médicalisée en particulier était caractérisé par des différences socialement très marquées : les femmes les plus âgées, les moins diplômées, les agricultrices et les ouvrières non qualifiées utilisaient sensiblement moins souvent la contraception que les autres et elles recouraient en particulier moins fréquemment à la pilule ou au stérilet »[9]. Choisir d'avoir des enfants, choisir de travailler : les revers de cet idéal de liberté dans lequel sont placées ces femmes ont déjà été démontrés. Elles doivent en effet assumer une « maudite conciliation »[10] entre vie familiale et vie professionnelle, au cœur d'inégalités entre hommes et femmes dans la sphère familiale et dans la sphère professionnelle encore dénoncées aujourd'hui[11]. À la période étudiée dans cette thèse, la notion même de conciliation est à peine entrée dans l'agenda politique[12], et ces femmes, dont les mères souvent ne

---

[7] S. SCHWEITZER, *Les femmes ont toujours travaillé : une histoire de leurs métiers, XIX^e^ et XX^e^ siècle*, Paris, Odile Jacob, 2002.

[8] M. MARUANI et M. MERON, *Un siècle de travail des femmes en France : 1901-2011*, Paris, La Découverte, 2012.

[9] N. BAJOS, P. OUSTRY, H. LERIDON, J. BOUYER, N. JOB-SPIRA, D. HASSOUN, et L. COCON, « Les inégalités sociales d'accès à la contraception en France », *Population*, n° 3-4, 2004, p. 479-502.

[10] H. PERIVIER et R. SILVERA, « Maudite conciliation », *Travail, genre et sociétés*, n°24, 2010, p. 25-27.

[11] A. JÖNSSON-LECLERC, *Les politiques de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle en Europe : une comparaison entre la France, la Suède et le Royaume-Uni*,Institut d'études politiques de Paris, Paris, 2013 ; A. JUNTER LOISEAU, « La notion de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale : révolution temporelle ou métaphore des discriminations ? », *Cahiers du Genre*, n°24, 1999, p. 73-98 ; A. REVILLARD, « La conciliation travail-famille : un enjeu complexe pour le féminisme d'État », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°85, 2006, p. 17-27.

[12] A. JUNTER LOISEAU, « La notion de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale : révolution temporelle ou métaphore des discriminations ? », *op. cit.*

travaillaient pas[13], découvrent que les politiques en matière de modes de garde[14], destinées à leur permettre de travailler, sont largement insuffisantes et que la manière de prendre en charge les enfants dans les crèches ne leur convient souvent pas. Cette thèse trouve donc sa genèse dans le constat d'un paradoxe encore central aujourd'hui : alors que les discours officiels deviennent ceux d'une neutralité voire d'un encouragement de l'État vis-à-vis du travail des femmes[15], l'arrivée d'un enfant continue à avoir un impact sur les carrières féminines bien plus que sur les carrières masculines, et le nombre de places en crèches reste largement insuffisant par rapport à la demande, limitant la possibilité d'un réel choix du mode de garde pour bien des familles[16].

Les modes de garde alternatifs étudiés dans cette thèse sont différentes réponses à cette situation. Dans cet « humus »[17] d'inventions et de revendications autour des crèches, particulièrement fertile à la période étudiée, trois types de projets ont été retenus pour être intégrés à cette recherche : les centres de la petite enfance, les crèches universitaires et les collectifs enfants-parents. Les acteurs et actrices à l'origine de ces projets essaient de transformer collectivement l'accueil des enfants en âge préscolaire depuis des expérimentations, mais aussi de faire de leur prise en charge un enjeu public et politique. Si ces projets revendiquent tous l'héritage de la crèche de la Sorbonne, organisée pendant quelques semaines en Mai-juin 1968 dans l'université occupée, ils se différencient dans leurs rapports aux institutions et dans leur manière de s'envisager par rapport à la famille, au travail des femmes et aux revendications féministes. À ce titre, j'ai pu me trouver face à des interrogations de l'ordre de celles mises en avant par Laure Bereni quant à son

---

[13] Comme le soulignent M. Maruani et M. Meron dans *Un siècle de travail des femmes en France*, *op. cit.*, « dans les années 1950 à 1980, le retrait des femmes du marché du travail au moment où elles élèvent leurs enfants devient une sorte de norme sociale qui aujourd'hui n'est plus qu'une exception. La discontinuité des trajectoires professionnelles des femmes, que l'on pensait être une spécificité ancrée dans la tradition depuis des lustres, ne fut en fait qu'une parenthèse ».

[14] Si la psychologue D. Rapoport, dans « Du printemps des crèches à l'aube des sens », *Spirale – Revue de recherches en éducation*, n°57, 2011, p. 45-52, date des années 1970 l'évolution de la notion de « garde » à celle « d'accueil » pour désigner les lieux accueillant les jeunes enfants en l'absence de leurs parents, l'expression « modes de garde » sera privilégiée dans cette thèse car elle est celle se retrouvant presque exclusivement dans les sources de la période, la notion de « modes d'accueil » commençant à être utilisée plutôt au début des années 1980.

[15] Danielle Boyer a montré comment cette rhétorique du choix ressortait d'une logique libérale attribuant principalement la charge des enfants aux femmes dans D. BOYER, « Normes et politique familiale : la question du libre choix du mode de garde », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 57-58, 1999, p. 75-84.

[16] D'après la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation des statistiques (DREES), il y a en moyenne en France (hors Mayotte), en 2015, 18 places d'accueil collectif pour 100 enfants de moins de trois ans. Les disparités régionales sont très marquées. Source : N. AMROUS et F. BORDERIES, *Etudes et résultats*, n°1030, octobre 2017.

[17] Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, 19 novembre 2018, bureaux du Conservatoire des collections végétales spécialisées, Paris.

analyse des mobilisations pour la parité politique, qui l'amènent à proposer le concept « d'espace de la cause des femmes » après avoir eu des difficultés à « trouver le « bon » cadre théorique pour dénouer les énigmes posées par [un] objet […] s'inscrivant à la fois dans l'héritage des luttes dites « féminines » et « féministes » ? »[18]. En effet, si les projets étudiés dans cette thèse peuvent à la fois être associés à un « espace de la cause des femmes », et à un espace de la « cause des enfants »[19] – dont la construction par le corps médical a été étudiée par Sandrine Garcia[20] et à l'échelle des pratiques diplomatiques transnationale par Yves Denéchère[21] - utiliser ces cadres d'analyse réduisait leur portée d'innovation, qui tient notamment à une tentative de redéfinir l'organisation des relations entre adultes et très jeunes enfants à plusieurs échelles. Hormis les centres de la petite enfance, qui ont essentiellement eu une existence sur le papier, les crèches universitaires et les collectifs enfants-parents sont des espaces où la gestion de la vie quotidienne est centrale. La part d'élaboration théorique proposée par les acteurs et actrices de ces projets est mineure par rapport à leur intérêt pour ce qui s'y déroule, avec les enfants et entre adultes, en termes d'organisation spatiale, de partage des gestes de soin etc. Saisir l'essence de ces projets nécessitait de retrouver ce sentiment d'être en train de réaliser une invention collective, ces « espoirs de lendemain et de bien commun »[22], même quand les pratiques mises en œuvre avec les enfants ne sont pas si nouvelles. En effet, les parents participant à ces projets alternatifs le font majoritairement au moment d'avoir leur premier enfant, ce qui signifie, à l'échelle individuelle, celui où on doit s'inventer parent, notamment à-travers la mise en œuvre de pratiques quotidiennes bien souvent improvisées. Il s'agira donc de restituer la force de ce sentiment d'invention, à l'échelle individuelle et collective, et de retrouver tant les aspirations que les pratiques mises en œuvre dans cette perspective.

---

[18] L. BERENI, « Peut-on faire une sociologie féministe du féminisme ? De la division sexuelle du travail à l'espace de la cause des femmes », *Je travaille, donc je suis*, Paris, La Découverte, 2018, p. 255-265.
[19] F. DOLTO, *La cause des enfants*, Paris, Robert Laffont, 1985.
[20] S. GARCIA, *Mères sous influence : de la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte, 2011.
[21] Y. DENECHERE, « Diplomaties privées et autonomisation des ONG humanitaires dans l'espace de la cause des enfants », *Monde(s)*, n°5, 2014, p. 119-135.
[22] L. BANTIGNY, *1968 : de grands soirs en petits matins*, Paris, Le Seuil, 2018, p. 301.

I. Éléments essentiels du contexte

Les projets étudiés dans cette thèse se montent en opposition au fonctionnement des crèches municipales, et ne peuvent donc pas être compris sans être réinscrits dans les évolutions que connaissent alors ces institutions, parfois qualifiées de « printemps des crèches »[23].

A. L'hygiénisme en pratique dans les crèches

Si les années 1970 sont un « printemps des crèches »[24], leur histoire aurait commencé par un hiver long de plusieurs décennies, marqué par une prise en charge hygiéniste des enfants et une exclusion des parents. Comme l'a montré Catherine Rollet, sous la III^{e} République, un débat s'amorce sur les conditions de vie des jeunes enfants et leur mortalité[25]. Un consensus se fait alors autour de l'idée que la mortalité infantile est trop élevée pour un pays comme la France, et qu'il existe des moyens de la combattre. Un certain nombre de médecins sont convaincus que le nourrisson est un champ d'investigation et que leur soin ne peut plus être laissé uniquement aux mères. Les termes de puériculture et de pédiatrie sont ainsi inventés en 1863 et 1872, et deviennent des spécialisations médicales associées à des formations professionnelles qui se construisent[26]. Quelques années plus tôt, en 1846, la « Société des crèches », est le premier système de crèches à l'échelle nationale, créé à Paris par Firmin Marbeau. Catherine Bouve, dans son étude des débuts de cette Société[27], montre que l'exclusion des mères de ces institutions n'a pas été pensée dès les débuts de leur création, mais a au contraire été débattue. En effet, les premiers statuts de 1846 stipulent que l'enfant doit être posé dans son berceau par sa mère. Mais, dès 1847, la présence des mères est envisagée comme source de désordre potentiel. La place grandissante que prennent les médecins dans les crèches amène à concevoir ces lieux de manière de plus en plus hygiéniste, et y entraîne l'exclusion progressive des mères et des philanthropes. Catherine Rollet arrive aux mêmes conclusions, en relevant une accélération de la modernisation des hôpitaux, crèches et maternités

---

[23] L. MOZERE, *Le printemps des crèches : histoire et analyse d'un mouvement*, Paris, L'Harmattan, 1992.

[24] Cette idée sera discutée dans le dernier chapitre.

[25] C. ROLLET-ECHALIER, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la IIIe République*, Paris, Presses Universitaires de France, 1990.

[26] Zoé Poli réalise actuellement une thèse, sous la direction de Marianne Thivend, sur la professionnalisation de ces métiers depuis l'après-guerre intitulée « Devenir des professionnelles du *care*. Histoire des formations aux métiers de la petite enfance en France, 1947-2011 ».

[27] C. BOUVE, *L'utopie des crèches françaises au XIXe siècle : un pari sur l'enfant pauvre : essai socio-historique*, Bern, Peter Lang, 2010.

à partir de 1900, pensée comme une médicalisation[28]. Elle note également que plusieurs textes réglementaires en 1923 prônent des mesures plus rigoureuses concernant l'organisation des locaux et l'hygiène personnelle des enfants, dans lesquels les parents sont envisagés comme porteurs potentiels de microbes. En 1945, à la Libération, cette position à l'égard des parents dans les crèches est confirmée : la mise en place de la Protection maternelle et infantile (PMI) les intègre à ce dispositif national et tranche le lien qu'elles pouvaient avoir avec les institutions de bienfaisance ou les services des « enfants assistés » [29]. Ces institutions s'inscrivent alors dans une politique publique nationale de lutte contre la mortalité infantile[30], qui se traduit par la continuité d'une stricte séparation entre la vie à la crèche et la vie à l'extérieur. Les services de prise en charge de la petite enfance sont réorganisés, et plusieurs nouveaux décrets et circulaires encadrant le fonctionnement des crèches sont élaborés. Dans un arrêté du 5 septembre 1945, publié par le ministère de la Santé et en vigueur jusqu'en 1974, il est spécifié que les crèches doivent comporter « une salle de réception avec vestiaire pour recevoir les enfants accompagnés de leurs parents, lesquels ne doivent jamais pénétrer dans les locaux de la crèche » [31].

Les années d'après-guerre voient cependant des évolutions dans la perception des enfants en bas âge, car « l'intégration de la mère et de l'enfant dans un système médico-social efficient [entraîne] un abaissement considérable des mortalités infantiles et juvéniles »[32]. Ce facteur sanitaire se double de préoccupations nouvelles dont les enfants font l'objet de la part de leurs mères, au point qu'Yvonne Knibielher parle d'une « révolution maternelle » [33] pour qualifier ces relations parents-enfants où la tendresse et l'attention sont au cœur de la démarche. Cette reconfiguration conduit à des critiques de l'hygiénisme. C'est à cette période que la notion

---

[28] C. ROLLET-ECHALIER, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la IIIe République*, *op. cit.*

[29] O. BAUDELOT, « La crèche et les parents : l'histoire d'une ouverture », *Ouvertures : l'école, la crèche, les familles*, Paris, INRP - L'Harmattan, 1984, p. 75-96.

[30] Cette politique nationale est détaillée A. NORVEZ, *De la naissance à l'école : santé, modes de garde et préscolarité dans la France contemporaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 1990, p. 54-55 : « Toute chose pouvant améliorer la santé des jeunes enfants devait être considérée comme un investissement fondamental et donc s'inscrire au premier rang des préoccupations d'une nation toute entière tournée vers sa survie et sa reconstruction ». En 1938, la mortalité infantile est de 65 pour mille enfants nés vivants et de 100 pour mille en 1945.

[31] Arrêté publié au *Journal officiel* du 9 septembre 1945, p. 5636-5637.

[32] A. NORVEZ, *De la naissance à l'école*, *op.cit.*, p. 72.

[33] Y. KNIBIEHLER, *La révolution maternelle : femmes, maternité, citoyenneté depuis 1945*, Paris, Perrin, 1997.

d'hospitalisme, pourtant élaborée au XIX^e siècle[34], connaît une diffusion internationale à-travers les travaux de René Spitz[35] et John Bowlby[36] aux États-Unis, et de Jenny Aubry[37] pour la France. Cette description des effets nocifs d'un placement des enfants en institution durant le premier âge va, dans un premier temps, créer « une méfiance envers les moyens de « socialisation collective » du jeune enfant »[38]. Comme le souligne Yvonne Knibiehler, « Les crèches, suspectes de produire des carences, ne sont que des palliatifs déplorables. Même les directrices de ces établissements (infirmières le plus souvent à cette date) ne croient pas à leur bienfaisance et cherchent à dissuader les mères. Il est vrai que les personnels des années 1950, formés selon les dogmes de l'hygiène pasteurienne, ignorent tout de la psychologie du développement. Les petits sont souvent attachés à leur berceau. On les sépare par tranches d'âge (de 0 à 9 mois, de 9 à 18 mois, de 18 mois à 2 ans), et on les change de soignantes tous les six mois, sans tenir compte des liens d'attachement qui ont pu se nouer. Aucun effort de stimulation, aucune activité d'éveil. Les plus grands se battent, se mordent, hurlent… Les mères sont tenues à l'écart, traitées en étrangères. Il arrive qu'on fasse au petit un vaccin ou un traitement sans avertir sa mère. Comme si celle qui ne peut pas être mère à temps complet n'était plus mère du tout, et devait abandonner son enfant aux autres »[39]. Cette situation amène à valoriser les soins maternels exclusifs pour le jeune enfant, et les manuels de puériculture destinés aux jeunes mères connaissent une diffusion importante.

À la période étudiée dans cette thèse, cet intérêt pour l'enfant s'accroît à l'échelle nationale voire internationale. L'ONU déclare l'année 1979 « année de l'enfant », « afin de favoriser une prise de conscience collective et d'inciter les États à réellement agir pour la protection et la garantie des droits des enfants »[40]. À cette occasion, en France, « les médias se focalisent sur [l'enfant] et diffusent une suite ininterrompue d'images et d'informations. Les chantres de l'amour maternel se font plus lyriques et plus sensuels que jamais »[41], et les réflexions sur le « bien-être » de l'enfant

---

[34] K. ROWOLD, « De quoi un bébé a-t-il besoin pour s'épanouir ? Les différentes interprétations de l'hospitalisme, dans le contexte international, entre 1900 et 1945 », *Devenir*, n°33, 2021, p. 311-340.
[35] R.A. SPITZ, *La première année de la vie de l'enfant : genèse des premières relations objectales*, Paris, Presses universitaires de France, 1958.
[36] J. BOWLBY, *Soins maternels et santé mentale*, Genève, Organisation mondiale de la santé, 1954.
[37] J. AUBRY, *La carence de soins maternels*, Paris, Presses Universitaires de France, 1955.
[38] A. NORVEZ, *De la naissance à l'école*, *op. cit.*, p. 301.
[39] Y. KNIBIEHLER, *La révolution maternelle*, *op. cit.*, p. 84.
[40] Y. DENECHERE et D. NIGET, *Droits des enfants au XX^e siècle : Pour une histoire transnationale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 12.
[41] Y. KNIBIEHLER, *La révolution maternelle*, *op. cit.*, p. 259.

se développent de manière croissante[42]. Cet ensemble de réflexions modifie les pratiques et les perceptions associées aux crèches. La sociologue Liane Mozère est la première à utiliser l'expression « printemps des crèches » pour qualifier les changements de pratique des professionnelles qui s'y opèrent alors, à partir d'une étude sur quelques crèches du département de Seine-Saint-Denis. [43]. Cette idée a souvent été reprise, parfois transposée à d'autres contextes nationaux[44], pour qualifier l'ensemble des transformations des institutions de prise en charge de la petite enfance à cette période. Yvonne Knibiehler, dans une synthèse de l'histoire des modes de garde sur la longue durée, qualifie ainsi l'évolution de la perception des crèches : « la crèche, naguère simple lieu de garde, devient un lieu d'éducation ; ce n'est plus une institution d'assistance, c'est un équipement social réclamé par des parents de plus en plus nombreux. Des chercheurs en psychologie, en sociologie, commencent à démontrer ses bienfaits »[45]. L'achèvement de cette période de transformation peut être symbolisé par la parution, en 1982, du rapport *L'enfant dans la vie. Une politique pour la petite enfance*[46], qui synthétise les ambitions socialistes en matière de politique pour l'enfance et acte le passage de l'expression « lieux de garde » à l'expression « lieux d'accueil » dans les politiques publiques.

La persistance d'un fonctionnement hygiéniste et d'une exclusion des familles tout au long des années 1970 est cependant dénoncée par plusieurs des femmes rencontrées dans le cadre de cette recherche, ainsi que dans le livre d'une étudiante en sociologie, Hélène Brahic-Larrivé *Les crèches, des enfants à la consigne*, paru en 1978[47]. Dans les entretiens que j'ai réalisés, les parents expliquent leur choix de monter un projet alternatif par un rejet des autres modes de garde alors envisageables : les crèches et les nourrices. Ce rejet est souvent fondé sur une expérience personnelle. Une mère à l'origine du collectif lyonnais « La ribambelle » m'explique ainsi avoir

---

[42] C. MARTIN, Z. PERRON, et J. BUZAUD, « Le bien-être de l'enfant : évolution d'une notion, ambiguïtés des dimensions et mesures », *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, n° 33, 2019.
[43] L. MOZERE, *Le printemps des crèches, op. cit.*
[44] M. CHRISTIAN, « Un autre printemps des crèches ? Le développement des crèches est-allemandes des années 1950 aux années 1980 », *Annales de démographie historique*, n°137, 2019, p. 185-215.
[45] Y. KNIBIEHLER, « Modes de garde : permanences et changements à travers l'histoire », *Spirale – Revue de recherches en éducation*, n°30, 2004, p. 15-22.
[46] B. ROUSSILLE et N. BOUYALA, *L'enfant dans la vie. Une politique pour la petite enfance*, Paris, Secrétariat d'Etat à la famille, 1982.
[47] H. BRAHIC-LARRIVE, *Les crèches : des enfants à la consigne ?*, Paris, Le Seuil, 1978.

été horrifiée par une crèche dans laquelle elle avait fait un stage alors qu'elle était étudiante en psychologie :

> Ah oui c'était insupportable. Donc il y avait le déshabillage, il y avait la salle des parents, où les parents arrivaient, dans les crèches dans lesquelles moi j'ai travaillé, c'est les parents qui… Donc ils avaient habillé leur enfant juste avant, des fois ils l'avaient réveillé etc. ils arrivaient à la crèche, ils le déshabillaient, ils le passaient en culotte et en body à une des personnes du groupe de crèche, de la section, c'était souvent des sections, et là l'enfant était rhabillé… Et moi il y avait une grande crèche où j'ai travaillé, il y avait 15 ou 20 bébés, ils étaient tous habillés pareil ! C'était… vraiment le… la perte totale d'individualité…[48]

Les récits qui m'ont été faits sur les crèches sont très semblables à celui-là, suivis de la même décision impérative : l'impossibilité d'envisager ou de continuer à y mettre son enfant. Les nourrices sont moins citées que les crèches par les parents que j'ai rencontrés, car ils et elles aspirent majoritairement à un mode de garde collectif, ce qui peut les conduire à ne pas les envisager du tout.

Les projets alternatifs étudiés dans cette thèse se montent donc largement en réaction à la situation dans les crèches municipales, avec pour objectif d'inventer de nouvelles pratiques tout en restant dans le cadre d'une prise en charge collective valorisée. Si l'histoire des crèches reste encore largement à faire, celle de ces projets alternatifs demeure inconnue. Il n'en reste qu'une expression utilisée pour les qualifier : « crèches sauvages », dont la pérennité tient davantage à sa force imagée qu'au contenu de ces projets. Leur impact sur les pratiques dans les crèches municipales est cependant rappelé par des psychologues de crèches qui ont joué un rôle important à cette période, comme Danielle Rapoport pour qui « quel que soit le jugement porté sur les événements de Mai 68, force est de reconnaître aujourd'hui qu'ils ont su transformer l'évolution des crèches, si lente, en une sorte de révolution : en effet, ce qui se passait alors dans les « crèches sauvages » – ces gardes d'enfants improvisées un peu partout où parents et professionnels de la petit enfance affluaient – a eu une influence considérable »[49]. Ce témoignage montre l'intérêt d'étudier ces projets en tant que tels pour comprendre ce qui s'y est joué. Leur inscription dans le contexte des « années 1968 » est essentielle pour comprendre leur élaboration.

---

[48] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.

[49] D. RAPOPORT, « Du printemps des crèches à l'aube des sens », *Spirale – Revue de recherches en éducation*, juin 2011, p. 45-52.

B. 1968-1981 : de la crèche de la Sorbonne aux crèches parentales

Si l'expression « années 1968 » est régulièrement utilisée dans cette recherche, les bornes chronologiques choisies ne correspondent pas tout à fait à celles proposées par les créateurs et créatrices de cette expression, Geneviève Dreyfus-Armand, Robert Frank, Marie-Françoise Lévy et Michelle Zancarini-Fournel[50]. Leur proposition est en effet de l'utiliser pour désigner à la fois les événements des mois de mai et juin, les quelques années les ayant précédés et la séquence d'une douzaine d'années qui les suit jusqu'en 1981. Les années précédant Mai-juin 1968 n'ont pas été retenues pour cette analyse car les projets alternatifs étudiés dans cette thèse revendiquent, à travers la crèche montée dans la Sorbonne occupée, une forme de commencement qui s'est confirmée au cours de mes recherches. Cet événement a donc été choisi comme borne initiale. La borne finale de 1981 n'a pas été choisie pour « l'élection présidentielle de François Mitterrand et l'alternance de 1981 qui ouvre sur un autre temps »[51], mais parce qu'elle correspond au moment de l'obtention d'une reconnaissance officielle d'une partie de ces projets sous le nom de « crèches parentales ». Les conséquences de cette reconnaissance, qui constitue un tournant dans l'histoire de ces projets, peuvent être résumées avec les mêmes mots que ceux choisis par Michelle Zancarini-Fournel pour qualifier le tournant de 1981 : « après l'engagement militant, hors les appareils politiques et étatiques, et l'utopie de la démocratie directe, commence le temps de la délégation de la capacité d'agir, délégation des acteurs sociaux à leurs représentants et au pouvoir politique »[52]. Cette thèse souscrit donc à la démonstration d'une réelle cohérence de cette séquence historique, « de l'entrée dans l'ère postcoloniale avec la fin de la guerre d'Algérie à l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, ou encore du premier disque des Beatles à la mort de Sartre et à la naissance de la revue *Le Débat* »[53]. Les projets alternatifs qui y sont étudiés participent de ces « années-mouvement »[54], où se développe une « contestation multiforme, éclatée, polycentrique »[55].

---

[50] G. DREYFUS-ARMAND, R. FRANK, et M.-F. LEVY (dir.), *Les années 68 : le temps de la contestation*, Bruxelles, Complexe, 2000.
[51] M. ZANCARINI-FOURNEL, *Le moment 68 : une histoire contestée*, Paris, Le Seuil, 2008, p. 258.
[52] M. ZANCARINI-FOURNEL, *Le moment 68*, *op. cit.*
[53] P. ARTIERES et M. ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *68 : une histoire collective, 1962-1981*, Paris, La Découverte, 2008, p. 8.
[54] F. PICQ, *Libération des femmes : les années-mouvement*, Paris, Le Seuil, 1993.
[55] P. ARTIERES et M. ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *68*, *op. cit.*, p. 405.

Tout au long de l'écriture de cette thèse, ces « années 1968 » ont été au cœur d'une actualité littéraire et politique remettant en question leur impact sur les enfants, notamment autour des livres de Virginie Linhart[56], Vanessa Springora[57] et Camille Kouchner[58] qui dénoncent les conséquences, dans leurs vies intimes, d'une éducation marquée par un idéal de « libération » sexuelle, dont le revers été pour elles la perpétuation de violences sexuelles contre des enfants. Cette actualité m'a renvoyée au choix que j'avais fait, pour des raisons méthodologiques que j'expliciterai ensuite, de ne pas rencontrer les enfants ayant été accueillis au sein des projets que j'étudie. Les textes de ces trois femmes m'ont interpellée et amenée à me demander si j'étais en train d'écrire, sans m'en rendre compte, une thèse sur des projets ayant blessé les enfants qui y étaient accueillis, d'autant plus que le journal *Libération*, qui joue un rôle essentiel dans la constitution des collectifs enfants-parents comme cela sera démontré au chapitre trois, tient alors une place centrale dans la défense de la pédophilie. Cette place est soulignée par Anne-Claude Ambroise-Rendu[59] : « La remise à l'honneur de la pédophilie participe du même mouvement qui conduit les intellectuels, et parmi eux la rédaction de *Libération*, à investir les délinquants d'une véritable mission sociale et à leur conférer un statut contestataire de la société bourgeoise. […] Une certaine permissivité intellectuelle régnait déjà au profit des pédophiles. [...] elle se manifeste désormais plus résolument dans la manière dont certains journaux se transforment en tribune, vantant toutes les sexualités alternatives, parmi lesquelles la pédophilie trouve sa place, aux antipodes de la réprobation et de la condamnation »[60]. Je suis moi-même tombée sur plusieurs articles de défense de la pédophilie en dépouillant le journal à la recherche de petites annonces pour des projets de crèches, que j'ai trouvés particulièrement difficiles à lire. Cette actualité m'a renvoyée au choix que j'avais fait, pour des raisons méthodologiques que j'expliciterai ensuite et loin du souci de les invisibiliser, de ne pas rencontrer les enfants ayant été accueillis au sein des projets que j'étudie.

---

[56] V. LINHART, *L'effet maternel*, Paris, Flammarion, 2020.
[57] V. SPRINGORA, *Le consentement*, Paris, Grasset, 2020.
[58] C. KOUCHNER, *La familia grande*, Paris, Points, 2022.
[59] Comme le souligne C. BARD dans *Une histoire des sexualités*, Paris, Presses universitaires de France, 2018 p. 451, cette dernière a comblé très récemment une « lacune historiographique » à ce sujet avec son *Histoire de la pédophilie XIX^e^-XXI^e^ siècles*, publiée en 2014 chez Fayard.
[60] A.-C. AMBROISE-RENDU, « Un siècle de pédophilie dans la presse (1880-2000) : accusation, plaidoirie, condamnation », *Le Temps des médias*, 2003, p. 31-41.

Ces interrogations m'ont renvoyée à la « dissonance » soulignée par Julie Pagis en introduction de la publication de son travail de thèse : « Si Virginie Linhart se défend de vouloir « régler ses comptes » avec ses parents, ce n'est pas le cas de nombreux auteurs qui publient depuis une dizaine d'années des pamphlets sur la génération de leurs parents, les accusant de tous les maux. Ils auraient ainsi, selon eux, renié leurs idéaux passés, volé l'enfance de leurs progénitures, refusé de transmettre, éduqué leurs enfants sans repères, etc. Bien souvent alimentés par le ressentiment, ces ouvrages présentaient une génération d'enfants de soixante-huitards désenchantée, sacrifiée, volée, dépolitisée, individualiste ou encore « sans histoire », dans laquelle je ne me reconnaissais pas »[61]. Comme elle, cherchant à être attentive aux témoignages, aux émotions et aux souvenirs, je constate une dissonance entre les contextes derrière les récits de ces trois femmes et ceux que j'étudie. Une première distinction entre contextes provient des situations sociales travaillées : ces dernières grandissent toutes dans des réseaux parisiens où elles côtoient des figures médiatiques de ces années 1968, qui cumulent alors pouvoir culturel, médiatique ou politique. Les militant·es et parents rencontré·es dans le cadre de cette recherche sont loin de ces sphères, et s'ils et elles ont souvent un capital culturel important, leurs positions sociales correspondent plutôt à des classes moyennes supérieures[62], identifiées comme « nouvelles classes moyennes » à la période étudiée[63]. Ma thèse s'inscrit à ce titre dans un renouvellement de l'historiographie des années 1968, décentrée de Paris et du Quartier Latin. Si cette différence de milieu social ne peut être une explication suffisante à mon sentiment de dissonance, il me semble toucher ici aux limites de ma démonstration qui ne peut aller au-delà de l'expression de ces interrogations. S'il ne s'agit pas ici de proposer une histoire enchantée des années 1968, cette thèse ne souscrit pas non plus à l'interprétation selon laquelle « 68 serait responsable de la dissolution des mœurs, de l'autorité, du goût de l'effort, de l'envie de travailler... »[64]. Centrée sur les parents

---

[61] J. PAGIS, *Mai 68, un pavé dans leur histoire : événements et socialisation politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014.

[62] Selon la nomenclature de l'INSEE des catégories socioprofessionnelles utilisée en 1982, leurs métiers se situent très majoritairement dans les « cadres et professions intellectuelles supérieures » et dans les « professions intermédiaires ».

[63] « Les mouvements féministe et écologique des années 1970 sont apparus comme la manifestation des valeurs et des orientations des « nouvelles classes moyennes ». Elles illustraient en quelque sorte le « libéralisme culturel » et le « postmatérialisme » de ces couches sociales : droit à la différence, autonomie et épanouissement personnels, anti-productivisme et préservation de l'environnement », dans S. BOSC, *Stratification et classes sociales : la société française en mutation*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 149.

[64] M. ZANCARINI-FOURNEL, *Le moment 68*, *op. cit.*, p. 10.

participant à ces projets, elle propose de biais (dans le chapitre cinq principalement) des éléments sur le renouvellement des pratiques pédagogiques et éducatives développées au sein de ces collectifs.

II. Des projets à l'intersection des recherches sur les mobilisations collectives et les « années 1968 », l'enfance et l'éducation, la famille et la parentalité

Étudier des organisations alternatives d'accueil collectif des enfants à l'extérieur du domicile implique de s'intéresser à plusieurs champs d'études. La dimension alternative et le profil des acteurs et actrices à l'origine de ces projets les inscrit dans le « temps des possibles »[65] que sont les « années 1968 ». Ces projets interrogent dans leur mise en œuvre à la fois le rapport des mères et des pères à leur parentalité, les conséquences de la collectivisation d'une partie de leur vie avec leurs enfants sur l'organisation familiale, ou encore leurs liens avec les politiques sociales mises en place pour permettre une garde à l'extérieur du domicile, et avec les administrations chargées de les appliquer. Je m'intéresse donc à l'histoire du militantisme et des mouvements sociaux, ainsi qu'à l'histoire de l'État et des administrations face à ce qui est progressivement constitué en problème public, à savoir la garde des enfants en âge préscolaire. Ces projets s'inscrivent ainsi également dans l'histoire des pratiques et des théories en histoire de l'enfance et de l'éducation. Mon approche de l'ensemble de ces champs d'étude utilise les études sur le genre comme réservoir de « clés pour revisiter les concepts, méthodes et objets canoniques des disciplines traditionnelles et leurs intersections »[66]. L'approche mise en œuvre dans cette thèse tente donc de saisir, à partir de l'enjeu de la garde collective des enfants en bas-âge posé par ces expériences alternatives, les perspectives qui étaient alors renversées ou auraient pu l'être dans l'organisation des structures sociales, dans un double objectif d'égalisation des rapports entre hommes et femmes et d'horizontalisation des rapports avec les enfants. J'ai été inspirée, dans mes recherches, par les réflexions de nombreuses universitaires féministes quant à la possibilité d'une transformation de la recherche scientifique, en essayant d'élaborer « des théories attentives au réel et à sa diversité et

---

[65] J. PAGIS et J. SIMEANT, « Années 1960-1970, les temps des possibles », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n°107, 2017, p. 3-9.

[66] C. ACHIN et L. BERENI, « Comment le genre vint à la science politique », *Dictionnaire. Genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 13-42.

qui ne nous en éloignent pas au point d'oublier les conséquences que ces formulations ont sur les vies étudiées »[67]. Les études sur le genre m'ont également permis de mieux comprendre les enjeux liés à la mixité, d'approfondir l'histoire de la famille et des relations en son sein et d'approcher la garde collective des enfants comme au nœud d'inégalités et de rapports de domination, afin d'interroger le passé pour mieux comprendre le présent, dans un espoir d'émancipation au sens de « *mouvement* par lequel le rapport de forces entre les classes de sexe peut être déstabilisé, les enjeux reconfigurés »[68].

A. « Années 1968 » et « deuxième vague » du féminisme

Cette thèse se situe dans l'héritage d'un renouvellement de l'historiographie de Mai-juin 1968 pour sortir l'événement des milieux étudiants et du Quartier Latin, en retrouver l'insubordination[69] « qui a mis le temps en suspens »[70], mais aussi l'envisager au sein d'un moment plus large, les « années 1968 », expression dont l'origine a déjà été explicitée. Le chapitre liminaire consacré à la crèche de la Sorbonne approche le cœur de Mai-juin 68, et s'inscrit dans la réflexion sur le sens de l'événement en histoire[71] et les « rencontres improbables »[72] qu'il provoque, ainsi que dans le renouvellement historiographique visant à l'étudier à l'échelle de toute la France[73], étant allé jusqu'à la proposition récente d'un « tour de France de mai-juin 1968 »[74]. L'essentiel de cette recherche se situe cependant dans les années qui suivent Mai-juin 1968 et s'inscrit dans

---

[67] M. MATHIEU, V. MOZZICONACCI, L. RUAULT, et A. WEIL, « Pour un usage fort des épistémologies féministes », *Nouvelles Questions Feministes*, n°39, 2020, p. 6-15.

[68] E. GALERAND et D. KERGOAT, « Le potentiel subversif du rapport des femmes au travail », *Nouvelles Questions Feministes*, n°27, 2008, p. 67-82.

[69] X. VIGNA, *L'insubordination ouvrière dans les années 68 : essai d'histoire politique des usines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

[70] L. BANTIGNY, *1968*, *op. cit.*

[71] A. BENSA et E. FASSIN, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n°38, 2002, p. 5-20 ; B. GOBILLE, « L'événement Mai 68. Pour une sociohistoire du temps court », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°2, 2008, p. 321-349 ; P. GOETSCHEL et C. GRANGER, « « L'événement, c'est ce qui advient à ce qui est advenu... » », *Sociétés & Représentations*, n°32, 2012, p. 167-181.

[72] X. VIGNA et M. ZANCARINI-FOURNEL, « Les rencontres improbables dans « les années 68 » », *Vingtieme Siecle. Revue d'histoire*, n°101, 2008, p. 163-177. Cette question également été au cœur d'un colloque organisé à l'université de Rouen en 2018, « « Troubler l'ordre. Engagements contestataires, rencontres et décloisonnements sociaux dans les années 1968 ».

[73] L. BANTIGNY, *1968*, *op. cit.*

[74] B. BENOIT, C. CHEVANDIER, G. MORIN, G. RICHARD, et G. VERGNON (dir.), *À chacun son Mai ? : Le tour de France de mai-juin 1968*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

l'analyse des conséquences de cet événement, de son « effet de souffle »[75], qui ont fait l'objet de nombreux travaux ces dernières années, notamment sous l'angle des « incidences biographiques »[76] ou des trajectoires militantes autour du projet de l'ANR Sombrero[77] et de ses déclinaisons locales[78], en intégrant la perspective du genre[79]. Les projets étudiés dans cette thèse s'inscrivent également dans une perspective autogestionnaire, sans toujours en revendiquer l'idéologie car « l'autogestion, pour une partie du mouvement étudiant, du mouvement ouvrier et des intellectuels, résumerait l'aspiration générale à la liberté et à la responsabilité, à des formes de démocratie directe et à un socialisme aux antipodes de l'étatisme et de la bureaucratie »[80]. Cette analyse des conséquences de « Mai 68 » a également nourri de nombreux travaux sur les milieux éducatifs, depuis la primaire jusqu'à l'université[81]. J'ai participé à cette réflexion lors d'une précédente recherche sur les lycéens et lycéennes de l'académie de Lyon en Mai-juin 1968[82].

La période étudiée dans cette thèse recouvre également celle de la « deuxième vague » du féminisme. L'histoire de cette « deuxième vague » a désormais été écrite pas trois générations

---

[75] L. QUERO, « Les prisonniers enfin : de l'indifférence à l'effet de souffle », *68. Une histoire collective, op. cit.*, p. 567.

[76] J. PAGIS, « Quand le genre entre en crise (politique)... Les effets biographiques du militantisme en Mai-68 », *Sociétés & Représentations*, n°24, 2007, p. 233-249 ; J. PAGIS, « Incidences biographiques du militantisme en Mai 68 », *Sociétés contemporaines*, n°84, 2012, p. 25-51.

[77] O. FILLIEULE, S. BEROUD, C. MASCLET, et I. SOMMIER (dir.), *Changer le monde, changer sa vie : enquête sur les militantes et les militants des années 1968 en France*, Arles, Actes Sud, 2018.

[78] COLLECTIF DE LA GRANDE COTE, *Lyon en luttes dans les années 68 : lieux et trajectoires de la contestation*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2018 ; I. SOMMIER et O. FILLIEULE, *Marseille années 68*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.

[79] L. BANTIGNY, F. BUGNON, et F. GALLOT (dir.), *« Prolétaires de tous les pays, qui lave vos chaussettes ? »: le genre de l'engagement dans les années 1968*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017 ; M. PERROT, *Filles de mai : 68 dans la mémoire des femmes*, Latresne, Le bord de l'eau, 2004 ; M. ZANCARINI-FOURNEL, « Genre et politique : les années 1968 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°75, 2002, p. 133-143.

[80] F. GEORGI, « Autogestion », *Histoire globale des socialismes, XIX^e^-XXI^e^ siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2021, p. 55-65.

[81] Y. VERNEUIL, « « Dans le sens inverse de l'histoire » ? Les résistances aux réformes éducatives de l'après-Mai 1968 », *Histoire Politique. Revue du Centre d'histoire de Sciences Po*, n°37, 2019 ; G. DREYFUS-ARMAND et L. GERVEREAU (dir.), *Mai 68 : les mouvements étudiants en France et dans le monde*, Paris, BDIC, 1988 ; C. DORMOY-RAJRAMANAN, *Sociogenèse d'une invention institutionnelle : le centre universitaire expérimental de Vincennes*, Thèse de doctorat sous la direction de Bernard Pudal, Paris 10, Nanterre, 2014 ; P. BRIDE et J.-M. ZAKHARTCHOUK (dir.), *Mai 68 et l'école*, Paris, CRAP-Cahiers pédagogiques, 2008 ; P. ARIES, « Requiem pour un syndicalisme lycéen. L'U.N.C.A.L. à Lyon entre 1973 et 1979 », *Le Mouvement Social*, n°168, 1994, p. 107-136 ; D. LESCHI et R. MORDER, *Quand les lycéens prenaient la parole : les années 68*, Paris, Syllepse, 2018 ; Y. FORESTIER, « Mai 68 et les paradoxes de la modernisation de l'école », *Carrefours de l'éducation*, n°29, 2010, p. 181-196.

[82] E. NEUVILLE, « « Nous ne sommes pas en vacances, nous voulons réformer l'enseignement » : 68 à hauteur d'élèves », *Le Mouvement Social*, n°271, 2020, p. 105-121.

d'historiennes[83], qui se sont aussi intéressées au « creux de la vague » pour démontrer son dynamisme[84]. De nombreuses critiques ont pu être faites à cette image de « vague », notamment celle de privilégier « une vision unifiée du féminisme, un « féminisme hégémonique » centré sur des actrices blanches hétérosexuelles et de classe moyenne-supérieure »[85], dont les actrices et acteurs des projets étudiés dans cette thèse partagent le profil. Plusieurs thèses récentes ont cependant permis d'élargir la connaissance de cette « deuxième vague » à d'autres espaces que les manifestations et groupes parisiens[86]. Lors de ces mobilisations, l'enjeu de la garde des enfants se pose dans les pratiques, comme l'évoque Yvonne Knibiehler : « Si les féministes ont contribué à la révolution des crèches, ce ne fut pas de propos délibéré, mais par la force des choses. Que faire des bébés pendant les manifs et les assemblées générales ? Des « camions-crèches » accompagnaient parfois les manifs. Et pendant les interminables débats quotidiens, une ou deux personnes dévouées trouvaient un local et gardaient les tout-petits : crèches improvisées, « crèches sauvages » qui, bien sûr, dédaignaient les règlements de la PMI. Ensuite des mères, des parents, inspirés par une idéologie communautaire et autogestionnaire, se sont organisés pour gérer, à tour de rôle, un espace d'accueil »[87]. Les projets étudiés dans cette thèse correspondent à la fin de cette évocation, se situant plutôt dans un après ou un à-côté des mouvements féministes, dans un souhait d'intégrer pleinement les enfants à leur réflexion et leur fonctionnement. Ainsi cette thèse participe à un

---

[83] F. PICQ, *Libération des femmes*, *op. cit.* ; C. BARD, *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012 ; B. PAVARD, *Si je veux, quand je veux*, *op. cit.* ; L. BERENI, « Du MLF au Mouvement pour la parité », *Politix*, n°78, 2007, p. 107-132 ; I. ELOIT, « Trouble dans le féminisme », *20 21. Revue d'histoire*, n°148, 2020, p. 129-145.

[84] S. CHAPERON, *Les années Beauvoir : 1945-1970*, Paris, Fayard, 2000 ; S. CHAPERON, « La radicalisation des mouvements féminins français de 1960 à 1970 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°48, 1995, p. 61-74.

[85] B. PAVARD, « Faire naître et mourir les vagues : comment s'écrit l'histoire des féminismes », *Itinéraires. Littérature, textes, cultures*, n°2, 2018.

[86] C. MASCLET, *Sociologie des féministes des années 1970 : analyse localisée, incidences biographiques et transmission familiale d'un engagement pour la cause des femmes en France*, Thèse de doctorat sous la direction de Michèle Ferrand et d'Olivier Fillieule, Universités de Paris VIII et Lausanne, France, 2017 ; J. ZELLER, *Le développement du MLF et d'un espace de la cause des femmes en Midi-Pyrénées : spécificités régionales et échanges nationaux ou internationaux*, These de doctorat sous la direction de Sylvie Chaperon, Toulouse 2, 2020 ; M. GILIS, *Du privé au politique, du politique au privé. L'expérience de libération sexuelle des militantes du Mouvement des femmes en Bretagne et Pays de la Loire (1970 – 1981)*, These de doctorat sous la direction de Christine Bard, Angers, 2022 ; L. RUAULT, *Le spéculum, la canule et le miroir. Les MLAC et mobilisations de santé des femmes, entre appropriation féministe et propriété médicale de l'avortement (France, 1972-1984)*, Thèse de doctorat sous la direction de Rémi Lefebvre et Frédérique Matonti, Lille 2, 2017.

[87] Y. KNIBIEHLER, *La révolution maternelle*, *op. cit.*, p. 203.

élargissement de l'histoire de cette période du féminisme, dans une dynamique similaire à l'historiographie des années 68.

B. Enfance, éducation préscolaire et pédagogies alternatives

Les enfants accueillis dans ces projets ont de quelques mois à six ans. Ils et elles se situent à des périodes de vie catégorisées différemment selon les évolutions de la manière de percevoir le « jeune enfant ». Ces enfants sont finalement entre deux âges, entre la première[88] et la seconde enfance[89]. D'un point de vue institutionnel, ils et elles se situent également entre deux lieux d'accueil collectif : la crèche et l'école maternelle. Les projets alternatifs étudiés dans cette thèse s'inscrivent donc entre l'histoire de l'enfance, notamment de la puériculture, et l'histoire de l'éducation. Ils se situent au cœur d'une évolution allant du « sentiment de l'enfance » au développement d'un intérêt pour la « seconde enfance »[90] jusqu'à l'idée que « tout se joue avant six ans »[91]. L'histoire de la préscolarisation n'a encore été faite que partiellement, et Jean-Noël Luc appelle souvent à l'enrichir[92]. Les recherches portant sur les structures d'accueil de la seconde enfance en France ont néanmoins permis de montrer que dès l'origine, les fondateurs de la salle d'asile et les administrateurs de l'Instruction publique lui attribuent une double mission : l'assistance et l'éducation. Comme le souligne Jean-Noël Luc « l'ambition pédagogique de la salle d'asile est une des manifestations de l'intérêt porté aux années qui séparent le sevrage de l'âge de raison »[93]. Les salles d'asile puis les écoles maternelles sont donc des lieux où est inventée, et parfois oubliée, une pédagogie spécifique pour les enfants avant l'école primaire. À la période étudiée, l'enseignement préscolaire se généralise rapidement : la préscolarisation concerne 50 % des enfants de 2 à 5 ans en 1964, puis 60 % en 1968 pour grimper à 70 % en 1972 et atteindre 78 %

---

[88] A. NORVEZ, « La première enfance : les 0-5 ans », *Les âges de la vie. Tome I*, Paris, Presses Universitaires de France, 1982, p. 75-83.

[89] J.-N. LUC, « « A trois ans, l'enfant devient intéressant... » : la découverte médicale de la seconde enfance (1750-1900) », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, n°36, 1989, p. 83-112.

[90] J.-N. LUC, « "Je suis petit mais important". La scolarisation des jeunes enfants en France du début du XIX[e] siècle à nos jours », *Carrefours de l'éducation*, n°30, 2010, p. 9-22.

[91] F. DODSON, *Tout se joue avant six ans*, Paris, Robert Laffont, 1972.

[92] J.-N. LUC, « Pour une histoire européenne, nationale et locale de la préscolarisation », *Histoire de l'éducation*, n°82, 1999, p. 5-22 ; J.-N. LUC, « "Je suis petit mais important" », *op. cit.* Un numéro récent thématique de la revue *Recherches et éducation* intitulé « Actrices et pratiques de l'accueil du jeune enfant (France, 1880-1960) », coordonné par Patricia Legris et Bérengère Kolly, a été publié en juin 2023 et se présente comme une continuité des chantiers ouverts par Jean-Noël Luc.

[93] J.-N. LUC, *L'invention du jeune enfant au XIX[e] siècle : de la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997.

en 1980[94]. Dans ses recherches sur l'école maternelle, Patricia Legris montre que jusqu'aux années 1960, « la maternelle est perçue à la fois par les familles et les personnels éducatifs comme un lieu d'accueil et de garderie pour les jeunes enfants qui se justifie par les conditions dégradées du logement occupé mais également par le problème que rencontrent des parents qui travaillent tous deux et ne souhaitent pas laisser seul l'enfant à domicile ou dans la rue après la classe »[95]. Elle se rapproche ainsi de la définition initiale des crèches, et la décennie 1970 constitue une étape importante de l'évolution de ces deux institutions. Dans l'historiographie les concernant, et plus largement en histoire de l'éducation[96], une des difficultés majeures est d'étudier les pratiques des acteurs et actrices de ces institutions. Anne-Marie Chartier a d'ailleurs insisté sur cette difficulté lors de la première séance du séminaire sur les « actrices de la maternelle » organisé en janvier 2023 par Patricia Legris et Bérangère Kolly, en évoquant le décalage qu'elle avait pu ressentir entre la pensée communément admise que la maternelle était un des fleurons de l'éducation française, et ce qu'elle avait pu constater sur le terrain lors de ses premières inspections en 1982.

Si l'histoire de la puériculture s'est davantage intéressée aux pratiques[97], leur étude s'arrête souvent aux années 1960, à l'image de l'histoire des modes de garde. Les orphelinats[98] et le nourrissage[99] ont été étudiés pour l'époque moderne, tout comme l'apparition des crèches et des pouponnières au XIX^{e} siècle[100]. Très peu de travaux existent ensuite sur l'évolution des crèches

---

[94] A. PROST, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome IV, L'école et la famille dans une société en mutation*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981, p. 93.

[95] P. LEGRIS, « L'école maternelle par les directrices et les maître-sse-s : l'enfant avant les injonctions officielles ? (Paris, années 1950-1990) », *Emulations - Revue de sciences sociales*, n°29, 2019, p. 17-32.

[96] C. BARRERA et V. CASTAGNET, *Décider en éducation : entre normes institutionnelles et pratiques des acteurs du XVe siècle à nos jours*, Villeneuve D'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2019.

[97] G. DELAISI et S. LALLEMAND, *L'Art d'accommoder les bébés : 100 ans de recettes françaises de puériculture*, Paris, Le Seuil, 1980 ; G. NEYRAND (dir.), *Familles et petite enfance : mutations des savoirs et des pratiques*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2006 ; C. ROLLET et M.-F. MOREL, *Des bébés et des hommes : traditions et modernité des soins aux tout-petits*, Paris, Albin Michel, 2000 ; F. LOUX et M.-F. MOREL, « L'enfance et les savoirs sur le corps : pratiques médicales et pratiques populaires dans la France traditionnelle », *Ethnologie française*, n°6, 1976, p. 309-324.

[98] I. ROBIN, *Les orphelins de Paris : enfants et assistance aux XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, PUPS, 2007.

[99] F. FAŸ-SALLOIS, *Les nourrices à Paris au XIX^{e} siècle*, Paris, Payot & Rivages, 1996 ; C. ROLLET, « Nourrices et nourrissons dans le département de la Seine et en France de 1880 à 1940 », *Population*, n°37, 1982, p. 573-604 ; C. PLUMAUZILLE, « L'allaitement nourricier des petits Parisiens : naissance d'un service public au XVIIIe siècle », *Paris et ses peuples au XVIII^{e} siècle*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2020, p. 39-48.

[100] C. BOUVE, *L'utopie des crèches françaises au XIX^{e} siècle*, *op. cit.* ; G. LEFORT, *L'éducation des mères : Olympe Gevin-Cassal, inspectrice générale de l'enfance, 1859-1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011 ; V. DE LUCA BARRUSSE et C. ROLLET, *La pouponnière de Porchefontaine : l'expérience d'une institution sanitaire et sociale*, Paris, L'Harmattan, 1999.

jusqu'aux années 1960. La thèse de démographie historique d'Alain Norvez[101], très complète du point de vue des politiques sanitaires, n'envisage pratiquement pas la question des pratiques et s'inscrit plutôt dans l'étude de l'organisation de la survie des enfants à l'échelle nationale[102]. Si certains travaux de sociologie ont manifesté un intérêt pour l'approche historique[103], la plupart fondent leur analyse uniquement sur la situation contemporaine[104], tout en étant essentiels pour montrer que le genre est « indicible mais omniprésent »[105] dans les lieux d'accueil de la petite enfance, tant du point de vue des enfants que des professionnel·les. Enfin, le travail de Luc Boltanski sur l'élaboration des normes de puériculture par le corps médical reste essentiel aujourd'hui[106]. Ce dernier examine en effet comment l'élaboration de la puériculture sous forme d'un corpus des règles strictes, à-partir de la fin du XIX^{e} siècle, tend à délégitimer les pratiques populaires. L'homogénéité sociale des acteurs et actrices des projets étudiés dans cette thèse ne permet pas une comparaison de l'appropriation de ces savoirs hiérarchisés telle que la propose Luc Boltanski dans la dernière partie de son ouvrage, mais l'analyse de leurs pratiques peut s'inscrire dans une réflexion sur la réception des normes de puériculture selon la position sociale[107].

Les projets alternatifs étudiés participent également aux réflexions et mises en pratiques des pédagogies alternatives, puisqu'ils sont souvent montés en oppositions avec les institutions

---

[101] A. NORVEZ, *De la naissance à l'école*, *op. cit.*

[102] M.-F. MOREL, « Les soins prodigués aux enfants : influence des innovations médicales et des institutions médicalisées (1750-1914). Médecine et déclin de la mortalité infantile », *Annales de Démographie Historique*, 1989, p. 157-181 ; C. ROLLET-ECHALIER, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la III^{e} République*, *op. cit.*

[103] L. MOZERE, *Le printemps des crèches*, *op. cit.* ; C. BOUVE, *Les crèches collectives : usagers et représentations sociales*, Paris, L'Harmattan, 2001 ; M.-L. CADART, *Des parents dans les crèches, utopie ou réalité ?*, Paris, Érès, 2006.

[104] N. MURCIER, « La réalité de l'égalité entre les sexes à l'épreuve de la garde des jeunes enfants », *Mouvements*, n°49, 2007, p. 53-62 ; N. COULON et G. CRESSON, *La petite enfance. Entre familles et crèches, entre sexe et genre*, Paris, L'Harmattan, 2008 ; G. CRESSON, « Indicible mais omniprésent : le genre dans les lieux d'accueil de la petite enfance », *Cahiers du Genre*, 2010, p. 15-33 ; M. CARTIER, E. MEURET-CAMPFORT, et M.-H. LECHIEN, « Hiérarchies et conflictualité dans l'accueil des petits enfants », *Sociétés contemporaines*, n°2, 2014 ; E. MEURET-CAMPFORT, « Dire la pénibilité du travail en crèche ? », *Sociétés contemporaines*, n°95, 2014, p. 81-108 ; M. MARCHAL, « Les institutions d'accueil de la petite enfance en France. Un espace social peu ouvert aux hommes et à l'égalité des sexes », *Mouvements*, n°82, 2015, p. 97-105 ; M. CARTIER, A. COLLET, E. CZERNY, P. GILBERT, M.-H. LECHIEN, et S. MONCHATRE, « Pourquoi les parents préfèrent-ils la crèche ? Les représentations hiérarchisées des modes de garde professionnels », *Revue française des affaires sociales*, n°2, 2017.

[105] G. CRESSON, « Indicible mais omniprésent », *op. cit.*

[106] L. BOLTANSKI, *Prime éducation et morale de classe*, Paris, Mouton, 1969.

[107] S. GOJARD, *Le métier de mère*, Paris, La Dispute, 2010 ; B. GEAY, « Les relations entre parents et personnels d'accueil de jeunes enfants. La transmission des normes au prisme des rapports entre classes sociales », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°118, 2014, p. 35-44 ; V. CHANTSEVA, « Normes de l'éducation de la « propreté » en France au XX^{e} siècle », *La revue internationale de l'éducation familiale*, n°47, 2020, p. 169-189.

officielles. L'étude de ces pédagogies a connu un renouveau ces dernières années[108]. Sylvain Wagnon propose de distinguer, pour la période contemporaine, « écoles différentes » et « pédagogies alternatives », les premières caractérisant « surtout la volonté d'équipes de travailler, différemment mais au sein de l'enseignement public » quand les secondes concernent « des structures privées […] se situant par opposition à l'enseignement public »[109]. Les projets alternatifs étudiés dans cette thèse peuvent en partie être rattachés à des courants pédagogiques ayant traversé l'enseignement public, notamment dans l'héritage des courants de l'éducation nouvelle[110]. Dans son analyse de l'état de la recherche sur l'éducation nouvelle[111], Laurent Gutierrez souligne la difficulté à se repérer dans ses multiples tendances et la complexité de l'analyse des liens entre ses principales figures. Cette thèse contribue sans doute à cette complexité car les acteurs et actrices des projets qui y sont étudiés défendent avant tout une forme de pragmatisme quotidien. Ces projets correspondent à un moment de diffusion de l'éducation nouvelle chez les non-spécialistes, mais aussi à sa remise en question, notamment au-travers d'entreprises éditoriales, à un « moment », si ce n'est un « tournant » de l'histoire de ce mouvement d'éducation où « Certains best-sellers ont soulevé d'énormes controverses […]. Si certaines critiques contenues dans ces ouvrages rejoignaient celles de longues dates des promoteurs de l'éducation nouvelle, d'autres, au regard des moyens qu'elles appelaient pour se défaire de l'autoritarisme institutionnel des « écoles casernes », s'en détachaient très nettement. Ce vent de liberté qui a soufflé sur le monde de l'éducation a, par ses excès, interrogé la signification et les limites de la confiance en l'enfant. Cette période qui fait suite à celle des années 1960, durant laquelle le bouillonnement d'idées en faveur d'une « école

---

[108] L. GUTIERREZ, L. BESSE, et A. PROST, *Réformer l'école : l'apport de l'Éducation nouvelle (1930-1970)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2012 ; M.-C. ALLAM, « « Innover » au service de quelle école ? Socio-histoire des discours sur l'innovation pédagogique entre 1974 et 1984 », *Specificites*, n°10, 2017, p. 38-60 ; H. PEYRONIE, « La pédagogie Freinet : quelle(s) influence(s) sur l'École publique française ? », *Spécificités*, n°10, 2017, p. 12-37 ; M.-L. VIAUD, « Les écoles alternatives en France dans la décennie 1968-78 », *Strenæ. Recherches sur les livres et objets culturels de l'enfance*, n°13, 2018 ; G. LEROY, « Diffusion et variété des pédagogies alternatives (début XX^{e} siècle-1980) », *Sociologie des pédagogies alternatives*, Paris, La Découverte, 2022, p. 25-34.

[109] S. WAGNON, « Les pédagogies alternatives en France aujourd'hui : essai de cartographie et de définition », *Tréma*, n°50, 2018.

[110] L. GUTIERREZ, « La Ligue internationale pour l'Éducation nouvelle », *Spirale – Revue de recherches en éducation*, n°45, 2010, p. 29-42 ; L. GUTIERREZ, L. BESSE, et A. PROST, *Réformer l'école*, *op. cit.* ; D. HAMELINE, « Nouvelle ? Vous avez dit "nouvelle" ? », *Cahiers pédagogiques*, n°395, juin 2001, p. 31-33.

[111] L. GUTIERREZ, « État de la recherche sur l'histoire du mouvement de l'éducation nouvelle en France », *Carrefours de l'éducation*, n°31, 2011, p. 105-136.

nouvelle » fut à son apogée, provoqua un réel « désenchantement » chez les artisans et autres partisans de l'éducation nouvelle »[112].

Les ambitions des projets alternatifs étudiés dans cette thèse peuvent donc être en partie considérées comme héritières du mouvement de l'éducation nouvelle, mais leur grande originalité est de devoir adapter des innovations souvent pensées pour des enfants d'âge scolaire à des enfants plus jeunes. Pourtant, l'essentiel des travaux concernant les enfants de cet âge se fonde sur l'analyse de la puériculture et de « l'art d'accommoder les bébés »[113], dans une approche issue de la dimension hygiéniste évoquée plus haut[114], qui envisage peu une éventuelle dimension pédagogique. Envisager la manière dont est abordée la vie avec les jeunes enfants dans les projets alternatifs étudiés dans cette thèse implique de s'intéresser à la notion de « sentiment de l'enfance »[115] et des attitudes des adultes à l'égard des enfants pour dépasser cette dichotomie entre puériculture et éducation. Si les historiens médiévistes ont largement critiqué la thèse de Philippe Ariès de l'invention du jeune enfant à l'époque moderne, critiques en partie intégrées à la réédition de son travail, le concept de « sentiment de l'enfance » reste pertinent quand il s'agit d'en étudier l'historicité. Pascale Garnier le traduit très bien dans sa mise en regard de trois études de cas pour montrer l'évolution de la perception de « ce dont les enfants sont capables » [116], tout en critiquant, plus récemment, « la distinction opérée par Ariès entre « affection des enfants » et « sentiment de l'enfance » [car] elle fait, tout comme le recours aux savoirs contemporains, l'économie d'une réflexion sur les définitions mêmes de l'enfance dans le travail historique »[117]. À ce titre, les projets étudiés dans cette thèse questionnent la définition de ce qu'est l'enfance à-travers leur recherche d'une horizontalisation des relations entre enfants et adultes, dans une perspective qui pourrait

---

[112] *Ibid.*

[113] G. DELAISI et S. LALLEMAND, *L'Art d'accommoder les bébés*, *op. cit.*

[114] A. FINE, « Le nourrisson à la croisée des savoirs », *Annales de Démographie Historique*, n°1, 1994, p. 203-214 ; F. LOUX, *Pratiques traditionnelles et pratiques modernes d'hygiène et de prévention de la maladie chez les mères et leurs enfants*, Paris, CORDES, 1975 ; G. NEYRAND, « Savoirs et normes sociales en matière de petite enfance », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°57, 1999, p. 3-15 ; G. NEYRAND, « Le corps enfantin, un espace d'affrontement normatif et un enjeu de pouvoir... », *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, n°33, 2019 ; C. ROLLET et M.-F. MOREL, *Des bébés et des hommes*, *op. cit.*

[115] P. ARIES, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime*, Paris, Plon, 1960.

[116] P. GARNIER, *Ce dont les enfants sont capables : marcher, travailler, nager*, Paris, Métailié, 1995.

[117] P. GARNIER, « Ariès : entre histoire, philosophie sociale et connaissance ordinaire des enfants », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, n°54, 2021, p. 35-52.

s'approcher des recherches contemporaines sur la « domination adulte »[118]. Cette évolution de la conception de l'enfance se traduit, dans l'historiographie récente, par le passage d'une histoire de l'enfance[119] à une histoire des enfants, comme le montre le bilan très complet de Didier Lett, Isabelle Robin et Catherine Rollet[120].

C. Maternités, paternités, liens familiaux

L'« aventure intellectuelle »[121] qu'est l'histoire des femmes a permis de se demander si les femmes avaient une histoire, puis, notamment à-travers les travaux pionniers d'Yvonne Knibiehler[122], si les mères en avaient une. Cette dernière souligne en effet, avec Catherine Marand-Fouquet, dans l'introduction de *L'histoire des mères du Moyen-Âge à nos jours*, que « les mères, à de rares exceptions près, appartiennent à la vie privée, et même au plus intime de la vie privée. Elles n'ont pas d'histoire : c'est du moins ce que l'on pouvait croire d'après le silence des historiens »[123]. De nombreux travaux ont démontré qu'une telle affirmation n'était plus aujourd'hui possible[124]. Cependant, la perception de la maternité est loin d'être univoque parmi les féministes, comme l'ont particulièrement étudié les sociologues Francine Descarries et Christine Corbeil[125].

---

[118] Y. BONNARDEL, *La domination adulte : l'oppression des mineurs*, Breux-Jouy, Le Hêtre Myriadis, 2020 ; D. PITERBRAUT-MERX, « Des dérives d'un usage métaphorique de l'enfance », *Le Télémaque*, n°56, 2019, p. 57-69.

[119] E. BECCHI et D. JULIA (dir.), *Histoire de l'enfance en Occident. 2, Du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2004.

[120] D. LETT, I. ROBIN, et C. ROLLET, « Faire l'histoire des enfants au début du XXI^e siècle : de l'enfance aux enfants », *Annales de démographie historique*, n°129, 2015, p. 231-276.

[121] F. THEBAUD, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, ENS Éditions, 2007.

[122] Y. KNIBIEHLER et C. MARAND-FOUQUET, *Histoire des mères : du Moyen âge à nos jours*, Paris, Hachette, 1982 ; Y. KNIBIEHLER, *La révolution maternelle*, *op. cit.*

[123] Y. KNIBIEHLER et C. MARAND-FOUQUET, *Histoire des mères*, *op. cit.*, p. 4.

[124] M. DUBESSET et M. ZANCARINI-FOURNEL, *Maternités. Saint-Etienne (1848-1948)*, Diplôme d'études approfondies, Université Lyon 2, Lyon, 1983 ; F. THEBAUD, *Quand nos grand-mères donnaient la vie : la maternité en France dans l'entre-deux guerres*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1986 ; A. COVA, *Maternité et droits des femmes en France : XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Anthropos, 1997 ; M.-F. MOREL, « L'amour maternel : aspects historiques », *Spirale – Revue de recherches en éducation*, n°18, 2001, p. 29-55 ; F. DESCARRIES et C. CORBEIL (dir.), *Espaces et temps de la maternité*, Montréal, Éd. du remue-ménage, 2002 ; A. COVA, « Où en est l'histoire de la maternité ? », *Clio. Histoire Femmes et Sociétés*, n°21, 2005, p. 189-211 ; A. COVA, *Féminismes et néo-malthusianismes sous la III^e République : « la liberté de la maternité »*, Paris, L'Harmattan, 2011 ; S. GARCIA, *Mères sous influence*, *op. cit.* ; A.-L. GARCIA, « Solitudes maternelles, solidarités publiques et entraides privées : les mères célibataires dans la France de la fin du vingtième siècle », *Modern & Contemporary France*, n°23, 2015, p. 475-490.

[125] F. DESCARRIES et C. CORBEIL, « La maternité : un défi pour les féministes », *Revue internationale d'action communautaire*, n°58, 1987, p. 141-153 ; F. DESCARRIES et C. CORBEIL, « Penser la maternité : les courants d'idées au sein du mouvement contemporain des femmes », *Recherches sociographiques*, n°32, 1991, p. 347-366 ; F. DESCARRIES et C. CORBEIL, « Entre discours et pratiques : l'évolution de la pensée féministe sur la maternité depuis 1960 », *Nouvelles Questions Féministes*, n°15, 1994, p. 69-93.

Si, pour Françoise Thébaud, « des tensions polarisent le débat féministe depuis plus de trente ans autour de deux perceptions de la maternité (aliénation et nœud du patriarcat *versus* expérience fondamentale dans la construction identitaire des femmes) et bloquent la réflexion »[126], cette pluralité des points de vue féministes sur la maternité impose surtout de « la penser au pluriel pour comprendre comment s'articulent et se construisent autour des normes et des expériences maternelles des rapports sociaux de sexe, de classe, de race, d'âge et de sexualité »[127]. Cette thèse s'inscrit dans cette perspective, en s'intéressant aux dimensions affectives et pratiques des maternités d'une partie des femmes des « années 1968 » en France, dont le portrait a été fait au début de cette introduction.

Les projets étudiés dans cette thèse sont majoritairement portés par des femmes et des mères mais les hommes, et particulièrement les pères, n'en sont pas pour autant absents. En France, il faut attendre les années 1990 pour que soient publiés les premiers ouvrages sur l'histoire des pères et de la paternité[128]. Depuis, de multiples travaux historiques ont été menés[129]. Si les travaux sur la période contemporaine sont moins nombreux[130], l'historiographie s'accorde pour évoquer une « métamorphose »[131] de la figure du père aux XIX^e^ et XX^e^ siècles, qui passerait du *pater familias* aux « nouveaux pères »[132] à partir des années 1980. Dans cette perspective, les « années 1968 » représentent un tournant vers une certaine égalisation des rôles des pères et des mères dans les

---

[126] F. THEBAUD, « Maternités : éditorial », *Clio. Histoire Femmes et Sociétés*, n°21, 2005, p. 9-16.

[127] C. CARDI, L. ODIER, M. VILLANI, et A.-S. VOZARI, « Penser les maternités d'un point de vue féministe », *Genre, sexualité & société*, n°16, 2016.

[128] Y. KNIBIEHLER, *Les pères aussi ont une histoire*, Paris, Hachette, 1987 ; J. DELUMEAU, *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 2000.

[129] Un récent colloque sur le sujet organisé par Isaure Boitel et Emmanuelle Berthiaud devrait permettre de compléter cette historiographie (https://www.u-picardie.fr/histoire-des-peres-et-de-la-paternite-en-occident-de-la-renaissance-a-nos-jours-671479.kjsp [consulté le 06/01/2923])

[130] DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS et DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, *Actes du Colloque Pères et paternité dans la France et l'Europe d'aujourd'hui*, Paris, Revue française des affaires sociales. Hors série, 1988 ; A.-L. GARCIA, E. GRATTON, et K. LENZ, « Paternité et Société. Métamorphoses d'une figure genrée », *Trivium. Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales - Deutsch-französische Zeitschrift für Geistes- und Sozialwissenschaften*, n°34, 2022 ; F. HURSTEL, « Mai 68, le Paterfamilias est mort... que vivent les pères ! », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, n°41, 2008, p. 95-112 ; A. MARTIAL, « Nouveaux pères et nouvelles paternités : le regard des sciences sociales », *Accueillir les pères en périnatalité*, Toulouse, Érès, 2017, p. 45-52 ; A. VERJUS, « La paternité au fil de l'histoire », *Informations sociales*, n°176, 2013, p. 14-22 ; S.G. DUFAULT et C.C. MEUNIER, « Masculinités et familles en transformation », *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, n°26, 2017.

[131] A.-L. GARCIA, E. GRATTON, et K. LENZ, « Paternité et Société. Métamorphoses d'une figure genrée », *op. cit.*

[132] V. FESCHET, « « Nouveaux pères » et « dernières épouses ». », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n°42, 2004, p. 33-52 ; A. MARTIAL, « Nouveaux pères et nouvelles paternités », *op. cit.*

familles, la mort du *pater familias* allant jusqu'à être déclarée[133]. Cette « ouverture à des formes nouvelles de paternité et de parentalité dans des liens familiaux à caractères démocratiques et égalitaires »[134] est d'abord un phénomène marqué dans les classes les plus aisées, auxquelles correspondent les projets analysés dans cette thèse, comme le synthétisent Martine Segalen et Agnès Martial : « Dès les années 1950 et 1960, la sociologie américaine avait montré que les milieux bourgeois valorisaient davantage la maîtrise de soi, alors que les milieux ouvriers insistaient sur les qualités d'obéissance, de propreté plutôt que sur l'autonomie et l'imagination. Au bas de la hiérarchie sociale, on accorderait plus de poids à l'obéissance, au respect, tandis que les classes moyennes valoriseraient l'ambition et la créativité »[135]. Raphaëlle Branche souligne également l'importance de la guerre d'Algérie dans la construction d'une génération de pères marquée par le silence, qui introduit un décalage avec la génération suivante : « Cette absence est une forme de distance qui, valorisée, contient aussi une obligation de respect : il faut respecter ses parents et, par-dessus tout, son père »[136]. Malgré ces travaux, l'histoire de la paternité reste encore mal connue, en particulier « la paternité concrète, quotidienne, qui se tisserait au fil des jours, ferait et maintiendrait le lien avec l'enfant, transmettrait des valeurs et des dispositions autrement que par les arrangements du droit ou de la symbolique psychanalytique »[137]. Cette recherche tente donc de percevoir comment les pères participant aux projets alternatifs étudiés dans cette thèse les utilisent pour mettre en œuvre une transformation de leur manière d'être père au quotidien dans l'espace collectif et dans l'espace familial.

Cet arrêt sur l'histoire des mères et des pères ne doit pas laisser penser que cette thèse se situe dans une perspective limitant l'histoire de la famille à l'échelle du ménage. En effet, les projets alternatifs qui y sont étudiés se tiennent à un moment de remise en question de l'organisation hiérarchique de la famille[138]. Tout en se différenciant des communautés[139], ces projets sont aussi

---

[133] F. HURSTEL, « Mai 68, le Paterfamilias est mort... que vivent les pères ! », *op. cit.*
[134] *Ibid.*
[135] M. SEGALEN et A. MARTIAL, « Socialiser, éduquer, scolariser », *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 181-201.
[136] R. BRANCHE, *Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? Enquête sur un silence familial*, Paris, La Découverte, 2020.
[137] A. VERJUS, « La paternité au fil de l'histoire », *op. cit.*
[138] J. PAGIS, « « Familles, je vous hais ! » », *Mouvements*, n°82, 2015, p. 132-140.
[139] H. CHAUCHAT, *La voie communautaire*, Paris, Presses de la Sorbonne, 1980 ; C. ROUVIERE, « Migrations utopiques et révolutions silencieuses néorurales depuis les années 1960 », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°133, 2016, p. 127-146.

des tentatives pour construire autrement les relations familiales. Leur étude reconnaît ainsi l'intérêt de l'analyse de l'évolution des formes historique des « liens familiaux », proposée par Paul-André Rosental afin de sortir d'une « conception objectiviste et universelle de la parenté »[140]. Sa proposition a notamment été mise au cœur d'un numéro thématique de *Clio*[141], et plus récemment du *Mouvement social* mettant ces liens familiaux à l'épreuve des institutions disciplinaires[142]. Comme le soulignent Agnès Fine, Didier Lett et Christiane Klapisch-Zuber, « La relation familiale doit être alors considérée comme un processus, les actions des hommes et des femmes s'inscrivant dans des situations différentes, très variables selon l'âge, la génération, le milieu social et pouvant changer rapidement dans le temps. Les acteurs familiaux doivent mobiliser des compétences extrêmement diverses pour s'adapter à la situation qu'ils subissent ou qu'ils doivent affronter »[143]. Les collectifs étudiés dans cette thèse permettent de voir cette adaptation à une « réinvention de la famille »[144] en train de se faire, et l'importance de la « force du quotidien »[145] dans les liens qui s'y créent semblent presque relever de l'évidence.

Ces liens familiaux ne peuvent être envisagés sans interroger l'histoire des politiques familiales. En effet, à la période étudiée, ces politiques évoluent d'une politique familiale à un éclatement des dispositifs amenant Antoine Prost à affirmer que « dès lors que le consensus autour d'un modèle familial se désagrégeait, la politique familiale perdait sa ligne directrice, son modèle régulateur »[146]. L'analyse de cette évolution des politiques familiales a pu être faite dans une

---

[140] P.-A. ROSENTAL, « Les liens familiaux, forme historique ? », *Annales de Démographie Historique*, n°2, 2001, p. 49-81.

[141] A. FINE, C. KLAPISCH-ZUBER, et D. LETT, « Liens et affects familiaux », *Clio. Histoire Femmes et Sociétés*, n°34, 2011, p. 7-16.

[142] E. GENARD, A. LE BRAS, P. MARQUIS, M. ROSSIGNEUX-MEHEUST, et L. ZAPPI, « Les liens familiaux à l'épreuve des institutions disciplinaires », *Le Mouvement Social*, n°279, 2022, p. 3-15.

[143] A. FINE, C. KLAPISCH-ZUBER, et D. LETT, « Liens et affects familiaux », *op. cit.*

[144] C. BONVALET, C. CLEMENT, et J. OGG, *Réinventer la famille : l'histoire des baby-boomers*, Paris, Presses universitaires de France, 2011.

[145] F. WEBER, *Penser la parenté aujourd'hui : la force du quotidien*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 2013.

[146] A. PROST, « L'évolution de la politique familiale en France de 1938 à 1981 », *Le Mouvement social*, n°129, 1984, p. 7-28.

approche technique[147] ou dans une tentative de révéler ses implicites[148]. De nombreux travaux de sociologie ont analysé la dimension genrée des politiques familiales[149], en montrant notamment que « les pouvoirs publics entretiennent cette complexité de la construction socio-politique de la condition de la femme : parce qu'ils sont mus par des mouvements contradictoires provoqués par une définition des rapports de la femme à la famille qui demeure non clairement résolue »[150]. Du côté des politiques concernant les modes de garde, il a été démontré en France que cette histoire est « marquée par un éclatement des dispositifs et des politiques publiques tendant, derrière la rhétorique du « libre choix du mode de garde », à déboucher « sur une liberté « étriquée », contrainte par les barrières de classes et les rapports de pouvoir entre les sexes »[151]. À rebours de leurs aspirations initiales, les collectifs enfants-parents étudiés dans cette thèse finissent par rejoindre cette histoire des politiques publiques en matière de modes de garde en France, en étant reconnus, en 1981, comme un nouveau mode de garde pouvant à ce titre bénéficier de financements publics. Ce choix d'un éclatement des dispositifs en matière de modes de garde est une évolution majeure de la période étudiée, dans laquelle s'inscrit la reconnaissance officielle de ces projets.

Une dernière évolution à laquelle ces projets participent est celle des normes de parentalité. Comme le souligne Claude Martin, « l'État a non seulement, en élargissant son périmètre d'action,

---

[147] *Ibid.* ; J. ANCELIN, *L'action sociale familiale et les caisses d'allocations familiales : un siècle d'histoire*, Paris, La Documentation française, 1997 ; J. MARTIN, « Politique familiale et travail des mères de famille : perspective historique 1942-1982 », *Population*, n°53, 1998, p. 1119-1153 ; C. COLLOMBET, « Histoire des congés parentaux en France. Une lente sortie du modèle de rémunération de la mère au foyer », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°122, 2016, p. 111-122.

[148] D. BOYER, « Normes et politique familiale », *op. cit.* ; M. CHAUVIERE, M. SASSIER, et B. BOUQUET (dir.), *Les implicites de la politique familiale : approches historiques, juridiques et politiques*, Paris, Dunod, 2000 ; R. LENOIR, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil, 2003 ; L. ZAPPI, *Les visages de l'État social : assistantes sociales et familles populaires durant l'entre-deux-guerres*, Paris, SciencesPo les presses, 2022.

[149] J. COMMAILLE, « Les injonctions contradictoires des politiques publiques à l'égard des femmes », *Masculin-Féminin questions pour les sciences de l'homme*, Presses Universitaires de France, 2001, p. 129-148 ; J. FAGNANI, « L'intégration progressive du modèle de « la mère qui travaille » », *Spirale – Revue de recherches en éducation*, n°18, 2001, p. 139-155 ; A. GAUTIER et J. HEINEN (dir.), *Le sexe des politiques sociales*, Paris, Côté-femmes, 1993 ; J. HEINEN, H. HIRATA, et R. PFEFFERKORN, « Politiques publiques et articulation vie professionnelle / vie familiale », *Cahiers du Genre*, n°46, 2009, p. 5-16 ; J. JENSON et M. SINEAU (dir.), *Qui doit garder le jeune enfant ? : modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise*, Paris, LGDJ, 1998 ; A. JUNTER LOISEAU, « La notion de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale : révolution temporelle ou métaphore des discriminations ? », *op. cit.*

[150] J. COMMAILLE, « Les injonctions contradictoires des politiques publiques à l'égard des femmes », *op. cit.*

[151] M. SINEAU et J. JENSON, « La France. Quand liberté de choix ne rime pas avec égalité républicaine », *Qui doit garder le jeune enfant ? Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise*, Paris, LGDJ, 1998, p. 141-162.

délesté progressivement la famille de nombre de ses fonctions, mais il en a également fait l'épicentre de ce que l'on va progressivement appeler le « social », en développant des réponses pour compenser les incapacités ou épauler les faiblesses et les vulnérabilités de certains citoyens, au premier rang desquels les mères, notamment celles appartenant aux classes populaires, cibles privilégiées des prescriptions et autres mesures de contrôle et d'encadrement du XVIII[e] siècle à nos jours »[152]. Ce dernier souligne ensuite que la parentalité a été érigée progressivement en « problème public » depuis les années 1970. Si le terme de « parentalité » fut utilisé dès les années 1930 notamment en anthropologie, c'est dans les années 1980 que « la notion de parentalité refait surface dans le champ des sciences sociales, et celui de l'action sociale, sans doute parce que la constitution de la parentalité en enjeu de discours renvoie aux profondes transformations sociales qui affectent le domaine privé et la réorganisation des rapports entre celui-ci, le scientifique et le politique »[153]. Cette notion peut être définie comme un moyen de distinguer la parenté biologique et sociale de la fonction parentale, définie comme la prise en charge matérielle, affective et éducative d'un enfant. La fonction parentale est en effet susceptible d'être assumée par une pluralité d'acteurs et d'actrices qu'ils et elles aient ou non des liens biologiques avec l'enfant, et que le droit leur reconnaisse ou non un statut juridique explicite. De nombreux travaux de sociologie ont montré une évolution des normes de parentalité vers une figure du « bon parent »[154] : « présence et disponibilité » pour les mères, « autorité positive » pour les pères[155]. Si les projets étudiés dans cette thèse reposent avant tout sur des parents qui souhaitent repenser leur manière de s'investir auprès de leurs enfants et de passer du temps avec et sans eux, sans pour autant s'envisager comme des modèles pour les autres parents, il est difficile de ne pas les associer à un mouvement décrit dès 1981 par Robert Castel selon lequel « le discours diffusé par les adeptes du Planning familial, de l'École des parents, par les porte-parole des émissions radiophoniques spécialisées dans le

---

[152] C. MARTIN, *« Être un bon parent » : une injonction contemporaine*, Presses de l'EHESP, 2014.

[153] G. NEYRAND, « La parentalité comme dispositif. Mise en perspective des rapports familiaux et de la filiation », *Recherches familiales*, n°4, 2007, p. 71-88.

[154] C. MARTIN, *« Être un bon parent »*, *op. cit.* ; A. BRUEL et J. FAGET, *De la parenté à la parentalité*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 2001 ; J. LANDOUR et L. ODIER, « Travail parental et bien être de l'enfant. Entre assignation et pouvoir des mères », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n°48, 2017, p. 75-93 ; G. NEYRAND, « Évolution des représentations de la famille et soutien à la parentalité », *VST - Vie sociale et traitements*, n°148, 2020, p. 21-27.

[155] M.-C. LE PAPE, « Qu'est-ce qu'un "bon" parent ? Analyse des images véhiculées par les affiches et brochures des campagnes de santé publique », *« Être un bon parent » : une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014, p. 29-52.

conseil familial et conjugal, par les journaux féminins et les rubriques « Société » des revues et hebdomadaires fait reposer la réalité ultime de la famille sur la capacité de ses membres à intensifier leurs rapports et à les réguler par la psychologie »[156]. Le paradoxe de ces projets est qu'ils se construisent en marge tout en étant précurseurs dans le développement de ces nouvelles normes de parentalités.

III. Sources et méthodes

A. Un recueil de sources orales

L'importance accordée à l'expérimentation quotidienne dans les projets étudiés dans cette thèse amène leurs acteurs et actrices à peu se préoccuper de conserver d'éventuelles archives, comme le montre le numéro sept de la *Gazette des collectifs enfants-parents* où le collectif parisien « Quel univers inventer ? » écrit en 1983 : « Sans doute notre crèche attache-t-elle plus d'importance à ce qu'elle vit qu'aux traces qu'elle peut en garder car la bande vidéo et les photos ont été égarées ! »[157]. Ce rapport au quotidien se double parfois d'une méfiance vis-à-vis de l'écrit auquel est préféré la parole donnée. Retrouver ces projets ne pouvait donc se faire sans un recours central aux sources orales. Ce recours n'est cependant pas qu'une réponse à un manque d'archives écrites, mais aussi un choix méthodologique intégré dès la conception de mon projet, après l'avoir expérimenté dans le cadre d'un mémoire de Master[158], qui m'avait convaincue que ce « retour au sujet et à son vécu » permettait de « comprendre le jeu des rapports sociaux dans toutes leurs dimensions »[159]. Comme le souligne Irène Gimenez dans sa thèse récente, l'histoire orale est un « déplacement », permettant d'accéder à une histoire « « par le bas, sociale et incarnée »[160]. Si la position d'historienne en entretien m'a parfois semblée bien inconfortable, j'ai aussi aimé dès le

---

[156] R. CASTEL, *La gestion des risques : de l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*, Paris, Éditions de Minuit, 2011, p. 185. Cité par C. MARTIN, *« Être un bon parent »*, *op. cit.*

[157] « L'aménagement de l'espace. L'histoire de la recherche du collectif QUI. 3ème partie », Gazette *des collectifs enfants-parents*, n°7, mai 1983, p. 8.

[158] E. NEUVILLE, *À leur hauteur : les élèves de l'enseignement secondaire de l'Académie de Lyon en mai et juin 1968*, mémoire de Master sous la direction de Marianne Thivend, Université Lyon 2, 2018.

[159] D. BAILLARGEON, « Histoire orale et histoire des femmes : itinéraires et points de rencontre », *Recherches féministes*, n°6, 1993, p. 53-68.

[160] I. GIMENEZ, *Devenir prisonnier·e politique. Une histoire sociale et genrée de la prison politique en fin et sortie de dictature. Espagne, 1963-1987*, Thèse de doctorat sous la direction de Laurent Douzou et Mercedes Yusta, Université Lumière Lyon 2, 2022, p. 47. Une grande partie de mes réflexions et de ma pratique concernant l'histoire orale ont été enrichies par mes échanges continus avec Irène Gimenez pendant nos thèses respectives.

début la posture d'humilité à laquelle elle oblige, notamment quand il s'agit, au moment de la retranscription de l'entretien, de se réécouter et d'être mise face à ses propres manques : (« Je lui ai coupé la parole, je ne m'en suis pas rendu compte ! » « Comment ai-je pu oublier de poser cette question ? » « Je n'ai pas rebondis sur ce point, quelle erreur ! »). Les émotions peuvent parfois être également fortes au moment de sentir qu'il s'est passé quelque chose, qu'une confiance s'est instaurée et que des choses qui n'avaient jamais été dites ont pu l'être – toujours pour des raisons largement indépendantes de vous. Les méthodes et évolutions de l'histoire orale ont déjà été synthétisées avec précision[161] et il ne s'agira donc pas de revenir ici sur cette élaboration, mais plutôt de préciser comment mon approche de l'histoire orale s'est nourrie de ces réflexions.

Privilégiant la méthode de l'entretien semi-directif, j'ai élaboré une grille de questions en début de thèse[162], mais l'ai rarement utilisée en entier afin de permettre une certaine liberté de parole car je souhaitais pouvoir analyser la manière dont les enquêté·es se racontent, se souviennent de ces moments et relisent aujourd'hui leur participation à ces projets. Comme le souligne Stéphane Beaud, « les entretiens livrent ce que l'analyse statistique ne permet pas d'éclairer : les processus d'enchaînement singulier, l'entrelacement étroit des thèmes dissociés »[163]. J'ai fait ainsi le choix de toujours commencer les entretiens par la même question : « Pourriez-vous me dire où vous en étiez dans votre parcours au moment de monter ce projet ? », afin de voir quels fils des parcours de chacun·es étaient spontanément mis en lien avec les débuts de ces projets. Mon entretien avec Edith[164] est particulièrement représentatif de cet effet d'entrelacement. Je note en effet sur mon carnet de terrain en en sortant :

---

[161] F. DESCAMPS, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2005 ; F. DESCAMPS (dir.), *Les sources orales et l'histoire : récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Rosny-sous-bois, Bréal, 2006 ; L. DOUZOU, « De l'histoire orale à une "idéologie du témoignage" : autopsie d'une régression », in L. CAPDEVILA et P. HARISMENDY (dir.), *L'engagement et l'émancipation : Ouvrage offert à Jacqueline Sainclivier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 295-308.

[162] Disponible en annexes.

[163] S. BEAUD, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique» », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n°35, 1996, p. 226-257.

[164] Edith est une des deux étudiantes à l'origine de la crèche des Beaux-Arts. Elle est alors enceinte de son premier enfant dont le père étudie dans l'École. N'ayant pas le baccalauréat, elle suit de cours du soir en sociologie à Vincennes, tout en militant au MLF et dans plusieurs collectifs de quartier à paris, notamment autour du quartier des Halles.

> C'est la première fois que je fuis un entretien. Au bout de trois heures d'entretien, à ne pas réussir à lui faire parler de la crèche, j'ai fini par prétexter un rendez-vous avec une amie pour partir. C'est à ce moment-là qu'elle m'a demandé « mais vous vouliez parler de quoi ? ». Mon état de fatigue ne m'a pas permis de rebondir à nouveau. C'était mon troisième entretien en trois jours, clairement trop pour réussir à bien conduire l'entretien et rediriger systématiquement vers le sujet qui m'intéressait[165].

Comme souvent après avoir eu le sentiment d'un entretien raté, j'ai relativisé mon impression au moment de le retranscrire. Edith y fait en effet de très nombreuses et très longues parenthèses sur ses engagements récents, ses désaccords avec sa fille quant à certains enjeux du féminisme, son analyse de la situation politique actuelle. Je comprends en retranscrivant l'entretien que ces digressions sont pour elle une manière de m'expliciter son positionnement par rapport à la crèche des Beaux-Arts et aux autres réseaux militants de l'École, en se présentant toujours comme quelqu'un davantage du côté de l'action que de la théorisation, et en essayant de me montrer que ce qu'elle analyse comme des échecs politiques est le fait de militants qui seraient, selon elle, des théoriciens. Je comprends aussi mieux mon malaise car il me semble percevoir, quand Edith évoque ses désaccords avec sa fille, qu'elle imagine que je partage son point de vue, ce qui n'est pas le cas. Je ne le lui dis cependant pas pour ne pas sortir du cadre de l'entretien, mais je suis mal à l'aise car je la laisse alors fonder son discours sur des présupposés erronés que je ne démens pas.

Il m'est arrivé à plusieurs reprises que les personnes que je rencontre fassent le lien entre moi et leurs propres enfants. J'ai souvent pensé, au moment d'essayer de prendre du recul sur mon positionnement, à l'analyse de Raphaëlle Branche sur le sien vis-à-vis des militaires qu'elle rencontre pour les interroger sur la torture pendant la guerre d'Algérie. Elle y présente son âge comme un vecteur à la fois de transmission et d'exclusion, ayant rendu la parole possible[166]. Si je suis plus jeune d'une dizaine d'années que les enfants des personnes rencontrées pour cette recherche, j'y ai été régulièrement associée pour évoquer une transmission générationnelle manquée (plusieurs personnes m'ont ainsi dit m'avoir raconté bien plus de choses qu'à leurs propres enfants sur ces projets dans lesquels ils et elles avaient pourtant grandi). En même temps,

---

[165] Notes de terrain, 11 juillet 2019.

[166] R. BRANCHE, « Le sexe, le genre et la parole : quand une femme interroge des hommes sur les violences infligées », *Quand les femmes témoignent. Histoire orale, histoire des femmes, mémoire des femmes*, Paris, Publisud, 2009, p. 217-226.

ma position en dehors de toute filiation ne mettait pas en jeu leur position de parent dans l'évocation de ces projets. Ils et elles mobilisent d'ailleurs plus souvent leur position de grands-parents pour faire des parallèles la situation contemporaine, notamment pour me faire part de leurs constats à propos de l'éducation de leurs petits-enfants.

Mon positionnement en tant que scientifique a sans doute également influencé les modalités de leur parole dans le cadre de ces entretiens, malgré une forme de symétrie sociale entre les enquêté·es et moi. Les personnes que j'ai rencontrées avaient en effet majoritairement suivi un parcours universitaire à un moment ou un autre de leur vie ou lisaient beaucoup. L'univers universitaire leur était donc connu et leur paraissait légitime. La majorité avait ainsi bien conscience, au moment des entretiens, qu'ils et elles allaient donner lieu à une trace écrite. Plusieurs enquêté·es m'ont d'ailleurs sollicitée à plusieurs reprises pour savoir où en étaient mes travaux, dans l'espoir de pouvoir éventuellement lire ce que j'écrivais. J'ai donc écrit cette thèse en le sachant, et j'espère qu'ils et elles n'auront pas le sentiment de s'être faits « ventriloqué·es »[167]. Cette campagne d'histoire orale a en effet constitué pour moi un moment d'élaboration sur le terrain d'une éthique de la recherche que je défends aujourd'hui. Mes rencontres avec Françoise Lenoble-Prédine, actrice de plusieurs projets étudiés dans cette thèse, ont été très formatrices sur ces questions. J'ai choisi de détailler son cas, qui est à la fois exceptionnel - c'est la seule personne que j'ai rencontrée autant, qui m'a confié autant d'archives et envoyé des écrits personnels – et particulièrement significatif de mes apprentissages.

J'ai obtenu le contact de Françoise Lenoble-Prédine grâce à l'association dont elle est aujourd'hui présidente d'honneur, le conservatoire des collections végétales spécialisées (CCVS), après avoir appris qu'elle avait été la principale animatrice de la crèche de la Sorbonne. Nous avons eu un premier échange téléphonique le 20 juin 2019, pendant lequel elle m'a longuement interrogée sur ma recherche, et à la suite duquel elle a accepté de me rencontrer. Cette rencontre a eu lieu dans

[167] Je reprends ici une expression utilisée sur un des panneaux de l'exposition « Vivre avec la grève du Joint français » organisée au musée de Saint-Brieuc qui indiquait : « L'histoire n'est pas le terrain exclusif des historien·nes et sa pratique permet de varier les façons de sa raconter. Il existe donc de multiples faiseurs et faiseuses de récits qui en s'opposant au fait d'être ventriloqué-es explorent dans l'action des formes diverses ». Je remercie Rita de m'avoir signalé cette ressource.

les locaux de son association, le 19 novembre 2019 où elle a apporté deux grosses valises contenant les archives qu'elle avait conservées. Je ne m'attendais pas à une telle quantité.

Figure 1 Archives de Françoise Lenoble-Prédine. Photo personnelle. 2019.

Après un long moment d'échange informel, elle accepte que je l'enregistre pour un entretien plus formel. Je me rends compte, comme lors de notre premier échange téléphonique, que Françoise Lenoble-Prédine évoque beaucoup de situations par sous-entendus, comme si je partageais avec elle des références implicites que j'ignore largement. J'ai le sentiment que cette spécificité de son discours s'explique par le fait qu'elle a déjà raconté ces histoires à de nombreuses reprises, et les évoque parfois de manière presque automatique, s'arrêtant sur les anecdotes l'ayant marquée, ou peut-être sur celles les plus susceptibles de me plaire selon ce qu'elle imagine que je suis venue chercher. Devant l'importance de ses archives, nous convenons que je reviendrai une deuxième fois afin de pouvoir finir de les consulter, ce que je fais le 27 février 2020. Elle ramène alors d'autres documents, notamment les photos faites pour *Elle* et *L'observateur* des crèches de la Sorbonne et

de Censier : premier oubli involontaire ou marque de satisfaction à la suite de notre première rencontre ? Elle s'inquiète ensuite à plusieurs reprises de l'avancée de mon travail qui l'intéresse, insistant pour que je lui dise ce que j'écris. Je n'ai sans doute pas été à la hauteur de ses attentes, dans la longueur de l'écriture et mes réponses souvent évasives – besoin de l'historienne de mettre ses sources à distance.

Au moment d'analyser nos entretiens, ses archives, puis d'écrire mes deux premiers chapitres, je réalise que je vais devoir évoquer son histoire personnelle beaucoup plus que je ne l'imaginais. Il me paraît en effet impossible d'expliquer ce qui s'est passé à la crèche de la Sorbonne sans prendre en compte plusieurs éléments de son histoire personnelle : son enfance avec des parents instituteurs, sa formation aux pédagogies nouvelles, son internement dans une maison maternelle et sa propre expérience d'institutrice. Ses archives me permettent également de mesurer l'intérêt d'intégrer son projet « Pour des centres de la petite enfance » à mon analyse, dont j'ignorais tout au moment de la rencontrer pour la première fois. L'ensemble de ces éléments m'amènent à la recontacter et à lui envoyer une première version de mes deux premiers chapitres, car sa notoriété m'empêche de l'anonymiser et que je souhaite lui soumettre la place beaucoup plus grande que j'ai décidé de lui accorder dans mes recherches. Je lui demande également si elle accepterait de me rencontrer à nouveau afin d'évoquer plus en détails les centres de la petite enfance, ce que nous faisons dans les nouveaux locaux de son association le 20 janvier 2022. Voici un extrait de mes notes de terrain, prises en sortant de ce dernier entretien :

> [Françoise Lenoble-Prédine] m'explique qu'elle n'a pas vraiment lu le chapitre que je lui ai envoyé car elle n'a pas encore écrit de son côté sa version de son expérience à la Sorbonne, et qu'elle ne voudrait pas que mon texte influence ses souvenirs : je pense immédiatement à la dépossession à laquelle procède l'historien·ne en venant chercher ces récits. Quand je lui demande pour qui elle souhaite écrire ces récits, elle me répond que c'est d'abord pour sa famille mais peut-être aussi pour les publier. À la fois parce qu'elle a envie de montrer qu'avec de la ténacité on peut faire beaucoup de choses, qu'il lui semble que c'est une leçon de vie que son histoire peut apporter, mais aussi parce qu'elle a maintenant le sentiment de ne pas avoir reçu la reconnaissance qu'elle méritait. C'est la première fois qu'elle évoque cet enjeu de la reconnaissance, dont je m'étais déjà dit plusieurs fois qu'il marquait son histoire […] Nous discutons assez longuement de nos positions respectives, et je lui dis à nouveau qu'il est important pour moi qu'elle lise ce que j'écris sur elle avant que je soutienne ma thèse, car je

> veux qu'elle s'y reconnaisse au moins un peu. Je lui parle de Laurent Douzou pour qui le plus beau compliment que les résistant·es qu'il a rencontré·es lui aient fait à propos de son travail est « y'a d'ça »[168]. Elle trouve que c'est joliment dit. Au moment de partir, elle me raccompagne jusqu'à l'escalier et me demande du haut des marches, alors que j'en ai déjà descendues quelques-unes : « Mais après, vous allez disparaître ? » Je lui réponds « C'est comme vous voulez. Si vous souhaitez que je disparaisse, je disparais. Si vous ne souhaitez pas que je disparaisse, je ne disparais pas ». C'est à ce moment-là qu'elle me dit ces derniers mots « Parce qu'on vous donne quelque chose quand même », avant de rejoindre son bureau. Je descends l'escalier en me disant que je viens de vivre une leçon d'histoire : j'ai été mise face au poids de ma démarche par une des personnes que je suis allée chercher pour témoigner. Elle m'a donné quelque chose, j'ai donc une dette envers elle, et elle me signifie qu'elle le sait[169].

Ces notes de terrain contiennent plusieurs éléments essentiels pour expliciter mon approche de l'histoire orale. Comme le souligne Irène Gimenez, il est essentiel de dénaturaliser cette mise en place de la parole en entretien : « Remettre du « je » a ainsi pour but d'exposer les conditions et les coulisses de l'enquête orale, d'admettre que je coproduis, en situation, le matériau que j'utilise ensuite, à partir de mes positionnements sociaux, mais aussi de mes émotions. Je ne suis, en effet, sortie ni neutre ni indemne de ces entretiens. Cette approche prend au sérieux les expériences vécues par les individus et les mots qu'ils et elles utilisent pour les dire, donc le sens qu'ils et elles leur attribuent »[170]. Cette dénaturalisation de la parole concerne tant l'historienne que la personne rencontrée, toutes deux prises dans la toile des circonstances ayant amené à leurs échanges. Comprendre pourquoi cette parole a pu être dite oblige à essayer de défaire une partie de ces nœuds – la plupart d'entre eux nous échappe aussi, puisqu'ils appartiennent à la vie intime de la personne que nous rencontrons et dont elle ne partagera presque rien – pour essayer de comprendre pourquoi ce qui a été dit était dicible à ce moment-là.

Dans le cas de Françoise Lenoble-Prédine, je constate une progression importante entre notre premier échange téléphonique et notre dernier entretien, rendue possible par le temps écoulé

---

[168] L. DOUZOU, « L'écriture des émotions en histoire : le cas de la Résistance française (1940-1944) », conférence donnée le 5 décembre 2019 à Sciences Po Lyon, https://www.youtube.com/watch?v=wr_Qj1BMZKw [consulté le 22/02/2023].

[169] Notes de terrain, 20 janvier 2021.

[170] I. GIMENEZ, *Devenir prisonnier·e politique. Une histoire sociale et genrée de la prison politique en fin et sortie de dictature. Espagne, 1963-1987.*, *op. cit.*, p. 48.

et une confiance progressivement installée, mais surtout par un contexte personnel qu'elle me confie au moment de ce dernier entretien. J'ai donc finalement eu peu de prise sur cette évolution, qui a cependant été déterminante. J'avais en effet eu à plusieurs reprises le sentiment que son discours était marqué par une envie de reconnaissance, notamment quand elle revenait sur ses liens avec Françoise Dolto, ou qu'elle insistait sur sa participation à la reconnaissance des crèches parentales, qui sont aujourd'hui la forme la plus connue issue de ces expériences alternatives, alors que les parents que je rencontrais pour évoquer leur point de vue sur cette histoire ne se souvenaient presque jamais d'elle. En effet, si Françoise Lenoble-Prédine a bien participé à la rédaction de la circulaire ayant permis la reconnaissance des crèches parentales, c'est en tant que technicienne pour le Secrétariat à la famille de Georgina Dufoix, ce qui explique que les parents des collectifs enfants-parents se soient peu souvenus d'elle, et certainement pas comme une alliée. Cependant, de son point de vue, avoir participé à la rédaction de cette circulaire est en cohérence avec son parcours et relié avec ses engagements pendant et après Mai-juin 1968. Je comprends aussi qu'elle a pris l'habitude de mettre davantage en valeur sa participation à cette partie de l'histoire des modes de garde en France car les crèches parentales peuvent être considérées comme une réussite quand son projet « Pour des centres de la petite enfance » est resté un projet sur le papier. Déconstruire les conditions du partage de la parole permet donc de sortir de la question de savoir si nos enquêté·es nous « mentent », pour se concentrer sur leurs propos « comme la matière qui permet de nourrir la « cohérence » de la construction identitaire à chaque âge »[171].

Partager ces détails me semblait également nécessaire pour faire sentir la position d'inconfort que peut provoquer le recueil de sources orales, notamment au moment de ressentir que les entretiens ont une portée qui nous dépasse. Si les ouvrages analysant les processus à l'œuvre en histoire orale sont désormais nombreux[172], cette position d'inconfort et d'incertitude reste rarement analysée. Il me semble qu'une des raisons de ce manque est qu'une partie de ce qui se

---

[171] P. MERCKLE et S. OCTOBRE, « Les enquêtés mentent-ils ? Incohérences de réponse et illusion biographique dans une enquête longitudinale sur les loisirs des adolescents », *Revue française de sociologie*, n°56, 2015, p. 561-591.

[172] S. BEAUD et F. WEBER, *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2010 ; P. CHAMPAGNE, F. DESCAMPS, P. JOUTARD, M. PRAZAN, F. d'ALMEIDA, et D. MARECHAL, *L'histoire orale en questions*, Bry-sur-Marne, INA, 2013 ; F. DESCAMPS, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone*, *op. cit.* ; F. DESCAMPS (dir.), *Les sources orales et l'histoire*, *op. cit.* ; F. THEBAUD et G. DERMENJIAN (dir.), *Quand les femmes témoignent : histoire orale, histoire des femmes, mémoire des femmes*, Paris, Publisud, 2009.

passe sur le terrain échappe à toute forme de théorisation et ne pourra reposer que sur la capacité du chercheur ou de la chercheuse à réagir face à l'inattendu, ne pouvant ensuite qu'assumer ce qu'aura été leur capacité de réaction. J'ai ainsi été particulièrement désarçonnée quand Françoise Lenoble-Prédine m'a demandé si j'allais disparaître après ma thèse. Si, avec le recul, ma réponse me satisfait car je lui laisse le pouvoir sur la suite éventuelle de notre relation, elle a surtout été, sur le moment, un moyen d'échapper à une question à laquelle je ne savais pas comment répondre. Son interpellation au moment de me quitter (« Parce qu'on vous donne quelque chose quand même ») m'a également marquée. J'avais alors déjà lu l'article dans lequel Laurent Douzou évoque, de manière très fine, son positionnement par rapport à Jean-Pierre Vernant comme acteur de la Résistance et dans lequel il écrit que « même si elle est, au sens fort du mot, respectueuse, courtoise, guidée par le seul souci de mieux comprendre une réalité enfouie, l'intervention des historiens dans l'expérience clandestine est une manière d'intrusion, une sorte d'effraction à laquelle, pour quantité de raisons diverses, on donne son consentement. Une effraction intellectuellement utile. Mais une effraction tout de même »[173].

Si, dans nos entretiens, Françoise Lenoble-Prédine n'évoquait pas avec moi d'expérience clandestine, je faisais cependant effraction dans son intimité, pour ensuite la partager en partie dans cette thèse. Par son interpellation, Françoise Lenoble-Prédine me rappelait que l'entretien est une situation de pouvoir irréductible, comme le souligne Isabelle Clair dans son analyse de ce que signifie faire du terrain « en féministe » : « Le rapport de pouvoir induit par le dispositif de l'enquête vient briser la solidarité inscrite au frontispice de l'engagement féministe et rappelle ce dont on a soi-même fait les frais collectivement : transformer la vie des autres en objet et décider qui mérite ou non le statut d'objet ne sont pas des opérations inoffensives. […] La ou le sociologue, quelles que soient ses caractéristiques sociales, et quelles que soient celles de « ses » enquêté·es, occupe une position de pouvoir à l'égard de ces dernier·es – il ou elle définit son objet de recherche, met en place des relations sociales dont lui ou elle seul·e connaît la finalité et qui servent d'abord ses propres intérêts (professionnels notamment), il ou elle tient la plume au moment de rendre publique la description de la vie d'autrui, et tout cela alors même qu'il ou elle travaille à mettre au jour des ordres hiérarchiques qu'il ou elle juge illégitimes »[174]. « Ainsi, l'intégration de la

[173] L. DOUZOU, « Les silences d'un résistant », *Le Genre humain*, n°53, 2012, p. 21-27.
[174] I. CLAIR, « Faire du terrain en féministe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°213, 2016, p. 66-83.

perspective des femmes ne suffit pas : il s'agit d'adopter une conception différente du rapport entre sujet et objet de science »[175]. Il ne s'agit donc pas de chercher à nier cette relation de pouvoir – ce qui reviendrait à prétendre à une « impossible neutralité »[176] - mais de s'interroger sur ce qu'on fait de ce pouvoir et sur ce que ce pouvoir nous fait.

À l'échelle de cette thèse, j'ai choisi de répondre à cette question en donnant un peu de moi en amont des entretiens, me souvenant de l'interpellation de Claire Auzias : « Comment faire l'économie de soi à ceux qui vous livrent leurs luttes, leurs enthousiasmes, leur passé ? »[177]. J'ai ainsi réalisé, après avoir expérimenté plusieurs entretiens, un document que j'envoyais pour me présenter au moment du premier contact par mail ou après un premier échange téléphonique. Ce document, disponible en annexe, comprend quelques éléments sur ma vie personnelle, mais également des détails sur les modalités pratiques de l'entretien, en particulier à propos de l'enregistrement, et sur les raisons qui m'ont poussée à me lancer dans cette recherche. J'ai également fait le choix d'y indiquer que j'avais des enfants car j'ai pu constater, après plusieurs entretiens, que cet élément de ma biographie facilitait la parole sur des éléments concrets de la prise en charge des enfants, souvent *a priori* considérés comme inintéressants par les personnes rencontrées. Sans l'avoir réalisé consciemment sur le moment, il me semble que le choix de partager quelques éléments de ma vie privée était peut-être également pour moi un moyen de me sentir moins intrusive au moment de poser des questions liées à la vie privée voire à l'intimité des personnes que je rencontrais. J'ai cependant constaté, au fur et à mesure des entretiens, que j'avais du mal à « me lancer » pour poser des questions relevant de l'intimité de leurs relations avec leurs parents, enfants ou conjoint·es le cas échéant. Cette limite personnelle peut expliquer en partie le décalage entre la quantité d'informations que j'ai pu recueillir sur les rapports aux institutions des acteurs et actrices ayant monté ces projets, par rapport à celles à propos de leurs liens familiaux ou affectifs. Ce décalage peut également s'expliquer par un écart similaire en termes de sources écrites sur ces deux sujets, que ma posture en entretien a pu redoubler. Enfin, j'ai refusé, au moment d'aborder dans l'écriture ces enjeux plus intimes, d'utiliser des éléments qui avaient pu m'être dits

---

[175] M. MATHIEU, V. MOZZICONACCI, L. RUAULT, et A. WEIL, « Pour un usage fort des épistémologies féministes », *op. cit.*
[176] H. ZINN, *L'impossible neutralité : autobiographie d'un historien et militant*, Marseille, Agone, 2013.
[177] C. AUZIAS, *Mémoires libertaires : Lyon 1919-1939*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 15.

en *off*, car je trouvais que le statut de ces informations était trop ambigu et ne souhaitais pas que les personnes que j'avais rencontrées puissent se sentir trahies si elles lisaient cette thèse. Les différents entretiens avec Françoise Lenoble-Prédine représentent donc bien mon évolution au cours de ce recueil de sources orales, pendant lequel j'ai souvent eu l'impression d'apprendre à marcher en avançant, ce qu'aurait insuffisamment retranscrit leur bilan quantitatif que je m'apprête à écrire[178].

J'ai effectué 39 entretiens, qui m'ont permis de rencontrer 52 personnes dans toute la France comme le montre la carte ci-dessous :

[178] Un tableau récapitulatif de ces entretiens peut également être trouvé en annexes.

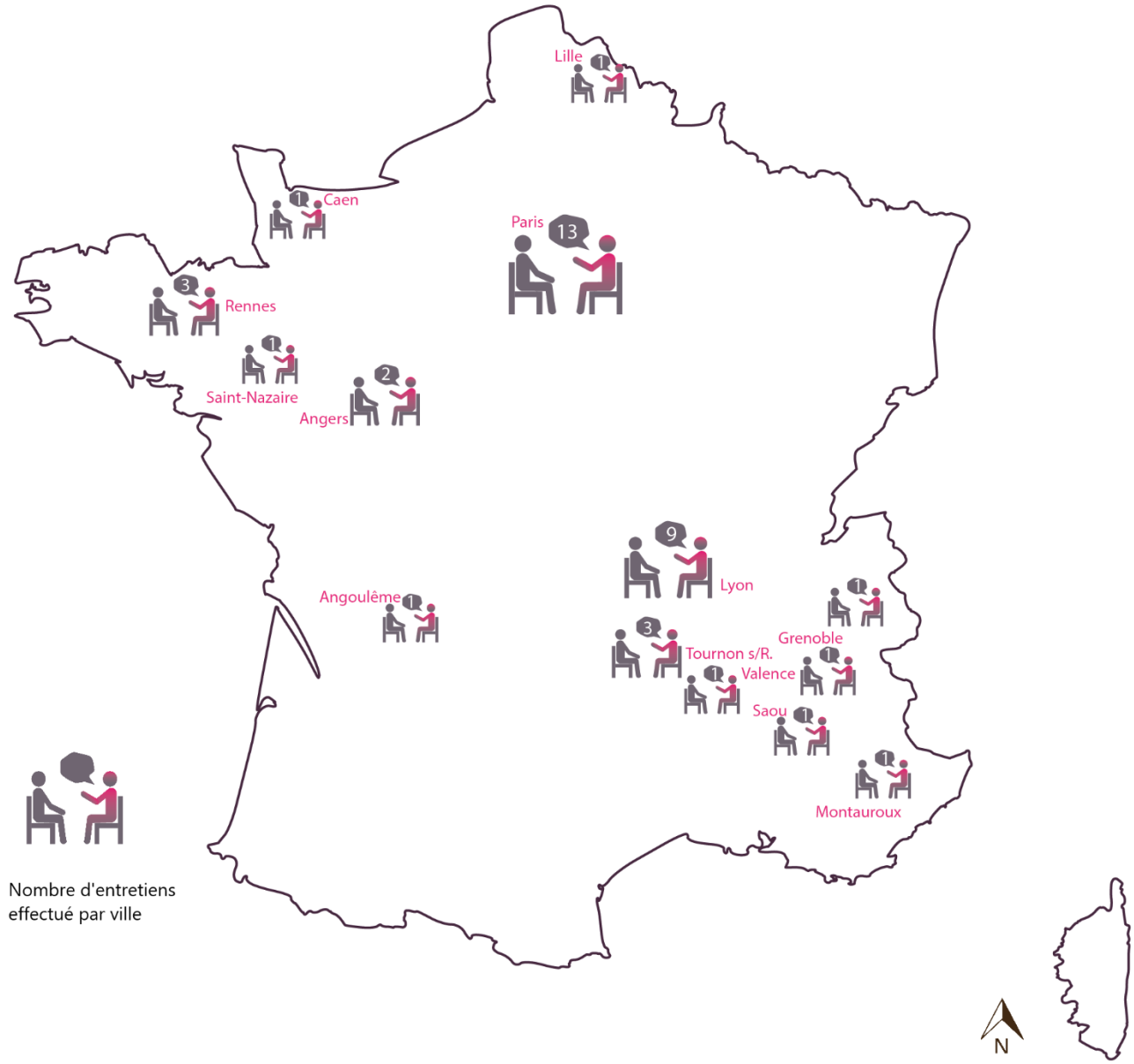

Carte 1 Répartition des entretiens réalisés pour cette recherche.

Cinq entretiens ont été réalisés de manière collective[179] et quatre avec des couples (certains moments de ces entretiens ont pu parfois être menés également avec un seul membre du couple). Effectuer à la fois des entretiens collectifs et des entretiens individuels m'a permis de mesurer à quel point l'entretien collectif permet d'obtenir beaucoup moins d'informations personnelles que l'entretien individuel, mais permet d'observer, même avec une distance temporelle de plusieurs dizaines d'années, les interactions collectives entre les adultes ayant participé aux projets que j'étudie. Trois personnes ont été rencontrées deux fois et une trois fois. J'ai rencontré une majorité de femmes (36 femmes pour 15 hommes). La répartition des statuts des personnes rencontrées est synthétisée dans le graphique ci-dessous :

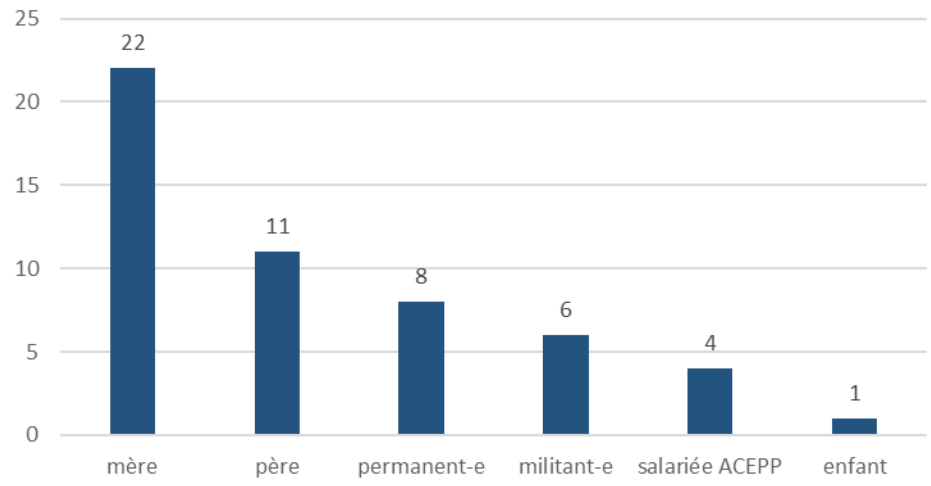

Graphique 1 Répartition des enquêté·es par statuts.

Les catégories « pères » et « mères » réunissent des personnes ayant contribué à monter des projets alternatifs pour que leurs enfants puissent y être accueillis. Les « permanent·es » sont les salarié·es de ces collectifs, quand les « salariées ACEPP » sont les premières salariées de l'association des collectifs enfants-parents professionnels (ACEPP), première fédération nationale de ces collectifs créée en 1981. Il s'agit avant tout d'entretiens exploratoires effectués en début de thèse. Enfin, les

[179] Cinq personnes pour le collectif enfants-parents de Rennes « Fruits de la passion », six pour celui de Saint-Nazaire, trois pour celui d'Angers, deux pour le collectif parisien « Quel univers inventer ? » et deux pour la crèche universitaire de Lyon.

« militant·es » sont des personnes ayant participé à la création de ces projets non pas pour leurs propres enfants mais par conviction personnelle de leur intérêt collectif, en les inscrivant avant tout dans une démarche militante – ce qui pouvait aussi être le cas des mères et des pères, qui y trouvent alors un double intérêt. La seule enfant – désormais adulte – que j'ai rencontrée est Maroussia Louradour, qui a réalisé le film *Sur la trace des parents sauvages*[180], documentaire dans lequel elle retrace l'histoire du collectif parisien « Quel univers inventer ? » auquel sa mère a participé, en faisant témoigner des acteurs et actrices de l'époque dont des enfants. Malgré cette rencontre et ce film, j'ai fait le choix de ne pas rencontrer d'enfants. Tout d'abord pour des raisons matérielles, le nombre d'entretiens à réaliser devenant trop important dans le cadre d'une thèse. Il me semblait aussi que, la plupart des enfants accueillis dans ces collectifs ayant moins de quatre ans, leurs souvenirs seraient par nature imprécis et qu'il me serait encore plus difficile de retrouver leur reconstruction *a posteriori*. J'ai donc fait le choix de ne rencontrer que des participant·es adultes à ces projets. Leurs prénoms ont été modifiés par souci d'anonymisation, sauf quand l'utilisation de leurs écrits publiés ou leur notoriété ne le permettait pas.

L'ensemble de ces personnes ont pu être contactées par différents moyens. Ma première porte d'entrée a été l'ACEPP qui, par effet « boule de neige » m'a permis de retrouver surtout des personnes issues de projets parisiens. J'ai également contacté des personnes dont j'avais pu retrouver le nom dans diverses archives et pour lesquelles je réussissais ensuite à trouver un moyen de contact. Le succès de cette méthode est très aléatoire. J'ai ainsi établi une liste de 103 personnes contactées, dont 24 ne m'ont jamais répondu, sans que je puisse savoir s'il s'agissait d'un refus de réponse ou simplement si le contact que j'avais pu trouver n'était plus le bon. Mon hypothèse est qu'il s'agit avant tout de contacts erronés, excepté pour les acteurs et actrices de la crèche nationale des Beaux-Arts pour lesquels j'ai davantage envisagé un refus de réponse, étant donné l'incendie dramatique après lequel s'est terminé leur projet[181]. Seule une mère, contactée par une de ses amies rencontrée préalablement, a refusé de me rencontrer. Il peut arriver qu'un refus de parole surgisse également au moment de l'entretien. Ainsi, dans celui que j'ai effectué avec un collectif de parents de Saint-Nazaire, une des mères m'a dit, au moment où nous abordions un conflit qui avait eu lieu au sein du collectif « J'ai pas envie de chercher ça dans ma tête ». J'avais rencontré quelques

[180] M. LOURADOUR, *Sur la trace des parents sauvages*, Forum des images, 2000.
[181] La crèche des Beaux-Arts brûle en 1981 et une enfant meurt dans l'incendie.

difficultés pour retrouver des participant·es à ce collectif de Saint-Nazaire, dont j'avais pourtant entendu parler à plusieurs reprises mais pour lequel je ne réussissais pas à trouver de noms. J'ai donc contacté le journal *Ouest France* pour leur demander s'il était possible de passer une petite annonce, et ces derniers m'ont proposé de rédiger un petit article sur mon projet[182]. Cette méthode est finalement celle qui a eu le plus de succès car j'ai obtenu de nombreuses réponses qui m'ont permis d'effectuer un entretien collectif à Saint-Nazaire, un entretien téléphonique avec la salariée du collectif, mais aussi de recevoir plusieurs mails de partage de souvenirs[183]. J'avais pour objectif de rencontrer au moins une personne par projet que je retrouvais. Je n'ai finalement pas réussi à atteindre cet objectif, ayant rencontré des participant·es de 21 projets sur les 32 référencés dans cette thèse[184]. Sur les 11 projets pour lesquels je n'ai rencontré personne, j'ai eu accès, pour deux d'entre eux (le collectif enfants-parents « République des enfants » et la crèche de Vincennes) à des extraits d'entretiens effectués dans le cadre d'autres recherches[185]. Sans pouvoir prétendre à l'exhaustivité, ayant rencontré du monde pour plus de la moitié des projets, je pense pouvoir affirmer une certaine représentativité des personnes rencontrées, confirmée au moment de dépouiller les petites annonces du journal *Libération*, dans lesquelles j'ai retrouvé à plusieurs reprises des noms croisés dans mes recherches.

B. Sources écrites

Archives privées

Si le corpus de témoignages oraux est un élément central de cette recherche, il a pu être complété par des archives privées, obtenues principalement à la suite de ces entretiens. Les premières archives privées que j'ai pu consulter ont été celles de l'ACEPP, qui contiennent principalement des coupures de presse, de la littérature grise et une collection malheureusement incomplète de la *Gazette des collectifs enfants-parents*[186], dont le numéro 0 date de novembre 1981.

---

[182] « Saint-Nazaire. Crèche alternative : appel à témoignage », *Ouest France*, 14 mars 2021 [en ligne : https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/saint-nazaire-44600/saint-nazaire-creche-alternative-appel-a-temoignages-7186406 consulté le 18/01/2023].

[183] L'un d'entre eux est reproduit en annexes.

[184] Deux tableaux récapitulatifs de l'ensemble de ces projets sont disponibles en annexes.

[185] J. GUIMIER, *Des enfants à l'université - La crèche de Vincennes Paris 8*, Octaviana, bibliothèque numérique de l'Université Paris 8, 2019 ; A. JEANTET, « Histoire de la crèche parentale République des enfants. Enquête sociologique sur 30 ans de vie, de rencontres et d'engagement », 2011.

[186] La revue est désormais intégralement disponible en ligne, ce qui n'était pas le cas au début de ma thèse [https://www.acepp.asso.fr/la-gazette/ consulté le 19/01/2023].

Parmi les acteurs et actrices rencontrées, quatre femmes avaient conservé des archives des projets auxquels elles avaient participé. La première, Françoise Lenoble-Prédine, a déjà été évoquée. Dans ses deux valises d'archives se trouvaient de nombreuses coupures de presse, les documents qu'elle avait conservés de la crèche de la Sorbonne, des premières crèches « sauvages » dans les universités parisiennes, les archives de son association « Pour des centres de la petite enfance » ainsi que la correspondance reçue par l'association. Il s'agit donc d'archives privées ayant avant tout une dimension institutionnelle, à l'image de celles conservées par Sophie[187] pour le collectif enfants-parents parisien « Tobogan » et par Louise[188] pour le collectif angevin « La ribambelle ». Geneviève[189], une des salariées de ce projet angevin que j'ai rencontrée ensuite par l'intermédiaire de Louise, avait également conservé plusieurs cartons d'archives, trop contemporaines pour moi, mais je les ai accompagnées pour déposer leurs archives au Centre des archives du féminisme d'Angers où elles peuvent désormais être consultées. Sophie, malgré ma proposition et une prise de contact favorable à La Contemporaine, n'a finalement pas souhaité déposer ses archives. La troisième femme à m'avoir confié ses archives est Madeleine[190], qui a participé à plusieurs collectifs enfants-parents parisiens. Ses archives sont celles qui contiennent le plus de documents privés, notamment ses notes prises à la volée en réunion ou pendant des permanences au collectif. L'entretien que j'ai réalisé avec Madeleine m'a permis de comprendre comment ces notes avaient été élaborées[191]. Au début de notre entretien, cette dernière prend en effet une feuille et m'indique avoir besoin d'écrire pendant qu'elle parle. Et en effet, sa parole s'accompagne de reprise de certains de ses mots par écrits, de schémas ou encore de dessins. Ces documents sont donc à la fois difficiles à interpréter et un moyen de saisir sur le vif certains temps d'échanges ou les enjeux abordés en réunions. Les archives de Madeleine comprenaient aussi une lettre plus personnelle qui

[187] Sophie fait partie des mères ayant monté le collectif parisien « Tobogan », à la suite d'une rencontre dans le Jura en 1974 organisée dans le village de Censeau par le mensuel *La Gueule ouverte*, le comité d'animation de l'Ain et la revue *Contact éducation*. Sa première fille a alors deux ans et Sophie termine ses études de psychologie.

[188] Louise est à l'origine du collectif angevin « La ribambelle », qu'elle monte pour sa fille unique avec une amie. Les démarches pour le monter prenant trop de temps, elle y participera finalement en tant que salariée grâce à son diplôme d'infirmière.

[189] Geneviève remplace Louise en 1984 comme salariée du collectif angevin « La ribambelle », après une formation d'éducatrice de jeunes enfants.

[190] Madeleine a fait partie de plusieurs collectifs parisiens, dont « Tobogan », après avoir essayé de faire garder son fils à la crèche municipale. Après un CAP, elle fait plusieurs « petits boulots » tout en reprenant des études jusqu'à un DEA en anthropologie qu'elle consacre à l'analyse des différentes méthodes de portage des enfants.

[191] Quelques pages en sont reproduites en annexes.

lui avait été envoyée par une des autres mères du collectif, seul document de ce type que j'ai pu retrouver. Enfin, ces quatre principaux fonds ont été complétées par des conservations plus ponctuelles de documents par certaines des personnes rencontrées, principalement des tracts ou de la littérature grise.

Archives institutionnelles

J'ai également parcouru plusieurs fonds d'archives institutionnelles, quand les projets étudiés dans cette thèse avaient eu suffisamment de rapports avec ces institutions pour espérer les y retrouver. Un de mes principaux regrets est de n'avoir pas réussi à retrouver les rapports effectués par les services de PMI ayant visité les premiers collectifs enfants-parents, malgré mes nombreux mails, appels et courriers pour essayer d'y avoir accès. Les collectifs enfants-parents sont d'ailleurs les projets pour lesquels j'ai retrouvé le moins de traces écrites en dehors des documents conservés par les personnes rencontrées en entretien[192]. Les archives des universités m'ont permis de compléter largement ma connaissance des crèches universitaires. Les archives du secrétariat particulier du recteur de l'académie de Paris contiennent ainsi de nombreux courriers au sujet des premières crèches « sauvages » dans les universités parisiennes[193]. Celles du Cabinet du recteur contiennent également les documents de travail de la commission paritaire de la vie de l'étudiant ayant envisagé de développer les crèches universitaires[194]. Plusieurs fonds d'archives départementales m'ont également permis de compléter ces informations[195], et les archives de l'École nationale des Beaux-Arts (ENSBA) ont en partie été déposées aux Archives nationales[196]. J'ai également eu la chance de commencer cette recherche en trouvant, par hasard, aux archives départementales du Rhône le dossier de surveillance des étudiantes ayant monté la crèche de Lyon 2[197], ce qui m'a permis de les retrouver facilement et de partager ces sources avec elles[198]. Enfin,

---

[192] À l'exception notable des archives municipales de Rennes, qui contiennent plusieurs dossiers du service municipal des crèches évoquant ces projets notamment aux cotes 2078W/4-32-42 et 2063W/48.

[193] Archives de Paris, désormais AP, 3649W/20 et 3649W/26. Je n'ai malheureusement pas pu compléter ma collecte dans d'autres cartons de cette série qui se trouvent sur un rayonnage mobile inaccessible pendant une part importante de ma thèse.

[194] AP 3653W/3.

[195] Archives départementales du Calvados, 1J/64/6, 3016W/1 à 4 et 3129W/1 ; Archives départementales des Hauts-de-Seine, 1208W/2-3, 1208W/57 et 1208W/257.

[196] Archives nationales (désormais AN) 19920445/170, 20120112/96 et 19870353/10.

[197] Cette crèche porte aujourd'hui le nom de « crèche Equal » mais sera appelée « crèche de Lyon 2 » dans cette thèse par commodité car cela correspond au nom que lui donnent la plupart des enquêté·es.

[198] Archives départementales du Rhône, 4434W/7 et 4434W/353.

certaines crèches universitaires existant encore aujourd'hui m'ont permis d'accéder à leurs archives[199], qui contiennent des coupures de presse, les statuts des associations, et parfois quelques tracts et compte rendus de réunion. Je n'ai malheureusement jamais pu consulter les archives de la crèche de Vincennes, hormis quelques traces dans les archives conservées à la bibliothèque universitaire[200], malgré plusieurs échanges de mails avec le service d'archives. Bien qu'une exposition ait été récemment organisée sur le sujet[201], ces archives m'ont toujours été présentées comme inaccessibles. Le service des archives de l'université Paris Dauphine, où je me suis rendue, n'a pas non plus retrouvé trace des documents prêtés pour cette exposition, mais a pu me communiquer un diaporama effectué pour cette occasion grâce auquel j'ai pu disposer de plusieurs photos de documents. Enfin, le service des archives de l'université Paris Cité m'a envoyé plusieurs documents numérisés, notamment des extraits de journaux de Paris Diderot relatifs à la crèche de l'université et les PV des conseils d'administration pour les années 1971-1973[202]. J'ai également consulté, pour compléter les informations dont je disposais sur les centres de la petite enfance, certains des dossiers conservés aux archives départementales des Yvelines concernant le moment de création de ce centre[203], et les archives de l'architecte Raul Pastrana conservées à la bibliothèque Kandinsky pour sa participation à l'élaboration de celui de Marne-la-Vallée[204]. Enfin, j'ai utilisé les dossiers documentaires de la bibliothèque Marguerite Durand pour rechercher les écrits des mouvements féministes sur ces projets.

Cette recherche des traces écrites laissées par ces projets a donc demandé de croiser de nombreux fonds d'archives, au sein desquels j'ai parcouru de nombreux cartons sans succès[205]. Le temps nécessaire pour parcourir ces fonds disséminés un peu partout en France explique que l'ambition initiale de ce projet de thèse ait dû être réduite. Il s'agissait à l'origine d'étudier les mobilisations de parents en faveur des crèches dans les années 1968, fréquentes à la période comme

---

[199] Il s'agit de la crèche « Equal » de l'université Lyon 2, située à Bron, et de la crèche « Les kangourous câlins » de l'université de Lille. Je remercie également Aden Gaide d'avoir partagé avec moi ses photos des archives des crèches de l'université de Caen.

[200] V 277, V141 et le fonds d'archives photographiques numérisé FVNDD57.

[201] https://www.univ-paris8.fr/Catalogue-d-exposition-1968-2002-L-histoire-de-la-creche-et-de-la-maternelle [consulté le 19/01/2023].

[202] Je tiens à remercier Maxence Termoz-Masson pour son suivi et sa disponibilité et m'avoir envoyé tous ces documents numérisés afin de me permettre d'y avoir accès sans me rendre à Paris.

[203] Archives départementales des Yvelines, 2626W/72-73-75 et 81.

[204] Bibliothèque Kandinsky, PAS 4 et 5.

[205] J'ai recensé 67 cartons consultés mais finalement non utilisés dans le cadre de cette recherche.

le souligne Yvonne Knibiehler : « Les mères gauchistes, soucieuses de ne pas « faire le jeu des anticrèches », n'ont jamais critiqué les établissements de PMI. Pourtant, elles ont provoqué ou soutenu une importante transformation des idées et des pratiques institutionnelles. À cause d'elles, à leur service, la crèche change de fonction. Les nouvelles usagères ne sont pas des prolétaires misérables et humiliées, ce sont de jeunes femmes instruites, pourvues d'un bon métier : elles n'ont pas l'intention d'abandonner leur travail pour élever leur enfant, mais elles n'ont pas d'avantage l'intention d'abdiquer leur responsabilité maternelle. Elles sont mères par choix et avec conscience ; elles lisent des livres de puériculture, de psychologie, de psychanalyse. Elles confient leur enfant, mais elles veulent savoir comment il sera traité. Elles ne se laissent intimider ni par la directrice, ni même par le médecin : elles dialoguent d'égale à égal avec tout le personnel »[206]. J'avais donc commencé à parcourir plusieurs fonds d'archives municipales pour rechercher des traces de ces mobilisations, et également rencontré un couple de parents ayant participé à une mobilisation pour les crèches de Colmar[207]. Si j'ai retrouvé de nombreuses traces de ces mobilisations pour des crèches au cours de mes recherches, notamment dans les courriers reçus par Simone Veil quand elle était ministre de la Santé, il m'est rapidement apparu qu'il serait impossible de faire une telle étude à l'échelle nationale. J'ai donc choisi de recentrer mon analyse sur un nombre restreint de projets : les crèches universitaires, les centres de la petite enfance et les collectifs enfants-parents qui partageaient tous la référence à la crèche de la Sorbonne comme origine. Je reste cependant convaincue, face au nombre de sources trouvées par hasard, que cette étude reste à faire, tout comme celle des mobilisations pour des crèches sur les lieux de travail[208], ou montées dans le cadre de mouvement sociaux. Certaines mobilisations, notamment celle portée par l'association de parents pour défendre les crèches collectives, créée à Paris en mai 1976, seront cependant évoquée dans le chapitre six consacré à l'élaboration des politiques publiques en matière de modes de garde.

---

[206] Y. KNIBIEHLER, *La révolution maternelle*, *op. cit.*, p. 203.

[207] Je remercie Elsa Kammerer de m'avoir mise en relation avec ses parents, et Odile et Laurent Kammerer de m'avoir si généreusement accueillie. Je garde précieusement leurs archives que j'espère transformer un jour en article à défaut de les avoir utilisées dans cette thèse.

[208] La réalisatrice Anna Salzberg m'a ainsi signalé que sa mère avait monté, avec d'autres, une crèche au ministère des affaires sociales au début des années 1980. J'ai également trouvé des traces de mobilisations pour la création d'une crèche à la cité administrative de Bordeaux en 1981 et à la Poste de Paris en 1982.

Cette recherche des traces laissées par ces projets a été complétée par une recherche dans les dossiers de plusieurs administrations publiques nationales, pour essayer de retrouver également leur éventuelle influence sur les politiques publiques en matière de modes de garde. Si mes recherches de dossiers sur ces projets dans des archives locales ont parfois pu me donner l'impression d'avoir peu de choses à « me mettre sous la dent », celles dans les archives nationales m'ont au contraire demandé d'établir des critères de tri, en partie aidée par les dérogations parfois impossibles à obtenir. Je n'ai ainsi pas obtenu de dérogation pour consulter une enquête de l'inspection générale des affaires sociales, *L'Administration face à elle-même* dont un des rapports est intitulé « La garde des enfants de moins de 3 ans hors du domicile familial »[209], ce que je regrette encore au moment d'écrire ces lignes. J'ai donc fait le choix d'une interrogation systématique des inventaires numérisés aux archives nationales avec les mots « crèche* », « mode* d'accueil », « mode* de garde » ou encore « enfan* » afin de retrouver les institutions ayant le plus évoqué ce sujet à la période[210]. J'ai finalement consulté les dossiers du Bureau de la protection maternelle et infantile de la Direction générale de la Santé du ministère de la Santé concernant les crèches entre 1969 et 1981[211]. J'ai également consulté les lettres reçues par Monique Pelletier quand elle était ministre déléguée à la condition féminine au sujet des modes de garde et des politiques familiales[212], ainsi que toutes les lettres et circulaires de la caisse nationale d'allocation familiale (CNAF) diffusées auprès des caisses locales entre 1969 et 1981[213]. J'ai également effectué une recherche dans les archives du Commissariat général du Plan, en recherchant les rapports et documents de travail des différents groupes de travail ayant traité de la politique familiale et de modes de garde entre 1968 et 1981[214]. Enfin, les archives du Comité du travail féminin[215] ont représenté une source importante, car, comme l'a également étudié Anne Révillard, la question de

[209] Archives nationales, désormais AN, 19940428/11.
[210] Le signe * est un code informatique permettant de rechercher de tous les mots commençant par une même racine.
[211] AN 19790009/7 à 8-10-11-14-15-18.
[212] AN 19810605/2-3-63-72.
[213] AN 20180593/7-9-10-15-22-23.
[214] AN 19890575/154-172-272-290, AN 19890617/19-20-53-122-206-239-247-277-317-335-488, AN 19930277/132-148, AN 19920452/5-39, AN 19920574/11.
[215] AN 19860111/1-14.

la garde des enfants y est abordée de manière centrale dans les débuts de son existence, notamment sous l'impulsion de Ménie Grégoire[216].

C. Organisation de la thèse

Les projets étudiés dans cette thèse ne sont pas à l'origine de la construction de la garde des enfants en âge préscolaire comme un problème public, enjeu déjà identifié avant leur émergence et objet de plusieurs propositions politiques en la matière[217]. Cependant, ces propositions ne sont jamais à la hauteur pour résoudre la question de l'accueil de ces enfants de manière qualitative et quantitative. Ces projets interrogent donc, à plusieurs échelles, les manières de la société de « penser et problématiser les relations entre enfants et adultes »[218], à un tournant de l'histoire du travail des mères d'enfants en bas-âge. Cette thèse est organisée en deux parties autour de cet enjeu. La première propose à la fois une histoire sociale de ces projets, qui tente de dépasser l'expression-écran « crèches sauvages », pour retrouver les acteurs et actrices qui les ont portés et les stratégies qu'ils et elles mettent en œuvre pour transformer les institutions à différentes échelles. La seconde partie envisage ces projets de manière transversale, en analysant leurs propositions d'utiliser la transformation de l'accueil des enfants en bas-âge pour faire évoluer les structures sociales, mais aussi les pratiques qu'ils mettent en œuvre au quotidien avec les enfants au sein de leurs projets. Cette deuxième partie passe donc d'une histoire de leur volonté de transformation des structures sociales à une analyse au ras du sol de leurs pratiques, avant d'envisager l'élaboration des politiques publiques en matière de modes de garde à la même période comme un autre espace d'inventions collectives.

L'entrée dans cette thèse se fait par un chapitre 0, consacré à la crèche de la Sorbonne, présentée comme une origine par les trois types de projets étudiés dans cette thèse. Clin d'œil au numéro de *Partisans* de 1970, « Libération des femmes, années 0 », ce chapitre essaye de retrouver ce « mythe des origines » en décrivant à la fois la quotidienneté de l'organisation de cette crèche

---

[216] A. REVILLARD, *La cause des femmes au ministère du Travail : le Comité du travail féminin (1965-1984)*, Nanterre, Institut des sciences sociales du politique, 2007.
[217] A. NORVEZ, *De la naissance à l'école*, *op. cit.* ; D. PIOLI, *Le petit enfant dans les politiques publiques : enjeu de la régulation sociale*, Thèse de doctorat sous la direction de Régine Sirota, Paris 5, 2003.
[218] P. GARNIER, *Ce dont les enfants sont capables*, *op. cit.*

au sein de l'extraordinaire de l'Evénement, et en essayant de comprendre comment et pourquoi ce mythe s'est construit.

Le premier chapitre se concentre ensuite sur les expériences de crèches créées dans les universités après Mai-juin 1968. Les étudiant·es à l'origine de ces projets font le choix d'une action à l'échelle locale, en essayant de se faire reconnaître et financer par les universités. Ils et elles déploient des stratégies d'occupation des locaux afin de contraindre l'administration à accepter une situation mise en place souvent malgré elle.

Le deuxième chapitre revient sur le projet « Pour des centres de la petite enfance », porté par Françoise Lenoble-Prédine après son expérience à la crèche de la Sorbonne. Cette dernière se situe alors dans une perspective de *lobbying* auprès des administrations nationales pour essayer de les convaincre de l'intérêt de son projet, qui trouvera une forme de mise en œuvre dans les villes nouvelles, analysée à-travers deux études de cas.

Enfin, le troisième chapitre est consacré aux collectifs enfants-parents, qui font d'abord majoritairement le choix de se déployer en dehors de toute institution. La remise en question de ce choix provoque de nombreux débats au début des années 1980, quand se fonde l'association des collectifs enfants-parents (ACEP), qui défend une institutionnalisation pour permettre à ces projets de se pérenniser. Les collectifs enfants-parents seront reconnus en 1981 sous le nom de « crèches parentales ».

Cette première partie se clôture par une biographie institutionnelle consacrée à la crèche de l'École nationale supérieur des Beaux-Arts, projet ayant eu une portée symbolique importante sur toute la période étudiée et amenant, par un hasard chronologique, à une révision des politiques publiques prévues pour les collectifs enfants-parents.

L'analyse de ces projets et de leurs stratégies pour peser sur l'action publique à différentes échelles institutionnelles est suivie d'une deuxième partie consacrée à leurs revendications transversales.

Le quatrième chapitre est consacré à leurs revendications pour transformer l'organisation inégalitaire de la société tant du point de vue du travail des femmes que de la garde des enfants. Il

revient sur l'enjeu de qualifier ou non ces projets de féministes, sur leurs différentes manières de se percevoir ou non comme un moyen de promouvoir le travail des femmes, et sur leurs rapports à la famille.

Le cinquième chapitre rentre dans ces projets à une échelle beaucoup plus micro, en s'intéressant aux pratiques mises en œuvre au quotidien avec les enfants, du point de vue de l'aménagement du local et de leur prise en charge quotidienne. Y sont envisagées à la fois les influences pédagogiques communes à ces différents projets, et les difficultés rencontrées face à la mise en œuvre collective de certaines de leurs pratiques.

Enfin, le sixième chapitre revient sur les choix effectués à la même période par les pouvoirs publics en matière de modes de garde. L'analyse des choix politiques mais aussi de différents espaces d'élaboration des politiques publiques permet de mettre en regard les débats portés dans les projets alternatifs étudiés dans cette thèse avec ceux portés dans certaines instances officielles au même moment et de démontrer que la décennie 1970 correspond à un abandon d'une politique ambitieuse de développement de crèches collectives.

Cette deuxième partie se clôture par une seconde biographie institutionnelle du collectif enfants-parents « La ribambelle » d'Angers, au sein duquel l'analyse des relations entre parents et professionnel·es rencontre l'enjeu de la transmission de la mémoire de ces projets. En effet, « La ribambelle » est le seul collectif monté uniquement par ses salarié·es, qui y occupent donc une place spécifique et portent la transmission de la mémoire du projet et des savoirs pratiques qui s'y élaborent.

Chapitre 0. La crèche de la Sorbonne : une crèche dans l'Alma mater

En travaillant sur la crèche de la Sorbonne, je me suis régulièrement demandé si je n'étais pas en train de succomber aux charmes de « l'idole des origines »[219]. Ce chapitre est en effet en partie le récit d'une origine : la garderie auto-gérée de la Sorbonne occupée en Mai-juin 1968. Si cette origine ne suffit pas à expliquer pourquoi des adultes ont décidé, dans la décennie 1970, un peu partout en France et sans se connaître, de créer des crèches alternatives, la crèche auto-gérée de la Sorbonne est souvent présentée comme la mère de toutes ces initiatives. Il fallait donc y revenir pour construire ce récit et peut-être déconstruire en partie celui qui en a été fait jusqu'à aujourd'hui. Dans la mémoire de ces projets alternatifs, la garderie auto-gérée de la Sorbonne tient parfois du mythe : sa place comme point de départ est reprise sans qu'on puisse se souvenir du moment où ce récit a été pour la première fois élaboré, et son évocation est souvent sous-tendue par une certaine idéalisation[220]. Cette mythification s'accompagne également d'une réduction de la matière du récit : on finit par l'évoquer en quelques mots par principe, comme si évoquer la « crèche sauvage » de la Sorbonne signifiait en avoir tout dit. Il me paraissait donc nécessaire de revenir à ces quelques semaines pour comprendre ce mythe comme récit « fictif et fondateur » où narration, fiction, fondation « doivent être continûment inquiétés »[221]. En effet, alors que j'essayais de démêler les fils de ce mythe, mon avancée dans les sources a progressivement fait naître en moi la conviction qu'il s'était passé quelque chose de spécial pendant ces quelques semaines. Que ce soit dans les entretiens que j'ai menés avec une actrice essentielle de cette garderie, Françoise Lenoble-Prédine, les archives qu'elle a conservées mais aussi les nombreux souvenirs plus ponctuels retrouvés au cours de mes lectures : toutes ces sources portent en elles la trace du

---

[219] M. BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Malakoff, Dunod, 1949, p. 76.

[220] Quelques exemples de la reprise de ce moment comme fondateur des crèches parentales peuvent notamment être retrouvés sur le site de l'Association des collectifs enfants-parents-professionnels (ACEPP) qui sera évoquée plus longuement par la suite : https://www.reconsideronslavaleurdelenfant.com/Un-peu-d-histoire, dans un livre de référence sur leur histoire : Marie-Laure Cadart, *Des parents dans les crèches, utopie ou réalité ?*, *op. cit.*. J'ai aussi pu le constater en rencontrant une des salariées de l'ACEPP chargée de raconter l'histoire des crèches parentales auprès des nouveaux collectifs se créant aujourd'hui et qui, dans le diaporama qu'elle utilise et qu'elle m'a présenté en 2018, fait référence à la crèche de la Sorbonne comme le début de l'histoire des crèches parentales.

[221] D. KALIFA, *Les historiens croient-ils aux mythes ?*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, p. 9.

sentiment d'un moment particulier, exceptionnel, hors du temps. J'avais déjà, dans de précédentes recherches, eu l'occasion d'approcher ce temps particulier de l'événement[222], mais n'avais jamais ressenti autant cette concentration temporelle, ce resserrement du temps et des réseaux qui seront déterminants pour la suite des projets que j'étudie ici. Cette concentration très particulière s'explique aussi parce que cette garderie s'est tenue dans la Sorbonne, déjà lieu de pouvoir avant Mai-juin 1968, qui concentre pendant ces deux mois de nombreuses personnalités majeures, dont la diversité permet d'improbables rencontres[223]. Tous ces éléments sont une matière fertile pour l'élaboration mythique.

Ce chapitre revient donc en premier lieu sur les quelques semaines d'existence de la crèche de la Sorbonne, en essayant de mettre en œuvre « la capacité historique à penser des situations que les individus ressentent comme événement »[224]. Ce retour à l'événement permet ensuite d'envisager sa construction comme mythe, avant de se tourner vers Françoise Lenoble-Prédine, personne essentielle dans ces débuts et dont la biographie personnelle est liée à plusieurs des projets étudiés dans cette thèse.

I. Retrouver la crèche de la Sorbonne

A. Le surgissement de l'événement

L'historiographie de « Mai 68 » a, ces dernières années, largement montré la nécessité de ne pas en limiter l'interprétation au quartier latin et aux mois de mai et juin, invitant à penser et dire ces quelques semaines dans le temps plus long des « années 1968 »[225]. Pour autant, il importe ici de revenir à « l'*Alma mater* »[226] : la Sorbonne occupée pendant quelques semaines, la « vieille maison devenue symbole »[227]. C'est en effet là, escalier C, troisième étage, qu'est créée la première

---

[222] E. NEUVILLE, « « Nous ne sommes pas en vacances, nous voulons réformer l'enseignement » », *op. cit.*
[223] X. VIGNA et M. ZANCARINI-FOURNEL, « Les rencontres improbables dans « les années 68 » », *op. cit.*
[224] A. FARGE, « Penser et définir l'événement en histoire », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n°38, 2002, p. 67-78.
[225] M. ZANCARINI-FOURNEL, *Le moment 68*, *op. cit.* ; O. FILLIEULE, S. BEROUD, C. MASCLET, et I. SOMMIER (dir.), *Changer le monde, changer sa vie*, *op. cit.* ; P. ARTIERES et M. ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *68*, *op. cit.* ; COLLECTIF DE LA GRANDE COTE, *Lyon en luttes dans les années 68*, *op. cit.*
[226] G. DREYFUS-ARMAND, « D'un mouvement étudiant l'autre : la Sorbonne à la veille du 3 mai 1968 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°11, 1988, p. 136-147.
[227] M. PERROT, M. REBERIOUX, et J. MAITRON, « La Sorbonne par elle-même : mai-juin 1968 », *Le Mouvement social*, n°64, 1968.

garderie qui sera plus tard appelée « sauvage » : « Au bout de quelques jours fut installée au troisième étage de l'escalier C une crèche-garderie qui rendit les plus grands services »[228]. En mai et juin, elle n'est encore qu'une « garderie d'enfants »[229] dans l'annuaire de la Sorbonne occupée, ou une « garderie auto-gestion » sur la couverture du cahier qui permet à sa principale organisatrice, Françoise Lenoble-Prédine, d'unifier dans ses pages le foisonnement de micro-événements composant chacune de ces journées particulières. Ce cahier et le récit qu'elle me fera en 2019 de ce moment ont incarné la nécessité de « prendre au sérieux l'indétermination du sens éprouvée par les acteurs et l'énigme qu'ils vivent »[230] quand ils et elles se trouvent confrontés à un événement. Prendre au sérieux son récit est d'autant plus nécessaire qu'il est la seule source qui permette de raconter les débuts de la crèche, ces quelques moments décisifs qui rendent possible une situation jusqu'alors impensable. Ce positionnement implique non pas de croire mot pour mot ce qui en est dit, mais d'y chercher le vraisemblable, d'essayer de comprendre comment ce récit a été élaboré, retravaillé par strates jusqu'à aujourd'hui. Les mots d'Arlette Farge pour penser l'événement sont ici précieux : « l'événement prend également tout son sens à partir de la façon dont les individus le perçoivent, l'intériorisent, finissant à travers des expériences très différentes par lui donner un tracé aux contours repérables. Il n'y a pas d'événement sans qu'un sens lui soit offert par sa réception. Il n'y a pas de sens *a priori* d'un événement »[231]. C'est d'ailleurs comme d'une énigme jamais résolue que Françoise Lenoble-Prédine se souvient, plus de cinquante ans après, de la place qu'elle a pu prendre dans cette garderie[232] :

> Le détail, si je dis les faits ils paraissent invraisemblables mais ça ne fait rien, on pourra décortiquer. […] J'étais une très bonne institutrice… considérée comme une très bonne institutrice d'école maternelle. Et un jour [mon frère] m'a dit « écoute quand même tu vas pas rester dans ton HLM là vas voir ce qui se passe ». Et en toute naïveté j'ai été voir ce qui se passe. Et donc en effet mon frère a gardé les enfants, moi j'ai pris le métro, je suis sortie à Saint-Michel, à l'époque c'était dur… Je pense que ça continue d'être dur, entre banlieue… J'avais pas le temps du tout d'aller dans Paris ! Et donc j'ai demandé au CRS où était la

[228] *Ibid.*
[229] AP FLP, Annuaire de la Sorbonne occupée.
[230] B. GOBILLE, « L'événement Mai 68. Pour une sociohistoire du temps court », *op. cit.*
[231] A. FARGE, « Penser et définir l'événement en histoire », *op. cit.*
[232] Le terme de « garderie » sera utilisé dans cette partie pour reprendre le vocabulaire des acteurs et actrices qui l'ont montée mais aussi car l'âge des enfants qui ont fréquenté ce lieu dépasse alors largement celui de la crèche. Les photos prises par la presse montrent en effet des enfants ayant l'air d'être plutôt en primaire, et Françoise Lenoble-Prédine se souvient d'avoir également parfois accueilli des pré-adolescents.

> Sorbonne, qui me l'a dit d'ailleurs fort aimablement ! […] Et puis vraiment pour moi enfermée dans ma banlieue, tout ce fourmillement c'était le ciel qui s'ouvrait ! Mais j'avais lu dans *France soir* qu'il y avait une crèche qui s'était montée. Et moi je paniquais parce que dans ce mouvement-là une crèche qui s'ouvre… je voulais quand même voir si les choses étaient bien faites. Et du coup j'ai retrouvé légèrement une flèche tout ça. Et en effet je m'en rappelle c'était escalier C et j'ai trouvé une pièce où il y avait marqué « crèche » et quand je suis rentrée, la pièce était vide, il n'y avait personne. Il y avait un jeune à la fenêtre en train de regarder ce qui se passait dans la cour avec un drapeau noir. Donc au début c'était un peu anarchisant. Et du coup je me suis dit « bon ben je vais attendre les responsables pour les interroger parce que... » Je me sentais responsable d'un truc où ça pouvait mal aller ![233]

Suivons l'invitation de Françoise Lenoble-Prédine à « décortiquer » son récit. Sa première arrivée à la Sorbonne se termine finalement par un non-événement : la crèche qu'elle souhaite voir n'est qu'une salle vide dans laquelle un étudiant attend, plus intéressé par ce qui se passe à l'extérieur qu'à l'intérieur. Pourtant, tous les éléments sont là pour éclairer comment la garderie a ensuite pu voir le jour. D'abord Françoise Lenoble-Prédine elle-même, et le regard que je pose sur elle au moment où j'écris, alors que les études de genre sont devenues une discipline reconnue qui ont contribué à le forger : une femme entre deux hommes, son frère et l'inconnu dans la salle. Elle a quatorze mois d'écart avec le premier et ils ont été, selon ses termes, élevés « presque comme des jumeaux ». Mais en 1968, c'est lui qui est étudiant et connaît déjà le milieu universitaire puisqu'il le fréquente quotidiennement. Le choc de l'événement est donc d'autant plus grand pour elle, qui arrive de banlieue, fréquente peu Paris, ne connaît pas l'emplacement de la Sorbonne et encore moins les mobilisations étudiantes qui ont pu s'y tenir dans les années précédentes[234]. La plus grande importance, pour les femmes, de cette rupture complète avec leur cadre de vie est soulignée par Julie Pagis dans son analyse des effets du genre du militantisme en Mai-juin 1968 : « Près des deux tiers des hommes abordent Mai-68 forts d'expériences professionnelles et politiques passées. Leurs trajectoires ressortiront de ces événements moins déviées que celles de nombreuses femmes, dont les destins individuels rencontrent la crise politique de Mai-68 à des moments biographiques où elles sont davantage perméables à ses effets »[235]. Françoise Lenoble-Prédine est donc moins préparée que son frère, qui a pourtant reçu la même éducation qu'elle, au choc de Mai 1968, et

---

[233] Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, 19 novembre 2018, bureaux du Conservatoire des collections végétales spécialisées, Paris.
[234] G. DREYFUS-ARMAND, « D'un mouvement étudiant l'autre », *op. cit.*
[235] J. PAGIS, « Quand le genre entre en crise (politique)... Les effets biographiques du militantisme en Mai-68 », *op. cit.*

ressent plus fortement la « rupture d'intelligibilité »[236] que créent ces événements. En arrivant à la Sorbonne, elle croise l'autre homme évoqué dans son récit : l'inconnu à la fenêtre de la crèche. Cet homme a sans doute été placé là en responsabilité de la crèche vide, mais il semble davantage s'intéresser à ce qui se passe au dehors, dans la cour de la Sorbonne. Les images de cette cour en mai et juin sont bien connues, notamment parce qu'elles ont été filmées par William Klein, qui en insère de longs plans dans son film *Grands soirs et petits matins*[237]. Le premier plan séquence de cette cour s'y trouve à quatorze minutes quinze et est tout à fait révélateur de la charge politique du lieu : on y entend des discours dans un mégaphone, il y a du monde, de nombreuses discussions en petits groupes dont certains analysent l'action du gouvernement, drapeaux, affiches et journaux sont filmés en gros plan. Ce lieu vers lequel se tourne l'inconnu symbolise donc les aspects les plus politiques de ces deux mois. Françoise Lenoble-Prédine vient, elle, voir ce qui se passe à l'intérieur, dans la crèche. Cette image d'une femme cherchant la crèche à l'intérieur, et d'un homme s'en détournant pour s'intéresser à l'agitation à l'extérieur est tout à fait représentative du partage « traditionnel » des sphères publiques et privées. L'enjeu n'est pas de démontrer une fois de plus le partage de ces sphères, dont la porosité a d'ailleurs également été soulignée, mais de préciser que ces conditions permettent d'expliquer que la crèche soit advenue. La crèche ne pouvait sans doute être qu'un projet de femme[238], ce que confirme ce témoignage de la réalisatrice Danielle Jaeggi, qui évoque des images de la crèche n'ayant pas pu être tournées :

> Je me rappelle avoir demandé une caméra à un groupe (parce que les caméras circulaient) pour filmer la crèche de la Sorbonne. Je n'étais pas connue, je ne l'ai bien sûr pas eue. […] Pourquoi ai-je demandé à ces petits bureaucrates le droit de tourner ? J'étais bien naïve. Mais j'ai compris, ça m'a servi de leçon. Il n'y avait soi-disant pas de hiérarchie mais c'était comme partout : il y en a toujours. Je n'ai donc pas fait ces images-là et je le regrette. Ce n'était pas un sujet qui intéressait alors, ce n'était pas un sujet assez militant pour eux, ce n'était pas le sujet principal de la lutte… Je n'étais pas encore dans un groupe féministe, mais il y a des choses qui me restent, cette idée que les hommes étaient plus intéressés par les groupes politiques et

[236] A. BENSA et E. FASSIN, « Les sciences sociales face à l'événement », *op. cit.*
[237] W. KLEIN, *Grands soirs & petits matins : extraits d'un film qui aurait dû exister ...*, Arte VOD, 1978.
[238] J. PAGIS, dans « Quand le genre entre en crise (politique)... Les effets biographiques du militantisme en Mai-68 », *op. cit.*, souligne également le fait que les femmes reconvertissent plus souvent leurs dispositions militantes dans des activités de *care* dont les crèches.

> que ce qui concernait la vie des femmes était laissé de côté. Il n'y avait pas encore de lieu pour en parler[239].

Le récit de Françoise Lenoble-Prédine dit également que l'idée de la crèche a été prise plus tôt, avant son arrivée. Il n'a pas été possible de savoir comment : au cours d'une AG, d'une discussion plus informelle, par qui ? Il est néanmoins certain que d'un point de vue plus structurel, le besoin de lieux d'accueil pour les enfants des étudiant·es est alors réel[240], car le fait d'être étudiante n'est pas toujours considéré comme un travail de la mère permettant d'obtenir une place en crèche[241], et s'ajoute aux difficultés de garde liées à ce moment particulier où de nombreuses crèches et écoles se retrouvent fermées. Françoise Lenoble-Prédine n'a donc pas été à l'origine de la crèche, mais elle l'a rendue possible. Une des conditions de cette mise en œuvre se devine dans ce que son récit dit de son rapport au travail. Elle le commence en effet par son arrivée à la Sorbonne, en précisant qu'elle était alors considérée comme « une très bonne institutrice ». Son expérience professionnelle lui permet de justifier son intérêt pour la crèche et son souci des enfants qui pourraient s'y trouver. Cette absence de frontières entre monde professionnel et personnel correspond tout à fait à ce qu'Elsa Gallerand et Danièle Kergoat disent du rapport des femmes au travail : « Le travail (professionnel et domestique, rémunéré et non rémunéré, productif et reproductif, marchand et non marchand) pour elles forme un tout, à l'inverse des hommes pour qui la dissociation travail/hors travail est opérationnelle »[242]. Ces autrices démontrent, dans l'article cité, comment ce *rapport* des femmes au travail contient un réel potentiel subversif que Françoise Lenoble-Prédine met en œuvre ici allant jusqu'à, me semble-t-il, l'émancipation : « à partir du moment enfin où l'on s'intéresse aux *rapports* que les femmes entretiennent au travail, une pratique contestataire et subversive devient repérable. Mais cette contestation est le plus souvent latente tant les obstacles sont nombreux à ce qu'elle passe du niveau individuel à un niveau collectif, c'est-à-dire au mouvement d'émancipation proprement dit »[243]. L'importance du travail d'institutrice dans son rapport à la crèche de la Sorbonne se remarque d'autant plus qu'elle ne met presque jamais en avant son

---

[239] Danielle Jaeggi citée par H. FLECKINGER, *Cinéma et vidéo saisis par le féminisme (France, 1968-1981)*, Thèse de doctorat sous la direction de Nicole Brenez, Paris 3, 2011, p. 67. Je remercie Anna Salzberg de m'avoir signalé cette ressource.

[240] *Collectivités Express*, 10 juillet 1968 : « les étudiants, depuis des années, réclamaient cette formule de crèche adaptée à leurs besoins ».

[241] Cette spécificité sera détaillée davantage dans le chapitre un sur les crèches universitaires.

[242] E. GALERAND et D. KERGOAT, « Le potentiel subversif du rapport des femmes au travail », *op. cit.*

[243] *Ibid.*

expérience maternelle pour expliquer ses compétences, alors qu'elle a déjà deux enfants. Les liens de causalité qui marquent son récit sont toujours sa connaissance des institutions de prise en charge des enfants, et, du côté de son expérience personnelle, les maisons maternelles en plus des écoles maternelles. Sa maîtrise de l'organisation d'un lieu partagé entre enfants et adultes est toujours mise en avant comme compétence expliquant son choix de prendre en charge la crèche. La manière dont elle se souvient de ses motivations (« voir si les choses étaient bien faites ») et les derniers mots de cet extrait permettent de comprendre, de son point de vue, la position qu'elle prendra par la suite : son habitude des collectivités d'enfants l'amène à s'en sentir responsable même quand les enfants attendus ne s'y trouvent pas encore.

Par son expérience en tant qu'institutrice mais aussi fille d'instituteurs, Françoise Lenoble-Prédine connaît donc bien l'organisation que demande un collectif d'enfants. Cette connaissance est déterminante dans l'enchaînement des événements qui vont amener à donner corps à l'idée d'une crèche dans la Sorbonne. En effet, sa capacité à réagir spontanément à la sollicitation d'une journaliste venue faire un reportage sur la Sorbonne occupée est déterminante :

> J'attends, j'attends, le jeune s'en va et j'attendais le chef, moi j'étais formatée hiérarchique, on ne s'adresse qu'au chef, on ne peut rien faire sans le chef… Le chef n'arrivait pas et arrive une journaliste, Georgette Gabet[244], je m'en rappelle le nom parce qu'après… Donc elle a fait comme moi, elle m'a dit « et alors, vous faites une crèche et tout... » Et moi je me suis dit « zut, le chef est pas là... » J'ai voulu réserver alors j'ai fait comme si j'étais dedans, tout simplement alors j'ai dit « oui, écoutez c'est comme en 36, il vaut mieux que les enfants qui sont avec leurs parents soient en sécurité psychologiquement… Enfin je plaide qu'il faut une sécurité psychologique etc. etc. Donc elle était tellement étonnée dans ce magma d'entendre un truc structuré, de l'importance des six premières années de l'enfant, de l'importance de ci, j'ai même parlé de l'importance de la place des hommes etc. que tellement interloquée elle me dit « mais vous avez besoin de quoi ? » ça commençait à chauffer à l'extérieur, on entendait, on entendait bien. Et du coup je me suis dit « zut, si jamais on est coincés cette nuit, si j'ai un bébé de premier âge et un autre de deuxième âge on n'a rien, il faut donner les biberons on n'a rien. » Donc je me rappelle toujours j'ai demandé je crois une casserole, un lait premier âge, un pot de lait deuxième âge et un petit camping gaz. Je pense qu'elle a été tellement interloquée que je demande ça qu'elle est revenue même pas, admettons une demi-heure après avec. Et les gens ont commencé à venir, ils faisaient comme moi, la crèche et tout ça. Je ne voyais toujours pas le chef arriver, j'étais embêtée quand même ! Et du coup j'ai commencé à dire… Ah oui mais

[244] Un article du *Monde* sur la crèche de la Sorbonne paru le 30 mai 1968 est effectivement signé GG. Néanmoins, la scène évoquée par Françoise Lenoble-Prédine date *a priori* plutôt de début mai, la crèche ayant ouvert le 16 mai. Il est possible que Françoise Lenoble-Prédine confonde ici plusieurs moments.

> on a besoin… J'ai compris ! Moi qui n'avais que 12 papiers Canson par mois pour 50 enfants, là vous demandiez, clac, vous l'aviez ! Donc j'ai demandé des jouets, des livres, des machins, des trucs !

À nouveau, cet extrait du récit de Françoise Lenoble-Prédine demande de s'y attarder pour saisir l'importance des détails matériels dans la mise en place de la crèche. L'appel aux dons fait dans le journal est le premier d'une longue série. Il permet de constater que de tels appels fonctionnent, que la réponse peut être rapide, que des gens sont intéressés et prêts à soutenir cette initiative. La journaliste joue donc un rôle essentiel. Il s'agit à nouveau d'une femme : Georgette Gabet. Elle est sans doute, comme Françoise Lenoble-Prédine, venue pour voir la crèche dont elle a probablement entendu parler de la même manière. Cet intérêt est d'autant plus vraisemblable qu'elle faisait déjà, avant mai 1968, des articles à propos de l'enjeu de la garde des enfants[245]. Ce reportage est en cohérence avec sa pratique professionnelle antérieure. C'est donc une rencontre entre deux femmes, qui, socialisées au *care*, pensent aux détails pratiques : l'une pense à demander ce qu'il faut, l'autre sait tout de suite répondre à cette question. Ce récit permet également de mettre en avant les deux positions entre lesquelles Françoise Lenoble-Prédine ne cesse d'alterner quand elle raconte ce moment : à la fois celle de la jeune institutrice qui, habituée à la hiérarchie, se retrouve malgré elle à prendre des responsabilités qu'elle n'avait pas envisagé d'assumer, et celle de la femme d'expérience capable de réactivité, d'organisation et de beaucoup de stratégie. Ce positionnement est une relecture de ce moment par Françoise Lenoble-Prédine elle-même, qui a reconstruit son histoire par rapport à la place qu'il a eu ensuite dans sa vie, la faisant quitter pour toujours son statut d'institutrice et expérimenter d'autres formes d'organisation, de la plus marginale quand elle crée un foyer d'accueil pour jeunes en difficulté en Dordogne, à la plus officielle en étant intégrée au Cabinet de Georgina Dufoix. Mais elle ne souhaite pas être réduite au statut de jeune institutrice innocente. C'est ce qui l'amène à dénigrer un récit de son expérience déjà recueilli et mis en ligne par Pierre Vincent Cresceri et Stéphane Gatti[246] :

---

[245] Au moins deux articles écrits avant 1968 ont pu être retrouvé « L'école maternelle à la maison » publié dans *Le Monde* le 26 janvier 1967 et « Jeux et jouets pour Noël » publié le 30 novembre 1967. Une recherche plus complète est rendue difficile par le peu de presse numérisée pour la période et la signature souvent simple acronyme « GG ».

[246] « CHANTIER. De mai 68 à... La crèche sauvage. Françoise Lenoble- Prédine. Comme un papier tue-mouches dans une maison de vacances fermée », disponible en ligne : https://docplayer.fr/28026815-Chantier-de-mai-68-a-la-creche-sauvage-francoise-lenoble-predine-comme-un-papier-tue-mouches-dans-une-maison-de-vacances-fermee.html [consulté le 25 janvier 2023].

> Alors ça c'est du genre à m'énerver ce témoignage évidemment quand on a une méconnaissance de cette période enfin… Je suis comme une petite puéricultrice de je ne sais quoi, ça m'a exaspérée.

Pourtant, ce document contient peu de décalages avec les entretiens que j'ai réalisés avec Françoise Lenoble-Prédine. Sa lecture permet même de retrouver des répétitions, des échos indiquant ce qui avait été beaucoup dit, mais aussi des décalages par exemple sur le nombre de boites de lait demandées à Georgette Gabet. Comparer ces deux récits permet de toucher du doigt un des enjeux de l'histoire orale : l'important n'est pas tant de connaître le nombre de boites de lait mais de savoir qu'elles ont été demandées et que cette première demande a enclenché cette logique de dons si importante par la suite. Ce reproche de Françoise Lenoble-Prédine indique également ce qu'elle voudrait qui soit retenu de son histoire, ce qui influence sa manière de la raconter. Elle a certes vécu un choc à la Sorbonne, mais elle avait également déjà vécu des moments de vie particulièrement difficiles qui expliquent qu'elle ne souhaite pas être réduite à une « jeune institutrice ». Quelle que soit la manière dont sa position peut alors être lue, la réactivité et la vitesse à laquelle elle obtient ce qu'elle demande montrent que la crèche a effectivement disposé d'un relais médiatique conséquent, d'une visibilité réelle qui expliquent le nombre de visites, notamment de personnalités influentes dans le milieu de la petite enfance.

Le surgissement de l'événement a donc créé une rupture d'intelligibilité dans le quotidien de Françoise Lenoble-Prédine, qui lui permet de le remettre en question et de le transformer pendant plusieurs semaines pour mettre en place un lieu d'accueil des enfants correspondant à son idéal, donner corps à une nouvelle réalité. Si le récit de Françoise Lenoble-Prédine permet de retrouver ces débuts, il contient peu de détails de l'organisation au jour le jour de la crèche une fois montée, selon un fonctionnement classique de la mémoire, qui retient davantage l'exceptionnel. Ces oublis indiquent d'ailleurs sur ce point qu'une certaine routine avait dû s'installer à la crèche. La couverture de presse dont bénéficie la crèche de la Sorbonne, les archives privées de Françoise Lenoble-Prédine et le film de William Klein *Grands soirs et petits matins* rendent cependant possible la mise en mots de cette routine.

B. L'événement au quotidien : la routine de la garderie

Passés les premiers jours de l'installation, la garderie auto-gérée de la Sorbonne s'installe pour durer au moins le temps de l'occupation, dont on ne sait alors pas ce qu'il sera. Le temps

s'allonge malgré tout, chaque heure ne compte plus comme dans les des dix jours de sa fermeture par le recteur, entre le 3 et le 12 mai, puis les quelques jours de sa réouverture[247]. Cette partie se propose de poursuivre le projet proposé par les auteur·es du numéro 64 du *Mouvement social* « La Sorbonne par elle-même » en essayant de « rendre sensible la foisonnante diversité, le folklore selon d'autres (mais lui-même a un sens pour l'historien et mérite étude), de la vie dans la vieille Faculté »[248]. Faire cette histoire du quotidien de l'occupation, d'une forme de routine dans l'événement, permet de retrouver les conditions matérielles ayant permis cette occupation au-delà du symbole qu'elle a représenté. Ces conditions matérielles disent beaucoup des réseaux de solidarité, des manières de donner corps à cette envie de changement, des possibilités de concrétisation dans cette période pétrie de discours. Si le récit de Françoise Lenoble-Prédine contient peu de choses pour retrouver ce quotidien, s'y retrouve néanmoins l'idée que la crèche était vécue, au moins par une partie de celles et ceux qui la fréquentaient, comme une bulle dans la Sorbonne occupée, dont les rouages étaient largement ignorés. Dans son témoignage, Madeleine Rebérioux confirme que cette manière de vivre alors la Sorbonne était tout à fait courante : « on pouvait ne pas avoir conscience de l'ensemble quand on se trouvait dans un secteur »[249]. C'est donc peu de l'ensemble qu'il sera question ici, mais surtout de la bulle de la crèche, de l'esprit de ce lieu. Installée dans cinq salles d'université, la crèche prend corps dans un espace dont elle transforme radicalement la fonction initiale. Comme Ludivine Bantigny l'a montré pour les usines occupées, ce lieu transformé devient celui d'une sociabilité et d'une unité exceptionnelle[250]. La particularité de la crèche est aussi d'être un lieu organisé à hauteur d'enfants, dans des bâtiments initialement conçus pour l'usage des adultes. Ce rapport à l'espace sera déterminant pour la suite des projets de Françoise Lenoble-Prédine. Un article du *Monde* permet de retrouver en détails l'agencement réalisé :

> Les premiers jours la garderie se tenait dans une seule pièce de 12 mètres carrés. Huit jours plus tard, elle était installée dans cinq bureaux au troisième étage de la Sorbonne. Crèche et centre de loisirs, elle accueille les enfants de deux mois à dix ans pour une durée variable,

---

[247] Cette idée d'une chronologie demandant à être faite heure par heure pour ces dix premiers jours est défendue par les auteur·es du numéro 64 du *Mouvement social*, « La Sorbonne par elle-même », *op. cit.*

[248] M. PERROT, M. REBERIOUX, et J. MAITRON, « La Sorbonne par elle-même : mai-juin 1968 », *op. cit.*

[249] G. DREYFUS-ARMAND et M. REBERIOUX, « La Sorbonne occupée. Entretien avec Madeleine Rébérioux », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°11, 1988, p. 154-159.

[250] L. BANTIGNY, *1968*, *op. cit.*, p. 73.

> fonction des besoins des parents. Les locaux sont aménagés ainsi : réception des parents et pharmacie, cuisine (on y prépare les repas, on y stérilise les biberons) ; nurserie (on y change et on y couche les bébés) ; dortoirs pour les plus grands ; salle de jeux et enfin bibliothèque-atelier (dessin, peinture, découpage, bientôt marionnettes). La garderie fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre, mais ferme ses portes à minuit[251].

En disposant de cinq pièces, la crèche de la Sorbonne bénéficie de conditions matérielles bien meilleures que celles que connaîtront les crèches alternatives créées dans d'autres universités les années suivantes. Ces conditions exceptionnelles expliquent aussi pourquoi cette crèche a pu être ensuite considérée comme un modèle. L'abondance d'espace permet de respecter certaines règles d'hygiène imposées par un arrêté du 18 avril 1951[252], et donc de ne pas être dans une rupture trop forte avec la représentation des crèches socialement acceptée. Cet arrêté stipule en effet que les dortoirs, les salles de changes et les salles de jeux doivent être organisés dans des espaces séparés. La précision de l'article sur la stérilisation des biberons montre que l'hygiène reste un enjeu important dont les organisatrices et organisateurs de la crèche ont conscience. Mais, si ces espaces sont séparés, un décloisonnement est également mis en œuvre : la salle de jeux et la bibliothèque-atelier sont communs. Tout comme l'espace, le choix des horaires d'ouverture est très différent de ce qui se pratique alors dans les crèches municipales, souvent ouvertes entre 7h00 et 19h00. Le fonctionnement vingt-quatre heures sur vingt-quatre, encore très rare aujourd'hui en France, sera régulièrement repris ensuite dans les revendications pour les crèches. Cependant, si la crèche reste ouverte, les enfants doivent être déposés avant minuit pour pouvoir organiser la nuit. Cette possibilité d'ouverture en permanence est particulièrement représentative de ce que permet le temps de l'événement : des organisations perçues comme impossibles deviennent soudainement possibles par le changement de l'ensemble des référentiels communs. Des photos de la crèche de la Sorbonne prises par Umberto Guidotti pour *Elle* permettent de compléter cette description succincte[253]. L'une d'entre elles capture la pièce de réception des parents où a été apposée une affiche « la garderie ferme de 0h à 8h ». En arrière-plan se devinent les placards de la pharmacie :

---

[251] « Des garderies d'enfants dans les facultés : une réponse à un besoin latent », *Le Monde*, 30 mai 1968.
[252] « Réglementation des crèches », arrêté du 18 avril 1951 publié au *Journal officiel* du 1er mai 1951, p. 4518-4519.
[253] Une copie de ces photos a pu être consultée dans les archives de Françoise Lenoble-Prédine, qui les a demandées au journal en 1972 comme en atteste un échange de lettres avec la rédaction qu'elle a conservé. Cet échange date ces photos du mois de juin.

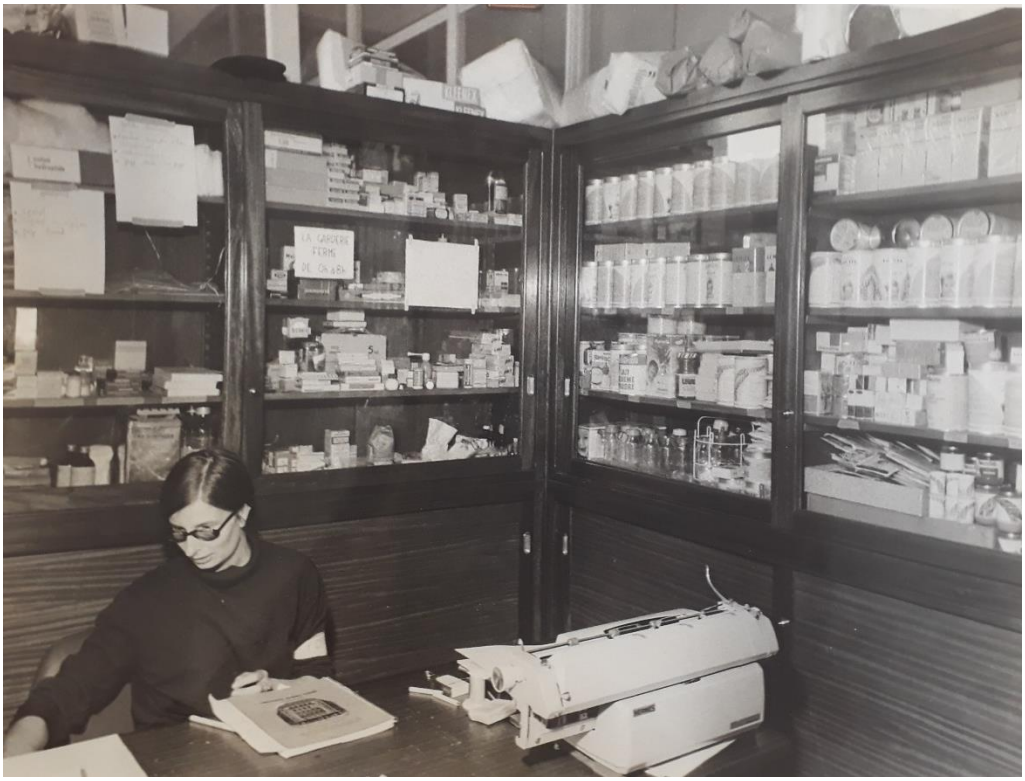

Figure 2 Guidotti, Umberto, photographie N/B représentant la crèche de la Sorbonne, juin 1968, AP FLP.

D’autres photos montrent les dortoirs et la nurserie :

Figure 3 Guidotti, Umberto, photographie N/B représentant la crèche de la Sorbonne, juin 1968, AP FLP.

Figure 4 Guidotti, Umberto, photographie N/B représentant la crèche de la Sorbonne, juin 1968, AP FLP.

La multiplicité des types de lits, de draps, de couvertures révèle qu'ils sont arrivés de nombreux endroits au fur et à mesure des dons. Chez les grands ce sont surtout des matelas par terre qui permettent de dormir – avec son doudou conservé dans la crèche – mais aussi de lire des histoires à plusieurs. Le film de William Klein, *Grands soirs et petits matins*, offre, à la vingt-septième minute, après un carton « La crèche sauvage de la Sorbonne »[254], quelques images de la crèche en mouvements et en sons. Car si les archives retrouvées permettent surtout de dire les transformations dans l'organisation des lieux, il est certain que cette transformation était également sonore. Sans pouvoir retrouver le bruit des enfants, on peut imaginer qu'il contraste radicalement avec le bruit d'un bureau universitaire. Le plan-séquence commence par un gros plan de Françoise Lenoble-Prédine en train de lire *La vache orange*[255], agenouillée par terre, à cinq enfants visiblement captivés. Ils tiennent dans leurs mains des doudous ou des voitures. Cette présence centrale des jouets peut paraître aujourd'hui évidente mais ne l'était alors pas dans toutes les crèches. Ainsi, Alain Contrepois note, dans son étude de la crèche Saint-Fargeau à Paris, que ce n'est qu'en 1978 que ses sources mentionnent pour la première fois, dans un procès-verbal du conseil d'administration, l'importance d'un achat de jouet[256]. Le plan séquence continue ensuite en montrant Françoise Lenoble-Prédine faisant raconter à son tour l'histoire à un des enfants en s'appuyant sur les images pour l'aider à retrouver les rebondissements successifs. Elle porte un brassard avec une croix rouge, et un étudiant en blouse blanche est agenouillé à ses côtés. Derrière elle, plusieurs adultes jouent avec des enfants. On entend une femme parler en espagnol, une voix masculine dire « il faut laisser les gosses libres ». Dans un coin, un homme joue au ballon avec une toute petite fille. L'impression première qui ressort de ces images est que tout le monde est au sol, sur le plancher, avec les enfants. Cette position à leur hauteur incarne très concrètement un lieu pensé pour leur être destiné. Le ras du sol des enfant devient celui des adultes. Cette situation pourrait s'expliquer également par le peu de meubles adaptés aux enfants dans une université, mais un deuxième plan de la crèche montre, dans une autre pièce, des tables et chaises d'enfants assemblées pour faire un atelier dessin. Ce n'est donc pas le manque de moyens qui dicte le choix

---

[254] Le carton date sans doute de 1978, date de montage du film, ce qui explique l'utilisation de l'expression « crèche sauvage », qui s'est alors largement répandu bien qu'elle n'ait pas été utilisée en Mai-juin 1968 à la Sorbonne.

[255] N. HALE, *La vache orange*, Paris, Père castor, 1943.

[256] A. CONTREPOIS, *Les jeunes enfants et la crèche : une histoire à travers l'histoire de la crèche laïque du Quartier Saint-Fargeau, Paris 20ème*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2006.

d'une organisation laissant de la place pour des activités au sol, sur le plancher mais bien une attention aux besoins de l'enfant. Si l'expérience de Françoise Lenoble-Prédine lui permet de monter la crèche avec son bagage d'éducatrice, elle y expérimente également parfois une remise en question de ses certitudes, comme dans ce souvenir sur la manière de chausser les enfants :

> Je me rappellerai toujours un jour, une maman qui est arrivée un jour… Le gamin il était pieds nus, il n'avait pas de chaussons. Alors moi qui ai passé toute mon enfance à tricoter des chaussons ! J'avais trouvé que c'était pas bien, je lui avais dit, et elle elle m'avait renvoyé, ça m'avait interrogé, elle m'avait dit « mais attendez il fait chaud pourquoi lui mettre des chaussons ? » C'est vrai c'est idiot ! C'est-à-dire que il y a eu aussi une remise en cause probablement des pratiques mais j'étais trop absorbée par le quotidien[257].

Cette remise en question des pratiques montre bien ici cette capacité de se situer à hauteur d'enfants, qui permet en peu d'interactions de revoir son jugement et des *a priori* pourtant hérités d'une longue pratique familiale. L'expérience sensible que les enfants ont du monde est prise au sérieux pour essayer de dépasser ou de repenser les normes de leur prise en charge.

Si les adultes peuvent avoir parfois le sentiment d'être dans une bulle, l'univers de la Sorbonne occupée reste bien présent. Le quotidien est donc un mélange d'ordinaire et d'extraordinaire, qui impose d'être attentif, pour reprendre les mots de Françoise Lenoble-Prédine, à « désangoisser » les enfants. En effet, si tout est fait dans l'aménagement des lieux pour créer une atmosphère qui leur convienne, sereine, avec des repères, le contexte entourant la crèche ne peut pas être ignoré. Un tract faisant le récit d'une charge policière rappelle que le danger ne peut être ignoré : « Les fenêtres de la crèche donnent sur la rue de la Sorbonne et c'est une chance que rien n'y soit rentré »[258]. Une des mères à l'origine d'une crèche alternative plus tardive, rencontrée dans le cadre de cette recherche, s'est souvenue lors de notre entretien être allée une journée avec sa fille à la crèche de la Sorbonne, et que sa fille n'avait pas apprécié ce moment à cause de l'atmosphère générale du quartier :

> Moi ma fille aînée, en 68, elle a passé une journée à la crèche de la Sorbonne. Elle n'a pas voulu y retourner ! Il faut dire qu'en partant de la crèche de la Sorbonne, il fallait traverser la

[257] Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, 19 novembre 2019, bureaux du CCVS, Paris.
[258] M. PERROT, M. REBERIOUX, et J. MAITRON, « La Sorbonne par elle-même : mai-juin 1968 », *op. cit.*

> place Saint-Michel avec tous les CRS et tout ça l'a… Je pense que c'était un peu traumatisant[259].

Dans le récit de Françoise Lenoble-Prédine, la figure des CRS revient également à plusieurs reprises, pour illustrer l'ambiance chargée du quartier plus que comme une critique de leur action. Dans une interview faite en 1969 pour la revue *Informations Unesco*, cette dernière montre une attention à l'impact sur les enfants de ce contexte particulier dans lequel se tient la crèche :

> En dépit des circonstances assez exceptionnelles, les enfants retrouvaient tout naturellement les symboles traditionnels des différentes catégories sociales : aussi, au cours des séances de guignol lyonnais (la marionnette à gaine), le gendarme était devenu le CRS et le guignol l'enfant, etc. Tout cela, nous laissions faire pour dédramatiser la situation, mais nous nous sommes vite rendu compte que le monde de l'enfance, bien qu'au contact des troubles, n'était pas vraiment altéré. Beaucoup de psychologues, de pédiatres se sont inquiétés et se sont précipités à la Sorbonne. Cependant l'atmosphère à la garderie restait détendue ; bien sûr, certains « grands » parmi les enfants peignaient des barricades, mais ce n'était pas le gros du travail : nous avons eu droit au même nombre de dessins représentant des fleurs, des maisons, en un mot l'univers traditionnel de l'enfant[260].

Françoise Lenoble-Prédine a alors bien sûr intérêt à mettre en avant un bilan positif de la crèche de la Sorbonne, qui lui sert à défendre ses nouveaux projets comme cela sera détaillé ensuite. Néanmoins, cet extrait témoigne d'une réelle attention à l'utilisation des catégories enfantines[261] pour percevoir le ressenti des enfants. Leur réinterprétation des marionnettes est vue comme un moyen de mettre à distance les aspects potentiellement traumatisants du moment, et leurs dessins disent en partie leur univers intérieur. D'autres sources témoignent également du bien-être des enfants, notamment plusieurs photos de bébés très souriants à un âge où il n'est pas encore possible de les mettre en scène. Les enfants filmés par William Klein semblent également très à l'aise dans la crèche.

S'il est difficile de trouver des sources permettant de connaître le ressenti de ces enfants, le cahier de gestion de la crèche, conservé par Françoise Lenoble-Prédine, déborde encore, tant dans sa matérialité que dans son contenu, de l'ambiance de ces quelques semaines. Cette dernière dit à son propos : « j'ai sauvé un cahier, quand je vois l'écriture infantile, je notais comme ça parce que

---

[259] Entretien avec Solange et Jean-Michel, 10 décembre 2019, à leur domicile dans le Var.
[260] AP FLP, Brochure *Informations Unesco*, février 1969, p. 19-20.
[261] Sur la manière d'appréhender les catégories enfantines, voire Wilfried Lignier et Julie Pagis, *L'enfance de l'ordre : comment les enfants perçoivent le monde social*, Paris, Le Seuil, 2017.

j’étais débordée ! » Il contient également beaucoup des fils qui permettent de comprendre la prolongation de cet événement dans la vie de Françoise Lenoble-Prédine et dans le champ des modes d’accueil de la petite enfance. Derrière une couverture en carton jaune, sur laquelle a été notée au marqueur vert la mention « garderie auto-gestion », peut être saisi avec acuité le raccourcissement exceptionnel du temps et des réseaux qu’a créé ce moment :

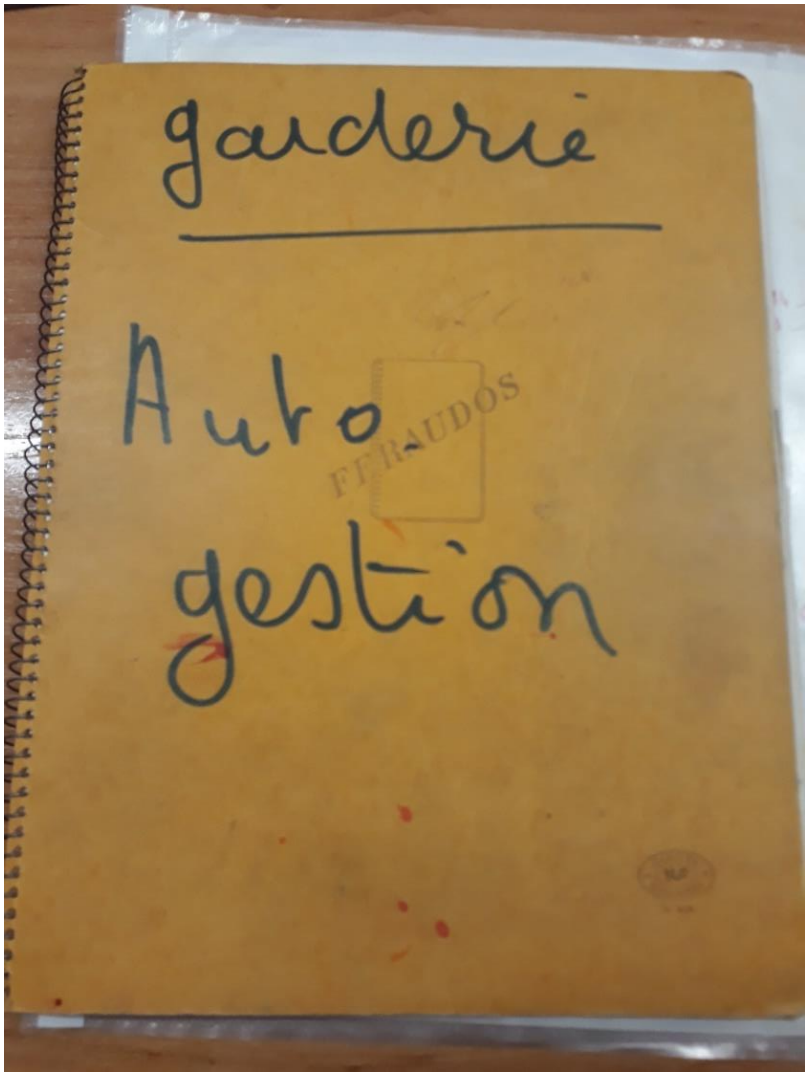

Figure 5 Cahier de gestion de la garderie de la Sorbonne, AP FLP. Photo personnelle. 2019.

La multiplicité des écritures est un premier indice : on y écrit à la hâte, avec le premier crayon trouvé, pour ne pas oublier les personnes qui sont passées, qu’il faudra rappeler, pour noter toutes les choses auxquelles il faudra penser. Les mots sont écrits à la volée, parfois tronqués, découpés,

collés, agrafés : l'enjeu n'est pas la mise en forme mais l'efficacité. On y sent néanmoins une volonté de maîtrise, d'ordonnancement pour permettre à la crèche de tourner chaque jour quels que soit les adultes présents. Ainsi, un modèle d'étiquettes à fixer sur les enfants au moment de leur arrivée y a été scotché, pour rappeler l'ensemble des informations à demander aux parents quand ils les déposent : « Nom, prénom, âge, adresse, téléphone, repas de midi, repas du soir, médicaments, heure d'entrée, heure de sortie ». À la main a été ajoutée la consigne « à détruire dès que l'enfant est parti ». S'y retrouvent également les cartes de visite des visiteurs et visiteuses « de marque », les noms de médecins disponibles, ou encore les consignes en cas d'évacuation. À nouveau, les souvenirs de Madeleine Rebérioux permettent d'éclairer l'importance de ce cahier quand elle souligne le poids essentiel de l'organisation : « Ce qui était en jeu à mon avis ce n'était pas seulement la parole mais aussi l'organisation, le problème du rapport entre les individus et les organisations, la prise de conscience que l'on ne peut rien faire si l'on n'est pas organisé d'une manière ou d'une autre et en même temps le problème de la lutte contre la bureaucratie des organisations »[262]. Cette maîtrise de l'organisation et de l'efficacité sont des compétences que Françoise Lenoble-Prédine possède sans aucun doute, et il est fort probable que cette expérience de la Sorbonne y a largement contribué. Dans son récit, elle insiste à plusieurs reprises sur le fait qu'à son arrivée à la Sorbonne, habituée au fonctionnement de l'Éducation nationale, elle cherchait sans cesse un responsable, un « chef » à qui rendre compte de son action. Au fur et à mesure de ces quelques semaines, elle devient l'organisatrice, est présentée comme telle dans les articles de presse sur la crèche et elle finit par glisser dans l'entretien : « j'étais devenue le chef ».

D'un point de vue matériel, le cahier contient également la mention de dons monétaires. Françoise Lenoble-Prédine s'en souvient également au moment de l'entretien :

> J'ai eu beaucoup beaucoup d'argent ! Beaucoup d'argent ! Et moi tous les jours j'allais remettre cette somme à ce qui me semblait être le chef et j'ai su après qu'il y a beaucoup de groupuscules gauchistes qui ont bien profité de cet argent ![263]

À ces dons monétaires s'ajoutent des dons matériels. Le cahier garde la trace de contacts pris avec Guigoz et Nestlé, qui ont probablement fait des dons de boites de lait vu la quantité indiquée dans

[262] G. DREYFUS-ARMAND et M. REBERIOUX, « La Sorbonne occupée. Entretien avec Madeleine Rébérioux », *op. cit.*
[263] Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, 19 novembre 2019, bureaux du CCVS.

les inventaires. Les cent échantillons de phosphatine[264] proviennent sans doute également d'une entreprise. Ces dons ne sont donc pas que du ressort des particuliers, et fonctionnent effectivement très bien, comme l'attestent les inventaires de la nourriture et du matériel de la crèche faits les 24 et 25 mai. De ces listes se dégage la fugacité poétique d'une organisation spontanée et réussie :

Inventaire du matériel de la garderie

16 lainages

13 cache-couche

13 cache-brassière

7 paires de chaussons

6 bonnets

9 culottes de caoutchouc

1 manteau

réserve de couches de papier

produits d'hygiène pour bébés

roulement fournitures pour bébés

1 baignoire pour bébés

1 cuvette

100 crayons

76 livres d'enfants

gants toilette 2

3 serviettes toilettes

1 serviette de table

Inventaire de la nourriture de la garderie

60 plaques de chocolat

20 sachets de potages

10 paquets de bonbons

5 boites de jus de fruit

5 bouteilles de jus de fruit

100 échantillons de phosphatine

60 paquets de gateaux secs

6 pains d'épices

30 chocos

10 paquets de pain en tranches

30 boites de conserves de poisson

7 boites de paté

15 boites de crème de gruyère

4 boites de flocons d'avoine

6 paquets de farine

8 paquets de riz

2 paquets de lentilles

7 boites de légumes en conserve

2 boites de sel fin

150 oranges (environ)

15 paquets de biscottes

25 pots de confiture

40 kilo de sucre en morceaux

15 paquets de sucre en poudre

25 boites de café soluble

8 boites de café moulu

2 paquets de café en grain

8 boites de chocolat en poudre

2 boites d'ovomaltine

une centaine de citrons

6 pamplemousse

10 paquets de pates alimentaires

2 paquets de semoule

[264] Farine pour jeunes enfants contenant du phosphate de calcium.

200 boites de lait concentré	2 cuvettes	8 boites plastique
20 tubes de lait concentré	1 alcool	Panoplie découpage
200 boites de lait pour bébé	32 pinceaux, 8 pochoirs, brosses	7 paires de ciseaux
100 boites de repas pour bébé	1 flacon	1 couteau
2 boites de lait en granulés	1 chiffon	2 agrapheuses EM
75 paquets de blédine	8 petites cuillères	3 agrapheuses -/4
Peinture	X fusains	4 boites
	15 gobelets	1 boite attaches parisiennes
	8 boites peinture	1 boite agrafes
	1 boite colle	1 boite trombone

Les deux premiers de ces inventaires ont un statut particulier dans le cahier de Françoise Lenoble-Prédine : ils font partie des rares documents datés et tapés à la machine. Cette spécificité dit leur importance dans le fonctionnement de la crèche, à-travers l'attention et le temps qui ont été consacrés à leur réalisation. S'y retrouve l'importance de la prise en charge du corps des enfants dans le quotidien d'une telle institution, mais aussi la connaissance de ce qu'une telle prise en charge nécessite et de son organisation, par exemple en ayant prévu un roulement des fournitures pour bébés. L'inventaire de la nourriture est révélateur des conditions matérielles : si Françoise Lenoble-Prédine se souvient avoir eu des frigos, la question de la conservation reste sans doute compliquée car à part les oranges, aucune nourriture périssable à court terme ne se trouve mentionnée. Le seul produit pour adulte de cette liste est le café : les réserves de la crèche en contiennent beaucoup et sous toutes ses formes : le rythme est soutenu et il faut réussir à tenir. Le cahier contient également un bon pour aller chercher des repas à la cuisine centrale, qui devait sans doute fournir les repas des adultes présents. Ces inventaires montrent enfin que contrairement à l'image parfois véhiculée de ces crèches alternatives, de manière positive ou négative, il n'y avait pas dans celle de la Sorbonne de rejet de l'hygiène. Le cahier de gestion de la crèche au quotidien contient d'ailleurs également de nombreuses adresses de pharmacies, assistantes sociales, médecins, hôpitaux et de la Croix-Rouge. Les coordonnées de ces institutions y sont clairement notées comme un recours potentiel. Leur présence peut également s'expliquer par le fait que des

manifestants blessés étaient parfois accueillis à la crèche. Les noms de pédiatres se trouvant dans la liste attestent néanmoins que les enfants étaient en partie concernés.

Les conditions matérielles de réalisation de la crèche reposent également sur les adultes qui y sont présents. Sur ce point, les souvenirs de Françoise Lenoble-Prédine sont très parcellaires : elle ne se souvient d'aucun nom à part de ceux des personnes connues passées à la crèche (Françoise Dolto, dont elle n'a su qu'après qu'elle était passée, et Ménie Grégoire). Quand je l'interroge, ses réponses sont toujours évasives :

> *Et c'était qui, qui venait vous aider au quotidien ?*
>
> Ben au quotidien je pense que c'était beaucoup des gens de l'intérieur de la Sorbonne, énormément de dons, il y avait tous les comités ouvriers qui venaient les poussettes, les landaus, les lits, la bouffe ! Ça il y a eu beaucoup des jeunes étudiants. Et vous me parliez des jeunes lycéens, j'ai eu un comité Gavroche. Il s'appelait comité Gavroche, c'était… Il était plutôt d'âge primaire, c'était un grand du cours... cours moyen deuxième année il venait régulièrement, vous avez besoin de quoi… Donc j'ai eu de l'argent pour acheter, le lait, j'ai eu des frigidaires, pas des congélos parce qu'à l'époque il ne devait pas y en avoir… Beaucoup de… Et puis des gens qui venaient… Voilà, nous donner l'argent de telle usine, de telle usine, de telle usine…
>
> *Mais du coup quand je vous demandais qui vous aidait il y avait le côté financier mais vous étiez toute seule pour les 30-40 enfants ?*
>
> Beaucoup de marginaux.
>
> *Mais qui vraiment s'occupait des enfants ?*
>
> Ah oui. Ah oui oui, je faisais venir... il y a une psy d'ailleurs du Cemea[265] qui est venue, comme ça chauffait je me rappelle je me mettais toujours devant les pompiers…

Une autre partie de la réponse de Françoise Lenoble-Prédine, « des marginaux », reste plus difficile à comprendre. Elle les évoque à une autre reprise dans l'entretien sans s'y attarder :

> Ceux qui étaient avec moi étaient en fin de compte des gens marginaux que j'ai pas voulu… j'étais la seule à avoir du boulot. Reprendre mon boulot d'institutrice en les laissant tomber. Donc accepter une ferme, parce que j'avais lu les poèmes pédagogiques de Makarenko. C'est un animateur en URSS qui récupérait les gens de la rue… Les jeunes pour rentrer dans des fermes et s'en sortir par le travail[266].

---

[265] Centre d'entraînement aux méthodes actives.
[266] Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, 19 novembre 2018, bureaux du CCVS, Paris.

Je n'ai pas réussi, au cours des deux entretiens que j'ai faits avec elle, à interroger davantage Françoise Lenoble-Prédine à leur sujet. D'abord parce que je comprenais, à sa manière d'en parler, que ce souvenir était douloureux. Et aussi parce que je me sentais moins légitime à la questionner sur ce sujet, qui en un sens ne rentrait pas dans le contrat implicite sur lequel reposait l'entretien : j'étais là pour parler de la crèche de la Sorbonne et de ses suites, ce qu'elle a tout de suite interprété comme les jeunes enfants de moins de six ans. Il semble donc qu'il y avait avec elle à la crèche des jeunes qui n'étaient pas parents et n'avaient sans doute pas de situation personnelle et professionnelle stable. Cet enchaînement de réponses évasives donne une des explications pour lesquelles Françoise Lenoble-Prédine a peu de souvenirs de noms : des personnes passent sans toujours se présenter. Un document retrouvé dans ses archives, ni daté ni signé, mais qui semble avoir été tapé peu de temps après la crèche pour garder le plus de souvenirs possibles de ce moment permet de comprendre un peu mieux l'organisation en place :

> Spontanément une équipe s'est mise en place : celle-ci était mixte, elle l'était même « triplement » ; des hommes et des femmes des étudiants et des travailleurs, du personnel qualifié volontaire et des volontaires tout court qu'encadrent les premiers ; enfin et surtout la participation active des parents, chacun selon ses possibilités. Une puéricultrice pour les enfants en bas âge, des éducateurs, des jardinières d'enfants pour les plus grands, des médecins travaillaient en liaison avec les hôpitaux de Paris et la CRF[267]. Une autre équipe d'éducateurs venait l'après-midi pour assurer le fonctionnement des ateliers, des personnes se proposaient pour faire les repas dont les menus étaient établis minutieusement ; les lessives, le repassage, étaient assurés par des gens du quartier[268].

Si quelques statuts professionnels sont donnés dans ce document, il traduit également la dimension de lieu de passage qu'a été la crèche de la Sorbonne, car les personnes sont davantage identifiées par ce qu'elles sont venues y faire que par leurs qualifications éventuelles. Les images du film de William Klein, G*rands soirs et petits matins*[269] montrent très bien ce qu'a pu être ce fourmillement, ce passage continu de personnes qui se transmettent des consignes, des missions pouvant évoluer très rapidement en fonction d'informations arrivées d'ailleurs, de retournements de décisions, d'une spontanéité individuelle ou collective. Enfin, le témoignage de Marie Barcilon, recueilli dans

[267] Croix-Rouge française.
[268] AP FLP, « Notes sur la crèche de la Sorbonne », s.d.
[269] *Grands soirs & petits matins*, *op. cit.*

l'ouvrage coordonné par Christelle Dormoy-Rajramanan, Boris Gobille et Erik Neveu à l'occasion du cinquantième anniversaire de « Mai 68 » permet d'en apprendre un peu plus :

> Toutes sortes de personnes circulaient dans cette crèche : les parents, naturellement, beaucoup de volontaires et de simples curieux. Des gens parfois un peu étranges qu'on surveillait. Des gens venaient visiter la Sorbonne occupée en touristes, et l'une des attractions, c'était la crèche. Puis on a interdit la crèche aux visiteurs. Il n'y a plus eu que les parents et les gens qui venaient nous apporter leur aide. […] Les facultés étaient devenus le refuge des adolescents en fugue, et, quand il est devenu évident que quelques individus louches y rôdaient aussi, les gens du service d'ordre étudiant se sont mis en quête de toutes les petites de 12 à 14 ans pour les rassembler dans l'enceinte de la crèche. Ce sont ces filles qui s'occupaient le mieux des gosses[270].

Les parents sont également présents dans la crèche, ce qui, comme cela a été détaillé en introduction, représente en soi une petite révolution puisque l'arrêté encadrant les crèches à cette période leur en interdit encore officiellement l'accès. Dans ses souvenirs du moment, tant en entretien que dans les écrits qui l'ont suivi, Françoise Lenoble-Prédine s'attarde peu sur cet aspect. Elle le précise mais cela ne change pas grand-chose à l'organisation comme le montre cet extrait : « Les travaux n'étaient guère différents de ce que l'on fait à l'école maternelle. Ce qui différait, c'est que les parents avaient la possibilité d'y participer »[271]. Ces deux phrases contiennent néanmoins un élément important qu'elle reprendra par la suite dans sa défense de la présence des parents : la nécessité qu'ils et elles puissent participer aux activités des enfants, être dans le faire avec eux, ne se contentent pas d'entrer dans la crèche. Enfin, l'interview pour la revue *Informations Unesco* montre que des gens du quartier, particulièrement des personnes âgées, sont passées la crèche :

> Lorsque j'ai parlé tout à l'heure de l'encadrement, j'ai failli oublier une chose très importante qui, à l'époque, nous avait beaucoup surpris. En plus de la présence des jeunes – qui représentaient les grands frères et les grandes sœurs – et des parents, nous avons eu énormément de personnes âgées, habitant le quartier, qui venaient spontanément proposer leurs services pour s'occuper des enfants[272].

---

[270] C. DORMOY-RAJRAMANAN, B. GOBILLE, et É. NEVEU, *Mai 68 par celles et ceux qui l'ont vécu*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2018, p. 285.
[271] AP FLP, Brochure *Informations Unesco*, février 1969, p. 19.
[272] AP FLP, Brochure *Informations Unesco*, février 1969, p. 19.

Il semble donc que la crèche de la Sorbonne ait également été un espace où plusieurs générations ont pu se côtoyer. La défense de la présence des personnes âgées dans les crèches sera reprise ensuite par Françoise Lenoble-Prédine, mais d'une manière beaucoup moins forte et récurrente que celle de la présence des hommes. À ce titre, l'expérience de la crèche de la Sorbonne est un des lieux qui montre bien que si la question du genre n'est pas abordée frontalement en 1968, comme le montre Michelle Zancarinie-Fournel[273], la question du masculin et du féminin y est prégnante[274]. Les images du film de William Klein montrent que des hommes sont effectivement présents à la crèche et s'occupent des enfants. En revanche, d'autres éléments montrent que, comme cela sera le cas pour les crèches alternatives étudiées ensuite, les femmes le sont encore davantage, et donc sans doute sur-représentées. Sur l'ensemble des photos de presse que j'ai pu avoir en main, ce ne sont presque que des femmes qui sont auprès des enfants. Dans les archives de Françoise Lenoble-Prédine, un laissez-passer de Jean Roche, alors recteur de l'université de Paris, du 21 juin 1968, autorise le passage de cette dernière « accompagnée de 6 jeunes filles ». Un article de *L'Observateur* à propos de la crèche est également très clair sur la répartition des tâches : « Des filles pour s'occuper des gosses, des garçons pour venir jouer avec eux de temps en temps, et des bonnes volontés à foison »[275].

Enfin, le cahier conservé par Françoise Lenoble-Prédine contient plusieurs listes de personnes prêtes à accueillir des enfants chez elles en cas de besoin ou d'évacuation : trente noms de femmes ont pu y être relevés pour quatre noms d'hommes. Ces listes de femmes prêtes à aider en accueillant des enfants chez elles disent aussi le genre de l'événement : elles ne sont pas en première ligne, ne font pas de discours, sont peu visibles mais sont prêtes à laisser rentrer l'événement chez elles. La crèche de la Sorbonne est donc principalement un univers féminin même si elle sera ensuite utilisée pour appeler à la participation des hommes dans les lieux d'accueil des très jeunes enfants. Si les hommes sont minoritaires, leur présence est quand même une révolution par rapport à la situation dans les crèches municipales à la même période où ils sont totalement absents. Mais la récurrence de l'appel à leur participation ne semble pas avoir amené

---

[273] M. ZANCARINI-FOURNEL, « Genre et politique », *op. cit.*

[274] Sur ce point, plusieurs documents écrits juste après l'expérience de la crèche de la Sorbonne, en 1969, posent néanmoins déjà la question des rapports entre les hommes et les femmes, et les enjeux de hiérarchisation de ces rapports.

[275] Jacqueline Dana, « Une maternelle fraternelle », *L'Observateur*, 26 juin 1968.

pour autant une vague d'hommes même dans cette crèche exceptionnelle, organisée au sein d'un bâtiment où ils étaient alors particulièrement nombreux.

C. Fin de la crèche

Un mot scotché dans le cahier de gestion de la crèche, un samedi du printemps 1968, dit bien le mélange d'émotions de ces quelques semaines :

> Samedi 1h45. J'arrive à pied de la porte de Clignancourt. Pour ton information immédiate ci-joint un tract (prudent et vaseux parfois dans les termes avec des concessions à cause de la tiédeur de notre assemblée)[276]. Mais quel progrès pourtant ! Arriver à ça c'est déjà important ! Comment va le « moral ». Le mien est assez désespéré car j'ai l'impression que ça va « rater » Mais je m'efforce d'y croire encore !![277]

Une organisation conséquente est mise en place, mais tout le monde sait qu'elle sera nécessairement provisoire et le cahier de la crèche est ponctué de mentions « si besoin », qui reflètent cette existence précaire. Mais là encore, la crèche a une place particulière dans la Sorbonne car dès les débuts, l'évacuation est envisagée et préparée pour qu'elle ne soit pas un moment traumatisant pour les enfants. Il semble que l'administration de la Sorbonne et la préfecture aient été sensibles à cet enjeu – ou au moins à son potentiel retentissement médiatique - car Françoise Lenoble-Prédine souligne à plusieurs reprises qu'elle était en contact régulier avec eux. Un repérage des lieux disponibles en cas d'évacuation est également effectué. Dans le cahier jaune, la page « évacuation » contient plusieurs adresses dont celle des Pouillon : « 16 rue Cassette fond cour 4e étage lit 95-70 clef sous paillasson entrer ». Plus de détails sur Denise Pouillon, qui jouera ensuite un rôle majeur dans les projets de Françoise Lenoble-Prédine pour transformer les institutions de prise en charge des enfants en âge préscolaire, sont donnés dans le chapitre deux. Si des traces de cette préparation de l'évacuation ont pu être retrouvées, Françoise Lenoble-Prédine n'a pas pu m'en faire le récit car elle était absente ce jour-là. L'évacuation de la Sorbonne a lieu le 16 juin 1968. Monique Suzzoni en dit quelques mots dans sa chronologie générale de ces deux mois : « Évacuation de la Sorbonne par la police ; heurts avec les étudiants ; un grand nettoyage est entrepris par les services d'hygiène de la préfecture, les inscriptions murales sont gommées,

[276] Le tract ne se trouve pas dans le cahier.
[277] AP FLP, Cahier de gestion de la garderie de la Sorbonne, [mai et juin 1968].

l'une d'elles gravée dans la pierre résistera « La vie est ailleurs... » »[278]. Le récit de Françoise Lenoble-Prédine recueilli par Pierre-Vincent Cresceri et Stéphane Gatti contient les éléments les plus détaillés que j'ai pu trouver sur ce moment :

> J'ai pris deux jours pour rejoindre ma famille en Belgique qui m'avait fait des réserves – ça me rappelait la guerre 39-45. Ils m'avaient gardé mon fiston, car j'étais tellement prise... Du coup, quand je suis revenue, l'évacuation avait déjà eu lieu. Je n'ai pas pu y participer. Par contre, ce dont je suis assez fière, c'est que c'était tellement briefé que l'évacuation s'est très bien faite. Je savais où les rejoindre car on avait organisé l'évacuation avec les personnes qui restaient là en permanence. C'était un hôtel qu'un copain nous avait prêté. Il parait qu'à leur arrivée c'était nickel, ciré, chaque môme dans un lit, etc. Ce qui est très joli, c'est qu'il y a eu un appel téléphonique pour me prévenir que j'avais oublié un cahier d'intendance avec des noms dessus. Des gens l'avaient retrouvé à l'intérieur de la Sorbonne et l'avaient pris pour me le restituer afin que les flics ne tombent pas dessus[279].

Pendant les entretiens que j'ai réalisés avec elle, Françoise Lenoble-Prédine mentionne également cet hôtel plusieurs fois, qui est peut-être celui dont la carte est scotchée à la page évacuation du cahier jaune, au-dessus de l'adresse des Pouillon : le Royal Magenta Hôtel 7 rue des Petits-Hôtels. Les enfants n'y sont sans doute pas restés longtemps. D'après les souvenirs de Françoise Lenoble-Prédine, les affaires de la crèche sont passées par la salle à manger des Pouillon, avant de se retrouver finalement transférées à Censier. Sans pouvoir donner la date précise de cette arrivée à Censier, un article de *L'Observateu*r du 26 juin atteste que Françoise Lenoble-Prédine s'y trouve avec les restes de la crèche de la Sorbonne[280]. Il ne reste donc rien de la crèche de la Sorbonne dans la Sorbonne après mai et juin. Les photos de la Sorbonne occupée dans le dossier 20000387/23 des archives nationales montrent l'état du bâtiment après l'occupation et le nettoyage par la préfecture : une certaine désolation s'en dégage et il est difficile d'y projeter l'effervescence dans le bâtiment quelques jours auparavant.

Françoise Lenoble-Prédine n'envisage pourtant jamais ce moment, dans les souvenirs qu'elle en a, comme un échec ou une fin. La suite de son histoire montre qu'il s'agit effectivement plutôt d'un commencement. Elle me dira d'ailleurs à plusieurs reprises au cours de nos entretiens que la crèche a duré sept semaines. Selon les sources les plus fiables, la crèche n'a pourtant duré

---

[278] M. SUZZONI, « Chronologie générale », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°11, 1988, p. 284-303.
[279] « CHANTIER. De mai 68 à... La crèche sauvage., o*p. cit.*, p. 10-11
[280] Jacqueline Dana, « Une maternelle fraternelle », *L'Observateur*, 26 juin 1968.

que du jeudi 16 mai au dimanche 16 juin 1968, soit un peu moins de cinq semaines. L'allongement mémoriel de cette durée montre sans doute que cette dernière a du mal à se dire qu'un événement si fondamental dans sa vie ait pu durer si peu de temps. La crèche de la Sorbonne a donc bien été un moment à part, hors du temps, ce qui a pu contribuer ensuite à l'élaborer en mythe.

II. À qui profite le mythe ?

Tant dans les entretiens que j'ai pu réaliser que dans les textes à propos de la garderie de la Sorbonne, ce lieu est le plus souvent évoqué – et donc très peu raconté : la « crèche sauvage » devient signifiante en elle-même comme lieu et moment symboliques de la révolution qui aurait eu lieu dans la prise en charge des enfants, une révolution dans la révolution. Cette « révolution » est aujourd'hui particulièrement signifiante pour les professionnel·es de la petite enfance. Il semblait donc nécessaire de revenir sur l'élaboration de la crèche de la Sorbonne comme mythe, pour comprendre par qui ce récit avait été porté et pourquoi. En effet, en commençant à chercher ce qu'avaient été les « crèches sauvages », il me semblait, car c'est ce qu'on m'avait souvent dit, qu'elles étaient toutes issues de LA crèche sauvage de la Sorbonne. L'histoire semblait simple : il y avait eu une crèche sauvage dans la Sorbonne en mai et juin, puis d'autres crèches sauvages créées un peu partout sur son modèle. Ce récit était bien sûr une largement simplifié. Comprendre le mythe a donc signifié retrouver le sens donné à cet événement dans l'événement : la crèche de la Sorbonne en « Mai 68 ». Dans son étude de l'internationale situationniste, Anna Trespeuch-Berthelot insiste sur l'importance de retrouver « les filtres de la réception »[281] dans l'approche historique d'un sujet ayant été mythifié. Un de ces « filtres » a été les travaux de Liane Mozère sur le « printemps des crèches »[282]. Avant elle, la presse a joué une réelle influence dans l'élaboration de ce mythe, en étant à l'origine de l'expression « crèches sauvages », et en la reconduisant pendant plusieurs années. La crèche de la Sorbonne a également été un jalon essentiel dans le processus de légitimation de la place des psychologues dans les crèches. Le rôle des premières psychologues de crèches dans l'élaboration et la transmission de ce mythe sera étudié au chapitre six.

---

[281] A. TRESPEUCH-BERTHELOT, « Introduction », *L'Internationale situationniste*, Presses Universitaires de France, 2015, p. 11-35.
[282] L. MOZERE, *Le printemps des crèches*, *op. cit.*

A. La presse : invention des « crèches sauvages »

L'appellation « crèches sauvages » a sans doute une part importante dans l'élaboration du mythe, en faisant se côtoyer l'innocence supposée des enfants à la sauvagerie, comme dans le titre du film de François Truffaut, *L'enfant sauvage*, sorti en salle en 1970. Cet adjectif était utilisé dans la Sorbonne occupée, comme en témoigne le film de William Klein, qui saisit un étudiant en train d'appeler à des « grèves sauvages »[283]. Il semble pourtant que, pour les crèches, les militant·es ne soient pas à l'origine de ce qualificatif. Dans les archives de Françoise Lenoble-Prédine, les termes utilisés le plus sont ceux de « garderie », « halte-garderie », « crèche sur le lieu de travail » puis « centre de la petite enfance », appellations sur lesquelles je reviendrai ensuite. On y retrouve également, plus tardivement, l'expression « maternelle fraternelle » qui semble avoir sa préférence aujourd'hui. Le cahier qui l'a accompagnée tout au long de l'existence de la crèche comporte en couverture la mention « garderie auto gestion ». Il semble que la presse soit à l'origine du qualificatif « crèche sauvage », qui devait contenir une dose de « sensationnalisme » sans doute apte à intriguer le lectorat[284]. Là aussi, l'expression n'apparaît pas dès 1968. *Le Monde* du 30 mai 1968 titre ainsi « Des garderies d'enfants dans les facultés : une réponse à un besoin latent ». C'est le 24 octobre 1969, dans un autre article du *Monde*, que l'adjectif « sauvage » apparaît pour la première fois : « Crèche sauvage aux Beaux-Arts »[285]. Cet article relate l'occupation du bureau du directeur par des parents et militant·es à l'origine de la crèche, afin de pousser ce dernier à reconnaître leur projet. Il n'a pas été possible de déterminer si cette appellation a été trouvée par le ou la journaliste, ou si elle était déjà utilisée par les fondateurs et fondatrices de la crèche. Elle est ensuite largement reprise tant dans de nombreux titres de presse que par les quatre crèches parisiennes qui se montent à Vincennes, Censier, Nanterre et à l'École nationale des Beaux-Arts (ENSBA). La « sauvagerie » de ces crèches signifie donc d'abord leur absence de reconnaissance par l'institution universitaire, et plus largement par les services de PMI et des préfectures. Ce qui

---

[283] *Grands soirs & petits matins*, *op. cit.*

[284] Ce besoin de sensationnalisme se retrouve également dans un article de *L'Observateur* de décembre 1968 qui décrit Françoise Lenoble-Prédine en ces termes : « Pendant le mois de mai, on s'en souvient, celle elle qui a, à la Sorbonne, mit sur pied, en un temps record, une crèche qui fut la providence de toute une génération d'enfants de contestataires ».

[285] Une recherche de l'expression « crèche* sauvage* » dans les archives numérisées du *Monde* confirme cette date. Peu d'autres titres de presse étant numérisés pour la période, une recherche systématique n'a pu être effectuée que pour le *Monde*. Par contre, l'ensemble des coupures de presse retrouvées dans les archives consultées ont été classées et dépouillées et confirment que cet article serait le premier contenant cette expression.

est alors perçu comme « sauvage » se retrouve dans un compte rendu du conseil transitoire de gestion de la faculté de Censier qui décide de mandater son Bureau pour étudier la possibilité de créer une halte-garderie, tout en dénonçant le projet porté par des personnes non reconnues et non compétentes : « Le principe d'une halte-garderie n'est pas à rejeter, mais le Conseil estime inadmissible que des personnes non reconnues et non compétentes s'arrogent le droit d'occuper des locaux, dans des conditions contraires aux règles de l'hygiène et plus dangereuses pour les enfants »[286]. La crèche de l'université Lyon 2 l'utilise à l'interrogative, dans un tract de 1970 « La crèche sera-t-elle sauvage ? »[287], pour interpeller l'institution universitaire sur son rôle à jouer dans la reconnaissance de cette crèche et donc son non-ensauvagement. Les collectifs à l'origine de ces crèches utilisent donc principalement cette expression dans les moments de lutte contre l'administration. La polysémie du terme « sauvage », renvoie alors à un imaginaire de liberté et de nature, en accord avec la vision pédagogique portés par les promoteurs de ces projets alternatifs[288], qui explique son réemploi par ces derniers. Dans le classeur où elle a conservé les différents articles de presse sur ces projets, Françoise Lenoble-Prédine a nommé une rubrique – sans se souvenir quand - « Les crèches sauvages : Vincennes, Nanterre, Censier, Les Beaux-Arts ». De ces quatre crèches parisiennes, deux ont pourtant eu un statut officiel très rapidement : Vincennes dès sa création, les Beaux-Arts assez rapidement[289]. Au-delà du statut, de la reconnaissance, ces quatre crèches ont comme points communs d'être parisiennes, d'avoir été créées en milieu universitaire, et d'avoir vu leur existence ponctuée de nombreux conflits avec l'administration. Cette appellation marque, par son passage au pluriel, la reprise de cette expression d'abord ponctuelle pour qualifier un ensemble de crèches ayant des caractéristiques semblables. Le mythe des « crèches sauvages » a donc avant tout été élaboré autour de Paris, dans de petits réseaux qui ont ensuite essaimé ailleurs en France. Si les articles de presse et de nombreux tracts utilisent l'expression « crèches sauvages », au moment de déclarer les associations gérant ces crèches en préfecture, c'est toujours le terme de « centre d'accueil des enfants » qui est retenu. Ce choix explicite une filiation avec un projet rédigé

[286] AP 3649W/20, Compte rendu de la séance du conseil transitoire de gestion de la faculté de Censier, 29 octobre 1969.
[287] Tract « La crèche sera-t-elle sauvage ? », archives de la crèche Equal, Bron.
[288] Plus de détails sur leurs revendications et pratiques pédagogiques sont donnés dans le chapitre cinq.
[289] La biographie institutionnelle de la crèche des Beaux-Arts, en fin de première partie, donne davantage de précisions sur les modalités de cette reconnaissance.

en 1969 par Françoise Lenoble-Prédine, intitulé *Pour un centre de la petite enfance sur le lieu de travail ou d'habitation ou à proximité*[290] qui sera détaillé ensuite.

L'appellation « crèche sauvage » est donc très probablement une création de la presse, extérieure à celles et ceux qui les ont montées dans les premiers temps, mais largement reprise ensuite et reconduite jusqu'à aujourd'hui. La sociologue Liane Mozère la reprend également dans ses travaux.

B. Liane Mozère et le printemps des crèches : la Sorbonne à l'origine ?

Publié en 1992, le livre tiré de la thèse soutenue en 1989 par Liane Mozère, *Le printemps des crèches. Histoire et analyse d'un mouvement* reste une référence majeure dans l'historiographie des crèches aujourd'hui. Liane Mozère est le fantôme de cette thèse[291]. Lors de mes prises de contact pour des entretiens, il m'a été à plusieurs reprises répondu qu'elle était LA personne qu'il aurait fallu que je rencontre, mais qu'elle était malheureusement décédée. J'ai à mon tour appris sa mort à plusieurs personnes qui ne l'avaient pas fréquentée depuis de nombreuses années, mais qui gardaient le souvenir de collaborations qu'elles avaient pu avoir avec elle. Les résultats de ses recherches ont une place centrale dans cette réflexion, par ce qu'ils ont montré de l'histoire des crèches, mais aussi car une partie des enquêtes qu'elle a menées ont eu lieu à l'époque étudiée. Des traces en ont ainsi été régulièrement trouvées dans les sources consultées, comme dans les archives d'une des mères à l'origine du collectif enfants-parents « Tobogan ». Ses archives contiennent en effet un numéro de 1979 de la revue *Recherche et action sociale* du ministère de la Santé et de la famille, mentionnant la parution du rapport de Liane Mozère rédigé avec le Cerfi (Centre d'étude de recherche et de formation institutionnelles) intitulé *Les services collectifs de la petite enfance. Politiques et contexte historique de la recherche en France.* Les archives du Commissariat au Plan,

---

[290] F. LENOBLE-PREDINE, *Pour un centre de la petite enfance sur le lieu de travail ou d'habitation ou à proximité,* janvier 1969, Archives nationales 19920445/170, AN 19920445/170. Ce projet a été retrouvé dans presque toutes les archives de crèches universitaires consultées.

[291] Liane Mozère obtient le doctorat de sociologie, sous la direction de Robert Castel en 1989. Sa thèse s'intitule alors *Émergence de groupes-sujet et changement : le cas des crèches.* Elle participe à l'aventure de la clinique psychiatrique de La Borde à partir de 1965. Signataire du Manifeste des 343, elle est également membre du Centre d'études, de recherches et de formation institutionnelles (Cerfi) créé par Félix Guattari. Les jalons essentiels de son parcours universitaire et intellectuel peuvent être retrouvés dans Dominique Fougeyrollas-Schwebel et Jacqueline Heinen, « À la mémoire de Liane Mozère (1939-2013). Vivre et penser », *Cahiers du Genre*, n°56, 2014, p. 213-216.

étudiées dans le chapitre six, contiennent également une synthèse de recherches traitant de certains aspects de la vie quotidienne des femmes, datée d'octobre 1979, qui cite cette même recherche.

Le Cerfi, où Liane Mozère réalise une part importante de ses travaux, est un espace tout à fait représentatif des expérimentations sociales de la décennie 1970 – bien qu'il lui soit antérieur - auxquelles appartiennent également les crèches alternatives étudiées dans cette thèse. Fondé par Félix Guattari d'abord autour de la revue *Recherches* et de la clinique de la Borde, le Cerfi (qui prend la suite du FGERI) est un collectif de recherche qui expérimente la recherche-action[292] intégrant notamment l'usager dans les dispositifs mis en œuvre pour l'élaboration des plans de développement urbain. Liane Mozère y coordonne un groupe crèches : « Le groupe Crèches du Cerfi [...] menait, avec le soutien du CORDES, une analyse institutionnelle fort intéressante dans une crèche de Seine-Saint-Denis, soutenue ainsi dans son effort de réorganisation ; des échanges avaient lieu avec des chercheurs aux méthodologies *a priori* plus statistiques et avec des chercheurs suédois. Une ligne de travail et de désir se créait autour du thème de la petite enfance avec Liane Mozère comme tête de file »[293]. Ces écrits permettent donc également de retrouver l'esprit de ce bouillonnement d'initiatives sociales auxquelles Liane Mozère prend part en tant que chercheuse. Dans un récit très personnel sur son parcours de recherche, cette dernière partage les souvenirs de cette époque qu'elle a un temps dû taire pour réussir à faire une carrière universitaire : « Après la joie de Mai poursuivie par celle de la création du MLF, Félix [Guattari] créa avec nous le Centre d'Étude, de Recherche et de Formation Institutionnelles (Cerfi) comme un agencement de travail à la fois analytique (c'est-à-dire politique) et professionnel. Ce furent des années intenses, remplies à la fois de clameurs, de pleurs et de rires, des années de rencontres, (avec Michel Foucault, avec René Schérer, avec le groupe des homosexuels et de lesbiennes notamment) d'aventures et de jubilations, dont les numéros de la revue *Recherches* (fondée en 1966) retracent les cheminements et les scansions »[294]. Le numéro 27 de la revue intitulé *Babillages… : des crèches aux multiplicités d'enfants* est consacré aux résultats des recherches menées par le groupe crèches entre 1972 et

---

[292] Les souvenirs d'Anne Querrien reprennent en détails les étapes du développement du Cerfi et les différentes orientations suivies dont la recherche-action n'est qu'une partie dans Anne QUERRIEN, « Le Cerfi, l'expérimentation sociale et l'État : témoignage d'une petite main » dans *L'État à l'épreuve des sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2005, p. 72-87.

[293] A. QUERRIEN, « Le Cerfi, l'expérimentation sociale et l'État : témoignage d'une petite main », *L'Etat à l'épreuve des sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2005, p. 72-87.

[294] L. MOZERE, « Devenir-enfant », *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines*, n°20, 2007.

1975, autour d'une double interrogation initiale : comment fonctionne la garde collective et comment se définit la garde nourricière.

Le printemps des crèches reprend une partie des recherches de Liane Mozère avec le Cerfi, complétées de recherches et analyses plus personnelles. Cet ouvrage a une place particulière dans l'historiographie des crèches : constamment cité pour ses apports historiographiques, il pense également la crèche comme objet de recherche spécifique. Le premier chapitre intitulé « La rupture de Mai » est consacré à la crèche de la Sorbonne. C'est à ce titre qu'il est convoqué ici. En effet, ce chapitre est le principal récit publié à propos de la « crèche sauvage de la Sorbonne », titre de sa première partie. La reprise de l'adjectif « sauvage » témoigne que c'est sous cette appellation que cette crèche continue à être appelée à la fin des années 1980. En s'appuyant principalement sur un document écrit par Françoise Lenoble-Prédine et le récit de Françoise Dolto, Liane Mozère y décrit la crèche de la Sorbonne comme une rupture fondamentale : « Il ne s'agit pas ici d'évoquer [68] en général, ou abstraitement, mais de tenter de voir de quelle manière s'est radicalement repensé à cette occasion et modifié l'espace des pratiques dans le domaine de la petite enfance »[295]. Ce récit de la crèche de la Sorbonne est donc placé d'emblée sous le sceau de la rupture et de la transformation, mais aussi du symbolique : « De ces multiples pratiques, dont certaines ne restent connues que de leurs seuls acteurs, certaines vont prendre un relief singulier et être des éléments forts de la symbolique qui se met alors collectivement en place ; ainsi en est-il de la crèche de la Sorbonne »[296]. La crèche de la Sorbonne fait donc très vite partie de la symbolique construite autour des mois de Mai-juin 1968.

Sous la plume de Liane Mozère, le récit de Françoise Lenoble-Prédine est présenté comme « exemplaire », représentatif de la démarche de découverte et d'implication totale qu'adoptent d'innombrables individu·es en ces deux mois. Liane Mozère confirme ainsi que Mai-juin 1968 ont bien constitué un événement auquel il faut « restituer [...] sa spécificité temporelle [car] il manifeste à lui seul une rupture d'intelligibilité »[297]. Contrairement à l'histoire qui sera écrite ensuite par les psychologues de crèches, elle montre que Françoise Lenoble-Prédine, en ayant su « convertir ses compétences, subvertir son savoir » a été essentielle dans la mise en œuvre de cette crèche. Elle

---

[295] L. MOZERE, *Le printemps des crèches*, *op. cit.*, p. 17.
[296] *Ibid.*, p. 19.
[297] A. BENSA et E. FASSIN, « Les sciences sociales face à l'événement », *op. cit.*

insiste également sur ce que cette crèche a pu représenter tant pour les enfants que les adultes qui l'ont fréquentée : « enfants et adultes partageaient une fête », et sur le fait qu'a pu s'y concrétiser alors une autre vision de l'enfance encore en germe, qu'il fallait mettre en œuvre pour la découvrir. Si ce récit de la crèche de la Sorbonne se fait parfois hagiographique, il montre bien la parenthèse temporelle que cette crèche a également représenté. Liane Mozère accorde ensuite une place particulière aux crèches sauvages dans l'histoire de la prise en charge des très jeunes enfants en France puisque selon elle « l'expérience française des crèches « sauvages » va bouleverser une série de pratiques, de croyances, de dogmes relatifs à l'enfance »[298]. En effet, tout en précisant que la plupart des professionnelles de crèches qu'elle a rencontrées n'avaient pas connaissance de la crèche sauvage de la Sorbonne, elle fait de « Mai 68 » un des principaux facteurs d'explications des changements de pratiques qui ont lieu dans les années suivantes dans ces crèches. L'analyse de Liane Mozère est centrée sur les crèches de Seine-Saint-Denis, dans lesquelles l'arrivée d'une nouvelle médecin de PMI, Jacqueline de Chambrun, en 1968, marque un tournant également décisif[299]. La personnalité de cette dernière est longuement évoquée pour expliquer ces changements. Or, Jacqueline de Chambrun, comme elle le raconte dans un entretien à Liane Mozère, fait partie des professionnelles de santé à s'être rendues à la crèche de la Sorbonne. *Le printemps des crèches* a donc une place fondamentale dans la construction du mythe de la crèche de la Sorbonne comme origine des bouleversements qui ont eu lieu ensuite dans les crèches municipales voire dans l'ensemble des milieux de prise en charge de la petite enfance[300]. Il ne permet cependant pas d'expliquer pourquoi Françoise Lenoble-Prédine a pu prendre une place centrale dans la crèche de la Sorbonne et développer ensuite le projet des centres de la petite enfance à l'échelle nationale. Revenir sur son itinéraire personnel s'avère nécessaire pour comprendre les ressorts de son action et le contenu de son projet de centres pour la petite enfance, étudié en détails dans le chapitre deux.

---

[298] L. MOZERE, *Le printemps des crèches*, *op. cit.*, p. 23.
[299] P. BOUTELOUP et C.-J. DELPY, « Histoire d'une femme singulière », *Spirale – Revue de recherches en éducation*, n°38, 2006, p. 25-28.
[300] Plus de détails sur l'utilisation de ce mythe par les psychologues de crèches sont donnés dans le dernier chapitre.

III. Françoise Lenoble-Prédine : retours sur un itinéraire

Françoise Lenoble-Prédine est-elle « fille de mai »[301] ? La crèche de la Sorbonne constitue dans son parcours une bifurcation biographique majeure, qui ne peut être comprise qu'en prenant en compte l'avant-68.

A. La tentation biographique

Comme cela a été détaillé en introduction, consacrer une partie de cette thèse à Françoise Lenoble-Prédine n'a pas toujours été une évidence. Reprendre, après nos deux premiers entretiens, le dépouillement minutieux de ses archives et retranscrire les deux entretiens faits avec elle m'a amenée à percevoir progressivement sa place centrale pour les enjeux concernant la prise en charge institutionnelle des très jeunes enfants dans la décennie 1970, et à me demander s'il n'y avait pas chez elle un regret de ne pas avoir été davantage reconnue pour ses idées et son implication. Je me suis également demandé si elle ne s'était pas sentie quelque peu invisibilisée par l'autre Françoise, tellement connue que son nom est presque devenu synonyme du « bébé est une personne » : Dolto. En reprenant mon carnet de terrain, je me suis souvenue que Dolto avait occupé nos premiers échanges :

> Françoise Lenoble-Prédine m'a raconté comment elle en est arrivée à devoir demander le témoignage de Françoise Dolto pour l'exposition à Beaubourg. Beaubourg voulait un grand nom (« Beauvoir, Sartre ou Dolto »). Elle pouvait, selon elle, avoir les trois mais c'était plus facile pour Dolto. Elle l'a donc appelée pour lui demander, un peu gênée, si elle pouvait écrire quelque chose. Françoise Dolto a tout de suite compris (« ah ils ne veulent pas de vous mais avec moi ça passerait ! ») et a accepté. Mais elle n'a pas voulu lui donner le témoignage en main propre, et a dit qu'elle l'amènerait elle-même à Beaubourg (« comme ça je leur demanderai une voiture et un chauffeur »). Françoise Lenoble-Prédine a donc découvert ce témoignage après coup et a été très étonnée d'apprendre que Dolto était venue visiter la crèche de la Sorbonne[302].

Françoise Lenoble-Prédine est le versant pratique de Françoise Dolto. Elle utilise souvent, pour donner du sens à son récit autobiographique, l'idée qu'elle serait dans le faire, le matériel (ce que j'ai pu constater également en l'observant interagir avec d'autres membres de son association), mais aussi une certaine dévalorisation de ses capacités à théoriser, écrire, rédiger. Ce rapport avec

[301] M. PERROT, *Filles de mai*, *op. cit.*
[302] Notes de terrain du 19 novembre 2019.

Dolto ayant la capacité à théoriser et elle plutôt l'esprit pratique se retrouve dans cet extrait d'entretien :

> Françoise Dolto, c'est elle à chaque fois, elle me disait… Parce qu'elle voyait que je ne voyais pas. Enfin j'en sais rien je… C'est une supposition ! Donc à chaque fois elle me disait « Mais Françoise, ça c'est mieux, vous êtes une femme courageuse » Pfff ! Moi je ne voyais pas le courage, il y avait des idées, il faut y aller ![303]

« Elle voyait que je ne voyais pas » : dans son récit, Françoise Lenoble-Prédine place la clairvoyance du côté de Françoise Dolto. Le projet « Pour des centres de la petite enfance » qu'elle défend ensuite pendant plusieurs années est pourtant fortement empreint de sa personnalité et de son histoire personnelle.

Revenir à son histoire personnelle permet donc à la fois de comprendre le sens qu'elle donne à son récit, mais aussi sa capacité à avoir pensé autrement le rapport à l'enfant et les institutions d'accueil des très jeunes enfants. Avant de commencer ce récit, les mots de Benoît Peeeters cité par François Dosse[304] rappellent le cadre très particulier de cette écriture biographique des vivants : « Parmi les nombreuses difficultés de la rédaction, certaines sont d'ordre éthique. Plusieurs des choses que je sais, il me sera impossible de les évoquer directement. Les vivants sont là, tout autour de moi, et une phrase maladroite peut suffire à les blesser durablement – ou à me valoir des ennuis. J'aimerais ne rien taire d'importance, mais il me faudra parfois écrire à mots couverts. Pour le biographe qui travaille dans un immédiat après-coup, le tact est une qualité essentielle »[305]. Au-delà de cette prise en compte éthique et nécessaire des vivants à propos desquels nous écrivons, cette partie comporte un autre risque propre aux écrits biographiques qui se situent « en tension constante entre une volonté de reproduire un vécu réel passé selon les règles de la *mimesis*, et en même temps le pôle imaginatif du biographe qui doit recréer un univers perdu selon son intuition et ses capacités créatives »[306]. Cette partie étant principalement centrée sur les entretiens avec Françoise Lenoble-Prédine, elle prend également en compte ses pertes de mémoire inévitables, et les reconstructions qu'elle fait nécessairement, ce qu'elle reconnaît parfois :

---

[303] Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, 19 novembre 2018, bureaux du CCVS, Paris.
[304] F. DOSSE, *Le pari biographique : écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2011.
[305] B. PEETERS, *Trois ans avec Derrida. Les carnets d'un biographe*, Flammarion, Paris, 2010.
[306] F. DOSSE, *Le pari biographique*, *op. cit.*

> Et c'est amusant, je vais avoir 79 ans, de voir avec recul… Et donc je ne suis pas très sûre de ma mémoire car on a une mémoire sélective… Et je pense que ce n'est pas inintéressant de voir ce que j'en ai retenu moi dans mon histoire de vie, mais ce que je vois quand même c'est le résultat, quand même ![307]

Françoise Lenoble-Prédine reconstruit inévitablement le sens de sa vie quand elle la raconte, comme l'historienne le ferait avec sa propre vie. Cette reconstruction éclaire à la fois ce qui a sous-tendu plusieurs des ressorts majeurs de son expérience à la crèche de la Sorbonne et de son projet « Pour des centres de la petite enfance ».

B. Une enfant de « la Laïque » en milieu rural et artisanal

Françoise Lenoble-Prédine est née à Tours en 1941. Dans nos entretiens, elle évoque son enfance à plusieurs reprises, souvent plus en suggérant qu'en explicitant. Quelques confirmations de ses propos ont pu être trouvées dans les archives qu'elle a conservées. Il ne m'a pas paru essentiel de chercher davantage de sources, car je me suis plutôt intéressée à la reconstruction de son histoire personnelle dans le cadre de nos entretiens, en essayant de comprendre le sens qu'elle mettait derrière les choix qu'elle avait fait de me dire ce qu'elle m'a dit de son enfance. Trois éléments principaux se dégagent de son récit : l'importance de la famille d'instituteurs, le monde rural synonyme pour elle de famille élargie et l'apprentissage de savoirs manuels artisanaux, comme le montre le récit qu'elle fait de son parcours pour la revue *Informations Unesco* :

> Je suis d'origine rurale et, en même temps, j'appartiens à une famille d'enseignants. Mes parents ont été pendant vingt-et-un ans instituteurs de campagne en Touraine, et tous les membres de ma famille – aussi bien les oncles que les tantes et les cousins – vivent depuis deux générations dans le monde enseignant. Cela a certainement marqué ma première enfance, de même sans doute que le contact avec le milieu paysan et celui des petits artisans : une de mes grand-mères était brodeuse-repasseuse. Et puis il y a eu l'influence d'une institutrice qui, à l'époque, nous semblait assez « aventuriste » puisqu'elle a été l'une des premières à pratiquer les méthodes Freinet. Tout cela m'a marquée et, lorsque je me suis trouvée en ville et que j'ai ressenti le désarroi de la vie citadine je me suis rappelé le cadre ou plutôt le climat de ma première enfance et j'ai essayé de le recréer pour les tout-petits[308].

Dans cet extrait, Françoise Lenoble-Prédine établit bien un lien entre son vécu personnel et les contours de son projet.

---

[307] Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, 19 novembre 2018, bureaux du CCVS, Paris.
[308] AP FLP, « Interview de Françoise Lenoble-Prédine », *Informations Unesco*, février 1969, p. 18.

Quand elle évoque son enfance, Françoise Lenoble-Prédine évoque à plusieurs reprises « La Laïque » comme dans l'extrait ci-dessous :

> Donc je suis entrée à l'école normale, je suis sortie première de promo en même temps que mon frère, et du coup j'étais très… de la Laïque. Je suis de la Laïque. Si ça peut servir, là j'ai écrit une nouvelle… C'est pas une nouvelle parce que c'est vrai mais un truc court pour comprendre pourquoi j'étais formatée et pourquoi je me suis successivement barrée dans des aventures… un peu difficiles, jusqu'au bout. […] Et du coup je crois que c'est intéressant de voir le contexte de formatage entre guillemets que j'ai eu de la Laïque parce qu'en fin de compte j'ai jamais vécu dans une famille au sens où on l'entend parce que mon père et ma mère était instituteurs et je disais « le maître et la maîtresse » mais à disposition de l'ensemble d'un village. J'avais six ans je faisais lire les hommes de retour de service militaire, pour qu'ils puissent rentrer dans les Postes etc. Donc vraiment un vrai formatage[309].

Quand Françoise Lenoble-Prédine dit « La Laïque », elle associe toujours cette notion à l'idée d'un certain formatage, qui l'aurait complètement pétrie et expliquerait les choix qu'elle a faits ensuite pour la crèche de la Sorbonne et les centres de la petite enfance. Jean Baubérot, dans son analyse de l'enseignement de la morale laïque dans les écoles primaires de la Troisième République la définit en ces termes : « La morale enseignée dans les écoles primaires était porteuse de valeurs potentiellement universelles comme le progrès, la dignité, la solidarité. Elle pouvait s'inscrire à contre-courant des tendances dominantes de la société, le darwinisme dans sa traduction sociale, notamment, elle a été une école de jugement critique, de liberté, dans un réel souci de formation de l'esprit de l'élève, cherchant à inscrire le nécessaire attachement à la patrie dans un horizon d'universalité »[310]. L'attachement de Françoise Lenoble-Prédine à « La Laïque » est sans doute très proche de l'idéal de l'école républicaine de la Troisième République, où se retrouve l'importance de cette universalité et du devoir à l'égard de tous les enfants. Ce devoir se devine dans son impulsion à se soucier des enfants dans la Sorbonne, puis à fonder une communauté rurale pour continuer à accompagner les marginaux rencontré·es pendant ces deux mois. Elle évoque également longuement Pauline Kergomard et ce qu'elle a retenu de sa vie comme un modèle pour elle :

> Et après, donc, Pauline Kergomard, l'initiatrice des écoles maternelles dont on a perdu l'idéal, pour apprendre j'ai rencontré ou le petit-fils ou l'arrière-petit-fils, mais il faudrait… On m'a

[309] Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, 19 novembre 2018, bureaux du CCVS, Paris.

[310] J. BAUBEROT, « La morale laïque, hier, aujourd'hui, demain », in L. LOEFFEL (dir.), *École, morale laïque et citoyenneté aujourd'hui*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2009, p. 37-43.

> raconté qu'elle était anarcho-syndicaliste, qu'elle était à Montcaret dans un village où j'ai habité après, c'est bizarre hein l'histoire, à côté du presbytère où elle montait sur les toits parce qu'elle était une cousine germaine du frère Reclus, et elle prenait son cheval et sa carriole pour aller à Bordeaux, 90km, pour convaincre Jules Ferry de l'importance des six premières années de l'enfant. Et pour nous Pauline Kergomard c'était un Dieu, on se battait là-dessus, et j'avais tout de suite compris la dérive parce que je m'en rappelle toujours, dans les leçons de langage, il y avait indiqué dans ses textes comme elle avait été désespérée un jour parce qu'il y avait une leçon de langage à partir d'un lapin en peluche. Et elle disait mais il faut la vie, regarder les animaux dehors, elle était désespérée de comment on avait détourné sa pensée. Alors là moi j'étais 100 % d'accord !

Plus que la « vérité historique », l'intérêt de cette évocation de la vie de Pauline Kergomard réside dans le parallèle très clair que Françoise Lenoble-Prédine fait avec sa propre vie : l'expression « six premières années de l'enfant » est ainsi tout à fait anachronique pour Pauline Kergomard, mais montre que Françoise Lenoble-Prédine place son projet « Pour des centres de la petite enfance » dans la lignée de cette dernière, dont elle revendique l'héritage pédagogique. Cet enracinement personnel et familial dans l'école républicaine et son histoire se devine dans le courrier adressé à Françoise Lenoble-Prédine par l'inspectrice des écoles maternelles de l'académie d'Indre-et-Loire après qu'elle a obtenu le prix de la vocation de l'Unesco : cette dernière ne lui écrit pas directement chez elle mais « aux bons soins » de ses parents, avant de la féliciter et de lui adresser son meilleur souvenir : la généalogie familiale est marquée de cette empreinte professionnelle. Mais le rapport de Françoise Lenoble-Prédine à « la Laïque » est aussi paradoxal en ce qu'elle lui reconnaît une part importante de sa formation et de ses convictions, tout en dénonçant une certaine dureté comme dans cette évocation de son père qu'elle oppose à ce qu'elle a ensuite appris dans les Cemea :

> Et vous m'avez dit que vous faisiez des formations aux méthodes actives comme animatrice, c'était quoi la sensibilité ?
>
> La sensibilité c'était sortie de guerre à mon avis, maintenant je le vois, c'est les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active donc avec un idéal et les francs et franches camarades. Donc je ne sais pas il faut regarder, les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active à mon avis étaient moins formatés que les francs et franches camarades c'était vraiment le parti communiste quelque part. Mais je n'avais pas conscience de l'idéologie. Ce que j'y voyais par rapport au monde que j'ai vécu, qui était vraiment très rigide, et pas facile parce que moi je me trimballais avec un écriteau dans le dos si je ne mangeais pas alors... Vous voyez que c'était la punition complète alors que mon père était considéré comme

> un instituteur extraordinaire parce qu'il sortait tous les premiers de canton au certificat d'études. Donc voilà[311].

Cet extrait d'entretien montre l'attachement de Françoise Lenoble-Prédine à sa formation dans les Cemea qu'elle évoque à plusieurs reprises et dont le décalage avec les méthodes pédagogiques de son père a été sans doute une première révélation. À ce titre, son témoignage confirme que l'Éducation nouvelle « n'a jamais vraiment mérité […] le singulier qu'elle arbore »[312]. En effet, les influences qu'elle cite sont nombreuses et parfois très dispersée. Celles qui reviennent le plus souvent sont Anton Makarenko[313], les réseaux de formation aux pédagogies alternatives des Francs et franches camarades[314] et les Cemea[315]. Elle est également soutenue, pour la défense de son projet de centres de la petite enfance, par la Fédération des œuvres laïques (FOL)[316].

L'idéal de « la Laïque » mis en avant par Françoise Lenoble-Prédine se mêle donc, dans son parcours, à ces mouvements d'éducation populaire et d'éducation nouvelle issus de l'après-guerre. Elle garde néanmoins un attachement réel à l'Éducation nationale qu'elle se désole de voir passer à côté de l'enjeu des crèches au moment des conflits de compétences entre éducation nationale et service de PMI dans l'élaboration des Centres pour la petite enfance. Elle écrit ainsi dans une lettre à Robert Mallet[317], recteur de l'académie de Paris, le 23 mai 1969 :

---

311 Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, 19 novembre 2018, bureaux du CCVS, Paris.

312 L. GUTIERREZ, L. BESSE, et A. PROST, *Réformer l'école*, *op. cit.*, p. 10.

313 Instituteur ukrainien reconnu pour s'être dévoué à des jeunes durant la révolution russe et avoir expérimenté des formules pédagogiques pour leur éducation collective. Sur l'introduction de Makarenko en France, voir Antoine SAVOYE, « Anton Makarenko, des colonies de travail au panthéon de l'Éducation nouvelle », dans *Réformer l'école : l'apport de l'Éducation nouvelle (1930-1970)*, *op. cit.*

314 Le mouvement des francs et franches camarades a été créé en 1944. Il diffuse et expérimente dans le domaine périscolaire des conceptions pédagogiques d'avant-garde, et est connu pour avoir notamment défendu la co-éducation avec les parents. Voir notamment sur le sujet N. MONIN, « Le mouvement des Francs et Franches Camarades (FFC) : de l'animation des loisirs des jeunes à la participation aux écoles ouvertes », *Revue française de pédagogie*, n°118, 1997, p. 81-94.

315 Mouvement d'éducation nouvelle intervenant par la formation des acteurs éducatifs et sociaux, les CEMEA ont été créés en 1937 par des éducateurs et des pédagogues désirant transformer les milieux et les institutions pédagogiques. Voir notamment sur le sujet D. BORDAT, *Les CEMEA [Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active], qu'est-ce que c'est ?* Paris, Maspero, 1976.

316 Fédération de la Ligue de l'enseignement, se définissant comme un mouvement laïque d'éducation aux loisirs par les loisirs, néanmoins toujours active dans les débats sur l'école.

317 Le « recteur Robert Mallet » revient régulièrement dans les entretiens avec Françoise Lenoble-Prédine et elle a effectivement conservé plusieurs échanges épistolaires avec lui. Pour plus d'informations sur son action à l'académie de Paris voir Bruno POUCET, « Robert Mallet. Un poète aux commandes de deux rectorats » dans Jean-François CONDETTE (dir.), *Les recteurs : Deux siècles d'engagements pour l'École (1808-2008)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 183-200.

> En effet, si des centres de la petite enfance sont créés, il vaudrait mieux, à mon avis, qu'ils soient l'œuvre de l'Éducation nationale et non de la Protection maternelle et infantile ; l'idée part d'ailleurs de l'Éducation Nationale où elle sera, me semble-t-il, beaucoup mieux comprise[318].

Un des regrets qu'elle évoque à plusieurs reprises est que l'Éducation nationale soit, selon elle, « passée à côté » des nouvelles connaissances et des innovations pédagogiques développées dans les années 1970 concernant les six premières années de l'enfant. Ces regrets dépassent le cadre de son enfance et s'inscrivent également dans son expérience très courte en tant qu'institutrice d'école maternelle à Bondy, puisqu'elle sort de l'école normale en 1967. Peu évoquée en entretien, cette expérience semble avoir été marquée avant tout par le manque de moyens, mais lui permet également d'éclairer sa connaissance des institutions d'accueil des jeunes enfants :

> La vision de l'école maternelle où j'ai jusqu'à 50 enfants, dont 49 qui venaient souvent, alors bien sûr avec une personne pour les petits et tout ça, mais de deux ans et demi à trois ans donc… […] Et nous en France on était encore au niveau militaire, la petite porte, les parents n'avaient pas le droit d'entrer, et circulation par couloir, les grands les moyens… Donc au fond j'étais immergée dans ça donc… Au fond j'ai théorisé sans le savoir, honnêtement, parce que j'étais immergée dans... dans ce que j'ai connu chez les nourrissons et dans ce que j'ai connu chez les petits de moins de trois ans[319].

Françoise Lenoble-Prédine a donc finalement davantage connu l'école maternelle en tant qu'enfant auprès de ses deux parents instituteurs qu'en tant qu'institutrice. Mais, en 1968, cette expérience coïncide avec son vécu de la crèche de la Sorbonne et entre profondément en résonance avec elle. Un dernier indice de l'attachement de Françoise Lenoble-Prédine à l'école maternelle est une lettre écrite par Denise Pouillon, qui la soutient dans son projet de « Centres de la petite enfance »[320], au recteur Robert Mallet :

> Pour ma part, j'ai pu m'entretenir à Vincennes avec une des directrices de la crèche, Mme Crosnier, qui s'intéresse avec un esprit ouvert à notre travail et à qui j'ai remis sept dossiers de documentation pour son personnel. Il va de soi que j'aimerais pouvoir en faire autant pour le personnel de l'école maternelle, ne serait-ce que pour Mme Prédine qui est très attachée à l'Éducation nationale tant par ses origines familiales que par sa profession. Il lui serait

[318] AP FLP, Lettre de Françoise Lenoble-Prédine au recteur Robert Mallet, 23 mai 1969.
[319] Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, 19 novembre 2018, bureaux du CCVS, Paris.
[320] Plus de détails seront donnés sur ce projet et Denise Pouillon dans le chapitre deux.

> particulièrement pénible de constater qu'à Vincennes, la PMI se montre plus compréhensive et plus efficace que l'Éducation nationale[321].

Cette lettre, écrite en 1969, laisse deviner des échanges entre Françoise Lenoble-Prédine et Denise Pouillon à ce sujet suffisamment forts pour que cette dernière les utilise comme argument auprès du recteur pour essayer de le convaincre d'impliquer davantage les écoles maternelles.

Le dernier point important de l'évocation de son enfance est le rapport à l'artisanat, notamment à-travers sa grand-mère « brodeuse-repasseuse » et l'évocation du tricot. L'importance de ces détails, peu évidente au moment de l'entretien, est ressortie à la fois à la lecture de ses projets pédagogiques, mais aussi dans l'analyse de ce qu'elle a mis en œuvre pour financer ses projets. En effet, ses compétences manuelles ont été à plusieurs reprises une ressource permettant de financer ses projets. Ainsi, peu de temps après avoir lancé l'association « Pour des centres de la petite enfance », Françoise Lenoble-Prédine obtient un local rue Mouffetard où elle vend des meubles pour enfants et des marionnettes. À propos de cette boutique, le rapport d'activité de l'association du 8 juin 1970 indique :

> Une petite boutique, dans un immeuble insalubre du 27 de la rue Mouffetard, a été mise à notre disposition par la Ville de Paris en attendant sa démolition ; il faut l'aménager sommairement et nous en servir pour exposer notre artisanat[322].

D'après les souvenirs de Françoise Lenoble-Prédine, cette boutique « marchait bien » mais les archives qu'elle a conservées ne permettent pas d'en savoir davantage. Un article du magazine *Pomme d'Api* mentionne l'existence de cette boutique (« Rue Mouffetard, à Paris, un magasin « pas comme les autres » vient de s'ouvrir. En devanture : des poupées, des marionnettes, des jouets, un mobilier pour enfants de conception neuve et originale »[323]) et explicite davantage les objectifs de cette boutique : « Faire connaître à nos visiteurs, qui sont en général des parents ou des éducateurs entrés pour regarder notre exposition, ce que nous avons découvert sur les besoins des jeunes enfants dans la société moderne »[324]. Les photos conservées par Françoise Lenoble-Prédine permettent de découvrir une salle à manger en bois à hauteur d'enfants, ainsi que plusieurs modèles

[321] AP FLP, Lettre de Denise Pouillon au recteur Robert Mallet, 25 août 1969.
[322] AP FLP, Rapport d'activité de l'association « Pour des centres de la petite enfance », 8 juin 1970.
[323] AP FLP, « Point de vue du spécialiste : pour des centres de la petite enfance », *Pomme d'Api*, décembre 1970.
[324] *Ibid.*

de marionnettes et des dessins dont ceux de la vitrine sont dessinés par Françoise Lenoble-Prédine et déclinés sur tous les documents évoquant les centres de la petite enfance :

Figure 6 Local de la rue Mouffetard, AP FLP. [1969]

Figure 7 Local de la rue Mouffetard, AP FLP. [1969]

Le savoir-faire artisanal acquis dans l'enfance permet donc de faire rentrer des fonds dans l'association. De la même manière Françoise Lenoble-Prédine m'expliquera qu'elle finançait les voyages en train faits pour le compte de l'association en fabriquant et en vendant des châles au crochet :

> Et je me rappelle comme je n'avais pas l'argent pour remonter, il y avait une organisation de Paris où on me commandait des foulards en crochet, parce que ça je savais très bien faire, je me rappelle dans l'aller-retour je pouvais faire le foulard, et j'avais une attente d'une heure et demie à la gare de Libourne, je faisais les franges ! *(elle rit)* ça me payait mon voyage aller-retour[325].

Cet *habitus* artisanal est également décliné dans un projet pédagogique du point de vue des enfants. Dans son interview pour la revue *Informations Unesco*, Françoise Lenoble-Prédine fait le récit de deux stages faits en Pologne grâce à cette institution, dont elle est revenue marquée par l'importance accordée à « l'art traditionnel populaire » dans l'éducation des enfants. Elle met à nouveau en œuvre, à cette occasion, les compétences artisanales acquises dans son enfance :

> La monographie de fin d'année que j'ai préparée était consacrée au rôle de l'art populaire dans l'enseignement : je dis sciemment « préparée », car non seulement je l'ai rédigée, mais j'ai brodé, j'ai même fait des meubles pour illustrer ce que j'écrivais[326].

Il est probable que les meubles et objets proposés dans la boutique rue Mouffetard aient également été inspirés par cette expérience. De plus, comme Françoise Lenoble-Prédine le dit plus haut, cette boutique est aussi un moyen de montrer ce qu'est un espace conçu à hauteur d'enfants.

C. La maison maternelle : une expérience physique et psychique déterminante

L'enfance de Françoise Lenoble-Prédine explique donc beaucoup son implication dans la crèche de la Sorbonne puis son projet de centres de la petite enfance. De cette tentative explicative ressort une autre expérience : son enfermement en maison maternelle, dont le récit qu'elle m'a fait lire était encore empreint de son ressenti corporel. Françoise Thébaud utilise également la notion d'enfermement quand elle décrit la situation des « parias de la maternité » pendant l'entre-deux

[325] Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, 19 novembre 2018, bureaux du CCVS, Paris.
[326] AP FLP, « Interview de Françoise Lenoble-Prédine », *Informations Unesco*, février 1969, p. 18.

guerres et qualifie les maisons maternelles « d'organisations carcérales »[327]. Quand Françoise Lenoble-Prédine évoque ses années à l'école normale d'institutrices de Tours, elle s'attarde peu sur le contenu de l'enseignement qu'elle a pu y recevoir. De ces années, elle me dira à chacune de nos rencontres qu'elles ont avant tout été marquées par sa grossesse involontaire et le fait qu'elle soit la première normalienne à avoir pu achever sa scolarité en étant enceinte[328]. Le prix à payer pour cela a été d'accepter de terminer sa grossesse et de passer les premiers mois de vie de son enfant à la maison maternelle de Tours. Son expérience dans cette maison maternelle revient longuement et à plusieurs reprises dans son récit. Les témoignages sur ces maisons maternelles étant très rares, les évocations qu'elle en fait en entretien seront retranscrites en détails. En voici un premier extrait :

> Moi j'étais inculte à un point qui peut faire comprendre pourquoi je suis tombée enceinte dès la première fois… Je veux dire où dans le livre *Morale vers les enseignants* il était dit qu'il ne fallait pas faire l'amour… Qu'il fallait faire l'amour que le mercredi soir, la veille du jeudi, parce que comme chacun sait ça fatigue énormément ![329] Donc c'était ça ce que j'apprenais en étant enceinte jusqu'au cou, en 1967[330], et comment… La rigueur était telle qu'en fin de compte mes parents - mais en même temps la pression sociale - je suis rentrée dans une maison maternelle. Et dans ces fameuses maisons maternelles […] du jour au lendemain je me suis retrouvée avec des jeunes prostituées, des filles de ferme engrossées par les patrons, des… Des… Comment on disait ? Des petites bonnes engrossées par des bourgeois etc. J'étais tout de suite plongée dans un monde social pas facile et de plus avec une organisation de crèches qui était l'organisation des crèches de l'époque et donc on va passer plus de temps à mettre… Pourquoi je garde 87 cm, tout ça c'est à vérifier mais pour moi il fallait les écarter de 87 cm [les berceaux]. On était en blouses blanches, en masques, ils ne nous voyaient jamais vraiment les gosses et en fin de compte on les foutait au lit et ils passaient leur temps à regarder… Il faut que je raconte plusieurs fois : que les mouches comme animation. Donc j'avais ce… Cette vision des crèches hygiéniques...[331]

---

[327] F. THEBAUD, *Quand nos grand-mères donnaient la vie*, *op. cit.*

[328] Un échange de mail avec les archives départementales d'Indre-et-Loire m'a confirmé qu'une normalienne déclarée en congé de maternité a pu être repérée par l'archiviste pour l'année 1963-1964, sans trouver de trace de la décision de l'envoi en maison maternelle, qui semble avoir été une décision familiale.

[329] Il n'a pas été possible de retrouver l'ouvrage ici évoqué par Françoise Lenoble-Prédine. L'édition de 1953 du « Code soleil » (*Le Livre des instituteurs : Morale professionnelle, administration, législation et jurisprudence, la nouvelle organisation de l'enseignement*) montre néanmoins une attention particulière aux fréquentations des institutrices puisqu'il y est indiqué p. 20 : « L'institutrice, surtout, aura à se surveiller. Un écart, qu'elle a pu considérer comme une innocente distraction, sera exploité par les méchantes langues. La cabale à laquelle l'imprudente aura ainsi donné prise aura de lourdes conséquences pour l'avenir ».

[330] Il est probable qu'ici Françoise Lenoble-Prédine mentionne par erreur la date de sa deuxième grossesse.

[331] Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, 19 novembre 2018, bureaux du CCVS, Paris.

Les maisons maternelles sont créées par un décret-loi de 29 juillet 1939, qui précise que chaque département doit disposer d'une maison maternelle et accueillir sans formalités les femmes enceintes d'au moins sept mois et les mères accompagnées d'un nouveau-né, dans l'objectif d'éviter les abandons d'enfants. Dans les débuts de ces projets, la place accordée aux médecins est prépondérante. Françoise Thébaud leur consacre un chapitre de sa thèse, dont elle souligne que la dimension de pénitence est une spécificité française : « Au nom de cette faute, la société qui veut sauver l'enfant et donc éviter la séparation, se réserve le droit d'exclure les filles-mères de la vie normale, avec des arrière-pensées de pénitence. Pour survivre, celles-ci n'ont pas toujours le choix. Alors que dans les pays de langue anglaise, les maisons maternelles sont nombreuses, petites, souvent privées, ouvertes aux femmes mariées comme aux célibataires et disposent d'un règlement souple permettant à la mère d'aller travailler au dehors et de laisser son enfant dès trois mois à l'établissement, la France offre à ses filles-mères un sort peu enviable »[332]. Dans leur évocation des maisons maternelles, Véronique Blanchard et David Niget décrivent aussi une organisation « quasi carcérale »[333], qui peut être complétée par l'évocation d'Yvonne Knibiehler : « Les maisons maternelles en question étaient des établissements fondés durant les années 20 dans le cadre de la lutte contre la mortalité infantile. Là, on accueillait des filles enceintes, souvent mineures, sans appui, rejetées par leur famille, pour éviter qu'elles n'abandonnent leur enfant, et pour essayer d'en faire de « bonnes mères ». Des règlements rigoureux y faisaient régner une ambiance quasi carcérale : sorties limitées, emploi du temps minuté par des tâches matérielles. Les notions de faute, de secret, de honte, d'abandon hantaient la mémoire de ces institutions où les psy n'avaient pas encore droit de cité »[334]. Un numéro de *La presse médicale* du 15 février 1922 consacre quelques paragraphes à la maison maternelle de Tours[335]. Créée en 1916 dans une ancienne crèche, elle est transférée en 1921 dans une maison de campagne aux portes de la ville. Le souvenir de la manière dont les nouveau-nés étaient pris en charge dans cette maison maternelle a marqué Françoise Lenoble-Prédine : la description qu'elle en donne est construite comme un contre-exemple de ce qu'elle a ensuite préconisé. Les « 87 cm » dont pense se souvenir Françoise Lenoble-Prédine ne

---

[332] F. THEBAUD, *Quand nos grand-mères donnaient la vie*, *op. cit.*
[333] V. BLANCHARD et D. NIGET, *Mauvaises filles : incorrigibles et rebelles*, Paris, Textuel, 2016, p. 74.
[334] Y. KNIBIEHLER, *La révolution maternelle*, *op. cit.*
[335] « La maison maternelle de l'hôpital de Tours par le docteur Bosc », *La presse médicale*, 15 février 1922, disponible en ligne : https://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/images/?do=informations-iconographiques&refphot=med100000x1922xannexesx0253 [consulté le 26/01/2023].

correspondent pas aux textes alors en vigueur, l'arrêté du 5 septembre 1945 sur la réglementation des crèches mentionnant un espace obligatoire d'au moins un mètre cinquante entre les berceaux. Néanmoins, la manière dont ce chiffre a pu être retenu montre bien que cette réglementation était alors perçue comme aléatoire et absurde. Cette expérience à la crèche de la maison maternelle explique sans doute la proximité assez vite ressentie entre les convictions de Françoise Lenoble-Prédine et les psychologues de crèches, ces dernières ayant fait l'expérience en tant que professionnelles d'institutions maltraitantes pour les jeunes enfants[336]. Leur envie de transformer ces institutions est donc marquée par une observation des enfants et des conséquences sur eux de cet accueil institutionnel défaillant, que plusieurs décrivent comme une prise de conscience majeure.

Au-delà de la manière de prendre en charge les enfants, Françoise Lenoble-Prédine se souvient aussi de l'humiliation imposée aux mères dans cette institution. Contrairement à un autre récit, recueilli par Claire Dumas, sur un séjour en maison maternelle et marqué par le poids de l'isolement[337], Françoise Lenoble-Prédine se souvient de conditions de vie très collectivisées marquées par un contrôle des corps et des rituels d'humiliation :

> Vous savez, quand vous rentrez dans une maison, et qu'on vous distribue des tabliers en toile de jute… Alors que j'adore maintenant la toile de jute, mais à l'époque la toile de jute... C'était les sacs de patate ! Vous étiez obligée de mettre de la toile de jute, interdit de laver ses blouses quand vous étiez à l'étang, on avait des tâches sur les habits…[338] Et qu'on vous surveillait parce que les jardiniers qui venaient c'était les jardiniers de l'hôpital psychiatrique…[339] moi à l'époque un fou… C'est un fou quoi ! Pour voir si les pieds était à la perpendiculaire, parce que ça veut dire qu'on les interpellait des fenêtres pour leur parler, comme chacun sait on est des vraies salopes. Et je me rappelle toujours parce que c'est encore douloureux, le matin,

---

[336] Sur ce point, le film *Enfants en pouponnière demandent assistance* réalisé sous la direction scientifique de Danielle Rapoport et Janine Lévy est particulièrement marquant [disponible en ligne sur le site canal-U].

[337] Récit d'Evelyne dans C. DUMAS, « L'enfermement, vu de l'intérieur (XX^e^ siècle). Témoignages commentés », *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines*, n°9, 2018 : « Tout est étanche, cloisonné dans cette maison, tout y organise la solitude. Les chambres sont individuelles et on ne doit pas y être à deux, encore moins trois. Une règle leur interdit de sortir de la maison, une promenade serait un trop grand mot pour la sortie du soir dans le jardin autour de la maison, bien sûr sous surveillance. Les règles ne sont pas expliquées : il ne faut sans doute pas qu'on les voit, qu'elles aient des rapports, des tentations ? avec l'extérieur. C'est probablement une protection pour certaines. Une autre règle est le silence. On ne doit entretenir aucune relation personnelle avec l'une ou l'autre. Cette règle ne [la] gêne pas, cette période de sa vie sera la plus muette de sa vie … »

[338] Elle me précisera lors d'un échange informel que toutes les blouses avaient des tâches de lait au niveau de la poitrine, qui ne partaient jamais au lavage.

[339] Il s'agissait *a priori* des patients d'un hôpital psychiatrique proche de la maison maternelle.

> alors que je n'y connaissais rien le matin, l'assistante, la directrice, elle donnait un coup de pied dans la porte, on était à peu près 80 avec des bébés, des nouveaux bébés, ça donnait des grognements… Elle donnait un coup de pied dans… C'est à peine croyable ! Et elle disait « filles en chaleur, vous vous mettez des poissons rouges dans le vagin pour vous faire des sensations ». Je ne savais même pas l'histoire des sensations, que dalle ! On était traitées comme des chiens, c'était violent. Et j'ai su après, la perversité de toutes ces responsables vis-à-vis des autres femmes, les histoires de gouttes de lait...[340]

Dans sa thèse sur la maison maternelle de l'Aude, Yves Boulbès confirme la prise en charge collective des femmes et des enfants, dans des dortoirs de plusieurs lits[341]. Il mentionne néanmoins une évolution de l'infrastructure dans les années 1970, intégrant notamment des plus petites chambres, ce qui ne semble pas avoir encore été réalisé à la maison maternelle de Tours. Avant cette période, les règlements retrouvés pour la maison départementale de l'Aude témoignent également de la mise en place d'un contrôle très fort du corps des femmes et de leurs libertés. Dans leur étude de la maison maternelle de Saint-Etienne, Mathilde Dubesset et Michelle Zancarini-Fournel relèvent également des pratiques d'humiliation des mères qui perdurent jusque dans les années 1970 : « Depuis 1974, Mme Portal, la directrice actuelle, dit « avoir obligé petit à petit le personnel à se remettre en question, à ne plus tutoyer, à ne plus les considérer comme des domestiques »[342]. Elles précisent ensuite que les mères y « vivaient dans des chambres communes de 4 à 8 lits, le berceau de leur bébé en permanence à côté d'elles. L'allaitement était obligatoire même pour celles qui ne voulaient pas garder l'enfant. […] Pendant un an ces femmes vivaient dans un régime de semi-liberté, à l'écart de la société ; celle-ci les ayant à la fois exclues et prises en charge les assistait, tout en leur faisant bien prendre conscience de leur faute et de la magnanimité de celles et ceux qui les accueillaient »[343]. Françoise Lenoble-Prédine a donc expérimenté personnellement des abus physiques et psychiques, dans un cadre sur lequel elle n'avait aucune prise. Cette expérience éclaire une partie de sa conviction ultérieure quant à la nécessité d'accueillir les parents en leur consacrant dans l'institution une place entière, quitte à signifier pour cela une remise en question profonde des pratiques des professionnelles. Par ailleurs,

---

[340] Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, 19 novembre 2018, bureaux du CCVS, Paris.

[341] Y. BOULBES, *L'histoire des maisons maternelles, entre secours et redressement : l'exemple du département de l'Aude*, Paris, L'Harmattan, 2005.

[342] M. DUBESSET et M. ZANCARINI-FOURNEL, *Maternités. Saint-Etienne (1848-1948)*, Diplôme d'études approfondies, université Lyon 2, Lyon, 1983, p. 104.

[343] M. DUBESSET et M. ZANCARINI-FOURNEL, *Maternités. Saint-Etienne (1848-1948), op. cit.*

cette expérience de contrôle des corps des enfants et de leurs mères, dans un même lieu, est sans doute également fondatrice d'une volonté de défendre un rapport différent à l'enfant, considéré comme un égal après avoir vécu à l'âge adulte une situation de dépendance totale. À ce titre, le récit de Françoise Lenoble-Prédine peut être mis en parallèle avec celui de Myriam David, pédopsychiatre alors internationalement reconnue, qui lie sa compréhension de la situation des enfants placés en institution à son expérience concentrationnaire :

> Dans le phénomène du camp… Dans un endroit comme Birkenau par exemple et d'autres. Ce qui a été dynamique dans le sens de la destruction, ça a été le non-soin absolu. Le non-soin c'est l'absence de nourriture ou la nourriture dégueulasse, c'est la saleté dégueulasse, c'est les vêtements dégueulasse, c'est l'épuisement, c'est l'absence de sommeil, c'est ce que ça fait au corps. Et ça je veux le dire car je crois qu'on ne l'a pas tellement dit. On n'a pas dit non plus que quand ça ça arrive au corps, et bien l'âme s'en va, si tant est que ça existe. La psyché s'en va, et on ne pense plus. Et ça je vais le dire. C'est qu'un corps maltraité ne peut plus penser. Il est aussi abject, c'est ça aussi que je vais dire, parce qu'il donne envie à l'autre, qui est normal, de le mépriser, le droit au mépris total, et l'envie de le battre et de le détruire. Et moi c'est les associations que j'ai eues en arrivant à la fondation Parent-de-Rosan, quand j'ai vu ces bébés-là, avec ce regard-là[344].

Ces deux extraits permettent de mettre en avant et de reconnaître l'expérience de maltraitance des corps vécue par ces deux femmes, dans des contextes très différents mais où la situation de dépendance totale de l'autre pour la gestion de son corps permet une identification à la situation de l'enfant, et une réflexion sur l'importance des soins corporels et du respect du corps. La prise en compte du point de vue des enfants, à un âge où ils ne sont pas en mesure de parler, passe par l'expérimentation personnelle de cette imposition d'un contrôle corporel. La maison maternelle est donc une institution fondamentale à plusieurs titres dans le parcours de Françoise Lenoble-Prédine, et dans son rapport à la prise en charge des enfants.

344 Témoignage de Myriam David en 1996 au Symposium Européen de Budapest « Du corporel au psychique. Que le bébé reste acteur de son développement. Soins protecteurs et thérapeutiques au quotidien, dans l'accueil du jeune enfant ». Extrait du film de Bernard Martino *Loczy une maison pour grandir*, Association Pikler-Loczy de France, 1996.

La crèche de la Sorbonne peut donc être considérée comme un début à plusieurs titres : premier projet de crèche alternative à la période étudiée, elle se charge très vite d'une symbolique dépassant l'intention de la principale actrice l'ayant mise en œuvre et devient une référence pour un grand nombre de projets de crèches alternatives qui se montent à la période étudiée dans cette thèse. Le sentiment d'exceptionnalité des moments vécus au sein de cette crèche peut être mis en lien avec plusieurs facteurs, parmi lesquels le temps particulier de l'événement et l'histoire personnelle de Françoise Lenoble-Prédine. Mais l'organisation de la crèche de la Sorbonne ne peut seule expliquer les transformations profondes que connaissent les modes d'accueil des enfants en âge préscolaire dans la décennie 1970, ni le foisonnement de projets alternatifs à destination de ces enfants. L'accueil d'enfants dans les universités au moment des mobilisations de mai et juin 1968 inspire des revendications étudiantes dans plusieurs villes de France pour la création de crèches dans les universités, qui se montent le plus souvent dans le cadre d'un rapport de force avec l'administration et sont étudiées dans le chapitre suivant. Françoise Lenoble-Prédine accompagne pendant quelques temps les projets de crèches universitaires parisiennes avant de se consacrer, pendant plusieurs années, à la promotion et à la mise en œuvre de son projet « Pour des centres de la petite enfance ». Ce projet, qui a représenté à l'échelle nationale une alternative crédible à la prise en charge des enfants en âge préscolaire, est étudié dans le chapitre deux. Enfin, souvent inspirés par la crèche de la Sorbonne et surtout la crèche de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, des collectifs enfants-parents se montent dans plusieurs villes de France à l'échelle de quelques familles et en dehors de toute institution. Ils sont étudiés dans le chapitre trois.

Partie 1. Centres de la petite enfance, crèches universitaires et collectifs enfants-parents : acteur·ices, stratégies, organisations et ressources

Introduction de la première partie

La première partie de cette thèse est consacrée à l'étude de trois projets alternatifs développés pendant les années 1968, qui revendiquent tous l'héritage de la crèche de la Sorbonne : les crèches universitaires (chapitre 1), les centres de la petite enfance (chapitre 2) et les collectifs enfants-parents (chapitre 3). Malgré des sources d'inspiration communes, ces projets diffèrent dans leur conception et leur rapport aux institutions.

Les acteur et actrices qui sont l'objet de cette première partie ont des motivations et des profils variés, au sein de projets dont la taille, le nombre et l'organisation diffèrent, tout comme les sources disponibles pour retrouver leurs revendications et stratégies. L'échelle et le degré de précision des portraits de groupe qui ont pu en être réalisés sont donc marqués par ces différences. Ainsi, le projet « Pour des centres de la petite enfance » est porté principalement par Françoise Lenoble-Prédine, qui s'appuie sur un très petit nombre de personnes pour mettre en place une stratégie d'influence auprès d'instances nationales. Les crèches universitaires, étant donné leur implantation institutionnelle, sont montées par des acteur·ices aux profils relativement proches, principalement des étudiant·es pas toujours parents. Enfin, les collectifs enfants-parents, imaginés d'abord en dehors de toute institution, sont créés par des parents partageant des inspirations et des réseaux de rencontre souvent proches, notamment le journal *Libération*. Ces portraits collectifs sont complétés par un recours aux récits individuels recueillis en entretien, afin de retrouver l'agentivité des acteurs et actrices à l'origine de ces projets, envisagée comme « une tactique particulière par rapport aux structures de domination, une relative autonomie dans les choix des moyens de contrôle de sa vie, une capacité à résister au discours dominant et enfin, au niveau le plus général, une action […] propice au changement »[345].

Cette agentivité individuelle rencontre les stratégies collectives mises en œuvre au sein des projets alternatifs étudiés dans cette thèse pour peser sur les institutions ou au contraire s'en faire oublier. Leurs différentes déclinaisons ne peuvent être comprises qu'en les réinscrivant dans les contextes dans lesquels ces projets sont élaborés. Elles sont en effet déterminées à la fois par les objectifs recherchés et par les contraintes institutionnelles auxquelles ces projets et leurs acteur·ices

[345] J. GUILHAUMOU, « Autour du concept d'agentivité », *Rives méditerranéennes*, n°41, 2012, p. 25-34.

sont confrontés. Ainsi, Françoise Lenoble-Prédine essaye, en défendant son projet « Pour des centres de la petite enfance », de convaincre plusieurs administrations de créer une nouvelle institution de prise en charge des enfants en âge préscolaire, tout en ne souhaitant pas être elle-même actrice de cette nouvelle institution. Les étudiant·es qui créent des crèches au sein de leurs universités souhaitent au contraire en être partie prenante, et développent une stratégie beaucoup plus offensive pour que l'administration universitaire les reconnaisse. Enfin, la majorité des collectifs enfants-parents souhaitent se développer en dehors de toute institution, parfois dans une certaine recherche de clandestinité, afin d'expérimenter une nouvelle manière de fonctionner collectivement avec les enfants et entre adultes, en laissant le groupe déterminer son fonctionnement, dans une perspective marquée par sa dimension autogestionnaire.

Si le couple « organisations et ressources » a été classiquement utilisé en sociologie des mouvements sociaux, Emmanuel Pierru souligne à juste titre que « afin d'éviter les pièges de l'objectivisme, les ressources comme les organisations doivent d'abord et avant tout être analysées dans une perspective indissociablement relationnelle et contextuelle »[346]. C'est dans cette perspective que sont analysés les trois types de projets étudiés dans cette première partie, en essayant de rendre compte à la fois des contextes dans lesquels ils se situent, des rapports de force dans lesquels ils se construisent, ou encore des contraintes institutionnelles auxquelles ils sont confrontés. À ce titre, leurs organisations sont « appréhendées comme des « réalités » *produites* par un travail spécifique de constitution d'un « capital collectif », *inégalement* accessible à tous les groupes sociaux dans des contextes sociohistoriques précis »[347]. Ainsi, si ces projets voient le jour dans la même décennie, le projet de Françoise Lenoble-Prédine « Pour des centres de la petite enfance » et les crèches universitaires bénéficient, dans leurs débuts, de la situation de l'université après « Mai 68 »[348], qui se retrouve dans un processus de transformation ouvrant le champ des possibles. Quelques années plus tard, les collectifs enfants-parents se montent dans une distance d'abord beaucoup plus grande avec toute institution, et sont marqués par la diffusion dans la société

[346] E. PIERRU, « Organisations et ressources », *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020, vol.2e éd., p. 435-442.
[347] *Ibid.*
[348] B. POUCET, « Introduction », *La loi Edgar Faure : réformer l'université après 1968*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 13-22.

française d'une culture féministe « en rhizomes »[349], portant notamment l'idée que « le privé est politique ».

[349] B. PAVARD, F. ROCHEFORT, et M. ZANCARINI-FOURNEL, *Ne nous libérez pas, on s'en charge : une histoire des féminismes de 1789 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2020, p. 334.

Chapitre 1. Des crèches dans les universités

La Sorbonne n'est pas la seule université où l'occupation de Mai-juin 1968 amène des enfants, des échanges sur la manière de les élever, et la difficulté à faire garder les plus jeunes[350]. Cette entrée des enfants dans les universités contribue à faire germer l'idée qu'assurer leur accueil pourrait faire partie des missions de ces institutions, notamment parce que le fait d'être étudiante ne permet alors pas d'obtenir une place en crèche. Si plusieurs projets se montent à Paris et dans quelques autres villes, ils restent souvent isolés, et leur histoire n'a jamais été faite de manière globale. Ce chapitre retrace donc l'histoire de ces crèches[351] qui peuvent être considérées comme issues de Mai-juin 1968. Malgré leur lien avec l'institution universitaire, retrouver ces projets n'a pas toujours été aisé. En effet, leur existence souvent précaire n'a laissé que peu de traces dans les archives des universités, elles-mêmes pas toujours déposées ou aisées à retrouver. Ainsi, si certaines universités ont déposé leurs archives aux archives départementales, elles ne le font pas toutes systématiquement, et d'autres les conservent dans leurs murs, sans toujours y permettre un accès aisé[352]. Même quand les archives ont été déposées ou sont conservées, il n'est pas toujours facile d'y trouver des éléments sur ces projets : celles de l'université de Grenoble déposées aux archives départementales de l'Isère ne contiennent aucun élément sur la crèche qui y a pourtant existé plusieurs années d'après une publication militante retrouvée dans des archives privées[353]. Cette publication militante ne comprenant aucun nom, il n'a pas été possible de retrouver d'étudiant·es ayant participé à cette crèche, malgré des tentatives de chercher également dans les réseaux locaux. Cette difficulté à retrouver des personnes ayant participé à ces projets peut d'ailleurs être

[350] Je n'ai pas réalisé de recensement des universités occupées ayant organisé des lieux pour l'accueil des enfants en Mai-juin 1968, mais j'ai retrouvé des témoignages pour les villes d'Aix-en-Provence, Lyon, Caen et plusieurs facultés parisiennes dont la faculté de médecine de Paris. Il y en a très probablement eu davantage.

[351] Les appellations données à ces crèches sont variées selon les contextes et les moments. Le terme générique de « crèche » a donc été préféré car il est souvent celui utilisé même quand le statut officiel est en fait celui d'une halte-garderie. Sont également utilisées dans ce chapitre les appellations données dans les statuts associatifs déposés pour ces crèches.

[352] Je tiens à remercier spécifiquement ici Laurent Brassart, dont l'intervention m'a permis de consulter les archives de la crèche de l'université de Lille.

[353] Je remercie Perrine Joyet pour ses recherches dans ce fonds d'archives.

généralisée pour l'ensemble des crèches universitaires, et est particulièrement marquante quand on la compare aux parents à l'origine des collectifs enfants-parents qui seront présentés dans le chapitre trois. Ainsi, vingt-deux personnes ayant participé à des projets de crèches universitaires ont pu être retrouvées et contactées, parmi lesquelles onze ont répondu et ont pu être rencontrées, quand cinquante-deux personnes ont été retrouvées et contactées pour les collectifs enfants-parents parmi lesquelles quarante ont répondu et ont pu être rencontrées. Parmi les onze personnes rencontrées pour les crèches universitaires, sept ont participé au projet de la crèche de l'université Lyon 2, qui est donc sur-représentée dans cette campagne d'entretiens. Cette situation peut s'expliquer par l'ancrage lyonnais de cette thèse, et parce que j'ai réalisé un de mes premiers entretiens d'approche avec un couple de parents, rencontrés dans le cadre d'une précédente recherche[354], qui avaient mis leur premier enfant dans cette crèche. Les neuf autres personnes sont trois étudiantes et un étudiant à l'origine de la crèche de l'université Lyon 2, un salarié de cette même crèche, un bénévole de la crèche de Censier, une mère à l'origine de la crèche de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris, et un enseignant à l'origine de la crèche de la faculté de Lettres de l'université de Lille. J'ai également fait le choix de ne pas faire d'entretiens avec des personnes à l'origine de la crèche de Vincennes, car un travail de recherche sur cette crèche effectué par une ancienne étudiante y ayant participé, Joëlle Guimier, en comprenait plusieurs[355]. Son travail contient également de nombreuses archives de la crèche qui ont pu être enrichies avec celles reproduites dans le catalogue de l'exposition organisée sur cette crèche en 2018 par l'université Paris 8[356]. Ces entretiens ont également pu être complétés par ceux réalisé par Aden Gaide avec plusieurs professionnelles de la crèche de l'université de Caen dans le cadre de sa thèse, que je remercie ici pour sa générosité dans son partage de sources[357]. Les sources papier disponibles pour faire l'histoire de ces crèches ont également un biais qu'il convient de souligner ici. En effet, ces crèches ayant souvent été au cœur de conflits entre étudiant·es et administrations locales et

---

[354] E. NEUVILLE, « « Nous ne sommes pas en vacances, nous voulons réformer l'enseignement » », *op. cit.*

[355] J. GUIMIER, *Des enfants à l'université - La crèche de Vincennes Paris 8*, Octaviana, bibliothèque numérique de l'université Paris 8, 2019.

[356] *Catalogue d'exposition - 1968-2002 L'histoire de la crèche et de la maternelle, Vincennes à Saint-Denis*. Je n'ai malheureusement jamais réussi à avoir accès aux archives de cette crèche, malgré plusieurs échanges et relances avec la responsable des archives de l'université Paris 8.

[357] A. GAIDE, *Les étudiant-e-s parents. Enquête sur les normes de jeunesse dans l'enseignement supérieur français*, Thèse de doctorat sous la direction d'Agnès Van Zanten et Anne Révillard, Institut d'études politiques de Paris, 2020.

nationales, elles sont souvent marquées par ce contexte de lutte où les réalités décrites sont parfois magnifiées ou dévalorisées pour montrer la pertinence ou au contraire l'inadéquation de ces projets. Elles doivent donc être utilisées avec beaucoup de précaution, notamment pour écrire l'histoire des pratiques mises en œuvre dans ces crèches. Sur ce point, ce chapitre s'inscrit dans la perspective d'analyse du processus décisionnel proposée par Véronique Castagnet-Lars et Caroline Barrera dans leur introduction à l'ouvrage collectif *Décider en éducation*, qui proposent de prendre en compte non seulement « l'acte et les conséquences du choix final rendu public » mais aussi « la part invisible du processus décisionnel, celle qui échappe aux acteurs qui n'ont pas pu, pas voulu, pas su, conscientiser l'ensemble du processus cognitif, économique, politique etc. aboutissant à l'exercice d'une sélection dans le champ de possibles afin de réaliser une action »[358]. Y seront donc analysées à la fois le positionnement du ministère de l'Éducation nationale, des administrations locales et des étudiant·es à l'origine de ces crèches, mais aussi tant que faire se peut les pratiques qui s'y déploient, parfois éloignées du cadre normatif censé les réglementer.

Cette tentative pour faire une histoire commune des crèches universitaires issues de Mai-juin 1968 s'appuie sur des sources très inégales d'une crèche à l'autre. Cette diversité reflète à la fois leurs différences, certaines crèches ayant réussi à instaurer un rapport de pouvoir avec l'administration et à s'ancrer durablement dans l'organisation universitaire, quand d'autres n'ont jamais réussi à sortir d'une phase d'occupation précaire. Si l'apparition simultanée de plusieurs crèches universitaires dans des contextes locaux variés peut être attribuée aux mobilisations de Mai-juin 1968, elle tient aussi à un contexte national spécifique qui sera détaillé en première partie. Au-delà de ce contexte national, les variations du positionnement du ministère de l'Éducation nationale et les contextes locaux sont essentiels pour comprendre les différents possibles explorés dans ces crèches qui seront étudiés en deuxième partie de ce chapitre. Enfin, le positionnement paradoxal de ces crèches au sein des universités sera étudié dans une dernière partie. En effet, si la reconnaissance par l'université fait partie des revendications des étudiants·es à l'origine de ces projets, une certaine autonomie dans le fonctionnement des crèches est également recherchée, qui peut amener à interroger la nature de leur statut.

---

[358] C. BARRERA et V. CASTAGNET, *Décider en éducation*, *op. cit.*, p. 11.

I. Une vague de crèches universitaires

A. La crèche, « fétiche » de 68 ?

Il n’a pas toujours été évident de distinguer, dans les différentes crèches retrouvées, celles ayant existé le temps d’une mobilisation locale, ou celles ayant au contraire été conçues dans l’espoir de les faire durer et ayant réussi à s’implanter au moins plusieurs années dans l’université. En effet, l’existence de plusieurs des crèches imaginées à l’origine comme pérennes – particulièrement à Censier et Nanterre – est ponctuée de mobilisations qui rendent parfois difficile de percevoir leur fonctionnement. Ont finalement été retenus deux critères pour inclure les crèches universitaires présentées dans cette étude : leur notoriété dans l’histoire qui en est faite (particulièrement pour la crèche de Nanterre dont la durée d’existence est relativement courte mais qui est très régulièrement citée par les autres crèches), et leur durée, une existence d’au minimum un an ayant été retenue. Dix crèches universitaires rentrant dans ces critères ont été représentées sur la carte page suivante :

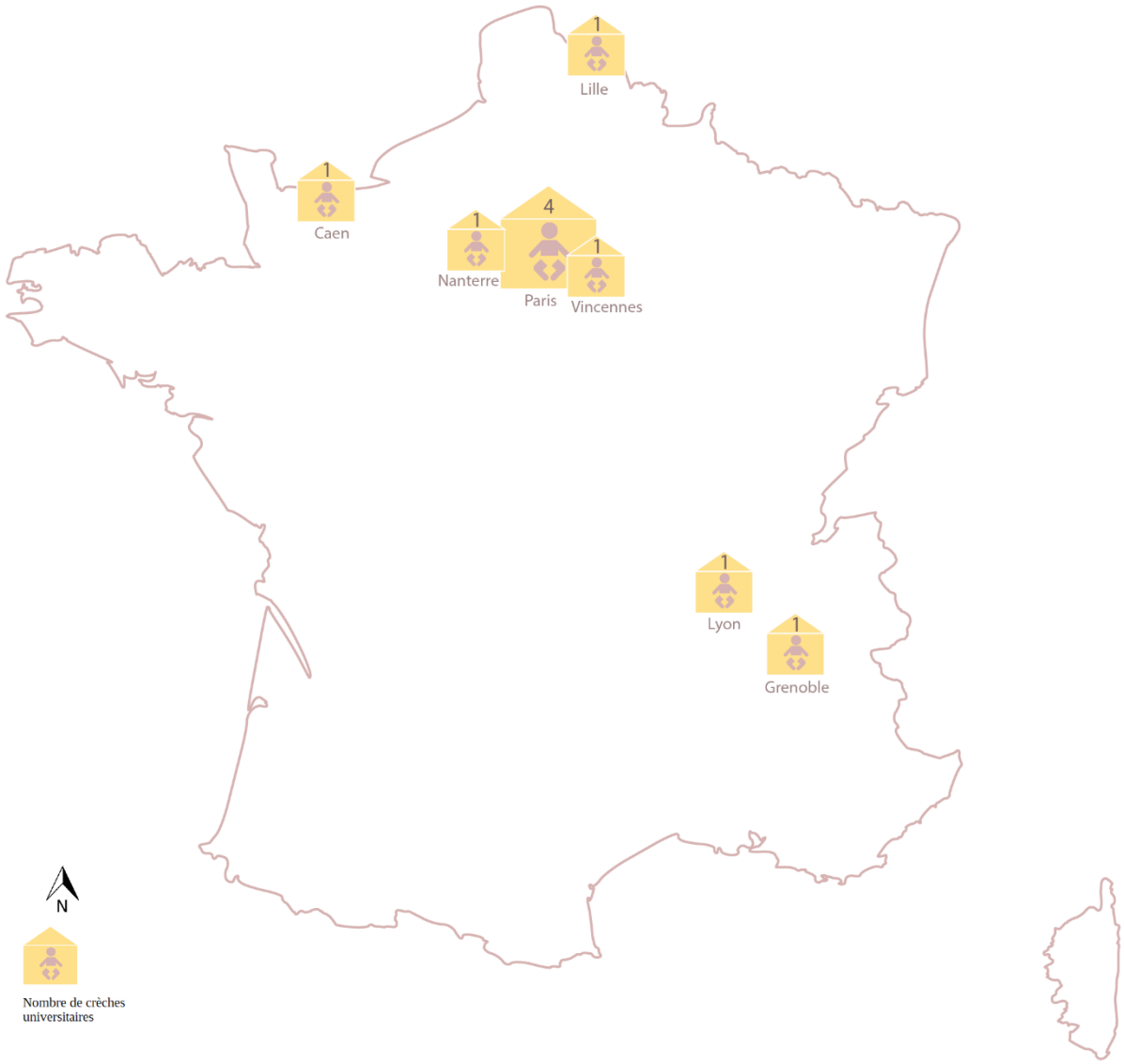

Carte 2 Crèches universitaires créées entre 1968 et 1972.

D'un point de vue chronologique, ces crèches ont été montées sur une période très courte, entre 1968 et 1972. La spécificité de ces années au sein de l'université française, qui sera précisée ensuite, peut être un facteur explicatif du rapprochement de ces dates.

Leur filiation avec Mai-juin 1968 en est une autre. Toutes les crèches universitaires présentées dans ce chapitre peuvent en effet être reliées aux mois de Mai-juin 1968, non dans une

vision téléologique de l'histoire, mais d'abord parce que leurs fondateurs et fondatrices font le lien entre leurs projets et ces deux mois, et ce dès la période de leur création. Cette remarque est d'autant plus cruciale que cette référence est présente tant dans les projets issus d'une mobilisation étudiante que dans ceux immédiatement soutenus et reconnus comme légitimes par l'administration. Ainsi, Jeanne[359], une des étudiantes à l'origine de la crèche de l'université Lyon 2 fait le récit du moment où germe l'idée de la crèche, pendant une occupation de l'université en 1970 :

> Donc pendant cette grève j'étais au comité de grève et ça s'est passé exactement comme en Mai 68 c'est-à-dire que pendant que les parents refaisaient le monde dans les amphis, hé bien il y avait les gamins qui étaient sur la pelouse côté Pasteur, là. […] Et donc là un petit peu comme j'ai fait en 1968, c'est-à-dire que ma fibre un peu monitrice de colonies de vacances et tout je suis venue spontanément. Et là j'ai rencontré deux filles, enfin il y en avait une que je connaissais, l'autre je ne la connaissais pas. […] Et là elles ont discuté des problèmes de crèches etc. Et c'est là qu'on a dit il faut faire quelque chose. Et [le comité de grève m'a] dit tu fais ce que tu veux de toutes façons il y avait des commissions qui s'ouvraient partout. C'était comme Mai 68 quoi en fait[360].

Dans cet extrait, la répétition à trois reprises de l'expression « comme en 68 » montre bien que les mobilisations de cette période deviennent un étalon pour décrire les mobilisations qui les ont suivies. Dans le récit de Jeanne, l'occupation de la Faculté de lettres de Lyon en Mai-juin 1968 a permis que se fasse avec facilité cette nouvelle occupation, cette nouvelle mobilisation, et que s'installe une mémoire de la possibilité d'un fonctionnement différent de l'université pendant une période de lutte, où les étudiant·es prennent le contrôle d'au moins une partie des locaux. Néanmoins, malgré la répétition de ce parallèle entre les deux moments, cette grève de 1970 n'est pas « Mai 68 », et notamment parce que « Mai 68 » a eu lieu et a constitué, pour Jeanne comme pour beaucoup d'autres étudiantes, un moment de politisation[361]. En effet, si Jeanne vient, comme elle l'explique en entretien, d'une famille ayant une tradition d'engagement assez ancienne, elle découvre en Mai-juin 1968 la mobilisation en contexte universitaire et les formes que cette mobilisation peut alors prendre. Deux ans plus tard, elle est suffisamment à l'aise pour aller voir seule les responsables des commissions et en ouvrir une de sa propre initiative. La situation n'est

[359] Au moment de monter la crèche, Jeanne est étudiante sans enfant en deuxième année de Lettres. D'abord très investie dans la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) puis chez les Guides en tant que cheftaine, elle s'implique dans le groupe maoïste « Front uni » peu de temps après son arrivée à l'université.

[360] Entretien avec Jeanne, 29 novembre 2021, à son domicile dans la région lyonnaise.

[361] J. PAGIS, « Quand le genre entre en crise (politique)... Les effets biographiques du militantisme en Mai-68 », *op. cit.*

pas exactement la même non plus car Jeanne et les autres étudiantes à l'origine de la crèche de la Faculté de Lettres de Lyon ont entendu parler des crèches universitaires parisiennes, notamment celle de la Sorbonne, et savent qu'il est possible de mener à bien un tel projet. Cette connaissance d'autres crèches universitaires ayant fonctionné est également à l'origine de la motivation d'un des enseignants de la Faculté de lettres de Lille à défendre auprès du conseil de gestion de son université un projet de crèche qui lui a été soumis par plusieurs étudiants et étudiantes. Un article rédigé à l'occasion de l'ouverture de cette crèche, toujours soutenue et acceptée par l'administration, reprend également cette généalogie :

> L'idée de créer, à la faculté des lettres de Lille, une halte-garderie a pris corps en octobre 1969. Certes, l'idée de permettre aux étudiants ayant de jeunes enfants de suivre les cours en étant déchargés du souci de la garde de ceux-ci est ancienne, mais ce n'est qu'après mai 68 qu'elle s'est précisée. Des discussions concernant la situation des étudiants avaient montré l'importance du problème et certaines réalisations, comme celles de Vincennes, avaient prouvé qu'un tel projet n'était pas utopique[362].

Si une généalogie plus ancienne à cette idée est évoquée, les initiatives prises après mai 68, notamment à Vincennes, en montrant qu'une telle infraction institutionnelle est possible, lui permettent d'être défendue ailleurs. Ce lien avec Vincennes est repris dans le récit de François Suard, enseignant à l'origine de la crèche de la faculté de Lille :

> *Et vous de votre point de vue parce que j'ai vu qu'était citée notamment la crèche de Vincennes comme exemple du coup est-ce que vraiment vous aviez ça en tête dès le début ou…*
>
> Je ne la connaissais pas de façon précise, ni celle de Nanterre non plus. Je savais simplement qu'il y avait eu des crèches. Est-ce qu'elles [avaient fermé] ou à peu près… Enfin bon je me doutais bien que ça ne pouvait pas durer très longtemps ce genre de choses et que donc c'était intéressant d'essayer d'institutionnaliser cela.
>
> *Et pourquoi ça vous semblait intéressant ?*
>
> Ben je m'intéressais quand même pas mal à la vie étudiante à l'époque en tant que jeune prof [*il rit]* ![363]

Cet extrait montre d'abord comment la connaissance de crèches ayant déjà été montées dans d'autres universités est ce qui rend crédible le projet d'en monter une à Lille. Un peu plus tôt en

---

[362] Archives de la crèche « Les kangourous câlins » ,« La halte-garderie de l'université de Lille III a pris un excellent départ », *La Voix du Nord*, [1970].

[363] Entretien avec François Suard, 8 juin 2019, à son domicile à Lille.

entretien, François Suard avait émis l'hypothèse que le choix de tout de suite soutenir et donc institutionnaliser, pour reprendre ses termes, cette crèche, avait peut-être également été fait par le doyen de la Faculté de Lettres pour éviter que ne se monte une crèche « sauvage ». La connaissance de ces autres projets de crèches permet donc également à l'administration de peser ses intérêts. Le statut de « jeune prof » de François Suard est également un autre élément à prendre en compte. En effet, il est alors maître-assistant en Lettres, et explique que ce statut l'amenait à avoir beaucoup discuté avec les étudiant·es en Mai-juin 1968, et à se sentir assez proche de leurs revendications. Dans son étude des statuts universitaires, Jean-Yves Mérindol confirme qu'en Mai-juin 1968, « la proximité d'âge entre les jeunes assistants, recrutés en nombre dans les années 1960, dont les perspectives de carrière sont incertaines, et les étudiants, eux aussi de plus en plus nombreux et provenant de classes sociales de plus en plus diverses, ne pouvait que faciliter leur rapprochement, et corrélativement l'éloignement avec les professeurs »[364].

Dans certains réseaux militants universitaires, la réalisation de crèches universitaires est également soutenue et leur lien avec l'irruption des enfants dans les facultés en mai et juin est souligné. Ainsi, la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) consacre, en mars 1970, un numéro de son bulletin d'information bimestriel aux crèches dans les universités, qui est en fait principalement une compilation de tracts et d'articles de presse à propos de ces crèches. Ce numéro est donc publié juste avant la scission de l'UNEF, à laquelle la MNEF est alors encore étroitement liée[365]. S'il n'a pas été possible de retrouver les chiffres de sa diffusion, il est probable que ce numéro du *Bulletin MNEF* ait contribué à faire connaître ces premières crèches universitaires dans les réseaux étudiants, ainsi que le projet de Françoise Lenoble-Prédine qui y est également évoqué. Ce bulletin reprend notamment un article tiré des *Cahiers de mai* d'octobre 1969 :

> L'année dernière, un groupe d'étudiants de Vincennes et de Censier obtenaient le droit de mettre en place des crèches dans leurs facultés. Ainsi, comme lors des occupations de mai-juin 1968, les petits enfants réapparaissaient dans les locaux universitaires[366].

À nouveau, les mois de mai et juin sont le référentiel pour l'apparition d'enfants dans les universités. Se retrouve bien ce basculement rendu possible par l'événement, qui, par son caractère

---

[364] J.-Y. MERINDOL, « Les universitaires et leurs statuts depuis 1968 », *Le Mouvement Social*, n°233, 2010, p. 69-91.
[365] C. ARGIBAY, « De la transgression acceptée à la réprobation généralisée », *Terrains travaux*, n°22, 2013, p. 41-58.
[366] AN 19920445/170, « Les crèches ouvertes à tous », *Cahiers de mai*, octobre 1969, publié dans le *Bulletin MNEF* du 2 mars 1970.

exceptionnel, permet à une réalité jusqu'alors inimaginable de se concrétiser même temporairement, et de la défendre ensuite comme étant de l'ordre du possible. Le lien avec les mobilisations de Mai-juin 1968 continue à être repris aujourd'hui dans la presse locale, dans des articles commentant les dates anniversaires ou des événements ponctuels de ces crèches. Un article de 1999 à propos de la crèche de l'université de Caen cite la directrice :

> C'est rare d'avoir une crèche sur un campus. Ici, après mai 68, les étudiants ont demandé des locaux pour leurs enfants. Après l'occupation du bureau du président, ils ont réussi à avoir un lieu[367].

La reprise de ces discours montre que les personnels et parents travaillant actuellement dans ces crèches continuent à connaître et dire leur lien avec les mobilisations de Mai-juin 1968. Il est possible que cette histoire se soit en partie transmise car elle correspond à un certain « folklore » de la crèche, mais les archives conservées par les crèches des universités de Lyon et Caen témoignent également d'un souci de garder la trace de cette mémoire dans le fonctionnement même de la crèche. Ainsi, quand je me rends, en 2018, à la crèche de l'université Lyon 2 pour y consulter ses archives, la personne qui me reçoit m'explique que la non-hiérarchisation des salaires, la prise de décision en collectif et la mixité du personnel y sont toujours pratiquées. Il est probable que ce fonctionnement ait également perduré grâce à Yves[368], un des premiers permanents embauchés dans la crèche dont il sera à nouveau question ensuite, et qui y fait toute sa carrière, en ayant à cœur de continuer à défendre ce fonctionnement lié pour lui au contexte de création de la crèche. Cette mémoire du lien avec Mai-juin 1968 semble néanmoins beaucoup plus forte dans des crèches issues de luttes étudiantes, et qui ont connu ensuite des remises en question régulière de leur existence comme Lyon et Caen, que dans des crèches tout de suite institutionnalisées comme à Lille ou Paris Dauphine.

Le dernier élément permettant de saisir une filiation entre ces crèches et les mois de Mai-juin 1968 est l'étude précise de leur nom. En effet, sur les dix crèches recensées, cinq choisissent le nom de « Centre d'activité des enfants » : le Centre d'activité des enfants de Lyon 7 (CAEL7),

---

[367] « Sur le campus, des étudiants et des bébés aussi », *Ouest France*, 21 septembre 1999.

[368] Yves est recruté à la crèche de Lyon 2 par le réseau des objecteurs de conscience que connaît bien une des étudiantes l'ayant montée. Il a une formation dans l'animation, a auparavant travaillé dans un foyer d'accueil puis en tant que directeur adjoint d'une maison de jeunes. Il obtient une dérogation de la PMI pour travailler en crèche en tant qu'homme grâce aux réseaux de sa femme institutrice Freinet.

celui des Beaux-Arts (CAEBA), de Nanterre (CAEN), de Censier (CAEC) et de Vincennes (CAEV). Il semble que le nom « Centre d'activité » ait d'abord été choisi à Censier, dont les statuts, datés du 23 juin 1969 indiquent que l'association prend le nom de « Centre d'activité des enfants de Censier »[369]. Un mois plus tard, les statuts du Centre d'activité des enfants des Beaux-Arts choisissent la même dénomination[370]. Si ce choix n'est pas explicité au sein même de ces statuts, il l'est dans un tract rédigé début novembre 1969, à l'occasion de mobilisations dans ces deux crèches :

> De plus, lors de l'occupation des facultés, en mai et juin 1968, des garderies d'enfants ont fonctionné à l'intérieur des locaux universitaires, selon une formule originale, éloignée de la conception classique des crèches où l'enfant est maintenu isolé, classé, étiqueté dans une atmosphère aseptisée, début de la mise en condition de l'idéologie dominante. C'est pourquoi ce ne sont pas des crèches à proprement parler, mais des « centres d'activités des enfants »[371].

Tout en établissant à nouveau une filiation avec les crèches montées dans les universités en Mai-juin 1968, cet extrait met également en lien le choix de ce nom avec la volonté de ne pas être uniquement des lieux où faire garder les enfants, mais où s'élabore une nouvelle manière de les accueillir, en opposition avec la prise en charge alors à l'œuvre dans les crèches municipales. Leurs revendications sur le sujet sont d'ailleurs souvent très proches, la plupart de leurs tracts les reprenant souvent presque termes à termes. En dehors de la région parisienne, la crèche de Lyon 2 est la seule à reprendre le nom de « Centre d'accueil des enfants ». Une des étudiantes à l'origine du projet, Jeanne, se souvient que ce choix a été fait à la suite d'un voyage qu'elle fait à Paris, pour voir comment y étaient organisées les crèches universitaires :

> Eh bien je suis arrivée moi aux Beaux-Arts. Je suis partie en stop parce que ça se faisait à l'époque. Je ne connaissais pas Paris, je n'y étais jamais allée. Je suis arrivée là-bas, je suis tombée sur des gens formidables qui m'ont dit on t'héberge etc. etc. Et le soir… Ils vivaient en communauté ceux qui m'ont accueillie donc le soir on discutait et c'est là où ils m'ont dit alors d'abord il faut faire un état des lieux. Alors ça moi qui venait de l'éducation populaire je savais comment il faut faire. Après il faut faire donc il faut faire un projet. Ce que vous voulez. Alors en plusieurs points etc. etc. Et puis après vous élisez entre vous un président,

---

[369] AN 19920445/170, Statuts du « Centre d'activité des enfants de Censier », 23 juin 1969, publiés dans le *Bulletin MNEF* du 2 mars 1970.
[370] AN 19920445/170, Statuts du « Centre d'activité des enfants des Beaux-Arts », 30 juillet 1969.
[371] AN 19920445/170, Tract « Les enfants des étudiants… Les enfants des travailleurs… Un même problème », [novembre 1969], publié dans le *Bulletin MNEF* du 2 mars 1970.

> un trésorier etc. il ne faut pas grand-chose et vous allez porter vos statuts à la préfecture. Voilà. Et donc ils m'ont donné le leur et ça s'appelait « Centre des enfants », voilà. Et donc c'est pour ça qu'on a repris ça[372].

Ce voyage à Paris, organisé avec les autres étudiantes impliquées dans le projet, montre bien que les crèches universitaires parisiennes sont alors connues, au moins dans certains réseaux militants, et qu'elles servent de référence aux projets qui se montent ailleurs. La transmission de la main à la main des statuts du Centre d'accueil des enfants des Beaux-Arts, retrouvés dans les archives de la crèche de l'université Lyon 2, provoque le choix du nom de l'association, qui sera repris également car Jeanne revient avec une très bonne impression de cette crèche. À Caen, la crèche n'est pas nommée « Centre d'activité des enfants » mais « Centre de la petite enfance », dans une déclaration au *Journal officiel* le 18 juin 1971. Cette appellation, qui est toujours celle de la crèche aujourd'hui, fait référence au projet de Françoise Lenoble-Prédine. S'il n'a pas été possible de retrouver avec certitude le lien avec ce projet, il est possible qu'il ait été connu par le *Bulletin* de la MNEF publié en mars 1970 sur les crèches universitaires cité auparavant, ou par des réseaux d'éducation populaire dans lesquels ce projet était bien connu. Quelle que soit la manière dont il a pu être connu, ce nom indique à nouveau une filiation avec Mai-juin 1968. S'il n'a pas été possible de déterminer si un nom avait été choisi pour la crèche de Grenoble, à cause du peu d'archives retrouvées, elle est présentée dans une publication militante comme une « crèche sauvage »[373]. La crèche de Jussieu ne semble pas non plus avoir de nom, mais est également appelée « crèche sauvage ». À nouveau, ces appellations évoquent les autres crèches universitaires et une filiation avec ces différentes initiatives. Un article consacré à la crèche de Jussieu indique également que :

> La crèche est née en mars 1972, du surpeuplement de la crèche de Censier. Les parents de Jussieu qui y mettaient leurs enfants ont donc occupé des locaux à la Halle aux vins. La « halte-garderie » officielle ne pouvant prendre les gosses qu'à 1F50 de l'heure (sans la bouffe) et avec des horaires contraignants, une telle initiative était juste et pratique[374].

Cette crèche est donc la seule à avoir été créée dans une université où existait déjà une halte-garderie officielle, mais dont les services ne paraissaient pas suffisants aux étudiant·es. Enfin, les deux crèches n'ayant pas de nom en filiation directe avec Mai-juin 1968 sont celles de Dauphine

---

[372] Entretien avec Jeanne, 29 novembre 2021, à son domicile dans la région lyonnaise.
[373] Archives privées d'un militant lyonnais lui ayant été restituée depuis, « Et si nos enfants devenaient des citrons parallèles et pressés ! », cahier imprimé par des militants de l'université de Grenoble, [1973].
[374] « SOS crèche sauvage », *Spécial architecture*, janvier 1973, p.12.

et de la Faculté de Lettres de Lille. Il s'agit des deux crèches ayant été d'emblée créées en accord avec l'administration, dont la connaissance des crèches issues d'initiatives militantes a cependant été déterminante pour leur réalisation. La filiation entre ces projets de crèche et les mois de Mai-juin 1968 est donc évidente, et revendiquée par les acteurs et actrices les ayant montées. Peut néanmoins être interrogée la place qui leur est laissée dans la mémoire de ces mobilisations et de celles qui les ont suivies.

Pour Joëlle Guimier, une des mères à l'origine de la crèche de Vincennes, cette crèche, fondée en 1969, est la grande oubliée de l'histoire de cette université. C'est pour cette raison qu'elle fait don de ses archives à l'université Paris 8, et écrit ensuite un livre sur l'histoire de cette crèche, afin de remédier à ce qui lui semble être un oubli :

> En regardant des films sur Vincennes une question me taraude. Je vois des cours enfumés, de grands professeurs entourés d'étudiants. Je ne reconnais plus le Vincennes des premières années. Mais où sont passées les femmes ? Je découvre des livres, des travaux universitaires, des films avec, à propos de la crèche, beaucoup d'approximation[375].

Cet oubli ou effacement partiel de la crèche, est donc, selon elle, lié à l'oubli de la présence des femmes[376]. Cet effacement est également dû au caractère anecdotique aujourd'hui accordé à ces projets. Avoir connu une des crèches « sauvages » fait partie des anecdotes amusantes pouvant être racontées sur la période, comme le fait l'écrivaine Irène Frain dans une interview accordée au journal *Le Monde* :

> J'étais une sauvageonne, [mon conjoint] m'a appris tous les codes sociaux, car il était fils de pharmaciens aisés, même s'il était en rébellion complète contre sa famille. Il m'a encouragée à avoir un peu d'ambition, il m'a soutenue, m'a emmenée à Paris alors qu'on ne se connaissait que depuis quelques mois. Il m'a fait un enfant à 19 ans, on s'est mariés. C'était en 1968, je me suis inscrite à la Sorbonne pour suivre les cours par correspondance, car je devais m'occuper de ma fille. [...] On était deux parents étudiants, Hervé était à Sciences Po. Notre fille était à la « crèche sauvage » de l'université de Censier qui avait été créée dans le sillage de Mai 68. Je me sentais libre[377].

---

[375] J. GUIMIER, *Des enfants à l'université - La crèche de Vincennes Paris 8*, *op. cit.*

[376] Sur ce point, C. Dormoy-Rajramanan souligne que les femmes ont été minoritaires tout au long de l'expérience de « Vincennes à Vincennes » dans *Sociogenèse d'une invention institutionnelle : le centre universitaire expérimental de Vincennes*, *op. cit.*, p. 727.

[377] « Irène Frain. J'ai conjuré le vœu de mort qu'il y avait autour de moi », propos recueillis par Vanessa Schneider, *Le Monde*, 1er février 2021, p. 30. Je remercie Amélie Nuq de m'avoir signalé cette ressource.

La « crèche sauvage » fait ici partie du pittoresque de l'ambiance des années 1968, représentative d'une époque mais néanmoins anecdotique. Si le propos de cet article n'était pas la crèche sauvage, ce qui explique aussi que peu de mots lui soient consacrés, il paraissait intéressant d'analyser sa place comme une touche supplémentaire ajoutée au tableau de ces années, ici présentées comme synonymes de liberté.

Cette place presque folklorique leur est parfois donnée également par les acteurs et actrices ayant participé à leur création. Interrogé dans le film que Virginie Linhart consacre à l'histoire de Vincennes, Bernard Cassen, un de trois principaux fondateurs de Vincennes alors enseignant en études anglophones, évoque la création de la crèche :

> Nous nous sommes rendu compte qu'on avait oublié la crèche, et on a tout de suite appelé le ministère pour obtenir une rallonge (trois millions de francs) car c'était impensable de ne pas avoir de crèche, c'était le fétiche de 68[378].

Cette expression de « fétiche » peut être complétée par un récit de ce même moment qu'il avait fait auparavant dans le film de Yolande Robvielle, *Vincennes : roman noir pour une université rouge* : « La crèche c'était un truc majeur, la crèche en 1968 c'était quelque chose d'archi symbolique »[379]. Ces deux qualifications demandent à être analysées. En effet, elles peuvent d'abord être interprétées comme une mise en valeur de la crèche et une reconnaissance de son importance dans le projet politique sous-tendant la création de Vincennes alors en pleine élaboration car elle est une des « créations institutionnelles imaginées par le pouvoir […] relevant d'une politique de sortie de crise »[380]. Sa construction doit permettre d'apaiser les tensions dans le milieu universitaire, en montrant que le pouvoir politique n'est pas resté sourd aux revendications des étudiant·es. À ce titre, Vincennes a pu être qualifiée « d'abcès de fixation de la contestation »[381]. Cette manière de présenter l'oubli de la crèche comme majeur montre la place accordée alors à cette revendication, son absence étant susceptible de relancer une contestation voire discréditer le projet. La crèche peut en effet facilement devenir un symbole de Mai 68 par l'incarnation d'un renversement des pouvoirs

---

[378] V. LINHART, *Vincennes : l'université perdue*, Arte France : Agat films & Cie, 2016.
[379] Y. ROBVIELLE, *Vincennes : roman noir pour université rouge*, Pantin, France, Zaradoc Films, 2008.
[380] L.L. COZANET et C. DORMOY-RAJRAMANAN, « Une origine, deux destins ? : Les centres universitaires de Dauphine et Vincennes de 1968 aux années 1970 », *De l'université de Paris aux universités d'Île-de-France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 271-283.
[381] *Ibid.*

qu'elle représente : des enfants ne sachant pas encore parler ni même contrôler leurs sphincters rentrent à l'université, lieu incarnant traditionnellement un savoir décorporéisé. La crèche peut également incarner la revendication alors fréquente de construire une université plus en lien avec la société et ouverte sur son environnement. Elle peut donc être, à plusieurs titres, considérée comme un fétiche de 68, en ce qu'elle est particulièrement symbolique du renversement alors souhaité de l'organisation de l'université. Mais le terme de « fétiche », dont la définition que propose le CNRTL est « personne, chose à laquelle on attribue des pouvoirs extraordinaires et/ou à laquelle on voue une admiration ou un respect exagéré »[382], contient en lui également cette dimension d'exagération, de chose à laquelle on tiendrait de manière presque irraisonnée. Interrogé comme « grand témoin », Bernard Cassen fait de la crèche une anecdote piquante de son récit de la construction de Vincennes, correspondant à une certaine nostalgie des luttes des années 1970. Cette place anecdotique tend à invisibiliser la dimension politique qu'impliquaient ces projets de crèches, dans la même logique que celle analysée par Michelle Zancarini-Fournel pour l'interprétation culturelle des mois de Mai-juin 1968 : « au fil des années, cependant, les dimensions sociopolitiques et conflictuelles du moment 68 ont été progressivement gommée »[383].

En effet, s'ils n'ont jamais réussi à avoir une dimension nationale, leur souhait était bien de provoquer une transformation des structures sociales. Ainsi, les tracts et documents écrits dans le cadre de la plupart de ces projets de crèches universitaires leur accordent une dimension politique affirmée, comme dans ce tract fait par la crèche de Censier :

> La lutte pour la crèche passe par la destruction des conseils paritaires[384], elle s'inscrit dans la lutte contre ces instruments actuellement aux mains de la bourgeoisie que sont les crèches, l'école d'hygiène, etc[385].

Ou dans cet autre tract de la crèche des Beaux-Arts :

> En France il y a 562 crèches offrant 24 000 places pour 4 millions d'enfants de 0 à 4 ans. Ce n'est pas le fait du hasard. La bourgeoisie a choisi de ne pas assumer des besoins contraires à ses intérêts pour des raisons idéologiques et économiques, donc politiques (maintien de la

---

[382] https://www.cnrtl.fr/definition/f%C3%A9tiche [consulté le 31/01/2023].
[383] M. ZANCARINI-FOURNEL, *Le moment 68, op. cit.*, p. 79.
[384] Il s'agit des conseils d'établissement au sein desquels les étudiant·es ont pu élire des représentant·es à la suite de la mise en œuvre de la loi Faure qui sera évoquée dans la suite de ce chapitre.
[385] Archives de la crèche Equal, Tract « Si l'administration fait chier nos gosses, nos gosses iront chier dans l'administration », s.d.

> femme au foyer ; la femme : main d'oeuvre sous-payée, volant de chômage ; environnement culturel de la petite enfance dans la famille, pilier de la société capitaliste : travail, famille, patrie ; problème des priorités budgétaires[386].

Ces deux tracts, empreints de la critique marxiste de l'ordre bourgeois, inscrivent les revendications pour ces crèches dans une perspective plus large de transformations sociales, par la lutte des classes. Ils représentent ici le paradoxe dans lequel se trouvent alors les étudiant·es à l'origine des crèches universitaires : souhaitant à la fois que les crèches soient reconnues et financées par l'institution, ils et elles les envisagent aussi comme une victoire contre l'institution. Plusieurs tracts inscrivent également ces projets dans une critique plus large de la politique gouvernementale en matière de modes de garde. Ainsi, un document de plusieurs pages récapitulant la situation de la crèche de Lyon 2 après plusieurs mois de démarches pour lui permettre de voir le jour commence par ces mots :

> L'absence de crèche et de halte-garderie est un scandale : en France pour 4 millions d'enfants de 0 à 4 ans il y a 552 crèches offrant 24000 places. Dénoncer la politique du gouvernement en matière d'équipements collectifs est la motivation première de notre action : pour la bourgeoisie cette politique de pénurie présente un double intérêt :
>
> - économie directe surtout en période « difficile »
>
> - sujétion, maintien de la femme au foyer (ce qui résorbe le chômage, contraint les gens à l'isolement et les pousse à chercher des solutions individualistes)[387]

Au-delà des enjeux concernant le travail des femmes, qui seront étudiés dans le chapitre quatre, cet extrait montre bien une réflexion sur les conséquences sociales du manque de crèches. La mobilisation des mêmes chiffres que dans le tract de la crèche des Beaux-Arts cité précédemment témoigne sans doute d'une circulation de leurs écrits. Le projet de créer une crèche à l'université est donc bien ici réinscrit dans le contexte politique national, qui est celui d'une pénurie de modes de garde. Cette pénurie est dénoncée comme le résultat d'une politique d'économies budgétaires et contre le travail des femmes hors de leur domicile. Faire plier les autorités universitaires en les obligeant à créer une crèche supplémentaire n'est donc pas envisagé que comme une réponse à un besoin des étudiant·es, mais aussi comme un moyen de contrer une politique gouvernementale en développant des actions locales. Si ces projets n'ont jamais réussi à prendre une dimension nationale, les considérer comme

[386] AN 19920445/170, Tract « Les crèches sauvages vers la Révolution », [février 1970].
[387] AD Rhône 4434W/353, Tract « La crèche sera-t-elle sauvage ? », [octobre 1970].

des anecdotes de la période des années 1968 tend à effacer les espoirs de transformation sociale qu'ils portaient. Cependant, leur existence ne peut s'expliquer que comme conséquences des mois de Mai-juin 1968. Un regard précis à la fois sur le contexte universitaire national de leur création, et sur les différentes modalités locales de leur mise en œuvre, permet de remettre en perspective cette généalogie.

B. Une conjoncture universitaire exceptionnelle

Comme le rappelle très bien Christelle Dormoy-Rajramanan[388], les réformes de l'université après Mai-juin 1968 ne peuvent pas être imputées exclusivement à ces deux mois de mobilisations, et étaient déjà en partie en discussion voire en élaboration dans les années précédentes. Bruno Poucet souligne également l'antériorité de la transformation du public de l'université : « l'université française dans les années d'après-guerre est dans une situation paradoxale : héritière de l'université malthusienne de la fin du XIX^{e} siècle, elle s'apprête à affronter une situation inédite : accueillir un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants. De 100 000 étudiants en 1945, on est passé à 215 000 en 1960 et à 500 000 à la veille de 1968 pour atteindre plus de 600 000 en 1970 : un quadruplement des effectifs en 25 ans, avec une accélération sur la dernière décennie puisque le taux de croissance est de 11,5 % par an. Or, corps professoral, structures administratives et organisation de l'enseignement sont inadaptés à ce nouvel état de fait »[389]. Malgré cet ancrage des mobilisations universitaires de mai et juin dans un contexte plus ancien, les événements de ces deux mois expliquent la rapidité des changements législatifs que connaissent ensuite les universités avec la mise en œuvre de la loi Faure. Antoine Prost le souligne dans son étude précise de l'élaboration de cette loi : le calendrier de sa mise en œuvre est serré car des propositions de transformation de l'université doivent être faites rapidement pour que la rentrée ait lieu dans de bonnes conditions[390]. Les crèches universitaires créées dans l'après-68 le sont donc dans un contexte de grande transformation, où la notion même d'université prend alors tout son sens par rapport à celle de Faculté, où les étudiant·es obtiennent la participation aux principales instances

[388] C. DORMOY-RAJRAMANAN, *Sociogenèse d'une invention institutionnelle*, *op. cit.*
[389] B. POUCET, « Introduction », *op. cit.*
[390] A. PROST, « La loi Faure, de Matignon à l'Élysée », *La loi Edgar Faure : réformer l'université après 1968*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 61-77.

des établissements[391], et où est affecté au budget des universités une subvention globale sur laquelle il leur est possible de recruter du personnel propre. La création des Présidents d'université est également une opportunité pour faire émerger une politique d'établissement comme le souligne Arnaud Desvignes, puisque le recteur perd alors sa place de présidence du conseil d'université[392]. Ces différents éléments seront déterminants dans la possibilité d'existence des crèches. Les universités sont également, pendant quelques mois, dans une situation d'organisation temporaire du pouvoir, puisque sont créés par décret pour gérer les affaires courantes des conseils transitoires de gestion[393]. Cette « période de créativité »[394] est donc également une phase propice à l'innovation dont les crèches universitaires ont pu bénéficier. François Suard, maître-assistant à la Faculté de Lille y ayant soutenu le projet de crèche, confirme la spécificité de ce moment :

> La souplesse qui a été acquise à ce moment-là dans le fonctionnement de l'université, la fin des… Du gouvernement des gérontes du Conseil de l'université etc. Le terme même conseil transitoire de gestion donne un peu une idée de… Bon, on pouvait faire un certain nombre de choses, un certain nombre de choses qui n'étaient pas imaginables auparavant devenaient possibles et… Cette idée-là, permettre un service nouveau rendu par l'université aux étudiants apparaissait comme possible[395].

Dans plusieurs des entretiens réalisés avec des acteurs et actrices à l'origine de ces crèches, l'hypothèse est également posée que les personnes les ayant soutenu·es au sein de l'administration se savaient dans une situation de pouvoir temporaire et inédit, ce qui les a encouragé·es à apporter leur soutien à un projet complètement nouveau.

Le profil des étudiants·es qui arrivent alors à l'université est sans doute également une clef d'explication de ce moment propice à une transformation institutionnelle : « L'augmentation des taux de scolarisation et la prolongation des études de trois ans en moyenne pour les classes d'âge nées à partir de 1946 ont eu des incidences déterminantes sur leur rapport à la délégation, à la remise de soi - de moins en moins acceptées - et, plus largement, sur leur rapport à la politique et

---

[391] A. DESVIGNES, « Les enjeux de la participation dans le monde universitaire de la loi Faure à l'abrogation de la loi Sauvage (1968-1981) », *Histoire Politique. Revue du Centre d'histoire de Sciences Po*, n°37, 2019.

[392] A. DESVIGNES, « Les présidents d'université et le pouvoir central (1970-1981) », *Décider en éducation : Entre normes institutionnelles et pratiques des acteurs du XV^e siècle à nos jours*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2019, p. 217-230.

[393] Décret n° 68-1104 du 7 décembre 1968, publié au *Journal officiel* du 8 décembre 1968, p. 11529.

[394] B. POUCET, « Introduction », *op. cit.*

[395] Entretien avec François Suard, 8 juin 2019, à son domicile à Lille.

à l'ordre social, d'où un lien très étroit entre « génération scolaire » et « génération politique ». Les progrès de scolarisation considérables observés entre cette nouvelle génération scolaire et les précédentes sont en effet propices, d'après nous, à des dispositions critiques envers les aînés mais aussi vis-à-vis de l'ordre social, nourries de l'élargissement de l'accès à la culture « légitime » »[396]. Cette hypothèse peut être complétée, plus spécifiquement pour les projets de crèches, par la féminisation de l'université : le nombre de bachelières passe de 61 000 en 1961 à 143 700 en 1971, année où les filles « rattrapent les garçons »[397]. Comme le soulignent Christian Baudelot et Roger Establet, cette arrivée des filles à l'université « s'accomplit toutefois dans le cadre d'une mixité incomplète, puisque dans les divergences d'orientation – littéraire pour les filles, scientifiques pour les garçons – transparaissent des conceptions anciennes, pour ne pas dire archaïques, des rôles impartis aux hommes et aux femmes »[398]. Cette divergence d'orientation se retrouve dans les Facultés où sont créées des crèches : sur les dix crèches créées durablement après celle de la Sorbonne, huit le sont dans des Facultés de lettres ou à dominante en sciences humaines ou pluridisciplinaire (Jussieu), une dans une université de gestion (Dauphine) et une à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts. Elles sont donc très majoritairement créées en lien avec des filières que les femmes intègrent davantage. Cette féminisation de l'université est d'ailleurs présentée, dans un article en faveur de la création de crèches universitaires, comme expliquant leur nécessité :

> C'est qu'il existe là un besoin réel, systématiquement ignoré. S'il n'est pas particulier aux enfants des étudiants, il a dans ce milieu fortement augmenté dans une période récente : augmentation du nombre d'étudiants, mais surtout augmentation de la proportion d'étudiantes : le nombre de ménages étudiants a été multiplié et celui des enfants a suivi à une croissance parallèle. Ainsi les étudiants se sont-ils trouvés confrontés à une carence qu'ils subissent au même titre que les autres travailleurs : que faire du jeune enfant quand il n'y a pas de crèche, et que la mère travaille[399].

Si cet article a une visée militante de conviction du bien-fondé de la création des crèches universitaires, cet extrait montre néanmoins que le lien est alors fait entre les besoins de places en crèches et la féminisation de l'université. Ce discours n'est d'ailleurs pas tenu que dans les milieux militants. Ainsi, un communiqué de 1969 du recteur de l'académie de Paris souligne que :

---

[396] C. DORMOY-RAJRAMANAN, *Sociogenèse d'une invention institutionnelle*, *op. cit.*, p. 348-349.
[397] C. BAUDELOT et R. ESTABLET, *Allez les filles !*, Paris, Le Seuil, 1992, p. 21.
[398] *Ibid.*, p. 45.
[399] AN 19920445/170, « Les enfants des étudiants… Les enfants des travailleurs… Un même problème », *Mnef Inform*, 2 mars 1970.

> En raison du nécessaire développement de l'enseignement supérieur en France, le problème des étudiants et étudiantes, ayant des enfants en bas-âge, a pris une acuité qu'il n'avait pas autrefois. Des études sérieuses ne sont pas possibles pour ceux que préoccupe la garde de leurs enfants, au moment de participer aux cours et aux travaux dirigés[400].

Le recteur de Paris lui-même reconnaît donc la difficulté des étudiantes à pouvoir suivre des cours en ayant des enfants, et la fréquence de cette situation lui paraît suffisamment importante pour qu'il y consacre un communiqué.

C. Les étudiantes-mères au cœur d'un paradoxe institutionnel

Au-delà de la féminisation de l'université, la situation des étudiantes-mères est rendue d'autant plus difficile qu'elles se trouvent au cœur d'un paradoxe institutionnel concernant la prise en charge de leurs enfants en âge préscolaire. En effet, les orientations des PMI ne reconnaissent pas le statut d'étudiante comme un travail, ce qui les empêche de pouvoir bénéficier d'une place en crèche municipale. L'admission des enfants à la crèche étant laissée à la discrétion de sa directrice, il peut arriver parfois que ces dernières acceptent une étudiante mais cette situation est rare. Or, à la même période, la doctrine que défend la PMI est que les crèches ne doivent pas être construites à proximité du lieu de travail, auquel l'université est assimilée. Cette doctrine est ainsi rappelée par l'Inspection générale des services au directeur de Cabinet du ministère des Affaires culturelles qui se renseigne sur les possibilités d'ouvrir une crèche à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts :

> La doctrine constante du Service de la PMI est que les crèches doivent être construites non à proximité du lieu de travail des parents mais à proximité de leur résidence. […] Deux établissements universitaires de la région parisienne sont cependant dotés de crèches : la résidence d'Antony et le centre de Vincennes. Mais il s'agit dans le premier cas d'une dérogation exceptionnelle aux règles admises par le ministère des Finances et les Services de la PMI, dans le second cas d'une violation délibérée de ces mêmes règles : aucun de ces deux exemples ne semble pouvoir justifier la création de nouvelles crèches dans les établissements d'enseignement[401].

[400] AP 3649W/20, « L'accueil des enfants et du personnel de la Faculté », communiqué du secrétariat particulier du recteur de l'académie de Paris, 24 novembre 1969.

[401] AN 19920445/170, Lettre de l'Inspection générale des services au directeur de Cabinet du ministère des affaires culturelles, 29 octobre 1969. Souligné dans le document original.

Les étudiantes ne sont donc pas assimilées à des travailleuses et ne peuvent à ce titre pas avoir de place en crèche municipale, mais l'université étant assimilée à un lieu de travail, le financement de crèches par les pouvoirs publics y est dans un premier temps décrété impossible.

La résidence universitaire Jean Zay, construite à Antony en région parisienne et évoquée dans le courrier précédemment cité, fait partie des rares initiatives locales qui existaient avant Mai-juin 1968 pour accueillir les enfants des étudiant·es. Cette résidence comprend des « logements-ménages » pour les couples, trois crèches et une école maternelle. Son histoire a été étudiée par Aden Gaide et Gwenaëlle Bordet-Kerharo dans leur thèse et mémoire respectifs[402]. À Lyon, la cité étudiante Allix construite entre 1959 et 1967 à l'emplacement du fort Saint-Irénée comprend également des « logements-ménage » et une halte-garderie. Ces deux initiatives, élaborées avant tout pour répondre à l'enjeu du logement étudiant dans un contexte de manque de logements en France, envisagent les crèches selon le modèle des crèches municipales alors en vigueur : proches du domicile et gérées par les services de protection maternelle et infantile sur le modèle des crèches municipales. Mais elles restent marginales faute de l'élaboration de la parentalité étudiante comme un problème public comme le conclut Aden Gaide : « Contrairement à ce que pourrait nous faire penser l'ampleur des logements « ménages » et l'implantation de trois crèches dans la résidence d'Antony, les étudiant·es parents ont formé un groupe marginalisé tout au long de ces soixante-dix années. […] Cela témoigne de l'absence de problème public constitué autour des étudiant·es parents tout au long de cette période, absence qui explique la réticence des institutions à investir financièrement dans ces projets »[403]. L'opposition faite dans le courrier ci-dessus entre l'exception acceptée pour Antony et refusée pour Vincennes renseigne sur les modalités acceptables de dérogation. À Antony, les logements ménages sont réservés aux étudiants mariés, dans un contexte d'après-guerre où de nombreux étudiant·es se sont vu retarder dans leurs études à cause des années de guerre[404]. De plus, leur place dans la résidence aux côtés d'étudiant·es célibataires est envisagée comme une cohabitation « profitable », « les jeunes ménages d'étudiants se trouvant investis de la confiance de leurs camarades plus jeunes ont mission de gérer les foyers sur

[402] G. BORDET-KERHARO, *La résidence universitaire Jean Zay d'Antony de 1945 à 2003*, Mémoire de recherche sous la direction de Gérad Monnier, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2003 ; A. GAIDE, *Les étudiant-e-s parents. Enquête sur les normes de jeunesse dans l'enseignement supérieur français*, *op. cit.*

[403] A. GAIDE, *Les étudiant-e-s parents. Enquête sur les normes de jeunesse dans l'enseignement supérieur français*, *op. cit.*, p. 42-43.

[404] G. BORDET-KERHARO, *La résidence universitaire Jean Zay d'Antony de 1945 à 2003*, *op. cit.*

le plan pratique »[405]. Cette dérogation à la règle a donc des justifications qui reposent sur la bonne moralité supposées des couples mariés présents dans la résidence, ce qui n'est pas le cas à Vincennes. Pourtant, une des exceptions de cette université dans le paysage français est alors d'y accepter des étudiant·es n'ayant pas obtenu le baccalauréat, ce qui aurait pu être une justification pour faire une autre dérogation pour la crèche – qui finira cependant par être acceptée.

Le refus de développer des crèches témoigne également d'une certaine minorisation du statut d'étudiant·e. Ainsi, l'absence totale de statistiques sur les étudiants-parents à la période montre bien que ce statut n'est pas envisagé par l'institution. Plusieurs enquêtes sur les crèches mentionnent cette impossibilité d'avoir des chiffres les concernant[406]. Dans les universités mêmes, cette information n'est pas disponible. Ainsi, le compte rendu d'un conseil transitoire de gestion de l'université de Nanterre du 27 mai 1970 indique qu'une enquête à propos des besoins des étudiant·es pour monter une crèche n'a pu aboutir car :

> Il est actuellement impossible de connaître quels sont les étudiants ayant eux-mêmes des enfants, le fichier de la Faculté n'indiquant que le nombre d'enfants « de la famille »[407].

Ce recueil statistique montre bien que les étudiant·es sont encore considéré·es comme des mineurs, le cadre familial envisagé pour elles et eux par l'institution étant celui de la cellule familiale de leurs parents. Cette difficulté de l'université à reconnaître la parentalité étudiante est d'autant plus surprenante que, même sans statistiques disponibles, il est possible de supposer qu'il s'agit alors des années où elle a été la plus importante. En effet, non seulement l'université se féminise, mais il n'y a pas encore de massification de la contraception[408] et l'avortement n'est pas encore légalisé. Ainsi, pour Yves, qui a été salarié de la crèche de Lyon 2 pendant près de cinquante ans, la diffusion de la contraception et la légalisation de l'avortement ont ensuite transformé le public de la crèche où étaient accueillis davantage d'enfants désirés :

---

[405] Archives de l'Alliance internationale des anciens de la Cité universitaire, citées par G. BORDET-KERHARO, *ibid.*, p. 47.

[406] Un rapport produit dans le cadre de la commission nationale paritaire de la vie de l'étudiant qui sera évoqué plus loin mentionne le chiffre de 10 000 enfants d'étudiants en 1967, sans pour autant mentionner comment cette estimation a pu être calculée. AP 3653W/3, *Rapport du groupe de travail n°4 construction et équipements*.

[407] AD Hauts-de Seine 1208W3, Compte rendu du conseil transitoire de gestion de l'université de Nanterre, 27 mai 1970.

[408] S. CHAUVEAU, « Les espoirs déçus de la loi Neuwirth », *op. cit.*

> C'est là qu'on s'est aperçu que beaucoup d'étudiantes se retrouvaient enceintes la première année de Fac. C'était tous des enfants qui n'étaient pas voulus. La plupart était mères célibataires. On a vu une différence quand il y a eu libéralisation de la contraception[409].

Sans pouvoir être vérifié, ce ressenti paraît néanmoins tout à fait probable. La précision sur le statut marital des mères complète d'ailleurs la précision de la réponse car cet élément n'était pas contenu dans la question posée. L'enjeu de l'accès à la contraception ressort également dans un tract distribué au centre universitaire de Censier faisant le récit d'une rencontre avec un membre de l'administration :

> Nous y sommes allés en fin de matinée et cet étonnant personnage nous a dit « vous avez fait des gosses librement, occupez-vous-en tous seuls. C'est votre problème. Pas question de crèches. Si vous étiez vraiment responsables, vous ne feriez pas d'enfants. Vous ne savez donc pas combien il y a d'enfants sur terre ». Il y a quelques jours, les étudiants aux Beaux-Arts, établissant leur crèche de force, s'entendaient dire par un administrateur « si vous n'avez pas de fric, mettez donc des capotes »[410].

Si ce tract ne peut pas permettre d'affirmer que ces propos ont été tenus, son objectif étant de faire réagir ses lecteurs et lectrices pour leur donner envie de se mobiliser pour soutenir la crèche, il montre que l'enjeu de l'accès à la contraception fait alors partie des arguments mobilisables pour convaincre. Au moment d'effectuer cette recherche, plusieurs des directrices de crèches que j'ai rencontrées m'ont également précisé que leurs crèches semblaient désormais répondre davantage à un besoin du personnel qu'à des besoins des étudiant·es, ce qui n'était pas le cas au début de l'histoire de ces crèches.

Le contexte national des universités et la non-reconnaissance du statut d'étudiant-parent sont donc des éléments structurels permettant d'expliquer les revendications pour des crèches universitaires à cette période. La plus grande part d'autonomie accordée aux universités leur permet, dans certaines villes, de prendre la liberté de reconnaître ces crèches. Les réactions du pouvoir politique à l'échelle nationale et des administrations universitaires locales sont également des éléments essentiels de compréhension de l'histoire de ces crèches.

---

[409] Entretien avec Yves, 5 février 2019, à son domicile dans la région lyonnaise.

[410] AN 19920445/170, Tract « Pas de fric, pas de gosses » distribué au centre universitaire de Censier, 4 novembre 1969.

II. L'université interpellée

A. D'Edgar Faure à Olivier Guichard : évolutions du positionnement du ministère de l'Éducation nationale

Les difficultés rencontrées par les étudiants et étudiantes souhaitant créer des crèches dans les universités ont pu être liées à un refus du ministère de l'Éducation nationale de les financer, considérant que cela ne faisait pas partie de ses missions. Pourtant, cette possibilité a d'abord été envisagée avec sérieux par la Commission nationale paritaire de la vie de l'étudiant. Cette commission, dont l'impact politique n'a pas encore été étudié, est créée en février 1969, présidée par Edgar Faure alors encore ministre de l'Éducation nationale, et pilotée par le recteur Robert Mallet[411]. Composée de cinquante-six membres, elle est paritaire entre étudiant·es et représentant·es des universités. Plusieurs personnes participent à ses travaux en tant qu'expert·es parmi lesquelles Françoise Lenoble-Prédine pour la question des crèches. Les objectifs de cette commission sont définis lors de sa séance inaugurale le 6 mars 1969 :

> Quant à la finalité de la Commission, le recteur MALLET pense qu'elle réside dans la création même de cette Commission qui a pour objet de conforter l'étudiant dans sa situation d'étudiant, dans le respect de sa personne et dans le sens qu'il doit avoir de ses liens avec la Communauté, tout en favorisant son insertion dans celle-ci. Le but de cette Commission n'est pas de faire de la démagogie abstraite mais de construire l'avenir concret de l'étudiant dans le cadre d'une université novatrice. Ce travail doit se faire dans un climat de libéralisme qui permettra à chacun de s'exprimer en toute confiance car, de part et d'autre, étudiants et non étudiants auront à tirer profit de ce qui sera dit[412].

Ces déclarations sont suivies d'un débat sur la capacité ou non de cette commission à traduire en actes les propositions qui seront faites dans les différents groupes de travail la composant. Le recteur Robert Mallet répond à ces critiques en précisant qu'il appartiendra ensuite au Parlement de légiférer sur les propositions qui seront faites, mais qu'Edgar Faure est très attaché à cette commission. Elle prend donc place dans la suite des mois de Mai-juin 1968, afin de mieux cerner les attentes des étudiant·es et d'envisager les réponses concrètes pouvant y être apportées. Le quatrième groupe de travail s'intitule « Constructions et équipements », dans un contexte où

---

[411] Robert Mallet (1915-2002) est recteur de l'académie d'Amiens en 1964 puis de celle de Paris en 1969. Il sera davantage évoqué au chapitre suivant.

[412] AP 3653W/3, Compte rendu de la séance d'inauguration de la Commission nationale paritaire de la vie de l'étudiant, 6 mars 1969.

l'explosion des effectifs étudiants fait de la construction de nouveaux campus un enjeu majeur, et comprend un sous-groupe « crèche ». C'est à ce sous-groupe que participe Françoise Lenoble-Prédine. Les archives retrouvées pour ces travaux comprennent à la fois le rapport fait par ces deux sous-groupes, la discussion de ces rapports en assemblée plénière par l'ensemble de la commission, et le rapport final édité pour diffusion. Elles permettent donc de mesurer la réception de ces propositions au sein de la commission. Le groupe de travail « Constructions et équipements » inscrit d'emblée ses travaux dans une vision politique de la place de l'université dans la société, qui est rappelée en introduction de son rapport :

> Les campus répondent à une conception de l'université que le Groupe considère comme néfaste. L'université ne doit pas être un corps étranger que l'on greffe à la périphérie d'une cité mais doit être intégrée à celle-ci et doit constituer un pôle d'attraction culturelle et technique. Dans cette même conception les étudiants ne doivent pas former une catégorie à part mais être citoyens avant d'être étudiants donc être totalement intégrés à la vie de la cité. L'université a donc une fonction urbaine[413].

Cet idéal correspond tout à fait à celui exprimé dans le projet de l'association « Pour des centres de la petite enfance » étudié dans le chapitre suivant. Il n'est donc pas étonnant que ce projet ait pu y trouver sa place, comme nous le verrons ensuite. Néanmoins, au moment de la discussion de ce rapport en assemblée plénière, le recteur Robert Mallet propose de remplacer ce paragraphe par :

> Les campus répondent à une conception que le groupe considère comme mal adaptée aux exigences actuelles de la vie étudiante et de l'urbanisme prospectif[414].

Cette proposition de modification, qui dépolitise les propos précédemment cités, est acceptée, ce qui montre que l'état d'esprit de ce quatrième groupe de travail n'était sans doute pas majoritaire au sein de la commission. Au sein de cette commission, le groupe « crèches » propose la création de centres de la petite enfance dans les ensembles universitaires ou dans les ensembles HLM en réservant en contingent de place aux enfants d'étudiant·es. Au moment de discuter du rapport de ce sous-groupe, de vives oppositions quant aux propositions pédagogiques sont soulevées par Georges Belbenoit, Inspecteur général de l'Éducation nationale qui participe à la réunion en tant

[413] AP 3653W/3, Rapport du groupe de travail n°4 construction et équipements, [1969], p. 38.
[414] AP 3653W/3, PV de la réunion plénière de la Commission nationale paritaire de la vie de l'étudiant, 17 et 18 juin 1969.

que membre invité. Il critique notamment la possibilité de mélanger les enfants par classes d'âges. Ses critiques sont reprises de manière détaillées dans le rapport final :

> Certains membres de la Commission plénière n'approuvent pas, pour des raisons pédagogiques, ce projet. Il ne leur paraît pas efficace de retenir la formule d'un centre regroupant crèche, halte-garderie et école maternelle, en raison surtout de l'effectif prévu pour cette dernière, soit 20 enfants dont les âges s'échelonnent de 2 ans, 2 ans 1/2 à 6 ans voire 7 ans. Cet effectif ne permet pas, en effet, une organisation pédagogique rationnelle avec au moins les trois niveaux nécessaires, qui correspondent aux stades de développement psychologique et psychosociologique des enfants. Entre les enfants de 2 à 3 ans et ceux qui, à partir de 5 ans, sont engagés dans les apprentissages scolaires systématiques, il y a des différences telles que la constitution de groupes homogènes est indispensable (c'est d'ailleurs la doctrine actuelle de l'école maternelle, définie à l'expérience, en considération de l'intérêt des enfants et de la bonne utilisation des moyens)[415].

Le positionnement d'expert légitime pris par Georges Belbenoît ressort nettement de cet extrait. Il a d'ailleurs suffisamment convaincu son auditoire pour que son intervention soit ajoutée au rapport. Pourtant, sa vision de la répartition des élèves par classes d'âge ne correspond pas à l'organisation de l'école maternelle qu'a connue Françoise Lenoble-Prédine dans l'école où elle a grandi et où officiaient ses parents : l'école du village n'ayant que deux classes, les élèves étaient bien alors mélangés par classes d'âge, comme dans beaucoup d'écoles rurales. Cette affirmation de la « doctrine actuelle de l'école maternelle » correspond donc sans doute plutôt à un fonctionnement en milieu urbain. Ces critiques ne suffisent néanmoins pas à remettre en question la proposition du groupe, et c'est dans l'ouverture de l'université qu'est envisagée une solution, dans des conclusions également ajoutées au rapport final :

> Ayant pris connaissance du projet du groupe de travail et des critiques d'ordre pédagogique formulées à son endroit, la Commission reconnaît que la garde des enfants en milieu universitaire (enfants d'étudiants ou enfants du personnel) pose un problème sérieux ; elle estime qu'on devrait rechercher la solution dans l'ouverture des campus sur le monde extérieur, notamment par la création de Centres ouverts aux enfants des familles environnantes, au niveau surtout de l'école maternelle, les enfants d'étudiants étant le plus souvent âgés de moins de 4 ans. Elle souhaite qu'une solution de synthèse soit recherchée avec l'accord, aussi complet que possible, du ministère des Affaires Sociales, du ministère de l'Éducation nationale et des Collectivités locales : la mise en commun des moyens complémentaires permettrait alors d'atteindre l'objectif proposé[416].

---

[415] AP 3653W/3, Rapport final de la Commission nationale paritaire de la vie de l'étudiant, 1970, p. 37.
[416] *Ibid.*, p. 38.

Cette commission nationale pilotée par le recteur de l'académie de Paris et soutenue par le ministre de l'Éducation nationale, conclut donc à la légitimité de la demande des étudiants de bénéficier de lieux d'accueil pour leurs enfants sur les campus, et envisage même d'ouvrir ces lieux d'accueil aux enfants du quartier pour y permettre une organisation par classes d'âge. Mais un changement majeur intervient entre le début et la fin des travaux de cette commission : en juin 1969, Olivier Guichard remplace Edgar Faure au poste de ministre de l'Éducation nationale après l'élection de Georges Pompidou à la présidence de la République. Olivier Guichard, qui « oscille en fait entre d'une part volonté réformatrice […] et d'autre part prise en compte des critiques à l'égard des réformes mises en œuvre depuis 1968 »[417], soutiendra nettement moins les projets de crèches universitaires. Le discours officiel du ministère devient celui d'une opposition de principe à la construction de crèches dans les universités. Il semble plutôt, en analysant de plus près les projets retrouvés, que le ministère de l'éducation nationale soit surtout vigilant à ne pas créer d'autres crèches à Paris et dans la région parisienne, dans un objectif d'y limiter les mobilisations étudiantes.

Les cinq crèches universitaires pouvant être qualifiées de « sauvages » en région parisienne sont celles de Censier, Nanterre, Vincennes, Jussieu et de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA). Leur histoire est ponctuée de résistances de l'administration centrale à leur égard. Contestée à ses débuts, la crèche de l'ENSBA réussit finalement à obtenir un financement grâce au soutien du ministère des Affaires culturelles, qui est son ministère de tutelle[418]. Les informations obtenues sur la crèche de Jussieu sont très parcellaires[419]. D'après la directrice de la crèche, une halte-garderie y est créée dans les années 1970 par des associations étudiantes, avant d'être rattachée à l'université en 1999. Dans les archives du Rectorat de l'académie de Paris, une convention signée en 1977 pour la création du service interuniversitaire d'action sociale des

---

[417] Y. VERNEUIL, « « Dans le sens inverse de l'histoire » ? Les résistances aux réformes éducatives de l'après-Mai 1968 », *Histoire Politique. Revue du Centre d'histoire de Sciences Po*, n°37, 2019 ; Voir aussi sur le positionnement d'Olivier Guichard B. LACHAISE, « Les députés contre la « chienlit » dans l'Éducation nationale (1969-1973) », *Histoire Politique. Revue du Centre d'histoire de Sciences Po*, n°37, 2019.

[418] L'histoire de la crèche de l'ENSBA est présentée en détails dans une biographie institutionnelle à la fin de la première partie de cette thèse. Elle n'est donc pas détaillée dans ce chapitre.

[419] J'ai écrit à Catherine Coquery-Vidrovitch le 10 mars 2023 et à Michelle-Perrot le 31 mars 2023, toutes deux ayant participé aux débuts de cette Université, pour leur demander si elles avaient des souvenirs de la crèche. Elles m'ont répondu ne presque pas s'en souvenir. Michelle Perrot me précise : « J'ai très peu de souvenirs de la crèche sauvage. On en parlait, mais peu et vaguement. Je ne l'ai jamais vue. J'aurais dû. Il me semble que certains émettaient des réserves quant aux risques possibles ».

universités Pierre et Marie Curie (Paris VI) et Paris VII mentionne la halte-garderie du centre Jussieu dans les locaux et les installations disponibles pour mener à bien les missions de ce nouveau service[420]. Cette halte-garderie a cependant cohabité pendant quelques temps avec une « crèche sauvage », montée en mars 1972, en réaction au manque de souplesse de cette halte-garderie officielle. Une information diffusée dans un journal universitaire indique en effet que l'accueil des enfants y est limité à quatre heures par jour[421], quand la « crèche sauvage » :

> est dans le bâtiment P, un petit préfabriqué près de la tour 32. Elle fonctionne de 8h30 le matin à 18h30 le soir sans interruption. Prix : 3F par jour[422].

Cette « crèche sauvage », qui accueille une quinzaine d'enfants à ses débuts[423], prend cependant fin en avril 1973, après un incendie du bâtiment dans lequel elle se trouve. Le mois précédent, un point à son sujet avait été fait par la section permanente du conseil de l'université :

> M. Oblin présente un rapport sur la situation passée et actuelle de la crèche « sauvage ». […] La crèche « sauvage » n'est plus fréquentée que par quatre enfants. Après débat, constatant le besoin d'une crèche pour les enfants des membres de l'Université en attendant l'ouverture de la crèche officielle […] et considérant les risques encourus par les enfants actuellement à la crèche « sauvage », la section permanente décide à l'unanimité que l'université n'affectera aucun moyen à la crèche « sauvage », demande aux parents dont les enfants étaient hébergés par elle ces jours derniers de les confier à l'ADAS : et si cette solution présente des difficultés dans certains cas, de rechercher une solution avec le président ou ses délégués[424].

Le mois suivant, la crèche a brûlé et la section permanente du conseil de l'université réaffirme sa volonté de ne pas la soutenir[425]. La « crèche sauvage » de Jussieu prend donc fin après une petite année d'existence, non sans une certaine amertume comme le montre ce témoignage d'un parent :

> Alors ? Alors plein le cul. Si on a fait cette crèche, c'était pas seulement pour nous. Si après une mobilisation pareille[426], on se retrouve tout seuls à gueuler entre quatre murs (pas

---

[420] AP 3645W/28, Convention portant création, organisation et fonctionnement du service interuniversitaire d'action sociale des universités Pierre et Marie Curie (Paris VI) et Paris VII, 23 novembre 1977.
[421] « Centre aéré et garderie de Paris VI et Paris VII », *Les problèmes de l'université*, n°3, juin 1972, p. 11.
[422] « SOS crèche sauvage », *Spécial architecture*, janvier 1973, p. 12.
[423] *Ibid.*
[424] Compte rendu de la section permanente du conseil de l'université, 20 mars 1973, p. 4.
[425] Compte rendu de la section permanente du conseil de l'université, 3 avril 1973, p. 3.
[426] Il évoque la mobilisation de soutien ayant eu lieu après l'incendie.

> insonorisés, on devient dingues), sur des gosses qui sont d'autant plus intenables qu'on est énervés, alors on met les pouces. La crèche sauvage est un échec (pour l'instant) on a fait ce qu'on a pu[427].

Le cas de Vincennes a déjà été évoqué : acceptée par Edgar Faure sans concertation, la crèche reste longtemps un sujet de conflit entre plusieurs administrations pour savoir qui doit assurer son financement. Une lettre de l'Inspection générale des services administratifs résume la situation :

> Le ministre de l'Éducation Nationale a décidé, au cours de la dernière année scolaire, sans avoir consulté au préalable ni le ministère des Finances ni les Services de la PMI, de construire une crèche au Centre Universitaire de Vincennes. Ainsi mis devant le fait accompli, le ministère des Finances, après avoir refusé pendant des mois de régulariser l'opération, serait maintenant décidé à « passer l'éponge », et à autoriser, à titre tout à fait exceptionnel et à la condition expresse que cela ne se reproduise plus, le paiement au constructeur des sommes qui lui sont dues (1 000 000 F) et la participation du ministère de l'Éducation Nationale aux frais de fonctionnement de la crèche[428].

Le conflit de compétences autour de la crèche de Vincennes implique donc le ministère des Finances et le ministère de l'Éducation nationale, le premier reprochant au second d'avoir dépassé ses prérogatives en acceptant sans concertation la demande d'ajouter une crèche au projet de Vincennes. Cet échange a également lieu dans un contexte de croissance du budget de l'Éducation nationale, où « les dépassements récurrents des crédits votés sont dénoncés [par le ministère des finances] comme l'indice d'une gabegie et d'une perte de contrôle de l'administration centrale sur les échelons inférieurs »[429]. Malgré ces difficultés, l'administration de Vincennes apporte son soutien aux revendications des étudiants et étudiantes. Ainsi, dans un courrier du 3 novembre 1969, le Président du Conseil de gestion provisoire du centre universitaire de Vincennes informe le recteur d'académie de Paris de l'occupation du bureau du Secrétaire général par cinq mères de familles avec leurs enfants pour protester contre le fait que toutes les places de la crèche ne puissent être occupées par manque de personnel et qu'il n'y ait de toutes façons pas assez de place à la crèche

---

[427] « Va-t-elle crever ? SOS crèche sauvage », *Spécial environnement*, avril 1973, p. 5.

[428] AN 19920445/170, Lettre de l'Inspection générale des services administratifs au ministère des affaires culturelles, 29 octobre 1969.

[429] C. CARDON-QUINT, « La révolution managériale oubliée d'Olivier Guichard (1969-1972) », *Décider en éducation : entre normes institutionnelles et pratiques des acteurs du XV^e siècle à nos jours*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2019, p. 201-216.

pour toutes les inscriptions. Il y souligne que ces revendications lui paraissent justifiées[430]. Malgré ce soutien, le conflit de compétences entre administrations pour le financement de la crèche dure plusieurs années, notamment à la suite du désengagement de la PMI, en réaction à des mobilisations de parents contre les modalités de prise en charge de leurs enfants[431]. Ces difficultés de fonctionnement amènent ces enjeux à sortir de la sphère administrative pour être exposés dans la sphère politique. En effet, le 25 novembre 1970, une question est posée par Louis Odru, député communiste de la Seine-Saint-Denis, au ministre de l'Éducation nationale. Il attire son attention sur la situation de la crèche de Vincennes qui accueillait soixante enfants d'étudiant·es l'année précédente et qui ne fonctionne plus par manque de crédits[432]. Malgré ces difficultés récurrentes, la crèche de Vincennes s'institutionnalise et devient progressivement considérée, par le ministère de l'Éducation nationale, comme une exception au même titre que la crèche de la résidence d'Antony, bien que concédée.

Les deux autres crèches sauvages parisiennes relevant du ministère de l'Éducation nationale ne réussiront jamais à obtenir ce statut d'exception, car elles ne bénéficient pas du contexte exceptionnel de création de Vincennes mais cherchent à s'implanter dans des universités déjà en place : Censier (qui dépend de la Sorbonne) et Nanterre. Il est d'ailleurs compliqué d'établir leur chronologie, tant leur histoire est ponctuée d'occupations et d'évacuation régulières. L'histoire de la crèche de Nanterre sera davantage détaillée dans la partie suivante. C'est à Censier, comme cela a été évoqué dans le chapitre 0, que se replie la crèche montée à la Sorbonne après l'évacuation de juin 1968. Il ne semble pas que la crèche s'y maintienne pendant l'été. En effet, un article de *France Soir* du 14 mars 1969 indique qu'une salle de Censier a été à nouveau occupée pour y faire une crèche, face à l'absence de réponse de l'administration universitaire devant la demande des étudiant·es, depuis la rentrée, d'en créer une[433]. L'histoire de la crèche de Censier est ensuite ponctuée de négociations et de conflits. Mais, si les étudiant·es réussissent à convaincre l'administration locale et même le Rectorat, ils ne réussissent jamais à faire basculer le ministère de l'Éducation nationale en leur faveur, qui bloque toute possibilité de budget alloué à la crèche.

---

[430] AP 3649W/20, Courrier du Président du Conseil de gestion provisoire du centre universitaire de Vincennes au recteur d'académie de Paris, 3 novembre 1969.
[431] J. GUIMIER, *Des enfants à l'université - La crèche de Vincennes Paris 8*, *op. cit.*
[432] AP 3649W/20, Question écrite de M. Odru au ministre de l'Éducation nationale, 25 novembre 1970.
[433] « Les étudiants de Censier ont « réquisitionné » une salle pour installer leur crèche », *France Soir*, 14 mars 1969.

Ainsi, le 29 octobre 1969, le Conseil décide de mandater le Bureau pour étudier la possibilité de créer une halte-garderie à Censier, tout en dénonçant le projet de crèche sauvage porté par des personnes non reconnues et non compétentes[434]. Quelques jours plus tard, le Bureau envoie un courrier au recteur de l'académie de Paris, qui est alors encore le recteur Robert Mallet, pour lui demander de pouvoir provisoirement organiser une halte-garderie dans des salles du centre universitaire avant d'envisager la construction d'un bâtiment provisoire[435]. Ce choix est clairement fait dans le cadre de l'imposition d'un rapport de force par les étudiant·es, puisqu'il y est précisé :

> Actuellement, tout nous permet de penser que ces individus n'ont pas renoncé à se servir du thème de la crèche pour provoquer, dès lundi, des incidents que nous voulons éviter[436].

S'il est possible que certains des étudiant·es mobilisé·es aient été dans cet état d'esprit, nous verrons que la pérennité de la crèche, malgré toutes les difficultés qu'elle rencontre, laisse supposer un réel besoin. Le 31 octobre, le recteur Robert Mallet donne son accord pour l'ouverture d'une halte-garderie[437]. Il semble même que ce dernier ait pu envisager sérieusement de créer davantage de crèches universitaires, dans la suite des préconisations de la commission nationale paritaire de la vie étudiante, puisqu'il missionne la coordination de l'équipement universitaire et scolaire pour lui faire un rapport après deux visites organisées dans les crèches de Vincennes et Censier[438]. Au moment de cette mission, la crèche de Censier fonctionne dans deux salles occupées par les étudiant·es pour protester contre la lenteur de l'administration. Mais, si le 21 novembre 1969, le recteur Robert Mallet écrit à Olivier Guichard, pour lui demander de débloquer les crédits pour la construction d'un centre d'accueil pour les enfants qu'il a validée, afin d'éviter que de nouveaux incidents se produisent à Censier[439], ce dernier lui répond en refusant cette demande, en argumentant que l'initiative devrait venir du CNOUS et que la première étape serait de chercher, avec l'aide d'assistantes sociales du CNOUS, des places en crèches ou halte-garderie pour les

---

[434] AP 3649W/20, Compte rendu d'une séance du conseil transitoire de gestion de la Faculté de Censier, 29 octobre 1969.
[435] AP 3649W/20, Courrier des Présidents et vice-Présidents du bureau paritaire du conseil transitoire au recteur d'académie de Paris, 30 octobre 1969.
[436] *Ibid.*
[437] AP 3649W/20, Courrier du recteur de l'académie de Paris au Doyen de la Faculté de Censier, 31 octobre 1969.
[438] AP 3649W/20, Note de la mission de coordination de l'équipement universitaire et scolaire au recteur Robert Mallet, 12 novembre 1969. Ce rapport n'a pas pu être retrouvé.
[439] AP 3649W/20, Courrier du recteur de l'académie de Paris au ministre de l'Éducation nationale, 21 novembre 1969.

enfants des étudiants[440]. Le conflit de compétences entre administrations est donc également utilisé comme argument pour ne pas céder à la demande des étudiant·es. Pourtant, malgré ce refus, l'administration locale choisit de mettre en place une halte-garderie, dans l'optique de limiter la participation des étudiant·es à son organisation et d'éviter d'autres mobilisations :

> Le Conseil se félicite de l'organisation d'une garderie d'enfants au Centre Censier sous la responsabilité d'un personnel compétent. En conséquence, il demande aux initiateurs de crèches sauvages de ne plus procéder à l'occupation des locaux destinés à l'enseignement puisque les étudiants de la Faculté et le personnel ont maintenant la possibilité d'envoyer leurs enfants dans la garderie qui vient d'être aménagée. Il compte sur l'esprit de responsabilité de l'ensemble des étudiants, des enseignants et du personnel administratif pour faire appliquer ces décisions en évitant tout incident. En tout état de cause, il ne saurait accepter que la nouvelle garderie fasse l'objet d'une occupation par les membres du CAEC afin d'y imposer leur personnel d'encadrement et leurs conceptions éducatives. Il mandate le Bureau du Conseil pour appliquer ces mesures[441].

Mais cette halte-garderie tient peu de temps. Dès le 6 janvier 1970, un rapport est fait au Doyen Président du conseil transitoire de gestion sur les difficultés à la halte-garderie occupée par les étudiants, notamment à cause de l'acceptation de leur part d'enfants de deux mois et demi et six mois alors que les dispositions matérielles ne leur correspondent pas, de désaccords sur le personnel à recruter et parce qu'ils et elles auraient servi des repas sans respect des règles d'hygiène et de sécurité[442]. Le 15 janvier 1970, une lettre du directeur de Censier au Doyen président du conseil transitoire de gestion de la Faculté de lettres et sciences humaines de Paris l'informe de l'interruption du fonctionnement de la halte-garderie vers 15h, quand la puéricultrice et la jardinière d'enfants ont été évacuées de force de la crèche, ainsi que deux auxiliaires de puériculture qui avaient été recrutées le jour-même[443]. Sans que cela puisse être vérifié, il est possible que ce recrutement ait été à l'origine de la mobilisation des étudiant·es, l'enjeu du choix du personnel recruté dans les crèches étant fréquemment un point de conflits avec l'administration. Les archives du Rectorat de l'académie de Paris ne contiennent ensuite presque plus de trace de la crèche de

---

[440] AP 3649W/20, Courrier du ministre de l'Éducation nationale au recteur de l'académie de Paris, 10 décembre 1969.
[441] AP 3649W/20, Compte rendu de séance du conseil transitoire de gestion de la faculté de Censier, motion adoptée à propos de la création d'une halte-garderie d'enfants, 13 décembre 1969.
[442] AP 3649W/20, Rapport de P. Endrivet au Doyen Président du Conseil transitoire de gestion de Censier, 6 janvier 1970.
[443] AP 3649W/20, Courrier du directeur du centre Censier au doyen président du conseil transitoire de gestion de la faculté de lettres et sciences humaines de Paris, 15 janvier 1970.

Censier. Pourtant, il semble que cette crèche ait continué à fonctionner en auto-gestion pendant encore plusieurs années. Le numéro trois du *Torchon brûle*, datant de février 1972, la décrit ainsi assez précisément. Les détails donnés permettent de comprendre qu'un *statu quo* s'est établi entre l'université et les étudiant·es, ces derniers ne demandant plus de subventions et l'université leur laissant les salles aménagées à disposition :

> Les étudiants ont repris les locaux aménagés entre temps, ont chassé les puéricultrices engagées visiblement pour exercer un contrôle de flic, et ont déclaré la crèche ouverte au quartier. La crèche de Censier est autonome en fonctionnement par autogestion. Elle ne reçoit aucune subvention. Chaque jour les parent paient trois francs. […] L'équipement sanitaire de la crèche : six W.C. pour enfants dont on se sert d'ailleurs pas plus que des six-petits lavabos (un simple évier suffit largement) a été installé par la Fac. Il nous a été aussi fourni un réchaud à deux feux et un frigo pour la cuisine. Quant au reste du matériel, lits, jouets, petites chaises, baby relax, parcs, matelas, machine à laver, literie, etc ... il nous a été donné par des gens du quartier et d'autres étant en liaison avec la crèche[444].

Les salles équipées ont donc bien été gardées, comme l'atteste la présence de lavabos et de toilettes à la taille des enfants. L'université a également contribué en fournissant le matériel nécessaire pour préparer les repas, et il est probable qu'aucun dédommagement ne soit demandé à la crèche pour la mise à disposition des salles ainsi que pour les frais de chauffage et d'électricité afférents. Une dernière mention de la crèche de Censier a pu être trouvée dans une lettre du recteur de l'académie de Paris au ministre de l'Éducation nationale, datant du 7 décembre 1973, et réagissant à un article de *Paris Match* à charge dans lequel la crèche est citée :

> Sans doute, la « crèche sauvage » installée par la force à la rentrée 1969 existe-t-elle encore et fonctionne-t-elle dans des conditions tout à fait irrégulières. J'ai cependant constaté à diverses reprises une amélioration très nette dans la tenue des enfants (d'ailleurs peu nombreux) qui y sont hébergés, comme dans celle des parents qui en assurent le gardiennage. Il est permis de penser que l'installation, que j'espère prochaine, d'une crèche municipale dans le quartier nous aidera à mettre fin sans trop de difficultés à cette anomalie[445].

Toujours présentée comme une « anomalie », certains mérites sont néanmoins reconnus à la crèche, qui continue à assurer son rôle auprès d'un certain nombre d'enfants d'étudiant·es ou du quartier. La crèche de Censier est donc à ce titre l'exemple parfait de la situation où le rapport de force entre les étudiant·es et l'administration n'a jamais abouti à une crèche ou une halte-garderie entièrement

---

[444] « A Censier », *Le torchon brûle*, n°3, p. 19, [février 1972].
[445] AP 3639W/26, Lettre du recteur de l'académie de Paris au ministre de l'Éducation nationale, 7 décembre 1973.

gérée par l'université, mais où un *statu quo* permet à cette crèche d'exister malgré tout pendant plusieurs années dans les murs de l'université sans y être pleinement reconnue. Cette capacité à s'imposer montre l'efficacité du moyen d'action principal utilisé par les étudiants et étudiantes à l'origine de ces crèches universitaires pour s'imposer : l'occupation.

B. L'occupation comme moyen d'action

Face au refus fréquent de l'administration de reconnaître une responsabilité de l'université à prendre en charge les enfants des étudiant·es, l'occupation devient un moyen d'action régulièrement utilisé. Des occupations de salles de classes transformées provisoirement en crèches ont pu être relevées pour Vincennes, Censier, Nanterre, l'École nationale supérieure des Beaux-arts, Lyon 2, Grenoble et Caen. Ce moyen d'action évoque bien sûr les occupations d'usine fréquentes sur la période comme l'ont montré Xavier Vigna et Michelle Zancarini-Fournel[446]. Xavier Vigna insiste sur la transgression que représentent ces occupations : « l'occupation des locaux de travail constitue une violation de domicile, qui demeure interdite. Sa diffusion en 1968 oblige par conséquent à mesurer la résolution des grévistes. Elle marque la prise de contrôle d'un territoire sans et contre une direction d'entreprise. […] Au départ, dans une logique de « grève éclair », l'occupation vise à empêcher un lock-out ou la poursuite du travail par les « jaunes » et à hâter l'ouverture de négociations. Mais avec la généralisation du mouvement, son « sens » s'infléchit : elle s'inscrit alors dans la constitution d'un rapport de forces au plan national qui vise à obtenir des concessions patronales majeures dans les négociations interprofessionnelles et/ou de branche, par analogie avec les conquêtes du Front populaire. Mieux, l'occupation encourage les rêves éveillés d'instauration d'un pouvoir ouvrier dans les usines »[447]. Les occupations de locaux universitaires pour y créer des crèches, tout en permettant l'instauration d'un rapport de force avec l'administration universitaire, diffèrent néanmoins des occupations d'usine en ce que le lieu entier n'est pas bloqué : seules certaines salles sont occupées. Cette occupation partielle explique sans doute qu'elles aient pu parfois durer plusieurs mois voire années, et s'installer comme des espaces avec des fonctionnements à part au sein des universités. Elles représentent alors des « brèches »[448]

---

[446] M. ZANCARINI-FOURNEL, « Les formes de contestation du travail dans les années 1968 », *Travailler*, n°36, 2016, p. 107-120.
[447] X. VIGNA, *Histoire des ouvriers en France au XXe siècle*, Paris, Perrin, 2012.
[448] L. BANTIGNY, *1968*, *op. cit.*, p. 86.

dans le quotidien des universités. Ces occupations ont été plus ou moins élaborées selon les universités et les périodes. Ainsi, à Lyon 2 lors d'une mobilisation, la bibliothèque universitaire est temporairement occupée, mais n'y sont ramenés que quelques objets symboliques (la panière à linge sur la photo, l'article mentionne également des baignoires) et quelques enfants comme le montre la photo ci-dessous :

Figure 8 « La bibliothèque universitaire transformée en halte-garderie ! », *Le Progrès,* 25 mai 1973.

À Censier, comme cela a été détaillé dans la partie précédente, l'occupation devient une modalité durable de fonctionnement de la crèche. Ces occupations sont donc bien des « brèches » en ce qu'elles créent, au sein-même des universités, des espaces où peut se mettre en place un fonctionnement différent et où les règles d'autorité de l'institution peuvent être transgressées. Les étudiant·es à l'origine de la crèche de l'École nationale des Beaux-Arts s'amusent d'ailleurs de ce désordre dans un de leurs tracts :

> Jeudi 23 octobre, le Bureau du directeur de l'ENSBA (Beaux-Arts) est occupé en force par les étudiants. Pas de déprédation, aucun graffiti sur les murs. Mais des meubles nouveaux sont installés, qui jurent avec les boiseries de style : des berceaux, des jouets, des enfants sont installés dans la place conquise ; enfants d'étudiants, ainsi que du personnel de l'école et du quartier avoisinant. Les vastes locaux administratifs, de plein pied avec le jardin et son bassin, qui semblent trouver une finalité qu'on ne leur soupçonnait pas, mais qui s'avère d'emblée adéquate à leur nouvelle destination[449].

Le décalage entre les boiseries du bâtiment, le jardin et son bassin, pointés comme des attributs de pouvoir, et les meubles de la crèche ainsi que la présence des enfants est relevé ici pour faire sourire aux dépens de l'administration. Les étudiant·es ont bien conscience du côté cocasse de la scène qu'ils et elles ont ainsi créée. Amener le plus de « gosses » possible est perçu comme un moyen de faire plier l'administration mais aussi de lui rendre plus difficile la possibilité d'intervenir pour évacuer les locaux comme le montre tract de Censier :

> Ce qui est resté en suspens au conseil transitoire, c'était de savoir qui nous viderait, de vrais flics (de ceux qui à la manif ont arraché les banderoles des mains des gosses), ou par les flics déguisés de l'hygiène publique qui est loin de se soucier de la santé des enfants : tout ce qu'ils veulent c'est nous vider du bureau de Cuq, puisqu'à un directeur il faut un bureau, mais on ne les a jamais vus intervenir dans les taudis, les bidonvilles, ou simplement dans les métros ou les HLM situés près des nationales[450].

La présence d'enfants dans le bureau du directeur semble bien mettre l'administration en difficulté, qui hésite à faire intervenir la police ou les services sociaux, sans doute de peur du scandale que cela pourrait provoquer dans la presse, à une période où elle est alors particulièrement attentive aux mobilisations dans les universités. D'après les récits et archives retrouvés, il semble que les parents aient été majoritairement d'accord avec cette utilisation de leurs enfants à des fins de mobilisation. Ce récit retrouvé dans les archives de la crèche des Beaux-Arts d'une manifestation avec les enfants montre que seule une mère s'est opposée à leur participation :

> Sortie des enfants au premier rang sur le trottoir rue Bonaparte l'un d'entre eux tient une pancarte « la crèche merde ». Au moment où les flics vont charger, les enfants rentrent dans la cour. Les parents ont accepté généralement le fait que les enfants sortent. Seule une mère

---

[449] AN 19920445/170, Tract « Les enfants des étudiants… Les enfants des travailleurs… Un même problème », [novembre 1969], publié dans le *Bulletin MNEF* du 2 mars 1970.

[450] Archives de la crèche Equal, Tract « Si l'administration fait chier nos gosses, nos gosses iront chier dans l'administration », s.d.

> refuse. Les enfants ont assisté à l'assaut et au reste de l'affrontement des fenêtres de la crèche[451].

Ce récit de manifestation montre néanmoins à la fois une utilisation des enfants et leur mise à l'écart en cas de violences, précaution qui peut cependant être une reconstruction de ce moment *a posteriori*. L'occupation avec enfants permet donc d'établir un rapport de force en faveur des étudiants et étudiantes mobilisés, et l'utilisation de ce moyen d'action est craint par l'administration comme le montre cette lettre du Cabinet du ministre de l'Éducation nationale à propos de la crèche de Vincennes :

> Je me permets d'insister sur l'urgence d'une décision sans laquelle nous risquons, comme je vous le disais dans ma lettre du 17 juin, la mise en place d'une crèche « sauvage » de type Censier ou Nanterre[452].

Le désengagement de l'administration centrale, qui ne souhaite plus prendre en charge les dépenses de fonctionnement de la crèche, fait craindre à l'administration locale une « crèche sauvage », c'est-à-dire une occupation non autorisée de locaux universitaires. Quelques mois plus tôt, l'administration de Vincennes avait déjà connu une intervention d'étudiants et d'étudiantes dans le bureau du Secrétaire général du Centre universitaire de Vincennes comme le raconte ce dernier dans un courrier au recteur de l'académie de Paris. Il l'y informe en effet qu'une cinquantaine d'étudiants, dont certains étaient parents d'enfants, ont fait irruption dans son bureau pour avoir des explications sur le fonctionnement de la crèche, que l'entretien a été difficile et qu'il y a notamment eu des projections de couches souillées[453]. S'il ne s'agit pas ici véritablement d'une occupation mais plutôt d'un coup de force, les couches souillées sont également un moyen d'utiliser la corporéité des enfants pour mettre l'administration en difficulté. Lorsque les occupations durent et que les crèches « sauvages » s'installent dans la durée, la précarité des installations est parfois utilisée par les universités comme un moyen de les dénigrer et d'essayer de décourager leurs soutiens. Ainsi, le conseil de gestion de Censier, dans un communiqué publié à la suite d'un article

---

[451] AN 19920445/170, Compte rendu du bilan de la troisième semaine d'occupation à la crèche de l'ENSBA, 20 octobre 1969.

[452] AP 3649W/20, Courrier du Cabinet du ministre de l'Éducation nationale à M. Husson, conseiller technique au cabinet, 20 juillet 1970.

[453] AP 3649W/20, Courrier du Secrétaire général du centre universitaire de Vincennes au recteur de l'académie de Paris, 13 février 1970.

dans *Le Monde* présentant la crèche, met en garde les parents quant aux conditions d'accueil qui pourraient y être proposées à leurs enfants :

> Les autorités de Censier se détachent du CAEC, rappellent qu'elles ont condamné le projet et prévenu les parents qu'ils y laissaient leurs enfants à leur risque et péril, et que la tenue de ce projet empêche des cours et des TD de se dérouler[454].

Deux arguments sont ici utilisés par l'administration pour critiquer la crèche : à la fois le fait qu'elle empêche des cours de se tenir et nuirait donc aux études des étudiant·es qu'elle est pourtant censée soutenir, mais aussi le fait qu'elle soit un endroit risqué pour les enfants, et passe donc à côté de l'objectif fixé par les militants et militantes qui l'ont montée.

Les succès de cette stratégie d'occupation avec enfants sont sans doute connus, puisque le choix de cette même stratégie est fait à la résidence d'Antony. En effet, dans un courrier du 20 octobre 1969, le directeur de la résidence informe le directeur du Crous que des étudiants occupent son bureau avec leurs enfants pour protester contre le retard dans l'ouverture de la quatrième crèche de la résidence :

> Lors de l'entrée des premiers lits d'enfants dans mon bureau, je me suis retiré non sans décliner toutes responsabilités sur les dégradations, disparitions de matériels... Une dizaine d'enfants et une vingtaine d'étudiants se trouvaient dans le hall. [...] Ce matin, lundi, mon bureau était toujours occupé et quelques enfants s'amusaient dans le hall administratif sous la surveillance d'un étudiant[455].

Cet extrait montre une reprise des modes d'action des étudiants et étudiantes pour les crèches « sauvages » : l'occupation consiste à monter une crèche dans les bureaux de l'administration en y ramenant à la fois les enfants mais aussi tout le matériel nécessaire, rendant à la fois leur usage premier impossible mais aussi toute intervention compliquée. Les enfants sont bien utilisés pour désamorcer les moyens d'action de l'administration.

C. Des administrations universitaires locales ambivalentes

Les crèches « sauvages » parisiennes sont celles qui rencontrent le plus de résistances de la part de l'administration centrale, même si des différences ont pu être mises en évidence entre elles : la crèche de l'ENSBA reçoit finalement assez rapidement un financement car l'école dépend du

[454] AP 3649W/20, Communiqué du Conseil de gestion de l'université de Censier, 6 décembre 1969.
[455] AP 3649W/20, Courrier du directeur de la résidence d'Antony au directeur du Crous, 20 octobre 1969.

ministère des Affaires culturelles qui se montre moins opposé que celui de l'Éducation nationale, sans doute car il gère beaucoup moins d'établissements d'enseignement supérieur ; celle de Vincennes est souvent le lieu de conflits entre différentes administrations mais finit par être financée de manière pérenne à titre d'exception ; celle de Censier n'est jamais officiellement reconnue mais réussit à s'implanter plusieurs années avec un accord tacite des autorités universitaires ; celle de Nanterre cristallise les oppositions politiques et ne réussit jamais à exister plus de quelques mois. Si ces quatre crèches sont souvent les plus connues et celles qui reviennent le plus dans les récits sur la période, d'autres crèches voient alors pourtant également le jour et leur histoire montre que le positionnement des administrations universitaires locales a pu être en leur faveur, mais aussi que l'opposition du ministère de l'Éducation nationale sur le principe de leur existence n'a pas toujours été si tranchée quand les crèches se montaient sans conflits ou en dehors de Paris. Les quatre crèches dont l'histoire sera détaillée dans cette partie sont celles de Lyon, Caen, Lille et Dauphine. Les deux premières se montent à la suite d'une mobilisation d'étudiants et d'étudiantes, mais sont finalement assez rapidement acceptées par l'administration locale, qui reconnaît leur bien-fondé, tout en discutant le principe de leur financement. Les crèches de Lille et Dauphine se montent *a priori* sans mobilisation étudiante. S'il est possible d'être affirmative pour la crèche de la Faculté de Lettres de Lille, pour laquelle il a été possible d'accéder à des archives et de faire un entretien avec l'enseignant ayant porté le projet, des doutes subsistent pour celle de Dauphine, dont les archives ont été perdues. Nous ne disposons donc à leur sujet que de bribes d'histoires, mais le fait que ces crèches soient bien souvent inconnues des actrices et acteurs d'autres crèches universitaires de la période rencontré·es pour cette thèse est aussi révélateur de leur statut : créées sans mobilisations, elles n'ont pas bénéficié de la même « renommée ». Les crèches sans histoire laissent peu de traces. Leur existence permet également de mettre en perspective le discours du ministère de l'Éducation nationale pour ne pas reconnaître d'autres crèches universitaires que Vincennes et Antony dans le cadre du bras de fer en cours avec les mobilisations étudiantes parisiennes, dont on veut limiter les débordements depuis Mai-juin 1968.

Les crèches des universités de Lyon 2 et Caen ont une histoire relativement proche. Toutes deux montées au moment de mobilisations étudiantes, comme cela a été détaillé plus haut, elles sont finalement assez vite reconnues par l'administration locale. Obtenir cette reconnaissance passe néanmoins par plusieurs mobilisations et demande une certaine ténacité. À Lyon 2, la crèche

commence sous de bons auspices. Le 17 avril 1970, une lettre de l'association à l'origine de la crèche (CAEL 7) est envoyée au conseil de gestion de la Faculté de lettres. Y est annoncé le projet de crèche, pour lequel est demandée l'attribution de locaux et de crédits notamment pour la rémunération de quatre personnes pour ouvrir la crèche de 8h à 22h. Concernant les locaux, le souhait de l'association de respecter les normes d'hygiène est précisé :

> Nous désirons que le futur Centre réponde à toutes les prescriptions requises (en particulier en matière d'hygiène) et nous n'aurons recours à des moyens illégaux qu'en cas de refus ou de retards de la part de l'administration compétente[456].

Cet extrait montre une volonté de se présenter comme une association compétente et connaissant les contraintes liées à l'ouverture d'une crèche. Le 6 mai 1970, les étudiantes du CAEL 7 écrivent au Docteur Ouillon, alors médecin-conseil de l'université, pour l'informer qu'elles ont réalisé une enquête qui a permis d'obtenir une trentaine d'inscriptions conditionnelles. Elles l'informent que l'association a eu un entretien avec le doyen le 13 mars, qui a affirmé ne pas avoir d'opposition de principe si l'accord des autorités médicales compétentes était obtenu. Elles le sollicitent donc en appui à leur démarche[457]. Cette sollicitation sera un succès, puisque toutes les étudiantes à l'origine de la crèche de Lyon 2 rencontrées pour cette thèse ont souligné l'importance de son soutien pour la réalisation de la crèche. L'une d'entre elles pense se souvenir qu'il était proche de la retraite, n'avait donc plus rien à perdre, et semblait être assez satisfait de soutenir ce projet pour la fin de sa carrière professionnelle. Néanmoins, malgré ce soutien, l'administration n'accède pas immédiatement aux revendications des étudiantes, qui se tournent vers Marie-Madeleine Dienesch, alors Secrétaire d'État à la famille[458] :

> Actuellement, après huit mois de vaines démarches, le problème est entré pour nous dans une phase cruciale. Nous avons besoin de l'ouverture de ce centre en octobre. Si la situation n'a pas évolué d'ici au 15 octobre, les parents se verront obligés de recourir à des moyens illégaux. Nous nous adressons à vous comme à la seule autorité compétente pour obtenir l'ouverture légale de ce Centre et pourvoir à son financement[459].

---

[456] Archives de la crèche Equal, Courrier du CAEL 7 au conseil de gestion de la Faculté de Lettres, 17 avril 1970.
[457] Archives de la crèche Equal, Courrier du CAEL 7 au Dr Ouillon, médecin-inspecteur conseiller technique de l'académie de Lyon, 17 avril 1970.
[458] C. BOUGEARD, « Marie-Madeleine Dienesch : une carrière politique féminine méconnue », *Clio. Histoire Femmes et Sociétés*, n°8, 1998.
[459] AD du Rhône, 4434W/353, Courrier du CAEL 7 à Marie-Madeleine Dienesch, 23 septembre 1970.

Le choix de la Secrétaire d'État à la famille pour porter leurs revendications, plutôt que celui du ministre de l'Éducation nationale, n'est pas anodin : l'enjeu du nombre de places en crèches devient alors national, et la Secrétaire d'État à la famille est directement impliquée dans ces difficultés. Marie-Madeleine Dienesch soutient en effet ce projet, en transmettant la lettre envoyée par le CAEL au préfet du Rhône le 5 octobre, en lui exprimant son soutien à ce projet[460]. La réponse du préfet est une fin de non-recevoir, qui reprend les mêmes arguments que ceux du ministère de l'Éducation nationale :

> Si ces parents-étudiants désirent créer une crèche, tout loisir leur est laissé de le faire dans un cadre strictement privé et en se conformant à toutes les exigences imposées par ce type d'organisme. Aucun lien de quelque nature que ce soit ne doit s'établir avec l'université[461].

Les archives du Cabinet du préfet du Rhône montrent que les étudiantes à l'origine de la crèche de Lyon 2 sont très surveillées en octobre 1970 : trois rapports concernant leurs réunions sont rédigés ce mois-là, ainsi qu'une notice individuelle pour l'une d'entre elles[462]. La réponse du Cabinet du préfet est donc également une réponse liée à un contexte de surveillance des mobilisations étudiantes dans l'objectif de les limiter. C'est également dans un rapport de police au Cabinet du préfet qu'est mentionnée l'acceptation de la crèche par le conseil transitoire de gestion de la Faculté de Lettres le 19 octobre 1970 :

> Le projet de l'installation de la crèche dans les locaux de l'ancienne perception universitaire de la Faculté a été adopté par vingt-trois voix contre trois et sept abstentions (vote à bulletin secret). Ce même scrutin a également demandé que le personnel recruté par le CAEL 7 soit : deux puéricultrices et une jardinière. […] Les travaux d'installation vont débuter dans peu de temps, et les dirigeants du CAEL 7 ne comptent guère restituer rapidement le local, comme un membre du Conseil en a formulé la demande. […] Pour conclure le Président de séance a tenu à souligner que le projet de création de la crèche n'avait été accepté que grâce à l'appui du médecin de l'académie et que cette crèche ne serait ouverte qu'aux enfants des étudiants et du personnel administratif féminin de la Faculté[463].

Si des éléments de désaccord sur l'utilisation des locaux peuvent se deviner à la lecture de ce rapport, la crèche reste néanmoins acceptée à une large majorité, même si son périmètre d'accueil

---

[460] AD du Rhône, 4434W/353, Courrier de Marie-Madeleine Dienesch au préfet du Rhône, 5 octobre 1970.
[461] AD du Rhône, 4434W/353, Courrier du directeur de Cabinet du préfet du Rhône à Marie-Madeleine Dienesch, 16 octobre 1970.
[462] AD du Rhône, 4434W/353, Archives du Cabinet du préfet du Rhône.
[463] AD du Rhône, 4434W/353, Rapport de la direction des renseignements généraux du Rhône au préfet du Rhône, 19 octobre 1970.

est volontairement limité aux étudiant·es et personnels de la Faculté. La mobilisation pour faire accepter la crèche a donc bien eu lieu, et a rencontré le succès au bout de quelques mois sans que des traces d'opposition du ministère de l'Éducation nationale n'aient pu être trouvées à son sujet.

La crèche de la Faculté de Lettres de Caen a une histoire relativement proche avec néanmoins une différence majeure : reconnue et acceptée également relativement rapidement par l'université, elle reste installée dans des préfabriqués jusqu'en 1986, date de l'ouverture d'une crèche « en dur ». Pendant toute cette période, les remises en question sont fréquentes – la crèche de l'université Lyon 2 en connaît également – mais ces deux crèches ont réussi à durer jusqu'à aujourd'hui. Si la déclaration officielle de l'association « Centre de la petite enfance » à Caen est faite le 2 juin 1971[464], l'installation d'une crèche « sauvage » avait eu lieu pendant une occupation de la Faculté de Lettres et sciences humaines de Caen en décembre 1970. L'année 1970-1971 est d'ailleurs marquée, à Caen, par plusieurs mobilisations étudiantes souvent violentes[465]. En janvier 1971, un communiqué du président de l'université par intérim Jean Izard indique que la crèche est toujours installée, depuis décembre, dans la salle des professeurs de l'ancienne Faculté de Lettres. Ce communiqué montre également une acceptation du principe de création d'une crèche à l'université :

> S'il me paraît personnellement indispensable que notre université bénéficie d'une crèche pour les enfants de tous ses membres (personnel enseignant, personnel non enseignant, étudiants) et si je suis prêt, comme membre du futur Conseil d'université, à faire des propositions concrètes dans ce sens, je rappelle aux responsables de la « crèche sauvage » qu'en tant que Président d'université et en tant que médecin, je m'oppose tout à fait à la continuation de cette « crèche sauvage » dans une salle dont la destination est tout autre et qui est située sur un lieu de passage éminemment septique[466].

Le vocabulaire employé est à dessein celui du champ médical, pour mettre en avant le conflit de compétence entre experts de l'hygiène et étudiants et étudiantes qui se revendiquent capables d'ouvrir une crèche sans avoir les formations attendues. Mais la recherche d'un local permet de trouver des préfabriqués initialement destinés à l'extension de la Faculté de chimie et le 15 février

---

[464] Déclaration d'association publiée au *Journal officiel* du 18 juin 1971, p. 5884.

[465] B. MARPEAU, « Malaise étudiant et perplexités professorales : violence et affrontements symboliques à Caen en 1970-1971 », *Annales de Normandie*, n°64, 2014, p. 117-134.

[466] Archives du Centre de la petite enfance de l'université de Caen, Communiqué du Président de l'université de Caen, 7 janvier 1971.

1971, l'autorisation d'ouverture d'une crèche à l'université est délivrée par le préfet du Calvados[467]. D'après des notes trouvées dans les archives de la crèche de l'université, la décision d'ouvrir cette crèche est votée à l'unanimité moins une voix le 14 mai 1971. La halte-garderie est officiellement transformée en crèche en 1973, et passe ainsi d'une capacité d'accueil de 20 à 50 enfants. Si l'établissement d'un rapport de force a à nouveau été nécessaire pour faire accepter son principe, elle est ensuite installée durablement, malgré de fréquentes remises en question jusqu'en 1986.

Enfin, dans au moins deux universités, des crèches sont créées sans difficulté et sans qu'il soit nécessaire d'établir un rapport de force avec l'administration locale : à la Faculté de lettres de Lille et à Dauphine. Une exposition organisée par le service des archives de Paris VIII en mai 2019 sur les crèches de Vincennes et de Dauphine est la principale source pour écrire l'histoire de la crèche de Dauphine[468]. Contrairement à l'histoire de Vincennes dans laquelle la crèche tient une place particulière comme cela a été démontré plus tôt, celle de Dauphine est absente de son histoire. Ainsi, un ouvrage publié pour les quarante ans de l'université revient longuement sur ses années de création et les nombreuses mobilisations étudiantes qui l'émaillent alors, sans que la crèche ne soit jamais évoquée par aucun des témoins interrogés[469]. Un document interne du service des archives ayant servi à la préparation de l'exposition et qui m'a été transmis par sa responsable mentionne que :

> A la demande de plusieurs organisations d'étudiants et celle des responsables syndicaux du personnel administratif, technique et de service, le Centre universitaire Dauphine se dote d'une halte-garderie pour 30 à 40 enfants (1969). À cette époque elle bénéficie d'un agrément provisoire, au titre de Halte-garderie. Depuis sa création elle fonctionne sous le contrôle d'une inspection de la PMI et d'un médecin de la PMI[470].

Il semble donc que la création de la crèche ait fait suite à une demande d'étudiants et d'étudiantes mais la responsable des archives ne connaissait pas la source de cette information. Un règlement de la halte-garderie datant de 1970 montre que la participation des parents ne fait pas partie du

---

[467] Archives du Centre de la petite enfance de l'université de Caen, Arrêté d'autorisation d'ouverture d'une halte-garderie sur le territoire de l'université par le préfet du Calvados, 15 février 1971.
[468] *Catalogue d'exposition 1968-2002, l'histoire de la crèche et de la maternelle Vincennes Saint-Denis*, *op. cit.*
[469] *Dauphine : de l'expérimentation à l'innovation*, Paris, Textuel, 2009.
[470] Document de préparation pour l'exposition *1968-2002, l'histoire de la crèche et de la maternelle Vincennes Saint-Denis* fourni pas Alessandra Pili, responsable du service des archives de l'université de Dauphine.

mode de fonctionnement mis en place, et que de manière assez classique la directrice est la référente indiquée pour les parents[471].

La seconde crèche mise en place avec un accord immédiat de l'administration de l'université est celle de la Faculté de Lettres de l'université de Lille, intégrée ensuite dans l'université Lille 3. Un entretien avec François Suard, alors maître-assistant en littérature ayant défendu le projet, montre que malgré le lien déjà présenté avec les autres crèches universitaires et les mobilisations de Mai-juin 1968, la perspective dans laquelle cette crèche est montée est tout autre :

> *Et est-ce que vous aviez pensé, par rapport aux projets de crèches que j'ai étudiés, eux avaient vraiment une revendication d'ouverture par rapport aux familles du quartier, que ce ne soient pas que les étudiants et que justement en fait, ils le présentent comme une manière d'ouvrir l'université, est-ce que c'est quelque chose que vous aviez…*
>
> Non. Non ça n'était pas une… C'était vraiment les étudiants et éventuellement les enfants des enseignants aussi.
>
> *Et sur ces questions de théorisation dans la prise en charge je vous disais qu'ils théorisaient beaucoup la mixité dans la prise en charge…*
>
> Alors là non c'était pas le problème, le problème c'était que ça marche ![472]

La demande de création d'une crèche à Lille ne s'accompagne donc pas de revendications sur le renouvellement de la prise en charge des enfants, mais uniquement de la création d'un nouveau service proposé par l'université, en lien avec les services de PMI qui ne sont pas remis en question. Cette approche, et le fait que le projet de crèche ait été immédiatement porté par un enseignant, explique sans doute que la Faculté en ait facilement accepté le principe. Elle correspond également à l'esprit du « Mai 68 lillois » souligné par Jean-François Condette : « L'examen de l'histoire de la faculté des Lettres de Lille et du mouvement étudiant septentrional montre en effet que s'il y a bien une montée en force des mécontentements dans les années 1960, la plupart de ces mouvements se placent dans une logique de meilleure intégration revendiquée au sein des facultés bien plus que dans une logique de rupture »[473]. Néanmoins, une association est également montée pour soutenir

---

[471] « Halte-garderie du centre universitaire Dauphine », document numérisé par le service des archives de l'université Dauphine, disponible dans le document de préparation pour l'exposition *1968-2002*, *ibid.*

[472] Entretien avec François Suard, 8 juin 2019, à son domicile à Lille.

[473] J.-F. CONDETTE, « « Autour de mai 1968 » : de la faculté des Lettres à l'Université de Lille 3 : une mutation accélérée (1968-1970) », *Revue du Nord*, n°359, 2005, p. 139-176.

la crèche, l'association des amis et utilisateurs de la halte-garderie, et ses statuts indiquent une participation des étudiant·es à son fonctionnement[474]. Les comptes rendus du fonctionnement de cette association n'ont pas été conservés, il n'a donc pas été possible de documenter son activité. Mais elle est néanmoins pensée comme un espace de soutien à la halte-garderie, dans lequel les étudiant·es peuvent disposer d'une marge de manœuvre. Il n'a pas été possible de savoir si une telle initiative a été mise en place pour la halte-garderies de Dauphine. L'histoire de ces crèches n'est en tous cas pas celle de « crèches sauvages », bien que leur existence soit déterminée par le même contexte de création.

Les modalités des rapports entre ces crèches et les administrations universitaires locales sont donc finalement assez variées, et portent parfois davantage sur les modalités de fonctionnement de ces crèches que sur leur légitimité. Au-delà de la question de la reconnaissance officielle, la possibilité de pouvoir déterminer le fonctionnement quotidien de ces lieux est également est également un enjeu se retrouvant dans les conflits avec l'administration.

III. Des territoires autonomes ?

Si les débuts de ces premières crèches universitaires ne sont pas toujours faciles, elles rencontrent assez rapidement le succès auprès des parents, à part à Nanterre où le nombre d'enfant d'étudiant·es reste relativement faible. Les crèches universitaires doivent souvent refuser des enfants ou accepter d'en accueillir davantage qu'elles ne le devraient selon leurs autorisations d'ouverture préfectorales. À Caen, la liste d'attente est longue pour avoir une place à la crèche de l'université :

> Cette « classe » démontable près de laquelle certains parents ont aménagé un « bac à sable » ne peut recevoir que 20 enfants. Or, à la dernière rentrée, le conseil de gestion avait reçu plus de 120 demandes (95 pour des enfants d'étudiants et 27 pour des enfants du personnel) et il ne se passe pas de jour sans qu'il y en ait de nouvelles…[475]

[474] Archives de la crèche « Les kangourous câlins », Statuts de l'association des amis et utilisateurs de la halte-garderie université Lille III, 6 novembre 1970.

[475] « La crèche de l'université : du provisoire qui dure », 13 janvier 1972, coupure de presse retrouvée dans les archives du Centre de la petite enfance de l'université de Caen sans que le journal d'origine puisse être identifié.

À Vincennes aussi, la liste d'attentes est longue : en plus des 60 enfants admis, une quarantaine d'autres se sont présentés à la crèche : on les a renvoyés en affichant complet[476]. À Lyon 2, le choix a été fait de ne jamais refuser d'enfants et le compte rendu d'une réunion de la crèche d'octobre 1971 indique que le nombre légal de vingt enfants est très souvent dépassé, invitant les parents à s'impliquer davantage pour pouvoir continuer à ne refuser aucun enfant[477]. S'il n'est pas possible de déterminer si ce succès tient avant tout à un besoin de modes d'accueil pour les enfants en âge préscolaire, ou à une adhésion des parents au fonctionnement qui y est proposé – les deux explications étant d'ailleurs probablement mêlées dans leur choix – l'arrivée des enfants implique de mettre en œuvre la transformation de leur prise en charge jusqu'alors théorisée. Ces quelques crèches universitaires sont particulièrement précoces dans leur mise en œuvre de ces transformations. En effet, si, comme cela a déjà été analysé par ailleurs, les années 1970 ont pu être considérées comme un « printemps des crèches »[478] du fait des mutations très rapides des pratiques qui s'y déploient, ces crèches sont créées dans les premières années de cette décennie, quand ces évolutions sont encore à peine balbutiantes. Un nouveau fonctionnement est donc pleinement à inventer, et ne peut s'appuyer que sur peu de modèles[479]. Comprendre ce qu'ont représenté ces premières crèches universitaires ne peut donc se faire qu'en prenant au sérieux ce qu'elles ont incarné : des espaces de liberté où un fonctionnement parfois autonome a pu se mettre en place, que les étudiants et étudiantes essaient de préserver même après avoir obtenu une reconnaissance par l'administration. Cette lutte pour l'autonomie est particulièrement visible dans les rapports avec les professionnelles de la petite enfance et les revendications pour l'ouverture aux enfants du quartier. L'importance de faire de ces crèches des espaces préservés se note également l'effacement des appartenances politiques qui peut y être constaté.

A. Un effacement des appartenances

Dans son analyse de l'autonomisation de « l'espace des mouvements sociaux » au sein du monde social, Lilian Mathieu analyse « la poussée contestataire qui suit la crise de mai 1968 »

---

[476] AN 19920445/170, Compte rendu de la commission crèche de Vincennes, 27 octobre 1969, publié dans le *Bulletin MNEF* du 2 mars 1970.
[477] Archives de la crèche Equal, « Ce qu'il faut savoir sur la halte-garderie », octobre 1971.
[478] L. MOZERE, *Le printemps des crèches*, *op. cit.*
[479] Celui des « boutiques d'enfants » de Berlin est cité par une des étudiantes à l'origine de la crèche de Lyon 2. Il sera évoqué davantage dans le chapitre cinq.

comme « une première phase d'autonomisation d'un espace des mouvement sociaux en France », tout en soulignant son inachèvement car « les représentations et schèmes de perception de nombre de militants restent fortement imprégnés de références marxisantes issues de leur passage par les organisations « révolutionnaires » ou de leur proximité avec elles »[480]. Une partie des étudiants et étudiantes à l'origine de ces crèches ont un parcours militant qui correspond tout à fait à ce moment. S'il n'a pas été possible de déterminer la part qu'ils et elles représentaient parmi les créateurs et créatrices de ces crèches, les éléments suivants ont pu être retrouvés principalement grâce à des témoignages oraux : le groupe « Vive la révolution ! » était majoritaire à la crèche de Nanterre[481], plusieurs étudiant·es à l'origine de la crèche de Lyon 2 faisaient également partie de « Front uni », branche de la mouvance maoïste[482], au moins un couple d'étudiant·es faisait partie de « Vive la révolution ! » dans le groupe à l'origine de la crèche de Censier, et au moins une étudiante à l'origine de la crèche de Caen était membre de la ligue communiste (LC puis LCR). Mais, à part à Nanterre qui sera évoqué plus loin, ces appartenances ont plutôt tendance à être tues au sein des crèches. Leur mise en retrait peut d'abord s'expliquer par la présence, dans les groupes d'étudiant·es à l'origine des crèches, de parcours très variés qui ne doivent pas provoquer de divisions pour que ces collectifs fonctionnent. Ainsi, certains étudiants et étudiantes participent à ces projets sans avoir d'enfants, motivé·es par des convictions politiques, féministes ou pédagogiques, les trois situations ne s'excluant pas. D'autres étudiant·es y participent par intérêt parce qu'ils et elles ont des enfants, ce qui ne les empêche pas de vouloir également y mettre en œuvre des convictions politiques, féministes ou pédagogiques.

Une très grande différence en termes de capital militant peut donc parfois être observée entre elles et eux. Ainsi, les entretiens avec quelques-uns de ces anciennes militants et militantes montrent qu'ils et elles possèdent de grandes compétences militantes, notamment la connaissance des multiples mouvements et organisations, ces connaissances ayant souvent été réactualisées jusqu'à la période la plus contemporaine. Mais une partie d'entre elles et eux n'a pas ce profil-là.

---

[480] L. MATHIEU, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, n°77, 2007, p. 131-151.

[481] V. COLLET, « « Français-immigrés : même biberon ! » : la « crèche sauvage » de Nanterre université et la repolitisation de la défense des immigrés (1968-1971) », séminaire sciences sociales et immigration, novembre 2011.

[482] Dans « Vivement la révolution ! Les dynamiques militantes de l'extrême gauche lyonnaise », Laure Fleury, Lilian Mathieu et Vincent Porhel identifient trois comités Front uni lyonnais à Lyon-Sud ou Gerland, Feyzin et dans les 8e arrondissement, dans Collectif de la Grande Côté, *Lyon en luttes dans les années 68*, p. 67.

Ainsi, Edith, étudiante à l'origine de la crèche de l'École nationale des Beaux-Arts revendique à la fois une non-appartenance mais montre aussi qu'elle a peu cette connaissance du champ militant :

> *Et vous étiez deux, c'est ça ?*
>
> Que deux ! Et une nana que je ne connaissais pratiquement pas, je l'avais rencontrée peut-être deux fois… Elle était une amie d'une amie je lui ai proposé voilà, elle a dit oui. On a commencé à mettre nos affiches, […] on a commencé dans la cour, hein carrément, on faisait des rendez-vous un peu bizarres et puis petit à petit on a commencé à faire des réunions dans des salles, et puis ne sachant pas trop quoi faire on s'est adressées au comité d'action. Et ça c'était le mieux parce qu'on n'était pas sous le… sous la domination d'aucun groupe. Parce que nous chez nous ça se partageait, hein. Trotskystes, Maoïstes, euh c'était un peu compliqué ! Parce que là, eux, j'ai jamais su à quoi ils appartenaient ces gens[483].

Si des appels ponctuels ont pu être faits à des groupes militants à l'intérieur de l'école, notamment lors de conflits avec l'administration pour bénéficier de leur savoir-faire militant, Edith souligne toujours son souci de ne pas les laisser prendre le contrôle sur la crèche. Elle m'expliquera également pendant l'entretien avec elle que, bien qu'impliquée ensuite au sein du MLF, elle ne fait pas de lien entre cette mobilisation et la crèche, qui ne servait pas à faire garder les enfants pendant les réunions du MLF puisque la crèche était fermée à l'heure où se tenaient ces réunions. Ce souci de présenter ces crèches comme des lieux non partisans est peut-être une relecture contemporaine de ces projets par les actrices et acteurs les ayant montés, qui prendraient ainsi en compte consciemment ou non les critiques émises ensuite à l'égard des « gauchistes » notamment. Je l'ai néanmoins retrouvé dans plusieurs entretiens, comme dans l'analyse que fait un animateur ayant participé bénévolement à la crèche de Censier par intérêt pédagogique :

> Et donc je suis arrivé à Censier, je suis allé au local de la crèche qui était une crèche sauvage au sens d'imposée par des militants et contre l'avis, le soutien bien évidemment de l'administration de la Faculté d'une part, et d'autre part sans le soutien des groupes politiques structurés. Je pense à l'UEC par exemple. Donc j'ai rencontré les gens qui étaient là, il y avait un couple que je qualifierais à l'époque maoïste plutôt tendance VLR, c'était pas des marxiste-léninistes. Il y avait aussi une ancienne militante PC et des gens qu'on peut qualifier dans une mouvance gauchiste au sens large et des étudiants qui étaient, de par leur situation parentale, intéressés par l'ouverture d'une crèche[484].

[483] Entretien avec Edith, 11 juillet 2019, à son domicile, Paris.
[484] Entretien avec Francis, 9 avril 2019, à son domicile, Valence.

Le reste de l'entretien révèle une fine connaissance, de la part de Francis, des différents mouvements politiques d'extrême gauche. Il est donc probablement à une position lui permettant d'analyser la place de la crèche avec un certain recul. Il est d'ailleurs alors lui-même impliqué dans des mouvements non violents, et écrit dans ce cadre un article sur la crèche où il la qualifie de révolutionnaire mais non-partisane :

> Pour moi, les crèches sauvages, si la lutte est bien menée (et les dangers d'égarement sont grands), sont un aspect réel et concret de la lutte révolutionnaire contre l'idéologie bourgeoise transmise par l'éducation, et ce dès le plus jeune âge, contre la conception que donne le système mécanisé et autoritaire, la société capitaliste en ce qui nous concerne, par l'intermédiaire des parents, enseignants, éducateurs, cette conception de la femme, de l'enfant, de la famille. […] Orientation politique. J'entends par là non pas choix d'une idéologie partisane mais un changement de vie en application avec ses idées. Il s'agit d'appliquer, de vivre la révolution[485].

L'espoir d'un avenir révolutionnaire se sent encore dans ce témoignage, même si l'échelle à laquelle cet espoir est porté est alors beaucoup plus réduite puisqu'il s'agit de réussir à mettre en place un fonctionnement révolutionnaire au quotidien dans différents espaces dont les crèches font partie.

Enfin, le nombre d'entretiens menés pour la crèche de Lyon 2 permet de proposer une analyse plus fine des enjeux d'appartenance politique ou militante qui s'y jouent. Sur les six étudiantes les plus impliquées dans la création du projet, deux ont des enfants et quatre n'en ont pas. Sur les quatre étudiantes sans enfants, deux sont impliquées dans des organisations maoïstes et féministes et pensent leur participation à la crèche en cohérence avec ces engagements, quand les deux autres sont avant tout intéressées par la dimension pédagogique du projet, ne revendiquant aucune appartenance militante (l'une d'entre elles est néanmoins impliquée dans des groupes pour la non-violence, mais ne fait pas de lien entre cette implication et le projet de crèche). Un débat par entretiens interposés entre ces anciennes étudiantes interroge la place de ces appartenances dans l'histoire de la crèche. Par le hasard des noms trouvés dans les archives, j'ai d'abord effectué un entretien avec Marie-Claire[486], qui m'a ensuite fait rencontrer Irène[487], et j'ai alors fait un second

---

[485] D. BINZENBACH, « Territoires libérés, les crèches sauvages », Anarchisme et non-violence, 12/1970.

[486] Marie-Claire participe à la création de la crèche de Lyon 2 alors qu'elle est en reprise d'études en études germanistiques pour passer l'agrégation après avoir enseigné pendant quelques années. Elle a découvert les « boutiques d'enfants » lors d'un séjour à Berlin et fréquente, par son père, le réseau des objecteurs de conscience.

[487] Irène participe à la création de la crèche de Lyon 2 alors qu'elle est en première année de Lettres modernes. Issue d'un milieu populaire, elle souhaite devenir enseignante et est avant tout attirée par la dimension pédagogique du projet de crèche.

entretien avec elles deux. Lors de ces deux premiers entretiens, elles avaient plutôt dépolitisé le projet de crèche, insistant surtout sur son aspect pédagogique :

> *Et quand vous avez monté la crèche, est-ce qu'à un moment vous avez eu l'idée d'aller chercher des militants plus politisés pour vous soutenir ?*
>
> Irène - On n'était pas en contact avec d'autres militants.
>
> Marie-Claire - Non, pas tellement, moi ça m'aurait déplu. La crèche ça devait être notre truc et si on allait chercher d'autres gens ça allait...
>
> Irène - Mais on était bien attentives à quelqu'un comme la copine féministe... Jeanne... On était assez ouvertes. [...]
>
> *Et à l'inverse, est-ce que vous avez pu avoir le sentiment que ces groupes pouvaient instrumentaliser la crèche, par exemple pour créer de l'agitation dans l'université ?*
>
> Marie-Claire - Oui, moi je craignais ça et je faisais attention. Mais il n'y a pas eu de tentatives non plus.
>
> Irène - Ils ont dû se dire elles sont indécrotables, pédago pédago, c'est pas la peine.
>
> Marie-Claire - Par contre ils étaient contents de nous utiliser pour mettre leurs enfants[488].

À plusieurs reprises dans leurs entretiens, Marie-Claire et Irène soulignent d'ailleurs qu'elles avaient un peu peur de certains parents « gauchistes », notamment d'un père qui s'avère avoir ensuite été un des membres fondateurs d'Action directe à Lyon. À l'occasion de l'organisation d'une journée d'étude en 2021, j'ai invité Marie-Claire et Irène à venir témoigner sur la création de la crèche de Lyon 2[489]. Elles ont spontanément décidé d'inviter d'autres étudiantes ayant participé à cette journée, dont Jeanne, à qui elles ont envoyé les retranscriptions d'entretiens que j'avais partagées avec elles. Lors de la journée d'étude, sentant que le point de vue de Jeanne sur l'histoire de la crèche était assez différent de celui de Marie-Claire et Irène, je lui ai proposé de faire un entretien avec elle, ce qu'elle a accepté[490]. Dès mon arrivée, elle a très rapidement abordé la question de la définition de la crèche comme un projet politique :

---

[488] Entretien avec Irène et Marie-Claire, 10 décembre 2018, au domicile d'Irène, à Lyon.

[489] Journée d'étude intitulée « Qui a gardé les enfants ? Pour une histoire sociale des prises en charge extra-familiales des enfants du premier âge depuis 1945 », co-organisée avec Michel Christian, https://calenda.org/920263?lang=fr [consulté le 02/02/2023].

[490] Jeanne m'a précisé au moment de notre entretien avoir accepté de me parler car elle avait pu voir lors de la journée d'étude que j'avais trouvé des archives, condition qu'elle estimait indispensable à sa prise de parole.

> Parce que bon si je comprends bien Marie-Claire et Irène elles ont voulu que ce soit un peu… en dehors de la politique quoi mais non, c'était très politique [elle me montre leurs entretiens].
>
> *Q. Tu dis « ce qu'elles ont voulu », dans ce qu'elles m'ont raconté ou bien à l'époque aussi...*
>
> Oui oui à chaque fois « oh ben oui il y avait Jeanne elle avait des copains militants ». Moi je veux bien mais… Bon tu as dû comprendre quand même [...] qu'il y a beaucoup plus de connivence entre Yvette [une autre étudiante] et moi. Et puis Hervé [son mari] bien sûr. […] Parce qu'effectivement on vient de la même org… On est de la même origine si tu veux. Non seulement avant le marxisme et après. On vient en fait de l'action catholique, de ce qu'on appelait le catholicisme social. Nos parents étaient déjà impliqués. Bon et puis on s'est retrouvées en fac et on était dans les mêmes organisations politiques… […] Donc on s'est connus tous en fac, on ne se connaissait pas d'avant. Mais on s'est aperçus, en étant dans la même organisation politique… On a dit Front-Uni mais Front-Uni ça veut rien dire… Bon c'est les Maos quoi. On s'est aperçu qu'effectivement on avait le même passé politi... d'engagement. C'était pas politique c'était de l'engagement[491].

Dans cet extrait, Jeanne commence donc par présenter la crèche comme un projet politique, avant de lui préférer le terme d'engagement pour définir son positionnement. À plusieurs reprises dans l'entretien, elle fera à nouveau le lien entre le passé engagé de sa propre famille – ses deux parents sont des catholiques de gauche et ont participé à la Résistance – et ses engagements personnels. Dans son récit, la crèche s'inscrit donc dans une continuité logique de cette histoire familiale. Marie-Claire et Irène, qui ont passé moins de temps que Jeanne à la crèche car elle y a ensuite été salariée pendant presque deux ans, relient davantage ce projet avec leur expérience professionnelle ultérieure d'enseignantes et la dimension pédagogique qu'elles ont pu y expérimenter, qui a sans doute enrichi ensuite leurs pratiques. Ce désaccord sur la nature de ce projet de crèche n'est pas paradoxal, mais reflète bien son insertion dans des parcours individuels auxquelles les protagonistes ne donnent pas le même sens, surtout quarante ans plus tard. Mais, tout en revendiquant le lien entre le projet de crèche et son engagement, Jeanne m'expliquera ensuite qu'elle n'a jamais mis en avant cette appartenance à la crèche, qui était d'ailleurs ignorée d'un grande partie des parents. Elle distingue néanmoins sur ce point son engagement maoïste de son engagement féministe :

[491] Entretien avec Jeanne, 29 novembre 2021, à son domicile dans la région lyonnaise.

> Et quand il y a eu *Le torchon*[492], j'ai bien voulu être récipiendaire du *Torchon* que j'allais chercher aux NMPP[493]. Alors ça te dit rien mais à l'époque les NMPP c'était les messageries parisiennes c'était là où arrivaient tous les journaux et c'était derrière Perrache. Donc derrière Perrache j'allais chercher mon paquet de *Torchons* et après les filles venaient le chercher à la crèche. Donc je veux bien, ça je l'ai fait ! Mais j'étais en même temps récipiendaire de la *Cause du peuple* par la même voie mais je n'ai jamais distribué de *Cause du peuple* à la crèche. Ça c'est faux, c'était dans le local où j'habitais [...] et c'est de là que ça sortait. Mais je n'ai jamais mélangé les torchons et les serviettes. [...] Le torchon oui, mais j'ai jamais fait de prosélytisme dans la crèche[494].

Dans cet extrait, la dissociation que fait Jeanne entre engagement féministe et maoïste peut être interprétée comme une dissociation entre engagement politique et militantisme dans le cadre d'un mouvement social autonome afin de ne pas être accusé d'être partisan, dans un espace qui se revendique majoritairement apolitique. Cette précision sur les lieux de distribution des journaux permet d'éviter le biais d'une relecture *a posteriori* de cette partition. Jeanne la met en œuvre dès la création de la crèche, ce qui montre bien que pour elle, ce lieu ne doit pas pouvoir être discrédité par une appartenance politique, même si elle revendique à son échelle la cohérence du projet de crèche avec ses autres engagements. Les crèches universitaires sont donc souvent des espaces où une autonomisation du politique est revendiquée et mise en œuvre, associée à des revendications pour une autonomie de fonctionnement. La lutte pour l'ouverture aux enfants du quartier, notamment à Nanterre, en est particulièrement représentative.

B. Ouvrir aux enfants du quartier

Malgré les conclusions du rapport de la Commission nationale paritaire de la vie étudiante présentées précédemment, la revendication de pouvoir accueillir aussi les enfants du quartier ne sera jamais acceptée au sein des universités, même quand la crèche finit par l'être. C'est à Nanterre que cette volonté d'ouverture aux enfants est la plus centrale, à la fois à cause de la présence des bidonvilles qui orientent une partie importante des luttes en cours mais aussi parce que le public

[492] *Le torchon brûle*, journal du MLF ayant eu des parutions régulières de mai 1971 à juin 1973.
[493] Il s'agit des Nouvelles messageries de la presse parisienne, qui assurent les opérations de groupage et de distribution, de diffusion et de promotion des journaux et périodiques édités par les adhérents des coopératives de messageries.
[494] Entretien avec Jeanne, 29 novembre 2021, à son domicile dans la région lyonnaise.

étudiant ayant besoin d'une crèche y est peu présent[495]. Dans les autres universités, la réponse de l'administration est toujours sans appel sur ce point, à l'image de celle de Censier :

> Il n'est pas question de confier le fonctionnement de ce centre à n'importe quel animateur, eut-il les meilleures intentions du monde : le centre sera confié à des éducateurs rigoureusement qualifiés. Il n'est pas non plus question de l'ouvrir à tous les enfants de la région parisienne. Ce n'est pas à l'université de pallier les carences des pouvoirs publics en cette matière[496]

Si l'administration peut envisager d'avoir à se soucier de la possibilité, pour les étudiants-parents, de faire garder leurs enfants au moment de suivre les cours, ouvrir les crèches universitaires aux enfants du quartier est une extension de leurs prérogatives qu'elles ne peuvent accepter, tout en reconnaissant les carences du gouvernement en la matière. L'enjeu de savoir à qui échoie la responsabilité de construire ces crèches est longuement décrit dans un tract distribué par les étudiant·es de la crèche des Beaux-Arts :

> Le ministère des Affaires culturelles accorde les moyens de fonctionnement de la garderie et examine le projet définitif. Mais il n'est pas question pour les autorités d'accepter les parents extérieurs à l'École des Beaux-Arts. Les étudiants refusent la séparation avec les habitants du quartier. Dans le 6ème arrondissement 50 lits de crèche. A Paris 300 gosses au moins par crèches attendent une place qu'ils n'auront pas. La majorité des parents a même renoncé à inscrire ses gosses et se débrouille individuellement. […] Nous refusons que soit instituée une SEGREGATION entre nos enfants et ceux du quartier.[497].

Ce refus d'une séparation entre enfants des étudiants et enfants des habitants du quartier (ou enfants des travailleurs dans certains tracts) s'inscrit dans le discours d'une demande d'une plus grande ouverture de l'université sur la société très présent dans les années 1968. Si les universités n'acceptent jamais cette ouverture, elle est souvent pratiquée dans les faits : ces crèches deviennent des espaces où un fonctionnement ne prenant pas en compte l'autorité universitaire officielle devient possible. Ainsi, une observation diligentée par le conseil d'administration de Censier le 27 novembre 1969 note que :

---

[495] V. COLLET, « « Français-immigrés : même biberon ! » : la « crèche sauvage » de Nanterre université et la repolitisation de la défense des immigrés (1968-1971) », séminaire sciences sociales et immigration, novembre 2011.

[496] AP 3649W/20, Communiqué du conseil transitoire de la Faculté de Censier, « L'accueil des enfants et des étudiants du personnel de la Faculté », 24 novembre 1969.

[497] AN 19920445/170, Tract « Centre d'activité des enfants des Beaux-Arts », s.d. publié dans le *Bulletin MNEF* du 2 mars 1970. La typographie est celle du document d'origine.

> Ce matin salle 225, 3 enfants de 4, 5 ou 6 ans sont gardés par 3 étudiants. Ne semblent pas être des enfants d'étudiants mais du quartier[498].

Plusieurs rapports manuscrits sur la fréquentation de la crèche sont effectués, qui dénoncent le fait qu'elle ne soit pas fréquentée uniquement par des enfants d'étudiant·es. À la crèche de Lyon 2, Jeanne se souvient ainsi avoir accueilli des enfants d'élèves infirmières et aides-soignantes d'écoles de formation proches de l'université, mais aussi quelques enfants de travailleuses du quartier, notamment la fille de la gérante d'un café proche de l'université. Edith, étudiante à l'origine de la crèche des Beaux-Arts, se souvient également de ces pratiques sur lesquelles l'administration fermait les yeux d'après elle :

> Ben il auraient pu la fermer tout de suite parce qu'on avait des gosses des pays sud-américains qui étaient à ce moment-là avec des dictatures… On avait effectivement, s'ils avaient voulu nous emmerder, ils pouvaient ! On avait les gosses du Living theater, on avait pfff ! Et nous on disait bon, il n'y avait pas de problèmes. On avait des copines qui habitaient dans le 13e, qui venaient poser leurs gosses… Et même dans des étudiants, ils étaient pas forcément des Beaux-Arts. C'est juste qu'ils avaient des trucs dans le quartier, qu'ils habitaient dans le quartier… Et ça, si ça avait été une crèche purement étudiante, ça ne se serait jamais passé. On avait les gosses des concierges, on avait euh… On avait un peu de tout mais pour nous ce n'était pas ça le problème[499].

Il semble que l'ouverture sur le quartier de la crèche des Beaux-Arts décrite dans ce témoignage ait été une réalité, puisque cette pratique interpelle même les services sociaux, comme le montre un rapport de PMI sur cette crèche :

> Les enfants sont reçus gratuitement ; les services sociaux du quartier ont demandé quelle attitude avoir face à cette offre fort tentante pour les familles du quartier[500].

La tentation crainte est alors sans doute celle de la gratuité, avec laquelle les crèches municipales ne peuvent rivaliser. Il est possible que cette crainte ait été produite par la distribution d'un tract du PSU en soutien à la crèche des Beaux-Arts :

> Habitants du VIème. Vous devez soutenir l'action des étudiants des Beaux-Arts. Amenez vos enfants à leur crèche où ils seront gardés et soignés gratuitement. Venez discuter avec le

[498] AP 3649W/20, Notes manuscrites sur la crèche de Censier, 27 novembre 1969.
[499] Entretien avec Edith, 11 juillet 2019, à son domicile, Paris.
[500] AN 19920445/170, Rapport de la PMI sur le Centre d'accueil des enfants des Beaux-Arts, 20 février 1970.

> « comité crèche » des actions à entreprendre dans notre quartier pour que soit créés les équipements sociaux nécessaires à la santé, à l'éducation et à la détente de nos enfants[501].

L'ouverture aux enfants du quartier s'inscrit donc bien dans une revendication politique dépassant le cadre universitaire, qui peut être reprise par des partis politiques de manière autonome comme ici par le PSU au sein de revendications plus larges en faveur du travail des femmes[502]. Les craintes des services de PMI montrent que ce transfert potentiel de responsabilités de la garde des enfants ne bouscule pas que les universités mais aussi les institutions traditionnellement en charge d'organiser leur accueil. Si cette revendication n'a jamais dépassé quelques situations locales, elle y a toujours montré sa capacité à mettre en jeu les définitions et les périmètres institutionnels. Mais cette volonté de perturbation des institutions est concomitante d'une volonté de reconnaissance par l'administration universitaire, inscrite au cœur des revendications car envisagée comme un moyen symbolique d'obtenir la prise en charge par la société, via l'institution universitaire, de la garde des enfants.

La crèche de Nanterre est finalement la seule à n'avoir jamais réussi à s'installer de manière durable. Dans son analyse de cette crèche, Victor Collet la présente comme un « contre-modèle » par rapport aux crèches universitaires de la période. S'il ne paraît pas possible de parler de « modèle » pour ces crèches, les configurations locales étant déterminantes pour les comprendre, la crèche de Nanterre s'est néanmoins retrouvée au cœur d'une politisation de l'enjeu de la crèche qui a dépassé les raisons premières de sa création, et l'a amenée à ne pas obtenir le soutien de l'administration locale. Peu de sources sont disponibles pour écrire son histoire, notamment parce que la principale étudiante à l'origine de cette crèche est aujourd'hui décédée. Néanmoins, la recherche de Victor Collet, qui étudie l'insertion de la crèche dans les mobilisations maoïstes à Nanterre[503], ainsi que les archives de l'université et plusieurs articles de presse permettent d'en dire quelques mots. La crèche est montée par une occupation le 9 février 1970 comme en atteste un compte rendu du conseil transitoire de gestion de Nanterre :

> Lundi 9 février : crèche sauvage : porte de la salle D 02 fracturée, deux serrures forcées, quelques garçons et filles occupent les locaux et amènent de jeunes arabes – de 2 ans à 14

---

[501] AN 19920445/170, Tract « Nos petits où les mettre ? », s.d.

[502] C. ARGIBAY souligne dans « Un parti en quête de relais. L'établissement des liens entre le Parti socialiste et les organisations étudiantes (1969-1986) », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n°97, 2014, p. 87-108 que le PSU garde des liens importants avec la MNEF jusqu'en 1973, ce qui peut expliquer ce soutien.

[503] V. COLLET, « « Français-immigrés : même biberon ! » : la « crèche sauvage » de Nanterre université et la repolitisation de la défense des immigrés (1968-1971) », *op. cit.*

ans – comme « bébés ». Le soir, tous les tiroirs de la cafétéria contenant des friandises ou aliments sont fracturés.

mardi 10 février : idem, en ce qui concerne l'utilisation de la crèche et de la cafétéria[504].

Ce compte rendu montre d'abord les modalités d'occupation mises en œuvre pour s'imposer à l'administration en prenant possession des locaux de force. Le 10 février, René Rémond, alors assesseur du Doyen de Nanterre, écrit au préfet des Hauts-de-Seine pour l'informer que des étudiants ont fracturé les portes d'une salle et d'un bureau au rez-de-chaussée du bâtiment et occupent ces locaux pour y établir une crèche. Il décline toute responsabilité de ce qui pourrait se passer au moment de l'accueil des enfants[505]. Ce courrier rend compte également d'une spécificité de la crèche de Nanterre : l'accueil d'enfants en âge d'être scolarisés. Pourtant, un tract rédigé par les étudiants et étudiants à l'origine de cette crèche reprend presque mot pour mot l'argumentaire utilisé par les autres Centres d'activité des enfants, l'inscrivant dans la même influence :

> Nous décidons de créer un centre d'activités des enfants de Nanterre, c'est-à-dire une crèche-garderie, comme celles qui fonctionnent déjà à Paris, à Censier et aux Beaux-Arts. […] Notre crèche, nous voulons qu'elle soit l'affaire de tous, qu'elle soit pour les enfants l'apprentissage d'une vie collective réelle, et que les parents se sentent responsables de l'éducation et de l'épanouissement non seulement de leurs enfants, mais aussi de tous les autres. C'est pourquoi nous organisons :
>
> - une crèche animée par des hommes aussi bien que des femmes
> - une crèche à laquelle participent tous ceux qui se sentent concernés par l'éducation des enfants
> - une crèche gratuite, ouverte tous les jours de la semaine, à toute heure, pour les enfants de 3 mois à 6 ans (ou plus…) sans séparation des enfants par classe d'âge[506]

Est ici repris à la fois le vocabulaire de dénomination de ces crèches (« centre d'activité des enfants »), mais aussi les principales revendications concernant leur fonctionnement. Est simplement ajouté, dans une parenthèse, la mention « (ou plus...) » concernant l'âge des enfants, qui montre que cette distinction s'installe déjà. Cette spécificité est issue de la place accordée à l'enjeu des bidonvilles dans les mobilisations à Nanterre à cette période, comme le souligne Victor

[504] AD Hauts-de-Seine 1208W/2, Compte rendu du Conseil transitoire de gestion de la Faculté de Lettres et sciences humaines de Nanterre, 20 février 1970.
[505] AP 3649W/20, Courrier de René Rémond, assesseur du Doyen de l'université de Nanterre au préfet des Hauts-de-Seine, 10 février 1970.
[506] AD Hauts-de-Seine, 1208W/257, Tract « Pour une crèche sauvage à Nanterre ! », s.d.

Collet dans l'analyse qu'il fait des motivations d'implantation du mouvement « Vive la révolution ! » à Nanterre : « la faculté apparaît comme un vivier militant important et un lieu stratégique voire, après mai 68, une véritables terre de mission, pour le symbole qu'elle incarne d'une alliance possible entre monde ouvrier, avant-garde révolutionnaire étudiante et tiers-monde immigré avec les bidonvilles entourant la faculté »[507]. La proximité de l'université avec les bidonvilles oriente donc les actions des étudiants et étudiantes autour de la crèche, et les amène à y accueillir des enfants de ces bidonvilles quel que soit leur âge. Catherine C., une étudiante ayant participé à la crèche interrogée par Victor Collet souligne également que cet accueil a été surtout tributaire des circonstances :

> L'idée de départ […] c'était d'ouvrir une crèche pour les enfants des étudiants sur le modèle des Beaux-Arts et en même temps plus largement en s'ouvrant sur l'extérieur … mais c'est un tournant qui s'est fait presque tout de suite parce qu'il y avait pas sur place le public pour alimenter la crèche à l'image de ce qui s'était passé aux Beaux-Arts. […] La crèche a ouvert mais il n'y avait pratiquement pas d'enfants d'étudiants […] c'est devenu assez vite, uniquement une crèche pour les enfants des bidonvilles… Avec quand même peut-être quelques étudiants qui mettaient leurs propres enfants mais assez peu […] Le bouche-à-oreille ayant fonctionné, des gens des environs ont commencé à amener leurs enfants[508].

Cette orientation de la crèche désamorce le peu de soutien que les étudiants et étudiantes pouvaient espérer trouver au sein de l'administration de Nanterre. En effet, un compte rendu du conseil transitoire de gestion du 6 mars 1970 indique :

> Avant la rentrée de Pâques : déblocage de crédits pour l'ouverture d'un Centre la petite enfance régulier, doté d'un personnel qualifié, destiné à accueillir les enfants du personnel et des étudiants, et aussi dans la mesure des places disponibles, des habitants du voisinage[509].

Il est donc envisagé que l'université puisse prendre en charge le financement d'une crèche dans ses locaux, pour les enfants d'étudiants mais aussi du personnel. Plusieurs courriers attestent de démarches de l'administration en ce sens auprès des services d'action sanitaire et sociale du département. En effet, le doyen de la faculté de lettres et sciences humaines de Nanterre écrit au

---

[507] V. COLLET, *« « Français-immigrés : même biberon ! » : la « crèche sauvage » de Nanterre université et la repolitisation de la défense des immigrés (1968-1971) », op. cit, p. 7.*

[508] Entretien avec Catherine C., principale « préposée » de la crèche, réalisé par Victor Collet le 13 novembre 2008 et cité dans « « Français-immigrés : même biberon ! » : la « crèche sauvage » de Nanterre université et la repolitisation de la défense des immigrés (1968-1971) », *op. cit,* p. 17.

[509] AD Hauts-de-Seine, 1208W/2, Compte rendu du Conseil transitoire de gestion de la Faculté de Lettres et sciences humaines de Nanterre, 6 mars 1970.

directeur départemental de l'action sanitaire et sociale pour l'informer qu'il a remis aux « responsables » du centre d'activité des enfants son courrier les informant des conditions requises pour monter une crèche. Il précise qu'aucun membre de l'association n'accepte le titre de directeur, la responsabilité y étant collective et condamne les conditions d'accueil des enfants dans la crèche et le choix de la Faculté de Lettres et sciences humaines comme siège de l'association sans son accord[510]. Le 12 mai 1970, des étudiants interrompent une séance du conseil transitoire de gestion de la Faculté de Lettres et sciences humaines de Nanterre et demandent à pouvoir participer à la discussion. Après une « discussion vive et animée » et un vote sont acceptés un « responsable alphabétisation » et un « responsable crèche sauvage ». Si les échanges ayant eu lieu avec ces deux étudiants sont peu détaillés dans le compte rendu de ce conseil, on peut néanmoins y lire les deux phrases ci-dessous :

> Les personnes s'occupant de la crèche l'ont trouvée fermée ce matin et se sont réfugiées en sociologie. On ne sait pas qui a supprimé la clef confiée jusqu'ici au responsable de la cafétéria. [...]
>
> A la crèche : enfants de moins de 5 ans. Autres enfants qui profitent du restaurant. Ils seront difficiles à éliminer. On cherche à les « animer » mais c'est impossible[511].

Les échanges autour de la clef de la crèche mettent en évidence la question de la sécurité des locaux de l'université, régulière à cette période à Nanterre[512]. Ils mettent aussi en évidence que le bras de fer pour l'accès aux locaux de la crèche est toujours d'actualité. Enfin, l'âge des enfants est à nouveau mis en avant. La justification proposée par les étudiants et étudiantes pour la présence d'enfants plus grands est celle de leur donner accès au restaurant universitaire, où les contrôles ont été abandonnés depuis mai 1968, est suivie d'un « vif échange » pour savoir à qui incombe la responsabilité de l'accueil de ces jeunes. Si les détails de cet échange et de ce débat ne sont pas donnés, il est néanmoins proposé, au Conseil transitoire de gestion suivant, de créer « une « crèche domestiquée » en dehors des locaux d'enseignement, par exemple dans les locaux du restaurant

---

[510] AP 3649W/20, Courrier du doyen de la Faculté de lettres et sciences humaines de Nanterre au directeur départemental de l'action sanitaire et sociale des Hauts-de-Seine, 11 mars 1970.

[511] AD Hauts-de-Seine, 1208W/3, Compte rendu du Conseil transitoire de gestion de la Faculté de Lettres et sciences humaines de Nanterre, 12 mai 1970.

[512] P. RICHE, « Les années difficiles à Nanterre (1969-1971) », *C'était un autre millénaire. Souvenirs d'un professeur de la communale à Nanterre*, Paris, Tallandier, 2008, p. 201-216.

désaffecté »[513]. Mais si la date d'octobre est proposée pour cette crèche, la dernière mention de ce projet sera dans un compte rendu du Conseil transitoire de gestion du 27 mai 1970 :

> Il s'agit de savoir pourquoi l'enquête demandée aux étudiants sur les besoins de la crèche n'a pas abouti. La réponse est qu'il est actuellement impossible de connaître quels sont les étudiants ayant eux-mêmes des enfants, le fichier de la Faculté n'indiquant que le nombre d'enfants « de la famille »[514].

Victor Collet souligne également qu'il est difficile de déterminer les conditions de disparition de la crèche à l'été 1970 : « Si les conditions de l'extinction de la crèche à l'été 1970 restent très difficiles à déterminer, l'opération n'en est pas moins révélatrice, à son échelle, des formes de repolitisation de la défense des immigrés dans l'après 68 »[515]. Les archives de l'université montrent qu'est ensuite porté et réalisé un projet de halte-garderie ouverte le jeudi et réservée aux enfants du personnel. Il n'est donc plus envisagé d'accueillir les enfants des étudiant·es, dont l'orientation de la crèche avait peut-être montré qu'elle n'était pas si nécessaire à Nanterre : l'échec de l'administration à effectuer une enquête sur leurs besoins ne permet pas de savoir si le peu d'enfants d'étudiant·es présents à la crèche était effectivement dû à une absence de besoins ou à un rejet par les parents des orientations prises dans le fonctionnement quotidien de cette crèche. Malgré sa courte durée, la crèche de l'université de Nanterre tient une place fondamentale dans l'histoire des crèches sauvages, ne serait-ce que par l'écho qu'elle reçoit alors dans la presse, sans doute lié au statut particulier de Nanterre à l'époque que souligne Charles Mercier : « René Rémond rapporte à ce propos la confidence d'un des journalistes qui l'avait interviewé en tant que responsable universitaire : « Le rédacteur en chef leur disait, pour le même événement : si c'est en province, on n'a pas de place, on n'en parle pas. Si c'est une autre université parisienne on en parlera, si c'est Nanterre, c'est la première page »[516]. La crèche de Nanterre devient donc pendant un temps symbolique d'une partie des luttes étudiantes de la période, même si elle est celle qui, dans sa mise en pratique, s'éloigne le plus du projet défendu au départ par ces crèches. Elle est également celle

---

[513] AD Hauts-de-Seine, 1208W/3, Compte rendu du Conseil transitoire de gestion de la Faculté de Lettres et sciences humaines de Nanterre, 14 mai 1970.

[514] AD Hauts-de-Seine, 1208W/3, Compte rendu du Conseil transitoire de gestion de la Faculté de Lettres et sciences humaines de Nanterre, 27 mai 1970.

[515] V. COLLET, « « Français-immigrés : même biberon ! » : la « crèche sauvage » de Nanterre université et la repolitisation de la défense des immigrés (1968-1971) », *op. cit*, p. 22.

[516] C. MERCIER, « Présider une université après mai 1968 : le « cas » René Rémond à Nanterre », *La loi Edgar Faure : Réformer l'université après 1968*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 143-156.

qui pousse le plus loin le rapport de force avec l'administration pour obtenir une autonomie de fonctionnement et faire de l'université un lieu d'accueil pour toutes et tous, sans pour autant réussir à l'imposer plus de quelques semaines. Ces revendications d'autonomie s'incarnent également dans le rapport avec les professionnelles de la petite enfance parfois embauchées dans ces crèches.

C. Distance avec les professionnelles de la petite enfance

L'histoire des crèches universitaires « sauvages » est marquée par plusieurs conflits avec les professionnelles de la petite enfance. Ces conflits ont en partie des fondements idéologiques : les règles imposées par la PMI et incarnées par les professionnelles de la petite enfance travaillant dans ces crèches sont dénoncées comme représentatives de la société « bourgeoise » contre laquelle ces crèches sont pensées. Les professionnelles de la petite enfance y sont donc souvent rejetées, pour leur préférer des salarié·es acceptant la mise en œuvre d'une autre manière de faire avec les enfants. Ces désaccords idéologiques peuvent être synthétisés par deux extraits de sources. Le premier est un tract écrit par des étudiants et étudiantes à l'origine de la crèche de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts :

> [Nous dénonçons une idéologie] qui a pour but une éducation solitaire et individualiste des enfants (nous disons, nous, que même tout petits, les enfants ne sont pas que des tubes digestifs, mais des êtres sociaux dont il faut préserver la santé non seulement physique mais psychologique). […] Au prétendu savoir des psychologues au service de la bourgeoisie (qui supprime les crèches et les équipements collectifs) nous répondons par notre pratique de la crèche de Mai 68 à la Sorbonne, des occupations réussies aux Beaux-Arts et à Vincennes : un gosse, de cinq mois, s'épanouit parfaitement en collectivité si on laisse les grands jouer avec lui, s'il est dans un lit et pas dans une cage et si ses parents peuvent le voir = s'il n'y a pas de rupture complète entre sa vie publique et sa vie privée[517].

Ce tract est tout à fait représentatif des critiques adressées aux professionnelles de la petite enfance : accusées de ne se préoccuper que du développement physique des enfants au détriment de leur développement psychique, cette prise en charge est également considérée comme une forme de reconduction d'une idéologie capitaliste et autoritaire. Les connaissances théoriques des professionnelles de la petite enfance (ici les psychologues) sont dévalorisées au profit des expériences de crèches déjà mises en œuvre dans plusieurs universités. Les principales revendications faites dans cet extrait sont celles qu'on retrouve le plus souvent : pas de séparation

[517] AN 19920445/170, Tract « crèche sauvage contre l'individualisme », s.d.

des enfants par classe d'âge, participation des parents, autonomie des enfants et attention à leur développement tant psychique que physique. Un rapport de la PMI sur la crèche de Censier semble répondre à ce tract :

> Ces étudiants paraissent en définitive être persuadés qu'ils détiennent, du fait de leurs connaissances en matière de psychologie appliquée, la seule doctrine valable et la seule qui soit adaptée à l'époque moderne de « libération » totale de l'individu. Tout le reste et en tous cas ce qui existe en matière de Protection maternelle et infantile à Paris – et dont viennent pourtant s'informer les spécialistes de l'étranger puisqu'ils visitent régulièrement nos établissements – est pour eux périmé et sans valeur[518].

Dans ce rapport à charge contre la crèche, l'incompétence des étudiant·es en termes d'hygiène est particulièrement dénoncée, ainsi qu'une prise en charge des enfants qui serait potentiellement dangereuse pour elles et eux. Cet extrait montre bien l'impossibilité d'un dialogue entre professionnelles de la petite enfance pour lesquelles la prise en charge dans ces crèches « sauvages » relève de l'inconséquence, et étudiant·es à l'origine de ces crèches qui luttent pour leur autonomie et refusent donc le regard des services de PMI. La psychologue Olga Baudelot note néanmoins, dans son analyse de cette période de l'histoire des crèches, que certaines professionnelles de la PMI ont pu être convaincues par ce qu'elles ont observé dans les crèches « sauvages » parisiennes. Elle cite ainsi l'exemple d'une jeune puéricultrice, Mme Wagner-Fradin, avec qui elle a réalisé un entretien. Cette dernière est déléguée en 1969 pour faire un rapport sur une organisation possible de la crèche des étudiants de Vincennes. D'après Olga Baudelot, « ni l'aspect « camp de réfugiés » du lieu, ni la violence des rapports avec les parents « enragés » ne parviennent à la rebuter. Elle juge même intéressantes certaines idées que les parents professent pour l'éducation de leurs enfants »[519].

Mais cette situation semble plutôt exceptionnelle dans un contexte où le rejet par les étudiant·es des professionnelles de la petite enfance s'inscrit plus largement dans une lutte pour l'autonomie de leurs crèches comme le montre cet extrait d'une motion votée à l'assemblée générale du personnel auxiliaire, vacataire et contractuel de l'université de Vincennes :

---

[518] AN 19920445/170, Rapport du sous-directeur chargé de la protection médico-sociale de l'enfance sur la crèche de Censier, 20 novembre 1969.

[519] O. BAUDELOT, « La crèche et les parents : l'histoire d'une ouverture », *op. cit.*

> En conséquence, nous exigeons l'assurance écrite du réengagement pour tout le Personnel non titulaire ainsi que le maintien de tout le personnel de la crèche, le paiement du mois de septembre et l'autonomie de la crèche vis-à-vis de la PMI[520].

Cette recherche d'autonomie est poussée très loin à Censier où les professionnelles de la petite enfance, que l'université a pourtant accepté de recruter et rémunérer, sont mises à la porte par les étudiant·es. Les sources disponibles permettent de comprendre en quoi ce conflit s'inscrit dans une lutte pour l'autonomie de la crèche. En effet, un rapport sur la crèche de Censier rédigé début janvier 1970 pour le Président du conseil transitoire de gestion de Censier l'informe de difficultés à la halte-garderie occupée par les étudiants, notamment l'acceptation de leur part d'enfants de deux mois et demi et six mois alors que les dispositions matérielles ne leur correspondent pas, de désaccords sur le personnel à recruter et de repas servis sans respect des règles d'hygiène et de sécurité[521]. Les étudiant·es à l'origine de la crèche de Censier viennent en effet d'obtenir des locaux après plusieurs mois d'occupation. Cette réussite est présentée comme une victoire dans un tract rédigé le 14 janvier 1970, où il est également signalé que la prochaine victoire espérée concerne le personnel. Ce tract précise que cinq personnes travaillent à la crèche depuis le 5 novembre, qu'elles ont toutes les diplômes nécessaires mais que le conseil ne veut pas les nommer pour ne pas nommer d'éducateurs ayant pris part à la lutte pour obtenir une crèche[522]. Il n'a pas été possible de retrouver de trace de ces cinq personnes pour savoir quels étaient les diplômes qu'elles possédaient. Un des animateurs de la crèche à cette période, rencontré en entretien dans le cadre de cette thèse, avait fait des formations à l'animation avec les Cemea. Il avait donc bien une formation lui ayant permis d'acquérir des compétences dans la prise en charge des enfants, mais pas les diplômes exigés par les services de PMI pour exercer dans une crèche. Il est possible que les profils des autres profesionnel·les recruté·es par les étudiant·es aient été en partie similaires. Les étudiant·es de la crèche de Censier refusent donc de laisser au conseil paritaire la nomination du personnel :

> Le conseil paritaire veut se réserver la nomination du personnel : 1. pour éviter notre victoire complète qui ouvrirait la voie au développement d'autres luttes. 2. pour avoir la paix en nommant des personnes qui lui seront soumises, qui ne formeront pas une équipe cohérente avec les autres membres de la crèche, qui n'auront pas la pratique de l'action politique directe,

---

[520] AP 3649W/20, Motion votée à l'assemblée générale du personnel auxiliaire, vacataire et contractuel de l'université de Vincennes, 26 juin 1970.
[521] AP 3649W/20, Rapport au Doyen Président du Conseil transitoire de gestion de Censier, 6 janvier 1970.
[522] AP 3649W/20, Tract « Crèche sauvage contre le conseil paritaire », 14 janvier 1970.

> seul moyen d'obtenir la satisfaction de nos revendications. 3. pour créer une garderie traditionnelle avec un personnel hiérarchisé pour ajouter à la division entre personnel et utilisateurs, la division à l'intérieur du personnel qui est le meilleur moyen pour empêcher toute lutte. 4. pour obliger les parents à participer à une crèche dont ils ne déterminent pas, en accord avec le personnel, les orientations fondamentales. Pour le conseil, les parents ne doivent être que les remplaçants d'un personnel qu'il ne veut pas nommer en nombre suffisant (il a nommé 1 personne pour 80h d'ouverture et 80 enfants par roulement)[523].

Les arguments pour justifier ce refus sont de plusieurs ordres. Ils concernent à la fois le profil des personnes recrutées, le fonctionnement du collectif de salarié·es et le fonctionnement du collectif parents- salarié·es.

La place des parents/utilisateurs de la crèche revient dans la plupart des arguments, ce qui montre bien que l'enjeu autour du recrutement du personnel est double : à la fois les modalités de prise en charge des enfants auxquelles ce personnel aura été formé, mais aussi une crainte que leur arrivée à la crèche ne dépossède les parents de la place qu'ils et elles ont réussi à y occuper dans le fonctionnement quotidien. Le pouvoir que pourrait avoir le personnel qualifié de reprendre le fonctionnement de la crèche a bien été identifié et craint des parents qui ont monté la crèche. Le 15 janvier 1970, une lettre du directeur du centre de Censier au Doyen Président du conseil transitoire de gestion de la faculté de lettres et sciences humaines de Paris l'informe de l'interruption du fonctionnement de la halte-garderie de Censier après que, vers 15h, la puéricultrice, et la jardinière d'enfants ont été évacuées de force de la crèche, ainsi que deux auxiliaires de puériculture qui avaient proposé leur candidature récemment et avaient été recrutées le jour-même[524]. Les étudiant·es à l'origine de la crèche ont donc préféré mettre dehors le personnel recruté par l'université, plutôt que d'accepter cette concession pour obtenir le financement de la crèche. Il est possible que ce choix ait été fait par connaissance de la situation ayant eu lieu à Vincennes l'année précédente. En effet, en décembre 1969, quelques mois après l'ouverture de la crèche, le personnel recruté par la PMI fait le choix de se retirer de la crèche face à l'insistance des parents pour garder la main sur son fonctionnement. La crèche de Vincennes est alors dans une situation où elle est entièrement gérée par les étudiant·es, et où l'université a accepté de continuer à payer les frais de fonctionnement, tout en insistant auprès du Rectorat pour que le Crous reprenne ses responsabilités

[523] AP 3649W/20, Tract « Crèche sauvage contre le conseil paritaire », 14 janvier 1970.
[524] AP 3649W/20, Lettre du directeur du centre de Censier au doyen président du conseil transitoire de gestion de la faculté de lettres et sciences humaines de Paris, 15 janvier 1970.

initiales, ce qu'il refuse à la suite du désengagement de la PMI. Les étudiant·es à l'origine de la crèche de Censier ont donc sans doute pris en compte ce précédent dans leur stratégie face au recrutement de ce personnel, qu'ils justifient à nouveau dans un autre tract :

> Ils nous ont contre attaqué, il y a quelques jours en imposant quatre puéricultrices, dont deux intérimaires appartenant à une maison de « marchands d'esclaves » entièrement soumises par leur condition de recrutement et de financement à l'administration. Ceci remettait en cause les options fondamentales qui furent à l'origine de la crèche (présence à part entière des parents, encadrement mixte, esprit collectif, libre épanouissement des enfants et des parents). C'est dans cette même optique que les candidatures des camarades qualifiés que nous avons proposées ont été refusées par le conseil paritaire après avoir été acceptées par la PMI (protection maternelle infantile). Face à cette agression, nous avons prié les puéricultrices de partir (ce qui fut fait) tant que les éducateurs ne seraient pas engagés et payés[525].

Ce tract montre une différenciation dans les qualifications du personnel choisi par les étudiant·es et l'université : « éducateurs » pour les étudiant·es et puéricultrices pour l'université. Cette différence de vocabulaire recouvre une différence de conception importante dans la prise en charge des enfants en crèche, où les éducateurs de jeunes enfants (EJE) ne seront officiellement acceptés que quelques années plus tard[526]. Il n'a à nouveau pas été possible de déterminer si la PMI avait effectivement accepté le personnel choisi par les étudiant·es, mais il est possible que cela soit le cas dans le cadre d'une reconnaissance en tant que halte-garderie. En effet, une même négociation au centre d'accueil des enfants des Beaux-Arts avait permis, en 1969, que le personnel choisi par les étudiant·es soit accepté, sous réserve d'une reconnaissance en tant que halte-garderie plutôt que crèche. Cette recherche d'autres professionnelles se retrouve dans les archives de cette crèche. Ainsi, un médecin du « collectif des avocats et médecins » est invité à y venir une fois par semaine. Par contre, une proposition d'un médecin et d'un psychanalyste semble être restée sans réponse puisqu'un compte rendu d'une réunion de la crèche indique :

> Un médecin et un psychanalyste s'étaient proposés pour travailler avec nous, non pas pour nous imposer leur savoir mais plutôt, pour mettre leur savoir au service d'un groupe parents, éducateurs, militants pour un véritable travail en commun. Cette proposition a été mal transmise ou mal comprise, et reste sans effets[527].

---

[525] AN 19920445/170, Tract « Le conseil paritaire menace notre crèche de mort », s.d., publié dans le *Bulletin MNEF* du 2 mars 1970.
[526] D. VERBA, *Le métier d'éducateur de jeunes enfants : un certain regard sur l'enfant*, Paris, La Découverte, 2014.
[527] AN 19920445/170, Compte rendu d'assemblée générale du Centre d'accueil des enfants des Beaux-Arts, [1970].

Cette source indique qu'une partie des étudiant·es et professionnel·les de la crèche (au moins celui ou celle ayant rédigé ces lignes) seraient intéressés par ce nouveau fonctionnement, quand d'autres craignent un retour de la hiérarchie des savoirs et donc probablement des jeux de pouvoirs dans la crèche.

Si des traces de conflits importants avec le personnel ou les PMI ont surtout pu être retrouvées pour les crèches « sauvages » parisiennes, l'équilibre peut parfois également être difficile à trouver dans les crèches où le recrutement de personnel qualifié a été accepté pour que la crèche puisse être financé par les universités. Ainsi, lors de la journée d'étude à laquelle elle participe pour témoigner sur l'histoire de la crèche, Jeanne fait le récit d'une incompréhension entre une auxiliaire de puériculture recrutée pour la crèche et les étudiantes contribuant à son fonctionnement. Cette auxiliaire est pourtant recrutée par elles, qui ont obtenu de garder la main sur le recrutement des professionnelles de la petite enfance, tout en acceptant de le faire en respectant les conditions de qualification déterminées par la PMI[528]. Mais, peu de temps après son recrutement, cette dernière souffre du dos et souhaite faire reconnaître cette douleur comme ayant été causée par un accident du travail. Les étudiant·es le refusent et Jeanne se sent prise en étau entre elles et l'auxiliaire de puériculture :

> En fait si tu veux j'ai été mise en porte à faux. Parce que bien entendu c'était contraire à mes principes ce qu'elle a fait. Mais d'un autre côté, je comprenais ! Venant moi-même de la classe ouvrière [...] Si tu veux, selon son point de vue à elle, c'était quelque chose de normal, même si c'était un peu… Si tu veux nous on ne pouvait pas admettre ça. Mais bon moi j'ai soutenu en disant mais non, on ne peut pas la virer, c'est pas possible ! D'abord c'est pas nous les employeurs, en plus si elle va aux Prud'hommes elle va gagner, et puis non, on ne peut pas faire ça !
>
> *Tu as dit qu'elle était partie d'elle-même…*
>
> Oui elle est partie d'elle-même parce qu'elle a compris que… Elle a compris que bon, elle avait pas sa place quoi. Au début quand elle est arrivée on avait discuté avec elle et son mari, et bon ils étaient « oui oui bien sûr », tout c'est formidable etc. et puis après elle s'est vite rendu compte que c'était pas… Elle était pas… Elle était mal dans sa peau. Et puis bon, peut-être qu'on l'a mal accueillie aussi parce qu'on était toutes des intellos… ça volait haut hein quand même de temps en temps dans la crèche ! [...] Donc il y avait toutes ces discussions, il y avait

[528] Un tract distribué dans les écoles de puéricultrices et de jardinières d'enfants de la ville de Lyon a d'ailleurs pu être retrouvé dans les archives de la crèche, mais les étudiantes à l'origine de la crèche rencontrées dans le cadre de cette recherche se souvenaient qu'il avait eu peu de succès.

> les gamins autour mais il y avait les discussions et donc peut-être qu'elle se sentait mal elle a dû se dire j'ai rien à faire là, quoi[529].

La position de Jeanne, alors étudiante en ascension sociale par rapport à sa propre famille et donc en position de « transition sociale »[530], lui permet de faire le pont entre cette auxiliaire de puériculture et les autres étudiantes de la crèche. Elle replace sa demande de requalification de maladie professionnelle dans le cadre d'un rapport au travail différent de celui des étudiantes qui travaillent bénévolement dans la crèche, et comprend le décalage social qu'a pu ressentir cette auxiliaire de puériculture. Les difficultés de fonctionnement entre étudiantes et professionnelle de la petite enfance ne relèvent donc pas, dans cette situation, d'un désaccord sur la manière de prendre en charge les enfants mais plutôt d'un décalage social. Le départ de l'auxiliaire de puériculture montre que la répartition symbolique du pouvoir au sein de la crèche se fait alors plutôt en faveur des étudiantes, dont la position est suffisamment majoritaire pour que cette dernière décide de partir d'elle-même.

La mise en évidence de ces difficultés ne doit pas pour autant faire penser que toutes les situations de travail avec les professionnelles de la petite enfance en ont généré. Si les conflits laissent davantage de traces dans les archives, Joëlle Guimier, dans son récit de la crèche de Vincennes, note aussi des relations plus apaisées avec les puéricultrices, bien qu'un équilibre de partage des pouvoirs soit toujours difficile à trouver. Ainsi, en décembre 1972, la crèche réouvre à nouveau après avoir alterné régulièrement des périodes d'ouverture et de fermeture et des changements réguliers dans les professionnelles de la petite enfance qui y exercent. Une association est montée pour son organisation, qui réunit le président de l'université et les parents (étudiants ou personnel de l'université). La crèche est alors animée à moitié par les parents, qui se cooptent entre eux, et par des puéricultrices et des éducatrices détachées par le Rectorat[531]. Il semble, d'après Joëlle Guimier, qui la crèche fonctionne alors pendant trois ans sous un régime d'auto-gestion où, malgré quelques conflits, un certain équilibre soit trouvé entre les parents et le personnel. Une

---

[529] Entretien avec Jeanne, 29 novembre 2021, à son domicile dans la région lyonnaise.
[530] R.-M. LAGRAVE, *Se ressaisir : enquête autobiographique d'une transfuge de classe féministe*, Paris, La Découverte, 2021, p. 8.
[531] J. GUIMIER, *Des enfants à l'université - La crèche de Vincennes Paris 8*, *op. cit.*, p. 53.

directrice, Denise Dumas, est ensuite recrutée pour la crèche. Cette dernière a un profil particulier qu'elle détaille dans un entretien avec Joëlle Guimier :

> En 1971, j'étais étudiante à Vincennes, d'abord en psycho puis en géographie. Mon mari, étudiant également, travaillait en plus à la faculté dans les services techniques. Il m'apprend un jour que Frioux[532] recrute pour la crèche. J'avais alors quatre enfants, j'avais été éducatrice et je me dis « pourquoi pas ? ». J'envoie mon curriculum vitae et Frioux est tout de suite intéressé par ma formation d'éducatrice. J'avais étudié les méthodes nouvelles, formation que n'ont pas les puéricultrices de la PMI, plus axées sur l'hygiène. Claude Frioux avait été conseillé par madame Lenoble-Prédine pour cette crèche associative. Nous étions toutes cooptées par les parents en assemblée générale[533].

Denise Dumas devient ensuite directrice de la crèche pendant de nombreuses années. Si Joëlle Guimier note un recul progressif du pouvoir des parents dans la crèche, les conflits avec eux semblent néanmoins moins nombreux. Il est très probable que le profil de Denise Dumas ait été essentiel sur ce point. En effet, cette dernière arrive à Vincennes avec son mari alors que ce dernier est au chômage et ils suivent ensemble les cours de l'université. Il devient progressivement spécialiste de la réparation informatique et se fait une place dans « l'écosystème vincennois », tout comme sa femme qui devient directrice de la crèche[534]. Son ancien statut d'étudiante lui permet d'être dans une position à l'intermédiaire entre les parents et les professionnelles. À la crèche de l'université Lyon 2 également, un des professionnels réussit à trouver sa place dans le fonctionnement avec les parents, mais son profil est à nouveau particulier. Ce dernier est en effet d'abord recruté en tant qu'objecteur de conscience, ce qui permet d'obtenir une dérogation de la PMI pour pouvoir embaucher un homme dans la crèche[535]. Ce dernier avait travaillé pendant plusieurs années dans un foyer d'accueil lyonnais, puis comme directeur adjoint dans une maison des jeunes et avait une formation dans l'animation. Dans ses souvenirs, si les parents étaient présents à la crèche de Lyon 2, l'équilibre était différent que celui qu'il a pu observer ensuite dans le collectif enfants-parents « La ribambelle » qui se monte sur Lyon à la fin des années 1970 et qui

---

[532] Claude Frioux a été président de l'université de Vincennes de 1971 à 1976. Il est à nouveau président de l'université Paris VIII de 1981 à 1987.

[533] J. GUIMIER, *Des enfants à l'université - La crèche de Vincennes Paris 8*, *op. cit.*

[534] D'après les souvenirs de Michelle Zancarini-Fournel, qui a également rencontré par hasard Denise Dumas quand l'université et la crèche avaient été transférées à Saint-Denis, cette dernière habitait en fait sur le campus de l'université avec son mari et ses enfants. Elle était donc alors d'autant plus familière de son fonctionnement.

[535] Il n'a pas été possible de retrouver de trace de cette dérogation, mais tous les entretiens réalisés pour la crèche de Lyon 2 concordent en ce sens. Jusqu'en 1975, le personnel de la crèche ne pouvait en effet être que féminin.

sera étudié dans le chapitre trois. Yves souligne une différence en termes de ligne directrice du projet, qu'il estimait plus flottante à « La ribambelle », quand le projet pédagogique aurait été davantage posé et tenu par les salarié·es dans la crèche de l'université Lyon 2. Il souligne néanmoins ensuite au cours de l'entretien que le fait de partager les tâches n'était pas si facile, et a dû être appris en auto-formation tant par le personnel que les parents car il n'y avait pas vraiment de modèle auquel se référer[536]. Si cette absence de modèle peut être pointée comme une difficulté, elle est aussi ce qui permet de mettre en place un autre fonctionnement, parfois marqué par la créativité et une certaine forme de liberté.

Selon des déclinaisons différentes selon les crèches, plusieurs tentatives de fonctionnements avec une répartition davantage horizontale des tâches et des pouvoirs sont mises en œuvre. Ainsi, la crèche de Caen est administrée par un conseil qui comprend six étudiants, six membres du personnel et l'assistante sociale de l'université. La gestion est assurée par un conseil de gestion composé de deux étudiants, un membre du personnel, un membre du CASUC, de la responsable des auxiliaires de puériculture et de l'assistante sociale[537]. Le conseil d'administration de la crèche est donc presque paritaire entre personnels et étudiant·es. Si le personnel est majoritaire dans le conseil de gestion, la présence de deux étudiant·es montre qu'ils et elles y gardent une place dans cette instance de gestion quotidienne. À la crèche de Lyon 2, obtenir que la responsabilité soit collectivement partagée par le personnel fait partie des objectifs régulièrement affirmés puis appliqués, qui continuent à être mis en œuvre aujourd'hui. En effet, quand je me suis rendue à la crèche en 2018 pour y consulter les archives disponibles, la salariée qui m'a reçue m'a expliqué qu'étaient toujours appliquées la non-hiérarchisation des salaires et la prise de décision collective par l'ensemble du groupe d'adultes. Ce fonctionnement n'a pourtant pas été mis en place dès l'origine de la crèche où il a d'abord été mis en débats. Ainsi, le 19 janvier 1971, un courrier envoyé à l'ensemble des participant·es à la crèche indique :

> Nous voulons obtenir la responsabilité collective de l'équipe de travail permanente. Ceci n'a de sens que s'il y a également non-hiérarchisation des salaires. La non-hiérarchisation des salaires n'est possible dans l'immédiat que si nous avons la responsabilité financière[538].

---

[536] Entretien avec Yves, 5 février 2019, à son domicile dans la région lyonnaise.
[537] « La crèche de l'université : du provisoire qui dure », 13 janvier 1972, *op. cit.*
[538] Archives de la crèche Equal, Courrier du CAEL 7, 7 janvier 1971.

Il est ensuite proposé que ces points soient discutés lors d'une assemblée générale organisée quelques jours plus tard. Si les parents participent aux tâches et à l'organisation de la crèche, la « responsabilité collective » recherchée ici est bien celle de l'équipe de salarié·es, qui ne souhaite alors pas mettre en place le fonctionnement hiérarchisé imposé par les textes encadrant les crèches. Leur principale critique repose sur le fait que seule la directrice porte alors la responsabilité de ce qui est fait dans la crèche, alors qu'ils et elles voudraient que cette responsabilité puisse être partagée. S'il ne leur sera jamais possible d'avoir une reconnaissance légale de ce fonctionnement, il est néanmoins finalement mis en œuvre en le faisant reposer sur un accord collectif de confiance. Dans plusieurs universités, le fonctionnement mis en place est considéré comme une réussite au moins par une partie de l'institution universitaire puisque plusieurs de ces crèches deviennent des milieux de stage pour les étudiant·es en psychologie ou en sciences de l'éducation. Ainsi, à Vincennes, Joëlle Guimier note que des UV (unités de valeurs) peuvent être validées en psychologie et en sciences de l'éducation à partir de l'observation des enfants dans la crèche. À Lyon 2, Huguette Bouchardeau, alors enseignante en sciences de l'éducation, envoie certain·es de ses étudiant·es faire des stages à la crèche, après avoir accueilli Jeanne dans un de ses cours pour présenter leur projet. À la crèche de l'université de Caen, un compte rendu d'une assemblée générale inter-syndicale indique qu'une des motivations de réalisation de la crèche était de créer un milieu de stage pour les étudiant·es en psychologie[539].

[539] Archives du Centre de la petite enfance de l'université de Caen, « Historique et spécificités de la crèche », CR d'une assemblée générale inter-syndicale, 29 février 1984.

Les crèches universitaires sont donc des projets créés à la fois pour pallier le manque de places en crèches et pour répondre à la spécificité de la situation des mères-étudiantes, mises dans une situation paradoxale par les règles des services de PMI. Le développement d'une première série de crèches universitaires après Mai-juin 1968 peut à la fois s'expliquer par l'existence de plusieurs projets de crèches dans les universités au moment des mobilisations, notamment à la Sorbonne, mais aussi par la situation spécifique de rénovation des universités qui suit ces mobilisations, propice au développement de ces initiatives. Si ces projets sont diversement accueillis selon les contextes locaux, ils ne nécessitent pas toujours une mobilisation voire une occupation, mais ces moyens d'action s'avèrent souvent efficaces pour faire plier les administrations locales. La mise en place au sein de ces crèches d'un autre mode de fonctionnement tant entre adultes qu'avec les enfants ne se fait pas toujours sans heurts, mais il semble que ces espaces aient parfois pu représenter des bulles d'autonomie dans les universités, où ce nouveau fonctionnement pouvait s'épanouir. La poursuite des mobilisations même quand les universités ont reconnu les crèches universitaires peut se comprendre comme une lutte pour préserver cette autonomie, en refusant notamment l'embauche de professionnelles de la petite enfance choisies par l'administration. À ce titre, certaines revendications peuvent apparaître comme paradoxales car ces projets de crèches recherchent à la fois une reconnaissance et un financement par l'université, tout en souhaitant y garder le plus de marges d'autonomie possible. Ils diffèrent en ce sens des projets de collectifs enfants-parents, présentés dans le chapitre trois. Ces collectifs se montent d'abord en effet en rejet et à côté de toute institution – notamment des services de PMI - en essayant de s'en tenir les plus éloignés possible, au moins dans un premier temps.

Chapitre 2. Les centres de la petite enfance : un projet et une stratégie

Dès la fin de l'année 1968, Françoise Lenoble-Prédine se lance dans un projet mettant en lien l'ensemble de ses expériences, dont celle de la crèche de la Sorbonne : les centres de la petite enfance. L'élaboration et la promotion de ce projet se font en plusieurs étapes. Ces centres sont pensés comme de nouvelles institutions de prise en charge des enfants de la naissance à six ans, incluant toutes les dimensions de la vie collective de ces enfants en réunissant dans un même lieu la crèche, l'école maternelle, l'accueil de la PMI, la halte-garderie, et parfois la ludothèque, le service de planning familial, ou encore l'accueil de la crèche familiale. Ce lieu se veut à la fois ouvert aux parents et ouvert sur la ville. Tant les modalités de sa mise en œuvre que de sa construction sont envisagées avec précision. Les centres de la petite enfance peuvent donc être considérés, à l'image des maisons du peuple, comme une utopie sociale, dans la lignée de celles pensées au XIX^e^ siècle en remède aux effets de l'industrialisation[540]. Si ces centres sont aujourd'hui largement oubliés, ils ont représenté, dans les années 1970, une alternative crédible, reconnue et parfois mise en œuvre, notamment dans les villes nouvelles. Un exemple parmi de nombreux autres de cette notoriété : un rapport sur les crèches publié chez Hachette en 1974 et largement diffusé les présente en ces mots :

> En France, le projet pour des Centres de la Petite Enfance marque une étape importante dans le sens de l'insertion de l'enfant dans la cité. Ce programme, que nous rappellerons plus loin, prévoit en effet le regroupement des différents établissements destinés au jeune enfant (crèche, maternelle, centre médico-social, centre de loisir) et leur ouverture aux parents, étudiants, personnes âgées. Le CPE pourrait même s'adjoindre à des équipements déjà existants : espaces verts et espaces de jeux mis à la disposition des habitants d'une zone donnée[541].

En quelques années, les centres de la petite enfance passent donc du statut de projet méconnu, élaboré sur quelques feuilles tapées à la machine à celui de projet crédible pour être la prochaine

---

[540] B. VALADE, « Les utopies sociales du XIX^e^ siècle », in É. LETONTURIER (dir.), *Les utopies*, Paris, CNRS éditions, 2019, p. 49-64.

[541] M. SALTIEL et É. SULLEROT, *Les crèches et les équipements d'accueil pour la petite enfance*, Paris, Hachette, 1974, p. 117. Plus de détails sur ce rapport seront donnés dans le chapitre six.

étape de l'accueil institutionnel des enfants en âge préscolaire en France. Cependant, leur oubli total aujourd'hui témoigne que la mise en œuvre de ces centres a été un échec dû, selon Françoise Lenoble-Prédine aux « dérives habituelles »[542], qui sont pour elles les difficultés de plusieurs administrations à collaborer entre elles, notamment le ministère de l'Education nationale pour les écoles maternelles et celui de la Santé pour les crèches. Une autre hypothèse peut être avancée pour expliquer cet échec : alors que Françoise Lenoble-Prédine défend un rapprochement des crèches et des maternelles, afin de créer une continuité institutionnelle de la prise en charge des enfants de 0 à 6 ans, l'école maternelle s'engage progressivement, à partir de la fin des années 1970, dans un processus inverse, allant vers « sa « confirmation » institutionnelle en tant que « monde » scolaire »[543] et la rapprochant de l'école primaire.

Le contexte des années 1968 présenté en introduction est particulièrement favorable à créer un intérêt pour le projet « Pour des centres de la petite enfance ». Cependant, sa diffusion puis sa mise en œuvre reposent aussi sur la grande capacité stratégique de Françoise Lenoble-Prédine et les relais institutionnels dont elle a bénéficié, notamment grâce à cette « réduction de l'arc temporel et social »[544] vécue en Mai-juin 1968, qui lui a permis d'intégrer des réseaux intellectuels, scientifiques et politiques qu'elle n'aurait pas croisés autrement. Si Françoise Lenoble-Prédine se présente, dans son récit de sa première arrivée à la Sorbonne, comme une jeune institutrice encore naïve, il est certain qu'elle apprend vite. Tant son récit que ses archives personnelles, sources essentielles de ce chapitre, montrent ses grandes capacités stratégiques. Sur ce point les mots d'Arlette Farge pour expliquer comment l'événement recèle la vision du futur sont précieux : « Un événement, si tragique ou insignifiant qu'il soit, lorsqu'il émerge, c'est-à-dire lorsque des traces de lui peuvent nous parvenir, recèle en lui (ou du moins en son énonciation) la vision du futur de ceux qui viennent de le subir ou de l'appréhender »[545]. Le projet des centres de la petite enfance porté par Françoise Lenoble-Prédine ne peut en effet pas être compris sans une connaissance fine de son expérience en Mai-juin 1968 qui, pour reprendre ses termes, sont « l'humus » de son engagement ultérieur. Elle a bien été cette jeune institutrice ne sachant pas situer la Sorbonne, mais elle est très

---

[542] Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, 27 février 2020, bureaux du CCVS.
[543] P. GARNIER, « Préscolarisation ou scolarisation ? L'évolution institutionnelle et curriculaire de l'école maternelle », *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation*, n°169, 2009, p. 5-15.
[544] X. VIGNA et M. ZANCARINI-FOURNEL, « Les rencontres improbables dans « les années 68 » », *op. cit.*
[545] A. FARGE, « Penser et définir l'événement en histoire », *op. cit.*

vite capable de s'adapter et de mettre en œuvre de nouvelles compétences, pour devenir actrice de l'événement et l'utiliser ensuite dans une stratégie à la fois personnelle et collective.

En effet, si la défense des centres de la petite enfance est d'abord portée par un petit collectif de femmes, Françoise Lenoble-Prédine en est toujours la principale figure, jusqu'à sa réappropriation par un collectif d'architectes qui, par certains aspects, la dépossèdent – ce qu'elle accepte - tout en lui permettant une concrétisation de ses idées. Les deux premières parties de ce chapitre seront successivement consacrée à l'élaboration du projet des « entres de la petite enfance par Françoise Lenoble-Prédine, puis à sa stratégie pour faire connaître ce projet et essayer de lui donner une concrétisation. La dernière partie de ce chapitre étudie cette concrétisation dans les villes nouvelles au moment de la phase de conception de ces projets, à-travers l'étude de deux centres de la petite enfance : celui de Marne-la-Vallée et celui d'Élancourt. Ces deux centres ont été choisis car leur élaboration se fait dans un positionnement très différent vis-à-vis du projet initial de Françoise Lenoble-Prédine : le premier est porté par des architectes qui sont en contact avec elle et connaissent ses écrits quand elle est complètement absente de la réalisation du second. Si cette étude est limitée à deux études de cas pour des raisons matérielles, sa lecture ne doit pas laisser penser que les centres de la petite enfance ne se sont situés qu'en région parisienne. Ainsi, un livret réalisé pour garder la trace de ces projets en présente huit, dont un à Villeneuve d'Ascq, dans le Nord, et un à L'Isle d'Abeau, en Isère[546]. Les acteur·ices locaux de ces projets, dont le rôle central dans le fonctionnement quotidien des écoles maternelles a été démontré[547], n'ont pas été ici pris en compte. Ce chapitre est donc avant tout le récit de l'aventure des centres de la petite enfance, de leur conception à leur échec, du point de vue de leur principale conceptrice.

I. Penser, élaborer et défendre une nouvelle institution

A. Une association loi 1901

Lorsque la crèche de la Sorbonne est évacuée, les affaires qui ont pu y être récupérées restent longtemps stockées dans le salon de Denise et Jean Pouillon. Comme cela a été démontré dans le chapitre précédent, l'histoire des crèches universitaires ne s'arrête pas pour autant. Tout en

[546] D. ALDUY, B. FERRE, J.-E. ROULLIER, et FRANCE. GROUPE CENTRAL DES VILLES NOUVELLES, *8 centres de l'enfance*, Paris, Secrétariat général du Groupe central des villes nouvelles, 1978.
[547] P. LEGRIS, « L'école maternelle par les directrices et les maître-sse-s », *op. cit.*

y participant, Françoise Lenoble-Prédine s'investit dans un autre projet : l'association « Pour des centres de la petite enfance ». C'est en août 1968, au 9 rue Cassette, chez les Pouillon, que Françoise Lenoble-Prédine et quelques autres personnes, majoritairement des femmes, montent une association déclarée le 9 août sous le nom « Crèche-garderie sur le lieu de travail » et dont l'objectif est de « créer des crèches-garderies répondant aux différents besoins sociaux des travailleurs à proximité de leur lieu de travail ou d'habitation »[548]. Un an plus tard, un nouveau nom est déclaré : « Les centres de la petite enfance »[549], dont le siège social est toujours chez Jean et Denise Pouillon. D'après Françoise Lenoble-Prédine, les archives de l'association ont été conservées en grande partie grâce à cette dernière. Ces archives contiennent quelques rapports d'activités, de très nombreuses lettres, plusieurs versions du projet « Pour des centres de la petite enfance », des coupures de presse, quelques photographies, et des archives des différentes expositions organisées par l'association. Si elles permettent de documenter sa création et ses premières années de fonctionnement, rien ne permet de documenter sa fin. Françoise Lenoble-Prédine est elle-même très floue sur ce point, et aucune date de dissolution officielle de l'association n'a pu être trouvée. Il n'a pas non plus été possible de déterminer le nombre de ses membres – sans doute faible. Un rapport d'activité de l'association du 8 juin 1970 mentionne plusieurs adhésions, qui ont probablement été principalement des adhésions de soutien ponctuel :

> Nous faisions [dans un local rue Mouffetard] de la propagande pour nos idées, les visiteurs achetaient, pour une somme modeste, le texte du Projet du Centre de la Petite Enfance et une cinquantaine d'entre eux ont adhéré à l'association : ce sont surtout des parents concernés par les problèmes de la petite enfance et des spécialistes déjà alertés par ces question[550].

Ces adhésions ont en effet eu lieu à un moment d'exposition des travaux de l'association, où se rendent des personnes intéressées, mais les archives conservées par Françoise Lenoble-Prédine ne contiennent pas ensuite de traces d'actions en faveur de l'association, si ce n'est un travail de mise en réseau comme cela sera montré ensuite. Les documents les plus récents contenus dans ces archives sont des articles de presse de 1978 relatant l'ouverture des premiers centres de la petite enfance. L'association a donc été particulièrement active jusqu'en 1972, et il semble que son activité ait ensuite progressivement diminué, pour laisser place à l'élaboration de centres de la

---

[548] Déclaration publiée au *Journal officiel* du 14 août 1968, p. 7928.
[549] Déclaration du 1er juillet 1969 publiée au *Journal officiel* du 17 juillet 1969, p. 7248.
[550] AP FLP, Rapport d'activité de l'association « Pour des centres de la petite enfance », 8 juin 1970.

petite enfance dans les villes nouvelles. Si Françoise Lenoble-Prédine est alors encore impliquée dans ce processus, les autres actrices des débuts de l'association disparaissent complètement.

L'autre actrice essentielle de cette histoire est donc Denise Pouillon, régulièrement évoquée en entretien sous le nom de « Den ». Voici comment Françoise Lenoble-Prédine raconte leur rencontre :

> Je sais qu'à l'époque, elle s'appelait Den Pouillon, c'était la femme de celui… Le rédacteur en chef de *La Revue de l'homme* et le rédacteur en chef des *Temps modernes*. Et cette femme était venue me voir à la crèche dite « sauvage », à la Sorbonne, et elle avait été tellement… Je ne sais pas… étonnée… que vraiment elle a consacré tout son temps. Mais j'étais très jeune, je ne me rendais pas compte ni du mouvement que j'entraînais, ni de elle, ce qu'elle a pu apporter en soutenant.

La rencontre avec Denise Pouillon s'inscrit à nouveau dans ces « rencontres improbables » permises par l'événement et aura des suites pendant plusieurs années. En effet, les archives conservées par Françoise Lenoble-Prédine montrent la part importante que prend Denise Pouillon dans la vie de l'association. Cette dernière agit plutôt en secrétaire, quand Françoise Lenoble-Prédine va « répandre la bonne parole » selon ses termes, son expérience auprès des enfants lui conférant peut-être une assurance et une légitimité supplémentaires, quand Denise Pouillon semble être plus à l'aise dans un rôle de soutien, de « base arrière ». Cette dernière est née en 1916 et décédée en 2013. Militante pour l'abolition de la prostitution au mouvement du Nid, une page de l'association lui rend hommage au moment de son décès[551], sans faire référence à son engagement pour les centres de la petite enfance qui semble avoir laissé peu de traces. Comme souvent, la vie de Denise Pouillon est surtout connue par celle des hommes de sa famille : son père et son mari. Son père, Robert Falco, est un des deux juges français présents au procès de Nuremberg où elle l'accompagne comme sténotypiste. Issu de la grande bourgeoisie parisienne, ce dernier est victime des mesures de répression contre les Juifs pendant la Seconde guerre mondiale et doit se réfugier en zone libre[552]. Son mari, Secrétaire des débats à l'Assemblée Nationale, fait partie des intellectuels à l'origine du Manifeste des 121 sur « le droit à l'insoumission dans la guerre

---

[551] https://mouvementdunid.org/prostitution-societe/tribunes/denise-pouillon-une-vie-entiere/ [consultée le 27 janvier 2023].

[552] J.-P. JEAN, « Robert Falco, exclu sous Vichy parce que Juif, puis juge des criminels nazis à Nuremberg », *Les Cahiers de la Justice*, n°1, 2021, p. 111-124.

d'Algérie »[553]. Secrétaire de rédaction pour la revue *Temps modernes* pendant plusieurs années, il est ensuite surtout très impliqué dans la revue d'anthropologie *L'Homme* qui lui consacre un numéro en 1997[554]. Le couple dispose donc d'un important réseau intellectuel et militant dont Françoise Lenoble-Prédine peut profiter pour lancer son projet[555], et à propos duquel elle me dit « c'est ce milieu-là qui m'a protégée »[556]. L'implication des Pouillon explique sans doute la facilité avec laquelle elle réussit assez rapidement à être reçue dans différents ministères et à y être intégrée à plusieurs groupes de travail. En entretien, Françoise Lenoble-Prédine n'évoque jamais les autres membres de l'association. Ses statuts mentionnent pourtant sept personnes, six femmes et un homme. Parmi ces femmes, deux générations se côtoient : Denise Pouillon et Simone Ducreux nées en 1916 et 1922, et Françoise Lenoble-Prédine, Claude Veuille, Monique Diaz et Brigitte Becquec toutes nées entre 1941 et 1945. Les premières ont alors 52 et 46 ans, quand les autres ont autour de 25 ans. Il est probable que Simone Ducreux ait été « recrutée » par Denise Pouillon[557]. En effet, toutes deux sont marquées par l'histoire de la Résistance, Simone Ducreux en ayant fait partie[558]. Il est plus délicat de déterminer le profil des femmes plus jeunes : s'il est précisé que Monique Diaz est étudiante en en médecine, ce qui laisse supposer qu'elle a pu être rencontrée en Mai-juin 1968, aucune information n'a pu être retrouvée pour les deux autres. Le seul homme de la liste est l'hôtelier qui a accueilli une partie des enfants de la crèche de la Sorbonne au moment de l'évacuation. Sa carte agrafée dans le cahier de gestion de la crèche laisse à penser qu'il a sans doute été rencontré également en Mai-juin[559]. Quelques semaines plus tard, un procès-verbal indique que le bureau de l'association est composé de Denise Pouillon, présidente de l'association, Simone Ducreux, vice-présidente, et Françoise Lenoble-Prédine, secrétaire, seules présentes à la réunion. C'est donc à un très petit nombre que le projet démarre, mais avec une conscience stratégique aiguë et des réseaux conséquents. Si les réunions ont souvent lieu dans la salle à manger

---

[553] Cet épisode est raconté dans François Dosse, « La bataille de l'écrit » dans *Pierre Vidal-Naquet, une vie*, Paris, La Découverte, 2020, p. 110-126.

[554] LA REDACTION, « Jean Pouillon (1916-2002) », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, n°164, 2002, p. 7-8.

[555] Elle m'assure ainsi en entretien que Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir aurait financé une partie des frais engendrés par son projet de centres de la petite enfance, sans que cette information ait pu être vérifiée davantage.

[556] Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, 20 janvier 2022, bureaux du CCVS.

[557] Françoise Lenoble-Prédine me confirmera cette information dans un entretien ultérieur réalisé avec elle le 20 janvier 2022, locaux du CCVS, Paris.

[558] Fiche personnelle sur le musée de la Résistance en ligne : http://museedelaresistanceenligne.org/media2151-Simone-Ducreux- [consultée le 27 janvier 2023]

[559] Françoise Lenoble-Prédine me le confirmera également le 20 janvier 2022, locaux du CCVS, Paris.

des Pouillon, cette petite association n'est pas tout à fait une « association de femmes respectables qui mettent en place une politique de la salle à manger », comme Bibia Pavard définit la « Maternité heureuse » à ses débuts[560]. Elle s'inscrit en effet plutôt dans les réseaux d'intellectuels de gauche liés à Jean Pouillon, à travers son engagement auprès des existentialistes dans *Les Temps modernes*, et dans la revue *L'Homme*, où il exerce, selon les mots de Claude Lévi-Strauss, « la conscience vigilante des ethnologues »[561].

L'association se consacre très rapidement uniquement à la promotion des centres de la petite enfance, mais ses premiers mois de fonctionnement sont marqués par une proximité avec les crèches universitaires, et plusieurs tentatives pour créer de nouveau une crèche à la Sorbonne. Ainsi, le rapport moral de l'association du 5 juin 1969 indique :

> Nous nous sommes données comme premier objectif la réouverture de la crèche-garderie de la Sorbonne qui avait fonctionné pendant sept semaines, dans des conditions précaires, lors des événements de mai dernier. A cette fin, nous avons effectué diverses démarches auprès de personnalités de l'Education nationale[562].

Un an après la création de l'association, le projet d'ouvrir de nouveau une crèche à la Sorbonne est donc encore affiché comme objectif premier. Il semble, d'après ce rapport moral, que ce projet ait été envisagé un temps sérieusement, puisqu'il y est indiqué que Jean Roche, alors recteur de l'université de Paris, a assuré l'association de son soutien pour une telle création, et a chargé une assistante sociale, un conseiller technique social et un conseiller administratif d'effectuer une enquête pour évaluer les besoins. Un formulaire d'enquête vierge a été conservé dans les archives de Françoise Lenoble-Prédine, mais pas ses résultats. Un compte rendu d'une réunion organisée à la Sorbonne le 19 octobre 1968 indique également qu'un projet est à l'étude pour créer une halte-garderie pour les enfants des étudiants, un projet de garde permanente pour les enfants du personnel devant être envisagé dans un second temps. Une demande de locaux ayant reçu une réponse favorable, il y est même indiqué que le projet devrait voir le jour à la rentrée universitaire suivante. Le compte rendu indique également que le ministère de l'Éducation nationale refuse pour le

---

[560] B. PAVARD, « De la salle à manger aux salons de la République. La place des réseaux féminins et masculins dans l'itinéraire de la cause contraceptive (1956-1967) », *Genre & Histoire*, n°12-13, 2014.
[561] C. LEVI-STRAUSS, « Jean Pouillon », *Les Temps Modernes*, n°620-621, 2002, p. 8-11.
[562] AP FLP, Rapport moral de l'association « Pour des centres de la petite enfance », 5 juin 1969.

moment toute subvention autre que ponctuelle, mais les participant·es à la réunion espèrent que la crèche de la Sorbonne serve de précédent juridique :

> Il s'agit de créer un précédent juridique pour obtenir l'ouverture de crèche sur tous les lieux universitaires et tous les lieux de travail. Soutenir les jeunes parents et travailleurs qui en s'unissant peuvent faire de même[563].

Si l'association ne réussira jamais à faire ouvrir une nouvelle crèche universitaire à la Sorbonne, elle rédige, en décembre 1968, un premier projet détaillé intitulé « Notes au sujet de la création d'un Centre la petite enfance sur le lieu de travail. À l'université »[564]. Ce projet de six pages est le premier d'une longue série de versions amenant à l'élaboration d'un projet-type pour des centres de la petite enfance, qui seront détaillées dans la partie suivante. L'existence de ce premier document témoigne de l'importance de l'origine universitaire de cette idée, et des premières tentatives de l'association pour s'ancrer dans l'enseignement supérieur. Néanmoins, au-delà des deux premières pages, les universités ne sont plus évoquées, et le reste du texte correspond à un projet de société plus large. La dernière page évoque même la possibilité de créer des centres de la petite enfance en milieu rural, ce qui est très loin des enjeux universitaires. En entretien, Françoise Lenoble-Prédine évoque le départ d'Edgar Faure du ministère de l'Éducation nationale comme facteur explicatif de cet abandon. Aucune trace d'échanges directs avec Edgar Faure n'a pu être retrouvée dans ses archives, qui contiennent cependant plusieurs lettres de Lucie Faure. Cette dernière, qui dispose de réseaux dans le monde intellectuel et politique, l'assure à plusieurs reprises de son soutien et de son intérêt. Sa dernière lettre, datée du 23 juin 1969, indique ainsi :

> J'espère que vous n'abandonnerez pas et que vous vous ferez entendre par le successeur de mon mari[565].

Ce successeur, Olivier Guichard, gaulliste de longue date, n'est pas sensible à ces projets. L'année suivante, le rapport moral de l'association « Pour des centres de la petite enfance » ne comprend plus que des références ponctuelles aux crèches universitaires. Son projet principal devient bien celui des centres de la petite enfance dont le développement sera défendu à l'échelle nationale.

---

[563] AP FLP, « Halte-garderie Sorbonne à la rentrée », compte rendu de la réunion du 19 octobre 1968, Sorbonne.
[564] AP FLP, « Notes au sujet de la création d'un centre la petite enfance sur le lieu de travail. À l'université », décembre 1968.
[565] AP FLP, Lettre de Lucie Faure à Françoise Lenoble-Prédine, 23 juin 1969.

B. Un projet sur le papier, sans soutien institutionnel

La première année de fonctionnement de l'association « Pour des centres de la petite enfance » est consacrée à l'élaboration et à la rédaction d'un projet qui sera ensuite porté et défendu pendant plusieurs années. Ce projet est la source principale pour étudier ce qu'auraient pu être les centres de la petite enfance, dont l'existence a avant tout été de papier. Retrouver les étapes de son élaboration permet de l'inscrire dans l'histoire de l'évolution de la prise en charge des enfants en âge préscolaire, alors marquée par la cohabitation de plusieurs modèles, à la fois dans les écoles maternelles comme l'a montré Eric Plaisance[566], dans les crèches[567] et dans les réseaux autour des pédagogies alternatives[568]. Les titres successifs donnés à ce projet sont tout à fait révélateurs de son évolution. En effet, en décembre 1968, Françoise Lenoble-Prédine rédige une première « Note au sujet de la création d'un centre de la petite enfance sur le lieu de travail »[569], suivie en janvier 1970 d'un projet « Pour une rénovation du pré-élémentaire » puis, en septembre 1970 du projet « Pour des centres de la petite enfance ». Ces titres montrent que l'importance du « lieu de travail » est rapidement abandonnée, pour se concentrer sur l'élaboration d'une nouvelle institution d'accueil des enfants en âge préscolaire. La notion de « pré-élémentaire » est finalement également abandonnée, pour ne pas limiter le projet aux écoles maternelles ou aux classes enfantines mais y inclure les nouveau-nés comme dans les crèches. Ce dernier changement de titre est commenté dans le rapport d'activité de l'association de 1970 :

> Comme vous avez pu le constater, nous avons modifié notre titre, ceci afin de ne pas risquer d'être pris pour un mouvement désirant réaliser une œuvre privée, mais bien pour un groupe d'étude et d'action travaillant auprès des familles et des usagers, des spécialistes et des pouvoirs publics pour l'obtention d'un réel cycle préliminaire[570].

La notion de « cycle préliminaire » montre que l'association souhaite insister sur la cohérence de son projet, en ne le définissant plus uniquement comme un cycle de préparation à l'école élémentaire. Françoise Lenoble-Prédine élargit donc les revendications portées par les inspectrices

---

[566] É. PLAISANCE, *L'enfant, la maternelle, la société*, Paris, Presses universitaires de France, 1986.
[567] L. MOZERE, *Le printemps des crèches*, *op. cit.*
[568] M.-L. VIAUD, « Les écoles alternatives en France dans la décennie 1968-78 », *op. cit.*
[569] Des notes manuscrites sans doute antérieures à ce projet ont été également retrouvées dans ses archives. Elles s'intitulent « Pour une éducation continue de l'enfant, Pour la conquête effective de ses droits par la femme ». Elles n'ont cependant pas été intégrées à cette analyse car leur date reste incertaine.
[570] AP FLP, Rapport d'activité de l'association Pour des centres de la petite enfance, 8 juin 1970.

générales de l'école maternelle au cours des années 1960 et 1970, qui « ne cessent de proclamer que cette institution n'est pas destinée aux enfants trop petits pour la classe élémentaire, qu'ils gêneraient, ou trop grands pour la crèche, qu'ils encombreraient »[571], en proposant de réunir ces enfants trop petits ou trop grands.

Les archives de Françoise Lenoble-Prédine contiennent plusieurs versions de ce projet, pas toujours datées, différant peu les unes des autres. Ces documents sont tous marqués par l'abondance de détails qu'ils contiennent : il ne s'agit pas seulement de décrire un projet dans ses grandes lignes mais de mettre en évidence sa cohérence interne au-delà de ce qui pourrait à première vue apparaître comme une juxtaposition d'institutions. Les deux principales versions de ce projet qui seront étudiées ici datent de janvier et de septembre 1970. Elles ne sont donc séparées de quelques mois, mais certaines de leurs différences permettent de deviner une évolution dans les stratégies de l'association. La version de janvier 1970 a pour titre « Pour une rénovation du pré-élémentaire ». Il y est indiqué en introduction :

> Ce texte exprime les conceptions et les buts de l'association « Pour les centres de la petite enfance ». Il tient compte des conclusions élaborées lors du stage – organisé par l'association, en collaboration avec la Fédération des Œuvres Laïques et la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente – qui s'est tenu du 4 au 9 septembre 1969 à Villeneuve sur Bellot (77), ainsi qu'au cours de réunions qui ont lieu à la Fédération des Travailleurs Sociaux, 3 rue de Stockholm, Paris, 3ème[572].

Ce document est le seul dans lequel sont revendiquées aussi clairement une origine et une écriture collectives. Dans la vie de l'association, ce stage est le dernier moment organisé en lien avec les actrices du terrain. Il se tient à Villeneuve sur Bellot, en Seine-et-Marne, dans des locaux de la Fédération des œuvres laïques (FOL) et parents, enfants et professionnelles s'y retrouvent. Un article de *Collectivités express* qui lui est consacré indique en effet que l'ensemble des participantes y étaient avec leurs enfants[573]. Présenté comme « un stage de sensibilisation et de préparation des animateurs, éducateurs, travailleurs sociaux des centres de la petite enfance »[574], il réunit vingt-trois participantes (vingt-deux femmes et un homme). S'il a lieu à un moment où l'idée des centres

---

[571] J.-N. LUC, « "Je suis petit mais important" », *op. cit.*
[572] AP FLP, « Pour une rénovation du pré-élémentaire », janvier 1970.
[573] Boscavert, Maurice, « Le programme du centre de la petite enfance remet en cause les structures sociologiques traditionnelles », *Collectivités express*, 10 octobre 1969.
[574] AP FLP, Document de présentation du stage de Villeneuve-sur-Bellot, 1969.

de la petite enfance a déjà germé, ses objectifs laissent deviner que les contours du projet y sont encore travaillés :

> Buts de cette rencontre : faire connaître le centre de la petite enfance (principes – méthodes) ; apporter des éléments de réponse aux problèmes d'équipement, de gestion, pédagogiques que se posent l'animation du centre de la petite enfance
>
> Contenu du stage :
>
> - architecture : répartition des volumes, équipement…
> - gestion : auto-gestion.
> - éducation globale : affective, sexuelle, alimentaire de l'enfant.
> - participation des parents : problèmes techniques (sanitaires, d'animation) et psycho-sociologiques.
> - animation socio-culturelle : à l'intérieur du centre et dans le milieu extérieur, étude des moyens, des méthodes et des limites de l'animation[575].

Le programme est donc dense, et correspond à l'ambition totalisante de cette utopie. La liste des participantes mentionne leur profession. S'y retrouvent quatre jardinières d'enfants, trois étudiantes en architecture, une étudiante en lettres, quatre psychologues dont deux psychologues de crèches, quatre institutrices, deux puéricultrices, une potière, une membre de la Ligue de l'enseignement et un animateur de Cemea. Cette équipe est donc composée de la plupart des métiers intéressés par la prise en charge des enfants en âge préscolaire, dans une perspective très pluridisciplinaire. Denise Pouillon et Françoise Lenoble-Prédine y participent également. Plusieurs courriers montrent qu'elles ont été particulièrement actives pour permettre aux puéricultrices de la crèche de l'université de Vincennes d'être là aussi. Françoise Lenoble-Prédine envoie ainsi un premier courrier à la PMI, le 9 juillet 1969, pour leur demander de faire participer l'ensemble du personnel de la crèche à ce stage, ainsi que les parents[576]. Face à un refus justifié par le souhait de ne pas fermer la crèche pendant la durée du stage, Denise Pouillon envoie un nouveau courrier le 21 août pour s'assurer que les trois personnes qui participeront au stage seront bien autorisées à y rester en internat afin de le suivre en son entier pour pouvoir « transmettre à celles qui n'auront pas

[575] *Ibid.*

[576] AP FLP, Courrier de Françoise Lenoble-Prédine à M. Sainton, sous-direction de la PMI, santé scolaire, direction sanitaire et sociale, 9 juillet 1969.

pu venir l'enseignement qu'elles auront tiré de cette expérience »[577]. Une partie du personnel de la crèche de l'École nationale des Beaux-Arts est également présente.

Le document intitulé « Pour une rénovation du pré-élémentaire » est un compte rendu de ce stage. Tout en reprenant une partie de l'argumentaire du projet « Note au sujet de la création d'un centre de la petite enfance sur le lieu de travail » de décembre 1968, il en développe de manière beaucoup plus argumentée certains aspects. Ainsi, la volonté pédagogique du lieu est affirmée d'emblée :

> L'objectif primordial du centre se définit par une recherche de l'ouverture sur la vie réelle afin de prémunir précocement l'enfant contre toutes les formes d'aliénation qui le guettent. C'est pourquoi nous ne nous bornerons pas à accueillir et éduquer les enfants pendant les heures de travail de leur mère[578].

Ce paragraphe, qui est un des premiers de l'introduction, peut être considéré comme une critique à l'encontre de la définition des crèches dans le décret de 1945, mais aussi une réponse aux critiques parfois encore faites aux écoles maternelles. Le « nous » employé marque une volonté collective de l'ensemble de ces professionnelles de la petite enfance d'affirmer leur conviction qu'un autre mode de fonctionnement est nécessaire pour les enfants, qui s'incarne dans un lieu nouveau. La nécessité d'un engagement de l'État pour ce nouveau lieu est également affirmée avec vigueur :

> Une tâche de cette ampleur ne peut être menée à bien par des organisations privées ; celles-ci – en raison des coûts de fonctionnement – ne pourraient d'ailleurs s'adresser qu'à la fraction la plus favorisée de la population, ce qui est à l'opposé même des buts de notre Association. Il appartient donc à l'État de l'accomplir en collaboration avec les collectivités (départements et communes) et en suscitant et en coordonnant les efforts de tous les ministères intéressés : Santé – Population – Education nationale – Jeunesse et Sports – Affaires Culturelles[579].

Ce paragraphe montre bien la logique dans laquelle se situe alors l'association : il ne s'agit pas ici de créer des projets qui partiraient de la base mais de convaincre les pouvoirs publics d'inscrire à l'agenda politique la transformation des institutions d'accueil des enfants en âge préscolaire, à une

[577] AP FLP, Courrier de Denise Pouillon à M. Sainton, sous-direction de la PMI, santé scolaire, direction sanitaire et sociale, 21 août 1969.
[578] AP FLP, Compte rendu du stage de Villeneuve-sur-Bellot, septembre 1970.
[579] *Ibid.*

période où l'école maternelle devient une préoccupation publique après un « long silence institutionnel »[580], notamment pour densifier le réseau périscolaire en milieu rural[581].

Ce document est également celui envisageant avec le plus de précision l'enjeu du fonctionnement d'une équipe pluridisciplinaire, appartenant à des professions jusqu'alors encadrées par différents ministères et peu habituées à travailler ensemble. Il se rapproche à ce titre du projet des écoles ouvertes porté par les Francs et franches camarades (FFC), dans lequel « à l'établissement scolaire proprement dit est associé un complexe péri-scolaire […] ce qui implique que d'autres éducateurs soient associés aux instituteurs »[582]. Le processus envisagé pour l'implantation d'un centre de la petite enfance montre que le risque d'être un projet « hors-sol » a bien été identifié, et plusieurs propositions sont faites pour essayer d'y pallier, notamment en influençant « le milieu » en amont de l'implantation :

> Dès que naît le projet d'implantation d'un C.P.E., le projet est pris en charge par une équipe constitutive qui entreprendra d'abord de sensibiliser le milieu à l'objectif du C.P.E. tel qu'il a été défini. Chaque groupe analysera les problèmes posés par un tel projet et précisera les particularités qu'il souhaite adjoindre à la conception générale. Ainsi se constituera le groupe de pression apte à soutenir les démarches nécessaires à la réalisation du projet[583].

Il est précisé plus loin que ce groupe de pression doit être composé de « membres non permanents (futurs parents, syndiqués, ou motivés pour des raisons diverses) »[584]. Il s'agit donc bien de monter un groupe de personnes convaincues, afin qu'elles fassent ensuite pression sur les personnes chargées de la mise en œuvre et du fonctionnement du projet. Il est également prévu la constitution d'une « équipe permanente non hiérarchisée » réunissant :

> Des spécialistes de l'enfance convenablement formés […] et des personnes non spécialisées souhaitant participer complètement à une expérience non traditionnelle qu'elles auront contribué à promouvoir[585].

Il est ensuite prévu que les membres de cette équipe soient rétribués conformément au statut de la fonction publique. Les centres de la petite enfance, tout en étant pensés comme des institutions

---

[580] P. GARNIER, « Préscolarisation ou scolarisation ? », *op. cit.* Pascale Garnier date ce silence de 1921 à 1977.
[581] P. LEGRIS, « Plus de maternelles pour moins d'égalité socio-territoriale ? », *Mouvements*, septembre 2021, p. 34-44.
[582] N. MONIN, « Le mouvement des Francs et Franches Camarades », *op. cit.*
[583] AP FLP, Compte rendu du stage de Villeneuve-sur-Bellot, septembre 1970.
[584] *Ibid.*
[585] *Ibid.*

publiques, sont alors encore envisagés comme des lieux pouvant fonctionner sur des principes proches de l'autogestion. Ces revendications montrent que l'idéal autogestionnaire, affirmé notamment par la CFDT dans sa déclaration du 16 mai 1968[586], irrigue de nombreuses aspirations sur l'ensemble de la période. En effet, ces deux équipes, ainsi qu'une équipe plus mobile et un comptable doivent constituer un comité de gestion responsable devant l'assemblée générale. Les pouvoirs publics financeurs ne sont envisagés que comme pouvant « exercer un contrôle légal relatif aux normes de la santé et de l'éducation »[587]. Les autorités administratives sont reléguées aux marges de l'institution, sur laquelle elles n'ont qu'un droit de regard ponctuel dans le strict cadre légal. L'ensemble de ces dispositions, clairement marquées par le dialogue interprofessionnel ayant eu lieu pendant le stage, ne seront reprises dans aucun des futurs projets. Tout comme ce stage est le dernier moment proche du terrain pour l'association, il est aussi à l'origine du document écrit mettant le plus à distance les pouvoirs publics. La disparition ultérieure de ces éléments montre que les membres de l'association « Pour des centres de la petite enfance » ont fait le choix de ne pas porter ces revendications, considérant sans doute qu'elles ne pourraient pas être entendues, voire qu'elles les desserviraient. Alors que d'autres stages sont annoncés par l'association, il semble que cela n'a pas été le cas car aucune trace n'a pu en être retrouvée. Si Françoise Lenoble-Prédine a fait l'expérience du terrain, en tant qu'institutrice et à la crèche de la Sorbonne, sa défense des centres de la petite enfance s'inscrit ensuite plutôt dans une logique de stratégie d'influence auprès des administrations centrales[588].

Le dernier écrit de l'association analysé ici est le document présentant les centres de la petite enfance daté de septembre 1970 et qui servira désormais de référence à l'association pour défendre son projet. Il est notamment distribué dans le local rue Mouffetard dans lequel s'installe ensuite l'association pour avoir une vitrine sur la rue. Françoise Lenoble-Prédine souligne que la participation de Jean Pouillon a été essentielle au moment de sa rédaction :

> Par contre, une stratégie, ce que j'ai vu tout de suite, c'est que je pouvais tirer parti de cet évènement pour mettre en place ces idées. Décloisonnement par tranche d'âges, la présence

---

[586] F. FONTAINE, « La C.F.D.T. et l'autogestion », *Autogestions*, n°16, 1971, p. 79-128.
[587] *Ibid.*
[588] Comme cela sera évoqué à la fin de ce chapitre, elle monte également, en 1970, un centre d'accueil pour adolescent·es en difficulté en Dordogne. Elle garde donc une pratique de terrain en milieu rural et ces années sont pour elles ponctuées d'aller-retours entre la Dordogne et Paris.

> des hommes… J'ai écrit après là-dessus. Aidée d'ailleurs par… parce que j'étais incapable d'écrire, par M. Pouillon qui était donc… qui était rapporteur à l'Assemblée nationale, parce qu'il y a des scripts, il était script qui peuvent écrire sur tout même sur la petite enfance donc je lui ai demandé.

L'hommage rendu par la revue *L'Homme* à Jean Pouillon[589] évoque son métier de Secrétaire des débats à l'Assemblée Nationale, dont il aurait lui-même dit qu'il s'agissait d'un « métier d'imbécile qui demande de l'intelligence », et qui lui aurait permis de savoir « rendre intelligibles les faits sociaux, religieux ou politiques les plus déconcertants (ou les plus banals), si ce n'est les dimensions les plus retorses (ou les plus convenues) de la pensée humaine »[590]. La couverture du projet final comporte un dessin fait par Françoise Lenoble-Prédine, souvent utilisé ensuite par l'association pour sa communication. Quand cette dernière me le commente, elle pointe deux symboles qu'elle a choisi d'y représenter : la colombe et la crosse pastorale formant la lettre « e », qui représente pour elle la houlette du berger :

[589] « Jean Pouillon (1916-2002) », *L'Homme*, n° 164, 2002.
[590] LA REDACTION, « Jean Pouillon (1916-2002) », *op. cit.*

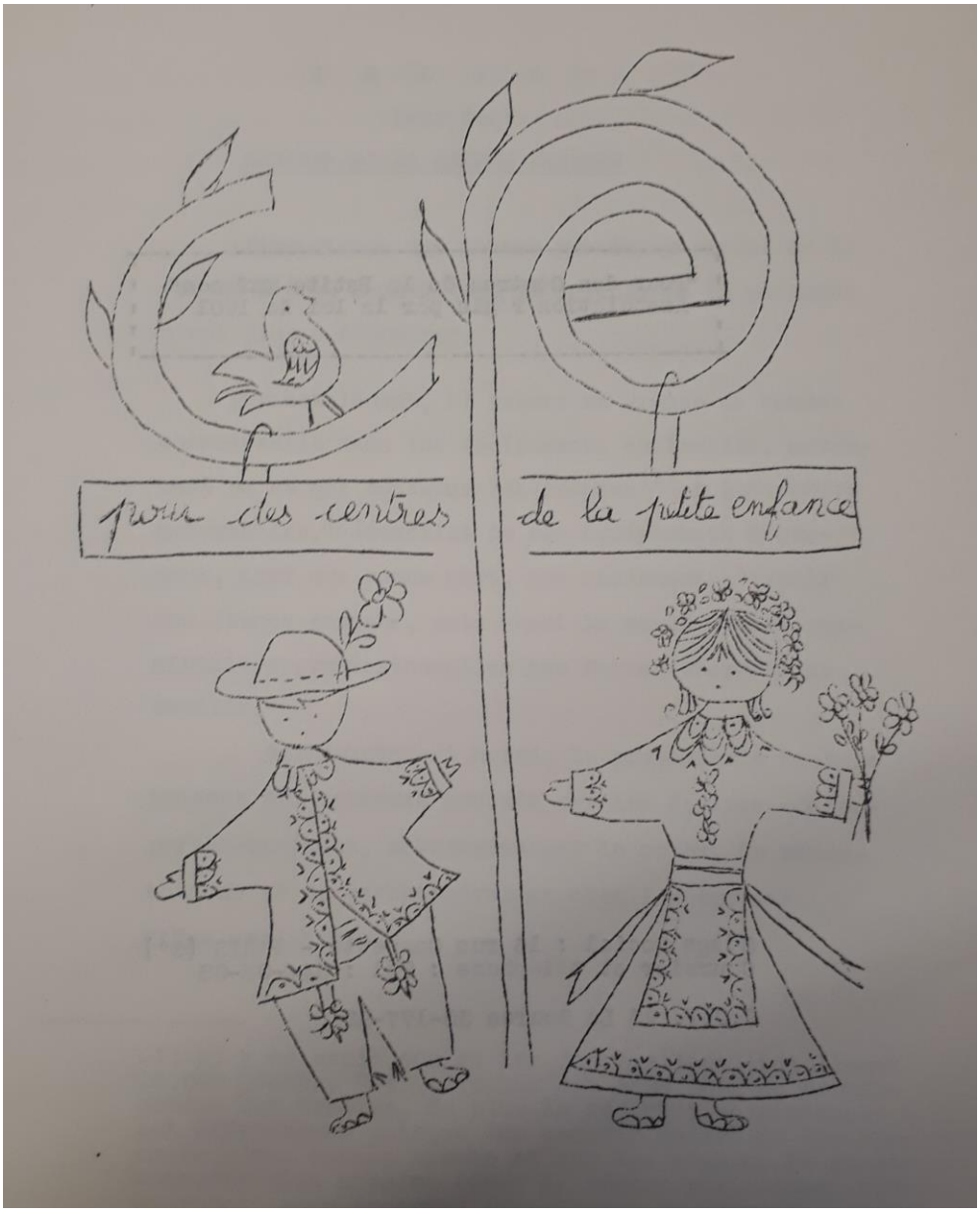

Figure 9 Couverture du projet « Pour des centres de la petite enfance », septembre 1970, AP FLP.

Beaucoup plus succinct que le compte rendu du stage précédemment évoqué, cet écrit est axé sur la réalisation concrète du projet. Les centres de la petite enfance y sont d'abord présentés en ces mots :

> C'est dans cette intention que devraient être ouverts des organismes [que l'on pourrait appeler Centre de la petite enfance] qui regrouperaient et par là même transformeraient les structures d'accueil existantes[591].

Il ne s'agit donc pas seulement de réunir ces différentes institutions, mais d'utiliser cette fusion pour provoquer leur transformation, particulièrement les crèches qui sont encore dénoncées comme « des institutions charitables permettant de recruter une main d'œuvre féminine dans les milieux pauvres tout en maintenant l'image de la femme vouée aux travaux domestiques »[592]. L'ensemble des institutions citées dans ce projet sont les suivantes :

> I. Une collectivité d'accueil et d'éducation pour les enfants (ouverte aux parents) se composant :
>
> - d'une crèche
> - d'une école maternelle
> - d'un centre de loisirs avec une plaine de jeux
>
> II. Un foyer d'accueil et d'information pour les parents comportant des services annexes :
>
> - une association de parents
> - un centre de PMI
> - un centre permanent de prévention sanitaire et social comprenant un service de soins à domicile, des chambres d'isolement, une consultation de planning[593]

Le projet de centre d'accueil et de foyer pour les parents ne sera pas détaillé dans cette thèse, qui se concentre sur l'accueil des enfants. Sa présence montre néanmoins bien la perspective holistique dans laquelle se situe le projet des centres de la petite enfance, et son inscription dans un mouvement plus général à la période étudiée de défense de la médecine préventive, notamment au sein de la médecine du travail[594]. Ainsi, dans la suite du projet, le recours à des nourrices n'est envisagé que de manière ponctuelle et exceptionnelle, comme palliatif à un manque ou en réponse à une situation exceptionnelle :

---

[591] AP FLP, Projet pour des centres de la petite enfance, septembre 1970.
[592] *Ibid.*
[593] *Ibid.*
[594] S. BUZZI, J.-C. DEVINCK, et P.-A. ROSENTAL, « Le temps des critiques (1965-1979) », *La santé au travail. 1880-2006.*, Paris, La Découverte, 2006, p. 77-85.

> Les halte-garderies seraient rendues inutiles par l'assouplissement des horaires de la crèche. Les crèches à domicile seraient remplacées par des placements familiaux passant par les CPE pour les enfants qui ne peuvent momentanément en profiter[595].

Tout en étant une réunion de modes d'accueil déjà existant, les centres de la petite enfance sont donc un projet avant tout axé sur l'accueil collectif des enfants. Plus que la socialisation entre enfants, l'élément principal mis en évidence pour les défendre est plutôt la souplesse de passage de l'une à l'autre de ces institutions :

> L'éducation doit être globale et non pas morcelée entre des services qui s'ignorent plus ou moins car l'enfant – plus encore que l'adulte – est un tout indissociable en lequel le psychologique et le biologique sont étroitement liés. De plus, il ressent profondément les agressions extérieures et les conflits qui se nouent autour de lui. Cette fusion facilitera à l'enfant le passage de la crèche à l'école maternelle ; évitera aux parents de courir de la crèche à l'école maternelle ; permettra aux enfants de la même fratrie d'être réunis[596].

Cette idée d'une institution dont l'organisation doit être pensée selon le fonctionnement de l'enfant et non selon celui des adultes reste donc au cœur projet, et en restera un élément essentiel également au moment d'en envisager une concrétisation architecturale. Il se rapproche à nouveau, à ce titre, du projet des écoles nouvelles, qui s'incarne à la fois dans un projet « d'orientation invitant à associer l'école, la vie familiale et le temps non scolaires » et dans une architecture « conçue sans cloisons entre les classes, portant l'influence du courant anglo-saxon des écoles à aires ouvertes »[597].

Contrairement au projet rédigé à la suite du stage de Villeneuve-sur-Bellot, la formation et la conviction du personnel sont très peu évoqués. Un des rares paragraphes à lui être consacré est le suivant :

> L'existence d'une équipe pluridisciplinaire mixte, le brassage des enfants au niveau des âges et l'apport des parents et adultes du voisinage grâce à l'ouverture du CPE apporteraient à l'enfant la richesse d'un environnement humain nécessaire à son équilibre. La pluridisciplinarité de l'équipe permettra réellement une éducation globale et continue[598].

La revendication d'une équipe pluridisciplinaire est donc maintenue, sans aucun élément sur les moyens de sa mise en œuvre. Il semble pourtant, comme cela sera détaillé ensuite, que ces

---

[595] AP FLP, Projet pour des centres de la petite enfance, septembre 1970.
[596] *Ibid.*
[597] M.-L. VIAUD, « Les écoles alternatives en France dans la décennie 1968-78 », *op. cit.*
[598] AP FLP, Projet pour des centres de la petite enfance, septembre 1970.

difficultés à collaborer entre les différentes institutions composant les centres de la petite enfance ont eu une part importante dans les difficultés rencontrées au moment de leur mise en œuvre.

L'étude de ces différentes versions du projet « Pour des centres de la petite enfance » montre donc bien comment évolue l'ambition de l'association qui les promeut. L'enjeu de créer des lieux d'accueil pour les enfants en âge préscolaire à l'université est abandonnée assez rapidement, principalement à la suite du changement de ministre de l'Éducation nationale, mais peut-être aussi parce que les modalités de mobilisation des étudiants et étudiantes ne correspondent plus à ce que l'association souhaite défendre. La manière de présenter le projet évolue également. D'abord présentés plutôt dans une perspective autogestionnaire, il est de plus en plus calibré sur les attentes de l'administration et des pouvoirs publics. Si une concrétisation peut ensuite s'effectuer, c'est grâce à une réelle stratégie de réseaux mise en œuvre notamment par Françoise Lenoble-Prédine et Denise Pouillon, puis à la récupération de ce projet par des architectes qui lui donneront une enveloppe physique.

C. Mise en œuvre d'une stratégie de réseaux

Le projet perceptible dans les archives de l'association évolue donc d'année en année. Cette évolution se concrétise notamment par une grande capacité de Françoise Lenoble-Prédine et Denise Pouillon à mettre en place une stratégie pour se faire connaître des réseaux susceptibles de les soutenir et les relayer dans leur projet. En effet, si le lien de l'association avec Denise et Jean Pouillon leur permet de bénéficier de réseaux politiques et intellectuels certains, elles œuvrent aussi pour être introduites dans les réseaux de réflexion et d'influence autour de la prise en charge des enfants en âge préscolaire. Les nombreux courriers conservés dans les archives de l'association montrent la mise en place d'une stratégie d'approche, de relance, de sollicitations auprès de nombreuses personnalités. C'est à leur échelle et depuis leur point de vue qu'est proposée ici une analyse de cette stratégie, qui laisse percevoir en arrière-plan des réseaux politiques et professionnels beaucoup plus vastes qu'elles réussissent parfois à intégrer. Le terme de stratégie est employé à dessein car si Françoise Lenoble-Prédine présente parfois cette expérience comme lui étant arrivée presque par hasard, les rapports annuels de l'association et les différents courriers conservés montrent au contraire une grande conscience de l'importance des relations interpersonnelles et une volonté de toucher les hommes et les femmes au cœur des organisations.

L'année 1969 est marquée, tant pour Françoise Lenoble-Prédine que pour l'association « Pour des centres de la petite enfance », par un rapprochement avec les réseaux universitaires essentiellement parisiens. Cette année est particulière dans le parcours de Françoise Lenoble-Prédine car, titulaire de la Bourse de la vocation, elle ne retourne pas dans l'Éducation nationale et peut se consacrer uniquement à la défense de son projet. Cette bourse de 10 000 francs, attribuée par la Fondation de la vocation, créée huit ans plus tôt, lui est attribuée pour sa « vocation d'éducatrice […] profondément ressentie »[599]. Ce prix a sans doute été également une étape importante pour elle, car il lui permet de donner un écho à son projet dans la presse, notamment féminine. La variété des revues dans laquelle son projet est cité montre d'ailleurs la diversité des publics touchés[600]. C'est également à la suite de ce prix que lui est accordé un entretien avec Lucie Faure, évoquée précédemment. Une des lettres de Lucie Faure, conservées par Françoise Lenoble-Prédine, montre le rôle déterminant de cette dernière qui écrit :

> J'ai lu avec beaucoup d'attention votre rapport concernant la création d'un centre de la petite enfance dans les universités. Je l'ai trouvé tout à fait remarquable et d'une telle importance que je ne l'ai pas envoyé au Cabinet de mon mari, car je tiens à ce qu'il le lise personnellement un jour prochain, afin que nous voyons ensemble comment mettre sur pied ce projet[601].

À nouveau, les projets de crèches alternatives se retrouvent défendus par l'entremise d'une femme, qui utilise son influence auprès de son mari pour les appuyer. C'est d'ailleurs Lucie Faure qui encourage Françoise Lenoble-Prédine à rédiger à l'écrit un premier projet de centres de la petite enfance, comme l'indique le rapport moral de l'association de 1969 :

> Nous poursuivons nos démarches auprès des différentes personnalités : après un entretien avec Mme Edgar Faure, celle-ci nous demande de rédiger et de lui faire parvenir un projet de Centre de la Petite Enfance dont nous lui avons parlé. Ce projet, dont le journal « Le Monde » rend largement compte, ainsi que le journal « Collectivité Express », part d'une analyse de la situation actuelle pour montrer l'urgence d'une revalorisation du rôle éducatif de la famille, la

---

[599] AP FLP, Fondation de la vocation, 9e année, promotion André Malraux, palmarès des lauréats 1968.

[600] Pour n'en citer que quelques titres : « Pour bientôt un projet neuf et hardi : les centres de la petite enfance », *Parents Pomme d'Api*, janvier 1973 ; « Bientôt des centres de la petite enfance », *Planning familial*, septembre-octobre 1972 ; « Des centres de la petite enfance », *Collectivités express*, 25 novembre 1972 ; « Pour des centres de la petite enfance », *Vivante éducation*, janvier 1972 ; « Projet-solution : tous ensemble jusqu'à 8 ans », *Elle*, 29 mai 1972 ; « Leur assurer une enfance heureuse », *Madame Express magazine*, octobre 1972 ; « Pour concilier travail et famille : des centres de la petite enfance », *Paris-Normandie*, 8 août 1973.

[601] AP FLP, Lettre de Lucie Faure à Françoise Lenoble-Prédine, 3 mars 1969.

> nécessité et l'intérêt de l'encadrement mixte, l'ouverture du Centre sur la réalité quotidienne, l'éducation permanente, l'importance de l'environnement de l'enfant[602].

Cette stratégie d'approche des réseaux politiques, ministériels et universitaires passe également par des démarches auprès de trois recteurs : Jean Roche, recteur de l'université de Paris de 1961 à 1969 ; Gérald Antoine, recteur de l'académie d'Orléans-Tours et proche conseiller d'Edgar Faure ; et Robert Mallet, recteur-chancelier de l'académie de Paris de 1969 à 1980. Un long bilan des contacts pris avec ces trois recteurs est dressé dans le rapport moral de l'association de juin 1969. Ce bilan montre à la fois une conscience aiguë de la position de ces hommes qui jouent « alors un rôle fondamental dans l'explicitation des volontés ministérielles mais aussi dans la clarification, le refus ou la défense des demandes venant du terrain local »[603]. Cette remarque est d'autant plus juste s'agissant des recteurs de Paris : « Plus que ses collègues, le recteur de Paris est choisi pour sa proximité avec le pouvoir central »[604]. Dans le cas de ces trois hommes, il semble que la proximité avec Edgar Faure soit réelle pour Gérald Antoine et Robert Mallet[605]. C'est d'ailleurs pour son rôle de conseiller auprès d'Edgar Faure que Gérald Antoine est consulté. En effet, ce n'est pas par le recteur lui-même que Françoise Lenoble-Prédine est reçue mais par un de ses collaborateurs au ministère de l'Éducation nationale, qui approuve le principe du projet « Pour des centres de la petite enfance », mais dit « qu'il ne peut, pour des raisons financières, le réaliser »[606]. Robert Mallet, à qui Françoise Lenoble-Prédine envoie au moins quatre lettres en 1969, semble avoir d'abord montré un réel intérêt pour le projet. Le rapport moral de l'association mentionne en effet :

> M. le recteur Mallet nous a accordé une audience en présence de plusieurs personnalités de l'Education Nationale. […] M. le recteur Mallet nous invite à faire partie de la Commission

---

[602] AP FLP, Rapport moral de l'association « Pour des centres de la petite enfance », 5 juin 1969. Les noms des journaux sont cités entre guillemets dans la source originale.

[603] J.-F. CONDETTE, « Le recteur d'académie, "soldat inconnu" du développement de l'Instruction publique ? », *Les recteurs : Deux siècles d'engagements pour l'École (1808-2008)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 7-20.

[604] M. STERN, « Le recteur de Paris des années 1970 aux années 2000. Un recteur spécifique ? », in J.-F. CONDETTE (dir.), *Les recteurs : Deux siècles d'engagements pour l'École*, *op. cit.*, p. 201-217.

[605] D'après Bruno Poucet, la rencontre entre Robert Mallet et Edgar Faure facilite sa nomination comme recteur de l'académie de Paris, dans « Robert Mallet. Un poète aux commandes de deux rectorats », in J.-F. Condette (dir.), *Les recteurs : Deux siècles d'engagements pour l'École*, *op. cit.*, p. 183-200.

[606] AP FLP, Rapport moral de l'association « Pour des centres de la petite enfance », 5 juin 1969.

> Nationale Paritaire « Vie de l'Etudiant » où « en raison de l'importance et de l'acuité du problème », il comptait créer une sous-commission crèche[607].

Il est probable que cet entretien ait eu lieu à la suite d'une lettre de Françoise Lenoble-Prédine, qui lui écrit le 17 janvier 1969, pour le solliciter à la suite de sa nomination récente. Cette lettre montre d'ailleurs une grande réactivité aux changements de nomination, et témoigne de cette attention aux relations interpersonnelles. Une longue lettre lui est ensuite envoyée le 2 mars, à la suite de l'audience accordée, pour faire corriger le compte rendu de cette audience reçu peu de jours auparavant. L'extrait suivant témoigne de la grande ténacité de Françoise Lenoble-Prédine à ce sujet, mais aussi de ses capacités stratégiques puisqu'elle attribue ici au recteur la responsabilité de propos qui l'arrangent :

> Je me permets de vous signaler qu'un des points exposés lors de cette audience a été laissé de côté : j'avais en effet proposé que ces centres de la petite enfance soient ouverts, non seulement aux enfants du personnel, des enseignants, des étudiants mais aussi aux enfants du quartier environnant. D'ailleurs, si mes souvenirs sont exacts, vous-même, Monsieur le recteur, aviez repris cette idée en soulignant que cette initiative favoriserait un brassage social plus intense[608].

Cette relance est particulièrement tenace car elle insiste sur un point qui sera toujours refusé : l'ouverture aux enfants du quartier. Une note sur les centres de la petite enfance est également jointe à ce courrier – probablement celle de décembre 1968 – afin de s'assurer que le recteur dispose d'une trace écrite du projet. Enfin, ce courrier est également l'occasion de profiter d'un entretien qui semble s'être bien déroulé pour solliciter du soutien pour les étudiants et étudiantes de la crèche de l'université de Vincennes, alors en conflit avec la PMI. Il montre la capacité de Françoise Lenoble-Prédine à essayer de tirer parti au maximum de ce nouveau contact au rectorat. La lettre suivante, du 11 avril 1969, est beaucoup plus courte. Elle est une réponse à une invitation à la participation à la Commission nationale paritaire de la vie étudiante, dont les travaux ont été étudiés dans le chapitre précédent. Mais Françoise Lenoble-Prédine en profite pour préciser que son association vient d'être affiliée à la Fédération des œuvres laïques afin de faire savoir que ses démarches continuent. Enfin, la dernière lettre envoyée à Robert Mallet est un très bel exemple de relance volontaire d'un interlocuteur dont on attend davantage. Elle est en effet envoyée à la suite d'un article paru dans *Le Monde* le 10 mai 1969 qui relate les propos de Robert Mallet en faveur

---

[607] *Ibid.*
[608] AP FLP, Lettre de Françoise Lenoble-Prédine au recteur Robert Mallet, 2 mars 1969.

de l'éducation permanente et de « groupements d'aide à la petite enfance ». Françoise Lenoble-Prédine profite de cette occasion pour le relancer sur son projet mais aussi lui demander d'être nommée « déléguée de l'Education nationale », « pour pouvoir aider à la création des centres de la petite enfance »[609]. Elle expose ensuite en détails sa proposition, à laquelle la FOL propose une participation financière de soutien. Les archives conservées par Françoise Lenoble-Prédine ne contiennent aucune réponse à cette lettre, mais elle a ensuite effectivement travaillé environ deux ans pour la Fédération des œuvres laïques, pour créer un centre d'animation et de rapprochement entre enfants citadins et ruraux[610]. Comme cela a été évoqué précédemment, le départ d'Edgar Faure marque l'abandon du projet de crèches dans les universités, et un virage vers la défense des centres de la petite enfance, notamment dans les villes nouvelles.

En parallèle de ses démarches auprès de l'entourage d'Edgar Faure, Françoise Lenoble-Prédine tisse également des relations avec M. Ravé, secrétaire général de la FOL de Paris. Le premier contact avec lui a lieu en Mai-juin 1968, à la crèche de la Sorbonne, comme l'atteste son nom et ses coordonnées dans le cahier de gestion de la crèche. Ce dernier y a donc fait partie des visiteurs et visiteuses spontanées. Les six lettres de 1969 conservées dans les archives de Françoise Lenoble-Prédine témoignent d'une relation de plus en plus rapprochée, notamment marquée par le passage du vouvoiement au tutoiement. La complicité qui semble se nouer entre Françoise Lenoble-Prédine et « Ravé », ainsi qu'elle le nomme, les amène à dévoiler les dessous de leur stratégie :

> Il faut vous dire que les choses vont très vite, plus vite même que je ne le souhaitais, et je crois que c'est le moment de les saisir si on ne veut pas les laisser échapper. […] Il semblerait que l'université grille d'envie d'avoir ses propres crèches – ce qui me réjouit – mais qu'une lutte ouverte avec la PMI se déclenche. A l'université de Vincennes, la crèche existe, mais dans quelles conditions !! Devant cette inorganisation complète et à la demande plus que pressante des étudiantes, l'administration de l'université serait prête à accepter ma nomination en tant qu'animatrice. Mais tactiquement parlant, mon rêve – et d'ailleurs je crois la seule possibilité – serait de pouvoir intervenir au nom de la FOL et de la Ligue. Peut-on envisager mon détachement ? […] Il me semble que si Mallet intervient, c'est que le ministre est d'accord, et

[609] AP FLP, Lettre de Françoise Lenoble-Prédine au recteur Robert Mallet, 23 mai 1969.
[610] Cette expérience dans un centre rural, « L'Hirondelle », ne sera pas détaillée dans le cadre de cette thèse. Elle est néanmoins évoquée en quelques mots à la fin de ce chapitre.

> qu'il prend le feu vert pendant qu'il est temps. J'aimerais bien que nous ne soyons pas coiffés au poteau[611].

Cet extrait montre comment Françoise Lenoble-Prédine suit son projet et essaye d'interpréter sa bonne réception par le ministère en fonction de tous les signaux dont elle peut disposer. Il s'agit bien ici d'une stratégie de transformation des institutions par le haut, de la part de quelqu'un qui croit en la capacité de transformation des acteurs et actrices de l'institution en son sein. Ce choix relève sans doute à la fois de la position finalement relativement isolée de Françoise Lenoble-Prédine qui, tout en restant en contact avec les étudiants et étudiantes dans les universités, n'intègre jamais pleinement de crèche universitaire après celle de la Sorbonne. Mais aussi peut-être d'un goût personnel, comme le laisse deviner la fin de cet extrait : cette dernière indique alors clairement préférer intégrer la FOL et la Ligue de l'enseignement qu'être nommée animatrice sur le terrain de la crèche de Vincennes. La lettre suivante, datée du 28 mai 1969, laisse deviner une réponse de Ravé prodiguant des conseils stratégiques. Ainsi, Françoise Lenoble-Prédine lui écrit avoir suivi son conseil « quant aux problèmes techniques d'animation de Vincennes » et avoir écrit au recteur Robert Mallet dans le sens préconisé. Les lettres suivantes sont également l'occasion de mentionner les différents acteurs et actrices rencontrées, notamment Pierre-Christian Taittinger, homme politique gaulliste alors conseiller municipal de Paris. Il est possible que le contact de ce dernier, avocat de formation, ait pu être établi grâce aux réseaux de Denise et Jean Pouillon. Ce dernier pose ensuite une question écrite, en tant que sénateur, au ministre de la Santé publique dont *Le Monde* se fait l'écho dans son édition des 28 et 29 septembre 1969. À cette question, portant sur le financement des crèches universitaires, le ministère de la Santé répond qu'un accord est en cours avec l'Éducation nationale pour un partage de la prise en charge avec le Département, afin d'encourager l'extension de telles initiatives. Cet échange est un des derniers suivis par Françoise Lenoble-Prédine concernant les crèches universitaires.

Au-delà des réseaux universitaires, les débuts de l'association sont également marqués par plusieurs tentatives d'approche de personnalités reconnues du monde de la petite enfance, désignées sous l'appellation « spécialistes » dans les rapports de l'association. À nouveau, ces rapports contiennent des listes de noms de personnes rencontrées, parmi lesquelles plusieurs

[611] AP FLP, Lettre de Françoise Lenoble-Prédine à M. Ravé, 9 mai 1969.

doivent être soulignés. En effet, en quelques mois, Françoise Lenoble-Prédine rencontre ou se fait introduire auprès d'actrices majeures de la rénovation de la prise en charge des jeunes enfants et des crèches : Hélène Gratiot-Alphandéry, Irène Lézine, Jacqueline de Chambrun et Françoise Davidson. Ces quatre femmes, nées entre 1909 et 1925, font alors partie des personnalités reconnues à l'échelle nationale en matière de prise en charge des très jeunes enfants. Hélène Gratiot-Alphandéry, psychologue spécialisée dans la prise en charge des enfants, est une des fondatrices de la revue *Enfance* avec Henri Wallon. Elle introduit Françoise Lenoble-Prédine auprès d'Irène Lézine, une des premières psychologues de crèches en France alors reconnue pour ses observations d'enfants en crèches[612], dont elle défend la transformation mais aussi les bienfaits potentiels pour les enfants[613]. Jacqueline de Chambrun et Françoise Davidson sont toutes deux médecins-chefs de service de PMI : la première en Seine-Saint-Denis et la seconde au département de la Seine[614]. Françoise Davidson est également l'autrice du principal manuel sur les crèches de la période, destiné aux professionnelles de la petite enfance y exerçant, dont la première édition paraît en 1970[615]. Jacqueline de Chambrun est à également citée et remerciée dans le rapport d'activité de l'association de 1970 :

> Madame de Chambrun, qui dirige l'action sanitaire et sociale du Val-de-Marne et le Docteur J.J. Hazeman, médecin-chef du service de PMI et des centres médico-sociaux de la caisse primaire centrale d'assurance maladie, furent des participants précieux et actifs que nous tenons particulièrement à remercier ici[616].

S'il n'a pas été possible de déterminer d'où est venu le premier contact avec ces femmes, aucune lettre avec elles n'ayant été retrouvée dans les archives de Françoise Lenoble-Prédine, la rapidité avec laquelle cette dernière réussit à les rencontrer montre sa très bonne insertion dans des réseaux de pouvoir national, ces professionnelles de la petite enfance faisant clairement partie des expertes prises en compte sur cet enjeu par les pouvoirs publics, et sa très grande capacité à développer un

---

[612] I. LEZINE, « Recherches sur le premier âge dans le milieu de la crèche », *Enfance*, n°20, 1967, p. 443-456. L'échelle d'observation du développement psychomoteur des enfants qu'elle a élaborée est encore une référence aujourd'hui.

[613] I. LEZINE, « Plaidoyer en faveur de la crèche », *Problèmes politiques et sociaux*, n°189, 1973, p. 11-12.

[614] Elle rédige à ce titre l'introduction d'un numéro thématique de la revue *Enfance* en 1967, qui sera davantage évoqué dans le dernier chapitre : F. DAVIDSON, « Introduction au numéro thématique " Psychologie de la première enfance dans les services de la protection maternelle et infantile" », *Enfance*, n°20, 1967, p. 355-360.

[615] F. DAVIDSON et P. MAGUIN, *Les crèches : réalisation, fonctionnement, vie et santé de l'enfant*, Paris, ESF, 1970.

[616] AP FLP, Rapport d'activité de l'association « Pour des centres de la petite enfance », 8 juin 1970.

réseau. Leurs contacts montrent également que ces femmes s'intéressent à toutes les innovations dans le domaine de la petite enfance, autour d'affinités pédagogiques ou d'envies de transformations partagées. À l'échelle internationale, une partie d'entre elles se retrouve d'ailleurs dans l'organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (OMEP), « organisation non gouvernementale qui se donne pour mission de mettre en contact les promotrices et promoteurs de l'éducation préscolaire collective et d'influencer les gouvernements et les organisations internationales », pensée comme un complément de l'Unesco[617]. Leurs noms peuvent être complétés par celui de Suzanne Herbinière Lebert, née en 1893, est alors inspectrice générale de l'Éducation nationale pour les écoles maternelles, et Présidente de l'OMEP de 1950 à 1954. Cette dernière, qui défend un renouvellement des pratiques pédagogiques à l'école maternelle depuis de nombreuses années[618], est donc également largement reconnue dans le domaine de l'éducation préscolaire. Françoise Lenoble-Prédine lui écrit une première fois le 7 mai 1969 pour solliciter un entretien, en insistant sur la place de l'Éducation nationale dans sa généalogie personnelle et sur son expérience à la Sorbonne :

> Institutrice d'École Maternelle (Normalienne de Tours), fille d'une grande famille d'enseignants, je me suis trouvée comme nous tous à lutter pour la défense de l'éducation préscolaire. En mai, devant la nécessité de s'occuper des jeunes enfants dont les parents participaient aux Commissions de travail à la Sorbonne et, dans le but d'alerter l'opinion publique quant à la carence d'équipements collectifs pour les jeunes enfants, je me suis occupée durant sept semaines de la « crèche-garderie » de la Sorbonne[619]

S'il est évident que Françoise Lenoble-Prédine insiste sur les rapports de sa famille avec l'Éducation nationale pour provoquer un intérêt chez son interlocutrice, son envie que l'Éducation nationale ne passe pas à côté des transformations qu'elle défend pour la prise en charge des enfants en âge préscolaire semble sincère et est régulièrement mentionnée dans plusieurs courriers. La référence à la crèche de la Sorbonne montre qu'elle reste, un an après, une clef d'entrée potentielle auprès de personnalités reconnues. Après avoir été reçue en entretien, Françoise Lenoble-Prédine lui écrit à nouveau le 11 juin, pour la remercier mais aussi lui demander son avis sur une éventuelle candidature d'adhésion à l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (OMEP) de son

---

[617] M. CHRISTIAN, « La petite enfance : terrain féminin ou terrain féministe ? Les femmes dans l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (1948-fin des années 1980) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°49, 2019, p. 261-281.
[618] S. HERBINIERE-LEBERT, « Le rôle de l'école maternelle dans la première éducation », *Enfance*, n°7, 1954, p. 1-11.
[619] AP FLP, Lettre de Françoise Lenoble-Prédine à Suzanne Herbinière Lebert, 7 mai 1969.

association. Le rapport moral de l'association de 1969 indique que Mme Herbinière-Lebert a mis en relation l'association avec l'OMEP. Cette demande a donc été entendue et soutenue.

L'OMEP n'est pas la seule organisation avec laquelle l'association « Pour des centres de la petite enfance » se met en relation. Le rapport moral de l'association de 1969 cite ainsi également des démarches auprès de l'Unesco. À la suite de l'obtention de la Bourse de la vocation, un long article, déjà cité, est consacré à Françoise Lenoble-Prédine dans la revue *Informations Unesco*. Le rapport moral de 1969 indique qu'un soutien, sans doute financier, est attendu de cette organisation internationale, sans qu'il ait été possible de déterminer s'il avait pu être obtenu ou non. Mme Herbinière-Lebert met également en relation l'association avec le Centre international de l'enfance, où elle est invitée à participer à des séminaires. Ce Centre, créé en 1949[620], est une fondation privée reconnue d'utilité publique œuvrant notamment pour la formation des professionnelles de la petite enfance. Enfin, l'association partenaire la plus souvent citée dans les archives est le Mouvement français pour le planning familial, dont Françoise Lenoble-Prédine intègre le conseil d'administration dès 1969, ainsi qu'une commission « matériel pédagogique pour l'éducation sexuelle des jeunes enfants de la Maternelle »[621]. Sur ce point, une réponse à une lettre d'une équipe enseignante d'école maternelle qui s'interroge sur l'éducation à la sexualité des très jeunes enfants est faite à quatre mains par Françoise Dolto et Françoise Lenoble-Prédine dans la revue de l'association[622]. Cet article montre que Françoise Lenoble-Prédine continue sans doute à entretenir le lien qu'elle a tissé avec Françoise Dolto, avec qui elle évoque, en entretien, des souvenirs de dialogues sur leurs actions respectives. Une liste des membres du conseil d'administration du Planning familial de 1971 indique que Françoise Lenoble-Prédine en fait encore partie. Le rapport d'activité de l'association « Pour des centres de la petite enfance » de 1970 indique également que le projet prévoira désormais une consultation du planning dans chaque centre de la petite enfance. Il n'a à nouveau pas été possible de déterminer avec certitude l'origine des contacts de Françoise Lenoble-Prédine au Planning familial. Mais il est à noter que le cahier de gestion de la crèche de la Sorbonne mentionne également le passage d'une personne du Planning familial, sans que son nom soit mentionné.

---

[620] R. COLIN, « Création d'un centre international de l'enfance à Paris », *Population*, n°5, 1950, p. 199-200.
[621] AP FLP, Ces deux informations sont mentionnées dans le rapport moral de l'association de 1969.
[622] « Jeux sexuels à la maternelle », *Planning familial*, n°7, juillet 1970.

Si Françoise Lenoble-Prédine n'hésite pas à contacter directement certaines personnes ou associations, elle est également contactée, surtout à partir du moment de l'exposition des travaux de l'association rue Mouffetard. C'est notamment le cas d'une représentante du mouvement « Jeunes femmes », encore très actif au début des années 1970 et « représentatif d'une nouvelle génération militante, influencée par la guerre et les thèses de Beauvoir »[623], qui fait la filiation directe entre les centres de la petite enfance et les débuts du planning familial :

> En allant rue Mouffetard à votre exposition de travaux j'avais l'espoir de vous rencontrer. Peut-être la sympathique jeune femme avec laquelle j'ai bavardé un moment vous aura-t-elle touché deux mots de ma visite. Votre projet me paraît si intéressant et riche, que j'aurai souhaité que le Mouvement, dont je suis une des responsables, vous aide à implanter ces centres de la petite enfance partout où c'est possible. Au temps où le planning familial a fait ses premiers pas, et avec la ligue de l'enseignement laïque, nombreuses ont été les amies de « Jeunes femmes » qui se sont jetées dans la bagarre. Aujourd'hui, les centres de la petite enfance, avec toutes les difficultés mentales et matérielles qu'ils risquent de rencontrer, auront peut-être besoin, aussi, de femmes « qui y croient » ! J'aimerais donc, si c'est possible, vous rencontrer avec la Secrétaire Générale du Mouvement dès septembre pour voire ensemble de quelle manière peut se traduire notre effort avec vous[624].

Cette lettre n'est qu'un exemple parmi d'autres de nombreuses lettres de soutien ou d'intérêt reçues. Elle est sans doute l'une des plus déterminées, et la seule à se fonder sur une expérience militante aussi précise. Ce soutien n'est pas étonnant de la part d'un mouvement fondé notamment sur des interrogations autour de la maternité, comme le souligne Sylvie Chaperon en citant un extrait du Bulletin du mouvement de mars 1954 :

> Pourquoi notre corps, sain, pour beaucoup encore jeune, est-il parfois écrasé d'une fatigue qui nous rend nerveuses ou déprimées, de toutes façons inaptes à notre tâche ? Fatigue qui parfois ne se résorbe plus et peut aller jusqu'à l'épuisement. Pourquoi connaissons-nous si souvent l'insatisfaction, le regret, l'amertume, la tristesse, au moment même où nous connaissons nos raisons de joie, de bonheur, éprouvant parfois la honte de ne pas les sentir nous gonfler le cœur ? Pourquoi encore, alors que notre amour est sans conteste, éprouvons-nous de la lassitude à la présence de nos enfants ? Pourquoi voulant être toute tendresse ne leur donnons-nous trop souvent que reproches, brusqueries, incompréhension ?[625]

Il n'a pas été possible de déterminer si des membres du Mouvement « Jeunes femmes » ont effectivement soutenu Françoise Lenoble-Prédine, cette dernière ne les évoquant jamais en

---

[623] S. CHAPERON, *Les années Beauvoir*, *op. cit.*, p. 214.
[624] AP FLP, Lettre de Mme Fouilhé à Françoise Lenoble-Prédine, 23 juillet 1969.
[625] S. CHAPERON, *Les années Beauvoir*, *op. cit.*, p. 227.

entretien[626]. Un article sur les centres de la petite enfance est ensuite paru dans le bulletin de l'association, reprenant une partie de ces thèmes en les présentant comme une solution à ce mal-être chez les femmes et plus largement au sein des couples :

> Enfin – et ce ne sera pas le moindre de leurs avantages – de tels Centres auront aussi un effet formateur sur les hommes et les femmes qui y viendront. La mixité de l'encadrement, tout en revalorisant des tâches traditionnellement dévolues aux femmes, contribuera à modifier les idées reçues sur les rôles respectifs du père et de la mère à l'intérieur du foyer. La collaboration des parents développera leur sociabilité ; ils noueront tout naturellement des relations d'entraide et de coopération qui les pousseront à revendiquer des équipements collectifs, et l'existence ne se résumera plus – comme elle le fait pour trop d'entre eux – à passer sans trêve d'un travail souvent parcellaire à une vie familiale quelque peu étriquée : ils commenceront aujourd'hui à vivre comme leurs enfants sauront peut-être vivre demain[627].

Cet extrait montre comment ce projet a pu représenter un réel espoir d'amélioration de la situation des enfants et de leurs parents, en imaginant une institution permettant d'adapter l'organisation sociale à l'accueil des enfants, particulièrement quand leurs mères travaillent mais aussi quand elles restent au foyer, à une époque où l'idée de la « maternelle pour tous »[628] est plébiscité par les Français·es qui « l'estiment indispensable au bon développement de l'enfant pendant une période jugée déterminante de son existence » [629]. Françoise Lenoble-Prédine est également invitée à participer aux congrès de différents mouvements de femmes : celui du Mouvement démocratique féminin, du Mouvement jeunes femmes à nouveau, de l'Union des femmes françaises et à la commission féminine de la CFDT[630]. La liste de ces associations montre que Françoise Lenoble-Prédine est beaucoup plus en lien et à l'aise avec des réseaux de femmes issus de la « génération de la guerre », période entre « les deux crêtes des vagues féministes, celle du suffragisme au début du siècle et celle du MLF des années 1970 » où « se reformulent les revendications et où se recomposent les forces du mouvement permettant d'observer à la fois le déclin du vieux mouvement et la lente émergence d'une nouvelle génération féministe, qui n'acceptera ce label qu'au milieu des années 1960 »[631].

---

[626] Elle évoque néanmoins à plusieurs reprises le soutien de « réseaux protestants » sans davantage de précisions.
[627] AP FLP, « Pour des centres de la petite enfance », article paru dans *Jeunes femmes*, version initiale dactylographiée.
[628] A. PROST, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France depuis 1930*, Paris, Perrin, 2004, p. 87.
[629] J.-N. LUC, « "Je suis petit mais important" », *op. cit.*
[630] Ces congrès sont mentionnés dans le rapport d'activité de l'association « Pour des centres de la petite enfance » du 8 juin 1970, sans que leurs dates ne soient précisées.
[631] S. CHAPERON, *Les années Beauvoir*, *op. cit.*, p. XIII.

La liste des personnes et associations avec lesquelles l'association « Pour des centres de la petite enfance » et Françoise Lenoble-Prédine entre en contact est encore longue. La liste des interventions effectuées au nom de l'association entre 1970 et 1972 montre les réseaux dans lesquels l'association continue à prospecter : réseaux laïques, professionnelles de la petite enfance, Planning familial, réseaux de l'Éducation nationale. Une intervention est également faite aux « Journées de dénonciation des crimes contre les femmes », organisé par le MLF à la Mutualité, les 14 et 15 mai 1972 où, comme le raconte Françoise Picq, l'enjeu des crèches est bien présent : « *France Soir* s'intéresse aux hommes qui tiendront la crèche autant qu'à ces femmes qui agacent et agressent, qui amusent et qui font peur et qu'on ne peut plus feindre d'ignorer »[632]. Un premier contact est pris au Parti socialiste auprès de Marie-Thérèse Eyquem, dont il est noté qu'elle « élaborait le projet du Parti socialiste concernant la petite enfance »[633]. Il est possible que ce contact ait été déterminant dans la suite du parcours de Françoise Lenoble-Prédine, qui sera en effet recrutée au Cabinet de Georgina Dufoix, Secrétaire d'État chargé de la famille, peu de temps après l'élection de François Mitterrand. Le bilan positif de toutes ces prises de contact est fait dans le rapport d'activité de l'association en 1972 :

> Nous arrivons à la quatrième année de notre travail. La première, nous avons essayé d'alerter l'opinion aux problèmes de la petite enfance. La deuxième année nous a permis de collaborer avec les différents travailleurs sociaux concernés. L'année dernière et cette année, nous avons pu approfondir ce travail. Et maintenant nous constatons que, grâce au travail effectué et aux nombreux contacts pris, nous arrivons à convaincre un certain nombre de personnes habilitées à prendre de telles décisions[634].

Cette remarque tout à fait lucide de l'association est corroborée par ses contacts de plus en plus nombreux avec les Villes nouvelles, qui permettront à plusieurs centres de la petite enfance de voir le jour, sous cette appellation ou une autre. C'est notamment grâce à la conviction de plusieurs architectes que ces projets sortent de terre. Mais, avant leur intervention, Françoise Lenoble-Prédine et les membres de l'association avaient déjà conscience de l'importance de donner à voir leur projet pour convaincre, et avaient déjà œuvré en ce sens.

---

[632] F. PICQ, *Libération des femmes*, *op. cit.*, p. 136.
[633] AP FLP, Rapport d'activité de l'association « Pour des centres de la petite enfance », juin 1970-juin 1972.
[634] *Ibid.*

II. De l’élaboration à la concrétisation

A. Donner à voir une institution qui n’existe pas

Comme cela a déjà été montré plus haut, Françoise Lenoble-Prédine, notamment du fait de son histoire personnelle, a une grande sensibilité pour la concrétisation matérielle de ses idées. Cette manière d’être au monde l’amène d’abord à utiliser ses capacités créatives et manuelles pour faire rentrer des fonds dans l’association. La vente de ses premières réalisations se fait dans une boutique expropriée avant démolition de la rue Mouffetard, mise à disposition par l’intermédiaire de Jean Tiberi, en tant que conseiller municipal de Paris[635]. Une photo de la boutique avant son aménagement montre l’importance du travail qu’il a nécessité :

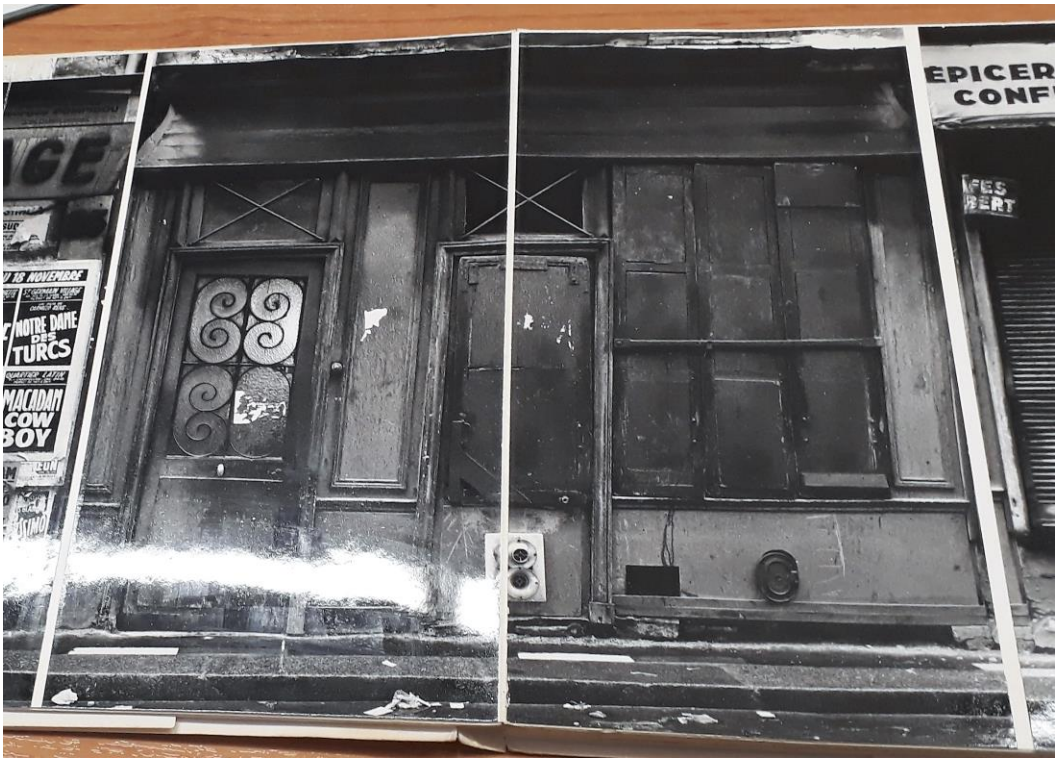

Figure 10 Local de la rue Mouffetard, AP FLP. [1969]

[635] AP FLP, Il est alors également député UDR. Courrier de Jean Tiberi à Françoise Lenoble-Prédine, 8 juillet 1969.

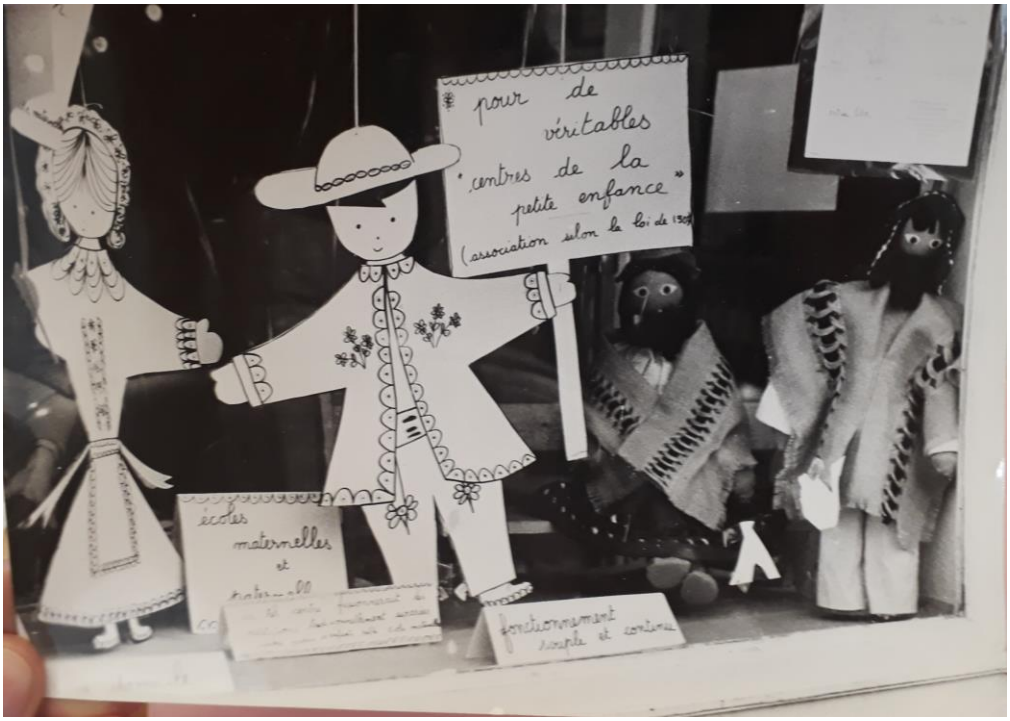

Figure 11 Vitrine du local de la rue Mouffetard, AP FLP. [1969]

C'est dans cette boutique que sont vendus les meubles adaptés aux enfants[636]. Elle sert également à faire la promotion des centres de la petite enfance, comme le montre la photo de la vitrine reprenant les personnages dessinés pour la couverture du projet. Y sont également organisés des ateliers entre enfants et parents, afin de montrer comment faire participer les parents à des activités destinées aux enfants. Une première exposition y est organisée, dont le récit est fait dans le rapport d'activité de 1970 de l'association :

> L'exposition que nous avons faite à la fin du mois de juin dernier dans une petite boutique de la rue Mouffetard […] a duré une dizaine de jours et s'est déroulée avec animation. Elle illustrait les buts de notre association mais nous y présentions aussi un artisanat qui a été apprécié, non seulement pour sa qualité propre mais en tant qu'expression commune « parents éducateurs » ; en effet, ceux-ci créant ensemble un environnement convenant aux jeunes enfants, cette création renforce un lien nécessaire et permet une continuité éducative entre la maison et l'école. […] Les enfants du quartier se plaisaient beaucoup dans ce décor et y

[636] En photo dans le chapitre zéro.

> venaient d'eux-mêmes pour le plaisir de s'y trouver et y dessiner. Nous y faisions de la propagande pour nos idées, les visiteurs achetaient, pour une somme modeste, le texte du Projet de Centre de la petite enfance[637].

Comme à la crèche de la Sorbonne, Françoise Lenoble-Prédine, à-travers son association, continue à expérimenter à la fois la mise en espace et la concrétisation d'une partie de ses idées, mais aussi le succès de cette mise en espace auprès du public et l'adhésion qu'elle produit. Cette exposition est également l'occasion de vendre les objets qu'elle crée, et de faire ainsi rentrer des fonds dans l'association. Ces premières initiatives rue Mouffetard permettent de rencontrer M. Lebas, qui travaille à l'Institut national de recherche et de documentation pédagogiques (INRDP) et propose d'organiser une autre exposition dans ses locaux. C'est à la même période que l'association commence à travailler avec un groupe d'architectes sur la concrétisation de son projet, déjà envisagée au moment du stage de Villeneuve-sur-Bellot. En effet, dans l'annonce de la création de ce groupe, l'association affirme alors la nécessité de ne pas couper l'architecture de ses futurs usagers et usagères :

> La description architecturale d'un C.P.E. suppose la définition préalable des objectifs du Centre et du rôle de ses animateurs. A partir des discussions qui ont eu lieu au stage, une commission architecture peut se mettre au travail et communiquer ses propositions, mais elle tient à être toujours en relation avec les animateurs du Centre, et inversement, les animateurs du Centre doivent être en relation permanente avec les architectes[638].

Si les détails et l'importance de ce choix de travailler avec des architectes seront détaillés dans la partie suivante, deux expositions organisées à l'INRDP à la fin de l'année 1971 puis au Salon de l'enfance en octobre-novembre 1972 pour faire connaître le projet « Pour des centres de la petite enfance », et qui auront une couverture de presse conséquente, sont également le fruit de ce travail avec eux. Ces deux rencontres permettent la concrétisation d'une volonté récente de l'association, qui a compris, par sa première expérience rue Mouffetard, qu'il lui fallait aller plus loin pour faire passer ses idées, notamment en leur donnant corps :

> Au début, nous avons cherché à avoir des contacts directs avec les parents en les rencontrant sur les marchés par exemple, autour d'un artisanat pour enfants que nous avions exposé au cours de la première année. Nous pouvions ainsi sensibiliser les adultes à ce que devrait être la relation entre les enfants et le groupe social dans lequel ils s'insèrent. De ces dialogues est

---

[637] AP FLP, Rapport d'activité de l'association « Pour des centres de la petite enfance », 8 juin 1970.
[638] *Ibid.*

> ressorti le fait que notre projet pédagogique serait mieux compris et plus clair si on lui adjoignait des croquis et des exemples d'architecture en illustration des différents objectifs pédagogiques. Et finalement, un premier exemple de ce que pouvait être un CPE fut mis au point par une équipe afin de présenter un projet plus concret[639].

À nouveau, cette sensibilité à la matérialisation des idées est une caractéristique forte des stratégies mises en œuvre par Françoise Lenoble-Prédine. Montrer ce qu'on pourrait faire, montrer qu'il est possible de fonctionner autrement, sont des manières de convaincre les indécis, en les emmenant dans un récit d'autres possibles.

L'exposition organisée à l'INRDP à la fin de l'année 1971 est une étape importante dans la notoriété de l'association et de son projet. Héritier du Centre national de documentation pédagogique (CNDP), l'INRDP se voit confier, par un décret de 1970, des missions de recherche, de documentation et d'information pédagogiques. L'exposition organisée dans ses locaux est donc une des premières de cette institution aux contours récemment redessinés, et reçoit le soutien de son service des expositions[640]. Le catalogue, conservé dans les archives de Françoise Lenoble-Prédine, ne comprend pas de photos mais un descriptif qui permet d'en imaginer le contenu :

> Cette exposition en illustre les idées principales par des phrases-clefs, des croquis, des plans et une maquette. Elle marque une étape dans une recherche qui, pour progresser, a besoin maintenant de réalisations ; c'est pour cette raison que nous avons mis l'accent sur les problèmes architecturaux auxquels nous pouvons maintenant apporter les premières solutions[641].

Le catalogue de l'exposition reprend ensuite les textes qui accompagnaient les différents panneaux. La place de l'architecture y est prépondérante. L'exposition est organisée en deux parties. La première, après une démonstration de l'insuffisance numérique des crèches et des maternelles, expose le programme de l'association « Pour des centres de la petite enfance », en détaillant son projet analysé plus haut. La seconde partie, intitulée « Programme architectural », détaille longuement ce programme, ainsi que des éléments de coût, des éléments techniques de

---

[639] AP FLP, Rapport d'activité de l'association « Pour des centres de la petite enfance », juin 1970-juin 1972.

[640] D'après les souvenirs de Francien Best, ce redécoupage institutionnel a notamment pour objectif de diminuer l'influence de l'INRDP sur l'enseignement primaire, à la suite de la mobilisation d'une partie importante de son personnel en Mai-juin 1968. Voir sur ce point F. Best, « Louis Legrand, créateur de la recherche pédagogique à l'Institut pédagogique national », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, n°51, 2018, p. 13-23.

[641] AP FLP, Catalogue de l'exposition de l'association « Pour des centres de la petite enfance », INRDP, octobre 1971-mi-février 1972.

construction. Un programme métré est associé au catalogue de l'exposition. S'il n'a pas été possible de retrouver davantage d'éléments sur cette exposition, il semble qu'elle ait été majoritairement écrite, et que les éléments visuels proposés aient alors surtout été des illustrations du même type que celles présentées dans le local de la rue Mouffetard. D'après les rapports d'activité de l'association, l'exposition est un succès :

> Suivit l'exposition à l'INRDP, du 15 octobre 1971 au 15 février 1972. La presse lui fit un très bon accueil. De nombreux contacts importants y furent pris (Pouvoirs publics, Missions d'Aménagement des Villes Nouvelles, maires de différentes municipalités, organisations de l'Enfance à l'étranger). Elle permit de relancer une campagne sur les équipements de la petite enfance, et aussi elle suscita, grâce au travail architectural, une certaine demande de la part des promoteurs et des municipalités, tant dans le sens de l'amélioration des équipements existants qu'en vue de créations nouvelles[642].

Le premier contact avec les villes nouvelles est donc pris au moment de cette exposition. Avant même son lancement, l'association utilise déjà cette exposition comme un moyen de faire la promotion de son projet : une liste d'invitations ciblées conservée dans les archives de Françoise Lenoble-Prédine montre que toutes les actrices des principales institutions côtoyées jusqu'alors y sont conviées. Un courrier conservé par Françoise Lenoble-Prédine montre également que cette exposition a été utilisée comme un moyen de relancer Olivier Guichard, *a priori* sans succès.

Cette exposition est donc une première étape dans la notoriété de l'association. Le partenariat avec les architectes lui permet ensuite de passer à une concrétisation supplémentaire : celle de la maquette. Il n'a pas été évident de retracer l'historique de cette maquette, que Françoise Lenoble-Prédine évoque à plusieurs reprises en entretien, car plusieurs maquettes ont en fait été réalisées. Celle qu'elle évoque le plus est une maquette d'un centre de la petite enfance « modèle », exposée pour la première fois en novembre 1972 au Salon de l'enfance. Le lien entre l'exposition à l'INRDP et cette maquette est mis en avant dans un article de *Femme pratique*, qui fait alors partie des magazines plus pratiques destinés aux classes populaires qui perdurent et s'étoffent après la Libération[643] :

> Cette idée d'une institutrice, Françoise Lenoble-Prédine, a déjà soulevé l'enthousiasme lors d'une exposition à l'Institut National Pédagogique. Elle est très simple pourtant : il suffisait

[642] AP FLP, Rapport d'activité de l'association « Pour des centres de la petite enfance », 8 juin 1970.
[643] B. PAVARD, « Presse(s) féminine(s) : le poids du genre », *Manuel d'analyse de la presse magazine*, Paris, Armand Colin, 2018, p. 107-123.

> d'y penser. Dans les « centres de la petite enfance » sont groupés sous un même toit tous les endroits où les parents peuvent laisser les petits enfants de 0 à 5-7 ans pendant qu'ils travaillent […] Femme Pratique vous présente au Salon de l'Enfance 1972 une immense maquette animée d'un Centre conçues par les architectes D. Girard, M. et R. Pastrana et D. Bourdon, l'ingénieur conseil J. Prouvé et le sociologue J.-P. Flamand. Tous les CPE ne sont pas toujours réalisés sur ce modèle, car ils tiendront compte des besoins de chaque région[644].

Un contrat entre le magazine *Femme pratique* et l'association « Pour des centres de la petite enfance » signé à l'occasion de l'organisation de ce Salon de l'enfance indique une participation active du magazine, qui finance la reproduction « à la dimension d'environ 20m^2 »[645] de la maquette initialement exposée à l'INRDP. Ce contrat indique également que Françoise Lenoble-Prédine :

> Prend à sa charge la décoration – tissus de la maquette et la réalisation des marionnettes (150 petites et 5 grandes) nécessaires à l'animation. Elle donne gratuitement du temps pour collaborer à la réalisation de la maquette et du montage audiovisuel[646].

Pendant la durée du Salon, *Femme pratique* finance trois animateurs parmi lesquels Françoise Lenoble-Prédine pour présenter la maquette au public. Ce que cette dernière veut dire par « je racontais en suivant la structure », est que la maquette est présentée en faisant le récit d'une journée-type de deux enfants dans un centre de la petite enfance, à l'aide des marionnettes, afin de montrer toutes les potentialités d'un tel lieu, tant pour les enfants que leurs parents. La participation de Jean Prouvé à ce projet, qui sera évoquée plus en détails dans la suite de ce chapitre, rend d'autant plus sensible l'idée de la maquette, ce dernier étant en effet connu pour l'importance qu'il leur accordait, notamment dans ses enseignements, comme s'en souvient l'un de ses anciens élèves : « Le travail sur maquette et les croquis étaient très importants pour Jean Prouvé : il nous disait toujours qu'une bonne architecture devait partir du détail pour arriver à un ensemble harmonieux, et non partir d'un ensemble sans connaître les techniques pour arriver au détail (souvent laissé à l'initiative du chef de chantier). Nos maquettes étaient réalisées avec des éléments (poutres IPN, U, L) permettant de réaliser fidèlement la réalité, elles devaient être parfaites. Jean Prouvé nous montrait la grande fenêtre de l'atelier : « Vous posez votre maquette sur le rebord de

---

[644] « Femme Pratique vous présente les centres de la petite enfance », *Femme pratique*, n° 112, novembre 1972, p. 169.
[645] AP FLP, Contrat passé entre *Femme pratique* et l'association « Pour des centres de la petite enfance », relatif à l'exposition du Salon de l'enfance et aux expositions ultérieures, [septembre 1972].
[646] *Ibid.* Le film n'a pas pu être retrouvé.

la fenêtre, face au ciel pour la photographier, vous obtenez une vision parfaite de votre construction » »[647]. Obtenir une idée parfaite de ce que sera un Centre de la petite enfance est également l'objectif recherché par Françoise Lenoble-Prédine, qui a conservé plusieurs photos de cette première maquette :

Figure 12 Maquette d'un centre de la petite enfance, AP FLP. [1972]

Les petits personnages présents au second plan sont les marionnettes qui permettaient de faire ce récit d'une journée au centre. S'il n'est pas possible de distinguer précisément les différents espaces, cette photo permet néanmoins de percevoir l'importance des volumes ouverts, conçus par

[647] V. NEGRE et G. LAMBERT, « « Partir du détail pour arriver à l'ensemble ». L'enseignement de Jean Prouvé au Conservatoire national des arts et métiers (1958-1971). Entretien avec Jean-Gilbert Jozon suivi de la liste des cours donnés entre 1960 et 1963. », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, mis en ligne le 29 janvier 2020.

les architectes pour incarner le décloisonnement des différentes institutions comme le rapporte toujours l'article de *Femme pratique :*

> Pour servir cette idée, l'architecture doit « se décloisonner ». Au lieu d'une succession de petites pièces définitives, une série de volumes qui pourront changer selon les besoins et les hasards ; on partira de volumes ouverts, sans couloirs ni portes, que l'on fermera pour ceux qui veulent être tranquilles (les coins « fichez-moi la paix »)[648].

Cette maquette représente donc l'incarnation de la rencontre entre un idéal pédagogique et un idéal architectural, dans l'idée que l'un et l'autre sont éminemment liés et se nourrissent mutuellement. Ces propositions architecturales d'un espace décloisonné correspondent au renouvellement de l'architecture scolaire portée pendant les années 1970, où « les maitres d'ouvrage et les architectes proposent […] une école à aires ouvertes. Les Instructions Officielles précise dans une circulaire « la nécessité d'une conception modulable du bâtiment favorisant l'individualisation de l'enseignement, la pédagogie de soutien, le travail en équipe, le décloisonnement des classes et des disciplines, ainsi que l'ouverture sur le monde extérieur » »[649].

Les archives de Françoise Lenoble-Prédine contiennent une première version du récit qui était donné en présentant la maquette. Il s'agit de la journée de trois enfants, Catherine et Christophe, un frère et une sœur que leur père dépose à 7h15 au centre de la petite enfance, et Jérôme, déposé par sa mère à la maternelle à 8h15. Catherine est à la crèche, et Christophe à la maternelle. La proximité des institutions permet à leur père de les déposer tous les deux à la crèche quand il arrive, où Christophe peut attendre en compagnie de sa sœur l'heure d'ouverture de la maternelle. Les différentes étapes de la journée permettent d'insister sur les avantages du centre : Catherine qui a été un peu malade a pu être gardée chez elle par quelqu'un du centre. L'autonomie des enfants à se déplacer dans l'espace et à utiliser le mobilier est régulièrement mise en avant. La rupture avec la famille se fait en douceur : le frère aîné peut venir dans la journée embrasser sa sœur à la crèche, et la mère de Jérôme prend le temps de visiter avec lui la cabane qu'il a construite

---

[648] « Femme Pratique vous présente les centres de la petite enfance », *Femme pratique*, n° 112, novembre 1972, p. 172. Raul Pastrana reprendra, en 1990, cette idée des coins « fichez-moi la paix » dans une communication intitulée « Pour être bien ensemble il faut pouvoir être seul », publiée dans *Le jeune enfant et l'architecte : les lieux de la petite enfance*, Paris, Syros Alternatives, 1991.

[649] S. BARTHELEMY et L. JEANNIN, « Histoire et courants architecturaux du bâtiment scolaire, une nouvelle ère à venir ? », *Tréma*, n°52, 2019.

quand elle vient le récupérer à 17h. Dans le document conservé par Françoise Lenoble-Prédine, chaque étape de la journée est associée à un paragraphe théorique du projet « Pour des centres de la petite enfance ». Cette maquette qui, d'après les souvenirs de Françoise Lenoble-Prédine, circulera beaucoup en France, permet donc d'allier théorie et mise en œuvre pratique, afin de convaincre du bien-fondé de son projet.

La dernière exposition évoquant les centres de la petite enfance est une exposition itinérante montée par le Centre de création industrielle (CCI) et le Centre Georges Pompidou. Il est probable que cette exposition ait également été rendue possible grâce au soutien de Jean Prouvé, qui est associé à ce projet dès ses débuts, en présidant le jury du concours pour la construction de Beaubourg. Elle est présentée au Centre de création industrielle entre le 15 janvier et le 20 février 1978, avant de partir dans toute la France. Cette exposition, qui se tient peu de temps après l'ouverture de ces deux lieux, s'inscrit dans une première période de programmation du CCI, qui « dans la mouvance de Mai 68, de la séparation de l'architecture et des Beaux-arts et de la conséquente introduction de la sociologie dans le domaine de la culture, au cours des années 1970 et 1980 [...] propose une programmation laissant une grande place aux thématiques sociales et relevant de la vie quotidienne »[650]. Des photographies de la première installation à Beaubourg sont conservées dans les fonds de la bibliothèque Kandinsky[651] :

[650] L.-C. SZACKA, « Quand la ville entre au musée. Les expositions comme média d'analyse, d'invention, d'appréhension et de projection du territoire urbain (Centre Pompidou 1969-1994) », *Modèles et modalités de la transmission culturelle*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2019, p. 193-218.

[651] Reportages photographiques sur les expositions du CCI, Environnement et petite enfance. - Exposition au Centre Pompidou, Niveau 5 (16 janvier 1978 - 20 février 1978) : vues de salles. Photographe : Eustache Kossakowski. CCI 59.

Figure 13 Environnement et petite enfance - Exposition au Centre Pompidou, Niveau 5 (16 janvier 1978 - 20 février 1978) : vues de salles. Photographe : Eustache Kossakowski

Plus tardive, cette exposition est celle de la consécration : Françoise Lenoble-Prédine y participe en tant que conseillère technique, et les centres de la petite enfance y sont présentés comme un exemple français à mettre en avant. En effet, le site du Centre Georges Pompidou présente brièvement l'exposition, dont l'objectif est de « montrer un certain nombre de recherches et de réalisations menées en France et à l'étranger sur l'environnement sensoriel du petit enfant d'âge préscolaire, et de ses répercussions sur son développement »[652]. Il est également précisé que « La seconde partie de l'exposition est elle, à titre d'exemplarité française, axée sur les « Centres de la Petite Enfance », institutions qui ont vu le jour après 1968 et dont il en existe actuellement une quinzaine »[653]. C'est pour cette exposition que Françoise Lenoble-Prédine demande un témoignage

[652] https://www.centrepompidou.fr/fr/programme/agenda/evenement/cpBbqE [consulté le 28 janvier 2023].
[653] *Ibid.*

à Françoise Dolto sur la crèche de la Sorbonne. Cette dernière, qui rédige la préface du catalogue d'exposition, y évoque les centres de la petite enfance avec beaucoup d'optimisme :

> C'est pourquoi j'applaudis à la création des centres de la petite enfance tels qu'ils sont conçus, dans des équipements spatiaux et architecturaux et tels qu'on a pu les construire dans des villes ou des quartiers neufs[654].

Les centres de la petite enfance sont donc désormais associés à une innovation urbaine et architecturale, et si Françoise Lenoble-Prédine est encore citée, l'association « Pour des centres de la petite enfance » disparaît complètement des propos. Cette dernière donne peu de détails, en entretien, sur la fin de l'association. Il semble qu'elle prenne davantage, à partir de 1973, une place de consultante bénévole pour ces projets, comme elle l'évoque dans les propos suivants :

> C'était important la préoccupation des programmes contenus. Donc moi je suis baignée là-dedans parce que du coup j'ai beaucoup travaillé avec les architectes. Et c'est marrant, jamais je n'ai pensé à me faire payer, c'était du bénévolat ! Alors que eux… Donc j'ai été dans les commissions des groupes Balint[655], beaucoup, les médecins, ils me posaient des questions, je répondais. J'ai été dans des groupes d'urbanistes, mouvements sociaux, la proximité, la place de l'enfant dans la ville… Donc évidemment les jeunes enfants c'est des très durs handicaps, les trottoirs machin… Donc au fond j'ai été très vite sollicitée par ce qu'on peut… La transversalité. Et il faut croire que ça leur apportait quelque chose comme ils me demandaient ![656]

Pour comprendre comment Françoise Lenoble-Prédine a pu ainsi changer de position avec l'évolution des centres de la petite enfance, un retour en arrière en 1970 s'impose, au moment de la rencontre entre l'association « Pour des centres de la petite enfance » et un groupe d'architectes.

B. Un projet réapproprié par des architectes

La rencontre entre l'association « Pour des centres de la petite enfance » et un groupe d'architectes est présentée dans un rapport de l'association comme issue d'une démarche volontariste :

> Nous avons donc choisi de travailler sur un projet architectural de CPE qui serait une amorce d'intégration d'équipement, nous tenant toujours à la même ligne, non pas un équipement expérimental pilote qui nous isolerait des revendications quantitatives et qualitatives

---

[654] F. DOLTO, préface au catalogue *Environnement et petite enfance*, Paris, CCI éditions, 1978, p. 5.
[655] Groupes de soignant·es de huit à 12 personnes qui se retrouvent régulièrement pour réfléchir autour de la présentation d'un cas clinique dans lequel la relation soignant-soigné pose problème et questionne.
[656] Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, 19 novembre 2018, bureaux du CCVS, Paris.

> importantes, mais des équipements qui peuvent dès maintenant être acceptés par les ministères concernés, qui répondent aux normes imposées par les pouvoirs publics[657].

Cet extrait est tout à fait représentatif de la démarche de l'association qui ne souhaite pas remettre en question les normes de construction des crèches et écoles maternelles, mais espère pouvoir montrer qu'il est possible de mettre en œuvre d'autres manières d'accueillir les enfants tout en les respectant. En entretien, Françoise Lenoble-Prédine n'évoque pas les architectes ayant accompagné ce projet. Pourtant, le rapport d'activité de l'association de 1970-1972 mentionne qu'un des architectes y participant, Raul Pastrana, est un de ses amis. Ce dernier a été chef de projet de la construction de l'université Lyon 2 de Bron et de nombreux autres chantiers en milieu universitaire. Françoise Lenoble-Prédine se souvient avoir rencontré Jean Prouvé par l'intermédiaire de Jean Pouillon, puis Raul Pastrana parce qu'il était dans l'équipe de Jean Prouvé. Ces architectes ont donc été choisis par interrelations. Les archives de ce dernier, déposées à la bibliothèque Kandinsky, contiennent un courrier de Françoise Lenoble-Prédine, rédigé au nom de son association, et officialisant la relation avec ce groupe d'architectes :

> L'association « Pour des Centres de la PETITE ENFANCE », désireuse de voir se concrétiser ses idées, a confié à une équipe le soin d'établir une programmation architecturale – à partir de son projet de CPE – ainsi que des plans et des maquettes ouvrant la voie à une réalisation industriable. Dans le courant du mois de juin, nous serons à même de proposer aux administrations et aux usagers le résultat de ces travaux. Toutefois, l'équipe est consciente du fait que ceux-ci doivent se poursuivre dans le cadre d'une recherche scientifique sur le développement de l'enfant et plus spécialement de sa relation à l'environnement matériel et architectural[658].

La composition de l'équipe est indiquée à la suite de ce courrier : Françoise Lenoble-Prédine y est la référente pédagogique, accompagnée de trois architectes : Dominique Girard, Raul Pastrana et son épouse Marina Pastrana, ainsi que d'un ingénieur-conseil : Jean Prouvé. Le projet qui sera ensuite rédigé par ce groupe est signé de deux noms supplémentaires : celui d'un autre architecte, Daniel Bourdon, et d'un sociologue, Jean-Paul Flamand. Pour la première fois, dans cette nouvelle étape de la vie de l'association et des centres de la petite enfance, une telle liste de noms contient plus de noms d'hommes que de femmes, ce qui est tout à fait représentatif d'un basculement vers un milieu professionnel plus masculin. Dominique Girard, Raul et Marina Pastrana et Daniel

[657] AP FLP, Rapport d'activité de l'association « Pour des centres de la petite enfance », juin 1970-juin 1972.
[658] Bibliothèque Kandinsky, PAS 4, Courrier de Françoise Lenoble-Prédine, 24 mai 1971.

Bourdon sont tous les quatre associés au cabinet d'architecture abac, et joueront ensuite, en 1976 le rôle d'assistance technique pour l'atelier populaire d'urbanisme à Roubaix, projet considéré dans les années 1970 comme « l'exemple le plus dynamique de participation urbaine en France »[659]. La notice détaillée de Raul Pastrana rédigée par la bibliothèque Kandinsky précise : « Raul Guillermo Pastrana Neira dit Raul Pastrana (1933-) est un architecte, urbaniste argentin. Il obtient le diplôme d'architecte-urbaniste à l'université de Buenos Aires, section Architecture et urbanisme en 1957. Arrivé en France en 1961, il suit les cours de sociologie de l'Histoire de l'Art de Pierre Francastel à l'école des Hautes études à la Sorbonne de 1962 à 1964. Il a été professeur à l'université de Buenos Aires (1958-1960) puis assistant de Giovanni Astengo à l'Institut d'Architecture de Venise en Italie (1960-1961). À son établissement en France, il enseigne l'architecture dans un premier temps, en 1969, à l'école des Beaux-Arts dans le Groupe C, Rive Gauche dont il est le confondateur puis il devient professeur à l'École nationale supérieure d'Architecture de Paris La Villette jusqu'en 1999. Collaborateur de Jean Prouvé, il a travaillé pour son atelier de recherche entre 1962 et 1966 »[660]. Jean Prouvé, architecte et designer, figure de la modernité architecturale, est alors à l'apogée de sa carrière. Il préside notamment le Cercle d'études architecturales. Son association avec le projet des centres de la petite enfance est donc un véritable gage de crédibilité. Enfin, Jean-Paul Flamand est un sociologue faisant partie du même réseau. Il est en effet engagé à l'École nationale supérieure des beaux-arts, en 1967, puis enseigne à l'Unité pédagogique n°6 (UP6), devenue par la suite École d'Architecture de Paris la Villette[661].

Les archives de Raul Pastrana gardent la trace de plusieurs rendez-vous de travail sur ce projet. Des notes manuscrites de septembre 1970, rassemblées sous le titre « Projet pour des CPE » indiquent ainsi :

> Création et multiplication de ces centres dans le tissu urbain ainsi que des centres ruraux. Dans les villes nouvelles : à l'intérieur des grands espaces centraux à vocation multiple. Dans les villes existantes : aux nœuds de circulation. REINSERER L'ENFANT DANS LA CITE[662].

---

[659] M.J. MILLER, « Le "quartier" comme enjeu social et politique : Alma-Gare dans les années 1970 », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n°48, 2002, p. 77-99.
[660] Notice en ligne sur le site de la bibliothèque Kandinsky, consultée le 20 septembre 2021.
[661] J.-L. VIOLEAU, *Les architectes et Mai 68*, Paris, Éditions Recherches, 2005.
[662] Bibliothèque Kandinsky, PAS 4, « Projet pour des CPE », notes manuscrites de Raul Pastrana.

Il semble donc que si le lien entre centres de la petite enfance et villes nouvelles est déjà envisagé, il n'est pas pensé comme leur seule concrétisation possible, puisqu'une implantation dans des villes déjà existantes est également réfléchie. Ces notes nous apprennent également que Denise Pouillon a été associée en partie à ces réunions, puisque des notes de novembre 1970 mentionnent qu'il faut se rapprocher de « Den Pouillon » pour obtenir une bibliographie[663]. Ce travail avec des architectes permet à Françoise Lenoble-Prédine de se faire connaître dans d'autres réseaux. Ainsi, en 1970, l'association participe à un concours de propositions architecturales, dit « Concours de Vichy » organisé pour le cinquantenaire de l'Association des institutrices d'écoles maternelles et de classes enfantines publiques (AGIEM) sur le thème des écoles maternelles. Un rapport sur les équipements intégrés dans les villes nouvelles indique à son propos que « [le] cinquantenaire de l'Association des Institutrices d'Écoles Maternelles et de Classes Enfantines Publiques en 1970 [...] constitue un des moments forts de cette effervescence autour du thème de l'ouverture de l'école »[664]. Le rapport d'activité de 1970-1972 de l'association mentionne qu'aucune catégorie du concours ne prévoyait initialement de projets fusionnant crèches et maternelles, mais que plusieurs projets ayant soumis cette idée, une nouvelle catégorie avait été créée afin de permettre à ces projets de participer. Cette mention montre bien que ce projet prend place dans une période plus globale d'innovation et de transformation de l'accueil des enfants en âge préscolaire, dans laquelle le rapprochement avec les crèches n'était pas pensé *a priori*. Un compte rendu de ce concours et des différents projets présentés est publié dans la revue *Architecture mouvement continuité* en juin 1972. L'introduction de ce numéro mentionne que :

> C'est pour trouver de nouveaux visages à cette maternelle de demain, à la fois école et foyer des tout-petits, que Mme Alice Delaunay, Inspectrice générale de l'instruction publique qui assurait la direction pédagogique de ce Congrès, a demandé aux architectes, dans le cadre d'un concours national, de bien vouloir réfléchir à ces problèmes après s'être entretenus avec les inspectrices et de proposer les solutions qu'ils peuvent comporter. Le concours a eu beaucoup de succès, notamment auprès d'équipes de jeunes architectes[665].

---

[663] Le détail de cette bibliographie sera davantage analysé dans le chapitre cinq.

[664] T. MEEHAN et C. ORILLARD, *L'interaction ville-équipement en ville nouvelle. Réception et adaptation de la formule de l'équipement socio-culturel intégré*, Paris, Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises, 2005, p. 110.

[665] « Concours de Vichy », dans *Architecture mouvement continuité*, n° 26, juin 1972, p. 4.

Les notes manuscrites de Raul Pastrana contiennent la mention d'un entretien avec cette Inspectrice général de l'instruction publique, considérée comme une pionnière dans l'apprentissage des langues étrangères en maternelle[666], que Françoise Lenoble-Prédine connaissait également car ses archives contiennent plusieurs textes de sa plume. Mais pour cette rencontre, l'architecte prend la main sur les échanges : les modalités de promotion des centres de la petite enfance évoluent, et les architectes deviennent pilotes dans l'élaboration de ce projet pour en proposer une concrétisation.

En effet, les archives de Raul Pastrana contiennent un projet non daté intitulé « Proposition pour le Centre de la petite enfance ». Signé uniquement des noms de Raul Pastrana et Dominique Girard, ce projet est une traduction, notamment dans sa troisième partie, du projet de l'association « Pour des centres de la petite enfance » en vocabulaire architectural et urbanistique. Une distinction y est notamment faite entre « des lieux à usage spécifique organisés en fonction de la ou des utilisations proposées » et « des lieux à usage polyvalent répondant à des besoins moins définis ou contraignants, ainsi qu'à des utilisations ne nécessitant pas d'infrastructure particulière »[667]. Sont ensuite listés les différents lieux correspondant à chacune de ces catégories, et une première distinction pour les locaux de la crèche réservés aux enfants ayant entre trois et 18 mois est introduite : ces locaux sont les seuls à être considérés comme des lieux à usage spécifique, quand « la partie de la crèche réservée aux grands (de 18 à 36 mois) est intégrée à l'ensemble des locaux destinés aux enfants de l'école maternelle et traités dans le même esprit que ceux-ci »[668]. La crèche est donc en partie séparée du reste des lieux d'accueil des enfants, et il semble que cette séparation se soit souvent retrouvée dans les différents centres de la petite enfance conçus ensuite. Absente du projet initial de l'association « Pour des centres de la petite enfance », cette séparation est le résultat d'une impossibilité à concilier les normes alors en vigueur pour la construction de crèches et la volonté de créer un espace pour la maternelle tourné vers la libre motricité des enfants. Malgré cette séparation, la volonté de permettre une circulation entre les différentes institutions d'accueil est traduite dans l'élaboration de trois niveaux de circulation : liaison publique au niveau urbain, liaison interne entre les différents équipement, liaison interne « pédagogique » à l'échelle

---

[666] F. DELPY, « Les langues étrangères dès l'école maternelle », *Spirale - Revue de recherches en éducation*, n°36, 2005, p. 139-148.

[667] Bibliothèque Kandinsky, PAS 4, « Proposition pour le centre de la petite enfance », étude réalisée par MM. Pastrana et Girard, architectes.

[668] *Ibid.*

des espaces polyvalents. Ces propositions s'inscrivent également dans les conceptions architecturales de l'époque : « les années soixante-dix marquent, avec les projets d'architecture urbaine et contre les tendances proliférantes, un retour indubitable à des questions d'ordre formel : l'architecture est d'abord mise en forme de l'espace »[669]. À nouveau, l'idée d'une liaison « pédagogique » permettant aux enfants de circuler en toute autonomie d'un espace à l'autre en fonction de ce qu'ils et elles auraient envie d'apprendre et non uniquement en fonction des choix des adultes est très proche des conceptions proposées pour les écoles ouvertes. Enfin, ce projet détaille l'idée d'un espace continu dans lequel se dessinent des « coins », qui devient une caractéristique forte des centres de la petite enfance :

> Le parti architectural doit fournir un espace continu, au sein duquel les enfant seuls ou en groupe peuvent passer de façon très fluide d'une activité à une autre. Un espace doit rendre possible les échanges et toutes les activités axées sur la communication et les différentes formes d'expression. […] Cependant, l'enfant ayant besoin de repères dans son espace physique, ce continuum est distribué en de nombreux « coins » nettement caractérisés de façon à permettre à l'enfant de se reconnaître et de s'orienter facilement. Ces lieux sont définis spatialement par certaines installations fixes (repos ou sanitaires), ou mobiles telles que rangements, meubles, coffres à jouets, chariots à peinture qui permettent de les individualiser[670].

La notion de « coins » est élaborée en prenant en compte la manière de se repérer dans l'espace des enfants, afin que l'autonomie que les adultes aspirent à leur donner puisse se concrétiser dans des lieux souvent très grands car accueillant plusieurs institutions habituellement séparées. Le contenu de ce document est donc une reprise des objectifs pédagogiques pensés par l'association, qui montre comment rendre possible et tangible leur concrétisation. Il se termine par un appel à construire un centre de la petite enfance en site réel afin de préciser davantage certains points de sa réalisation :

> Seule une réalisation expérimentale en site réel permettra de définir la taille optimale du groupe élémentaire du CPE pour assurer son bon fonctionnement et la réussite du cycle pré-élémentaire. Pour cette raison, il est proposé un système d'organisation de l'espace qui, par sa flexibilité, permettra d'adapter le bâtiment à une évolution. Dans la solution proposée seront fixés seulement les équipements destinés à satisfaire les besoins biologiques, sanitaires, repos,

---

669 J. LUCAN, *France, architecture 1965-1988*, Paris, Electa Moniteur, 1989.
670 *Ibid.*

> salles à manger. L'espace pédagogique continu ainsi défini doit permettre d'atteindre les objectifs pédagogiques proposés par le Centre de Petite Enfance[671].

Cet appel à concrétisation trouve assez rapidement une possibilité dans le développement des villes nouvelles. Le choix de s'associer à un groupe d'architectes représente donc un virage pour l'association. Son réseau se tourne de plus en plus vers les architectes et les promoteurs, et s'éloigne donc des professionnelles de la petite enfance mais aussi des parents. Les possibilités de concrétisation de son projet deviennent de plus en plus tangibles. Mais cette évolution signifie également une forme d'évincement. Les archives de Françoise Lenoble-Prédine ne contiennent plus de trace de vie de l'association après 1972, et il semble que son lien avec les centres de la petite enfance se fasse de plus en plus à l'échelle individuelle.

C. Rencontre avec les villes nouvelles

S'il n'est pas possible de déterminer avec précision comment l'association « Pour des centres de la petite enfance » a finalement pu voir son projet se concrétiser dans plusieurs villes nouvelles, les courriers conservés par Françoise Lenoble-Prédine montrent l'élaboration d'un intérêt mutuel et, à nouveau, d'une certaine capacité stratégique de cette dernière. Le Programme finalisé des villes nouvelles est l'un des programmes prioritaires du VI^{e} Plan de développement économique et social de 1971. Ces entités urbaines doivent « constituer, par leur caractère expérimental, des opérations témoins d'aménagement et d'urbanisme »[672] dans un objectif de restructuration des banlieues, avec la diminution des migrations alternantes, une cohérence logements-emplois et un meilleur accès aux loisirs. Dans un courrier du 13 octobre 1971 à Albert Denvers, alors député socialiste du Nord, Françoise Lenoble-Prédine écrit :

> Sachant votre intérêt et votre rôle quant au budget de la construction, je me permets de vous tenir au courant de nos projets. Notre association pour des centres de la petite enfance propose la création d'un cycle préliminaire continu pour les enfants de 0 à 7 ans. Dans cet esprit, ne serait-il pas possible, lorsqu'une ville nouvelle envisage la création d'équipements collectifs de première enfants dépendants les uns du ministère de la Santé (crèches, centres de P.M.I…), les autres de l'Éducation Nationale (écoles maternelles…), de les regrouper en une seule structure ? A notre avis, cela présente deux avantages, l'un pour les usagers (parents et enfants trouveront à la même porte les services dont ils ont besoin), l'autre pour les Pouvoirs Publics,

---

[671] *Ibid.*

[672] L. MURARD et F. FOURQUET, *La naissance des villes nouvelles : anatomie d'une décision, 1961-1969*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et chaussées, 2004.

> en effet les coûts de ces équipements intégrés ne peuvent qu'être moindre au stade de la construction comme lors du fonctionnement. Dans l'espoir de vous intéresser suffisamment pour que vous souhaitiez nous rencontrer et soutenir notre action[673].

Ce courrier montre bien que dès 1971, l'association a conscience que les villes nouvelles pourraient être un lieu de concrétisation potentielle de son projet. Un autre courrier, du Dr Nathalie P. Masse, directrice des enseignements du Centre international de l'enfance montre que cette idée a pu venir de plusieurs canaux. Ainsi, cette dernière, dans une lettre du 28 janvier 1971, met en relation Françoise Lenoble-Prédine avec Mlle de Clapiers qui « s'occupe de la ville nouvelle d'Evry » et serait très heureuse de la recevoir[674]. Il est d'ailleurs possible que cette ville ait rapidement été envisagée comme un des lieux propices à la construction d'un centre de la petite enfance, puisqu'elle est utilisée comme exemple dans le projet rédigé par Raul Pastrana et Dominique Girard pour mettre en avant la spécificité des villes nouvelles en termes de temps de trajet domicile-travail :

> Le temps moyen d'absence peut être estimé à 12 heures, il est lié au temps de trajet domicile – lieu de travail – et risque d'être longtemps très élevé pour la population d'Evry. Il est évident que la durée importante du temps de trajet est source de fatigue, fatigue qui réduit chez l'adulte la disponibilité pour les enfants et toute forme de vie sociale sur place. Nous retrouvons ici le problème de la relation habitat-travail qui est un des facteurs essentiels à la définition de la ville[675].

Un article de *L'unité* paru en 1978, évoque l'exposition alors en cours au CCI, mais aussi l'exposition à l'INRDP de 1973 comme un lieu où « les délégués des villes nouvelles défilent devant la maquette, la commentent et emportent l'idée avec eux »[676]. Les centres de la petite enfance font donc partie de cette « auberge espagnole »[677] qu'ont été les projections sur les villes nouvelles avant leur concrétisation, notamment dans la construction d'une opposition aux grands ensembles, qui peuvent provoquer, particulièrement chez les femmes au foyer, la « sarcellite »,

---

[673] AP FLP, Lettre de Françoise Lenoble-Prédine à Albert Denvers, 13 octobre 1971.
[674] AP FLP, Courrier du Dr Nathalie P. Masse à Françoise Lenoble-Prédine, 28 janvier 1971.
[675] Bibliothèque Kandinsky, PAS 4, « Proposition pour le centre de la petite enfance », étude réalisée par MM. Pastrana et Girard, architectes.
[676] « Les petits princes de Marne-la-Vallée », *L'unité*, 17 février 1978.
[677] V. CLAUDE, « De "l'ensemble" à la ville : flottements des années 1960 et puissance de "l'extra-territorialité" », *Histoire urbaine*, n°17, 2006, p. 27-45.

dans un environnement où « la logique d'ensemble des constructions échappe, ce qui renforce les sentiments de monotonie, d'écrasement et surtout d'anonymat »[678].

Un dernier courrier du 22 octobre est encore plus ciblé et indique que la rencontre avec les villes nouvelles s'est faite également grâce à l'intermédiaire de Jean Prouvé. Adressé à Jean-Eudes Roullier, secrétaire général du Comité interministériel pour les villes nouvelles, ce courrier contient une invitation à l'exposition organisée à l'INRDP, envoyée « sur les conseils de mon amie Madame Catherine Drouin-Prouvé »[679]. Ce lien affiché avec la fille de Jean Prouvé montre qu'il était une entrée auprès de Jean-Eudes Roullier, dont le rôle dans l'histoire des villes nouvelles a été déterminant. « Entré en 1967 au cabinet de François-Xavier Ortoli, inspecteur lui aussi et alors ministre de l'Équipement et du Logement [...] Roullier est alors explicitement chargé de rendre irréversible le processus de création des villes nouvelles, voulu par Delouvrier mais auquel ni l'Équipement ni la Caisse des dépôts ne croient. Il faut attendre la circulaire du 24 octobre 1968 pour que les villes nouvelles, « prises en considération » dès 1964, s'engagent officiellement dans une phase de réalisation de longue durée. [...] Roullier devient la principale cheville ouvrière du projet, qu'il a l'habileté de faire évoluer, en dépit de l'hostilité croissante des pouvoirs publics aux grands projets urbains. La création en 1970 d'une administration de mission *ad hoc,* le secrétariat du Groupe central des villes nouvelles, présidé jusqu'en 1988 par Roger Goetze et dont la compétence s'étend aux neuf villes nouvelles françaises, constitue le grand œuvre de Roullier »[680]. Jean-Eudes Roullier est donc la meilleure personne avec qui prendre contact pour pouvoir être associé au projet des villes nouvelles. Si les archives de Françoise Lenoble-Prédine ne comprennent pas de courriers de réponse de ce dernier, cette démarche est une réussite. En effet, un dossier paru en mai 1978 et édité par le Secrétariat général du groupe central des villes nouvelles en présente huit, et indique que quinze sont en fonctionnement par ailleurs[681]. Dans la préface à ce dossier, le lien avec les propositions de Françoise Lenoble-Prédine est établi, tout comme le fait que :

---

[678] R. JUNKER, « Un urbanisme emblématique des années 60 », *Hommes & Migrations*, n°1181, 1994, p. 8-10.

[679] AP FLP, Lettre de l'association « Pour des centres de la petite enfance » à Monsieur J.E. Roullier, secrétaire général du comité interministériel pour les villes nouvelles, 22 octobre 1971.

[680] L. VADELORGE, « Jean-Eudes Roullier (1931-2010) », in F. CARDONI, M. MARGAIRAZ et N. CARRE DE MALBERG (dir.), *Dictionnaire historique des inspecteurs des Finances 1801-2009 : Dictionnaire thématique et biographique*, Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2014, p. 284-285.

[681] D. ALDUY, B. FERRE, J.-E. ROULLIER, et FRANCE. GROUPE CENTRAL DES VILLES NOUVELLES, *8 centres de l'enfance*, *op. cit.*

> Les matériaux présentés dans ce dossier visent à informer les aménageurs, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, des concrétisations différentes d'une idée, mise en œuvre dans presque toutes les villes nouvelles : l'intégration des équipements destinés à l'enfance[682].

Dix ans après la crèche de la Sorbonne, le projet de Françoise Lenoble-Prédine est donc présenté comme un modèle de développement urbain devant inspirer les projets à venir. Il est probable que cette évolution ait été permise grâce à la place accordée à l'innovation dans les villes nouvelles.

En effet, si Loïc Vadelorge invit à la prudence dans l'usage de la notion d'innovation à propos des villes nouvelles, qui n'ont pas forcément été pensées au départ pour être des laboratoires de l'innovation, il montre également que cet enjeu s'est imposé au fur et à mesure de leur conception. Un discours sur l'innovation y a en effet été développé, avec pour objectif, du point de vue des décideurs, de « vendre la ville nouvelle » pour son caractère expérimental[683]. Dans cette perspective, le projet de l'association « Pour des centres de la petite enfance » correspond tout à fait à cette stratégie puisque, que dès sa première version, il se présente comme un projet à la pointe des connaissances sur le développement des enfants en âge préscolaire, et comme une rénovation des institutions déjà existantes. Le projet de réunir plusieurs institutions en un même lieu lui permet également d'être associé à la logique des « équipements intégrés », auxquels une commission interministérielle est consacrée en 1971[684]. Cette logique peut être résumée ainsi : « Le principe d'intégration des services, qui matérialise alors les orientations de l'État en matière de politique d'équipement, de politique éducative et culturelle et qui marque une forme d'apogée de la promotion étatique du projet de l'éducation populaire, va s'articuler avec les préoccupations architecturales et urbaines des promoteurs des Villes Nouvelles c'est-à-dire avec la volonté de rupture avec la politique des grands ensembles et avec le développement anarchique de la banlieue »[685]. Le projet « Pour des centres de la petite enfance » se trouve donc à la croisée de deux logiques porteuses en termes d'investissements, ce qui explique à nouveau la possibilité de sa concrétisation relativement rapide. Un troisième élément pouvant expliquer l'adéquation entre ce

---

[682] *Ibid.*, p. 2.

[683] L. VADELORGE, « Ce qu'innover veut dire en ville nouvelle », *Habiter les villes nouvelles*, Paris, Editions Le Manuscrit, 2006, p. 31-61. Ce dernier note également que ce discours évolue dans les années 1990, où les villes nouvelles ne sont plus vendues pour leur caractère expérimental mais pour la qualité de vie qu'elles offrent.

[684] Voir sur ce point le rapport très complet de T. MEEHAN et C. ORILLARD, *L'interaction ville-équipement en ville nouvelle. Réception et adaptation de la formule de l'équipement socio-culturel intégré, op. cit.*

[685] *Ibid.* p. 11.

projet et les besoins des villes nouvelles est le décalage rapidement dénoncé entre le profil des habitant·es qui viennent s'y installer, parmi lesquels beaucoup de familles avec des enfants en bas-âge, et le peu de modes de garde : « Les villes nouvelles sont loin d'être privilégiées dans l'offre de crèche. En 1977, alors qu'on recense 7 crèches à Antony, 8 à Créteil, 6 à Bobigny, on n'en compte qu'une à Marne la Vallée (pour 20 communes), 7 à Cergy (pour 16 communes), 6 à Saint-Quentin (pour 11 communes) et 4 à Sénart (pour 18 communes) »[686]. Dans son étude précise des modes de garde à Saint-Quentin-en-Yvelines, David Pioli montre que la CAF était consciente, dès 1975, de l'insuffisance des constructions de crèches, notamment parce que les aménageurs éprouvent alors des difficultés à envisager la population réelle devant s'installer sur une zone d'aménagement[687]. Ainsi, en 1980, les cinq villes nouvelles de la région parisienne offrent proportionnellement un tiers de crèches en moins que l'ensemble de la région. Pour reprendre les mots de David Pioli, « le CPE possède tous les atouts pour être la pierre angulaire d'un projet politique concernant la petite enfance en ville nouvelle. Ses fondements pédagogiques et idéologiques s'inspirent directement de nouveaux énoncés scientifiques et revendicatifs largement diffusés par des agents issus de milieux sociaux proches de celui des programmateurs de l'EPA »[688].

Pourtant, passé le succès de la réalisation rapide du projet de l'association « Pour des centres de la petite enfance », la plupart des bilans de leur concrétisation sont plutôt un constat d'échec. Ces équipements se heurtent aux problèmes issus de la diversité des institutions qui les composent : diversité de carrière des personnels, refus de la polyvalence au sein des administrations sectorisées et hostiles à tout décloisonnement[689]. Il partage à ce titre l'analyse de Françoise Lenoble-Prédine selon laquelle les personnels de l'Éducation nationale ont été les plus réticents à la mise en œuvre de ces projets. Le rapport sur l'interaction ville-équipement dans les villes nouvelles souligne également que leur taille les rend difficiles à gérer : « Voué à assurer la prise en charge des enfants de 0 à 7 ans (pour les centres de la petite enfance), voire même de 0 à 12 ans, le centre de l'enfance devient le réceptacle des initiatives expérimentales tous azimuts (régimes diététiques, prises en

---

[686] L. VADELORGE, « Introduction générale : qu'est-ce qu'habiter une ville nouvelle ? », *Habiter les villes nouvelles*, Paris, Editions Le Manuscrit, 2006, p. 15-27.
[687] D. PIOLI, « Entre planification et contractualisation : les modes de garde à Saint-Quentin-en-Yvelines », *Habiter les villes nouvelles*, Paris, Manuscrit université, 2006, p. 137-160.
[688] *Ibid.*
[689] *Ibid.*

charge psychologique, etc.). Ce surinvestissement et la volonté de prise en charge globale finissent par produire des équipements lourds et difficiles à gérer. C'est ce qui ressort notamment de la journée organisée à Marseille sur le sujet »[690]. Si cette recherche ne vise pas l'exhaustivité concernant la mise en œuvre des centres de la petite enfance dans les villes nouvelles, la partie suivante propose d'étudier en détails la mise en œuvre de deux centres : celui de l'Arche-Guédon à Marne-la-Vallée et celui d'Élancourt à Saint-Quentin-en-Yvelines. En effet, le premier projet, réalisé par l'équipe d'architectes ayant accompagné l'association « Pour des centres de la petite enfance », est marqué par les écrits de cette association avec laquelle il a collaboré. Le second est mis en œuvre par une équipe éloignée de ce réseau. Des différences entre ces deux projets peuvent être relevées dès leur élaboration, qui n'empêchent pas un constat d'échec commun assez rapide. La fin de ce chapitre ne s'intéresse donc pas à la vie quotidienne des centres de la petite enfance une fois ouverts, mais à la manière dont sont prises en compte ou non les idées de Françoise Lenoble-Prédine et de son association au moment de leur mise en œuvre[691].

III. Mise en œuvre des centres de la petite enfance dans les villes nouvelles et fin d'un engagement personnel

Dans son introduction à *Habiter les villes nouvelles*, Loïc Vadelorge interroge la dimension innovante des centres de la petite enfance : « S'agit-il pour autant d'une forme d'innovation sociale ? En quoi la mise en relation des services sanitaires et sociaux (Protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance), des services municipaux (crèches) et des services de l'Éducation nationale (écoles maternelles) débouche-t-elle sur des pratiques nouvelles ? Le poids des institutions – on pense ici au système scolaire – n'a-t-il pas finalement raison des logiques de décloisonnement que tentent de favoriser un grand nombre d'acteurs en villes nouvelles ? »[692]. En effet, ces limites sont rapidement soulevées par les concepteurs de ces projets. L'incarnation urbanistique et architecturale des centres de la petite enfance a mis au premier plan la réunion de

[690] T. MEEHAN et C. ORILLARD, *L'interaction ville-équipement en ville nouvelle. Réception et adaptation de la formule de l'équipement socio-culturel intégré*, *op. cit.*

[691] Si je reprends ici cette notion d'échec, il me semble qu'elle mériterait d'être davantage questionnée, notamment en s'intéressant aux initiatives pédagogiques portées par les professionnel·les ayant exercé dans ces lieux, qui sont peut-être restées marquées par cette volonté d'innovation des débuts sans que cela puisse être perçu à l'échelle de l'analyse proposée ici.

[692] L. VADELORGE, « Introduction générale : qu'est-ce qu'habiter une ville nouvelle ? », *op. cit.*

ces différentes institutions, oubliant souvent la partie humaine du projet initial, qui mentionne à plusieurs reprises l'importance d'associer l'ensemble des futurs usagers et usagères dès la conception (parents, professionel·les et enfants). David Pioli pointe également un resserrement des objectifs des centres de la petite enfance par leurs promoteurs dans les villes nouvelles : « Le projet des Centres de la Petite Enfance (CPE) s'inscrit dans le cadre posé par le VI^e Plan, lequel définit les finalités du « préscolaire » autour de la sociabilité de l'enfant, de son éveil culturel et de la compensation précoce des handicaps familiaux. L'articulation entre l'ensemble des structures destinées à la petite enfance y est préconisée ; avec un intérêt particulier porté sur la tranche d'âge des 2-3 ans et la liaison entre la crèche et l'école maternelle. Les promoteurs locaux des CPE (et des crèches collectives) font alors de la préscolarisation un instrument privilégié de « l'égalisation des chances », thème fréquemment repris depuis la fin des années 1960 »[693]. En effet, la création et l'entretien de maternelles en zones urbaines « se trouvent davantage pris en charge par les pouvoirs publics nationaux à partir du V^e Plan (1965-1970), qui reconnaissent dans ce texte que l'enseignement préscolaire constitue l'une des réussites du système scolaire français »[694]. Cependant, les innovations en matière de centres de la petite enfance se voient alors réduites à leur potentialité d'égalisation des chances, sans que ne soient jamais pleinement mise en œuvre l'association des futur·es usagers et usagères à la conception et au fonctionnement de ces centres. La comparaison des archives de Raul Pastrana pour le Centre de vie enfantine de Marne-la-Vallée avec celles de la conception du Centre de la petite enfance d'Élancourt montre que la participation de ces futur·es usagers et usagères a été mise en œuvre à Marne-la-Vallée, dans une proportion moindre que ce qui était revendiqué par l'association « Pour des centres de la petite enfance », quand elle est complètement absente à Élancourt.

A. Le Centre de vie enfantine de Marne-la-Vallée : une implication des acteurs et actrices de l'Éducation nationale

Le Centre de vie enfantine de l'arche Guédon, à Marne-la-Vallée, est mis en service en 1978 (les services de PMI et l'hôpital de jour ouvrent en 1979). Il comprend un groupe scolaire de 4000 m², comprenant quatre classes de maternelle et dix classes de primaire, et une crèche de quarante

[693] D. PIOLI, « Entre planification et contractualisation : les modes de garde à Saint-Quentin-en-Yvelines », *op. cit.*
[694] P. LEGRIS, « Plus de maternelles pour moins d'égalité socio-territoriale ? », *op. cit.*

places de 600 m², comprenant également les espaces d'accueil de la crèche à domicile. Ce lieu reçoit donc de nombreux enfants, de la crèche à la fin de la primaire, s'éloignant sur ce point du projet de l'association « Pour des centres de la petite enfance » dont les propositions concernaient les enfants jusqu'à la fin de la maternelle. Néanmoins, le choix d'une organisation en « maisons » regroupant les services d'équipement spécifiques à chaque groupe d'âge permet de retrouver en partie l'état d'esprit du projet de l'association. Cette volonté est défendue par l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle (EPAMARNE), qui la reprend dans ses notes de travail, en soulignant également l'importance de l'accès à la nature :

> Les « grands » de la crèche et les « petits » de l'école maternelle sont des enfants du même âge. Seul critère de différenciation : on ne peut rentrer à l'école maternelle qu'à condition d'être propre. Séparer ces enfants, les élever dans des bâtiments différents, selon des conceptions différentes, apparaît donc absurde. Il faut mettre en place des structures de fusion progressive. Nous proposons donc que les salles des « grands crèches » et des « petits maternelles » soient disposées de part et d'autre de terrains de jeux communs, sur lesquels elles ouvriraient par des portes-fenêtres, qui permettraient la libre circulation dans des espaces de jeux intérieurs communs ; celle-ci pourrait se faire par un jardin intérieur couvert qui permettrait aux enfants un contact avec la nature quel que soit le temps[695].

La maison des petits comprend les services de l'hôpital de jour, les espaces de repos et de jeux des grands de la crèche et les salles d'exercice et de jeux des petits et moyens de la maternelle. La salle de restauration est commune à toutes les maisons et peut servir de salle polyvalente pour le quartier[696]. S'il n'a pas été possible de documenter en détails la vie quotidienne dans le centre une fois ouvert, un article de *L'unité* publié juste après l'ouverture permet de deviner qu'elle n'est pas aisée. La crèche n'est alors pas encore en fonctionnement car le chantier a pris du retard, mais la maternelle l'est, avec ses quatre classes. Françoise Lenoble-Prédine, interrogée dans l'article, note :

> On est frappé de voir des enseignants ne pas utiliser le plein équipement des C.P.E. Pour se repérer, ils recréent des classes, petites, surchargées, laissent les cloisons mobiles définitivement fermées[697].

---

[695] Bibliothèque Kandinsky, PAS 5, Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, *Notes de travail sur le Centre de vie enfantine*, s. d.

[696] Plus de détails sur l'aménagement de ce Centre peuvent être trouvés dans D. Alduy, B. Ferré, J.-E. Roullier, et France. Groupe central des villes nouvelles, *8 centres de l'enfance, op. cit.*, p. 34-39.

[697] « Les petits princes de Marne-la-Vallée », *L'Unité*, 17 février 1978.

Son témoignage et le début de l'article montrent qu'à l'ouverture du centre, la généalogie avec son projet est encore bien connue. Ainsi, si les enseignant·es n'ont pas bénéficié de formation préalable, comme préconisé dans le projet de l'association « Pour des centres de la petite enfance », ce manque est souligné :

> Car, qui dit C.P.E. dit pédagogie nouvelle. Les enseignants qui y sont nommés doivent avoir suivi des stages préparatoires. En principe… Mais la réalité est toute autre[698].

Dans la suite de l'article, le témoignage d'une institutrice confirme que cette absence de formation rend plus difficile la mise en œuvre de projets décloisonnés l'après-midi, tout en précisant que pour l'instant l'école maternelle a quand même fait le choix de cette organisation. Des difficultés d'acceptation de certains aménagements sont également relevées : alors que les architectes avaient fait installer des petites pataugeoires d'intérieur dans les classes des petits, l'inspectrice les a fait immédiatement recouvrir, malgré le désaccord des institutrices[699]. L'ensemble de ces éléments montrent bien que des décalages s'installent rapidement entre le projet initial, la concrétisation proposée par les architectes et les usages qui s'y mettent en place.

Pourtant, les archives de Raul Pastrana montrent une certaine volonté d'associer les futurs usagers et usagères dès la phase de conception du projet. Il est évident que les propositions de Françoise Lenoble-Prédine ont exercé une influence sur ces choix de conception, même si cette dernière n'est pas associée au groupe de travail mis en place pour réfléchir au mobilier du futur centre. À nouveau, l'influence de l'école ouverte est perceptible, voire semble parfois être l'inspiration extérieure principale du projet. Ainsi, la circulaire de 1973, dite « circulaire Deygout » précise « la nécessité d'une construction modulable du bâtiment favorisant l'individualisation de l'enseignement, la pédagogie du soutien, le travail en équipe, le décloisonnement des classes et des disciplines, ainsi que l'ouverture sur le monde extérieur »[700]. Trois critères définissent l'école ouverte : « des locaux polyvalents permettant l'accueil d'associations ou de spectacles, l'intervention des parents (notamment au cours d'ateliers d'arts plastiques, de cuisine, de jardinage, etc.) et l'absence de clôture. L'ouverture concernant l'école se fait alors en direction de la cité aussi bien que des parents. Elle s'inscrit dans le concept plus large de coéducation qui implique alors la

---

[698] *Ibid.*
[699] *Ibid.*
[700] Circulaire 73-345 du 20 août 1973.

mise en relation de plusieurs acteurs »[701]. L'ensemble de ces éléments, pensés pour les classes de primaire, sont très proches du projet de l'association « Pour des centres de la petite enfance », cependant destiné à des enfants plus jeunes. Il n'est donc pas étonnant que la notion d'école ouverte ait pris le dessus dans ce projet où les classes de primaire sont bien plus nombreuses, et auquel a été associé très majoritairement du personnel de l'Éducation nationale. Les archives de Raul Pastrana montrent d'ailleurs qu'il n'était pas prévu d'intégrer une crèche, qui a été ajoutée après une suggestion des architectes. Ce projet est donc centré autour d'enfants plus grands, et la place de la crèche reste légèrement en retrait du centre, après consultation pour avis de directrices de crèches :

> Il semble, cependant, après consultation des directrices de crèches, nécessaire de prévoir une entrée légèrement séparée pour les petits de la crèche. Pour les nourrissons, en effet, les consignes d'hygiène qui réglementent les crèches sont très rigoureuses ; cette rigueur s'explique par le fait qu'une épidémie parmi les nourrissons n'est pas seulement perturbante pour la crèche, inquiétante pour les parents, mais réellement dangereuse pour les tout-petits, en fonction des phénomènes d'aggravation des maladies virales dans les collectivités, qui font qu'une dixième rougeole, par exemple, s'accompagne le plus souvent de risques de méningite[702].

Les arguments mis en avant pour justifier cette entrée séparée montrent que cette institution reste marquée par une dimension hygiéniste au point de justifier que les nourrissons ne puissent pas entrer par la même porte que les autres enfants plus grands. Le programme technique du centre montre également une vision des nourrissons très loin des préoccupations pédagogiques de Françoise Lenoble-Prédine et de son association puisqu'il est noté à leur sujet :

> Pour les moins de 8 mois : il s'agit surtout d'activités végétatives : jouer dans son lit, dormir, se nourrir, évacuer ; la relation avec la puéricultrice et les autres enfants sont l'élément essentiel de leur développement ; leur perception est en plein essor[703].

Si la deuxième partie du paragraphe envisage le développement sensoriel des nourrissons, la première partie ne leur envisage même pas de moments de jeux hors du lit, alors que l'utilisation de tapis au sol, de jouets etc. est depuis plusieurs années au cœur des recommandations des

---

[701] N. TENAILLEAU, « L'évolution d'un projet social vers un projet architectural et éducatif : le cas d'une école ouverte », *Lien social et Politiques*, printemps 2015.

[702] Bibliothèque Kandinsky, PAS 5, Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, *Notes de travail sur le Centre de vie enfantine*, s. d.

[703] *Ibid.*

psychologues de crèches et se développe de plus en plus[704]. Cette place à part de la crèche dans le projet explique qu'elle soit peu présente dans les différents documents le concernant, mais aussi dans les groupes de futurs utilisateurs et utilisatrices consultés au moment de sa conception.

Le projet du Centre de vie enfantine de l'arche Guédon multiplie pourtant les groupes de travail en amont. En effet, deux études convergentes sont confiées à deux centres de recherche : Quartenaire Education[705] et le Cerfi[706]. La première doit proposer une application concrète précise et assister l'EPAMARNE dans la mise au point pédagogique, administrative et technique, en recherchant notamment un rapprochement entre crèche et maternelle, puéricultrices et institutrices, afin d'éviter les ruptures trop brusques lors du changement d'institution[707]. La seconde doit réfléchir à la définition des institutions extrahospitalières à mettre en place sur les premiers quartiers de la ville nouvelle pour le secteur psychiatrique infanto-juvénile, en particulier l'hôpital de jour pour vingt-quatre enfants. Les propositions de programme qui ressortent de ces deux études sont ensuite soumises à « plusieurs tests de cohérence et de réalisme » auprès des usagers et des administrations locales[708]. Les archives de Raul Pastrana ne contiennent pas de trace de ces deux groupes de travail autres que leur mention dans le programme technique du centre. Mais l'agence d'architecture abac se saisit également de l'opportunité du projet pour mettre en œuvre un groupe de travail sur le mobilier scolaire, dont plusieurs comptes rendus ont pu être consultés. Douze personnes participent au premier groupe de travail : une conseillère pédagogique, une représentante de Quaternaire éducation, Raul Pastrana, une représentante de l'EPA, six institutrices, un instituteur et une chargée de mission d'éducation permanente. Il n'y a donc, dans les futurs usagers et usagères du centre, que du personnel de l'Éducation nationale. Cette limite est notée par le groupe de travail lui-même :

---

[704] Des photos de l'intérieur du centre après sa mise en fonctionnement montrent néanmoins de telles pratiques avec les nourrissons.

[705] Cabinet de conseil cofondé en 1970 par Pierre Caspar, François Viallet et Guy Le Boterf, « modèle français fondateur des cabinets de conseil en formation qui se développeront au cours de la décennie suivante ». Voir notamment P. CARRE, « À Pierre Caspar, Ingénieur, chercheur, pédagogue », *Savoirs*, n°54, 2020, p. 7-8.

[706] Centre d'études, de recherches et de formations institutionnelles. Déjà évoqué dans la partie sur Liane Mozère (chapitre 0). Voir notamment A. QUERRIEN, « Le Cerfi, l'expérimentation sociale et l'État : témoignage d'une petite main », *L'Etat à l'épreuve des sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2005, p. 72-87.

[707] Les archives de ce groupe de travail n'ont malheureusement pas pu être retrouvées.

[708] Bibliothèque Kandinsky, PAS 5, Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, *Programme technique du Centre de vie enfantine de l'arche Guédon*, s. d.

> Le groupe de travail a noté l'absence de partenaires : les enfants enseignés, les parents susceptibles de partager la vie de l'équipement, le personnel d'entretien et les animateurs de travaux manuels, tous usagers qualifiés dans une redéfinition du mobilier scolaire, dans le cadre d'un projet pédagogique global[709].

Malgré ce manque, les comptes rendus du groupe de travail montrent à la fois une volonté de penser l'ensemble des usages possibles pour un même lieu, mais aussi une importance accordée à toutes les activités, fonctionnelles ou non, comme dans cette réunion sur le mobilier de la salle de restauration dont les activités possibles envisagées sont :

> • se nourrir
> • acquérir une autonomie vis-à-vis de la nourriture
> • se détendre
> • rencontrer d'autres enfants
> • rencontrer d'autres adultes
> • échanger, bavarder
> • se déplacer
> • ranger ses affaires
> • activités autres que la restauration demandant un espace clos et vaste : projections (films et diapositives) et réunions[710]

Au-delà de la liste de ces activités, le groupe de travail insiste sur le croisement entre classes d'âge dans la possibilité de rencontrer d'autres enfants, et propose de prévoir dix places supplémentaires au restaurant pour permettre à des adultes extérieurs au Centre d'y manger ponctuellement. Malgré son appellation, ce groupe de travail dépasse donc largement le seul choix du mobilier, comme l'indique d'ailleurs son compte rendu final :

> Il ne s'agit pas de meubler un équipement, de le garnir de meubles, mais de l'aménager : c'est à dire d'organiser l'espace en fonction d'un projet de pratique sociale, un projet de pédagogie active. Le rôle d'aménageur revient aux utilisateurs, le mobilier n'est qu'un instrument au service de l'opérateur. Toutes les activités du jeune enfant sont, sans discrimination, fondamentales dans le processus de développement de sa personnalité[711].

Le groupe de travail sur le mobilier ancre donc ses réflexions et ses propositions en prenant en compte l'esprit des projets à l'origine des centres de la petite enfance. Les archives retrouvées ont

---

[709] Bibliothèque Kandinsky, PAS 5, abac, *Recherche de critères de qualité dans le mobilier scolaire,* s. d.
[710] Bibliothèque Kandinsky, PAS 5, Compte rendu du groupe de travail mobilier scolaire du centre de vie enfantine de l'arche Guédon, 23 juin 1976.
[711] Bibliothèque Kandinsky, PAS 5, abac, *Recherche de critères de qualité dans le mobilier scolaire,* s. d.

permis de mesurer que les tentatives d'intégrer les futurs utilisatrices et utilisateurs ont été multiples, mais plus resserrées que celles que l'association de Françoise Lenoble-Prédine préconisait. La comparaison avec le Centre de l'enfance des 7 Mars à Élancourt montre néanmoins que la proximité entre l'agence abac et l'association « Pour des centres de la petite enfance » a eu une influence sur les modalités de conception du centre de l'arche Guédon.

B. Le Centre de l'enfance des 7 Mares d'Élancourt :

Réalisé sur la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, le Centre de l'enfance des 7 Mares ouvre en 1979. Il comprend quatre classes de maternelle, un centre de loisirs associé à l'école (CLAE), une crèche de quarante places, une salle enfants malades, une bibliothèque-ludothèque, un centre médico-psycho-pédagogique et un logement de fonction pour une superficie totale de 1749 m². Construit sur un espace restreint, ses espaces extérieurs sont particulièrement réduits mais doivent être agrandis dans une deuxième phase du projet. Dans son étude des modes de garde à Saint-Quentin-en-Yvelines, David Pioli note que le projet de Centre de l'enfance connaît une opposition de l'Éducation nationale dès 1974, relayée dans un courrier écrit par le maire de la ville :

> Après mûres réflexions et contacts avec l'inspectrice des écoles maternelles, je suis au regret de vous informer que je ne puis accepter la construction du CPE tel que prévu aux 7 Mares. Il ne peut être question en effet d'implanter dans les mêmes locaux une crèche et une école maternelle. Madame l'inspectrice et moi-même refusons cette implantation que nous combattrons au besoin[712].

« Aux arguments précités, l'inspectrice des écoles maternelles ajoute l'argument selon lequel un équipement fonctionnant avec des personnels ayant des statuts différents ne peut qu'engendrerdes difficultés et des conflits »[713]. L'inspectrice réussit à convaincre alors l'équipe municipale, qui défend la mise en place d'une cloison entre l'école maternelle et la crèche pour que le projet de Centre de l'enfance soit retenu. David Pioli note que les programmateurs de l'EPA tentent alors d'impliquer l'ensemble des forces politiques et administratives locales, sans jamais faire mention de la mise en place d'un groupe d'usagers et d'usagères, au moins professionnelles, comme cela a été fait à Marne-la-Vallée. Il est néanmoins fait mention d'un « esprit des Centres de la petite

[712] AD Yvelines, archives de l'EPASQY, carton n° 349, Courrier du maire d'Élancourt, octobre 1974, cité par D. Pioli, « Entre planification et contractualisation : les modes de garde à Saint-Quentin-en-Yvelines », *op. cit.*, p. 145.

[713] D. PIOLI, « Entre planification et contractualisation : les modes de garde à Saint-Quentin-en-Yvelines », *op. cit.*, p. 145.

Enfance » dans un échange de courriers autour de cet épisode, entre le chef de la division urbanisme et le cabinet d'architectes Deslandes retenu pour l'opération :

> Cet avant-projet, conformément aux vœux émis par mes collaborateurs […] devra préserver, pour un avenir plus ou moins lointain et dans l'esprit des centres de la Petite Enfance, la possibilité de décloisonner sans difficulté les salles petits, moyens, grands de la crèche et de la maternelle[714].

La décision de séparation est donc bien vécue comme un abandon de l'esprit initial du projet, qu'on espère pouvoir retrouver avec un changement de personnes. C'est ce qu'il semble se passer en partie avec le changement de majorité municipale, qui passe de l'UDR au PS en 1977, comme le souligne à nouveau David Pioli, tout en précisant que si ce changement facilite le projet, il ne signifie pas pour autant un retour à l'intégration de ces deux institutions. De plus, contrairement à la situation de Marne-la-Vallée, où l'origine du projet est connue et où Françoise Lenoble-Prédine est encore citée, elle disparaît ici complètement de tous les documents concernant la mise en œuvre de la crèche.

Les archives consultées autour de la construction de la crèche montrent également que la concertation se fait uniquement entre architectes et autorités hiérarchiques compétentes. Ainsi, le seul courrier retrouvé qui discute un tant soit peu le projet de la crèche est un courrier entre le cabinet d'architectes Deslandes et le médecin inspecteur départemental de PMI, ce dernier faisant part de ses remarques à propos d'une première version du projet de crèche :

> - Prévoir une cloison entre le grand hall et la salle de jeux des grands
> - Installer une porte coulissante entre la salle de jeux et de repos des grands
> - Je ne vois pas la terrasse attenant à la salle des nourrissons ?
> - D'autre part, il n'est pas possible d'accepter que la cuisine, endroit inévitablement bruyant, soit contiguë à la salle des nourrissons[715]

Ses principales demandes sont donc des ajouts de cloisons, loin de l'esprit de décloisonnement alors demandé tant dans les crèches que dans les écoles ouvertes au même moment. De plus, l'enjeu de la proximité entre la cuisine et la salle des nourrissons amène plusieurs échanges entre

---

[714] AD Yvelines, 2626W/72, Courrier du chef de la division urbanisme du service des équipements publics d'aménagement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines au cabinet Deslandes, 10 mars 1975.

[715] AD Yvelines, 2626W/72, Courrier du médecin-inspecteur de PMI au service des équipements publics d'aménagement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, 26 novembre 1975.

l'architecte et le médecin qui montrent, de la part de ce dernier, une très faible prise en compte des futurs usagers et usagères du lieu. En effet, l'architecte répond d'abord sur ce point :

> La cuisine est un endroit bruyant ; c'est pourquoi nous avons prévu un mur de 18 cm qui sépare celle-ci des nourrissons. Cette épaisseur de béton est supérieure à celle que nous réalisons pour séparer habituellement deux logements mitoyens. L'affaiblissement acoustique sera donc largement assuré. Néanmoins, nous déplacerons la porte de la biberonnerie pour réduire encore les transmissions de bruit les portes ouvertes. Cette disposition nous permet de maintenir le dépôt là où il était prévu, c'est-à-dire à proximité des accès camions[716].

Les remarques concernant le bruit sont donc prises en compte, mais la cuisine est maintenue à sa place pour faciliter la réception des livraisons, enjeu essentiel pour les conditions de travail quotidiennes du personnel de la crèche. Le médecin-inspecteur de PMI refuse néanmoins cette proposition, dans un nouveau courrier où il est précisé qu'il n'est pas possible de laisser la cuisine près de la salle des nourrissons, « même avec un mur de béton de 18 cm d'épaisseur »[717]. L'ensemble de ces allers-retours sur ce point pourraient prêter à sourire, mais ils montrent un éloignement dans la conception du centre, qui se résume principalement à des conflits entre experts, amenant parfois à ne pas pouvoir suivre les préconisations du groupe d'aménagement. C'est ce que souligne et regrette un membre du service des équipements publics d'aménagement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines dans un courrier manuscrit informel envoyé au sein de son service :

> Le Dr Brachet a demandé la modification de la partie crèche du centre de la petite enfance des Sept Mares […] ceci en contradiction avec l'approbation du parti adopté en minicodoia[718]. Le Dr Brachet étant difficile à manier et disposant des pleins pouvoirs en matière de crèche […] et pouvant tout bloquer au niveau du dossier […] Mme Deslandes va modifier ses plans. Ceci souligne qu'on ne peut éviter le pèlerinage individuel auprès de chaque interlocuteur et que la minicodoia n'a fait que rajouter une phase supplémentaire[719].

Cet échange informel montre bien que le choix de cette mise en œuvre par les expert·es est connu comme défaillant dès la conception, sans qu'aucun des acteurs et actrices impliqué·es ne se sentent

---

[716] AD Yvelines, 2626W/72, Courrier du cabinet d'architectes Deslandes au médecin-inspecteur de PMI, 28 novembre 1975.
[717] AD Yvelines, 2626W/72, Courrier du médecin-inspecteur de PMI au cabinet d'architectes Deslandes, 9 décembre 1975.
[718] La minicodoia était *a priori* une modalité d'organisation intermédiaire mise en œuvre pour ce projet à propos de laquelle il n'a pas été possible de trouver plus de détails.
[719] AD Yvelines, 2626W/72, Courrier manuscrit de M. Reynaud, 28 octobre 1975.

la légitimité suffisante pour les contredire, privant ainsi le projet d'une partie importante de son essence première.

Un article paru dans le bulletin d'information municipal pour annoncer l'ouverture du Centre de l'enfance, et notamment de sa « crèche ouverte », est également révélateur d'un glissement du projet. Le dossier consacré à la maison de l'enfance commence pourtant par une tribune d'une conseillère municipale, qui dénonce l'épisode des cloisons comme une limitation aux souhaits de la mairie sur ce projet :

> Nous nous félicitions d'avoir cette construction sur Élancourt et nous nous promettions de la faire fonctionner en centre intégré, comme cela est sa vocation. Ainsi elle devait être une maison d'accueil des petits enfants de 2 mois à 6 ans, sans cloisons étanches entre les différents services. Ceci, par exemple, aurait pu permettre aux enfants de la crèche de connaître leur future maternelle. Mais la politique « sociale » du gouvernement ne nous accorde pas les moyens nécessaires à son fonctionnement. Il n'y a toujours pas de création de poste pour cette maternelle qui est pourtant la seule existante sur ce quartier[720].

L'utilisation de termes « centre intégré », « maison d'accueil » et « sans cloisons étanches » montre bien que l'idée du décloisonnement entre institutions et du rapprochement avec l'univers familial des enfants est connue de l'équipe municipale. Pour autant, le descriptif que fait ensuite la directrice de la crèche de ce qu'elle considère comme une crèche ouverte est loin de la participation des parents à la vie du centre défendue par Françoise Lenoble-Prédine :

> Qu'est-ce qu'une crèche ouverte ? :
>
> Pour vous familiariser avec la crèche collective, nous allons voir comment elle fonctionne et ce qu'elle peut apporter à votre enfant. Nous vous demandons de venir avec lui quelques jours avant sa date d'entrée, passer une journée ou quelques heures afin de faire connaissance avec l'équipe, les lieux et adapter ainsi l'enfant à son nouveau rythme de vie[721].

Dans cet extrait, l'utilisation du « vous » et du « nous » est tout à fait révélatrice du fait que les adultes entourant l'enfant ne sont pas envisagés comme un collectif potentiel. Du plus, le rituel de séparation proposé, relativement novateur pour l'époque, est cantonné à une familiarisation en présence du parent au tout début de l'entrée en crèche de l'enfant, sans que la venue régulière du

---

[720] J. PELISSIER, « Ouverture du centre de la petite enfance », *Informations municipales. Flash commune d'Élancourt*, décembre 1978, p. 1.

[721] J. CHAILLEY, « Qu'est qu'une crèche ouverte ? », *Informations municipales. Flash commune d'Élancourt*, décembre 1978, p. 2.

parent ne soit ensuite proposée. La suite de l'article se concentre plus particulièrement sur les moments de séparation et de retrouvailles quotidiennes à la crèche. La séparation est présentée en ce mots :

> L'enfant arrivant à la crèche aura déjeuné et pris son bain (le bain étant un moment privilégié avec papa ou maman), il sera accueilli par une auxiliaire et ses parents resteront s'ils le désirent quelques instants pour jouer avec lui en le déshabillant tout en parlant avec l'auxiliaire qui pourra noter sur un cahier toutes les informations qu'ils voudront lui donner, elle notera également durant la journée tout ce qui s'est passé. Voilà à présent l'heure de se séparer ; quelquefois l'enfant est triste de quitter papa et maman mais il oublie vite car les petits copains sont là et les jouets aussi[722].

Et les retrouvailles :

> Enfin, l'auxiliaire habille chaque enfant en fonction de l'heure de leur départ. Les premiers parents arrivent et tous les enfants viennent vers eux, joyeux en attendant de retrouver les leurs. Les parents parlent avec l'auxiliaire, le médecin ou la Directrice de la journée ou de la santé de leur enfant. C'est alors le départ qui dure souvent un moment car l'enfant aime partager avec papa ou maman ce qu'il a vécu dans la journée[723].

Ces deux moments-clefs de la journée du jeune enfant sont donc les seuls où un contact entre l'institution et la famille est envisagé. À nouveau, le fait d'envisager ces moments comme des espaces où les parents peuvent prendre le temps de se séparer et de retrouver leur enfants est déjà une évolution notable par rapport à la situation de fermeture des crèches encore majoritaire au début de la décennie. Il ne s'agit pas pour autant d'une réelle ouverture aux parents, à propos desquels l'institution ne porte plus un discours culpabilisateur, mais avec lesquels il n'est pas pour autant souhaité d'envisager une fonctionnement collectif. Des réunions à la crèche avec les parents sont également prévues, mais sont évoquées dans l'article comme un moment pour discuter des « problèmes » des enfants et non pas du fonctionnement quotidien de la crèche :

> Nous avons besoin de votre participation, un cahier est mis à votre disposition pour toute suggestion ou critique et nous prévoyons des réunions avec vous pour parler des problèmes de votre enfant (par exemple, celui de sa présence régulière à la Crèche car l'essentiel de sa personnalité se forge avant 5 ans et la collaboration étroite des parents et de la Crèche est nécessaire à son épanouissement et leurs rôles respectifs complémentaires)[724].

---

[722] *Ibid.*
[723] *Ibid.*
[724] *Ibid.*

Ainsi, si la nécessaire collaboration entre parents et crèche est affirmée dans les derniers mots de l'article, elle est défendue pour l'épanouissement de l'enfant et non pas dans un projet plus global de transformation des institutions. Elle est également réduite à un moyen que l'enfant n'ait pas de « problèmes », et ne peut se faire que dans un cadre temporel imposé par la crèche qui est celui de la fréquentation régulière de l'institution.

La comparaison entre la phase de conception et de promotion des deux projets d'Élancourt et Marne-la-Vallée, ayant pourtant la même filiation, montre donc de grandes différences entre ces deux projets. Celui de Marne-la-Vallée, très lié à Françoise Lenoble-Prédine et à l'association « Pour des centres de la petite enfance », implique des groupes de travail d'usagers et usagères, bien que dans une dimension moindre que ce que l'association préconisait. Élancourt est, dès sa conception, conçu entre experts légitimes, sans autre forme de collaboration. Dans les deux cas, la collaboration entre institutions s'avère difficile[725]. La disparition progressive de Françoise Lenoble-Prédine de l'histoire de ces projets s'explique à la fois par cette évolution dans leur conception, mais aussi par certaines évolutions de son histoire personnelle.

C. Fin de l'engagement pour la petite enfance de Françoise Lenoble-Prédine

Le désengagement de Françoise Lenoble-Prédine de ses projets pour la petite enfance se fait en plusieurs étapes. En entretien, elle distingue deux raisons à ce désengagement : le sentiment d'être cantonnée à un rôle de représentation dans les villes nouvelles :

> J'en avais marre. On m'appelait, « On t'a fait un enfant ! » J'étais devenue la « mama », la maman ! On m'appelait d'ailleurs Madame Blédine au lieu de Prédine ! Moi pour dire que les gens ont pensé que c'était mon affaire, mon objectif à moi personnellement. Parce que j'aurais dû gagner beaucoup d'argent. Derrière moi les gens ont… Moi je n'ai jamais été payée, pas un sou ! J'ai fait toutes les villes nouvelles sans toucher un radis ! Et je n'avais rien ![726]

[725] Il serait intéressant de mener une étude ethnographique comme l'a fait Nadège Tenailleau dans son analyse de l'école ouverte de Bégon, (« L'évolution d'un projet social vers un projet architectural et éducatif », *op. cit.*) en s'intéressant notamment aux pratiques des professionnel·les sur un temps beaucoup plus long que celui évoqué dans cette thèse, afin de percevoir si ces différences ont résonné durablement ou non sur le fonctionnement de ces centres, et comment s'y est transmise la mémoire de leurs origines.

[726] Entretien réalisé avec Françoise Lenoble-Prédine, 20 janvier 2022, bureaux du CCVS, Paris.

Le fait de ne jamais avoir été payée pour sa participation à de nombreux groupes de travail et à des conférences n'est cependant jamais la raison qu'elle met en avant pour expliquer son désengagement. Elle explique n'y avoir alors pas pensé, par manque d'expérience. Sa participation à un autre projet difficile, en parallèle de son élaboration de celui des centres de la petite enfance, explique aussi sa lassitude. Ce projet est celui de la création, en milieu rural, d'un centre d'accueil qu'elle pense d'abord en lien avec son projet de centre de la petite enfance mais qui s'avère finalement assez différent. Ce projet est réalisé sur une ancienne exploitation agricole, le domaine de l'Hirondelle, dans le village de Montcaret en Dordogne en lien avec la FOL :

> Là je suis tombée sur un projet, déposer une association pour des centres de la petite enfance en milieu rural, les demandes de subvention, parce que l'Hirondelle c'était refaire pour moi alors peut-être en milieu plus fermé, plus fermé je veux dire… Oui pas un équipement dans un quartier mais quelque chose en lien avec les jeunes enfants. [...] Par contre ce qui s'est passé c'est que dans ce système de réseaux de l'époque j'ai été complètement débordée par les juges pour enfant, qui m'envoyaient des jeunes qui faisaient la route en disant « Allez voir Françoise ». Et c'est comme ça que je me suis retrouvée avec plein de gens qui arrivaient de tous les côtés, et c'est comme ça que j'ai institué […] je ne veux pas savoir ton nom, donne-moi ton prénom et la règle ici c'est insertion par le travail. Donc j'ai vraiment… Et du coup j'ai… Il fallait nourrir tous ces gens-là, il fallait les tenir…[727]

Le projet de l'Hirondelle se transforme donc pendant quatre ans en un centre d'accueil pour adolescents en grande difficulté, qui peuvent s'y intégrer en participant aux travaux agricoles. Peu de traces de ce projet existent encore, si ce n'est quelques articles de presse qui permettent de deviner les grandes difficultés auxquelles Françoise Lenoble-Prédine a effectivement dû faire face, mais aussi son idéalisme qu'elle continue à attribuer à une morale laïque inculquée dès l'enfance et selon laquelle il ne fallait laisser personne de côté. Le domaine de l'Hirondelle a d'abord été acheté par la FOL en 1970, qui charge Françoise Lenoble-Prédine, pendant deux ans d'y monter un « centre de loisir et de vacances familiales, ouvrir des classes vertes, créer des rapports étroits entre citadins et ruraux »[728]. À la suite de désaccords sur la nature du projet, la FOL souhaite expulser Françoise Lenoble-Prédine en 1972, qui décide alors de racheter la propriété. Cette dernière est finalement définitivement expulsée en 1975, après avoir vécu deux autres tentatives

---

[727] *Ibid.*

[728] « L'étrangère de Montcaret », *Le nouvel observateur*, 29 mars 1975, p. 46. L'ensemble des informations de ce paragraphe sont tirés de cet article.

d'expulsions. Il n'est pas possible, dans le cadre de cette thèse, de faire un récit détaillé de cet épisode de la vie de Françoise Lenoble-Prédine. Les quelques éléments donnés ici visent à faire percevoir à quel point ces années lui ont demandé un engagement physique et mental conséquent, au point d'en arriver à une forme d'épuisement qui, comme elle l'explique elle-même, l'amène à réfléchir sur d'autres formes d'engagement impliquant moins sa vie personnelle :

> Je veux dire, il faut tenir le choc quand même ! On le tient mal, je dis pas que des fois, si j'en parle ça déborde mais qu'importe, il faut quand même tenir le choc. Et l'Hirondelle c'est d'épuisement. Parce que là du coup quand on a brûlé entièrement les vaches[729], les ci, les ça, à la métairie, après les expulsions, plus d'ordre privé, ce que je peux comprendre, l'épuisement d'un compagnon, j'ai compris que je ne m'en tirerais pas. Du coup je me suis dit plutôt que d'être toujours moi à prendre le coup, comment je peux être derrière un projet pour l'aider[730].

Cette volonté de se situer désormais « derrière un projet » naît donc après avoir expérimenté plusieurs années d'engagement individuel très fort.

Les réseaux dont elle dispose encore lui permettent de transformer son engagement en se rapprochant d'abord du parti socialiste. Elle devient d'abord assistante parlementaire, avant d'entrer au Cabinet de Georgina Dufoix, qui devient Secrétaire d'État à la famille en 1981, après l'élection de François Mitterrand. Françoise Lenoble-Prédine est à ce titre présentée dans la recherche de Monique Dagnaud et Dominique Mehl, qui dressent un instantanée de l'élite socialiste au lendemain de la victoire du parti socialiste : « [elle complète] l'équipe de ceux qui connaissent bien le secteur. […] agricultrice puis institutrice, [elle] a animé le combat pour la petite enfance, créant des crèches parallèles et une association d'accueil »[731]. Leur description de ce Cabinet permet de mieux comprendre comment Françoise Lenoble-Prédine a pu y trouver sa place : « Ce cabinet est marqué par une tonalité « nouvelle gauche libertaire », en raison de sa spécialité – qui pousse à une réflexion sur « comment vivre autrement » - et, aussi, de l'itinéraire personnel et militant de certains de ses membres »[732]. C'est à cette position que Françoise Lenoble-Prédine participe à la diffusion de la circulaire reconnaissant les collectifs enfants-parents, étudiés dans le chapitre trois, sous l'appellation « crèches parentales ». Après ce passage par le Cabinet de

---

[729] Après son expulsion définitive, Françoise Lenoble-Prédine travaille dans une métairie où tout le troupeau de vaches meurt peu de temps après dans un incendie.
[730] Entretien réalisé avec Françoise Lenoble-Prédine, 20 janvier 2022, bureaux du CCVS, Paris,
[731] M. DAGNAUD et D. MEHL, *L'Élite rose. Sociologie du pouvoir socialiste. 1981-1986*, Paris, Ramsay, 1988.
[732] *Ibid.*

Georgina Dufoix, Françoise Lenoble-Prédine est nommée à la mission interministérielle des grandes opérations d'architecture et d'urbanisme[733]. C'est dans ce cadre qu'elle se retrouve, par une série de rebondissements, à accompagner la rénovation du jardin des Retours de l'Arsenal de Rochefort-sur-mer, où elle contribue à remettre en valeur le rôle de Bégon, premier intendant de la ville et introducteur du bégonia en Europe. Cette redécouverte l'amène à co-fonder le Conservatoire des collections végétales spécialisées[734], association qu'elle préside encore aujourd'hui. C'est dans les locaux de cette association que je l'ai toujours rencontrée, et j'ai donc pu la voir parfois à l'œuvre dans ce cadre où ses capacités stratégiques continuent à se déployer. Quand je l'interroge sur ce basculement, elle me le présente en ces mots :

> Le moment de passage c'est les plantes. C'est-à-dire que, je veux dire à cette mission interministérielle, j'ai plaidé, j'ai dit la France c'est un milieu agricole, son patrimoine c'est l'agriculture française, Olivier de Serres, un des plus grands agronomes, c'est lui à l'origine de la soie avec Henri IV et on ne fait que du patrimoine bâti. Et moi j'ai plaidé, le Jardin des Retours c'est du patrimoine végétal vivant ! Ce qu'on faisait c'était les plantes qui passaient par les ports et par les jardins botaniques etc. Donc c'est ma sensibilité au milieu rural et de la culture au sens culturel, de l'importance de l'agronomie française, c'est là-dessus que je me bats encore avec les ministères actuellement, que je crois que je vais faire reconnaître ! *(elle rit)*[735]

Cet extrait d'entretien montre comment Françoise Lenoble-Prédine fait le lien entre son enfance en milieu rural et ce nouveau projet, comme elle l'a fait également pour les centres de la petite enfance. Cette manière de relire son histoire lui permet de relier, à son échelle, ces projets pourtant bien éloignés.

---

[733] Créée en janvier 1986, cette mission est chargée, sous la présidence d'Yves Dauge de suivre les principales réalisations architecturales et urbanistiques prises par le pouvoir mitterrandien notamment : musée d'Orsay, Grand Louvre, Opéra de la Bastille, Cité des Sciences et de l'Industrie, Parc de La Villette, Carrefour international de la Communication, ensemble immobilier de la Tête-Défense, transfert du ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, Institut du Monde arable, rénovation des musées relevant du ministère de l'Éducation nationale. Voir la notice suivante : https://francearchives.fr/fr/authorityrecord/FRAN_NP_005429 [consultée le 28 janvier 2023].

[734] https://www.ccvs-france.org/ [consultée le 28 janvier 2023].

[735] Entretien réalisé avec Françoise Lenoble-Prédine, 20 janvier 2022, bureaux du CCVS, Paris.

L’histoire des centres de la petite enfance est donc très liée à la personnalité et à l’histoire individuelle de Françoise Lenoble-Prédine. Nés en milieu universitaire, ces centres finissent par s’en éloigner pour se déployer plutôt dans les villes nouvelles, où les différentes institutions qui les composent collaborent finalement peu au quotidien. Si ce projet a pu représenter, pendant quelques années, un projet crédible de transformation des lieux de prise en charge des enfants en âge préscolaire à l’échelle nationale, sa concrétisation est considérée comme un échec par leur principale initiatrice. Ce projet, du fait de sa diffusion dans de nombreux milieux professionnels en lien avec la prise en charge des enfants en âge préscolaire, a sans doute davantage contribué à l’évolution des pratiques des professionnelles exerçant dans ces lieux qu’à leur rapprochement institutionnel. La stratégie déployée par Françoise Lenoble-Prédine pour convaincre l’administration centrale de mettre en œuvre la transformation imaginée dans son projet est à l’opposé de celle des collectifs enfants-parents étudiés dans le chapitre suivant, qui se montent d’abord en dehors de toute institution. Ce sont pourtant ces collectifs enfants-parents qui transformeront le plus l’organisation nationale des lieux d’accueil pour les enfants en âge préscolaire en étant à l’origine de la création d’un nouveau type de mode de garde : les crèches parentales.

Chapitre 3. Les collectifs enfants-parents

Les crèches parentales sont sans doute le lieu où l'histoire des crèches « sauvages » est aujourd'hui la mieux connue. Elles en revendiquent en effet l'héritage, notamment à-travers l'association qui en fédère le plus grand nombre en France, l'association des collectifs enfants-parents professionnels (ACEPP)[736]. Ces crèches parentales, dans lesquelles les parents prennent une part active à l'accueil des enfants, bénéficient d'un statut légal depuis 1981, ce qui leur permet de toucher des subventions journalières des CAF. Cette reconnaissance légale a pu être obtenue grâce à l'implication de plusieurs des collectifs enfants-parents dont il va être question dans ce chapitre, qui se sont organisés en fédération à partir de 1980. Plusieurs des membres d'honneur du conseil d'administration de l'ACEPP sont, encore aujourd'hui, des parents ayant participé à ces premiers collectifs. Le livre écrit par Marie-Laure Cadart[737], médecin de PMI proche de leur réseau, commence en faisant le lien entre les crèches « sauvages » dans les universités et ces projets : « Dans la mouvance de Mai 68, des parents se regroupent pour imaginer et créer des lieux de garde dans lesquels ils sont partie prenante, animés par le souci prioritaire du « bien-être de l'enfant ». C'est un mouvement de contre-culture (bien qu'il ne se définisse pas de la sorte au départ), qui remet en question les attitudes des institutions et les comportements parentaux à l'égard des enfants. Les premières « crèches sauvages » naissent ainsi. La plupart sont parisiennes et universitaires (les Beaux-Arts, la Sorbonne…) »[738]. La mémoire – principalement orale - de ces projets est donc encore bien vivante dans le réseau des crèches parentales, et la volonté de la transmettre en interne évidente[739].

---

[736] J'ai ainsi été invitée aux quarante ans de la fédération pour présenter mes recherches, présentation à la suite de laquelle il m'a été proposé de rejoindre le CA de l'association, ce que j'ai accepté.

[737] M.-L. CADART, *Des parents dans les crèches, utopie ou réalité ?*, *op. cit.*

[738] *Ibid.*

[739] Lors de ma rencontre avec une des salariées de l'association, cette dernière m'a également montré le diaporama qu'elle projette à chaque nouveau projet rejoignant la fédération, dans lequel les « crèches sauvages » sont mentionnées.

À nouveau, cette histoire présentée comme celle des crèches « sauvages » amalgame les différents projets qui ont pu se voir attribuer cette appellation en la réduisant à quelques traits : des parents gauchistes utopistes dans les années 1970 ont monté des crèches dans lesquelles les enfants étaient laissés en toute autonomie, et où les sociabilités entre adultes prenaient parfois le pas sur la gestion du groupe d'enfants. Un film, réalisé par l'une des enfants ayant grandi jusqu'à ses six ans, au sein du collectif parisien « Quel univers inventer ? » (QUI), a contribué à alimenter cette mémoire. Dans *Les parents sauvages*[740], Maroussia Louradour interroge plusieurs anciens enfants du collectif qui font un récit parfois critique – mais néanmoins nuancé – des moments qu'ils et elles y ont passé. S'il m'a été régulièrement suggéré, au cours des entretiens que j'ai effectués pour cette recherche, de m'intéresser aussi aux enfants passés par ces lieux, dans un souci de savoir ce qu'ils et elles étaient devenues et surtout s'ils et elles « allaient bien »[741], je n'ai jamais envisagé de répondre à cette proposition qui demanderait une autre recherche – si tant est qu'elle soit faisable. J'ai cependant pu percevoir, dans les entretiens que j'ai réalisés, que le collectif parisien « Quel univers inventer ? » a un statut particulier dans cette histoire, et que les avis à son sujet sont souvent clivés. Parfois présenté comme le collectif ayant poussé le plus loin l'utopie des collectifs enfants-parents, il a pu aussi m'être présenté comme un lieu où les enfants étaient trop livrés à elles et eux-mêmes, sans suffisamment de cadre. J'ai pu constater, pendant mes recherches, qu'il est sans doute le collectif qui a le plus écrit sur son projet, dans un souci de réflexivité central[742]. J'ai pu notamment mesurer cette réflexivité au moment des entretiens que j'ai réalisés avec Monique[743] et Olga[744], deux des mères ayant contribué à monter ce collectif. En effet, leurs récits étaient tous les deux particulièrement structurés, ce qui témoignait à la fois qu'ils avaient été faits plusieurs fois

[740] *Sur la trace des parents sauvages*, *op. cit.*

[741] Je reprends ici les mots de plusieurs des parents rencontrés dans le cadre de cette recherche. Ces moments d'échange sur le devenir des enfants avaient le plus souvent lieu en dehors de l'entretien officiel, souvent après avoir coupé l'enregistreur.

[742] Plusieurs des écrits de ce collectif seront ensuite cités dans ce chapitre.

[743] Monique participa aux débuts du collectif enfants-parents « Quel univers inventer ? ». Issue d'un milieu populaire, elle grandit en banlieue parisienne et réussit à obtenir le baccalauréat en 1968 ce qui lui permet ensuite de faire des études de littérature. Elle passe finalement plusieurs années à voyager et vit de plusieurs « petits boulots », notamment plombière, au moment de monter le collectif.

[744] Olga rejoint le collectif « Quel univers inventer » quelques temps après ses débuts, dont son mari est un des premiers permanents. Leur fils participe au collectif après sa naissance. Alors qu'elle a monté un studio de danse, elle est recrutée comme première salariée de l'ACEP et est considérée par une grande partie des personnes que j'ai rencontrées comme la mémoire vivante de ces projets.

mais aussi digérés et interprétés. J'ai rencontré également Nadine[745] et Liliane[746], deux autres mères ayant également participé aux premiers temps de ce collectif (qui est en fait la réunion de trois collectifs initiaux), et qui l'ont quitté en désaccord avec une partie des parents l'ayant fondé. Les témoignages de toutes ces mères sont représentatifs de ces oppositions. L'une de celles ayant décidé de quitter le collectif, que j'ai rencontrée à Paris, est la seule à avoir refusé que je l'enregistre. Quand je la rencontre, je la sens encore marquée par cette histoire, comme je l'indique dans mes notes de terrain :

> *Liliane ne souhaite pas être enregistrée car elle regrette voire a un peu honte d'avoir mis sa fille dans cette crèche, surtout par rapport à l'état des locaux. Nadine explique que c'est parce qu'elle est arrivée à un mauvais moment, quand il y avait eu des dégradations faites par des jeunes du quartier. La crèche était alors encore dans un ancien couvent désaffecté. Liliane est la seule qui a refusé l'enregistrement*[747].

Liliane me dit ensuite qu'elle se trouve aujourd'hui inconsciente d'avoir amené sa fille dans ce qu'elle qualifie désormais de « bidonville », mais qu'elle rêvait d'un lieu bohème, et qu'elle pense que son imaginaire se dressait alors entre ce qu'elle voyait et la réalité. Lors d'un autre entretien, Monique, une des mères ayant un récit très construit sur ce collectif m'en parle au contraire comme d'un souvenir heureux, tout en nuançant son récit du point de vue des enfants :

> C'est comme quand tu fais une omelette et tu ne sais même pas que tu fais une omelette… Tu ne sais pas ce que tu es en train de faire. T'inventes au fur et à mesure que tu fais. Tu sens qu'il faut que tu fasses un truc mais t'en sais rien, tu fais peut-être une connerie. Tout le monde était comme ça au début, hein […] QUI c'était déjà bon tu sentais… Déjà il y avait deux permanents, c'était des hommes donc là tu sentais… Moi j'arrivais femme plombière, pour te dire l'ambiance ! Et puis on s'est donné une grande histoire d'amitié, hein ! Avec […] tous les gens qui ont fréquenté la crèche… Voilà c'est resté une grande histoire parce qu'après on a continué à fonctionner ensemble […] Mais comme on était en recherche et qu'on ne savait pas trop, quand dans la pratique il se présentait un cas comme ça… […] C'était un peu la… pas la jungle mais… les enfants apprenaient le relationnel aussi à-travers ces choses-là. Donc notre idéologie

---

[745] Nadine participe à la création du collectif « Quel univers inventer ? » au moment d'avoir sa première fille, après une rencontre avec deux autres femmes dans une réunion sur l'accouchement sans douleur. Elle est alors bibliothécaire à la ville de Paris et a précédemment milité au Secours rouge et au MLAC.

[746] Liliane rejoint le collectif « Quel univers inventer ? » quelques temp après sa création, alors que son premier enfant a trois ans, mais n'en est pas à l'initiative. Elle est alors assistante sociale et a connaissance du projet par les petites annonces de *Libération*.

[747] Elle ne répondra plus non plus à mes mails ensuite, malgré sa proposition de me mettre en contact avec un père ayant monté un autre collectif pour lequel je n'avais encore retrouvé personne.

> c'était, grosso modo et sans qu'on l'ait formulée, c'était « c'est par la vie qu'on apprend les choses »[748].

Tout en reconnaissant que les enfants ont pu vivre des situations difficiles, elle remet au centre de son propos l'état d'esprit d'incertitude, d'essais et d'émulation dans lequel étaient alors ces parents, qui voulaient quelque chose de différent pour leurs enfants sans pour autant avoir de modèles auxquels se rattacher – voire sans en vouloir.

Qu'ont donc été ces collectifs enfants-parents qui, encore aujourd'hui, marquent la mémoire intime de celles et ceux qui les ont montés ? Il n'est pas possible de répondre à cette question de manière univoque, tant les situations ont été variées d'un collectif à l'autre, d'une ville à l'autre, déterminées à la fois par les parents et les enfants les composant, les éventuel·les salarié·es en faisant également partie, le lieu trouvé pour les accueillir, ou encore les positionnements politiques des différentes municipalités. Ce qui les rassemble est d'avoir été des groupes de parents se réunissant pour garder leurs enfants au quotidien, soit par rejet des modes de garde existants, soit par manque de modes de garde, le plus souvent dans un local loué à cet effet, mais parfois dans les appartements des un·es et des autres, souhaitant le plus souvent fonctionner uniquement entre parents mais parfois associés à un·e salarié·e dès la conception du projet. Ce chapitre dessine donc les contours de ces groupes variés, pour comprendre comment autant de projets finalement proches ont pu émerger au même moment dans plusieurs villes de France, souvent sans se connaître. Il s'intéressera aux difficultés rencontrées par ces collectifs autogérés pour tenir dans la durée, et maintenir leurs idéaux de départ tout en adoptant des stratégies parfois différentes, notamment dans leur rapport à l'institutionnalisation.

Étant donné leur existence précaire, mais aussi parce qu'ils étaient parfois dans un fonctionnement où la parole donnée était centrale[749], ces collectifs ont laissé peu de traces écrites. Ce faible nombre de sources écrites s'explique également par un rejet de toute forme d'institution, comme s'en souvient très bien une des mères à l'origine du collectif parisien « Tobogan » :

---

[748] Entretien avec Monique, 24 février 2020, à son domicile, à Paris.

[749] Un des pères à l'origine du collectif lyonnais « La ribambelle » m'explique ainsi lors de notre entretien : « Nous on n'avait pas envie de tout écrire, on avait envie que la parole ait du poids, on a une mémoire, on sait ce qu'on s'est dit, on sait à quoi on s'est engagés ». Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.

> Les voisins ils ne voulaient pas qu'on fasse de bruit, c'était surtout ça. Et puis tout ce qui n'était pas aux normes… Toutes ces questions de normes etc., il se trouve qu'on connaissait un des médecins de PMI et… on n'a jamais eu de problèmes avec la PMI. Ils savaient qu'on était là mais ils ne sont jamais venus nous voir. On n'a pas… voilà. Tandis qu'il y en a un qui, dans le 10e, pour des questions de bruit au départ, il y a eu inspection et le lieu a dû fermer. On était quand même sous l'observation des PMI. […]
>
> *Donc on ne vous a jamais demandé d'avoir une infirmière ou une puéricultrice pour avoir la subvention ?*
>
> On était dans l'idée de créer quelque chose, de faire ce qu'on voulait, on ne faisait pas de bruit, et l'idée de demander des subventions, on ne voulait pas non plus qu'il y ait un regard sur nous. Si on ne nous empêchait pas de le faire, voilà on se tenait… comment on dit ? On passe dans les clous comme on dit, on se tenait tranquilles[750].

Se « tenir tranquille » pour échapper au regard des institutions a bien sûr une influence sur le type de sources aujourd'hui disponibles pour écrire leur histoire. La campagne d'entretiens menée entre 2019 et 2021 a donc été centrale dans cette recherche. Quarante et une personnes ayant participé à l'histoire de ces premiers collectifs ont été rencontrées, parmi lesquelles vingt mères, dix pères, une enfant, six salarié·es de ces collectifs, et quatre des premières salariées de la fédération créée en 1980, l'ACEP[751]. Si quelques archives administratives ont parfois pu être retrouvées, elles complètent les entretiens effectués mais une des mères ayant participé au collectif parisien « Quel univers inventer ? » souligne bien l'éloignement entre ces documents et le quotidien de ces collectifs :

> Bon c'est des anecdotes mais à la crèche QUI, on a eu un gars pendant des années, [...] il faisait des comptes rendus de réunion, mais c'était un poème à chaque fois ! Et quand je faisais des documents, qu'il fallait envoyer ce qui se passait à la crèche à la mairie de Paris et à la CAF, mais je réécrivais tout ! C'était pas que c'était choquant, mais c'était un langage… Mais ça ne passait pas ! J'étais obligée de refaire tout ça, c'était magnifique ce qu'il écrivait avec un humour… Et c'est vrai que ça donnait aussi un ton à la crèche, de l'écrire comme ça et de fonctionner dans cet esprit-là, un peu deuxième degré, un peu se moquer de soi-même, des dysfonctionnements, et finalement ça se réparait… Mais c'est pas possible ! On peut pas sortir ça, on ne peut pas ! Donc les archives, vous voyez ! Ce qui reste c'est quand même ces archives-là et les autres… Les gens qui trouvaient ça marrant ils l'ont gardé et les autres ça va disparaître ce qui est finalement absolument… c'est vraiment pas ça… Moi je garde ça…[752]

---

[750] Entretien avec Sophie, 10 juillet 2019, à son domicile, à Paris.

[751] Il s'agit de l'association évoquée en début d'introduction qui, en 1989, ajoute un deuxième P à son nom pour professionnels et devient ACEPP. Cette évolution sera évoquée plus en détails à la fin du chapitre.

[752] Elle m'expliquera ensuite avoir en fait tout jeté récemment pour faire de la place chez elle.

> On avait un journal, le *Caca boudin*, c'était marrant comme tout, c'était inventif ! Et ce *Caca boudin* on ne pouvait jamais mettre dans nos [rapports d'activité] … Dire voilà ce qu'ils font les parents quand même ! Ils faisaient un journal tous les mois quand même, ils se sont quand même cassé la tête ! Mais dans le compte rendu d'activité vous ne pouvez pas le mettre ! Parce qu'on se moquait de la PMI, on disait voilà la PMI qui déboule et puis on planque tous les trucs et des choses comme ça… Et voilà, vous ne pouvez pas…[753]

Je n'ai pour l'instant pas réussi à retrouver d'exemplaires du *Caca boudin.* Quelques documents produits par les collectifs m'ont été parfois communiqués, mais ils sont peu nombreux. Trois des mères rencontrées dans le cadre de cette recherche, l'une pour le collectif « La ribambelle » d'Angers et deux pour le collectif « Tobogan »[754] de Paris (11e arrondissement) avaient néanmoins conservé d'importantes archives personnelles contenant des notes, des compte rendus de réunion, des coupures de presse. Elles ont toutes les trois eu la gentillesse de me laisser les consulter à mon domicile, ce qui a été d'un grand confort pour cette recherche et explique que ces collectifs soient ceux pour lesquels je dispose de plus d'informations. J'ai également eu accès à toute la collection des premières *Gazette des collectifs enfants-parents* de l'ACEP, journal de la fédération dont le n°0 a été publié en novembre 1981. Si ce journal commence à paraître presqu'en même temps que l'obtention d'une reconnaissance légale, date à laquelle s'arrête cette recherche, les premiers numéros permettent néanmoins de recueillir beaucoup d'informations matérielles sur les collectifs qui avaient démarré plus tôt, et disent encore beaucoup de ce qu'ont été ces collectifs dans leurs débuts. De même, ce journal m'a permis de documenter la dernière partie de ce chapitre consacrée au moment où les collectifs enfants-parents deviennent crèches parentales. Les archives de l'ACEPP qui m'ont été ouvertes contiennent également de nombreuses coupures de presse et plusieurs rapports écrits qui m'ont permis de retrouver des éléments chiffrés, et de trouver des listes de collectifs pour essayer ensuite de remonter le fil de leur histoire. Enfin, les travaux de Solange Passaris[755], une des mères à l'origine du collectif parisien « Cool Douche » que j'ai également

---

[753] Entretien avec Olga, 31 janvier 2020, à son domicile, à Paris.

[754] Le deuxième G a été oublié lors de la déclaration de l'association à la préfecture. Les deux orthographes se trouvent donc dans les documents. La graphie avec faute d'orthographe revendiquée par une des mères rencontrées est conservée dans le corps du texte. La graphie du document original est reproduite dans les citations.

[755] S. PASSARIS, *La participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance. 2. Le mouvement des crèches parentales et ses rapports avec les institutions*, Paris, EHESS-CIRED, 1984 ; S. PASSARIS, *La participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance. 4. Eléments pour une politique favorisant la participation parentale*, Paris, EHESS-CIRED, 1984 ; S. PASSARIS, « Les crèches parentales au fil des courants », *Les cahiers du GERFA*, 2001.

rencontrée et qui a eu une place essentielle au moment de négocier une reconnaissance légale, seront largement mobilisés dans la fin de ce chapitre.

La première partie de ce chapitre sera consacrée aux prémices de ces collectifs : les crèches dans les squats et l'espace de rencontre qu'a été le journal *Libération*. Lorsqu'une majorité de ces collectifs se stabilisent, notamment en aménageant des locaux qui leur sont réservés, s'ouvre une période où cette stabilisation permet d'en faire des lieux où sont testés presque quotidiennement de nouveaux fonctionnements avec les enfants et entre adultes, qui sera étudiée dans une deuxième partie. Enfin, dans les toutes premières années de la décennie 1980, certains de ces collectifs se fédèrent et se mobilisent pour obtenir une reconnaissance légale. Cette période de négociation les amène à se positionner vis-à-vis des pouvoirs publics, ce qui implique une redéfinition des équilibres de fonctionnement établis jusqu'alors.

I. Prémices des collectifs enfants-parents

Le rejet des modes de garde existants explique en partie le choix de certains parents de monter les collectifs étudiés dans cette partie. La recherche pédagogique est également essentielle pour les parents les plus investis, sans pour autant l'avoir toujours mise en mot comme l'explique Sylvie[756], une mère à l'origine du collectif « La ribambelle » de Lyon, pourtant psychologue et intéressée par ces questions :

> Je voulais impérativement un lieu d'accueil qui ne soit pas un lieu de garde, parce que c'était l'époque aussi des enfants à la consigne[757]. Et puis « La mort de la crèche », Hassoun[758]. Donc l'idée c'était de prendre soin [de ma fille], de lui offrir une disponibilité, une qualité de relation. Moi c'est ça plus que la théorie. C'était effectivement l'année de l'émission de Dolto… Alors il y a aussi *Le bébé est une personne*, je crois que c'est 1979. Donc il y avait ça, ça venait confirmer la nécessité pour nous de lui offrir un cadre, une disponibilité, des adultes

[756] Sylvie participe au collectif enfant-parent lyonnais « La ribambelle » après avoir rencontré, alors qu'elle est enceinte, un groupe de féministes lors d'une mobilisation dans le quartier de la Croix-Rousse pour l'ouverture d'un centre d'IVG. Elle a une formation de psychologue mais travaille alors peu et s'investit beaucoup dans le projet.

[757] H. BRAHIC-LARRIVE, *Les Crèches*, *op. cit.*

[758] J. HASSOUN, *Entre la mort et la famille, l'espace crèche : ou histoire des tribulations d'un psychanalyste dans des crèches départementales et de ce qu'il put y entendre de la misère du salariat et de l'enfant pris dans l'étau du règne de la nécessité*, Paris, François Maspéro, 1973.

> bienveillants, chaleureux, à un moment donné où on ne parlait pas de bienveillance, et respectueux, laissant une place à ses demandes à elle et… Voilà[759].

Cette mère, qui cite ici beaucoup de lectures qu'elle a faites pendant sa formation de psychologue, insiste sur le fait que la théorie n'était qu'une confirmation d'une envie plus profonde, difficile à expliquer, d'offrir une « disponibilité » et une « qualité de relation » à sa fille. Ce rapport assez distant à la théorie se retrouve dans la plupart des entretiens réalisés, comme dans celui avec Judith, une des mères à l'origine du collectif parisien « La porte entr'ouverte » :

> *Et du coup est-ce que vous vous souvenez en quelle année il y a eu la première idée, c'était à quelle occasion ?*
>
> La première idée ? On n'a pas eu une idée, ça c'est fait. C'est pas une idée, ça s'est fait. L'idée elle n'a jamais eu lieu. L'idée seulement c'était de créer des emplois rémunérés à plein-temps parce qu'on n'en pouvait plus de tourner autour de nos enfants. Donc c'est vraiment quelque chose *ex nihilo* et aussi qui est arrivé par la force des événements, pas par des idées[760].

Cette impression de ne pas pouvoir expliquer le début du collectif autrement que par une rencontre ne doit pas empêcher de chercher des raisons plus structurelles expliquant leur apparition. Si les parents de ces collectifs ne sont effectivement pas les tenant·es d'une école pédagogique alternative, ni les disciples d'un·e théoricien·ne, bien que Françoise Dolto soit régulièrement citée (mais davantage écoutée à la radio que lue), leur apparition simultanée dans plusieurs villes de France n'est pas le fait du hasard. À l'échelle parisienne, leur histoire se mêle d'abord à celle des « squats contre-culturels »[761].

A. Des crèches dans des squats

L'expression « collectifs enfants-parents » est réservée dans cette thèse aux projets portés par des parents qui s'installent de manière relativement pérenne dans une prise en charge collective quotidienne de leurs enfants. Cependant, l'histoire de ces premiers collectifs se mêle, à ses débuts, à celle de « crèches sauvages » montées dans des squats parisiens, à la période où s'y développe une première vague de squats contre-culturels. Dans son analyse de leur histoire, la sociologue

---

[759] Entretien avec Sylvie, 15 mars 2019, à son domicile dans la région lyonnaise.

[760] Entretien avec Judith, 25 février 2020, dans la boutique de son mari, à Paris. Judith est alors étudiante en droit et rencontre une autre mère habitant son quartier quand son premier enfant a environ six mois, avec qui elle décide de monter un collectif.

[761] C. PECHU, *Les squats*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010.

Cécile Péchu les définit comme « marqués par une utopie communautaire, l'idée d'une opposition frontale au système et la volonté de repenser la vie des quartiers et des villes en offrant des espaces culturels ou de rencontre alternatifs. Il ne s'agit plus ici de droit au logement, mais du droit à un espace pour vivre autrement. Dans cette optique, le squat est une fin en soi. Il doit changer la vie de ses habitants et de ses visiteurs, au sein d'« espaces réappropriés » ou de « zones autonomes temporaires », pour reprendre les termes de certains de ces mouvements contre-culturels »[762]. Si l'histoire de ces squats est marquée par une évolution parfois très rapide, celle des crèches dans les squats l'est encore plus car elles font souvent partie des projets qui y durent le moins de de temps. Pour saisir la grande volatilité de ces projets, le témoignage de Monique, qui a ensuite participé au collectif enfants-parents « Quel univers inventer ? », est précieux. Cette dernière a en effet une mémoire organisée autour des lieux et des adresses qu'elle me spécifie à chaque fois, ce qui donne à son témoignage une grande précision. La partie de son témoignage sur ces premières crèches dans les squats parisiens est donc retranscrite ici presque intégralement, car elle permet de saisir ce que ces « crèches sauvages » ont pu être, mais aussi la perméabilité entre ces différents projets :

> J'ai reçu deux réponses[763] d'une personne qui me disait qu'il y avait une crèche qui s'était montée à… Alors ça s'appelait PFA, Place des fêtes avenir[764]. C'était un endroit où il y avait plusieurs choses qui se passaient. Il y avait même une boutique de droit, par exemple t'avais un problème pour savoir comment… ton logement tu voulais savoir ce qu'était la loi de 48 à cette époque-là, tu venais, on t'aidait… Et des avocats qui donnaient des consultations gratuitement, des trucs de femmes, des entr'aides, peut-être aussi des trucs… Enfin voilà il y avait toutes sortes de choses et donc il y avait aussi cette crèche… Enfin est-ce qu'on peut l'appeler crèche je ne sais pas, c'était un peu bizarre, c'étaient des parents qui venaient à tour de rôle garder les gosses, quoi ! […] Donc moi je suis venue avec mon bébé, j'ai dit on va voir… Bon, on voyait qu'il y avait des gens qui avaient la même volonté de faire quelque chose mais on ne savait pas où on allait, c'était encore très tatillonnant, quoi. Voilà après qu'est-ce qui s'est passé… Moi je suis repartie, il y a eu une deuxième étape qui s'est passée fin 77 […] En passant dans la rue Piat j'ai vu une boutique qui s'appelait « Belleville mon amour » et j'ai appris que c'était des étudiants des Beaux-Arts qui avaient créé ça pour garder des enfants, garder leurs enfants à tour de rôle. Donc je suis allée les voir, je suis restée un petit peu, mais c'était pas… brillant brillant, ma fille est tombée tout de suite elle s'est fait un bobo, bon je suis partie. Et puis c'était une petite crèche qui… bon on pouvait pas appeler ça une crèche, c'était une garde dans une boutique qui était squattée, et les papas et les mamans, c'était surtout

[762] *Ibid.*
[763] Il s'agit de réponses à une petite annonce publiée dans *Libération*.
[764] L'historique de ce lieu est repris sur le site de l'actuelle « Maison de la place des fêtes » : https://www.mpdf.fr/historique [consulté le 02/02/2023].

les mamans, elles étaient là à discutailler un peu, moi je pouvais même pas laisser ma fille parce que c'était un peu… en plus ça se faisait re-squatter par d'autres qui viraient les biberons etc. enfin bon c'était n'importe quoi ! Donc ensuite je me suis retrouvée à parler avec des gens là-bas, dans la rue des Envierges il y avait un autre squat, il y avait la Villa Faucheur et il y avait un autre squat, au 21 rue des Envierges qui était appelé un squat politique. […] Et c'est [le chef de file], je me souviens il m'a dit, parce que j'avais un bébé dans les bras, « mais toi tu vas pas, tu peux pas faire une crèche comme ça, de toutes façons ils se sont fait squatter à côté c'était normal, il faut squatter. Être sur les lieux tout le temps. » C'était vraiment le combat là… Donc bon, moi j'ai dit « je suis dans mon HLM », et ben ni une ni deux je suis venue, parce qu'il y avait des logements de libres, ils étaient en super état ! Et ben j'ai pris ma fille sous le bras et j'ai demandé à un copain de m'amener mon matelas et puis je ne sais plus quoi et je me suis installée là […].

Et vous étiez combien au final ?

On était… à peu près cinq ou six. […] C'était très… fugace quoi, ça durait pas très longtemps parce qu'on n'était pas organisés donc ça se cassait la gueule très vite ! Moi il y a eu cette première-là, enfin la première c'était « Belleville mon amour », la deuxième c'était celle-là, on n'a même pas eu le temps de lui donner un nom […] Parce que j'ai fait une autre crèche qui était à la Fac d'archi, qui était à UP6[765]. Qui était sauvage totale là aussi. Ah oui c'est une copine qui m'avait dit « toi ta crèche elle s'est cassé la gueule... »

Mais qui n'était pas celle des Beaux-Arts ? Parce que c'était les architectes qui… Aux Beaux-Arts qui avaient fait la crèche…

C'est pas celle des Beaux-Arts, UP6 c'est rue de Flandres. 144 rue de Flandres. Alors au début c'était quelques étudiants, pareil, d'archi qui ont créé ce lieu. Après on a occupé… Moi j'en ai entendu parlé par une copine, j'étais pas archi et elle non plus mais bon, on s'est retrouvées là. On a créé un association qui s'appelait… « Les enfants de Belleville » je crois… Non « Les enfants du XIX^{e} ». […] Et là on commençait à structurer un tout petit peu donc c'était en 1977-78… 1977 encore peut-être. Donc parce qu'on a créé l'association avec les statuts, on a essayé d'avoir quelqu'un mais au black parce que payer d'abord quelqu'un c'était pas possible. C'était impossible. Mais surtout on vendait des sandwichs aux étudiants ! Et on pouvait financer la crèche ! […] Et donc cette crèche a fonctionné quand même à UP6 pendant une bonne année je pense. Et puis un jour, le prof, le directeur, je ne sais pas ce qui lui a pris, il nous a viré toutes les affaires dans une benne et c'était fini. Ça s'est terminé comme ça. Et on avait quand même quelqu'un qu'on payait avec nos sandwichs qui venait de temps en temps pour nous remplacer de temps en temps mais on faisait quand même les permanences, ça a toujours été une… Une constante de faire des permanences.

Ce récit de Monique montre bien la temporalité hachée de ces crèches squattées. Les lieux qu'elle cite sont pour la plupart également évoqués par Cécile Péchu dans son analyse de cette période de

[765] Unité pédagogique 6.

l'histoire des squats à Paris[766]. Cette dernière y définit d'ailleurs le squat comme « une arme particulièrement bien adaptée aux groupes à faibles ressources, dont certaines théories de l'action collective soulignent la difficulté à se mobiliser. Effectivement, les ouvriers, les immigrés, les sans-papiers, les chômeurs ou les jeunes constituent le gros des troupes des squatters »[767], ce qui rejoint tout à fait le témoignage de Monique qui pointe que le manque de ressources caractérise le profil des personnes qu'elle rencontre dans ces premières crèches. Son récit montre également l'évolution très rapide de ces lieux, celui ayant duré le plus longtemps, *a priori* autour d'un an, étant la crèche située dans les locaux d'une unité pédagogique d'architecture liée à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts. Sans jamais avoir été reconnue par l'École, cette crèche bénéficie quand même de locaux plus pérennes, pour lesquels il n'est pas nécessaire de squatter jour et nuit, ce qui explique sans doute que son existence ait pu être un peu plus longue[768]. Néanmoins, le parcours de Monique d'un squat à l'autre ne s'explique pas que par leur nature volatile et leur précarité matérielle, mais aussi par sa difficulté à y trouver un accueil correspondant aux besoins de sa fille : mal organisées voire dangereuses pour de très jeunes enfants, ces crèches se révèlent rapidement peu propices à l'y laisser en toute confiance. Une autre mère ayant connu ces lieux souligne également leur inadaptation :

> D'abord place des fêtes […] il y avait un tas de choses qui n'avaient rien à voir avec les enfants, et c'est vrai que les enfants, il y avait un petit lieu pour les enfants, mais les enfants pouvaient fréquenter tout ce monde qui était dans ce squat. Et après ce squat qui a été démoli, c'était rue du Pré Saint-Gervais d'ailleurs, ce squat a été démoli et après ils se sont mis dans un autre squat qui était un ancien couvent […] Et c'est vrai que… je connais un peu mieux là parce que j'étais un peu plus présente mais on avait du mal à préserver un lieu à nous parce que la tendance c'était d'envahir un peu les uns les autres quand même et je me rappelle un papa qui a fait une porte tellement lourde que une fois ils ont oublié les clefs ils ne pouvaient même plus rentrer ! Parce qu'il fallait vraiment quelque chose pour que personne ne rentre parce qu'en fait le soir il y avait des fêtards, il y avait des gens qui arrivaient là, qui buvaient et qui laissaient tout comme ça. Donc on ne pouvait pas laisser tout comme ça, le lendemain on arrivait on se

[766] C. PECHU, *Les squats*, *op. cit.* Cette dernière y évoque en effet le squat de la rue Piat, la Villa Faucheur et celui de la rue des Envierges. Elle classe celui de la villa Faucheur et de la rue Piat dans les squats autonomes d'inspiration italienne, et celui de la rue des Envierges dans les squats culturels.

[767] *Ibid.*

[768] Il n'a pas été possible de dater précisément sa durée d'existence mais une petite annonce de *Libération* du 13 janvier 1978 annonce son ouverture, et une autre du 19 février 1978 mentionne qu'elle est toujours ouverte.

> trouvait avec les enfants dans… dans tout ce bazar ! Donc il fallait lutter pour son territoire quand même dans tous ces squats ![769]

Les conditions matérielles d'accueil des enfants prennent donc souvent le pas sur les envies pédagogiques de créer autre chose, rattrapées par l'énergie que demande cette lutte territoriale.

Les petites annonces de *Libération* permettent de retrouver la trace de Monique quand elle essaye de monter une crèche au squat du 21 rue des Envierges. Trois annonces pour cette crèche sont en effet passées en octobre et novembre 1977, pour lesquelles elle est toujours indiquée en contact. Une première annonce du 17 octobre annonce l'ouverture de la crèche :

> CRECHE. Une crèche vient d'ouvrir dans le local squatté du 21 rue des Envierges. On prévoit aussi des ateliers pour ceux qui de 3 à 7 ans ne veulent plus se faire chier dans les locaux répressifs des piliers idéologiques du système. Il nous manque quelques enfants encore et beaucoup de matériel en tous genres.

Une autre annonce est ensuite passée le 27 octobre 1977 :

> CRECHE. Il manque 4 enfants entre 1 et 2 ans 1/2 à la crèche squattée du 21 rue des Envierges dans le 20e permanences assurées par les parents.

Et une dernière le 23 novembre 1977 :

> SQUATTEE. La crèche squattée du 21 rue des Envierges à Paris 20e en a assez de voir défiler des gens sans dynamisme à la recherche d'une institution parallèle finie. Ce lieu est en devenir constant grâce aux adultes et aux enfants qui le gèrent. Nous ne voulons pas fliquer les gens mais nous ne pouvons pas fonctionner avec des gens non autonomes. Il appartient à chacun de prendre en charge ses besoins tant matériels qu'organisationnels. Nous cherchons d'autres adultes et d'autres enfants entre 1 et 3 ans. Nous désirons fonctionner sans nous décharger de nos responsabilités sur un permanent salarié mais par la gestion de nos propres disponibilités (temps et fric). Nos affinités éventuelles se découvriront par une pratique collective.

Ces trois annonces montrent à la fois la précarité matérielle de l'installation (« il nous manque beaucoup de matériel en tous genres »), mais aussi la difficulté à trouver du monde pour intégrer le projet, tant enfants qu'adultes. La dernière annonce montre bien le décalage entre des parents qui semblent être arrivés avec l'attente d'un lieu déjà formalisé, et l'envie de celles et ceux qui ont monté cette crèche de la construire ensemble au quotidien sans poser de cadres *a priori*. Mise en

[769] Entretien avec Olga, 31 janvier 2020, à son domicile, à Paris.

relation avec le témoignage de Monique, cette annonce confirme que les crèches dans les squats étaient organisées dans une volonté de fonctionner sans structuration.

Un autre collectif croise l'histoire des squats parisiens, dans le contexte de la démolition puis de la reconstruction du quartier Plaisance dans le XIV^{e} arrondissement. Dans sa monographie détaillée de l'histoire de ce quartier, Jean-Louis Robert y dénombre au moins trois crèches auto-gérées dans la deuxième moitié des années 1970[770]. Une de ces crèches est gérée par des parents qui fondent ensuite le collectif enfants-parents « Cool Douche » en 1976, car elle est installée dans d'anciens bains douches squattés comme s'en souviennent Solange et Jean-Michel[771] :

> C'est un quartier qui a été entièrement rénové. Il y avait encore le bâtiment de la douche, et devant il y avait un vieux bâtiment, c'était les médecins et c'était les… Les cabinets partagés. […] Et puis sur le côté il y avait encore un petit immeuble dans lequel il y avait une dame qui résistait qui ne voulait pas partir. Une dame, une vieille dame du quartier. Tout le reste était rasé !
>
> *C'était l'îlot…*
>
> Voilà, c'était l'îlot ![772]

Jean-Louis Robert évoque aussi les bains-douches dans sa description du quartier à cette période : « tout ceci faisait du Plaisance d'avant la rénovation-destruction un quartier plein de charme et de pittoresque […] avec ses petits commerçants et artisans, logés parfois dans des échoppes en encoignure. Il y a aussi les petits détails comme les bains douches en mosaïque au fond d'un jardin »[773]. Cette période de transformations urbaines majeures du quartier est donc marquée par de fortes oppositions politiques, dont les parents de la « Cool douche » font les frais mais qu'ils réussissent à retourner à leur avantage comme le raconte l'une des mères à l'origine de ce collectif :

---

[770] J.-L. ROBERT, « Plaisance assassiné ? (1958-1985) », *Plaisance près Montparnasse : Quartier parisien, 1840-1985*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2016, p. 455-594.

[771] Solange et Jean-Michel participent à la création du collectif « Cool douche » pour leur deuxième enfant, après avoir participé à un autre projet pour leur première fille quelques années auparavant. Elle est alors chercheuse en sociologie pour le CIRED et lui étudiant en sociologie. Jean-Michel est une des « vedettes de mai 68 » pour reprendre les mots de Solange, notamment proche de Guy Hocquenghem avec qui ils habitent quelques temps. Leur cohabitation est évoquée dans A. IDIER, *Les vies de Guy Hocquenghem : Sociologie d'une trajectoire à l'intersection des champs politiques, culturels et intellectuels français des années 1960 aux années 1980*, Thèse de doctorat sous la direction de Didier Eribon, Amiens, 2015.

[772] Entretien avec Solange et Jean-Michel, 10 décembre 2019, à leur domicile dans le Var.

[773] J.-L. ROBERT, « Chapitre 6. Plaisance assassiné ? », *op. cit.*

> De la Malène[774] qui était chargé d'urbanisme à la mairie, et qui… en tous cas dans nos milieux avait la réputation d'être un vrai mafieux, un type sans foi ni loi qui… Donc un jour, on a… On partait nous à la crèche avec [mon conjoint] et le petit, et on a… Il y avait des mecs dans un bistro du coin qui avait vraiment une salle gueule, on avait l'impression qu'ils revenaient d'un coup… Bon, voilà, on les a vus. Et on est arrivés à la crèche, et la crèche avait été saccagée. Et les parents qui étaient là avaient été ligotés. Heureusement leur petit dormait chez un copain cette nuit-là…
>
> *Et vous, vous les avez trouvés ligotés ?*
>
> Oh je ne sais plus, on est arrivés plusieurs, je ne sais pas qui… Mais si ils étaient avec nous, ils étaient attachés sur une chaise… C'était vraiment le propre de l'intimidation… Et qu'est-ce qu'on a fait ? On a dit de la Malène tu nous auras pas ! Et donc on a téléphoné à la presse, on a eu de tous les journaux, tous les journalistes qui se sont précipités, « saccage dans une crèche », ça a très bien marché. Et j'ai téléphoné au Cabinet du maire, de M. Chirac, qui s'est précipité pour me donner un rendez-vous ! J'y étais toute seule, je n'étais pas habituée à faire ce genre de trucs, je me souviens très bien, je suis arrivée au Cabinet du maire, le premier adjoint, je ne sais plus comment il s'appelait, soi-même, a pris mon manteau et l'a pendu… C'était… « Ah mais c'est très intéressant... » [*elle prend une voix ampoulée pour le dire]* Donc on a pactisé avec la mairie, qui allait pouvoir nous aider, « On va vous aider, on va trouver des locaux pour ces crèches-là... »[775]

Plusieurs articles de journaux relatent en effet l'agression, dont un article du *Monde* le 19 juin 1981, qui l'explique comme une vengeance d'autres squatters à qui les parents auraient imposé un départ des bains douches après de nombreuses difficultés. Y est aussi évoqué le fait que les parents pensent que cette agression a été commanditée par « ceux qui souhaitent hâter la démolition du quartier »[776]. Quelle qu'ait été l'identité des personnes ayant agressé ces deux parents et mis la crèche à sac, cet événement est utilisé par les parents pour obtenir un local pérenne avec l'appui de la mairie de Paris. Cette stratégie a sans doute fonctionné également car elle a été mise en œuvre à un moment où les pouvoirs publics étaient prêts à reconnaître les collectifs enfants-parents, comme cela sera détaillé à la fin de ce chapitre, notamment parce que leur modèle n'était alors majoritairement plus celui de crèches dans des squats mais de collectifs plus installés, dans un lieu

---

[774] Il s'agit du député gaulliste Christian de la Malène, que Jean-Louis Robert évoque en ces mots dans « Plaisance assassiné ? », *op. cit.* : « Juriste, il fait partie des jeunes loups du gaullisme (il a 37 ans en 1958) [...] Il sera secrétaire d'État en charge de l'information en 1961-1962 (un poste clé sous de Gaulle) et à la recherche scientifique. Homme du pouvoir, il participe au groupe qui organise les campagnes électorales du parti gaulliste. Mais l'essentiel de la carrière de ce fidèle gaulliste est ailleurs. En 1965, il est élu rapporteur général du budget de Paris et restera à ce poste jusqu'en 1977. Ce qui en fait le quasi-maire de Paris avant l'élection de Jacques Chirac dont il devient un des adjoints. Il est ainsi un des hommes clés des opérations de rénovation de Paris ».

[775] Entretien avec Solange et Jean-Michel, 10 décembre 2019, à leur domicile dans le Var.

[776] « Des « squatters » contre une crèche », *Le Monde*, 19 juin 1981.

fixe exclusivement dédié à l'accueil des enfants, avec une organisation quotidienne plus cadrée. L'emploi du terme « pactisé » par cette mère montre néanmoins que ce rapprochement avec les pouvoirs publics reste vu comme une forme de renoncement à un idéal, par nécessité matérielle. Avant cette période de renoncement, les collectifs enfants-parents prennent corps grâce aux petites annonces du journal *Libération* dont la rédaction les perçoit comme une utopie concrète.

B. Les petites annonces de *Libération* : un espace de rencontre

Dans l'histoire de la presse, *Libération*, dont le premier numéro sort le 18 avril 1973, fait partie des titres apparus après les mobilisations de Mai-juin 1968 qui se caractérisent par « leur insistance à se reporter à ce printemps considérable, à s'en réclamer, à vouloir le prolonger, en développer toutes les promesses et les potentialités »[777]. Ses pages de petites annonces gratuites, héritées du journal *Actuel*[778], sont alors bien connues et ont déjà été parcourues par Philippe Artières sous leur forme hebdomadaire dans un tiré à part intitulé *Sandwich*, paru en 1980[779]. Ces petites annonces sont utilisées par des parents notamment pour monter des collectifs, appeler à en rejoindre, demander des renseignements à leur sujet. Mes premières recherches sur ces collectifs m'ayant permis de percevoir que beaucoup avaient été créés autour de 1975, j'ai réalisé un dépouillement systématique des pages de petites annonces du journal pour les années 1975 à 1981, cette dernière année étant celle du développement de l'ACEP qui devient le réseau principal de rencontre entre ces collectifs.

La rédaction du journal a également une part active dans leur promotion, en écrivant à leur sujet à plusieurs reprises et en leur consacrant des pages spéciales pour deux rentrées scolaires successives[780]. Le premier article concernant les crèches à la période étudiée date du 16 avril 1975, et il est avant tout une dénonciation des crèches existantes[781]. Le 26 septembre 1975, un autre article est consacré à un réseau parisien de 300 parents essayant d'élever autrement leurs enfants

---

[777] L. MARTIN, « La « nouvelle presse » en France dans les années 1970 ou la réussite par l'échec », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°98, 2008, p. 57-69.
[778] *Ibid.*
[779] P. ARTIERES, *Miettes : éléments pour une histoire infra-ordinaire de l'année 1980*, Paris, Verticales, 2016.
[780] La liste des articles consacrés à ce sujet par *Libération* sur la période étudiée est disponible en annexes.
[781] Béatrice Vallaeys, « Les oubliés de la pédagogie. Du côté des crèches », *Libération*, 16 avril 1975, p. 10.

dont les âges iraient de la naissance à neuf ans[782]. Ce témoignage est anonyme et les détails donnés sur l'organisation de ce réseau montrent qu'il est volontairement pensé sans aucune structure, et que les adultes et les enfants circulent dans des lieux qui peuvent changer d'un jour sur l'autre. L'origine donnée à ce réseau est la crèche sauvage de la Sorbonne, et il est expliqué qu'il ne souhaite désormais pas s'étendre davantage par crainte de ne plus avoir la capacité de fonctionner. Les principes défendus pour l'éducation des enfants y sont une grande autonomie, une éducation par la participation à la vie quotidienne mais aussi, du point de vue des adultes, une volonté de coopération dans laquelle rentrent le moins possible les enjeux monétaires[783]. C'est dans le numéro des 14 et 15 février 1976 que la rédaction de *Libération* exprime son envie de contribuer au développement des initiatives portées par des parents pour mettre en œuvre une éducation alternative de leurs enfants. L'article « Pour que fleurissent des initiatives. Enfants et parents » montre une volonté de soutien de la rédaction dépassant largement le cadre des seuls collectifs enfants-parents :

> Aussi avons-nous décidé de nous lancer dans une double aventure. Il s'agit d'entreprendre ensemble une enquête sur les relations entre parents « de gauche » et leurs enfants, ou les enfants, tout en accompagnant cette démarche qui, laissée à elle seule, serait seulement journalistique, de tentatives concrètes de trouver des ébauches de solutions collectives. Des articles paraîtront donc régulièrement dans *Libé* : comptes rendus de débats, informations sur les expériences déjà tentées ou qui se tentent […] D'autre part, *Libé* servira d'intermédiaire pour que puissent se réunir des gens par arrondissements en ce qui concerne les grandes villes, localités de banlieues, petites villes ou villages. Ces réunions totalement et délibérément décentralisées afin que les beaux discours n'étouffent pas le concret et l'expression de chacun, devraient permettre à la fois de discuter en profondeur, de faire connaissance, d'échanger ses problèmes et aussi, et surtout, de mettre en œuvre ensemble des alternatives collectives concrètes répondant aux difficultés quotidiennes[784].

La suite de l'article invite les lecteurs et lectrices intéressé·es ou concerné·es par ces problématiques à téléphoner au journal ou prendre contact avec les journalistes Hélène Petit et Philippe Gavi[785] qui

---

[782] « Vivre sans école », témoignage recueilli par J.L. Hennig, *Libération*, 26 septembre 1975, p. 10.

[783] Une des mères à l'origine de la crèche de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts m'a mentionné avoir fait partie de ce réseau (elle est la seule parmi les parents que j'ai rencontrés). Les informations qu'elle m'a communiquées sont néanmoins très floues et sont loin des 300 personnes citées dans cet article. Il est probable que ce réseau très informel ait en fait recouvert plusieurs petites unités plus formalisées, dont peut-être certaines crèches dans des squats.

[784] « Pour que fleurissent des initiatives. Enfants et parents », *Libération*, 14 et 15 février 1976, p. 14.

[785] Cofondateur du journal, il fait partie de ses journalistes historiques.

doivent se charger de centraliser les informations sur le sujet. Le journal est donc engagé pour soutenir ces collectifs et faire se rencontrer les parents. D'autres articles sont ensuite régulièrement publiés sous l'intitulé « réseau parents-enfants », dans lesquels sont également insérées des « nouvelles des groupes » permettant de suivre les collectifs existants. Le collectif Tobogan étudié dans cette thèse se voit ainsi consacrer un article en avril 1976 sous le titre « Dix enfants, leurs parents : une école »[786]. À la rentrée 1976, une double page entière est consacrée au « guide complet des écoles différentes », dans lequel une rubrique est intitulée « écoles alternatives et crèches sauvages »[787]. En septembre 1977 à nouveau, un article intitulé « Vivre avec les enfants » recense les initiatives[788]. Une série de plusieurs articles consacrés à ce sujet est également publiée ce même mois, qui est le dernier au cours duquel sont publiées autant d'informations sur le sujet.

Dans l'histoire du journal, les années étudiées ici coïncident avec une période où son fonctionnement est encore très marqué par les idéaux de Mai : « Pas de publicité, ni d'actionnaires extérieurs ; pas non plus de hiérarchie des salaires : cela contreviendrait au principe d'égalité entre tous les collaborateurs typique de la presse d'extrême gauche. Les décisions sont prises collectivement, lors d'assemblées générales baptisées « comités de production » (la direction, elle, est « l'unité de décision ») et il est de rigueur de s'essayer à toutes les tâches, manuelles comme intellectuelles, à l'instar des autres feuilles de la nouvelle presse. En outre, des comités *Libération* formés de lecteurs et de sympathisants sont invités à collaborer à l'écriture « collective » du journal »[789]. Cette communauté de lecteurs et de lectrices se ressent très fortement dans l'espace des petites annonces, dans lequel interviennent régulièrement les clavistes chargées de les taper, qui y intègrent des commentaires mais aussi des appels à venir les aider ou passent leurs propres annonces. Une des mères rencontrée dans le cadre de cette thèse se souvient de ces pratiques en détails :

> Donc moi la première chose que j'ai faite, ma fille avait 6 mois, j'ai mis une annonce dans *Libération*. Parce qu'en fait dans *Libération* à cette époque-là ça servait beaucoup de réseau parce qu'on n'avait pas Facebook et compagnie donc c'était soit les rencontres dans la rue par hasard, soit *Libération* avait une rubrique où tu cherchais à faire un truc, tu pouvais contacter

---

[786] « Dix enfants, leurs parents : une école », *Libération*, 17-19 avril 1976.
[787] « Le guide complet des écoles différentes », *Libération*, 2 septembre 1976, p. 8-9.
[788] « Vivre avec les enfants. Nouvelles pratiques d'éducation, alternatives à l'école, communautaires en milieu rural, communes d'enfants, des adresses dans toute la France », *Libération*, 6 et 7 septembre 1977, p. 4-5.
[789] L. MARTIN, « La « nouvelle presse » en France dans les années 1970 ou la réussite par l'échec », *op. cit.*

> des gens qui voulaient faire pareil que toi… Il y avait beaucoup de trucs par rapport au retour à la nature à ce moment-là, il y avait des gens qui s'installaient dans les Cévennes en Ardèche ou je ne sais où, qui voulaient construire des yourtes et des machins comme ça enfin voilà tout ça. Et moi de mon côté j'ai mis une annonce pour voir s'il n'y avait pas d'autres gens qui trouvaient que c'était bizarre que d'un seul coup avec un enfant tout était bouché, on ne pouvait plus voyager, on était tout seul chacun avec son gosse, qu'on ne faisait pas des trucs collectifs…. Parce que c'était beaucoup le collectif qui primait à cette époque-là ![790]

Comme le montre le témoignage de cette mère, l'espace des petites annonces ne contient pas que des informations pratiques, mais aussi des détails sur les motivations de ces parents, certaines annonces dépassant d'ailleurs parfois largement la taille standard de quelques signes généralement attendue pour cet exercice de style.

Ce parcours de sept ans parmi des petites annonces paraissant presque quotidiennement ne peut que convaincre de l'intérêt de « ne pas négliger la quatrième page des journaux »[791], et de consacrer des recherches aux petites annonces pour elles-mêmes. C'est à un segment particulier de ces petites annonces que cette partie est consacrée : celles diffusées pour trouver des parents avec qui construire collectivement un mode d'accueil quotidien régulier pour les enfants en âge préscolaire. Ont donc été exclues les annonces concernant la mise en œuvre d'écoles alternatives, celles visant à mettre en place des échanges de garde entre familles sur le temps des loisirs et celles visant à mettre en place des ateliers créatifs ponctuels pour les enfants. Ce dépouillement a permis de repérer 442 annonces, qui ont pu être classées en huit catégories : cherche (annonces de parents cherchant à rejoindre ou monter un collectif), offre (annonces de collectifs déjà constitués cherchant à recruter de nouveaux membres), renseignement, recrutement (annonces pour se proposer comme salarié·e pour ces projets), local (annonces de collectifs recherchant un local), fourniture (appel à la solidarité pour équiper les lieux aménagés pour les collectifs), bénévolat (annonces pour se proposer comme bénévole pour ces projets), réseau (annonces pour essayer de créer un réseau de collectifs). La répartition de l'ensemble de ces annonces entre toutes ces catégories est la suivante :

---

[790] Entretien avec Monique, 24 février 2020, à son domicile, Paris.

[791] H. FRYDMAN et C.-L. GAILLARD, « Écrire l'histoire des petites annonces », *Histoire, économie société*, n°3, 2020, p. 5-9.

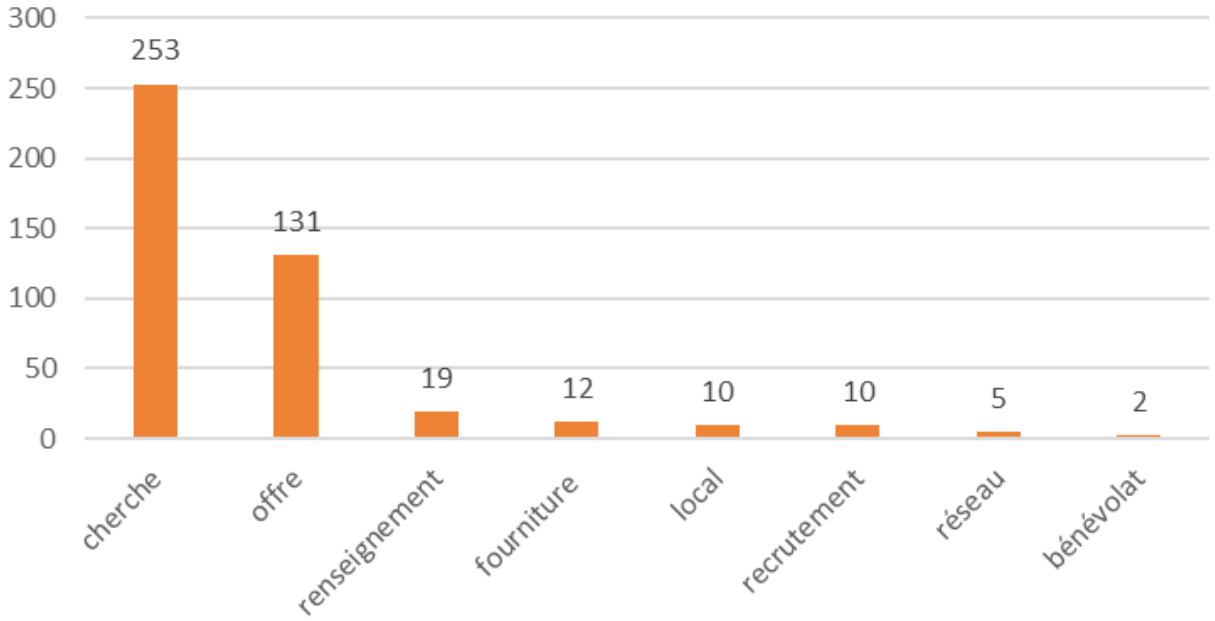

Graphique 2 Répartition des toutes les annonces retrouvées par catégories. Source : *Libération*, 1975-1981.

Si cette répartition montre une nette sur-représentation de la demande sur l'offre, un dédoublonnement des annonces permet de percevoir que cette sur-représentation est encore plus forte. En effet, il est fréquent qu'un même collectif passe plusieurs annonces d'une année sur l'autre pour recruter de nouveaux participants au fur et à mesure des départs de familles. Tant les annonces pour chercher un collectif que pour proposer d'en rejoindre un ont donc été distinguées dans la mesure du possible, car les informations sur la personne ou le collectif les publiant sont souvent très partielles (les doublons ont été identifiés par les noms de famille, adresses, numéros de téléphones, villes, et arrondissements pour Paris). Ce tri permet d'obtenir la répartition suivante :

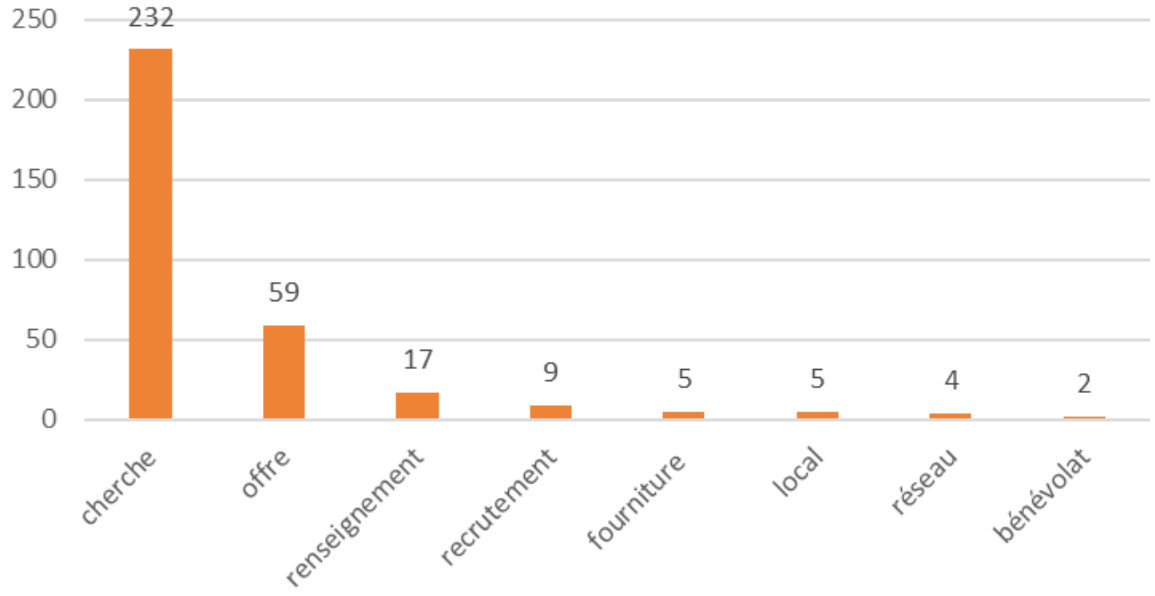

Graphique 3 Répartition des annonces dédoublonnées par catégorie. Source : *Libération,* 1975-1981.

La sur-représentation de la demande par rapport à l'offre est donc très nette, et reflète que les difficultés à monter ces collectifs, qui seront détaillées ensuite, empêchent une part importante des parents le souhaitant de concrétiser cette envie. Les 59 projets uniques retrouvés sont à mettre en regard avec le nombre de collectifs retrouvés dans le cadre de cette thèse ayant duré au moins une année, au nombre de 26[792]. Plusieurs de ces annonces concernent également les crèches installées dans les squats qui seront présentées dans la suite de ce chapitre, et qui ne peuvent pas toutes être considérées comme des collectifs enfants-parents. Le nombre de collectifs retrouvés pour cette thèse correspond donc au moins à la moitié des collectifs ayant duré plus d'un an. Leur représentativité est sans doute bien meilleure car la difficulté à trouver un local rend la durée d'existence de ces projets souvent très courte.

[792] Un tableau synthétisant les principales informations sur ces collectifs est disponible en annexes.

Le reste de cette partie sera fondé uniquement sur les annonces de recherche et d'offre de collectifs, qui permettent de mettre en évidence les grandes lignes de l'histoire de ces collectifs en termes de chronologie et de spatialisation. D'un point de vue chronologique, la répartition des annonces passées par des collectifs déjà constitués, en ne gardant que l'annonce passée la plus ancienne, est la suivante :

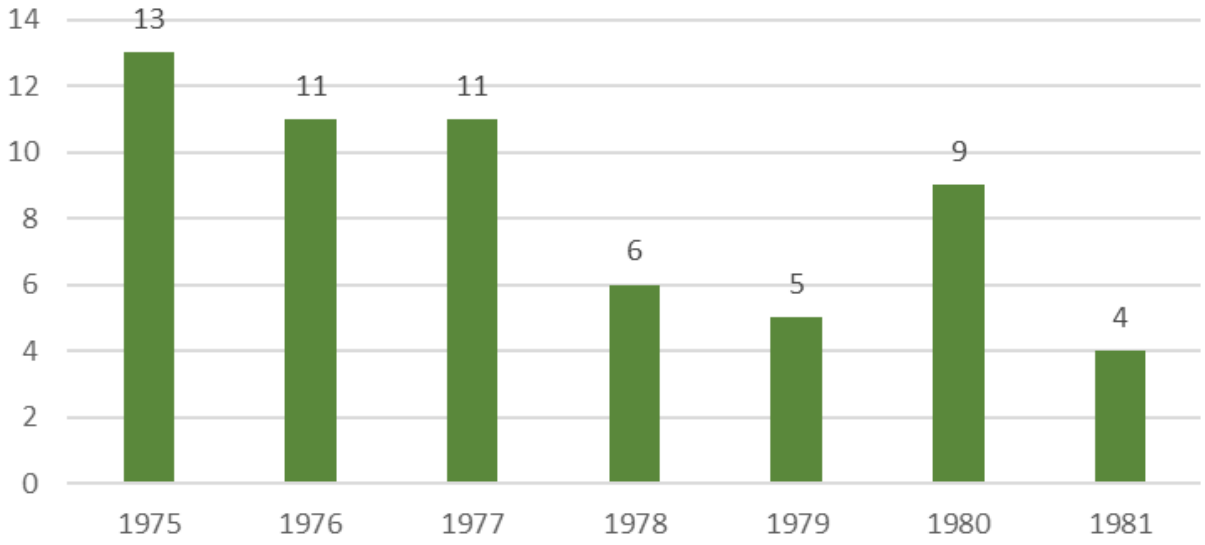

Graphique 4 Nombre d'annonces passées par an pour annoncer la création d'un collectif. Source : *Libération*, 1975-1981.

Si les chiffres mobilisés sont ici relativement faibles, la courbe qu'ils dessinent montre néanmoins une tendance nette à la diminution, malgré un léger regain en 1980. Cette diminution corrobore les impressions qui m'ont souvent été rapportées par les premiers fondateurs et fondatrices de l'ACEP qui avaient le sentiment qu'en 1980 ces collectifs étaient en train de disparaître, comme ce père à l'origine du collectif « Cool Douche » :

> Ah oui, parce qu'on venait de faire une étude, j'avais fait une étude avec un certain Philippe Templé[793] sur… Qui avait financé ça c'était… la délégation à l'emploi. Ils avaient financé ça et donc on s'était aperçu qu'il restait six crèches sur Paris et qu'elles étaient toutes en difficulté et qu'elles ne pouvaient pas tenir parce qu'avant les crèches, enfin les collectifs enfants-parents

[793] D. HAMEL, P. TEMPLE, J.-M. GERASSI, et H. PRIEST, *Les modes de garde innovants de la petite enfance*, Paris, Délégation à l'emploi, 1980. Le contenu de cette étude sera évoqué à la fin de ce chapitre.

> tenaient grâce à la mobilisation des parents, mais qu'à un moment donné tout le monde a été rattrapé par la nécessité d'un emploi, de trouver des locaux, qu'il fallait payer un bail, des choses comme ça, et qui rendait les choses financièrement difficiles[794].

La diminution du nombre de nouveaux collectifs créés peut donc être expliquée en partie par un épuisement du mouvement devant les difficultés matérielles inhérentes à ces projets. Il est également possible que la date de 1977 marque un tournant dans l'histoire de ces petites annonces car, comme cela a été présenté au début de cette partie, la rentrée 1977 est le dernier moment où plusieurs articles de *Libération* sont consacrés à des projets d'éducation alternative et où un recensement national de ces projets est réalisé. La répartition chronologique des annonces de parents cherchant à rejoindre ou monter des collectifs connaît d'ailleurs également un pic en 1977, qui corrobore l'idée que l'implication de la rédaction du journal a eu un effet sur le nombre d'annonces passées :

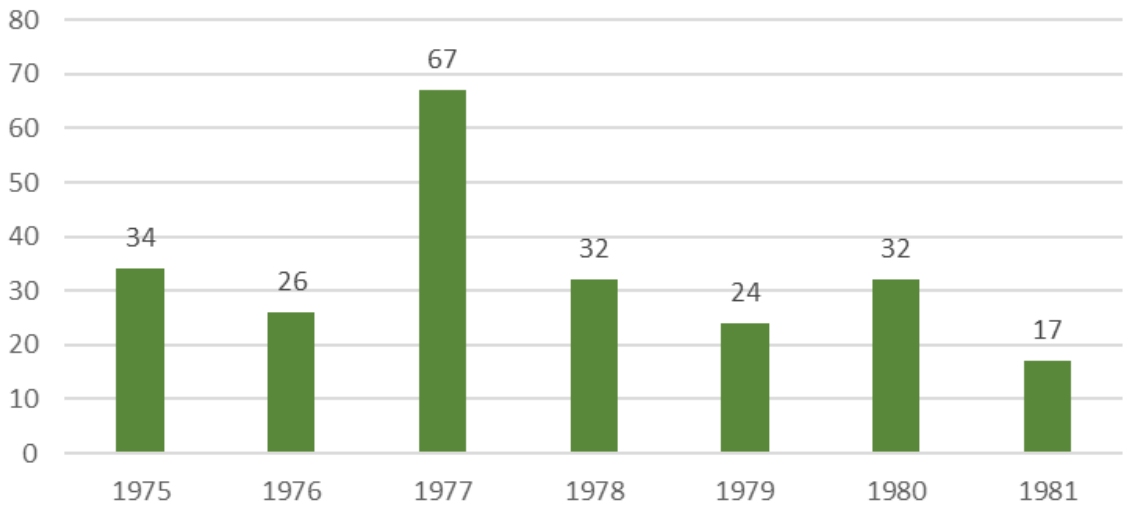

Graphique 5 Nombre d'annonces passées par an pour rechercher un collectif. Source : *Libération,* 1975-1981.

[794] Entretien avec Solange et Jean-Michel, 10 décembre 2019, à leur domicile dans le Var.

Au-delà de cette importance de l'implication de la rédaction de *Libération*, une cause plus structurelle peut également être mise en avant pour expliquer la chronologie de ces projets. En effet, dans son analyse de leur histoire, Solange Passaris explique la volonté de créer une fédération de collectifs comme une conséquence de la crise économique :

> On peut considérer comme sensible l'impact de la crise économique sur le fonctionnement des groupes. D'une part pour les parents des collectifs dans l'ensemble, il est devenu de plus en plus difficile de dégager à la fois du temps pour participer au fonctionnement des crèches et de l'argent pour l'autofinancer, d'autant qu'au fil des années, le profil socio-économique des parents, au départ assez représentatif des milieux intellectuels, s'est de plus en plus diversifié. Il est arrivé, par exemple, que des parents aient dû, à un moment donné, au cours des années passées dans une crèche, prendre, faute d'alternative, un emploi salarié à plein temps, et payer, en plus de leurs cotisations mensuelles, une personne pour assurer à leur place le temps de présence[795].

Dans son analyse des années 1968, Michelle Zancarini-Fournel fait de l'année 1974 un tournant de la période, et interroge le fait que la crise devienne alors un horizon d'attente pour les militants et militantes[796]. Jean-François Sirinelli, dans son analyse de ces « vingt décisives » (1965 – 1985), en pointe davantage les effets sur la politique de réformes de la présidence giscardienne[797]. Si l'analyse des petites annonces proposées ici commence en 1975, et donc après les débuts de cette crise économique, il est possible que ce déclin progressif des collectifs soit une conséquence lente des effets de la crise. Il n'est néanmoins pas possible de l'affirmer davantage, d'autant plus que, comme le souligne Xavier Vigna, l'augmentation du chômage constatée principalement à partir de 1975 touche majoritairement les jeunes peu qualifiés[798], ce qui n'est pas le cas des parents à l'origine des collectifs enfants-parents. Si ces collectifs sont donc parfois présentés par les parents les ayant montés comme issus d'une envie commune difficile à expliquer, la volonté forte du journal *Libération* de les soutenir peut être considérée comme un des facteurs explicatifs de leur développement.

---

[795] S. PASSARIS, *La participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance. 2. Le mouvement des crèches parentales et ses rapports avec les institutions*, *op. cit.*, p. 4.
[796] P. ARTIERES et M. ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *68*, *op. cit.*
[797] J.-F. SIRINELLI, *Les vingt décisives, 1965-1985 : le passé proche de notre avenir*, Paris, Pluriel, 2012.
[798] X. VIGNA, *Histoire de la société française : 1968-1995*, Paris, La Découverte, 2021, p. 87.

Au-delà de ces enjeux chronologiques, les petites annonces de *Libération* permettent également d'élaborer une cartographie de ces projets à plusieurs échelles. À l'échelle de la France, ces annonces permettent de confirmer le fait qu'il s'agissait principalement d'un phénomène urbain. En effet, sur les 106 communes citées dans les annonces pour proposer ou rechercher des collectifs, la moyenne du nombre d'habitant·es en 1975[799] est de 98 843. Néanmoins, la médiane du nombre d'habitant·es peut amener à nuancer la taille de ces communes, car elle est de 37 943. De plus, si aucun collectif n'a été monté avant 1981 dans une ville de moins de 10 000 habitant·es (et il s'agit alors presque exclusivement de villes de banlieue parisienne), en termes de demande, quinze annonces pour essayer de monter des collectifs ont été passées dans des villes de moins de 10 000 habitant·es, dont trois pour des communes de moins de 100 habitant·es. Il existe donc bien une envie, mais minoritaire, en milieu rural avant 1981. Ces annonces confirment également la sur-représentation de la région parisienne :

[799] Données Insee.

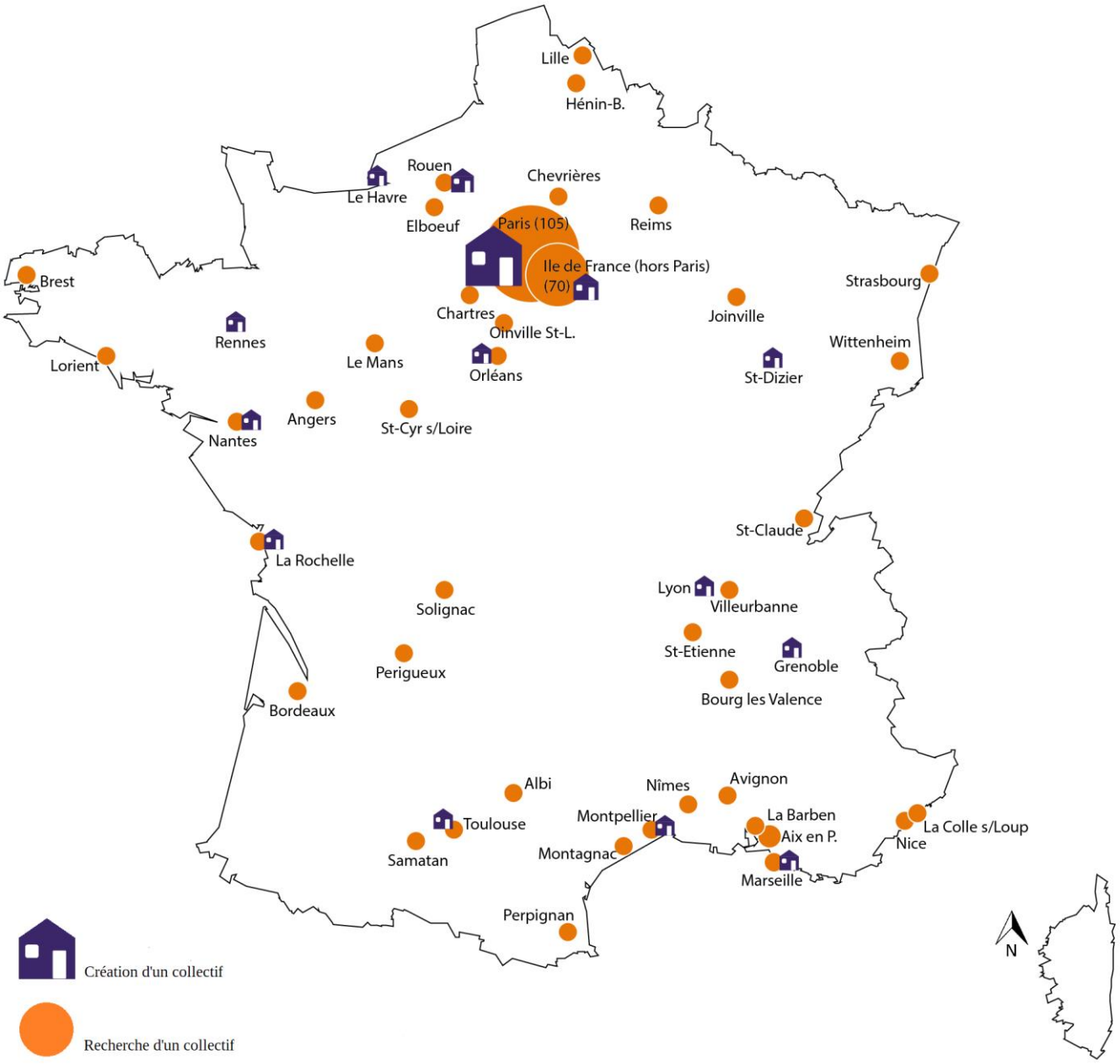

Carte 3 Annonces passées pour rechercher un collectif ou en annoncer la création en France.
Source : *Libération*, 1975-1981.

Plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer que ces collectifs soient autant un phénomène urbain dans leurs débuts. Le premier est que les crèches municipales sont alors surtout présentes dans les grands centres urbains. Si elles sont un contre-modèle pour les collectifs enfants-parents, leur élaboration se fait aussi par rapport à elles, et donc dans des lieux où elles constituent une référence pour l'accueil journalier des enfants, et où elles peuvent être davantage préférées par les mères. Ainsi, dans son enquête ethnographique sur les pratiques de prévention de la maladie chez les mères et les enfants réalisée auprès de mères d'enfants nés en 1973 autour de deux petites villes de la Seine-Maritime, Françoise Loux note que la crèche est davantage préférée par les mères en milieu urbain que « semi-rural »[800]. Ce constat peut sans doute être généralisé[801]. Un autre facteur explicatif est également que certains collectifs enfants-parents sont issus d'une contre-culture urbaine[802], comme le montre leurs débuts dans les squats parisiens. Les collectifs enfants-parents interrogent d'ailleurs, à des degrés variables, la place des enfants dans la ville, dans une dynamique portée par plusieurs autres groupes de recherche dans les années 1970[803]. Il faut néanmoins noter que des collectifs enfants-parents seront assez rapidement montés en zones rurales après les débuts de l'ACEP, qui développe un accompagnement spécifique pour ces projets[804]. Néanmoins, ce développement se faisant après la création de l'ACEP et donc après la période étudiée dans cette thèse, il n'y sera pas étudié[805].

---

[800] F. LOUX, *Pratiques traditionnelles et pratiques modernes d'hygiène et de prévention de la maladie chez les mères et leurs enfants*, *op. cit.*

[801] M. CARTIER, A. COLLET, et. al., ont montré dans « Pourquoi les parents préfèrent-ils la crèche ? », *op. cit.*, qu'en 2015, « Au-delà de la diversité des discours se dessine pourtant un ensemble assez cohérent de représentations des modes de garde professionnels, fondé sur leur hiérarchisation : la crèche s'impose comme le mode de garde légitime, par opposition aux assistantes maternelles soupçonnées d'incompétence. Cette perception […] est très nettement portée par les enquêtés appartenant aux classes moyennes, tout particulièrement lorsqu'ils sont dotés en capital culturel et/ou exercent des professions dans les secteurs de la santé, du travail social et de l'éducation. Mais elle s'étend aussi aux enquêtés appartenant plutôt au pôle économique des classes supérieures ainsi qu'aux enquêtés de classes populaires, notamment lorsqu'ils connaissent une trajectoire ascendante ». Il n'existe *a priori* pas d'enquête aussi complète sur le sujet pour la période étudiée.

[802] Le concept de contre-culture, notamment dans son rapport à la musique est discuté de manière très intéressante par A. Bennett dans « Pour une réévaluation du concept de contre-culture », *Volume !. La revue des musiques populaires*, traduit par Jedediah Sklower, n°9, 2012, p. 19-31. Il est ici utilisé pour désigner une période où a pu exister « le sentiment collectif parmi les hippies qu'un mode de vie authentiquement alternatif était possible ».

[803] N. MONNET et M. BOUKALA, « Postures et trajectoires urbaines : la place des enfants et adolescents dans la fabrique de la ville », *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, n°30, 2018.

[804] Une page de leur site internet est consacrée spécifiquement à cet enjeu : https://www.reconsideronslavaleurdelenfant.com/Developpement-local-en-milieu [consultée le 03/02/2023].

[805] Leurs archives sont claires à ce sujet et indiquent que le premier groupe de travail sur cette question se tient en 1982.

Les raisons expliquant que les collectifs enfants-parents soient d'abord un phénomène urbain expliquent sans doute également qu'ils soient un phénomène majoritairement parisien comme le montre le graphique ci-dessous :

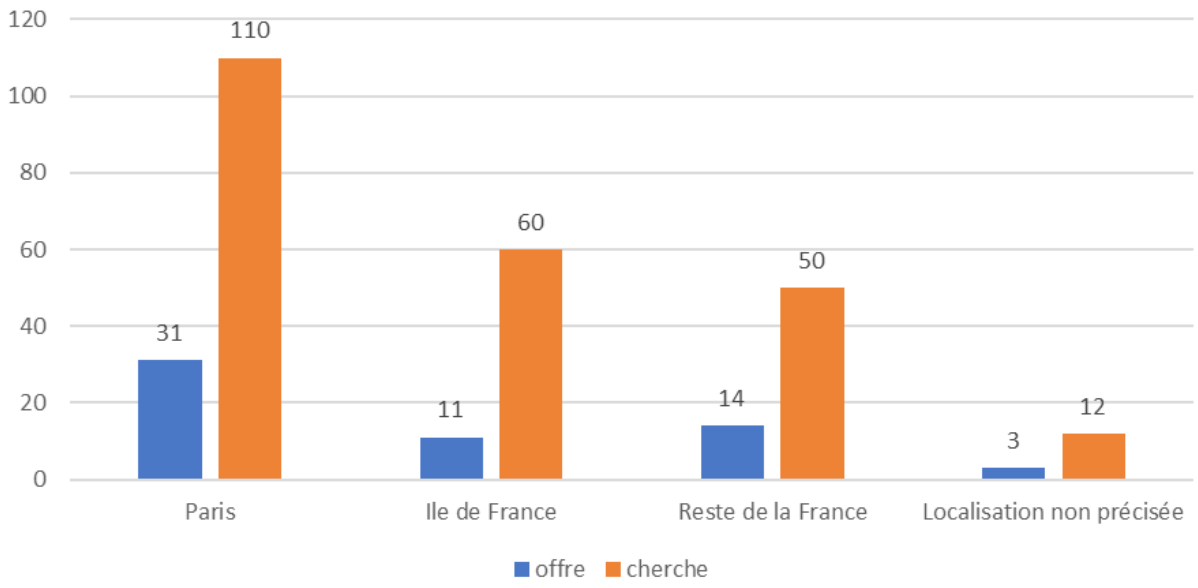

Graphique 6 Répartition nationale des annonces passées pour chercher un collectif ou en annoncer la création. Source : *Libération*, 1975-1981.

Près des 3/5 des collectifs existant ayant fait paraître une annonce dans *Libération* se situent en effet dans Paris intramuros, et les 4/5 à Paris et en Île-de-France. Cette centralité parisienne peut d'abord s'expliquer simplement par la part importante de la population française y habitant : en 1975, la population d'Île-de-France représente 19 % de la population française[806]. Cette sur-représentation peut sans doute déjà s'expliquer par le constat que fait Véronique Beillan pour les années 1980 : « l'éloignement géographique des générations dans la région parisienne qui compte de nombreux « transplantés », contraint ces ménages à opter pour d'autres modes de garde afin de pallier cette absence de relais familiaux à proximité »[807]. La période est aussi celle d'une désindustrialisation progressive de la ville, le « Paris industriel et ouvrier » ayant connu « ses

[806] P. PINCHEMEL, *La région parisienne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1979, p. 13.
[807] V. BEILLAN, « La garde des enfants : des pratiques socialement différenciées », *Sociétés contemporaines*, n°8, 1991, p. 101-106.

dernières heures de gloire dans les années 1950 »[808]. Le profil de la population évolue alors vers une augmentation de la part des emplois de service, qui deviennent majoritaires et marqués par « une progression numérique des emplois les plus qualifiés »[809]. Comme cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises dans cette thèse, ces emplois sont ceux parmi lesquels se recrutent les parents les plus favorables aux crèches. Paris regroupe alors à la fois un terreau militant suffisant pour lancer et porter ces projets de collectifs enfants-parents, et des parents prêts à intégrer un projet alternatif de garde collective pour permettre à leurs enfants de bénéficier d'un mode d'accueil collectif plutôt qu'individuel.

La répartition des annonces dans les arrondissements de Paris précise cette analyse. Comme le montre la carte ci-dessous, tant les collectifs existants que les parents cherchant à intégrer des collectifs se situent très majoritairement dans l'Est parisien, à l'exception du 12e arrondissement :

808 A. Clerval, *La gentrification à Paris intra-muros : dynamiques spatiales, rapports sociaux et politiques publique*s, Thèse de doctorat sous la direction de Pierre Petsimeris, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2008, p. 81.
809 *Ibid*.

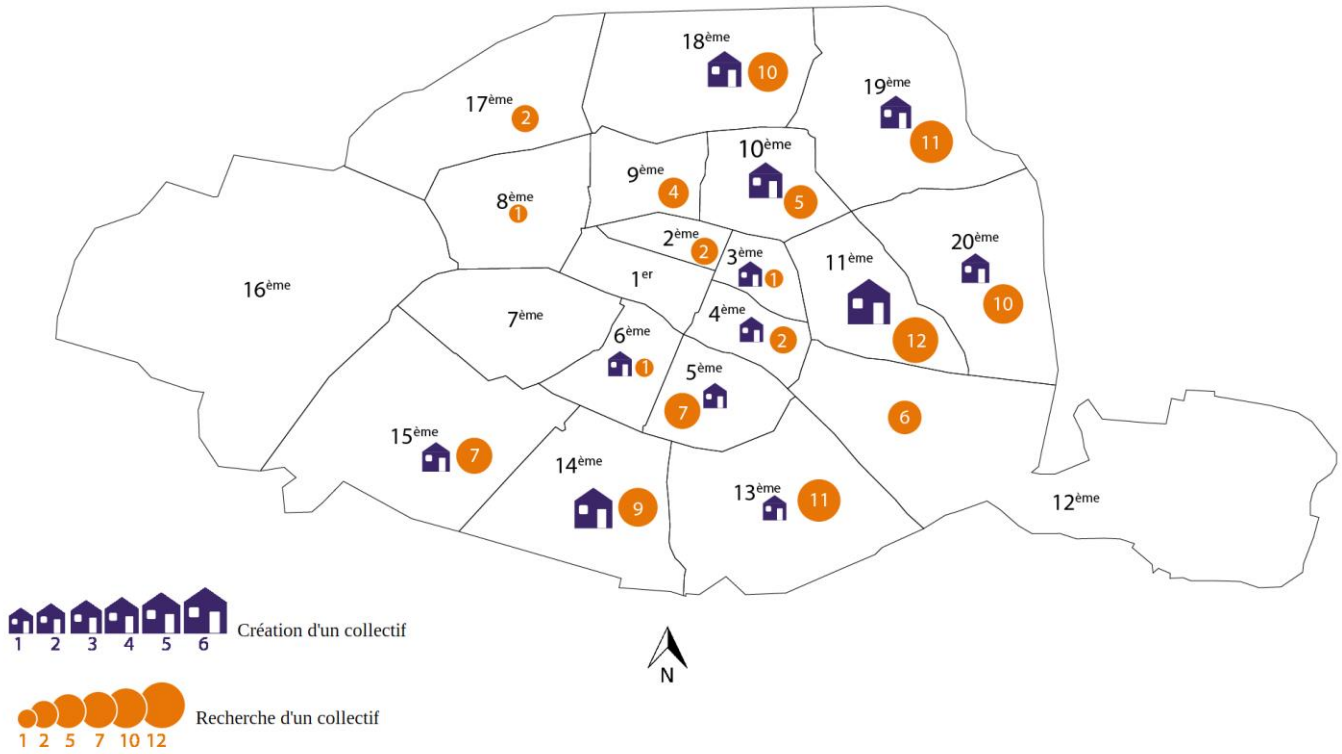

Carte 4 Annonces passées pour rechercher un collectif ou en annoncer la création à Paris. Source : *Libération*, 1975-1981.

La géographe Anne Clerval a étudié en détails l'évolution de la gentrification parisienne, qu'elle définit comme « une forme particulière d'embourgeoisement des quartiers populaires qui passe par la transformation de l'habitat, voire de l'espace public et des commerces » et « un processus de conquête sociale des quartiers populaires par les classes moyennes et supérieures »[810]. Selon sa représentation spatiale de la progression de cette gentrification, les arrondissements du centre de Paris en sont les avant-postes dans les années 1970, la gentrification des arrondissements les plus éloignés du centre n'arrivant que dans les années 1990 et 2000. Anne Clerval précise néanmoins que « la visibilité de la gentrification passe par la réhabilitation générale de l'habitat, la

[810] A. CLERVAL, « Les dynamiques spatiales de la gentrification à Paris », *Cybergeo: European Journal of Geography*, Espace, Société, Territoire, document 505, mis en ligne le 20 juillet 2010.

transformation des commerces, le fait qu'un quartier soit à la mode et attire des populations venues du reste de la ville, au moins dans les premiers temps. C'est à ce moment-là qu'on peut considérer que le front pionnier de la gentrification a gagné tel ou tel quartier, même si les premiers gentrifieurs sont arrivés dix ou vingt ans auparavant »[811]. Les parents ayant fondé des collectifs enfants-parents pourraient donc faire partie de ces « gentrifieurs » précurseurs, dont l'installation dans les quartiers populaires de la capitale est aussi souvent dictée par des revenus souvent modestes liés à un choix de peu travailler.

Les petites annonces de *Libération* permettent donc à la fois de mettre en évidence le rôle de ce journal dans la constitution de collectifs enfants-parents, mais aussi de deviner quelques traits majoritaires chez celles et ceux les ayant montés : ces parents vivent en milieu urbain, souhaitent des modes de garde collectifs pour leurs enfants et, à Paris, habitent principalement dans les quartiers de l'Est parisien où ils font sans doute partie des « gentrifieurs » précoces. Une analyse des profils des parents rencontrés dans le cadre de cette thèse permet d'en apprendre davantage à leur sujet.

C. Reconstruire le profil des parents à l'origine de ces collectifs

Le discours le plus souvent transmis sur les parents ayant monté ces collectifs, à l'ACEPP et par elles et eux-mêmes, est qu'il s'agissait avant tout d'intellectuel·les de gauche parisien·nes, comme l'affirme cette mère ayant participé à deux collectifs enfants-parents à Paris :

> « Vivre ensemble »[812] c'était pas du tout le même genre de crèche, c'est pas nous qui en étions les producteurs, on les a rejoints… C'était *Libé* qui faisait le… par *Libé* ou je ne sais plus comment on a rejoint un groupe de gens qui étaient un peu… Saint-Germain, un peu étudiants, un peu intello, c'était le milieu quoi[813].

Les informations recueillies en entretiens m'ont permis de regrouper des données sur 80 personnes ayant fait partie de la première génération de parents à avoir monté des collectifs enfants-parents. Les parents à propos desquels ces informations ont pu être retrouvées sont, majoritairement, les parents ayant eu une présence stable et durable dans les collectifs. Ils et elles sont donc ceux pour

[811] *Ibid.*
[812] Il s'agit d'un collectif parisien.
[813] Entretien avec Solange et Jean-Michel, 10 décembre 2019, à leur domicile dans le Var.

qui le sens pédagogique et politique de ces projets était tout aussi important que le fait de trouver un mode de garde, et qui et se sont investi·es parfois au-delà du collectif, dans des projets entre collectifs, notamment la création de l'ACEP en 1980. En entretien, plusieurs de ces parents soulignent cependant la présence de « marginaux »[814] au sein des collectifs, sans que des contacts aient été gardés avec elles et eux. C'est notamment le cas d'une mère ayant participé au collectif parisien « Quel univers inventer ? » :

> Il y avait aussi, et même un peu plus tard, des gens qui étaient dans la marge. Et même les familles dans la marge, c'était quelque part pas évident pour l'enfant, hein ! La grande marge, c'est difficile pour l'enfant, et la crèche c'était quelque chose de stable pour ces enfants, c'était une stabilité, un bien-être, c'était quelque chose de positif pour ces enfants. Et les parents ! Parce qu'ils étaient trop… ça faisait quand même un lieu où ils pouvaient s'exprimer etc. Alors qu'ils étaient complètement dans la marge ! Moi quand on nous dit que c'était un mouvement de riches et de privilégiés… C'est vrai que c'est les privilégiés qui mettaient ça en place, qui quelque part donnaient peut-être un peu plus ce souffle pour ce qui s'est passé là-dedans, mais nous… Moi j'étais trésorière pendant très longtemps, après j'étais administratrice de la crèche, on avait des familles dans une extrême difficulté[815].

Il ne m'a pas été possible de quantifier la présence de ces « marginaux ». Ce discours présentant les collectifs enfants-parents comme lieux de soutien pour des personnes perçues comme en position de fragilité m'a également été tenu à plusieurs reprises à propos des mères célibataires. Il n'est pas étonnant que cette spécificité soit soulignée aujourd'hui, la situation des « familles monoparentales » ayant été construite comme un problème politique depuis 1968[816]. Une défense des « mères célibataires » parfois « volontaires » se retrouve dans plusieurs écrits de l'époque[817] et a également laissé des traces dans les petites annonces de *Libération*. Deux mères célibataires ayant participé au collectif « Fruits de la passion » à Rennes ont d'ailleurs insisté sur l'importance, dans leur organisation quotidienne, des solidarités qui se sont nouées dans et autour du collectif et qui seront détaillées dans la suite de ce chapitre. Néanmoins, leur témoignage est très minoritaire dans mon corpus. Parmi les personnes retrouvées dans le cadre de cette thèse, la très grande majorité

---

[814] Ce terme est celui utilisé par les enquêté·es pour désigner le plus souvent des parents ayant à leurs yeux de faibles revenus et un habitat précaire.

[815] Entretien avec Olga, 31 janvier 2020, à son domicile, à Paris.

[816] N. MARTIN-PAPINEAU, « La construction paradoxale d'un problème politique : l'exemple des familles monoparentales (1968 - 1988) », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°72, 2003, p. 7-20.

[817] D. FRISCHER, *Les Mères célibataires volontaires*, Paris, Stock, 1979 ; A.-M. TREKKER, « Célibataire et mère : l'extrême marginalité », *Les cahiers du GRIF*, n°4, 1974, p. 33-36 ; A. TREKKER et C.P. JAVEAU, *Les mères célibataires*, Bruxelles, Belgique, Éd. Vie ouvrière, 1972.

était alors en couple hétérosexuel (il ne m'a été fait mention que d'un couple lesbien au sein du collectif rennais « Bugalé ») : sur les 80 personnes à propos desquelles des informations ont pu être recueillies, 68 étaient en couple et 6 célibataires (femmes)[818]. De même, ces projets sont majoritairement montés par des parents ayant leur premier enfant : c'est le cas de 66 parents sur 80, seuls six d'entre elles et eux ayant monté un collectif pour leur deuxième enfant[819]. Enfin, sans que je puisse donner de chiffres précis sur le sujet, il m'a très souvent été dit en entretien que la majorité de ces parents vivaient éloignés de leurs familles. Dans les derniers entretiens menés, je partageais souvent ces premiers résultats de mes recherches avec les parents que je rencontrais : ils et elles avaient été principalement des parents ayant leur premier enfant et éloigné·es de leurs propres parents. Ces observations étaient souvent accueillies avec surprise : ces derniers avaient surtout retenu le fait d'appartenir à un milieu de « privilégié·es » comme étant leur caractéristique principale. Le fait d'avoir son premier enfant et de vivre éloigné de ses parents sont pourtant des éléments déterminants pour comprendre comment l'envie de monter ces collectifs a pu s'avérer être d'une nécessité telle.

Le seul discours commun que ces parents m'ont tenu sur elles et eux-mêmes au moment des entretiens est donc qu'ils et elles auraient été avant tout des privilégié·es, des « bobos » me disait-on même parfois de manière anachronique, bien qu'il ait été montré que cette catégorie n'existe pas et contribue à « homogénéiser des processus bien plus variés et hétérogènes »[820]. L'usage contemporain de ce terme doit être analysé car, comme le soulignent les auteurs et autrices de *Les bobos n'existent pas*, « si les mots et les catégories qui émergent pour rendre compte du réel font aussi partie de celui-ci, ils en donnent souvent une certaine représentation, positive ou négative, et invitent à adopter telle posture d'admiration, de crainte ou de mépris »[821]. Dans les entretiens effectués, l'usage de ce terme semblait surtout être une manière d'anticiper des critiques de cet ordre, mais aussi une interrogation sincère sur le sens de monter des projets réservés à une

[818] Cette information n'a pas pu être obtenue avec certitude pour six personnes.
[819] Cette information n'a pas pu être obtenue avec certitude pour huit personnes.
[820] J.-Y. AUTHIER, A. COLLET, C. GIRAUD, J. RIVIERE, et S. TISSOT, « Introduction », *Les bobos n'existent pas*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2020, p. 7-16.
[821] *Ibid.*

minorité privilégiée. La salariée à l'origine du collectif « Bugalé » à Rennes, associée au projet dès l'origine, témoigne de ce souci :

> Et puis bon, je l'ai vu après dans la deuxième période de la crèche où il y a eu des parents qui ont… plus jeunes qui sont arrivés et… parce qu'on a tenu à faire un peu un mixte, il y avait des gens qui étaient déjà un peu établis et d'autres qui étaient encore étudiants, ou mère célibataire… Donc bon, on a voulu que… ben ça apparaisse aussi dans la crèche, que ce soit pas non plus une crèche pour enfants de « privilégiés » entre guillemets[822].

Mais que signifie finalement être « privilégié » ? Les informations recueillies sur ces parents montrent des professions appartenant majoritairement à plusieurs corps de métier : médical et paramédical, enseignement, culture. Si ces métiers sont effectivement souvent situés dans une échelle de rémunération les plaçant dans les classes moyennes voire supérieures, ils sont aussi des métiers marqués par un goût pour la pédagogie et le soin. Cet intérêt peut donc également expliquer le profil des parents ayant monté ces collectifs, qui y réutilisent des compétences professionnelles acquises par ailleurs. L'une des mères du collectif « Quel univers inventer ? » le souligne d'ailleurs bien :

> Les parents, c'étaient des profs de l'Éducation nationale, une psy, du milieu associatif… Sous des apparences de marginaux, ce n'étaient pas des marginaux ! Ils connaissaient les réseaux et savaient faire un dossier[823].

Si la position de « privilégiés » est donc sans doute à nuancer, il est certain que se dégage de leurs profils une certaine homogénéité. Cette homogénéité peut s'expliquer par le recrutement par *Libération,* mais pas seulement. D'autres moyens sont en effet utilisés par les collectifs pour trouver d'autres parents, mais toujours dans des réseaux de proximité, amicaux ou de quartier. Une des mères du collectif parisien « Tobogan » se souvient ainsi que les premiers contacts pour monter ce collectif ont été pris lors d'un festival organisé à Censeau, dans le Jura[824]. Un couple de parents du collectif « Les lapins bleus » du Havre accroche des grands panneaux sur leur 4L pour faire de la publicité pour le collectif qu'ils viennent de créer. Une mère du collectif « La porte entr'ouverte » à Paris m'explique n'avoir jamais eu besoin de petites annonces car le bouche à

---

[822] Entretien avec Odile, 8 février 2020 à son domicile, à Rennes.
[823] Entretien avec Liliane et Nadine, 17 juin 2019, à la terrasse d'un café parisien.
[824] Il s'agit d'un festival sur le thème « Vivre avec l'enfant », organisé en juin 1974 dans le village de Censeau par le mensuel *La Gueule ouverte*, le comité d'animation de l'Ain et la revue *Contact éducation* (revue pour une école alternative publiée entre 1973 et 1976).

oreille sur le quartier a suffi à réunir le nombre de familles nécessaire au lancement du collectif. Les premiers collectifs étant souvent la réunion de cinq à six familles en moyenne, ce nombre n'est pas si difficile à trouver dans un réseau proche, surtout militant. À ses débuts, le collectif « Fruits de la passion » à Rennes est installé dans la maison d'un couple y participant, où passe beaucoup de monde comme se souvient le père de ce couple :

> C'était le bouche à oreille, on n'a pas mis d'annonce, il y avait énormément de flux, c'était le moment où on se réunissait beaucoup ! J'avais noté un jour, un samedi, il y avait eu 50 personnes qui étaient passées à la maison si tu veux[825].

Beaucoup des familles sont donc recrutées par interconnaissance, ce qui explique cette proximité des profils.

Un autre facteur explicatif à l'homogénéité de leurs profils est la nécessité d'une implication en moyenne d'un jour par semaine dans le collectif, ce qui influence le type de professions pouvant y participer. Tant les professions médicales et paramédicales, enseignantes, que celles dans le milieu culturel ont souvent la spécificité d'être en horaires décalés, ce qui permet de se libérer une journée sans trop de difficultés. Une des mères du collectif parisien « Quel univers inventer ? », bibliothécaire, m'a également expliqué avoir pu y participer car elle travaillait le samedi mais pas le lundi et pouvait donc « donner » ses lundis au collectif. Cette nécessité de dégager du temps pour le collectif explique également que les revenus de ces parents m'aient souvent été présentés comme relativement faibles, sans que je puisse ici fournir de données plus précises. En effet, ils et elles font souvent le choix de travailler à temps partiel, à nouveau pour donner du temps au collectif. Les trois couples qui fondent « Le local » à Grenoble décident ainsi que chaque couple doit consacrer un mi-temps au collectif, et un membre de chaque couple doit donc faire le choix de diminuer corollairement son activité professionnelle à mi-temps. Ce décalage entre niveau de revenu et capital culturel est résumé par un échange entre plusieurs parents du collectifs rennais « Les fruits de la passion » :

> Un père : ce qui était difficile à Rennes c'est que, ça c'est un point qui… la personne qui était chargée de l'enfance à la mairie, dans les débuts, c'était une communiste qui était totalement opposée aux crèches parentales. Parce que c'était un truc de petits bourgeois qui voulaient rester entre eux. Il y avait un fonds d'idéologie dans tout ça… Et c'est vrai que nous on ne se

[825] Entretien avec plusieurs parents du collectif « Fruits de la passion », 26 mars 2019, au domicile d'une des mères, à Rennes.

> considérait pas comme bourgeois car il y avait des jeunes qui… qui n'étaient pas d'une grande richesse dirons-nous.
>
> *Est-ce que vous pourriez dire que vous aviez tous du « capital culturel » ?*
>
> Une mère : oui, quand même, [on n'avait] pas d'argent mais on avait des livres[826].

Les parents ayant monté des collectifs enfants-parents et retrouvés dans le cadre de cette thèse ont donc des profils souvent homogènes : majoritairement en couple hétérosexuel, au moment d'avoir leur premier enfant et éloigné·es de leurs parents. Ils et elles exercent également majoritairement des professions dans les domaines médical et paramédical, de l'éducation et de la culture, souvent à temps partiel par choix, ce qui explique des niveaux de rémunération moins élevés. L'homogénéité des profils peut également s'expliquer parce que des différences trop importantes de situations professionnelles peuvent parfois créer des décalages dans les collectifs qui aboutissent à des départs comme le raconte ce père de « La ribambelle » à Lyon :

> Et on a cherché quelqu'un mais on l'a pris à mi-temps. Parce que ça faisait un temps et demi, pour douze enfants sinon ça faisait des participations qui pouvaient être dissuasives. Qui étaient dissuasives sur les bons salaires, puisqu'on avait les barèmes de la CAF. Donc les gens qui étaient sur ces bases là ils ne supportaient pas bien qu'on applique le barème de la CAF. Et on leur disait et bien écoutez quand même vous gagnez 5000 euros par mois, en francs, évidemment c'est quand même normal que vous payiez un peu plus… Oui mais alors c'est moi qui paye pour les autres… Ben non tout le monde paye un peu, vous vous payez au prorata mais vous ne faites quand même pas la même chose avec cette somme d'argent, en termes d'appartement, en termes de spectacle, en termes de culture… Donc c'est normal. Et bah ces gens ne restaient pas. Du tout. Ils trouvaient l'idée très intéressante mais ils ne restaient pas ou alors dès qu'ils pouvaient ils partaient. Ils attendaient une autre occasion. Parce que bon quand même, après les gens qui venaient c'était par rapport au projet certes mais c'était aussi par rapport à leurs propres conditions. Et donc quand les conditions évoluaient, l'énergie que demandait l'aspect collectif faisait que ce n'était plus confortable pour eux, ils payaient un peu plus cher et…[827]

Les collectifs enfants-parents peuvent donc s'avérer peu intéressants pour des parents ayant des revenus conséquents. Le créneau des parents susceptibles d'être intéressés par la création d'un collectif et dans la recherche d'un équilibre matériel coût/temps est finalement assez restreint : il concerne des personnes qui gagnent suffisamment pour travailler à temps partiel mais pas assez

---

[826] Entretien avec plusieurs parents du collectif « Fruits de la passion », 26 mars 2019, au domicile d'une des mères, à Rennes.

[827] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.

pour pouvoir complètement déléguer la charge des enfants. Ces remarques ne doivent pas amener à sous-estimer l'importance de leur implication, mais montrent que leurs profils sont également déterminés par une forme de réalisme matériel.

II. Des collectifs stabilisés

La majorité des parents à l'origine des premiers collectifs enfants-parents rejettent de toute forme d'institutionnalisation et cherchent à passer « sous les radars des PMI ». Néanmoins, malgré ce refus, l'instabilité des débuts, même en dehors des squats parisiens, laisse assez rapidement la place, dans les collectifs qui se pérennisent, à des organisations plus installées. Bruno[828], un des pères à l'origine du collectif « Les lapins bleus » du Havre, se souvient de ce tournant qui marque une scission dans le groupe, entre la famille accueillant jusqu'alors le collectif dans sa maison et plusieurs parents souhaitant une autre forme d'organisation :

> *Et est-ce que vous vous souvenez si vous aviez déjà essayé d'avoir des subventions ou une reconnaissance quand vous étiez dans la [première maison] ?*
>
> Non non, ça là-dessus c'était pas du tout…
>
> *Ça a vraiment été après la scission que vous avec mis tout ça en place ?*
>
> Oui. Tout ça c'était sauvage, c'était vraiment du… C'était après l'été, c'était l'époque où on passait « Hexagone » de Renaud à 2h du matin… Bon ça explique un peu l'ambiance, ce qui explique que parfois les biberons étaient un peu… ce qui traînait le lendemain quoi etc.[829] Et du coup la permanente…
>
> *Oui du coup la permanente que vous aviez embauchée se retrouvait le matin...*
>
> Oui elle se retrouvait avec des trucs qui traînaient et à un moment donné c'était un peu une dénonciation qui faisait qu'on ne pouvait pas continuer comme ça[830].

Ce moment de remise en question du collectif m'a été raconté par trois d'entre eux comme un moment structurant. Nadine, qui a quitté le collectif parisien « Quel univers inventer ? » en désaccord avec un fonctionnement qu'elle ne trouvait pas assez cadré, m'explique que sa demande

---

[828] Au moment de monter le collectif, Bruno est élève-infirmier au Havre, après avoir été renvoyé de l'école de Caen pour avoir participé à une grève des élèves-infirmiers en psychiatrie. Sa femme, Claire, est infirmière psychiatrique depuis un an et attend leur premier enfant. Il milite également à la CFDT.

[829] Il fait ici référence à un détail qu'il m'avait donné au début de notre entretien : les biberons traînaient dans l'évier après les soirées et la permanente embauchée pour aider les parents devait les laver en arrivant le matin.

[830] Entretien avec Bruno, 24 septembre 2019, par téléphone.

de cadre a alors été perçue comme un « crime de lèse-majesté »[831]. Le collectif lyonnais « La ribambelle » connaît aussi ce moment de bascule qui provoque le départ de certains parents du collectif comme s'en souviennent Jean[832] et Nicole[833] :

> *Et ça c'était quand vous avez commencé dans les appartements ?*
>
> Nicole – Voilà. Et on s'est vite aperçus que ça déconnait de changer de lieu à chaque fois, quoi. […] Et à cette période-là il y avait des gens qui étaient dans le noyau de départ qui sont partis notamment il y avait une médecin. On allait chez elle…
>
> Jean – Ah oui ! Oui, oui. Et son mari aussi était médecin.
>
> Nicole – Oui. Ils étaient médecins tous les deux et en fait elle ça ne lui convenait pas le changement de lieu tous les jours elle trouvait ça déconnant mais on n'avait pas trouvé d'autres… Si, assez vite on *a priori*sé certains domiciles mais on devait tourner encore sur deux…
>
> Jean – Deux ou trois domiciles.
>
> Nicole – Parce qu'au début je me souviens moi d'être allée place Gabriel Peri chez [elle]. Donc on allait chez cette fille médecin… on allait à la maison. Alors à la maison, on se chauffait au charbon ! Ah non, non non. On devait avoir le chauffage à gaz. Quand [notre fille] est née, on a mis un poêle à charbon. Je me souviens toujours, et je lui donnais le sein à côté du poêle pour ne pas avoir froid parce qu'elle est née au mois de janvier. Donc assez vite on a changé mais au début ![834]

Ce moment de bascule n'a pas lieu dans tous les collectifs, certains se montant d'emblée autour d'un local et d'un groupe relativement structuré. Il est néanmoins essentiel pour saisir la nature des projets étudiés dans cette partie. Ces collectifs sont en effet à une phase de leur existence où leur refus de l'institutionnalisation est pensé et assumé, mais où a aussi été acceptée l'idée qu'un certain nombre de principes de fonctionnement devaient être déterminés pour pouvoir durer. Ce sont donc des lieux à la fois suffisamment stables pour avoir laissé des traces et être retrouvés aujourd'hui avec une certaine précision, mais encore mouvants et où peuvent s'observer des tentatives pour

---

[831] Sa fille ayant alors l'âge d'entre à l'école maternelle, elle fait le choix de la scolariser et monte avec d'autres familles un lieu d'accueil pour les enfants le mercredi, dans une boutique désaffectée de Belleville. Entretien avec Nadine, 25 janvier 2019, dans un café parisien.

[832] Jean participe à la création du collectif lyonnais « La ribambelle » au moment d'avoir son premier enfant. Il travaille alors en coopérative ouvrière et a habité auparavant dans une communauté où il s'est occupé d'un enfant qui y vivait aussi.

[833] Nicole participe à la création du collectif lyonnais « La ribambelle » au moment d'avoir son premier enfant. Elle est alors étudiante en psychologie et est impliquée dans plusieurs groupes féministes sur Lyon.

[834] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.

inventer de nouvelles manières de fonctionner. Comme le dit Monique dans son témoignage sur les squats, les crèches qui y sont montées ne sont souvent pas nommées. Au contraire, au moment de s'installer, les collectifs enfants-parents se nomment. Analyser les noms choisis permet de percevoir beaucoup de ce que les parents qui les montent ont alors envie de porter.

A. Se nommer et habiter

> On faisait une réunion, on était tous assis par terre, et c'était l'époque où il y avait « Tartine et chocolat », c'était un nom de… une marque, peut-être des vêtements ? Et donc on cherchait un truc comme ça, c'était un gros délire, « choucroute et saucisse » … Et tout à coup il y a eu quelqu'un qui a dit « les fruits de la passion » ! Et là on a dit « c'est ça » ![835]

Ce récit fait par une mère du collectif rennais « Fruits de la passion » montre que le moment où le collectif se choisit un nom est fondateur. Cet acte est fondateur à deux titres. Il marque d'abord la reconnaissance entre parents de l'existence de leur collectif et du fait qu'ils et elles envisagent que ce collectif puisse durer, et donc de s'y impliquer. Donner un nom au collectif est un moment entre pairs de déclaration commune d'engagement. En arriver à se nommer signifie aussi envisager de devoir parler du collectif à d'autres, et il est donc alors nécessaire que le nom choisi puisse être signifiant pour une personne n'appartenant pas au collectif, contienne en lui-même l'essence de ce que le collectif souhaite porter. Le nom « Fruits de la passion » est à ce titre très intéressant à analyser. Comme le raconte Eliane, il arrive d'abord dans une recherche inspirée par le nom de la marque « Tartine et chocolat », dont la consonance enfantine a sans doute plu aux parents. Mais il n'est pas anodin que ces derniers ne réussissent pas à trouver un nom équivalent, allant jusqu'à imaginer s'appeler « choucroute et saucisse » : une telle proposition montre leur besoin de dérision, de prise de recul par rapport à l'univers enfantin. Certes, ces parents souhaitent créer un lieu pour leurs enfants, mais ils et elles souhaitent que ce lieu soit le leur aussi, et qu'il ne soit pas réduit à un aspect enfantin. « Fruits de la passion » les réconcilie car ce nom permet à la fois d'évoquer un fruit sucré susceptible de plaire aux enfants, mais aussi de rappeler que ces enfants sont les fruits de la passion de leurs parents, dans une allusion assumée à la « libération sexuelle ». L'importance accordée à ce nom se retrouve également dans cette évocation de la fin du collectif parisien

[835] Entretien avec plusieurs parents du collectif « Fruits de la passion », 26 mars 2019, au domicile d'une des mères, à Rennes.

« Tobogan » par une mère ayant contribué à le monter. Le local est alors cédé à un autre groupe, à qui il est demandé de trouver un autre nom :

> Et le groupe [...] s'est arrêté aux cinq ans de notre fils parce qu'il restait très peu d'enfants. Et il y en a d'autres qui voulaient reprendre avec des bébés, et on leur a demandé d'arrêter « Tobogan », de chercher un nouveau nom et que ce soit une autre histoire. Voilà. Ils reprennent les choses, le local OK, mais le reste on ne voulait pas que ça perdure.
>
> *Et pourquoi ?*
>
> Parce que ça n'avait pas de sens ! On avait créé quelque chose, on l'avait vécu, on l'avait poursuivi et c'était à eux de retrouver des statuts, ils n'allaient pas reprendre nos statuts, ils avaient à créer aussi ![836]

Pour ce groupe, le nom et les statuts font partie de l'identité du projet, qui est associé aux personnes l'ayant réalisé. Ce souhait marque de manière très claire le statut que peuvent alors avoir ces collectifs : ils ne souhaitent pas devenir des personnes morales au sens juridique du terme, et le fait de nommer le collectif ne doit pas signifier pour autant le désincarner. Le collectif est avant tout les personnes qui le constituent et le font vivre, et son existence n'a de sens qu'à-travers elles. « Tobogan » est, parmi les collectifs que j'ai retrouvés, le seul à avoir fait ce choix. Les autres, quand ils ont duré, ont accepté la transmission de leur nom, dont certains sont encore utilisés aujourd'hui par les crèches parentales leur ayant succédé[837].

L'étude des noms donnés à ces premiers collectifs révèle plusieurs de leurs traits constitutifs. Comme « Fruits de la passion », plusieurs de ces noms sont polysémiques. Ce choix est une traduction de l'univers lettré de la plupart des parents, qui prennent sans doute plaisir à créer ces jeux de mots. Plusieurs des noms choisis font référence à l'univers de l'enfance : « Tobogan », « Arlequin », « ribambelle », « Bugalé »[838], « Poupenn »[839], « Babillages », « Lapins bleus », « Ballons rouges », « Petidir ». Ce dernier nom m'est expliqué par un des pères à l'origine de ce collectif : contraction des mots « petit » et « grandir », il souhaite indiquer que le collectif est un lieu qui cherche à permettre aux petits de grandir. Plusieurs de ces noms sont également des

---

[836] Entretien avec Sophie, 10 juillet 2019, à son domicile, à Paris.

[837] Deux collectifs pérennes ne se donnent néanmoins jamais de nom : un groupe de trois familles de Grenoble appelée « Le local » dans cette thèse car une des mères à l'origine de ce collectif m'a expliqué qu'ils disaient « on va au local », et le collectif de Saint-Nazaire.

[838] « Enfant » en breton.

[839] « Bébé » en breton, mais aussi « chrysalide ».

références à des productions culturelles qui attestent à la fois que ces parents avaient une certaine culture, mais aussi des différences entre collectifs. Celui du Havre choisit « Lapins bleus » en référence à la comédie musicale grand public *Emily Jolie* quand les « Ballons rouges » de Belleville font référence au film *Le ballon rouge* d'Albert Lamorisse, nettement plus confidentiel. Certains noms font référence au lieu dans lequel se tient la crèche : « Tobogan » est à l'origine une référence à la porte utilisée pour faire un toboggan pour rentrer dans la crèche, « Cool Douche » une référence aux bains douches du quartier Plaisance[840], le « collectif du Marais » à ce quartier parisien, « République des enfants » pour un collectif situé près de la place de la République à Paris. Bien sûr, tout en faisant référence à la localisation géographique de cette crèche, ce dernier nom est aussi une référence à la République, assumée et défendue par une des mères à l'origine de ce collectif, qui l'a expliqué dans une enquête sociologique à son sujet[841] :

> Il y avait pour nous un signifiant République qui était très très important. La République, voilà, les enfants de la République. Pas « la République des enfants », mais les enfants de la République. […] pour nous, c'était magique, la République… République, Bastille, tout ça, enfin bon. Ça avait un sens. Et d'ailleurs, cette initiative ne s'inscrivait pas, vous l'avez compris, en disant « nous ferons mieux que les institutions ! » C'était un dialogue permanent avec la République, en passant par la mairie de Paris, en passant par la CAF...[842]

Ce témoignage montre que le nom donné à ce collectif lui permet de se distinguer en montrant son attachement aux institutions républicaines. Cette distinction peut s'expliquer à plusieurs titres : ce collectif a été créé en 1981, juste avant l'obtention de la reconnaissance officielle. Il se situe donc moins dans la mouvance libertaire des premiers collectifs. Ce collectif m'est d'ailleurs peu cité dans la mémoire des réseaux liés à l'ACEP, et quand je l'évoque, il m'a été à plusieurs reprises signalé, comme précisé dans la partie précédente, que les parents qui l'ont monté étaient « haut placés ». Cette distinction est assumée par le nom choisi, et correspond à une spécificité dans ce

---

[840] Si ce nom est encore utilisé aujourd'hui par la crèche parentale qui a succédé au collectif enfants-parents, le site internet de la crèche explicite son origine, marque à la fois d'une transmission de l'histoire de cette crèche mais aussi de la difficulté potentielle à comprendre le sens de ce nom aujourd'hui, la crèche étant installée dans d'autres locaux.

[841] Je tiens à remercier l'actuelle permanente de la crèche parentale « République des enfants » qui a pris la peine de m'envoyer ce document dont un seul tirage diffusé au moment de l'anniversaire des 30 ans de la crèche a été réalisé.

[842] A. JEANTET, « Histoire de la crèche parentale République des enfants. Enquête sociologique sur 30 ans de vie, de rencontres et d'engagement », 2011.

corpus, les autres parents ayant davantage tendance à utiliser le terme république pour signifier la république des enfants comme cette mère à l'origine du collectif « Tobogan » :

> Et les enfants parfois on arrivait ils étaient tous en train de construire, nous empêchant d'entrer, c'était vraiment la petite République autonome ![843]

Enfin, plusieurs des noms choisis pour ces collectifs font référence à l'utopie qui les sous-tend au moment de leur création : « Vivre ensemble », « La porte entr'ouverte », « Quel univers inventer ? » et « Thélème ». Les deux premiers sont des références à des éléments essentiels de ces projets : le souhait de vivre avec les enfants, et de créer des lieux pour les accueillir qui ne soient fermés ni aux parents, ni au monde extérieur. Les deux suivants montrent davantage une utopie plus profonde, qui m'a été rapportée dans plusieurs entretiens : le souhait d'imaginer qu'offrir une place différente aux enfants permettrait de changer le monde. Ils peuvent être considérés à ce titre comme rejoignant les utopies portées par les républiques d'enfants après le second conflit mondial[844], ou la quête d'une « éducation universelle centrée sur les besoins de l'enfant »[845] portée par les acteurs et actrices réunis dans la Ligue internationale pour l'Éducation nouvelle après la Première guerre mondiale, bien que ces projets n'aient jamais été pensés pour des enfants en bas âge. Choisir de s'appeler « Thélème » n'est en effet pas anodin : en faisant référence à une utopie fondatrice dans la littérature française, ce collectif met en avant à la fois la dimension utopique et totalisante de son projet, mais aussi son souhait de s'inscrire dans l'histoire de ces utopies sur une durée de plusieurs siècles. Il est d'ailleurs intéressant de noter que ces deux derniers collectifs, aux noms si emprunts de cette dimension utopique, sont ceux qui m'ont souvent été présentés comme les plus réfractaires aux institutions, les membres de « Thélème » ayant d'ailleurs fait le choix de ne jamais demander de financement même après l'obtention de la reconnaissance officielle. L'ensemble de ces noms est donc révélateur à la fois de traits communs et de différences entre tous ces collectifs, mais aussi d'un moment dans leur histoire : une certaine stabilité ayant été acquise et acceptée, vient le temps d'organiser ensemble l'accueil des enfants pour donner corps à l'utopie ou au moins aux espoirs d'un fonctionnement différent. La première concrétisation matérielle de cette utopie passe par l'appropriation d'un lieu.

---

[843] Entretien avec Sophie, 10 juillet 2019, à son domicile, à Paris.
[844] S. BOUSSION, M. GARDET, et M. RUCHAT, *L'Internationale des républiques d'enfants*, Paris, Anamosa, 2020.
[845] L. GUTIERREZ, « La Ligue internationale pour l'Éducation nouvelle », *op. cit.*

L'enjeu de l'aménagement du local comme incarnation d'un renouveau pédagogique pour et avec les enfants sera également abordé dans le chapitre cinq. Au-delà de cet enjeu pédagogique, ce moment est aussi un moment-clef dans l'histoire de ces premiers collectifs, qui connaissent souvent une première période sans local fixe. En effet, l'installation dans un local destiné à devenir celui du collectif de manière pérenne provoque une remise en question des dimensions souhaitées, projetées, rêvées pour ce projet, qui doivent désormais se concrétiser dans des murs à soi. Pour des raisons de moyens mais aussi par une volonté de donner corps au collectif, les travaux sont toujours réalisés par les parents. Les récits qui m'en sont faits présentent souvent ces moments de manière presque épique, comme dans cette évocation des travaux du local de « La ribambelle », à Lyon :

> Pour mettre en état le local pour qu'on commence à accueillir les enfants en septembre, on a bossé comme des fous. Parce qu'on a pris ce local en juillet, il était dans un état absolument lamentable… C'était les travaux forcés pour pouvoir l'ouvrir rapidement.[846]

Pour les parents, aménager le local signifie d'abord vivre une période d'intense implication physique dans le projet du collectif, ces travaux s'ajoutant aux soins à apporter aux enfants, à sa vie professionnelle, familiale, et souvent également militante. Cette implication physique et la fatigue associée sont souvent évoquées dans les récits qui me sont faits de ces moments. Ce temps de bricolage correspond à une phase de rituel « non seulement par la place qu'il vient occuper au vide laissé par le dépérissement des rituels proprement liturgiques d'installation, mais encore par certaines formes qu'il prend […] la sacralité de l'installation dans la maison se repère aux « sacrifices » qu'elle implique nécessairement. Manifeste sacrifice financier en premier lieu. Puis, s'agissant du bricolage, temps sacrifié »[847]. Cette part de rituel et l'importance accordée, tant dans les archives papiers que dans les entretiens, à la configuration de ces locaux et aux choix faits au moment de l'aménagement, montrent que ces locaux sont pleinement des habitations au sens proposé par Perla Serfaty-Garzon dans sa synthèse des manières de dire l'habiter : « un lieu où l'on habite et le fait d'habiter ce lieu de façon durable […] un espace social, territoire de la famille et des interactions entre ses membres, lieu privé dont l'ordonnancement et la distribution contribuent

[846] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.
[847] P. Jarreau, *Du bricolage : archéologie de la maison*, Paris, Centre Pompidou, 1985, cité par P. Serfaty-Garzon, *Chez soi : les territoires de l'intimité*, Paris, Colin, 2003, p. 104.

à la qualification et au déroulement des rapports des habitants avec les autres »[848]. Le récit, par la salariée du collectif de Saint-Nazaire, de la destruction de ces locaux, montre à la fois ce plaisir à évoquer les locaux en détails, mais aussi l'attachement qui leur est porté :

> Et donc il y avait deux appartements. Un appartement qui était plus voué aux activités et à la vie courante et l'autre appartement qui était en face qui était plus pour la zone calme des siestes et tout. […], et un très grand jardin. Un très grand espace dehors. […] Une des salles était réservée à des jeux plus doux avec des matelas etc. et [une bénévole] avait repeint de façon très très… doux avec des silhouettes d'enfants etc. Des ballons, c'était elle qui l'avait fait. […] C'était beau d'ailleurs ! Le parquet, je crois qu'il y avait un des parquets qui était peint en bleu c'était un espace sympa.
>
> *Et ça n'a pas été récupéré après par la mairie ?*
>
> Ah ben non parce que ça n'a… Et à mon grand regret les bâtiments ont été détruits et quand… Au moment où ils ont été détruits je suis passée et j'ai vu la fresque murale qu'avait fait la copine qui était cassée… Oh, ça m'a fait mal au cœur ![849]

L'idée que le local reflète l'image que le collectif se fait de lui-même rejoint les analyses faites sur le nom que le collectif choisit de se donner. Le local peut être considéré comme une projection matérielle du collectif, une mise en forme de son idéal. Il est d'ailleurs utilisé pour donner à voir ce que sont ces projets : les collectifs sont régulièrement visités dans leurs débuts, soit par d'autres collectifs, soit par des personnes intéressées par leur fonctionnement pour des raisons variées. Et les parents ont bien conscience de l'importance de l'image que donnent leurs locaux et savent l'utiliser stratégiquement. Ainsi, au moment où Jacques Barrot, alors ministre de la Santé, émet le vœu de visiter le collectif « Cool Douche » avant d'acter la reconnaissance officielle des collectifs enfants-parents, il est décidé de l'orienter plutôt vers « La porte entr'ouverte », qui dispose d'un local beaucoup plus aménagé, qui semble plus à même de convaincre le ministre qu'un collectif fonctionnant alors encore dans un lieu squatté. Le nom et le local sont donc deux étapes essentielles de cette phase de stabilisation des collectifs, qui amène ensuite les adultes les composant à devoir déterminer comment fonctionner dans ces nouveaux lieux.

---

[848] P. SERFATY-GARZON, *Chez soi : les territoires de l'intimité*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 61. L'enjeu de la notion de famille sera abordé dans le chapitre quatre.

[849] Entretien avec Claudine, 7 mai 2021, par téléphone.

B. Le collectif d'adultes comme outil réflexif sur sa pratique de parent

Partager entre parents le travail d'accueil journalier de plusieurs enfants, dont le sien, implique des heures et des heures de discussion pour se mettre d'accord sur l'ensemble des tâches à réaliser. Cette place accordée aux discussions se retrouve dans cet échange entre parents du collectif rennais « Fruits de la passion » :

> Mère 1 : ça a dû varier parce que finalement chaque chose pouvait être remise en question dans les assemblées…
>
> *Et c'était tous les combien les assemblées ?*
>
> Mère 1 : c'était lourd…
>
> Mère 2 : en tous cas on avait des réunions ! On avait des réunions pour parler du pipi, du pot… *(rires)*
>
> Père 1 : des repas...
>
> Mère 3 : jusqu'à quelle température on a le droit d'amener notre gamin ou pas… *(rires)* 38°, moins de 38° […]
>
> *Et c'était dur de vous mettre d'accord ?*
>
> Mère 2 : ah ça pouvait être…
>
> Mère 3 : animé !
>
> Mère 1 : animé, oui !
>
> Mère 2 : on ne s'est jamais engueulés mais…[850]

Cet échange informe sur plusieurs éléments de cette phase de mise en commun du travail à effectuer. La petitesse des tâches citées (prendre la température, décider des repas, accompagner au pot) ne doit pas faire sous-estimer leur nombre. Ces moments sont ceux où les parents, collectivement, révèlent ce que prendre soin des enfants signifie. L'évocation pudique de réunions « animées » montre également que si ces tâches peuvent paraître *a priori* insignifiantes, se mettre d'accord sur la manière de les réaliser peut déclencher des débats vifs voire houleux, car ces tâches portent aussi, au-delà de leur dimension de soin, une dimension de rite vis-à-vis de l'enfant, les lignes de ce rituel n'étant pas toujours les mêmes selon les familles comme le soulignent les

[850] Entretien avec plusieurs parents du collectif « Fruits de la passion », 26 mars 2019, au domicile d'une des mères à Rennes.

anthropologues Doris Bonnet et Laurence Pourchez : « La manipulation des corps des enfants, dès la naissance, qu'il s'agisse de leur toilette, de leur alimentation ou de la manière dont la société désire façonner leur morphologie, notamment par la contention, peut révéler différents modèles de représentation du développement de l'enfant selon l'appartenance sociale des familles. Leur analyse, sous la forme d'une « grammaire gestuelle », renforce l'idée d'une interprétation du rite dans les actes de la vie ordinaire »[851]. Dans cette perspective, un des aspects les plus souvent évoqués au moment des entretiens est celui de la nourriture, à propos de laquelle me sont souvent rapportés des échanges houleux. Il en sera davantage question dans le chapitre cinq.

D'après les entretiens que j'ai effectués, ces bénéfices de la collectivisation de l'accueil des enfants n'avaient pas été anticipés par les parents, mais se sont révélés au fur et à mesure du fonctionnement quotidien. Face à ce constat, certains collectifs décident ensuite que le fait que les parents réalisent toutes les tâches, ce qui était à l'origine un choix en partie dicté par le manque de moyens, doit être inscrit de manière impérative dans leur fonctionnement. C'est en me parlant de leur choix de déléguer le ménage à une personne extérieure au collectif qu'un père à l'origine de « La ribambelle » à Lyon m'évoque cet aspect :

> Alors est-ce qu'on embauche quelqu'un pour faire du ménage. Et on s'est rendu compte que quand c'était pas nous qui faisions le ménage, et ben on perdait le contact les uns avec les autres. Et du coup on revenait dans un système de crèche classique où le parent n'étant plus à l'intérieur de la structure partiellement, et bien il perd le contact avec les autres.
>
> *Parce que du coup vous aviez essayé d'embaucher quelqu'un pour le ménage et du coup…*
>
> Et ça n'a pas duré. Et eux[852] nous disaient « Vous aviez vraiment fait quelque chose de bien » mais on a fait comme vous, à un moment on s'est dit les repas ça fait trop mais après on s'est aperçu que tous on ne pouvait pas payer une cuisinière. Donc là-dessus on n'avait pas trouvé de solution. Le ménage on s'était dit bon ben OK on essaye et après on s'est rendu compte qu'on perdait la main sur la structure[853].

[851] D. BONNET et L. POURCHEZ, « Introduction », *Du soin au rite dans l'enfance*, Toulouse, Érès, 2007, p. 11-39.
[852] Il fait ici référence à des parents ayant fait partie récemment de la crèche parentale « La ribambelle » rencontrés à l'occasion d'une fête d'anniversaire de la crèche.
[853] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.

Ce sentiment de « perdre la main sur la structure » correspond à une forme de dépossession du pouvoir parental analysée aujourd'hui dans les crèches parentales[854]. La grande réflexivité que ces groupes acquièrent par leur pratique d'échanges presque quotidiens sur leur fonctionnement les amène à mettre en place une éthique du faire soi-même, souvent abandonnée ensuite car très coûteuse en énergie dans une période de vie qui en demande déjà beaucoup, mais néanmoins centrale comme le montre le témoignage de Claire[855], à l'origine du collectif « Les lapins bleus » dont elle a continué à faire partie avec ses autres enfants après la transformation en crèche parentale :

> L'implication commençait à être moindre dix ans plus tard quand j'y étais pour [ma fille]. Elle était encore présente mais pas de la même manière. Par exemple on ne faisait plus le ménage, ce n'était plus nous qui... Il y avait quelqu'un qui était payé pour le ménage. Ce qui m'arrangeait bien parce que j'avais deux grands ! Mais il y avait ça qui a été lâché. Et après on n'a pas mis la quatrième mais là il n'y avait plus qu'une permanence par famille. Voilà. Et c'est là que j'ai vu que les choses se… […] Et bien de laver les jouets des enfants pour qu'ils puissent rebaver dessus toute la semaine ! Ne serait-ce que ça ! Et puis les sols, c'est la seule période de ma vie où les sols chez moi sont nickels c'est quand les enfants font du quatre-pattes ! C'est le seul moment ! Après ça m'est égal, ils marchent. Et donc pour les enfants, je dis tant mieux ça nous fait une demi-journée de gagnée autrement avec nos enfants, bon c'était comme ça, quand je suis arrivée il y avait ce changement, il restait encore les courses à faire ! Oui c'est vrai que moi je me suis dit bon, en même temps tant mieux, mais en effet il y avait moins d'investissement[856].

Ce témoignage montre bien le prix à payer en énergie pour faire fonctionner le collectif au quotidien, puisque tout en voyant bien que l'implication des parents des générations suivantes est moindre, elle est soulagée de ne pas avoir à faire en plus le ménage alors qu'elle a trois enfants et choisit de ne pas se battre pour faire changer cet état de fait. L'investissement demandé par le premier collectif qui pouvait être assumé avec un puis deux enfants, l'est plus difficilement avec trois et impossible avec quatre. L'importance de ce coût en énergie est d'ailleurs souvent soulignée

---

[854] S. GARCIA, « Construction de l'autonomie professionnelle et assignation des parents à une position de profanes dans les crèches parentales », *« Être un bon parent » : une injonction contemporaine*, Paris, Presses de l'EHESP, 2014, p. 229-244.

[855] Claire participe à la création du collectif havrais « Les lapins bleus » alors qu'elle est enceinte de son premier enfant. Infirmière en psychiatrie à l'hôpital du Havre depuis un an, elle monte la crèche avec son mari, Gilles, et d'autres collègues infirmier·es en psychiatrie. Anarchiste, elle milite alors à la CFDT qu'elle quittera cependant rapidement.

[856] Entretien avec Claire, 26 mars 2019, à Caen.

dans les échanges que j'ai pu avoir en entretien avec les parents sur le coût de leurs collectifs, comme avec Gilles[857], à l'origine du collectif rennais « Bugalé » :

> C'était moins cher que d'autres modes de garde, mais très cher en temps ! Les gens qui sont partis, c'était l'investissement en temps qui les faisait arrêter de venir[858].

Les souvenirs d'un père à l'origine du collectif lyonnais « La ribambelle » confirment le départ de certains parents pour qui l'exigence de fonctionnement fixée initialement est trop importante :

> Et je dirais que ça a bien fonctionné au début, ça a été douloureux par contre en termes d'énergie. Ça a pris énormément d'énergie parce qu'on ne connaissait pas le milieu associatif, on y avait participé mais on n'avait pas été forcément créateurs d'association donc on était confrontés à ça, on voulait que les responsabilités soient partagés, bien sûr l'association demandait à ce qu'il y ait des responsables, trésorerie, secrétariat, président mais nous on ne voulait pas que ce soit des pleins droits pour ces personnes-là et on voulait que ça corresponde à ce qui était discuté une fois par semaine en général. Beaucoup ne supportaient pas parce que c'était exigeant[859].

Comme cela a été déjà évoqué dans la première partie de ce chapitre, participer à ces projets demande donc à la fois une disponibilité importante, mais aussi une énergie pour tenir l'exigence de l'utopie des débuts. Dans la mémoire de certains collectifs, c'est la force de cette utopie, que les parents ont le sentiment d'avoir su accomplir ensemble, qui reste dans les récits aujourd'hui faits sur ces projets comme dans celui de cette mère ayant participé au collectif « Quel univers inventer ? » :

> C'est une école euh… la crèche parentale pour moi vraiment c'était une école de gestion en commun, de démocratie aussi et puis d'acceptation de l'autre tel qu'il est quand même, dans un cadre où il y a quand même des enfants. Notre crèche c'était toujours, et c'est toujours, un groupe où il y a l'adulte qui vit, et l'enfant qui vit. Mais l'adulte qui vit, c'est très important aussi. […] Au début on participait tous pareil, et tous les parents pareil, tu avais l'argent ou tu avais pas l'argent c'était ça, la permanence… Nous on était une journée par semaine de permanence et on a maintenu ça pendant des années et des années alors que plus personne ne le faisait[860]. Parce que c'est très important. Et moi j'ai vu l'évolution des parents… Parce que moi je me rendais pas compte de ce que je vivais quand j'étais dedans, sinon que je voulais un

---

[857] Gilles participe à la création du collectif « Bugalé » avec « un réseau amical d'anciens militants des années 1970 », des collègues médecins et des amis enseignants. Il a lui-même milité au MLAC et dans un groupe maoïste. Au moment de monter le collectif, il vient d'avoir son premier enfant et est médecin en PMI.

[858] Entretien avec Gilles, 10 septembre 2019, par téléphone.

[859] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.

[860] Elle sous-entend ici à juste titre que la majorité des collectifs ont rapidement fait le choix d'une demi-journée d'implication par semaine.

> certain nombre de choses, et en sortant je me suis dit « ben voilà ce que j'ai eu ». […] C'est pas les idées que t'as eues, mon enfant je vais le faire bouffer bio, je vais le soigner par homéopathie, oui, tout ça c'est important mais après tu vis dans un groupe et c'est ça qui est important[861].

Le collectif enfants-parents est donc présenté comme un idéal par cette mère qui y a trouvé, dans son histoire personnelle, des soutiens à de nombreux titres. L'histoire de ces collectifs est aujourd'hui principalement écrite par des parents qui partagent son ressenti, car ce sont elles et eux qui se sont ensuite impliqués dans l'ACEP, et qui ont été dans une transmission orale de leur ressenti comme le montre l'extrait d'entretien cité ci-dessus. Dans certains collectifs, les désaccords sur le degré d'engagement mis dans le projet ont signifié la fin du collectif, comme me l'explique ce père à l'origine du collectif « Bugalé » à Rennes :

> La fin de la crèche est arrivée à cause de conflits internes qui ont fait éclater le projet. Des conflits de personnes, d'ego, de certains avec la permanente... Sur le plan éducatif peut-être ? Je me rappelle surtout de querelles d'ego. Il y a eu quand même de plus en plus d'écarts dans l'attente de la crèche entre des « purs et durs » qui voulaient continuer comme au début avec les parents qui assument de façon égalitaire et d'autres qui souhaitaient déléguer une partie des tâches[862].

Utopistes ou « purs et durs », les parents à l'origine des premiers collectifs enfants-parents ont, quelle que soit la manière dont ils et elles peuvent être perçu·es aujourd'hui, dû donner une énergie très importante pour tenir plusieurs années et réussir à faire exister ces projets. Au moment de leur demander en entretien comment ils et elles ont fait pour tenir, il m'a toujours été répondu que c'était grâce aux solidarités qui se sont nouées dans et en dehors de la crèche.

C. Tenir grâce à l'extension des solidarités

Si le fait d'habiter un lieu est un moment essentiel dans l'histoire des collectifs enfants-parents, leur existence ne se réduit néanmoins pas à cette incarnation et dépasse les murs des locaux finalement trouvés. Au moment des entretiens avec les différents parents ayant participé à l'histoire de ces collectifs, je leur ai très souvent demandé comment ils et elles avaient fait pour réussir à porter ces projets dans un moment de leur vie personnelle où l'arrivée d'un premier enfant signifiait déjà un quotidien chargé et souvent fatigant. J'ai d'ailleurs pu ressentir le poids de ce quotidien en

[861] Entretien avec Olga, 31 janvier 2020, à son domicile, à Paris.
[862] Entretien avec Gilles, 10 septembre 2019, par téléphone.

consultant les agendas des années 1979 et 1980 conservés par une des mères à l'origine du collectif lyonnais « La ribambelle », grâces auxquels j'ai pu mesurer l'importance de « décrire et compter » même à de très petites échelles, comme l'ont souligné Claire Lemercier et Carine Ollivier[863]. J'ai pu en effet compter dans ces agendas le nombre de réunions que cette mère avait indiquées chaque semaine. Pour l'année 1979, année de naissance de sa fille, j'ai noté 33 occurrences de réunions pour le centre des femmes (permanences, AG, réunions), 56 occurrences de participation à des projets féministes (avortement, sexualité, planning familial, femmes d'Aix, groupe pratique, groupe femmes enceintes, groupe des femmes de la Drôme, journée des femmes à Grenoble, week-end MLAC Paris), quatre occurrences de participation au groupe femmes accueil enfant qui deviendra le collectif enfants-parents, la première datant du 22 octobre 1979. S'ajoutent à ces éléments sept rendez-vous dans le cadre de sa grossesse (préparation à l'accouchement, échographie), soit au moins 100 rendez-vous dans l'année à mettre en œuvre en plus de son travail, ce qui signifie une réunion environ un jour sur trois. Sa fille naissant en fin d'année, l'agenda de 1980 montre une certaine diminution de ces réunions : n'y sont plus décomptées que 71 obligations de cet ordre, dont 19 concernent le groupe femmes accueil enfants (les permanences hebdomadaires effectuées dans le collectif ne sont pas comprises dans ce chiffre, ni les jours de travaux en commun pour aménager le local du collectif, qui sont souvent le samedi). Se note donc surtout un rééquilibrage des engagements au profit du collectif enfants-parents. Si les activités militantes de cette mère ne sont pas représentatives de l'emploi du temps de tous les parents ayant monté ces collectifs, ce comptage donne néanmoins une idée de ce que pouvait alors être le quotidien de ces parents, et du poids de ma question quand je leur demandais comment ils et elles avaient fait pour tenir.

Il m'a toujours été répondu à cette question que tenir avait pu se faire grâce à l'extension des solidarités au sein du collectif comme dans l'échange ci-dessous entre plusieurs parents du collectif « Fruits de la passion » :

> *Et c'est quoi qui faisait que vous teniez, si ça prenait autant de temps, c'est quoi qui faisait que ça valait le coup ?*

[863] C. LEMERCIER et C. OLLIVIER, « Décrire et compter », *Terrains travaux*, n°19, 2011, p. 5-16.

> Isabelle : ah il y avait un petit côté militant quand même, je trouve, sur le fait que ça créait entre les gamins… et puis du coup avec les parents des modes de garde plus faciles le soir, le week-end…
>
> Hélène : ça dormait chez les uns chez les autres !
>
> Isabelle : oui, on faisait des soirées pyjama…
>
> Eliane : moi j'allais, j'étais infirmière, donc j'avais des horaires décalés donc Tonio il allait dormir chez tout le monde, et heureusement… Moi ça m'a sauvée ![864]

L'extension de solidarités en dehors de la crèche la plus souvent évoquée est, comme dans l'échange ci-dessus, le fait que les enfants puissent aller dormir chez les uns et les autres, ce qui permet de se libérer des soirées, voire, dans le cadre de cette mère célibataire infirmière, de pouvoir exercer sa profession tout en élevant son enfant. Au collectif lyonnais « La ribambelle », cette pratique est par moments formalisée entre plusieurs binômes de familles, qui gardent leurs enfants et celui d'une autre famille alternativement un soir par semaine, afin que chaque couple puisse avoir une soirée sans enfant une semaine sur deux. Un des pères à l'origine de ce collectif observe que ce rituel est également approprié par les enfants :

> Et puis il s'est trouvé que le fait que les gens participaient ça a permis un autre échange entre les enfants et entre les parents. On a été tout de suite confrontés à des choses qu'on n'avait pas pensées de la sorte. C'est à dire qu'on avait des réunions de soirée et tout, donc on demandait à des parents qui pouvaient nous garder un enfant tel samedi, ou tel vendredi, et en fait très rapidement après c'est les enfants qui se sont pris, qui ont saisi l'occasion pour aussi aller chez d'autres ou inviter d'autres à la maison. Et ça se négociait en fonction du temps, si on ne les avait pas beaucoup vus on disait ben non tu ne peux pas aller chez cet ami, déjà tu es allé lundi ici, mercredi… On aimerait bien te voir ! Et les échanges se sont faits comme ça et ça, ça a été très très riche. Très riche et plus facile que la structure classique de crèche ou en école[865].

La fin de cet extrait montre bien le paradoxe de ces projets, qui à la fois demandent beaucoup plus d'investissement qu'un mode d'accueil traditionnel, mais peuvent également apporter beaucoup plus aux parents et compenser ainsi le degré d'investissement demandé.

---

[864] Entretien avec plusieurs parents du collectif « Fruits de la passion », 26 mars 2019, au domicile d'une des mères, à Rennes.

[865] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.

Cette extension des solidarités peut également se faire sur le temps des vacances. La majorité des collectifs enfants-parents mettent en effet en place des séjours collectifs organisés à la campagne ou à la mer, qui seront ensuite appelés « crèche verte » ou « crèche bleue » dans les crèches parentales. Les petites annonces de *Libération* gardent également la trace de ces séjours, avec des demandes de location ou d'échange d'hébergement pour ces périodes de vacances des collectifs. Si ces séjours sont la plupart du temps de l'ordre d'une à deux semaines, et voient se relayer les parents autour des enfants dans un lieu loué pour les accueillir, le collectif « Quel univers inventer ? » innove à nouveau sur ce point comme l'explique une des mères de ce collectif :

> Vous voyez on fait une crèche verte tous les ans, mais on va à 80. Il y a des anciens qui viennent, des enfants qui ont 15 ans qui viennent… Il y a la crèche mais il y a ce côté parental qui reste et c'est très important. Il y a des fêtes qu'organise la crèche et où elle invite les anciens. Euh… c'est des fêtes des adultes, c'est pas des fêtes... Bon avec les enfants bien sûr, il y a toute la vie des enfants, mais c'est la fête des parents. Il y a au moins 2-3 fêtes par an où les anciens sont invités, où il y a… Sur des thèmes, des machins… Ouais, c'est la fête quoi.
>
> *Ah oui cette histoire de crèche verte c'est vraiment tous les ans avec les anciens… Effectivement c'est le premier projet qui fait ça…*
>
> Oui justement, pourquoi je le dis, parce que j'étais invitée à une réunion des crèches de Paris et il y avait le thème « crèche verte ». Et… il y a un copain qui m'a dit « mais tu veux pas venir pour dire comment ça se passe chez vous ? », parce qu'ils sont occupés, ils n'ont jamais le temps d'aller aux réunions… Je suis allée, mais alors j'ai vu les crèches vertes, c'est six enfants avec des éducateurs qui partent à la campagne. Mais pour moi c'est pas la crèche verte ça ! C'est… enfin, c'est pas la crèche verte, oui ! C'est une crèche verte comme ils la conçoivent. Mais oui, quand j'ai expliqué la nôtre, ils sont stupéfaits ! Oui, cette tradition qu'on a euh… à trouver des lieux en plus que c'est compliqué parce qu'on est un grand groupe etc. Moi il y a encore trois ans j'allais à la crèche verte ! Des années et des années de crèche verte que j'ai derrière moi ![866]

Pour « Quels univers inventer ? », l'extension des solidarités en dehors du collectif se matérialise aussi par l'organisation d'un moment incarnant l'existence du collectif au-delà des générations qui y sont passées. Leur position est sur ce point à la fois très différente de celle du collectif « Tobogan » qui, comme cela a été évoqué, n'a pas souhaité transmettre son nom au collectif enfants-parents auquel leur local a été cédé, mais peut aussi être lue comme un moyen de transmettre, par la rencontre entre générations, l'identité du collectif pour lui permettre de garder

[866] Entretien avec Olga, 31 janvier 2020, à son domicile, à Paris.

son nom. Ces deux collectifs constituent à ce titre les deux pôles d'une échelle de variations de la manière de penser l'incarnation du collectif au-delà de ses murs, qui peut être pensée à-travers toutes les personnes y ayant circulé, ou uniquement à-travers les personnes l'ayant fondé et fait vivre le temps d'une génération d'enfants. Quel que soit le positionnement des collectifs enfants-parents, un dernier élément également présent dans le témoignage cité ci-dessus et revenant dans presque tous les entretiens est l'importance de la fête dans la vie du collectif, cette fête étant le plus souvent celle des parents, à laquelle participent les enfants sans qu'elle ne soit pensée autour d'elles et eux contrairement à l'organisation quotidienne pour leur accueil dans le local habité. Ces moments de fête correspondent donc à un renversement de l'organisation du collectif, selon la définition classique du rituel festif comme moment de transgression proposée par Roger Caillois[867]. Ces fêtes sont à nouveau de l'ordre de ces « rituels qui semblent fixer quelque chose »[868], l'utilisation du verbe « sembler » dans cette expression étant très juste pour retranscrire l'indicible de ces moments. Quand, en entretien, les parents évoquent ces fêtes, c'est souvent en peu de mots, manque révélateur de la puissance indicible du moment vécu.

Cette phase de stabilisation des collectifs enfants-parents est donc marquée par le fait de prendre le temps de se nommer, de s'installer dans des lieux qu'ils s'approprient pour les habiter et y organiser leur fonctionnement collectif. Les solidarités et les moments organisés en dehors du collectif, centrés autour de l'accueil des enfants, comme les soirées pour les parents et les fêtes, sont également essentiels pour rendre palpable l'incarnation de ces collectifs. Tout étant alors encore à inventer, ces premiers moments peuvent être considérés comme des moments de fête permanente qui à la fois ouvrent les possibles et l'imagination mais sont aussi épuisants. Cette fatigue de la première génération de parents, les désaccords au moment de se stabiliser et les difficultés financières sont les deux arguments principaux qui amènent progressivement une majorité de ces collectifs à chercher une reconnaissance officielle pour obtenir des financements, dans l'idée qu'elle est nécessaire pour leur permettre de se pérenniser.

---

[867] R. CAILLOIS, *L'homme et le sacré*, Paris, Gallimard, 2008.
[868] E. LALLEMENT, « Que la fête s'éclate », *Socio-anthropologie*, n°38, 2018, p. 9-17.

III. L’institutionnalisation en débats

A. Premières expériences locales

La note de service DGSH/3241/S de 1981 est le premier texte légal ayant acté la reconnaissance officielle des crèches parentales, nom sous lequel sont institutionnalisés les collectifs enfants-parents. Si cette remarque est applicable à l’échelle nationale, comme cela sera présenté à la fin de ce chapitre, des premières formes de reconnaissance locale peuvent être retrouvées avant 1981, qui montrent que l’opposition initiale de ces collectifs à toute forme d’institutionnalisation est à nuancer. Plusieurs groupes défendent également avec vigueur leur refus de toute institutionnalisation, au cœur du sens donné à leurs projets. Ce débat est central au moment de la création de l’ACEP.

La majorité des collectifs retrouvés dans le cadre de cette thèse font le choix de se monter en association loi 1901 : sur les vingt-six collectifs retrouvés, seize font ce choix quand cinq décident de ne pas avoir de statut officiel[869]. Dans les entretiens que j’ai réalisés, le choix de se monter en association loi 1901 est souvent à peine évoqué, et les parents ne se souviennent parfois pas de l’avoir fait. J’ai rencontré des parents pour trois des cinq collectifs ayant fait le choix de ne pas se monter en association. Parmi eux, un seul n’est pas situé à Paris : le collectif de Saint-Nazaire. Au moment de l’entretien avec six des parents à l’origine de ce collectif, un couple m’a alors apporté quelques documents qu’ils avaient conservés, la plupart étant des écrits du collectif à propos de son statut. Un texte de deux pages écrit par une des mères du collectif intitulé « Pourquoi nous constituer en association « 1901 » ? » reprend les termes du débat alors à l’œuvre autour de cette question. Le choix de ne pas monter d’association remonte à l’origine du collectif en 1977, mais est remis en question quand la municipalité de Saint-Nazaire choisit de faire intervenir une association nationale, le Groupe de recherche action pour la petite enfance (GRAPE), pour lui demander d’analyser les besoins en termes d’accueil de la petite enfance sur le territoire nazairien et de faire des propositions pour l’améliorer. Le rapport que produit cette association est mal reçu par plusieurs des acteurs locaux impliqués dans le débat autour de cet accueil, qui essayent alors

[869] L’information n’a pas pu être retrouvée avec certitude pour quatre d’entre eux. Le collectif de Combs-la-Ville dont il sera question ensuite obtient une reconnaissance en tant que mini-crèche. Il n’a pas été possible de déterminer si une association loi 1901 avait été déposée avant cette reconnaissance.

de s'organiser collectivement pour faire des contre-propositions[870]. Le texte écrit par une des mères du collectif sur le sujet indique :

> Je propose donc :
>
> 1. Le collectif enfant ne se dissout pas ni se transforme. Il continue d'organiser la crèche et d'en être responsable. Sur le plan légal il demeure une « expérience » (au sens où la DDASS l'entend)
>
> 2. Nous proposons de créer une association dont le but sera (en gros) d'étudier les problèmes de la petite enfance sur St Nazaire, et de soutenir (notamment financièrement, c'est à dire avec les fonds que cette association ne manquera pas de demander à la mairie…) L'association pourrait travailler sur deux axes :

- Refus du projet du GRAPE qui privilégie la garde traditionnelle des enfants, qui ne donne pas vraiment le choix aux parents, et propose une participation des parents à la gestion des centres sans même dire un mot de la participation au fonctionnement des crèches !
- Étude et soutien des initiatives de garde collective des enfants qui pose le problème des relations entre adultes et enfants, parents enfants etc. (ce dont le GRAPE a l'air de se foutre pas mal !)[871]

La nécessité de monter une association est présentée, avant cet extrait, comme un moyen d'avoir plus de poids au sein du mouvement associatif opposé au rapport du GRAPE. L'extrait ci-dessus montre que le choix de ne pas se monter en association est néanmoins très fort au sein du collectif, qui souhaite rester une « expérience ». Il est donc proposé de monter une association à côté du collectif et non pas à sa place, le collectif continuant à fonctionner sans reconnaissance officielle. Si une visite de la DDASS a bien eu lieu, après demande de la mairie de contrôler ce collectif, elle aboutit sur un courrier donnant l'autorisation au collectif de continuer son expérience, sans que soit évoquée la possibilité d'un financement puisque le collectif ne le souhaitait pas[872]. Il faut

---

[870] Cet épisode est raconté en détails par Dominique Loiseau, une des mères à l'origine du collectif enfants-parents de Saint-Nazaire, dans sa thèse D. LOISEAU, Femmes et militantisme : Saint-Nazaire et sa région, 1930-1980, Thèse de doctorat, université Paris Diderot - Paris 7, France, 1993. Je la remercie d'ailleurs de m'avoir amené, le jour de notre entretien, les pages de cette thèse consacrées à ce moment.

[871] Archives privées d'un couple de parents à l'origine du collectif enfants-parents de Saint-Nazaire leur ayant été restituées depuis, « Pourquoi nous constituer en association « 1901 » ? », s.d.

[872] Archives privées d'un couple de parents à l'origine du collectif enfants-parents de Saint-Nazaire leur ayant été restituées depuis. Le document de la DDASS n'a pas été conservé mais un courrier du collectif enfants-parents adressé au maire de Saint-Nazaire le 24 mai [1978] indique « Quant à nos relations avec la DDASS, que vous évoquez dans votre lettre du 24-03-78, nous tenons à vous signaler qu'après examen des conditions d'hygiène, de sécurité et de bien-être des enfants, la DDASS nous a donné un accord écrit pour poursuivre notre expérience. Si toutefois il le paraissait nécessaire, la DDASS accepte de répondre directement aux questions qu'éventuellement vous lui poseriez ».

néanmoins noter que le collectif s'est installé dans des locaux vides appartenant à la mairie, qui ne lui a jamais demandé de loyer et a chaque année alimenté le chauffage central de l'immeuble en charbon comme le souligne une des mères à l'origine du collectif :

> Colette : Voilà donc on s'est installés c'était juste avant des élections parce qu'ils nous avaient pas répondu à notre demande de locaux et ils ne nous ont jamais mis à la porte. Ils disaient « il faut partir » mais il mettait du charbon dans la chaudière tous les ans et il y avait quelqu'un qui venait allumer notre chauffage tous les ans.
>
> Alain : et qui tondait même ! Qui tondait le gazon ![873]

La mairie reconnaît implicitement l'existence de ce collectif, et lui permet ainsi de ne pas rencontrer les difficultés financières et de local qui ont mené à l'arrêt de plusieurs collectifs enfants-parents. Le collectif « Quel univers inventer ? » fait également le choix, pendant longtemps, de ne pas avoir de statut. J'évoque, avec une des mères que j'ai rencontrées et ayant fait partie de ce collectif, le fait que je ne réussisse pas à trouver de parents ayant participé à celui de Saint-Nazaire. Elle fait tout de suite la supposition, qui s'avérera ensuite juste, que ce groupe, comme le collectif auquel elle a elle-même participé, avait fait le choix de ne pas avoir de statut officiel. Cette intuition, près de quarante ans plus tard, laisse deviner la puissance de circulation de cette idée à l'époque, même entre collectifs ne se connaissant pas directement :

> Mais si vous voulez, pour vous dire, la crèche QUI vraiment, elle ne voulait pas se mettre en association ni rien du tout au départ, c'était des groupes qui ne voulaient absolument pas de cadre, c'était terrible ! Et dès qu'on avait fait une association, c'était le grand pas dans l'institutionnalisation alors que c'était rien du tout ! Saint-Nazaire c'était peut-être ça, c'était peut-être un groupe qui ne voulait rien entendre parler, ni association ni rien du tout ! C'était un peu inconscient parce qu'au niveau des responsabilités civiles, c'est quand même, ça peut être grave… Un accident etc. Mais il n'y avait pas cette conscience-là, il fallait être en dehors un peu de tout. C'est pour ça qu'après ils ont disparu, parce qu'ils ne se sont pas institutionnalisés[874].

Ce refus de l'institutionnalisation est donc un élément éminemment constitutif des collectifs qui en font le choix.

---

[873] Entretien avec plusieurs parents à l'origine du collectif enfants-parents de Saint-Nazaire, 20 mai 2021, au domicile d'une des mères à Saint-Nazaire.

[874] Entretien avec Olga, 31 janvier 2020, à son domicile, à Paris.

Si, comme cela a été évoqué dans ce chapitre, la majorité des collectifs partagent cette envie de passer « sous les radars des PMI » malgré leur choix de se monter en association loi 1901, une minorité recherche, dès ses débuts, un financement auprès de l'administration locale. C'est le cas du collectif grenoblois « Association entr'aide familiale » (AEF), du collectif angevin « La ribambelle » et du collectif de Combs-la-Ville pour lequel très peu d'archives ont pu être retrouvées, malgré plusieurs demandes envoyées auprès de différents services de la municipalité, toujours restées sans réponses[875]. Une étude réalisée pour la Délégation à l'emploi et sur laquelle plus de détails seront ensuite donnés le mentionne néanmoins. Il est indiqué à son sujet que ce collectif a été fondé en 1978 par deux parents médecins insatisfaits de la mise en nourrice de leurs enfants. Les parents rémunèrent, à la date du rapport d'août 1980, deux salariées à plein-temps (puéricultrice et permanente) et deux à mi-temps (une éducatrice de jeunes enfants et une permanente), et ont reçu un agrément PMI et un agrément CAF en tant que mini-crèche[876], ce qui lui permet de bénéficier d'une subvention CAF au prix de journée. À Angers, les deux femmes à l'origine du collectif « La ribambelle » bénéficient de l'intérêt de la responsable locale de la CAF, qui décide de les soutenir et leur permet également de toucher des subventions dès 1979, comme s'en souvient l'une des mères à l'origine de ce collectif :

> Là il y a une personne qui a été très influente, c'est la responsable de la CAF. Une dame, j'ai oublié son nom, elle nous a aidées à faire les premiers budgets pour les demandes de subvention. Étant infirmière, on avait l'agrément de la DDASS, mais la mairie traînait la patte quoi. Il y avait un discours mais ils ne s'engageaient pas vraiment pour trouver un local. Alors là on est allées… on avait des jupes longues, porte-bébés et tout, on est allées faire le siège à la mairie. Avec nos gosses. En disant « y'a pas, il faut que vous nous aidiez » … [...] Donc cette dame de la CAF, elle nous avait prises en amitié, on était avec les budgets, il fallait faire du prévisionnel... Aucune compétence ! Donc elle nous avait dit « vous venez chez moi ! »

[875] Un de fondateurs de ce collectif a finalement pu être retrouvé en juin 2023, trop tard pour intégrer son entretien à cette recherche. Ce dernier, médecin, m'a cependant expliqué ne pas avoir souhaité créer un lieu où mettre en œuvre une pédagogie anti-autoritaire mais simplement ouvrir une crèche dans une ville où il n'y en avait aucune. Cette motivation explique sans doute qu'il ait développé peu de liens avec les réseaux de l'ACEP et mes difficultés à le retrouver. Il m'a également expliqué ne pas avoir souhaité monter une crèche « sauvage » et que la crèche de l'ENSBA représentait pour lui un contre-modèle.

[876] Les mini-crèches sont une formule expérimentée à cette période pour créer des lieux d'accueil plus souples que les crèches municipales, accueillant moins d'enfants et pouvant par conséquent être installés dans des appartements ou des pavillons. La ville de Roanne est précurseur sur le sujet et cette initiative est présentée en détails dans J. DESIGAUX, *Les mini-crèches roannaises : phénomène social*, Roanne, Éditions Horvath, 1979.

> Chaleureuse et tout… [...] Elle disait « faut pas s'embêter avec les centimes, la balance, vous mettez un peu plus là, un peu plus là... » ça m'a servi le reste de mes jours ! Et on a réussi[877].

Ce soutien permet qu'un arrêté préfectoral soit pris le 3 avril 1979, autorisant par dérogation à l'association « La ribambelle » d'ouvrir un collectif d'enfants, pouvant recevoir jusqu'à quatorze enfants âgés de deux mois à trois[878]. Pour accorder cette dérogation, cet arrêté se fonde sur la circulaire D.G.S/782 du 16 décembre 1975 « donnant dérogation pour la création de nouvelles formules de garde qui paraissent valables ». Il s'agit en fait de la « circulaire Veil » de 1975 qui sera évoquée au chapitre six. Cette reconnaissance oblige « La ribambelle », comme l'atteste son bilan d'activité de 1980, à appliquer les barèmes de la caisse d'allocations familiales pour fixer le prix payé par les parents pour participer au collectif[879]. L'histoire de « La ribambelle » d'Angers sera détaillée davantage à la fin de la seconde partie de cette thèse. Quelques éléments peuvent néanmoins être donnés dès maintenant pour comprendre comment ce collectif a pu obtenir cette reconnaissance : monté d'abord par deux femmes, dont l'une est mère et infirmière et l'autre n'a pas encore d'enfants mais souhaite être salariée du collectif, il fait partie, avec le collectif rennais « Bugalé », des rares collectifs imaginés d'emblée avec la participation d'un ou d'une salarié·e. La rencontre avec cette employée de la CAF, et la nécessité, pour bénéficier de subventions de la CAF que le collectif emploie au moins une infirmière amène Louise, dont la fille a désormais l'âge d'aller à l'école, à décider d'être également salariée du collectif. « La ribambelle » est donc finalement créée par ses deux futures salariées, cas unique dans l'histoire des collectifs enfants-parents, qui peut expliquer plusieurs enjeux de la suite de son histoire. Cette reconnaissance officielle n'empêche pas les parents et salariées du collectif de partager la critique des crèches municipales portée par l'ensemble des collectifs enfants-parents, comme le montrent les nombreux documents produits à leurs débuts.

Le dernier collectif à avoir bénéficié d'une reconnaissance officielle avant 1981 est le collectif grenoblois « Arlequin ». Ce collectif, pour lequel aucun parent n'a été rencontré a, d'après un article consacré à une lutte récente du personnel de la crèche parentale en étant issue, « été

---

[877] Entretien avec Louise, 25 mars 2019, à son domicile dans la région angevine.
[878] Archives privées de Louise lui ayant été restituée depuis, Arrêté du préfet de Maine-et-Loire, 3 avril 1979.
[879] Archives privées de Louise lui ayant été restituée depuis, « Bilan de l'année 1980 », 1981. Le bilan indique par ailleurs que 60 % des recettes du collectif proviennent de la subvention de fonctionnement accordée par la CAF et 40 % des cotisations parentales. Il est, cette année-là, déficitaire de 6282 francs.

ouvert en 1973, au 110 galerie de l'Arlequin, par six amis du quartier, comme crèche sauvage »[880]. Il est également évoqué dans un numéro spécial de la revue du Groupe d'étude pour la défense et la rénovation permanente de l'école maternelle (GEDREM)[881] consacré au quartier de la Villeneuve à Grenoble[882]. Ce quartier, ouvert à ses habitants à partir de mai 1972, participe du « mythe de Grenoble des années 1960 et 1970 » et « cristallise toute la dynamique de cette « perspective socialiste » en matière urbanistique, acquérant même la dimension d'un mythe à l'intérieur du mythe »[883]. Plusieurs expériences d'ouverture des institutions aux familles y sont menées, notamment dans les écoles publiques comme l'a étudié la politiste Marie-Charlotte Allam[884]. Dans le numéro que consacre le GEDREM à ces expériences, un article écrit par une « mère de famille » est consacré à la « crèche sauvage », structure d'accueil d'une vingtaine d'enfants organisée par des parents[885]. Cette dernière y dénonce le fait que « si les écoles et en particulier les maternelles avaient été pensées avec beaucoup de soin, les premiers habitants du quartier se rendirent compte qu'aucune structure collective n'avait été mise en place pour les tout-petits »[886]. Un groupe d'habitants fonde alors une association loi de 1901 nommée Association entr'aide familiale et obtient de pouvoir utiliser un appartement mis à disposition par la mairie pour organiser leur collectif. « Arlequins » à Grenoble, « La ribambelle » d'Angers et le collectif de Combs-la-Ville sont donc les trois seuls collectifs enfants-parents à avoir obtenu des subventions CAF ou municipales avant 1981, selon des schémas de reconnaissance administrative différents.

Une étape majeure avant l'obtention d'une reconnaissance officielle nationale est, comme cela sera présenté dans la partie suivante, la création d'une fédération de collectifs enfants-parents en 1980. À la même période, une initiative de la Fondation de France contribue au rapprochement

---

[880] « Petits arlequins, grandes victoires », *Le crieur. Journal participatif de la Villeneuve*, 21 novembre 2018, https://www.lecrieur.net/petits-arlequins-grandes-victoires/ [consulté le 04/02/2023].

[881] Association fondée en 1969 s'étant donné pour tâche de dénoncer les atteintes au droit du jeune enfant à une enfance heureuse et à une éducation à part entière constituées à la fois d'individu·es et de collectifs dont la CFDT ou la CSCV. Cette association associe militants syndicaux et sociaux, parents d'élèves, chercheur·ses, enseignant·es et travailleur·ses sociaux.

[882] GEDREM, *Petite enfance spécial Villeneuve de Grenoble*, mai-juin 1975.

[883] B. BRUNETEAU, « Le "Mythe de grenoble" des années 1960 et 1970. Un usage politique de la modernité », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°58, 1998, p. 111-126.

[884] M.-C. ALLAM, « Quand la participation met en cause l'institution scolaire. L'expérience controversée des écoles expérimentales de la Villeneuve à Grenoble (1972-2005) », *Participations*, n°19, 2017, p. 163-185.

[885] M. SAKAROVITCH, mère de famille, « Une crèche sauvage », *Petite enfance spécial Villeneuve de Grenoble*, mai-juin 1975, p. 8-9.

[886] *Ibid.*

de certains collectifs avec une première forme d'institutionnalisation. Cette initiative ne peut être documentée que partiellement car il ne m'a pas été possible de consulter les archives de la Fondation de France, malgré des demandes répétées de ma part. Plusieurs archives privées m'ayant été prêtées contiennent néanmoins des traces de ces premiers financements. La Fondation de France lance, pour l'année 1981-1982, une opération intitulée « Nouveaux modes d'accueil des jeunes enfants ». Cette opération est décrite dans un fascicule retrouvé dans un dossier du Cabinet du Monique Pelletier, ministre déléguée à la condition féminine entre 1978 et 1981 :

> La Fondation de France, de plus en plus fréquemment sollicitée par des groupes de parents confrontés aux problèmes de garde de leurs jeunes enfants, a décidé de lancer en 1981/82 une opération : « PETITE ENFANCE : AIDE AU DEMARRAGE DE NOUVEAUX MODES D'ACCUEIL ». Cette opération a pour objet de mettre à la disposition de ceux qui veulent créer de nouveaux modes de garde pour leurs enfants :
>
> - une aide technique
> - une aide financière
>
> Dans un premier temps cette expérience concernera une vingtaine de structures d'accueil en cours de réalisation ou réalisées par des parents[887].

S'il n'a pas été possible d'obtenir la liste complète des structures financées par la Fondation de France lors de cette première opération, il est certain qu'il ne s'agit pas uniquement de collectifs enfants-parents car le fascicule indique qu'ont également été soutenus des projets d'association pour des dépannages de garde en cas d'urgence et des systèmes d'entr'aide en milieu rural. L'aide technique proposée consiste en l'intervention d'un conseiller technique auprès des groupes de parents souhaitant monter de tels projets. Le conseiller technique choisi pour cette opération est Jean Epstein, kinésithérapeute et psychosociologue revendiquant sa proximité avec Boris et Françoise Dolto, aujourd'hui considéré comme un spécialiste de la petite enfance à l'échelle internationale. Il travaille alors avec Sylvie Tsyboula[888], également citée comme référente dans ce dossier, mais qui n'a été évoquée qu'une fois dans un entretien avec moi quand Jean Epstein l'a été à plusieurs reprises. Ce dernier a été responsable du secteur enfance de la Fondation de France entre 1980 et 1990 et se présente, dans un entretien réalisé en 2019 pour le site internet « les pros de la petite enfance », comme ayant « contribué à l'institutionnalisation des crèches parentales,

[887] AN 19810605/63, Fondation de France, « Opération nouveaux modes d'accueil des jeunes enfants », 1981-1982.
[888] Cette dernière a notamment été directrice générale adjointe de la Fondation de France entre 1984 et 1997.

issues des « crèches sauvages » organisées par certains parents dans les années 1980, faute de modes de garde »[889]. Dans plusieurs des entretiens que j'ai réalisés, la personne de Jean Epstein divise. Pour certains parents de cette première génération de collectifs enfants-parents, il fait partie des rencontres enrichissantes que le choix de monter un collectif enfants-parents leur a apportées. Pour d'autres, il a utilisé à son profit les théorisations élaborées à partir des expériences des parents de ces premiers collectifs, grâce à leur pratique réflexive intensive et quotidienne présentée en deuxième partie de ce chapitre. C'est ce que lui reprochent notamment un des couples à l'origine de la création de l'ACEP :

> Lui : Et il y a eu ensuite un autre clivage dont j'ai été un peu leader, c'est quand, au moment de la création de l'ACEP, où il y avait l'AATEPE[890]. […] ça s'est passé à une réunion [...] Et il y avait là des représentants de tous les gens qui participaient au mouvement [...] et un certain Jean Epstein qui avait été invité et qui était là aussi. Et au cours de la soirée on s'est aperçus que Jean Epstein, nous on était venus avec un projet de création d'association… je ne sais pas si on avait les statuts déjà ce soir-là… Non les statuts n'étaient pas préparés [...] Et alors à cette soirée-là on s'est aperçus que Jean Epstein proposait la même chose que nous mais sous sa coupe. […]
>
> Elle : Donc cette fameuse réunion qu'on avait organisée donc… C'était début 1980 […] Mais c'était une réunion de crèches, on n'était que des crèches et lui n'était pas crèches. Et il a été amené comme ça à cette réunion. Et l'objectif de cette réunion c'était une réunion pour fonder l'association, la fédération. C'est pour ça qu'il y a eu des représentants de toutes les crèches parisiennes qu'on avait trouvées, qu'on connaissait etc. Et c'est là où lui a essayé de prendre le dessus avec sa forte […] Avec sa forte verve etc. en disant « mais c'est pas la peine de créer une association elle existe déjà etc. » Et on a dit non ce qu'on veut faire c'est une fédération de crèches, c'est pas la même chose ![891].

La Fondation de France n'a donc pas financé l'ACEP dans ses débuts, mais uniquement des collectifs enfants-parents à titre individuel pour leur permettre d'aménager leur local. Les archives conservées par une mère à l'origine du collectif parisien « Tobogan », qui m'a expliqué en entretien que ne pas demander de subvention aux pouvoirs publics faisait partie de l'identité du collectif, contiennent un dossier de demande de subvention auprès de Sylvie Tsyboula. Le fait de demander une subvention à la Fondation de France apparaît donc pour ce collectif comme un compromis acceptable. Ce dossier de subvention contient également un courrier écrit par cette mère à Sylvie

---

[889] *Jean Epstein : « L'enfant apprend d'abord en aimant puis en explorant »*, https://lesprosdelapetiteenfance.fr/vie-professionnelle/paroles-de-pro/rencontres/jean-epstein-lenfant-apprend-dabord-en-aimant-puis-en-explorant [consulté le 7 mai 2022].

[890] Association pour l'assistance technique et l'écoute petite enfance, créée par Jean Epstein.

[891] Entretien avec Solange et Jean-Michel, 10 décembre 2019, à leur domicile dans le Var.

Tsyboula dans lequel elle rappelle l'origine de leur rencontre lors des « ateliers d'octobre de Carcassonne »[892], ateliers ayant été organisés par la revue *Autrement* en 1980[893]. Le moment de la création de l'ACEP intervient donc à un moment où les espaces de réflexion autour d'une transformation de la prise en charge des très jeunes enfants sont nombreux et créent des réseaux multiples. Ces initiatives sont pensées en partie les unes par rapport aux autres et peuvent se retrouver en situations de concurrence pour obtenir des financements, comme l'ACEP et l'AATEPE. Cette situation de concurrence initiale permet de comprendre deux éléments essentiels de la création de l'ACEP : le soutien de la délégation à l'emploi du ministère du travail et le choix d'une organisation en fédération.

B. Création de l'ACEP

Solange Passaris, déjà citée dans la partie précédente, est une des mères à l'origine du collectif enfants-parents « Cool Douche » et une des principales initiatrices de la création de l'ACEP, dont elle a été la première présidente et est toujours membre d'honneur. Au moment de la création de l'association, cette dernière est chercheuse au Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED)[894], dont le directeur, Ignacy Sachs[895], intéressé par le projet qu'elle mène autour des collectifs enfants-parents, lui donne l'opportunité d'écrire sur le sujet. Elle effectue alors, en 1983, une recherche sur les débuts des crèches parentales pour le comité « politiques sociales » du commissariat général du Plan, en partenariat avec le CIRED. Les deux principaux documents consacrés à l'histoire de ces débuts sont de sa plume et édités aux éditions du CIRED. Il s'agit des deux tomes d'une étude qui aurait dû en comporter quatre mais

[892] Archives privées de Sophie lui ayant été restituées depuis, Lettre d'une mère du collectif parisien « Tobogan » à Sylvie Tsyboula, responsable des programmes de la Fondation de France, 19 décembre 1980.

[893] Créée en 1975, la revue *Autrement* devient en 1983 la maison d'édition « Autrement ». Les « ateliers d'octobre » sont ensuite créés pour rassembler chaque année, de 1979 à 1985, dans une ville-accueil des « promoteurs d'expériences sociales et culturelles en France et à l'étranger ». En 1980, un atelier est consacré aux « modes de garde de la petite enfance ».

[894] Une histoire des débuts de ce centre de recherche pionnier dans le domaine du développement durable a été faite par C. CASSEN et A. MISSEMER, « La structuration de l'économie de l'environnement et du développement en France : le cas du CIRED (1968-1986) », *Œconomia*, n°10, 2020.

[895] Né à Varsovie en 1927, Ignacy Sachs a grandi puis étudié l'économie au Brésil pendant la Seconde guerre mondiale. Il travaille dans les services diplomatiques polonais en Inde à la fin des années 1950, avant de revenir en Pologne. Il quitte ce pays en 1968 et rejoint à Paris l'École pratique des hautes études, où il est alors directeur d'études. Il a joué un rôle important dans la structuration de l'économie de l'environnement et du développement en France dans les années 1970 et 1980.

n'a jamais été achevée. Son titre général est La *participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance.* Le second tome est intitulé *Le mouvement des crèches parentales et ses rapports avec les institutions*[896] et le quatrième *Éléments pour une politique favorisant la participation parentale*[897]. Le deuxième tome commence par une description détaillée de la création de l'ACEP, dont il est dit que la raison déterminante pour sa création a été « le resserrement des contraintes de fonctionnement des collectifs. Celles-ci ont été en premier lieu liées aux problèmes de locaux. […] En second lieu, on peut considérer comme sensible l'impact de la crise économique sur le fonctionnement des groupes. D'une part pour les parents des collectifs dans l'ensemble, il est devenu de plus en plus difficile de dégager à la fois du temps pour participer au fonctionnement des crèches et de l'argent pour l'autofinancer, d'autant qu'au fil des années, le profil socio-économique des parents, au départ assez représentatif des milieux intellectuels, s'est de plus en plus diversifié »[898]. Solange Passaris explique également que le choix de créer cette fédération a été pris après une décision du Conseil des ministres du 2 juillet 1980 d'encourager les nombreuses initiatives prises par les associations en faveur des modes de garde. En effet, le directeur de Cabinet du ministère de la Santé réunit alors, en août 1980, un groupe de travail sur ce thème. Le courrier de convocation à ce groupe de travail indique que :

> Pour tenir compte des souhaits des parents en cette matière, notamment en ce qui concerne les modalités de fonctionnement, l'aménagement des horaires, la proximité d'implantation des lieux d'accueil, et leur qualité, j'ai souhaité faire appel à des personnes ayant participé au fonctionnement de ces nouveaux modes d'accueil ou qui, de par leurs recherches antérieures, en ont une bonne connaissance[899].

Les parents ayant participé à plusieurs des premiers collectifs enfants-parents sont donc convoqué·es avec un statut d'expert·es au vu de leur expérience pratique. Des expert·es scientifiques sont également convoqué·es comme le montre la liste des participant·es à cette réunion. Y sont convié·es des parents des collectifs de Combs-la-Ville, « Quel univers inventer ? »,

---

[896] S. PASSARIS, *La participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance. 2. Le mouvement des crèches parentales et ses rapports avec les institutions*, *op. cit.*

[897] S. PASSARIS, *La participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance. 4. Eléments pour une politique favorisant la participation parentale*, *op. cit.*

[898] S. PASSARIS, *La participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance. 2. Le mouvement des crèches parentales et ses rapports avec les institutions*, *op. cit.*, p. 4.

[899] Archives privées de Sophie lui ayant été restituées depuis, Courrier du ministre de la Santé et de la sécurité sociale à une mère à l'origine du collectif « Tobogan », 28 juillet 1980.

« Tobogan », « La porte entr'ouverte », « Cool Douche » et « Gribouille » de Rennes, mais aussi Liane Mozère et Anna Querrier du Cerfi, M. Ruty de la Société d'études et de coopération, Françoise Dolto, le Dr Soulé et des représentant·es du ministère de la condition féminine et du ministère de la Santé. D'après Solange Passaris, la décision collective de se constituer en contre-pouvoir est prise quand ce groupe de travail n'est pas reconvoqué : « les associations regroupées au sein de l'ACEP décident en quelque sorte de prendre en main collectivement leur destin, de provoquer les rencontres avec leurs différents interlocuteurs et de définir elles-mêmes les bases sur lesquelles elles pourraient éventuellement être agréées, étant entendu que certaines d'entre elles refusent toute forme d'agrément. Elles se constituent donc en contre-pouvoir, face aux Pouvoirs publics, capables d'assumer un dialogue avec eux dans l'objectif d'aboutir à un accord sur les bases d'un rapport contractuel »[900]. En entretien, une des mères à l'origine du collectif parisien « Tobogan » se souvient également de cette déception :

> *Et vous vous souvenez des réunions au ministère ? Enfin est-ce qu'il y en a eu plusieurs ou il n'y en a eu qu'une ?*
>
> Il y en a eu deux. Euh… Non c'était cordial, ouais ! Ben c'est-à-dire que moi je… C'était.. Au départ c'était quand même assez ouvert mais moi j'ai très vite compris qu'ils allaient surveiller de plus en plus. Je me souviens des discussions qui étaient vives sur le permanent, il fallait que ce soit quelqu'un petite enfance etc.
>
> *Et ça vous avez essayé de faire passer autre chose ?*
>
> Ah ben on a parlé de notre expérience mais ce n'était pas possible[901].

Cette rencontre manquée avec le ministère de la Santé provoque donc la décision de constituer une fédération. C'est également en décembre 1980, lors de la réunion de fondation de l'ACEP, que « l'identité « collectifs enfants-parents » est choisie collectivement, de préférence à celle de « crèches parentales », que le ministère de la Santé venait de suggérer »[902]. Dans ses écrits, Solange Passaris pointe également une autre motivation à l'origine de la création de l'ACEP : les contacts entre groupes ayant été très enrichissants, émerge une volonté d'élargir cette première rencontre à

---

[900] S. PASSARIS, *La participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance. 2. Le mouvement des crèches parentales et ses rapports avec les institutions*, *op. cit.*, p. 5.
[901] Entretien avec Sophie, 10 juillet 2019, à son domicile, à Paris.
[902] S. PASSARIS, *La participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance. 2. Le mouvement des crèches parentales et ses rapports avec les institutions*, *op. cit.*, p. 5.

plus de groupes pour réduire leur isolement. Elle souligne également que les groupes existants ne sont plus capables de gérer seuls l'augmentation des sollicitations de la presse et de parents qui ont connaissance de ces projets et souhaitent en monter. L'ACEP se propose donc à la fois de mettre en relation les différentes personnes souhaitant monter un collectif, de proposer un accompagnement aux collectifs en train de se monter, et de développer une expertise lui permettant de répondre aux sollicitations de la presse et des pouvoirs publics. Ces éléments se retrouvent dans leur présentation dans le numéro 0 de *La gazette des collectifs enfants-parents* :

> Nous nous sommes décidés à créer cette association en décembre 1980 à l'issue d'une réunion rassemblant les divers groupes parisiens, pour répondre au désir ressenti de se rencontrer entre nous, de partager les petites anecdotes de la vie quotidienne, de réfléchir ensemble à nos problèmes et de trouver les meilleurs « tuyaux » pour s'en sortir. Il s'agissait aussi de se donner enfin les moyens de répondre aux demandes de renseignements qui nous arrivaient de toutes parts : des nouveaux groupes en gestation un peu partout, des personnes intéressées qui nous écrivaient, la presse etc. Un autre point essentiel : depuis quelques temps, les pouvoirs publics, dans cette période de lacune en matière de mode de garde, portent un intérêt de plus en plus marqué à nos initiatives. Il est vrai que nous faisions certaines démarches ensemble afin d'obtenir des moyens financiers supplémentaires pour améliorer nos conditions d'existence. Aussi nous a-t-il semblé important de bien faire comprendre notre type de démarche à ces nouveaux interlocuteurs afin que soit respecté notre esprit, que les textes qui sont actuellement mis au point n'entravent pas notre quotidien mais nous permettent seulement de recevoir l'aide financière à laquelle on peut prétendre[903].

Les premiers numéros de *La gazette des collectifs enfants-parents* sont tout à fait représentatifs du souhait exprimé au début de cet extrait de partager les expériences des un·es et des autres. Ils contiennent souvent un long récit des débuts d'un collectif, des difficultés matérielles auxquelles il a été confronté, et des solutions trouvées pour les résoudre. La volonté de pouvoir conserver le pouvoir de décision au sein de chaque collectif et d'avoir le moins de contraintes possibles imposées par les pouvoirs publics se retrouve également dans le choix de fonder une fédération, à la fois pour laisser chaque collectif décider par lui-même en fonction des parents et des enfants qui le composent mais aussi des contraintes et opportunités du territoire sur lequel il se situe. Cette volonté est toujours portée aujourd'hui par l'ACEPP, qui place le territoire comme enjeu majeur de sa réflexion[904]. Malgré ce choix de monter une fédération, certains collectifs situés en dehors de

[903] « ACEP : association des collectifs enfants-parents », *La gazette des collectifs enfants-parents*, n°0, novembre 1981.
[904] Cet enjeu est revenu dans plusieurs des échanges du CA de l'association auxquels j'ai pu assister. L'élaboration d'une « méthodologie de développement local » prenant en compte « territoire et développement » est également

Paris craignent, dans les premiers temps de l'ACEP, de rejoindre la fédération qui leur apparaît comme essentiellement centrée sur Paris. Cette crainte se retrouve dans l'extrait d'une lettre envoyée par un collectif rennais et publiée dans *La gazette des collectifs enfants-parents* en mars 1982, après l'organisation d'un premier colloque destiné à faire se rencontrer les collectifs existants :

> Tous ces différents collectifs nous ont énormément apporté tant par leur dynamisme que par leur investissement personnel ce qui amène une bouffée d'air frais non négligeable dans nos crèches. Avez-vous pris quelques décisions concernant le problème de la représentativité ? Avez-vous pu élire d'autres membres du bureau puisque nous (provinciaux !!) ne semblons pas être motivés. Nous nous sentons proche de l'ACEP information mais nous ne nous sentons pas membre au point de pouvoir être représentés par vous dans les différents ministères et autres. Avez-vous discuté de la possibilité d'une clause tel que l'avait proposé un parent de Grenoble ? Votre rôle auprès des administrations n'est sans doute pas négligeable surtout pour vous. Il ne faudrait pas que vous le supprimiez, la clause nous mettrait tous d'accord[905].

Un très court extrait d'un courrier du collectif havrais indique que plusieurs plaisanteries ont dû être faites sur la province à cette occasion, car ces derniers écrivent « la province a été satisfaite du colloque »[906]. Ces courtes mentions de la « province » montrent que le sujet a été abordé, mais aussi qu'une certaine connivence à ce sujet a pu s'élaborer. Quand je pose la question à une mère à l'origine du collectif parisien « Quel univers inventer ? » et ayant ensuite été salariée de l'ACEP, cette dernière se souvient de ces débats :

> *Et est-ce que vous avez un peu de souvenir des débuts de l'ACEP et d'un premier colloque organisé en 1981/82 ? J'ai lu dans une des* Gazette *un courrier d'un groupe rennais écrit après ce colloque et qui disait craindre que ce soit un projet avant tout parisien ?*
>
> Je me souviens tout à fait de cette première… C'est vrai qu'il y avait plusieurs groupes parisiens, on était en force, forcément. Ça a commencé quand même à Paris. Et puis on n'avait pas forcément connaissance de ce qui se passait par ailleurs. Mais les rennais, je me souviens très bien, il y avait trois groupes à Rennes, je pense que c'est « Fruits de la passion » qui sont venus, je pense… Et je pense qu'ils avaient un petit peu peur, c'est pas que c'est une affaire parisienne, mais effectivement, c'est d'être un peu aspirés… Ils étaient différents, forcément, et c'est que la fédération, on va un peu niveler tout ça. Ce qui n'était pas du tout le souhait, mais ce colloque, c'était… C'était la première fois qu'on se rencontrait et que chacun arrivait avec son expérience et pensait que c'était la plus belle chose du monde… Vous savez c'est

---

mise en avant comme champ d'expertise de l'ACEPP sur son site internet : https://www.acepp.asso.fr/nos-champs-dexpertise/ [consulté le 04/02/2023].

905 « Courrier », *La gazette des collectifs enfants-parents*, mars 1982, p. 2.

906 *Ibid.*, p.1.

> comme quand vous avez un enfant vous avez l'impression que c'est le plus intelligent, le plus beau machin machin ! Et c'était un peu ça, c'est que… Mais forcément les groupes de Paris on était en force[907]

Les groupes parisiens sont donc en force à la fois par leur nombre mais aussi parce qu'ils ont été associés à une première phase de négociation ministérielle, du fait de leur proximité avec les lieux où s'exerce le pouvoir central, comme le montre le courrier du collectif rennais cité ci-dessus. Un père à l'origine du collectif lyonnais « La ribambelle » se souvient de ce décalage, mais aussi des raisons matérielles qui pouvaient l'expliquer :

> *Et par rapport au lien avec l'ACEP, quand tu disais « on est montés à Paris », est-ce que tu as le souvenir - ou pas - que des groupes de province se posaient la question d'adhérer à la fédération parce qu'ils avaient peur que ce soit trop parisien…*
>
> Oui ça a été abordé, pour nous ce n'était pas notre souci. Ce n'était pas notre souci, notre souci c'est que faire quelque chose avec Paris c'était trop complexe financièrement et en termes de temps. Il fallait monter à Paris alors bon… On n'était plus… On n'était plus en mouvement vers la capitale à cette période-là. Autant on l'était plus jeunes, autour de l'antimilitarisme, autour du militantisme, on montait à Paris effectivement, pour des réunions syndicales ou des regroupements d'objecteurs de conscience. Et oui, là on se déplaçait à Paris. On était passés à autre chose[908].

La première raison que ce père pointe pour le peu d'investissement du collectif dans la fédération en cours de création est donc un enjeu matériel d'éloignement, renforcé par le manque de temps et le manque d'argent qui caractérise la période de vie de beaucoup des parents ayant monté ces collectifs. Cet enjeu territorial amènera ensuite l'ACEP à créer des fédérations locales, dont une pour l'Île-de-France. Plusieurs de ces fédérations locales existent encore aujourd'hui, en plus de la fédération nationale[909]. Cependant, les débuts de l'ACEP sont avant tout marqués par des désaccords sur le fait de demander ou non une reconnaissance officielle pour pouvoir bénéficier de financements, et la ligne de rupture qui se dessine n'est pas celle Paris/hors Paris.

Le premier colloque des collectifs enfants-parents en 1982 incarne physiquement ce débat, que plusieurs des parents rencontrés en entretien m'ont raconté comme un moment de tensions. C'est le cas de ce père à l'origine du collectif « Petidir » et ensuite président de l'ACEP pendant

---

[907] Entretien avec Olga, 31 janvier 2020, à son domicile, à Paris.
[908] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.
[909] Le site internet de l'ACEPP en recense 23 au 26 mai 2022, sur l'ensemble du territoire français.

plusieurs années dont le témoignage permet de poser la scène dans laquelle ces débats ont alors lieu :

> *Et du coup sur le premier colloque ?*
>
> Qu'est-ce qu'il y avait… Peut-être 60-80 personnes, je crois, hein. Des débats en commissions, je ne saurais plus dire, il y avait les quatre commissions mais je ne sais plus. Ça s'est passé rue du Charolay, en bas il y avait un espace associatif. Je me rappelle de 2-3 crèches qui menaient… Genre menées un peu par Thélème qui menaient un combat contre les compromis qu'on faisait… Et… Mais je me rappelle quand même d'une grande chaleur. Chaleur humaine. Une grande… Pas beaucoup d'autres souvenirs[910].

La place du collectif « Thélème », ainsi que du collectif « Quel univers inventer ? » dans l'opposition à toute discussion avec les pouvoirs publics m'a été rapportée à plusieurs reprises. Ces deux collectifs, tous deux marqués par les débuts de leur histoire dans les squats parisiens, défendent une vision très libertaire de leur engagement. « Thélème », dont je n'ai rencontré aucun membre, n'a d'ailleurs *a priori* jamais demandé de subvention et a ensuite disparu. En entretien, un père à l'origine du collectif « Cool Douche » revient sur ce débat et le choix de demander une reconnaissance, qu'il défend comme un choix pragmatique face à la situation dans laquelle étaient alors la majorité des collectifs :

> Enfin bon bref, c'était une assemblée et ça a été extrêmement houleux parce que les gens de QUI, enfin c'était ces gens-là, disaient que c'était une traîtrise, qu'on avait demandé des subventions à l'État… Et nous on avait fait l'analyse qu'en France et ben on ne pouvait pas se passer de l'État, ce n'était pas possible. Donc il y a eu un clivage entre les gens un peu plus anarchistes et ceux qui estimaient que le projet valait d'être sauvé. Et donc il faut dire qu'il y a eu vraiment un clivage idéologique à cette époque-là. Et donc par rapport à la question de l'investissement des groupes dans la vie locale, je ne sais plus quelle était la question, on peut dire qu'il y avait un truc comme ça…[911]

Se passer ou non de l'État : là est le nœud du débat, car il s'agit d'un choix qui implique de revenir sur un des fondements premiers de l'histoire de ces collectifs telle qu'elle a pu être écrite et portée dans *Libération* et par plusieurs collectifs essentiellement parisiens ayant commencé leur histoire dans des squats. Au moment de la création de l'ACEP, ces collectifs sont néanmoins devenus minoritaires et le choix qui est fait est celui d'accepter les financements et donc une part de contrôle de l'État, en espérant représenter un contre-pouvoir suffisamment fort pour infléchir ses

[910] Entretien avec Jean-François, 9 octobre 2020, à son domicile, à Paris.
[911] Entretien avec Solange et Jean-Michel, 10 décembre 2019, à leur domicile dans le Var.

propositions. Il est possible que cette évolution soit également liée à celle des pouvoirs publics sur la décennie 1970, dont la manière d'envisager la prise en charge des enfants en âge préscolaire, devient de plus en plus compatible avec les revendications de ces parents. Ce choix est notamment incarné par la position de Solange Passaris comme première présidente de l'ACEP. Il ne s'agit néanmoins pas d'un chèque en blanc aux pouvoirs publics, et les négociations pour obtenir la reconnaissance sont tendues et marquées par plusieurs rebondissements et déceptions.

C. Ne pas accepter de devenir des crèches parentales

L'entrée de l'ACEP dans la négociation avec les ministères se fait par le ministère du travail. Les négociations ne sont en effet d'abord pas orientées vers le ministère de la Santé, dont les collectifs craignent encore le regard et les sanctions à leur égard. D'après Solange Passaris, le ministère du travail et la Fondation de France avaient tous deux été envisagés comme partenaires possibles de ces débuts car « non coercitifs par rapport au contenu des projets et n'exigeant pas l'agrément »[912]. Après avoir constaté que les financements disponibles à la Fondation de France pour de tels projets avaient été en priorité orientés sur l'AATEPE fondée par Jean Epstein, l'ACEP se tourne donc vers la délégation à l'emploi, rattachée au ministère du travail. Dans son analyse de cette phase de négociation, Solange Passaris souligne avoir alors identifié qu'un programme en cours, le programme d'emplois d'utilité collective (EUC) bénéficiait d'une image de marque liée à l'innovation à laquelle l'ACEP pouvait tout à fait correspondre. Ce programme expérimental de création d'emplois, impulsé par le ministère du travail en 1979, est fondé sur une double problématique : « les hypothèses sur l'existence et l'utilité d'une valorisation d'un « troisième secteur » d'activité, d'une part ; et, d'autre part, sur la connaissance et les évaluations des mesures analogues, expérimentées dans la plupart des autres pays européens, dans la lignée du Programme d'initiative local (PIL) canadien »[913]. Il est donc créé sur une ligne d'innovation proche de la ligne qu'adoptent les collectifs enfants-parents dans leurs négociations avec les pouvoirs publics. Une

[912] S. PASSARIS, *La participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance. 2. Le mouvement des crèches parentales et ses rapports avec les institutions*, *op. cit.*, p. 3.

[913] J. GAUDIN, « Les emplois d'utilité collective. Premières caractéristiques issues d'une analyse d'expériences ressortissant au domainre socio-économique », *Travail et emploi*, n°12, 1982, p. 35-47.

des premières salariées de l'ACEP me propose une autre explication pour le recours au ministère du travail :

> Parce qu'en fait c'était surtout le ministère du travail qui pouvait pas… on commençait à apparaître dans la presse, avec les gens payés au noir… [...] Donc le ministère du travail il a commandé une étude, [...] dans l'idée qu'il faut quelque chose, surtout pour que les gens soient pas au noir, au fait. D'abord ça fonctionnait en dehors de la PMI mais finalement, comment arriver à aider ces groupes qui finalement faisaient quand même un travail de… D'accueil de l'enfant. Parce qu'il y avait des besoins énormes quand même en même temps à l'époque, c'était pas que les lubies de trois illuminés ! Et donc cette étude, ils allaient après avec le ministère de la santé, un des parents qui étaient chez nous faisait partie du ministère de la Santé[914], et après il y avait aussi les droits des femmes… Tout ça ils se sont investis, ils ont aidé la fédération et petit à petit ils ont sorti cette circulaire qui ne valait pas grand-chose[915].

L'entrée par le ministère du travail a donc également pu être un moyen de résoudre la situation des premier·es salarié·es de ces collectifs, embauché·es dans des conditions souvent illégales et peu satisfaisantes en termes de rémunération.

C'est dans le cadre de ce premier partenariat avec la délégation à l'emploi qu'est financée et rédigée l'étude sur les collectifs enfants-parents cités à plusieurs reprises dans ce chapitre et plus généralement dans cette thèse[916]. Les auteurs et autrice de cette étude publiée en 1980 sont Didier Hamel, Philippe Templé, Jean-Michel Gerassi et Hélène Priest. J'ai pu établir avec certitude que trois d'entre elles et eux ont participé à des projets de collectifs enfants-parents à Paris : Didier Hamel est le premier salarié du collectif « Vivre ensemble », auquel participe également Jean-Michel Gerassi en tant que père. Ce dernier sera ensuite également à l'origine du collectif « Cool douche ». Hélène Priest fait partie des parents ayant fondé le collectif « Tobogan ». Il n'a pas été possible de savoir si Philippe Templé avait ou non participé à la fondation d'un collectif enfants-parents. Il est possible qu'il ait participé à cette étude en tant qu'expert pour la délégation à l'emploi car ses publications indiquent qu'il travaillait pour l'Insee en 1978[917]. Il est également cité parmi les personnes ayant contribué à titre gracieux en 1986 à la réalisation d'un ouvrage sur les entreprises alternatives[918], publié après une commande du Commissariat au Plan. Il semble avoir

---

[914] Il n'a pas été possible de retrouver l'identité de cette personne, ni son rôle au ministère de la Santé.
[915] Entretien avec Olga, 31 janvier 2020, à son domicile, à Paris.
[916] D. HAMEL, P. TEMPLE, J.-M. GERASSI, et H. PRIEST, *Les modes de garde innovants de la petite enfance*, Paris, Délégation à l'emploi, 1980.
[917] G. MARC et P. TEMPLE, « L'Insee et son public », *Economie et Statistique*, n°100, 1978, p. 89-94.
[918] P. OUTREQUIN, A. POTIER, et P. SAUVAGE, *Les entreprises alternatives*, Paris, Syros, 1986.

alors une activité régulière d'expert auprès de plusieurs administrations. Cette première étude d'envergure sur les collectifs enfants-parents est donc portée par des parents issus de collectifs parisiens. Cette situation peut expliquer qu'encore aujourd'hui la mémoire transmise à l'ACEPP soit celle d'une reconnaissance officielle davantage voulue par Paris, alors que la ligne de fracture n'est pas celle-là. Hélène Priest, qui participe à cette recherche, fait d'ailleurs partie d'un collectif qui ne demandera jamais de reconnaissance officielle. Cette étude, publiée en 1980, recense neuf collectifs encore existants et consacre à chacun une fiche individuelle descriptive. Elle détaille ensuite à grands traits leur fonctionnement, en s'intéressant d'abord à leurs structures, puis aux fonctions des adultes, aux enfants, aux aspects socio-éducatifs, aux enjeux sanitaires et enfin aux enjeux financiers. Rédigée pour convaincre de l'intérêt de financer ces projets, elle n'élude pas pour autant les points de tension qui pourraient se présenter dans de futures négociations avec le ministère de la Santé, notamment dans la partie consacrée aux enjeux sanitaires où il est clairement indiqué que les vaccinations ne sont pas obligatoires dans la plupart de ces collectifs qui défendent une « démarche différente vers la santé »[919]. Sa conclusion défend l'intérêt de tels modes de garde, tout en insistant sur le fait que :

> Ils ne constituent pourtant pas une panacée. Ils ne tirent leur valeur que du fait qu'ils ont été choisis par leurs utilisateurs, et les raisons de leur choix (désir de participer au mode de garde de son enfant ; disponibilité ; position évolutive en matière pédagogique) ne sont pas partagées par tous les citoyens. Il ne s'agit pas de prôner ce mode de garde contre les autres, mais de prendre conscience qu'il peut et doit prendre sa place aux côtés de la crèche collective, de la halte-garderie, du jardin d'enfants, répondant à des besoins complémentaires[920].

L'axe de négociations est donc clairement défini : il ne s'agit pas de toucher aux autres modes de garde ni d'entrer en concurrence avec eux, mais de se positionner à côté d'eux comme une solution méritant également d'exister et de bénéficier de financements. Comme l'explique Solange Passaris dans son étude de ces négociations, cette première phase de travail avec la délégation à l'emploi permet de « réaliser un face à face entre différents interlocuteurs institutionnels au niveau national et des représentants des collectifs »[921]. Elle n'établit néanmoins pas de liens entre ces premières

---

[919] *D. Hamel, P. Temple, J.-M. Gerassi, et H. Priest, Les modes de garde innovants de la petite enfance, op. cit, p. 46.* Ce point sera davantage étudié dans le chapitre cinq.

[920] *Ibid.*, p. 63.

[921] S. PASSARIS, *La participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance. 2. Le mouvement des crèches parentales et ses rapports avec les institutions*, *op. cit.*, p. 4.

rencontres et la convocation ensuite par le ministère de la Santé, qu'elle lie à la décision du conseil des ministres du 2 juillet 1980 d'encourager les nombreuses initiatives prises par les associations en faveur de nouveaux modes de garde. Néanmoins, si le rapport commandité par la délégation est publié un mois après ce conseil des ministres, il est probable que sa réalisation et une partie de son contenu soient parvenus jusqu'aux ministres concernés et ait pesé dans cette décision.

Malgré ces débuts difficiles, le ministère de la Santé diffuse, le 24 août 1981, une note de service ayant pour objet « formules innovantes de modes de garde »[922]. Cette note est signée du directeur général de la santé et des hôpitaux Jean-François Lacronique et du directeur de l'action sociale André Rammoff, qui ne sont pourtant plus en poste depuis l'élection de François Mitterrand. Dans son analyse de cette période de négociation, Solange Passaris mentionne qu'un projet de décret avait d'abord été envisagé, finalement transformé en note de service reprise ensuite à l'identique dans une circulaire, avec des contraintes plus souples que dans le projet de décret[923]. D'après un des pères à l'origine de la création de l'ACEP, cette acceptation du ministère de la Santé aurait été permise grâce à une intervention de Françoise Dolto en faveur des collectifs enfants-parents. Comme nous l'avons vu, cette dernière est en effet associée au groupe de travail convoqué par le ministère de la Santé sur ce thème, sans que cette intervention puisse être datée davantage :

> Françoise Dolto, très connue à ce moment-là, elle l'est encore mais… Mais au moment où on a parlé de reconnaître les crèches parentales, les services de la direction de la Santé ont dit oui, mais à condition qu'ils appliquent les mêmes normes que les autres crèches. Et Françoise Dolto a dit mais, c'est attendez, c'est leurs enfants, ils ne vont pas mettre leurs enfants dans un endroit qui n'est pas bon ! Donc la parentalité est une garantie de qualité en soi. Et Barrot a dit c'est pas con ça, etc. etc. et ça nous a permis de démarrer avec des normes nettement moins fortes que… Pas de clochardisation[924], mais pas les normes de la PMI quoi ![925]

Le ministre de la Santé Jacques Barrot accepte donc de diffuser cette note de service, qui n'est finalement publiée qu'après son départ du ministère de la Santé. Solange Passaris a analysé en détail les rebondissements de l'élaboration de ces textes, de l'impossibilité de rédiger un décret

---

[922] « Formules innovantes de modes de garde », note de service n° DGSH/3241/S et DAS/81-32, signée du directeur général de la santé et des hôpitaux Jean-François Lacronique et du directeur de l'action sociale André Rammoff.

[923] Les archives concernant ce projet de décret n'ont pas été retrouvées. Un tableau comparant ces différents textes et réalisé par Solange Passaris est reproduit en annexes.

[924] Il reprend ici le terme du rapport de la PMI sur la crèche universitaire de Censier que je lui avais rapporté auparavant dans notre entretien.

[925] Entretien avec Jean-François, 9 octobre 2020, à son domicile, à Paris.

pour officialiser l'existence des crèches parentales au choix de commencer par une note de service dont la publication est ensuite retardée. Il ne s'agira donc pas de réécrire ici ce qu'elle a déjà fait, et de manière très complète. Néanmoins, deux éléments méritent d'être soulignés. Le premier est que le choix de ne pas publier un décret pourtant préparé a été pris face à l'hostilité des syndicats et des associations de professionnelles de la petite enfance, qui considèrent les collectifs enfants-parents comme des « crèches au rabais » représentant une concurrence déloyale. L'autre point à souligner est que l'événement ayant retardé la publication de la note de service est l'incendie de la crèche des Beaux-Arts, qui a lieu le 16 mars 1981. Cet incendie conforte les critiques selon lesquelles les conditions d'accueil proposées par ces collectifs représenteraient un danger grave pour les enfants, et Jacques Barrot choisit alors de ne pas publier cette circulaire, malgré des annonces déjà faites dans la presse.

L'histoire de Solange Passaris est un élément-clef pour comprendre comment cette circulaire, signée sous un premier gouvernement, a finalement pu être publiée sous la forme d'une note de service sous un autre :

> Quand la gauche est arrivée au pouvoir avec Georgina Dufoix qui était une… Qui était une femme très ouverte, de bonne volonté mais c'était quand même la gauche qui était arrivée au pouvoir et en matière d'action sociale et de santé il y avait tous les syndicats là ! Qui étaient vent debout et qui… pour qui c'était… Il n'était pas question, ces gauchistes alternatifs je ne sais quoi, il n'était pas question de les… Donc elle s'est trouvée dans une position extrêmement instable. Extrêmement délicate. Parce que les vrais pouvoirs c'était les syndicats et elle elle était très tentée par l'innovation qu'on représentait. Alors elle a fait… On avait un groupe de travail, on se réunissait etc., on négociait et on avait quelqu'un de… on avait des gens très sympas dans les services aussi qui… Et puis… Bon et puis il faut dire que moi à l'époque j'étais aussi devenue membre du bureau de la Fonda. Fonda, vous connaissez, non ?
>
> *Non.*
>
> Fonda alors c'était la Fondation pour la vie associative[926]. [...] Et moi là en tant que chercheur et curieuse j'étais venue et j'étais déjà présidente de l'ACEP. Et alors à une table-ronde sur l'innovation et tout ça, c'était dans l'esprit. Et qui j'ai rencontré là, Mona Ozouf qui était ma prof de philo. *[elle rit]* Et elle m'a présentée à tout le gang des organisateurs du colloque parce qu'elle intervenait, bien sûr, à tout le gang des organisateurs du colloque etc. Pour moi ça a été une promotion sociale extraordinaire ! Et je suis rentrée en contact avec ceux qui ont créé après

[926] Issue de l'association Développement des associations de progrès (DAP) fondée en 1974 par François Bloch-Lainé, la Fondation pour la vie association (FONDA) est créée en 1981 pour valoriser la contribution des associations à la création de valeur économique et sociale, au vivre-ensemble et à la vitalité démocratique.

> cette Fonda, et ils m'ont demandé de venir dans leur Bureau. Et avec l'ACEP je représentais donc l'innovation. [...] et du coup j'étais dans ce… Alors du coup là j'étais projetée de la marginalité au milieu institutionnel, je fréquentais des gens très bien…[927]

C'est donc grâce à cette rencontre imprévue entre Mona Ozouf et Solange Passaris, qui lui permet d'intégrer des cercles de pouvoir, que l'ACEP réussit finalement à faire publier la circulaire initiale sous forme de note de service. C'est à ce moment-là du processus qu'est également réintégrée Françoise Lenoble-Prédine, qui fait alors partie du cabinet de Georgina Dufoix après son expérience à « L'hirondelle ». Elle participe donc également, en toute fin de processus, à la création officielle des « crèches parentales ».

Pourtant, comme cela a été évoqué avec la création de l'ACEP, ce terme de « crèche parentale » n'est pas repris par les fondateurs et fondatrices de l'ACEP qui n'y retrouvent pas l'esprit de leurs collectifs. De plus, comme le souligne Solange Passaris :

> Les termes du texte signé en août 1981 ne satisfont pas entièrement les collectifs ni l'ACEP. Cependant, vu les difficultés à obtenir la parution de ce texte, préparé sous le gouvernement précédent, et signé lors du changement de gouvernement, les collectifs l'accueillent comme un acquis essentiel, bien que des tentatives de discussion sur les termes de cette note de service soient poursuivies par l'ACEP avec le Secrétariat d'État chargé de la famille après sa parution[928].

Les étapes ultérieures de cette négociation ne seront pas étudiées dans le cadre de cette thèse. Les propos de Solange Passaris sont ici à replacer dans le cadre d'une négociation encore en cours, et pour laquelle il convient de ne pas froisser, par un écrit, les partenaires en présence. Néanmoins, s'il est dit de la note de service qu'elle est considérée comme un acquis essentiel par les collectifs, une partie d'entre eux refuse de demander toute forme de subvention dans ce cadre. Une des premières salariées de l'ACEP se souvient également de l'état d'esprit dans lequel cette circulaire était alors présentée par la fédération aux collectifs souhaitant se monter :

> Ah oui ! Si vous voulez, les quelques crèches sauvages qu'il y avait au départ, quand on a créé la fédération, elles ne se sont pas trop transformées avec [la note de service]. C'est-à-dire qu'on a été quand même des purs et durs… mais moi, comme j'ai commencé à… J'étais militante, j'étais dans la fédération tout de suite et on a quand même tout de suite compris d'abord qu'il faut aider ces groupes à se constituer et tout de suite on donnait des exemples un peu variés à

---

[927] Entretien avec Solange et Jean-Michel, 10 décembre 2019, à leur domicile dans le Var.

[928] S. PASSARIS, *La participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance. 2. Le mouvement des crèches parentales et ses rapports avec les institutions*, *op. cit.*, p. 25.

> chaque groupe qui se constituait avec différentes manières de s'organiser. Il y avait un cadre juridique dans lequel ils pouvaient rentrer, nous ce qu'on essayait de leur faire comprendre et les aider c'est comment rentrer dans le cadre avec ce qu'ils sont. C'est pas appliquer le cadre sur eux pour qu'ils se mettent au pas, non. Vraiment c'était pas ça et c'est vrai que moi personnellement j'étais très virulente là-dessus et j'ai difficilement accepté à l'ACEP les professionnels.
>
> *Le deuxième P…*
>
> Oui le deuxième P m'est resté toujours là *[elle montre sa gorge]*. Même si l'importance des permanents, j'ai toujours… Je savais qu'il y avait toujours une grande importance des permanents. Mais je me disais ça va bouffer le côté parent[929].

La première partie de cet extrait d'entretien montre bien que la circulaire était présentée aux différents collectifs qui se montaient comme devant être utilisée en y cherchant tout ce qu'il était possible de faire malgré ces contraintes, avec lesquelles il fallait ruser le plus possible. La seconde met en évidence l'un des aspects les plus contestés par les parents de ces collectifs au moment de la publication de cette circulaire : le rôle de pouvoir donné aux permanents et permanentes. Le moment de leur arrivée dans ces collectifs sera détaillé dans le chapitre suivant.

Dans ses travaux sur la période, Solange Passaris pointe les principaux points d'opposition à la note de service, qui sont finalement peu nombreux. L'introduction de la notion de « responsable technique » pour les salarié·es est le point de désaccord le plus important, toujours central aujourd'hui dans les crèches parentales. En effet, si la participation des parents au fonctionnement du collectif est actée dans la suite de la note de service, les salarié·es sont mis·es en position de responsabilité prioritaire, et l'agrément officiel accordé au collectif dépend du diplôme détenu par le ou la salarié·e à qui est confiée cette responsabilité technique. L'agrément doit donc être modifié en cas de changement de responsable technique. L'ACEP réussit néanmoins à élargir le type de diplômes autorisant l'accès à la position de « responsable technique », notamment aux éducateurs de jeunes enfants (EJE), majoritairement préférés aux puéricultrices. Comme le montre la réaction d'une des premières salariées de l'ACEP citée ci-dessus, cette place accordée aux salarié·es reste parfois encore aujourd'hui difficile à accepter. Parmi les premières salariées de l'ACEP que j'ai rencontrées, toutes me parlent de cette période en insistant sur le fait que le point de désaccord majeur entre elles était cet enjeu de la place des salarié·es des collectifs. Toutes ne sont pas aussi

[929] Entretien avec Olga, 31 janvier 2020, à son domicile, à Paris.

remontées contre cette place qui leur est donnée, mais toutes sont d'accord pour dire qu'un équilibre entre parents et professionnel·les doit être trouvé, comme le souligne Jean-François, président de l'ACEP après Solange Passaris :

> Et c'est là, dans les années 1983-1984 qu'il y a eu vraiment une croissance du mouvement des crèches parentales qui était vraiment très fort où on est passés de 30 à 1000 sans s'en apercevoir, ça répondait vraiment à un besoin je crois. Besoin… Besoin des parents d'avoir un espace où ils avaient le sentiment d'accompagner leurs enfants plus que… […] les parents accompagnent leurs enfants autant qu'ils le veulent. Et les professionnelles marchaient là-dedans, étaient vraiment partie prenante de ce trépied parents-enfants-professionnelles. Et on disait d'abord au début les collectifs enfants-parents, et il y a un moment dans l'ACEP où on a changé de nom pour enfants-parents-professionnelles, pour redonner une place à ce troisième terme. Mais des professionnelles qui comprennent la parentalité et qui la soutiennent[930].

Cet extrait montre bien que l'acceptation des professionnel·les implique qu'il y ait en amont de leur part une acceptation du projet des collectifs enfants-parents et de la manière dont la place des professionnel·les y est redimensionnée. Quelques années après sa création, l'ACEP met en place un programme de formation pour les professionnel·les exerçant en crèche parentale, porté en partie par Myriam Mony rencontrée dans le cadre de cette recherche. En 1989, le nom ACEP devient ACEPP pour « association des collectifs enfants-parents-professionnels » ce qui aurait sans doute été inimaginable dix ans plus tôt. Aujourd'hui encore, la place des professionnel·les dans les collectifs reste un enjeu fondamental des crèches parentales, d'autant plus qu'avec les années, les générations de parents se succèdent quand les professionnel·les finissent bien souvent par être les dépositaires de la mémoire du collectif. Ainsi, Suzanne[931], la deuxième salariée du collectif rennais « Fruits de la passion », encore en poste au moment de commencer cette recherche, m'est présentée comme la mémoire vivante du collectif, ce qui s'avère tout à fait juste au moment de notre entretien, notamment au moment de son analyse de l'évolution des parents dans le collectif :

> *Et est-ce que tu as vu une évolution du style de parents ?*
>
> *[Elle rit]* Pendant longtemps, en gros jusqu'aux vingt ans ça allait, et puis il y a eu ces événements-là, de rôle d'employeur difficile… Et puis il a suffi que je tombe à ce moment-là

[930] Entretien avec Jean-François, 9 octobre 2020, à son domicile, à Paris.

[931] Suzanne, qui a également été embauchée quelques années auparavant comme deuxième salariée du collectif rennais « Bugalé », postule au collectif « Fruits de la passion » en 1982, alors qu'elle vient d'avoir son diplôme d'éducatrice de jeunes enfants. Dans son souvenir comme dans celui des parents alors dans le collectif, sa candidature est retenue car elle réussit à endormir un enfant qui pleurait beaucoup et que personne ne réussissait à endormir.

sur ces groupes de parents pas drôles du tout, comptables, qui n'avaient rien compris de l'esprit autogestionnaire du départ… C'était surtout pas un mot qui se disait !

Ah oui, même au départ ?

Ça ne se disait pas tant que ça… Moi j'ai étudié un peu dans ce sens-là aussi, j'ai bien intégré ce que c'était, mais ce n'était pas des termes qu'on utilisait vraiment. Là on utilise un peu plus le terme d'organisation horizontale. Mais justement, c'était des gens à une certaine époque qui étaient dans une organisation verticale, qui n'avaient rien compris, et ça faisait des catastrophes… Des tensions, des gens qui voulaient avoir le pouvoir là-dedans, ou alors des regards complètement comptables… C'était dur ! […]

Et le fait d'être restée dans le même lieu, ça a joué pour cette fonction de stabilité ?

Ah je pense. Parce que moi je suis imprégnée de ces valeurs de départ, de place du parent, par exemple à un moment donné je voyais que les parents se désinvestissaient, je voyais mes collègues juger ceux qui ne s'investissaient pas. Et moi j'étais plutôt à dire, et ça c'est grâce à la formation de l'ACEP, « non, on redéfinit bien notre projet ». Au lieu de juger, ça ne sert à rien, ce n'est pas constructif. Il faut prendre de la hauteur pour donner du sens au projet. Et moi je pensais ça et je le disais aux autres, que l'essentiel c'est le parent qui vit quelque chose ici pendant la permanence, et aussi pendant la vie associative. Mais surtout pendant la permanence, parce que pour moi je mets l'enfant au centre, sans l'enfant on n'existe pas donc c'est l'essentiel. Redonner du sens au projet en mettant l'enfant au centre.[932]

Dans son témoignage, Suzanne partage son ressenti de porter davantage le projet d'horizontalité défendu dans les débuts de ces collectifs que ces nouveaux parents. Cet équilibre précaire entre parents et professionnel·les est donc remis en question à chaque nouvelle génération d'enfants et de parents. Quand les enfants de cette première génération de parents à l'origine des collectifs enfants-parents grandissent, enfants et parents les quittent progressivement, emportant avec eux la mémoire de ces débuts.

D. Quand les enfants grandissent, disparaissent les collectifs ?

Parmi ces premiers collectifs enfants-parents, tous ne s'imaginent pas avoir une suite. La situation du collectif « Tobogan », qui laisse son local mais refuse de transmettre son nom et ses statuts, a déjà été évoquée. « Le local » à Grenoble est dans la même situation :

[932] Entretien avec Suzanne, 28 juin 2019, dans les locaux de la crèche parentale « Fruits de la passion », à Rennes.

Et vous n'avez jamais à vous mettre en lien avec d'autres collectifs, d'autres groupes de parents ?

Non parce qu'on n'en éprouvait absolument pas le besoin, on avait fait ça pour faire quelque chose de… de convivial, de pratique, parce que c'était vraiment très pratique, et puis parce qu'on était copains quoi. Au départ on ne connaissait pas tous mais on a fini par se connaître, et on l'a vraiment créé tous seuls et on s'est suffi de ça.

C'est marrant parce que vous êtes mon seul groupe comme ça, après pour vous retrouver il n'y a pas de traces…

Je n'ai pas de souvenirs d'autres, à part la Villeneuve où c'était beaucoup plus des crèches parentales, où chaque parent donnait un coup de main dans le ménage je ne sais pas quoi… Mais nous c'était autre chose, c'était vraiment une création spontanée et éphémère ! En fonction de nos besoins et de nos envies d'être avec d'autres gens et de ne pas élever nos enfants seuls. Ça c'est vraiment une philosophie qu'on avait tous, ne pas élever nos enfants tous seuls. Donc il y avait ce côté communauté d'enfants, même s'ils n'étaient que trois, mais après il y a eu les frères et sœurs donc ça a complété mais plus été dans l'amitié que dans la réalité de la crèche où il n'y a eu que les trois premiers[933].

Création spontanée et éphémère, ce collectif n'est même pas prolongé pour la génération suivante des frères et sœurs, alors que deux des familles l'ayant fondé ont un deuxième enfant au même moment. Comme le souligne cette mère, la relation entre familles ne s'arrête pas avec la fin du collectif, mais continue sous une forme amicale. Si plusieurs des parents rencontré·es pour cette recherche m'ont signalé avoir un temps envisagé de monter une école parallèle à la suite du collectif pour « poursuivre l'aventure », aucun·e ne l'a fait, pour les mêmes raisons que celles mises en avant par cette mère à l'origine du collectif havrais « Les lapins bleus » :

On a même envisagé après de partir sur une école parallèle !

Et qu'est-ce qui a fait que…

On a commencé à fatiguer, c'était très très lourd ! Et là, je me souviens en avoir parlé avec le pédiatre des enfants qui était partie prenante mais quand on a commencé à mettre le nez dedans on a dit… Ils vont arriver au collège quand on va arriver à démarrer ! Voilà ! Et tout le monde ne suivait pas.

[933] Entretien avec Mireille, 7 mai 2019, à son domicile, à Grenoble.

Et du coup pour l'école…

On a fait normal. On a dit on va faire classique et puis surtout on va être là pour rentrer dans les parents d'élèves… On a fait les choses autrement.

Et vous avez essayé de les mettre ensemble ?

Non, non, du tout. Chacun en fonction de son quartier, absolument, je n'ai pas réalisé, je ne crois pas[934].

L'épuisement quand les enfants arrivent en âge d'aller à l'école est très souvent pointé pour expliquer que l'investissement ne se soit pas reporté vers un nouveau projet. Quitter le collectif représente un soulagement en termes d'énergie disponible. Les parents faisant le choix de mettre leurs enfants dans des écoles alternatives privées sont également minoritaires. La plupart d'entre elles et eux choisissent en effet plutôt l'école publique, par conviction politique. Ils et elles ont une réflexion sur le statut de l'école obligatoire et portent majoritairement l'idéal républicain qui la sous-tend, même s'il n'est jamais exprimé en ces termes. Ce rapport à l'école publique marque une différence fondamentale entre ces collectifs enfants-parents et les écoles alternatives, qui sont pourtant souvent présentés ensemble à la période étudiée, notamment dans *Libération* où des numéros communs leur sont consacrés. Les collectifs enfants-parents accueillent en effet des enfants avant l'âge de la scolarité obligatoire, avec laquelle ils n'entrent pas en concurrence. Plusieurs parents ont néanmoins une stratégie de regroupement de leurs enfants dans une même école et détournent la carte scolaire pour leur permettre d'être ensemble, comme le raconte cette mère à l'origine de la crèche « Quel univers inventer ? » :

Après, Aurélie, ma fille, est partie à l'école avec les autres enfants de la crèche. La méthode Freinet était mise en œuvre dans les écoles du XX^{e} arrondissement, avec trois écoles placées expérimentales. On s'est fait tous domiciliés chez un copain qui habitait à côté, dans un studio ![935]

À nouveau, ces parents font un choix politique en scolarisant leurs enfants dans le public, tout en étant très attentifs et attentives aux enjeux de carte scolaire et en mettant en œuvre leurs ressources et leurs réseaux pour éventuellement choisir des écoles où l'équipe pédagogique est connue pour

[934] Entretien avec Claire, 26 mars 2019, à Caen.
[935] Entretien avec Nadine, 25 janvier 2019, dans un café parisien.

ses choix alternatifs. Dans le collectif rennais « Fruits de la passion », une partie des parents fait ainsi le choix de scolariser leurs enfants dans une école où est enseigné le breton.

Plusieurs parents, au moment d'avoir un deuxième voire un troisième enfant, retournent dans le collectif enfants-parents qu'ils et elles ont fondé, désormais devenu crèche parentale. Plusieurs d'entre elles et eux m'ont souligné ne pas y avoir retrouvé l'esprit de ces débuts, comme cette mère à l'origine du collectif « Quel univers inventer ? » :

> *Et il n'y a pas eu… Je sais qu'une des crèches que j'ai rencontrée à Rennes il y a une famille qui a fini par partir parce que le père déjà s'occuper de son fils c'était dur alors cinq autres enfants… c'était pas possible et du coup ils avaient quitté le projet parce que ça collait pas. Est-ce que t'as le souvenir de personnes qui seraient passé comme ça…*
>
> Non. Ça ce que tu dis je l'ai plus vu après dans les crèches parentales. Parce que… Oui parce que si tu veux ils ne savaient pas à quoi s'attendre. Les gens ils venaient en consommateur alors que nous on venait en acteur total. C'était création et action. C'était… on venait là parce que c'était comme un mec qui veut fonder sa boite. Il sait qu'il va en passer par des trucs peut-être pas faciles mais il veut le faire. Alors que après, il y a eu beaucoup de gens qui sont venus en consommateurs, quand même. Moi, pour moi les crèches ça ressemblaient de moins en moins… Là je ne sais pas parce que je ne vais plus du tout en crèche mais ça ressemblait de moins en moins à ce qu'on voulait faire. C'était euh… à la limite nous les permanences on appelait même pas ça des permanences, on venait parce qu'on aimait être ensemble, parce qu'on aimait la présence des enfants, on aimait… à la limite on aimait peut-être mieux la présence des adultes parce qu'on tchatchait, on était heureux de parler ensemble et… Et donc c'était un plaisir[936].

Cette mère ressent donc un décalage entre le fonctionnement des parents à l'origine du collectif qu'elle a contribué à monter et celui des parents rencontrés quelques années plus tard. Il faut à nouveau souligner que cette remarque est faite par une mère du collectif « Quel univers inventer ? », qui est un de ceux où l'engagement de la première génération de parents était le plus total tant entre adultes que vis-à-vis des institutions. Une autre mère du collectif rennais « Fruits de la passion » ne partage pas cette impression. Elle a en effet fréquenté une crèche parentale plus proche de chez elle, créée après l'obtention du statut légal, avant de faire le choix de retourner à « Fruits de la passion », malgré la distance avec son domicile, et y retrouve cet esprit des débuts :

> Marie : il y avait peut-être autre chose aussi parce que nous au deuxième enfant on a eu la possibilité de le mettre dans une crèche à côté de chez nous, en face de l'école de l'aîné… Et

[936] Entretien avec Monique, 24 février 2020, à son domicile, à Paris.

> donc on l'a fait. C'était aussi une crèche parentale, hein, crèche Melba. Et puis on s'est aperçus que cette crèche parentale ne nous demandait que deux heures de permanence, je me demande si c'était même pas tous les quinze jours, et donc au bout d'un moment on s'est sentis très mal parce que ça n'avait rien à voir avec la crèche parentale, où on était vraiment partie prenante, tous, on était vraiment décisionnaires...
>
> Isabelle : impliqués…
>
> Marie : oui, impliqués, et finalement on a profité d'un départ et on est revenus à la crèche parentale la vraie parce que bon… ils étaient sympas comme tout hein ! Tout était très bien, mais nous on avait envie d'être plus impliqués et plus…
>
> Hélène : plus partie prenante dans l'éducation
>
> Elisabeth : et puis il y avait une dimension festive, si tu fais une permanence qu'une fois tous les 15 jours, tu ne connais personne
>
> Marie : on se sentait visiteurs, alors qu'on se sentait chez nous à la crèche ![937]

Le décalage ressenti par cette mère ne se fait donc pas au sein du même collectif mais entre deux projets dont un est plus tardif. Son expérience montre que l'obtention du statut légal n'a pas toujours signifié un basculement du fonctionnement des collectifs, d'autant moins dans un lieu comme « Fruits de la passion » où, comme cela a été évoqué, une des permanentes est restée pendant près de quarante ans en ayant à cœur de porter l'esprit des débuts, auquel elle adhère dès son entrée dans la crèche, et ce malgré les fréquentes difficultés qu'elle rencontre et qui seront évoquées dans le chapitre cinq.

[937] Entretien avec plusieurs parents à l'origine du collectif « Fruits de la passion », 26 mars 2019, au domicile d'une des mères, à Rennes.

Les collectifs enfants-parents sont donc principalement montés par des parents ayant un capital culturel important, qui font le choix de se créer dans une distance certaine avec les pouvoirs publics locaux et nationaux. Les petites annonces de *Libération* montrent une réelle envie de développer ces collectifs à l'échelle nationale, principalement en ville, mais les difficultés matérielles rendent souvent leur concrétisation difficile. Pour les projets réussissant finalement à se monter, l'installation dans un local est un moment déterminant, qui amène à la fois une stabilisation dans un lieu unique, et est l'occasion de structurer davantage le projet du collectif. Cependant, ces installations signifient aussi une augmentation des coûts qui, couplée au temps que demandent ce projet, les amène à envisager une reconnaissance officielle, portée par la création d'une fédération nationale : l'ACEP. La signature du décret devant reconnaître ces projets est retardée par un événement extérieur aux collectifs enfants-parents : l'incendie de la crèche des Beaux-Arts. L'histoire de cette crèche universitaire, créée en 1969 et achevée en 1981 à la suite de l'incendie constitue donc un pont sur la période étudiée, et représente, au même titre que la crèche de la Sorbonne, un symbole pour plusieurs des projets étudiés dans cette thèse. Cette première partie se clôt donc sur sa bibliographie institutionnelle.

Le centre d'accueil des enfants des Beaux-Arts, une institution en équilibre

Le 16 mars 1981, le Centre d'accueil des enfants des Beaux-Arts (CAEBA) prend feu et une enfant meurt dans l'incendie. La presse en fait ses gros titres, et la lecture de tous les articles, qui mettent en avant la charge émotionnelle du drame, marque la consultation des archives de cette institution. La charge symbolique de l'incendie est remarquée tout de suite par les protagonistes de l'époque, comme ce journaliste du *Monde* pour qui « Ainsi va prendre fin l'une des dernières réminiscences de mai 1968 »[938]. Comment faire pour que cet incendie ne détermine pas le regard porté sur ces archives et l'histoire qui pourra être écrite grâce à elles ? Cet incendie est alors interprété de deux manières : comme la conséquence des réticences constantes de la direction de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA) à accepter cette crèche – interprétation que font notamment les différents syndicats de l'École – ou comme le reflet des inconséquences des étudiant·es gérant alors la crèche – interprétation de la direction de l'École. Il ne sera pas ici question de trancher entre ces deux points de vue. Les archives nous apprennent que l'enquête conclut à un accident, et qu'il y a eu une erreur dans le comptage des enfants au moment de l'évacuation – ce dont la presse se fait largement le relais. Le CAEBA est ensuite définitivement fermé.

Ses archives contiennent également la trace de plusieurs conflits avec l'administration qui les a déposées. Elles sont le reflet de son point de vue sur cette initiative, toujours considérée comme une anomalie au sein de l'École. Elles permettent de documenter ces périodes de conflits, mais il est plus difficile d'y retrouver l'histoire de cette crèche au jour le jour, des projets pédagogiques qui ont pu s'y monter, des échanges et des conflits entre adultes ou encore des projets montés avec les enfants. Si ces archives gardent la trace de nombreux noms, un seul entretien a pu être réalisé, avec une des mères à l'origine de la crèche, qui n'y était plus au moment de l'incendie.

---

[938] M. BOLE-RICHARD, « La fin d'une garderie autogérée », *Le Monde*, 18 mars 1981.

Les autres personnes contactées n'ont jamais répondu à mes sollicitations, ce qui peut laisser supposer ou que les coordonnées retrouvées n'étaient plus les bonnes, ou un souhait de ne plus parler de la crèche. Le ton des articles de presse à propos de l'incendie m'a fait supposer que la deuxième explication était la plus plausible. En plus de cet entretien, un des pères à l'origine du collectif enfants-parents « Petidir » avait auparavant connu la crèche des Beaux-Arts et en a partagé avec moi ses quelques souvenirs néanmoins très peu précis. Les archives disponibles pour faire l'histoire de cette crèche sont donc marquées par un décalage entre abondance d'archives administratives et manque de sources du côté des étudiant·es. Les petites annonces que l'équipe de la crèche passait régulièrement dans le journal *Libération* permettent également de documenter son histoire, ainsi que les nombreux articles de presse la concernant.

Comme cela a été montré pour les crèches universitaires, le contexte de création du CAEBA est déterminant pour comprendre les modalités de son existence relativement longue dans une institution qui en refusait le principe *a priori*. L'histoire du CAEBA est marquée de conflits réguliers avec l'administration, d'abord dirigée par Jean-René Bertin[939] entre 1968 et 1978 puis par Jean Musy[940] entre 1978 et 1981. Ces conflits montrent que le CAEBA a toujours été plus toléré qu'accepté au sein de l'École. Malgré ces difficultés et le peu d'archives disponibles pour le faire, une tentative pour retrouver ce qu'a pu être ce lieu au jour le jour sera faite pour le sortir de sa charge symbolique tant du côté militant que politique.

I. 1969-1976 – De la création à l'arrêté officiel d'ouverture

D'après les souvenirs d'Edith, une des étudiantes à l'origine du CAEBA, le projet a d'abord été porté par deux jeunes femmes :

> *Et vous étiez deux, c'est ça ?*
>
> Que deux ! Et une nana que je ne connaissais pratiquement pas, je l'avais rencontrée peut-être deux fois… Elle était une amie d'une amie je lui ai proposé voilà, elle a dit oui. On a commencé à mettre nos affiches, 5, 5, on a commencé dans la cour, hein carrément, on faisait des rendez-

[939] Directeur de l'ENSBA de de 1968 à 1978, aucune information n'a malheureusement pu être trouvée à son sujet. La revue *Artension* a lancé un appel à informations à son sujet en mai 2022 et n'a obtenu aucune réponse non plus. Je remercie sa rédactrice en chef, Françoise Monnin, d'avoir pris le temps de me répondre.

[940] Sa notice nécrologique dans *Le Monde* en 1988 le présente comme un réformateur, ayant permis à l'École de tourner la page de Mai-juin 1968.

> vous un peu bizarres et puis petit à petit on a commencé à faire des réunions dans des salles, et puis ne sachant pas trop quoi faire on s'est adressées au comité d'action[941].

L'idée de monter une crèche dans l'École nationale supérieure des Beaux-Arts lui vient alors qu'elle est enceinte de son premier enfant. Son mari y est alors étudiant, et après avoir visité plusieurs crèches municipales, elle décide d'en monter une elle-même. La jeune femme avec qui elle s'associe est également enceinte et étudiante. Edith ne se souvient plus si elle connaissait déjà le projet de la crèche de la Sorbonne, mais il est certain qu'elle en entend rapidement parler et se retrouve associée à Françoise Lenoble-Prédine avec qui elle participe au stage de Villeneuve-sur-Bellot en septembre 1969. Ces étudiantes ont en effet rencontré, à la fin de l'année universitaire 1968-1969, le directeur de l'ENSBA qui s'est montré plutôt favorable à leur projet. Elles y ont donc travaillé pendant l'été. Les statuts de leur association sont déposés le 30 juillet 1969, et le stage de Villeneuve-sur-Bellot leur donne envie de monter un Centre de la petite enfance dans l'ENSBA. Pourtant, malgré cette rencontre positive avant l'été, l'administration se montre finalement peu encline à mettre en œuvre le projet à la rentrée suivante, et un rapport de force avec les étudiant·es se met en place. Un tract dénonce ce revirement de l'administration :

> Jeudi 17 septembre, nouveaux contacts avec l'administration qui a refusé tout ce qu'elle avait promis en ce qui concerne la crèche en Juillet. C'est à dire :
>
> - Les loges de la cour des Mûriers
> - Des bâtiments préfabriqués dans le jardin
> - Le jardin du directeur
> - 3 postes pour le personnel de la crèche [...]
>
> Aujourd'hui, alors que l'association est créée, les études d'aménagement en cours, une puéricultrice et 2 éducateurs choisis, l'administration refuse TOUT :
>
> - plus de loges car « on ne peut pas mettre des enfants à un étage »
> - Plus de jardin car il doit devenir un « jardin japonais » ou un « campus »
> - Plus de crédits pour de nouveaux postes à cause de « restrictions »
> - Eventuellement des bâtiments qui pourraient être construits mais « pas de bâtiments sans personnel » et pas avant Janvier 70[942]

[941] Entretien avec Edith, 11 juillet 2019, à son domicile, Paris.
[942] AN 19920445/170, « Crèche Beaux-Arts : dernières informations », 18 septembre 1969.

Les revendications des étudiant·es sont donc matérielles : disposer de locaux et des moyens de rémunérer trois personnes pour le fonctionnement de la crèche. Une nouvelle rencontre a lieu avec l'administration quelques jours après :

> L'accord de principe du directeur est renouvelé mais, l'interlocuteur actuel de l'administration avoue :
>
> - ne pas avoir pris connaissance du dossier constitué en juillet
> - n'avoir demandé aucune autorisation ni crédit auprès du ministère
> - nous menacer de nous faire expulser dans les 24 heures par les services de « l'hygiène » au cas où nous commencerions contre sa volonté[943]

Face à cette situation, une occupation des bureaux du directeur est prévue fin octobre 1969. Edith se souvient d'un contexte où les mobilisations étaient très efficaces :

> Ah ben l'administration ils nous ont fait poireauter, ils nous ont dit « on verra à la rentrée », et puis à la rentrée c'était ben « pff ». Donc on s'est installées nous ! N'importe quoi, quelques matelas, quelques biberons… Avec le CA[944] on a occupé les bureaux directoriaux. Ils étaient très très bien. Alors là avec les Beaux-Arts c'est un premier appel 100 personnes, un deuxième appel 400. Alors ça c'est terrible, vraiment ça marchait hyper bien. Donc en fait tout le monde est venu, ils avaient tout décroché les tableaux, tout mis en sûreté...
>
> *Et c'était vraiment action orientée crèche ?*
>
> Oui on s'est installés avec les matelas, les chauffe-biberons, les machins, à l'intérieur des… Ils sont très beaux les locaux de l'administration des Beaux-Arts[945]

L'efficacité de cette mobilisation peut s'expliquer par la période que traverse alors l'École, en pleine transformation institutionnelle après les mobilisations de Mai-juin 1968. Monique Segré, qui a étudié cette période de l'histoire de l'ENSBA, la qualifie de « rupture avec le passé » organisée autour de deux grands axes : la suppression des concours et de la sélection, l'ouverture à la diversité esthétique et la prédominance accordée à la formation en atelier[946]. L'occupation est alors également un moyen d'action mis en œuvre avec efficacité dans plusieurs crèches « sauvages » universitaires, en ayant le sens du décalage entre l'atmosphère de crèche installée et

---

[943] AN 19920445/170, « Centre d'activité des enfants des Beaux-Arts », compte rendu de la journée du mercredi 24 septembre 1969.
[944] Comité d'action.
[945] Entretien avec Edith, 11 juillet 2019, à son domicile, Paris.
[946] M. SEGRE, *L'art comme institution : l'École des beaux-arts, 19ème-20ème siècle*, Cachan, Editions de l'ENS-Cachan, 1993.

les locaux de l'ancien couvent des Petits Augustins, quai Malaquais. Cette occupation entraîne très rapidement l'implication du ministère de la Culture, qui envoie un représentant rencontrer les étudiant·es le 23 octobre 1969, afin de faire libérer les bureaux du directeur. Cet enchaînement chronologique pourrait faire penser que l'administration est réticente à mettre en place une crèche dans l'ENSBA et que les promesses faites par le directeur avant l'été étaient avant tout destinées à faire patienter les étudiantes venues le voir. Pourtant, une note datant de la veille de l'occupation montre un positionnement plus nuancé du directeur de l'École, Jean-René Bertin :

> A la fin de la précédente année scolaire, plusieurs étudiantes, mères de famille avaient appelé mon attention sur les difficultés qu'elles rencontraient à participer assidûment aux activités pédagogiques de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, en raison de l'impossibilité où elles se trouvaient d'assurer la garde de leurs enfants. La solution qui consistait pour les mères, à assurer à tour de rôle la garde des enfants de camarades et qui avait été mise en pratique antérieurement, avait dû être abandonnée, la longueur des déplacements à l'intérieur de Paris et le problème des horaires de garde lié à celui des activités pédagogiques, pour partie nocturnes, ayant conduit l'expérience à l'échec. La garde des enfants des étudiants est actuellement assurée dans certains établissements universitaires. La demande des étudiantes de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts n'apparaissant pas de ce fait comme devant créer un précédent et se limitant à l'origine à des proportions modestes, j'avais assuré mes interlocutrices que le problème serait étudié [...] Il s'agissait dans ma pensée de l'affectation comme garderie d'un local de superficie restreinte placé sous la responsabilité de personnel limité en nombre. Aux beaux jours, les enfants auraient pu jouer dans une partie du jardin attenant au palais des Etudes. Au cours des dernières vacances les étudiantes ont mûri leur projet : elles proposent maintenant la mise en place d'un organisme qui grouperait crèche, garderie et école maternelle. […] Pressées de voir aboutir leurs projets, les étudiantes ont, depuis la rentrée scolaire, installé quelques enfants dans un local de l'ENSBA qui ne leur a pas été affecté, sous la surveillance de personnel qu'elles ont recruté sans autorisation. […] Quelles que soient les maladresses qui ont été et qui continuent à être commises, le problème de la garde des enfants des étudiantes de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, mérite attention, il s'intègre au contexte général de l'enseignement dans cet établissement, comme dans les universités où il a reçu un début de solution (Vincennes – Censier – Dauphine). C'est la raison pour laquelle il devrait être étudié avec objectivité. Les propositions des étudiantes

> peuvent apparaître exagérées moins dans leur contenu, qui est cohérent, que dans leurs implications financières[947].

Cette note montre que le directeur de l'ENSBA a un souvenir précis de la demande des étudiantes, et qu'il a été attentif à leur situation matérielle qu'il retranscrit ici en détails. Ce dernier a également connaissance des rares initiatives existant pour prendre en charge les enfants des étudiant·es, notamment à Dauphine où la halte-garderie a été montée sans mobilisations, et s'appuie sur leur existence pour défendre la même chose à l'ENSBA. Ce n'est donc pas contre le principe d'une prise en charge des enfants au sein de l'École que se positionne l'administration, mais contre le coût que représenterait la mise en œuvre d'un Centre de la petite enfance. Il est possible que cette note ait contribué à l'acceptation très rapide par le ministère de la Culture de l'organisation d'une crèche dans l'ENSBA, puisqu'après une seule journée d'occupation, Roger Dumaine, directeur de Cabinet du ministre de la Culture, reconnaît le principe de la crèche sous réserve de pouvoir consulter ses statuts, le principe de son installation dans l'école, du paiement rétroactif de trois salarié·es à partir du 6 octobre 1969, et de l'utilisation d'une partie des jardins. Le dernier paragraphe de son courrier montre néanmoins que la rapidité de son acceptation tient également à une crainte de voir d'autres occupations se mettre en place :

> J'ajoute que la démarche que je n'ai pas hésité à faire pour parler et m'engager sur des problèmes réels malgré l'état de fait créé par l'occupation du bureau du directeur a une signification que je tiens à souligner : c'est l'importance que M. le directeur de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, les Services de l'Enseignement et moi-même, attachons à étudier, chacun à son niveau, dans les meilleurs délais, en collaboration avec les intéressés, et avec une ferme volonté d'aboutir, les problèmes que nous découvrirons ou qui nous serons présentés. Cette attitude est liée dans mon esprit à l'espoir qu'une telle assurance évitera à l'avenir des initiatives qui ne se conçoivent qu'à l'égard d'interlocuteurs de mauvaise volonté[948].

Ce paragraphe est significatif d'un contexte où les mobilisations étudiantes fréquentes et conséquentes leur permettent de représenter un contre-pouvoir pris au sérieux par l'administration. Comme le souligne Guillaume Roubaud-Quashie, les étudiant·es des Beaux-Arts ont en plus depuis

[947] AN 19920445/170, Note à l'attention de M. le chef de service des enseignements artistiques, 21 octobre 1969.
[948] AN 19920445/170, Lettre du directeur de Cabinet du ministère des Affaires culturelles, 25 octobre 1969.

longtemps une tradition d'organisation collective, à-travers leur organisation corporative, la Grande Masse. Dans les années 1968, les principaux syndicats étudiants s'implantent dans l'École, ainsi que plusieurs groupes politiques (maoïstes, trotskystes et communistes) qui structurent alors principalement les mobilisations[949]. La rapidité avec laquelle les étudiant·es obtiennent satisfaction tient sans doute également au ministère de tutelle de l'École car le ministère de la Culture ne partage sans doute pas la crainte de créer un précédent, contrairement au ministère de l'Education nationale, et le projet d'une crèche peut également s'inscrire dans une politique ministérielle alors encore très marquée par ses objectifs initiaux portés par André Malraux de démocratisation de l'accès à la Culture[950].

Après cette reconnaissance, plusieurs courriers entre l'ENSBA, le ministère de la Culture, la préfecture de Paris et le ministère de la Santé montrent une volonté d'obtenir une autorisation officielle d'ouverture par les services de la préfecture, comme pour toute crèche municipale. Une inspection est organisée, le 2 février 1970, par les services départementaux de PMI, dont les conclusions sont envoyées par courrier au ministère des Affaires culturelles :

> J'ai l'honneur de vous faire connaître que les conclusions du rapport établi à la suite de l'inspection effectuée le 2 février sont nettement défavorables. […] En effet, il n'est pas possible en l'espèce de parler de crèche ou de garderie. Les conditions de garde des enfants sont d'une manière générale mauvaises et plus précisément et en résumé il a été constaté :
>
> - que le personnel est insuffisant en nombre ;
> - que les nourrissons sont reçus dans « un dortoir » ou plus exactement dans un local obscur, non aéré sans insonorisation et ne comportant pas d'installations sanitaires permettant les changes et les toilettes[951]

La suite du courrier précise que la Ville de Paris n'allouera pas de subventions à cette crèche, en invoquant le même principe que pour son refus de subventionner la crèche de Vincennes : elle ne

---

[949] G. ROUBAUD-QUASHIE, « Jeunesses de Mai du quai Malaquais. Pour une histoire polychrome des mobilisations à « l'ex-École nationale supérieure des Beaux-Arts » au printemps 1968 », *Siècles. Cahiers du Centre d'histoire « Espaces et Cultures »*, n°47, 2019.

[950] A. LOMBARD, « Six décennies d'histoire », *Le Ministère de la Culture*, Paris, Presses Universitaires de France, 2020, p. 7-23.

[951] AN 19920445/170, Lettre de la sous-direction de la protection médico-sociale de l'enfance de la préfecture de Paris au Service des Enseignements de l'Architecture et des Arts plastiques du ministère des Affaires culturelles, 18 mars 1970.

finance pas les crèches d'entreprises ou réservées à une partie spécifique de la population. Ce courrier précise également qu'une nouvelle crèche municipale doit être construite courant 1971 sur un terrain proche de l'ENSBA appartenant à la Ville de Paris. Cette information donne l'idée à l'administration de l'ENSBA d'essayer de monter un projet alternatif reprenant le projet de « Centre de la petite enfance ». Une note interne est rédigée en ce sens :

> Le centre d'activité des enfants des Beaux-Arts entend être une application du projet de Françoise Lenoble-Pradine [*sic*] qui souhaite créer des « centres de la petite enfance ». […] Si l'on veut appliquer ces principes au centre à créer, il faut prévoir une construction permettant cet ensemble d'activités et des dépenses de fonctionnement importantes. Devra être réglé également la possibilité de faire fonctionner une école maternelle qui sorte des cadres habituels de l'Education nationale. C'est aussi des règles posées par le ministère des Affaires Sociales que devra s'exempter le centre : il ne semble pas, en effet, que l'idée de « centre de la petite enfance » soit reconnue et appliquée par ce ministère. Il est néanmoins certain que si la volonté existe de faire disparaître les obstacles financiers et juridiques, on pourrait arriver à la constitution d'un centre exemplaire dont le fonctionnement serait utile non seulement aux élèves de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, mais aussi aux habitants de la partie sud du VIème arrondissement[952].

Il ne semble pas que les étudiant·es à l'origine du CAEBA aient été mis·es au courant de ce projet, qui n'aboutira pas. La crèche reste donc dans les murs de l'ENSBA, mais le rapport fait par la PMI oblige à revoir les conditions de son fonctionnement et de son financement. Seule une note du service des enseignements de l'architecture et des arts plastiques du ministère des Affaires culturelles au directeur de l'ENSBA lui demande, en avril 1970, un écrit contenant ses observations à propos du rapport des services de PMI, dans laquelle doit également être fait mention des défauts relevés dans ce rapport auxquels une réponse a déjà été apportée[953]. Cette note montre que le positionnement de l'École et du ministère de la Culture est de satisfaire dans la mesure du possible aux exigences de la PMI sans revenir sur l'existence de la crèche. Aucunes traces d'échanges entre l'ENSBA et la préfecture de Paris n'ont ensuite pu être retrouvées dans les archives d'avant 1973.

---

[952] AN 19920445/170, ENSBA/DA, Note au sujet du « Centre d'activité des Enfants des Beaux-Arts » (Implantation future – conditions de fonctionnement), 27 octobre 1969.

[953] AN 19920445/170, Note du service des enseignements de l'architecture et des arts plastiques du ministère des affaires culturelles au directeur de l'ENSBA, 17 avril 1970.

Néanmoins, chaque année, un courrier de l'ENSBA atteste de l'allocation d'une subvention de fonctionnement de 3000 francs à la crèche, ainsi que de la prise en charge de trois puis quatre salarié·es. Les locaux alloués restent les mêmes, ainsi qu'un accès à une partie des jardins de l'École. La crèche s'installe donc dans un contexte de reconnaissance inachevée, les demandes de la PMI ayant été en partie prises en compte sans pour autant avoir obtenu ensuite un agrément officiel. Cette situation s'installe pour plusieurs années et est résumée dans une note confidentielle du directeur de l'ENSBA en 1974 :

> Si, au fil des années, les rapports entre les responsables du Centre et la direction de l'ENSBA se sont normalisés, il n'en demeure pas moins qu'aux yeux de l'extérieur, l'organisme est tenu comme procédant d'une situation de fait et qu'à ce titre il n'est reconnu ni par la préfecture de Paris, ni par les services de la Santé publique. Ceci n'a pas empêché les Services de la Mairie du 6e arrondissement d'aiguiller certains « cas sociaux » vers le Centre d'activité des enfants des Beaux-Arts, le détournant ainsi de sa destination première d'organisme réservé aux seuls enfants des étudiants, des enseignants et du personnel administratif de l'ENSBA. J'ai dû intervenir personnellement pour que cette utilisation abusive cessât[954].

Le statut ambigu du CAEBA perdure donc pendant plusieurs années, ambiguïté utilisée parfois par l'administration elle-même comme le montre la mention des pratiques de la mairie du sixième arrondissement. Mais cette note est rédigée à un moment où la préfecture de Paris demande à nouveau que le CAEBA réussisse à obtenir une reconnaissance officielle pour pouvoir continuer à fonctionner, après la diffusion d'une émission télévisée consacrée à la crèche[955]. Cette situation est donc tolérée tant que le CAEBA reste une initiative discrète dans les murs de l'ENSBA, mais ne peut perdurer quand une communication plus large est faite sur le projet. Après plusieurs mois de négociations, où l'existence et le financement du CAEBA sont remis en question, la reconnaissance officielle est finalement obtenue le 9 novembre 1976. L'arrêté d'ouverture mentionne que le CAEBA est autorisé à faire fonctionner pendant un an une garderie au 17 quai Malaquais pour 40

---

[954] AN 19920445/170, Note confidentielle pour le chef du service des enseignements de l'architecture et des arts plastiques, 14 novembre 1974.

[955] AN 19920445/170, Une lettre de la préfecture de Paris au directeur de l'ENSBA indique en effet : « M. Le préfet de Police m'a récemment adressé photocopie d'un rapport du Commissaire Divisionnaire du 6ème arrdt, établi à la suite de l'émission télévisée « actualités régionales » du 2 février dernier, consacrée en partie à la crèche qui fonctionne dans les locaux de votre établissement », 7 avril 1975.

enfants âgés de 2 à 5 ans[956]. Il est renouvelé un an plus tard, le 27 décembre 1977, selon les mêmes conditions et jusqu'à la fermeture des locaux du quai Malaquais, car est alors envisagé un déménagement du CAEBA rue Jacques Callot.

Les locaux du CAEBA sont régulièrement présentés comme inadaptés, tant par les étudiant·es que par les services de PMI. Un extrait du rapport des services de PMI sur le CAEBA permet de s'en faire une idée précise :

> Ceux-ci sont formés d'une grande salle repeinte de couleurs fraîches, située au troisième et dernier étage du bâtiment, sous les toits ; cette pièce sonore est néanmoins fort claire. Elle donne accès à chaque extrémité sur un pallier et un escalier. L'un des deux est malencontreusement fort encombré de montants et de planches. Un angle de la grande salle est cloisonné et forme une pièce sans fenêtre. Ceci sert de dortoir aux nourrissons afin de les isoler du vacarme de la grande pièce où s'ébattent avec vigueur, mais malheureusement sans occupation semble-t-il, des enfants de l'âge de la station assise à l'âge de six ans. Les nourrissons sont donc dans l'obscurité et dans une atmosphère confinée, sans surveillance. Cette situation est intolérable, les étudiants en sont d'ailleurs conscients, puisqu'ils refusaient d'ouvrir ce cagibi et de nous y laisser pénétrer, arguant de ce qu'ils n'y mettaient que leurs affaires personnelles. La biberonnerie-cuisine est installée dans le sas d'accès aux W.C. Elle est des plus sommaire, le sas est clair et aéré par une lucarne ; néanmoins ce choix stupéfie. Le mobilier est extrêmement réduit ; il est de même type que celui qui a été utilisé jusqu'alors par les étudiants dans les circonstances analogues : matelas et étoffes posés par terre, vieux lits d'enfants exigus. Il y a une ébauche d'organisation future sous forme de casiers à vêtements, de blocs de mousse entreposés pour confectionner ultérieurement des matelas – même les lits – la pièce est encore occupée par des vestiges de son ancien mobilier d'atelier d'architecture, portants en fer et tables. De nombreux débris de mousse plastique jonchent le sol ; ils servent plus ou moins aux enfants. Ceux-ci ont quelques tricycles et ours ; les plus grands courent sur les tables. De nombreux adultes sont présents. Certains rédigent tracts et affiches ; d'autres assis regardent l'ensemble. Quelques jeunes femmes donnent biberons et goûter. Trois personnes sont payées par l'École des Beaux-Arts, l'une d'elle est étudiante originaire des U.S.A. où elle a exercé en tant qu'orthoptiste, une autre serait puéricultrice diplômée d'état. Un médecin participerait aux réunions du vendredi après-midi mais je n'ai pu connaître son

[956] AN 19920445/170, Arrêté d'ouverture du Centre d'activité des enfants des Beaux-Arts, 9 novembre 1976.

> nom. […] Le personnel est insuffisant ; il ne peut assurer la totalité des heures d'ouverture et il y avait trop d'enfants pour trois personnes. Les enfants étaient inoccupés aux heures où nous les avons vus, leur activité était bruyante et incohérente, le vacarme dans la grande pièce interdisait une conversation. De jeunes nourrissons sur le sol rampaient avec allégresse, d'autres faisaient du tricycle, couraient sur les tables. (Les étudiants nous ont affirmé que leur expérience n'avait pu encore débuter réellement en ce qui concerne les enfants, faute de personnel)[957].

Une photo extraite d'un article de la revue *Parents* sur le CAEBA permet également de percevoir cette grande pièce :

Figure 14 « Un jardinier d'enfants aux Beaux-Arts », *Parents*, n°11, janvier 1970.

Le CAEBA bénéficie donc d'un espace conséquent, ce qui est régulièrement souligné comme positif dans les écrits à son sujet. Cette grande pièce permet de ne pas séparer les enfants par classes

[957] AN 19920445/170, Rapport concernant la garde collective d'enfants organisée par les étudiants de l'École des Beaux-Arts, 2 février 1970.

d'âge, comme le souhaitent les étudiant·es à l'origine de la plupart de ces projets, et de mettre en place une vie collective entre enfants et adultes. La mise en œuvre de la pièce servant de dortoir aux nourrissons et ici très critiquée m'a été racontée par Edith : cette dernière défend en effet de créer, dans l'espace du CAEBA, un dortoir pour les nourrissons, car le lieu est très bruyant. Sa proposition de monter une cloison n'est pas acceptée par tout le monde, certain·es ne souhaitant pas « ériger des murs » dans la crèche. Elle se souvient avoir alors été accusée d'être « staliniste ». Elle obtient finalement gain de cause et un espace est finalement délimité avec des cloisons pour permettre aux nourrissons d'être au calme[958]. Il est tout à fait possible que cet espace soit peu aéré, et peu étonnant que les services de PMI insistent sur cet aspect, l'aération faisant encore partie des principales recommandations pour l'aménagement des crèches – déjà identifiée par Alain Corbin pour la première moitié du XIX^{e} siècle comme « l'axe de la stratégie hygiéniste »[959]. Il s'agit néanmoins, pour les étudiant·es et avec les moyens dont ils et elles disposent, de prendre en compte le besoin de repos spécifique des jeunes enfants. La faible importance du mobilier peut être attribuée au manque de moyens, mais peut être également un choix pour laisser davantage d'espace à la mobilité des enfants. La place d'objets au sol peut également être un choix, comme à la crèche de la Sorbonne, d'organiser l'espace à la hauteur des enfants et donc au ras-du-sol. La description des nourrissons rampant sur le sol corrobore d'ailleurs cette hypothèse, ainsi que la présence de débris de mousse plastique qui peut indiquer qu'on laisse les jeunes enfants jouer en autonomie et donc probablement déchirer ces pièces de mousse en de nombreux petits morceaux. L'attestation d'enfants courant sur les tables va dans le sens de la recherche de cette libre mobilité. Le détournement du lieu et des objets par les enfants est donc non seulement accepté mais recherché.

II. Jusqu'en 1978, une institution tolérée par l'administration

Sous la direction de Jean-René Bertin, la situation de reconnaissance partielle dans laquelle se trouve le CAEBA le place dans une situation d'entre-deux. Il bénéficie en effet d'une

[958] Entretien avec Edith, 11 juillet 2019, à son domicile, Paris.
[959] A. CORBIN, *Le Miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social, XVIII^{e}-XIX^{e} siècles*, Paris, Aubier, 1982, p.111.

reconnaissance suffisante pour obtenir des locaux et des subventions de l'ENSBA, et donc durer dans le temps. Mais cette reconnaissance est avant tout concédée : les autorités administratives de l'École semblent toujours rester convaincues que financer cette crèche ne devrait pas faire partie de leurs attributions, et n'acceptent donc pas les initiatives des étudiant·es qui permettraient de lui donner une autre dimension. Deux moments de l'histoire du CAEBA sont particulièrement représentatifs de cette situation et seront étudiés successivement : la construction de nouveaux bâtiments pour la crèche dans la cour de l'École en 1974, et un conflit pour les locaux avec une unité pédagogique de l'École (UP9) en 1977.

En 1974, des bâtiments prévus pour être une extension de la crèche sont construits dans le cadre d'un des ateliers de l'ENSBA, au sein de l'Unité pédagogique 6 (UP6), devenue ensuite l'école d'architecture de la Villette. La création d'Unités pédagogiques au sein de l'ENSBA date de 1968, mais s'inscrit dans un processus plus long de refonte de la formation en architecture, initié en 1966[960]. Cinq unités pédagogiques sont d'abord créées, mais sont rapidement critiquées par de nombreux étudiant·es et enseignant·es qui en créent une supplémentaire : UP6, considérée comme l'unité pédagogique « gauchiste »[961] de l'École. Au sein d'UP6, le projet de bâtiments pour la crèche est coordonné par Jean Laberthonnière, architecte proche de Roland Castro, et réalisé par des étudiant·es en architecture. Une photo d'un article de presse et un dessin tiré d'un tract du CAEBA permettent d'avoir une idée plus précise de ce à quoi ressemblaient ces bâtiments, parfois qualifiés de « bulles », de « dômes » ou encore de « mamelons ». Ils correspondent à un choix architectural typique de la période, caractérise par son faible coût grâce à l'utilisation d'un voile de béton armé sans coffrage[962] :

[960] A. DEBARRE, « La genèse des ENSA parisiennes : entre libéralisme hérité et autorité contestée », en ligne : https://chmcc.hypotheses.org/10905 [consulté le 27/05/2023].
[961] *Ibid.*
[962] R. SAINT-PIERRE, *Maisons-bulles : architectures organiques des années 1960 et 1970*, Paris, Editions du Patrimoine, 2015.

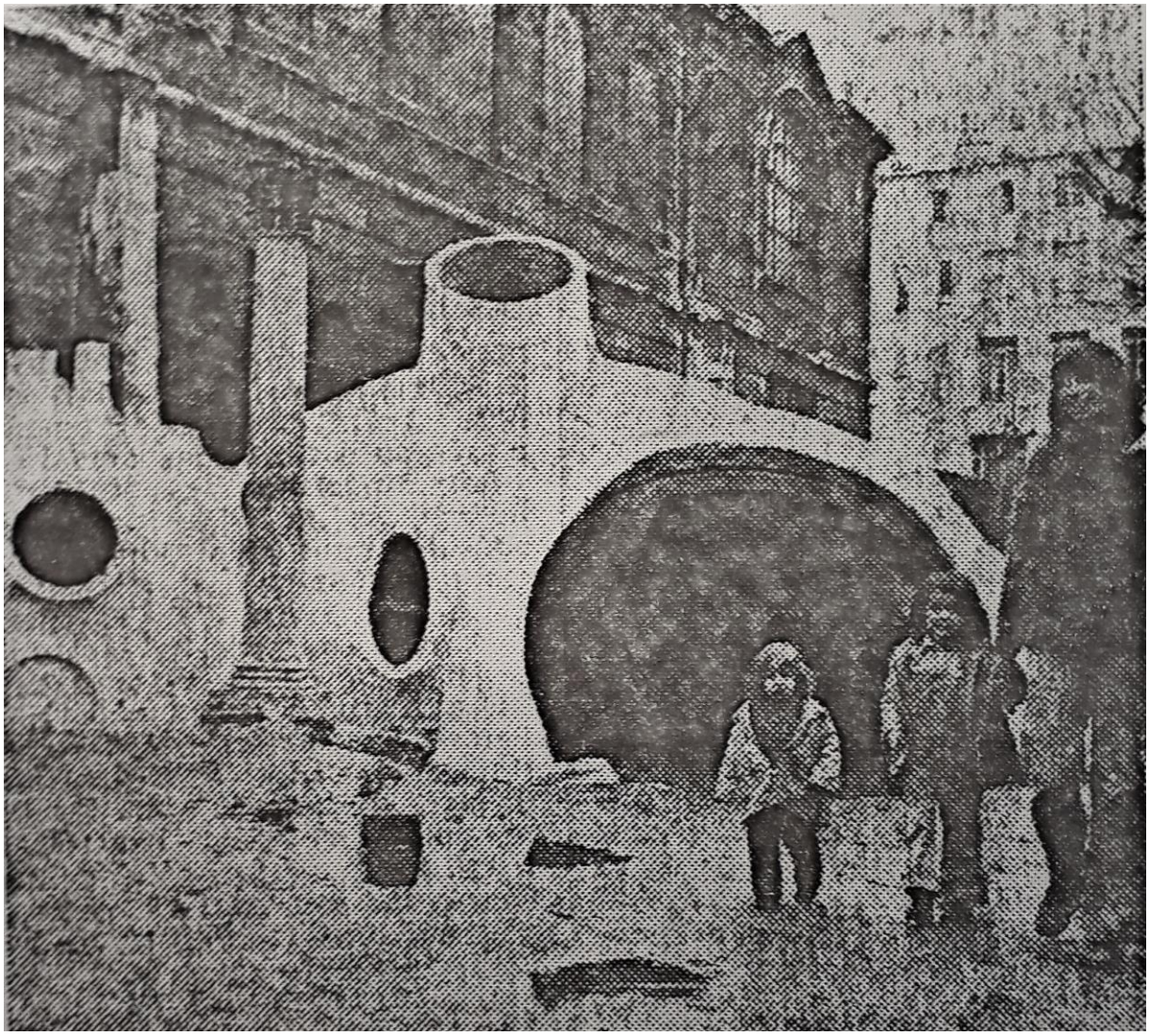

Figure 15 « La crèche bulle des Beaux-Arts déplaît aux riverains », *France soir*, 27 janvier 1975. Photo : Claude Vignal.

Figure 16 Extrait du tract « La crèche s'agrandit », s.d., AN 19920445/170.

Comme l'indique le titre de l'article de *France soir* dont est tirée cette photographie, certains riverains se plaignent de la construction de ces nouveaux bâtiments, considérant que leur allure défigure l'architecture de l'École. À l'intérieur même de l'ENSBA, des protestations se font entendre, comme celle du conservateur honoraire responsable des collections de la bibliothèque, qui écrit au directeur en septembre 1974 :

> Je me permets de vous présenter ma plus vive protestation devant la construction qui s'élève actuellement dans le jardin de l'École. Cette construction […] obstrue tout le jardin, englobe les colonnes Montmorency, pollue les inestimables arcades Torpanne[963].

D'autres protestations sont envoyées au ministère de la Culture, notamment par le président de la « ligue urbaine et rurale » et le service de conservation des Bâtiments de France. Ces courriers sont transmis au directeur de l'École, qui y répond par une note de plusieurs pages transmise au chef de service des enseignements de l'architecture et des arts plastiques du ministère de la culture. Il y détaille la situation, qu'il défend en la présentant comme un exercice pédagogique temporaire nécessaire à la formation des architectes, manquant selon lui d'exercices d'application :

> Invoquant la disposition du paragraphe 2 du protocole relatif à la recherche éventuelle d'une meilleure implantation du Centre, l'atelier de l'UP 6 dirigé par M. Laberthonnière demanda en juin 1974 l'autorisation de réaliser, sur le terrain de jeux et à titre d'exercice d'architecture, la construction provisoire d'un abri léger destiné aux enfants du Centre. Cet abri se présente

[963] AN 19920445/170, Lettre du conservateur honoraire responsable de la bibliothèque de l'ENSBA, 30 septembre 1974.

> comme un ensemble de coupoles hémisphériques imbriquées les unes dans les autres : la technique de réalisation est celle de la projection d'un mélange de plâtre et d'éléments plastiques sur une armature flexible de bois. L'abri ne comporte pas de fondations. Dans un établissement d'enseignement d'architecture, l'intérêt pédagogique d'une réalisation en grandeur nature paraît incontestable parce qu'une telle démarche collective pose, à échelle réduite mais de ce fait plus directement préhensible les problèmes essentiels et permanents de l'architecture : finalité de l'opération, distribution et harmonisation des volumes, limitation du coût et sélection des techniques pour ce qui est de la construction même, de l'insonorisation, de l'éclairage, de la climatisation ou de l'étanchéité. […] Dans un tel contexte, les critiques du Président de « la ligue urbaine et rurale » – en quoi les travaux pédagogiques de l'établissement public qu'est l'ENSBA le regardent-ils ? et les demandes d'explication de la Conservation des Bâtiments de France de Paris, toujours étonnée de ce qui se passe ailleurs que chez elle, ne méritent qu'une attention dictée par la seule courtoisie[964].

L'ensemble de cette note montre que Jean-René Bertin se positionne davantage pour la défense de la liberté pédagogique des enseignant·es de l'École, que pour celle du CAEBA. En effet, s'il est évoqué en une page au début de la note, les autres pages sont consacrées à une critique de l'enseignement de l'architecture en France et une défense de l'initiative pédagogique prise par Jean Laberthonnière. La dernière partie de l'extrait cité laisse également deviner une concurrence de légitimité entre administrations, ou en tous cas un besoin du directeur de l'ENSBA de rappeler sa légitimité pour l'élaboration des programmes d'enseignement dans l'École. Cette longue note ne suffit cependant pas à convaincre le ministère de la Culture, comme l'explique le directeur de l'École dans un courrier au directeur d'UP 6 :

> Ma proposition n'a pas été retenue de considérer cette démarche comme un exercice pédagogique en grandeur réelle et qui n'aurait, de ce fait qu'un caractère temporaire. De graves atteintes et qui étaient délibérées ont été portées récemment à la réglementation destinée à assurer la protection du patrimoine architectural – la presse a commenté en particulier

[964] AN 19920445/170, Note confidentielle du directeur de l'ENSBA au chef du service des enseignements de l'architecture et des arts plastiques du ministère de la Culture, 14 novembre 1974. Souligné dans le document original.

> l'attitude des municipalités de Nancy et de Nantes[965]. Aussi le Secrétariat d'État à la Culture estime qu'il ne peut pas encourir le reproche de transgresser les règles qu'il a lui-même établies[966].

Le choix de ne pas maintenir ce bâtiment est donc dicté par des considérations plus générales propres au ministère de la Culture.

De plus, l'ensemble des documents cités défendent avant tout le projet de formation à l'architecture sous-tendu par cette initiative, sans évoquer le fait qu'elle est couplée à un projet pédagogique porté par le CAEBA, qui a financé une partie de la construction. Un document rédigé par des étudiant·es du CAEBA en juillet 1974 avait pourtant été transmis à l'administration de l'École. Y est détaillé le projet pédagogique envisagé dans les dômes :

> Nous envisageons pour les enfants qui atteindront trois ans et davantage de les utiliser afin d'organiser une série d'activités que nous jugeons nécessaires et indispensables. En effet, il se vérifie, à travers notre pratique quotidienne, que dans les locaux actuels de la crèche, la réalisation d'activités déterminées et suivies ne peut être assumée compte tenu du mélange d'âge et de l'agencement de l'espace. […] Nous jugeons en effet indispensable de proposer aux enfants de cet âge un certain nombre d'activités telles que : peinture, modelage, collages, musique et chants, marionnettes, jeux d'assemblage et de construction. Ces types d'activités nécessitent l'achat de matériel pédagogique adapté qui ne peut être prévu dans le budget actuel du CAEBA, une grande partie de celui-ci ayant été affecté à la construction des dômes du jardin[967].

Ce projet d'extension de la crèche n'est donc pas qu'un projet pédagogique destiné aux étudiant·es d'UP6, mais a été élaboré en concertation avec les étudiant·es faisant fonctionner le CAEBA (des détails sont également donnés dans la note citée à propos des conditions de sécurité prises en compte pour l'accueil des enfants dans l'élaboration de cette construction). Leur projet pédagogique est un projet qui pourrait être qualifié aujourd'hui d'éveil artistique et culturel. S'il n'est pas surprenant qu'un tel projet ait vu le jour dans une crèche située dans l'ENSBA, il peut

---

[965] Il s'agit *a priori* des projets alors controversés de la tour Bretagne à Nantes et de l'exclusion d'une rue commerçante majeure à Nancy du secteur sauvegardé, amenant certaines constructions des années 1970 à se retrouver nez à nez avec des bâtiments classés.

[966] AN 19920445/170, Lettre du directeur de l'ENSBA au directeur de l'UP 6, 2 décembre 1974.

[967] AN 19920445/170, Note du CAEBA au directeur de l'ENSBA, 8 juillet 1974.

être considéré comme faisant partie des projets précurseurs dans ce domaine en France, ou un protocole d'accord interministériel reconnaissant l'importance de l'éveil artistique et culturel pour les jeunes enfants n'a été signé qu'en 1989[968]. Si la construction de nouveaux dômes pour la crèche est défendue par le directeur de l'ENSBA, le projet pédagogique pour les enfants de la crèche est ignoré et ne sera pas financé. Aucune alternative ne leur est proposée après la destruction des dômes, malgré une mobilisation importante qui étonne le directeur de l'ENSBA lui-même :

> Cet épisode m'a reporté plusieurs années en arrière. La contestation, essoufflée par un usage inconsidéré des thèmes mobilisateurs, ne demande qu'à renaître ; il nous appartient, aux uns et aux autres, de ne pas lui en offrir l'occasion. La présente affaire aura eu au moins le mérite de permettre de tester l'état d'esprit des étudiants de l'établissement et l'intérêt réel qu'ils portent à certains problèmes – la montée de température qu'elle a provoquée a été immédiate, depuis une quinzaine tous les renseignements qui m'ont été apportés l'ont confirmé. Je n'ai donc pas été étonné qu'on ait renoué avec la pratique des « visites impromptues » au bureau du directeur et qui n'avait plus cours depuis 1972. Je regrette, par contre, qu'elle s'instaure à nouveau[969].

Ces notes font également mention de la mobilisation d'une centaine d'étudiant·es pour la défense de la crèche, ce qui montre que le sujet réussit effectivement encore à mobiliser. Le ton de ces notes révèle que l'administration n'est pas prête à se laisser déborder, et ambitionne d'être ferme quant au projet de crèche. Dans le tract « La crèche s'agrandit » d'où a été tiré le dessin des dômes reproduit plus haut, cette position de la direction est dénoncée :

> Des dômes sont construits dans le jardin réservé à la crèche par des étudiants et des profs d'archi. Ces dômes ne sont pas terminés et dans l'attente, nous avons besoin de locaux supplémentaires. En juin, nous avons remis à l'administration un projet concernant nos nouvelles activités avec les enfants dans les dômes. Nous avons demandé également 2 postes supplémentaires (postes réclamés régulièrement depuis 2 ans) ainsi qu'une subvention supplémentaire pour l'achat de matériel de jeux et pour l'aménagement des dômes. Mais l'administration nous a donné une réponse plus que négative. Non seulement nous n'avions

---

[968] D. RATEAU, « De l'éveil culturel des tout-petits à... », *Spirale – Revue de recherches en éducation*, n°35, 2005, p. 15-20.

[969] AN 19920445/170, Notes manuscrites confidentielles du directeur de l'ENSBA au chef du service des enseignements de l'architecture et des arts plastiques du ministère de la Culture, [décembre 1974].

> rien obtenu pour les dômes, mais l'administration nous a bien recommandé de fermer nos gueules si nous voulons garder les acquis de la crèche[970].

Ce nouveau projet pédagogique est donc vécu comme une provocation et n'a semble-t-il jamais été pris au sérieux par l'administration. L'épisode de la « crèche des dômes » montre donc comment cette situation d'entre-deux dans laquelle se situe le CAEBA ne lui permet pas de mettre en place des projets ambitieux car toute visibilité trop grande est vécue par l'administration comme une provocation. Ce ressenti de l'administration doit à nouveau être replacé dans un contexte où les mobilisations étudiantes sont alors très fréquentes et ont sans doute créé une certaine usure chez les administrateurs – usure qui se ressent d'ailleurs également dans les notes du directeur Jean-René Bertin citées précédemment. Ce dernier ne menace cependant jamais de faire fermer la crèche dans les premières années de son existence.

En 1977, une nouvelle situation de conflit met en évidence la situation ambivalente dans laquelle se trouve la crèche. Deux événements successifs en octobre et novembre révèlent en effet des tentatives de l'administration de mettre fin à ce projet sans oser pour autant le faire de front. Le lundi 3 octobre 1977, en se rendant à la crèche pour son ouverture le jour de la rentrée, les parents et les salarié·es se retrouvent devant une porte fermée sur laquelle est accrochée une note de service signée de la direction de l'ENSBA stipulant que :

> La présence de chantiers importants dans l'établissement et qui poursuivront leurs activités au cours des mois à venir fait obligation, pour des raisons de sécurité, de suspendre les activités du Centre d'activité des enfants des Beaux-Arts[971].

Si l'ENSBA est effectivement en chantier, les parents et les salarié·es de la crèche n'ont pas été prévenu·es de cette décision. Les portes de la crèche sont enfoncées en fin de matinée, afin de pouvoir y avoir de nouveau accès[972]. Reprenant une modalité d'action ayant fait ses preuves, les parents occupent également les bureaux du directeur de l'École pour protester contre cet état de fait et demander la réouverture de la crèche. Le directeur décide alors de faire intervenir la police, qui évacue les étudiant·es des bureaux dès le jour suivant. Une assemblée générale est convoquée

---

[970] AN 19920445/170, Tract « La crèche s'agrandit », s.d.
[971] AN 19920445/170, Note de service du directeur de l'ENSBA, 30 septembre 1977.
[972] AN 19920445/170, Les détails de cette journée ont été trouvées dans des notes manuscrites du directeur de l'ENSBA, [octobre 1977].

le même soir au sein de l'École, puis une conférence de presse est organisée le 6 octobre. L'intervention policière a sans doute eu un effet déterminant dans l'intérêt que porte la presse à cette situation, car dès le lendemain, de nombreux articles sur le sujet sont publiés[973]. La direction de l'École réagit à ces publications en diffusant un premier communiqué de presse, le 5 octobre, indiquant que des contacts ont été pris avec les services de PMI de la Ville de Paris pour trouver des solutions d'accueil pour les enfants du CAEBA[974]. Les sections UNEF et CGT de l'ENSBA diffusent également des communiqués, dans lesquelles elles soutiennent les parents de la crèche. Ces communiqués font ressortir le positionnement de la CGT qui, tout en dénonçant les méthodes de l'administration, précise qu'elle ne cautionne pas le principe d'une crèche dans l'ENSBA et propose plutôt une participation de l'administration aux frais de garde des étudiant·es. Le 6 octobre 1977, les quatre salarié·es de la crèche envoient une lettre-type à la direction lui demandant de les informer sur leur avenir professionnel. L'ensemble de ces mobilisations porte ses fruits puisque le 7 octobre 1977, la direction de l'ENSBA diffuse un nouveau communiqué de presse :

> Une proposition d'implantation qui situerait le Centre d'activité des enfants des Beaux-Arts à proximité immédiate de l'École a été faite le 7 octobre 1977 aux responsables de cet organisme. Elle lui permettrait de poursuivre ses activités antérieures dans les conditions de sécurité indispensable à la protection des enfants[975].

Le Monde relaie cette information :

> Selon [le directeur de l'ENSBA, les nouveaux locaux] présentent les conditions de sécurité et de salubrité nécessaires. Les enfants disposeront d'une surface de 150 mètres carrés, vitrée sur toute la longueur, et de quatre salles. Il faudra environ deux semaines pour faire les aménagements nécessaires. En attendant, les enfants pourront être accueillis rue Bonaparte[976].

Les nouveaux locaux, situés rue Jacques Callot, doivent être aménagés pendant une quinzaine de jours avant que le CAEBA puisse envisager un déménagement. Pendant cette période, les locaux condamnés par l'administration continuent à être utilisés. Le 28 octobre 1977, une lettre est diffusée

---

[973] Une petite dizaine d'articles de presse nationale et locale parus entre le 5 et le 7 octobre 1977 ont été retrouvés dans les archives du CAEBA.
[974] AN 19920445/170, Communiqué de presse de la direction de l'ENSBA, 5 octobre 1977 à 17h45.
[975] AN 19920445/170, Communiqué de presse de la direction de l'ENSBA, 7 octobre 1977 à 17h.
[976] « Le directeur des Beaux-Arts propose de nouveaux locaux pour la crèche », *Le Monde*, 9-10 octobre 1977.

par l'assemblée générale des parents de la crèche à des personnalités susceptibles d'apporter leur soutien à leur projet, car l'aménagement des locaux n'a toujours pas été réalisé et les parents craignent que le CAEBA soit amené à disparaître définitivement. Tant la tenue de la conférence de presse début octobre que ce courrier montrent à nouveau que l'existence du CAEBA au sein de l'ENSBA tient à un rapport de force que l'École remet régulièrement en jeu, ce qui demande aux étudiant·es de réussir à le réaffirmer. Seul un courrier de soutien de deux députés communistes, Paul Laurent et Pierre Juquin, a pu être retrouvé en réponse à cet appel[977].

Début novembre 1977, une nouvelle tentative est faite pour déloger le CAEBA de ses locaux. Les parents et salarié·es la découvrent à nouveau en arrivant un matin à la crèche comme le décrit ce tract diffusé par plusieurs syndicats locaux :

> Lundi matin 7 novembre, en arrivant à la crèche des Beaux-Arts rue Bonaparte, permanents enfants et parents ont trouvé l'escalier d'accès totalement obstrué sur les deux étages par tous les meubles et tout le matériel de la crèche, la nourriture jetée, lits, tables et bancs cassés, les sanitaires et toutes les cloisons arrachées, un mur aveugle défoncé, les locaux saccagés. Pendant ce temps quelques étudiants et des professeurs d'UP9, auteurs de ce vandalisme avec la complicité de l'administration essayaient, y compris sous la menace, de commencer leurs cours[978].

Créée en 1975, UP 9 est la dernière unité pédagogique mise en place pendant cette période de réorganisation presque permanente de l'enseignement de l'architecture à Paris[979]. Un courrier de l'architecte Michel Marot, alors responsable d'UP9, adressé au ministre de la Culture pour lui demander du soutien dans le conflit qu'il pressent montre que la direction de l'École était bien consciente de créer une situation qui pouvait dégénérer :

> Monsieur le ministre,
>
> En ma qualité de chef d'atelier titulaire d'architecture, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'existence d'un conflit intérieur à l'École des Beaux-Arts relatif à l'attribution de locaux d'enseignement, conflit qui risque de dégénérer en affrontement dès le lundi 7.11.1977 à 9

---

[977] AN 19920445/170, Courrier de Paul Laurent citant Pierre Juquin au directeur de l'ENSBA, 22 novembre 1977.
[978] AN 19920445/170, CFDT, UNEF, SNE-SA, « Assez de violence et de vandalisme. La crèche sauvage », [8 novembre 1977].
[979] A. DEBARRE, « La genèse des ENSA parisiennes », *op. cit.*

> heures, heure d'ouverture de l'École. Le local précédemment occupé par une crèche a été affecté à un atelier de notre unité et, à la veille de la rentrée fixée à lundi prochain, enseignants et étudiants ont pris possession des lieux et y ont installé le matériel nécessaire à l'enseignement. Ce faisant ils ont évacué les divers mobiliers trouvés sur place. Les événements relatifs à la crèche étant d'une telle sensibilité et ayant donné lieu il y a un mois à la campagne de presse que l'on sait, je sollicite que des mesures de protection soient prises d'urgence pour permettre le déroulement normal d'une rentrée déjà retardée deux fois à ce jour dans l'absence de ces locaux[980].

La concurrence pour l'usage des locaux est utilisée pour tenter de mettre fin au CAEBA. À nouveau, plusieurs articles de presse relaient la situation ce qui permet sans doute aux étudiant·es portant le projet de peser dans les négociations avec la direction de l'École. En effet, trois jours plus tard, le 10 novembre 1977, un accord officiel est signé entre le président du CAEBA et le directeur de l'ENSBA qui acte que l'association pourra continuer à utiliser les mêmes locaux jusqu'à l'aménagement des nouveaux locaux toujours prévus rue Jacques Callot[981]. Ce revirement à nouveau très rapide de la direction laisse deviner qu'un conflit ouvert avec les étudiant·es portant le projet du CAEBA n'est pas souhaité, et que ces tentatives pour le faire fermer sont plutôt des moyens de tester leur détermination. Cependant, les travaux annoncés ne seront jamais financés et en 1981, le CAEBA est toujours dans les mêmes locaux.

III. 1978-1981 – Jean Musy : un directeur contre la crèche

Le CAEBA est donc au cœur d'un rapport de force avec la direction de l'ENSBA, qui change en 1978 quand Jean Musy remplace Jean-René Bertin à la direction de l'École. Sa notice nécrologique dans *Le Monde* en 1988 le présente comme un réformateur, ayant permis à l'École de tourner la page de Mai-juin 1968 : « C'est en 1978 que Jean Musy […] est nommé directeur de l'École nationale des beaux-arts. Un poste auquel il va redonner tout son prestige en retrouvant la vocation culturelle de l'établissement longtemps oblitérée par un enseignement indécis. Les unités pédagogiques d'architecture, dont il avait naguère étudié la réforme, quittent le quai Malaquais

[980] AN 19920445/170, Courrier de Michel Marot au ministre de la Culture, 5 novembre 1977.
[981] AN 19920445/170, Accord entre le président du CAEBA et le directeur de l'ENSBA, 10 novembre 1977.

[…] Reste, pour Jean Musy, à restaurer les bâtiments dans un piètre état, à faire redécouvrir les riches collections – livres, peintures, gravures – de la vieille école, à inaugurer enfin une politique d'expositions qui exploite ces fonds et redonne au savoir un rôle que l'après-68 avait un peu vite attribué au génie universel de l'homme »982. Il est donc probable que Jean Musy ait été nommé pour mettre fin aux expériences de l'après-68 au sein de l'École. La comparaison de la gestion par l'école de deux accidents d'enfants sous chacun des directeurs montre bien l'évolution de leur politique vis-à-vis de la crèche.

Deux accidents d'enfants accueillis à la crèche ont en effet lieu en 1973 et en 1979. Le premier est le plus grave : le 31 janvier 1973, un enfant fait une chute de dix mètres dans une chapelle de l'École, et se fracture le crâne et la jambe. L'enfant a pu avoir accès à cette chapelle par une réserve proche des locaux du CAEBA débouchant dans les combles puis le chemin de ronde de la chapelle. Seuls deux rapports internes donnant des détails sur cette chute ont pu être retrouvés. Edith, en revanche, qui est alors encore officiellement responsable du CAEBA alors qu'elle ne le fréquente plus - les premiers statuts de l'association n'ayant jamais été mis à jour - se souvient que la mère de l'enfant souhaitait porter plainte contre le CAEBA. En entretien avec moi, elle prend ses distances avec ces pratiques :

> Le gros problème des Beaux-Arts c'est que c'est tout un lot de bâtiments où on peut passer de l'un à l'autre… Et il y a des corniches ! Et nous au deuxième étage, les grands passaient par la fenêtre de la cuisine, ridicule ! Une fenêtre, un vasistas, quoi. Et les mères ne disaient rien ! Et moi j'avais dit « oh oh, c'est non ». Mais je ne suis pas tout le temps-là, je ne peux pas tout contrôler, et on a eu... Vraiment, là c'était grave, il y a un gosse qui était sur la corniche et il est tombé à-travers la verrière de la chapelle.
>
> *Oui, ça j'ai trouvé, mais il n'a rien eu ?*
>
> Ah si, la mère je la connais bien, elle habitait en face. Et elle faisait partie des mères qui étaient là très très souvent parce que comme elle ne bossait pas, elle avait un enfant plus grand et un plus petit et euh… C'est elle qui autorisait ce genre de trucs… Et bon, on n'est pas assez flics pour...[983]

---

[982] « La mort de Jean Musy, un réformateur efficace et discret », *Le Monde*, 24 mai 1988.
[983] Entretien avec Edith, 11 juillet 2019, à son domicile, Paris.

L'enjeu de cet extrait d'entretien n'est pas la position qu'Edith dit avoir eue, qu'il est possible qu'elle ait revue avec le temps, mais le fait qu'il nous révèle que des parents étaient d'accord pour laisser passer des enfants par les toits, dans l'objectif de leur laisser la plus grande autonomie possible, et que d'autres n'osaient pas affirmer fortement leur opposition. « Il est interdit d'interdire » : ce slogan a parfois pu être pris au pied de la lettre dans un objectif pédagogique de non-directivité à l'égard des enfants. Cependant, dans son analyse de la situation après l'accident, la direction de l'ENSBA ne cherche pas à en faire peser la responsabilité sur les organisateurs et organisatrices du CAEBA. Jean-René Bertin rédige à cette occasion une note manuscrite dans laquelle il les réhabilite sans ambiguïtés :

> Il s'agit, en l'occurrence, d'un hasard malencontreux, dont ne peuvent être tenus pour responsables les intervenant rémunérés du centre qui ignoraient que la fermeture de la porte de la réserve avait été fracturée et ne pouvaient tenir compte de cet élément dans l'organisation de leur surveillance[984].

La gravité de l'accident n'est donc pas utilisée par la direction de l'ENSBA pour tenter de faire fermer la crèche, à une période où elle ne dispose pourtant encore pas d'arrêté officiel d'ouverture.

L'autre accident, nettement moins grave, a lieu en 1979. Dans une lettre envoyée au président du CAEBA, le directeur de l'ENSBA indique qu'un enfant a dû être amené à l'hôpital car il avait une plaie profonde à l'arcade sourcilière gauche et lui demande de lui faire connaître « dans les meilleurs délais les circonstances ayant provoqué ce grave accident et de [lui] indiquer de quel défaut de surveillance il peut provenir »[985]. Les raisons de l'accident sont donc d'emblée envisagées comme venant d'un défaut de surveillance des animateurs et animatrices de la crèche. Un rapport manuscrit fait par un membre du personnel de l'École à Jean Musy montre également une certaine suspicion à l'égard des organisateurs et organisatrices de la crèche :

> Il était accompagné par Mme Lafont qui serait « monitrice-stagiaire » à la crèche depuis le 5 février 1979 (elle n'est pas rémunérée par l'École et son existence m'était inconnue). C'est Mme Lafont qui a ensuite accompagné l'enfant à NECKER. Entre temps une autre monitrice (Mme William ne connait pas son nom mais c'est une permanente) a relevé les coordonnées

[984] AN 19920445/170, Note de Jean-René Bertin, 1er février 1973.
[985] AN 19920445/170, Lettre du directeur de l'ENSBA au président du CAEBA, 27 février 1979.

> de parents de l'enfant (qui serait donc bien inscrit à la crèche) et les a prévenus de l'accident en téléphonant de l'infirmerie[986].

L'utilisation du conditionnel est révélatrice d'un doute quant au discours tenu par les étudiant·es faisant fonctionner la crèche. Quelques jours plus tard, la mère de l'enfant, professeure agrégée, adresse une lettre au directeur de l'ENSBA pour le rassurer sur la situation de son enfant et défendre le CAEBA, indiquant qu'il a bien fallu suturer son enfant mais pour une blessure sans gravité : « il ne s'agit pas d'une défaillance du personnel mais d'un enfant de quatre ans qui aime jouer et courir et dont le front a rencontré une table »[987]. La position de la direction face à ces deux accidents est donc inversement proportionnelle à leur gravité : l'accident le plus grave fait moins réagir la direction de l'ENSBA que le second.

Le positionnement plus offensif de Jean Musy à l'égard de la crèche se retrouve dans un courrier qu'il envoie à l'équipe de la crèche en octobre 1979. Il y revient sur une situation qu'il a pu observer dans les jardins de l'École :

> Des enfants confiés à votre association pataugeaient dans une flaque bourbeuse de la cour de l'École. Malgré la température fraîche – 13° centigrades – la plupart d'entre eux étaient pieds nus. Je ne saurais vous dissimuler que je suis de plus en plus inquiet des conditions dans lesquelles est opéré le gardiennage des enfants de la crèche[988].

Ce courrier montre une attention du directeur de l'École aux enfants de la crèche quand ils et elles sortent dans les espaces extérieurs, où il peut alors les observer. Il prend la décision de partager son inquiétude avec les organisateurs et organisatrices de la crèche alors que la situation qu'il a observée n'a amené à aucune conséquence lui ayant été remontée. Son courrier est donc une manière de les informer qu'ils et elles sont « sous l'œil » de la direction. Une mère de la crèche lui répond quelques jours plus tard, en utilisant ce courrier pour le remercier de son intérêt et lui proposer malicieusement de financer un sixième poste de salarié·e pour permettre d'améliorer l'encadrement des enfants dans la crèche. Elle termine sa lettre par le *post-scriptum* suivant :

---

[986] AN 19870353/10, « Accident survenu à un enfant le 20 février 1979 », note manuscrite, 27 février 1979.
[987] AN 19920445/170, Lettre d'une mère d'en enfant confié au CAEBA au directeur de l'ENSBA, 7 mars 1979.
[988] AN 19920445/170, Lettre du directeur de l'ENSBA au président du CAEBA, 17 octobre 1979.

> J'oubliais : laisser les enfants patauger pieds nus alors qu'il ne fait que 13° ressemble fort à l'inconscience, et vous reconnaîtrez qu'en cette belle journée d'octobre (il est vrai), votre thermomètre était à l'ombre ![989]

Cet échange de courriers montre bien que les étudiant·es faisant fonctionner la crèche et la direction sont davantage dans une position offensive que de collaboration, qui sera déterminante au moment de gérer les conséquences de l'incendie de la crèche en 1981.

C'est en effet cette année-là qu'un incendie se produit dans la crèche. Un communiqué de presse de l'ENSBA en rend compte le jour-même :

> Un incendie s'est déclaré vers 13 heures dans les locaux occupés par le Centre d'activité des enfants des Beaux-Arts. Quatorze enfants y étaient à ce moment sous surveillance. L'un d'entre eux est décédé. Les autres sont hors de danger. Le Centre d'activité des enfants des Beaux-Arts est une association de droit privé de la loi de 1901 hébergée depuis 1968 dans les locaux de l'École. Le Centre a été autorisé à fonctionner par une décision de la Direction de la protection médicale sociale de l'enfance en date du 9 novembre 1976. La dernière enquête conduite par les services de santé sanitaire compétents a été effectuée à la demande de la direction de l'école au mois de mars 1980. Une enquête est en cours pour déterminer très précisément les causes de ce sinistre[990].

Les archives du CAEBA ne contiennent que le rapport de l'agent de sécurité de l'École, quand les articles de presse relatent différentes versions de l'événement. Un compte rendu d'une rencontre entre le directeur de l'École et l'inter-syndicale locale à l'exception de la CGT ne pointe aucune responsabilité particulière des organisateurs et organisatrices de la crèche, reconnaissant simplement que l'École avait omis d'organiser des exercices d'évacuation. En revanche, une fin de non-recevoir est opposée à la demande des syndicats de reloger la crèche, la raison invoquée étant que gérer une telle institution ne relève pas de la responsabilité de l'École, et qu'une majorité des enfants inscrit·es lui était extérieure[991]. Les arguments invoqués sont donc les mêmes qu'au début

[989] AN 19920445/170, Lettre d'une mère d'un enfant confié au CAEBA au directeur de l'ENSBA, 29 octobre 1979.
[990] AN 19920445/170, Communiqué de presse de la direction de l'ENSBA, 16 mars 1981 à 17h.
[991] AN 19920445/170, Compte rendu d'une rencontre entre la direction de l'ENSBA, UNEF Indépendante et Démocratique, SNESA-FEN, CFDT-ENSBA, FO ENSB, 24 mars 1981.

de l'histoire du CAEBA et des crèches « sauvages » dans les universités plus généralement. Ainsi, le communiqué de presse officiel annonçant la fermeture de la crèche indique :

> Mais dès à présent, bien que toutes dispositions réglementaires de sécurité aient été prises et contrôlées depuis plusieurs années, il n'apparaît plus possible aux responsables de l'école de continuer l'expérience d'insertion d'un service social spécialisé dans un établissement d'enseignement supérieur. La fermeture de ce centre d'activités est en outre justifiée par l'évolution de sa fréquentation : réservé à l'origine aux parents-étudiants de l'École, il est devenu progressivement une garderie de quartier, fréquentée en majorité par des familles sans lien professionnel avec l'Etablissement[992].

L'argument principal invoqué par l'administration est donc la fréquentation par des enfants du quartier, également point d'opposition majeur dans les autres crèches universitaires. Le rapport de force est alors défavorable aux étudiant·es du CAEBA, qui ne peuvent plus espérer de soutien du ministère de la Culture, une note manuscrite ajoutée au communiqué de presse indiquant une demande de ne pas y faire mention du ministère de tutelle[993]. Les archives ne contiennent d'ailleurs aucun courrier de leur part pour défendre leur projet, cette défense étant prise en charge, pour la première fois, uniquement par les syndicats locaux. Seul un courrier de soutien de salarié·es d'UP 6 évoque l'expérience de la crèche de manière positive :

> Parce que la crèche était un besoin,
>
> parce que nous avons tous un jour gardé des enfants,
>
> parce que nous avons tous dû un jour confier nos enfants,
>
> parce que le maire du 6e arrondissement renvoyait tous les demandeurs sur cette crèche sauvage,
>
> parce que c'était devenu un service public,
>
> parce que j'ai soutenu toutes les revendications de la crèche,
>
> parce que rien d'autre n'a jamais été créé,
>
> parce que rien d'autre n'existait,
>
> parce que l'attente ne crée pas le droit,
>
> et parce que le droit ne garantit pas la vie,

[992] AN 19870353/10, Communiqué de presse de l'ENSBA, 17 mars 1981.
[993] *Ibid.*

parce que j'ai eu peur,

parce que j'ai entendu « la crèche est telle que je n'y mettrai pas mon gosse »,

parce qu'il a fallu se battre pour obtenir le minimum,

parce qu'en France il faut des morts pour être pris au sérieux,

parce qu'il y a eu un Pailleron[994],

et parce qu'il y a aujourd'hui un enfant mort à la crèche des beaux-arts,

et parce que je crois que ce moment était et reste juste,

ce soir, je pleure[995].

[994] Référence à l'incendie du collège d'enseignement secondaire (CES) Edouard Pailleron le 6 février 1973 ayant provoqué la mort de vingt personnes. Son architecture est accusée d'être responsable de la diffusion rapide de l'incendie. Voir A. PROST, « Jalons pour une histoire de la construction des lycées et des collèges de 1960 à 1985 », dans *Lycées, lycéens, lycéennes, deux siècles d'histoire*, Paris, INRP, 2005, p. 459-478.

[995] AN 19920445/170, Courrier de soutien à la crèche de salariés d'UP6, [mars 1981].

Conclusion de la première partie

Cette première partie avait pour ambition de revenir sur trois initiatives pour changer la prise en charge des enfants en âge préscolaire entre 1968 et 1981 : les centres de la petite enfance, les crèches universitaires et les collectifs enfants-parents. Deux projets symboliques marquent leurs débuts et un tournant de leur histoire : la crèche organisée dans la Sorbonne occupée en Mai-juin 1968, et la crèche de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts. L'incendie du CAEBA peut être considéré comme un tournant de la période d'inventions étudiée dans cette thèse : fin symbolique des crèches universitaires comme espaces en partie autonomes au sein des universités, cet incendie a également des répercussions plus inattendues pour les collectifs enfants-parents. Ces derniers sont alors en pleines négociations pour obtenir un statut légal leur permettant de toucher des subventions des Caisses d'allocation familiale, que l'incendie vient complexifier, comme le souligne immédiatement le *Matin de Paris* :

> Cet accident risque de relancer la polémique entre le ministère de la Santé et les crèches autogérées. En effet, Jacques Barrot doit signer prochainement un décret échangeant des subventions contre le respect de quelques normes[996].

Si cette rencontre entre crèches universitaires et collectifs enfants-parents est le fruit du hasard, les réactions à la suite de l'incendie montrent que, pour le grand public comme pour les pouvoirs publics, ces projets restent inextricablement liés.

Une analyse détaillée des motivations des parents les ayant montés et de leurs lieux de rencontre montre cependant que leur naissance et leurs premières années d'existence doivent davantage être associées au contexte plus général des « *seventies* contestataires »[997], et à des rapports de force locaux propres à chaque collectif. La prise en compte de ces rapports de force est essentielle pour comprendre l'abandon par le ministère de l'Éducation nationale du projet de développer des crèches universitaires à la suite du départ d'Edgar Faure, dont la réforme a cependant rendu possible la création de plusieurs crèches, grâce à la plus grande autonomie accordée à ces institutions. Le contexte de création des villes nouvelles permet également de comprendre qu'elles aient pu devenir un lieu de concrétisation – et d'échec - du projet de Françoise

---

[996] « Drame à la crèche des Beaux-Arts », *Matin de Paris*, 17 mars 1981.
[997] L. MATHIEU, *Les années 70, un âge d'or des luttes ?* Paris, Textuel, 2009.

Lenoble-Prédine « Pour des centres de la petite enfance », notamment à-travers des discours et recherches communes sur l'innovation. Enfin, les collectifs enfants-parents naissent de la conjonction d'aspirations communes à un renouvellement pédagogique, d'une critique des pratiques dans les crèches municipales, aidés dans leur concrétisation par les pages des petites annonces du journal *Libération* et l'implication de sa rédaction. Étudier ensemble ces différents projets permet de montrer leurs sources d'inspiration communes, qui puisent à un contexte plus global de transformation de la prise en charge des enfants en âge préscolaire, et les rapports de force dans lesquels ils sont pris, qui occupent une part importante du quotidien des acteurs et actrices les ayant montés. Cette meilleure connaissance de leurs conditions matérielles d'existence et des rapports de force dans lesquels ils sont pris permet d'envisager de manière croisée les revendications qu'ils portent pour l'organisation sociale du travail salarié des femmes et une transformation de la prise en charge des enfants en âge préscolaire, et de les remettre en perspective avec les politiques publiques en matière de modes de garde pendant la décennie 1970.

Partie 2. Repenser l’accueil des enfants en âge préscolaire pour transformer l’organisation sociale

Introduction de la seconde partie

La seconde partie de cette thèse est consacrée à une analyse croisée des revendications théoriques et des mises en œuvre pratiques portées par les trois types de projets étudiés dans cette thèse, du point de vue leurs espoirs de transformation de l'organisation sociale des liens entre « les femmes, le travail et la famille »[998] (chapitre 4), et de celui d'une transformation des relations entre adultes et enfants (chapitre 5). Elle se poursuit par une analyse des travaux produits dans plusieurs espaces d'élaboration des choix politiques en matière de modes de garde, qui peuvent également être considérés comme des lieux d'invention dont les propositions seront mises en regard avec l'évolution des politiques publiques en la matière (chapitre 6). Enfin, une dernière plongée dans le collectif enfants-parents angevin « La ribambelle » permettra d'y analyser les ressorts de mise en œuvre d'une mémoire collective de ce projet par ses salarié·es.

Comme le souligne Ludivine Bantigny, « Les projets d'émancipation conçus en 1968 expriment la société telle qu'elle est et proposent l'esquisse d'un monde différent : parfois avec humilité, par les visées modestes d'une réforme quotidienne ; parfois avec exaltation, dans l'ambition et la passion révolutionnaires. Il importe d'y voir des utopies concrètes, lieux de pratiques et de pensée perçus comme différents mais possibles, accessibles et non pas lunaires, toujours évoqués en partant du présent »[999]. C'est à cette esquisse d'un monde différent, moins inégalitaire, que s'intéresse cette deuxième partie. Les projets alternatifs étudiés dans cette thèse se trouvent en effet au nœud de deux faisceaux d'inégalités : celles entre hommes et femmes autour de la prise en charge des jeunes enfants, et celles entre adultes et enfants dans l'organisation de la vie quotidienne. Si ces projets sont tous montés dans un espoir de transformations sociales, les acteurs et actrices qui les portent n'envisagent pas toujours de la même manière leurs rapports avec d'autres mouvements sociaux, notamment les mouvements féministes, n'élaborent pas leurs envies de transformation à la même échelle et n'ont pas tous les mêmes capacités pour mettre en œuvre leurs aspirations. L'équilibre entre espoirs de transformation et mises en pratique est d'ailleurs assez différent au sein des trois types de projets étudiés dans cette thèse. Le projet de Françoise Lenoble-Prédine « Pour des centres de la petite enfance » est très écrit et propose de nombreuses

[998] L. TILLY et J.W. SCOTT, *Les femmes, le travail et la famille*, Paris, Payot, 2002.
[999] L. BANTIGNY, *1968*, *op. cit.*, p. 19.

transformations sans jamais véritablement tester leur mise en œuvre. Ces écrits ont en partie irrigué les projets de crèches universitaires, qui les reprennent en les positionnant dans une analyse marxiste du système reproductif. Cependant, les écrits produits par les crèches universitaires sont surtout destinés à peser dans les conflits qui les opposent à l'administration universitaire et donnent peu accès à leurs pratiques. Au contraire, les collectifs enfants-parents ont écrit moins de théorie car leur projet de transformation s'appuie davantage sur une volonté d'expérimenter sur le terrain, et leurs pratiques ont pu être retrouvées de manière beaucoup plus précise grâce aux nombreux entretiens menés.

Le dernier chapitre de cette seconde partie s'intéresse à l'élaboration des politiques publiques en matière de modes de garde, en essayant de retrouver si elles ont pu être envisagées ou non comme un moyen « d'attaquer le partage inégal du travail ménager »[1000]. Comme le souligne Christine Delphy, ces politiques sont un élément essentiel de cette question : « On peut aussi considérer qu'une partie des charges des enfants doit être socialisée, effectuée par la collectivité, et c'est d'ailleurs déjà largement le cas. Mais quelle partie ? Jusqu'à quel point veut-on socialiser les soins aux enfants, l'éducation et la garde des enfants ? Quelle part estime-t-on que les parents doivent garder ? Et dans quelle mesure la collectivité doit-elle dédommager les parents du temps et des efforts consacrés à l'entretien et à l'éducation des enfants, quand ces parents en gardent le contrôle ? Ce sont des discussions – l'une sur la socialisation de l'élevage, l'autre sur la charge financière de l'élevage privé que doit porter la collectivité – auxquelles on ne peut échapper quand on parle des équipements sociaux »[1001]. Les questions que posent les acteurs et actrices des projets alternatifs étudiés dans cette thèse se posent aussi aux pouvoirs publics, de manière de plus en plus pressante à la période étudiée. Des espaces de réflexion collective sont mis en place pour y répondre, également envisagés dans l'analyse proposée comme des espaces d'invention. Il s'agissait en effet de ne pas réserver la notion d'invention aux projets alternatifs étudiés dans cette thèse, créant ainsi une dichotomie factice entre des projets alternatifs qui seraient des lieux d'invention et d'expérimentations, et des politiques publiques qui seraient des décisions figées. Cette opposition serait d'autant plus anachronique que les politiques publiques connaissent, à la

[1000] C. DELPHY, « Par où attaquer le « partage inégal » du « travail ménager » ? », *Nouvelles Questions Féministes*, n°22, 2003, p. 47-71.
[1001] *Ibid.*

période étudiée dans cette thèse, un « moment sciences sociales »[1002] particulièrement propice à l'invention, et dont les sources de réflexion croisent parfois celles des projets alternatifs étudiés dans cette thèse.

[1002] F. DESCAMPS, « Un moment « Sciences sociales » au ministère de l'Économie et des Finances 1962-1972 ? Leçons pour le temps présent », *Gestion Finances Publiques*, n°6, 2018, p. 106-111.

Chapitre 4. Remettre en question l'interdépendance des femmes, du travail et de la famille

« Les femmes, le travail et la famille étaient des catégories inséparables, se définissant mutuellement et créant des relations d'interdépendance. Réunir ces trois termes, c'était pour nous un moyen essentiel de comprendre l'histoire du travail des femmes »[1003]. L'interdépendance entre ces trois catégories mise en avant par Louise Tilly et Joan Scott est également au cœur de ce chapitre, car les projets alternatifs étudiés dans cette thèse ne peuvent être compris qu'à l'intersection de ces trois dimensions. En effet, si ces projets essaient de transformer les institutions par rapport auxquelles ils se construisent – crèches, écoles maternelles, universités notamment – ils ont aussi pour objectif de transformer une organisation sociale où le cycle de travail des femmes s'articule au cycle de la vie de famille, notamment de leurs grossesses, tendant à faire de l'éducation des jeunes enfants le domaine privilégié des femmes. À ce titre, ces projets s'inscrivent dans des débats portés par les pouvoirs publics sous les termes de « conciliation travail-famille », ou par les mouvements féministes sous les termes de « travail reproductif ». Un collectif d'autrices, dans son introduction à un numéro spécial de la revue *Nouvelles questions féministes* sur le thème « Famille-travail : une perspective radicale ? », fait le constat du peu de prise en compte, à l'époque actuelle, des réflexions des mouvements féministes des années 1970 sur cette question : « En montrant combien l'univers du travail professionnel est dépendant, dans la famille, du travail gratuit des femmes, de leur investissement non seulement matériel, mais psychologique et affectif aussi, le mouvement féministe des années 70 ne s'attendait pas à ce que, trente ans plus tard, la problématique de l'articulation de la famille et du travail se réduise à une seule question : « Comment concilier travail et famille » ? […] en dépit des acquis des femmes dans le monde professionnel, c'est somme toute d'une défaite, ou tout au moins d'un ratage, dont il faut

[1003] L. TILLY et J.W. SCOTT, *Les femmes, le travail et la famille*, *op. cit.*, p. 17.

parler »[1004]. Les projets alternatifs étudiés dans cette thèse questionnent également les contours des catégories « travail » et « famille », notamment en en brouillant les frontières dans leur organisation quotidienne.

Du côté des pouvoirs publics, les débats sur la conciliation entre travail et famille traversent toutes les institutions liées au « féminisme d'État » depuis 1965, notamment, pour la période étudiée dans cette thèse, le comité du travail féminin (CTF) puis le secrétariat à la condition féminine attribué à Françoise Giroud[1005]. Comme le souligne Anne Révillard, « la conciliation travail-famille constitue un enjeu complexe pour les instances du féminisme d'État, qu'elle place face aux tensions inhérentes à leur vocation : promouvoir la participation des femmes au marché du travail, tout en représentant celles qui souhaitent rester au foyer ou consacrer davantage de temps à leurs enfants »[1006]. Du côté du mouvement des femmes, la fin des années 1970 est marquée par un débat pour un possible salaire de la mère au foyer, en France et à l'échelle internationale[1007], largement poursuivi aujourd'hui[1008]. Les chercheuses à l'origine de *l'international research network on Women, Work and Value in Europe, 1945–2015*[1009] soulignent également que « la valeur accordée à certains types de travail, comme la valeur accordée à différentes monnaies, est une décision politique, prise par les riches avec des implications majeures pour le plus grand nombre. Le glissement entre les différentes conceptions de la valeur brise les distinctions académiques traditionnelles entre le travail rémunéré et non rémunéré et entre la quantification économique et

---

[1004] L. BACHMANN, D. GOLAY, F. MESSANT, M. MODAK, C. PALAZZO, et M. ROSENDE, « Famille-travail : une perspective radicale ? », *Nouvelles Questions Feministes*, n°23, 2004, p. 4-10.

[1005] A. REVILLARD, « La conciliation travail-famille », *op. cit.*

[1006] *Ibid.*

[1007] L. TOUPIN, « Le salaire au travail ménager, 1972-1977 : retour sur un courant féministe évanoui », *Recherches Feministes*, n°29, 2016, p. 179-198 ; S. FEDERICI, *Point zéro : propagation de la révolution : travail ménager, reproduction sociale, combat féministe*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 2016 ; M.A. BRACKE, « Between the transnational and the local: mapping the trajectories and contexts of the Wages for Housework campaign in 1970s Italian feminism », *Women's History Review*, n°22, 2013, p. 625-642.

[1008] M. MATHIEU, P. RAMEAU, et L. RUAULT, « La maternité et le "travail reproductif" en questions. Entretiens croisés avec Anne-Marie Devreux, Francine Descarries, Françoise Thébaud et Louise Vandelac », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n°48, 2017, p. 139-163 ; M. MATHIEU et L. RUAULT, « Une incursion collective sur un terrain éclaté pour une approche matérialiste des activités liées à la production des êtres humains », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n°48, 2017, p. 1-27 ; C. CALDERARO, « La critique féministe-marxiste : du travail domestique aux théories de la reproduction sociale », *Travail, genre et societes*, n°48, 2022, p. 113-128 ; F. GALLOT, *Travail reproductif et mouvements sociaux en France depuis 1945*, Habilitation à diriger des recherches, ENS de Lyon, 2023.

[1009] https://www.bristol.ac.uk/arts/research/women-work/ [consulté le 07/06/2023].

l'expérience vécue »[1010]. Cependant, si tous les acteurs et actrices des projets alternatifs étudiés dans cette thèse envisagent leurs projets comme un moyen de promouvoir le travail salarié des femmes, ils et elles tendent à invisibiliser la dimension travaillée en leur sein, en mettant davantage en avant la « part d'expérience » de la parentalité mise en avant par Francine Descarries : « Il ne fait aucun doute pour moi que la maternité est une institution qui a été mise au service du patriarcat et qui a servi de prétexte à la domination/exploitation des femmes. Mais il n'y a pas que cela dans la maternité. […] il y a une part de l'expérience, qui pourrait tout aussi bien être vécue par le père que par la mère, qui échappe selon moi à l'analyse en utilisant ce seul concept »[1011]. La prise en compte de cette « part de l'expérience » de la maternité ou de la paternité est nécessaire pour saisir le positionnement de celles et ceux ayant monté les projets étudiés dans cette thèse. En effet, leur manière d'envisager ces projets est marquée l'évolution de la notion de « travail » aux XVIII^{e} et XIX^{e} siècles : « [les soins aux enfants] pouvaient et allaient être strictement associés à la nature et considérés comme des activités naturelles radicalement différentes de l'activité (emblématiquement culturelle) représentée par le travail, qui, à l'inverse, impliquait d'intervenir et de dominer la nature »[1012]. Dans son analyse de la prise en compte du travail domestique dans la sphère économique, Nancy Folbre conclut, pour la période contemporaine, que « la contribution économique majeure [du travail familial] - la création et le maintien des capacités humaines essentielles à l'activité productive - reste officiellement invisible »[1013]. L'enjeu de ce chapitre est donc d'analyser le maintien de cette invisibilité au sein de projets qui collectivisent ce travail tout en essayant de redéfinir l'interdépendance dans laquelle sont prises les femmes, le travail et la famille.

Dans le cadre de l'analyse proposée, les collectifs enfants-parents tiennent une place particulière car ils sont les seuls projets à s'être véritablement pérennisés, tout en étant transformés par leur institutionnalisation. Leur volonté initiale de se situer en dehors de toute institution en fait

---

[1010] M. BRACKE, R. CLIFFORD, C. DONERT, R. GLYNN, J. MCLELLAN, et S. TODD, « Women, Work and Value in Post-War Europe: Introduction », *Contemporary European History*, n°28, 2019, p. 449-453.

[1011] M. MATHIEU, P. RAMEAU, et L. RUAULT, « La maternité et le "travail reproductif" en questions. Entretiens croisés avec Anne-Marie Devreux, Francine Descarries, Françoise Thébaud et Louise Vandelac », *op. cit.*

[1012] R. SARTI, M. MARTINI, et A. BELLAVITIS, *What is Work? Gender at the Crossroads of Home, Family, and Business from the Early Modern Era to the Present*, Oxford, Berghahn, 2018, p. 16.

[1013] N. FOLBRE, « Family Work. A Policy-Relevant Intellectual History », *What is Work? Gender at the Crossroads of Home, Family, and Business from the Early Modern Era to the Present*, Oxford, Berghahn, 2018, p. 89-113.

des projets moins politisés que les centres de la petite enfance et les crèches universitaires, qui élaborent un discours davantage contestataire en défendant la transformation de la société dans leurs prises de parole face aux institutions. Ce sont donc les projets qui défendaient le moins une transformation globale des structures de la société, parce qu'ils se sont montés en marge, dans un souci de ne pas se faire connaître de l'institution puis, au moment de la reconnaissance, de ne pas être perçus comme une concurrence des autres modes de garde, qui se sont pérennisés jusqu'à aujourd'hui. Cette observation rejoint une interrogation portée par l'historien Nicolas Rousselier sur les projets autogestionnaires développés à la même période : « De ce point de vue aussi, il aurait été possible de s'interroger sur la force de dépolitisation contenue dans la vague de l'autogestion, même si, bien sûr, c'est la saturation des engagements militants et des rhétoriques révolutionnaires qui frappe au premier abord »[1014]. En effet, les collectifs enfants-parents proposent le plus souvent des expérimentations qui maintiennent dans la sphère privée la résolution des inégalités qu'ils dénoncent. Bien que ces projets se soient tenus dans une période où est régulièrement énoncé que « le privé est politique », ce choix, qui leur permet d'obtenir reconnaissance officielle et financements, ressort d'une forme de réalisme politique et les éloigne des projets de centres de la petite enfance et de crèches universitaires qui défendent une transformation beaucoup plus globale de la société.

L'analyse proposée dans ce chapitre présente d'abord les liens hétérogènes que ces projets, montés principalement par des femmes et revendiquant une mixité dans la prise en charge des enfants, entretiennent avec le féminisme. Il sera ensuite démontré comment, si tous ces projets s'envisagent comme un moyen de promouvoir le travail des femmes, ils se sont paradoxalement peu envisagés comme des lieux de travail voire, pour les collectifs enfants-parents, ont pu rejeter cette notion même de travail. Enfin, il sera analysé comment ces projets critiquent la famille nucléaire comme un enfermement et se pensent comme un moyen d'ouverture par rapport à elle voire comme une famille élargie, sans appeler pour autant de leurs vœux une disparition de la famille nucléaire, mais plutôt sa transformation par la transformation des rôles parentaux.

[1014] N. ROUSSELLIER, « Autogestion, la dernière utopie ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°73, 2002, p. 189-191.

I. Une « histoire de femmes »[1015] ?

Les projets étudiés dans cette thèse sont avant tout portés par des femmes. À ce titre, ils ne dérogent pas à la construction sociale qui tend à leur réserver la prise en charge des très jeunes enfants et son organisation. Pourtant, ils participent aussi, dans leurs discours et leurs pratiques, du développement d'un « féminisme en rhizomes » selon la définition proposée par Bibia Pavard, Florence Rochefort et Michelle Zancarini-Fournel : « Le terme de « rhizomes » permet de qualifier ces ramifications complexes et ses résurgences inattendues qui vont bien au-delà d'une récupération opportuniste. Ces formes de circulation permettent des « appropriations ordinaires » des idées féministes qui invitent à « remettre en perspective la politisation et la dépolitisation comme processus non pas opposés, mais coexistant et participant de la transformation des idées politiques »[1016]. En effet, sans nécessairement se revendiquer comme féministes, les femmes et les hommes qui participent à ces projets appellent de leurs vœux une plus grande participation des hommes à la prise en charge des enfants en bas-âge, et une transformation de la répartition genrée de son organisation.

A. Des projets imaginés et portés par des femmes

> Alors moi j'ai rencontré un groupe de femmes, c'était un groupe de femmes féministes, à la Croix-Rousse, c'était à propos de l'ouverture d'un service d'IVG. Il y avait une grande rencontre avant l'ouverture éventuelle de ce service. J'y avais été, j'étais enceinte, il y avait plein de groupes du quartier. Et il y avait une ancienne étudiante avec qui j'avais travaillé, qui faisait partie d'un groupe d'auto-examen et m'avait expliqué qu'il y avait ça mais qu'elles avaient un projet d'avoir des enfants et de monter une crèche parentale. Je ne connaissais pas mais ça m'a tout de suite passionnée. C'était balbutiant.
>
> *Elles étaient à combien à avoir ce projet ?*
>
> Dans ce groupe toutes n'ont pas continué, on était sept familles au départ, sept femmes. Quand je dis sept familles c'était surtout les femmes qui étaient motrices.
>
> *Donc c'était surtout elles qui...*
>
> Ah c'était pas les pères, c'est sûr ![1017]

[1015] F. BLOCH et M. BUISSON, *La garde des enfants, une histoire de femmes : entre don, équité et rémunération*, Paris, L'Harmattan, 1998.
[1016] B. PAVARD, F. ROCHEFORT, et M. ZANCARINI-FOURNEL, *Ne nous libérez pas, on s'en charge*, *op. cit.*, p. 334.
[1017] Entretien avec Sylvie, 15 mars 2019, à son domicile dans la région lyonnaise.

L'assurance de cette mère à m'affirmer que les pères n'étaient pas à l'origine du projet « La ribambelle » de Lyon est rarement partagée par les parents que j'ai pu rencontrer, qui sont souvent plus pondéré·es sur la question. Elle correspond cependant à mon analyse finale pour l'ensemble de ces projets. L'entretien collectif effectué avec plusieurs parents du collectif de Saint-Nazaire est tout à fait révélateur sur ce point. Un des pères du groupe m'y affirme d'abord que les hommes participaient autant que les femmes. Quelques minutes après, une des mères sort les quelques documents d'archives qu'elle avait conservés, parmi lesquels un planning hebdomadaire de répartition des permanences effectuées pour le collectif. Les femmes y sont largement majoritaires. Ce constat collectif amène finalement à un consensus sur le fait que les femmes participaient davantage. Ce décalage entre ces récits et la difficulté à reconnaître la moindre participation des hommes peut s'expliquer par le fait qu'une des revendications principales de ces projets était la mixité dans la prise en charge des enfants. Admettre aujourd'hui une plus grande participation des mères signifie reconnaître une part d'échec de cet idéal dès la mise en œuvre de ces projets. Jean et Nicole, un couple également à l'origine du collectif « La ribambelle » à Lyon, est encore en désaccord aujourd'hui sur le sujet. Quand je vais les rencontrer, Nicole vient me chercher seule à la gare et nous discutons dans la voiture comme l'indiquent mes notes de terrain :

> Nous avons discuté avec Nicole pendant une trentaine de minutes dans la voiture, sans que j'enregistre bien sûr, mais elle m'a dit beaucoup de choses sur les débuts de la crèche. Notamment que la crèche était issue de groupes féministes dans lesquels elle était à Lyon, un groupe de *self-help* notamment, dont certaines avaient eu des enfants et souhaitaient les élever autrement. Elle m'a également dit que Jean n'aimait pas quand elle disait ça, mais quand je lui ai demandé pourquoi, elle m'a répondu qu'il faudrait que je lui pose la question[1018].

Nicole participe en effet, avant la création du collectif enfants-parents, au projet du second Centre des femmes lyonnais, qui ouvre au printemps 1976, dont deux principaux types d'activités rythment la vie interne : les assemblées générales et les réunions de petits groupes thématiques ou affinitaires[1019]. Je fais ensuite une première partie de l'entretien avec Jean seul, pendant que Nicole

[1018] Notes de terrain du 14 octobre 2019.
[1019] C. MASCLET, *Sociologie des féministes des années 1970, op. cit.*, p. 175.

se repose, et il me confirme ce désaccord, tout en reconnaissant que les femmes participaient plus que les hommes au projet :

> *Et quand tu disais sur la place des pères c'était quelque chose d'important pour nous, est-ce que c'était quelque chose dont vous aviez conscience dès le début de projet ou qui s'est installé au fur et à mesure, est-ce que c'est quelque chose que tu dis maintenant avec le recul ou dont vous aviez parlé entre vous à l'époque ?*
>
> Bon alors, globalement je pense que pour les pères c'était une minorité qui pensait ça. On devait être deux. Deux des gens qui… parce que leurs femmes étaient déjà engagées dans des mouvements féministes, que eux étaient dans d'autres mouvements et les avaient soutenues à cette période-là parce que c'était la période par rapport à la légalisation de l'avortement et tout donc il y avait aussi des hommes qui suivaient ça. Mais souvent on se prenait la tête avec ma femme ! Parce qu'elle me disait « Oui c'est grâce au mouvement féministe qu'il y a eu la crèche » Moi je disais « Oui, et puis grâce au mouvement alternatif qui déjà avait tendance à dire le père a aussi son rôle dans l'éducation des enfants et c'est important qu'il puisse le vivre et partager un autre rapport d'autorité que ce qu'on avait connu dans notre enfance » [...]
>
> *Et quand tu disais qu'on était deux, on était minoritaires, est-ce qu'au niveau des pères impliqués dans la crèche ça se ressentait, est-ce que dans les gens qui venaient faire les permanences c'était majoritairement des mères ?*
>
> Oui. Oui ça se ressentait c'était une majorité. Oui il y avait toujours une majorité de femmes quand même. Parce qu'il y avait des femmes qui étaient à mi-temps, qui avaient du temps… Je crois que je n'ai connu qu'un père qui avait du temps et sa femme qui n'en n'avait pas ! *(il rit)*[1020].

Cet échange avec Jean permet de comprendre que sa difficulté à reconnaître la filiation entre ces groupes féministes et l'histoire du collectif enfants-parents s'explique par le fait qu'elle ne correspond pas à son vécu qui, bien que minoritaire chez les pères du collectif, accorde beaucoup d'importance à sa présence quotidienne auprès de ses enfants. Il m'expliquera ensuite qu'il avait déjà réfléchi à ces questions au sein de la communauté dans laquelle il vivait avant de monter « La ribambelle », où vivait aussi un enfant, et que cette réflexion datait donc pour lui de plusieurs années quand il a eu son premier enfant. La configuration des entretiens que j'ai eus avec Jean et Nicole, et le fait que « La ribambelle » lyonnaise fasse partie des rares collectifs directement en

[1020] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.

lien avec le groupe femmes « pratique-santé », qui fait partie d'une « nouvelle génération de groupes femmes » structurant le mouvement féministe lyonnais[1021], expliquent que j'ai pu obtenir des propos aussi clairs sur ces enjeux. Dans les autres entretiens, le lien avec le féminisme se dit de manière souvent plus flottante, comme je le préciserai ensuite. Malgré ces différents positionnements, les femmes étaient donc majoritaires à la conception de ces projets, mais aussi dans leur gestion quotidienne.

Pourtant, le rapport sur les collectifs enfants-parents publié en août 1980 pour la Délégation à l'emploi[1022] ne décrit pas ces projets comme des projets de femmes quand il revient sur leur historique, mais comme des projets de « familles » et insiste sur la symétrie des apports de ces projets pour les pères et les mères, comme dans l'extrait suivant :

> On peut parler (et on parle beaucoup dans le collectif) non seulement de ses problèmes de parents, mais de son identité de père et d'homme avec d'autres hommes pères, de femme et de mère avec d'autres mères : quelque chose qui est de l'ordre des familles élargies d'autrefois au sein desquelles de nombreuses relations significatives mais facultatives (à choisir) peuvent se nouer entre des parents qui dans la famille restreinte ne trouvent pas ces possibilités[1023].

Cette symétrisation au moment d'évoquer les pères et les mères se retrouve à plusieurs reprises dans le rapport, donnant l'illusion d'une égale participation. Ce choix peut bien sûr relever d'une stratégie pour mettre en avant un aspect de ces projets relevant de l'innovation qu'il est ici question de démontrer pour obtenir des financements. Pourtant, dans les pages décrivant plus précisément les collectifs étudiés, il est précisé à propos du collectif parisien « Babillages » :

> Le roulement des « gardes » des parents est très strict ; pères et mères les assurent[1024].

La mention de cette spécificité montre qu'il s'agit alors plutôt d'une exception. Béatrice[1025], une des deux mères à l'origine de ce collectif, se souvient, quand je la rencontre, de difficultés sur ce

---

[1021] C. MASCLET, *Sociologie des féministes des années 1970*, *op. cit.*, p. 177.
[1022] D. HAMEL, P. TEMPLE, J.-M. GERASSI, et H. PRIEST, *Les modes de garde innovants de la petite enfance*, *op. cit.*
[1023] *Ibid.*, p. 34.
[1024] *Ibid.*, p. 11.
[1025] Béatrice participe à la création du collectif « Babillages » alors que sa première fille a quelques mois. Elle vient d'arriver à Paris pour suivre son mari, n'a pas de mode de garde et rencontre une voisine dans la même situation, qui l'interpelle et lui propose de monter le collectif ensemble. Béatrice n'y restera finalement qu'une année avant de trouver un emploi au Ministère du travail qui lui permet d'obtenir également une place en crèche.

point et il lui semble que malgré cette obligation de participation des pères, les mères étaient plus présentes au quotidien[1026]. Une autre source permettant de mesurer cette implication plus grande des femmes sont les petites annonces de *Libération* dépouillées entre 1975 et 1981. L'analyse de la répartition des contacts indiqués dans l'annonce renseigne en effet sur le genre de la personne ayant pris en charge la responsabilité de passer cette annonce[1027] :

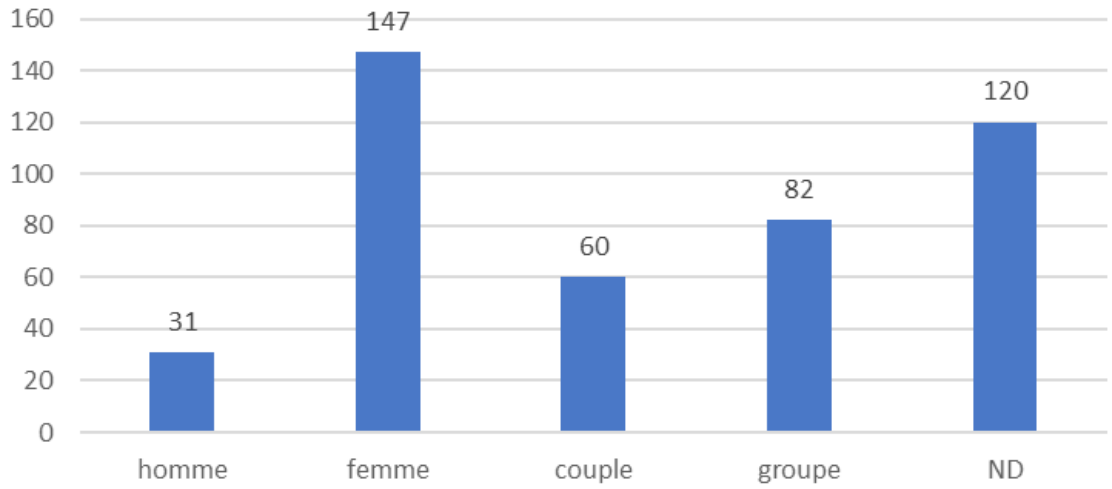

Graphique 7 Répartition des mentions de contacts indiquées dans les petites annonces pour des collectifs enfants-parents du quotidien Libération. Source : *Libération*, 1975-1981.

Les femmes passent très majoritairement ces petites annonces, et, en laissant leur contact, assument probablement ensuite les missions de réception des demandes et d'envoi des réponses. Enfin, une étude réalisée en 1983 pour le CNRS intitulée *La crèche parentale, lieu d'évolution des fonctions maternelles et paternelles*[1028], dont il sera davantage question à la fin de ce chapitre, recueille des données sur la participation des hommes et des femmes à sept collectifs enfants-parents de l'ouest de la France entre 1976 et 1983. Les résultats de l'enquête sont les suivants :

[1026] Entretien avec Béatrice, 9 juillet 2019, dans un café parisien.
[1027] Cette répartition a été faite selon les prénoms. Lorsque le genre ne pouvait être déterminé, l'annonce a été classée dans la catégorie « non déterminé ».
[1028] M.-M. FLAMBARD, R.-M. SANCHEZ, et F. SOULIMANT, *La crèche parentale, lieu d'évolution des fonctions maternelle et paternelle*, Centre national de la recherche scientifique, 1983.

> Les temps de présence des mères sont nettement plus importants que ceux des pères. Pendant la période 1976-1979, 66 % des mères faisaient plus de 30 heures [par mois] contre 30 % des pères. Cette différenciation se poursuit bien qu'avec des écarts moins importants : 80 % des femmes contre 66 % des hommes pendant la seconde période [1979-1981] caractérisée par des taux de présence très élevés, puis 60 % contre 41 % pendant la troisième génération [1981-1983][1029].

S'il n'est pas possible d'étendre les résultats de cette enquête à l'ensemble des projets étudiés dans cette thèse, la très nette sur-participation des femmes leur est très probablement commune. Cette surreprésentation des femmes n'est pas étonnante dans des projets dont le premier objectif est de s'occuper des enfants jeunes, activité socialement construite comme « une histoire de femmes »[1030], et correspond d'ailleurs à la répartition du temps consacré aux soins des enfants chez les citadins à la période étudiée : 1,5 heure par jour en moyenne pour les hommes contre 3,9 heures pour les femmes selon une enquête de l'Insee de 1967[1031]. Cependant, ce décalage entre la participation des hommes et des femmes est paradoxal dans des projets portant des revendications pour la mixité dans la prise en charge des jeunes enfants.

B. Revendiquer la mixité dans la prise en charge des jeunes enfants

L'enjeu de la mixité de ces projets a été au cœur de la construction de mon projet de thèse. C'est en effet après avoir trouvé par hasard le dossier de surveillance des étudiantes ayant monté la crèche de l'université Lyon 2 qu'est née mon envie d'en savoir plus à leur sujet. Cette envie avait été aiguisée par un de leur tract listant les revendications suivantes :

- ouverture au quartier
- gestion par les parents et le personnel qualifié
- ouverture du centre de 7 à 20 heures
- ouvert aux enfants de 3 mois à 6 ans
- encadrement mixte et non hiérarchisé

L'association continuera à lutter fermement sur la base de ces principes[1032].

[1029] *Ibid.*, p. 23.
[1030] F. BLOCH et M. BUISSON, *La garde des enfants, une histoire de femmes, op. cit.*
[1031] Y. LEMEL, « Éléments sur les budgets-temps des citadins », *Economie et Statistique*, n°33, 1972, p. 3-15.
[1032] Tract « La crèche sera-t-elle sauvage ? », AD Rhône, 4434W/353.

La revendication pour un encadrement mixte et non hiérarchisé remettait en question ce que je savais des mobilisations féministes de la même période, de leur théorisation et de leur mise en pratique de la non-mixité[1033], devenue un « trait d'identification du mouvement »[1034]. Je découvrais par ce tract qu'au même moment, la mixité avait pu être mise en pratique et théorisée comme nécessaire à une égalisation des rapports entre hommes et femmes. Cette revendication est portée dans tous les projets étudiés dans cette thèse. Ainsi, le projet de Françoise Lenoble-Prédine « Pour des centres de la petite enfance » la théorise du point de vue du personnel d'encadrement :

> La mixité de l'encadrement est nécessaire, car cette participation masculine – qui ne devra pas seulement être symbolique – au travail quotidien d'éducation établira aux yeux des enfants l'équilibre des rôles paternels et maternels et ne réservera plus aux femmes un travail qui n'était jugé inférieur que parce qu'il n'était pas partagé. Les enfants de mère seule y trouveront en outre un moyen de suppléer à la carence paternelle. En adoptant le principe de la mixité – déjà appliqué dans certaines colonies maternelles – les CPE contribueront à résoudre le problème que pose, dans la société industrielle, la réduction de la présence masculine dans la vie du jeune enfant, et à informer une opinion qui valorise volontiers le père tout en acceptant facilement son absence, alors que l'inverse serait préférable. Ce principe est d'autant plus important que son refus traduit souvent l'acceptation inconsciente de la situation infériorisée de la femme. Les crèches furent créées comme des institutions charitables permettant de recruter une main d'œuvre féminine dans les milieux pauvres, tout en maintenant l'image de la femme vouée aux travaux domestiques[1035].

L'intérêt de la mixité est défendu de deux points de vue : pour revaloriser le travail de soin auprès des enfants, et pour éviter aux enfants une éventuelle « carence paternelle ». Le projet est donc de transformer l'institution en la déféminisant, notamment pour qu'elle puisse compenser l'absence du père, supposée majoritaire dans les familles. Gérard Neyrand, citant Françoise Hurstel[1036], fait remonter l'origine d'une théorie de la carence paternelle à l'après-guerre, comme pour la carence maternelle : « L'auteur souligne la présence, dès 1945, de la notion de « carence paternelle » dans les écrits qui se multiplient alors sur le père. [...] L'apparition quasi conjointe de la notion de

---

[1033] A. JACQUEMART et C. MASCLET, « Mixités et non-mixités dans les mouvements féministes des années 1968 en France », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°46, 2017, p. 221-247.
[1034] B. PAVARD, F. ROCHEFORT, et M. ZANCARINI-FOURNEL, *Ne nous libérez pas, on s'en charge*, *op. cit.*, p. 271.
[1035] AP FLP, « Pour des centres de la petite enfance », 1970. Souligné dans le texte.
[1036] F. HURSTEL, *La déchirure paternelle*, Paris, Presses universitaires de France, 1996.

« carence maternelle » [...] contribue à masquer l'importance de cette problématique carentielle concernant le père (liée comme pour la mère aux problèmes d'absence parentale due à la guerre). En effet, la problématique de la carence de soins maternels va acquérir une telle popularité qu'elle va quelque peu occulter celle de la carence paternelle »[1037]. Il souligne également son origine psychanalytique, notamment dans les écrits de Jacques Lacan qui la théorise « dans l'opposition maternel-réel/paternel-symbolique »[1038]. Malgré sa moindre popularité, la notion de « carence paternelle » reste parfois connue dans certains milieux éducatifs où elle peut se retrouver de manière épisodique. Ainsi, Lorraine Odier da Cruz la retrouve dans ses recherches sur les cours proposés par l'École des parents de Genève entre 1950 et 1968, avec moins de détails que la notion de « carence maternelle »[1039]. Comme le souligne Gérard Neyrand, l'idée d'une éventuelle « carence paternelle » tend à naturaliser les rôles parentaux au sein du couple. Son utilisation pour défendre leur participation à la prise en charge des jeunes enfants est donc paradoxale car elle peut contribuer à légitimer par rebond la notion de « carence maternelle », construite dans l'idée que les soins aux très jeunes enfants sont avant tout du ressort des mères.

Dans les archives conservées par Françoise Lenoble-Prédine, plusieurs bibliographies mentionnent un livre d'Everett Ostrovsky, *L'influence masculine et l'enfant d'âge préscolaire*, paru en 1959[1040]. L'auteur, instituteur en école maternelle aux États-Unis, y rend compte de ses observations concernant sa propre influence sur des enfants de familles divorcées ou dont le père est décédé. Ses recherches, dont l'absence de scientificité a été pointée dès la parution du livre[1041], l'amènent notamment à affirmer, en conclusion générale, que l'école maternelle est le meilleur endroit où augmenter la présence masculine auprès des enfants, afin de limiter les manques créés par l'absence masculine dans la formation et le développement de l'enfant. Ce livre semble avoir eu peu d'échos en France, mais il est le seul, dans les bibliographies diffusées par l'association « Pour des centres de la petite enfance », à traiter de l'enjeu de la présence masculine comme un manque provoqué par l'organisation sociale de l'accueil des enfants en bas-âge, potentiellement

---

[1037] G. NEYRAND, *L'enfant, la mère et la question du père : un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, Presses universitaires de France, 2011, p. 235.
[1038] *Ibid.*, p. 236.
[1039] L. ODIER DA CRUZ, « L'École des Parents de Genève ou les métamorphoses du regard sur la parentalité (1950-1968) », *Annales de demographie historique*, n°125, 2013, p. 99-117.
[1040] E. OSTROVSKY, *L'influence masculine et l'enfant d'âge préscolaire*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1959.
[1041] LOVICK C. MILLER, « Father to the Child Everett S. Ostrovsky », *Marriage and Family Living*, n°22, 1960, p. 286.

mauvais pour le développement de ces enfants. Son ouvrage est également cité de manière précise dans le projet de décembre 1968, *Notes au sujet de la création d'un Centre de la petite enfance sur le lieu de travail à l'université*. Il semble donc que la lecture de ce livre ait suffisamment marqué Françoise Lenoble-Prédine pour qu'elle choisisse de faire de ses conclusions un des éléments centraux concernant le personnel recommandé pour les centres de la petite enfance. Dans le dernier entretien effectué avec elle, elle m'explique que sa sensibilité à cet enjeu est liée à son expérience de mère célibataire :

> Au départ, de l'importance des pères etc. On me renvoyait dans la gueule « Oh oui vous avez des problèmes psychologiques parce que vous êtes mère célibataire ». Même si… C'est pas que j'avais des problèmes psychologiques ! C'est que je sentais que… Que c'était important ! En disant bien pas LE père mais l'image d'homme ![1042]

Le décalage entre le projet écrit et cet extrait d'entretien est que Françoise Lenoble-Prédine n'évoque plus une carence paternelle mais un manque éventuel concernant une « image d'homme ». Cette évolution de son discours est sans doute liée à l'évolution des discours sur les pères, et au développement de discours politiques et de revendications concernant la parentalité homosexuelle en France depuis les années 1990[1043].

Cet extrait d'entretien montre à nouveau comment Françoise Lenoble-Prédine pense son projet de centres de la petite enfance en fonction de son expérience de mère célibataire, et de ce qu'elle a alors pu ressentir pour ses enfants. En effet, si cette théorie d'une « carence paternelle » a connu moins de succès que celle d'une « carence maternelle », elle a été souvent mobilisée à l'égard des mères célibataires dans les années 1970[1044]. Ces dernières sont également l'objet d'une attention spécifique dans les crèches municipales, où elles sont sur-représentées[1045]. Le groupe de

---

[1042] Entretien réalisé avec Françoise Lenoble-Prédine, le 20 janvier 2022, dans les locaux du Conservatoire des collections végétales spécialisées.

[1043] M. GROSS, « Histoire des revendications homoparentales en France », *Bulletin d'histoire politique*, n°18, 2010, p. 113-123.

[1044] D. FRISCHER, *Les Mères célibataires volontaires*, *op. cit.* ; A. TREKKER et C.P. JAVEAU, *Les mères célibataires*, *op. cit.*

[1045] Une enquête réalisée en 1973 auprès de 415 enfants parisiens par une équipe de recherche de l'INSERM indique que 4,4 % des enfants de l'échantillon sont élevées par leur mère seule, mais qu'ils représentent 9,4 % des enfants en crèche. Source : M. CHOQUET et F. DAVIDSON, « Le mode de garde et le développement physique et psycho-affectif du jeune enfant », *Enfance*, n° 35, 1982, p. 323-334.

travail sur les crèches dans les universités, mis en place par le ministère de l'Éducation nationale, l'évoque dans un de ses compte rendu :

> La Commission insiste sur la nécessité de la présence d'éducateurs des deux sexes, en particulier pour les enfants des mères célibataires (le problème des pères célibataires étant résolu)[1046].

L'idée proposée par Françoise Lenoble-Prédine est donc reprise ici telle quelle, avec une précision supplémentaire concernant d'éventuels pères célibataires : leur « problème » est résolu car une éventuelle « carence maternelle » de leurs enfants pourrait être « compensée » par le personnel exclusivement féminin des crèches. L'idée qu'il faut masculiniser les crèches pour compenser l'absence du père dans les familles peut également se retrouver dans la presse grand public à la même période, comme le montre cet extrait de la revue *Parents* :

> Les psychologues sont unanimes à constater que les jeunes enfants ont besoin d'établir un contact avec une image masculine. Les éducateurs masculins prennent la relève du père, comme les jardinières prennent celle de la mère. Et les enfants de mères célibataires, nombreux dans les crèches, trouvent là un moyen de pallier la carence paternelle[1047].

L'idée que le manque du père pourrait être compensé par les crèches a donc connu une certaine diffusion à la période étudiée. Un des témoignages recueillis dans l'enquête d'Hélène Brahic-Larrivé dans son enquête sur ces institutions en fait mention et montre l'impact qu'elle pouvait alors avoir sur une mère célibataire confiant sont enfant à la crèche :

> A la crèche ils m'ont passé une revue, un truc de médecin encore ou de psychologue, je ne sais plus quoi, peut-être vous connaissez ça… bon, ça disait que pour un enfant, un père c'est très important, plus que je croyais même. Ça m'a beaucoup marquée, je me suis dit que de toute manière Fabien allait être malheureux, puisque tout ça se passe d'après eux avant deux ans et il les a presque… […] En plus, à la crèche ce ne sont que des femmes, et à l'école maternelle aussi. Alors ce n'est pas bien pour lui. Ça fait encore des femmes tout le temps[1048].

[1046] AP FLP, Compte rendu de la réunion du groupe « crèche », s.d.
[1047] « Un « jardinier d'enfants » à l'école des Beaux-Arts », *Parents*, n°11, 7 janvier 1970, p.33.
[1048] H. BRAHIC-LARRIVE, *Les Crèches*, *op. cit.*, p. 59.

L'utilisation de l'argument d'une éventuelle carence paternelle pour faire entrer les hommes dans les crèches peut donc aussi avoir pour conséquence d'inquiéter les mères célibataires sur l'avenir de leurs enfants. Sa présence dans un témoignage recueilli dans une enquête ne s'intéressant pas spécifiquement à cette dimension atteste à nouveau de la diffusion de cette idée. Néanmoins, dans les crèches municipales, les équipes ont peu les moyens de mettre en œuvre une éventuelle mixité dans la prise en charge des enfants, car elles restent dépendantes des diplômes nécessaires pour exercer en crèche qui sont alors encore (et le sont toujours aujourd'hui) presque exclusivement féminins[1049]. Dans les projets alternatifs étudiés dans cette thèse, la mixité dans la prise en charge des enfants a pu être mise à l'épreuve du réel, même si l'implication des femmes y reste majoritaire.

Les collectifs enfants-parents, tout en mettant en œuvre cette mixité, ne déploient pas à son sujet une revendication théorique de cet ordre. La notion de « carence paternelle » n'a pas été retrouvée dans les écrits de ces projets, et n'a jamais été utilisée en entretien avec moi. Cet extrait d'entretien avec Solange et Jean-Michel, deux parents à l'origine du collectif parisien « Cool Douche » avec qui j'évoque cette revendication, est tout à fait révélateur :

> *Et du coup sur la question de la mixité dont on a parlé tout à l'heure, je le trouve très théorisé dans les crèches universitaires mais moins dans les collectifs enfants parents…*
> Solange - Quelle mixité ?
> *La mixité homme-femme dans la prise en charge des enfants*
> Jean-Michel - Oui elle a trouvé ça dans un livre. C'est rigolo hein !
> Solange - Ben peut-être c'était… Je ne vois pas pourquoi… Ah c'était pour impliquer les pères ![1050]

Cette réaction spontanée correspond tout à fait avec ce que j'ai pu trouver dans mes recherches : l'enjeu de la mixité dans les collectifs enfants-parents est d'abord celui de la participation des pères. La composition des familles à l'origine de ces projets, majoritairement des couples hétérosexuels comme cela a été montré dans le chapitre trois, peut expliquer cette différence. En effet, à l'enjeu de reconnaître une inégalité de participation dans le projet de collectif enfants-parents peut

---

[1049] G. CRESSON, dans « Indicible mais omniprésent : le genre dans les lieux d'accueil de la petite enfance », *op. cit.*, cite les chiffres suivant pour l'année 2004 : « Le secteur de la petite enfance emploie presque exclusivement des femmes : 99,5 % des puéricultrices et 98,5 % des assistantes maternelles sont des femmes ».

[1050] Entretien avec Solange et Jean-Michel, 10 décembre 2019, à leur domicile dans le Var.

s'ajouter celui de reconnaître une éventuelle inégalité au sein du couple, à une échelle plus intime. En effet, si le nombre de mariage est en recul à partir des années 1970, cette diminution ne signifie pas pour autant une disparition de « l'idéal de la réciprocité sentimentale et de l'égalité entre partenaires [qui] se concrétise plus facilement dans l'union libre »[1051]. Comme le souligne Jean-Claude Kaufmann, évoquant son terrain d'enquête sur la gestion du linge au sein d'une vingtaine de couples, « les gestes les plus simples, l'intimité corporelle, les contradictions conjugales, ne sont pas des sujets sur lesquels chacun s'exprime aisément »[1052]. Même quarante ans après, le témoignage de ce père à l'origine du collectif parisien Petidir est exceptionnel au sein de mon corpus d'entretiens :

> *Mais du coup vous confirmez que c'était quand même plus les femmes qui faisaient les permanences ? Mais aussi parce que la répartition professionnelle est classiquement plus comme ça ?*
> Alors. Le parce que est à interroger ! Nous, dans mon couple, on avait clairement établi que ça serait partagé. Et je me rappelle encore du moment où ma femme me dit « Oui quand même aujourd'hui j'ai changé les couches cinq fois et toi une fois. Est-ce que tu crois que ça reflète pas en fait ce qui se passe les autres jours ? » Et je crois que c'est tout à fait vrai, elle changeait les couches cinq fois et moi une fois[1053].

Dans les collectifs enfants-parents, la participation des pères est souhaitée mais reconnaître l'absence de sa mise en œuvre pas toujours évidente. Ce père y arrive sans doute d'autant plus qu'il a, quelques années après, effectué une enquête sur les pères dans les crèches parentales, qui l'amène à devoir traiter cette question de la participation[1054]. De plus, l'objectif affiché de cette participation du père est davantage une transformation du rôle du père qu'une revalorisation du travail de soin aux jeunes enfants, cet argument ne se retrouvant que dans les centres de la petite enfance et les crèches universitaires. Malgré ces différences, ces projets alternatifs ont donc en commun de réunir

[1051] C. BARD, *Les femmes dans la société française au 20e siècle*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 200.
[1052] J.-C. KAUFMANN, *La trame conjugale : analyse du couple par son linge*, Paris, Armand Colin, 2022.
[1053] Entretien avec Jean-François, 9 octobre 2020, à son domicile, à Paris.
[1054] Cette enquête est évoquée plus en détails à la fin de ce chapitre.

des femmes qui essaient de construire une mixité dans des espaces traditionnellement non-mixtes, où les hommes étaient d'ailleurs même exclus par la loi de certains postes[1055].

Les tentatives de mises en œuvre de cette mixité sont diverses selon les projets. Elles passent souvent par le recrutement d'au moins un salarié homme. Ces salariés sont sur-représentés dans ces projets par rapport aux crèches municipales où seules des femmes travaillent. Sur les 32 projets recensés dans cette recherche, au moins dix ont embauché un salarié dans leurs débuts, soit presque un tiers des projets. Dans les collectifs enfants-parents, l'embauche d'un salarié homme est souvent un choix fait pour essayer de faire venir davantage les pères. Les notes d'une mère ayant participé au collectif parisien « Tobogan » montrent en effet comment cet univers féminin peut parfois constituer une forme de repoussoir pour eux :

> Découvrir, être dans mais en dehors de la connivence féminine. Un lieu de femmes. Les hommes sont loin […] les hommes hésitent à entrer dans le groupe – ne font pas de permanence, pas d'intervention même matériel – pas de connivence masculine[1056].

Cette absence de connivence masculine a déjà été soulignée par Jean, dans un extrait d'entretien cité dans la partie précédente, qui reconnaît avoir eu du mal à trouver d'autres pères avec qui échanger sur des questions liées à leur place auprès des enfants. Le choix d'embaucher un homme se fait alors parfois pour compenser ce manque d'implication des pères. Plusieurs des acteurs et actrices des projets rencontrés pour cette thèse m'ont expliqué que cette arrivée d'hommes dans la crèche a aidé les pères à venir, comme le souligne cette mère ayant participé au collectif « Quel univers inventer ? » :

> On avait ça comme permanent, et en fait l'autre groupe est arrivé avec un homme aussi permanent, du coup pendant très longtemps, on avait 2 hommes, les seuls salariés qu'on avait c'était deux hommes, et puis une participation des mères et des pères. Et je pense, mais bon vous voyez c'est ce que je pense comme ça, le fait que les permanents étaient des hommes, les pères participaient beaucoup plus volontiers que s'il y avait que des femmes[1057].

[1055] Le décret 45-792 du 21 avril 1945 indique dans son article 6 que « la direction d'une pouponnière ou d'une crèche ne peut être assurée que par une personne de sexe féminin, âgée de plus de 21 ans et de moins de 60 ans ». Cette obligation disparaît en 1974.

[1056] Archives privées de Madeleine, Notes manuscrites, s.d.

[1057] Entretien avec Olga, 31 janvier 2020, à son domicile, à Paris.

Le premier salarié de la crèche de Lyon 2 me partage un ressenti équivalent sur le sujet. Il m'explique en effet ne pas avoir toujours trouvé évident d'être un homme seul dans un « monde de femmes »[1058], et avoir été plutôt soulagé à l'embauche du deuxième salarié homme[1059]. Il m'explique également avoir eu le sentiment que sa position dans la crèche pouvait parfois renvoyer à certains pères des interrogations sur leur participation aux soins des enfants dans leur couple. Il souligne enfin avoir eu le sentiment que la présence de salariés hommes dans la crèche avait pu aider certains pères à en pousser la porte.

Dans les collectifs enfants-parents, la moindre participation des pères est également expliquée par des raisons matérielles encore classiquement démontrée aujourd'hui. En effet, les pères sont présentés comme moins disponibles car ayant le travail salarié le plus prenant et un niveau de rémunération plus élevé. Ce sont donc les femmes qui se mettent majoritairement à temps partiel pour participer au collectif[1060]. Cet enjeu matériel est également souligné dans le livret du collectif angevin « La ribambelle » :

> En 1981, il y a plus de femmes qui viennent aux permanences ; il se trouve que les pères sont moins disponibles cette année, ce que nous regrettons car les pères ont grandement leur place[1061].

La moindre disponibilité quotidienne des pères est un argument souvent évoqué pour expliquer leur moindre participation. Cette moindre disponibilité explique également que la nature de leur engagement dans les projets soit parfois plus de l'ordre de la participation à des commissions d'organisation qu'aux permanences de soin hebdomadaire comme le souligne Solange, une mère à l'origine du collectif parisien « Cool Douche » :

[1058] Entretien avec Yves, 5 février 2019, à son domicile dans la région lyonnaise.

[1059] M. MARCHAL note le même ressenti dans son expérience plus récente d'homme travaillant en crèche, qu'il qualifie « d'effet solo » dans « Les institutions d'accueil de la petite enfance en France *op. cit.*

[1060] Comme le souligne M. MARUANI dans *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, 2017, le travail à temps partiel est largement féminin depuis les années 1970 : « Dans les pays qui ont connu un développement notable de [l'emploi féminin], la contribution des femmes à la croissance de l'emploi s'est faite, depuis la fin des années 1970, pour l'essentiel, par le biais du temps partiel : c'est le cas notamment aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne et en France. [...] En France, entre 1975 et 2008, sur les 3 831 000 emplois créés, les deux tiers (2 663 000) l'ont été à temps partiel. Pour les femmes, sur les 3 762 000 emplois créés, 2 287 000 l'ont été à temps partiel, soit près de 70 % (INSEE, séries longues, 2010) ».

[1061] Archives privées de Louise lui ayant été restituées depuis, Livret *La ribambelle : Pour une transition douce : un mode de garde ni sauvage ni parallèle mais différent*, mai 1981.

> Ça n'a pratiquement pas changé moi depuis 30 ans que je regarde tous les ans quand ça paraît…[1062] et ça c'est… On faisait beaucoup de la crèche ici, et on avait finalement toujours un paquet de mec qui parlaient bricolage… et les nénettes de leur côté qui parlaient des enfants machin…[1063]

Le propos de Solange est confirmé par les différentes analyses études sur l'enquête emploi du temps de l'Insee[1064], qui notent notamment que « Cette inégalité dans la prise en charge du travail domestique tend à s'aggraver avec la mise en couple et plus encore, avec la présence d'enfants, notamment d'enfants en bas âge »[1065]. Malgré leurs revendications, ces projets alternatifs n'échappent donc pas à cette inégale répartition des tâches.

Ce constat et ces revendications pour la mixité doivent être mis en lien avec les relations qu'entretiennent les acteurs et actrices de ces projets avec les mouvements féministes qui se déploient à la même période. En effet, si ces projets peuvent être inscrits dans un « espace de la cause des femmes »[1066] qui, selon l'analyse de Laure Bereni, dépasse le cadre des mouvements féministes, leurs rapports avec ces mouvements sont assez hétérogènes.

C. Masculiniser le soin

Les arguments mobilisés en faveur d'une participation des hommes sont celui de l'intérêt pour l'enfant de disposer d'une figure paternelle, et celui d'un moyen de revaloriser le travail de soin auprès des enfants, à une période où le débat sur le *care* n'a pas encore traversé le féminisme[1067]. Ce deuxième argument, moins présent que le premier dans les différents textes de la période, considère que ce travail de soin est dévalorisé car exercé presque exclusivement par des femmes, et peut donc être relié aujourd'hui à une défense d'une « éthique du *care* », qui rend visible « ces phénomènes vus mais non remarqués assurant l'entretien (en plusieurs sens, dont celui

---

[1062] Elle évoque ici les enquêtes de l'Insee sur l'emploi du temps des Français.
[1063] Entretien avec Solange et Jean-Michel, 10 décembre 2019, à leur domicile dans le Var.
[1064] S. PONTHIEUX et A. SCHREIBER, « Dans les couples de salariés, la répartition du travail domestique reste inégale », *Population, famille : données sociales*, Paris, Insee, 2006, p. 43-51.
[1065] R. PFEFFERKORN, « Le partage inégal des « tâches ménagères » », *Les Cahiers de Framespa. e-STORIA*, n°7, 2011.
[1066] L. BERENI, « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes », *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 27-41.
[1067] C. IBOS, « Éthiques et politiques du care. Cartographie d'une catégorie critique », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°49, 2019, p. 181-219.

de la conversation et de la préservation) d'un monde humain »[1068]. Les projets étudiés dans cette thèse contribuent donc à faire « revenir dans le champ ces relations qui passent, avec une facilité déconcertante, à la trappe des théories sociales et morales : les relations parentales et le travail avec les enfants, à la maison. Là où commence la vie humaine avec le quotidien des corps, l'affection et ses ratés, l'apprentissage du souci d'autrui dans la famille ou son échec, l'éducation morale du futur membre de la société »[1069].

L'argument d'une revalorisation du travail de soin auprès des enfants se retrouve principalement dans le projet de Françoise Lenoble-Prédine « Pour des centres de la petite enfance », et dans les écrits produits au sein des crèches universitaires. L'idée selon laquelle le travail effectué auprès des jeunes enfants est jugé inférieur et mal rémunéré car il n'est exercé que par des femmes se trouvait déjà dans des termes presque identiques dans le projet « Pour des centres de la petite enfance ». Dans un document postérieur à son projet « Pour des centres de la petite enfance », Françoise Lenoble-Prédine insiste particulièrement sur la hiérarchisation sociale des activités de soin aux jeunes enfants :

> De quelle égalité des chances parlons-nous quand l'inexorable image sociale est collée dans la mémoire des enfants dès le plus jeune âge ? La dame de service fait le ménage, elle est sous la maîtresse, la maîtresse est sous la directrice. Il y a une dame inspectrice qui inspecte et fait peur à tout le monde et les exemples sont multiples. De quelle égalité des chances parlons-nous donc dans ces gynécées modernes où les petites filles se trouvent déjà conditionnées dans leur situation de femmes. La participation d'hommes et de femmes à cette vie sociale, le travail quotidien des hommes, qui ne devrait pas être uniquement symbolique, établirait aux yeux des enfants, l'équilibre des rôles féminins et masculins et ne cantonnerait plus les femmes et donc les petites filles dans un travail qui n'est jugé inférieur que parce qu'il n'est pas partagé… et pas, ou mal rémunéré…[1070]

Des idées proches ont été portées dans les années 1950 par la Ligue française du droit des femmes et Andrée Lehmann pour qui « les solutions aux inégalités sont pourtant d'une grande simplicité : il faut au moins que les tâches domestiques soient partagées, enseigner puériculture et travaux

---

[1068] P. PAPERMAN et S. LAUGIER, « Introduction à la première édition : Sense and Sensibility », *Le souci des autres : Éthique et politique du care*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2020, p. 21-34.
[1069] *Ibid.*
[1070] AP FLP, Lenoble-Prédine, Françoise, « Pour une politique régionale de l'enfance », [s.d.].

ménagers aux garçons, et aménager les horaires scolaires pour faciliter la tâche des mères actives »[1071]. Françoise Lenoble-Prédine y ajoute l'idée que la présence d'hommes dans les crèches permettrait de ne pas reproduire une division sexuée des tâches aux yeux des enfants, pour ne pas orienter leurs représentations alors en construction vers une reproduction de cette division. Cet argument du regard des enfants sur les rôles tenus par les adultes est assez rare dans le corpus de sources étudié pour cette thèse. Quand elle est reprise, cette ambition est souvent transférée vers un espoir de transformation des relations dans le couple, entre hommes et femmes, comme dans cet article publié dans la revue du mouvement « Jeunes femmes » à propos des centres de la petite enfance :

> Enfin – et ce ne sera pas le moindre de leurs avantages – de tels Centres auront aussi un effet formateur sur les hommes et les femmes qui y viendront. La mixité de l'encadrement, tout en revalorisant des tâches traditionnellement dévolues aux femmes, contribuera à modifier les idées reçues sur les rôles respectifs du père et de la mère à l'intérieur du foyer. La collaboration des parents développera leur sociabilité ; ils noueront tout naturellement des relations d'entraide et de coopération qui les pousseront à revendiquer des équipements collectifs, et l'existence ne se résumera plus – comme elle le fait pour trop d'entre eux – à passer sans trêve d'un travail souvent parcellaire à une vie familiale quelque peu étriquée : ils commenceront aujourd'hui à vivre comme leurs enfants sauront peut-être vivre demain[1072].

Le projet des centres de la petite enfance est ici défendu dans une perspective d'éducation permanente, ce qui correspond à un développement de ces réflexions à l'échelle nationale[1073], dans des réseaux actifs à l'échelle internationale[1074], pour défendre une transformation de la société par une transformation de l'individu. Cette réflexion est reprise notamment par le mouvement « Jeunes femmes » à la fin des années 1960[1075]. Les projets de crèches univ**e**rsitaires sont les seuls à reprendre l'idée que la mixité dans les crèches pourrait réduire l'égalité entre hommes et femmes. Néanmoins, dans la majorité des tracts retrouvés, il est avant tout indiqué qu'il est souhaité que

---

[1071] S. CHAPERON, *Les années Beauvoir*, *op. cit.*
[1072] AP FLP, « Pour des centres de la petite enfance », article paru dans *Jeunes femmes*, version initiale dactylographiée.
[1073] G. BRUCY, P. CAILLAUD, E. QUENSON, et L. TANGUY, *Former pour réformer : retour sur la formation permanente, 1945-2004*, Paris, La Découverte, 2007.
[1074] B.J. HAKE, « L'éducation permanente et le Conseil de l'Europe : le rôle oublié des réseaux français », *Éducation Permanente*, n°220-221, 2019, p. 295-314.
[1075] S. CHAPERON, « Le Mouvement Jeunes femmes 1946-1970 : de l'Évangile au féminisme », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015)*, n°146, 2000, p. 173.

l'éducation des enfants ne soit pas « le domaine réservé de la femme », comme dans ce tract de la crèche de Lyon 2 intitulé « Quels sont les principes du C.A.E.L. 7 ? » :

> Éducation assurée par des hommes (éducateurs, instituteurs) et des femmes qualifiés (« l'éducation enfantine n'étant pas le domaine réservé de la femme »)[1076]

L'idée que faire rentrer les hommes dans la crèche serait un moyen de revaloriser le travail qui y est effectué disparaît donc rapidement de la plupart des textes produits par ces projets. Dans ce tract de la crèche de Censier, la demande d'une mixité dans l'encadrement est même finalement reliée avec la défense d'une prise en charge moins hygiéniste des enfants, les « bonnes sœurs » étant associées à ce type de prise en charge. L'objectif initialement défendu par Françoise Lenoble-Prédine pour la mixité disparaît complètement :

> Car nous ne voulons pas n'importe quelle sorte de crèche. Nous la voulons […] avec un personnel mixte (hommes et femmes) et non des bonnes sœurs laïques pour qui éduquer un gosse, c'est le torcher de temps en temps et l'obliger à se tenir tranquille en permanence[1077].

L'expression « bonnes sœurs laïques » associe l'image repoussoir des établissements religieux au métier de puéricultrice, régulièrement critiqué. Si la défense d'une mixité dans la prise en charge des enfants se retrouve dans tous ces projets, son potentiel de transformation quant à la revalorisation du travail qui y est effectué est rapidement oublié. Malgré le développement d'arguments en faveur de la participation des pères, celui selon lequel cette participation permettrait de revaloriser le travail de soin auprès des enfants est peu repris et disparaît rapidement au profit d'arguments concernant la paternité individuelle. Si les projets alternatifs étudiés dans cette thèse ont des liens parfois étroits avec les mouvements féministes de la période, la défense d'une revalorisation du travail de soin des jeunes enfants par une participation des hommes ne rejoint jamais les luttes pour une revalorisation du travail reproductif[1078], mais disparaît progressivement.

[1076] Archives de la crèche Equal, Tract « Quels sont les principes du C.A.E.L. 7 ? », s.d.
[1077] AN 19920445/170, Tract « la crèche sauvage. Pas de fric, pas de gosses », *Bulletin MNEF,* 2 mars 1970, p. 33b.
[1078] F. GALLOT, *Travail reproductif et mouvements sociaux en France depuis 1945*, *op. cit.*

II. Dépolitisation progressive de la question du travail des femmes

Depuis leur création, les crèches ont été pensées en lien avec le travail salarié des femmes, comme un moyen leur permettant de travailler en confiant leurs enfants à une institution censée les accueillir dans les meilleures conditions possibles. D'abord pensées pour des femmes obligées de travailler pour des raisons économiques, ces institutions se transforment en étant de plus en plus utilisées par des femmes de classe moyenne ayant fait le choix de travailler[1079]. Si les projets étudiés dans cette thèse se construisent en opposition avec de nombreux aspects des crèches municipales ils reprennent, dans un premier temps, cette construction de la place sociale des crèches comme un outil de promotion du travail féminin, passant ainsi de la « protection à la promotion » du travail des femmes, dans une évolution correspondant à celle observée par Anne Révillard pour le Comité du travail féminin à partir de 1965[1080].

A. Promotion du travail féminin

Si les crèches ont, dans la deuxième moitié du XIX^{e} siècle, été pensées comme une institution à destination des femmes des classes populaires dans l'obligation de travailler[1081], elles sont davantage défendues, à la période étudiée, comme une institution nécessaire pour promouvoir le travail féminin. Cette promotion est construite autour de deux arguments principaux : le développement des crèches doit permettre aux femmes de confier leurs enfants sereinement pendant qu'elles vont travailler, et pallier leur absentéisme, argument souvent utilisé contre le travail féminin. Le projet « Pour des centres de la petite enfance » met en avant plusieurs mesures pour élargir les horaires d'ouverture des centres et créer des chambres d'isolement pour accueillir les enfants malades, afin de contrer cet argument de l'absentéisme professionnel des mères :

> L'ensemble de ces mesures permettraient de remédier à l'hospitalisation abusive de l'enfant, nocive autant à l'enfant lui-même qu'à l'égard de l'encombrement hospitalier et des frais qui en résultent pour la société. On aiderait aussi plus efficacement les mères qui travaillent tôt le matin, tard le soir ou celles qui veulent acquérir une qualification professionnelle. On

[1079] C. BOUVE, *Les crèches collectives*, *op. cit.*
[1080] A. REVILLARD, « La cause des femmes au ministère du Travail : le Comité du travail féminin (1965-1984) », *Revue française des affaires sociales*, n°2, 2007, p. 173-177.
[1081] C. BOUVE, *L'utopie des crèches françaises au XIXe siècle*, *op. cit.*

> faciliterait enfin la promotion féminine en diminuant l'absentéisme que ses adversaires invoquent – pour la refuser – au nom de la productivité, absentéisme qui est dû souvent aux maladies infantiles[1082].

L'organisation du Centre est donc pensée pour correspondre le plus possible aux besoins des mères salariées ou en formation, même quand elles ont des horaires décalés, ce qui est défendu comme un moyen de faire la promotion du travail des femmes. Ce lien avec le travail est très fort dans ce projet, dont le premier nom de « Centre de la petite enfance sur le lieu de travail ou d'habitation ou à proximité » rappelle la centralité de sa réflexion sur la promotion du travail féminin. Elle se retrouve dans le premier bilan annuel de l'association, dont le but est présenté en ces termes :

> Le développement quantitatif et qualitatif des équipements collectifs permettant d'assurer la garde et l'éducation physique et morale des jeunes enfants de travailleurs à quelque catégorie que ceux-ci appartiennent. Nous voulons remédier, non seulement à la pénurie des équipements collectifs pour accueillir les jeunes enfants de un mois à sept ans, mais aussi souvent à leur inadaptation aux besoins véritables des usagers[1083].

L'utilisation du terme de « travailleurs » montre que ce projet s'insère dans une réflexion autour du travail et des conditions offertes par l'organisation sociale pour permettre le travail des femmes. Il est en ce sens construit dans la même perspective que les crèches municipales.

Dans les crèches universitaires, une revendication est que les étudiantes soient assimilées à des travailleuses, afin de pouvoir bénéficier de places en crèches. Comme cela a été démontré dans le premier chapitre, ces dernières se situent alors dans une situation paradoxale : elles ne sont pas considérées comme des travailleuses au sein des crèches municipales et ne peuvent donc y bénéficier d'une place pour leurs enfants, mais les PMI assimilent les universités à un lieu de travail et refusent à ce titre de soutenir le financement de crèches en leur sein. L'argument de l'absentéisme et de l'hospitalisation abusive des enfants est repris dans le rapport de la commission nationale paritaire de la vie de l'étudiant :

[1082] AP FLP, « Pour des centres de la petite enfance », 1970.
[1083] AP FLP, Rapport moral de l'association pour les centres de la petite enfance, 5 juin 1969.

> Pour remédier à l'absence de la mère, pour éviter aussi l'hospitalisation, parfois abusive des enfants en cas de maladie, plusieurs solutions peuvent être examinées[1084].

Les arguments développés sont exactement ceux du projet « Pour des centres de la petite enfance », preuve à nouveau du poids que Françoise Lenoble-Prédine a réussi à avoir dans les conclusions de cette commission. Elles se doublent d'ailleurs, dans plusieurs des crèches universitaires étudiées dans cette thèse, d'une revendication de places en crèches pour les salariées de l'administration de l'université. La commission nationale paritaire de la vie de l'étudiant souligne d'ailleurs dans son rapport que la garde des enfants en milieu universitaire est un problème qui concerne autant les étudiants que le personnel :

> Ayant pris connaissance du projet du groupe de travail et des critiques d'ordre pédagogique formulées à son endroit, la Commission reconnaît que la garde des enfants en milieu universitaire (enfants d'étudiants ou enfants du personnel) pose un problème sérieux ; elle estime qu'on devrait rechercher la solution dans l'ouverture des campus sur le monde extérieur, notamment par la création de Centres ouverts aux enfants des familles environnantes, au niveau surtout de l'école maternelle, les enfants d'étudiants étant le plus souvent âgés de moins de 4 ans[1085].

Comme cela a été évoqué dans le chapitre un, à Nanterre, c'est finalement le projet d'une halte-garderie ouverte uniquement au personnel qui est retenue. À Lille, l'ouverture à temps plein aux enfants du personnel est rendue possible en 1984. À Lyon, elle fait partie des premières revendications de la crèche, et se met en place dès son ouverture. Les étudiantes à l'origine de cette crèche et rencontrées dans le cadre de cette recherche se sont d'ailleurs souvenu que cet accueil des enfants du personnel avait joué en leur faveur, car c'est une bibliothécaire dont l'enfant est accueilli à la crèche qui leur ouvre ce lieu pour y faire une occupation[1086]. À la crèche de la Faculté de Lettres de Lille, le soutien de l'administration à l'ouverture de la crèche est également justifié par le nombre d'étudiantes salariées dans la Faculté, qui cumulent donc études et emplois :

[1084] AP 3653W/3, Rapport de la commission nationale paritaire de la vie de l'étudiant, 1970, p. 37.
[1085] AP 3653W/3, Rapport de la commission nationale paritaire de la vie de l'étudiant, 1970, p.38.
[1086] Souvenir de Marie-Claire, une des étudiantes à l'origine de la création de la crèche de Lyon 2, entretien réalisé le 12 novembre 2018, à son domicile dans la région lyonnaise.

> Enfin, une garderie nous paraissait susceptible d'améliorer la condition des étudiants salariés, particulièrement nombreux à la faculté de lettres (45%) ; lorsque ces étudiants ne sont pas retenus par leur activité professionnelle, il n'est pas rare que la nécessité de garder leurs enfants les empêche d'assister aux cours[1087].

François Suard, l'enseignant ayant soutenu le projet de crèche dans la Faculté dès l'origine, se souvient aussi de cette spécificité en entretien :

> C'était des étudiants salariés, il y en avait, il y en a encore certainement beaucoup à Lille…
>
> *Vous pensez que c'était une spécificité de Lille les étudiants salariés ?*
>
> Quand même, hein, le Nord est une région sous développée même si on peut complètement le regretter, ce qui veut dire que les étudiants arrivent plus tard dans la poursuite de leurs études, et à l'époque, le mariage était quelque chose de relativement logique et fréquent[1088].

Il est donc possible que le soutien rapide de l'administration de l'université de Lille à la création d'une crèche ait également reposé sur le profil particulier des étudiant·es qui, cumulant souvent un emploi en plus de leurs études, apparaissaient d'autant plus légitimes dans leur demande de crèche.

Au-delà de cette situation spécifique des étudiant·es salarié·es ou non, les crèches universitaires produisent toutes des tracts dénonçant l'absence de crèches par une volonté de maintenir la femme au foyer comme celle de la crèche de l'université Lyon 2 :

> Pour la bourgeoisie ne pas construire d'équipement collectif présente un double intérêt :
>
> - économie directe, surtout en période « d'austérité »
> - sujétion, maintien de la femme au foyer, qui résorbe le chômage et réduit d'autant la vie sociale et collective[1089]

[1087] « La halte-garderie de la faculté des lettres. Une heureuse initiative qui a maintenant fait la démonstration de son utilité », [1970] coupure de presse retrouvée dans les archives de la crèche « Les kangourous câlins ».
[1088] Entretien avec François Suard, 8 juin 2019, à son domicile à Lille.
[1089] Archives de la crèche Equal, Tract du C.A.E.L. 7 « Pour 4 millions d'enfants (0 à 4 ans) il y a en France 562 crèches offrant 24 000 places ».

Ce tract sous-entend en effet que maintenir la femme au foyer, où elle exerce un travail gratuit, est une manière de ne pas concurrencer le travail rémunéré des hommes. L'argument du chômage est fréquemment repris comme dans ce tract de la crèche de Censier :

> De plus, toutes ces solutions sont d'ailleurs des palliatifs à ces sous-entendus : « les femmes feraient mieux de rester chez elles où la nature les appelle » (ce qui est une bonne façon d'essayer de résoudre le problème du chômage)[1090].

Cet argument d'une mise en concurrence des hommes et des femmes face à la question du chômage est également relevé par Ludivine Bantigny dans les mobilisations de Mai-juin 1968 où la question est partout soulevée, tant dans les milieux étudiants qu'ouvriers[1091]. Elle s'inscrit classiquement dans les résistances au travail des femmes identifiées par Sylvie Schweitzer : « la crainte de l'autonomie et celle de la concurrence sur le marché du travail »[1092]. À Vincennes également, certaines revendications pour les crèches se font plus politiques, comme dans une assemblée d'une cinquantaine de parents de la crèche alors fermée, réunis le 19 octobre 1970 et qui demandent :

> Le problème des crèches concerne « le peuple dans son entier ». Il s'agit de « poser le droit à des crèches modernes et libres pour l'ensemble des travailleurs »[1093].

Les revendications pour les crèches s'inscrivent donc également dans un mouvement revendicatif plus général tendant à rapprocher étudiants et travailleurs. Comme le souligne Ludivine Bantigny, ce rapprochement se retrouve pendant les mois de mai et juin autour de la question du chômage, vécu comme une « situation de génération »[1094]. Cette extension des revendications au-delà des murs de l'université amène un rapprochement au moins ponctuel entre la crèche de l'ENSBA et le PSU, comme le montre ce tract distribué par ce parti :

> Il est inadmissible que dans un pays qui se dit développé, les mères qui veulent ou qui doivent travailler, ne le puissent pas faute d'un accueil suffisant pour leurs enfants, et qu'elles soient

---

[1090] AN 19920445/170, Tract « Crèche sauvage contre l'individualisme », crèche de Censier, *Bulletin MNEF*, 2 mars 1970.
[1091] L. BANTIGNY, *1968*, *op. cit.*, p. 68.
[1092] S. SCHWEITZER, *Les femmes ont toujours travaillé*, *op. cit.*, p. 53.
[1093] J. GUIMIER, *Des enfants à l'université - La crèche de Vincennes Paris 8*, *op. cit.*, p. 49.
[1094] L. BANTIGNY, *1968*, *op. cit.*, p. 69.

> cantonnées au rôle de gardienne du foyer, ce qui favorise une démission devant la vie politique et sociale[1095].

Cette conjonction de revendications entre les crèches universitaires et le PSU n'est pas étonnante. Elle correspond en effet au positionnement de ce parti comme « laboratoire des transformations politiques qui concernent les femmes dans les années 1960 et 1970 »[1096], à une période où le PSU traite encore principalement de la question des femmes du point de vue de leur vie professionnelle et de leur vie familiale[1097], quand les partis socialiste et communiste ont encore du mal à évoquer la question des femmes[1098]. Elle correspond également à une évolution du profil des militant·es du PSU, marquée par « un rajeunissement, une féminisation et une tertiarisation des effectifs »[1099] après Mai-juin 1968. Elle montre également qu'une partie de revendications des crèches universitaires dépasse le cadre de l'opposition avec l'administration universitaire et peut rejoindre des combats politiques. Cette dimension politique est nettement moins présente dans les collectifs enfants-parents.

Dans ces collectifs, l'enjeu du travail des femmes est d'avantage présenté sous l'angle du choix individuel. Ainsi, presque toutes les mères rencontrées en entretien ont fait le choix de continuer à travailler, parfois à temps partiel, au moment d'avoir leurs enfants. Ce choix peut avoir des répercussions sur leur carrière, comme le détaille Mireille[1100], une mère à l'origine du collectif enfants-parents « Le local » de Grenoble, qui s'est a arrêté de travailler un an après la naissance de son enfant, avant de reprendre à temps partiel :

> *Est-ce que vous, le fait par exemple de vous arrêter pour accueillir votre enfant ça a pu vous poser question ?*

[1095] AN 19920445/170, Tract du PSU « Nos petits où les mettre ? », s.d.

[1096] B. PAVARD, « "Un coin dans leur monde" ? Le PSU et les femmes (1960-1981) », *Le Parti socialiste unifié : Histoire et postérité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 73-88.

[1097] *Ibid.*

[1098] M. ZANCARINI-FOURNEL, « Les partis politiques de gauche au risque de la décennie féministe (1971-1981) », *Les partis à l'épreuve de 68 : L'émergence de nouveaux clivages, 1971-1974*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 41-53.

[1099] T. KERNALEGENN et F. PRIGENT, « La marginalisation du PSU dans le système partisan français (1967-1975) », *Les partis à l'épreuve de 68 : L'émergence de nouveaux clivages, 1971-1974*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 159-171.

[1100] Mireille participe à ce projet de collectif après avoir eu son premier enfant. Elle est alors éducatrice de rue à Grenoble, s'arrête quelques mois pour l'arrivée de cet enfant et commence à garder le fils d'une amie pour la dépanner puis rencontre une voisine qui cherche également une solution de garde et elles montent le projet à trois.

> Non c'était pour moi une évidence, ça ne m'a pas travaillée mentalement du tout. […] À chaque fois j'avais besoin de temps pour être avec un bébé. Ils me disaient souvent les jeunes des quartiers quand j'étais plus âgée et que j'étais passée à mi-temps pour m'occuper de mes enfants, ils me disaient « t'as bien raison, ça ne sert à rien de s'occuper tout le temps des autres et pas... » Même eux trouvaient ça très normal que je prenne plus de temps pour m'occuper de mes enfants. Par contre, arrêter de travailler ça ne m'aurait pas traversé l'esprit.
>
> *C'était juste temporaire pour l'arrivée ?*
>
> Oui c'était un temps pour être avec eux, accompagner le départ, je n'avais pas envie de les quitter tout simplement, j'avais envie d'être avec eux ! Assez vite on allait se quitter donc on n'allait pas commencer tout de suite ! Non je n'ai pas d'états d'âme là-dessus. J'y ai beaucoup perdu professionnellement ça c'est sûr, hein ! Parce que quand j'ai voulu reprendre à temps partiel après mon deuxième enfant, ce qui me paraissait une évidence parce que j'avais un boulot qui était compliqué par rapport à la vie de famille, avec des horaires très décalés, donc je les voyais très peu. Et à ce moment-là j'ai dû démissionner parce que les mâles du service n'acceptaient pas un temps partiel. En disant que ce n'était pas possible ce qui est totalement faux… Mais moi du coup j'ai perdu mon job ![1101]

Cette situation personnelle, tout en étant dénoncée après coup, n'amène pas à l'élaboration de revendications pour davantage d'égalité entre hommes et femmes dans le monde professionnel. Ce souhait de ne pas ou peu s'arrêter de travailler au moment de l'arrivée d'un enfant dans la famille est présenté comme majoritaire au sein de ces collectifs dans le rapport de 1990 sur les modes de garde innovants de la petite enfance :

> Quant à s'arrêter de travailler pour élever ses enfants certains l'ont fait un temps, mais à partir d'un certain âge (aux environs de la marche) ils ressentent vivement que l'univers de la maison est trop pauvre pour satisfaire aux besoins des enfants, aussi bien en matière d'espace qu'en matière de relations. Par ailleurs tous ces parents sont des actifs à des degrés et dans des professions diverses mais qui ne souhaitent absolument pas se couper durablement du monde

[1101] Entretien avec Mireille, 7 mai 2019, à son domicile, à Grenoble.

> du travail. Garder son enfant à la maison n'est donc ressenti comme envisageable que dans les premiers mois[1102].

Cette situation correspond au profil des femmes rencontrées dans le cadre de cette recherche : une seule s'est arrêtée de travailler plus d'un an après la naissance de l'enfant pour lequel le collectif a été monté. Ce texte est également beaucoup moins politisé que les écrits de Françoise Lenoble-Prédine pour les centres de la petite enfance et ceux des crèches universitaires : le premier argument pour la un mode de garde collectif est le bien-être de l'enfant, pour lequel l'univers de la maison serait insuffisant. Les collectifs enfants-parents sont donc dans une volonté de créer les conditions pour rendre possible le travail des femmes en créant des bonnes conditions pour confier leur enfant, mais ne portent pas de discours politique sur la place du travail des femmes dans la société, à l'exception du collectif de Saint-Nazaire, qui s'inscrit dans une mobilisation plus large pour ouvrir des crèches dans une ville n'en comprenant alors aucune. En entretien, cette spécificité de Saint-Nazaire est évoquée à plusieurs reprises :

> C. [le collectif] a quand même fait naître une réflexion au niveau de la municipalité sur l'accueil des enfants car je me souviens être allée à la mairie pour le collectif petite enfance […] À Saint-Nazaire il y avait un taux d'activité des femmes qui était bien inférieur à la moyenne nationale[1103]. Il y a même eu le SMG qui s'est mis dedans à un moment, le syndicat de médecine générale.
>
> *Vos revendications elles étaient plus pour obtenir des crèches municipales qu'une reconnaissance pour votre crèche ?*
>
> C. Il y avait cette dimension[1104].

[1102] D. HAMEL, P. TEMPLE, J.-M. GERASSI, et H. PRIEST, *Les modes de garde innovants de la petite enfance*, *op. cit.*, p. 15.

[1103] D. LOISEAU, dans *Femmes et militantisme : Saint-Nazaire et sa région, 1930-1980*, Thèse de doctorat soius la direction de Michelle Perrot, Université Paris Diderot - Paris 7, 1993 donne les chiffres suivants : en 1977, 48% des femmes en France abandonnent leur activité professionnelle après le premier enfant quand elles sont 70% à Saint-Nazaire, p. 551.

[1104] Entretien avec plusieurs parents à l'origine du collectif enfants-parents de Saint-Nazaire, 20 mai 2021, au domicile d'une des mères à Saint-Nazaire.

Dans un échange de courriers en juin et juillet 1971 avec l'Union des femmes françaises (UFF) de Saint-Nazaire, la municipalité confirme son intention de ne pas construire de crèches collectives, et défend son projet de « crèches à domicile »[1105] en argumentant que :

> Le système tend, en effet, à éviter pour les jeunes enfants les troubles que peuvent entraîner la discordance entre le régime de la vie familiale et le régime de la crèche classique qui introduit l'enfant dans un milieu collectif et inconnu[1106].

Cette position de la municipalité est également critiqué par le collectif enfants-parents, qui participe à un « collectif petite enfance » à l'échelle de la ville réunissant la CGT, la CFDT, la CSCV, le MFPF, l'UFF et le collectif enfants-parents. L'ensemble de ces organisations rédigent une plateforme de revendications, « demandant la création par quartiers de centres de la petite enfance comprenant une crèche collective, une halte-garderie, un centre de protection maternelle et infantile, différents ateliers d'éveil et d'expression, assurant l'accueil pré et post scolaire des enfants »[1107].

Tous les projets alternatifs étudiés dans cette thèse s'envisagent donc comme moyens de promouvoir le travail des femmes, même si cette question est moins présente dans les collectifs enfants-parents. Cette évolution vers une certaine dépolitisation se retrouve également pour un autre argument défendu par ces projets : mettre en place un système de crèches universel et gratuit, également portés par les mouvements féministes de la « deuxième vague ».

B. Décorréler les crèches du travail des femmes

> *Et est-ce que vous étiez dans des milieux militants notamment féministes ?*
>
> On était des femmes à option féministe évidement puisqu'on était de notre génération.... Enfin non, ce n'était pas évident pour tout le monde mais pour nous ça l'était. Mais on n'était pas des militantes actives, pas du tout[1108].

[1105] Il ne s'agit pas de crèches mais de la coordination, par un service municipal, de plusieurs nourrices pour lesquelles la mairie gère également la mise en relation avec les parents. Ces « crèches à domicile » sont présentées plus en détails dans le dernier chapitre.

[1106] Archives municipales de Saint-Nazaire, Courrier du maire de Saint-Nazaire à l'UFF de Saint-Nazaire, 21 juillet 1971.

[1107] D. LOISEAU, *Femmes et militantisme*, *op. cit.*, p. 553.

[1108] Entretien avec Mireille, 7 mai 2019, à son domicile, à Grenoble.

Être « à option féministe » : cette qualification serait sans doute acceptée par la majorité des femmes – et des hommes – ayant participé aux projets étudiés dans cette thèse. Quand je leur pose la question, la grande majorité d'entre elles et eux me répondent en effet avoir été sensible aux idées et aux combats féministes, sans pour autant y avoir participé directement. Les femmes à affirmer leur distance avec le féminisme sont rares. Seules trois d'entre elles l'ont fait avec moi en entretien. J'ai d'abord un échange sur ce sujet avec Sophie qui, au moment de monter le collectif, termine sa formation de psychologue et vient d'avoir sa première fille :

> *Et par rapport aux réseaux féministes ? Parce que vous m'avez dit que la question de la place des femmes et des hommes c'était quelque chose que vous discutiez vraiment, est-ce que là aussi c'est quelque chose qui était présent ?*
>
> Pas spécialement. Non. Moi je n'ai jamais euh… était, en tous cas pas le mot « féministe » qui ne me convenait pas. Mais oui, des revendications de pouvoir décider de ce qu'on avait envie de faire, oui c'était plutôt ça. Donc il y avait pas mal de femmes seules avec leur enfant, une qui habitait dans une péniche, et que c'était plus facile de la baigner que de faire remonter de l'eau pour le laver ! Il y avait des parents qui avaient des conditions de vie très difficiles, c'est pour ça que je disais qu'il fallait qu'il y ait un équilibre, des parents installés, avec un boulot. Et puis d'autres qui passaient plus, mais parfois qui restaient…
>
> *Mais si je réfléchis juste à cette histoire de réseaux, vous veniez plus de projets autour de l'éducation ?*
>
> Oui. Je pense que les jeunes, au niveau de ces colos, de l'alphabétisation, et puis quelque chose, je crois qu'on pourrait se retrouver aujourd'hui par rapport à toute la question de l'immigration, on reste très sensibles à ça, aujourd'hui c'est plus dans un mouvement comme ça, repérer… Et là c'était le cas, il n'y avait pas de… Oui, oui, la question de… Mais pas « mouvement féministe »[1109].

Dans cet échange, Sophie refuse le qualificatif de « féministe » car il ne correspond pas à ce qui était alors le moteur, pour elle, de la mise en œuvre de ces projets, à savoir une dimension plus sociale, en accord avec ses engagements précédents notamment dans des groupes d'alphabétisation et dans le scoutisme. Dans cette perspective, son soutien aux femmes est plutôt pensé comme un

[1109] Entretien avec Sophie, 10 juillet 2019, à son domicile, à Paris.

soutien aux femmes rencontrant des difficultés spécifiques de logement ou d'isolement. Madeleine, avec qui j'aborde également cette question, refuse le qualificatif pour des questions de « sensibilité », en m'expliquant ensuite qu'elle se sent plutôt proche des hommes car elle a été élevée de manière très proche avec son frère. Son rejet du qualificatif de « féministe » est donc lié au fait de l'associer à une position trop critique vis-à-vis des hommes. Enfin, Claire me raconte avoir participé à deux réunions organisées par un groupe de femmes où les hommes étaient invités mais n'avaient pas la parole, dispositif dans lequel elle ne s'est pas du tout retrouvée[1110]. Cette position de rejet est minoritaire parmi les personnes rencontrées. Si la plupart d'entre elles et eux se sentent alors en accord avec les mouvements féministes, une autre partie en est directement issue et relie leur projet de crèche alternative avec ce militantisme. C'est notamment le cas d'Odile[1111], première salariée du collectif rennais « Bugalé », qui monte le projet dès l'origine avec plusieurs couples ayant des enfants alors qu'elle n'en a pas encore elle-même :

> C'est le début des groupes femmes, du MLAC, il y a eu toute cette effervescence et parmi les femmes que j'ai connues à Brest il y en avait une qui s'était mariée avec un Allemand et donc qui venait de Berlin. Et donc il y avait une petite fille de trois ans qui avait été élevée dans une boutique d'enfants de Berlin. Et donc bon… dans le groupe femmes on en a beaucoup parlé parce que bon il y avait pas mal de naissances et on se posait quand même la question d'élever d'abord les petites filles différemment et puis d'élever les enfants différemment. C'est-à-dire ce n'était pas une tâche uniquement maternelle, et donc l'implication des hommes. Et donc on n'était pas dans un groupe… bon il y avait différents groupes sur Brest mais on était dans un groupe très ouvert. Pour nous le problème n'était pas l'opposition hommes-femmes mais de changer les rapports hommes-femmes et qu'on ait des places équivalentes. Et donc ça veut dire place équivalente dans tout. Hein dans le travail domestique, dans le maternage et le paternage, enfin bon dans tout quoi. Et donc à l'occasion de cette rencontre j'ai lu beaucoup de choses. Bon et puis c'était la grande époque… à la librairie je vendais *Libres enfants de Summerhill* mais trois exemplaires par jour, et c'était une petite librairie, c'était pas… Mais bon, c'était le best-seller de l'époque et puis il y avait aussi la diffusion des éditions Maspero, des éditions de

[1110] Entretien avec Claire, 26 mars 2019, à Caen.

[1111] Odile participe à la création du collectif rennais « Bugalé » avec deux couples d'ami·es qu'elle a connu plusieurs années auparavant au sein de réseaux maoïstes. Elle a ensuite participé au MLAC à Brest où elle tient une librairie pendant quelques années, avant de revenir sur Rennes où elle monte le collectif, ce qui lui permet également de se créer un emploi.

> Minuit avec bon, tous les textes des Américaines et tout ça. Il y avait toute une effervescence qui faisait qu'on se posait la question de ben les enfants, quelle place ?[1112]

D'après son témoignage, les réflexions d'Odile sur les manières d'accueillir et d'élever les enfants datent donc de sa participation à un groupe femmes à Brest, avant qu'elle-même ait des enfants. Quand elle revient à Rennes, l'idée de monter un collectif enfants-parents s'appuie sur cette expérience berlinoise dont elle a alors eu connaissance. Ce projet et la mixité qui y est expérimentée dans la prise en charge des enfants fait partie, pour elle, de son combat pour une élaboration de rapports différents entre hommes et femmes. Jeanne, dont la participation à la crèche universitaire de Lyon 2 a été évoquée dans le premier chapitre, relie également la crèche à son engagement féministe quand elle fait le choix d'y distribuer *Le torchon brûle* mais pas *La cause du peuple*. Ce lien fait entre mouvement féministe et projet de crèches ne signifie pas pour autant que la réflexion autour de la maternité se soit construite dans le mouvement féministe, et le témoignage d'Odile à ce sujet est unique dans mon corpus.

En effet, comme l'a montré Sabine Fortino, les mouvements féministes de la « deuxième vague » ont été relativement silencieux à l'égard des thèmes de la maternité et de l'éducation, avec une évolution à l'égard de la maternité allant « de la dénonciation à l'éloge » au cours de la décennie 1970[1113]. L'éducation des filles reste donc un impensé de ces mouvements, à part dans quelques rares espaces dont le groupe femmes de Brest fait probablement partie, tout comme la crèche de l'École nationale des Beaux-Arts. En effet, une petite annonce passée dans *Libération* montre également une attention à la mixité dans les enfants de la crèche :

> BEAUX-ARTS. Le centre des enfants des Beaux-Arts manque de mecs (3 à 5 ans) pour finir l'année et pour l'année prochaine. Tél le matin au 260 34 57 et demander la crèche.[1114]

Cette petite annonce est la seule trace retrouvée, dans le cadre de cette recherche, d'une attention à la mixité du collectif d'enfants.

[1112] Entretien avec Odile, 8 février 2020 à son domicile, à Rennes.
[1113] S. FORTINO, « De filles en mères. La seconde vague du féminisme et la maternité », *Clio. Histoire Femmes et Sociétés*, n°5, 1997.
[1114] « Petites annonces », *Libération*, 22 mai 1977.

L'évolution vers un « éloge » de la maternité notée par Sabine Fortino dans la deuxième moitié de la décennie ne correspond pas à l'expérience de Nicole, qui monte le collectif « La ribambelle » en 1980. Mes notes de terrain à son sujet indiquent ainsi :

> Avant d'aller me coucher, Nicole me donne quelques documents rescapés de l'inondation que je consulte avant de dormir. Parmi eux, un document sur la maternité dont l'introduction pose la difficulté qu'ont ressenti certaines femmes, dont Nicole, à envisager un projet d'enfant dans les groupes féministes. Le lendemain matin, je prends mon petit-déjeuner seule avec Jean, et nous échangeons sur le militantisme aujourd'hui et nos engagements respectifs. Nicole se lève plus tard, et je l'interroge alors sur cette partie du document. Elle me confirme se souvenir de ce ressenti, que les groupes femmes à la maison des femmes de Lyon étaient parfois très anti-hommes et que cela pouvait la gêner, qu'elle ne s'y retrouvait alors pas. [Une autre mère que je n'ai pas rencontrée et qui a monté le collectif enfants-parents avec elle] était dans la même situation[1115].

Le livret dont il est ici question, signé « Choisir. Groupe femmes pratique-santé » et intitulé *Naissance(s),* aborde la question de la grossesse et des premiers temps de la maternité dans une perspective de réappropriation des corps et des savoirs par les femmes, dans lignée de l'ouvrage *Notre corps nous-mêmes*[1116]. Il fait partie des groupes, peu nombreux en France, à y avoir diffusé la pratique du *self-help*[1117]. Leur livret indique dans son introduction :

> La maternité était un sujet-tabou, non abordé dans le mouvement des femmes et même rejeté. Les trois femmes enceintes du groupe, pour pouvoir aborder plus spécifiquement tous les problèmes liés à la grossesse, ont été amenées à constituer un groupe à part.

Puis évoque :

> Le rôle fantastique du groupe femmes enceintes en tant que lieu enfin où la grossesse redevient un tout et qui nous a permis de ne plus être morcelées, de nous retrouver en tant que personne « nouvelle », femme en train de devenir mère, mais qui reste d'abord femme[1118].

[1115] Notes de terrain du 14 octobre 2019.

[1116] BOSTON WOMEN'S HEALTH BOOK COLLECTIVE, *Notre corps, nous-mêmes*, Paris, Albin Michel, 1977.

[1117] L. RUAULT, « La circulation transnationale du self-help féministe : acte 2 des luttes pour l'avortement libre ? », *Critique internationale*, n°70, 2016, p. 37-54.

[1118] Archives privées de Nicole lui ayant été restituées depuis, Choisir. Groupe femmes « pratique-santé », *Naissance(s)*, [1981], p.3.

Ce discours sur la maternité et ce livret correspondent à une évolution des mouvements féministes que note Camille Masclet : « le thème de la maternité est de plus en plus présent au fil des années 1970 dans les pages de la presse féministe et dans d'autres écrits, et il est appréhendé de manière renouvelée »[1119]. Les femmes ayant écrit ce texte ont néanmoins ressenti le besoin de créer un autre groupe pour pouvoir discuter de leur maternité, sur un décalage au sujet de la maternité que note à nouveau Camille Masclet : « Consensuelle sur le premier aspect (libre disposition du corps), [la maternité] a constitué un sujet particulièrement polémique sur le second (maternité et aliénation des femmes), apparaissant comme un « opérateur de division » qui « structure les oppositions théoriques des féministes »[1120] »[1121]. Ces oppositions sont à l'origine de la création d'un groupe d'échange sur la maternité pour éviter le rejet qu'elles ressentent alors. Ce témoignage corrobore l'idée qu'il n'aurait pas toujours été facile d'assumer sa position de mère dans les mouvements féministes de la deuxième vague, mais indique également que ces questions ont pu être déplacées dans d'autres espaces dont les projets alternatifs étudiés dans cette thèse font partie. Les explications d'Edith, une des mères à l'origine de la crèche des Beaux-Arts, sont également révélatrices à ce sujet. Elle m'explique en effet, le jour où elle me reçoit, avoir été contactée par un journaliste qui s'intéressait à l'histoire de la crèche de l'ENSBA, et voulait lui faire dire que la crèche était liée au MLF, qui tenait également ses réunions à l'École des Beaux-Arts, ce qu'elle réfute alors qu'elle participe aux deux espaces :

> Le journaliste qui m'a appelée voulait qu'on ait fait la crèche pour garder les enfants pendant les réunions du MFL. Je faisais les deux, mais pendant les réunions c'était l'heure où la crèche fermait et où on filait les enfants au père ![1122]

Si la crèche et les réunions du MLF se tiennent bien dans le même lieu, elles sont séparées en termes de temporalité et de moyens de faire garder les enfants : pendant les réunions du MLF, ce sont les pères qui s'en chargent. Cette affirmation montre une adhésion à la défense de la non-mixité de certaines mobilisations féministes, qui ne se dissout pas, pour Edith, dans la défense de la mixité à la crèche de l'ENSBA. Les revendications pour les crèches portées par les mouvements

---

[1119] C. MASCLET, *Sociologie des féministes des années 1970*, *op. cit.*, p. 549.
[1120] F. COLLIN et F. LABORIE, « Maternité » dans *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2004, p. 109-114.
[1121] C. MASCLET, *Sociologie des féministes des années 1970*, *op. cit.*, p. 549.
[1122] Entretien avec Edith, 11 juillet 2019, à son domicile, Paris.

féministes de la période n'ont jamais été étudiées en tant que telles. Le numéro 54-55 de la revue Partisans, « Libération des femmes : année zéro », contient dans sa liste de revendications :

> Des crèches révolutionnaires : 1) contrôlés par les participants, 2) dont les responsables soient pour la moitié des hommes qui participent à égalité dans toutes les tâches, 3) où un travail théorique se fasse sur l'éducation des enfants et des jeunes[1123].

Christine Bard souligne que le courant « luttes des classes » du MLF porte, à partir de 1973, « des revendications touchant à la vie quotidienne des travailleuses, comme la création de crèches »[1124]. Une étude des six numéros de la revue *Le torchon brûle* parus entre 1971 et 1973 montre que ces revendications sont présentes dès les débuts du MLF. En effet, la question des crèches est évoquée dans cinq numéros (seul le numéro deux ne les évoque pas). Parfois simplement citées comme une revendication parmi d'autres, plusieurs articles leur sont consacrés dans les numéros un et trois, où les crèches « sauvages » universitaires de Censier et des Beaux-Arts sont centrales. Dans le numéro un, un article anonyme appelle également à soutenir la crèche des Beaux-Arts :

> Nous ne laisserons pas périr la crèche des Beaux-Arts, en veillant attentivement à son parfait entretien. Nous constituerons des équipes qui bénévolement à tour de rôle, passeront chaque soir faire le ménage, mères, grands-mères, sœurs et sympathisants. Des lits corrects seront aménagés, et nous constituerons un fonds pour l'achat d'une machine à laver. Les enfants de tous quartiers pourront y être accueillis s'ils ne bénéficient pas dans le leur de conditions favorables. Cette crèche sera gérée par les étudiantes et étudiants qui l'ont créée, toute équipe bénévole de nettoyage demeurant en dehors de sa gestion peut reconnaître la générosité d'un mouvement d'une maturité exemplaire et en accepter la leçon humblement. Nous, femmes, sœurs, mères et grand-mères ne restons plus indifférentes, cotisons-nous pour' que ces crèches vivent. Ecrivons, proposons ce qu'il faut, aidons à maintenir notre jeunesse, l'avènement de nos jeunes crèches[1125].

Ce texte, qui confirme la non-intervention des féministes dans la crèche, appelle néanmoins à la soutenir par des actions concrètes, en dehors des horaires d'ouverture. L'importance des

---

[1123] QUELQUES MILITANTES, « Nous proposons », *Partisans*, n°54-55, juillet-octobre 1970, p. 144.
[1124] C. BARD, *Féminismes : 150 ans d'idées reçues*, Paris, Le Cavalier bleu, 2020, p. 95.
[1125] « Crèches sauvages », article signé « Une mère, grand-mère et travailleuse », *Le torchon brûle*, n°1, 1971, p. 14.

revendications pour des crèches au sein du mouvement féministe se devine également dans ce témoignage de Marie-Jo Bonnet et Françoise d'Eaubonne :

> Margaret[1126]—qui faisait partie des 10 femmes ayant déposé une gerbe à la mémoire de la femme du soldat inconnu, NDLR— avait, elle, écrit un texte : « le lesbianisme comme position révolutionnaire » Formée à la gauche Américaine, elle nous emmenait toute cette culture. Elle avait obtenu une bourse pour faire sa thèse en France… Elle montait sur la table en criant : « ne jouissez pas dans le système ! » A part ça, elle ne nous parlait que de créer des crèches sauvages. Maryse lui disait « mais enfin on en a marre, parle nous d'homosexualité, tout le monde parle des enfants ! » Mais elle parlait toujours de crèches sauvages *(rires)*[1127].

Ces mots de Marie-Jo Bonnet dénotent une réaction de rejet amusé à l'évocation de ces projets de crèches, mais l'intérêt de Margaret montre que ces projets pouvaient également être défendus par les lesbiennes engagées au MLF. Les revendications pour les crèches traversent par ailleurs les oppositions structurant les mouvements féministes[1128]. En effet, la revue *Femmes en mouvement* du groupe « Psychanalyse et politique », éditée par les éditions des femmes, y consacre plusieurs articles, notamment en 1978 sous le titre « où tu crèches ? » et commençant par une description des « crèches sauvages »[1129], rôle toujours évoqué en 1982 :

> Sous l'impulsion des étudiant·es de mai 1968 beaucoup de crèches collectives sont devenues des lieux chaleureux, aux vastes possibilités éducatives, où les enfants sont heureux. […] Le scandale est que les crèches sont chères et qu'il n'y en a guère : 4 % seulement des enfants de moins de 3 ans y trouvent une place. Nous élevons gratuitement les enfants. Pourquoi les crèches sont-elles payantes ? […] Nous exigeons des crèches nombreuses et, comme l'école maternelle, gratuites et accessibles à tous les enfants[1130].

[1126] Namascar Shaktini née Margaret Stephenson crée en 1971, le groupe des Polymorphes perverses avec Anne-Marie Grélois.

[1127] M. TURLOT et F. VENNER, « 5 mars 1971. Le futur FHAR attaque Laissez-les-vivre », *Prochoix*, mai 1998, p. 24-26. Je remercie Irène Gimenez de m'avoir signalé cette ressource.

[1128] D. FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, « Controverses et anathèmes au sein du féminisme français des années 1970 », *Cahiers du Genre*, n°39, 2005, p. 13-26.

[1129] « Où tu crèches ? », *Des femmes en mouvement*, n°3, mars 1978, p. 62-64.

[1130] « Des crèches pour que femmes et enfants puissent sortir », *Des femmes en mouvement*, n° 79, 12 février 1982, p. 16-20.

L'enjeu de la qualité de l'accueil en crèche est corrélé ici à une revendication sur la gratuité, qui, débattue au sein du mouvement syndical[1131], semble avoir été reprise par plusieurs groupes féministes. Sans être présent de manière aussi forte que les enjeux féministes, le cadre syndical a pu être, notamment pour le collectif enfants-parents de Saint-Nazaire, un autre lieu d'inspiration et de collaboration.

Les projets étudiés dans cette thèse sont donc en dialogue avec les mouvements féministes, parfois en lien direct, le plus souvent par un suivi intéressé plus que par une participation directe. Ces projets ont également été défendus par les féministes comme moyens à mettre en œuvre pour réduire les inégalités entre hommes et femmes. Mais les crèches continuent à y être pensées avant tout comme un moyen de permettre le travail des femmes. Même dans les projets alternatifs étudiés dans cette thèse, les quelques tentatives pour décorréler les crèches du travail des femmes s'avèrent finalement inabouties.

Alors que les revendications autour des crèches sont nombreuses dans les mouvements féministes, la défense de leur gratuité ne semble pas y avoir été systématiquement associée. Cette absence est étonnante à une époque où l'enjeu de la gratuité pour l'accès à l'avortement est au cœur de nombreuses mobilisations. D'un point de vue théorique, cet argument est développé par Jacques Hassoun, psychanalyste qui publie en 1973 un ouvrage intitulé *Entre la mort et la famille, l'espace-crèche*[1132], récit de son expérience dans les crèches de Seine-Saint-Denis commencée en 1970, pendant laquelle il organise des réunions mensuelles dans 21 crèches entre le personnel de la crèche, la psychologue affectées à cette crèche et les parents. Il y écrit :

> A notre sens, les seules revendications possibles sont celles qui feraient de la crèche, non un corps séparé, mais un lieu ouvert 24 heures sur 24 à tout enfant, que ses parents travaillent ou non. Un lieu dont la fréquentation serait gratuite et non fixée par un barème relatif au salaire des parents. Un lieu où l'idée de rentabilité même serait exclue, aussi bien au plan financier qu'au plan du conditionnement préscolaire[1133].

[1131] F. GALLOT, dans *Travail reproductif et mouvements sociaux en France depuis 1945*, *op. cit.*, montre que les revendications syndicales concernant le coût des crèches ressortent davantage de la demande d'une déduction de leur coût des revenus imposables.

[1132] J. HASSOUN, *Entre la mort et la famille, l'espace crèche*, *op. cit.*

[1133] *Ibid.*, p. 70.

Dans son argumentation en faveur de crèches gratuites, Jacques Hassoun les envisage également intégrées dans un système universel ne dépendant pas du travail de la mère. Cet ouvrage, régulièrement cité dans la documentation de l'époque sur les crèches, l'est également dans un numéro spécial d'une revue auto-éditée, *Tankonala santé*, en 1973, auquel participe une mère qui sera ensuite à l'origine du collectif enfants-parents « Quel univers inventer ? »[1134]. L'extrait cité ci-dessus y est reproduit intégralement. On peut y lire également :

> Qui c'est qui revendique les crèches gratuites ouvertes 24h sur 24 et pour tous ? et avec ça les taties qui travailleraient moins d'heures pour un salaire plus élevé ? Mais ce sont des gauchistes ces mecs, des MLF ces nanas ?!![1135]

La demande pour des crèche gratuites est donc spontanément associé aux mouvements féministes alors en cours, ici par l'évocation du MLF. Une recherche dans les revues conservées par la bibliothèque Marguerite Durand a permis d'en retrouver une trace dans le journal *Les pétroleuses* du groupe MLF tendance lutte des classes du 18e arrondissement qui revendique en 1974 « des crèches de qualité, gratuites » :

> Pour que cela ne soit pas un luxe mais un service social, pris en charge par l'État. Service social à la disposition des travailleuses mais aussi des ménagères parce que faire le ménage, la lessive, les courses, c'est travailler. S'occuper de son enfant, ce n'est pas le traîner derrière soi dans les magasins, ou l'enfermer dans la chambre pendant qu'on passe la serpillière à côté. Les ménagères, mères de familles ont le droit au repos, aux loisirs, il est donc normal qu'elles puissent laisser les enfants à la crèche quand elles en ont besoin[1136].

À la même époque, à Louviers, la mairie est gérée par une liste élue sur un programme autogestionnaire entre 1977 et 1983[1137], et met en place d'un service de crèches gratuit car considéré comme un service public, qui a la particularité d'être animée par des pères et des mères à qui sont versées des vacations :

[1134] Une sélection d'articles tirés de cette revue est publiée en 1975 aux éditions Maspero : *Tankonala santé : choix d'articles publiés de 1973 à 1975*, Paris, Maspero, 1975.
[1135] « Au début de la chaine : la crèche », *Tankonalasanté*, juillet-août 1973, BMD.
[1136] « Les crèches que nous voulons », *Les pétroleuses*, [1974], BMD.
[1137] H. HATZFELD, *La politique à la ville : Inventions citoyennes à Louviers (1965-1983)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022.

> Accueil gratuit pour les familles car considéré comme service public. […] Le caractère le plus marquant de cette organisation est l'absence de tout bénévolat puisque la mère de famille est rétribuée. La rémunération est de 12 Frcs net de l'heure et compte comme vacation[1138]. C'est l'association de quartier qui rémunère les mères de famille, association elle-même entièrement subventionnée par la municipalité[1139].

À la fin de la période étudiée dans cette thèse, la revue éditée par les éditions des femmes, *Des femmes hebdo*, consacre en 1982 trois articles sur le thème des crèches, où se développe aussi une revendication pour un système de crèches universel et gratuit :

> Sous l'impulsion des étudiant·es de mai 68, beaucoup de crèches collectives sont devenues des lieux chaleureux, aux vastes possibilités éducatives, où les enfants sont heureux. Une évolution qui est un état d'esprit, et un état de fait, créée par les femmes qui y travaillent et par les parents. Le scandale est que les crèches sont chères et qu'il n'y en a guère : 4% seulement des enfants de moins de 3 ans y trouvent une place. Nous élevons gratuitement les enfants. Pourquoi les crèches sont-elles payantes ? Nous voulons pour nos enfants une éducation collective adaptée à leurs besoins. Nous voulons la liberté de sortir des maisons. Nous exigeons des crèches nombreuses, et, comme l'école maternelle, gratuites et accessibles à tous les enfants[1140].

Sans être une revendication majoritaire, un système de crèches universel et gratuit est donc défendu dans plusieurs milieux militants sur toute la période, comme un moyen d'accéder à une véritable égalité entre hommes et femmes. On la retrouve pourtant peu dans les projets alternatifs étudiés dans cette thèse.

En effet, cet argument n'est pas développé par Françoise Lenoble-Prédine, dans son projet « Pour des centres de la petite enfance », ce qui lui est d'ailleurs reproché dans une lettre que lui écrit un ébéniste militant, qui a eu l'occasion de lire son projet et souhaite partager avec elle plusieurs remarques :

[1138] Au 1er janvier 1977, le SMIC est de 10,06 Frc de l'heure. Source : M. PERROT, « Les salaires d'octobre 1976 à octobre 1977 », *Economie et Statistique*, n°96, 1978, p. 55-64.

[1139] Archives privées de Madeleine lui ayant été restituées depuis, A.M. LONDNER-LEVY, *Nouveaux modes de garde de la petite enfance*, enquête réalisée pour le centre Pompidou, mai 1978, p. 67.

[1140] « Des crèches pour que femmes et enfants puissent sortir », *Des femmes hebdo*, 12 février 1982, p. 17.

> En ce qui concerne le financement des CPE, il y a d'abord une chose que vous ne précisez pas, peut-être simplement parce qu'elle vous paraît évidente : le CPE est-il gratuit (à part les repas) ? Je pense en tous cas qu'il devrait l'être, et que cela devrait être écrit dans le projet[1141].

Comme le souligne ce lecteur, il est tout à fait possible que Françoise Lenoble-Prédine n'ait pas songé à évoquer la gratuité car, venant de l'école maternelle, déjà gratuite, ce modèle sous-tend implicitement son projet. Dans les crèches universitaires, la gratuité est défendue et obtenue facilement dans un premier temps au moins à la crèche de Lyon 2 et aux Beaux-Arts. On en retrouve mention dans plusieurs tracts, comme dans celui de la crèche de Nanterre :

> Notre crèche, nous voulons qu'elle soit <u>l'affaire de tous</u>, qu'elle soit pour les enfants l'apprentissage d'une vie collective réelle, et que les parents se sentent responsables de l'éducation et de l'épanouissement non seulement de leurs enfants, mais aussi de tous les autres. C'est pourquoi nous organisons :
>
> - une crèche animée par des hommes aussi bien que des femmes
> - une crèche à laquelle participent tous ceux qui se sentent concernés par l'éducation des enfants
> - une crèche gratuite, ouverte tous les jours de la semaine, à toute heure, pour les enfants de 3 mois à 6 ans (ou plus…) sans séparation des enfants par classe d'âge[1142]

Cependant, si cette défense de la gratuité se retrouve dans de nombreux tracts, elle est toujours mentionnée sous cette forme d'une revendication parmi d'autres, sans élaboration d'un discours théorique spécifique sur le sujet. Elle est également peu reliée à l'idée d'un système de crèches universel, malgré les revendications pour l'ouverture aux enfants du quartier. De plus, l'obtention de la gratuité par l'institution universitaire ne signifie pas pour autant que les parents ne sont pas mis à contribution de manière informelle. Ainsi, les archives de la crèches des Beaux-Arts contiennent deux affiches appelant aux dons pour soutenir la crèche[1143]. À la crèche de Lyon 2 également, le quatrième salarié est pendant un temps payé grâce à une cotisation collective des parents avant que l'université accepte de le financer. La revendication de la gratuité est donc

[1141] AP FLP, Lettre d'un ébéniste de Saint-Cyr-sur-Loire à Françoise Lenoble-Prédine, s.d.
[1142] AD Hauts-de-Seine 1208W257, Tract « Pour une crèche sauvage à Nanterre ! », s.d.
[1143] AN 19920445/170.

davantage défendue comme une question de principe dans le rapport avec l'institution universitaire que comme un modèle permettant une transformation structurelle de la société.

Dans les collectifs enfants-parents, la gratuité n'est jamais un horizon d'attente car ces projets se montent hors des institutions et reposent donc nécessairement sur un partage des coûts par les parents. Si une réflexion est menée sur les modalités de ce partage des coûts, qui peut se faire au prorata des revenus ou à parts égales, elle ne s'accompagne jamais d'une possibilité de ne pas payer. Il semble néanmoins que des solutions de solidarité aient parfois pu être mises en place, comme dans le collectif parisien « Tobogan » :

> Il y avait de tout. L'expérience, il fallait qu'on soit quelques-uns quand même ancrés dans une vie sociale stable, c'est-à-dire avec un travail, parce qu'on récupérait plein de gens marginaux, [...] qui ne restaient pas très longtemps, qui ne pouvaient pas payer, et d'autres qui avaient un travail[1144].

Tout en reconnaissant que ses souvenirs ne sont plus précis sur le sujet, cette mère me spécifie ensuite que la question a pu être difficile. Une autre mère ayant participé à plusieurs collectifs enfants-parents parisiens, dont un collectif organisé pendant peu de temps dans l'appartement d'une psychanalyste parisienne, m'a raconté à l'inverse avoir été exclue de ce projet car elle n'avait plus les moyens de payer en temps et en heure. Si la question de la gratuité n'est donc pas à l'ordre du jour, plusieurs collectifs enfants-parents essaient néanmoins de décorréler les crèches du travail des mères en se construisant sur un modèle ouvert aux mères – et aux pères - quel que soit leur statut vis à vis de l'emploi. Ainsi, au collectif « La ribambelle » d'Angers, la participation des femmes au foyer, défendue dans la définition du lieu, est présentée comme un moyen :

> De se libérer matériellement de la garde des enfants pendant le temps de travail, mais aussi se ménager certains temps de repos, en particulier pour les femmes sans profession, qui peuvent ainsi sortir de leur isolement[1145].

La liste des professions des parents pour ce collectif en 1981 mentionne deux mères au foyer. L'enjeu d'une décorrélation des crèches et du travail des femmes est donc partiellement envisagé

[1144] Entretien avec Sophie, 10 juillet 2019, à son domicile, à Paris.

[1145] Archives privées de Louise lui ayant été restituées depuis, Livret *La ribambelle : Pour une transition douce : un mode de garde ni sauvage ni parallèle mais différent*, mai 1981.

à-travers ce dispositif. Néanmoins, comme pour l'idée de faire entrer les hommes dans les crèches pour revaloriser le travail de soin aux jeunes enfants, celle de défendre un système universel et gratuit de crèches est peu présente et disparaît rapidement face aux principes de réalité dans lesquels se retrouvent les organisateurs et organisatrices de ces projets. Cette dépolitisation s'observe surtout au sein des collectifs enfants-parents, où se développent davantage des arguments en faveur d'une certaine souplesse dans le rapport au travail, qui viendront alimenter la défense du travail à temps partiel des parents tout en ayant du mal à reconnaître les salarié·es de ces lieux comme travailleurs et travailleuses.

C. Les collectifs enfants-parents : un effacement du travail

Tout en étant dans une volonté de promouvoir le travail féminin, les collectifs enfants-parents défendent un rapport souple au travail, notamment en termes d'horaires et d'organisation de tâches. Cette spécificité est notée dans le rapport publié à leur sujet en 1980 :

> L'ensemble des parents concernés se caractérise par l'intérêt éducatif qu'ils portent à leurs enfants, et le désir de ne pas se décharger complètement de leurs enfants en les mettant dans un lieu qu'ils ne gèrent pas. Cependant cette préoccupation concerne des hommes et des femmes de milieux socio-professionnels très différents : étudiants, surveillants, enseignants, éducateurs, psychologues, animateurs, ingénieurs, architectes, journalistes, écrivains, artistes libres, artisans, documentalistes, employée de bureau, secrétaire, vendeuses, infirmières, médecins, aide-ménagère, commerçants, chômeurs… Ils ont en commun de pouvoir moduler leur temps de travail, pour y inclure le temps de participation au collectif[1146].

Les auteurs et autrice de ce rapport insistent donc sur la pluralité des métiers exercés, qui se caractérisent par une certaine souplesse d'organisation horaire, ce qui a pu également être vérifié dans le cadre de cette recherche et démontré dans le chapitre trois. La possibilité de disposer d'une telle souplesse organisationnelle est, par la force des choses, un critère de sélection implicite pour participer à ces projets, ce qui en constitue une limite forte en termes de mixité sociale, soulignée par les créateurs et créatrices de ces projets encore aujourd'hui. Cette nécessité de disponibilité amène, au sein de ces projets, une réflexion, d'abord informelle, sur l'organisation générale du

[1146] D. HAMEL, P. TEMPLE, J.-M. GERASSI, et H. PRIEST, *Les modes de garde innovants de la petite enfance*, *op. cit.*

temps. Les prémices de cette réflexion peuvent se trouver par exemple dans les notes d'une des mères à l'origine du collectif parisien « Tobogan » :

> Un personnel qualifié coûte cher et la qualité demandée doit de base participer à l'idéologie du groupe à son système de valeur qui se porte presque par réaction en faux par rapport à la norme. Donc difficulté à intégrer dans ce groupe des personnes ayant une expérience uniquement scolaire et qui ne sont pas prêts à la réaction parfois *[mot illisible]* des parents à un système de valeur ; la situation particulière de la femme à cette période de sa vie – angoisse – inquiétude – agressivité ; l'intérêt des pères eux-mêmes en recherche ; l'envie de s'investir, le constat des manques (électricité à refaire jouet à réparer) et l'impossibilité de disposer de ce temps pour le faire ; temps pour l'enfant, temps pour les réunions, temps pour faire les gardes, temps pour la famille[1147].

À nouveau, ces notes prises à la volée demandent à être décryptées. Madeleine souligne ici les difficultés d'intégration au groupe de personnes n'en partageant pas les valeurs initiales, notamment un positionnement idéologique par principe critique du système majoritaire, en particulier scolaire. Mais elle associe également cette difficulté potentielle d'intégration au moment spécifique de la vie des hommes et des femmes dans ces projets, à savoir l'arrivée d'un nouvel enfant qui, en plus de pouvoir être déstabilisante, pose de manière cruciale la question du temps et de sa répartition. Le constat principal est simple : le temps manque, et il peut être difficile d'en trouver pour le fonctionnement du collectif. Dans la majorité des écrits de ces projets, les difficultés rencontrées face au manque de temps sont soulignées. Comme cela a déjà été montré, c'est cet argument qui ressort pour justifier la moindre participation des pères. Un extrait du projet du collectif angevin « La ribambelle » est clair sur ce point :

> <u>Qui vient ? [au collectif]</u>
> - les mères au foyer […]
> - les parents qui travaillent à mi-temps
> - ceux qui travaillent à plein temps mais avec des horaires souples
> - pour ceux qui travaillent avec des horaires stricts : soit ils passent le relais au conjoint. Soit ils prennent leur temps de permanence sur leur congé annuel.

[1147] Archives privées de Madeleine lui ayant été restituées depuis Notes manuscrites, s.d.

> En 1981, il y a plus de femmes qui viennent aux permanences : il se trouve que les pères sont moins disponibles cette année, ce que nous regrettons car les pères ont grandement leur place. On a encore trop tendance à considérer que les soin, l'éducation des tous petits est une affaire de femmes[1148].

Cette classification des parents en fonction de leurs temps de travail montre à la fois que la participation au collectif est déterminée par les modalités d'organisation professionnelle de chacun·e, mais aussi qu'en cas d'horaires de travail stricts, participer au collectif demande d'y consacrer des jours de congés, ou de négocier au sein de son couple, comme le montre à nouveau cet extrait d'un dossier de subvention auprès de la Fondation de France pour le collectif parisien « Tobogan » :

> Avec ou sans permanent, le Tobogan demande évidemment un lourd investissement de la part des parents ; compte tenu de la charge exigée, en temps et en argent, Tobogan n'est évidemment pas accessible à tous, encore que l'histoire du groupe ait montré une assez grande ouverture : les professions de type indépendant, intellectuel et d'enseignement semblent évidemment « sur-représentées », mais des salariés ordinaires – en général pouvant obtenir de leur employeur un « 4/5 de temps » – comme des chômeurs y ont participé et y participent encore[1149].

Cet extrait montre que le recours au temps partiel est envisagé comme un moyen pertinent pour participer au collectif enfants-parents.

Après la création de l'ACEP, cette question du temps de travail est envisagée par Solange Passaris dans un document de travail rédigé en collaboration avec le Cired[1150]. Cette dernière, alors présidente de l'ACEP, s'y inscrit dans la légitimation progressive du travail à temps partiel pour permettre une meilleure conciliation entre travail et famille, dans la lignée des politiques sur le travail à temps partiel à la même période comme le montre par Sylvie Schweitzer : « Ce qui est recherché à partir des années 1960 est de faire du temps partiel une norme, sociale et juridique, afin de le mieux faire accepter et reconnaître, en particulier des femmes. En 1970, une loi permet aux

---

[1148] Archives privées de Louise lui ayant été restituées depuis, Livret *La ribambelle : Pour une transition douce : un mode de garde ni sauvage ni parallèle mais différent*, mai 1981.

[1149] Archives privées de Sophie lui ayant été restituées depuis, Demande de subvention pour le tobogan auprès de la Fondation de France, décembre 1980.

[1150] S. PASSARIS, *La participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance. 4. Eléments pour une politique favorisant la participation parentale*, *op. cit.*

fonctionnaires le travail à mi-temps, mais il faut attendre 1982 pour que ce mi-temps se transforme en temps partiel modulable entre 50 et 90 % de la durée hebdomadaire fixée par la loi. […] Exposant le texte de loi à l'Assemblée nationale, Monique Pelletier, en 1978 ministre déléguée à la Condition féminine chargée aussi de la Famille, expliquait : « Aujourd'hui, vous avez l'occasion d'améliorer la vie de beaucoup de familles, avec ce texte que je considère comme relevant de la politique familiale. Il met fin à certaines rigidités du travail, il propose des formules souples, il permet de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale ». Comment mieux dire que le temps partiel — 1,6 million de femmes en 1980 et plus de 3 millions en 2000 — est d'abord légitimé pour les femmes, parce qu'il représente, tout aussi partiellement, un retour au foyer ? »[1151]. En effet, Solange Passaris défend le travail à temps partiel comme une solution particulièrement avantageuse pour les familles :

> La durée et la réduction du temps de travail doivent donc être étroitement associées avec le principe de la flexibilité de l'aménagement du temps de travail, afin que les parents qui le souhaitent puissent investir le temps libéré auprès de leurs enfants. De façon plus générale, se pose également le problème du travail à temps partiel, comme un élément de choix important, compte tenu de l'organisation du temps à l'intérieur de la famille entre pères et mères de jeunes enfants. Mais en deçà d'une politique élargissant les possibilités de libération de temps pour la participation éventuelle, on peut également songer à une politique d'incitation pour les familles. En effet, ce temps libéré du travail professionnel peut être au gré des parents investi dans de multiples activités domestiques ou de loisirs, plutôt que dans la participation[1152].

Cette défense du temps partiel est inscrite dans une revendication plus large pour la mise en place d'une politique du temps choisi, dans la lignée des travaux du club « Échange et projets » présidé par Jacques Delors[1153]. Solange Passaris défend en effet que les crèches, notamment parentales, pourraient bénéficier d'une telle politique :

> Peut-on donc envisager le développement conjoint des structures d'accueil collectif de jeunes enfants, et de la participation des parents, en donnant une place particulière à ce dossier dans

---

[1151] S. SCHWEITZER, *Les femmes ont toujours travaillé*, *op. cit.*

[1152] S. PASSARIS, *La participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance. 4. Eléments pour une politique favorisant la participation parentale*, *op. cit.*

[1153] ECHANGE ET PROJETS, *La révolution du temps choisi*, Paris, Albin Michel, 1980 ; J. DUMAZEDIER, « Echange et projets, La révolution du temps choisi. », *Revue française de sociologie*, n°22, 1981, p. 273-277.

> le cadre d'une politique du temps choisi ? […] Si oui, la justification de la participation de pères et de mères de jeunes enfants dans une structure d'accueil collectif pourrait se justifier comme dossier prioritaire, à commencer dans le secteur des entreprises nationalisées[1154].

Cette réflexion autour du temps choisi, alors encore à ses débuts, est déjà critiquée notamment dans une perspective féministe[1155], comme risquant de se retourner contre les femmes en les appauvrissant et en les laissant dans une position où le travail domestique leur est réservé. La participation de Solange Passaris à cette réflexion sur une politique du temps choisi, postérieure à la période étudiée dans cette thèse, est cependant cohérente avec la manière dont ces projets pensent leur rapport au temps de travail dans leurs débuts, en la transformant ici en une revendication globale.

Les collectifs enfants-parents défendent donc une certaine souplesse du travail salarié, et du temps en dehors de ce travail salarié, pour permettre aux parents de participer à leur organisation. Cette réflexion sur la corrélation entre temps passé au collectif et temps de travail aurait pu les amener à penser les tâches effectuées au sein des collectifs comme un travail, dans la lignée des réflexions féministes sur le sujet à la même période. Pourtant, les notions de « travail domestique » ou même de « travail » n'y presque pas mobilisées, que ce soit dans les archives écrites ou en entretien. Cette absence peut paraître étonnante, à une époque où les milieux féministes sont traversés par un débat sur la salaire domestique, pour lequel la défense d'une revalorisation monétaire du travail domestique implique de montrer que ces activités peuvent être pensées comme un travail[1156]. Ces projets pensent beaucoup plus le travail salarié des femmes à l'extérieur du domicile comme un levier d'émancipation, mais ne pensent pas leur implication dans les collectifs-enfants parents comme un travail.

Sur une suggestion de la sociologue Maud Simonet, avec qui j'évoquais la situation de ces collectifs, et ma difficulté à utiliser le concept de « travail reproductif » pour un lieu dans lequel la notion même de « travail » était peu mobilisée, j'ai essayé de trouver les moments de conflits au

---

[1154] S. PASSARIS, *La participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance. 4. Eléments pour une politique favorisant la participation parentale*, *op. cit.*, p. 26.

[1155] D. LACOSTE, « Le temps choisi : au bonheur des patrons », *Cahiers du féminisme*, n°28, 1984, p. 4-6.

[1156] L. TOUPIN, « Le salaire au travail ménager, 1972-1977 », *op. cit.* ; C. CALDERARO, « La critique féministe-marxiste », *op. cit.* ; M. SIMONET, *Travail gratuit, la nouvelle exploitation ?*, Paris, Textuel, 2018 ; F. GALLOT, *Travail reproductif et mouvements sociaux en France depuis 1945*, *op. cit.* ; S. FEDERICI, *Point zéro*, *op. cit.*

sein de ces collectifs. En effet, Maud Simonet m'a permis de faire le lien entre la situation des bénévoles dans les parcs et jardins de New-York[1157] qu'elle avait pu étudier et ces collectifs enfants-parents, en m'invitant à regarder davantage mon objet d'étude comme un lieu où des personnes avec un statut différent effectuaient les mêmes activités, les moments de conflits étant ceux où les positionnements se révèlent malgré la proximité des tâches. Or, un des moments de conflits ou en tous cas de frottements qui revient très fréquemment dans ces collectifs enfants-parents est l'arrivée des permanent·es. Ces permanent·es sont les premiers salarié·es qui arrivent dans ces groupes, souvent parce que les parents ne réussissent pas à assurer suffisamment de plages horaires à la crèche pour pouvoir répondre aux besoins du collectif. En effet, comme cela a été montré dans le chapitre trois, les collectifs enfants-parents sont d'abord majoritairement réticents à embaucher des professionnel·les. L'importance d'une présence stable auprès des enfants finit par convaincre les plus réticent·es, d'où le nom le plus souvent donné à ces salarié·es dans les collectifs : les permanent·es. En entretien, une mère psychologue à l'origine du projet lyonnais « La ribambelle » m'explique cette réticence :

> Quand le lieu a été ouvert il y avait une règle bien entendu : il fallait consacrer une demi-journée par semaine par enfant pour l'accueil, on n'avait pas de salarié à l'époque. Au départ, ça m'a choquée d'avoir des salariés mais c'est vrai qu'après j'ai trouvé que c'était plus cohérent pour les enfants.
>
> *Et ça vous a choquée pourquoi ?*
>
> Parce qu'on était bien comme ça, c'était sympa... Voilà, fallait payer pour... Je ne sais pas. Ça introduisait un autre statut et des responsabilités d'employeurs, c'était compliqué... Donc ça a été un énorme travail pour les parents en même temps de faire les travaux, et après ça il fallait tout assurer : les repas, la lessive, le ménage, la construction des meubles, le projet pédagogique ![1158]

L'usage du mot « travail » par cette mère dans cet extrait d'entretien est intéressant car les tâches qu'elle détaille ensuite à son propos ne sont pas celles de soin aux enfants, excepté les repas, mais celles que les parents ont dû faire pour monter le collectif et en assurer la gestion. Le temps passé

[1157] J. KRINSKY et M. SIMONET, « La servitude et le volontaire : les usages politiques du travail invisible dans les parcs de la ville de New York », *Sociétés contemporaines*, n°87, 2012, p. 49-74.

[1158] Entretien avec Sylvie, 15 mars 2019, à son domicile dans la région lyonnaise.

auprès des enfants n'est à nouveau pas considéré comme un travail. Cet extrait d'entretien montre également bien comment les permanent·es, par leur statut, remettent en question l'équilibre du groupe. Une définition du permanent proposée par le collectif parisien « Tobogan » montre également cette tendance à les ranger du côté des parents du point de vue des enfants, tout en ayant du mal à qualifier leur place par rapport aux parents :

> Le permanent joue évidemment un rôle particulier : chez les plus petits, il sera souvent une « mère » (même si c'est un homme), chez les plus grands il noue des rapports de complicité originaux. Dans tous les cas, son rôle unificateur paraît important, et il paraît répondre à un réel besoin de la part des enfants, pour qui il est sans doute une sorte « d'épine dorsale » du groupe – même s'il peut ne représenter au départ que la réponse à un besoin matériel des parents, qui ne pourraient pas, à eux seuls, assumer la charge complète des permanences[1159].

Les permanent·es eux-mêmes peuvent parfois avoir du mal à trouver leur place en tant que professionnel·les au sein des collectifs, comme l'explique la deuxième permanente du collectif rennais « Fruits de la passion » :

> A cette époque-là, on était tous seuls, et faire sa place de professionnelle c'était pas si simple que ça avec des gens qui ne voulaient pas écrire, qui ne voulaient être que dans « on fait comme on a envie », ok… [cette formation] m'a permis, oui, de me dire « ce que je vis c'est bien, je me sens soutenue dans ce que j'ai à mener dans ce lieu de travail ». De pouvoir échanger sur des situations, sur des parents… Surtout ce positionnement professionnel dans un lieu qui ne… qui peut repousser le professionnel quoi, en gros ![1160]

Dans cet extrait, cette salariée évoque une formation suivie à l'ACEPP plusieurs années après le début du collectif. Son ressenti d'un lieu pouvant « repousser le professionnel » la conduit à m'expliquer ensuite comment une part importante de son travail a été, selon elle, de réussir à faire accepter que son travail soit reconnu comme tel, et qu'elle pouvait à ce titre avoir des besoins différents de ceux des parents. Le fait que parents et permanent·es fassent ensemble les mêmes tâches amène donc finalement davantage à un rapprochement du travail des permanent·es des tâches parentales, qu'à une analyse des tâches des parents comme pouvant relever du travail. Alors

---

[1159] Archives privées de Sophie lui ayant été restituées depuis, Demande de subvention du collectif Le Tobogan à la Fondation de France, 19 décembre 1980.

[1160] Entretien avec Suzanne, 28 juin 2019, dans les locaux de la crèche parentale « Fruits de la passion », à Rennes.

que l'arrivée des permanent·es aurait pu être un moment où les parents pensent l'activité d'accueil des enfants comme un travail, puisqu'ils rémunèrent quelqu'un pour faire les mêmes tâches, c'est plutôt l'inverse qui se produit : une difficulté des parents à définir le travail de ces permanent·e-s comme un travail.

Le premier aspect de cette difficulté est l'enjeu de la qualification. En effet, les parents à l'origine de ces projets, construits souvent en rejet de l'institution et de ses professionnelles, associent les qualifications professionnelles, et notamment le métier de puéricultrice, à l'hygiénisme des crèches municipales. Il leur est donc impossible d'envisager embaucher des professionnelles qualifiées. Se constate donc un déplacement des compétences recherchées au moment de l'embauche des permanent·es. L'attente des parents est plutôt d'avoir des compétences proches ou complémentaires des leurs, comme le montre ce témoignage d'une mère ayant participé au collectif parisien « Quel univers inventer ? », dont le mari a été embauché comme permanent :

> Et mon mari il est tombé là-dedans, vraiment il n'avait rien à faire avec les enfants comme il dit. C'est-à-dire qu'il connaissait une des familles et qui disait « ben écoute, toi qui joues de la guitare, tu voudrais pas venir nous aider un petit peu avec ta guitare, quoi ». C'était… pour devenir permanent comme on disait à l'époque, ce qui était important, c'est qu'il faisait de la guitare et qu'il faisait art plastique…
> *C'était pas tout à fait les compétences attendues en PMI !*
> Ah non non, il n'avait rien à voir avec un éducateur ! D'abord il n'avait pas d'enfants, il ne savait pas ce que c'était un petit enfant, mais alors rien du tout, et il a fait effectivement art plastique à l'université, mais c'est tout. Mais en fait c'était plutôt ça qui était recherché à la crèche QUI[1161].

Le recrutement de ces permanent·es se fait ainsi le plus souvent par interconnaissance, au sein de réseaux familiaux, amicaux ou militants de ces collectifs. Ces modalités de recrutement rapprochent les permanent·es du profil des parents, et devient finalement un moyen d'effacer la différence de statut entre les adultes du collectif.

Une autre facette de cette tendance à l'effacement de la notion de travail est une minorisation de l'enjeu de la rémunération. Ainsi, dans la plupart de ces premiers collectifs, les

[1161] Entretien avec Olga, 31 janvier 2020, à son domicile, à Paris.

permanent·es sont non déclarés, et se faire payer peut parfois s'avérer difficile comme s'en souvient de nouveau Olga :

> Parce qu'en fait c'était surtout le ministère du travail qui pouvait pas… on commençait à apparaître dans la presse, avec les gens payés au noir… Mon mari il était payé quand tout le monde a bien voulu mettre les sous là, et parfois pas payé, et il était payé plus tard… c'était vraiment des… au noir quoi et ils ne pouvaient pas rester longtemps comme ça[1162].

La rémunération au noir est évoquée comme une difficulté dans les négociations avec le ministère du travail pour la reconnaissance officielle des collectifs enfants-parents, mais ce témoignage montre aussi que le versement du salaire du permanent peut s'avérer compliqué, et dépend du bon-vouloir des parents qui n'arrivent pas toujours à endosser leur rôle d'employeurs. L'enjeu de déclarer ou non les permanent·es est posé de manière frontale par le collectif « Lapins bleus » du Havre, composé d'une majorité d'infirmiers en psychiatrie très impliqué·es dans le milieu syndical. Ils et elles font donc un lien entre leur engagement syndical et leur position d'employeurs au sein du collectif, en refusant de ne pas y accorder les mêmes droits que ceux défendus dans leur activité syndicale. Ce positionnement les amène à défendre la nécessité de déclarer les permanent·es au moment des premières assemblée de l'ACEP, ce qui est alors perçu comme une certaine originalité[1163].

Néanmoins, la place des permanent·es dans ces premiers collectifs relève également parfois, de leur point de vue, d'une forme de militantisme qui les amène à accepter ces conditions de travail. Dans ses notes prises à la volée, Madeleine note d'ailleurs :

> Acceptation par le permanent d'être pauvre – possibilité de l'être[1164].

Ces quelques mots révèlent que les permanent·es doivent être dans une position où ils et elles peuvent accepter cette situation. Il s'agit d'ailleurs en majorité de personnes non qualifiées, pour qui ces emplois peuvent représenter une opportunité en étant cumulés avec le chômage, une vie étudiante, ou en leur offrant une expérience professionnelle pouvant se substituer à une absence de qualification. Une partie de ces premiers permanent·es sont finalement issus du même milieu que

---

[1162] Entretien avec Olga, 31 janvier 2020, à son domicile, à Paris.
[1163] Entretien avec Bruno, 24 septembre 2019, par téléphone.
[1164] Archives privées de Madeleine lui ayant été restituées depuis, Notes manuscrites, s.d.

les parents et partagent leurs idéaux de transformation sociale, ce qui peut les amener à accepter une situation mal payée et irrégulière. La permanente du collectif rennais « Bugalé », pourtant salariée dès ses débuts, souligne également *a posteriori* la part de militantisme dans sa participation à ce projet :

> *Et du coup une des questions qui revient un peu en arrière c'était sur votre place en tant que salariée, est-ce que vous étiez déclarée, est-ce que ça a été des débats…*
> Ah oui oui, alors tout a été… Non j'étais déclarée, j'ai repris ma retraite il y a 10 ans et là j'ai vu qu'on avait oublié de payer les cotisations de retraite ! Bon, je me suis dit… Enfin bon de toutes façon vu ma carrière professionnelle je ne m'attendais pas non plus à des mille et des cents mais bon, je me suis dit que c'était un acte militant ![1165]

Ce choix n'est pas anodin car Odile a ensuite été régulièrement représentante syndicale dans les différents organismes où elle a travaillé, et est donc très au fait des droits des salarié·es. Plus de 30 ans après sa participation à ce projet, elle décide de poursuivre son acte militant en ne cherchant pas à récupérer les cotisations retraite oubliées. Elle efface donc d'elle-même la dette que les parents du collectif ont envers elle, au titre de leurs combats communs. Le rapport au travail des permanent·es tend donc davantage vers un effacement de leur position de salarié·es en les rapprochant du statut des parents, sans pour autant aboutir à une confusion.

Le cas des enfants des personnels de la crèche contribue à révéler la difficulté à penser les tâches des permanent·es comme relevant d'un travail. Cette situation m'a été évoquée pour deux des collectifs étudiés dans cette thèse : « ribambelle » à Angers et « Fruits de la passion » à Rennes. À Angers, un conflit éclate entre une partie des parents et les deux permanentes au moment où un père confiant son enfant au collectif les remplace pendant qu'elles effectuent un voyage au Québec[1166]. À Rennes, la deuxième permanente du collectif, enceinte, évoque la possibilité de confier sa fille au collectif :

> Ah oui, avant j'avais dû me présenter dans mon projet devant l'assemblée des parents, au CA. Donc devant tout le monde, c'était impressionnant, carrément, c'était carrément une

[1165] Entretien avec Odile, 8 février 2020 à son domicile, à Rennes.
[1166] Ce conflit sera davantage détaillé dans la bibliographie institutionnelle consacrée à « La ribambelle » angevine à la fin de cette thèse.

> sélection… Et puis *a priori* c'était entendable ce que je disais, j'avais bien fait comprendre […] que je serai aussi comme eux parent et aussi professionnelle et que je m'engageais, si c'était problématique, je retirais ma fille, je trouverais une autre solution. […] Alors donc ils sont allés en crêperie ensemble, tous, ils étaient tous présents, les deux parents ! Pour discuter de est-ce qu'on l'accepte et dans quelles conditions. Donc les conditions c'est que je devais être à la crèche en tant que professionnelle, une journée, sans que ma fille soit là, que je me retrouve vraiment en tant que professionnelle, c'était tout à fait intelligent, et que je me retrouve comme parent aussi, j'avais un poste, une permanence.[1167]

Ainsi, si Suzanne a souvent pu avoir le sentiment de travailler dans un lieu qui « repousse le professionnel », la possibilité qu'elle puisse confier son enfant au collectif remet en avant la distinction entre les deux statuts : il lui est demandé de venir à deux moments différents pour faire les mêmes activités, avec deux statuts différents. La similitude des activités entre parents et permanent·es ne provoque donc pas une reconnaissance de ces activités comme un travail, mais presque l'inverse : un souhait de ne pas faire passer son implication en tant que mère comme un travail. Pourtant, pour Monique, le moment où les tâches de soin aux enfants deviennent le monopole des professionnel·les correspond à une prise de distance parce qu'il marque la fin de l'esprit du collectif qu'elle souhaitait mettre en œuvre :

> Nous les parents c'était pas pareil parce que on faisait euh… On faisait comme on voulait. Mais les permanents à un moment donné ils ont voulu faire ce qu'on appelle des « activités » et puis du coup ils ont un peu mis leurs règles. Et puis il y a eu aussi… Le passage de l'ACEP à l'ACEPP. Tu as connu l'ACEPP ? Alors là moi j'ai fait une croix. J'ai dit c'est plus une crèche c'est les professionnelles qui font leur job et… ça n'avait plus rien à voir. Pour moi ça n'avait plus rien à voir. Ça pouvait devenir une convenance personnelle pour des parents de venir dans un lieu comme ça, mais ça n'avait plus du tout le même sens en tous cas. D'ailleurs c'est là qu'on a commencé à voir des parents qui étaient même surpris qu'on leur demande de faire des permanences. Parce que… Au début on faisait tout, les courses, la bouffe, laver le linge, tout ce qui avait à faire quoi ! Et puis à un moment donné les choses se sont partagées d'une manière vraiment… Alors là vraiment pour moi c'est pas ça ! Les parents c'était toutes les corvées en

[1167] Entretien avec Suzanne, 28 juin 2019, dans les locaux de la crèche parentale « Fruits de la passion », à Rennes.

> fait, et les professionnelles c'était les activités pédagogiques ! J'ai dit « bon ben alors ça, ça ne me ressemble plus ! »[1168]

Pour Monique, l'intérêt du collectif réside dans cette confusion des catégories, car quand les professionnelles « font leur job », le collectif perd son sens. Ces différents témoignages montrent la difficulté à mettre en œuvre l'idéal de collectif d'enfants et d'adultes portés par les collectifs enfants-parents, avant tout centré sur une expérience entre individu·es dans une tentative d'effacer les statuts des un·es et des autres et de penser l'organisation du collectif à partir de la vie quotidienne qui s'y déploie. J'ai pu constater, après avoir été intégrée comme membre du CA de l'ACEPP, que ces difficultés font toujours partie des questions auxquelles sont aujourd'hui confrontées les crèches parentales, comme s'en souvient également Jean-François, président de l'ACEPP de 1988 à 2001 :

> Qui est le vrai patron en fait entre le professionnel qui a créé la crèche et qui y est depuis 25 ans ou les parents qui de toutes façons dans 2 ans n'y seront plus. Il y a une ambiguïté de pouvoir. Et moi je leur répondais, mais depuis quand, quand Zig et Puce sont en bateau, il faut toujours dire si c'est Zig ou Puce le chef ! Il y a des relations qui sont autres que celles de… De la chefferie ! Des équilibres de pouvoir… Entre l'Assemblée nationale et le Sénat, qui est le chef ? On ne sait pas, c'est complexe. Et même c'est le principe sur lequel repose Montesquieu ! Il faut oser Montesquieu, quoi ![1169]

Mais cet idéal démocratique ne convainc pas toujours et cette remise en question des statuts se heurte, au moment des négociations pour la reconnaissance des crèches parentales, à une forte opposition de la CGT[1170]. Cette position avait déjà été exprimée dans un article d'*Antoinette* en mars 1978, « Vraies crèches, fausses solutions » :

> A l'époque écologie-espaces verts et prouesses architecturales, il est admis de cantonner les bébés dans des appartements quelque peu aménagés en « crèches »… Toutes les initiatives

[1168] Entretien avec Monique, 24 février 2020, à son domicile, Paris.
[1169] Entretien avec Jean-François, 9 octobre 2020, à son domicile, à Paris.
[1170] F. GALLOT souligne, dans *Travail reproductif et mouvements sociaux en France depuis 1945*, *op. cit.*, p. 90, que la CGT s'empare de la question des crèches dans les années 1970 sous la pression des mobilisations du secteur féminin et organise des initiatives nationales autour des crèches et de la petite enfance.

> relevant du bénévolat sont bien évidemment accueillies avec enthousiasme. Même celles des pères en chômage… comme il a été suggéré lors des États généraux de la petite enfance[1171].

Ce positionnement correspond à l'aboutissement de l'évolution de la CGT pendant les années 1970 qui « s'ouvre progressivement à l'analyse de la situation spécifique de certaines composantes du salariat, en particulier les jeunes, les femmes, les travailleurs immigrés et les cadres »[1172]. Ses représentantes, au moment des discussions du conseil d'administration de la CNAF du 10 mars 1981 expliquent leur opposition en réaffirmant la distinction entre professionnelles de la petite enfance et parents[1173] :

> Tout d'abord nous estimons que ce projet s'inscrit dans les orientations actuelles pour imposer la remise en cause du droit au travail des femmes, et ce n'est pas le projet que nous venons de voir sur le travail à temps partiel, qui nous démentira. […] Nous sommes tout à fait favorables à la participation des parents à la vie des crèches, mais dans une perspective d'enrichissement des crèches et non d'un appauvrissement. Si nous estimons que les parents apportent à l'enfant quelque chose qu'ils sont les seuls à pouvoir apporter, ils n'ont pas de connaissances spéciales pour élever les enfants des autres. […] J'ai retrouvé dans ma documentation une interview du Dr Myriam DAVID, publiée dans la revue « Bonheur », extraite d'une étude plus large que la CAF nous a fait parvenir. Je cite : « S'occuper d'un enfant et le garder signifie des connaissances et des capacités. C'est un métier qui demande un haut sens des responsabilités et une compétence professionnelle […] » [1174]

Cette opposition est minoritaire au conseil d'administration de la CNAF et le vote final se fait en faveur du soutien aux crèches parentales. Elle montre néanmoins qu'un des principaux reproches fait à ces projets est de ne pas reconnaître la spécificité du travail des professionnelles de la petite enfance, qui luttent alors pour une meilleure reconnaissance de leur statut. Ces oppositions sont fondées sur une approche antagoniste de l'expérience des collectifs enfants-parents : les parents qui les ont fondés y recherchent une expérience spécifique et s'appuient sur leur vécu d'une

---

[1171] « Vraies crèches, fausses solutions », *Antoinette*, mars 1978, p. 22.

[1172] S. BEROUD, « Des années de conquête au temps du repli : des parcours syndicaux au long cours », *Changer le monde, changer sa vie : enquête sur les militantes et les militants des années 1968 en France*, Arles, Actes Sud, 2018, p. 51.

[1173] E. MEURET-CAMPFORT montre, dans « Dire la pénibilité du travail en crèche ? », *op. cit.*, comment le cadre syndical peut permettre aux professionnelles exerçant dans les crèches d'élaborer et diffuser un discours critique sur le travail dans l'espace professionnel.

[1174] AN 19960272/4, Compte rendu des discussions, CA de la CNAF, 10 mars 1981.

transformation des relations au sein des collectifs pour les défendre, quand les représentantes de la CGT se situe dans une perspective globale de défense du statut des professionnelles de la petite enfance. Dans cette situation, la défense du travail des femmes, à l'origine portée par les centres de la petite enfance et les crèches universitaires, fait partie des arguments opposés aux collectifs enfants-parents qui, par leur nature, se situent davantage dans une défense du travail à temps partiel.

Le rapport des trois types de projets étudiés dans cette thèse au travail des femmes est différent et évolue dans le temps. Les centres de la petite enfance et les crèches universitaires défendent leur existence comme un moyen de promouvoir le travail des femmes, avec un effacement progressif de cet argument dans les crèches universitaires. Dans les collectifs enfants-parents, une souplesse de l'organisation du travail est principalement défendue, et l'argument de la promotion du travail des femmes est finalement utilisé contre eux par la CGT. Dans cette perspective, les collectifs enfants-parents s'identifient finalement davantage à une famille élargie qu'à un lieu de travail.

III. « On allait peut-être pouvoir réinventer la famille, un autre mode de famille »[1175]

Les mouvements féministes qui se déploient dans les années 1970 ont cherché à « dévoiler le caractère politique – c'est-à-dire inscrits dans les rapports sociaux de pouvoirs – de lieux, de comportements et de faits communément non questionnés, perçus comme relevant de l'ordre de l'intime »[1176]. Si les femmes et les hommes à l'origine des projets alternatifs étudiés dans cette thèse n'ont pas toutes et tous participé à ces mouvements féministes, leurs écrits et expériences collectives s'inscrivent dans ce mouvement de remise en question d'un espace de l'intimité : la famille entendue au sens de couple hétérosexuel cohabitant et ayant un ou plusieurs enfants. Comme l'a montré Camille Masclet pour la remise en question du « modèle dominant de la conjugalité hétérosexuelle exclusive »[1177], ce processus de politisation du privé ne s'est pas réalisé qu'à travers des mobilisations en faveur de l'avortement libre[1178] ou contre les violences sexuelles

[1175] Entretien avec Louise, 25 mars 2019, à son domicile dans la région angevine.
[1176] L. BERENI et A. REVILLARD, « La dichotomie "public-privé" à l'épreuve des critiques féministes : de la théorie à l'action publique », *Genre et action publique : la frontière public-privé en question*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 2.
[1177] C. MASCLET, « À bas le couple ? Les parcours affectifs des féministes des années 1970 », *Sociologie*, n°13, 2022.
[1178] B. PAVARD, *Si je veux, quand je veux*, *op. cit.*

et conjugales[1179], mais aussi « à-travers les débats et discussions qui prennent place au sein des groupes de femmes »[1180] - ici au sein de ces projets alternatifs.

Les différents projets étudiés dans cette thèse développent en effet une critique de ce modèle de famille, ici appelé « famille nucléaire », à la fois en le dénonçant comme un lieu de reconduction d'inégalités entre hommes et femmes, et comme un espace trop fermé pour les jeunes enfants. Ces critiques les amènent à envisager leurs projets comme une manière de transformer les rôles parentaux voire, pour les collectifs enfants-parents, à s'envisager comme une famille élargie n'ayant pas pour objectif de faire disparaître la famille nucléaire mais de la compléter pour l'enrichir.

A. Critique de la famille nucléaire

Tous les projets alternatifs étudiés dans cette thèse se présentent comme une plus-value par rapport à la famille nucléaire, critiquée pour plusieurs raisons. Les représentations de la famille nucléaire sous-jacentes à leurs analyses correspondent à « l'idée d'une simplification des formes de famille, censées sous l'effet notamment de la civilisation industrielle et urbaine être passées du patriarcal au nucléaire »[1181]. Ce discours d'une évolution de la vie sociale et d'un resserrement de la cellule familiale témoigne d'une diffusion des écrits en histoire de la famille, de plus en plus nombreux à la période étudiée, comme l'ont montré Vincent Gourdon et Patrice Bourdelais[1182]. Si cette idée est largement remise en question dès les débuts du développement de l'histoire de la famille, notamment sous l'impulsion de Peter Laslett[1183], elle imprègne cependant nombre des écrits des projets alternatifs étudiés dans cette thèse, et il convient donc de s'y arrêter afin de comprendre comment leurs représentations de ce schéma d'évolution historique de la famille sous-tend la définition de leurs projets.

[1179] P. DELAGE, *Violences conjugales : du combat féministe à la cause publique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.
[1180] C. MASCLET, « À bas le couple ? », *op. cit.*
[1181] P.-A. ROSENTAL, « Les liens familiaux, forme historique ? », *op. cit.*, p. 50.
[1182] P. BOURDELAIS et V. GOURDON, « L'histoire de la famille dans les revues françaises (1960-1995) : la prégnance de l'anthropologie », *Annales de Démographie Historique*, n°2, 2001, p. 5-48.
[1183] P.-A. ROSENTAL, « Les liens familiaux, forme historique ? », *op. cit.*

Le lien que fait Françoise Lenoble-Prédine entre son enfance en milieu rural et son projet de centres de la petite enfance a déjà été présenté en prologue. Dans l'interview qu'elle donne à la revue *Informations Unesco*, elle l'évoque également en ces mots :

> J'ai pu apprécier par moi-même les méfaits de la civilisation industrielle l'éclatement de la famille et l'isolement des enfants dans ces grandes cités que sont les écoles maternelles. J'ai compris alors qu'il fallait, sinon recréer la cellule familiale, du moins retrouver une atmosphère qui convient aux jeunes enfants[1184].

Cette « atmosphère » qu'elle souhaite recréer dans les centres de la petite enfance est donc celle d'une famille élargie, symbole pour elle d'un monde rural en voie de disparition. Elle est également différente de celle des écoles maternelles, associées à de « grandes citées » pour en dénoncer l'anonymat et le nombre d'enfants par classe. Cette idée est reprise très clairement dans le texte même du projet « Pour des centres de la petite enfance », en insistant sur les méfaits potentiels pour les enfants de ce resserrement de la cellule familiale :

> Il faut comprendre que la famille restreinte ne peut préparer l'enfant à la vie adulte, mais on ne peut […] se contenter de donner aux jeunes enfants l'abri artificiel et clos de la crèche ou de la garderie traditionnelle. […] La seule façon d'éviter ce danger est d'ouvrir le plus possible le milieu où se développe l'enfant à l'univers complexe où il aura à trouver plus tard sa place, tout en préservant son rythme propre de vie[1185].

Ce projet renvoie donc dos à dos la famille nucléaire et la crèche traditionnelle, qui représentent toutes deux un « abri artificiel » ne permettant pas de préparer l'enfant à sa vie future. Dans cette perspective, les centres de la petite enfance sont pensés comme un complément à la famille, face au constat de son resserrement, mais pas comme un substitut. L'ouverture du centre aux futurs parents est alors envisagée comme nécessaire pour une meilleure continuité entre famille et mode de garde, l'absence de continuité étant présentée comme potentiellement mauvaise pour l'enfant et sa famille :

> Cette collaboration *entre éducateurs, parents et enfants* permettrait d'atténuer les sentiments divers que peuvent éprouver les parents selon qu'ils confient, déposent ou abandonnent leurs

[1184] AP FLP, « Interview de Françoise Lenoble-Prédine », *Informations Unesco*, février 1969, p. 18.
[1185] AP FLP, « Pour des centres de la petite enfance », 1970.

> enfants au centre, et de faire disparaître les distorsions entre la famille et l'école, génératrices de nombreuses inadaptations[1186].

La famille nucléaire est en effet présentée comme un cadre d'éducation moderne trop restreint pour les enfants, qui auraient besoin de davantage de socialisation. Cette idée est reprise dans de nombreux articles évoquant le projet de centres de la petite enfance, comme dans la revue du mouvement « Jeunes femmes » :

> Les centres de la petite enfance, dont l'association souhaite la création par les pouvoirs publics, se proposent d'assumer dans les conditions modernes, les fonctions éducatives qui étaient remplies jadis par la famille étendue où, dans une même unité résidentielle et économique, vivaient ensemble des hommes et des femmes de générations différentes, auprès et à l'exemple desquels les enfants apprenaient à la fois à jouer et à travailler : à vivre. La révolution industrielle a brisé ce mode d'organisation familiale au profit de la famille nucléaire ; cette évolution a sans doute valorisé l'enfant, mais au moment même où les transformations économiques ôtaient au couple parental les moyens de l'éduquer. Auparavant, on élevait l'enfant sans y penser ; aujourd'hui on pense davantage à l'enfant mais sans pouvoir l'élever[1187].

Cette thèse d'une évolution du sentiment de l'enfance correspond tout à fait à celle de Philippe Ariès[1188], utilisée ici pour dénoncer une évolution contradictoire avec les moyens alloués à l'enfance. La thèse de Philippe Ariès est fréquemment relayée dans les milieux que fréquentent les hommes et les femmes à l'origine de ces projets. Elle peut ainsi être retrouvée aussi bien dans les mots de deux représentantes du MLF :

> Pour ceux et celles qui ne veulent même pas remettre en question l'évolution de la famille nucléaire il est important de rappeler que la famille telle qu'elle existe actuellement, c'est-à-dire en tant que lieu privilégié des rapports affectifs et d'éducation des enfants, n'est que d'origine récente. Madame Devaud m'a dit que vous aviez entendu Philippe Ariès : vous savez donc qu'il situe au début du 17ème siècle l'évolution de la famille vers la situation actuelle. Il est important aussi de voir ce qu'est devenue la famille pour nombre de femmes à l'heure

---

[1186] *Ibid.*
[1187] AP FLP, « Pour des centres de la petite enfance », article paru dans *Jeunes femmes*, version initiale dactylographiée.
[1188] P. ARIES, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime*, *op. cit.*

> actuelle, c'est-à-dire un ghetto, si l'on prend en considération les villes dortoirs dans lesquelles elles sont enfermées et l'on voit mal quel autre sentiment que névrotique elles peuvent transmettre à l'ensemble de la famille dans les conditions où elles se trouvent[1189].

Que dans un article du *Monde diplomatique* de 1971 :

> La famille « nucléaire », composée des deux parents et des enfants, constitue de plus en plus souvent, dans les appartements étriqués des villes modernes, un champ clos où s'affrontent rivalités et parfois véritables haines. Il faut d'urgence trouver des substituts à la grande famille rurale d'autrefois, où grands-parents, oncles, tantes, cousins et cousines constituaient d'appréciables états-tampons entre les parents et les enfants, et où la mère de famille avait aussi une fonction professionnelle et sociale[1190].

Les archives privées de deux mères à l'origine de collectifs enfants-parents contenaient également la retranscription écrite d'une rencontre entre Françoise Dolto et Philippe Ariès, ayant eu lieu en 1977 sur France culture[1191]. Ces constats vont dans le sens de l'hypothèse de Guillaume Gros, selon lequel « la révolution culturelle de Mai 68 » a été une étape essentielle dans la reconnaissance de Philippe Ariès[1192]. Sa thèse est reprise et diffusée pour soutenir des discours en faveur d'une transformation de la famille nucléaire, ou pour influencer des politiques publiques en la matière. La particularité des projets alternatifs étudié dans cette thèse est de la reprendre pour défendre leur bien-fondé et la solution qu'ils peuvent représenter face à ce resserrement de la cellule familiale.

Les crèches universitaires sont les projets qui utilisent le moins cette critique de la famille nucléaire. Seul un tract de la crèche de Lyon 2 mentionne cet aspect :

> Cette crèche nous donne l'occasion de vivre avec nos enfants, avec ceux des autres aussi. Dans les autres crèches, le parent est un nid à microbes à écarter au maximum. Cette crèche, au contraire, a été voulue comme un essai d'élargissement de la cellule familiale, un apprentissage de la vie collective[1193].

[1189] AN 19890617/19, Auditions du MLF par le groupe « Prospective famille », 18 mars 1974.
[1190] « Nouvelle étape dans la quête du bonheur. La famille nucléaire remise en question », *Le Monde diplomatique*, novembre 1971, p. 27.
[1191] Une conversation entre Philippe Ariès et Françoise Dolto, Macroscopie, France-Culture, septembre-octobre 1977.
[1192] G. GROS, « Philippe Ariès, entre traditionalisme et mentalités. Itinéraire d'un précurseur », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°90, 2006, p. 121-140.
[1193] Archives de la crèche Equal, « Ce qu'il faut savoir sur la halte-garderie », s.d. Souligné dans le texte original.

Cette présentation de la crèche universitaire comme un élargissement de la famille nucléaire est presque unique dans le corpus d'archives retrouvé pour les crèches universitaires. En effet, une des revendications qui s'y retrouve le plus souvent est celle de la recherche d'une absence de coupure entre vie familiale et vie sociale, qui correspond à une partie de l'argumentaire des centres de la petite enfance. Mais l'analyse d'une évolution de la famille moderne à laquelle il faudrait répondre ne se retrouve pas dans leurs écrits, qui défendent une éducation collective sans référence à la famille comme dans ce tract de la crèche de Censier :

> Pour les nourrissons le conseil propose : UN BABY SITTING […] qui a pour but une éducation solitaire et individualiste des enfants (nous disons nous, que même tout petits, les enfants ne sont pas que des tubes digestifs, mais des êtres sociaux dont il faut préserver la santé non seulement physique et psychologique) […] un gosse de cinq mois s'épanouit parfaitement en collectivité si on laisse les grands jouer avec lui, s'il est dans un lit et pas dans une cage et si ses parents peuvent le voir = s'il n'y a pas de RUPTURE COMPLETE ENTRE SA VIE PUBLIQUE ET SA VIE PRIVEE[1194].

Seul un petit dossier dactylographié de plusieurs pages « Et si nos enfants devenaient des citrons parallèles et pressés ! », rédigé par une personne anonyme ayant participé au projet de crèche universitaire à Grenoble, contient de nombreuses références à la famille, mais il fait à nouveau figure d'exception parmi les archives retrouvées. La cellule familiale et particulièrement l'éducation par la mère seule y sont dénoncées comme néfastes pour l'enfant :

> La cellule familiale
>
> Les principes de base de l'autonomie sont massacrés dès que l'enfant paraît, par la religion qui lui est imposée ou interdite, par l'état de symbiose affective qu'il connaît avec sa mère. Nous ne nions pas les besoins du nouveau-né sur ce plan, mais ce problème fondamental ne peut se poser clairement dans le contexte actuel où les femmes dressées depuis leur plus jeune âge au rôle de mères racistes, sont incapables de prodiguer ls soins affectifs indispensables à des enfants dont elles ne sont pas propriétaires. En entretenant cette notion d'individu unique

[1194] AN 19920445/170, « Crèche sauvage contre l'individualisme », tract de la crèche de Censier, *Bulletin MNEF*, 2 mars 1970.

> irremplaçable, le milieu familial fixe ainsi l'enfant au stade de l'objet d'amour privilégié et l'empêche d'évoluer vers une autonomie affective[1195].

Face à ce constat, de nombreuses solutions sont envisagées pour être critiquées, dont les collectifs d'enfants séparés de leurs parents parmi lesquels l'école de Summerhill est citée comme exemple :

> Les (pseudos) collectif d'enfants
>
> La dissociation de la famille permet aux enfants de se débarrasser de l'image autoritaire du père, et de ne pas considérer éternellement la mère comme un objet d'amour privilégié. Mais il ne faut pas la confondre actuellement avec l'absence de mère ou de parents. La séparation des parents et des enfants n'est que la fuite devant le problème que pose la cellule familiale. Pour soustraire l'enfant à celle-ci un autre groupe lui est imposé, alors que l'enfant est capable (même très jeune) de choisir lui-même ses camarades s'il est en contact avec beaucoup de gens[1196].

Cette critique amène finalement l'auteur à défendre le projet de la crèche universitaire de Grenoble comme un collectif d'enfants non séparés des parents et la solution idéale pour répondre à cette critique de l'institution familiale :

> Les collectifs d'enfants non séparés des parents
>
> Les parents reconnaissent leurs limites puisqu'il n'y a pas de vie communautaire totale. Ils ne peuvent ou ne veulent pas reconstruire une société juxtaposée à la société capitaliste. En reconnaissant leur aliénation, en refusant l'éducation dispensée dans les institutions existantes, ils essaient de vivre en ne soumettant pas leurs enfants à ce qu'ils ont subis eux-mêmes. Beaucoup d'entre eux espèrent qu'à partir du vécu commun, enfants et adultes dépasseront dans la pratique quotidienne l'affectivité dosée par le statut familial, en multipliant les rapports affectifs[1197].

Dans plusieurs des entretiens effectués, certains parents à l'origine de collectifs enfants-parents font en effet le lien entre une critique du modèle éducatif de leurs parents et leur choix de monter

---

[1195] Archives privées d'un militant lyonnais lui ayant été restituées depuis, « Et si nos enfants devenaient des citrons parallèles et pressés », [1973].
[1196] *Ibid.*
[1197] *Ibid.*

un collectif. Nadine, une des mères à l'origine du collectif parisien « Quel univers inventer ? » le présente comme une situation partagée au sein du collectif :

> On formait une communauté autour des enfants, c'était devenu pour nous, c'était très important. On était beaucoup en rupture avec nos propres parents donc on avait ce besoin de solidarité, c'était carrément vital. C'était nos premiers enfants, et sous nos airs bravaches, on avait du mal[1198].

Dans cette perspective, le collectif enfants-parents devient un lieu de soutien entre parents, de solidarité concrètes, dans une même situation de rejet de leur modèle parental. Louise, une mère à l'origine du collectif angevin « La ribambelle » ma présente son choix de n'avoir qu'un enfant, lié au choix de l'élever en collectif, comme une réaction à la famille nombreuse dans laquelle elle a grandi :

> *La raison de ne pas trop avoir d'enfants c'était quoi, c'était écologique ?*
>
> Oui, c'était écologique. Et aussi parce que moi j'en avais un peu bavé, la fratrie... ça ça se révèle après, quoi... Marc aussi était d'une famille de 12... Beaucoup de choses à faire... Mais alors là il y avait l'idée, on cogitait beaucoup, j'ai descendu un sac de bouquins, qu'on allait peut-être pouvoir réinventer la famille, un autre mode de famille[1199].

Enfin, Sylvie partage avec moi plutôt une critique du statut de sa mère dans la famille :

> J'étais en révolte contre ma famille, contre le statut de ma mère, femme au foyer soumise à son mari... Rien ne m'allait ni dans mon éducation ni dans ma famille, et je ne voulais pas reproduire[1200].

Ces critiques, dans le sillage de celles retrouvées par Julie Pagis pour des parents ayant choisi la vie en communauté[1201], s'inscrivent dans ce que Catherine Bonvalet, Céline Clément et Jim Ogg ont identifié comme une « trame commune » pour la période étudiée : mise à distance de la famille, critique du modèle maternel par les filles avec le couple comme référence centrale cependant plus instable[1202]. Yvonne Knibiehler qualifie également cette génération de mères de « génération du

---

[1198] Entretien avec Nadine, 25 janvier 2019, dans un café parisien.
[1199] Entretien avec Louise, 25 mars 2019, à son domicile dans la région angevine.
[1200] Entretien avec Sylvie, 15 mars 2019, à son domicile dans la région lyonnaise.
[1201] J. PAGIS, « « Familles, je vous hais ! » », *op. cit.*
[1202] C. BONVALET, C. CLEMENT, et J. OGG, *Réinventer la famille*, *op. cit.*, p. 123-153.

refus » de la fonction maternelle telle que définie pendant le baby-boom. Elle précise ensuite : « Mais on ne détruit que ce que l'on remplace. La génération du refus réinvente les dimensions positives de la fonction maternelle : accouchement sans violence, relation jubilatoire avec le bébé, solidarité entre mère et fille, sororité »[1203]. La critique du rôle des hommes et des femmes dans la famille nucléaire se retrouve dans les projets alternatifs étudiés dans cette thèse, à-travers une critique des inégalités entre hommes et femmes dans l'éducation des enfants, en envisageant ces projets comme un moyen de transformer cette situation[1204].

B. Transformer les rôles parentaux

Si tous les projets analysés dans cette thèse émettent une critique de la famille nucléaire, ils ne s'envisagent pas tous comme un outil potentiel de sa transformation. À nouveau, les collectifs enfants-parents sont ceux qui poussent le plus loin ces réflexions depuis l'expérience sur le collectif comme un moyen de transformer les rôles parentaux, entendus ici au sens des représentations et des comportements des pères et mères avec leurs enfants en bas-âge. Paradoxalement, ils rejoignent sur ce point une des ambitions initiales des crèches municipales contre lesquelles ils s'élèvent : « Au moyen de l'enfant, nous pouvons améliorer moralement la mère, nous pouvons agir indirectement sur le père lui-même » était-il écrit dans le *Bulletin des crèches* de 1850[1205]. Cependant, leur fonctionnement étant fondé sur une participation des parents, ce souci de transformation est porté par les personnes même souhaitant changer, qui se retrouve à la fois acteur·ices et objets de cette volonté de transformation.

Cette manière de penser l'institution comme un moyen de transformer les rôles parentaux est absente des écrits des crèches universitaires. Si, comme cela a été démontré, une critique de la place infériorisée des femmes dans la société y est élaborée, transformer leur place en tant que mères dans la famille ne fait pas partie des objectifs de ces projets. Cette absence peut d'abord s'expliquer par leur positionnement par rapport à l'institution car, dans leur lutte pour s'imposer à elle, il leur faut faire reconnaître les compétences des parents par rapport à celles des professionnelles de la petite enfance. Tenir un discours sur la transformation des rôles parentaux,

---

[1203] Y. KNIBIEHLER, *La révolution maternelle*, *op. cit.*, p. 155.
[1204] Leurs références intellectuelles et idéologiques sont présentées avec plus de précision dans le chapitre suivant.
[1205] C. BOUVE, *L'utopie des crèches françaises au XIX^e siècle*, *op. cit.*

qui nécessiterait d'en montrer les limites, pourrait apparaître contradictoire. Un historique rédigé par « des membres du personnel » de la crèche de Vincennes montre comment leur objectif est de réussir à obtenir une considération des compétences des parents sur le même plan que celle des professionnelles :

> Mars 1969
> La crèche est construite en un mois… et ouverte avec du personnel de la Protection Maternelle et Infantile.
> P.M.I. = Hiérarchie dans la crèche.
> Horaires stricts et inadaptés.
> Pédagogie réactionnaire (seuls comptent Hygiène et Propreté).
> Aucune possibilité de collaboration Parents-Personnel (les parents n'ont pas le droit d'entrer dans la crèche). Les essais de collaboration restent infructueux à cause de l'attitude répressive de la directrice-flic.
> Fin décembre 1969
> La P.M.I. retire son personnel sans prévenir les parents. […]
> A la suite d'une A.G. les principes adoptés sont :
> Pas de hiérarchie mais une équipe parents-personnel.
> Pas de spécialisation à outrance du personnel mais un roulement.
> Participation des parents.
> Décisions prises en A.G.
> Participation trop faible des parents (seulement une minorité, toujours la même). Aux A.G. la majorité silencieuse est absente et sabote ensuite anonymement les décisions prises (en refusant de les mettre en pratique)[1206].

La signature de ce document, « des membres du personnel de la crèche », pose question. En effet, sa lecture laisse supposer que des parents ont également contribué à le rédiger. Il est possible que ces derniers se soient volontairement désignés comme « personnel » de la crèche pour brouiller davantage les catégories entre parents et personnels. La lutte pour une reconnaissance des compétences et de la légitimité des parents est donc très forte dans les débuts des crèches universitaires et ne peut pas laisser de place à une éventuelle réflexion, au moins par écrit, sur une

[1206] Archives de la crèche Equal, « Mise au point sur la crèche de Vincennes », [1970].

transformation du rôle des parents. Cette absence peut également s'expliquer par leur précocité : les discours sur la place des pères dans la famille sont issus d'un « long cheminement » encore à peine esquissé dans les années 1970[1207], tout comme l'émergence du parent comme « catégorie identitaire »[1208]. Le projet des crèches universitaires est donc davantage un projet de transformation de la société que de transformation de la famille qui reste un impensé comme le montre ce document produit par la crèche de Lyon 2 :

> Les activités des parents dans le Centre :
>
> - cette halte-garderie doit être leur affaire. Comment parents et militants peuvent-ils apprendre ensemble à encadrer les activités des enfants selon une pédagogie non directive ?
> - comment la halte-garderie peut-elle devenir un lieu de discussion, d'échanges, de réflexion et d'information politique (en tenant compte de l'exiguïté des locaux et des besoins des enfants)[1209]

Dans ce document, rédigé dans les premiers mois de mise en œuvre du projet de crèche, les parents sont bien envisagés comme les principaux acteurs et actrices du projet, qui doit être un lieu d'échanges horizontaux entre tous et toutes plutôt qu'un lieu de savoirs descendants[1210]. Ils et elles sont cependant avant tout envisagés dans leurs rapports au sein de la crèche qu'au sein de leur famille.

Le projet de Françoise Lenoble-Prédine, tout en souhaitant associer les parents, envisage également les centres de la petite enfance comme potentiels lieux de formation pour les parents, participant ainsi à leur transformation :

> Dans le passé l'école maternelle française a joué un grand rôle dans l'éducation des parents en mettant en valeur l'éducation préélémentaire. De même la PMI a diminué la mortalité infantile en offrant aux mères des moyens de formation et d'informations. C'est dans ce sens qu'il faut œuvrer maintenant. De nombreuses recherches scientifiques ont mis l'accent sur l'importance

---

[1207] A.-M. DEVREUX, « Des hommes dans la famille. Catégories de pensée et pratiques réelles », *Actuel Marx*, n°37, 2005, p. 55-69.
[1208] M. CHAUVIERE, « La parentalité comme catégorie de l'action publique », *Informations sociales*, n°149, 2008, p. 16-29.
[1209] Archives de la crèche Equal, « Où en est l'action crèche ? », décembre 1970.
[1210] Plus de détails sur cette pédagogie anti-autoritaire sont donnés dans le chapitre suivant.

> de la petite enfance pour le développement culturel ultérieur et c'est en insistant sur le rôle formateur du CPE que nous ferons prendre conscience aux parents de leurs responsabilités dans ce domaine[1211].

Cet extrait, situé presqu'à la fin du projet « Pour des centres de la petite enfance », les situe dans une position d'héritage par rapport au rôle de formation des parents censé avoir été joué par deux institutions de prise en charge des jeunes enfants : l'école maternelle et la PMI. Dans son projet, Françoise Lenoble-Prédine envisage le centre de la petite enfance comme une institution partie prenante d'une politique de la famille, ayant pour objectif de responsabiliser les parents dans leur rôle. Son projet s'inscrit à ce titre dans la reconduction de la norme de la « disponibilité à l'enfant »[1212], en l'envisageant comme devant être partagée par les deux parents. Elle y détaille cependant peu ce qu'elle sous-entend par ces mots, n'y consacrant qu'un petit paragraphe :

> C'est à cette phase où le jeune enfant – destiné à devenir un adulte – a son être propre qu'il est nécessaire de respecter et d'aider à s'épanouir pleinement, dans la mesure où l'on souhaite que plus tard, il puisse faire face à ses responsabilités[1213].

Cette idée que le rôle des parents serait de « révéler » la personnalité de l'enfant a été démontrée par François de Singly, qui en repère une première diffusion dans les discours de Françoise Dolto à la radio entre 1977 et 1979[1214]. Sa présence dans le texte de Françoise Lenoble-Prédine est donc assez précoce. Sandrine Dauphin note également sa diffusion à l'échelle internationale dans la Convention sur les droits de l'enfant de 1989 puis dans la recommandation du Conseil de l'Europe du 13 décembre 2006 relative aux politiques visant à soutenir une parentalité positive[1215]. Le projet de Françoise Lenoble-Prédine fait donc partie des prémices de ces évolutions largement documentées à partir des années 1990. Cependant, si le projet « Pour des centres de la petite enfance » envisage ces lieux comme des espaces de formation pour les parents, aucun élément précis du contenu de cette formation n'est détaillé.

[1211] AP FLP, « Pour des centres de la petite enfance », 1970.
[1212] F. BLOCH et M. BUISSON, « La disponibilité à l'enfant : le don et la norme », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°57, 1999, p. 17-29.
[1213] AP FLP, « Pour des centres de la petite enfance », 1970.
[1214] F. de SINGLY, *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Armand Colin, 2016.
[1215] S. DAUPHIN, « Les pratiques éducatives, la société et l'État : bref historique », *Informations sociales*, n°154, 2009, p. 8-11.

Les collectifs enfants-parent s'envisagent beaucoup plus directement comme des lieux où réfléchir aux rôles maternels et paternels pour essayer de les transformer. Le rapport rédigé en 1980 pour la délégation à l'emploi met cette spécificité en lien avec le fait que ces lieux sont avant tout montés par des parents ayant leur premier enfant :

> Il s'agit pour la plupart de parents nouvellement parents de par l'arrivée d'un premier enfant, et qui s'interrogent sur cette situation nouvelle. Quels rôles non seulement d'homme et de femme vont-ils assumer, mais aussi de père et de mère ? Comment vont-ils se partager ces rôles nouveaux de père et de mère entre homme et femme du couple qu'ils étaient jusqu'à présent ? Dans l'apprentissage de ces rôles nouveaux le collectif sert de lieu d'échanges et de confrontations[1216].

Bruno, un des pères à l'origine du collectif havrais « Les lapins bleus », se souvient ainsi de son intervention lors d'une séance de préparation à l'accouchement quand sa femme est enceinte de leur premier enfant, pendant laquelle il s'oppose à une sage-femme qui critique la présence des pères à l'accouchement :

> Et il y a eu une séance de présentation à l'accouchement faite par une sage-femme à 10h du matin. Donc dans une salle où il y avait une quinzaine de femmes, deux ou trois futurs pères qui étaient là, et puis une vidéo qui passe, la sage-femme qui était là s'en va, elle revient, met une deuxième vidéo, et à la fin de la deuxième vidéo elle commence à expliquer qu'on en arrivera peut-être à réfuter la place des pères au moment de l'accouchement parce qu'ils regardent leur montre, qu'ils sont un peu impatients, parce que si, parce que ça. Et là en fait ça a clashé parce que comme j'étais en stage à ce moment-là j'ai retiré ma blouse et j'ai dit « Et bien écoutez là je suis là en tant que futur père donc je vais vous dire ce que je pense. » Et je leur ai expliqué que des séances à 10h du matin en début de semaine ça ne pouvait pas le faire etc[1217].

Ce souvenir est antérieur à la création du collectif enfants-parents, ce qui montre que la sensibilité de ce père à cette question le précède. La question de la présence des pères au moment des accouchements est un élément qui est revenu dans plusieurs entretiens comme quelque chose de

---

[1216] D. HAMEL, P. TEMPLE, J.-M. GERASSI, et H. PRIEST, *Les modes de garde innovants de la petite enfance*, *op. cit.*
[1217] Entretien avec Bruno, 24 septembre 2019, par téléphone.

nouveau pour lequel il avait fallu se battre[1218]. L'importance de réflexion concernant les rôles parentaux au sein de ces collectifs se confirme notamment dans l'existence d'au moins deux travaux de recherche sur cette question menés en 1983, deux ans après leur reconnaissance en tant que crèches parentales : un mémoire de psychologie clinique écrit par Jean-François intitulé *Le désir du père dans les crèches parentales*[1219], et une étude financée par le CNRS dans le cadre du programme de recherche sur le femmes et recherches féministes[1220] intitulée *La crèche parentale lieu d'évolution des fonctions maternelle et paternelle*[1221]. Ces deux recherches m'ont été évoquées par leur auteur et une de leurs autrices, respectivement père à l'origine du collectif parisien « Petidir » et salariée du collectif rennais « Bugalé ». Ces travaux sont donc menés par d'anciens participant·es à ces projets, ce qui montre à nouveau l'importance de leur dimension réflexive. Au-delà de leur existence, qui démontre en elle-même l'importance de cette question au sein des collectifs enfants-parents, ces projets permettent d'en apprendre davantage sur ce qui pouvait être envisagé comme transformation des rôles parentaux.

La recherche de Jean-François s'intéresse uniquement à la place des pères dans les collectifs enfants-parents. Faite dans une perspective de psychologie clinique, sa dimension interprétative de ce point de vue est difficilement exploitable dans le cadre d'une recherche en histoire. Mais son travail d'enquête permet d'accéder à la parole de plusieurs pères sur ces questions, ainsi qu'à leur interprétation. Jean-François a en effet effectué trois entretiens individuels avec trois pères participant à des collectifs enfants-parents, dont deux sont présentés comme des « figures historiques » du mouvement auquel ils ont participé très tôt. Il a également effectué un entretien collectif avec un groupe de six pères participant à un collectif monté depuis quelques mois, encore en train d'effectuer la procédure pour obtenir une reconnaissance officielle et étant encore dans un fonctionnement similaire aux premiers collectifs enfants-parents. Jean-François s'interroge, dans sa recherche, sur les motivations affectives qui poussent ces pères à participer à des projets aussi

---

[1218] Louise me fait ainsi le récit de l'accouchement d'une de ses amies à Angers, où le couple était arrivé menotté à la maternité afin que le père puisse rester pour la durée de l'accouchement.

[1219] J.-F. GERVET, *Le désir du père dans les crèches parentales*, René Descartes (Paris V), Paris, 1983.

[1220] H. ROUCH, « « Recherches sur les femmes et recherches féministes » : L'Action Thématique Programmée du CNRS », *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, n°10, 2001, p. 103-112.

[1221] M.-M. FLAMBARD, R.-M. SANCHEZ, et F. SOULIMANT, *La crèche parentale, lieu d'évolution des fonctions maternelle et paternelle*, *op. cit.*

coûteux en temps, énergie et parfois argent. Les deux premières raisons citées par ces pères sont « accompagner l'enfant » et « éduquer son enfant ». Vient ensuite une volonté de « se trouver comme père », dont les répercussions sur le couple sont analysées. Plusieurs des pères rencontrés par Jean-François font un lien entre l'absence de leur propre père et leur volonté de ne pas reproduire ce qu'ils ont connu enfant. Mais tous les pères pointent alors leur difficulté face à cette absence de modèle. Deux d'entre eux évoquent alors leur rôle en l'assimilant à celui d'une mère :

> Félix, par exemple, qui ne fait pas de permanence en temps normal à cause de son travail, a pris une semaine de vacances qu'il a passée à la crèche. Il commente : « C'est un plaisir immense de devenir une femme pendant une semaine ». Être très proche de son enfant et ne pas travailler, c'est donc devenir une femme. Daniel a des termes comparables même si c'est pour rejeter ce rôle envisagé : « La solution de garder le môme à la maison, avec le père qui reste comme père-maman, ça m'angoissait encore dix fois plus que le fait d'être pris dans la vie professionnelle »[1222].

Jean-François fait cette recherche alors que les réflexions sur les « nouveaux pères » commencent à se diffuser, auxquelles il fait d'ailleurs référence dans son introduction[1223]. Cet extrait montre la difficulté de ces pères à sortir de représentations figées des rôles paternels et maternels, difficulté analysée également par Gérard Neyrand : « La définition d'une fonction de soin par son rapport à la figure de la mère et sa désignation comme fonction maternelle, de même que la définition d'une fonction d'autorité, par son rapport à la figure du père et sa désignation comme fonction paternelle, fige la représentation de la parentalité et de l'éducation dans des attributions à chacun des sexes qui amènent logiquement les parents à incarner ces fonctions, même si celles-ci sont par ailleurs désignées comme symboliques et indépendantes des supports concrets qui les assument »[1224]. L'intérêt des collectifs enfants-parents est de pouvoir représenter un lieu pour échanger sur ces fonctions et tenter de les défiger. Cependant, Jean-François note sur ce point que si les pères avec lesquels il a pu faire ces entretiens lui ont dit avoir beaucoup apprécié cette occasion, la majorité d'entre eux se rend compte, au moment des entretiens, qu'ils abordent un sujet sur lequel ils ont

---

[1222] J.-F. GERVET, *Le désir du père dans les crèches parentales*, *op. cit.*, p. 51.

[1223] Il fait notamment référence aux travaux suivants : C. VALABREGUE, *La condition masculine*, Paris, Payot, 1968 ; B. THIS, *Le Père, acte de naissance*, Paris, Le Seuil, 1980 ; J. CLERGET, *Être père aujourd'hui*, Éditions du Cerf., Paris, 1979.

[1224] G. NEYRAND, *L'enfant, la mère et la question du père : un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, *op. cit.*, p. 43.

finalement peu échangé, au point qu'un des pères lui dit à la fin de l'entretien « avoir découvert au cours de l'interview des choses qu'il ne s'était jamais dites »[1225]. Seul Gérard, un des pères « figure historique » du mouvement se souvient de rencontres entre pères dans son collectif :

> Il y a un moment où on a senti la nécessité, entre les pères, de se rencontrer. Ça a été le démarrage des groupes hommes (en 76). Ça s'est élargi très vite, en fait, aux autres collectifs mais c'est vrai qu'au niveau de la crèche, les pères ont souhaité un moment se voir ensemble, discuter ensemble… discuter aussi du désir d'enfant… qu'est-ce que ça signifiait…[1226]

Alban Jacquemart, qui a étudié ces groupes d'hommes, indique que « ces hommes étaient jeunes au moment de leur engagement dans un groupe (l'interviewé avait 20 ans), encore étudiants, issus des classes moyennes et supérieures (dans ce cas, le père était professeur) et proches de la gauche »[1227], ce qui correspond également au profil des parents ayant monté des collectifs enfants-parents. Il précise également « qu'il est difficile d'évaluer le nombre de groupes qui ont existé et le nombre de leurs participants. Cependant, il semble que ces groupes soient restés peu nombreux (à Paris mais aussi en Province), qu'ils ne réunissaient qu'au plus vingt personnes et qu'ils n'ont duré que quelques années (c'est-à-dire jusqu'à la fin des années 1970, au plus au début des années 1980) »[1228]. Un des pères à l'origine du collectif lyonnais « La ribambelle » me confirme que les hommes participant à ces groupes étaient largement minoritaires :

> *Et quand tu disais sur la place des pères c'était quelque chose d'important pour nous, est-ce que c'était quelque chose dont vous aviez conscience dès le début de projet ou qui s'est installé au fur et à mesure, est-ce que c'est quelque chose que tu dis maintenant avec le recul ou dont vous aviez parlé entre vous à l'époque ?*
>
> Bon alors, globalement je pense que pour les pères c'était une minorité qui pensait ça. On devait être deux. Deux des gens qui… parce que leur femme était déjà engagée dans des mouvements féministes, que eux étaient dans d'autres mouvements et les avaient soutenues à cette période-là parce que c'était la période par rapport à la légalisation de l'avortement et tout donc il y avait aussi des hommes qui suivaient ça[1229].

[1225] J.-F. GERVET, *Le désir du père dans les crèches parentales*, *op. cit.*, p. 30.
[1226] *Ibid.*, p. 52.
[1227] A. JACQUEMART, « Quand le militantisme trouble l'identité de genre. L'expérience des "groupes d'hommes" dans les années 1970 (entretien) », *Terrains & travaux*, n°10, 2006, p. 77-90.
[1228] *Ibid.*
[1229] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.

Plusieurs pères du groupe de Saint-Nazaire participent également à un groupe d'hommes, comme me l'évoque l'un d'entre eux :

> *Et en tant que pères est-ce que vous c'était un truc naturel, de « materner » ?*
>
> A. Bon comme j'ai dit tout à l'heure moi je suis arrivé des US j'avais 21 ans donc j'avais déjà des idées sur le féminisme et tout ça. Moi je m'occupais beaucoup de ma fille aînée parce que ma femme travaillait à plein-temps. À l'époque je sais qu'on avait des groupes d'hommes, je pense que toutes ces réflexions sur le féminisme, les rôles hommes-femmes, il y avait Gaby Cohn-Bendit qui faisait partie de ce groupe sur qu'est-ce que c'est un père etc.[1230]

Si ces expériences de partage entre pères s'avèrent minoritaires, tous les pères rencontrés par Jean-François insistent sur le rôle du collectif et de leurs conjointes pour les aider à évoluer dans leur rôle de père. Mais aucun des pères cités dans son mémoire n'évoque une difficulté à sortir d'un rôle autoritaire. Leur recherche est plutôt celle d'un rôle de *care* pas toujours évident à intégrer. Il est intéressant de noter sur ce point que le témoignage le plus détaillé sur cette question est celui d'un père évoquant sa difficulté à se détacher de sa fille, qui souligne avoir été aidé dans son évolution davantage par les enfants que les autres parents :

> J'étais très attaché, très à protéger, et j'ai été amené… soit il fallait que je quitte la crèche, je ne pouvais plus supporter, soit il fallait que je me pousse un peu pour laisser un peu les choses se faire, et là je me suis rendu compte que, être père, ça voulait dire pour moi, souffrir quand ma môme se fait taper dessus. […] Et c'est dans ce contact, surtout avec les enfants que ça s'est fait. Très peu avec les discussions avec les autres parents – Si, ça a servi à mettre les choses au clair – mais c'est vraiment sur le moment »[1231].

Dans son analyse, Jean-François souligne ensuite que si les collectifs enfants-parents ont permis aux pères de réfléchir et d'évoluer dans leur fonction paternelle, cette recherche ne s'est pas pour autant traduite par une recherche d'égalité entre hommes et femmes dans les couples. Il précise ensuite qu'aucun des pères rencontrés « ne dira qu'il partage à égalité la charge de l'élevage des enfants »[1232]. Si, d'après Jean-François, une certaine égalité existe dans le partage des

---

[1230] Entretien avec plusieurs parents à l'origine du collectif enfants-parents de Saint-Nazaire, 20 mai 2021, au domicile d'une des mères à Saint-Nazaire.
[1231] J.-F. GERVET, *Le désir du père dans les crèches parentales*, *op. cit.*, p. 42.
[1232] *Ibid.*, p. 55.

permanences, la situation n'est pas la même au sein des couples. Un des pères qu'il a rencontré le reconnaît d'ailleurs directement :

> Non, quels que soient nos désirs d'égalité, c'est quand même le reflet de toute une éducation : on est des mecs et on en revient là. Et par moments, eh ben, finalement, on est tous pareils, on va pas se distribuer des bons points, c'est que, par moment, on a envie de « chausser les pantoufles et allez les nanas »[1233].

Cet extrait d'entretien montre à quel point il est difficile de mesurer si les collectifs enfants-parents ont eu pour effet d'égaliser davantage le partage des rôles au sein des couples. Comme le souligne Jean-Paul Kaufman, « les relations de couple ont cette particularité que l'essentiel est caché, et doit le rester pour les principaux intéressés »[1234]. Cette question reste difficile à aborder encore aujourd'hui, comme le montre la réaction de Sylvie, une des mères à l'origine du collectif lyonnais « La ribambelle », qui se reprend après m'avoir expliqué que leur projet avait d'abord été porté uniquement par des femmes :

> Les pères se sont raccrochés car il fallait bien faire garder les enfants c'était bien un problème de couple. Les réunions, mon mari était trésorier, il n'a jamais participé car il ne pouvait pas mais il y avait pas mal d'autres pères... C'était intellectuel et artistique, il y avait pas mal de comédiens, musiciens... Donc les pères avaient du temps dans la journée, autant que les mères, c'était clairement mixte.
>
> *Et c'est quelque chose que vous défendiez ?*
>
> Non ça n'a jamais été noté noir sur blanc, c'était une évidence, les pères étaient présents parce que c'était comme ça, on était engagés. Ils n'étaient pas à l'initiative mais on fonctionnait ensemble[1235].

À nouveau est mobilisé l'argument de l'évidence n'ayant pas besoin d'être dite, qui laisse peu de prise à l'analyse *a posteriori*. Je dois également reconnaître qu'aborder ce sujet a parfois pu représenter pour moi une difficulté en entretiens, car je ne me sentais pas toujours légitime pour poser davantage de questions à ce sujet, ne souhaitant pas paraître trop intrusive sur cet aspect de

---

[1233] *Ibid.*
[1234] J.-C. KAUFMANN, *La trame conjugale, op. cit.*
[1235] Entretien avec Sylvie, 15 mars 2019, à son domicile dans la région lyonnaise.

l’intimité des personnes que je rencontrais. Les notes de Madeleine prises au moment d’une sortie de deux jours en camping avec les enfants montrent cependant que malgré l’engagement, la répartition des tâches se fait spontanément de manière « traditionnelle :

> Répartition des activités
> Si nous ne prenons pas le recul nécessaire et ne discutons pas de la façon dont les tâches sont réparties de fait nous appliquons le schéma « traditionnel ».
> Rémi monte les tentes.
> Madeleine prépare le repas[1236].

Ces notes montrent une attention à la répartition des tâches au sein du collectif, ici entre une mère et le permanent mais pour lesquels c’est davantage le genre que le statut dans le collectif qui justifie la comparaison. Cette attention à la manière dont les tâches sont réparties dans le collectif repose sur le constat que les rôles « traditionnels », ici l’homme étant davantage dans une tâche technique quand la femme prépare le repas, reprennent le dessus spontanément. La prise de note puis la discussion collective permettent une forme de mise à distance. Ces notes font figure d’exception au sein des archives retrouvées dans le cadre de cette recherche mais donnent à penser que « l'évidence » de Sylvie se prête difficilement à des pratiques de transformation, parce que ces pratiques doivent aller à l'encontre des habitudes, de la socialisation et des normes de genre.

L’enquête réalisée pour le CNRS n’envisage pas uniquement les rôles des pères mais les rôles « paternels et maternels ». Elle est signée de trois noms, dont celui de la première permanente du collectif rennais « Bugalé » que j’ai rencontrée. Les deux autres autrices sont une mère à l’origine du collectif rennais « Poupenn » et une militante féministe rennaise. La composition de leur équipe et leur thématique de recherche correspondent au profil de la majorité des projets soutenus par l’ATP du CNRS : « On ne s'étonnera donc pas que la majorité de ces projets aient été réalisés par des femmes à qui seule la pratique du hors institution avait permis de se rencontrer, de travailler sur des problématiques féministes et de s'autoriser à manifester quelque audace de pensée. De même, il n'est pas surprenant qu'ils aient été essentiellement centrés sur les sciences humaines et sociales, où la critique féministe était la plus avancée et dont les concepts et les méthodologies

[1236] Archives privées de Madeleine lui ayant été restituées depuis, Notes manuscrites, s.d.

sont relativement voisins »[1237]. Malgré son titre générique, ce projet de recherche s'intéresse à sept projets montés dans l'ouest de la France : quatre à Rennes, un à Saint-Nazaire, un à Saint-Malo, un à Saint-Brieux et un à Nantes. Parmi ceux-ci, trois des projets rennais sont intégrés à cette thèse car créés avant 1981 (« Bugalé », « Poupenn » et « Fruits de la passion »). Ce projet de recherche s'appuie sur une analyse quantitative au moyen de questionnaires envoyés aux parents ayant participé à ces projets depuis 1976. 257 adultes ont répondu, soit un taux de réponses net de 41,24 %, parmi lesquels 61 femmes et 45 hommes. Ces questionnaires comprennent des questions sur les thèmes suivants : « raisons du choix des crèches parentales ; fonctionnement des crèches parentales ; évolution du profil parental ; la crèche parentale, lieu d'apprentissage ; les crèches parentales et le monde du travail ; rapport à l'image traditionnelle du père et de la mère »[1238]. Cette dernière thématique est abordée en conclusion. Il ressort nettement de cette étude que les pères souhaitent majoritairement marquer une rupture avec l'image « traditionnelle », considérée comme celle connue dans l'enfance :

> Nous devons souligner que 19,7 % des femmes pensent vivre le modèle de leur enfance – pour seulement 8 % des hommes – et 26,4 % d'entre elles le font inconsciemment, par habitude[1239].

Ce décalage correspond à un ressenti que j'ai pu avoir en entretien. Paradoxalement, alors que les mères montent majoritairement ces projets et y participent majoritairement, les principaux points d'évolution qui me sont partagés quant aux rôles parentaux concernent la fonction paternelle. Cette spécificité est soulignée également par les autrices de ce rapport :

> Au-delà de leur niveau d'étude, de leur qualification professionnelle ou de leur nouvelle insertion sociale – nouvelle par rapport à la génération précédente – les mères modifient certes leur relation à l'enfant, particulièrement au travers de la prise en charge matériellement partagée, mais il n'y a ni rejet, ni rupture. La crèche parentale est un lieu d'apprentissage. Elle est aussi un lieu d'expérimentation même si le désir de transformation des rôles est autant une projection intellectuelle qu'une réalisation affective. Pour les femmes, la crèche parentale permet de vivre la séparation avec l'enfant sans culpabilité, sans avoir le sentiment de l'abandonner pour autre chose… Pour les hommes, la crèche parentale permet de ne pas être

---

[1237] H. ROUCH, « « Recherches sur les femmes et recherches féministes » », *op. cit.*
[1238] M.-M. FLAMBARD, R.-M. SANCHEZ, et F. SOULIMANT, *La crèche parentale, lieu d'évolution des fonctions maternelle et paternelle*, *op. cit.*, p. 8.
[1239] *Ibid.*, p. 58.

> dépossédé de l'enfant. […] Sans aller jusqu'à une fonction parentale unique, l'évolution de la fonction paternelle existe bien par la présence même du père[1240].

Il est difficile de mesurer si ce décalage de rapport et d'évolution aux fonctions maternelles et paternelles relève davantage du discours ou des pratiques. Il est peut-être plus facile pour les pères d'avouer qu'ils essaient d'évoluer en prenant davantage soin de leur enfant, que pour les mêmes d'avouer qu'elles essaient d'évoluer en accordant moins de temps à leur enfant, ce qui peut leur donner l'impression de coller à l'image de la « mauvaise mère »[1241]. J'ai également constaté, en entretiens, que les mères évoquent davantage le collectif comme un soutien à leur rôle de mères que comme un moyen de le transformer. Nicole, une des mères à l'origine du collectif lyonnais « La ribambelle », présente le collectif comme un groupe de soutien dans la lignée des collectifs féministes auxquels elle a participé :

> Nicole – Moi j'étais persuadée que… Je me sentais très insécure, j'étais très inquiète… J'étais sûre que j'allais avoir besoin d'aide. La première nécessité c'était que Jean s'implique. Je me souviens d'une fois il travaillait, on habitait à Lyon, Jean travaillait rue Burdeau juste à côté, et je me souviens de tétés où Elsa régurgitait, et je sautais sur le téléphone, je disais « Jean, viens, viens ! » Non, moi ça me paniquait. Et le groupe de self-help, de suivi de grossesse, après cette grossesse qui s'était interrompue, et dans le groupe il y avait aussi des femmes qui avaient fait des fausses couches donc ce qui nous avait liées c'était d'abord ça, en parler, se soutenir… On cherchait des informations, comprendre, demander des explications aux médecins… Si, si c'était présent tout de suite. Parce que quand même il y avait une sacrée interrogation sur les rôles du père…
>
> Jean – La place du père…
>
> Nicole – Mais sur la place de la femme aussi[1242].

[1240] *Ibid.*

[1241] Sans pouvoir généralisé à partir de cette remarque, plusieurs des mères que j'ai rencontrées m'ont fait part de leur inquiétude quant au peu de temps qu'elles avaient pu passer – selon elles - avec leurs enfants à une époque où elles militaient beaucoup.

[1242] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.

Dans la perspective de Nicole et de la plupart des mères rencontrées, le collectif enfants-parents correspond davantage à un rôle de soutien à la parentalité, tel que des lieux comme les Maisons vertes ont pu l'incarner ensuite[1243].

Tous les projets étudiés dans cette thèse n'envisagent donc pas une transformation de la place des pères et des mères de la même manière. Les crèches universitaires n'envisagent presque pas cet enjeu, quand les centres de la petite enfance sont imaginés par Françoise Lenoble-Prédine comme des lieux de formation des futurs parents à leur rôle de parents. Ce sont les collectifs enfants-parents qui poussent le plus loin la mise en pratique de cette idée, tout en reproduisant malgré tout une certaine inégalité entre pères et mères. Malgré une affirmation implicite de l'égalité, la répartition des tâches reste souvent inégalitaire et la déconstruction des rôles se fait surtout du côté de l'affectif pour les pères. Cependant, cette manière d'envisager le collectif comme un lieu pouvant soutenir une transformation des rôles parentaux les amène à parfois brouiller le statut même du collectif qui, en sortant les parents et leurs enfants d'un rapport individuel, tend parfois à devenir une forme de famille élargie.

C. Les collectifs enfants-parents sont-ils des familles élargies ?

Les collectifs enfants-parents défendent parfois leur projet en l'identifiant à une cellule familiale élargie. Cette idée se retrouve à la fois dans les mots des participant·es à ces collectifs, comme dans cet écrit du collectif parisien « Tobogan » :

> A certains égards on pourrait dire qu'il recrée une structure de famille élargie à l'ancienne que la société moderne axée sur la « famille nucléaire » (parents et leurs seuls enfants) a pratiquement fait disparaître[1244].

On le retrouve aussi dans la plateforme de revendications de l'ACEP citée par Solange Passaris :

> De l'expérience des collectifs actuels et de ceux qui ont existé auparavant, cette formule permet une « socialisation en douceur » des petits enfants, favorisant […] l'aspect de la famille

[1243] La première « Maison verte » est créée par Françoise Dolto et son équipe en 1979. Il s'agit de lieux d'accueil pour les parents et les enfants dont l'accès est libre et anonyme. Pour plus d'informations sur cette expérience et ses évolutions, voir NEYRAND, G., *Sur les pas de la maison verte. Des lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents*, Paris, Syros, 1995.

[1244] Archives privées de Sophie lui ayant été restituées depuis, Demande de subvention pour « Tobogan » auprès de la Fondation de France, décembre 1980.

> élargie : les enfants ont également des relations très intimes avec les parents autres que les leurs, ce qui étend d'emblée le champ de leurs relations sociales avec les adultes et influe de façon importante sur leur sociabilité et leur capacité à devenir autonomes[1245].

Les collectifs enfants-parents sont donc les projets qui poussent le plus loin leur réflexion par rapport à la famille, en utilisant ce qualificatif pour se désigner eux-mêmes comme une extension de la famille nucléaire. Cette prise de position est très spécifique aux tous premiers collectifs enfants-parents, qui ne sont pas encore devenus des crèches parentales et qui, par l'absence de cadre institutionnel, peuvent encore être des projets qui brouillent les frontières entre institution et famille.

Cette appellation de « famille « élargie » est également reprise par une psychologue ayant observé le collectif parisien « Tobogan » :

> La présence alternée de ces différents figures, parents et permanents (des deux sexes), procure de la sorte un passage progressif de la situation familiale stricte, à une situation familiale élargie et pondérée par la présence du permanent[1246].

Comment analyser aujourd'hui cette manière de se définir ? La notion de famille élargie implique, pour les participant·es à ces projets, une dimension affective certaine. À l'heure de faire cette thèse, les observations au sein de ces collectifs n'étant plus possibles, j'ai néanmoins pu observer des relations affectives d'attachement pendant les entretiens réalisés. En effet, tous ces entretiens ont montré un réel souci, de la part de l'ensemble des parents rencontrés, du devenir des enfants ayant été dans le collectif, souvent suivis pendant plusieurs années après la crèche, parfois jusqu'à aujourd'hui. Deux des mères du collectif « Quel univers inventer ? » ont, au moment de l'entretien avec elles, passé une vingtaine de minutes à évoquer longuement la situation d'un autre enfant de la crèche que le leur, pour lequel elles ressentaient le besoin de partager leurs inquiétudes. J'ai également été témoin, lors d'un entretien collectif avec six parents des « Fruits de la passion » à Rennes, de leur plaisir à évoquer des souvenirs partagés à propos des enfants de la crèche, qu'on sentait déjà dits et redits régulièrement, à l'image des récits familiaux à propos des fratries. Un

---

[1245] S. PASSARIS, *La participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance. 4. Eléments pour une politique favorisant la participation parentale*, *op. cit.*

[1246] N. FEUERHAHN, « "Toboggan" un collectif enfants-parents », *Informations sociales : bulletin mensuel à l'usage des services sociaux*, n°9-10, 1980, p. 38-46.

autre indice de cette dimension de famille élargie est qu'il m'a parfois – mais rarement – été évoqué la situation de parents ayant quitté le collectif car ils et elles ne réussissaient pas à accepter une forme d'autorité parentale collective. Dans la plupart des entretiens, les parents évoquent surtout des heures de débats entre eux à propos de l'organisation de la prise en charge quotidienne, beaucoup plus que sur des enjeux théoriques, souvent considérés comme une évidence n'ayant pas besoin d'être explicités. Un des thèmes récurrents de ces débats est la question de la propreté, comme s'en souviennent les parents des « Fruits de la passion » :

> Est-ce qu'on doit forcer ou pas un gamin à s'asseoir sur le pot ? Je m'en souviens parce que [ma fille] ne voulait pas s'asseoir sur le pot, et [un père de la crèche], il mettait tous les pots comme ça, et il était vexé parce que [ma fille] restait debout et qu'elle ne voulait pas s'asseoir sur le pot ! *(rires)*[1247]

Le geste que cette mère fait au moment de dire « comme ça » est celui de plusieurs pots placés les uns à côté des autres, comme cela se pratiquait alors dans les crèches municipales. La proposition de ce père correspond donc peut-être à des pratiques qu'il a pu observer, mais qui entrent en contradiction avec ce que souhaitent les autres parents : une utilisation du pot à la demande[1248]. La tenue de ce débat montre que l'élargissement de l'autorité parentale au collectif peut parfois générer des tensions sur ce qui lui est délégué ou non. Il me sera dit dans la suite de l'entretien que ce père finit par quitter le collectif car « il ne supportait pas de s'occuper d'autres enfants que les siens ». Participer à ces projets signifie donc accepter de prendre part à une pratique de *care* commune autour des enfants, mais aussi de déléguer en partie son autorité parentale et de l'exercer vis-à-vis d'autres enfants que les siens.

La sociologie récente de la famille, et notamment les écrits de Florence Weber, m'ont permis de replacer cette notion de famille élargie dans une réflexion sur la « parenté pratique ». Ces parents construisent en effet des liens de parentalité au quotidien qui, comme l'a montré Florence Weber, sont un des éléments essentiels de la définition du rôle de parents à l'époque

---

[1247] Entretien avec plusieurs parents du collectif « Fruits de la passion », 26 mars 2019, au domicile d'une des mères, à Rennes.

[1248] Victoria Chantseva montre un tournant au début des années 1950 dans les manuels de puériculture, moment à-partir duquel se développe une critique du dressage sphinctérien correspondant à la pratique de ce père : V. CHANTSEVA, « Normes de l'éducation de la « propreté » en France au XX^e^ siècle », *op. cit.*

contemporaine[1249] : « le partage du quotidien crée une parenté qui ne relève ni de la filiation ni de l'alliance, mais de l'aide sans contrepartie, de la poursuite d'une cause commune et de la mutualisation des ressources. […] La parenté quotidienne ne peut être saisie que dans les situations où le travail domestique permet la survie du groupe de résidence ou maisonnée, notamment la prise en charge d'une personne incapable de survivre seule, nourrisson etc. » La définition proposée ici par Florence Weber peut être reprise presque point par point pour les collectifs enfants-parents, notamment sur les aspects d'aide sans contrepartie, de mutualisation des ressources et d'importance du travail domestique dans la survie du groupe.

L'aide sans contrepartie est au cœur de l'équilibre de ces projets. En effet, les parents qui les montent n'attendent aucune contrepartie financière à leur participation. Le partage des frais peut avoir été décidé de deux manières : tout le monde donne une somme identique ou chacun donne en fonction de ses moyens, avec parfois l'élaboration de grilles de prix déterminées par les niveaux de revenus. Quel que soit le choix fait par le collectif, la question de la répartition du coût de la crèche est toujours centrale, mais surtout le sentiment d'équité entre les personnes. Ainsi, une mère du collectif « Quel univers inventer » me présente leur choix de chacun donner la même chose en ces termes :

> On donnait tous pareil, de toutes façons on était tous fauchés ![1250]

Le sentiment d'une rupture d'équité peut amener certains parents à quitter le projet, comme pour « La ribambelle » à Lyon où une famille qui gagnait plus que les autres et qui du coup payait plus cher quitte le projet et ouvre une autre crèche car elle a l'impression de payer pour le groupe[1251]. Un débat autour de la place des mères célibataires dans le collectif « Fruits de la passion » à Rennes montre que le sentiment d'équité est également important dans le temps donné à la crèche. Ainsi, au moment du débat qui a lieu dans le collectif pour savoir si l'obligation de présence est d'une demi-journée par enfant ou par parent, le choix collectif se porte sur une demi-journée par parent pour que les mères célibataires n'aient pas le sentiment de donner le double de leur temps. Mais, dans ce même collectif, il est possible de passer plus de temps pour payer moins, ce que fait l'une

[1249] F. WEBER, *Penser la parenté aujourd'hui*, *op. cit.*
[1250] Entretien avec Monique, 24 février 2020, à son domicile, Paris.
[1251] Cette situation m'a été rapportée en entretien avec Sylvie, 15 mars 2019, à son domicile dans la région lyonnaise.

des mères célibataires à l'origine du débat. Sa revendication initiale n'était donc pas fondée sur un manque de temps mais sur une volonté de répartition équitable du temps dans la crèche. Il semble que l'issue de ce débat n'ait cependant pas été la même dans la plupart des collectifs, car le rapport sur les collectifs enfants-parents rédigé en 1980 pour la délégation à l'emploi indique :

> Au niveau de la participation, certains collectifs sont plus rigoureux que d'autres. Ici une journée complète par semaine, là (en général) une demi-journée (par enfant non par parent : si un enfant a ses deux parents, cela peut faire une demi-journée tous les quinze jours pour chacun)[1252].

Cependant, cette partie du rapport est rédigée pour convaincre les décideurs que ce type de modes de garde ne demande pas tant de temps que cela aux parents, il est donc probable qu'elle ne reflète pas la réalité des débats au sein des groupes. Il y est d'ailleurs précisé que la répartition et la participation des parents aux permanences font partie des difficultés régulièrement rencontrées par les collectifs.

La mutualisation des ressources au sein de ces collectifs a déjà été démontrée en partie dans le chapitre trois. Florence Weber distingue ces ressources selon trois catégories : les revenus monétaires, le patrimoine aliénable et la force de travail[1253]. La mutualisation des ressources monétaires a déjà été évoquée à plusieurs reprises, tout comme les débats sur les manières de la répartir. Le patrimoine aliénable est effectivement mis en commun, qu'il s'agisse du local trouvé ou de son équipement (mobilier et matériel pour les enfants notamment). En termes de force de travail, la participation obligatoire des parents aux permanences, mais aussi aux travaux et à l'aménagement du local, sont de fait un partage de la force de travail. Enfin, Florence Weber insiste sur l'importance du travail domestique dans la survie du groupe. Un couple à l'origine du collectif lyonnais « La ribambelle » m'a effectivement présenté le travail domestique comme essentiel à la survie du collectif, en m'expliquant qu'y avait été embauchées à plusieurs reprises des personnes pour faire le ménage, mais que le collectif était toujours revenu sur cette décision après avoir fait le constat que ne plus assurer le ménage les éloignait trop du projet[1254]. La dimension de survie

---

[1252] D. HAMEL, P. TEMPLE, J.-M. GERASSI, et H. PRIEST, *Les modes de garde innovants de la petite enfance*, *op. cit.*, p. 33.
[1253] F. WEBER, *Penser la parenté aujourd'hui*, *op. cit.*
[1254] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.

peut s'entendre également au sens premier du terme : il y a une place constante de la nourriture dans les souvenirs et autour des enjeux de l'organisation : quelle nourriture (bio ou pas, on accepte les restes, les boites de conserve etc.), dans quel ordre (les fruits avant ou après le repas), à quelle heure (pour le goûter notamment). Cuisiner est très souvent présentée comme une activité centrale de la vie du collectif, partagée par les enfants et les adultes, tout comme parfois aller faire les commissions ensemble[1255]. Au collectif rennais « Fruits de la passion », la survie du foyer – au sens premier du terme - se retrouve dans la gestion collective de la chaudière :

> Isabelle : et puis il y avait un chauffage au charbon, on allait le dimanche soir, je m'en souviens, mettre du charbon pour rallumer la chaudière pour que le lundi matin les enfants n'aient pas froid, je me souviens de ces moments…
>
> Elisabeth : … épiques ! En général on couplait ça avec la corvée de ménage.
>
> Isabelle : oui, c'est vrai, le week-end il fallait aller faire le ménage ![1256]

Le partage du quotidien est donc bien au cœur du fonctionnement de ces collectifs, et crée une forme d'extension de l'exercice de la parenté en leur sein.

Prendre part pleinement à cette délégation de responsabilité est présenté de manière très positive au sein de ces collectifs. Ainsi, les notes de Madeleine montrent comment des parents perçus comme « possessifs » sont présentés de manière négative :

> Pas sûr du tout car parents très <u>possessifs</u> qui veulent faire manger leur gosse tous les repas de midi[1257].

Ne pas réussir à déléguer la tâche de nourrir son enfant est perçu comme excessif, signe d'une tendance ne pas laisser de place aux autres membres du collectif dans ce moment. Le livret du collectif angevin « La ribambelle » montre comment ce sentiment d'attachement collectif a pu être pensé comme un moyen d'apprendre et d'accompagner un détachement affectif pensé comme nécessaire :

[1255] Plus d'éléments sur ce partage du quotidien seront détaillés dans le chapitre suivant.
[1256] Entretien avec plusieurs parents du collectif « Fruits de la passion », 26 mars 2019, au domicile d'une des mères, à Rennes.
[1257] Archives privées de Madeleine lui ayant été restituées depuis, Notes manuscrites, s.d.

> Les enfants s'habituent à voir leurs mères s'occuper d'autres enfants […], font donc connaissance avec une certaine forme de partage et l'idée se fait jour progressivement qu'ils ne sont pas le centre du monde. […] Les parents peuvent observer d'autres enfants ce qui peut les aider à comprendre que leur enfant n'est pas le centre du monde ![1258]

L'objectif du collectif ici de décentrer la famille nucléaire de son centre de gravité. Cependant, se penser et se vivre comme une famille élargie ne signifie pas pour autant renoncer à la famille nucléaire. En effet, quatre des parents rencontrés pour cette thèse avaient pu vivre, avant le collectif, une expérience de communauté dans laquelle l'idée de couple ou de famille étaient intégrées complètement à la communauté. Tous m'ont dit ne finalement pas avoir été convaincus par cette organisation, et avoir souhaité, avec le collectif enfants-parents, créer autre chose. Une correspondance entre une mère du collectif « Tobogan », à Paris, et une autre mère de ce même collectif montre également les limites de la délégation d'une partie de son autorité parentale au collectif :

> Ne t'inquiète pas plus que moi des pleurs [de mon fils] lorsqu'il tombe. Il ne supporte pas une atteinte à son intégrité physique. Un certain monsieur Freud a écrit des choses pas complètement idiotes sur l'angoisse de castration. Ce n'est pas la peine de lui dire que « ce n'est rien ». C'est quelque chose[1259].

Si cette longue lettre se termine par un rappel des liens affectifs entre ces deux mères, elle contient plusieurs points sur lesquels l'expéditrice demande fermement à la destinataire de respecter ses choix pédagogiques, même si elle les désapprouve. La mère ici biologique reste donc davantage délégataire de l'autorité parentale. Enfin, lorsque les enfants quittent le collectif et que ce partage du quotidien n'existe plus, les parents maintiennent souvent une relation de type amical qui dure dans le temps. J'ai cependant pu observer, au moment des entretiens, que les enfants ont rarement gardé des contacts entre eux, ou de manière très épisodique à quelques exceptions près. L'élargissement de la cellule familiale se fait donc le temps d'existence du collectif mais ne se prolonge pas ensuite.

[1258] Archives privées de Louise lui ayant été restituées depuis, Livret *La ribambelle : Pour une transition douce : un mode de garde ni sauvage ni parallèle mais différent*, mai 1981.

[1259] Archives privées de Madeleine lui ayant été restituées depuis, Lettre d'une mère du collectif du Toboggan à une autre, s.d. Souligné dans le texte original.

Les collectifs enfants-parents brouillent donc les catégories entre famille et institution. Se penser comme des familles élargies les amène à invisibiliser le travail en leur sein, et à les inscrire dans la perspective soulignée par les autrices de *What is work ?* de « delaborization of the household work »[1260]. Leur refus de considérer les tâches effectuées au sein du collectif comme du travail, alors que leur quantification serait possible, montre la puissance de la dimension de soin dans leur définition. L'ensemble de ces éléments permet d'éclairer sous un nouveau jour en quoi l'arrivée des permanent·es a pu déstabiliser ces groupes. Si les parents et les permanent·es font les mêmes tâches, la perspective d'entr'aide est alors biaisée puisque les permanent·es touchent un salaire pour les effectuer. L'utilisation d'un référentiel familial tend donc à évoquer avant tout les relations au sein de ces collectifs à l'aune de l'affectif et invisibilise l'enjeu du travail en leur sein, rendant plus difficile de répondre à la question « comment faire pour que les hommes en fassent plus et les femmes moins, comment faire pour *égaliser* le temps de travail ménager des femmes et des hommes, donc pour réaliser l'égalité sur ce plan dans les couples hétérosexuels »[1261]. En effet, penser ces collectifs comme un espace de travail permet de mettre en évidence la reconduction d'inégalités assez classiques comme le fait que les femmes y fassent plus les tâches de *care*, assurent davantage de permanences, ou encore s'arrêtent davantage de travailler pour y participer. Parmi les projets étudiés dans cette thèse, les collectifs enfants-parents sont ceux qui poussent le plus loin cette dimension affective. Ils sont également ceux qui ont eu le plus de pérennité, ce qui a contribué à faire oublier les revendications plus politiques des centres de la petite enfance et des crèches universitaires, qui défendaient davantage une transformation des structures sociales et un nouvel équilibre global de l'organisation sociale entre travail salarié et vie familiale. Ces différences dans la portée politique de ces projets ne se retrouvent pas dans leurs revendications et expérimentations autour de la prise en charge des enfants au quotidien. Sur ce point, les proximités entre ces différents projets sont assez frappantes et seront étudiées dans le chapitre suivant.

[1260] R. SARTI, M. MARTINI, et A. BELLAVITIS, *What is Work? Gender at the Crossroads of Home, Family, and Business from the Early Modern Era to the Present*, *op. cit.*, p. 15.
[1261] C. DELPHY, « Par où attaquer le « partage inégal » du « travail ménager » ? », *op. cit.*

Chapitre 5. Mettre en œuvre de nouvelles pratiques collectives avec les enfants en âge préscolaire

« Que les enfants soient différents des adultes, c'est là une évidence trop rarement questionnée, tant elle va de soi : en quoi consistent ces différences ? D'où tirent-elles leur légitimité ? Comment s'articulent-elles à un devenir adulte ? Toutes ces questions font aujourd'hui encore l'actualité de la perspective choisie par Ariès. Elles remontent au moment où ne sont pas encore tranchées et durcies des différences d'âge qui fondent l'acte éducatif. Autant qu'à l'historien, ces questions sont essentielles à tous les chercheurs qui s'intéressent à l'enfance et aux enfants. Peuvent-ils ignorer cette distribution sociale et culturelle de capacités, de caractères, d'objets ou encore de prérogatives différenciées selon les âges ? Peuvent-ils passer outre sur leurs enjeux et les conflits que ces classements d'âge suscitent ? »[1262]. Cette interrogation sur le statut des enfants par rapport aux adultes, mise en évidence par Philippe Ariès et reprise ici par Pascale Garnier, est au cœur des projets étudiés dans cette thèse qui, à des degrés divers, défendent et mettent en œuvre une plus grande autonomie des enfants dès leur plus jeune âge, à-travers une moindre intervention des adultes et une horizontalisation des relations entre enfants et adultes. À ce titre, une partie des adultes ayant participé à ces projets se retrouverait sans doute dans la théorisation de la « domination adulte » proposée par Yves Bonnardel[1263] selon lequel les enfants ne peuvent jamais être sujets de leur propre vie car ils et elles « doivent constamment obéir, cesser séance tenante leur activité propre pour en adopter une autre sur commande, se taire ou au contraire répondre, demander la permission pour leurs moindres faits et gestes »[1264]. Ainsi, Françoise Lenoble-Prédine, dans un écrit postérieur à son projet de centres de la petite enfance n'ayant pas pu être daté, défend une « réorganisation sociale où le pouvoir adulte ne soit pas déterminant » :

[1262] P. GARNIER, « Ariès », *op. cit.*
[1263] Y. BONNARDEL, *La domination adulte*, *op. cit.*
[1264] *Ibid.*, p. 90.

> Exister face à tout pouvoir – droit élémentaire de tout citoyen – c'est dès le berceau que ce droit doit s'appliquer, ce qui implique actuellement une réorganisation sociale où le pouvoir adulte ne soit pas déterminant. Si beaucoup de théories éducatives ont été élaborées sur l'espace affectif et social, peu de moyens sont dégagés pour donner à l'enfant un environnement physique, affectif et relationnel lui permettant, non seulement, l'appropriation de son propre espace mais par tous les jeux d'interrelations entre l'enfant et l'environnement la structuration de sa propre personnalité[1265].

Cette recherche d'une transformation des relations entre adultes et enfants se fait toujours dans une dimension collective, et les projets étudiés dans cette thèse essaient donc de tenir ensemble deux objectifs : la gestion de collectifs d'adultes et d'enfants, et l'horizontalisation des relations entre adultes et enfants.

Comme cela a été montré dans la deuxième partie de cette thèse, les centres de la petite enfance, les crèches universitaires et les collectifs enfants-parents sont des projets très différents dans leurs rapports aux institutions et leurs choix stratégiques. Malgré ces différences, j'ai été souvent surprise par la proximité de leurs pratiques avec les enfants, qu'elles me soient racontées par les différents acteurs et actrices de ces projets, ou que j'ai pu les retrouver dans leurs archives. La plupart d'entre elles et eux ne se connaissant pas, ou de très loin, ces proximités ne peuvent pas être le fruit d'une reconstruction commune de leurs récits *a posteriori*. Il me semble qu'elles témoignent que leurs pratiques s'inscrivent dans un mouvement de transformation plus général de la prise en charge des très jeunes enfants. En effet, si la puériculture se constitue en science vers la fin du XIX^e^ siècle en intégrant les acquis de la révolution pasteurienne[1266], le XX^e^ siècle voit une remise en question de ces normes sous l'effet de deux ensembles de facteurs : l'amélioration des conditions de vie[1267] et les progrès de l'industrie agro-alimentaire en matière d'alimentation des nourrissons[1268]. Ces proximités peuvent s'expliquer également par le référentiel commun contre lequel s'élaborent les projets analysés dans cette thèse : l'image repoussoir d'un espace hygiéniste qu'ils et elles ont de la prise en charge des enfants dans les crèches municipales. Enfin, cette

---

[1265] AP FLP, F. LENOBLE-PREDINE, « Pour une politique régionale de l'enfance », s.d.
[1266] C. ROLLET-ECHALIER, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la IIIe République*, *op. cit.*
[1267] A. NORVEZ, *De la naissance à l'école*, *op. cit.*
[1268] S. GOJARD, « L'alimentation dans la prime enfance. Diffusion et réception des normes de puériculture », *Revue française de sociologie*, n°41, 2000, p. 475-512.

proximité s'explique par des origines sociales semblables de la majorité des acteurs et actrices de ces projets, les choix en termes de prise en charge des jeunes enfants étant en partie déterminés par l'appartenance sociale des familles[1269].

Ces proximités ne signifient pas pour autant que les pratiques mises en œuvre avec les enfants au sein de ces projets ont fait l'objet d'un consensus. Les retrouver permet de mesurer comment leur élaboration s'est appuyée sur des tentatives quotidiennes, des essais et des erreurs, à partir desquels ont été pris des choix collectifs. La manière dont un père à l'origine du collectif lyonnais « La ribambelle » essaie de me synthétiser leurs manières de faire est tout à fait révélatrice sur ce point :

> Comme écouter un enfant qui avait quelque chose à dire, ou le questionner, attendre qu'il parle, pour nous c'était important. On n'était pas d'emblée à dire c'est comme ça. On disait voilà ce qu'il y a au repas et s'il y en a un qui disait « je ne veux rien » et ben on parlait avec lui, on lui disait « si tu goûtais un petit peu », on cherchait cet échange, on était dans une démarche où on pensait que l'enfant devait avoir sa place aussi. Mais ça n'empêchait pas que de temps en temps il fallait manger ce qui était sur la table ![1270]

Toute la complexité d'analyser cette mise en pratique se loge dans le « de temps en temps » de la fin de cet extrait d'entretien. En effet, la fréquence du « de temps en temps » peut-être très différente d'un adulte à l'autre, et il peut être aisé de se mettre d'accord sur ce principe en théorie tout en se retrouvant en désaccord au moment de sa mise en pratique. Ce chapitre tente donc d'explorer les subtilités et les fragilités de ce passage à l'acte, en ayant une conscience aiguë que toutes les facettes de cette recherche d'équilibre, qui se logent dans tellement de détails *a priori* anodins du quotidien, ne peuvent plus être intégralement retrouvées. La différence de sources disponibles pour chacun des projets étudiés dans cette thèse ne permet pas non plus de les retrouver de la même manière pour chacun d'entre eux : l'analyse proposée pour les centres de la petite enfance repose davantage sur des pratiques envisagées que concrétisées, quand celles étudiées pour les collectifs enfants-parents et les crèches universitaires ont été confrontées à l'épreuve de leur

---

[1269] L. BOLTANSKI, *Prime éducation et morale de classe*, *op. cit.* ; S. GOJARD, « L'alimentation dans la prime enfance. Diffusion et réception des normes de puériculture », *op. cit.* ; B. GEAY, « Les relations entre parents et personnels d'accueil de jeunes enfants. La transmission des normes au prisme des rapports entre classes sociales », *op. cit.* ; B. LAHIRE, *Enfances de classe : de l'inégalité parmi les enfants*, Paris, Éditions du Seuil, 2019.

[1270] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.

mise en œuvre. Ce déséquilibre se ressent également en ce que les informations concernant les collectifs enfants-parents sont plus nombreuses et souvent plus précises. Malgré une attention aux enfants, ces pratiques peuvent principalement être envisagées du point de vue des parents car, par un effet classiquement souligné en histoire de l'enfance[1271], les sources disponibles sont dans leur presque totalité des productions des adultes.

Le renouvellement des pratiques avec les enfants mis en œuvre dans ces projets repose sur un cadre commun de références théoriques et un dispositif commun à savoir une ouverture aux parents et une place centrale accordée à l'observation des enfants qui seront analysés dans une première partie. Leurs pratiques seront ensuite détaillées selon deux axes : des enjeux pédagogiques à-travers les choix d'aménagement des locaux, et des enjeux davantage de l'ordre de la puériculture à-travers la prise en charge des corps des enfants.

I. « C'était pas formalisé mais c'était dans nos têtes »[1272]

Tous les projets étudiés dans cette thèse s'envisagent comme des lieux d'expérimentation de nouvelles pratiques avec les jeunes enfants. Les nouveaux statuts de la crèche universitaire de Lyon 2, établis en décembre 1975, sont clairs sur ce point en se définissant comme une association ayant pour but de :

> Créer un centre d'accueil d'enfants sur le lieu de travail ou d'études dans le cadre d'une recherche pédagogique sur la petite enfance en y associant les parents, l'équipe des permanents et les personnes susceptibles d'apporter un soutien matériel ou moral à ce centre permet d'interroger la notion de « recherche pédagogique »[1273].

La crèche universitaire est envisagée comme un lieu où mener, de manière collective, une recherche pédagogique novatrice en interrogeant ce que pourrait être une telle recherche. Comme le souligne Pascale Garnier à propos des différentes expériences ayant amené au développement des « bébés nageurs » dans les années 1970, « pour expérimenter tout un ensemble de conditions est à réunir : répondre aux oppositions que cette expérimentation suscite, aux problèmes posés par la sécurité

[1271] D. LETT, I. ROBIN, et C. ROLLET, « Faire l'histoire des enfants au début du XXIe siècle », *op. cit.*
[1272] Entretien avec Odile, 8 février 2020 à son domicile, à Rennes.
[1273] Archives de la crèche Equal, Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 1975.

des enfants ; en un mot, réussir à mobiliser adultes et enfants »[1274]. Le dispositif mis en œuvre au sein de ces différents projets permet de répondre à ces conditions, à la fois en les ouvrant aux parents et dans la place centrale accordée à l'observation de l'enfant. Si ce dispositif est au cœur de la mise en pratique de ces projets, les acteurs et actrices qui les montent citent cependant des références théoriques communes, davantage utilisées dans une forme de « braconnage », en y piochant des idées au gré de ses besoins, que dans une construction théorique formalisée.

A. Des références théoriques communes mais peu mobilisées

« S'il n'est pas trop difficile, en histoire de l'éducation, d'identifier des initiatives pédagogiques novatrices qui ont marqué une époque ou un territoire, l'essaimage de ces innovations est toujours plus difficile à cerner. Identifier « les influences » portées à partir d'une initiative novatrice de référence est tout autant délicat dans le champ pédagogique que dans d'autres champs, par exemple dans le champ artistique ou dans le champ idéologique. D'une part, les héritages et les emprunts d'idées ou de pratiques pédagogiques sont assez rarement revendiqués. D'autre part, les processus de transmission s'opèrent avec des effets d'acculturation, car l'insertion dans un contexte différent (en termes d'aire culturelle ou de moment historique) transforme les formes pédagogiques transmises »[1275]. Ces précautions d'Henri Peyronie, au moment d'introduire son étude de la diffusion de la pédagogie Freinet dans l'école publique française, s'appliquent également aux projets analysés dans cette thèse. En effet, il est souvent difficile voire impossible de tracer une filiation entre les influences théoriques évoquées par les acteurs et actrices de leur mise en œuvre et les pratiques rapportées dans les crèches. Ce décalage s'explique notamment par le fait que la plupart des influences théoriques revendiquées concernant des enfants d'âge scolaire, et doivent être adaptées pour des enfants plus jeunes, dans une dynamique d'acculturation et d'insertion dans un contexte différent, telle que celle évoquée par Henri Peyronie. De plus, la plupart des acteurs et actrices étudiés dans cette thèse cherchent à inventer de nouvelles pratiques à partir de leurs expériences quotidiennes, qui ne sont pas toujours identifiées comme telles sur le moment et résultent de nombreuses discussions collectives, loin d'une démarche théorique assumée. Ces projets se situent donc à la confluence de deux démarches : une circulation et une

[1274] P. GARNIER, *Ce dont les enfants sont capables*, *op. cit.*, p. 210.
[1275] H. PEYRONIE, « La pédagogie Freinet », *op. cit.*

appropriation de réflexions théoriques qui irriguent ensuite les pratiques et éventuellement la théorisation à partir de ces pratiques.

Si des pédagogues célèbres du mouvement de l'éducation nouvelle, comme Célestin Freinet ou Maria Montessori, peuvent être ponctuellement cités, les références le plus souvent évoquées par les personnes interrogées sur leur modèle s'inscrivent davantage dans la période des années 1960-1970 que Ghislain Leroy identifie dans son étude de la diffusion des pédagogies alternatives au XX[e] siècle comme celle « d'une critique de l'autorité allant au-delà de ce qui était proposé par la plupart des pédagogues de l'éducation nouvelle. [...] Des expériences éducatives apparaissent alors, très diverses, qui ont parfois un lien avec l'éducation nouvelle, mais relevant plus du climat soixante-huitard et anti-autoritaire »[1276]. Il cite d'ailleurs à cette occasion les travaux de Gérard Mendel[1277], qui m'ont à plusieurs reprises été cités en entretien, comme particulièrement significatifs. Ghislain Leroy souligne également que « la période allant des années 1950 aux années 1970 se caractérise aussi par une quasi-disparition de l'expression même d'« éducation nouvelle » »[1278]. L'expression d'éducation anti-autoritaire est donc préférée dans cette thèse à celle d'éducation nouvelle, en intégrant le présupposé qu'une définition de cette éducation ne peut être comprise qu'à travers sa mise en œuvre, ce que ce chapitre va s'efforcer de faire. Cette éducation anti-autoritaire peut également être envisagée comme une des suites de « Mai 1968 », s'incarnant dans le slogan « il est interdit d'interdire ». En effet, « Mai 1968 » est souvent présenté comme un moment ayant aboli toute forme d'autorité, comme le souligne Antoine Prost : « Les propos se multiplient qui [...] font [de « Mai 68 »] une sorte de commencement absolu. Entre ceux qui y voient le début de la récréation dans l'école, ou la fin du respect et de l'autorité, et ceux qui saluent le début de l'émancipation des femmes, de la libération sexuelle, ou d'une modernisation plus générale des mœurs, la convergence est frappante »[1279]. Rentrer dans la concrétisation des pratiques

---

[1276] G. LEROY, « Diffusion et variété des pédagogies alternatives (début XX[e] siècle-1980) », *op. cit.*

[1277] Psychanalyste et sociologue ayant analysé le « phénomène-autorité à travers trois ouvrages, *La révolte contre le père*, *La crise des générations* et *Pour décoloniser l'enfant*, dont le grand succès cacha aussi de sérieux malentendus. Perçus, à tort selon lui, dans la mouvance soixante-huitarde, comme une critique de l'autorité, ils visaient en réalité, à travers la démonstration du déclin de l'image du père, la recherche d'un « éventuel au-delà du père » susceptible de pallier les défaillances identificatoires ». G. AMADO, « Mendel Gérard (1930-2004) », *Vocabulaire de psychosociologie*, Toulouse, Érès, 2016, p. 563-568.

[1278] G. LEROY, « Diffusion et variété des pédagogies alternatives (début XXe siècle-1980) », *op. cit.*

[1279] A. PROST, « Mai 68 : fin ou commencement ? », in M. MARGAIRAZ et D. TARTAKOWSKY (dir.), *1968, entre libération et libéralisation : la grande bifurcation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 107-113.

mises en œuvre avec les enfants dans les projets alternatifs étudiés dans cette thèse permet également de dépasser cette image fantasmée en retrouvant matériellement comment a été organisée une nouvelle place aux enfants dans ces lieux collectifs, dans la lignée de la méthodologie proposée par Michel Margairaz et Danielle Tartakowsky qui soulignent l'importance de « l'étude de certains acteurs sociaux ou politiques qui tentent alors de redéfinir ou de réévaluer leur relation particulière aux libertés, dans leur complexité nouvelle et parfois dans leurs contradictions »[1280].

Quand je les interroge sur leurs influences, la plupart des acteurs et actrices rencontré·es pour cette recherche me répondent qu'ils et elles n'en avaient pas de précises, à part quelques grands principes comme la liberté de l'enfant, la non-intervention et l'anti-autoritarisme. L'évocation de Françoise Dolto, principalement écoutée à la radio, revient néanmoins à plusieurs reprises, comme avec cette mère à l'origine d'un collectif enfants-parents à Grenoble :

> *Et est-ce que vous aviez des références un peu communes ?*
>
> Oh ben à l'époque on avait tous Dolto en tête ! Moi je ne travaillais plus à ce moment-là donc je l'écoutais à la radio tous les jours[1281], on était tous dans cette même référence. On n'était pas des fous furieux, on n'était pas des sectaires mais on entendait ce qu'elle racontait et ça nous correspondait bien. C'était vraiment dans notre manière de…[1282]

Si Françoise Dolto est citée dans environ un quart des entretiens, elle est bien plus souvent écoutée que lue, ce qui confirme la justesse de son intuition quant à l'usage de la radio pour « la diffusion des conceptions psychanalytiques au plus grand nombre »[1283]. Sa position en faveur d'une « défense d'une cause des enfants et des jeunes », dans une « mise en cause systématique de la faiblesse des enfants »[1284] rejoint les aspirations des parents porteurs et porteuses de ces projets. Ils et elles font d'ailleurs davantage référence à Françoise Dolto pour ses engagements pour la défense politique d'une cause des enfants que selon les « présentations habituelles de son travail psychanalytique avec les tout-petits ou sa biographie »[1285]. L'expression « on n'était pas des fous

---

[1280] M. MARGAIRAZ et D. TARTAKOWSKY (dir.), *1968, entre libération et libéralisation : La grande bifurcation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.
[1281] Son émission « Lorsque l'enfant paraît » est diffusée sur France-Inter de 1976 à 1978.
[1282] Entretien avec Mireille, 7 mai 2019, à son domicile, à Grenoble.
[1283] L. CECOTTI STIEVENARD, « Françoise Dolto et la radio : psychanalyse et éducation », *Revue française de psychanalyse*, n°81, 2017, p. 517-524.
[1284] P. GARNIER, *Ce dont les enfants sont capables*, *op. cit.*, p. 267.
[1285] *Ibid.*

furieux » montre que s'appuyer sur de nombreuses références pédagogiques apparaîtrait à cette mère comme un comportement contraire au mode de fonctionnement alors mis en œuvre dans son collectif, qui repose sur quelques inspirations et une mise en pratique quotidienne. Son point de vue se retrouve chez une majorité des parents ayant participé à des collectifs enfants-parents. Un père à l'origine du collectif parisien « Petidir » évoque néanmoins plusieurs lectures comme faisant partie d'une culture commune de ces projets alternatifs, qui relèverait presque de l'évidence à force d'avoir été communément partagée :

> C'est plus une culture, on lisait *Libres enfants de Summerhill*[1286], on lisait Deligny[1287] etc. l'expérience de Lóczy[1288], un sens de laisser l'enfant s'approprier le monde, quitte à rajouter les mots de l'adulte sur l'expérience de l'enfant. C'est plus un courant idéologique[1289].

Cette notion de « culture » indique une forme de circulation informelle des idées, qui se ressent fortement dans la proximité des références citées mais aussi dans la manière de les citer, comme des noms qu'il suffit d'évoquer pour faire comprendre de quoi l'on parle. Cependant, les notes de Madeleine indique que pour elle, les adultes participant à son collectif ne s'intéressent pas suffisamment aux réflexions théoriques en termes de pédagogie :

> Pourquoi aucune approche critique de théorie pédagogique ? pourquoi aucune envie de progresser, d'avancer ?[1290]

Le ton presque acerbe de ces notes montre que ces sujets peuvent faire l'objet de tensions au sein du collectif, voire être à l'origine de rancœurs entre parents. Cependant, ce sentiment d'une culture commune peut également s'expliquer par le fait que plusieurs des personnes à l'origine de ces projets partagent des expériences d'engagement dans des projets pédagogiques en lien avec les pédagogies alternatives ou l'éducation populaire comme Jeanne :

> Disons le fait que j'avais fait des formations de colonies de vacances j'avais... Disons on m'a confié la responsabilité d'une équipe de maternelle comme aide monitrice la première fois j'avais 16 ans. J'ai fait beaucoup de formations aussi pour être cheftaine de Guides. Et j'avais

---

[1286] A.S. NEILL, *Libres enfants de Summerhill*, Paris, Maspero, 1970.
[1287] Fernand Deligny (1913-1996), instituteur ayant travaillé à l'asile d'aliénés d'Armentières puis à la clinique de La Borde, connu pour ses nombreux écrits sur l'éducation spécialisée.
[1288] M. DAVID et G. APPELL, *Lóczy ou le maternage insolite*, Paris, Édition du Scarabée, 1973.
[1289] Entretien avec Jean-François, 9 octobre 2020, à son domicile, à Paris.
[1290] Archives privées de Madeleine lui ayant été restituées depuis, Notes manuscrites, s.d.

> dans l'esprit, comme je l'ai dit, des idées en fait de République d'enfants. J'avais été très intéressée par ce que Bettelheim avait raconté sur les enfants des kibboutz. Ça me rappelait le scoutisme, d'ailleurs ça en était, une sorte de scoutisme, c'est-à-dire où on se débrouille par soi-même, on fait soi-même les meubles, ça les brêlages[1291] et tout…[1292]

Dans ce discours de Jeanne se mêlent à la fois des pratiques expérimentées dans le milieu du scoutisme, et la connaissance théorique d'expériences alternatives menées dans d'autres contextes, notamment les kibboutz qui, dans les années 1970, constituent une utopie centrale. Francis[1293], qui a participé à la crèche de Censier et a une formation d'animateur dans les Cemea, évoque également cette culture commune :

> Il y avait des références sur des expériences théoriques semblables dans d'autres contextes notamment étrangers mais je n'ai pas le souvenir de détails précis. C'était plus des théoriciens mais je ne sais pas si c'était dans ce contexte-là, autour de l'enfance, la scolarité, des productions de Yvan Illich, *Société sans école*, des penseurs qui ont écrit sur d'autres organisations sociales qui réfutaient le principe de ces lieux séparés et notamment de l'école, du fonctionnement de l'école qui devait être plus large, que les enseignements devaient se passer différemment. Et il y avait d'autres façons, mais ça ce sont des démarches pédagogiques notamment Freinet, Montessori, qui ont irrigué des réflexions sur les modes d'éducation des enfants et d'autres conceptions que celles qui prévalaient et prévalent encore de la verticalité, de la distribution de connaissances et de l'emmagasinement des connaissances qui devraient...[1294]

Cette manière de citer quelques noms à la volée pour faire saisir une culture perçue par les enquêté·es comme de l'ordre de l'évidence rend parfois difficile d'établir avec certitude une liste de références qui leur auraient été communes[1295].

[1291] Technique d'assemblage de morceaux de bois à l'aide de cordes.

[1292] Entretien avec Jeanne, 29 novembre 2021, à son domicile dans la région lyonnaise.

[1293] Francis est, pendant quelques mois, animateur bénévole à la crèche de Censier. Il vient de faire une formation d'animateur avec les Cemea, après un emploi dans le paramédical, et espère que la crèche réussisse à obtenir des financements pour lui permettre d'y être ensuite salarié, ce qui n'arrivera jamais.

[1294] Entretien avec Francis, 9 avril 2019, à son domicile, Valence.

[1295] Pour la crèche de Lyon 2 et le collectif enfants-parents de Lyon m'ont également à plusieurs reprises été cités les cours de pédagogie d'Huguette Bouchardeau à l'université Lyon 2 comme un espace de réflexion pédagogique particulièrement stimulant.

J'ai d'ailleurs été surprise, sur ce point, par le fait que l'ouvrage d'Elena Gianini Belotti, *Du côté des petites filles*, traduit en 1973 aux Éditions des femmes[1296], ne me soit presque jamais cité alors même qu'il est devenu une référence, notamment dans les milieux féministes, sur les normes et pratiques d'éducation des filles. Seule Odile, salariée du collectif rennais « Bugalé », me le présente comme une référence :

> *Et vous avez dit tout à l'heure « on voulait éduquer différemment les petites filles ». Je pensais le trouver plus comme dimension dans ces projets là et en fait je trouve beaucoup la dimension rôle des femmes et des hommes et la dimension éducation des petites filles pas trop…*
>
> C'était pas… D'une part on avait toutes lu *Du côté des petites filles*, et c'était évident que l'éducation elle mettait déjà en marche la place de la femme. Bon, ce n'était pas formalisé mais c'était dans nos têtes, que ce soit les pères, les mères et les permanentes. Enfin pour moi toujours. Et c'était pas de distinction entre une activité proposée à une petite fille et à un petit garçon… Les activités, les jeux, tout le monde participait à tous les jeux et on essayait aussi qu'il n'y ait pas un rôle [...]
>
> *Mais sans le formaliser ?*
>
> Ben si parce qu'on a certainement dû à un moment donné… On l'a pas écrit mais à un moment donné dans les réunions… Les réunions elles étaient interminables, tout le monde devait dire ce qu'il pensait… Je pense que… non, parce qu'après quand sont arrivés les autres parents… bon ça a été redit… enfin bon... mais il n'y a jamais eu de problème là-dessus, c'était… ça coulait. Mais c'est vrai ça n'a pas été écrit mais ça a été dit pour que les gens qui venaient quand même à la crèche pour voir comment ça se passait soient quand même sensibilisés à notre projet[1297].

Cette réponse est la plus détaillée que j'ai obtenue à la question de savoir si l'idéal recherché dans ces projets d'une plus grande égalité entre hommes et femmes s'était traduit par des mises en pratique pour ne pas reproduire les stéréotypes de genre dans l'éducation des enfants. En effet, il m'a presque toujours été répondu que non, car cela relevait d'évidences qui n'avaient pas besoin d'être discutées. Les sources retrouvées n'évoquent presque jamais le genre des enfants, qui sera donc peu présent dans ce chapitre malgré le risque, comme le soulignent Sylvie Cromer, Sandrine

---

[1296] E. GIANINI BELOTTI, *Du côté des petites filles*, Paris, Éd. des femmes, 1973.
[1297] Entretien avec Odile, 8 février 2020 à son domicile, à Rennes.

Dauphin et Delphine Naudier, de « neutralisation sociale » des études sur l'enfance : « on constate, dans nombre de recherches, des résistances à penser ces âges de la vie au sein d'un monde structuré par les rapports de domination, notamment de sexe. La conception de l'enfance essentiellement comme période d'apprentissage du devenir adulte, sous l'angle de la psychologisation ou de la pédagogisation, contribue à cette vision enchantée et réductrice de l'enfance[1298], à cette « *neutralisation sociale* »[1299]. Ce vide peut être interprété comme le signe d'un angle mort de ces projets, qui peut être éclairé par des études sociologiques contemporaines ayant démontré la difficulté à percevoir le genre dans les lieux d'accueil de la petite enfance, comme celles de Geneviève Cresson qui note à propos des crèches municipales : « Entrer dans une crèche, c'est être confronté·e à un environnement et un décor bien particulier. Dans notre enquête, nous avons mené une observation systématique, un inventaire et une description exhaustifs des décors, jeux, jouets et autres objets qui constituent le cadre dans lequel évoluent les petits. « *En visitant les crèches, peu d'éléments sexistes nous sont apparus à première vue. Cette première impression est confirmée par les relevés exhaustifs* », notions-nous en résumé »[1300]. Il est donc difficile de détecter où se logent les effets de genre même pour une chercheuse avertie ayant la possibilité de faire des observations *in situ*. Les retrouver quarante ans plus tard dans des projets alternatifs très sensibilisés sur ces questions relève finalement de la gageure. Le fait qu'il m'ait si souvent été répondu que cette question de la transmission des stéréotypes de genre par l'éducation ne s'était pas posée, car cela relevait de l'évidence, va dans le sens de l'analyse de Sabine Fortino selon laquelle ce n'est pas tant la maternité qui est un impensé dans les groupes féministes de cette période que l'éducation féministe. Elle détaille ainsi : « Dans son contenu, la critique féministe de l'éducation traditionnelle, telle qu'elle se donne à voir dans les publications du mouvement, pourrait être résumée en quelques lignes. Il s'agit tout d'abord d'une dénonciation en règle du rôle de la mère qui est généralement décrite comme « la courroie de transmission de l'oppression des femmes ». C'est ensuite une mise en accusation de l'orientation normative de l'éducation des petites filles, une éducation pensée et conçue dans un rapport de stricte opposition avec celle des petits garçons. C'est enfin une remise

[1298] É. NEVEU, « Pour en finir avec l' « enfantisme ». Retours sur enquêtes », *Réseaux. Communication - Technologie - Société*, n°92, 1999, p. 175-201.
[1299] S. CROMER, S. DAUPHIN, et D. NAUDIER, « L'enfance, laboratoire du genre. Introduction », *Cahiers du Genre*, n°49, 2010, p. 5-14.
[1300] G. CRESSON, « Indicible mais omniprésent », *op. cit.*

en cause du pouvoir presque absolu que tout parent s'estime être en droit d'exercer sur son enfant »[1301]. Cette critique du « pouvoir absolu » des parents se retrouve dans l'éducation anti-autoritaire qui sera décrite dans la suite de ce chapitre. Du point de vue des enjeux d'une éducation féministe, la critique du rôle de la mère comme « courroie de transmission de l'oppression des femmes » peut être mise en relation avec le fait que les enfants étaient encouragés à une exploration globale du quotidien et de tous ses objets, jouets ou non, comme le souligne Olga :

> Mais on s'est toujours refusé ce côté trop éducateur comme ça, enfiler des perles. Moi j'ai toujours dit « non, mon fils il ne vas pas enfiler des perles » ! C'est pas possible, comme les éducs elles ont tendance à faire parce qu'elles étaient formées comme ça ! On a évité ça pendant des années et des années ! Bon, maintenant ils enfilent un peu plus les perles…[1302]

Cette volonté d'inscrire les enfants dans la vie quotidienne, et de ne pas leur réserver des activités dites « pédagogiques », s'appuie sur une répartition des activités en partie déconstruite, notamment dans cette critique du rôle maternel. De plus, à la période étudiée, le marketing genré à destination des enfants n'en est encore qu'à ses débuts et il est tout à fait possible que ces projets lui échappent[1303]. Cette absence de théorisation d'une éducation féministe ne peut donc pas être interprétée uniquement comme une absence de mise en œuvre pratique sur ces questions dans ces projets.

Après Françoise Dolto, trois références se distinguent en étant très régulièrement citées : *Libres enfants de Summerhill*[1304], *Les boutiques d'enfants de Berlin*[1305] et *Les enfants du rêve*[1306]. Ce dernier ouvrage, clivant, est évoqué parfois comme source d'inspiration ou au contraire de rejet. Ces trois livres ont pour point commun de ne pas être des livres de méthode, mais des récits d'expériences de vie en commun avec les enfants, à différents degrés, dans des espaces organisés

---

[1301] S. FORTINO, « De filles en mères. La seconde vague du féminisme et la maternité », *op. cit.*

[1302] Entretien avec Olga, 31 janvier 2020, à son domicile, à Paris.

[1303] M. ZEGAÏ note ainsi, dans « La mise en scène de la différence des sexes dans les jouets et leurs espaces de commercialisation », *Cahiers du Genre*, n°49, 2010, p. 35-54, que la généralisation des catégories linguistiques « filles » et « garçons » dans les catalogues de jouets n'est attestée que depuis le début des années 1990 et que la rubrique des jouets « premier âge » y est le plus souvent considérée comme mixte.

[1304] A.S. NEILL, *Libres enfants de Summerhill*, *op. cit.* Ce livre est cité dans un tiers des entretiens.

[1305] K. SADOUN, V. SCHMIDT-KERHOAS, et E. SCHULTZ, *Les « boutiques d'enfants » de Berlin : éducation anti-autoritaire et lutte pour le socialisme*, traduit par Patrick SADOUN, Paris, François Maspéro, 1972. Ce livre est cité dans un quart des entretiens.

[1306] B. BETTELHEIM, *Les enfants du rêve*, Paris, Laffont, 1971. Ce livre est cité dans un cinquième des entretiens.

de manière autonome. Ils partagent les deux principaux objectifs des projets analysés dans cette thèse : la recherche d'une plus grande autonomie des enfants, et une transformation des relations entre enfants et adultes pensée au sein d'un collectif de vie. *Les boutiques d'enfants de Berlin* et *Les enfants du rêve* font partie des rares ouvrages à évoquer des projets concernant des enfants d'âge préscolaire. Néanmoins, *Libres enfants de Summerhill,* qui concerne des enfants d'âge scolaire, est de loin le plus cité. Jeanne, dont la participation à une journée d'étude que j'avais coorganisée a déjà été évoquée, le met à cette occasion dans son sac et brandit l'ouvrage au moment d'essayer de faire comprendre ce qu'était la crèche de Lyon 2, en disant « c'était ça, voilà », et en nous expliquant qu'il faut lire cet ouvrage si nous voulons comprendre ce qu'elle et les autres étudiantes ont essayé de faire. Fondée en 1921 par Alexander S. Neil, l'école de Summerhill est ouverte aux enfants de cinq à seize ans, et a pour ambition de mettre au cœur de son organisation l'épanouissement de la personnalité de l'enfant. *Les boutiques d'enfants de Berlin* est également le récit d'une tentative d'éducation anti-autoritaire par des étudiantes de l'université de Berlin ouest au moment de mobilisations étudiantes. Cette expérience a de nombreux points communs avec les crèches universitaires françaises, mais se tient dans des boutiques désaffectées, d'où le nom qui lui est donné. Les autrices de l'ouvrage y critiquent l'exemple de Summerhill, dont elles estiment qu'il est réservé à une élite privilégiée. L'évocation fréquente de ces deux références antagonistes montre donc bien qu'elles sont des sources d'inspiration au sein desquelles piocher des idées, sans être intégrées au sein d'une construction théorique globale. Dans *Les enfants du rêve*, Bruno Bettelheim, psychologue et pédagogue, s'intéresse aux méthodes d'éducation des kibboutz israéliens, et notamment à la manière dont les enfants y sont élevés en commun par les adultes, en étant séparés de leur famille dès la naissance[1307]. Ce choix de séparation est celui qui clive les positions autour de ce livre. Le fait que ces trois livres soient ceux le plus souvent cités montre à la fois une variété d'influences ne se rattachant pas à une école en particulier, mais aussi un intérêt pour des expériences alternatives de fonctionnement collectif entre enfants et adultes dans des contextes très variés. Malgré la présentation de *Libres enfants de Summerhill* par Jeanne, ils ne sont souvent pas cités comme des modèles mais plutôt comme des sources de réflexion permettant la

[1307] Un article très détaillé et illustré reprenant les principales conclusions de cet ouvrage est publié dans la revue du Planning familial en 1971 : MARCOU, L., « Les enfants du kibboutz », *Planning familial*, décembre 1971, p. 24-28.

remise en question de ses propres pratiques. Ces trois livres ont d'ailleurs également en commun d'être des récits de trois expériences se déroulant à l'étranger. L'éloignement culturel renforce sans doute le sentiment d'ouverture des possibles et de renouvellement permis par ces lectures.

Parmi les entretiens effectués et les archives retrouvées, celle qui se distingue le plus est Françoise Lenoble-Prédine, dont le projet pour des centres de la petite enfance constitue la construction théorique la plus aboutie. Ses archives contiennent également deux bibliographies[1308], pour lesquelles il est signalé qu'elles peuvent être envoyées sur demande par l'association pour des centres de la petite enfance. Ces bibliographies s'inscrivent dans l'élaboration de la stratégie de Françoise Lenoble-Prédine, en servant d'outil pour convaincre de la pertinence de son projet ainsi inscrit dans un mouvement de renouveau pédagogique plus large. Une note manuscrite de sa main, à la fin d'une bibliographie sur « les problèmes de la petite enfance et particulièrement les crèches », indique d'ailleurs :

> Et sûrement bien d'autres [références], car le jeune enfant – pour lequel on ne fait pas grand-chose au point de vue de l'urbanisme des villes et dans les campagnes encore moins – est un sujet de débat très en vogue ce qui est déjà un moyen d'information et de lutte efficace : c'est ainsi que le planning a gagné droit de cité, espoir pour les jeunes enfants et leurs parents…[1309]

Le nombre important de publications sur le sujet est perçu comme une opportunité dont il est possible de tirer profit pour défendre son projet. Ces bibliographies contiennent 57 titres, parmi lesquels 14 sont des ouvrages de puériculture au sens large ou concernant le jeune enfant à la crèche, 14 des ouvrages critiquant le système scolaire ou appelant à son renouvellement, 11 des récits d'expériences alternatives en milieu scolaire et quatre interrogent le rôle du père. La majorité des ouvrages cités concernent donc des expériences avec des enfants d'âge scolaire ou prennent l'école comme objet d'analyse. Cet équilibre s'explique en partie par la formation d'institutrice de Françoise Lenoble-Prédine. Dans les ouvrages concernant les enfants en âge préscolaire se trouvent une majorité de manuels de puériculture. Cette répartition confirme que si l'histoire de l'éducation alternative pour les enfants en âge scolaire commence bien avant la période étudiée dans cette

[1308] Ces bibliographies sont reproduites en annexes.
[1309] AP FLP, « Bibliographie concernant les problèmes de la petite enfance et particulièrement les crèches », s.d.

thèse, et que le nombre d'ouvrages à ce sujet est donc important, concernant la première enfance, le champ d'exploration est encore en friche et tout doit être transposé.

Les acteurs et actrices de ces différents projets partagent donc une connaissance commune d'expériences alternatives, davantage utilisées comme des moyens d'ouvrir le champ des possibles en termes de concrétisation que comme des « recettes » à appliquer, dans une relation à ces références de l'ordre du « braconnage ». Leur démarche est finalement proche de celle des acteurs et actrices de la rénovation de l'école maternelle qui associent « les intuitions de Pauline Kergomard, certains « dons et occupations » de Frœbel, les centres d'intérêt de Decroly et des exercices sensori-moteurs de Maria Montessori […] sans s'enfermer dans un système »[1310]. Au-delà de ces références théoriques partagées, la proximité entre ces projets peut également s'expliquer par la mise en place d'un dispositif commun : ouvrir les lieux d'accueil aux parents et placer l'observation des enfants au cœur de leur fonctionnement.

B. S'ouvrir aux parents

Il a déjà été expliqué, en introduction, comment les crèches municipales sont, dans la décennie 1970, encore largement fermées aux parents. Même dans les crèches municipales qui se qualifient « d'ouvertes », l'ouverture ne signifie pas que les parents y passent du temps avec leurs enfants, en dehors de certains moments ritualisés comme l'intégration de l'enfant à la crèche ou d'éventuelles journées de célébration comme les fêtes de Noël. Sont également parfois organisées des réunions avec les parents, et ces derniers peuvent alors visiter les lieux et y entrer le matin et le soir pour déposer et venir chercher leurs enfants. Ces transformations institutionnelles sont sans commune mesure avec l'ouverture pensée dans les différents projets alternatifs étudiés ici, qui organisent avant tout des moments de vie commune au quotidien entre enfants, parents et professionnelles, à la fois dans l'idée de ne pas créer de ruptures entre les différents milieux de vie des enfants, mais aussi pour le plaisir de vivre avec elles et eux. Ces moments de vie commune entre adultes et enfants se déclinent de différentes manières selon les projets. Dans les collectifs enfants-parents, la participation des parents est une donnée fondamentale. L'enjeu de cette participation et des déséquilibres entre parents sur le sujet a déjà été largement détaillée dans le

[1310] J.-N. LUC, J.-F. CONDETTE, et Y. VERNEUIL, « Les aléas de la rénovation pédagogique », *Histoire de l'enseignement en France*, Paris, Armand Colin, 2020, p. 197-202.

chapitre trois et ne sera donc pas repris dans cette partie, qui l'envisage du point de vue des centres de la petite enfance et des crèches universitaires.

Dans les centres de la petite enfance, l'analyse proposée ne peut pas reposer sur des pratiques car le projet initial de Françoise Lenoble-Prédine y a rarement été mis en œuvre. Ce projet contenait pourtant plusieurs éléments devant permettre une vie commune des enfants et des adultes, parents et professionnelles de la petite enfance. L'antériorité chronologique de ce projet le place dans une position particulièrement novatrice sur la présence des parents, dont les modalités pratiques d'intégration sont assez détaillées :

> Créer des centres de la petite enfance, c'est vouloir que les parents ne se bornent pas simplement à y abandonner, déposer ou même confier leurs enfants. Aussi pour qu'une véritable collaboration s'établisse entre éducateurs, parent et enfants, il faudrait ouvrir totalement le centre aux parents, à la fois dans l'intérêt des enfants et afin de veiller à une meilleure compréhension entre tous ceux qui s'occupent d'eux [...] Par exemple, les parents, en ayant la possibilité d'aller prendre leurs repas avec leurs enfants, joueraient pleinement leur rôle à un moment qui tient une grande place dans la vie familiale et sociale. De même, ils pourraient participer à des activités communes entre lesquelles les enfants ne seraient plus invités à établir des hiérarchies arbitraires. Cela favoriserait aussi les contacts entre parents de milieux sociaux différents. Enfin, le personnel du CPE, par ses contacts divers, comprendrait mieux les enfants qui lui sont confiés et éventuellement les causes familiales et sociales de leurs particularités. Une intime coopération entre l'équipe du centre et les parents permettra d'observer le comportement de l'enfant à la maison et au centre et de mieux suivre son développement[1311].

Si ce projet est essentiellement resté de l'ordre du vœu pieu, les détails donnés sur les modalités de cette ouverture montrent une volonté de se distinguer de l'ouverture des crèches municipales, en insistant sur la tentative d'établir une proximité quotidienne entre tous les adules ayant la charge des enfants. La prise en commun des repas relève ainsi de la création d'un moment partagé au sein d'une institution où cela n'a jamais été envisagé. Il est également proposé que les parents participent à des activités avec leurs enfants, ce qui n'est alors jamais le cas dans les crèches municipales, ou très ponctuellement. La présentation de l'ouverture aux parents comme un atout

[1311] AP FLP, « Projet pour des centres de la petite enfance », septembre 1970. Souligné dans le texte original.

pour les professionnelles relève d'une stratégie pour les convaincre de l'intérêt de cette transformation de leurs pratiques, qui implique de travailler sous le regard des parents, situation loin d'être évidente.

Dans les crèches universitaires, la participation régulière des parents au projet tient à la fois à des convictions pédagogiques et au manque de moyens. Une différence d'engagements selon les adultes, parents ou non, est parfois soulignée dans plusieurs comptes rendus de réunions, tout comme dans les souvenirs de Francis, permanent à la crèche de Censier pendant quelques mois :

> Il y avait une grande salle, une salle de cours, et une petite salle attenante où on pouvait faire cuire, il y avait un réchaud et on faisait un peu à manger pour tout le monde. Quand on apportait par exemple au jardin des plantes, on emmenait de quoi manger. Les parents participaient, c'était aussi ça l'idée, que les parents puissent participer en donnant du temps. Il y avait un petit noyau militant, un noyau de parents engagés et plus largement des étudiants parents qui utilisaient la crèche par rapport à leurs besoins de garde[1312].

Francis note bien ici que la participation des adultes fait partie du projet initial de la crèche, mais que tous les parents ne s'approprient pas de la même manière cette possibilité. Sa distinction entre militants, parents engagés et parents ayant avant tout des besoins de garde laisse deviner différents niveaux d'implication dans le projet, mais aussi de participation à la vie avec les enfants. Jean, un père à l'origine du collectif lyonnais « La ribambelle » ayant mis sa fille un temps à la crèche de Lyon 2 se souvient également que les salarié·es ne partageaient pas toujours cette envie d'une participation des parents :

> Moi j'ai le souvenir que en tant que parent, il y avait des permanents qui étaient favorables à l'entrée des parents, et il y en a d'autres non, c'était leur affaire.
>
> *Même à Lyon 2 ?*
>
> Même à Lyon 2, il y avait des permanents qui n'avaient pas ce feeling-là. Et qui considéraient que c'étaient quand même eux les professionnels. Mais bon après ça tient aussi au recrutement. L'idéal était autour de la vie étudiante, c'était permettre aux mères de se libérer pour leurs études et donc avoir des conditions favorables, et chaleureuses, et respectueuses… Alors comme c'est le milieu étudiant c'était plus ouvert que le milieu professionnel classique, parce qu'au début

[1312] Entretien avec Francis, 9 avril 2019, à son domicile, Valence.

> les crèches c'étaient des bonnes sœurs, c'était très hiérarchisé, il n'y avait pas de place pour la participation, ce n'était pas du tout un objectif[1313].

Le point de vue de Jean est aujourd'hui influencé par ce qu'il a vécu ensuite dans le collectif enfants-parents qu'il a monté avec d'autres parents. Il montre une gradation dans les projets étudiés dans cette thèse quant à la participation parentale, les collectifs enfants-parents étant ceux pour lesquels elle est poussée le plus loin. Dans cet extrait d'entretien, Jean attribue la plus grande ouverture de la crèche de Lyon 2 au milieu étudiant dans lequel elle se tient, plus qu'à un projet pédagogique précis. Un couple de parents ayant confié sa fille à la crèche de Lyon 2 en 1973 confirme cette impression en m'expliquant avoir eu le sentiment que les salarié·es étaient comme des « copains » étant donné leur proximité d'âge avec les parents-étudiants[1314]. Sur ce point, il semble qu'à Lyon 2 un décalage entre le projet initial des étudiantes et les permanent·es ayant ensuite travaillé dans la crèche se soit progressivement installé. Un compte rendu d'une réunion d'octobre 1971 indique en effet que la participation des parents au fonctionnement de la crèche est de plus en plus organisée puis rendue obligatoire à partir d'octobre 1971 soit après un peu moins d'une année de fonctionnement de la crèche :

> Réglementairement, passé 20 enfants, la halte devrait refuser les nouveaux arrivants. Elle ne l'a jamais fait. Elle sera peut-être obligée de le faire si les parents ne prennent pas leurs responsabilités avec les permanents. Cette crèche nous donne l'occasion de vivre avec nos enfants, avec ceux des autres aussi. Dans les autres crèches, le parent est un nid à microbes à écarter au maximum. […] Nous pouvons profiter plus ou moins de cette occasion. Mais l'obligation sur laquelle nous sommes tombés d'accord est de deux heures de travail à la crèche, par semaine et par famille[1315].

Dans ce rappel à l'ordre se mêlent deux types d'arguments pour la participation des parents : pouvoir continuer à confier leur enfant à la crèche malgré le manque de places, et prendre part à un projet d'accueil de leurs enfants différent de celui des crèches municipales. Si un tel rappel à l'ordre indique que tous les parents ne se retrouvent pas suffisamment dans ce projet pour y consacrer du

---

[1313] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.

[1314] Entretien avec Bernard et Martine, 8 octobre 2018, à leur domicile à Lyon. Bernard prépare alors l'agrégation d'histoire à Lyon 2 et Martine est étudiante en orthophonie à Lyon 1. Leur première fille fréquente la crèche de Lyon 2 jusqu'à ses 18 mois environ.

[1315] Archives de la crèche Equal, « Ce qu'il faut savoir sur la halte-garderie », octobre 1971.

temps spontanément, une partie d'entre eux au moins trouvent dans le fait de « vivre avec les enfants » un plaisir suffisant pour leur donner envie de s'impliquer dans la crèche. Est ensuite détaillé ce que les parents peuvent faire à la crèche, pour encourager celles et ceux qui seraient intimidés par ce nouveau fonctionnement :

> Que peut faire un parent à la crèche ?
>
> Il y a toute une gamme de possibilités. Faire manger ou changer les bébés, c'est le plus simple, et on a besoin de monde aux heures des repas. De plus, dès que deux parents sont là, ils peuvent emmener les marcheurs dans le jardin, s'il fait beau, emmener dans une des petites salles de psycho ceux qui attendent leurs parents pour partir manger, se charger à l'heure de la sieste d'un groupe pour pouvoir séparer les âges et les besoins de sommeil. Aux heures pénibles de fin d'après-midi, on peut occuper ou « materner » un par un les enfants énervés. On peut aussi, si l'on craint de n'être pas à la hauteur de ces tâches éducatives, aider au ménage le soir, vider les poubelles, se charger du linge à laver… Là aussi les besoins sont grands[1316].

Cet extrait montre que la participation des parents à la vie de la crèche ne relève pas de l'évidence, et passe par un apprentissage des tâches à effectuer. Les tâches proposées sont organisées selon leur niveau de difficulté supposé pour des parents intimidés à l'idée de s'investir dans le projet. Ce document va donc à l'encontre de l'idée qu'il suffirait d'être parent pour savoir s'occuper des enfants et dénaturalise leur rôle dans la crèche. Il montre également que la participation des parents permet de varier les activités proposées aux enfants, notamment en organisant des sorties, et que les parents sont appelés à participer pour les besoins du groupe et non ceux particuliers de leur enfant. Le témoignage de Jean, sur les difficultés de certain·es salarié·es à accepter la participation parentale date d'une petite dizaine d'années après. Il est corroboré par le témoignage d'Yves, un des premiers salariés de la crèche, qui y a fait toute sa carrière, et m'explique que si les parents ont eu un rôle important dans les débuts de la crèche, ils et elles étaient « comme un petit plus mais pas forcément comme la meilleure des choses. On trouvait que ce n'était pas très sain pour l'enfant, de voir sa mère tout le temps... »[1317]. La remarque de ce salarié constitue une forme de renversement des revendications initiales de ces projets, en sous-entendant qu'une présence maternelle trop importante pourrait être mauvaise pour l'enfant. Dans les quelques crèches universitaires visitées

[1316] *Ibid.*
[1317] Entretien avec Yves, 5 février 2019, à son domicile dans la région lyonnaise.

dans le cadre de cette recherche, il m'a également semblé que la participation des parents au quotidien de ces lieux ne faisait plus partie du projet pédagogique. Cette ouverture aux parents a donc été un élément commun aux trois types de projets étudiés dans cette thèse, mais n'a connu une réelle pérennité que dans les collectifs enfants-parents aujourd'hui devenus crèches parentales. Elle n'en reste pas moins un élément essentiel pour comprendre l'évolution des pratiques mises en œuvre dans les débuts de ces projets, cette entrée des parents y apportant également un regard nouveau au sens premier du terme.

C. Observer l'enfant

> Lorsque le temps ne permet pas de sortir, les enfants restent dans la salle de jeux : la moquette permet de vivre au ras du sol, un matelas de couleur vive, des coussins adoucissent les chutes et c'est bien doux de se rouler par terre. Les plus grands utilisent des jeux éducatifs variés, une petite balançoire d'intérieur, des tricycles, un âne à bascule etc… C'est à ces moments sans doute que l'on peut faire le plus d'observations sur le comportement des enfants entre eux : ce n'est pas comme on pourrait le croire un monde de douceur : chaque enfant essaye de trouver sa place, ce qui ne va pas sans quelque agressivité[1318].

Ce dispositif d'accueil des enfants est décrit dans le livret de présentation du collectif angevin « La ribambelle ». L'activité des enfants est à la fois donnée à voir, mais également présentée comme un objet d'observation pour les parents et les salariées du collectif. Le moment le plus propice à l'observation des enfants est bien identifié, et la manière dont il est évoqué ici montre que cette activité plaît aux adultes du collectif, notamment car elle leur permet de déconstruire un certain nombre de leurs présupposés sur l'enfance. La question de l'agressivité des enfants est un sujet qui est revenu dans de nombreux entretiens et que j'évoquerai davantage à la fin de ce chapitre. La posture d'observation est une position bien connue des professionnelles de la petite enfance. Présente dès la naissance de la psychologie enfantine, qu'on la fasse remonter à *L'Emile* de Rousseau ou à l'enfant sauvage de l'Aveyron observé et éduqué par le médecin Jean-Gaspard Itard[1319], elle devient centrale dans la psychologie comme science en construction à la fin du XIX^{e}

[1318] Archives privées de Louise lui ayant été restituées depuis, Livret *La ribambelle : Pour une transition douce : un mode de garde ni sauvage ni parallèle mais différent*, mai 1981.

[1319] L. MAURY, « De l'éducation à l'observation », *Le développement de l'enfant*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, p. 5-15.

siècle. Ainsi, la publication des deux premières observations d'enfants date de 1876 et 1877, dans deux articles d'Hippolyte Taine et Charles Darwin se répondant dans deux revues savantes[1320], et a progressivement été intégrée dans les lieux d'accueil de jeunes enfants, à-travers la formation des professionnelles qui y exercent[1321]. L'apprentissage de cette pratique d'observation reste, encore aujourd'hui, largement le fait des professionnelles de la santé ou de la petite enfance. Dans les projets alternatifs étudiés dans cette thèse s'observe pourtant une forme de démocratisation de cette posture, qui s'ouvre à l'ensemble des adultes qui y participent, parents et professionnel·les. Les traces les plus tangibles de cette appétence pour l'observation relèvent néanmoins de mères ayant par ailleurs des métiers dans lesquelles cette posture est mise en œuvre, ce qui peut laisser supposer que leur présence dans les projets a pu jouer un rôle sur la place qu'elle y prend. Plusieurs mères psychologues – sur les 22 mères rencontrées en entretien, quatre sont psychologues et toutes ont ensuite travaillé avec des enfants – l'introduisent dans les crèches qu'elles créent et utilisent parfois ces observations dans leur pratique professionnelle ultérieure. Les souvenirs de l'une d'entre elles évoquent cette place de l'observation comme un des plaisirs qu'elle trouve à sa participation au collectif :

> Nicole - Alors c'était une charge de passer du temps à « La ribambelle », mais c'était aussi un grand plaisir, c'était une découverte des enfants, c'était un bain de jouvence… Moi je me souviens de… De tas de scènes où on pouvait, dans les moments de jeux, être tranquille assise dans un coin et observer la richesse des interactions entre les gamins et c'était du bonheur pur. Ils régulaient les choses tous seuls. Il y avait… Je ne saurais pas dire combien ils étaient, s'ils étaient dix.
>
> Jean - Ils étaient dix-douze, on a été jusqu'à quatorze.
>
> Nicole - On a été jusqu'à quatorze ? Mais tu vois il y avait des après-midis où ils étaient 7-8 et pendant une demie heure tu pouvais voir… Moi je me souviens d'avoir observé des séquences d'enchaînement de jeux. Un gamin commence un truc, un autre arrive, il entre dans ce jeu, il

[1320] L. MAURY, « Les deux premières observations d'enfants », *Le développement de l'enfant*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, p. 16-33.

[1321] R. CAFFARI, A.-C. RONDINEAU, et É. SCHEURER, *Observer le jeune enfant en lieu d'accueil*, Toulouse, Érès, 2019.

> propose un truc, un autre arrive, c'était… C'était vraiment du bonheur de les voir jouer comme ça[1322].

La position que cette mère évoque est celle de la mise en retrait et de l'observation aujourd'hui enseignée et pensée comme essentielle dans les lieux de prise en charge des jeunes enfants[1323]. La précision de ses souvenirs de certaines scènes et l'évocation du plaisir de l'observation témoignent de son appétence pour cette position, et renverse l'idée d'un apprentissage descendant de l'adulte à l'enfant : les enfants apprennent ensemble à-travers l'autonomie qui leur est laissée, et les adultes apprennent en les observant. Les notes manuscrites d'une mère du collectif parisien « Tobogan » montrent également sa capacité à se mettre en posture d'observation ici autour des jeux des enfants :

> Jeux d'eau
>
> Le petit donne envie aux grands qui peut à peut l'écarte de son jeux pour prendre la place
>
> Retour du petit qui est un moment intégré puis qui s'écarte de lui même pour demander à l'adulte par ses pleurs qu'on lui redonne l'exclusivité du jeux
>
> donner l'idée de jouer à « cache-tampon » c'est une fille qui me rappelle le nom du jeu dont je donne en deux mots le thème.
>
> Guillaume se promène les mains dans les poches.
>
> Chloé attrape Olivia, et la sœur de Pauline[1324]

La formation de cette mère, titulaire d'un DEA d'anthropologie, explique également sa capacité à se mettre dans une position d'observation et à prendre ces notes descriptives – tout comme son choix de les conserver jusqu'à aujourd'hui. La mention de son intervention dans les jeux montre également qu'elle essaie de tenir sa posture de retrait, en ne donnant qu'en « deux mots » une idée de jeux aux enfants, avant de les laisser à nouveau fonctionner entre elles et eux. L'existence de ces notes montre enfin que sa posture d'observation au sein du collectif est suffisamment acceptée

---

[1322] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.

[1323] J.-R. APPELL, « L'observation en multi-accueil », *Spirale – Revue de recherches en éducation*, n°97, 2021, p. 141-143.

[1324] Archives privées de Madeleine lui ayant été restituées depuis, Notes manuscrites, s.d. Les fautes d'orthographes et l'organisation graphique de ces notes ont été conservées ici pour essayer de restituer leur caractère pris « à a volée ».

pour qu'elle puisse y consacrer du temps. De plus, d'autres feuillets de ses notes montrent une discussion à leur sujet avec l'ensemble des parents du collectif. L'observation dépasse donc le simple intérêt individuel et est intégrée dans les échanges entre adultes au sein du collectif. Dans certaines crèches universitaires, comme cela a déjà été évoqué dans le chapitre les concernant, des étudiant·es en psychologie viennent également faire des observations, ce qui a sans doute également été un vecteur de démocratisation de cette posture, puisque les parents sont alors en contact proche avec elles. Leur position peut parfois générer des difficultés, comme s'en souvient Jeanne pour l'une d'entre elles, qui fait ses observations à voix haute, de manière parfois maladroite :

> J'étais pas contre si tu veux, mais c'est la façon dont elle le faisait ouvertement, en faisant ses commentaires devant tout le monde, et aux parents en plus ! En comparant avec le sien de gamin, tu te rends compte ! À tel âge il doit être capable de faire ci, de faire là. C'était un nourrisson ! Je me rappelle elle le prenait comme ça et tout ! Enfin non mais quand même ![1325]

Cet extrait, qui évoque une situation qui m'a été présentée comme unique, permet de percevoir que le contact entre les parents et ces étudiantes faisait alors partie de ces projets, mais surtout que la posture d'observation ne doit pas s'accompagner d'un esprit de comparaison entre les enfants, au risque d'être alors rejetée, tout comme le recours à une posture d'experte auprès des parents.

Cette appétence pour l'observation des enfants se retrouve dans l'usage fréquent de la vidéo au sein de ces projets. Ce medium est alors déjà utilisé par des professionnelles de la petite enfance pour appuyer des observations d'enfants[1326] comme s'en souvient notamment la psychologue Geneviève Appell dans un ouvrage consacré à ce sujet[1327], où elle souligne la place que la vidéo a occupé pour convaincre les décideurs politiques de la nécessité de transformer la prise en charge des jeunes enfants. Si la plupart des films amateurs tournés dans les projets alternatifs étudiés dans cette thèse n'ont malheureusement pas été conservés, Louise, du collectif angevin « La ribambelle », a eu la générosité de faire transférer pour moi le film qu'elle avait encore en VHS sur

---

[1325] Entretien avec Jeanne, 29 novembre 2021, à son domicile dans la région lyonnaise.

[1326] P. Garnier, dans *Ce dont les enfants sont capables*, *op. cit.*, signale également le film « Familiarisation avec l'eau d'enfants du premier âge » réalisé en 1970 pour présenter l'expérience réalisée autour des « bébés nageurs » à l'Institut national des sports.

[1327] G. APPELL, « Les images dans mon travail en pouponnière (1948-1989) », *Vidéo et accueil des jeunes enfants*, Toulouse, Érès, 2002, p. 45-51.

un DVD. J’ai ainsi pu visionner à plusieurs reprises ce film d’une vingtaine de minutes tourné en 1984. Il est constitué pour l’essentiel de plans sur les enfants, dont la longueur de certains laisse percevoir une habitude et un intérêt pour leur observation à leur rythme et dans l’ensemble de leurs activités. Ainsi, à la quatrième minute, un plan de presque une minute s’attarde sur un enfant d’un peu plus de six mois, allongé sur un tapis, en train d’essayer en vain d’attraper un jouet en forme de tortue avant de se mettre à pleurer. S’entend alors une voix adulte qui lui demande ce qui lui arrive, tout en le laissant essayer de se débrouiller seul. La caméra n’est pas coupée, les pleurs de l’enfant sont montrés comme une des étapes de ses tentatives :

Figure 17 Capture d'écran du film auto-produit *La ribambelle. Collectif d'enfants,* 1984, 4min39.

Le plus long plan séquence dure de 10 minutes 10 à 11 minutes 26. Il suit deux enfants plus grands, ayant sans doute autour de trois ans, qui essaient de jouer au tennis avec un caillou et deux pelles puis une balle. Leurs nombreuses tentatives sont toutes montrées (« plus loin », « plus près », tenue de la pelle très haut). L’un d’eux essaie à plusieurs reprises d’apprendre à l’autre à envoyer sa balle

avec sa pelle, en lui faisant de nombreuses démonstrations, jusqu'à finalement arrêter le jeu en disant « tu ne sais pas jouer au tennis » :

Figure 18 Capture d'écran du film auto-produit *La ribambelle. Collectif d'enfants,* 1984, 11min18.

Au moment du tournage, l'échange entre ces deux enfants a dû être repéré suffisamment rapidement pour pouvoir le saisir sur le vif, ce qui indique une certaine vigilance quant aux activités des enfants, et il a été décidé au montage de le conserver dans son intégralité. Un peu plus loin, à 16 minutes 10, un long plan séquence de presque une minute se concentre cette fois-ci sur un enfant d'environ un an marchant de manière hésitante. La caméra suit ses pas titubants, alors qu'il est entouré de nombreux enfants et adultes beaucoup plus dynamiques. Cette concentration sur le rythme des pas de ce jeune enfant, quel que soit le rythme des adultes et des enfants plus grands autour de lui, montre à nouveau une capacité à s'arrêter sur chaque enfant au sein du collectif pour s'intéresser à son rythme, à sa manière d'y évoluer. Un document conservé dans les archives du

collectif angevin « La ribambelle » et intitulé « Y a-t-il des recettes pour bien dormir ? » témoigne également de l'importance accordée à l'observation dans la résolution des difficultés rencontrées avec les enfants :

> Quand un enfant dort mal, on peut se demander :
>
> - Comment il s'endort ?
> - Dans quelles conditions matérielles ?
> - Comment se passe son « sommeil calme » ?
>
> A-t-il la possibilité :
>
> - de se blottir ?
> - de sucer son pouce, son drap ou autre chose ?[1328]

Malgré son titre, ce document ne propose pas de « recettes » mais bien des clefs pour observer son enfant. Il n'est pas simplement dit aux parents d'observer le sommeil de leur enfant, mais leur est indiqué en quelques mots ce qui doit être cherché dans cette observation. Ce document n'étant pas davantage contextualisé au sein des archives, il n'a pas été possible de déterminer qui l'avait rédigé et dans quelles circonstances, mais il est très probable qu'il ait été rédigé pour les parents du collectif en difficulté chez eux, à partir de savoirs pratiques partagés au sein du collectif. Il montre l'apprentissage et la constitution progressive d'une connaissance qu'on cherche ensuite à partager. Le fait que ces savoirs touchent ici au sommeil impliquent des phases d'observation des enfants au moment des siestes, qui peuvent pourtant être aussi un moment de repos pour les adultes du collectif. L'existence de ce document témoigne donc d'un intérêt pour l'observation des enfants dans tous les moments de leur présence au sein du collectif, éveillés ou endormis, et une utilisation des résultats de ces observations dans les pratiques avec les enfants. D'un point de vue pédagogique, la mise en œuvre de ces pratiques se retrouve particulièrement dans les choix faits pour l'aménagement du local.

[1328] Archives du collectif conservées par Geneviève lui ayant été restituées depuis et déposées aux Centre des archives du féminisme d'Angers, « Y a-t-il des recettes pour bien dormir ? », s.d.

II. Le local : incarnation de nouvelles pratiques pédagogiques

Ma visite de la crèche rennaise « Fruits de la passion » m'a aidée à percevoir l'importance du local dans l'incarnation de ces projets. En effet, cette crèche est dans la même maison depuis presque 40 ans. Cette maison a été aménagée progressivement par les parents comme le décrit Suzanne, la salariée avec qui je viens faire un entretien :

> Alors ici ce n'était pas aménagé, c'était un garage. Donc on n'était que à l'étage, il n'y avait pas l'extension, là où il y a la cuisine, c'était une fenêtre après. Donc on avait les deux chambres, la salle de jeux là-haut et puis la cuisine minuscule ! Alors c'est les parents qui amenaient le repas, t'avais l'évier, le frigo, tout ça, et la table avec les enfants, on était toujours étriqués là-dedans, on l'est toujours maintenant d'ailleurs… Les toilettes et puis le petit hall donc on entrait par le côté[1329].

Cette description au passé appuyée sur le lieu dans lequel nous nous trouvons montre que tout en ayant évolué, la maison conserve la mémoire de ces évolutions, qui peuvent facilement être expliquées et incarnées. La position des parents au début du projet et à l'époque où je visite les lieux est toujours la même : « étriquée », et je peux facilement les imaginer aux débuts du projet. Se ressent également dans ces locaux l'accumulation des aménagements effectués par des générations de parents, dans la cohabitation de peintures différentes, de constructions pour les enfants accolées les unes aux autres, de différentes générations de mobilier. J'ai visité peu de crèches lors de mes entretiens, mais ma visite de la crèche parentale lyonnaise « La ribambelle » et de la crèche universitaire de Lille, qui avait toutes deux changé de locaux récemment, ont été essentielles pour percevoir la différence avec cette visite rennaise. Les personnes que j'y ai rencontrées savaient ainsi que la crèche dans laquelle elles travaillaient était née ailleurs, mais n'avaient aucune image de cet ailleurs et se déclaraient d'ailleurs impuissantes à me l'évoquer précisément. Je n'y pas retrouvé l'historicité inscrite dans les murs des « Fruits de la passion », car les nouveaux locaux présentaient une uniformisation de leurs aménagements correspondant à ceux des crèches municipales contemporaines : sol en matière lavable d'une couleur unie plutôt vive, couleurs claires sur tous les murs, mobilier en bois d'une même gamme adaptée aux enfants. La

[1329] Entretien avec Suzanne, 28 juin 2019, dans les locaux de la crèche parentale « Fruits de la passion », à Rennes.

dimension de bricolage et d'accumulation ressentie à « Fruits de la passion » n'y était pas du tout présente.

Les choix d'aménagement des locaux faits dans les différents projets étudiés dans cette thèse doivent être analysés comme la rencontre d'une envie de renouveau pédagogique et de contraintes matérielles et financières. Les principaux choix d'aménagement de ces locaux se caractérisent d'abord par une volonté de les adapter pour une plus grande autonomie des enfants. Ainsi, l'ouverture intérieure, pensée contre l'organisation par sections des crèches municipales, doit permettre de développer les relations et apprentissages entre enfants quel que soit leur âge. L'aménagement des lieux à leur hauteur doit également leur permettre de se les approprier pleinement. Enfin, l'ouverture de ces locaux sur leur quartier voire au-delà s'inscrit dans une volonté de mettre fin à la « ségrégation de l'enfance »[1330] en dehors du monde des adultes.

A. Ouvrir les sections

Dans leur manuel sur les crèches municipales, régulièrement réédité à la période étudiée, les médecins Françoise Davidson et Paulette Maguin détaillent leur organisation selon trois sections : celle des petits, celle des moyens et celle des grands, où les enfants restent environ une année[1331]. Une critique de cette séparation par sections ou « classes d'âge »[1332] se retrouve dans tous les projets alternatifs étudiés dans cette thèse. Cette critique de l'organisation par sections repose sur deux arguments. Le premier est que, comme le défend Françoise Lenoble-Prédine dans son projet pour des centres de la petite enfance, les étapes du développement de l'enfant sont à la fois continues chez chaque enfant et variables d'un enfant à l'autre. La séparation par âges est donc dénoncée comme arbitraire :

> De même, le souci de donner à l'enfant une éducation individualisée ne doit pas aboutir à l'isoler, mais au contraire à lui offrir des possibilités variées d'insertion dans le milieu. C'est pourquoi, il serait bon de limiter le cloisonnement arbitraire par âge et de grouper – en certaines occasions du moins – des enfants d'âge différent qui peuvent, en effet, soit avoir néanmoins

[1330] P. ARIES, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime*, *op. cit.*
[1331] F. DAVIDSON et P. MAGUIN, *Les Crèches*, *op. cit.*
[1332] Cette expression est employée à plusieurs sans que son origine ait pu clairement être établie. Classiquement utilisée dans les sciences sociales, il est probable, étant donné le profil professionnel d'une partie des acteurs et actrices de ces projets, que cette filiation soit celle à retenir, plus qu'une référence à l'expression « classe sociale ».

> atteint le même niveau de développement, soit partager les mêmes intérêts, et de fait s'apporter une aide réciproque[1333].

Néanmoins, certains des projets étudiés dans cette thèse, les collectifs enfants-parents notamment, accueillent rarement dans leurs débuts les enfants ne sachant pas marcher pour des raisons de manque de personnel et d'espace. L'implicite d'organisation derrière leurs revendications n'est donc pas toujours le même. C'est dans le projet de centres de la petite enfance que la place des nourrissons a sans doute été la plus réfléchie. Comme cela a déjà été évoqué, Françoise Lenoble-Prédine évoque à plusieurs reprises, en entretien, l'adoption de sa proposition de faire des berceaux transparents pour que les nourrissons puissent voir ce qui les entoure, mais aussi être vus par les autres enfants. L'enjeu de la fin de la séparation par classes d'âges est également envisagé d'un point de vue architectural dans l'exposition présentée à l'INRDP :

> C'est pourquoi la partie architecturale s'est orientée vers la définition d'un espace continu, au sein duquel les enfants, seuls ou en groupe, peuvent passer de façon très fluide et simultanée d'une activité à une autre. Cependant, l'enfant ayant besoin de repères dans son espace physique, ce continuum est distribué en de nombreux « coins » nettement caractérisés, de façon à permettre à l'enfant de se reconnaître et de s'orienter facilement. Ces lieux, nettement individualisés, sont définis spatialement mais aussi par l'existence d'installations fixes ou mobiles telles que rangements, meubles, coffres à jouets… et d'équipements tels que des points d'eau[1334].

Le catalogue réalisé par le Secrétariat général du groupe central des villes nouvelles et présentant plusieurs centres de la petite enfance montre qu'à Lille a été réalisé un de ces coins spécialement pour les nourrissons, avec un bac matelassé installé à un niveau légèrement plus bas que le plancher, permettant d'y laisser les bébés ramper tout en étant au milieu des autres enfants[1335] :

[1333] AP FLP, Projet « Pour des centres de la petite enfance », septembre 1970.

[1334] AP FLP, Catalogue de l'exposition de l'association « Pour des centres de la petite enfance », INRDP, octobre 1971-mi-février 1972.

[1335] D. ALDUY, B. FERRE, J.-E. ROULLIER, et FRANCE. GROUPE CENTRAL DES VILLES NOUVELLES, *8 centres de l'enfance*, Paris, Secrétariat général du Groupe central des villes nouvelles, 1978, p. 15.

Figure 19 Le bac à bébé, *8 centres de l'enfance*, Secrétariat du groupe central des villes nouvelles, Paris, 1978.

Les centres de la petite enfance, du fait de leur insertion dans le programme architectural des villes nouvelles, sont les seuls à pouvoir envisager de telles réalisations intégrées à la dalle du bâtiment, qui dépasse ici le fait d'enlever les murs pour ouvrir les sections mais intègre également à la réflexion architecturale le déplacement au ras du sol des bébés. Dans la plupart des projets étudiés dans cette thèse, l'ouverture se matérialise dans le choix de ne pas fermer les portes des différentes pièces, afin que les enfants puissent circuler librement d'un lieu à l'autre. Les enfants cohabitent souvent ensemble dans la seule pièce de vie comme le montre la photo suivante du collectif lyonnais « La ribambelle » :

Figure 20 Intérieur du collectif lyonnais « La ribambelle », [1981], album de la crèche.

Le second argument en faveur d'une cohabitation des enfants de tous les âges est que cela leur permet de se rencontrer et d'enrichir davantage leurs expériences quotidiennes. L'absence de séparation par classe d'âge pour un groupe d'enfants de trois à six ans dans le collectif « Tobogan » est ainsi longuement analysée par Nelly Feurhahn, une psychologue qui y a fait plusieurs observations et en tire ensuite un article sur le sujet :

> Les âges s'étalent de 3 à 6 ans. L'avantage de ces écarts est de permettre un brassage des rôles finalement assez étendu. Les partenaires de jeu se cherchent selon leur état du moment, leurs difficultés, ce qui donne lieu à des progressions ou des régressions transitoires, des percées de rôles dont la valeur éducative est évidente. Cette mouvance des âges fait que chacun à son tour peut être le plus jeune puis le plus âgé d'un groupe. Cette variabilité n'existe pas dans les

> groupes par classe d'âge où les enfants sont enfermés dans leur groupe de pairs ; où les tensions et les rivalités sont de fait plus fortes et les places plus définitives[1336].

Le vocabulaire professionnel utilisé par cette psychologue n'est alors sans doute pas celui des parents du collectif, mais la possibilité qu'elle puisse faire de telles observations montre que ce choix est central dans l'organisation du collectif. Une originalité de « Tobogan » est d'avoir essayé de penser l'organisation entre enfants à la fois en ne les séparant pas selon leurs âges, tout en mettant en place la constitution d'une organisation par générations. En effet, quand les familles ayant fondé le collectif pour leur premier enfant en ont un deuxième, le groupe est scindé en deux, et un nouveau local est aménagé pour les plus grands. Deux groupes se distinguent donc finalement, qui chacun grandiront avec des écarts d'âge d'environ trois ans (les enfants y restent jusqu'à six ans), et une certaine fluidité entre eux selon les départs et les arrivées. Ce choix est à mettre en lien avec le rapport de ce collectif à son nom, évoqué dans le chapitre trois. Les membres du collectif ne souhaitent en effet pas le transmettre au moment de céder leur local à un autre groupe. « Tobogan » est à ce titre sans doute le collectif à s'être le moins envisagé comme une personne morale, en considérant son incarnation dans des individu·es comme centrale. Le collectif angevin « La ribambelle », où les enfants sont accueillis jusqu'à trois ans, fait le choix de continuer à accueillir les enfants plus grands le mercredi et souligne également l'intérêt pour les enfants de cette rencontre entre les âges :

> Le mercredi et pendant les vacances scolaires le collectif accueille « les anciens », ceux qui ont plus de trois ans et qui sont scolarisés. Le collectif reste leur lieu et ce jour-là l'animation est différente : lecture, danse, discussions… Leur présence stimule les 2 ans qui s'enhardissent… et on voit les 3 ans materner les bébés[1337].

Cet extrait montre à la fois un attachement à l'importance du lieu pour les enfants, même une fois qu'ils et elles ont quitté le collectif, une capacité d'observation des transformations provoquées par l'arrivée d'enfants plus grands sur les enfants encore présents tous les jours au collectif, et l'importance accordée à cette transmission entre enfants.

[1336] N. FEUERHAHN, « "Toboggan" un collectif enfants-parents », *op. cit.*

[1337] Archives privées de Louise lui ayant été restituées depuis, Livret *La ribambelle : Pour une transition douce : un mode de garde ni sauvage ni parallèle mais différent*, mai 1981.

Dans les crèches universitaires et les collectifs enfants-parents, la possibilité de ne pas séparer les enfants dépend aussi beaucoup du local. Edith, une des étudiantes à l'origine de la crèche des Beaux-Arts, se souvient ainsi de sa difficulté à faire accepter de créer une pièce séparée pour l'espace de sieste :

> Non c'était dans les étages, c'était même au deuxième étage, mais euh… C'est sous une verrière, c'était super beau ce local ! Très sonore par contre, très sonore. Ce qui m'a valu beaucoup d'ennuis parce qu'à un moment j'ai dit qu'il fallait qu'on fasse un mur. Parce que moi je pense que les enfants euh… Ben parce que c'était immense, le problème c'est que comme on est sous une verrière la lumière, pour dormir c'est pas terrible… Et le bruit ! Bon alors moi je me suis fait taper dessus carrément parce que euh… On m'a dit que c'était parce que ma fille dormait mal, que c'était une affaire privée quoi ! Ah non mais, des gens qui n'ont pas participé depuis le début et qui sans rien proposer d'ailleurs d'autre se mettent, disent que j'étais stalinienne, c'était voilà j'ai eu droits à des.. enfin… Mais bon, on était d'accord dans la crèche que c'était une bonne chose de monter un mur pour qu'au fond on puisse avoir un endroit plus calme pour les enfants[1338].

Cette anecdote montre que les choix d'aménagement reposent à la fois sur des idées théoriques et des contraintes pratiques, entre lesquelles les équilibres ne sont pas toujours imaginés de la même manière. La construction de ce mur pour isoler la pièce de sieste sera à nouveau au cœur d'un débat avec les services de PMI, comme cela a été évoqué dans les quelques pages sur la crèche des Beaux-Arts, car cette pièce sans fenêtre est perçue comme insalubre lors de l'une de leurs visites. Un changement de local peut également être l'occasion d'un retour sur ce choix de ne pas séparer les enfants comme s'en souvient Monique pour le collectif « Quel univers inventer ? » :

> On mettait tous les enfants ensembles. Mélange d'âge. Bien sûr on les protégeait par des tapis, les grands ils ne tombaient pas sur les bébés mais c'était… une philosophie, c'était… Alors que à un moment donné, d'ailleurs les locaux se sont prêtés un peu à ça malheureusement parce que les locaux, 43 rue des Bois, il y avait une partie à droite et une partie à gauche du hall, et du coup il y en a qui ont dit « Oh non on va mettre les petits à part », ils venaient d'avoir des bébés, ils n'étaient pas sécurisés, donc ils ont fait deux trucs séparés[1339].

[1338] Entretien avec Edith, 11 juillet 2019, à son domicile, Paris.
[1339] Entretien avec Monique, 24 février 2020, à son domicile, Paris.

Le « ils » utilisé par cette mère montre qu'elle prend ses distances avec cette décision prise par une autre génération de parents que la sienne, qu'elle a ensuite expérimentée en confiant sa deuxième fille à la crèche « QUI ? ». Le choix d'une telle ouverture des lieux ne relève donc pas de l'évidence pour tous les parents, et peut changer selon les générations. Il est néanmoins très présent dans les débuts de ces projets, associé à une volonté d'aménager les locaux à hauteur d'enfants.

B. Aménagement du local à hauteur d'enfants

> Il y avait une pièce qui était normale, où il y avait la cuisine, l'accueil. Après il y avait une pièce qui était en contrebas et qui faisait six mètres de haut. Et là-dedans il y a eu tout un truc de jeu inventé avec des escaliers qui descendent, qui remontent, des filets… les enfants étaient suspendus quoi, suspendus ! Et la dernière pièce il y avait un piano et je ne sais pas quoi. Pour moi l'aménagement c'était un truc qui était très très fort. Après j'ai travaillé à Navir[1340] et tout le truc c'était la pédagogie se reflète dans l'espace. C'était notre grand truc. L'espace, en fait la pédagogie, est un lieu[1341].

À la suite de cet échange, Monique, une des mères à l'origine du collectif parisien « Quel univers inventer ? » me montre plusieurs des livres qu'elle a réalisés avec l'association Navir, et évoque longuement plusieurs projets d'aménagement auxquels elle a contribué. Le collectif enfants-parents « Quel univers inventer ? » est celui qui a le plus théorisé l'enjeu de l'aménagement dans les premiers numéros de la *Gazette des collectifs enfants-parents*, en consacrant trois numéros successifs aux aménagements réalisés au moment de son déménagement dans un nouveau local. Cette spécificité tient sans doute à la présence de Didier Heintz parmi les parents, architecte et designer à l'origine de la fondation de l'association Navir dans laquelle Monique travaille ensuite. Leur témoignage dans les *Gazettes des collectifs-enfants* dit beaucoup de la place de la réflexion autour de l'aménagement dans ce projet :

> Ces réunions ont montré à quel point les parents ne s'étaient pas donné une vision d'ensemble de l'aménagement des locaux et de la façon dont ils voulaient y vivre. Par exemple, la cuisine se faisait dans le petit couloir de plus en plus utilisé comme débarras, à côté d'un évier très bas

[1340] Association spécialisée dans l'aménagement de lieux d'accueil pour les enfants, montée par Didier Heintz, un père ayant participé au collectif enfants-parents « Quel univers inventer ? » et dans laquelle Monique a ensuite travaillé plusieurs années.

[1341] Entretien avec Monique, 24 février 2020, à son domicile, Paris.

> destiné à l'origine à l'installation d'un coin-eau pour les grands. Du coup, contrairement au désir de tous qui est de faire la cuisine au milieu des enfants, l'un des parents se retrouvait isolé dans ce couloir mal adapté. A la suite de la réunion qui a fait apparaître cela, un réchaud a été installé dans la pièce principale. Puis on y a renoncé pour des raisons de sécurité et parce qu'une partie de la cuisine des petits a pu se préparer du côté des grands[1342].

Cet extrait montre que les effets de l'aménagement sur les parents et leur ressenti dans le collectif sont discutés en groupe. Est ici pointé un décalage entre un idéal de départ, cuisiner tous ensemble, et une réalité matérielle produite par le lieu où un parent se retrouve à faire la cuisine seul dans un couloir. Ce constat amène les parents à prendre conscience qu'ils et elles n'ont pas pensé l'aménagement de manière globale, puis à réinterroger l'ensemble de leur projet en intégrant leurs contraintes financières et les limites de leur local. Le lien entre aménagement du local et sens de leur projet se retrouve également dans deux autres extraits de leur témoignage :

> L'espace devait pouvoir toujours rester ce champ d'exploration, de messages qu'il est lorsqu'il n'est pas fini, définitif. Nous avons senti qu'à travers ces travaux, c'est l'image que le collectif se fait de lui-même que nous touchions[1343].

Puis :

> Mais tout doit être modulé en fonction des capitaux, des locaux de base, du temps, de la compétence des parents, de leur motivation et puis du « vieillissement » ou du renouvellement des enfants. Un des problèmes évoqués fut celui de la reprise par de nouveaux parents, des locaux aménagés par d'autres. De tout façon en matière d'aménagement le pouvoir est à l'imagination[1344].

L'aménagement de l'espace est présenté à la fois comme une image du collectif, et comme une émanation des adultes et des enfants qui le composent, ce qui amène à accepter la nécessité de potentiels changements réguliers de l'aménagement en fonction de l'évolution des membres composant le projet. Cette place accordée à l'imagination se retrouve également dans le projet de

---

[1342] « L'aménagement de l'espace. L'histoire de la recherche du collectif QUI. Deuxième partie », *La gazette des collectifs enfants-parents*, n°6, janvier 1983, p. 4.

[1343] « L'aménagement de l'espace. L'histoire de la recherche du collectif QUI. Troisième partie », *La gazette des collectifs enfants-parents*, n°7, mai 1983, p. 46

[1344] « Colloque des collectifs enfants-parents », *Gazette de l'ACEP* n°9, mars 1984, p. 2.

Françoise Lenoble-Prédine « Pour des centres de la petite enfance », qui là aussi ne connaît alors pas de limites car il s'agit avant tout d'un projet théorique :

> Afin de favoriser la puissance imaginative et créatrice de l'enfant volumes et forces seront conçues pour qu'il puisse multiplier les fonctions de l'objet. De même, pour favoriser plus particulièrement chez l'enfant le développement moteur ainsi que la construction de l'image du corps, on proposera des volumes ouverts, tels que des conques, des sphères creuses, des structures habitables. D'une façon générale, il serait intéressant d'imaginer les éléments les plus appropriés à l'entraînement autonome de l'enfant, car l'enfant doit pouvoir maîtriser son corps en l'exerçant quand il en éprouve le besoin[1345].

Imaginer d'autres aménagements de l'espace est ici défendu comme un moyen de stimuler l'imagination et la création des enfants, en les confrontant à des situations qu'ils et elles ne rencontreraient pas dans la vie quotidienne. Le manque de moyens ne permet souvent pas aux projets étudiés dans cette thèse de proposer de tels aménagements, mais cette stimulation de l'imagination peut y être entretenue par des détournements d'usages. Ainsi, le collectif « Tobogan » doit son nom au fait qu'une des portes de l'appartement dans lequel il se tient d'abord a été retirée et placée pour que les enfants puissent y entrer en glissant dessus à la manière d'un toboggan. Dans un des premiers locaux du collectif « Quel univers inventer ? », les enfants peuvent entrer et sortir par la fenêtre, usage présenté et commenté dans le livret consacré à l'aménagement du local du collectif avec trois photos en l'appui montrant les enfants utiliser des poubelles pour rentrer par la fenêtre :

[1345] AP FLP, Projet « Pour des centres de la petite enfance », septembre 1970.

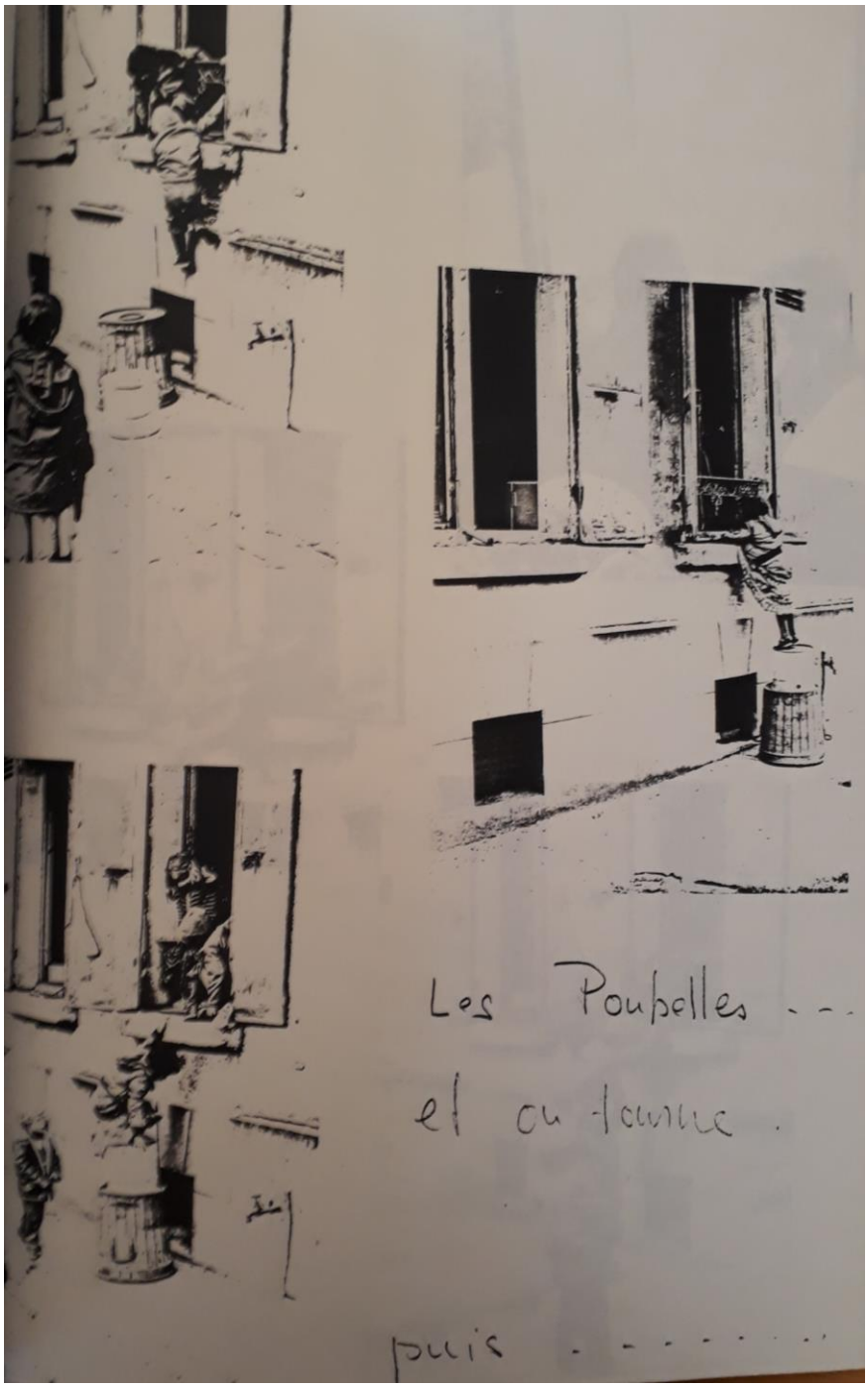

Figure 21 Livret autoédité, « L'aménagement de la crèche QUI. 43 rue des Bois », s.d. Archives privées de Monique.

Dans les collectifs où l'aménagement du local n'est pas autant théorisé et est limité par les contraintes matérielles et financières, il reste l'incarnation d'une partie du renouveau pédagogique recherché, notamment en mettant en œuvre le plus possible une libre motricité des enfants. Un échange entre Marc et Geneviève, les deux permanents de « La ribambelle » angevine, montre que ce choix fait partie des apprentissages qu'il et elles ont progressivement intégrés dans leur pratique professionnelle et à propos desquels il et elle sont convaincu·es au point d'en faire un enjeu de transmission :

> Geneviève : le fait aussi que les enfants à cet âge-là ils ont besoin de bouger pour apprendre et ça c'est quelque chose qui n'était pas forcément admis par les professionnels, que les enfants aient besoin de bouger quand on leur raconte une histoire ou quand on chante une chanson… Maintenant on sait qu'avec les neurosciences c'est nécessaire mais à l'époque on le savait déjà quelque part !
>
> Marc : Par exemple il y avait une cité […] et on y allait assez souvent, à-travers les bois, il y avait déjà le théâtre de verdure, des arbres repérés où les mômes pouvaient grimper et je me rappelle de chaque parent qui vient qui dit « mais c'est incroyable, moi mes parents m'ont toujours interdit de grimper dans les arbres et toi tu cherches les arbres pour grimper ! »
>
> Geneviève : un truc tout bête par exemple moi je me suis encore battue avec ça il n'y a pas longtemps mais il y a des professionnelles qui ne supportent pas que les enfants fassent du toboggan dans les deux sens, il y a un sens. […] Parce que sinon ils vont se bousculer tout ça… Moi je me suis battue avec ça, il a fallu que je ramène plein de bouquins, de choses que j'avais lues pour leur montrer qu'on se rend compte que ça ne sert à rien ![1346].

Cet échange montre bien dans quelles pratiques quotidiennes peut s'incarner le choix de laisser les enfants explorer librement leurs capacités corporelles : grimper aux arbres, remonter le toboggan plutôt que le descendre, ou encore pouvoir bouger même au moment de raconter une histoire. Avec le recul de leur pratique avec les enfants, Marc et Geneviève sont convaincus des bienfaits de ce choix et ne peuvent plus revenir dessus, comme le montre le temps que prend Geneviève pour convaincre ses collègues. Dans la même perspective, les parents de « La ribambelle » lyonnaise font le choix de laisser le plus possible leurs enfants pieds nus, après que la pédiatre du collectif le

[1346] Entretien avec Geneviève, Marc et Louise, réalisé le 26 août 2019, au domicile de Geneviève dans la région angevine.

leur a conseillé[1347]. Les sources d'inspiration pour ces choix sont donc à nouveau multiples. Quand elle évoque ses souvenirs de la crèche universitaire de Lyon 2, Jeanne se souvient néanmoins des limites imposées par le manque de moyens aux envies qu'elle avait alors pour la libre circulation des enfants :

> Non on n'avait pas les moyens. Le mercredi si tu veux, étant donné qu'on prenait des enfants plus grands, on les prenait jusqu'à six ans, on faisait des petits ateliers. Alors l'été c'était formidable parce qu'on pouvait faire dans le jardin. Mais sinon tu te rends compte, on avait deux pièces, qui étaient pleines ! On n'aurait pas pu ! Donc là effectivement on faisait des petits ateliers mais bon c'était de la peinture aux doigts, c'était de la pâte à modeler, c'était pas grand-chose, ça n'avait rien à voir avec ce qu'ils faisaient aux Beaux-Arts ! Et puis moi ce qui m'avait plu aux Beaux-Arts c'est que si tu veux, les gamins, il n'y avait rien d'imposé. Ils naviguaient d'un atelier à l'autre, ils étaient acceptés dès qu'ils arrivaient, ils repartaient, ils pouvaient. Et tu vois à ce moment-là nous on avait plein la tête de toutes ces écoles parallèles. C'était ça qu'on voulait créer en gros. Donc on n'était pas bien au courant, on essayait de chercher[1348].

Ce témoignage montre bien comment les locaux peuvent être une limite aux projets éducatifs alors imaginés. Néanmoins, dès que les enfants sont moins nombreux, des expériences sont tentées, où l'aspiration à cette libre circulation des enfants est très forte.

Dans la majorité des projets étudiés dans cette thèse, un élément central de cette libre motricité des enfants est d'aménager des espaces dans lesquels ils et elles peuvent prendre des risques, notamment celui de chuter. Ce choix passe souvent par la réalisation de plateformes de jeu en hauteur, qui signifient que les parents acceptent de prendre le risque d'une chute comme s'en souvient un couple à l'origine du collectif lyonnais « La ribambelle » :

> Jean - Et puis on voulait qu'il soit permis un certain nombre de choses, on ne voulait pas que la sécurité soit le seul atout par exemple l'aménagement intérieur. On avait aménagé un placard avec une petite plate-forme, des échelles dans le placard et tout et bon… En termes de sécurité on était souvent contestés là-dessus, il y en a qui disaient « c'est dangereux pour les enfants »…

[1347] D'après les souvenirs de Nicole et Jean.
[1348] Entretien avec Jeanne, 29 novembre 2021, à son domicile dans la région lyonnaise.

> Enfin il n'y a jamais eu de problème ! Effectivement là-dessus. Mais on voulait qu'il y ait une certaine permissivité pour les enfants tout en étant présents pour que ça soit possible.
>
> Nicole - Le médecin de PMI avait failli nous demander de la démolir et après les avoir vus jouer elle avait dit « ils sont heureux, je ne peux rien faire contre vous ». Elle avait dit une phrase de cet ordre-là. Elle ne l'a pas dit comme ça mais manifestement on sentait qu'elle était touchée par ce qui se passait et qu'elle avait envie que ça continue d'exister[1349].

Le témoignage de ces parents montre bien cette acceptation de la prise de risque, sur laquelle il leur a, semble-t-il, été régulièrement demandé de se justifier. La reconstruction des souvenirs de cette mère sur la réaction du médecin de PMI montre, comme l'a souligné Pascale Garnier à propos des récits sur les premières expériences de bébés nageurs, « un processus de traduction de toute une série de conditions matérielles et humaines en un récit qui ne laisse plus apparaître que l'enfant et ses capacités »[1350]. Ces souvenirs montrent également la force de l'expérience visuelle en laquelle croient ses parents pour convaincre du bien-fondé de leurs choix éducatifs. Si je n'ai pas réussi à retrouver de photo du placard aménagé à « La ribambelle », une photo du local atteste de la présence d'escabeaux sur lesquels les enfants peuvent monter :

[1349] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.
[1350] P. GARNIER, *Ce dont les enfants sont capables*, *op. cit.*, p. 223.

Figure 22 Intérieur du collectif lyonnais « La ribambelle », [1981], album de la crèche.

Le choix de prendre cette photo, qui se trouve toujours aujourd'hui dans les albums consultables à la crèche, montre que les parents voient dans cette possibilité de prise de risque une dimension importante de leur projet. L'idée d'une libre circulation des enfants dans un local ouvert se double donc d'une volonté de leur offrir, par l'aménagement de structures spécifiques, la possibilité de tester leurs limites physiques, à la fois vues comme un moyen d'assurer leur développement psychomoteur et comme une marque de confiance quant à leurs capacités. L'analyse de Pascale

Garnier quant à la défense de l'apprentissage de la marche sans appareil au XVIIIe siècle comme une reconnaissance des adultes de la commune humanité des enfants correspond tout à fait à cette situation : « en supprimant tout l'attirail qui entoure les enfants, il ne s'agit pas seulement pour les adultes de les laisser se risquer à faire tout seuls leurs « premiers pas ». C'est encore reconnaître dans ce risque leur commune dignité d'homme. En ce sens, la critique des artifices que sont maillots, chariots, lisières et bourrelets peut être généralisée à l'ensemble d'un assujettissement des hommes par d'autres hommes dissimulé sous l'apparence d'une extrême bienveillance »[1351]. Les parents partent ici du principe que les enfants seront capables d'être attentifs à ne pas tomber quand ils montent en hauteur, ajustant ainsi les capacités respectives accordées aux enfants et aux adultes. Le choix de faire des constructions en hauteur peut être motivé par des choix pédagogiques, mais aussi par la petitesse des locaux trouvés comme s'en souvient une des mères à l'origine du collectif « Fruits de la passion » à Rennes :

> Alors, ce qui est important d'aménager, alors tout le monde était plus ou moins bricoleur donc en effet on avait fait une plateforme en hauteur pour les enfants… Il y avait quoi, il y avait une chambre. On avait six, sept enfants maximum. Mais on n'avait pas plus d'espace possible de toutes manières. Je me souviens de la pièce principale, il y avait un coin cuisine… Je ne me souviens plus de tout… Et puis il y avait cette estrade qu'on avait fait un petit peu en hauteur pour les plus grands. Ils devaient être trois, trois grands et les petits dans des lits[1352].

Dans ce collectif, l'estrade en hauteur permet d'aménager un espace aux grands, et rejoint dans cette perspective l'idée des coins développée plus haut par Françoise Lenoble-Prédine. Ces espaces en hauteur sont également des lieux où les adultes ne peuvent pas aller, qui permettent de réserver aux enfants une partie de l'espace commun et leur accorde une forme de privilège sur ces espaces, offrant ainsi aux enfants un espace sur lequel les adultes n'ont pas de contrôle. Cette acceptation du danger se retrouve également dans la place accordée à la cuisine, souvent centrale car les moments de repas sont envisagés comme essentiels pour le collectif, et rarement séparée des enfants. Ainsi, dans le film sur le collectif angevin « La ribambelle » évoqué plus haut, une scène montre une des permanentes entourée d'enfants en train de sortir un poulet rôti du four. Si elle leur

---

[1351] *Ibid.*, p. 64.

[1352] Entretien avec plusieurs parents du collectif « Fruits de la passion », 26 mars 2019, au domicile d'une des mères, à Rennes.

signale bien de faire attention de ne pas se brûler, les enfants ont accès à la cuisine qui est considérée comme un espace de vie commune même quand le four est allumé :

Figure 23 Capture d'écran du film auto-produit *La ribambelle. Collectif d'enfants*, 1984, 19min40.

Les recherches pédagogiques concernant l'aménagement du local se doublent de recherches concernant le mobilier. Une des volontés qui ressort le plus souvent à son propos est de ne pas concevoir du mobilier limité à un seul usage, mais d'imaginer des meubles qui ouvrent le champ des possibles quant à leur utilisation et dont les enfants puissent s'emparer. Les travaux du groupe de travail sur le mobilier monté au moment de réaliser le Centre de la petite enfance de l'Arche-Guédon inscrivent leur travail sur le mobilier dans un projet pédagogique plus vaste :

> Il ne s'agit pas de meubler un équipement, de le garnir de meubles, mais de l'aménager : c'est à dire d'organiser l'espace en fonction d'un projet de pratique sociale, un projet de pédagogie active. Le rôle d'aménageur revient aux utilisateurs, le mobilier n'est qu'un instrument au

> service de l'opérateur. Toutes les activités du jeune enfant sont, sans discrimination, fondamentales dans le processus de développement de sa personnalité[1353].

Comme pour l'aménagement, la recherche autour du mobilier est envisagée comme une manière d'incarner le renouveau pédagogique recherché. Tous les projets étudiés dans cette thèse n'ont cependant pas les moyens de fonctionner avec des groupes de travail pour investir ensuite dans un mobilier complètement renouvelé. La majorité d'entre eux se meublent grâce à de la débrouille, de la récupération et du bricolage comme s'en souvient Jeanne pour la crèche de l'université Lyon 2 :

> Mais alors lui[1354] il nous faisait plutôt du bricolage. C'est-à-dire que par exemple là où on avait installé la table à manger [le médecin-conseil de l'université] n'avait pas prévu que peut-être au-dessus il fallait des étagères ou quelque chose donc là il nous a fabriqué un petit meuble avec des portes coulissantes je me rappelle il les avait peintes en bleu et c'est là qu'on mettait les sacs des enfants. Donc les parents ils fournissaient les couches, ils fournissaient bien les biberons, j'ai expliqué avec l'histoire du frigo et tout ça. [...] Et donc là on mettait les petits sacs avec les noms des enfants et donc à chaque fois on lange tel enfant on prend les couches etc. etc. Donc voilà il avait fallu ça et lui il avait dit « je vous fais de la menuiserie »[1355].

La précision des souvenirs de Jeanne concernant les gestes effectués au moment du change montre que ce meuble a été créé et pensé en fonction des besoins spécifiques des utilisateurs et utilisatrices du lieu et de sa configuration. Cette nécessité de bricoler par soi-même des aménagements liés au manque de moyen permet donc également de créer des meubles parfaitement adaptés aux usages.

Ce recours au bricolage est souvent associé à une pratique de récupération, dont les pages de *Libération* ont gardé la trace. J'y ai en effet retrouvé plusieurs petites annonces passées par des crèches universitaires ou des collectifs enfants-parents pour se procurer du matériel. La crèche de l'École nationale des Beaux-Arts est celle qui utilise le plus régulièrement cet espace pour toutes sortes de besoin : annoncer des places vacantes, des mobilisations, mais aussi demander « des lits, des matelas de mousse, des coussins, des petites tables et petites chaises, des jouets, des livres etc. mais en bon état »[1356], ou encore « de petits lits ou rectangles de mousse pour coucher les

---

[1353] Bibliothèque Kandinsky, PAS 5, abac, *Recherche de critères de qualité dans le mobilier scolaire*, s. d.
[1354] Elle évoque ici un père dont l'enfant est accueilli à la crèche.
[1355] Entretien avec Jeanne, 29 novembre 2021, à son domicile dans la région lyonnaise.
[1356] *Libération*, rubrique des petites annonces, 27 octobre 1975.

petits »[1357]. Ces annonces, qui permettent de retrouver une part de la matérialité de ces projets, montrent à quel point, dans leurs premiers moments d'existence, ces projets relèvent de la « débrouille », tout en gardant une grande attention à l'autonomie des enfants. La demande de coussins et de matelas ne relève pas d'un manque de place – la crèche des Beaux-Arts disposait d'un espace relativement grand – mais d'une volonté que les enfants puissent être autonomes pour se coucher et organiser l'espace comme ils le souhaitent. Ces demandes témoignent également de la recherche d'une certaine modularité dans l'aménagement de l'espace. Les matelas de mousse peuvent ainsi servir à d'autres utilisations comme le montre la photo suivante de la crèche de Vincennes :

Figure 24 Université Paris 8. UFR Arts. Laboratoire de photographie (éditeur scientifique), « La crèche à Vincennes, » s.d., Bibliothèque numérique Paris 8.

[1357] *Libération*, rubrique des petites annonces, 17 octobre 1979.

Cette polyvalence du mobilier se retrouve dans une description de la crèche de Caen faite par un journaliste venu la visiter :

> Grimper sur les tables, s'asseoir dans une chaise retournée comme dans un… bateau, faire le train avec les uns et les autres, voilà qui est merveilleux lorsqu'on a deux ou trois ans. Chaises et tables sont « polyvalentes ». Elles ont forme de gros et petits cubes creux qu'on peut retourner, pousser, mettre bout à bout, transformer en tunnel, en maison, en voiture, bref en tout ce qu'on veut… et même… en chaises et table à l'heure du repas[1358].

Si une telle description peut paraître bien commune aujourd'hui, cet aménagement est encore très nouveau en 1973, comme en témoigne le titre de l'article, qui insiste sur ce point. L'extrait cité est d'ailleurs positionné en chapeau de l'article. Une autre petite annonce publiée pour la crèche de Lyon 2 a également pour objet le mobilier de la crèche : « université Lyon II just wanted un moulin à café des jouets à roulettes et autres, un frigo de marque indéterminée une carcasse de 2CV donne des lits berceaux en rotin areuh »[1359]. Si le mystère de la carcasse de 2CV n'a pas pu être résolu, celui du don des lits et berceaux en rotin a pu être éclairé grâce à l'entretien avec Jeanne, qui se souvenait que le médecin-conseil de l'université avait choisi le premier mobilier de la crèche :

> Il s'était peut-être mal renseigné donc au niveau du mobilier c'était très joli ce qu'il nous avait pris mais ce n'était pas pratique du tout ! Il avait tout pris en osier[1360], il y avait des berceaux en osier, c'était magnifique et pendant la sieste les gamins ils cassaient *[elle rit et mime un enfant en train de casser le bord du berceau]*. On avait des jolies tables rondes qui étaient donc en osier avec un revêtement qui n'était pas lisse. Alors pour le laver, bonjour ! Alors quand on est arrivés c'était magnifique mais alors après à l'usage on s'est aperçu que c'était pas commode ![1361]

Cette petite annonce et cet extrait d'entretien montrent le décalage qu'il pouvait alors y avoir entre l'image de l'aménagement d'une crèche par un médecin et les pratiques de ses utilisateurs et utilisatrices. Cet aménagement défaillant leur permet néanmoins d'exprimer leur créativité dans ces lieux en concevant elles et eux-mêmes un certain nombre d'améliorations. Cette prise de

---

[1358] « La crèche de l'université : un endroit où l'on peut grimper sur les tables ! », *Le bonhomme libre*, 1er juin 1973.
[1359] *Libération*, rubrique des petites annonces, 2 octobre 1979.
[1360] Il s'agit sans doute plutôt de rotin, plus résistant que l'osier et alors davantage utilisé pour du mobilier enfant.
[1361] Entretien avec Jeanne, 29 novembre 2021, à son domicile dans la région lyonnaise.

pouvoir sur l'organisation quotidienne qu'il devient possible de transformer relève de ce que Geneviève Pruvost analyse dans son analyse d'alternatives rurales contemporaines comme « activisme de la fabrique du quotidien » où « le geste utopique se conjugue avec la formation d'un nouveau collectif de vie, qui ne s'en tient pas à la famille et permette de partager la tâche du défrichage d'une montagne de savoir-faire »[1362]. Cet état esprit, qui se retrouve tant dans les souvenirs d'aménagement des lieux que dans les petites annonces passées, s'inscrit également dans une critique de la société de consommation[1363], dans la lignée d'un mouvement « appuyé par les sciences sociales » depuis les années 1950[1364], notamment autour du développement d'un marché de consommation pour les enfants. Ainsi, un tract distribué par des étudiant·es de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts au Salon de l'enfance en 1972 dénonce la société de consommation dont ce Salon de l'enfance est symbolique :

> Ces fêtes de la consommation sont orchestrées pour vendre plus, toujours plus, pour faire profiter on sait qui et faire oublier aux autres que le plan d'austérité qu'a décidé POMPIDOU et sa clique ne touche que le secteur social […] Le Salon de l'Enfance étale au grand jour les contradictions du système. VENTES A PROFUSION DE JOUETS, PAS DE CENTRES D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS[1365].

Le recours à l'occasion et au faire soi-même ne sont donc pas que le symptôme d'un manque de moyen, mais relèvent aussi d'un engagement en faveur d'autres manières de consommer.

Les différents projets étudiés dans cette thèse élaborent leur prise en charge des enfants entre influences théoriques et bricolages quotidiens, ce qui en fait des espaces très mouvants selon l'évolution des personnes qui y prennent part. L'aménagement des locaux est central dans leur mise en œuvre d'une pédagogie accordant une plus grande autonomie à l'enfant dans sa vie de tous les

---

[1362] G. PRUVOST, *Quotidien politique. Féminisme, écologie et subsistance*, Paris, La Découverte, 2021.

[1363] M.-E. CHESSEL et F. COCHOY, soulignent dans « Autour de la consommation engagée : enjeux historiques et politiques », *Sciences de la Société*, n°62, 2004, p. 3-14, que le XX^{e} siècle représente un tournant majeur dans l'histoire de l'usage politique de la consommation. On peut d'ailleurs noter ici que plusieurs des étudiantes à l'origine de la crèche de Lyon 2 font partie d'une coopérative d'achats, Prairial, qui semble avoir déterminé une part importante de leur identité car son importance est revenue à plusieurs reprises dans les échanges que j'ai eus avec elles.

[1364] S. DUBUISSON-QUELLIER, « Résister à la consommation de masse », *La consommation engagée*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018, p. 77-105.

[1365] AN 19920445/170, Tract « Qu'est-ce que le salon de l'enfance », [1972].

jours. Il est associé à une ouverture de ces locaux sur l'extérieur, dans une volonté de ne pas séparer les enfants des adultes dans l'organisation sociale.

C. S'ouvrir au quartier et avoir accès à la nature

Dans leur évocation des transformations récentes observées en 1979 depuis leur position de psychologues dans les crèches municipales, Olga Baudelot et Monique Bréauté soulignent qu'« on assiste à un redéploiement des lieux de la crèche, à la sortie de la salle vers d'autres espaces, voire même vers l'extérieur : aller aux squares, jardins, marchés, faire les courses, visiter l'école maternelle etc. »[1366]. L'usage de la préposition « voire » montre que ces sorties à l'extérieur restent exceptionnelles et minoritaires alors qu'elles font partie intégrante de tous les projets étudiés dans cette thèse. Il a été montré, pour les crèches universitaires, que l'ouverture de la crèche aux enfants du quartier fait partie des points de désaccord majeurs avec l'administration, notamment à Nanterre où elle justifie par ce biais son refus constant de la crèche. Ce n'est pas cette ouverture aux enfants du quartier qu'il s'agit d'étudier ici, dont la revendication est propre aux crèches universitaires, mais l'ouverture de ces lieux d'accueil alternatifs sur l'espace et la vie quotidienne des quartiers dans lesquels ils se trouvent. Dans son projet de centres de la petite enfance, Françoise Lenoble-Prédine inscrit cette revendication dans un appel plus large à « réinsérer l'enfant dans la cité » :

> Les méthodes d'éducation active ne doivent pas couper l'enfant de son milieu et, sous prétexte de le protéger, provoquer des distorsions entre l'école où on veut l'éduquer et son environnement social et familial. Il est donc nécessaire de favoriser les relations entre le milieu (cité, quartier, famille) et le Centre de la petite enfance[1367].

La proximité de Françoise Lenoble-Prédine avec plusieurs architectes et urbanistes inscrits dans les années 1968 peut laisser supposer que son propos est inspiré par la revendication d'Henri Lefebvre, alors très connue dans ces milieux, d'un « droit à la ville »[1368] et de la réappropriation de l'espace urbain par la société civile. C'est en effet dans les années 1970 qu'est élaborée la notion d'espace public, paradoxalement pour « dénoncer sa propre dégradation voire son déclin et sa

---

[1366] O. BAUDELOT et M. BREAUTE, « La crèche, ses objectifs, son évolution récente », *Cahiers du CRESAS*, Paris, INRP, 1979, p. 209-238.
[1367] AP FLP, Catalogue de l'exposition sur les centres de la petite enfance à l'INRDP, 1972.
[1368] H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968.

mort »[1369]. L'évolution de la place des enfants dans les villes a également été étudiée par le sociologue Clément Rivière, dans une thèse récente où il montre un retrait progressif des enfants en autonomie dans l'espace public depuis les années 1960[1370], qu'il associe notamment à l'augmentation de l'utilisation de l'automobile[1371]. Si l'âge des enfants étudiés dans cette thèse ne les inscrit pas dans cette réflexion, puisqu'ils et elles sont à un âge où la plupart ne pourraient pas être autonomes en ville, voire ne marchent pas encore, cette analyse montre que ces projets vont à rebours d'une tendance plus générale au retrait des enfants de l'espace urbain. Cette spécificité est d'autant plus marquante que l'âge des enfants accueillis dans ces lieux alternatifs constitue une condition matérielle qui rend les sorties plus difficiles et aurait pu amener à ne pas formuler cette revendication. Organiser ces sorties relève souvent d'un art de la « débrouille ». Ainsi, une des familles fondatrices du collectif parisien « Tobogan » fait l'acquisition d'un corbillard repeint en vert pomme et surnommé « le ouaouaron », nom d'un crapaud québécois de la même couleur, dans lequel tous les enfants montent pour les différentes sorties. Cet usage de la voiture sans ceinture de sécurité et sans respecter le nombre de places maximal m'a été fréquemment rapporté, et est un facteur explicatif de la possibilité de les organiser[1372]. Cet art de la « débrouille » se retrouve dans ce récit d'une sortie organisée par le collectif angevin « La ribambelle » pour aller voir jouer une fanfare :

> Les bitumes[1373] viennent jouer à Candé, dans la région de mes parents […] alors du coup on dit « on emmène les gamins à Candé ! » Alors nous voilà partis… Et mes parents pas du tout impressionnés, […] il y a eu un contretemps, mon père a fait des frites pour tout le monde, on a couché les gamins dans tous les lits de la maison [pour la sieste][1374]

Aux sorties ponctuelles comme pour aller voir un spectacle s'ajoutent des sorties plus régulières comme à la piscine ou au marché. Les enfants du collectif angevin « La ribambelle » vont tous les jours rendre visite aux poules dans un jardin voisin et voir passer le train sur la voie ferrée toute

---

[1369] F. TOMAS, « L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? », *Géocarrefour*, n°76, 2001, p. 75-84.
[1370] C. RIVIERE, *Leurs enfants dans la ville : enquête auprès de parents à Paris et à Milan*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2021.
[1371] C. RIVIERE, « « Les temps ont changé ». Le déclin de la présence des enfants dans les espaces publics au prisme des souvenirs des parents d'aujourd'hui », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°111, 2016, p. 6-17.
[1372] Le port de la ceinture de sécurité à l'arrière est obligatoire depuis 1990. Il est obligatoire à l'avant depuis 1973.
[1373] Nom de la fanfare.
[1374] Entretien avec Louise, 25 mars 2019, à son domicile dans la région angevine.

proche, et tous les mercredis au marché comme le mentionne le livret du projet[1375]. Le film réalisé sur ce collectif montre également les enfants se promener dans le marché et discuter avec les commerçant·es avec aisance. Une photo de ce moment a également été conservée par une des mères du collectif :

Figure 25 Sortie du collectif « La ribambelle » au marché d'Angers, [1978]. Archives privées de Louise lui ayant été restituées depuis.

[1375] Archives privées de Louise lui ayant été restituées depuis, Livret *La ribambelle : Pour une transition douce : un mode de garde ni sauvage ni parallèle mais différent*, mai 1981.

Le regard des clientes en arrière-plan en dit long sur l'originalité du spectacle. Le chariot dans lequel les enfants sont emmenés a été construit par des parents du collectif et est à nouveau un exemple de l'utilisation du faire soi-même au sein de ces projets. Il s'agit ici de disposer d'un chariot permettant de ramener à la fois des courses et des enfants.

Cette ouverture vers l'extérieur se double d'une revendication pour un accès à la nature. Cette revendication est concomitante du développement des « classes vertes » dans l'Education nationale, qui font « explicitement [leur] entrée dans les textes législatifs de l'Éducation nationale en 1971. Durant l'année scolaire 1969-1970, quelque 500 classes françaises profitent de ces excursions en pleine nature »[1376]. L'inspectrice générale Suzanne Herbinière-Lebert en fait la promotion dès la fin de l'école maternelle dans un article publié en 1977, où elle fait le récit du séjour au ski, pendant trois semaines, d'une classe d'enfants ayant entre 5 et 6 ans[1377]. Dans les projets étudiés dans cette thèse, l'accès à la nature peut se faire en essayant d'avoir un extérieur dans le lieu d'accueil, comme l'envisage Françoise Lenoble-Prédine pour les centres de la petite enfance :

> Une plaine de jeux avec une plaine Robinson moins aménagée que la plaine de jeux proprement dite, mais elle est préparée pour l'aventure et l'initiative. Les enfants y trouvent les matériaux et les moyens qui leur permettront de bricoler et de construire en se sentant chez eux[1378].

L'utopie des « terrains Robinson », également appelé « terrains d'aventure » ou « terrains pour l'aventure » est aujourd'hui l'objet d'étude du groupe de recherche international Tapla[1379]. « Il s'agit souvent d'un terrain désaffecté, avec un relief mouvementé et boisé si possible, réservé à l'usage des enfants qui peuvent y construire des cabanes et qui se livrent, à partir de là, à toutes sortes d'activités qu'ils imaginent. Des animateurs y sont présents et en assurent le fonctionnement et la sécurité »[1380]. La connaissance des terrains

---

[1376] S. LAFFAGE-COSNIER, « La végétalisation scolaire : la promotion de la première classe de forêt organisée à Vanves en 1959 par le Dr Max Fourestier », *Sciences sociales et sport*, n°8, 2015, p. 155-180.

[1377] S. HERBINIERE-LEBERT, « Les classes "de nature" à l'école maternelle française », *International Journal of Early Childhood*, n°9, 1977, p. 158-163.

[1378] AP FLP, Catalogue de l'exposition sur les centres de la petite enfance à l'INRDP, 1972.

[1379] A. RAMOS, « terrains d'aventure | TAPLA », https://tapla.hypotheses.org/tag/terrains-daventure [consulté le 17/02/2023].

[1380] G. RAVENEAU, « Les terrains d'aventure en France dans les années 1970-80, une aventure sans lendemain ? », *Des lieux pour l'éducation populaire : conceptions, architecture et usage des équipements depuis les années 1930*, communication faite en décembre 2014.

d'aventure, évoqués dans plusieurs entretiens, témoigne à nouveau que ces projets se situent dans la galaxie des projets pédagogiques alternatifs des années 1968. Roy Kozlovsky a en effet montré comment ces terrains d'aventure ont été conçus après la Seconde guerre mondiale, dans plusieurs pays d'Europe de l'ouest, comme les nouvelles aires de jeux idéales[1381]. Le statut de ces lieux offre à la fois un accès à la nature, ou au moins à un terrain non bétonné, et un espace extérieur où les enfants peuvent agir en toute autonomie. Si aucun des projets étudiés dans cette thèse n'a pu s'offrir un terrain d'aventure, d'autres tentatives d'accès à la nature sont fréquentes : on amène des animaux dans les lieux comme des tortues à « La ribambelle » d'Angers, où les enfants sont également régulièrement emmenés voir les poules d'une voisine. Cette proximité des enfants avec des éléments extérieurs est défendue dans la même perspective par Françoise Lenoble-Prédine :

> Il est indispensable d'envisager une organisation de l'espace qui ménage au jeune enfant des contacts avec l'eau, le sable, la terre, ainsi qu'avec la vie animale et végétale : le jeune enfant établit avec ces éléments naturels une relation privilégiée car elle est en même temps source de plaisir et d'information[1382].

Cette vision de la nature par Françoise Lenoble-Prédine correspond à « l'importation des représentations de la nature au sein de l'école Ferryste [qui] a promu une culture scolaire fortement imprégnée de naturalisme »[1383]. Cette dernière est en effet pétrie de références à l'école républicaine, marquée par l'élaboration d'« une grammaire visant à comprendre les environnements naturels » mais aussi « une éducation soucieuse d'équilibre, de respect et, plus encore, d'harmonie entre les individus et leur milieu naturel »[1384], qui se retrouvent dans sa défense d'un accès à la nature. Dans les collectifs enfants-parents, cet accès à la nature peut être rendu compliqué par l'absence d'extérieur attenant au local, comme s'en souvient un père du collectif lyonnais « La ribambelle » :

> Les sorties c'était un gros problème pour nous parce que c'était un quartier qui circule beaucoup, il y avait un petit parc, et que… quand tu faisais une sortie t'en avais pour deux

---

[1381] R. KOZLOVSKY, « Adventure playgrounds and postwar reconstruction », *Designing modern childhoods: history, space, and the material culture of children*, Rutgers University Press., New Brunswick, 2008, p. 171-190.
[1382] AP FLP, « Pour des centres de la petite enfance », 1970.
[1383] P. DASI, « Apprendre la nature à l'école primaire française (1867-1909) », *Éducation relative à l'environnement. Regards - Recherches - Réflexions*, n°16, 2021.
[1384] *Ibid.*

> heures quoi. Donc il fallait jongler, il y avait la sieste, on faisait deux équipes souvent… Les premiers partaient avec ceux qui étaient déjà réveillés, les autres arrivaient après… C'était une gestion lourde. D'ailleurs c'est un peu pour ça qu'on a cherché d'autres lieux. C'est pas nous qui les avons trouvés. Le fait de ne pas avoir d'extérieur c'est quand même dommage. On ne profitait pas du soleil, on le voyait par les fenêtres mais pas longtemps. Mais ça ce n'est pas nous qui l'avons résolu, c'est les suivants avec un truc de quartier[1385].

Cette référence à l'absence de soleil n'est pas sans rappeler les objectifs sanitaires des premières écoles de plein-air, où se développe une médecine préventive[1386]. Cependant, l'absence d'extérieur attenant au local est également courante dans les crèches municipales parisiennes, qui se situent alors souvent en étages, et où des sorties avec les enfants ne sont pas organisées pour autant. Dans les collectifs enfants-parents, les enfants sortent quotidiennement et, dans les entretiens effectués, est presque toujours évoqué le souvenir du parc ou du lieu de sortie à proximité du local, comme dans les souvenirs de cette mère à l'origine du collectif parents-enfants « Le local » à Grenoble :

> On bougeait pas mal, on les sortait beaucoup, on les baladait en ville, on les promenait dans les vieilles rues… Quand il y avait des gens qui jouaient de la guitare ils allaient donner des sous… Ils connaissaient par cœur le centre-ville, c'étaient les rois des vieilles rues ! Et puis là où on habitait dans le local d'archi, là, c'était la rue des prostituées qui longeait le parc et donc elles étaient en bas, et puis nous on arrivait avec trois tricycles, cinq seaux, tout le matériel pour aller à 200 mètres jouer quoi. Donc c'était un peu compliqué de traverser la rue, donc elles se mettaient au boulot, elles prenaient les tricycles, elles nous emmenaient et tous les jours c'était comme ça donc il y avait une vie un petit peu…[1387]

Ces souvenirs montrent que le moment de la sortie au parc est un moment ritualisé, connu par les habitants et habitantes du quartier qui y jouent parfois un rôle, comme les prostituées qui aident ici les enfants à traverser la route. Il m'a à plusieurs reprises été rapporté que la présence d'autant de jeunes enfants dans les parcs suscitait des regards ou des remarques amusées, car la situation n'était

---

[1385] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.

[1386] S. VILLARET et J.-P. SAINT-MARTIN, « Écoles de plein air et naturisme : une innovation en milieu scolaire (1887-1935) », *Movement & Sport Sciences*, n°51, 2004, p. 11-28 ; G. THYSSEN et M. DEPAEPE, « Essor et déclin d'une école de plein air : le Centre Dupré de Roubaix (vers 1921-1978) », *Revue du Nord*, n°397, 2012, p. 947-965 ; A.-M. CHATELET, *Le souffle du plein air : histoire d'un projet pédagogique et architectural novateur (1904-1952)*, Genève, MētisPresses, 2011.

[1387] Entretien avec Mireille, 7 mai 2019, à son domicile, à Grenoble.

alors pas si fréquente. La difficulté à sortir les enfants est pointée dans l'article du numéro de la *Gazette des collectifs enfants-parents* consacré à ce projet :

> Pas très loin, il y a un jardin public où on emmène tous les jours les enfants. C'est le jardin de la station de métro Croix-Paquet. Il est bien parce qu'il y a des niveaux différents, mais cela manque d'aires de jeux aménagées (cela pourrait donner lieu à une commission « démarches auprès de la Mairie » !)[1388]

S'il semble que la commission évoquée ne se soit jamais tenue, le manque d'espaces extérieurs pour les enfants est envisagé comme une revendication crédible à défendre auprès d'élus municipaux, l'inscrivant plus largement dans un droit des enfants à bénéficier d'espaces aménagés dans les villes[1389]. Malgré une volonté d'ouvrir ces lieux au quartier, trouver un local disposant d'un extérieur où sortir les enfants facilement reste un idéal. Ainsi, un article de presse relatant l'inauguration du collectif angevin « La ribambelle » souligne l'absence d'extérieur, sans doute en relais d'un regret des parents :

> Hier, au cours d'une inauguration sans protocole (… où M. Gérard Pilet, adjoint au maire d'Angers, a quand même coupé le ruban). Il a été présenté les locaux…. de grandes pièces qui présentent deux inconvénients : celui du bruit. Le 24, rue du C.I.L. est situé aux feux rouges du boulevard Monplaisir et les siestes enfantines sont parfois troublées. Et le manque d'espaces verts : les enfants, même habitués aux plafonds bas des immeubles H.L.M et aux pièces exiguës, ont besoin pour leurs jeux et leur santé d'autres horizons que ceux limités d'un balcon[1390].

L'argument mobilisé est celui de la santé des enfants, également sous-entendu par le père cité dans l'extrait d'entretien précédent, quand il évoque le manque de soleil. Dans cette perspective, l'ouverture au quartier portée par ces projets alternatifs s'accompagne d'une revendication d'un accès à la nature pour les enfants, dans des projets se tenant en milieu urbain.

[1388] « La ribambelle de Lyon », *La gazette des collectifs enfants-parents*, n°1, décembre 1981, p. 3.

[1389] Une expérience majeure de la période sur ce point est celle de l'architecte Emile Aillaud, qui conçoit le quartier de la Grande Borne à Grigny comme « une ville où l'enfant serait le prince » : F. DELAUNAY, « Des sculptures récréatives des années 1970 aux aires de jeux contemporaines à la Grande Borne : jouer n'est pas joué : le cas de la Grande Borne, opération d'aménagement français emblématique d'un urbanisme dédié à l'enfant », *Enfances, Familles, Générations*, n°30, 2018.

[1390] « Le collectif pour enfants « La ribambelle » : un mode de garde original enfin reconnu », *Ouest France*, 15 mai 1979.

L'importance de cet accès à l'extérieur continue à être défendue plusieurs années après la fondation du collectif angevin « La ribambelle » par Marc[1391], un de ses premiers salariés, comme le raconte Louise en entretien :

> Et alors là ça a commencé pour Marc le bras-de-fer car c'était un lieu neuf et Marc c'est un homme de terrain, de jardin, et dans ce lieu tout neuf on voulait aménager un espace extérieur avec du gazon synthétique. Ça a été un gros bras de fer avec la mairie d'Angers et il a tenu, tenu, tenu… Ils disaient « il va démissionner » mais c'était impossible avec des enfants, de penser le rapport à la nature… Gros bras de fer ! Donc là il y a un type de la mairie, paysagiste, qui a été détaché avec qui il a pu très bien travailler… Il a gagné[1392].

L'importance du contact avec la vie végétale est centrale au point d'engager ce bras de fer avec la mairie pour refuser que du gazon synthétique puisse être considéré comme un accès à la nature suffisant pour les enfants. Les crèches vertes, déjà évoquées, sont également l'occasion d'un « bain de nature » pour ces jeunes enfants des villes, dans la lignée des colonies de vacances[1393]. L'originalité de ces projets, par rapport aux colonies de vacances, est à nouveau d'adapter ces pratiques à des enfants beaucoup plus jeunes. Ainsi, les séjours sont plus courts, effectués souvent par les enfants les plus grands du collectif, accompagnés d'une partie de leurs parents et du personnel de la crèche.

Dans les crèches universitaires, si les sorties sont plus difficiles, l'appropriation des jardins extérieurs des universités est fréquente. Ainsi, les enfants accueillis à la crèche de l'université Lyon 2 peuvent bénéficier d'un accès aux jardins, qui ont été en partie aménagés pour elles et eux comme le montre la photo ci-dessous :

[1391] Marc devient salarié du collectif angevin « La ribambelle » en 1981. Il a auparavant travaillé dans un foyer de jeunes travailleurs en tant qu'objecteur de conscience, puis comme plombier au sein d'une coopérative d'artisans.
[1392] Entretien avec Louise, 25 mars 2019, à son domicile dans la région angevine.
[1393] L.L. DOWNS, *Histoire des colonies de vacances*, Paris, Perrin, 2009.

Figure 26 Jardins de l'Université Lyon 2, s.d. Archives d'Irène lui ayant été restituées depuis.

Tout en étant sommaire, cet aménagement tranche avec l'usage conventionnel de ces lieux. À la crèche de l'université de Caen, un article de presse indique qu'un bac à sable a été aménagé par les parents à côté des préfabriqués dans lesquelles la crèche se trouve[1394]. À l'École nationale des Beaux-Arts, les étudiant·es vont plus loin en créant l'extension « bulle » de la crèche dans les jardins de l'École, déjà présentée plus haut. Cette appropriation des jardins permet de cumuler accès des enfants à la nature et ouverture de la crèche sur son environnement, puisque les

[1394] « La crèche de l'université : du provisoire qui dure », 13 janvier 1972, *op. cit.*

étudiant·es de ces différentes lieux d'étude fréquentent ces extérieurs en même temps que les adultes et les enfants de ces crèches.

L'aménagement du local incarne donc la recherche pédagogique portée par ces projets. En ne séparant pas les enfants par classes d'âges et en aménageant le local pour leur permettre la plus grande autonomie possible, les adultes à l'origine de ces lieux reconnaissent leur commune humanité avec ces enfants et essayent d'horizontaliser le plus possible leur positionnement. L'ouverture du local sur l'extérieur se fait à la fois défense d'un accès à la nature pour les enfants, et ouverture de ces projets sur leur environnement proche, afin de ne pas élever les enfants dans un espace clos. La prise en charge du corps des enfants met également en jeu les motivations éducatives des adultes de ces projets, notamment leur volonté de renouveler cet accueil de manière collective.

III. Prendre soin des corps : quelles pratiques de puériculture mettre en œuvre ?

Si les références les plus souvent citées par les acteurs et actrices de ces projets sont de l'ordre de la pédagogie, les choix auxquels ils et elles sont confrontés sont aussi de l'ordre de la puériculture, entendue ici comme l'ensemble des soins corporels à accorder aux enfants en bas-âge. Classique en anthropologie, la question du corps des enfants est plus difficile à mettre en œuvre en histoire, quand il n'est plus possible de faire des observations directes, et d'autant plus en histoire contemporaine quand il n'est pas encore possible d'avoir accès à d'éventuels dossiers individuels d'enfants, qui permettraient d'étudier cette question pour les crèches municipales. Dans les projets alternatifs étudiés dans cette thèse, de tels dossiers n'ont de toutes façons jamais existé. Jusqu'aux années 1960, le corps des très jeunes enfants a longtemps été un corps contraint (emmaillotage, horaires de tétées etc.), avec une évolution progressive selon les régions et les classes sociales[1395]. Dans les projets étudiés dans cette thèse, l'enjeu n'est jamais de « protéger le corps de l'enfant »[1396] pour lutter contre la mortalité infantile, mais de lui permettre ce qui est envisagé comme son plein épanouissement, notamment en lui permettant une libre motricité dans

[1395] M.-F. MOREL, « Histoire du maillot en Europe occidentale », *Du soin au rite dans l'enfance*, Toulouse, Érès, 2021, p. 63-88 ; C. ROLLET et M.-F. MOREL, *Des bébés et des hommes*, *op. cit.* ; L. BOLTANSKI, *Prime éducation et morale de classe*, *op. cit.*

[1396] G. NEYRAND, « Le corps enfantin, un espace d'affrontement normatif et un enjeu de pouvoir... », *op. cit.*

un local conçu à sa hauteur. Cependant, certains enjeux concernant la prise en charge du corps des enfants sont plus difficiles à mettre en œuvre collectivement, notamment la nourriture et l'hygiène et la santé. Ces deux aspects sont en effet ceux qui sont le plus souvent évoqués comme sources de tension au sein du collectif, tout comme celui de l'agressivité entre enfants.

Les pratiques de puéricultures évoquées par les acteurs et actrices de ces projets autour d'enjeux comme la nourriture, l'hygiène et la santé, correspondent assez bien à ce que Séverine Gojard propose d'analyser comme « la radicalisation d'une attitude de distanciation vis-à-vis de la puériculture « pastorienne » puis « néo-pastorienne », attitude qui est celle des classes dominantes »[1397]. En effet, les pratiques observées dans ces projets s'appuient souvent sur une remise en question des savoirs médicaux en termes de puériculture, et une revalorisation du « bon sens » traditionnel.

A. Se nourrir

Nourrir les enfants est un enjeu central, qui se décline autour de plusieurs pratiques : approvisionnement, choix des aliments, cuisine, et prise des repas. Devoir nourrir des jeunes enfants peut renvoyer à des modèles d'incorporation très forts. Séverine Gojard a ainsi montré que « la manière dont les parents alimentent leurs enfants en bas âge est le révélateur de leur attitude vis-à-vis de telle ou telle norme, ou plutôt de leur propension à recourir à tel ou tel interlocuteur, lui-même porteur d'une norme »[1398]. Dans les projets étudiés, la norme est la gestion collective des questions alimentaires : les parents qui y laissent leurs enfants adhèrent, de facto, à la discussion collective. Les moments de repas sont d'abord des moments où une autre manière de laisser les enfants se nourrir seuls est expérimentée. S'inscrivant dans la volonté plus globale d'autonomisation des enfants, cet enjeu d'apprentissage provoque de nombreuses discussions. Plusieurs récits d'anecdotes à ce sujet m'ont été faits. Ainsi, un père qui avait mis sa fille à la crèche de Lyon 2 m'évoque ce moment précis :

[1397] S. GOJARD, « L'alimentation dans la prime enfance. Diffusion et réception des normes de puériculture », *op. cit.*
[1398] *Ibid.*

> Un jour j'arrive pour récupérer [ma fille] et on me répond « Elle est dans sa rizière ». J'étais un peu étonné mais c'était parce qu'on lui avait donné du riz à manger, on apportait le repas, et elle en avait mis partout donc elle était effectivement dans un champ de riz ![1399]

Ce souvenir qui pourrait sembler anecdotique est révélateur de la part d'autonomie laissée aux enfants pendant les repas : cette petite fille mange seule son riz, et est autorisée à en mettre partout si c'est le prix de son autonomie. Les conséquences de cette autonomie – ici avoir du riz partout sur la table – qui pourraient être perçues comme un contrainte d'organisation supplémentaire, sont acceptées et même l'objet de plaisanteries avec les parents. Un des premiers permanents de cette même crèche m'a également expliqué qu'il avait eu l'idée, à force d'observer les enfants, au moment de mettre la table, de mettre la cuillère en haut de l'assiette et non pas à droite ou à gauche afin de ne pas orienter le geste de l'enfant en la plaçant à droite par réflexe. Cette installation permet de laisser l'enfant choisir lui-même la main avec laquelle saisir cette cuillère, et montre un souci de ne pas les entraver et de ne pas imposer un modèle à suivre. Cette anecdote sur l'organisation des repas montre une capacité de déconstruction de rituels ancrés dans le quotidien, afin d'offrir plus de liberté aux corps. Sur ce point, il faut noter que le manuel sur les crèches de Françoise Davidson et Paulette Maguin[1400], régulièrement réédité à la période étudiée, mentionne l'utilisation de la cuillère en autonomie dès l'âge de 10-12 mois, et la recherche d'une autonomie de l'enfant quant à son alimentation. Par contre, le fait d'aller faire les courses avec les enfants et de préparer les repas avec elles et eux n'est jamais évoqué, quand ce sont des sorties fréquentes dans les collectifs enfants-parents comme cela a déjà été évoqué.

Si tous les projets n'envisagent pas de faire la cuisine avec les enfants, le temps du repas est très souvent présenté comme un moment central. Dans le projet « Pour des centres de la petite enfance », il est envisagé comme un des potentiels moments partagés avec les parents, comme cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises. Cependant, s'il est facile de trouver un accord commun sur l'importance de ce moment dans la vie des collectifs, se mettre d'accord sur la nourriture à donner aux enfants n'est pas toujours si aisé. Cette question du choix de la nourriture à donner aux enfants

[1399] Entretien avec un couple ayant participé à la crèche de l'université Lyon 2, réalisé le 8 octobre 2018, à leur domicile.
[1400] F. DAVIDSON et P. MAGUIN, *Les Crèches*, *op. cit.*

se pose peu dans les crèches universitaires, où chaque parent ramène la nourriture de son enfant qui est ensuite réchauffée à la crèche comme le montre cet extrait d'un compte-rendu interne :

> Les repas
>
> Ils sont donnés à 11 heures et à 4h. Songez que nous avons deux ronds électriques et 3 casseroles pour réchauffer le repas de 20 ou 30 enfants. Pas de pots Tupperware qu'il faut transvaser pour les réchauffer. Plutôt de petits récipients en verre. Essayez de donner à l'enfant des choses qu'il aime manger, les jours de crèche, pour faciliter le repas hors de la famille. On peut ici éplucher des fruits, cuire des œufs et ceci peut dispenser quelque fois de l'éternel petit pot[1401].

Dans les collectifs enfants-parents, il est souvent choisi qu'un ou deux parents fassent à tour de rôle la nourriture pour l'ensemble des enfants. Il faut alors se mettre d'accord sur le type de nourriture préparé comme s'en souviennent les parents de la crèche rennaise « Fruits de la passion » :

> Eliane : il fallait assurer cinq jours et les repas
>
> Elisabeth : et donc, un repas par semaine, c'était le repas du midi plus le goûter
>
> Hélène : oui, chacun son tour
>
> Isabelle : on prévoyait pour tous les enfants
>
> Hélène : il y avait une cuisine ?
>
> Isabelle : oui
>
> Elisabeth : pas grande !
>
> Isabelle : et il n'y avait pas de végétariens ni de vegan à l'époque, on n'avait pas trop de problèmes !
>
> Elisabeth : hou t'avais quelques…
>
> Isabelle : ah je ne me rappelle pas
>
> Michel : c'était après, nous on était assez simples, c'était pas compliqué (*rires*)

[1401] Archives de la crèche Equal, « Ce qu'il faut savoir sur la halte-garderie », octobre 1971.

> Eliane : enfin il n'y avait pas intérêt à ce qu'il y ait trois fois dans la semaine des pâtes et du jambon, ça râlait !
>
> Elisabeth : donc il y avait un planning-repas pour ne pas justement qu'on se retrouve tous les jours avec pâtes-jambon donc il fallait avoir à peu près une idée de ce qu'on allait leur prévoir[1402].

Cet extrait d'entretien montre la construction d'une identité collective de cette première génération de parents autour de l'idée d'un collectif moins compliqué pour les repas que les suivants. Que cette idée soit juste ou non importe peu. Son développement indique qu'il s'agit d'un point suffisamment important pour que ces parents construisent l'image de leur collectif autour de cet enjeu. La simplicité revendiquée concerne l'absence de régime alimentaire spécifique, mais le collectif s'attache néanmoins à offrir une certaine variété dans les repas des enfants, comme le montre la fin de l'échange. Cet échange ayant eu lieu au moment d'un entretien collectif, il est possible que la vigueur des désaccords ait été atténuée par une envie de ne pas réanimer de conflits au sein du groupe. Ainsi, la permanente d'un autre collectif rennais, « Bugalé », que je rencontre seule, est beaucoup plus affirmative sur les conflits que pouvait poser la gestion de la nourriture :

> Le point qui accrochait le plus, c'était la nourriture ! Je ne sais pas pourquoi… Enfin bon après j'ai compris. C'était en fait on mange écolo ou on ne mange pas ! Et il y a des parents qui voulaient qu'il y ait du jambon, de la viande… Et quand on leur mettait sur le cahier… Je crois que je l'ai jeté, j'ai gardé le dernier cahier de correspondance, c'est dommage mais bon… Et donc quand on mettait sur le cahier « le repas s'est très bien passé, toute la viande a été mangée », il y en a qui étaient fous de rage ![1403]

Ces souvenirs autour de la gestion du cahier montrent que les choix individuels des familles ne sont pas toujours respectés, sans doute pour faciliter la tâche des adultes présents au moment du repas. L'analyse proposée par Odile quant à l'enjeu de la nourriture biologique est sans doute juste car cet enjeu a été évoqué dans plusieurs entretiens. Un des pères du collectif rennais « Bugalé » se souvient ainsi que le collectif se servait dans une coopérative bio à Rennes, et me partage une anecdote selon laquelle un des parents avait trouvé un filon pour acheter 50kg de carottes bio d'un

[1402] Entretien avec plusieurs parents du collectif « Fruits de la passion », 26 mars 2019, au domicile d'une des mères, à Rennes.
[1403] Entretien avec Odile, 8 février 2020 à son domicile, à Rennes.

coup, qui se sont finalement avérées être moisies. Pour le collectif lyonnais « La ribambelle », le rapport à l'agriculture biologique se fait aussi à-travers une coopérative d'achats de quartier, dans la lignée des débuts de l'agriculture biologique en France décrits par Guilhem Anzalone : « Introduite en France à partir des années 1950, l'agriculture biologique se développe sous la forme d'un mouvement idéologique hétérogène, radical et marginal, rassemblant des acteurs plutôt non agricoles. Apparaissant d'abord dans des milieux urbains et intellectuels, elle s'inscrit dans le mouvement plus large de contestation des années 1970. Associée à une faible pénétration du milieu agricole traditionnel, cette dimension idéologique explique la forme de contre-société qu'a pu prendre l'agriculture biologique française à ses débuts ; cette marginalité est également liée au morcellement des organisations et à la multiplication des structures de commercialisation »[1404]. Les réseaux à l'origine de ces collectifs peuvent donc être associés à des réseaux de consommation alternative dans une recherche de transformation globale de la société. À nouveau, l'enjeu de la nourriture à donner aux enfants se situe entre une recherche de simplicité afin de faciliter l'organisation du collectif, un aménagement organisationnel pour partager la charge de composer les repas et une recherche d'engagement quant aux produits consommés, avec des choix plus ou moins marqués vers l'un ou l'autre de ces deux pôles selon la composition des collectifs.

La difficulté à choisir collectivement la nourriture à donner aux enfants peut reposer sur un débat entre nourriture biologique ou non, mais aussi selon les normes familiales des parents participant au collectif comme s'en souvient à nouveau Claire du collectif « Les lapins bleus » au Havre :

> Et pareil, c'est là aussi que les choses se sont ouvertes pour moi, mais je ne sais pas moi j'étais dans le bon sens campagnard qui n'est pas forcément un bon sens pour tout le monde, qui était le mien. On disait bon le goûter ça pouvait être pain et charcuterie, c'était pas forcément des petits gâteaux, on peut y réfléchir. On peut prendre deux heures pour réfléchir sur qu'est-ce qu'on donne au goûter. Et je me souviens c'était quelqu'un de l'ACEP qui avait travaillé sur le jus d'orange en disant « c'est bien plus intéressant de faire son jus d'oranges tous les jours, ça coûte moins cher par rapport au jus d'orange en bouteille ». Et, c'est exceptionnel si j'achète du jus d'orange en bouteille ! C'est des choses comme ça mais qui ne m'interrogeaient pas

[1404] G. ANZALONE, « L'agriculture biologique », *L'alimentation à découvert*, Paris, CNRS éditions, 2017, p. 122-123.

> parce que chez mes parents le matin c'était ou un demi jus de pamplemousse ou une orange. Parce que on a été élevés comme ça, parce que c'était bon pour la santé. Je ne me posais pas de questions, en réalité je ne me posais pas de questions, les choses venaient…[1405]

Ces souvenirs montrent comment, la rencontre au sein du collectif, de savoirs familiaux liés à différents milieux sociaux, peut amener à des oppositions. Si les souvenirs de cette mère sont si précis sur la nourriture, c'est qu'elle a écrit sur cette question dans un des numéros de *La gazette des collectifs enfants-parents*. Les deux heures de réflexion qu'elle évoque ont donc sans doute été plus longues au moins pour elle, qui a ensuite mis en forme à la fois son ressenti et l'ouverture que le dialogue avec d'autres parents a provoquée :

> Pourquoi le goûter ? J'ai constaté que les enfants avaient besoin de deux goûters : à la crèche, ils mangent vers 15h30, juste après leur sieste, et la plupart d'entre eux recommenceraient volontiers à 17h. Sur ce une discussion entre adultes : d'accord – pas d'accord sur le biscuit de 17h ! Pour ma part, j'ai réalisé qu'en reculant le goûter d'une heure, tout le monde y trouvait finalement son compte. Bien entendu, j'ai joué un peu « la provoque » en réintégrant le pain plus une « plâtrée » de frites ou de charcuterie à la place du traditionnel yaourt. Même si tous les besoins nécessaires à la qualité de la vie sont regroupés dans ce petit pot, il me paraît insuffisant à lui seul pour faire office de goûter, ou alors « c'est [l'air] de la mère » qui fait digérer les enfants beaucoup trop vite[1406].

Ce court texte évoque à la fois comment se sont faits les échanges : une des mères fait un constat en observant les enfants. Elle partage ensuite son constat avec les autres, duquel suit une discussion sans doute tendue, qui permet néanmoins de faire émerger une solution collective : organiser le goûter à 16h30. Reste à se mettre d'accord sur la nature et la quantité de nourriture devant être servie à ce goûter, sur laquelle il semble plus difficile de trouver un consensus. Le ton du texte laisse supposer que l'humour a été une ressource pour atténuer les oppositions. La réflexivité des parents du collectif ne s'arrête pas à cette étape, qui est suivie d'une mise en mots par ce texte, mais aussi d'une volonté de partager avec d'autres parents pour encore faire avancer la réflexion. La fin du texte se termine en effet par un appel à partage de témoignages et de recettes sur le sujet. Avoir à effectuer ces tâches en commun oblige donc à devoir expliciter comment chacun et chacune

---

[1405] Entretien avec Claire, 26 mars 2019, à Caen.
[1406] « Le goûter », *La gazette des collectifs enfants-parents*, n°9, mars 1984, p. 15.

les réalise individuellement, mais peut aussi amener à gagner en réflexivité sur son fonctionnement individuel en tant que parent.

B. Hygiène et santé

Comme cela a été évoqué à plusieurs reprises, les acteurs et actrices étudiés dans cette thèse rejettent les pratiques hygiénistes encore souvent en cours dans certaines crèches municipales, et qui marquent leur histoire. Il est intéressant de noter que les deux progrès médicaux que Marie-France Morel identifie comme clefs pour démontrer l'impact du développement de la médecine sur la baisse de la mortalité infantile, à savoir « la vulgarisation des techniques d'hygiène pasteuriennes et la mise au point des premiers vaccins »[1407], sont les deux aspects de la prise en charge enfantine les plus critiqués au sein des projets étudiés dans cette thèse. L'échange que j'ai avec un des pères à l'origine du collectif parisien « Petidir » sur ses souvenirs de la crèche de l'École nationale des Beaux-Arts, qu'il a également fréquentée, est très révélateur sur ce point :

> *Par exemple une des choses qui est très critiquée par les services de PMI c'est la question de l'hygiène. Vous avez quoi comme souvenir de ça ?*
>
> Beaucoup de mépris même pour le mot ![1408]

Le mot même d'hygiène est donc méprisé, à l'image des pratiques qu'il évoque. Dans l'entretien avec plusieurs des parents à l'origine du collectif « Fruits de la passion », il est très net que cette question de l'hygiène est l'objet de plaisanteries entre elles et eux :

> Marie : mais on leur lavait les mains quand même avant les repas, tout ça ? *(rires)*
>
> Isabelle : moi je n'ai pas le souvenir !
>
> Hélène : ah non, on ne lavait pas les mains avant de manger !
>
> Marie : moi je crois que si, il y avait un gant de toilette
>
> Hélène : ah oui, un gant de toilette et on passait à tous le même ! *(rires)*
>
> Elisabeth : c'était pour les débarbouiller un peu…

[1407] M.-F. MOREL, « Les soins prodigués aux enfants », *op. cit.*
[1408] Entretien avec Jean-François, 9 octobre 2020, à son domicile, à Paris.

Marie : je ne me souviens plus, ça avait dû me choquer, mais ça ne m'a pas empêchée de rester !

Hélène : en tous cas ils n'ont pas été malades en arrivant à l'école ![1409]

Dans cet échange, la réaction de Marie montre que les représentations en termes de pratiques d'hygiène n'étaient pas homogènes au sein de ces collectifs. La réponse très affirmative d'Hélène (« on ne lavait pas les mains avant de manger ! ») indique qu'il y a presque un point d'honneur à défendre ce choix, qui semble relever pour elle de l'identité du collectif. L'évocation du gant de toilettes collectif permet de trouver un point d'accord sur le niveau d'hygiène entendable aujourd'hui pour tous et toutes. Cet échange montre à la fois une forme de refus du « polissage de la conduite »[1410] par la propreté, et une remise en question des normes de la propreté pasteurienne, progressivement dédramatisées depuis le milieu du XX[e] siècle[1411]. Si cet échange montre comment la remise en question de certaines normes d'hygiène peut faire partie de l'identité de ces groupes, il ne suscite pas toujours une franche approbation, comme s'en souvient Olga pour le collectif « Quel univers inventer ? » :

> Et c'est rigolo parce qu'on était mal vus, soi-disant qu'on était sales, qu'on lavait pas, qu'il y avait des poussières sous les trucs machin… On était mal vus la crèche QUI, hein ! On n'arrêtait pas de parler de la crèche QUI et en même temps on crachait dessus. Mais c'est vrai que peut-être, au niveau de… du quotidien et de… voilà, on n'était pas très à cheval avec la propreté et pas très à cheval avec les règles un peu pré-établies. On avait certaines règles mais qui n'étaient pas cassantes, je ne sais pas comment dire. Si quelqu'un venait visiter, il ne va pas se mettre en chaussons et je ne sais pas quoi pour visiter la crèche, on était très accueillants en même temps, mais toujours en opposition avec la PMI, ça c'est sûr. Pendant longtemps on n'arrivait pas à accepter une prise quelconque sur nous. C'était une bagarre pendant des années et des années et des années… [1412]

Ne pas rentrer dans la crèche avec des chaussures sales fait aujourd'hui partie des pratiques en vigueur dans les crèches parentales et universitaires que j'ai visitées, où il m'a toujours été demandé de mettre des sur-chaussures ou de me déchausser avant de rentrer. Cette pratique est liée au fait

---

[1409] Entretien avec plusieurs parents du collectif « Fruits de la passion », 26 mars 2019, au domicile d'une des mères, à Rennes.
[1410] G. VIGARELLO, *Le propre et le sale : l'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Points, 2014, p. 10.
[1411] *Ibid.*, p. 228.
[1412] Entretien avec Olga, 31 janvier 2020, à son domicile, à Paris.

que la crèche accueille des enfants qui vivent encore au ras du sol, y rampent, y bavent etc. Le témoignage d'Olga montre que certains choix du collectif « QUI ? » sont considérés comme des transgressions trop importantes, à la fois par les services de la PMI mais aussi par plusieurs des parents que j'ai rencontrés. Circuler dans la crèche avec ses chaussures m'a également été présenté comme à l'origine de désaccords entre parents pour le collectif angevin « La ribambelle »[1413], tout comme le fait d'y fumer. Fumer au moment des repas est une pratique qui, pour le collectif « Quel univers inventer ? », m'a été évoquée par deux personnes comme à l'origine de leur choix de ne pas y rentrer et de fonder plutôt un autre collectif. Ces désaccords montrent que si un discours commun de rejet des normes d'hygiène appliquées dans les crèches municipales se dégage chez tous les acteurs et actrices de ces projets, les modalités pratiques de mise en œuvre de nouvelles manières de faire ne font pas l'objet d'un consensus si facile à établir.

Comme pour la nourriture, la recherche de nouvelles pratiques d'hygiène avec les enfants introduit des débats autour de la consommation de produits cosmétiques. Pour Jeanne et les étudiantes à l'origine de la crèche universitaire de Lyon 2, cette recherche s'inscrit dans un militantisme plus global sur ces questions, rejoignant l'enjeu sur les modes de consommation évoqué plus tôt à propos de la nourriture biologique :

> Marie-Claire et les autres, [...] donc elles étaient adeptes d'une hygiène très simple à l'eau et au savon de Marseille. Donc il n'était pas question d'introduire des laits de toilette, des talcs etc. etc. Et puis il faut quand même dire que, je ne sais pas si tu as entendu parler du scandale du talc Morhange ? C'était arrivé juste à ce moment-là ! Alors renseigne-toi, l'histoire du talc Morhange[1414]. Donc c'était un talc qui a intoxiqué plein de bébés dont certains sont morts. Et à la suite de ça il y a eu toute une campagne de ceux qui sont précédé les écologistes, pour savoir ce qu'il y avait dans les produits. Dans les produits d'hygiène […] Chez les Maos, ce qu'on a fait c'est qu'on s'est procuré les listes de tous ces produits qu'il ne fallait pas acheter [...] Et alors on faisait des petites étiquettes comme ça, on allait dans les supermarchés genre au grand bazar et tout et on collait dessus. Alors évidemment les vigiles du grand bazar ils

[1413] Entretien avec Louise, 25 mars 2019, à son domicile dans la région angevine.

[1414] L'utilisation de ce talc a provoqué la mort de 36 nourrissons, et est un des premiers scandales sanitaires ayant amené un changement de législation pour la fabrication de produits cosmétiques comme l'ont étudié L. Coiffard et C. Couteau, « De l'influence de scandales sanitaires sur la réglementation des produits cosmétiques », *Médecine & Droit*, n°143, 2017, p. 51-55.

> essayaient de nous foutre dehors. Et là les clientes elles arrivaient et elles disaient « et ça monsieur, et ça madame, est-ce que je peux le prendre ? » ! etc. etc. Tu vois c'était ça[1415].

La réflexion sur la toilette des enfants s'inscrit ici dans une réflexion plus large sur la consommation et la qualité des produits cosmétiques. Un des points soulignés à plusieurs reprises sur ces questions est celui des couches, pour lesquelles l'évolution entre la période étudiée dans cette thèse et aujourd'hui est particulièrement nette. En effet, les parents rencontrés au moment des entretiens se souviennent de l'arrivée des couches Pampers[1416] comme d'une libération pratique inestimable, mais relativisent souvent sa portée aujourd'hui en ayant conscience de l'enjeu de production de déchets produits par l'usage de ces couches, régulièrement pointé dans la sphère médiatique aujourd'hui[1417]. Dans certains projets, la question de continuer à utiliser des couches lavables se pose déjà comme s'en souvient une mère du collectif « Le local » à Grenoble :

> Alors il y avait des différences, par exemple Bernadette et nous on était dans l'air du temps, on achetait des couches et c'était pratique. Et l'autre couple considérait qu'il ne fallait pas mettre des couches Pampers et qu'il fallait mettre des tissus comme à l'ancienne. Et nous ça nous gavait parce qu'à chaque fois qu'on prenait [leur fils] sur nous on était trempés et on se disait « qu'est-ce que c'est chiant ! » On avait différentes visions de la chose alors bon, on respectait mais on ne trouvait pas ça du tout pratique. Et ça peut créer des tensions parce qu'après c'est un gamin on se disait « et ben on n'a plus envie de le prendre sur nos genoux parce que c'est désagréable… » Alors on le change, n'empêche dès qu'il pisse… C'est pas très efficace ces trucs-là, surtout quand c'est mal foutu, je ne sais pas comment ils faisaient avant…
>
> *C'était pour des raisons écologiques ?*
>
> Oui, ils avaient des options déjà très comme ça. Après nous on était plus mobiles je crois qu'on trimballait déjà nos gamins un peu tout le temps et donc les Pampers c'était parfait, quoi ![1418]

La précision de ce souvenir concernant le fait de devoir prendre l'enfant mouillé sur ses genoux témoigne de la fréquence de cette situation, mais aussi du respect au quotidien, malgré ce que ce choix implique, d'une exigence parentale différente de la sienne. Les pratiques au sein de ces

---

[1415] Entretien avec Jeanne, 29 novembre 2021, à son domicile dans la région lyonnaise.
[1416] Leur arrivée sur le marché européen date de la deuxième moitié des années 1970, voir L.-D. NADEIJE, *Les grands événements de l'histoire des enfants*, Paris, Larousse, 1995.
[1417] K. SAWCHUK, « Le marketing du corps : les couches jetables », *Sociologie et sociétés*, n°24, 1992, p. 103-112.
[1418] Entretien avec Mireille, 7 mai 2019, à son domicile, à Grenoble.

projets ne tendent donc pas nécessairement vers l'homogénéisation, mais peuvent parfois cohabiter. Une telle cohabitation dépendant alors de l'acceptation des autres membres du groupe de respecter les souhaits des parents absents, ce qui n'est pas toujours le cas comme pour la non-consommation de viande au sein du collectif rennais « Bugalé ». Il est à nouveau impossible de n'avoir qu'une grille de lecture pour analyser la manière dont ces pratiques sont effectuées collectivement, car les choix effectués dépendent de chaque sujet et des adultes en présence au moment d'une discussion qui peut se renouveler régulièrement.

En termes de santé, la conviction que les enfants accueillis dans ces projets alternatifs étaient plus à l'abri des maladies enfantines que les enfants des crèches municipales revient à plusieurs reprises et semble faire l'objet d'un consensus. Ce consensus relève à la fois d'une pratique générale allant vers une diminution de la place des rituels d'hygiène dans la prise en charge des tous petits à partir des années 1970, comme le montrent Catherine Rollet et Marie-France Morel à propos du bain quotidien[1419], mais peut aussi être perçu comme un reste de croyances populaires selon lesquelles la saleté est « traditionnellement valorisée comme une forme de protection du corps »[1420]. Un point moins consensuel est celui de la vaccination, que certains parents refusent comme ce père à l'origine du collectif parisien « Petidir » :

> Je crois qu'on faisait les vaccinations obligatoires quand même. Parce que moi mon premier enfant il est de 1979 donc juste après. Et on avait choisi de faire DTP[1421] et de ne pas faire BCG[1422] qui était obligatoire à ce moment-là et qui ne l'a plus été 10 ans après parce que BCG était obligatoire en France et interdit en Belgique c'était… C'était un vaccin assez controversé avec pas mal.. Disons 4 % d'effets négatifs donc c'est beaucoup 4 %. Et maintenant ce n'est pas supprimé c'est réservé aux personnels de santé. Donc voilà, pas une attitude antivaccin mais pas suiviste vaccinal. Et je crois qu'on faisait pareil dans la crèche[1423].

La précision chiffrée du témoignage de ce père montre à la fois son grand intérêt pour les questions de santé, qu'il n'entend pas laisser au médecin traitant de son enfant et à propos desquelles il s'est

---

[1419] C. ROLLET et M.-F. MOREL, *Des bébés et des hommes*, *op. cit.*, p. 215.
[1420] *Ibid.*, p. 210.
[1421] Diphtérie, tétanos, poliomyélite.
[1422] Bacille de Calmette et Guérin, vaccin contre la tuberculose. La levée de l'obligation vaccinale pour ce vaccin a eu lieu en 2007.
[1423] Entretien avec Jean-François, 9 octobre 2020, à son domicile, à Paris.

beaucoup renseigné. Sa position correspond à celle d'un patient-acteur, identifiée comme un « phénomène central de la médecine du dernier tiers du XX^{e} siècle »[1424]. Ses souvenirs concernant les positions au sein du collectif sont plus flous, ce qui peut laisser supposer qu'il n'y a pas eu de conflits majeurs à ce sujet et que les autres parents acceptaient cette position. Il est probable que ce consensus autour de la liberté vaccinale ait été plus facile à obtenir car il n'avait pas de conséquence pour le fonctionnement du collectif au quotidien. Cependant, le refus de l'obligation vaccinale pose problème, dans certains collectifs enfants-parents, au moment d'obtenir une reconnaissance officielle comme dans le collectif lyonnais « La ribambelle » :

> D'abord on a réussi à avoir une convention avec la CAF, ce qui n'a pas été facile parce qu'on avait une exigence, c'était qu'on ne voulait pas que les vaccinations soient obligatoires. Parce qu'on était plusieurs à être sur… Sur les médecines alternatives et sur la non vaccination des enfants avant… Avant cinq - six ans. Enfin avant qu'ils aient acquis leur propre immunité. La plupart ayant été allaités pratiquement un an, et on voulait préserver ça, on ne voulait pas d'obligations, on voulait laisser le libre choix[1425].

S'il n'a pas été possible de retrouver de traces administratives de cette acceptation de la CAF de ne pas imposer l'obligation vaccinale, pour le moins surprenante, le rapport Hamel sur les collectifs enfants-parents évoqué au chapitre trois précise bien que la vaccination n'est pas obligatoire dans la plupart de ces collectifs[1426].

Cette réappropriation, par leurs parents, des choix concernant la santé des enfants est en cohérence avec plusieurs mouvements militants contemporains de ces projets, notamment des mouvements féministes dans la deuxième moitié de la décennie 1970 pour lesquels « le corps reste néanmoins au cœur des revendications et des pratiques : les femmes manifestent une forte volonté de le connaître, de l'explorer et en font un support de l'affirmation d'identités multiples »[1427]. Parmi les femmes rencontrées dans le cadre de cette recherche, une dizaine ont fait partie de groupes locaux sur ces questions. Ainsi, plusieurs des femmes du groupe lyonnais « La ribambelle », dont Nicole, viennent du groupe femmes « Pratiques santé » à Lyon ; Louise, à Angers, a participé, avec

---

[1424] A. KLEIN, « Contribution à l'histoire du « patient » contemporain », *Histoire, médecine et santé*, n°1, 2012, p. 115-128.
[1425] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.
[1426] D. HAMEL, P. TEMPLE, J.-M. GERASSI, et H. PRIEST, *Les modes de garde innovants de la petite enfance*, *op. cit.*
[1427] B. PAVARD, F. ROCHEFORT, et M. ZANCARINI-FOURNEL, *Ne nous libérez pas, on s'en charge*, *op. cit.*, p. 204.

des médecins, à des avortements clandestins, tout comme Sylvie à Lyon ; Nadine, à Paris, a fait partie des rédacteurs et rédactrices de la revue *Tankonalasanté* évoquée au chapitre quatre. Comme le souligne Alexandre Klein à propos de ces mouvements, « parce qu'elles n'étaient ni malades ni médecins, les femmes sont parvenues à rendre opératoire une critique de l'ordre médical, fissurant à jamais le système clos de son autonomie professionnelle. Un changement irréversible s'est opéré au sein des relations entre la médecine et la société, redistribuant les modalités d'application du pouvoir médical à l'aune d'une participation désormais incontournable des citoyens »[1428]. Cette recherche d'une redistribution des rôles entre médecins et parents, qui critique la place du médecin comme « personnage central de la prime éducation »[1429], se retrouve aussi dans le choix que font plusieurs des projets étudiés dans cette thèse pour le médecin y intervenant. En effet, les crèches municipales ont alors l'obligation d'avoir un médecin généraliste référent pour la crèche, qui y passe au moins une fois par semaine. Les crèches universitaires, quand elles sont reconnues, doivent se plier à cette obligation, tout comme les collectifs enfants-parents au moment d'obtenir une reconnaissance officielle. Ces médecins sont souvent choisis dans les réseaux alternatifs des participants et participantes à ces projets, comme s'en souvient Edith de la crèche de l'École des Beaux-Arts :

> On avait [un médecin] […] et il nous avait dit « moi je ne peux pas m'occuper que de vous, j'ai envie de faire médecins sans frontières etc. » et il nous avait donné le nom d'une collègue. Donc moi je me suis dirigée sur [elle], mais elle est venue spontanément ! Et du coup comme elle en avait plusieurs de la crèche[1430], elle est venue voir. Et du coup elle venait chaque semaine. Il n'y a jamais été question ni de la payer ni de… elle venait, voilà. Alors, ça paraît tellement informel qu'on ne se rend pas compte de tous les apports et les aides qu'on a eu sans rien demander quoi, voilà[1431].

Les deux médecins de la crèche font donc partie des mêmes réseaux militants que les étudiants et étudiantes qui la montent, et envisagent leur fonction à la crèche comme une forme de militantisme, comme le montre l'absence de rémunération demandée. Dans le collectif enfants-parent « La

[1428] A. KLEIN, « Contribution à l'histoire du « patient » contemporain », *op. cit.*
[1429] M.-F. MOREL, « Les soins prodigués aux enfants », *op. cit.*
[1430] Edith veut dire ici que cette médecin suivait plusieurs des enfants de la crèche en tant que médecin généraliste.
[1431] Entretien avec Edith, 11 juillet 2019, à son domicile, Paris.

ribambelle », à Angers, la médecin du collectif est également choisie dans le proche réseau militant, et a vécu en communauté avec une des mères à l'origine de la crèche quelques années auparavant.

Ces positionnements alternatifs sont néanmoins parfois critiqués par certains qui y voient un risque de fermer ces projets à une partie de la population. Ainsi, Geneviève m'explique le point de vue défendu par Marc et elle pour « La ribambelle » angevine :

> Ou encore l'injonction à ce que tout soit bio… Que de l'homéopathique, que du bio, que les choses parallèles, et nous on préférait rester quelque chose de neutre qui soit ouvert à tout type de population[1432].

Ces projets sont donc pris entre deux lignes politiques qui se reconduisent encore aujourd'hui comme le montre cette analyse de Jeanne, une des étudiantes à l'origine de la crèche de Lyon 2 :

> Bon l'autre fois avec quelqu'un je parlais d'éducation non autoritaire, mais c'est pas ça en fait, c'est trop simple de dire non-autoritaire. Parce que la copine avec qui j'ai parlé elle me dit « ah bon alors tu es contre les vaccins ». J'ai dit non justement on a nos trois vaccins avec [mon conjoint]. Et tu as vu par exemple que Marie-Claire… Alors pour faire la différence, tu vois par exemple que Marie-Claire et Irène, elles ne sont pas vaccinées. Alors qu'avec Yvette on a eu nos trois vaccins. C'est une différence qui n'est pas fondamentale mais qui en dit quand même long sur nos différences. Et qui continue. Mais on se retrouve[1433].

Le choix de se faire vacciner ou non contre la Covid-19 rejoint ici une ligne de partage entre ces quatre étudiantes : les anciennes maoïstes font le choix de se faire vacciner, et celles qui étaient plus dans une logique libertaire (non revendiquée en ces termes par elles) ne le font pas.

Enfin, au-delà de la santé des enfants, un autre choix parfois fait concernant leur corps est celui de leur laisser la possibilité de rester nus quand ils et elles le souhaitent. Je n'ai jamais posé la question directement au cours des entretiens que j'ai effectués, car j'ai pris la mesure de cet enjeu au moment de les analyser *a posteriori*. En effet, les rares fois où ce sujet était abordé, il s'agissait de craintes des enquêté·es concernant des pratiques autour de la nudité des enfants et la manière dont cette pratique pourrait être perçue aujourd'hui, ce rapport à la nudité étant vu comme un

---

[1432] Entretien avec Geneviève, Marc et Louise, réalisé le 26 août 2019, au domicile de Geneviève dans la région angevine.

[1433] Entretien avec Jeanne, 29 novembre 2021, à son domicile dans la région lyonnaise.

« indice de ces nouveaux usages transgressifs qui iront en s'accentuant et annoncent une mutation des comportements intimes et des représentations de la sexualité »[1434]. L'étude faite à propos du collectif parisien « République des enfants » fait état de ces craintes :

> Certains décrivent « un côté un peu Woodstock où les enfants vivaient à poil ». Même si ce souvenir est exagéré, des photos de « body painting » des enfants ont été retrouvées… puis récemment détruites du fait des réglementations très strictes en vigueur[1435].

Cette destruction des photos d'enfants nus dit beaucoup de la crainte des acteurs et actrices de cette période à évoquer certains choix faits quant au corps de leurs enfants, de peur du regard qui pourrait se poser sur elles et eux aujourd'hui. J'ai pu à mon tour constater la vigueur de cette crainte à propos du film tourné à « La ribambelle » angevine et que Louise a fait numériser pour moi. Ce film contient en effet une scène de bain où l'autre permanente prend un bain avec trois enfants dans la baignoire de la maison qui héberge le collectif. Comme me l'explique Louise, cette permanente n'a alors ni douche ni baignoire chez elle, comme cela était encore fréquent, et il lui arrivait de profiter de la salle de bain de la maison du collectif pour se laver, certains enfants se joignant alors à elle. Cette scène montre un partage du plaisir d'être dans l'eau, d'y jouer, d'y plonger sans respirer : je n'aurais pas imaginé que Louise puisse en craindre quelque chose. C'est pourtant une des premières choses qu'elle m'a dites en regardant le film avec moi : elle s'était demandé ce qu'allaient pouvoir penser les techniciens qui avaient converti son film au format numérique, et m'avait dit en plaisantant qu'ils allaient peut-être « faire un signalement ». S'il s'agissait d'une plaisanterie, cette remarque est révélatrice d'une part de crainte réelle. Cette difficulté à aborder la question de la nudité se retrouve également dans l'entretien avec Jean et Nicole, qui se souviennent différemment des possibilités laissées aux enfants :

> Nicole – Alors regarde cette photo ! Un gamin sur la table du goûter en train de boire son biberon ! C'est le goûter et qu'est-ce qu'il fait là. Tu peux imaginer qu'il vient d'être changé ! Qu'est-ce qu'il fait là ? J'en sais rien moi !
>
> Jean – Non mais il y en a qui étaient cul nu hein !

[1434] F. ROCHEFORT, « La politisation des corps », dans P. ARTIERES et M. ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *68 : une histoire collective, 1962-1981*, Paris, la Découverte, 2008, p. 616.

[1435] A. JEANTET, « Histoire de la crèche parentale République des enfants. Enquête sociologique sur 30 ans de vie, de rencontres et d'engagement », *op. cit.*, p. 11.

> *Tu vois dans le document sur la République des enfants ils expliquent qu'ils ont détruit leurs photos parce qu'il y avait plein d'enfants nus et qu'il y a une circulaire qui est passée après sur la pédophilie…*
>
> Jean – C'est bien dommage, ça…
>
> Nicole – Mais il avait sa culotte [cet enfant], je suis sûre ![1436]

Dans sa première intervention, Jean semble sûr de se souvenir que la possibilité était laissée aux enfants de rester nus. La tournure de sa formulation montre qu'il ne s'agissait pas d'un choix systématique mais plutôt d'une ouverture laissée à un choix spontané des enfants. Si Nicole ne partage pas ce souvenir, il est possible que sa réponse soit également marquée par des craintes d'une analyse contemporaine négative de ces pratiques.

Pourtant, à la même période, la nudité des enfants se retrouve dans les pratiques des professionnelles de la petite enfance, notamment dans les crèches municipales. Le film *Aide moi à faire tout seul*[1437], tourné en 1976 par Danielle Rapoport et Janine Lévy, deux psychologues alors considérées comme à la pointe de la connaissance en matière de prise en charge des enfants dans les crèches, contient une scène de plusieurs minutes montrant un groupe d'une dizaine d'enfants de moins d'un an tous nus sur un tapis, pendant qu'une auxiliaire manipule sur un gros ballon un enfant nu également. Cette scène est alors considérée comme représentative des bonnes pratiques puisqu'elle est insérée dans un film destiné à être présenté à des professionnelles de la petite enfance pour les informer des évolutions alors en cours dans la prise en charge des très jeunes enfants. Un film réalisé en 1974 pour l'ORTF et intitulé *Vie d'une crèche*[1438] montre également une kinésithérapeute en train de manipuler un enfant nu sur un gros ballon. La nudité des enfants dans ces situations est suffisamment banale pour être filmée sans commentaire. Le témoignage récent d'un directeur de crèche montre que ces pratiques, qu'il met en lien avec « Mai 68 », perdurent ensuite en crèches municipales :

> Lorsque j'ai pris mes fonctions de directeur de crèche, je me suis confronté à une pratique courante dans l'institution consistant à permettre aux enfants de se baigner et de jouer nus dans

---

[1436] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.
[1437] D. RAPOPORT, J. LEVY, CERIMES, *Aide-moi à faire tout seul*, 1988 [réactualisation de la version de 1976], https://www.canal-u.tv/40885 [consulté le 17/02/2023].
[1438] A. KYROU, « Vie d'une crèche », Office national de radiodiffusion télévision française, 1974.

> le jardin de la crèche, qui est partiellement à découvert. Cette tolérance étant le fruit d'un reste de « philosophie » de Mai 1968 mais également du désir de ne pas obliger un enfant à revêtir un maillot de bain pour sortir. Il fut difficile de modifier cette pratique[1439].

S'il n'a pas été possible de déterminer si ce lien entre la pratique de laisser les enfants nus était effectivement ou non un héritage des années 1968, elle n'est en tous cas alors pas l'apanage des projets alternatifs étudiés dans cette thèse, où il est probable qu'elle ait été pratiquée, en cohérence avec leur volonté de laisser les enfants se mouvoir le plus librement possible. Marie-Clémence Le Pape note également une évolution de la représentation de la nudité enfantine dans son analyse des représentations de la famille dans les campagnes de santé publique : « Le corps même de l'enfant devient tabou : la nudité, mode de représentation fréquent pendant les années 1970 et 1980, disparaît totalement au début des années 1990 »[1440].

L'hygiène et la santé sont donc les deux préoccupations à propos desquelles apparaissent le plus de lignes de fracture dans ces projets. Choisir de les prendre en charge de manière collective s'avère souvent plus délicat que les choix liés à l'aménagement du local ou à une recherche d'une plus grande autonomie des enfants. Trouver un consensus sur ces pratiques s'avère plus facile quand les choix individuels prêtent peu à conséquence pour l'organisation du collectif, comme celui de vacciner ou non les enfants, que quand ces choix doivent se décliner quotidiennement, parfois plusieurs fois par jour, comme pour la nourriture. La gestion de l'agressivité enfantine représente également un enjeu parfois difficile à gérer collectivement.

C. Face à l'agressivité enfantine

Choisir de laisser la plus grande autonomie possible pour des enfants en bas-âge implique de les laisser avoir des gestes agressifs entre elles et eux. La violence entre enfants m'a souvent été rapportée comme une des situations les plus difficiles à gérer au quotidien. Un des pères à l'origine du collectif enfants-parents « La ribambelle » de Lyon la présente même comme le sujet pour lequel le recours à des professionnel·les lui paraît alors le plus essentiel :

> Parce que l'inconvénient de nous parents c'est au moins avec nos enfants, et puis même aussi avec les autres, on était dans l'affectif, on était dans l'éducation certes mais la part affective

[1439] N. MURCIER, « La réalité de l'égalité entre les sexes à l'épreuve de la garde des jeunes enfants », *op. cit.*
[1440] M.-C. LE PAPE, « Qu'est-ce qu'un "bon" parent ? », *op. cit.*

> pour nous prend plus de place quand même. Alors que pour un professionnel, ça nous paraissait plus intéressant parce qu'il pouvait justement se situer autrement, ou se situait autrement par rapport au groupe… Quand un enfant est pris dans une rixe, c'est pas forcément facile d'être objectif. C'est épidermique, s'il s'est fait mordre… La morsure c'est le cas le plus violent ! *(il rit)* Quand ton enfant ou même l'enfant de quelqu'un que tu connais bien ou un autre se fait mordre… Oui tu n'es pas professionnel[1441].

Parmi ces agressions, la morsure est un comportement souvent cité. Cette gestion de l'agressivité entre enfants est également un sujet dans les crèches municipales, évoqué par Françoise Davidson et Paulette Maguin dans leur manuel sur les crèches :

> [Le groupe des moyens] se caractérise […] par le plaisir de toucher, de manipuler, de taper. Ces actions peuvent s'exercer sur les autres enfants et les effraient en général beaucoup. La berceuse cherche donc à créer des zones tranquilles et à empêcher ce type de situation de se maintenir ou de dégénérer : l'anarchie, les pleurs, l'agressivité, l'inactivité, l'isolement en soi-même en seraient la conséquence. […] Très souvent ces enfants difficiles sont des enfants qui expriment ainsi leur besoin d'attention individuelle, de stimulations plus adaptées à leurs possibilités[1442].

Cette préface du pédopsychiatre Patrick Ben Soussan à un livre consacré uniquement à la gestion de la morsure en crèche[1443] montre que ces situations peuvent être génératrices de conflits entre les professionnelles y travaillant : « Ça fait un peu vacarme les morsures à la crèche, non ? Je la mettrais bien au défi, notre auteure, de ne pas se souvenir, en sa longue pratique des lieux d'accueil — plus de trente ans, ça fait un bail — de tout ce grabuge que ça crée, toutes ces dissensions que ça fomente — vous préférez discussions ? —, cette confusion, ces passages à l'acte, ce tohu-bohu qui tout à coup s'empare des uns et des autres, les puéricultrices, les auxiliaires, la directrice, sans oublier les parents, pour qui c'est toujours, immanquablement, un scandale »[1444]. Ces mots ressemblent beaucoup à ceux de Jean cités plus haut, qui reconnaît sa difficulté à gérer ces situations sans laisser une trop grande place à l'affectivité. Sa capacité à prendre aujourd'hui du

---

[1441] Entretien avec Jean et Nicole, 14 octobre 2019, à leur domicile dans la région d'Angoulême.
[1442] F. DAVIDSON et P. MAGUIN, *Les Crèches*, *op. cit.*, p. 168.
[1443] M. LEONARD-MALLAVAL, *Ça mord à la crèche*, Toulouse, Érès, 2009.
[1444] P. BEN SOUSSAN, « Retrouver la pomme, sans la morsure dedans », *Ça mord à la crèche*, Toulouse, Érès, 2009, p. 7-25.

recul sur ces situations témoigne également de moments réflexifs autour de ces enjeux. En effet, dans tous les collectifs enfants-parents étudiés dans cette thèse, l'agressivité est envisagée comme faisant partie d'une phase normale du développement des enfants, que les parents essaient à nouveau de prendre en charge collectivement. La plupart des projets choisissent l'intervention des adultes face à ces situations, comme s'en souvient Claudine[1445], salariée du collectif enfants-parents de Saint-Nazaire :

> *Et est-ce que vous vous souvenez s'il y avait des sujets qui ont été l'objet de conflit, où sur le fonctionnement c'était compliqué pour s'accorder ?*
>
> Ben c'est… Ce qui était discuté c'est s'il y avait des... Comment on gérait des fois si… S'il y avait un enfant qui était plus agressif comment on gérait, s'il y avait des conflits comment on gérait… Entre les enfants comment on les gérait, ça on en discutait beaucoup. Notamment il y avait une petite qui des fois mordait, comment on gérait le fait qu'elle fasse ça et puis comment on s'occupait de l'enfant qui avait… Voilà et d'elle qui exprimait sans doute aussi quelque chose.
>
> *Et vous aviez fait comment du coup, vous vous en souvenez ?*
>
> Non. Je ne me souviens plus bien mais on avait pris le parti de ne pas laisser l'enfant qui avait été violent sans s'en occuper non plus. Voilà il faut s'occuper de la « victime » et s'occuper de l'autre enfant aussi[1446].

Cette prise de conscience que l'enfant « agresseur » a autant besoin de réconfort que l'enfant agressé m'a été partagée à plusieurs reprises. Les principaux points abordés lors de ces échanges concernent donc la distanciation nécessaire et la prise en charge des deux enfants. Face à cette gestion de l'agressivité, les parents du collectif « Quel univers inventer ? » font le choix d'intervenir le plus tard possible, afin d'essayer de laisser les enfants gérer cette agressivité entre elles et eux. Ce choix est présenté dans une vidéo de dix minutes tournée en lien avec les ateliers

[1445] Claudine devient salariée du collectif enfants-parents de Saint-Nazaire après avoir rencontré une mère qui y participe à une projection d'*Histoire d'A*. Elle est alors au chômage et envisage sa participation au collectif comme un moyen de faire une nouvelle expérience professionnelle et de compléter ses indemnités chômage. Elle découvre alors les réseaux féministes et sa participation à la crèche s'inscrit dans cette découverte.

[1446] Entretien avec Claudine, 7 mai 2021, au téléphone.

Varan[1447] et disponible en ligne sur le site de l'INA[1448]. Cette vidéo, présentée en voix off comme un montage destiné à « susciter une réflexion sur l'agressivité chez l'homme », est réalisée par Ernesto Rodriguez, qui se présente comme spécialiste de l'agressivité chez les primates[1449]. Cette présentation montre que ce dispositif s'inscrit dans une réflexion pédagogique plus large au sein du collectif, qui souhaite pouvoir échanger à ce sujet à l'aide de ce film. Le réalisateur participe très probablement comme parent au projet du collectif car il utilise le « nous » pour le présenter dans les premières minutes de la vidéo. Cette vidéo donne à voir des moments d'agression entre enfants (frappes avec des objets, saisies de têtes, tirages de cheveux, doigts dans les yeux) :

[1447] C. BIZERN, *Pratiques d'une utopie, utopies de la pratique*, Paris, Éditions de l'Oeil, 2020.

[1448] E. RODRIGUEZ, *Crèche sauvage*, Ateliers Varan, 1982, https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/vdd08004902/creche-sauvage [consultée le 19/02/2023].

[1449] Si l'identité de ce réalisateur n'a pas pu être établie avec certitude, il est très probable qu'il s'agisse du sociologue travaillant auprès de plusieurs organisations internationales et présenté sur le site de l'Unesco comme « spécialisé dans la conception, le suivi et l'évaluation des plans, des programmes et des projets dans le domaine social » : https://fr.unesco.org/jeunes-internet-combattre-radicalisation-extremisme/ernesto-rodriguez [consulté le 19/02/2023].

Figure 27 Capture d'écran du film de E. Rodriguez, *Crèche sauvage*, Ateliers Varan, 1982, 3 minutes 22.

La voix off précise que le choix a été fait de n'intervenir qu'au dernier moment, si la situation devient dangereuse. Cependant, les interventions des adultes sont plus ou moins rapides selon les extraits mais fréquentes, accompagnées de consignes pour ne pas recommencer. Cette vidéo ne doit pas être analysée comme une image de situations fréquentes dans la crèche. En effet, le montage de séquences d'agressivité successives pourrait donner l'image d'un lieu où les enfants sont en permanence malmenés. Or, cette vidéo a été conçue comme support à une réflexion pédagogique sur cette agressivité. Le réalisateur évoque ainsi ses doutes en voix off dans la dernière partie de cette vidéo :

> Les situations représentées ici ne sont que les moments les plus agressifs de la vie de ces enfants. Aujourd'hui je me sens incapable de juger du projet éducatif de la crèche que j'ai

> filmée. Il faudrait pour y parvenir mener une étude scientifique comparative de longue haleine[1450].

Les parents participant à ce projet ont donc bien conscience d'être en train d'expérimenter de nouvelles manières de faire à propos desquelles ils et elles s'interrogent quant à leur pertinence pour les enfants. Monique, une des mères à l'origine de ce même collectif, regrette aujourd'hui certains de ces choix, tout en les replaçant dans ce contexte d'essais pédagogiques :

> Par exemple, l'anti-autoritarisme, parlons-en. Nos enfants ont tous été un peu traumatisés par ça. Parce que on aurait dû en parler. Parce que si tu veux… C'était difficile de… Par exemple un gamin qui était castagneur et qui castagnait toujours un autre enfant, personne ne lui disait « arrête »… Tu vois ? Et ben limite l'autre il va dire à sa fille ou à son fils « défends-toi ! » Mais c'était… On ne savait plus très bien ce qu'il fallait faire à ce moment-là. Alors que ce serait maintenant je dirais « Non ». Tu vois je prendrais mes responsabilités. Mais comme on était en recherche et qu'on ne savait pas trop, quand dans la pratique il se présentait un cas comme ça… on essayait d'éluder le truc parce qu'on n'arrivait pas trop… ça ne faisait pas partie d'une réflexion logique[1451].

L'expression « être en recherche » correspond tout à fait à ce moment des collectifs, que Monique regrette en partie aujourd'hui. Cependant, si la violence entre enfants est souvent évoquée dans les entretiens, c'est plus souvent pour me partager la surprise qu'une éducation qui se voulait différente n'empêche pas cette violence d'advenir. Comme cette mère du collectif grenoblois « Le local », ces moments me sont le plus souvent évoqués avec une forme de légèreté :

> *Et le fait d'élever les enfants à trois, est-ce que vous aviez des échanges sur les choix pédagogiques, sur un projet d'éducation pédagogique, je ne sais pas quel est le terme à employer…*
>
> Alors c'était pas dans… C'était pas tellement dans ces termes-là parce qu'on était à peu près d'équerre dès le départ sur comment on voulait organiser… Oui ! Et puis donc on se voyait, on ne faisait pas des réunions au sens strict du terme mais on se voyait et on discutait, mais pas de manière institutionnelle… on a surtout beaucoup parlé quand il y en avait un qui était très agressif avec les autres, qui tapait, enfin c'est toujours ça dans les mômes !

[1450] E. RODRIGUEZ, *Crèche sauvage*, *op. cit.*, 8 minutes 15.
[1451] Entretien avec Monique, 24 février 2020, à son domicile, Paris.

Ah ben c'est rigolo parce que en général c'est ces moments-là dont tout le monde me parle !

Oui il y avait dans ces moments-là des petites tensions parce qu'untel tapait les autres donc on essayait de trouver des solutions, de comprendre, d'aider de… C'était très fraternel en fait ![1452]

L'emploi du terme « fraternel » permet ici de désigner une situation de violence courante dans les fratries et donc finalement assez classique. L'agressivité des enfants fait partie des moments inévitables à gérer, peut-être de manière d'autant plus difficile que les parents de l'enfant agresseur ou de l'enfant agressé peuvent être témoins de la scène et avoir alors une implication affective particulière. Quel que soit le choix fait pour y répondre, ces projets alternatifs sont des lieux où cette difficulté est abordée frontalement, toujours dans la perspective de ne pas considérer l'univers enfantin uniquement comme un lieu de douceur ou de tendresse. Yves, un des premiers salariés de la crèche de Lyon 2, m'explique en entretien que l'enjeu de la morsure fait partie des sujets qu'il a fréquemment abordés lors des formations qu'il a ensuite données pour les professionnelles de la petite enfance, et ajoute en riant avoir un jour fait un cours uniquement consacré au plaisir de la morsure pour expliquer ce comportement enfantin[1453]. Cette capacité à se saisir de cet enjeu de manière décalée, en l'associant à un rire provocateur, est sans doute également révélatrice du ton sur lequel ces échanges pouvaient également se dérouler au sein de ces différents projets.

[1452] Entretien avec Mireille, 7 mai 2019, à son domicile, à Grenoble.
[1453] Entretien avec Yves, 5 février 2019, à son domicile dans la région lyonnaise.

Les différents projets étudiés dans cette thèse mettent donc en œuvre de nouvelles pratiques avec les enfants qui y sont accueillis, à-travers une redéfinition collective de leurs rapports avec les adultes. Si les acteurs et actrices de ces projets s'intéressent à plusieurs références théoriques pédagogiques concernant l'éducation des jeunes enfants, ils et elles les utilisent davantage comme des sources d'inspiration ponctuelles que pour une réélaboration théorique. Leur redéfinition des liens entre enfants et adultes passe par une mise en pratique au quotidien, notamment par l'élaboration d'espaces permettant aux enfants une libre motricité, où ils et elles peuvent prendre des risques en grimpant sur des structures en hauteur ou des objets prévus à cet effet. Leurs relations sont également rendues possibles quels que soient leurs âges, et les apprentissages et relations entre enfants valorisées. L'aménagement du local est pensé en lien avec l'extérieur, dans la recherche d'un accès à la nature pour les enfants et d'une ouverture sur la vie du quartier. Cependant, si ces aménagements semblent se faire facilement, les décisions concernant le corps des enfants, qu'il s'agisse de la nourriture qui leur est donnée ou des choix concernant leur santé, ne sont pas toujours évidentes à prendre de manière collective. Les adultes participant à ces projets se retrouvent alors confronté·es aux contraintes imposées par le collectif, qui peuvent provoquer des conflits mais aussi représenter des ressources à-travers les discussions que génèrent ces difficultés.

Les projets alternatifs étudiés dans cette thèse transforment donc le modèle des crèches municipales, qui sont alors encore des univers relativement clos, organisées par sections où les enfants sortent peu quand la crèche ne dispose pas d'un extérieur. Cependant, les « années 1968 » sont également une période où ces institutions se transforment, dans un mouvement qualifié par Liane Mozère de « printemps des crèches »[1454]. Cette appellation est réinterrogée dans le dernier chapitre de cette thèse, en analysant les modalités d'élaboration des politiques publiques concernant ces institutions.

[1454] L. MOZERE, *Le printemps des crèches, op. cit.*

Chapitre 6. Décennie 1970 : un printemps des crèches ?

Si les années 1970 sont souvent assimilées à un « printemps des crèches », la pertinence de cette qualification peut être interrogée au regard de l'élaboration des politiques nationales en matière de modes de garde. Dans cette perspective, l'expression « années 1968 » ne suffit pas à rendre compte des cadres politiques et économiques ayant impacté ces politiques publiques. Elles s'articulent en effet alors autour de changements liés à la crise économique et à la présidence de Valery Giscard d'Estaing, inscrite dans un projet libéral de transformation de la société élaboré depuis 1968[1455]. Dans leur étude des évolutions des politiques en matière de modes de garde en France dans la deuxième moitié du XX^{e} siècle, Jane Jenson et Mariette Sineau qualifient les « années Giscard » de période « à la charnière entre deux paradigmes. D'un côté des lois sont votées et des mesures sont prises qui complètent la modernisation des politiques de modes de garde, et renforcent le modèle égalitaire. De l'autre, ces sept années sont marquées par le vote de lois porteuses d'ambiguïtés pour l'avenir, eu égard notamment à l'égalité des rôles entre hommes et femmes »[1456]. L'ambiguïté est effectivement pertinente pour qualifier l'évolution des politiques publiques en matière de crèches sur la période. D'un point de vue quantitatif, le nombre de crèches augmente et leur reconnaissance comme institutions potentiellement bénéfiques pour le développement des enfants s'élabore. Cependant, replacer les politiques publiques en matière de crèches au sein des politiques publiques en matière de modes de garde amène à nuancer l'affirmation selon laquelle le droit aux crèches « tendait à être reconnu au début de la décennie 70 comme un véritable service public »[1457]. Cette mise en perspective met en évidence l'abandon d'une politique ambitieuse pour les crèches, telle qu'elle avait pu être esquissée à la fin de la Seconde guerre mondiale, sans jamais être mise en œuvre pour autant. Les crèches étant le mode

[1455] G. RICHARD, « Les giscardiens et le moment 68 : les libéraux à l'offensive (1968-1974) », *À chacun son Mai ? : Le tour de France de mai-juin 1968*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 343-353.
[1456] M. SINEAU et J. JENSON, « La France. Quand liberté de choix ne rime pas avec égalité républicaine », *op. cit.*, p. 143.
[1457] *Ibid.*, p. 150.

de garde le plus souhaité par les mères de classes moyennes et supérieures, ces dernières ne bénéficieront jamais, jusqu'à aujourd'hui, de suffisamment de places par rapport à leur demande, malgré l'élaboration d'un discours sur le « libre choix » des familles[1458]. À la période étudiée, l'abandon d'une politique de crèches ambitieuse, concomitante de politiques pour transformer les pratiques dans les crèches et les faire davantage correspondre aux attentes des familles, est révélateur d'un paradoxe : la transformation des crèches est concomitante de l'abandon définitif d'une politique ambitieuse pour leur développement.

Les analyses et discours produits sur les crèches et le lien entre garde des enfants et travail des femmes dans différents groupes de travail du Commissariat général du Plan et d'autres groupes de travail plus ponctuels sont analysés dans ce chapitre pour comprendre les ressorts sous-tendant ces décisions politiques. Cette analyse doit beaucoup aux travaux d'Olivier Borraz et Emilien Ruiz[1459], qui ont permis de mieux situer ces sources officielles dans un moment historique propre à l'administration française : un « moment sciences sociales » que Florences Descamps décrit précisément : « c'est le recours aux sciences sociales qui vient accompagner l'élargissement de la planification aux besoins sociaux et culturels de la population (urbanisme, aménagement du territoire, transports, santé, logement, éducation, agriculture, culture, etc.) [...] La décennie y apparaît comme un âge d'or de la commande publique, comme un sommet dans la croyance des élites politiques et administratives en la possibilité d'un « gouvernement par la science » et dans la capacité des sciences sociales à éclairer et accompagner le changement »[1460]. Les documents utilisés pour retrouver les points de vue donnés sur les crèches dans ce « moment sciences sociales » émanent de plusieurs administrations. Ils permettent de mettre en regard ces débats avec ceux ayant lieu à la même période dans les réseaux alternatifs étudiés. Les lieux de débat et les documents produits sur le sujet ayant été très nombreux, il est apparu rapidement nécessaire de les circonscrire pour aboutir à une quantité de documents analysable. Cette analyse a donc été limitée aux institutions nationales. En effet, si plusieurs institutions locales sont essentielles pour la mise

---

[1458] D. BOYER, « Normes et politique familiale », *op. cit.*

[1459] O. BORRAZ et É. RUIZ, « Vers une histoire de l'intelligence administrative », *Le Mouvement Social*, n°273, 2020, p. 3-12 ; O. BORRAZ et É. RUIZ, « Saisir l'État par son administration pour une sociologie des rouages de l'action publique », n°70, *Revue française de science politique*, mars 2020, p. 7-20.

[1460] F. DESCAMPS, « Un moment « Sciences sociales » au ministère de l'Économie et des Finances 1962-1972 ? », *op. cit.*

en œuvre des politiques publiques en matière de modes de garde, notamment les services départementaux de PMI et les municipalités, rentrer dans leurs archives aurait demandé de trop multiplier les sources potentielles en imposant de trouver une diversité suffisamment représentative de leurs différentes tendances. Après plusieurs recherches par mots-clefs dans les inventaires des archives nationales, la principale institution retenue pour cette étude a finalement été le Commissariat général du Plan. La liste complète des rapports étudiés est disponible en annexe.

Au-delà du Commissariat au Plan, quelques documents de travail produits par d'autres institutions nationales ont été retenus pour cette analyse car ils étaient fréquemment utilisés dans les travaux sur les crèches. Le Comité du travail féminin (CTF) y tient une place importante car il produit un rapport sur les crèches en 1968, régulièrement cité à la période étudiée. L'histoire de ce Comité a été faite en détails par Anne Révillard, qui le considère comme le premier organisme français mettant en œuvre un « féminisme d'État » au sens « d'organisme gouvernemental ayant pour mission spécifique la défense des droits et des intérêts des femmes »[1461]. Les documents de travail disponibles dans ses archives ont un statut relativement similaire à ceux produits pour le Commissariat général du Plan, car le CTF n'a qu'un avis consultatif et une mission principale d'étude et de conseil. Ils se distinguent souvent par leur nette affirmation d'une défense de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Le CTF a produit trois rapports essentiels pour l'analyse proposée ici : un rapport en 1968 sur les crèches, un rapport en 1973 sur les équipements d'accueil de la petite enfance et un dernier en 1979 sur le rapport maternité/travail, présenté par Monique Halpern au Commissariat général du Plan. Un autre rapport produit par le CTF est également étudié dans ce chapitre, mais il a un statut particulier qui sera détaillé plus loin. Il est coordonné par Ménie Grégoire et volontairement occulté par la plupart des membres du CTF qui ne lui assurent aucune diffusion. À cet ensemble de documents de travail ont été ajoutés deux rapports majeurs pour la période concernant les enjeux étudiés : un rapport d'Évelyne Sullerot et Michèle Saltiel, *Les crèches et les équipements d'accueil pour la petite enfance* publié en 1974[1462], et un rapport de Nicole Bouyala et Bernadette Roussille, *L'enfant dans la vie. Une politique pour la petite enfance* publié en 1982[1463]. Plus d'informations à leur sujet sont données dans la suite de ce chapitre.

[1461] A. REVILLARD, *La cause des femmes au ministère du Travail : le Comité du travail féminin (1965-1984), op. cit.*
[1462] M. SALTIEL et É. SULLEROT, *Les crèches et les équipements d'accueil pour la petite enfance, op. cit.*
[1463] B. ROUSSILLE et N. BOUYALA, *L'enfant dans la vie. Une politique pour la petite enfance, op. cit.*

Les documents produits pour le Commissariat général du Plan constituent donc une source essentielle de ce dernier chapitre. L'analyse de cette institution par Henry Rousso a été d'une grande aide pour aborder l'ensemble de ces documents[1464]. Ce dernier se propose en effet d'étudier le Plan comme objet historique, en envisageant notamment son évolution entre 1946 et 1965. Cette date de 1965 correspond au départ de Pierre Massé du poste de commissaire au Plan et à une « apogée du projet planificateur »[1465]. À ce poste, Pierre Massé s'est notamment distingué par sa volonté d'intégrer des universitaires afin de situer le Plan dans une dimension prospective. Si la plupart des documents étudiés dans ce chapitre ont été produits après son départ, ils restent marqués par cet objectif. L'idée d'un déclin du projet planificateur après 1965 est d'ailleurs réfutée par Lucien Nizard en 1972, quand il analyse à son tour cette institution[1466]. D'un point de vue méthodologique, Henry Rousso souligne une difficulté que les historien·nes ont pu rencontrer dans la prise en compte des documents produits pour le Plan : « les historiens ont négligé ce champ par manque d'intérêt, de sources d'archives, mais aussi par réflexe positiviste, le Plan pouvant sembler *a priori* comme relevant plus du registre du discours et du symbolique que du réel »[1467]. Ces questions se sont imposées à moi au moment d'appréhender les documents sélectionnés pour cette recherche : quel regard porter sur ces rapports quand ils n'ont pas été appliqués, ou que les choix politiques faits ensuite semblent à l'opposé de leurs préconisations ?

Les observations de Lucien Nizard sont très éclairantes sur ce point. Son analyse permet de saisir le contexte d'élaboration des documents étudiés dans ce chapitre, car elle repose sur des observations faites au moment de leur production, mettant notamment en avant leur fonction essentielle de « réduction de la diversité » pour permettre le choix politique. Lucien Nizard montre en effet que le rôle de producteur de normes est un moment essentiel du processus décisionnel exerçant une influence sur la suite de ce processus quelle qu'elle soit. Les rapports étudiés dans ce chapitre sont souvent caractérisés par « une forme de « neutralisation discursive » [...] ou de

[1464] H. ROUSSO, « Le Plan, objet d'histoire », *Sociologie du travail*, n°27, 1985, p. 239-250.
[1465] *Ibid.*
[1466] L. NIZARD, « De la planification française : production de normes et concertation », *Revue française de science politique*, n°22, 1972, p. 1111-1132.
[1467] H. ROUSSO, « Le Plan, objet d'histoire », *op. cit.*

dépolitisation », ce qui ne les empêche pas de « refléter et instituer le monde social »[1468]. Cette vigilance dans l'approche de ces documents posée, il a paru également nécessaire de se demander comment les situer les uns par rapport aux autres, et dans quel cadre chronologique placer leurs enchevêtrements et évolutions. Pour Henry Rousso, « le choix d'une périodisation est d'autant plus difficile que s'enchevêtrent souvent, d'un Plan à l'autre, les phases de préparation, de décision et d'application »[1469]. Les documents étudiés dans ce chapitre couvrent une période de vingt ans où quatre Plans se succèdent, du quatrième au huitième Plan. Il a paru plus pertinent de prêter davantage d'attention à la date des rapports eux-mêmes, à leurs auteurs et autrices, et à l'intitulé du groupe de travail dans lequel ils s'inscrivent, plutôt qu'au Plan lui-même. C'est dans cette perspective qu'ils sont présentés en annexe et utilisés dans cette recherche. Ce chapitre ne doit donc pas être lu comme une histoire du Plan, mais comme une utilisation des documents qui y ont été produits pour accéder aux débats de celles et ceux considérés comme suffisamment experts en matière de modes de garde et de crèches pour que leurs analyses soient prises en compte dans le processus de décision organisé à l'échelle étatique.

En première partie de ce chapitre, un retour aux débuts de l'histoire des crèches depuis la deuxième moitié du XIX^{e} siècle permettra de montrer comment s'élabore, pendant la décennie 1970, une mise en concurrence des différents modes de garde au détriment des crèches, alors que le choix de la « diversification et de l'individualisation » des modes de garde est souvent attribué à un choix politique de François Mitterrand[1470]. Une étude précise des documents administratifs ayant servi l'élaboration de ces politiques publiques permettra ensuite de montrer les ressorts de l'abandon progressif de l'utopie qu'elles pouvaient alors représenter. Enfin, l'influence des projets alternatifs sur la mise en œuvre d'une modernisation des crèches à-travers la « circulaire Veil » de 1975 sera analysée dans la dernière partie. Il s'agira de souligner le paradoxe de ce processus, concomitant de l'abandon de tout projet ambitieux de développement des crèches et d'une priorisation de leurs objectifs à une réduction des inégalités entre enfants.

[1468] Ces deux citations sont reprises à l'article suivant, très éclairant sur les rapports officiels comme genre d'écriture : É. NEE, C. OGER, et F. SITRI, « Le rapport : opérativité d'un genre hétérogène », *Mots. Les langages du politique*, n°114, 2017, p. 9-24.

[1469] H. ROUSSO, « Le Plan, objet d'histoire », *op. cit.*

[1470] M. SINEAU et J. JENSON, « La France. Quand liberté de choix ne rime pas avec égalité républicaine », *op. cit.*, p. 150.

I. Construction de la garde des enfants en âge préscolaire en problème public et mise en concurrence des modes de garde

A. Une évolution des politiques familiales vers une étatisation de la garde des enfants en âge préscolaire

La création d'une allocation pour frais de garde en 1972[1471] représente un tournant des politiques publiques pour la garde des enfants en âge préscolaire, car elle constitue une aide financière permettant aux femmes de continuer à travailler quand elles ont des enfants en âge préscolaire. Avant cette date, l'élaboration progressive de mesures prenant en compte, pour les femmes, le temps de donner la vie dans leur vie professionnelle, commence à la fin du XIX^{e} siècle et s'élabore au sein de débats entre familialistes et natalistes[1472]. Jusqu'aux années 1970, l'idée qu'il est préférable que la mère reste au foyer pour prendre soin de ses enfants en bas-âge est majoritaire, et se trouve renforcée après la Seconde guerre mondiale où la diffusion des travaux sur l'hospitalisme amène à « disqualifier les expériences de socialisation extra-familiales, au prétexte de l'importance irremplaçable de la relation affective mère-enfant et des méfaits des carences de soins maternels »[1473]. Il n'est pas question ici de refaire toute l'histoire de cette lente élaboration, complexe et parfois ambiguë comme le souligne Anne Cova : « il serait trop facile de penser que toutes les mesures prises par l'État-providence afin d'améliorer la condition des mères soient forcément natalistes : les enjeux démographiques ne le sont pas nécessairement. Des décisions élaborées sur des principes natalistes peuvent se révéler positives pour les mères. De même, il est faux d'affirmer que l'État-providence a comme souci exclusif l'amélioration des conditions de vie des mères lorsqu'il légifère en leur faveur »[1474]. Cependant, un bilan des mesures concernant l'organisation du travail – ou de l'arrêt du travail - des mères d'enfants en âge préscolaire depuis la fin du XIX^{e} siècle montre un tournant dans les années 1970, où permettre aux femmes de

[1471] Ses spécificités seront développées plus loin dans ce chapitre.

[1472] P.-A. ROSENTAL, « Politique familiale et natalité en France : un siècle de mutations d'une question sociétale », *Santé, Société et Solidarité*, n°9, 2010, p. 17-25.

[1473] G. NEYRAND, *L'enfant, la mère et la question du père : un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, *op. cit.*, p. 64.

[1474] A. COVA, « Généalogie d'une conquête. Maternité et droits des femmes en France fin XIX^{e}-XX^{e} siècles », *Travail, genre et sociétés*, n°3, 2000, p. 137-159.

continuer à travailler à l'extérieur de leur domicile quand elles ont des enfants en bas-âge devient un objectif affiché des politiques publiques.

Les premières mesures de protection de la femme enceinte et venant d'accoucher sont prises au début du XX^{e} siècle, avec des lois relatives à la protection de la maternité, « reconnaissant le droit de certaines mères à être protégées et l'obligation qui en découle pour l'État de leur assurer cette protection »[1475]. En 1909, la loi Engerand, est ainsi la première loi française consacrée à la protection de la maternité. Elle garantit aux travailleuses enceintes un congé de huit semaines consécutives avant et après la naissance de leur enfant et le droit de retrouver leur emploi après l'accouchement. Quatre ans plus tard, avec la promulgation de la loi Strauss, une indemnité compensatrice de revenus pour cette période de congé maternité est ajoutée. Tout en étant réservée à une période très courte de la vie de l'enfant, cette mesure est la première à représenter un engagement de l'État dans la prise en charge des enfants en âge préscolaire, limitée à quelques semaines. Dans l'entre-deux guerres, l'augmentation de la part des femmes dans la population active, qui passe de 32 % à la veille de la guerre à 40 % en 1917, provoque de nouveaux débats sur le travail des mères. Si la plupart des mouvements féministes de l'époque le défendent[1476], les années d'après-guerre sont marquées par « l'offensive des repopulateurs »[1477]. La loi du 11 mars 1932 ajoute dans le *Code du travail* un chapitre intitulé « Des allocations familiales », et généralise ces allocations au profit de tous les salariés du commerce, de l'industrie et des professions libérales. La liberté est laissée aux caisses de compensation de verser ces allocations au père ou à la mère, et plusieurs d'entre elles font le choix de les remettre à domicile, la plupart du temps aux mères[1478]. Enfin, le décret-loi du 12 novembre 1938 crée des allocations familiales indépendantes du salaire et des entreprises. Il pose des principes qui vont perdurer : allocation progressive selon la taille de la famille, versée quel que soit le revenu de celle-ci et avec un taux uniforme. Deux autres caractéristiques sont à relever : la limitation aux cinq ans de l'enfant de la durée du versement de l'allocation au premier enfant, ainsi que la création de majorations pour les familles dont la femme n'a pas d'activité professionnelle[1479]. Ces premières allocations assurent donc une rentrée régulière

---

[1475] *Ibid.*
[1476] C. BARD, *Les féministes de la première vague*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.
[1477] A. COVA, *Maternité et droits des femmes en France*, *op. cit.*, p. 236.
[1478] *Ibid.*, p. 342.
[1479] A. PROST, « L'évolution de la politique familiale en France de 1938 à 1981 », *op. cit.*

d'argent, si minime soit-elle, et peuvent être considérées comme une compensation au maintien au foyer des mères.

L'adoption, en 1939, du *Code de la famille* représente un tournant dans les politiques familiales. Ce texte constitue en effet la première tentative d'une véritable politique familiale en France, dans un objectif nataliste clairement affiché. Il renforce la progressivité de ces allocations avec un nouveau barème plus avantageux pour les familles de trois enfants et au-delà. L'allocation de mère au foyer, fixée à 10 % du salaire moyen départemental, est créée avec une distinction entre les familles rurales et les familles citadines : « le législateur considérait qu'en milieu agricole, les mères pouvaient à la fois travailler et garder leur enfant et que l'octroi de cette allocation ne se justifiait donc pas »[1480]. En 1941, cette majoration est remplacée par l'allocation de salaire unique (ASU) qui représente un « saut qualitatif vers une politique d'encouragement au maintien de la mère au foyer »[1481], tout en étant « particulièrement révélatrice de la complexité des mesures d'application de la loi sous le régime de Vichy et de sa difficulté d'interprétation par les organismes compensateurs qui peinent à trouver une cohérence »[1482]. À la Libération, l'ASU est étendue aux familles de non-salariés. « Ainsi, au moment où la V^{e} République succède à la IV^{e}, la France est-elle dotée d'une politique familiale complexe, mais cohérente et large. Son évolution va dès lors être marquée par une érosion progressive qui débouche sur de profondes remises en question »[1483]. Si le mode de calcul de l'ASU amène en effet son montant à s'éroder progressivement, elle reste importante jusqu'aux années 1960 pour encourager les mères à rester à domicile[1484].

En cohérence avec ces politiques familiales, les mesures pour développer les modes d'accueil des enfants en âge préscolaire à l'extérieur du domicile sont très ponctuelles jusqu'aux années 1970 et ont pour objectif d'encadrer des initiatives d'abord privées sans essayer de les développer. En 1874, la loi Roussel inscrit la responsabilité de l'État pour une catégorie bien particulière des enfants : les enfants placés en nourrice[1485]. Quelques années auparavant, un

---

[1480] J. FAGNANI, « L'intégration progressive du modèle de « la mère qui travaille » », *op. cit.*
[1481] J. MARTIN, « Politique familiale et travail des mères de famille », *op. cit.*
[1482] C. CAPUANO, *Vichy et la famille : Réalités et faux-semblants d'une politique publique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.
[1483] R. LENOIR, *La politique familiale en France depuis 1945 : rapport*, Paris, La Documentation française, 1985.
[1484] A. PROST, « L'évolution de la politique familiale en France de 1938 à 1981 », *op. cit.*
[1485] C. ROLLET-ECHALIER, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la IIIe République*, *op. cit.*

règlement ministériel du 30 juin 1862 permet aux crèches d'obtenir des subventions si elles remplissent certains critères : hygiène, encadrement, disposition des locaux. La garde de nuit est interdite et les crèches doivent être exclusivement tenues par des femmes à partir de 21 ans. Le 17 juillet 1869, les crèches sont reconnues d'utilité publique[1486], ce qui leur permet d'obtenir la qualité de « personnes civiles », « en raison des services qu'elles rendent »[1487]. En 1917, des chambres d'allaitement et des crèches-garderies sur le lieu de travail sont créées par décret, mais connaissent un très faible développement : en 1928, une enquête du ministère du travail décompte pour la France 147 chambres d'allaitement groupant 2907 berceaux[1488]. Après la Seconde guerre mondiale, l'équipement en crèche est « une obligation de moins en moins ardente »[1489]. Alain Norvez montre cependant que des projets proposant leur développement sont élaborés par la commission de l'équipement sanitaire et social du II^{e} Plan (1954-1957) qui auraient pu augmenter la capacité d'accueil en crèche « de près de la moitié en une période où la demande ne connaissait pas encore la formidable croissance qui allait être la sienne une douzaine d'années plus tard », dans un double objectif de faciliter la vie des mères de famille qui travaillent et « d'améliorer la surveillance sanitaire entreprise dans le cadre de la PMI »[1490]. Les années 1962-1964 marquent une charnière « pendant laquelle le discours des spécialistes en faveur [des crèches] a été progressivement adopté par le gouvernement et les milieux politiques »[1491]. C'est alors « sous la pression des familles et de leurs associations représentatives, dans une atmosphère de mécontentement et d'insatisfaction que se fit l'ouverture de trop rares établissements »[1492].

Dans son analyse de la politique familiale en France entre 1938 et 1981, Antoine Prost qualifie la période 1958-1973 de moment « d'érosion » des politiques familiales, suivant « l'âge d'or » de l'après-guerre[1493]. Il souligne notamment que « le développement du travail féminin et le statut nouveau que lui reconnaît la société remettent en question [...] l'allocation de salaire unique. Dès lors que la mère au foyer ne représente plus un idéal communément accepté, mais au contraire

---

[1486] C. BOUVE, *L'utopie des crèches françaises au XIX^{e} siècle, op. cit.*
[1487] C. GABORIAUX, « Une construction sociale de l'utilité publique. Associations et fondations devant le Conseil d'État (1870-1914) », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 2017, p. 57-79.
[1488] N. CHAMBELLAND-LIEBAULT, « Les bébés dans le code du travail », *Cahiers Jaurès*, n°165-166, 2002, p. 23-38.
[1489] A. NORVEZ, *De la naissance à l'école, op. cit.*, p. 372.
[1490] *Ibid.*
[1491] *Ibid.*, p. 378.
[1492] *Ibid.*, p. 374.
[1493] A. PROST, « L'évolution de la politique familiale en France de 1938 à 1981 », *op. cit.*

une survivance, un anachronisme, voire une intolérable servitude, il devient difficile de justifier cette allocation »[1494]. Ces années voient donc une prise en compte progressive, dans la conception et la distribution des prestations familiales, des transformations de l'organisation familiale et sociale liées à l'augmentation du travail salarié des femmes[1495]. À ce titre, la loi du 3 janvier 1972[1496] est un tournant majeur car elle marque une rupture « par rapport à l'idéal de la mère au foyer tout d'abord, puisqu'elle crée une allocation pour frais de garde destinée aux familles où la mère travaille tout en assurant la charge d'un enfant en bas-âge. »[1497]. Le texte de cette loi précise que cette allocation est attribuée « aux ménages dans lesquels la femme exerce une activité professionnelle, ainsi qu'aux personnes seules exerçant une telle activité, qui assument la charge effective et permanente d'au moins un enfant vivant à leur foyer et d'âge inférieur à un âge limite [fixé par décret] »[1498]. Le décret mettant en œuvre l'application de cette loi précise que les frais couverts par cette allocation sont « les frais exposés soit auprès des nourrices et des gardiennes d'enfants [agréées selon les conditions en vigueur], soit auprès des crèches familiales, soit auprès des crèches collectives, soit auprès des jardins d'enfants [ayant reçu un agrément officiel d'ouverture] »[1499]. Leur prise en charge est limitée aux enfants de moins de trois ans.

Si des limites dans la mise en œuvre de cette loi ont pu être soulignées[1500], elle représente néanmoins une première étape dans l'organisation de la prise en charge par l'État d'une partie du financement de la garde des jeunes enfants à l'extérieur du foyer, et une première étape vers un soutien de l'État au travail salarié des femmes. En effet, en présentant en parallèle l'allocation de salaire unique et l'allocation pour frais de garde, la loi 72-8 acte l'idée que l'État doit autant

---

[1494] Créée en 1941, l'allocation de salaire unique est destinée aux couples où seul le mari est actif. Versée pendant les deux premières années suivant le mariage, même en l'absence d'enfant, elle vise à encourager la natalité en permettant à l'épouse de ne pas travailler.

[1495] J. FAGNANI, « L'intégration progressive du modèle de « la mère qui travaille » », *op. cit.*

[1496] Loi 72-8 du 3 janvier 1972 portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des famille, publiée au *Journal officiel* du 5 janvier 1972, p 158-160.

[1497] A. PROST, « L'évolution de la politique familiale en France de 1938 à 1981 », *op. cit.* Une autre évolution majeure de cette loi est également mise en avant par l'auteur : l'organisation de la distribution des allocations familiales en fonction des revenus des familles, mais elle ne fait pas ici l'objet de notre analyse.

[1498] Art. L 535-5 de la loi 72-8 du 3 janvier 1972 portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des famille, publiée au *Journal officiel* du 5 janvier 1972, p 158-160.

[1499] Décret 72-532 du 29 juin 1972 portant application des dispositions relatives à l'allocation pour frais de garde insérées dans le code de la sécurité sociale par la loi du 72-8 du 3 janvier 1972 portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des famille, publié au *Journal officiel* du 30 juin 1972, p. 6717-6718.

[1500] A. CHARRAUD et A. CHASTAND, « L'aide à la famille en 1977 : prestations familiales et réduction d'impôt », *Economie et Statistique*, n°104, 1978, p. 21-34.

permettre aux femmes de garder que de faire garder leurs enfants en bas-âge. Cette évolution est marquée par une concurrence financière entre modes de garde et garde des enfants à domicile. Ainsi, selon Phlippe Steck, « l'abandon d'une aide substantielle à la mère au foyer [l'allocation de salaire unique], l'abandon *de facto* de toute idée possible de salaire maternel pour cause de coût plus que substantiel (intenable ?) a permis l'essor d'une partie de la couverture du coût de la garde des jeunes enfants »[1501]. Cette ouverture au travail salarié des femmes ne signifie pas pour autant une remise en question de la division traditionnelle des rôles sociaux entre hommes et femmes, comme l'ont montré Delphine Chauffaut et Sandrine Lévêque dans leur analyse des débats parlementaires autour de cette loi. Elles relèvent notamment une affirmation de Robert Boulin, alors ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale, selon lequel : « À notre époque moderne, il est de l'intérêt de l'enfant – et tous les pédiatres sont d'accord sur ce point – d'être élevé par sa mère durant la plus grande partie de son jeune âge, car interviennent alors dans sa formation, dans son éducation, dans sa croissance des éléments déterminants que favorise la présence de la mère au foyer »[1502]. Il sera montré dans la partie suivante que la définition de ce que recouvre la notion de « jeune âge » est débattue. La rédaction même de ces textes législatifs montre que la répartition des rôles entre hommes et femmes est encore envisagée de manière naturalisée, puisque la garde des enfants y est considérée comme une affaire de femmes : c'est le travail de la mère, et non des deux membres du couple, qui détermine l'attribution de l'allocation de salaire unique ou de l'allocation pour frais de garde, tout comme les crèches sont encore réservées aux enfants dont les mères travaillent. Cette mesure marque néanmoins une évolution notable quant au débat sur le bien-fondé ou non que le très jeune enfant soit gardé par une autre personne que sa mère. Ce constat s'avère d'autant plus fort au regard du décalage qui s'installe alors entre les calculs des montants de l'allocation de salaire unique et de l'allocation pour frais de garde, la première étant destinée à se déliter progressivement quand la seconde doit être revalorisée régulièrement. Sans s'attarder sur les explications techniques de ce décalage, on peut conclure avec Antoine Prost que « le gouvernement ne supprime pas l'allocation de salaire unique, mais il la laisse

---

[1501] P. STECK, « L'horlogerie des prestations familiales », *Les implicites de la politique familiale : approches historiques, juridiques et politiques*, Paris, Dunod, 2000, p. 147.

[1502] D. CHAUFFAUT et S. LEVEQUE, « Femmes, mères, épouses et travailleuses : les représentations parlementaires des rôles sexués au travers des débats sur les politiques de conciliation (1965-2010) », *Revue française des affaires sociales*, n°2-3, 2012, p. 12-31.

progressivement dépérir »[1503]. En parallèle de cette évolution des politiques familiales, la décennie 1970 correspond également à un abandon progressif d'une politique ambitieuse de construction de crèches.

B. Construire des crèches : entre discours et réalisations

Les discours quant au manque de crèches sont tellement constants depuis plusieurs dizaines d'années qu'il paraît presque absurde d'écrire que les places en crèches manquent à la période étudiée. À ce propos, Alain Norvez s'interroge : « Doit-on interpréter cette pénurie comme un symptôme du manque d'intérêt - ou de l'hostilité – que la collectivité manifesterait à l'égard du jeune enfant ? La réalité est trop complexe pour être enfermé dans quelque « formule choc » : la question des crèches et de la socialisation collective du jeune enfant constituerait peut-être un problème trop difficile pour être résolu, un système d'équations dont le nombre d'inconnues était trop grand »[1504]. La lecture de tous les documents de travail étudiés dans ce chapitre invite plutôt à penser que les inconnues dans les équations n'étaient pas si nombreuses, et ont même été plutôt bien circonscrites par celles et ceux qui les ont étudiées. En effet s'élabore, à la période étudiée, un choix en plusieurs étapes qui revient à privilégier le développement et la professionnalisation d'autres modes de garde, notamment les nourrices et les crèches familiales. En termes de construction de crèches, les raisons évoquées pour justifier leur insuffisance sont toujours financières. Comme le souligne à nouveau Alain Norvez, évoquer des raisons budgétaires est loin d'être original en matière de politiques publiques et « le problème est bien celui d'une volonté collective en l'absence de laquelle rien n'est possible »[1505]. En la matière, les crèches n'ont jamais paru suffisamment nécessaires pour « mériter » un effort financier de la collectivité permettant de répondre aux attentes des parents qui les désiraient.

Si la période étudiée est donc bien celle d'un tournant majeur quant à la manière d'envisager la garde des enfants à l'extérieur du domicile pendant le travail de leur mère, cette évolution n'a pas signifié pour autant une augmentation importante du nombre de crèches. La décennie précédente a même, dans un premier temps, été marquée par une diminution des politiques en leur

---

[1503] A. PROST, « L'évolution de la politique familiale en France de 1938 à 1981 », *op. cit.*
[1504] A. NORVEZ, *De la naissance à l'école*, *op. cit.*, p. 319-320.
[1505] *Ibid.*, p. 321.

faveur comme le souligne Alain Norvez : « Tandis que les auteurs du I^er^ Plan (1946-1953) envisagent « d'augmenter le nombre de garderies d'enfants dans des proportions considérables », ceux du II^e^ Plan se félicitent du niveau de fécondité atteint, constatent que le « péril démographique semble écarté » et ne laissent que peu de place, dans leur rapport général, à la petite enfance. En se situant dans une telle perspective d'utilitarisme démographique, il n'y avait aucune raison de construire des crèches ou de créer d'autres modes de garde, du moins avant 1974 »[1506]. Un plan de constructions de crèches intitulé « opération 100 millions » est pourtant organisé en 1971. Ce plan est élaboré autour d'un crédit de 100 millions de francs prélevé sur le Fonds national des prestations familiales pour l'affecter à la création, l'agrandissement et l'aménagement de crèches[1507]. Son annonce dans un rapport du groupe « familles » de 1970, préparant le VIe Plan, pointe son insuffisance avant même sa réalisation :

> Le programme du V^e^ Plan prévoyait la création de 10 000 places de crèches. Il n'a été réalisé qu'à environ 50 %. Les besoins ont été estimés suivant les premières estimations faites par les différents groupes d'études chargés de la préparation du VI^e^ Plan à 150 000 places et même à 190 000 places soit plus de sept fois l'équipement actuel. Cependant une récente décision du gouvernement tend à réserver au titre des crédits d'action social des Caisses d'Allocations Familiales une dotation exceptionnelle de 100 millions de francs qui doit, avec le financement complémentaire des municipalités, permettre d'accélérer un programme de réalisation de 15 000 nouvelles places de crèches[1508].

Il est donc connu, dès le lancement de « l'opération 100 millions », pourtant présentée comme une opération majeure en termes de construction de crèches, qu'elle ne pourra répondre qu'à un dixième des besoins voire moins. Le conseil d'administration de la CNAF, après avoir voté une résolution en faveur de ce plan, adresse, par la voix de son directeur, un courrier au ministre de la Santé pour lui faire part de ses remarques. L'une d'entre elles concerne le risque que les dépenses de fonctionnement inhérentes aux crèches freinent les investissements des collectivités locales en la matière malgré l'aide exceptionnelle proposée :

> Dans le passé, nombre de projets de crèches – comme d'autres établissements ou services sociaux d'ailleurs – n'ont finalement pas vu le jour parce que si les ressources pour réaliser

---

[1506] *Ibid.*, p. 320.

[1507] Arrêté du 12 mai 1971 sur le financement des crèches par la caisse d'allocations familiales, publié au *Journal officiel* du 26 mai 1971, p. 5126.

[1508] AN 19920452/5, Commissariat général du Plan, Commission de l'action sociale, groupe « Famille », note et annexe faisant le point sur « le problème des crèches », 10 septembre1970.

> l'investissement étaient dégagées, les ressources permanentes nécessaires pour en assurer le fonctionnement ne pouvaient l'être sur un temps suffisamment long pour rentabiliser l'investissement. […] Dès lors, il convient de s'assurer qu'un plan de financement du solde puisse être mis au point et garanti dans le temps, faute de quoi les promoteurs seraient réticents et le programme irréalisable[1509].

Cette remarque n'amène aucune transformation du plan, et son adoption est loin d'être suivie par de nombreuses constructions des crèches. Un bilan des difficultés d'exécution du VI[e] Plan dans un rapport au ministère de la Santé, reprend les mêmes facteurs explicatifs que ceux envoyés dans la note précédente :

> L'opération « 100 millions » […] se déroule plus lentement que prévu. […] Le nombre de crèches créées, agrandies ou aménagées par cette opération, à la date du 17 avril 1973 est de 158 (dont 8 crèches familiales), représentant 8 123 places. Les crédits consommés s'élèvent à 72 190 051 francs, et 36 projets sont en instance. Les promoteurs hésitent à créer des crèches, en raison de difficultés financières de fonctionnement[1510].

Les crédits de cette opération sont finalement épuisés en quasi-totalité à la fin de l'année 1973, et un nouveau prélèvement de 100 millions de francs est prévu en 1974 avec les mêmes objectifs[1511]. Les chiffres trouvés dans les différents rapports permettent d'estimer l'augmentation du nombre de crèches sur cette période. Au 1er janvier 1969, 26 530 places en crèche collective sont comptabilisées[1512]. Au 1er janvier 1977, 50 140[1513] soit une augmentation de 23 610 places. Si cette augmentation représente un quasi doublement du nombre de places en crèches, et correspond plus ou moins à l'estimation de 15 000 nouvelles places en crèches permises par chacune de ces opérations, elle doit à nouveau être mise en relation avec l'estimation de 1970 de la demande de places en crèches : entre 150 000 et 190 000 places. Les plans exceptionnels de constructions de crèches n'ont finalement jamais été prévus pour être à la hauteur de cette demande. De plus, les collectivités locales, responsables de la décision de la construction de crèches, sont réticentes en raison des coûts de fonctionnement futurs qui impacteront leurs finances et pour lesquels peu de

---

[1509] *Ibid.*

[1510] AN 19890575/172, Commissariat général du Plan, Commission de l'action sociale, *Rapport du ministère de la Santé, Direction de l'action sociale*, 24 mai 1973.

[1511] AN 19810605/2, Arrêté du 27 décembre 1974, cité dans CNAF, sous-direction de l'action sociale, *L'action sociale des CAF et de la CNAF et les mesures gouvernementales 1974-1979*, 15 octobre 1979.

[1512] AN 19920452/5, Commissariat général du Plan, Commission de l'action sociale, groupe « Famille », note et annexe faisant le point sur « le problème des crèches », 10 septembre1970.

[1513] AN 19890617/206, Commission vie sociale, *Compte rendu d'exécution du programme 14 « la nouvelle politique de la famille »*, 21 septembre 1978.

mesures sont prises. En 1975, la « circulaire Veil » transforme leurs normes d'organisation pour tenter de diminuer ces coûts. Finalement, seuls les chiffres donnés au moment des promesses politiques pourraient être à la hauteur de la demande de places en crèches. Les élections législatives de 1973 en sont révélatrices : le programme commun de la gauche inscrit les crèches en tête des mesures sociales en faveur de la famille en promettant un programme pour la construction de 1000 crèches. Pierre Messmer répond à ces promesses dans son « programme de Provins » en promettant 2000 crèches pour la prochaine législature, soit environ 100 000 places[1514]. Ces constructions ne seront jamais réalisées.

Face au coût que représente la construction de crèches, la question de la demande de places en crèches est rapidement envisagée dans le cadre plus large de la demande de modes de garde. Est finalement pris le choix de privilégier d'autres modes de garde moins coûteux et plus modulables : les assistantes maternelles et les crèches familiales – dont la spécificité sera étudiée dans la partie suivante. C'est en 1980 que l'idée de resituer les crèches au sein d'une politique globale de modes de garde se fait jour nettement, dans un compte rendu d'une réunion interministérielle sur la préparation du conseil central de planification sur la condition féminine :

> Le ministère de la Santé et le ministère chargé de la famille et de la condition féminine prépareront conjointement une note présentant les aspects chiffrés (effectifs concernés et coût) d'une politique globale en matière de garde des enfants (y compris les aides aux formules innovatrices locales)[1515].

Les « formules innovatrices locales, » correspondent en grande partie aux collectifs enfants-parents, dont la reconnaissance commence à être envisagée. L'idée de leur reconnaissance officielle, et donc de leur financement, apparaît au moment où s'élabore le choix de ne pas privilégier les crèches collectives. En effet, trois hypothèses de développement des modes de garde sont ensuite étudiées pendant cette réunion. La première envisage la « poursuite de la politique menée entre 1975 et 1980 » correspondant majoritairement à des constructions de crèches collectives, la deuxième une « priorité à la préscolarisation » et la troisième une « priorité de l'aide aux familles employant une assistante maternelle agrée ». Dans les tableaux comparatifs proposés,

---

[1514] M. SALTIEL et É. SULLEROT, *Les crèches et les équipements d'accueil pour la petite enfance*, *op. cit.*, p. 48.

[1515] AN 19920574/11, CR de la réunion interministérielle du lundi 27 octobre 1980, tenue sous la présidence de M. Hadas-Lebel, conseiller auprès du Premier ministre.

qui mettent en regard pour chacune de ces hypothèses le nombre de places créés et le coût engendré, la troisième permet de créer deux fois et demie plus de places que la première (228 000 places contre 90 500), pour un coût une fois et demie moins important. Le choix de cette troisième hypothèse peut donc être facilement justifié au nom de la possibilité de permettre le travail salarié des femmes, puisqu'elle est celle qui permet d'augmenter le plus le nombre de places de garde. Néanmoins, le fait que cette dernière hypothèse constitue un glissement majeur dans les modalités de financement de l'État, puisque ce ne sont plus les équipements qui sont financés mais l'aide aux familles qui est augmentée, est présenté comme équivalent dans le mode de comparaison. Or, ce glissement contribue à maintenir l'enjeu de la garde des jeunes enfants au sein des familles, à en faire un problème privé devant se régler entre les parents et l'assistante maternelle, l'État ne jouant qu'un rôle financier incitatif. Alors que les crèches sont présentées, en début de période, comme un moyen de réduire les inégalités entre hommes et femmes, cette place ne leur est désormais plus du tout accordée. En décembre est en effet finalement décidé que :

> Le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la famille et de la condition féminine, exposera, à l'un des Conseils des ministres du début de l'année 1981, les conditions dans lesquelles les nouvelles orientations de la politique de garde des enfants, fondées sur le recours à des formules souples et peu coûteuses, pourront être mises en œuvre dans les prochaines années[1516].

Si les élections présidentielles de 1981 rendent ce choix caduc, et que la construction de crèches est à nouveau à l'ordre du jour dans les premiers temps de la présidence de François Mitterrand, la décennie 1970 est bien celle d'un basculement des politiques publiques en faveur de modes de garde moins coûteux. Les crèches perdent leur statut de mode de garde implicite des politiques publiques, au profit des nourrices devenues assistantes maternelles pourtant régulièrement décriées jusqu'alors, et des « crèches familiales ». La reconnaissance des collectifs enfant-parent s'inscrit dans ce choix de privilégier les formules « souples et peu coûteuses ».

C. Les « crèches familiales » n'ont de crèches que le nom

Dans la décennie 1970, les « crèches familiales » prennent une importance accrue. Ces « crèches familiales » sont créées en 1959, à Sarcelles, sous l'impulsion de familles qui organisent

[1516] AN 19920574/11, Relevé de décision du Conseil central de planification relatif à la condition féminine du 10 décembre 1980.

un système d'échange entre mères salariées et non salariées, ces dernières accueillant les enfants des premières à leur domicile[1517]. Cette première initiative partage donc, avec les projets alternatifs étudiés dans cette thèse, le fait d'être portée par des femmes, en dehors de tout cadre légal. Plus que d'une mise en commun, il s'agit ici d'une mise en réseau. À ce titre, ces « crèches familiales » sont, dès l'origine, une initiative accordant moins de place à la dimension collective de l'accueil des enfants. Ce mode de garde n'a d'ailleurs pas toujours été appelé « crèches ». C'est en effet en 1971 que ces « placements familiaux en externat » sont nommés « crèches familiales », par un arrêté du 22 octobre[1518]. Comme le souligne Alain Norvez, le rapprochement, dans la législation, des crèches collectives et des crèches familiales, amène à redéfinir ce qui est entendu comme une crèche par la puissance publique. Leur point commun n'est en effet pas l'accueil collectif mais d'être des lieux où « l'enfant est gardé par des personnes formées et recrutées à cet effet »[1519]. Le statut du personnel exerçant dans ces crèches est donc capital, et cette évolution montre que l'État entend avant tout être garant de la qualité des soins offerts aux enfants, quel que soit le mode de garde. Il s'agit de ne plus réserver aux crèches collectives l'apanage de la professionnalisation.

À la manière des crèches collectives, les crèches familiales permettent un effacement de la relation monétaire directe entre assistante maternelle et parents, gérée par la directrice. Très rapidement après leur création, une réforme majeure des crèches familiales a lieu. En effet, en 1975, les normes d'encadrement pour la puéricultrice responsable de la crèche passent d'une puéricultrice pour quarante enfants à une puéricultrice pour quarante gardiennes. Sa mission qui était de passer très fréquemment au domicile des gardiennes, notamment pour assurer leur formation, devient beaucoup plus ponctuelle et relève davantage de tâches administratives que de puériculture. Cette première réforme, sans entamer immédiatement le développement des crèches familiales, en change déjà le sens qui a présidé à leur création. Dans son étude de la diffusion des modes de garde dans la métropole lyonnaise, Paul Boino note qu'une réforme de 1992 met un coup d'arrêt à leur développement. Cette réforme transforme en effet la distribution de l'aide aux familles pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, qui ne peut souvent plus être touchée quand l'enfant est inscrit dans une crèche familiale. Dans le Rhône, cette réforme a des conséquences importantes,

---

[1517] A. NORVEZ, *De la naissance à l'école*, *op. cit.*, p. 346 et suivantes.
[1518] Arrêté du 22 octobre 1971 relatif à la réglementation des crèches, *JORF* du 11 novembre 1971, p. 11145.
[1519] A. NORVEZ, *De la naissance à l'école*, *op. cit.*, p. 347.

qui signifient parfois la fermeture ou la transformation complète de ces crèches familiales[1520]. Il est probable que de telles conséquences aient également pu être observées à l'échelle nationale, ce qui explique que ce mode de garde soit relativement peu connu aujourd'hui.

Pourtant, à la période étudiée, les crèches familiales sont présentées comme une concurrence potentielle des crèches collectives. Le rapport fait en 1968 par le comité du travail féminin sur le sujet est sans doute une première étape pour envisager leur développement. En effet, ce rapport a été largement diffusé et utilisé dans les études sur l'enjeu des modes de garde. Il se termine par une conclusion vantant ce qui est encore appelé « crèche à domicile » comme une solution d'avenir pour résoudre les difficultés rencontrées dans le financement des crèches collectives :

> Équipement à but social, la crèche est devenue en se perfectionnant un établissement d'une grande valeur sanitaire en ce qu'il assure la surveillance régulière du développement physique et psychomoteur de l'enfant et constitue un excellent instrument d'éducation sanitaire pour les mères. Ce mode de placement recherché par les mères de famille qui travaillent et ont la charge d'un ou deux enfants en bas âge représente cependant un équipement onéreux pour les collectivités en absence de participation des employeurs à leur fonctionnement. Cette situation a conduit à rechercher une autre modalité de placement, le placement familial surveillé en externat dit « crèche à domicile ». [...] Le petit nombre de crèches à domicile en fonctionnement actuellement ne permet pas encore d'apprécier valablement les résultats de ces expériences.
>
> Cependant en dehors de la suppression des dépenses de construction qu'entraîne l'organisation de ce service, il ne semble pas compte tenu des salaires demandés par les gardiennes et du fait que ce salaire doit être assuré même durant les absences de l'enfant que le prix de revient des crèches à domicile soit très inférieur à celui des crèches (18 frs en moyenne). Il faut noter en outre que si ce mode de placement convient parfaitement à certains enfants difficiles ou rebelles à la vie en collectivité et s'il limite par ailleurs le péril infectieux inhérent aux collectivités d'enfants il ne présente pas les mêmes possibilités éducatives. Il semblerait à cet égard que l'on doive le considérer à l'avenir, à l'instar des pays nordiques, non comme un substitut mais comme un complément de la crèche classique, susceptible d'apporter une solution satisfaisante aux difficultés rencontrées par le jeune enfant dans l'apprentissage de la vie collective[1521].

[1520] P. BOINO, *L'Intégration fonctionnelle des centres urbains périphériques dans la métropole lyonnaise. A travers l'exemple de la diffusion des modes de garde*, Thèse de doctorat sous la direction de Marc Bonneville, Université Lumière Lyon 2, 1999.

[1521] AN 19860111/1, « Travail féminin et crèches », rapport pour le comité du travail féminin, [1968].

Ce long extrait permet de mesurer la prudence de ce premier rapport évoquant les crèches familiales. En effet, sa conclusion invite à l'envisager comme un complément des crèches collectives, dont la valeur éducative ne peut être égalée. Les crèches collectives restent encore l'institution première envisagée pour les jeunes enfants, et leurs potentiels bienfaits pour l'enfant sont présentés comme une évidence malgré la transformation récente de cette perception. Un rapport de 1970 produit par le groupe « Famille » pour le Commissariat général du Plan reprend l'idée des crèches à domicile, désormais présentées comme un moyen de réduire les besoins en crèches :

> Enfin pour réduire les besoins en crèches, il faudrait sans doute développer les diverses formules de compléments qui permettent la garde des jeunes enfants dans des conditions plus souples, et moins onéreuses, telles que les placements familiaux surveillés en externat dits « crèches à domicile »[1522].

Il ne s'agit donc plus de compléter l'offre proposée par les crèches collectives, mais de diversifier les modes de garde pour « réduire les besoins en crèches ». Cette proposition se concrétise par la création d'un statut légal pour cette formule de garde en 1971. Ce nouvel encadrement législatif est un succès comme le montre l'augmentation très nette du nombre de crèches familiales qui passent d'une offre de 7678 places en 1972 à 40270 places en 1982 soit une multiplication de leur nombre par plus de cinq en dix ans[1523]. Leur intégration au sein des modes de garde officiels est rapide, et elles sont fréquemment présentées comme des solutions collectives, comme dans ce rapport de 1974 produit pour le groupe « Prospective famille » du Commissariat général du Plan sur la socialisation des enfants :

> Il semble bien que le problème ne se pose plus actuellement dans les termes du « pour ou contre la crèche ». Dans son cahier de recommandations, le groupe pluridisciplinaire de spécialistes de la petite enfance se refuse à prendre une position systématique et sans nuance pour ou contre la garde de l'enfant par la mère – sauf en ce qui concerne les trois premiers mois de l'enfant – à se prononcer aussi dans le sens d'une hiérarchie des modes de garde. Ils recommandent un éventail de formules et une grande souplesse, permettant d'individualiser le choix de la solution en fonction des besoins de l'enfant et de sa famille. En fait, on sait fort bien actuellement à quelles conditions – non pas seulement sanitaires, mais aussi et surtout

[1522] AN 19920452/5, Commissariat général du Plan, Commission de l'action sociale, groupe « Famille », note et annexe faisant le point sur « le problème des crèches », 10 septembre1970.

[1523] A. NORVEZ, *De la naissance à l'école*, *op. cit.* ; M. SALTIEL et É. SULLEROT, *Les crèches et les équipements d'accueil pour la petite enfance*, *op. cit.*

> psychologiques – doit satisfaire une crèche collective ou familiale pour assurer au jeune enfant un milieu de vie et une socialisation enrichissants[1524].

Les crèches collectives et familiales sont mises sur le même plan, comme étant presque deux institutions équivalentes au sein d'un objectif plus large d'individualisation de la garde des enfants. Dans les hypothèses de 1980 pour la préparation du conseil central de planification sur la condition féminine[1525], les crèches collectives sont à nouveau mises en concurrence avec les crèches familiales : deux hypothèses sur trois proposent un ralentissement de la construction de crèches collectives quand, pour les crèches familiales, seule la « poursuite de la tendance récente » est évoquée[1526]. Le Conseil des ministres du 2 juillet 1980 arrête les principes retenus pour guider l'action publique en matière de modes de garde :

> Souplesse d'organisation des modes de garde, harmonisation des charges financières supportées par les familles, priorité au développement des crèches familiales, à l'accroissement du nombre d'assistantes maternelles, et à l'encouragement des initiatives prises par les associations[1527].

Les crèches familiales ont donc été développées, à la période étudiée, dans l'objectif de développer une concurrence moins coûteuse que les crèches collectives pour les pouvoirs publics. Les transformations de la profession de nourrice se fait selon les mêmes objectifs. En effet, la loi 77-505 est adoptée en 1977 dans l'objectif de donner un statut à toutes les gardiennes à domicile[1528]. Transformant les « nourrices » en « assistantes maternelles »[1529], cette loi clarifie leur statut professionnel et les fait bénéficier des avantages reconnus à l'ensemble des salarié·es : les parents employeurs doivent les déclarer à l'Urssaf[1530] et leur établir une feuille de paie. Elle redéfinit également les modalités de leur agrément, qui doit être renouvelé à échéances régulières, et met en

---

[1524] AN 19890617/19, Jacqueline Ancelin, « Éléments de réflexion sur la famille et la socialisation des enfants », rapport pour le groupe « prospective famille », 1974.

[1525] AN 19920574/11, Compte rendu de la réunion interministérielle du lundi 27 octobre ayant pour objet la préparation du Conseil central de planification sur la condition féminine (10 novembre 1980).

[1526] *Ibid.*

[1527] AN 19920574/11, « Note à l'attention de M. le Commissaire général au Plan » d'Yves Medina, chargé de missions auprès du ministère à la famille et à la condition féminine, 31 octobre 1980.

[1528] Loi 77-505 du 17 mai 1977 relative aux assistantes maternelles, publiée au *Journal officiel* du 18 mai 1977, p. 2815-2817.

[1529] Zoé Poli m'a signalé que les nourrices sont également appelées « aides maternelles » dans un compte rendu d'une réunion de la commission de l'enseignement de la puériculture en 1961, qui critique l'assimilation des « aides maternelles » aux auxiliaires de puériculture.

[1530] Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.

œuvre un dispositif de formation pour les assistantes maternelles. Si ce dispositif de formation n'a pas encore le statut obligatoire qui le caractérise aujourd'hui[1531], il introduit l'idée qu'il ne suffit pas d'avoir été une « bonne mère » pour garder les enfants des autres, et fait entrer les nourrices dans le champ des modes de garde « professionnels ». Peu de temps après cette réforme, le sociologue Jean-Claude Kaufmann analyse la réticence de la majorité des nourrices vis-à-vis de cette formation, en mettant en évidence les enjeux de classe derrière ce conflit de compétence entre amour maternel et compétences professionnelles[1532]. Malgré ces réticences, cette loi transforme en profondeur le métier de nourrice mais aussi sa place dans la galaxie des modes de garde, le faisant entrer en concurrence directe avec les crèches. En effet, un des principaux reproches qui étaient alors fait aux nourrices était de ne pas offrir les mêmes garanties que ces institutions en termes de professionnalisme, critique que cette nouvelle législation tente de combler[1533]. Cette reconnaissance légale de leur professionnalisation ne signifie pas pour autant reconnaissance sociale comme l'ont démontré Catherine Sellenet et Catherine Bouve[1534]. Ce décalage n'empêche pas les pouvoirs publics de tenir un discours légitimant largement ce mode de garde et leur permet de ne jamais mettre en œuvre une politique de construction de crèches qui soit en corrélation réelle avec la demande. La loi 77-505 marque à ce titre un choix en faveur du développement des assistantes maternelles, bien moins cher à mettre en œuvre pour les pouvoirs publics et plus souples que les crèches en termes d'horaires. La mise en concurrence des crèches et des nourrices par les pouvoirs publics, au profit de ces dernières, a joué un rôle non négligeable dans l'élaboration de ce manque. Cette mise en concurrence des modes de garde s'élabore progressivement au sein des différents groupes de travail du Commissariat du Plan sur la question des modes de garde. C'est paradoxalement au moment où se diffuse une reconnaissance des bienfaits potentiels des crèches collectives pour les jeunes enfants que leur coût est mis en avant comme un frein à leur développement et donc à la possibilité du travail salarié des femmes en dehors de leur domicile.

[1531] L'obligation de formation est introduite en 1992.

[1532] J.-C. KAUFMANN, *La garde des jeunes enfants : enjeu social*, Rennes, Association rennaise d'études sociologiques, 1978.

[1533] Vingt ans plus tard, Françoise Bloch et Monique Buisson notent cependant toujours des réticences similaires des familles vis-à-vis des assistantes maternelles dans F. BLOCH et M. BUISSON, *La garde des enfants, une histoire de femmes, op. cit.*

[1534] C. SELLENET, *Les assistantes maternelles : de la garde à l'accueil éducatif*, Paris, L'Harmattan, 2006 ; C. BOUVE et C. SELLENET, *Confier son enfant : l'univers des assistantes maternelles*, Paris, Autrement, 2011.

II. Abandon des crèches au profit du soutien au choix du travail salarié pour les mères

A. Des expertes aux profils relativement proches

Comme cela a été souligné en introduction de ce chapitre, l'analyse proposée s'appuie en partie sur des documents produits pour le Commissariat au Plan, afin d'accéder aux débats de celles et ceux considérés comme suffisamment experts pour que leurs analyses soient prises en compte dans le processus de décision organisé à l'échelle étatique. Qui sont ces experts et expertes ? Tous les documents retrouvés pour cette recherche n'ont pas toujours un auteur ou une autrice attribué·es, et, le cas échéant, il n'est pas toujours aisé de retrouver leur identité précise. Douze auteurs et autrices ont pu être identifiés pour ces trente rapports, deux d'entre elles et eux sont à l'origine de deux documents et un document est signé par trois autrices. Onze de ces rapports ont donc un auteur ou une autrice nommés qui ont presque tous pu être identifié·es (un seul n'a pas pu l'être : J. Rongier). Cette faible attribution est révélatrice du statut de cette littérature : produite dans un cadre administratif relativement anonyme, elle se veut avant tout le reflet et la synthèse des débats ayant eu lieu au sein des différents groupes de travail. Il faut également noter sur ce point que si des idées divergentes sont parfois exposées, s'y ressent surtout la recherche d'un consensus dans un objectif d'aide à la décision. Les rapports pour lesquels un auteur ou une autrice sont identifié·es sont le plus souvent des documents de travail destinés à éclairer les débats par leur expertise. Ces experts sont majoritairement des expertes : seuls deux sont des hommes, Jean-François Verny et René Pucheu. Le premier est alors jeune diplômé de l'ENA et auditeur au Conseil d'État, quand le second est diplômé d'études supérieures de Droit et de l'Institut national d'études politiques. Le premier est l'auteur d'une note sur le lien entre prestations familiales et natalité, et le second sur le loisir des femmes de 20 à 35 ans. Parmi les autrices, six d'entre elles sont alors en poste dans l'administration, et il n'est pas toujours aisé de retrouver des informations à leur sujet : Catherine Roux est membre du service des affaires sociales du commissariat général du Plan[1535], Françoise Murillo[1536] et Liliane Salzberg[1537] travaillent au service des études et de la statistique du ministère

[1535] La seule information à son sujet est celle donnée dans le rapport rédigé par elle.
[1536] Seule sa notice d'autrice dans le catalogue de la bibliothèque nationale de France a pu être retrouvée.
[1537] Sa fille, Anna Salzberg, lui a consacré un film en 2022 intitulé *Le jour où j'ai découvert que Jane Fonda était brune*, dans lequel elle l'interroge sur ses engagements féministes sans réussir à obtenir de réponses.

du travail, Monique Halpern travaille au ministère des affaires sociales, Jacqueline Ancelin à la CNAF et Colette Même au Comité du travail féminin. Plus de détails ont pu être trouvées pour ces deux dernières autrices : Monique Halpern, dont les archives ont été déposées aux archives du féminisme d'Angers, est diplômée de l'Institut des sciences politiques de Paris en 1963 et travaille au ministère des Affaires sociales à partir de 1975 en parallèle d'un engagement féministe régulier[1538]. Jacqueline Ancelin est formée au service social en France et à la santé publique à l'université d'Harvard. Elle crée en 1961 le service de recherche de l'UNCAF et assure ensuite la direction de l'action sociale à la CNAF.[1539] Colette Même, licenciée en droit et ancienne élève de l'ENA, est maître des requêtes au Conseil d'État et Secrétaire générale du CTF à partir de 1969[1540]. Les trois autres autrices sont toutes des universitaires : Françoise Guélaud-Léridon est démographe, Agnès Pitrou sociologue et Annie Gauvin économiste. Françoise Guélaud-Léridon a notamment coordonné un numéro des *Cahiers de l'INED* consacré au travail des femmes en France en 1963. Chargée de recherche à l'INED en 1966, elle intervient fréquemment au Comité du travail féminin comme le note Anne Révillard dans les annexes de son rapport sur les archives de ce comité[1541]. Agnès Pitrou est chargée de recherche au centre d'études et de recherches sur l'aménagement urbain (CERAU) à Paris. Engagée, en 1974, par le Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST-CNRS) à Aix-en-Provence, elle y travaille jusqu'en 1989, et soutient sa thèse de doctorat en 1976[1542]. Enfin, Annie Gauvin est docteure en sciences économiques, spécialisée en économie du travail[1543].

Ce portrait de groupe correspond à l'image donnée par Henry Rousso et Lucien Nizard des principaux collaborateurs et collaboratrices au Plan : administratifs et universitaires largement diplômés dont l'expertise est sollicitée pour accompagner la décision politique dans certains

---

[1538] Cette dernière a ensuite été présidente de la coordination française pour le lobby européen des femmes et a fait don de ses archives au Archives du féminisme d'Angers : https://bu.univ-angers.fr/inventaires_CAF [consulté le 27/02/2023].

[1539] Notice biographique proposée dans : J. ANCELIN, *L'action sociale familiale et les caisses d'allocations familiales*, *op. cit.*

[1540] A. REVILLARD, *La cause des femmes au ministère du Travail : le Comité du travail féminin (1965-1984)*, *op. cit.*, p. 46.

[1541] A. REVILLARD, *La cause des femmes au ministère du Travail : le Comité du travail féminin (1965-1984)*, *op. cit.*

[1542] Une notice du *Maitron* lui est consacrée : https://maitron.fr/spip.php?article159331 [consulté le 27/02/2023]

[1543] https://www.centre-inffo.fr/site-centre-inffo/actualites-centre-inffo/annie-gauvin [consulté le 27/02/2023].

domaines, faire un bilan des forces en présence et « réduire le champ des possibles »[1544] pour permettre la décision politique. La sur-représentation des femmes au sein de ces groupes d'expert·es doit cependant être notée : s'il n'existe pas d'études sur le genre des expert·es au sein du Commissariat général du Plan, il est probable que cette sur-représentation soit spécifique à ces groupes de réflexion sur la garde des enfants et le travail des femmes. Le profil de ces expertes évoque l'analyse proposée par Anne Révillard de celui des femmes à l'œuvre au CTF, qui y agissent « en défenseuses de la cause des femmes, sont issues de milieux divers et non spécifiquement des associations féminines : syndicats, patronats, professions juridiques, organisations internationales », soulignant ensuite le lien de plusieurs d'entre elles avec le Commissariat général du Plan[1545]. Il semble possible d'émettre l'hypothèse que ces femmes correspondent à celles que Sylvie Chaperon décrit comme « une génération d'intellectuelles dans le sillage de Simone de Beauvoir »[1546]. Deux des femmes étudiées par Sylvie Chaperon dans cet article sont d'ailleurs à l'origine de rapports étudiés dans cette thèse : Ménie Grégoire et Évelyne Sullerot. Si tous leurs parcours n'ont pas pu être retracés, notamment ceux des fonctionnaires ayant *a priori* principalement eu des carrières administratives, le contenu de leurs écrits laisse deviner une formation universitaire. Il s'agit donc sans doute bien de cette génération de femmes marquée par la féminisation de l'université, formant un groupe de premières expertes en études sur les femmes qui écrivent une nouvelle « littérature à prétention scientifique s'appuyant sur toutes les branches des sciences humaines : droit, histoire, sociologie, anthropologie, psychologie, sexologie »[1547].

Les rapports d'Évelyne Sullerot et Michèle Saltiel, *Les crèches et les équipements d'accueil pour la petite enfance*[1548], et celui de Nicole Bouyala et Bernadette Roussille, *L'enfant dans la vie. Une politique pour la petite enfance*[1549] correspondent tout à fait à cette nouvelle littérature. Ces deux rapports ont un statut très différent. Le premier est écrit par une journaliste spécialisée dans les questions sur la petite enfance et Évelyne Sullerot - alors connue comme journaliste, sociologue

---

[1544] L. NIZARD, « De la planification française », *op. cit.*
[1545] A. REVILLARD, *La cause des femmes au ministère du Travail : le Comité du travail féminin (1965-1984), op. cit.*, p. 53.
[1546] S. CHAPERON, « Une génération d'intellectuelles dans le sillage de Simone de Beauvoir », *Clio. Histoire Femmes et Sociétés*, n°13, 2001, p. 99-116.
[1547] *Ibid.*
[1548] M. SALTIEL et É. SULLEROT, *Les crèches et les équipements d'accueil pour la petite enfance*, *op. cit.*
[1549] B. ROUSSILLE et N. BOUYALA, *L'enfant dans la vie. Une politique pour la petite enfance*, *op. cit.*

et membre fondatrice de la Maternité heureuse - relève *a priori* d'une commande de l'éditeur et a une visée grand public. Il est néanmoins très précis et détaillé sur de nombreux aspects pratiques de l'organisation des crèches mais aussi des politiques publiques en la matière ; il est régulièrement cité dans toute la littérature sur le sujet. Dans ses souvenirs de cette période, Évelyne Sullerot précise avoir réussi à faire intégrer dans l'enquête famille de l'INED la question de la garde des enfants, et s'être appuyée sur les réponses obtenues pour une partie de son analyse. Elle décrit ce moment de sa vie comme un moment dans « le monde des experts qui produisent des rapports qui ne sont ni de droite ni de gauche, mais permettent que les questions soient bien connues »[1550], ce qui correspond aux analyses proposées précédemment concernant le Commissariat au Plan. Le rapport de Nicole Bouyala et Bernadette Roussille a été produit dans un contexte bien différent. Commandé par Georgina Dufoix, nouvellement Secrétaire d'État à la famille, il est sous-tendu par un objectif politique très symbolique dans le cadre de l'arrivée récente des socialistes au pouvoir. Sa diffusion est d'ailleurs envisagée en amont de sa parution, dans une volonté explicite de lui donner un autre sort que celui en général réservé aux rapports, comme le montre cette note des archives du Secrétariat d'État à la famille :

> L'expérience montre que quelle que soit la qualité d'un rapport, quels que soient les débats et l'intérêt que sa préparation suscite, si sa présentation n'est pas entourée d'un maximum de publicité, et si son suivi n'est pas prévu à l'avance de manière très systématique, il ira rejoindre nombre d'autres exposés de bonnes intentions sur les rayons des bibliothèques[1551].

Le plan de diffusion massif prévu pour ce rapport révèle la stratégie politique à l'œuvre d'installation du nouveau pouvoir. Son contenu est conséquent et s'appuie sur un large panel d'expert·es. La présence de Bernadette Roussille, membre de l'inspection générale des affaires sociales, comme seconde autrice est révélatrice de cette volonté. Les souvenirs de Nicole Bouyala à ce sujet sont éloquents :

> Le choix du titre de ce rapport *L'enfant dans la vie, une Politique de la Petite Enfance* définissait l'intention de considérer l'enfant dans sa globalité, de ne pas le réduire à une préoccupation sanitaire ou hygiéniste. L'appréhender comme un être *sujet* en le resituant dans les relations qu'il noue avec son environnement, avec son habitat, avec les médias, avec les

[1550] E. SULLEROT, *L'insoumise : femmes, familles, les combats d'une vie*, Paris, L'Archipel, 2017, p. 195.
[1551] AN 19970443/10, Nicole Bouyala et Nicole Cranois, « Propositions pour vulgarisation du rapport petite enfance », [1982].

> transports, avec la consommation, dans les possibilités d'expression et d'acquisitions culturelles. Pour élaborer des propositions cohérentes avec cette volonté, pendant six mois des élus locaux, des professionnels, des experts, des associations, les représentants de vingt ministères se sont réunis et ont réfléchi autour de cette problématique. Il fallait impérativement que chaque administration se sente concernée et inscrive dans sa politique la préoccupation de la place de l'enfant[1552].

Se dégage donc une volonté d'assurer à la fois une diffusion politique, mais aussi une diffusion administrative. Si les enjeux de l'insertion des femmes dans la vie professionnelle et de l'égalité entre hommes et femmes dans le partage des tâches domestiques et dans le monde professionnel sont soulignés au début de ce rapport, il est ensuite principalement centré sur les besoins de l'enfant. La possibilité du travail salarié des femmes n'y est plus envisagée comme un objectif à défendre mais comme une évidence. Les différents rapports étudiés dans cette thèse sont donc écrits par des femmes qui font partie des premières générations de celles formées à l'Université, qui ont parfois pu souffrir d'un retour au foyer qui a pu leur apparaître comme un « univers rétréci »[1553] au moment d'élever leurs enfants en bas-âge. Défendre le choix des femmes à exercer un travail salarié leur apparaît donc souvent prioritaire par rapport à la défense du choix de modes de garde, auquel est préféré une augmentation de leur nombre quelle que soit leur nature.

Dans *Les années Beauvoir[1554],* Sylvie Chaperon présente l'année 1965 comme celle où les divergences de conception sur le travail des mères éclatent au grand jour lorsque les centrales syndicales, les associations, et les intellectuelles s'affrontent en deux camps. La CGT défend alors des mesures particulières pour les femmes comme la réduction de leur temps de travail afin de leur permettre d'avoir le « temps de vivre ». À ces propositions répondent les « partisanes de l'égalité » parmi lesquelles Andrée Lehmann et la Ligue française pour le droit des femmes. Néanmoins, « le grand débat qui opposait dans les années 1950 partisans et adversaires du travail des femmes cède la place à des positions plus nuancées. Progressivement tout le monde s'accorde pour trouver le travail des femmes plutôt bénéfique et la présence permanente de la femme au foyer plutôt archaïque. C'est surtout sur les modalités du cumul des activités domestiques et rémunérées que portent dorénavant les divergences »[1555]. Les sources étudiées dans cette partie correspondent tout

---

[1552] *La Gazette de l'ACEPP,* n° 94-95 , décembre 2009, p. 32.
[1553] S. CHAPERON, « Une génération d'intellectuelles dans le sillage de Simone de Beauvoir », *op. cit.*
[1554] S. CHAPERON, *Les années Beauvoir, op. cit.*
[1555] *Ibid.*, p. 287.

à fait à cette évolution, et le discours sur ces points y est assez largement consensuel. La conviction d'un tournant civilisationnel majeur traverse également une partie de ces documents. Si les discours sur l'adaptation nécessaire de l'État à la modernité, notamment par sa rationalisation, font partie du projet même du Plan, il semblait nécessaire de ne pas les survoler pour autant.

Parmi les rapports étudiés, les plus anciens font tous le constat d'une métamorphose de la « condition féminine », parfois présentée comme une évolution en partie inexpliquée. Un rapport de Françoise Guélaud-Léridon, diffusé en 1964, est particulièrement représentatif de ce schéma explicatif :

> Tous les aspects de l'activité, de la sensibilité et de la connaissances humaines s'en trouvent affectés : rien d'humain n'échappe à cette métamorphose. Un simple exemple peut nous suggérer l'étrange ampleur du phénomène : l'âge moyen d'apparition des premières règles menstruelles s'est abaissé de plus de 17 ans à moins de 13, en Europe occidentale, depuis 1850. Dans ce grand mouvement, la condition féminine semble changer plus encore que la condition masculine[1556].

Le cadre général dans lequel l'autrice situe son analyse est celui du « prodigieux mouvement que le progrès des techniques de production impose à l'économie »[1557], dans lequel la condition féminine « change ». Elle décrit cependant davantage ces changements qu'elle ne les explicite, ce qui peut parfois laisser l'impression d'une explication presque darwinienne de cette évolution. Toute l'introduction de son texte est marquée par une idée de la modernité, liée à une accélération des phénomènes économiques et sociaux, parmi lesquels l'évolution de la condition féminine, en partie sur un plan physiologique, est la plus notable. L'autrice analyse ensuite les différents types de réaction à cette évolution, qu'elle classe en deux catégories : « tendance traditionnelle » et « tendance évolutionniste », la première correspondant au souhait du maintien d'une division genrée des rôles sociaux, la seconde à une « libération totale » de la femme. Face à ce constat, Françoise Guélaud-Léridon ne se positionne pas en faveur d'une de ces deux réactions, mais conseille au pouvoir politique de les prendre en compte toutes les deux. Apparaît alors la rhétorique du choix des femmes qui sera ensuite reprise de manière presque systématique pour justifier les

[1556] AN 19930277/132, Françoise Guélaud-Léridon, « La condition féminine dans une économie tertiaire », groupe de travail n°4 sur la condition féminine, 1964. Tous les passages soulignés dans les extraits cités ici le sont dans les textes originaux.
[1557] *Ibid.*

politiques publiques en matière de modes de garde. Organiser le choix des femmes à travailler ou non est présenté comme un gage de modernité :

> La société doit donc, non pas imposer à tous les solutions qui ont paru idéales à quelques-uns, mais au contraire rendre possible les choix de chacun. […] Le libre choix et la libre initiative sont d'autant plus nécessaires que ce monde en devenir nous révèle d'année en année des voies nouvelles dont nous ne savons pas le destin. La liberté des citoyens est aujourd'hui une condition de l'élaboration des sciences humaines. Il semble donc qu'il faille mettre au premier rang de nos préoccupations le souci de respecter, de favoriser des choix[1558].

Cette analyse correspond à ce qui ressort de la plupart des documents de travail du début de la période étudiée. Leur encouragement à reconnaître le travail salarié des femmes à l'extérieur du domicile comme une évolution inexorable, trait de la modernité, s'accompagne parfois d'une exhortation du pouvoir politique à ne pas remettre en œuvre une politique nataliste qui serait perçue comme malvenue et réactionnaire :

> De plus en plus donc, et surtout si la durée du travail se réduit, l'activité professionnelle de la femme ayant des enfants en bas âge va devenir un phénomène courant que doit prendre en compte une politique démographique réaliste. Dans ce contexte, il serait erroné d'envisager une diminution de la proportion de femmes au travail hors de chez elle comme un moyen simple d'enrayer le déclin de la fécondité ; le nouveau climat socio-économique que l'on vient de caractériser à grands traits ne se prête ni à des mesures d'incitation financières – qui d'ailleurs devraient être massives pour être efficaces – ni à une propagande, même discrète, en faveur de la « mère au foyer »[1559].

Pour reprendre l'analyse de Sylvie Chaperon, la femme au foyer apparaît bien quelque peu « archaïque » dans ces propos. Ces rapports sont écrits afin de convaincre de cet archaïsme, et s'y dégage une volonté forte de l'installer comme une évidence dans les politiques publiques, ce qui sera plutôt une réussite.

B. D'un débat sur le meilleur mode de garde à un débat sur le meilleur âge pour séparer un enfant de sa mère

Les années 1970 sont celles d'une transformation de l'image des crèches, qui sont de plus en plus désirées par un nombre croissant de familles et dont les bienfaits pour le développement des

---

[1558] AN 19930277/132, Françoise Guélaud-Léridon, « La condition féminine dans une économie tertiaire », groupe de travail n°4 sur la condition féminine, 1964.

[1559] AN 19890575/290, Colette Même, « Travail féminin et natalité », Groupe d'étude des problèmes démographiques, 1969.

enfants sont progressivement reconnus. En 1974, Évelyne Sullerot et Michèle Saltiel commencent leur étude sur les crèches et les équipements d'accueil pour la petite enfance en se demandant « pourquoi cette demande pour des crèches ? »[1560]. Elles la considèrent comme récente et y voient un « dégel » de l'opinion publique à ce sujet. L'importance de ce désir peut être illustrée par le courrier de cette femme enceinte, qui écrit à Simone Veil, alors ministre de la Santé, pour lui faire part de ses difficultés à trouver une place en crèche

> Suite à la lecture d'un article paru dans le journal « Le Monde » du 21 avril 1976, relatif à votre circulaire du 16/12/75, je me permets de vous manifester mon étonnement quant à votre silence sur l'ouverture de nouvelles crèches publiques et mon désarroi personnel puisque, salariée, j'attends moi-même un enfant pour les jours qui viennent et que je me trouve donc directement concernée par ce problème. En effet, en dépit de mon désir initial de recourir aux services d'une crèche publique, je me vois dans l'impossibilité d'avoir d'autre « choix » (si l'on peut dire !) que celui de confier la garde de mon bébé à une nourrice, avec tout ce que cette solution individuelle suppose de recherche personnelle fastidieuse et de sécurité[1561].

Les crèches ne sont pas désirées que par des parents qui ne réussissent pas à y avoir de place. Les mobilisations de certains d'entre eux contre la « circulaire Veil », qui seront étudiées en détails dans la suite de ce chapitre, montrent que ce désir de crèches reste présent chez celles et ceux qui ont réussi à obtenir cette place tant attendue. Il a été régulièrement étudié depuis cette période. En 1978, Agnès Pitrou montre que la fréquentation des équipements collectifs est plutôt le fait des classes moyennes ou aisées[1562]. En 1998, Françoise Bloch et Monique Buisson montrent que le choix de la crèche n'est jamais un choix par défaut, mais bien au contraire une volonté délibérée qui a le plus souvent pu se concrétiser au terme d'un véritable « parcours du combattant », particulièrement important chez les mères ayant une trajectoire sociale ascendante[1563]. En 2017, un collectif d'auteur·es se demande pourquoi les parents préfèrent la crèche et montrent que « au-delà de leurs différences de positions sociales, les parents partagent une perception hiérarchisée des modes d'accueil, dans laquelle la crèche est fortement valorisée »[1564]. Si les acteurs et actrices des projets alternatifs étudiés dans cette thèse se montent en partie en réaction contre l'institution-

---

[1560] M. SALTIEL et É. SULLEROT, *Les crèches et les équipements d'accueil pour la petite enfance*, *op. cit.*
[1561] AN 19790009/11, Lettre d'une femme enceinte à Simone Veil, Paris, 8 mai 1976.
[1562] A. PITROU, *Vivre sans famille ? : les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui*, Toulouse, Privat, 1978.
[1563] F. BLOCH et M. BUISSON, *La garde des enfants, une histoire de femmes*, *op. cit.*
[1564] M. CARTIER, A. COLLET, E. CZERNY, P. GILBERT, M.-H. LECHIEN, et S. MONCHATRE, « Pourquoi les parents préfèrent-ils la crèche ? Les représentations hiérarchisées des modes de garde professionnels », *op. cit.*

crèche telle qu'elle fonctionne alors, leur désir pour des modes d'accueil collectifs est également fondamental. Le profil social des parents ayant monté ces crèches alternatives correspond en grande partie à celui des parents les plus susceptibles de désirer des crèches municipales : des classes moyennes et supérieures en milieu urbain.

Dans les rapports analysés dans cette thèse, ce désir pour des crèches est finalement peu commenté. L'enjeu principalement étudié est celui de la difficulté à connaitre les besoins des familles. À la fin des années 1960, le principal constat est d'ailleurs qu'aucune étude ne permet de connaître réellement les besoins en crèches, au-delà d'une situation de pénurie bien connue :

> Il n'existe pas actuellement d'étude d'ensemble sur les « besoins » en crèches. Il convient cependant de noter la pénurie de cette catégorie d'établissements : chaque année, à Paris, les seules crèches départementales, qui sont au nombre de 33, refusent plus de 2000 enfants, soit l'effectif de 50 crèches de 40 places. Il existe en France environ 1 crèche pour 10 000 habitants en zone urbaine (1 crèche pour 6 000 habitants dans les zones fortement urbanisées, norme un peu allégée dans les secteurs de population moindre)[1565].

Quelques années plus tard, un rapport du Comité du travail féminin note quand même une préférence pour la crèche des mères en milieu urbanisé :

> Le placement du jeune enfant en crèche paraît la solution la plus satisfaisante, car il permet le maintien des contacts familiaux quotidiens. Il rencontre surtout en milieu urbanisé la faveur des mères. En effet la crèche représente pour elles :
> - un établissement à caractère médical où l'enfant est confié à un personnel spécialisé qui apaise les inquiétudes de la mère et satisfait son besoin d'hygiène et de confort d'autant plus exigeant que son niveau social et son degré d'éducation sanitaire sont plus élevés
> - un établissement qui satisfait ses besoins affectifs car elle craint facilement avec quelques raisons d'ailleurs une rivale chez la gardienne
> - un établissement qui rassure par son personnel limité et connu alors que la famille et l'entourage de la nourrice restent des inconnus
> - un mode de placement moins onéreux […]
> - un mode de placement démocratique, les enfants de ménages à faible revenu sont assurés de recevoir les mêmes soins que les fortunés[1566]

Les sources permettant d'affirmer cette préférence des mères ne sont pas citées. L'observation de cette évolution du public des crèches est cependant faite dès 1961 dans un séminaire sur les crèches

---

[1565] AN 19930277/132, « Données sur les équipements collectifs assurant la garde des jeunes enfants », annexe au rapport « La situation de la femme dans la société », groupe d'études « problème féminin » 1965.
[1566] AN 19860111/1, « Travail féminin et crèches », rapport pour le comité du travail féminin, [1968].

organisé par le centre international de l'enfance[1567]. Elle était donc sans doute largement connue au sein des professionnelles de la petite enfance. L'idée d'un mode de garde démocratique correspond à certains arguments qui seront avancées lors des mobilisations de parents contre la « circulaire Veil ». Ce rapport se poursuit en évoquant les résultats d'une enquête effectuée en 1964 par le Service des statistiques du ministère des Affaires sociales, portant sur un échantillon de 4000 mères de famille ayant des enfants de moins de trois ans et habitant des agglomérations de plus de 50 000 habitants à l'exclusion de la région parisienne. Cette enquête fait en effet apparaître que 56% des femmes interrogées laisseraient leur enfant en crèche s'il en existait une au voisinage de leur domicile. Limitée aux familles de milieu urbain, elle est *a priori* la première à avoir tenté de cerner leurs attentes en termes de crèches. Si le désir des parents pour les crèches est reconnu, l'absence de connaissance fine de ces besoins est une constante sur la période. Ainsi, dans un rapport de 1979 du groupe administratif sur les activités féminines, une étude spécifique est faite sur la situation des femmes dans les grands ensembles, pour lesquels le manque de modes de garde est un enjeu récurrent. On peut notamment y lire que :

> Le manque total de crèches et de garderies ne soulève pas de revendications des femmes. L'absence de crèches joue une triple fonction : permettre à la tranche inférieure des ménages d'être capable de payer des loyers relativement chers grâce au supplément de salaire du gardiennage prélevé sur les ménages à double salaire ; renforcer le mode de vie centré sur la cellule familiale dans la mesure où les femmes ont intérêt à rester au foyer à partir du deuxième enfant ; épargner un équipement relativement coûteux, en particulier en termes d'entretien et de personnel qualifié. L'inexistence d'une demande organisée ne signifie pas que les désirs des femmes (ouverture sur le monde du travail, indépendance économique, contacts sociaux) soient satisfaits[1568].

L'absence de crèches est ici perçue comme un moyen pour les familles de milieux populaires d'obtenir un complément de revenu. Il a d'ailleurs depuis été démontré que la profession d'assistante maternelle avait largement été développée dans un objectif de créer des emplois[1569].

[1567] CENTRE INTERNATIONAL DE L'ENFANCE. SEMINAIRE et CENTRE INTERNATIONAL DE L'ENFANCE, *Séminaire sur les crèches*, Paris, Centre international de l'enfance, 1961.

[1568] AN 19890617/277, « Synthèse de recherches traitant de certains aspects de la vie quotidienne des femmes », groupe administratif sur les activités féminines, 1979.

[1569] J. FAGNANI, « La politique d'accueil de la petite enfance en France : ombres et lumières », *Travail, genre et societes*, n°6, 2001, p. 105-119 ; M.-A. BARRERE-MAURISSON et S. LEMIERE, « Entre statut professionnel et politique familiale : l'emploi des assistantes maternelles en France », *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, n°4, 2006.

De plus, ce sont les besoins de garde au sens large qui sont le plus souvent estimés, et il est donc encore plus difficile d'avoir une idée précise de l'importance du désir de crèches. Alain Norvez souligne que ces besoins restent très difficiles à estimer *a posteriori* même après un important travail de recueil statistique. Il estime ainsi, pour 1982, que la capacité d'accueil était de l'ordre de 340 000 places, « c'est-à-dire qu'elle ne couvrait pas la moitié des besoins que l'on pouvait alors estimer comme minima : 700 000 places. Selon la définition retenue de la demande potentielle, c'est une proportion comprise entre 36 % et 48,5 % des besoins qui était alors couverte » [1570].

Malgré cette méconnaissance chiffrée des besoins, quelques rapports pour le Commissariat au Plan reconnaissent la préférence des familles pour les crèches et tentent d'en cerner les raisons. Il s'agit principalement de ceux de Jacqueline Ancelin pour le groupe « Prospective famille ». Elle s'y intéresse avant tout à la question du meilleur mode de garde pour le développement de l'enfant, étant sous-entendu que ce mode de garde serait alors « naturellement » celui préféré par les familles. Ainsi, dans le rapport de 1974 sur la socialisation des enfants, elle émet l'idée que :

> L'accroissement de la demande, les significations diverses de cette demande :
> - libération de la femme par le travail (aspiration ou contrainte)
> - aspiration à une stimulation et un développement psychomoteur et socio-culturel précoce de l'enfant[1571]

Dans les rapports de la deuxième moitié des années 1970, cette idée d'une potentielle socialisation précoce afin de maximiser le développement de l'enfant est de plus en plus présente. L'autrice nuance ensuite cette volonté des familles selon leur classe sociale, et différencie leur rapport à l'école maternelle des autres modes de garde :

> Il semble donc que l'école maternelle, qui accueille même des enfants dont la mère reste au foyer, soit une institution dont la fonction éducative – et donc de socialisation – soit bien reconnue par les familles. En ce qui concerne la crèche, la demande de familles apparaît croissante dans la situation de la très grande pénurie que nous connaissons. Mais en fait, les comportements et les attitudes des familles restent complexes, voire ambiguës, et varient avec le statut social. La clientèle actuelle des crèches ou gardiennes provient des classes moyennes – les cadres adoptent une autre solution, également payante : une personne qui vient à la

[1570] A. NORVEZ, *De la naissance à l'école*, *op. cit.*, p. 321 et suivantes.
[1571] AN 19890617/19, Jacqueline Ancelin, « La socialisation des enfants », rapport pour le groupe « prospective famille », 1974.

> maison. En fait, il ne semble pas que les familles soient en faveur d'une séparation extrêmement précoce entre l'enfant et son milieu familial…[1572]

Ce rapport est représentatif de l'évolution qui se dessine tout au long de la période : le désir des mères en termes de modes de garde reste flou et n'est jamais interrogé précisément. Si le désir des femmes de travailler hors de leur domicile est désormais accepté, la réorganisation sociale que ce changement demande est vue le plus souvent comme une concession faite à ce désir, d'autant plus qu'il est variable et qu'il semble qu'un nombre important d'entre elles préfèrent d'autres modes de garde que la crèche. L'enjeu principalement étudié devient assez rapidement celui de connaître, d'un point de vue scientifique, le meilleur mode de garde pour le développement de l'enfant.

Cet enjeu est évoqué en 1974 par Jacqueline Ancelin dans un rapport pour le groupe « prospective famille » :

> Pour ou contre la crèche ? En fait, aucune étude comparative ne semble permettre de répondre valablement à cette question, si ce n'est sous la forme une bonne crèche est préférable à une mauvaise famille, et inversement. Dans son cahier de recommandations sur les modes de garde des enfants de 0 à 3 ans le groupe pluridisciplinaire réuni autour du Dr Soulé se refuse à prendre une position systématique et sans nuance pour ou contre la garde de l'enfant par la mère – sauf en ce qui concerne les 3 premiers mois de l'enfant. Ces médecins, psychologues et pédagogues se refusent aussi à se prononcer dans le sens d'une hiérarchie des modes de garde – et recommandent un éventail de formules et une grande souplesse permettant d'individualiser le choix de la solution en fonction des besoins de l'enfant et de sa famille[1573].

Le travail du docteur Soulé sur la question des modes de garde est repris dans un chapitre co-écrit avec Janine Noël et Nelly Leblanc dans le *Traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, aboutissant effectivement à la conclusion que « chaque mode de garde, dans son originalité, comporte ses indications et ses contre-indications selon les cas différents de familles et d'enfants, et tous doivent répondre concrètement à certaines conditions optimales pour assurer réellement à l'enfant de bonnes possibilités de développement physique, affectif et intellectuel »[1574]. Une étude est également menée à l'Inserm par Françoise Davidson et Marie Choquet dont la conclusion principale est que des difficultés sont surtout constatées quand le mode de garde est instable, sans

---

[1572] AN 19890617/19, Jacqueline Ancelin, « Éléments de réflexion sur la famille et la socialisation des enfants », rapport pour le groupe « prospective famille », 1974.

[1573] AN 19890617/19, Jacqueline Ancelin, « Famille et socialisation des enfants », rapport pour le groupe « prospective famille », 1974.

[1574] M. SOULE, J. NOËL, et N. LEBLANC, « L'hygiène mentale infantile et les modes d'accueil des jeunes enfants », *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, Presses Universitaires de France, 2004, p. 2577-2593.

que des différences majeures entre modes de garde puissent être observées. Cette démonstration de l'importance de la stabilité du mode de garde amène à un nouvel objectif qui est de le garantir[1575]. Reste à savoir à quel âge le jeune enfant peut être séparé de sa mère sans risque pour son développement.

Dans les rapports de la deuxième moitié des années 1960, les premières années de vie de l'enfant sont encore considérées comme un moment où l'enfant doit prioritairement être gardé par sa mère. Ainsi, dans son rapport de 1964, Françoise Guélaud-Léridon fixe une limite à cette organisation du choix qu'elle préconise : la période d'éducation des très jeunes enfants, pendant laquelle la présence permanente de la mère serait indispensable. L'autrice propose dans cette perspective de revaloriser le rôle féminin, dans un discours reprenant la rhétorique développée au XIX^{e} siècle valorisant le rôle de la mère comme éducatrice des futur·es citoyen·nes[1576] :

> C'est surtout par la mère que sont transmis les principaux éléments qui font la valeur d'une civilisation et c'est donc sur elle que repose finalement la responsabilité de la progression ou de la régression de cette civilisation. Sans doute faudrait-il revaloriser en quelque sorte le rôle de la maîtresse de maison, et lui faire prendre davantage conscience de sa responsabilité. Il faut qu'elle sache que son action quotidienne et ses paroles tiennent une place très importante, non seulement dans la formation de la personnalité de ses enfants, mais aussi dans le développement de la nation. Bien sûr, cela n'exclut pas la création, le perfectionnement et le développement des crèches, des jardins d'enfants, des écoles maternelles et des organisations de baby-sitters ; mais on doit savoir qu'ils ne peuvent être que des institutions d'appoint[1577].

La question du meilleur âge pour séparer les jeunes enfants de leurs mères apparaît alors un enjeu scientifique majeur pour aider à déterminer les politiques publiques en matière de modes de garde. Le rapport coordonné par Ménie Grégoire pour le CTF est sur ce point à la fois exceptionnel, par son ampleur et son statut, et révélateur de la teneur des débats sur l'âge des enfants. Ce rapport suscite en effet de nombreux désaccords au sein du CTF, de la proposition de sa réalisation à sa présentation, et il est finalement choisi de ne pas le diffuser. Anne Révillard montre qu'il n'était pas évident, au moment de la création du CTF, que l'enjeu de la prise en charge des jeunes enfants

---

[1575] M. CHOQUET et F. DAVIDSON, « Le mode de garde et le développement physique et psycho-affectif du jeune enfant », *Enfance*, 1982, p. 323-334.

[1576] Y. KNIBIEHLER, « Les mères éducatrices », dans Y. KNIBIEHLER et C. MARAND-FOUQUET, *Histoire des mères*, *op. cit*, p. 180-191.

[1577] AN 19930277/132, Françoise Guélaud-Léridon, « La condition féminine dans une économie tertiaire », groupe de travail n°4 sur la condition féminine, 1964.

y soit étudié[1578]. C'est une intervention de M. Monin, représentant de l'Union nationale des caisses d'allocations familiales (UNCAF) qui amène à la création d'une commission intitulée « problèmes de la travailleuse ayant des responsabilités familiales ». Ménie Grégoire préside ensuite un des groupes de travail au sein de cette commission, portant sur « les répercussions du travail féminin sur la femme et la famille ». Les termes mêmes du rapport de ce groupe sont discutés dès leur formulation : « la question de l'impact de l'activité des femmes sur la famille et la santé des femmes ou des enfants est sous-tendue par un rapport aux valeurs qui suppose que l'activité professionnelle des femmes n'est légitime qu'en tant qu'elle est sans effets négatifs sur la famille ou la santé »[1579]. Ce rapport est donc sujet de débats dès sa création[1580]. Son intention principale, exprimée en introduction, envisage le travail salarié des femmes comme une modification civilisationnelle déjà advenue et dont il faudrait rapidement mesurer les effets, notamment pour le développement des enfants :

> Les problèmes du travail féminin ont été étudiés et présentés jusqu'ici soit sous l'angle « de la promotion féminine » soit sous l'angle de la « rentabilité » immédiate. Notre groupe a voulu reprendre ces problèmes sous un angle différent et encore mal étudié : celui des intérêts généraux que met en cause le travail féminin, et plus précisément ses conditions actuelles. Car il apparaît clairement que ce phénomène a des incidences importantes sur la santé physique et mentale de la population, ainsi que sur l'éducation et l'avenir des générations en cours. Encore faut-il savoir lesquelles[1581].

Ce rapport semble avoir été rédigé dans un souci sincère de « l'intérêt général », essayant de faire une mise au point sur les connaissances les plus récentes quant à la santé globale des femmes et des enfants. Sur ce deuxième point, plusieurs expertes sont consultées dont Jenny Aubry-Roudinesco, alors considérée comme une des plus grandes spécialistes du développement de

---

[1578] A. REVILLARD, *La cause des femmes au ministère du Travail : le Comité du travail féminin (1965-1984), op. cit.*, p. 112 et suivantes.

[1579] *Ibid.*, p. 144.

[1580] Sur ces oppositions, Sylvie Chaperon cite, dans *Les années Beauvoir*, l'autobiographie de Ménie Grégoire qui les analyse comme un conflit de génération : « je prônais l'allongement des congés maternité sans solde, le recyclage et la reprise automatique [du travail] au nom des intérêts de la mère et de l'enfant. La moyenne d'âge du conseil se situait autour de 70 ans, et ses membres n'avaient eu que peu d'hommes et d'enfants. Toute la génération des premières « guerrières » s'est refermée devant moi en bataillon carré : elles avaient lutté pour l'égalité par l'identité », p. 331. Les positions défendues dans ce rapport restent pourtant minoritaires dans tous les documents étudiés pour cette partie, quel que soit l'âge de leurs auteur·es.

[1581] AN 19860111/1, « Rapport présenté par Madame Ménie Grégoire au nom du premier groupe de travail », examiné les 26 février 1968, 19 mars 1968, 26 mars 1968.

l'enfant depuis ses expériences à la fondation Parent de Rosan[1582] et la publication, en 1955, de *La carence de soins maternels*[1583]. Cette dernière préconise les modalités de séparation suivantes :

> Si la rupture doit avoir lieu, il vaut donc mieux qu'elle se situe entre trois et neuf mois, ou alors à l'âge de la maternelle. L'enfant ressent la rupture dès l'âge de huit jours, et dans son intérêt, les soins maternels devraient être assurés pendant deux mois et demi au minimum[1584].

La durée de deux mois et demi est supérieure à celle du congé maternité, qui est alors de six semaines avant l'accouchement et huit semaines après. Dans ce même rapport, un maintien de l'enfant avec sa mère jusqu'à l'âge de trois mois est également proposé par le Dr Hersilie, qui travaille alors à la clinique des Bluets, considérée comme à la pointe de l'accouchement sans douleur[1585] :

> Trois mois d'allaitement paraissent un temps nécessaire pour que la rupture entre l'organisme de la mère et celui de l'enfant s'opère sans traumatisme. Cette transition intéresse l'enfant et son développement psychomoteur, mais aussi l'organisme féminin que l'allaitement remet en ordre. Les quatorze semaines de congé de maternité apparaissent donc à tous les spécialistes comme dangereusement insuffisantes. Trois mois après l'accouchement semblent un minimum[1586].

Cet âge de trois mois semble alors faire l'objet d'un consensus scientifique : il est repris dans l'ensemble des rapports analysés pour cette recherche. La loi du 17 juillet 1980 allonge d'ailleurs la durée du congé maternité à seize semaines. Un consensus s'élabore donc sur la période étudiée dans cette thèse autour de l'idée qu'il est préférable que l'enfant reste avec sa mère jusqu'à ses trois mois, puis que le mode de garde dans lequel il est accueilli soit le plus stable possible, quelle que soit sa nature, comme le montre ce dernier extrait des propos rapportés de Jenny Aubry-Roudinesco :

> Dans la mesure où les premiers soins maternels s'avèrent impossibles au delà de deux mois et demi (minimum incompressible) il semble que la nourrice de jour, à proximité du domicile,

---

[1582] Les débuts de ces recherches et leurs principales actrices sont étudiés dans R. DUGRAVIER et A. GUEDENEY, « Contribution de quatre pionnières à l'étude de la carence de soins maternels », *La psychiatrie de l'enfant*, 2006, p. 405-442.

[1583] J. AUBRY, *La carence de soins maternels*, *op. cit.*

[1584] AN 19860111/1, « Rapport présenté par Madame Ménie Grégoire au nom du premier groupe de travail », examiné les 26 février 1968, 19 mars 1968, 26 mars 1968.

[1585] M. DREYFUS, « La polyclinique des Bluets et les débuts de l'accouchement sans douleur (1938-1957) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°53, 1999, p. 27-33.

[1586] AN 19860111/1, « Rapport présenté par Madame Ménie Grégoire au nom du premier groupe de travail », examiné les 26 février 1968, 19 mars 1968, 26 mars 1968.

> soit la solution la plus saine, à condition que cette nourrice n'assume pas la garde de plus de trois enfants de moins de trois ans. La crèche de jour est également satisfaisante, mais plus coûteuse, car pour être bénéfique elle ne souffre pas plus de cinq enfants par spécialiste, et nécessite une petite infirmerie pour isoler les enfants malades. Mme Aubry lance un appel insistant pour qu'on ne continue plus à construire d'ensembles sans des logements pour les personnes chargées des enfants. Elle en fait un besoin social de première nécessité[1587].

La crèche et les nourrices sont donc envisagées comme les deux horizons possibles pour le développement de l'accueil des enfants en bas-âge, l'accueil par une nourrice étant ici préféré par Jenny Aubry-Roudinesco, notamment pour des raisons de coût. Si, comme cela a déjà été montré, le coût des différents modes d'accueil est central dans les réflexions à leur propos, la possibilité de leur gratuité n'est jamais prise en compte, malgré un rapprochement avec l'école maternelle parfois envisagé pour les enfants à partir de deux ans.

C. Un système de crèches universel et gratuit : un horizon jamais envisagé

En 1982, le programme socialiste pour la petite enfance, qui se revendique comme une initiative sans précédent en sa faveur, précise :

> Outre que la prise en charge de la différence par la collectivité nationale serait insupportable pour les finances publiques, il n'est pas souhaitable, pour des raisons d'égalité des familles, de généraliser la gratuité [des modes de garde] : les mères au foyer seraient alors excessivement défavorisées par rapport aux mères actives ce qui remettrait en cause l'ensemble du système des prestations familiales[1588].

Comme cela a été montré dans le chapitre quatre, la proposition de créer un système de crèches universel et gratuit a été défendue à la période étudiée, par plusieurs mouvements féministes. Cette incise peut être considérée comme une réponse à leurs demandes, que le changement de majorité ne satisfera pas. Une telle perspective n'avait de toutes façons pas été envisagée dans les « 110 propositions » du candidat François Mitterrand, qui promettait cependant de créer 300 000 places en crèche[1589]. Le glissement, dans l'argumentation proposée, vers des enjeux qui seraient de l'ordre de l'égalité entre mères selon leur statut professionnel interroge. En effet, cette distinction ne tient

---

[1587] *Ibid.*

[1588] B. ROUSSILLE et N. BOUYALA, *L'enfant dans la vie. Une politique pour la petite enfance*, *op. cit.*, p. 20.

[1589] J. JENSON et M. SINEAU, *Mitterrand et les Françaises : un rendez-vous manqué*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1995, p. 242.

pas pour les enfants de deux à trois ans accueillis à l'école maternelle gratuitement quel que soit le statut professionnel de leur mère. Il montre qu'en 1982, l'accueil des enfants en âge préscolaire est encore implicitement pensé comme un problème des mères relevant du domaine privé : les conditions de leur libre choix de travailler ou non sont supposées acquises et, dans un objectif de neutralité vis-à-vis du travail des femmes, l'État organise la prise en charge de ces enfants. Jane Jenson et Mariette Sineau soulignent bien ce double aspect de la politique mitterrandienne, qui met « l'accent sur les enfants bien plus que sur les types de familles souhaités » tout en invisibilisant, par l'usage constant du terme de « parent », « la division du travail entre les sexes au sein de la famille »[1590].

Pourtant, un système de crèches universel et gratuit sur le modèle de l'école maternelle aurait pu sembler la solution la plus à même de créer les conditions d'une égalité entre hommes et femmes quant à la question de la conciliation entre travail et garde des enfants, en décorrélant ces deux questions toujours pensées ensemble jusqu'alors. Seul le rapport écrit par Monique Halpern en 1979 envisage les conséquences différenciées des différents types de modes de garde sur l'égalité entre hommes et femmes dans la famille :

> Lorsqu'au nom de l'intérêt de l'enfant on prône la reconstitution la plus fidèle possible du milieu familial et l'instauration d'une relation de type mère-enfant entre la nourrice et les enfants qu'elle gardera, lorsque sur ces bases on choisit de privilégier le développement de crèches familiales plutôt que celui des crèches collectives ou lorsque l'on édicte une réglementation favorable à la multiplication du nombre de nourrices (dans le même temps facilitée par l'extension du chômage) on contribue puissamment à entretenir à la fois chez les mères salariées et chez les femmes qui s'y substituent pendant la journée, l'idée d'une vocation maternelle ainsi qu'un sentiment de culpabilité de la mère salariée dont il est sans doute difficile d'évaluer les effets mais qui joue globalement dans le sens du maintien du travail domestique des femmes[1591].

S'il peut lui être reproché de faire du travail salarié des femmes la clef de leur émancipation, ce qui n'est pas le cas pour une partie d'entre elles, ce rapport est le seul à défendre l'idée qu'un mode de garde collectif est le seul à pouvoir faire en sorte que la garde des enfants ne soit plus envisagée comme une « affaire de femmes ». Il reprend ici la logique mise au jour par un slogan

---

[1590] *Ibid.*, p. 246-249.

[1591] AN 19890617/277, Monique Halpern, « La maternité, une composante spécifique de l'activité professionnelle des femmes ? », rapport rédigé pour le groupe administratif sur les activités féminines, 1979.

emblématique des mouvements féministes de la période selon lequel « le privé est politique », en l'appliquant à la forme du mode de garde. Il est en effet proposé d'en faire un problème public, en le sortant matériellement de la sphère du privé et de l'intime. Ce rapport est donc à la fois dévoilement du caractère genré de la dichotomie public-privé, mais aussi proposition d'action publique pour faire évoluer cette situation[1592]. La singularité de ce raisonnement dans le corpus de sources étudiées montre qu'il est encore peu légitime en dehors des cercles féministes. La réponse en termes de choix politiques pour le développement des modes de garde, et plus particulièrement des crèches, ne le prendra jamais en compte.

S'il n'est pas question ici de rentrer dans la logique d'une « histoire des possibles »[1593], dont il nous semble pourtant que la démarche serait très riche pour écrire l'histoire dans une perspective féministe, le silence des documents étudiés sur l'enjeu de la gratuité doit être souligné. En 1969, Colette Même, dans son rapport sur l'allocation de salaire unique, propose de la supprimer pour ne pas créer d'inégalités entre femmes salariées et femmes au foyer car l'insuffisance des équipements d'accueil pour les enfants en âge préscolaire ne suffit pas, selon elle, à compenser le montant de l'ASU pour les femmes salariées :

> Cette allocation, même augmentée et limitée à un petit nombre de bénéficiaires ne peut, dans son principe même, être maintenue. La discrimination financière entre femmes au foyer et femmes qui ont une activité professionnelle n'est justifiée que dans la mesure où l'on pose comme postulat que la femme au foyer ainsi indemnisée pour son travail domestique sera encouragée à avoir plus d'enfants et que la femme au travail, elle, est indemnisée en quelque sorte en nature par les équipements collectifs. Or les chiffres [...] montrent que les équipements collectifs sont si peu nombreux que la femme qui travaille doit, à moins de disposer d'une aide bénévole, amputer sa rémunération très fortement pour faire garder son jeune enfant par d'autres moyens. […] Si l'on accepte le raisonnement selon lequel il faut rendre compatible travail féminin et natalité, une des conséquences que l'on peut en tirer est de donner à toutes les femmes, travailleuses ou pas, la même allocation tant qu'elles ont au moins un enfant de moins de 3 ans. Celles qui n'exerçaient pas d'activité professionnelle et n'avaient pas l'intention d'en exercer verront ainsi leur travail domestique valorisé ; les autres auront une bien meilleure liberté de choix entre le travail à l'extérieur qui amputera moins leur

[1592] L. BERENI et A. REVILLARD, « La dichotomie "public-privé" à l'épreuve des critiques féministes : de la théorie à l'action publique », *op. cit.*

[1593] Q. DELUERMOZ et P. SINGARAVELOU, *Pour une histoire des possibles : analyses contrefactuelles et futurs non advenus*, Paris, Points, 2019.

> rémunération et le maintien provisoire ou définitif au foyer qui ne les privera pas de toute ressource, dans l'immédiat du moins[1594].

L'autrice considère donc le manque d'équipements collectifs comme créateur d'inégalités en défaveur des femmes qui travaillent hors de leur domicile. L'allocation de salaire unique crée en effet, pour les femmes au foyer, un revenu supérieur au coût des modes de garde pour celles qui travaillent hors de leur domicile. Sa proposition pour résoudre cette situation n'est pas dans la réduction du coût des crèches pour les familles, mais dans la création d'une allocation universelle pour toutes les femmes. Pourtant, le choix de l'âge de trois ans, toujours utilisé sans être explicité dans l'ensemble des projets pour les modes de garde, correspond à celui de l'entrée à l'école maternelle de la grande majorité des enfants. L'allocation proposée par Colette Même correspond donc à la période où les enfants ne sont pas scolarisés, sous-entendant implicitement que l'école gratuite résout ensuite l'inégalité entre femmes au foyer et femmes salariées. Cet implicite de la gratuité ne l'amène cependant pas à imaginer un système équivalent pour les enfants en âge préscolaire.

D'après Jean-Noël Luc, au cours des années 1960 et 1970, les inspectrices générales de l'école maternelle la défendent comme une institution éducative spécifique et « ne cessent de proclamer que cette institution n'est pas destinée aux enfants trop petits pour la classe élémentaire, qu'ils gêneraient, ou trop grands pour la crèche, qu'ils encombreraient »[1595]. Patricia Legris note également que le public de l'école maternelle évolue au cours des années 1960, où ne sont plus accueillis seulement les enfants des classes populaires mais aussi ceux des familles bourgeoises et des classes moyennes[1596]. Malgré cette rhétorique visant à ne pas assimiler les maternelles à un mode de garde, elles sont régulièrement évoquées, dans les différents documents de travail étudiés, comme des lieux où les enfants de deux à trois ans peuvent être gardés pour un coût moins important que celui de la crèche, puisque le taux d'encadrement y est nettement inférieur[1597]. En effet, dans les crèches collectives, le taux d'encadrement est d'une employée pour huit enfants qui marchent, quand le nombre minimal d'inscrits exigé pour ouvrir une classe de maternelle est, en

---

[1594] AN 19890575/290, Colette Même, « Travail féminin et natalité », rapport pour le groupe d'étude des problèmes démographiques, 1969.

[1595] J.-N. LUC, « "Je suis petit mais important" », *op. cit.*

[1596] P. LEGRIS, « L'école maternelle par les directrices et les maître-sse-s », *op. cit.*

[1597] Evelyne Sullerot et Michèle Saltiel, par exemple, lui consacrent la dernière partie de leur rapport *Les crèches et les équipements d'accueil pour la petite enfance*, *op. cit*, p. 207-213.

1974, de quarante-cinq élèves[1598]. Dans les différentes hypothèses en matière de modes de garde étudiées en 1980 par le conseil central de planification sur la condition féminine[1599], une des variables prise en compte est celle de l'école maternelle. Deux des scénarios envisagent en effet d'augmenter le nombre de places en école maternelle pour les enfants entre deux et trois ans, afin de porter leur taux de scolarisation de 37 à 45 %. Dans le « tableau comparatif des prix de revient journalier des différents modes d'accueil des enfants de moins de trois ans » accompagnant le compte rendu de cette réunion, le coût envisagé pour la maternelle prend en compte la garderie et la cantine, qui ne dépendent pourtant pas de l'éducation nationale mais sont essentielles pour un accueil en journée continue[1600]. Ce choix montre que, dans l'analyse effectuée, la dimension de garde prime sur la dimension éducative. Le prix de revient par jour et par enfant, pour la collectivité, est estimé à 44 francs pour l'école maternelle contre 140 francs pour la crèche collective. D'un point de vue financier, leur situation est donc incomparable.

L'école maternelle peut donc être envisagée comme un bon moyen de répondre au désir des parents d'une socialisation pour leurs jeunes enfants, avec moins de difficultés pour y obtenir une place qu'en crèche, et un coût de revient nettement moins important pour la famille qui ne doit payer que la cantine et la garderie. Ce point de différence majeur entre crèche collective et école maternelle n'est presque jamais évoqué dans les rapports étudiés, qui se penchent davantage sur le coût pour la collectivité que pour les familles. En effet, dans les documents analysés pour cette thèse, un seul rapport envisage de construire un système de crèches universel et gratuit sur le modèle de l'éducation nationale. Il s'agit de celui du Comité du travail féminin sur les équipements d'accueil de la petite enfance diffusé en 1973 qui indique que :

> Le retard, l'inadaptation et les problèmes de gestion ne seront définitivement réglés que lorsque ces équipements seront considérés comme un service public au même titre que les établissements de l'Éducation nationale[1601].

[1598] M. SALTIEL et É. SULLEROT, *Les crèches et les équipements d'accueil pour la petite enfance*, *op. cit.*, p. 209.
[1599] AN 19920574/11, Compte rendu de la réunion interministérielle du lundi 27 octobre ayant pour objet la préparation du Conseil central de planification sur la condition féminine (10 novembre 1980).
[1600] AN 19920574/11, Tableau comparatif des prix de revient journalier des différents modes d'accueil des enfants de moins de trois ans, 1980. Reproduit en annexes.
[1601] AN 19860111/9, « Les équipements d'accueil de la petite enfance », rapport pour le CTF, 1973.

À l'image de ce qui a été montré pour les projets alternatifs étudiés dans cette thèse, la création d'un système de crèches universel et gratuit à l'image de l'école maternelle n'est presque jamais envisagée par les pouvoirs publics. Si les inégalités produites par les différentes mesures proposées entre femmes exerçant un travail salarié et femmes au foyer sont fréquemment évoquées, il n'est jamais envisagé de les résoudre par la gratuité des modes de garde. Pourtant, il ne semble pas que les discours sur la maternelle à l'époque envisagent la gratuité de la maternelle comme source d'inégalités entre femmes au foyer et femmes salariées. Malgré une transformation de l'image des crèches, ces institutions restent associées à un remplacement de la mère et donc peu mises en concurrence avec l'école maternelle car elles ne sont pas pensées sur le même plan. Le « printemps des crèches » n'est donc pas total au sein des politiques publiques qui s'élaborent sans prendre en compte le désir des femmes des classes moyennes et supérieures qui arrivent alors sur le marché du travail.

III. Une volonté politique de transformer les pratiques dans les crèches

La décennie 1970 est donc une période d'étatisation de la garde des enfants en âge préscolaire à l'extérieur du domicile. Cette étatisation est organisée comme une mise en concurrence des modes de garde et, malgré de nombreux discours sur les bienfaits des crèches collectives, signifie plutôt leur abandon au profit des crèches familiales et des assistantes maternelles. Pourtant, en 1975, sont adoptés deux textes législatifs présentés comme des étapes majeures de la transformation des pratiques en crèches collectives, qui sont des moments importants de l'évolution des pratiques des professionnelles qui y exercent et de l'ouverture de ces institutions aux parents. S'ils sont donc significatifs du « printemps des crèches » décrit par Liane Mozère, et sont parfois présentés comme inspirés par les innovations des années 1968 autour de l'accueil des enfants en âge préscolaire, ils ont également pour objectif de faire des crèches des institutions moins onéreuses pour la collectivité et rencontrent une opposition importante de parents d'enfants en crèches. Ces deux textes législatifs sont un arrêté[1602] et une circulaire[1603], dite

[1602] Arrêté du 5 novembre 1975 portant réglementation du fonctionnement des crèches, publié au *Journal officiel* du 16 décembre 1975.

[1603] Circulaire n° DGS 782 PME 2 du 16 décembre 1975 relative à la réglementation des crèches, non parue au *Journal officiel.*

« circulaire Veil », du nom de Simone Veil, alors ministre de la Santé, qui en est signataire. Ils sont souvent présentés comme une avancée majeure pour la modernisation du fonctionnement et de l'organisation des crèches, allant notamment dans le sens des revendications d'une partie des parents et des psychologues de crèches. Alain Norvez les présente en ces mots : « Sous la pression de pédiatres, des psychologues, des directrices de crèches ainsi que celle émanant des parents et de tous ceux qui ont innové en la matière, la réforme de la réglementation en vigueur intervient en 1975. Son intérêt et sa valeur résident dans la volonté déclarée et mise en œuvre de tenir compte de ce qui a été expérimenté, y compris à la suite et dans la lignée du mouvement de 1968. […] Adaptation et ouverture sont les maîtres mots de cette réforme »[1604] . Le rôle des psychologues de crèches a en effet été essentiel dans l'adoption de ce texte et l'évolution des pratiques dans les crèches collectives. La construction de leur arrivée dans les crèches par leur profession fait de la crèche de la Sorbonne et des mobilisations en faveur des crèches un aspect essentiel de leur légitimation professionnelle.

A. Mai 68 et la crèche de la Sorbonne : deux jalons du processus de légitimation professionnelle des psychologues de crèches

En 1968, la profession de psychologue de crèches est encore récente. C'est en effet en 1954, après une recherche menée par plusieurs psychologues dont Irène Lézine et Odette Brunet, que le ministère de la Santé publique approuve la création d'emplois de psychologues au service de la PMI de la Seine, département précurseur en la matière[1605]. En 1956, les premiers services sont ouverts officiellement, notamment grâce à l'appui de Françoise Davidson, nommée médecin de PMI dans ce même département[1606]. En 1967, un numéro spécial de la revue *Enfance* fait un bilan de cette expérience[1607]. Ce numéro montre une évolution dans la manière de concevoir les crèches, dont les aspects potentiellement positifs pour les enfants commencent à être défendus. Elles y

[1604] A. NORVEZ, *De la naissance à l'école*, *op. cit.*, p. 340-341.
[1605] *La crèche : actes du colloque Psychologues, puéricultrices en crèche : pour qui ? pour quoi ?*, Paris, Hommes et perspectives, 1999.
[1606] O. BRUNET, « Constitution d'une équipe de psychologues au sein du service départemental de la P.M.I. Aspects historiques », *Enfance*, n°20, 1967, p. 361-364.
[1607] *Psychologie de la première enfance dans les services de la protection maternelle et infantile*, *Enfance*, n°20, 1967.

restent néanmoins encore décrites comme des institutions non « naturelles » pour l'enfant[1608], notamment dans l'introduction de Françoise Davidson :

> Il suffit de relire la définition même de la crèche pour entrevoir les problèmes psychologiques qui vont inévitablement s'y poser et qui tiennent à un certain nombre de facteurs constants :
>
> - en premier lieu, l'âge des enfants reçus
>
> - puis la nature même de la collectivité, milieu anormal pour un nourrisson à une période de son existence où la nature le voudrait encore très près du sein maternel
>
> - l'absence de longue durée de la mère[1609]

Dans un autre article Jérôme Kagan, également psychologue, insiste sur le fait que les crèches ne peuvent plus être considérées comme des institutions « charitables », tout en continuant à les penser comme destinées principalement à compenser l'absence de la mère pendant son travail. Le développement de relations entre les mères et le personnel des crèches y est néanmoins encouragé, afin de les transformer en « un mode de garde qui, tout en permettant le travail de la mère, assure à son enfant le meilleur développement possible et respecte le lien mère-enfant »[1610]. Le rôle des psychologues de crèches est alors envisagé comme celui de convaincre de la nécessité de ces liens pour limiter les effets négatifs de la crèche sur le développement des enfants. Pourtant, au sein des crèches, l'arrivée des premières psychologues est souvent un moment de tensions avec les professionnelles qui y exercent alors, qui vivent leurs remarques comme une remise en question de leurs compétences et envisagent avec difficulté les propositions de réorganisation proposées par ces dernières. Le récit que fait Jérôme Kagan d'une formation du personnel de crèche par les psychologues montre le décalage qui peut exister alors entre ces deux parties :

> Le personnel n'a pas la compréhension profonde de ses propres attitudes à l'égard de l'enfant et se retranche derrière une fausse connaissance de celui-ci tirée des « soins » répétés et de l'attention tout extérieure qu'il lui porte. Il se réfugie, pour éviter les soins individualisés, derrière ses responsabilités envers les besoins du groupe[1611].

[1608] Le terme « naturel » est repris à Françoise Davidson qui parle de « milieu naturel » de l'enfant pour désigner son milieu familial et plus particulièrement la proximité avec sa mère.

[1609] F. DAVIDSON, « Introduction au numéro thématique " Psychologie de la première enfance dans les services de la protection maternelle et infantile" », *Enfance*, n°20, 1967, p. 355-360.

[1610] J. KAGAN, « La famille et la crèche », *Enfance*, n°20, 1967, p. 415-422.

[1611] J. KAGAN, « Le perfectionnement du personnel du service départemental de la protection maternelle et infantile », *Enfance*, n°20, 1967, p. 427-442.

S'il ne s'agit pas ici de débattre du bien-fondé de cette analyse, cet extrait est révélateur d'un regard et d'une expertise bien différents entre les professions, et permet d'imaginer les tensions qui ont pu survenir au moment de leur rencontre dans ces institutions. L'ouvrage du psychanalyste Jacques Hassoun, *Entre la mort et la famille, l'espace crèche*[1612], écrit à la même période dans le cadre de son expérience dans les crèches de Seine-Saint-Denis où il est chargé d'organiser des réunions mensuelles entre le personnel de la crèche, la psychologue et les parents, témoigne également des tensions qui y existent alors. Dans les années 1970, la place et la fonction des psychologues dans les crèches doivent donc encore être expliqués et justifiées, ce que fait d'ailleurs Serge Netchine dans un long article de ce même numéro d'*Enfance*, « Rôle de la psychologue de crèche »[1613]. Cette profession est alors en pleine construction de sa légitimité, dans un univers auquel elle accède depuis peu.

Quelle place prennent donc « Mai 68 » et la crèche de la Sorbonne dans ce processus de légitimation ? Il semble que plusieurs psychologues soient venues visiter la crèche de la Sorbonne, par intérêt professionnel et intérêt pour les enfants. La plus célèbre d'entre elles, Françoise Dolto, en a rapidement fait un récit très élogieux, retrouvé dans une lettre manuscrite écrite pour Françoise Lenoble-Prédine :

> Qui n'a pas vu la « crèche sauvage » de la Sorbonne ne peut s'imaginer ce qu'était ce havre de paix, de sérénité joyeuse et de bourdonnante, de véritable socialisation dont ont pu profiter les enfants de mai 68 qui par la grâce de la « chienlit » y ont retrouvé pour certains le sens de la communication, du plaisir de vivre et de l'autonomie déjà perdue (ou pas encore trouvée) en famille, à la crèche, à la maternelle ou à l'école. […] C'est un lieu de vie où les enfants ne sont pas séparés de plus jeunes et de plus âgés qu'eux, où il n'y a pas de ségrégation par classe d'âge mais où chacun trouve à s'occuper passivement ou activement sans gêner les autres, où il y a intercommunication, échanges, activité ludique, industrieuse ou créatrice, échanges de paroles, sentiment de sécurité, orchestré par des adultes qui donnent l'exemple de la tolérance à la liberté et à l'autonomie de chacun[1614].

Cette lettre, rédigée dix ans après la visite de la crèche, est faite à la demande de Françoise Lenoble-Prédine elle-même au moment de monter l'exposition intitulée « Environnement et petite enfance », en 1978 au centre Georges Pompidou. Elle est donc orientée pour soutenir le projet de

---

[1612] J. HASSOUN, *Entre la mort et la famille, l'espace crèche*, *op. cit.*
[1613] S. NETCHINE, « Rôle de la psychologue dans la crèche », *Enfance*, n°20, 1967, p. 387-413.
[1614] AP FLP, Lettre manuscrite de Françoise Dolto, 16 janvier 1978.

centres de la petite enfance alors portée par cette dernière, et l'éloge de cette expérience à la Sorbonne est destiné à mettre en évidence ses qualités. Pourtant, dans l'extrait cité, se devine aussi, derrière cet objectif, une utilisation de la crèche de la Sorbonne comme un moyen de montrer que les théories alors défendues par les psychologues de crèches ont un effet positif sur les enfants et gagneraient à être appliquées davantage. Sont en effet soulignés les effets positifs de la fin de la séparation par classe d'âge, de la libre motricité des enfants, de la participation active des parents : autant de propositions alors portées par les psychologues de crèches. Ces dernières n'ayant pas participé à la mise en œuvre de la crèche de la Sorbonne, s'y référer devient un moyen de montrer qu'elles ne sont pas les seules à porter ces idées et à en accroître ainsi la légitimité.

Une autre figure majeure de ce groupe de psychologues de crèches, Danielle Rapoport, a également souvent écrit l'histoire de ces débuts des psychologues dans les crèches, faisant de « Mai 68 » un tournant majeur, comme dans cet article de 2011 :

> Lorsque, par un beau matin de l'automne 1981, *L'aube des sens* s'est levée sur les rayons des librairies de France et de Navarre, une décennie qui avait changé le regard porté sur le nouveau-né et le jeune enfant s'achevait : une autre pouvait s'ouvrir, sur la vie d'avant la naissance, sur la vie intra-utérine de l'enfant. À la croisée de ces deux périodes, les crèches venaient de parfaire leur transformation, après une véritable révolution qui plongeait ses racines dans une décennie encore plus lointaine, celle des années 1960-1970, celle de Mai 68 ![1615]

« Véritable révolution », « Mai 68 » est finalement un facteur exogène qui permet d'expliquer autrement que par la seule volonté des psychologues l'évolution des crèches. Ces dernières, qui se retrouvent mises en question au sein des institutions dans lesquelles elles travaillent, se rattachent à un mouvement de fond plus profond de la société, qu'elles attribuent notamment aux parents, pour soutenir leurs idées pour les crèches. Ce besoin de légitimité est sans doute d'autant plus fort que la psychologue de crèche est bien souvent la seule représentante de sa profession dans les crèches, et faire appel à un collectif qui la dépasse permet de compenser cette solitude. L'événement est donc utilisé pour expliquer une révolution dans les pratiques, voire les légitimer. Dans la suite de son récit, Danielle Rapoport cite explicitement les « crèches sauvages » dans les universités comme des lieux ayant eu une importance considérable dans l'évolution des pratiques des professionnelles :

[1615] D. RAPOPORT, « Du printemps des crèches à l'aube des sens », *op. cit.*

> « Quel que soit le jugement porté sur les événements de Mai 68, force est de reconnaître aujourd'hui qu'ils ont su transformer l'évolution des crèches, si lente, en une sorte de révolution : en effet, ce qui se passait alors dans les « crèches sauvages » – ces gardes d'enfants improvisées un peu partout où parents et professionnels de la petit enfance affluaient – a eu une influence considérable non seulement sur ces établissements, à l'affût de toutes ces nouveautés, mais aussi sur les hôpitaux d'enfants. Et partout, la libération de la parole commençait une marche irréversible. Une grande aventure commençait, où enfant, parents, professionnels devenaient ensemble partenaires actifs d'un lieu de vie, tandis qu'une authentique communication s'instaurait entre eux, alimentant une véritable continuité pour l'enfant entre sa famille et la collectivité. C'est surtout l'entrée des parents dans la vie même de la crèche et leur partenariat avec le personnel qui ont entraîné la mutation la plus profonde. Jusqu'ici relégués au vestiaire par le fameux panneau « Interdit au public », ils vont s'approprier pacifiquement le fameux slogan des barricades « Il est interdit d'interdire », et s'installer dans les sections, parler entre eux et avec le personnel, initier des réunions »[1616].

Ce récit hagiographique gomme en grande partie les conflits fréquents qui ont pu se tenir entre parents et professionnelles de la petite enfance dans les « crèches sauvages », dont les relations sont loin d'avoir toujours été « pacifiques ». Là encore, la figure du parent est utilisée comme un moyen de renforcer la légitimité des psychologues et comme caution à leurs théories. Une autre psychologue, Anne Wagner, met néanmoins davantage en avant les conflits et les remises en question profondes qu'ils ont pu provoquer dans son récit de sa rencontre avec les « crèches sauvages » :

> La grande bourrasque de mai 1968. Les premières crèches naissaient à peine dans les facultés : on avait construit à Vincennes une école maternelle-crèche selon les plans classiques de l'époque, c'est-à-dire de grandes salles collectives, cloisonnées pour des critères d'hygiène. Même si le taux de mortalité infantile avait considérablement baissé depuis la Seconde Guerre mondiale, cette obsession d'hygiène nous collait à la peau. Les étudiants revendiquèrent immédiatement une autre architecture, exigeant de petites unités, un personnel formé et une concertation permanente avec les parents. On posait enfin les vraies questions. Dans leur idéalisme, ils faisaient table rase de tout ce qui existait. L'avenir leur a donné raison. Mais à mon arrivée, ce fut le choc. Je ne pouvais plus appliquer aucun des principes de la crèche que je dirigeais. L'hygiène était le dernier souci des parents. La socialisation des enfants occupait le devant de la scène. […] Nous étions constamment sur le pied de guerre. Le représentant des parents avait un œil scrutateur sur ce que nous faisions. [...] Les parents n'étaient pas toujours d'accord entre eux. Alors quand le ton montait trop, on évacuait la crèche ! Une fois une auxiliaire osa leur dire qu'il faudrait couper les boucles de quelques petits, que ce serait plus facile pour les coiffer. Insurrection immédiate, cinq durs arrivèrent et nous lancèrent : « Ne touchez pas au corps de nos enfants ». Au fond, ils avaient compris les faiblesses de notre système et voulaient instaurer, ce qui était encore inexistant, une socialisation heureuse, une émulation des petits. Ils se fichaient que la nourriture soit un modèle diététique ou qu'il y ait des biberons à heures fixes. L'essentiel, c'était le sourire de leur enfant. Ils étaient entiers,

[1616] *Ibid.* Ces propos sont repris à l'identique dans « Mai 68 la grande aventure des crèches », *Métiers de la petite enfance*, n°139, 2008, p. 6-11.

> violents, excessifs, mais ils avaient raison. Et ils sont arrivés à construire la crèche de leurs rêves. Ils ont participé à tout. Nous avons compris qu'il serait bien désormais que les parents soient toujours impliqués dans ce qui s'élaborait pour leurs enfants[1617].

Malgré leur proximité ultérieure avec les initiatives des parents, les psychologues de crèches ont pu, dans un premier temps, être déstabilisées par leurs propositions qui pouvaient aller plus loin que ce qu'elles avaient envisagé et remettaient en question leur savoir professionnel, critiqué comme un outil de pouvoir et de contrainte notamment sur les corps des enfants. S'il est difficile de mesurer la part de chaque facteur dans l'évolution de la prise en charge dans les crèches, il semble que les projets de « crèches sauvages », surtout dans les universités, aient bien remis en question et influencé les pratiques des psychologues de crèches. Ainsi, dans la liste des participantes au stage organisé en 1969 par Françoise Lenoble-Prédine se trouvent plusieurs psychologues dont Danielle Rapoport[1618]. Un compte rendu de ce stage, rédigé en 1970, comporte dans son introduction le paragraphe suivant :

> Dans la conception psycho-pédagogique associée à la structure socio-économique actuelle de notre société les types de relation entre la famille et la collectivité passent par l'enfant implicitement utilisé comme un objet. Pour que l'enfant devienne un individu, il faut qu'il puisse construire sa personnalité à travers un ensemble de relations complexes où interviennent les parents, les autres enfants et un entourage adulte diversifié. Par conséquent, il faut prévoir un équipement qui modifie la nature des relations traditionnelles entre la famille et la collectivité même si cela va à l'encontre de la rentabilité économique. Une telle conception suppose une pénétration effective des adultes dans la vie des enfants au centre[1619].

Cet extrait est très loin de ceux cités pour le numéro de 1967 de la revue *Enfance* cité au début de cette partie, alors que seule trois années les séparent. S'il n'est bien sûr pas possible de déterminer le degré d'adhésion à ces propos des psychologues ayant participé au stage, l'écart dans la manière d'envisager le développement des enfants est marquant. La garde par la mère n'est plus envisagée comme le « milieu naturel » de l'enfant, et la multiplicité des relations est défendue comme nécessaire à l'enfant. L'organisation de ce stage, dans la suite de la crèche de la Sorbonne, montre bien que l'événement « Mai 68 » ne suffit pas à expliquer les transformations majeures qui l'ont

---

[1617] A. WAGNER, « La grande bourrasque de Mai 68 », *Métiers de la petite enfance*, n°139, 2008, p. 9.

1618 Psychologue clinicienne, cofondatrice de l'Association « Bien-traitance, formation et recherches », titulaire de l'Assistance publique/Hôpitaux de Paris, licenciée en psychologie, diplômée de psychopédagogie, Danielle Rapoport a commencé à exercer sa profession en 1960, auprès d'Odette Brunet et d'Irène Lézine dans les crèches et les consultations de la Protection Maternelle et infantile de Paris et de la Région parisienne.

[1619] AP FLP, Compte rendu du stage de Villeneuve-sur-Bellot, septembre 1970.

suivie dans la prise en charge des très jeunes enfants. Les « rencontres improbables »[1620] qu'il a suscitées et leurs prolongements dans les années qui l'ont suivi ont joué un rôle essentiel dans la pérennisation du choc alors ressenti. Le raccourcissement des réseaux permis par l'événement est une clef majeure pour comprendre ensuite la mise en œuvre de stratégies collectives à plus long terme, dont la « circulaire Veil » est considérée aujourd'hui comme un aboutissement.

B. La circulaire Veil de 1975 : modernisation des crèches ou abandon d'une utopie ?

Les dispositions principales contenues dans ces deux textes sont effectivement l'ouverture de la crèche aux parents, notamment dans la circulaire qui stipule que :

> Le nouveau texte, en supprimant l'interdiction faite aux parents de circuler dans la crèche collective montre l'importance des échanges autour desquels une éducation sanitaire peut être faite. Dès lors il appartient à la directrice de guider l'activité des parents au sein de l'établissement et d'organiser des réunions de parents[1621].

Cette circulaire invite également à assouplir les horaires d'ouverture des crèches en tenant compte « des servitudes de chaque famille ». Les normes d'aménagement et de construction sont allégées, tout comme le nombre de pesées ou encore la régularité de la surveillance médicale par le médecin de la crèche. Mais la mise en œuvre de ces deux textes repose aussi sur une volonté de diminuer le coût de fonctionnement des crèches collectives qui représente un frein à leur développement par les collectivités locales. Ainsi, une note du ministère de la Santé indique clairement cet enjeu :

> Afin d'apporter une solution aux problèmes que pose la garde des jeunes enfants dont la mère travaille, le Gouvernement a voulu, en accord avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, faciliter le financement de la construction et du fonctionnement des crèches afin que ces équipements puissent, autant par le nombre que par la qualité, répondre rapidement aux besoins qui se manifestent. Il faut noter toutefois que le ministère de la Santé ne décide pas de l'implantation des crèches : les décisions de création sont prises au niveau régional sur proposition des départements, communes, hôpitaux ou organismes de Sécurité Sociale. Seules les règles de fonctionnement et notamment les normes minimales de personnel sont fixées au niveau national[1622].

[1620] X. VIGNA et M. ZANCARINI-FOURNEL, « Les rencontres improbables dans « les années 68 » », *op. cit.*

[1621] Circulaire n° DGS 782 PME 2 du 16 décembre 1975 relative à la réglementation des crèches, non parue au *Journal officiel.*

[1622] AN 19790009/11, Denoix, Pierre, Direction des problèmes médicaux de la maternité et de l'enfance, note à M. Le Vert, directeur de Cabinet, 29 juin 1976.

Il s'agit ici d'un rappel du positionnement du ministère de la Santé, dont la seule marge de manœuvre concernant les crèches est d'en transformer les normes pour en réduire les coûts tant de fonctionnement que de construction. Ces deux textes législatifs ont donc bien été rédigés dans cet état d'esprit qui, s'il souhaite permettre de construire davantage de crèches, peut néanmoins être perçu à raison par certains parents comme une volonté de diminuer le coût des crèches, qui leur fait craindre une potentielle diminution de leur qualité.

En effet, si cette réforme représente une évolution très nette des crèches en les sortant de leur dimension hygiéniste, et c'est à ce titre qu'elle continue à être citée aujourd'hui, les archives du ministère de la Santé contiennent de très nombreuses réactions négatives de parents d'enfants de crèches collectives, reçues à la suite de sa mise en œuvre. Ces réactions montrent à la fois que les parents ne sont pas dans un rejet total de l'institution qui garde leurs enfants, et laissent parfois deviner davantage de liens entre le personnel des crèches et les parents que ce qui en est souvent dit. Ces réactions se déclinent en plusieurs étapes : envoi de lettres et de pétitions au ministère de la Santé, coordination d'un mouvement de parents, et enfin manifestation organisée par la Fédération Nationale des parents d'enfants en crèche collective devant le ministère le 8 juin 1977. Quels sont les reproches de ces parents ? Leurs revendications principales sont synthétisées dans un courrier écrit par plusieurs associations de parents d'enfants de crèches le 24 mars 1976[1623]. Leurs critiques y sont déclinées en quatre points. Le premier concerne l'absentéisme des enfants, souvent présenté comme une des raisons aggravant le déficit des crèches, les jours d'absence des enfants n'étant pas payés par les parents. Pour y remédier et diminuer le coût de fonctionnement des crèches, la « circulaire Veil » incite à inscrire à la crèche un nombre d'enfants légèrement supérieur à la capacité d'accueil réelle, afin de diminuer les effets de l'absentéisme. Les parents répondent à cette proposition que l'absentéisme n'est pas constant et que les crèches risquent de devoir accueillir plus d'enfants qu'elles n'en ont le droit, engageant ainsi la responsabilité du personnel en cas de difficulté. Leur deuxième reproche tient à la mensualisation de la participation des familles, suggérée mais non imposée dans l'arrêté. Les parents y voient une « augmentation camouflée du prix de journée » et insistent sur le fait que le prix fixé par le Conseil de Paris pour

[1623] AN 19790009/11, Courrier d'un groupement d'associations de parents d'enfants de crèches à Madame la ministre de la Santé publique, 24 mars 1976.

les crèches parisiennes prend déjà en compte l'absentéisme. La mensualisation du coût de la crèche reviendrait donc à faire payer cet absentéisme deux fois aux parents[1624]. Leur troisième reproche concerne la fin de la fourniture des vêtements par la crèche. S'il n'est pas question dans cette partie de s'arrêter sur l'enjeu des normes d'hygiène, dont il est souvent dit, dans cette thèse aussi, qu'elles faisaient partie des principales critiques contre les crèches, on trouve dans ce courrier une inquiétude à les voir être trop réduite :

> Les vêtements portés par les enfants à l'extérieur et à l'intérieur de la crèche seront forcément porteurs de microbes et peuvent favoriser les contagions dans les deux sens. La similitude des vêtements à l'intérieur de la crèche a l'avantage d'atténuer les différences de niveau social[1625].

Ainsi, à la même période, les parents qui créent les projets alternatifs étudiés dans cette thèse critiquent le fait que l'enfant soit dépouillé de ses vêtements à son arrivée à la crèche, quand d'autres parents y voient une régression dans le fait qu'il ne le soit plus, voire une perte de l'aspect égalitaire de la crèche où cette tenue identique permettait de ne pas distinguer l'origine sociale. Enfin, leur dernier reproche concerne la qualification du personnel, pour lequel l'arrêté stipule que 50 % doit être titulaire du certificat d'auxiliaire de puériculture. Si ce texte constitue une augmentation de l'obligation légale de personnel qualifié, puisque seule la directrice devait l'être jusqu'alors, les parents considèrent ce chiffre comme arbitraire et demandent que tout le personnel soit qualifié[1626].

Les revendications de ces parents sont donc très spécifiques, et pourraient être lues comme ponctuelles voire marginales. Pourtant, leurs oppositions concernant le fonctionnement quotidien des crèches s'accompagnent d'une critique de la place accordée aux crèches dans la société plus généralement. Ainsi, le courrier des parents précédemment cité se termine par ces mots :

[1624] Sur les effets de ces deux premières mesures, le rapport fait en 1979 par Monique Halpern indique que : « Un recensement effectué en 1975 indiquait un taux moyen d'occupation de 70%, avec des écarts importants qui se situaient par exemple en région parisienne entre 40% et 100%. Aussi la circulaire du 16 décembre 1975 a recommandé d'inscrire un nombre d'enfants un peu supérieur à la capacité de la crèche afin de tenir compte de cette sous-occupation. De même, une bonne partie des absences étant dues à des raisons de convenances personnelles, il est apparu souhaitable que les participations des familles soient mensualisées. Ces mesures, appliquées en 1977, ont incontestablement fait remonter la fréquentation dans de nombreux cas. », dans AN 19890617/277, « La maternité, une composante spécifique de l'activité professionnelle des femmes ? », rapport rédigé pour le groupe administratif sur les activités féminines.

[1625] AN 19790009/11, Courrier d'un groupement d'associations de parents d'enfants de crèches à Madame la ministre de la Santé publique, 24 mars 1976.

[1626] *Ibid.*

> Pour toutes ces raisons, les parents considèrent que cette réforme est dangereuse et injuste. En effet, il ressort que le but essentiel est la rentabilisation des crèches au détriment du bon développement et de la sécurité des enfants ainsi que du pouvoir d'achat des parents. À la limite, l'augmentation du prix de journée (mensualisation, prix des vêtements, surcharge) aura pour conséquences de décourager les usagers et de résoudre le problème des crèches par leur élimination ou de réserver ces crèches aux catégories sociaux-professionnelles les plus favorisées. […] En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir modifier votre circulaire d'application afin de préserver la qualité de la crèche qui doit constituer un véritable service public[1627].

Au-delà des modalités d'accueil et de coût, c'est bien la place accordée aux crèches qui est ici questionnée. Les considérer comme un « véritable service public » est un enjeu essentiel. Le détail des critiques des parents sur la manière dont l'absentéisme et la mensualisation sont considérées dans ces deux textes législatifs en est très révélateur :

> Cette mesure :
> - sous-entend que l'absentéisme est volontaire et constitue une fraude
> - encourage les parents à mettre leur enfant un temps maximum à la crèche et cela au détriment de la relation parents-enfants
> - pénalise les parents d'enfant malade et ceux qui ont des jours de congé en semaine[1628]

L'absentéisme est un enjeu régulièrement évoqué dans les différents rapports rédigés sur les crèches à la période étudiée. La manière de l'envisager est révélatrice de l'ambivalence des pouvoirs publics à propos des crèches. En effet, si l'importance du choix des mères ainsi que le respect du rythme de l'enfant est régulièrement rappelée, l'absentéisme constaté dans les crèches est également critiqué comme étant le fait de parents qui considéreraient que la crèche leur serait due. L'expression la plus souvent utilisée pour critiquer ce comportement est celle de « convenance personnelle », comme dans cette note du gouvernement faisant « suite aux pétitions récemment déposées par certaines associations d'utilisateurs de crèches, à la suite de l'intervention de l'arrêté du 5 novembre et de la circulaire du 12 décembre 1975 » :

> Il est apparu anormal qu'un certain nombre de familles qui bénéficient d'une place de crèche collective et qui ne l'occupent pas en permanence pour des raisons de convenances

[1627] *Ibid.*
[1628] *Ibid.*

> personnelles voient leur participation allégée alors que l'absence de l'enfant ne réduit pas les charges du gouvernement[1629].

L'usage de cette expression éclaire la dénonciation faite par les parents selon laquelle l'absentéisme serait considéré comme une « fraude ». Si ces deux nouveaux textes législatifs constituent bien une ouverture des crèches aux parents, ils reconduisent un implicite majeur dans leur fonctionnement : celui que la mère qui laisse son enfant à la crèche ne soit légitime à le faire que parce qu'elle est dans l'impossibilité complète de le garder. Le manque de places en crèches permet de faire peser sur les parents leur « chance » d'en avoir eu une pour les rendre responsables de ne pas aggraver le déficit des crèches. Il est donc attendu de leur part qu'ils et elles y mettent leur enfant le plus possible quelles que soit leurs disponibilités, ou qu'ils paient quand même les jours d'absence de leur enfant si elles et ils veulent « s'offrir le luxe » de passer une journée avec lui. Cette situation est résumée dans une affiche faite dans le cadre de ces mobilisations :

> La crèche est une nécessité et non un privilège comme on tente de nous le faire croire.[1630]

Tout en affirmant la nécessité de la présence des parents et de l'adaptation des horaires d'ouverture à leurs contraintes, ces deux textes législatifs contiennent des mesures visant à réguler leurs comportements vis-à-vis de la crèche, en mettant en œuvre des contraintes financières pour les pousser à une certaine assiduité dans leur fréquentation de la crèche. Ils sont donc à la fois une sortie de l'hygiénisme mais aussi une sortie d'un certain idéal de la crèche. Pour finir, ces mobilisations de parents ont probablement été l'occasion, au moins pour une partie d'entre eux, de développer un discours politique plus général au sujet des crèches et de se constituer en sujet politique collectif. Ainsi, une lettre accompagnant un tract distribué dans une crèche de La Courneuve indique :

> Ce tract dont nous sollicitons de votre part d'avoir l'extrême amabilité de l'afficher de façon à ce que tous les parents des enfants de votre crèche en aient connaissance, appelant les parents à la manifestation et au-delà de l'exigence de l'abrogation de la circulaire Veil à ressentir la nécessité de la défense et de la promotion des crèches collectives, peut être le point de départ de la création d'une association de parents d'enfants en crèche collective sur votre localité[1631].

[1629] AN 19790009/11, Denoix, Pierre, Direction des problèmes médicaux de la maternité et de l'enfance, note à M. Le Vert, directeur de Cabinet, 29 juin 1976.
[1630] AN 1979000/11, Affiche manuscrite faite par l'association des parents pour les crèches collectives, [1976].
[1631] AN 19790009/11, Lettre de l'union local des parents d'enfants des crèches de La Courneuve à la directrice de la crèche Paul Verlaine, 2 juin 1977.

S'il n'a pas été possible, dans le cadre de cette thèse, d'intégrer pleinement ces mobilisations de parents au sein de l'institution, plusieurs sources, dont les réactions à cet arrêté et cette circulaire, montrent qu'elles ont été nombreuses et parfois coordonnées.

Si la « circulaire Veil » correspond bien à une volonté de transformer les pratiques des professionnelles dans les crèches collectives et de les ouvrir davantage aux parents, prenant en compte les mobilisations en ce sens, elle est également significative de l'abandon d'un idéal autour de la crèche qui, s'il ne s'était jamais concrétisé par un nombre important de construction de crèches, restait jusqu'alors présent dans les discours sur les crèches. Alors que les crèches commencent tout juste à être reconnues comme potentiellement bénéfiques pour les enfants, elles ne sont désormais plus considérées comme le mode de garde implicite dans les politiques nationales en la matière.

C. Réduction des ambitions pour les crèches en matière de politiques publiques

Le rapport de Nicole Bouyala et Bernadette Roussille *L'enfant dans la vie*[1632] affirme la nécessité de « favoriser l'interchangeabilité des rôles entre les parents »[1633]. Cette nécessité y est défendue pour ne pas faire peser la double journée uniquement sur les femmes et ne pas donner aux enfants une image sexiste de la société. Pour y parvenir, deux moyens sont envisagés : rendre symétriques les droits reconnus à l'homme et à la femme concernant les enfants, comme la possibilité de prendre un congé pour enfant malade, et répartir le bénéfice des droits parentaux à l'un et l'autre parent sans possibilité de cumul de l'un sur l'autre. Dans la partie consacrée aux modes de garde, le principal changement proposé concerne une évolution de la définition de la prise en charge qui y est offerte aux enfants :

> Le terme d'accueil devrait remplacer celui de garde : les enfants ont le droit d'être traités comme des individus ayant non seulement des besoins mais des désirs légitimes[1634].

Il est ensuite affirmé la nécessité de multiplier et de transformer ces modes d'accueil, notamment leur structuration en réseau.

[1632] B. ROUSSILLE et N. BOUYALA, *L'enfant dans la vie. Une politique pour la petite enfance*, *op. cit.*
[1633] *Ibid.*, p. 77.
[1634] *Ibid.*

Cette évolution de la perception des modes d'accueil des enfants en âge préscolaire comme avant tout centrés sur l'enfant est concomitante d'une place plus grande accordée aux pères, la cible de ces lieux d'accueil devenant la famille et non plus les mères. Ce basculement est très net dans les documents étudiés. En effet, jusqu'à la moitié des années 1970, la place du père dans l'éducation des jeunes enfants n'est jamais évoqué : c'est un implicite commun que, quel que soit leur statut professionnel, les mères restent en charge des enfants en bas-âge. En 1975, un rapport évoque les évolutions de la paternité comme une transformation civilisationnelle, en des termes assez similaires à ceux utilisés dix ans auparavant pour la transformation du travail salarié des mères :

> Pendant longtemps [la fonction paternelle] a été réduite à une fonction économique et à une fonction d'autorité plus ou moins épisodique et lointaine à cause des conditions de travail et aussi par tradition. Cette carence paternelle est fréquemment relevée au niveau des problèmes psychologiques de l'enfant d'âge scolaire et de l'adolescent. Actuellement le rôle du père subit une modification profonde surtout chez les jeunes couples où l'homme partage les fonctions d'autorité, où il n'est plus, surtout lorsque la femme travaille, le seul médiateur entre le monde extérieur, la société et l'enfant, et où par contre il participe de plus en plus aux activités ménagères et de maternage. Il est difficile de prévoir les conséquences de ce changement sur la psychologie de l'enfant car c'est une situation neuve dans notre civilisation[1635].

Situation neuve, l'implication des pères est néanmoins envisagé comme ayant surtout des impacts sur l'enfant à partir de l'adolescence. Si les tâches de maternage sont évoquées, c'est quand l'enfant atteint un âge plus avancé que les risques d'une éventuelle « carence paternelle » sont envisagés. Le rapport de Monique Halpern pour le CTF a à nouveau un positionnement assez unique à ce sujet au sein du corpus :

> En matière de garde d'enfants, c'est l'extension aux pères des droits ou avantages qu'entraîne la charge d'enfants qui permet l'évolution de la place des femmes et des hommes dans le travail et la société. […] Pourquoi ne pas interroger les hommes ? Pourquoi, côté masculin, les mêmes exigences de paternité consciente n'animeraient-elles pas la libre sexualité ? Mais non, ce sont exclusivement les femmes qui sont mises en cause et notamment le développement du travail des femmes. […] Le comité insiste sur le fait que le développement et une meilleure adaptation des équipements et services collectifs seront bénéfiques à l'ensemble de la population y compris les hommes. Ce bénéfice sera d'autant plus important qu'il s'accompagnera d'une nouvelle redistribution des tâches dans la cellule familiale[1636].

[1635] AN 19890617/20, J. Rongier, « Situation de la famille », rapport rédigé pour le groupe prospective du travail, 1975.
[1636] AN 19890617/277, Monique Halpern, « La maternité, une composante spécifique de l'activité professionnelle des femmes ? », rapport rédigé pour le groupe administratif sur les activités féminines, 1979.

L'idée que cette évolution puisse être bénéfique pour les hommes est alors assez rare pour être soulignée. Ces propositions préfigurent l'évolution des politiques familiales après l'élection de Françoise Mitterrand, qui, après le passage à la rigueur, passe d'une « politique de l'enfance - avec ce que cela impliquait d'attention à l'autonomie des femmes et aux besoins des enfants – à un discours de « conciliation » entre famille et emploi »[1637]. Le discours selon lequel les modes de garde devraient permettre aux femmes de travailler laisse la place à un discours selon lequel les modes de garde seraient un moyen de permettre aux deux parents de travailler tout en s'occupant de leurs enfants, invisibilisant le fait que la majorité des mères continue à assumer une part plus importante des soins aux jeunes enfants[1638].

Cette transformation des politiques en matière de modes de garde est corrélée avec une redéfinition de l'objectif social des crèches, qui ne sont plus envisagées comme le meilleur moyen de permettre le travail des femmes, mais comme l'institution permettant d'offrir aux enfants issus de familles en difficulté le meilleur développement possible. Sur ce point, le constat d'un passage « de la cause des femmes à la cause des enfants » peut être emprunté à Sandrine Garcia[1639]. En effet, en quelques années, la crèche passe d'une institution permettant la réduction des inégalités entre hommes et femmes à une institution permettant la réduction des inégalités entre enfants : la question du meilleur mode de garde pour l'enfant est progressivement corrélée à celle de l'enjeu de son bon développement. À la fin des années 1960 peut encore se poser la question de savoir si la garde par la mère est meilleure que la garde à l'extérieur du foyer. Mais cette question est rapidement évacuée et l'idée qui s'impose est celle que le meilleur mode de garde est celui auquel la mère adhère. Un rapport de 1974 exprime très clairement cette idée :

> Les psychanalystes réaffirment que l'enfant a fondamentalement besoin, dans sa petite enfance, d'une relation privilégiée avec un adulte, privilégiée par sa constance, son caractère inconditionnel et sa qualité affective, cette relation n'étant pas exclusive d'autres relations, à l'intérieur comme à l'extérieur de la famille. Par ailleurs, elle est plus essentielle dans sa qualité que dans sa quantité. Cette relation privilégiée s'inscrit le plus naturellement dans le prolongement affectif et biologique de la maternité. Mais si elle est imposée sur un mode exclusif à la mère, si elle n'est pas volontaire, elle risque d'être plus néfaste que bénéfique,

---

[1637] M. SINEAU et J. JENSON, « La France. Quand liberté de choix ne rime pas avec égalité républicaine », *op. cit.*, p. 150.

[1638] C. CHAMPAGNE, A. PAILHE, et A. SOLAZ, « Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quelles évolutions en vingt-cinq ans ? », *Economie et statistique*, n°478-480, 2015, p. 209-242.

[1639] S. GARCIA, *Mères sous influence*, *op. cit.*

> tant pour l'enfant que pour la mère. Le problème à résoudre sera donc celui de l'aménagement des conditions de vie et de travail du couple parental, de l'aménagement des conditions de fonctionnement de modes de garde, – d'une diversité de modes de garde – qui permette à la mère de ne pas sacrifier le rôle social qu'elle peut souhaiter de plus en plus assumer, tout en réalisant, avec plaisir, sa fonction maternelle[1640].

La référence aux psychanalystes est représentative de l'importance accordée alors à l'évolution des connaissances médicales sur le jeune enfant. Si les connaissances sur l'hospitalisme ont pu, dans un premier temps, aboutir à une mise en question des bienfaits de la crèche, d'autres discours sur le développement de l'enfant, et notamment ceux d'Irène Lézine sur l'importance du développement par les pairs, prennent rapidement une place importante[1641]. Les réflexions allant dans ce sens tendent alors à dissocier l'enfant de sa famille, comme le fait à nouveau Jacqueline Ancelin :

> Cette interrogation renvoie à celle de la finalité qu'on se propose de donner à la socialisation de l'enfant, et à la nature des chances que l'on aspire à lui offrir. Ou bien la socialisation va viser essentiellement à « intégrer » l'enfant, à le modeler, à lui faire accepter les modèles du comportement social des milieux qui le « prennent en charge », ce qui tend à reproduire la société telle qu'elle est. Ou bien la socialisation cherchera à développer toutes les potentialités de l'enfant, dans son originalité et à son rythme, en suscitant une créativité qui lui permette en tant qu'enfant et plus tard, en tant qu'adulte, d'agir sur son milieu et sur la société. Dans cette seconde perspective, l'enfant n'est plus l'objet des seules aspirations des adultes, mais ses droits propres, en tant que personne, sujet, se trouvent respectés[1642].

L'affirmation que l'enfant est une personne est ici élargie à la question de la place donnée à sa socialisation, et à la responsabilité des modes de garde dans cette socialisation. Jacqueline Ancelin continue ainsi son raisonnement :

> Les distorsions, dans le développement psychomoteur de l'enfant s'installent très tôt, dès le stade de l'acquisition du langage – cet outil de socialisation essentiel – et des diverses formes d'expression, de communication que peut utiliser l'enfant. C'est l'une des raisons pour lesquelles certains valorisent <u>la crèche collective</u> (la crèche de qualité bien sûr) qui, grâce à un personnel qualifié, à des méthodes de stimulation, grâce à l'attention des psychologues et pédagogues, devrait pouvoir compenser ce que certaines mères, certains foyers ne peuvent

---

[1640] AN 19890617/19, Jacqueline Ancelin, « Éléments de réflexion sur la famille et la socialisation des enfants », rapport rédigé pour le groupe Prospective famille, 1974.

[1641] I. LEZINE, « Plaidoyer en faveur de la crèche », *op. cit.* ; I. LEZINE, « Recherches sur la prime enfance en France », *op. cit.*

[1642] AN 19890617/19, Jacqueline Ancelin, « Éléments de réflexion sur la famille et la socialisation des enfants », rapport rédigé pour le groupe Prospective famille, 1974.

> donner à l'enfant. C'est aussi ce qui amène certains à préférer la crèche collective à la crèche familiale ou à la gardienne[1643].

Dans le corpus étudié dans ce chapitre, ce rapport est le premier à énoncer l'idée que la crèche serait le meilleur mode de garde pour compenser des inégalités de développement entre enfants. Cette perspective s'inscrit dans la dynamique de réduction des inégalités accordée à la politique familiale depuis quelques années, qui ne s'inscrit plus dans une perspective universelle mais de réduction des inégalités, avec notamment l'intégration progressive de conditions de revenus dans l'attribution des prestations familiales[1644]. Les crèches, qui sont le mode de garde le plus coûteux en termes d'investissement et de fonctionnement, trouvent alors leur légitimité première dans ce potentiel de réduction des inégalités sociales entre enfants.

Deux recherches sur l'incidence des modes de garde sur le développement des enfants sont ainsi menées par des collectifs de médecins en 1974 et 1978 : une par le Dr Rossignol, pédiatre travaillant en santé publique, et l'autre par un spécialiste de recherche opérationnelle, C. Mermilliod. Leur travail porte sur « les résultats des examens systématiques ou « bilans de santé », effectués dans le cadre de la PMI, sur les enfants âgés de quatre ans »[1645]. Elles concluent que la crèche peut être une institution permettant de réduire les inégalités entre enfants, selon les différences d'environnement qu'ils auront vécues dans leur milieu familial. La recherche de 1974 menée par le Dr. Rossignol conclut que la crèche est davantage bénéfique aux enfants d'ouvriers. Après les rapports de Jacqueline Ancelin en 1974, cet enjeu est régulièrement réaffirmé comme dans ce rapport de la commission vie sociale en 1975 :

> La politique de l'enfance est liée aux objectifs généraux de la politique familiale comme aux choix proposés en ce qui concerne le travail des femmes. La socialisation précoce de l'enfant, par exemple, est nécessaire aussi bien pour limiter la reproduction des inégalités que pour tenir compte du développement de l'activité féminine. En ce qui concerne <u>le très jeune enfant</u> il est nécessaire de mieux concilier la satisfaction de ses besoins avec les rythmes d'activité des parents[1646].

[1643] AN 19890617/19, Jacqueline Ancelin, « Éléments de réflexion sur la famille et la socialisation des enfants », rapport rédigé pour le groupe Prospective famille, 1974.
[1644] A. PROST, « L'évolution de la politique familiale en France de 1938 à 1981 », *op. cit.*
[1645] A. NORVEZ, *De la naissance à l'école*, *op. cit.*, p. 364 et suivantes.
[1646] AN 19890617/122, « Politique de la famille et de l'enfance, » rapport pour la commission vie sociale, 1975.

C'est autour de cet enjeu de réduction des inégalités qu'est construit le plan socialiste de politiques pour la petite enfance comme le montre cet extrait de leurs orientations de la politique familiale durant le IX^e Plan :

> L'accueil que notre société fait aux enfants de 0 à 6 ans est une dimension fondamentale de la politique gouvernementale, fondamentale pour l'avenir de la société elle-même : les premières années de la vie d'un enfant sont en effet décisives pour son développement, physique et intellectuel, et donc pour la réduction des inégalités[1647].

Jane Jenson et Mariette Sineau ont montré que cet idéal d'un « service public de la petite enfance », élaboré pendant la campagne de François Mitterrand et les premiers temps de sa présidence, cède rapidement le pas, à partir du milieu des années 1980, à un abandon des structures collectives pour privilégier les solutions individuelles dont le recours au temps partiel et au congé parental. Ce choix d'encourager les « modalités temporelles de l'ajustement travail/famille »[1648] est effectivement une nouveauté de la politique socialiste.

En effet, le recours au temps partiel n'est pas envisagé dans les différents rapports analysés pour la décennie 1970. Il correspond cependant aux revendications d'une partie des parents ayant monté des collectifs enfants-parents, comme cela a été montré aux chapitres trois et quatre. Solange Passaris, qui porte ces revendications dans ses écrits, me fait d'ailleurs part, avec son mari, d'un désaccord entre elle et lui quant à l'influence de leurs projets sur la libéralisation des politiques en matière de modes de garde :

> Jean-Michel - Ben moi j'ai une autre interprétation avec laquelle Solange n'est pas tout à fait d'accord.
>
> Solange – […] Bon il a fallu se battre mais dans le premier septennat [de François Mitterrand] quand même on était appuyé, tu avais le ministère de la Culture à côté avec ses aides pour toutes les initiatives culturelles dans les crèches, tu avais quand même… Mais quand je te disais sur le côté financier c'était plus sous Barrot[1649] parce que trouve que la manière dont il se positionne par rapport aux crèches… Fin des années 1960 il y a l'opération 100 millions pour créer des crèches, et après il font pas mal d'analyses financières et du coup ils décident

[1647] AN 19890617/488, « Les orientations de la politique familiale durant le IXe Plan », Commissariat général du Plan, 1982.
[1648] J. JENSON et M. SINEAU (dir.), *Qui doit garder le jeune enfant ?*, *op. cit.*, p. 153.
[1649] Jacques Barrot, ministre de la Santé et de la sécurité sociale pendant la présidence Valery Giscard d'Estaing, de 1979 à 1981.

de soutenir les crèches familiales, et sur les modes de garde innovants dans les archives on trouve beaucoup d'études de coût…

Jean-Michel - C'était un argument qu'avançait l'ACEP, ça coûte moins cher que les crèches collectives etc. […]

Et toi tu disais j'ai une autre interprétation ?

Jean-Michel - Ben oui. C'était l'époque giscardienne, pour nous c'était une libération de l'époque gaulliste, donc c'était une ouverture, mais rétrospectivement quand on y pense, et je l'avais entendu dans la bouche de Barrot mais je ne savais pas ce que ça voulait dire « il faut déréguler » … Et aujourd'hui maintenant je sais ce que ça veut dire. C'est-à-dire qu'on est arrivés des crèches parentales à la mesure Bolkestein[1650], c'est-à-dire l'ouverture des services sociaux au privé. C'est-à-dire qu'il y a différentes sources et de profits là-dedans. Je n'aurais jamais pu imaginer que les crèches puissent être profitables ! Mais eux ils avaient déjà ces plans-là. Donc d'une certaine façon quand on regarde rétrospectivement et d'un point de vue politique, il y a eu convergence entre nous, notre volonté de nous défaire de la contrainte et de l'oppression des contraintes administratives de la Santé en particulier, et eux de se dire c'est un pion à enfoncer. Je pense qu'ils ont raisonné comme ça, et toutes les innovations qui coûtent moins cher et en même temps libéraliser. Et aujourd'hui la concurrence des crèches parentales, c'est les entreprises de crèches ![1651].

Tracer un chemin entre la reconnaissance institutionnelle des crèches parentales et le développement des entreprises de crèches suppose de faire un bond dans le temps qui simplifie grandement les chemins de cette évolution. Michel Margairaz et Danielle Tartakowsky montrent en effet, dans leur analyse de l'évolution de la double libéralisation économique et culturelle dans les années 1968, qu'une culture de la dérégulation économique s'installe progressivement : « Malgré des moments de consolidation éphémère (1969-1972, 1981-1982), la *culture de régulation* en vient alors par brèches successives à céder le pas aux formes nouvelles de libéralisation, politico-culturelle mais surtout désormais économique et financière et qui, après 1984, prennent résolument les traits de la dérégulation »[1652]. Dans cette perspective, les collectifs enfants-parents doivent en partie leur reconnaissance officielle en tant que crèches parentales à une fenêtre d'opportunité ouverte par la mise en concurrence des crèches au sein des différents modes

[1650] Directive européenne discutée en 2004 ayant pour objectif de lever les barrières administratives et juridiques limitant les échanges de services entre les États européens. Elle a rencontré de nombreuses oppositions : R.M. JENNAR, « La proposition de directive Bolkestein », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1890-1891, 2005, p. 5-68.

[1651] Entretien avec Solange et Jean-Michel, 10 décembre 2019, à leur domicile dans le Var.

[1652] M. MARGAIRAZ et D. TARTAKOWSKY (dir.), *1968, entre libération et libéralisation*, *op. cit.*

de garde et le choix de privilégier le développement de modes d’accueil moins coûteux et plus souples.

Les années 1970 ont souvent été considérées comme un « printemps des crèches » car l'évolution des pratiques des professionnelles de la petite enfance est alors notable. Les mouvements de parents autour des crèches alternatives étudiées dans cette thèse confirment la richesse et le dynamisme des réflexions sur ces enjeux. Mais cette décennie est également celle d'une dynamique plus globale d'étatisation des modes de garde, en lien avec l'augmentation du travail salarié des mères. Dans ce cadre, la crèche n'est plus la seule institution de prise en charge des enfants en âge préscolaire portée par l'État. Avec la professionnalisation des assistantes maternelles[1653] et le développement des crèches familiales et des maternelles, les crèches sont placées dans une situation de concurrence au moins économique avec ces autres institutions. Malgré la préférence continue des parents salarié·es pour les crèches, le choix est fait de ne pas privilégier leur développement avant tout pour des raisons économiques. Les justifications le plus souvent utilisées pour leur création sont désormais liées à leur potentiel de réduction des inégalités entre enfants. En quelques années, les crèches passent donc de mode de garde implicite des politiques publiques à mode de garde explicitement mis en concurrence, sans que leur potentiel collectif au sein des différents modes de garde ne soit jamais réellement envisagé du point de vue des parents et de la réduction des inégalités entre hommes et femmes, pourtant de plus en plus affirmée comme un objectif de l'État. Les mobilisations en faveur des crèches ayant eu lieu tout au long de la décennie 1970, dont les projets alternatifs étudiés dans cette thèse font partie, ont donc influencé l'évolution des pratiques dans les crèches, notamment à-travers leur légitimation par les psychologues de crèches, mais leur proposition pour transformer les rapports entre pères et mères grâce à la transformation des modes de garde n'ont presque pas pénétré les espaces officiels où se discutent les politiques publiques en termes de modes de garde. Enfin, la reconnaissance officielle des collectifs enfants-parents en tant que crèches parentales a pu être obtenue car elle s'inscrivait

[1653] À la même période, la professionnalisation touche aussi les personnels des crèches, auxiliaires de puériculture et puéricultrices, dont les programmes de formation sont alors modifiés. C'est également dans cette décennie que les auxiliaires de puériculture défendent la spécificité de leur profession vis-à-vis des aides-soignantes et s'affirment en tant que spécialistes de la petite enfance. La thèse en cours de Zoé Poli permettra de connaître plus en détails ces évolutions.

dans cette dynamique de mise en concurrence des modes de garde et dans une volonté de développer des modes d'accueil plus souples et moins coûteux.

« La ribambelle » angevine : une mémoire élaborée par ses salarié·es

> Il y avait assez d'assurance de se dire, un peu comme dans cette histoire de bouquins qui circulaient, « tout se joue avant 6 ans »[1654]. J'étais assez convaincue de ça, que c'était un temps précieux, je savais que je ne resterai pas à la maison *ad vitam aeternam*, que c'était un temps précieux, que c'était limité dans le temps et que ça valait le coup. [...] Il se trouve que dans l'autre communauté [...], il y avait une jeune fille qui avait été embauchée, […] la fameuse Coco. [...] Donc Coco, les enfants de l'autre groupe grandissaient, du coup Coco, vraiment très très intéressée par les enfants, on s'est retrouvées toutes les deux. Je me vois faire les démarches avec ma [fille] en se disant « il faut qu'on trouve une solution ». Et là, voilà l'amorce du collectif enfants-parents. […] On s'est dépatouillées toutes les deux à faire les démarches, on a eu connaissance d'une crèche sauvage à Saint-Nazaire, [...] et surtout le bouquin, le modèle des boutiques d'enfants de Berlin[1655]. Donc ça, ça a été très inspirant, ce qu'on appelle les mouvements alternatifs, en se disant « il y a moyen », quoi ![1656]

C'est ainsi que Louise m'a raconté les débuts du collectif « La ribambelle » : par sa rencontre avec Coco, en 1977[1657]. Le binôme « Coco et Louise » fonde et pilote le collectif pendant ses premières années et en vient à incarner son identité. Coco et Louise ont monté ce collectif et en sont les deux premières salariées, cas unique parmi les collectifs enfants-parents retrouvés dans le cadre de cette recherche. Louise devait pourtant, à l'origine du projet, y participer en tant que mère. Mais le temps que leur prend sa réalisation fait qu'au moment où il se concrétise, sa fille a l'âge d'aller à l'école. De plus, son métier d'infirmière leur permet d'obtenir une aide financière de la CAF locale, comme cela a été présenté dans le chapitre trois. Cette place centrale des salariées est déterminante dans les débuts de « La ribambelle » et dans la suite de son histoire. Après des débuts sous l'égide de Coco et Louise, le recrutement comme troisième permanent de Marc, qui fait partie de leur réseau,

---

[1654] F. DODSON, *Tout se joue avant six ans*, *op. cit.*
[1655] K. SADOUN, V. SCHMIDT-KERHOAS, et E. SCHULTZ, *Les « boutiques d'enfants » de Berlin*, *op. cit.*
[1656] Entretien avec Louise, 25 mars 2019, à son domicile dans la région angevine.
[1657] Je n'ai pas rencontré Coco qui habite désormais loin d'Angers mais Louise m'a plusieurs fois fait part d'échanges avec elle à la suite de nos entretiens.

assure une continuité avec leur binôme et les permanentes qui remplaceront ensuite Coco et Louise. « La ribambelle » est le seul collectif pour lequel je n'ai rencontré que des salarié·es. Dans les archives conservées par Louise et Geneviève - qui la remplace à son départ du collectif - leur souci d'une transmission de la mémoire du projet et des savoirs pratiques qui s'y élaborent est notable. Il est d'ailleurs significatif que les archives du collectif aient été conservées par deux de ses salariées (des archives personnelles pour Louise et les archives de l'association pour Geneviève), qui ont fait la démarche avec moi de les déposer aux archives du féminisme[1658].

À partir de 1981, la ville d'Angers choisit de développer des crèches « à caractère parental », pilotées par une association financée par la ville, l'association petite enfance (APE)[1659]. Cette évolution est centrale dans la réflexion des salarié·es de « La ribambelle », tant à propos de leur place par rapport aux parents dans une recherche de co-éducation, que des modalités de transmission de cette réflexion. Au début de l'année 1997, alors que « La ribambelle » va définitivement être intégrée à l'APE, ses trois derniers salarié·es impriment un *Abécédaire de la ribambelle*, dont le sous-titre est « les acquis pour un avenir »[1660]. Ce sous-titre montre à quel point ce projet s'est construit sur une mise en mot de son histoire, portée par les salarié·es successifs. Sur une cinquantaine de pages et en 158 mots sont synthétisés à la fois des moments marquants de l'histoire du collectif, mais aussi les convictions pédagogiques portées par ces trois salarié·es. L'abécédaire commence par le mot « accueil » et la définition suivante :

> Bienvenue dans notre dictionnaire de la vie à La RIBAMBELLE, témoin du passé et porteur pour l'avenir[1661].

Cette définition montre une conscience aiguë d'un moment de tournant dans l'histoire du projet, et une tentative pour en fixer l'esprit afin qu'il survive malgré le changement annoncé de l'ensemble de l'équipe et de lieu. Ce projet d'abécédaire relève d'une construction mémorielle, qui vise à

[1658] J'en profite pour remercier ici France Chabot pour son implication dans ce dépôt.

[1659] Créée en 1981, l'association avait d'abord pour but de porter une réflexion sur l'accueil des enfants en âge préscolaire à l'échelle du territoire angevin, avant de devenir l'association centralisant la gestion des lieux d'accueil des jeunes enfants sur ce même territoire.

[1660] Archives du collectif conservées par Geneviève lui ayant été restituées depuis et déposées aux Centre des archives du féminisme d'Angers, *Abécédaire de la ribambelle : les acquis pour un avenir*, 1997.

[1661] *Ibid.*

garder la trace du fonctionnement collectif du projet et à convaincre de la justesse des pratiques qui y étaient mises en œuvre avec les enfants.

Il est de ce fait particulièrement pertinent d'analyser la construction d'une mémoire collective au sein de « La ribambelle », en s'appuyant sur la proposition de Marie-Claire Lavabre de l'envisager « non pas parce qu'elle est la mémoire du groupe en tant que groupe, mais parce que le collectif, le social, est l'état dans lequel existent les individus »[1662]. Cette mémoire collective se transmet à travers la mise par écrit de son histoire et de ses pratiques. Pour comprendre ce processus et ses conditions de production, il va s'agir de repositionner les actrices et acteurs de cette construction mémorielle au sein de leur collectif de travail. Cette construction mémorielle est en effet mise au service de la définition d'une identité professionnelle et de modes de fonctionnement collectif. Cependant, ce souci de la transmission écrite peut également créer un décalage entre parents et salarié·es. Ces dernièr·es se retrouvent en effet dans une position paradoxale de dépositaires de la mémoire du projet qu'ils et elles souhaitent entretenir, tout en ayant à accueillir et faire participer des parents qui doivent y assurer un rôle d'employeur et de gestionnaire.

L'histoire de « La ribambelle » sera donc retracée ici depuis le point de vue de ses salarié·es, à partir d'un long entretien réalisé avec Louise, d'un entretien collectif avec Louise, Marc et Geneviève, et des nombreuses archives conservées par Louise et Geneviève. La première époque de « La ribambelle » est celle de Coco et Louise, entre 1979 à 1982. S'en suit une période où Marc est intégré à leur binôme, entre 1982 et 1984. Puis, deux trios de salarié·es prennent le relais : Marc, Geneviève et Chantal puis Bénédicte, jusqu'à l'intégration complète dans l'APE en 1997. Les archives personnelles, les voix de ses protagonistes, permettent d'entrer finement dans les « canaux sensibles de la transmission »[1663] d'une mémoire qui, comme dans les milieux féministes étudiés par Marion Charpenel, valorisent des savoirs issus et fondés sur l'expérience[1664]. Cette mémoire repose sur des sociabilités, parfois conflictuelles, et se compose de strates que la présentation chronologique qui suit va restituer.

[1662] M.-C. LAVABRE, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, n°7, 2000, p. 48-57.
[1663] M.-C. LAVABRE, *Le fil rouge : sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994, p. 19.
[1664] M. CHARPENEL, *« Le privé est politique ! » : sociologie des mémoires féministes en France*, Thèse de doctorat sous la direction de Marie-Claire Lavabre, Institut d'études politiques de Paris, Paris, 2014.

I. 1979 – 1982 : des débuts sous le signe de « Coco et Louise »

En mai 1979, « La ribambelle » est inaugurée « sans protocole » après son ouverture officielle quelques semaines auparavant :

> Hier, au cours d'une inauguration sans protocole (… où M. Gérard Pilet[1665], adjoint au maire d'Angers, a quand même coupé le ruban). Il a été présenté les locaux…. De grandes pièces qui présentent deux inconvénients : celui du bruit. Le 24, rue du C.I.L. est situé aux feux rouges du boulevard Monplaisir et les siestes enfantines sont parfois troublées. Et le manque d'espaces verts : les enfants, même habitués aux plafonds bas des immeubles H.L.M et aux pièces exiguës, ont besoin pour leurs jeux et leur santé d'autres horizons que ceux limités d'un balcon[1666].

Comme pour beaucoup de collectifs enfants-parents, les débuts de « La ribambelle » ont été marqués par des difficultés à trouver un local, et par l'absence de soutien initial de la municipalité. C'est finalement dans un appartement loué par une association de gestion HLM que s'installe le collectif, ce qui lui permet d'obtenir, le 3 avril 1979, un agrément officiel d'ouverture pour quatorze enfants âgés de deux mois à trois ans[1667]. Cet agrément est obtenu grâce au soutien de la CAF, mais également à une acceptation de la ville, qui intègre « La ribambelle » à sa brochure de présentation des modes d'accueil pour les enfants en âge préscolaire en juin 1980. Les salariées de « La ribambelle » sont également invitées à participer à des groupes de travail sur la petite enfance pilotés par la municipalité[1668].

En mars 1981, le collectif emménage dans un F5 avec jardinet situé 7, rue de Champagne à Angers, toujours grâce à la même association. C'est cette année-là que Coco et Louise réalisent, avec les parents du collectif, un livret très détaillé sur leur projet, revenant à la fois sur ses débuts mais aussi sur son fonctionnement quotidien, régulièrement cité dans cette recherche. La journée des enfants, alors au nombre de treize, y est décrite précisément :

[1665] Adjoint à la petite enfance du maire socialiste Jean Monnier.

[1666] Archives privées de Louise lui ayant été restituées depuis, « Le collectif pour enfants « La ribambelle » : un mode de garde original enfin reconnu, [coupure de presse sans source], 15 mai 1979.

[1667] Archives privées de Louise lui ayant été restituées depuis, Arrêté DASS 79/225 de la direction de l'action sanitaire et sociale du département du Maine-et-Loire, 3 avril 1979.

[1668] Selon les souvenirs de Louise.

> Accueillis à partir de 8 heure par une permanente et un parent, les enfants arrivent suivant l'heure qui convient aux parents : heure fixe pour les parents qui travaillent, horaire plus souple si les mamans ne travaillent pas à l'extérieur du foyer. […] Les enfants gardent leurs propres vêtements et disposent chacun d'un casier pour déposer les vêtements d'extérieur et ceux de rechange. Les enfants gardent leurs propres vêtements, choisissent les activités qu'ils veulent faire. Tous les mercredis : marché. Les enfants découvrent une autre réalité que celle déshumanisée des supermarchés et il faut les voir, heureux trottiner entre les étalages. Repas des enfants à 11h30 et repas des grandes personnes ensuite. C'est un moment important dans la vie du collectif car la permanente du matin et celle de l'après-midi se rencontrent alors avec les deux parents de la journée. On échange des remarques sur le fonctionnement de la crèche, l'attitude des enfants… et celle des parents[1669].

Le fonctionnement de « La ribambelle » correspond à celui des projets alternatifs présentés dans cette thèse : un accueil au rythme des familles, un respect du corps et des rythmes des enfants, une ouverture sur le quartier etc. Cet extrait montre également que la journée est structurée par le moment du repas, qui est d'abord celui de la transition entre les deux permanentes et les parents de la journée. La dernière phrase présentant le repas comme un moment où discuter de « l'attitude des parents » laisse supposer que cette partie du livret a été écrite davantage par les deux salariées que par les parents, ces dernières étant au centre du fonctionnement du collectif qu'elles ont monté ensemble. « La ribambelle » est alors très originale sur ce point au sein des collectifs enfants-parents, qui ont majoritairement fonctionné d'abord entre parents avant de devoir intégrer, souvent par la force des choses, un ou plusieurs salarié·es. Cette attention au temps de la transmission dans l'organisation quotidienne tout comme l'existence de ce livret témoignent d'une conscience aiguë de la nécessité de s'appuyer sur un récit commun au service du fonctionnement collectif. Récit commun sur le déroulement de la journée, afin de permettre sa continuité pour les enfants malgré le changement d'adultes, et récit commun sur l'histoire et le fonctionnement du collectif afin de pouvoir le partager et le transmettre. Ce souci de mémoire est commun à différents collectifs militants, notamment féministes, des années 1968[1670].

[1669] Archives privées de Louise lui ayant été restituées depuis, Livret *La ribambelle : Pour une transition douce : un mode de garde ni sauvage ni parallèle mais différent*, mai 1981. L'intégralité de cette journée-type est reproduite en annexes.

[1670] F. BLUM, *Genre de l'archive : constitution et transmission des mémoires militantes*, Paris, CODHOS, 2017.

Le livret écrit en 1981 consacre également plusieurs pages à présenter les parents et les permanentes, explicitant le rôle de chacun·e. Ce besoin de clarifier les positions des adultes témoigne de l'équilibre parfois difficile à trouver entre elles et eux. Les rôles des parents et des permanentes sont présentés comme complémentaires, dans un souci de valoriser à la fois leur participation respective et leur collaboration au service de l'élaboration d'un sentiment d'appartenance au collectif. Ce livret une source précieuse pour connaître les professions des parents, qui sont toutes énumérées pour l'année 1981 :

> Profession des pères : médecin DDASS, surveillant d'éducation nationale, agent EDF, antiquaire, deux professeurs, éducateur, agent commercial, dessinateur, médecin hospitalier, agent téléphone, fonctionnaire.
>
> Profession des mères : deux mères au foyer (avaient un travail avant la naissance des enfants), une mère au chômage, vendeuse, deux professeurs, formatrice d'assistante sociale, médecin vacataire PMI, secrétaire médicale, étudiante, surveillante d'internat.
>
> Il y a un père et une mère célibataire[1671].

Ces professions correspondent à celles retrouvées plus largement pour l'ensemble des collectifs, majoritairement dans le domaine du soin, de l'éducation et de la culture. Le rôle des parents dans le collectif est présenté comme « éducateurs et gestionnaires ». Le rôle de « parents gestionnaires », beaucoup moins détaillé, est très clair sur le rôle d'employeurs qu'ont les parents vis-à-vis des salariées :

> Nous gérons le budget, nous décidons des tarifs, des salaires des permanentes, des investissements, des démarches pour trouver d'autres enfants au fur et à mesure des départs vers l'école[1672].

Les parents sont identifiés comme responsables de la survie du projet, en ayant à en garantir l'équilibre et la pérennité financière. Le rôle de « parents éducateurs » est détaillé plus longuement :

[1671] *Ibid.*

[1672] Archives privées de Louise lui ayant été restituées depuis, Livret *La ribambelle : Pour une transition douce : un mode de garde ni sauvage ni parallèle mais différent*, mai 1981.

> L'ensemble des parents concernés se caractérise par l'intérêt éducatif qu'ils portent à leurs enfants et le désir de ne pas se décharger complètement de leurs enfants en les mettant dans un lieu qu'ils ne gèrent pas. […] But de la présence des parents dans la crèche : restreint volontairement le nombre de permanentes, permet que les enfants s'habituent à voir leurs mères s'occuper d'autres enfants. […] Les parents sont partie prenante de l'expérience pédagogique (bien que nous nous soyons aperçus que nous faisions confiance souvent aux permanentes pour « donner » la ligne). Pour ce qui est de l'expérience de la ribambelle il est noté dans l'historique que les deux permanentes sont les mêmes depuis le début. Cette stabilité est garante que les enfants pourront intégrer la mobilité des autres visages (pères – mères – enfants). Les permanentes sont aussi garantes d'une stabilité au niveau du fonctionnement, des rites et des règles de vie, sans tomber dans la routine et le stéréotype grâce à l'intervention très diverse des parents qui se succèdent[1673].

Le groupe des parents est présenté comme composé uniquement de parents désirant s'impliquer dans la structure d'accueil de leurs enfants. Ce livret pose donc par écrit une série de prérequis à l'intégration des parents, qui peut servir à clarifier leur position au moment de leur arrivée dans le collectif.

Si les parents sont présentés comme partie prenante de l'expérience pédagogique, la parenthèse sur les permanentes montre que la rédaction de ce texte a sans doute été l'occasion de prendre conscience qu'une part plus importante du projet pédagogique était prise en charge par les deux salariées, dont le rôle de stabilité est présenté comme essentiel à la fois pour les parents et le fonctionnement du collectif. L'évocation de leur place dans la transmission des « rites » et « règles de vie » montre que ces dernières incarnent, aux yeux des parents, une part importante de la mémoire du collectif, ce que leurs écrits confirment. Le rôle des permanentes est ensuite détaillé :

> Les premières à repérer les problèmes du quotidien, rappellent aux parents de verser leur cotisation, font circuler l'information entre les parents, coordonnent les activités. Elles sont souvent les porte-parole des enfants aux réunions, rappelant que tel ou tel aménagement ou réparation qu'ils n'ont pas ressenti comme urgent en passant leur demi-journée à la crèche

[1673] *Ibid.*

> empoisonne la vie de ceux qui y sont toute la semaine, ou quel telle initiative a été accueillie par tous et toutes avec joie[1674].

Cet extrait montre la centralité des permanentes dans la vie quotidienne du collectif. Le temps qu'elles y passent est en effet plus proche du rythme qu'y connaissent les enfants, et elles estiment à ce titre pouvoir être leur « porte-parole ». Leur position peut être considérée comme une déclinaison des parentés pratiques collectives analysées dans le chapitre cinq. Elle montre également que si les parents sont présentés comme les gestionnaires de la structure, les permanentes ressentent leur meilleure connaissance de son fonctionnement quotidien comme une légitimité pour déterminer quelles tâches doivent y être priorisées, et que leur légitimité est reconnue par les parents. Leur rôle quant à la circulation de l'information entre parents les place au cœur de la définition et de l'élaboration du projet. La précision dans la description des gestes, des rythmes, des rôles de chacun·e, est la base à partir de laquelle un projet éducatif, pédagogique et social est défendu. Le livret montre également par certains détails que les difficultés d'équilibre entre parents et permanentes qui vont survenir ensuite étaient sans doute alors déjà en germe.

À la fin de l'année 1981, Coco et Louise partent un mois au Québec pour y découvrir les modes d'accueil mis en place pour les enfants en âge préscolaire. Ce voyage, dont elles font un compte-rendu très complet[1675], a été organisé à la suite de la rencontre, aux ateliers de Carcassonne évoqués dans le chapitre trois, entre Louise et Simone Davidan de l'office franco-québécois. Cette dernière leur permet de s'inscrire à un stage de l'office pour aller y découvrir ce qui s'y passe dans leur domaine professionnel. Elles écrivent à leur retour de ce voyage qui les a enthousiasmées et où elles ont notamment rencontré les garderies populaires québécoises[1676] :

> Durant tout ce séjour, nous avons senti une autre approche de l'enfance, aussi bien sur les lieux de garde que dans la vie courante. L'enfant est considéré comme un individu à part entière. De nombreux québécois venus en France ont souvent été choqués du rapport d'autorité de l'adulte

---

[1674] *Ibid.*

[1675] Archives du collectif conservées par Geneviève lui ayant été restituées depuis et déposées aux Centre des archives du féminisme d'Angers, « Notre voyage au Québec », octobre-novembre 1981. Ce compte-rendu sous forme de livret témoigne à nouveau de l'importance accordée à la trace écrite au sein du collectif et à la transmission des expériences effectuées.

[1676] D. GRANGER, « Réflexion sur les enjeux sociaux de la politique québécoise des garderies des années 1970-1982 », *Sociologie et sociétés*, n°19, 1987, p. 73-82.

> à l'enfant. Cette façon d'être plus « cool » avec l'enfant dénote-t-elle un tout autre état d'esprit ? un tout autre mode de vie ?[1677]

Ce voyage leur apporte donc une de confirmation des intuitions et convictions pédagogiques qu'elles mettent en œuvre au quotidien dans le collectif, et renforce sans doute la spécificité de leur binôme au sein du collectif et leur souci d'en assurer la transmission. Il est également un moment où leur absence a dû être organisée pendant un mois : le père d'un enfant accueilli au collectif, alors disponible pour des raisons personnelles, les remplace pendant cette durée. Ce remplacement provoque un conflit avec une partie des parents au retour de Coco et Louise, qui se termine par l'arrivée d'un troisième salarié et le départ de ce père.

II. 1982 - 1984 : le poids de l'héritage

Pendant leur voyage au Québec, Coco et Louise sont remplacées à « la ribambelle » par un père du collectif. À leur retour, ce dernier exprime son souhait d'être embauché comme troisième permanent car le collectif a l'opportunité de bénéficier d'un emploi d'initiative locale financé par la mairie. Cette proposition divise les parents et les permanentes, comme le montre la lettre que ce père écrit pour faire le point sur ce conflit et annoncer qu'il retire sa candidature :

> Coco s'exprimait alors sur le fait qu'elle souhaitait pour le 3e poste une personne plus neuve (fraîche) ; que personnellement elle me sentait trop engagé et que par ailleurs « venant des parents » je risquais de faire bouger un peu trop la cellule initiale entre elle et Louise. Les parents présents, très embarrassés par ce problème particulier que je pose, reconnaissent que nous n'avons pas d'autres moyens que le consensus (cad. se mettre d'accord par la discussion en excluant le vote). Le silence lourd de cette réunion montre que le problème de ma candidature est emmerdant. […] Aujourd'hui, par cette lettre, après avoir réfléchi, je retire ma candidature, pour plusieurs raisons :
>
> - Parce que je pense que les responsables de la ribambelle n'ont pas envie que « venant des parents » je vienne mettre mon nez dans le fonctionnement existant depuis 3 ans
> - Parce que le problème qui me semblait simple au départ, de mon emploi comme permanent (avec la présence de [mon fils] puis avec l'éventualité de son départ) est

[1677] Archives du collectif conservées par Geneviève lui ayant été restituées depuis et déposées aux Centre des archives du féminisme d'Angers, « Notre voyage au Québec », octobre-novembre 1981.

devenu de plus en plus compliqué pour des « motifs » qui se dégagent lentement, dont le dernier est celui du noyau des permanentes de départ qu'il ne faut pas défaire. Ce fonctionnement affectif me paraît un peu tourner sur lui-même

- Parce que le collectif m'apparaît comme quelque chose de fictif. Le groupe parents-permanentes est pour l'instant presque incapable de se donner des moyens pour prendre des décisions et la seule référence est en fin de compte Louise et Coco, celles qui sont, de fait, toujours là et qui décident en dernier ressort, recevant ou non ce qui se dit en réunion. […]
- Parce que l'esprit de la ribambelle dont sont garante Louise et Coco est sans doute quelque chose d'immuable et que rien ne saurait changer. On ne peut pas parler dans ce cas de structure souple. Ma proposition d'être permanent, tout en restant parent, pouvait être une occasion d'un rapport nouveau entre les permanentes et les parents actuels[1678]

Les différents points soulevés par ce père sont très critiques vis-à-vis du pouvoir des deux permanentes au sein du collectif. Sa présentation de Coco et Louise comme les « responsables » de « La ribambelle » les place dans une position de hiérarchie vis-à-vis des parents. Son interpellation des parents montre également que son ressenti n'est sans doute pas partagé par tous les parents, puisqu'une partie d'entre elles et eux souhaite ménager le binôme formé par Coco et Louise. Lors de notre premier entretien, Louise m'évoque ce moment de l'histoire du collectif comme particulièrement difficile pour elle. À son retour du Québec, elle a l'impression que le collectif a changé et que ce père essaie de prendre sa place. Le point de vue de ce père et celui de Louise montrent que l'absence de Coco et Louise a obligé les parents à trouver un nouvel équilibre dans le fonctionnement du collectif, dans lequel ils et elles prenaient une part plus importante au projet pédagogique. Cette transformation temporaire du collectif a pu leur montrer que l'incarnation de l'identité du projet par Coco et Louise les place dans une position de pouvoir pour décider de son évolution, puisqu'elles sont les seules « garantes » de l'esprit de « La ribambelle » qu'elles ont créée ensemble. Le fait que Coco et Louise soient à la fois à l'origine du projet, en incarnent la

[1678] Archives du collectif conservées par Geneviève lui ayant été restituées depuis et déposées aux Centre des archives du féminisme d'Angers, Lettre aux parents et aux responsables de la ribambelle, 10 janvier 1982.

continuité et en portent la mémoire, se retrouvant positionnées ainsi comme garantes de l'esprit du projet peut devenir un frein à d'éventuelles transformations portées par les parents.

Après le retrait de la candidature de ce père, c'est finalement Marc, un ami de Louise rencontré quelques années auparavant dans des réseaux militants communs, qui est embauché. Son lien avec Louise est essentiel pour son recrutement :

> Et moi j'avais vraiment le souci de… je me sentais… engagée sur ce qui nous avait motivés et l'esprit de ce lieu. Ça ne pouvait pas être n'importe quel péquin qui allait nous remplacer, quoi. Marc, il avait continué à être animateur et après, c'est un gars formidable, [mon conjoint] dit toujours « c'est le meilleur d'entre nous ! », il s'est formé comme plombier et il avait le projet de former une coopérative ouvrière de plombiers, tailleurs de pierre et charpentiers. Ça a duré un petit moment mais les autres n'étaient pas rigoureux, tant et si bien qu'économiquement ça n'a pas été possible, il a fallu renoncer à ça…Et sachant ça, Marc, c'est un gars que je sentais et il avait le diplôme d'animateur, il pouvait postuler, il a pris le relais.[1679].

Marc est donc recruté car il a le diplôme d'animateur mais aussi, comme dans la plupart des collectifs enfants-parents, par un réseau d'interrelation, ici celui de Louise qui « le sent ». L'importance de l'affectif dans ce recrutement confirme l'analyse proposée par le père dans son courrier précédemment cité. Elle montre également qu'il est plus facile pour Louise d'intégrer au binôme qu'elle forme avec Coco quelqu'un dont elles partagent toutes deux le passé militant, et qui peut porter avec elles une partie de l'histoire de « La ribambelle » » et l'inscrire dans cet héritage d'expérimentations utopiques et communautaires.

L'année 1982 est une année de basculement à plusieurs titres car en février, le collectif s'installe dans un pavillon plus spacieux situé au 30 rue de Bourgogne. La ville finance désormais le loyer de la maison, mais ne donne plus les 5 francs par jour et par enfant. La CAF prend en charge une prestation de service de 28 francs par jour pour les parents affiliés et les parents paient entre 22 et 38,5 francs par jour selon les salaires[1680]. Le collectif obtient également 15 000 francs de la Fondation de France et 10 000 francs de la CAF ce qui lui permet d'aménager et d'équiper ce

[1679] Entretien avec Louise, réalisé le 25 mars 2019, à son domicile.
[1680] Le salaire net moyen est alors de 5880 francs : F. BOURIT, P. HERNU, et M. PERROT, « Les salaires en 1982 », *Economie et Statistique*, n°154, 1983, p. 17-32.

nouveau local. L'équilibre entre les parents et les permanent·es reste un point de tension régulier comme le montre un texte écrit par Marc en 1983 :

> Parmi les gens ayant participé à la création de la ribambelle et parmi ceux qui sont intervenus depuis quatre ans dans les orientations et le fonctionnement, il reste les deux permanentes et un fonctionnement diversement apprécié. Faire porter « l'héritage » aux seules Louise et Coco est à la fois une reconnaissance et une lourde interpellation. Reconnaissance puisque ce serait elles qui assureraient la continuité. Interpellation puisqu'elles seraient les seules responsables du fonctionnement de la ribambelle. Cette question, pour être soulevée tous les ans, mérite sans doute d'être éclaircie[1681].

Ce texte de Marc montre que, dans ses débats, le collectif construit un récit de son histoire centré sur Coco et Louise. L'arrivée récente de Marc dans le collectif et ses liens antérieurs avec les deux permanentes lui permettent de se positionner à l'intersection de Coco et Louise et des parents, dans une tentative pour faire le bilan des difficultés rencontrées de manière récurrente par le collectif. L'ambivalence de la position de Coco et Louise est soulignée : ces dernières sont dépositaires de « l'héritage » du collectif, qui constitue un bien commun du collectif tout en leur appartenant.

Marc propose ensuite que la gestion du rôle d'employeur soit confiée à des organismes publics comme la CAF ou la mairie d'Angers afin d'en décharger les parents, ce qui ne sera jamais fait avant l'arrivée de l'APE. Cette proposition s'appuie sur une réflexion quant à la nature du temps consacré au collectif par les parents, dans un souhait de leur dégager du temps qui puisse être consacrée à l'élaboration d'une réflexion pédagogique partagée plutôt qu'à la gestion financière du collectif, de plus en plus ressentie uniquement comme une charge par les parents. En 1984, Coco et Louise quittent successivement le collectif. Elles sont remplacées par Geneviève, qui connaît bien les lieux et les premières permanentes car elle y a fait un stage lors de sa formation d'éducatrice de jeunes enfants, et Chantal puis Bénédicte qui fera partie, avec Marc et Geneviève, des trois derniers permanent·es de « la ribambelle » avant son intégration à l'APE comme crèche « à caractère parental ». Les trois professionnelles qui travaillent successivement avec Marc sont toutes éducatrices de jeunes enfants, Chantal ayant la particularité d'avoir fait sa formation en

[1681] Archives du collectif conservées par Geneviève lui ayant été restituées depuis et déposées aux Centre des archives du féminisme d'Angers, Courrier de Marc à l'ensemble de « la ribambelle », [1983].

Allemagne. Comme cela a été montré dans le chapitre trois, ce diplôme est celui pour lequel les parents ayant monté les premiers collectifs enfants-parents se sont battus pour qu'il puisse être reconnu au même titre que celui d'infirmière ou de puéricultrice dans les crèches parentales. Avec le départ de Coco et Louise, l'équipe de professionnel·les de « la ribambelle » est complètement renouvelée par rapport au moment de sa création. Ce renouvellement se produit à un moment où les positions de l'APE amènent les salarié·es à s'interroger à nouveau sur l'équilibre entre elles et eux et les parents.

III. 1984 – 1997 : que signifie être une crèche parentale ?

D'après les témoignages de Marc et Geneviève, cette période, dont les archives contiennent peu de traces, est marquée par une difficulté de plus en plus grande à trouver des parents souhaitant participer au collectif. Un courrier des salarié·es rédigé en 1994 indique que face à des difficultés financières liées à un déficit d'enfants en 1993, il et elles ont imposé que l'APE assure au moins un suivi de comptabilité pour pallier aux difficultés fréquentes des parents dans ce domaine, et proposent de diminuer leurs heures payées pour combler une partie du déficit[1682]. Ces propositions montrent la force de leur implication dans le projet, pour lequel il et elles sont prêt·es à diminuer leur salaire pour en assurer la pérennité, mais aussi que les parents n'assurent plus leur rôle de gestionnaire au sein du collectif que les salarié·es remplissent en partie à leur place. Le 21 octobre 1994, un autre courrier des salarié·es indique que :

> La situation financière n'est plus acceptable et la banque n'est pas en mesure de tolérer le déficit actuel, elle refuse tout paiement et nous demande de restituer chéquiers et cartes. Ceci étant, nous ne pouvons continuer à assurer notre fonction de permanents salariés à la ribambelle puisque nos salaires ne seront probablement pas versés pour le mois d'octobre […] Il nous semble que le fonctionnement parental attire moins de familles, qui souvent s'orientent vers des structures à caractère parental, moins exigeantes en ce qui concerne la disponibilité des parents. De surcroît depuis septembre 1994 les nouvelles mesures :
>
> - allocation parentale d'éducation
> - les aides aux assistantes maternelles
> - les aides aux emplois familiaux

[1682] Archives du collectif conservées par Geneviève lui ayant été restituées depuis et déposées aux Centre des archives du féminisme d'Angers, Courrier des salarié·es de « La ribambelle » à l'APE, 21 octobre 1994.

> La structure ne pouvant plus fonctionner dans l'état actuel des choses, nous vous demandons conseil, afin de savoir si l'association doit faire un dépôt de bilan, ou si une solution peut être envisagée avant le 15 novembre, date à laquelle nous serions contraints de cesser notre activité si l'association n'était pas en mesure de financer nos salaires[1683].

D'un point de vue financier, une solution est trouvée pour quelques années, puisque les salarié·es restent embauché·es jusqu'en 1997, date du passage du collectif à l'APE. Leur courrier montre néanmoins un décalage entre leur implication et celle des parents, les nouvelles aides à la garde des jeunes enfants ayant diminué encore le nombre de parents pour qui le rapport coût/temps de ces structures représente un intérêt. Il montre également que les parents ne se mobilisent pas pour défendre le projet, et que les salarié·es sont désormais les principaux responsables de sa survie. En mars 1995, les salarié·es de « la ribambelle » écrivent à nouveau chacun un texte pour partager leur ressenti face à cette situation. Celui de Geneviève est très clair quant à ce décalage d'investissement entre parents et permanent·e-s :

> La gestion de la structure ne devrait donc plus être assurée par les parents, qui ont de plus en plus de mal à assumer cette tâche. Plusieurs fois, nous avons dû prendre le relais momentanément de la gestion avec quelques parents, pour la survie de la crèche. De plus, les problèmes de gestion sont trop présents et prennent trop souvent le pas sur les discussions pédagogiques[1684].

Le projet pédagogique, censé être partagé par les parents et les permanent·es, disparaît donc derrière les problèmes de gestion dans lesquels les permanent·es se retrouvent plus impliqués que ne le supposait le projet de départ, et les parents y trouvent peu d'intérêt. L'ensemble des textes que Marc, Geneviève et Bénédicte écrivent à cette occasion est impressionnant. Il laisse deviner à la fois les heures d'échanges entre elles et lui pour analyser la situation, mais aussi un souci de la partager à l'écrit avec l'ensemble du collectif pour ensuite pouvoir la discuter, et peut-être en garder une trace. Dans son texte, Bénédicte souligne les avantages qu'elle voit à travailler en crèche

[1683] Archives du collectif conservées par Geneviève lui ayant été restituées depuis et déposées aux Centre des archives du féminisme d'Angers, Courrier des salarié·es de « la ribambelle », 21 octobre 1994.

[1684] Archives du collectif conservées par Geneviève lui ayant été restituées depuis et déposées aux Centre des archives du féminisme d'Angers, Courrier de Geneviève, 1er mars 1995.

parentale, mais aussi les raisons pour lesquels ces avantages n'ont plus lieu d'être dans la situation du collectif :

> Être professionnel dans une crèche parentale présente l'avantage d'avoir à se repositionner, à réfléchir constamment sur sa pratique, afin d'être en mesure d'argumenter ses positions et actions éducatives, auprès des parents, sous le regard desquels on est amené à travailler et qui, de plus, sont nos employeurs. Actuellement, le manque de temps commun aux professionnels, fait que le travail, à la ribambelle, est un travail isolé, avec peu de possibilité d'échanges entre professionnels sur la vie de la structure. Il me semble illusoire, dans ce contexte, de penser évoluer et maintenir une pédagogie commune et cohérente. Cet isolement professionnel se fait d'autant plus sentir, qu'il y a peu de possibilités de formation, en raison des difficultés financières[1685].

Cette envie de réfléchir sur sa pratique se ressent très nettement dans les différents textes écrits à cette période, ainsi que le manque quand les conditions matérielles ne permettent plus de le faire. Le texte de Bénédicte montre une évolution dans la manière d'envisager le rôle des permanent·es par rapport au livret de 1981, où le regard des permanentes sur les parents était envisagé mais pas l'inverse. Il donne à voir également la construction d'une identité professionnelle liée à la dimension collective du projet, essentielle mais avant tout pensée entre salarié·es. Marc souligne d'ailleurs à cette occasion qu'il et elles étaient, selon lui, les seul·es à produire autant de textes parmi les professionnel·les travaillant dans les différentes structures gérées par l'APE, ce qui les place dans une position de distinction à leur égard[1686]. À l'occasion de leurs échanges, Marc, Geneviève et Bénédicte font le constat de « l'arrêt nécessaire de l'institution « crèche parentale » » :

> L'évolution de la demande qui conduit à mettre un terme à la participation pédagogique des parents signifie aussi pour nous l'arrêt de la spécificité « crèche parentale » et la suspension de la gestion par les parents. Nous percevons mal comment les parents qui passeront de moins en moins de temps dans les lieux pourraient assumer judicieusement les responsabilités de gestion. Si le service fourni ne se distingue pas des autres lieux de garde, un statut associatif distinct ne

[1685] Archives du collectif conservées par Geneviève lui ayant été restituées depuis et déposées aux Centre des archives du féminisme d'Angers, Courrier de Bénédicte, 1er mars 1995.

[1686] Entretien avec Geneviève, Marc et Louise, réalisé le 26 août 2019, au domicile de Geneviève dans la région angevine.

> se justifie pas. Nous ne prendrons pas le risque, en tant que professionnels salariés, d'avoir à gérer une crèche qui n'aurait de parental que le nom[1687].

La situation que connaît la crèche constitue donc un point de non-retour pour les professionnel·les, qui proposent néanmoins à la fin de leur courrier de prendre le temps de réfléchir à une nouvelle forme à donner à cette crèche parentale, qui corresponde davantage aux attentes des parents, en gardant une dimension de co-construction. L'intégration de la crèche à l'APE en 1996 ne répond pas à leurs attentes, comme le soulignent Marc et Geneviève lors de notre rencontre, en soulignant que selon eux, l'expression « à caractère parental » défendue par l'association cache une faible intégration des parents.

Au début de l'année 1997, Marc, Geneviève et Bénédicte impriment donc l'*Abécédaire de la ribambelle* cité en introduction[1688]. Certains des mots choisis permettent d'évoquer des souvenirs précis, qu'on devine dits et redits au sein du collectif comme pour ces mots évoquant des animaux :

> **Cochons d'inde :** fort appréciés des enfants, ils ont survécu quelques années à la ribambelle pour aller mourir sous la véranda, ce qui nous a valu une odeur pestilentielle difficile à faire disparaître.
>
> **Poule :** « Attention les enfants, dans un instant la poule va s'endormir ». La poule du voisin, la tête sous l'aile se laisse bercer par un adulte qui la pose ensuite délicatement à terre. « Chut, elle dort » s'exclament les enfants perplexes[1689].

Le choix de mots permettant d'évoquer des « petits moments » du collectif, dont l'évocation est centrée sur les sensations des enfants et des adultes, montre qu'ils sont aussi importants que les mots permettant d'évoquer des conceptions pédagogiques. L'abécédaire permet en effet de ne pas hiérarchiser ces différents aspects de la vie du collectif. Plusieurs mots permettent également de partager les difficultés et les apprentissages réalisés en essayant de faire travailler ensemble parents et salarié·es :

[1687] Archives du collectif conservées par Geneviève lui ayant été restituées depuis et déposées aux Centre des archives du féminisme d'Angers, « Point de vue des professionnels », [1995].
[1688] Archives du collectif conservées par Geneviève lui ayant été restituées depuis et déposées aux Centre des archives du féminisme d'Angers, *Abécédaire de la ribambelle : les acquis pour un avenir*, 1997.
[1689] *Ibid.*

> **Affectif :** il est nécessaire pour les professionnels de prendre garde de ne pas se laisser mener par l'affectif, tant dans les relations avec les adultes que dans les relations avec les enfants. En effet, dans un lieu où les parents sont très présents, l'affectif intervient sans cesse dans les échanges et peut parfois rendre la vie très agréable, mais aussi parfois bien compliquée.
>
> **Bénévolat :** parfois effectué gaiement, d'autres fois moins, parfois de bon gré, d'autres fois un peu sous la contrainte (faute d'autre choix) ; il a été le carburant de la ribambelle, de sa création jusqu'à maintenant. Le bénévolat peut devenir usant lorsqu'il s'éloigne de sa définition première : « Situation de celui qui fait quelque chose gratuitement et sans y être obligé » et qu'il devient contrainte pour que survive le lieu. Mais parfois, source de plaisir lorsqu'après de gros chantiers, chacun s'arrête pour contempler la réalisation autour d'un pot partagé[1690].

Les différents textes écrits par les salarié·es à cette période, ainsi que leurs témoignages recueillis en entretien, attestent que malgré ces difficultés, certains parents auraient aimé que la crèche continue à fonctionner sous sa forme pleinement parentale, mais elle est finalement intégrée à l'APE comme crèche « à caractère parental » en mars 1997. Lors de notre entretien, Marc et Geneviève me présentent cette situation comme le résultat de l'absence de soutien politique de la ville, qu'il et elle ressentaient depuis plusieurs années, notamment par le refus de la municipalité de financer des travaux de rafraîchissement de la maison dans laquelle le collectif se situait, dont l'état se dégradait alors de plus en plus[1691].

Au moment de l'intégration à l'APE, Marc, Geneviève et Bénédicte sont affectés à trois structures différentes, ce qu'il et elles vivent comme une volonté de séparer leur collectif de travail. Néanmoins, Geneviève et Marc témoignent tous deux que leurs échanges et réflexions collectives ont continué ensuite à alimenter leurs pratiques professionnelles. Si leur collectif de travail n'existe plus au sein de « La ribambelle », il et elles participent également à la création d'une nouvelle association sur Angers, « Toiles d'éveil »[1692], dont l'objectif est de mettre en œuvre un accès à la culture pour les très jeunes enfants et leurs familles. Créer cette association est aussi un moyen de continuer à avoir un cadre de réflexion collectif sur l'accueil des très jeunes enfants, quand il ne

---

[1690] *Ibid.*

[1691] Entretien avec Geneviève, Marc et Louise, réalisé le 26 août 2019, au domicile de Geneviève dans la région angevine.

[1692] L'association est créée en 2000 et existe toujours aujourd'hui.

peut plus exister dans sa vie professionnelle. Dans cette perspective, l'association « Toiles d'éveil » s'inscrit dans la dynamique d'invention d'espaces collectifs autour de l'accueil des enfants en bas-âge telle qu'elle s'est élaborée dans l'ensemble des projets analysés dans cette thèse.

Conclusion de la seconde partie

Cette deuxième partie avait pour ambition de croiser les revendications et pratiques des différents projets alternatifs étudiés dans cette thèse, autour des enjeux de l'organisation sociale et familiale du travail salarié des femmes hors de leur domicile et d'une horizontalisation des relations entre adultes et enfants. Les différents projets étudiés dans cette thèse s'envisagent tous comme des moyens de soutenir le travail salarié des mères hors de leur domicile, en leur proposant un lieu où confier leurs enfants avec lequel elles se sentent en accord quant aux modalités de prise en charge qui y sont mises en œuvre et auxquelles elles peuvent prendre part. Les acteurs et actrices de ces projets affirment en effet toutes et tous que travailler hors de son domicile ne doit pas signifier pour autant, pour les mères comme pour les pères, un abandon des choix éducatifs concernant leurs enfants en leur absence. Les recherches de ces projets concernant une transformation de l'éducation des enfants en âge préscolaire sont donc liées à leurs revendications pour plus d'égalité entre hommes et femmes.

Ces revendications égalitaires passent notamment par une recherche de mixité dans les lieux d'accueil créés, afin que les hommes s'y impliquent dans la prise en charge des enfants en bas-âge. L'embauche de salariés hommes y est souvent pensée comme un moyen d'encourager les hommes à venir ou de compenser leur absence. En effet, malgré ces revendications, ces projets restent majoritairement portés et mis en œuvre par des femmes. Si ces femmes ne se définissent pas toutes comme féministes, elles sont souvent sensibles aux débats et mobilisations féministes de la période. Cependant, ces projets, notamment les collectifs enfants-parents, sont des espaces qui échappent en grande partie à la réflexion sur le travail domestique, ce qui explique en partie la difficulté à y reconnaître le maintien de certaines inégalités. En effet, penser ces collectifs comme un espace de travail permet de mettre en évidence la reconduction d'inégalités assez classiques comme le fait que les femmes y fassent plus les tâches de *care*, assurent davantage de permanences, ou encore s'arrêtent davantage de travailler pour y participer. Parmi les projets étudiés dans cette thèse, les collectifs enfants-parents sont ceux qui poussent le plus loin cette dimension affective. Ils sont également ceux qui ont eu le plus de pérennité, ce qui a contribué à faire oublier les revendications plus politiques des centres de la petite enfance et des crèches universitaires, qui défendaient davantage une transformation des structures sociales et un nouvel équilibre global de l'organisation sociale entre travail salarié et vie familiale.

Si les différences de portée entre ces projets sont relativement marquées du point de vue de la question du travail des femmes, leurs revendications et essais pour transformer la prise en charge des enfants sont plutôt homogènes. Tout en ayant des références théoriques communes, ces projets sont avant tout fondés sur des tentatives par le moyen d'essais-erreurs, et leurs acteurs et actrices recherchent avant tout une expérimentation quotidienne de nouveaux modes de fonctionnement. Ces expérimentations se fondent sur un dispositif permettant l'entrée et la participation des parents à la vie et à l'organisation de ces lieux, et faisant de l'observation des enfants un élément central de leur fonctionnement. Leurs concrétisations pour une pédagogie antiautoritaire passent notamment par l'aménagement des locaux pour permettre une libre motricité des enfants, par le fait de ne pas les séparer par classes d'âges, et par une ouverture sur l'extérieur. Cette ouverture se traduit à la fois dans la recherche d'un accès à la nature pour les enfants, mais aussi par une volonté de s'insérer dans la vie du quartier en y organisant des sorties régulières. Pour certains aspects de la prise en charge des enfants, trouver un consensus n'est pas si évident. Ainsi, la nourriture et la gestion de l'agressivité des enfants sont des enjeux qui provoquent des conflits fréquents.

Parmi les expérimentations portées par les acteurs et actrices de ces projets, leurs recherches concernant la prise en charge des enfants sont celles qui ont eu le plus de pérennité et se sont le plus diffusées dans d'autres lieux d'accueil. Cette diffusion a pu se faire notamment grâce à l'implication des salarié·es qui y travaillent, qui prennent souvent en charge la transmission de la mémoire de ces projets à l'image du collectif enfants-parents « La ribambelle », à Angers. Du point de vue des politiques publiques en matière de modes de garde à la même période, l'élaboration d'un discours sur l'importance du libre choix des familles en termes de modes de gardes se fait de manière concomitante à une mise en concurrence des modes de garde selon leur coût, au profit des crèches familiales et des assistantes maternelles. L'intégration de nouvelles pratiques dans les crèches, en partie inspirées de ces projets sous l'influence des psychologues de crèches, fait de la décennie 1970 un moment majeur dans l'histoire des crèches. Cependant, ce « printemps » dans leurs pratiques est concomitant d'un abandon définitif d'une politique ambitieuse pour leur développement, ce qui contribue à maintenir l'organisation de l'accueil des enfants en âge préscolaire dans la sphère privée et à en faire une « affaire de femmes » malgré le développement de discours pour souligner et encourager l'implication des pères dans leur prise en charge notamment d'un point de vue affectif.

Conclusion générale

> Ça partait de là, c'est que les enfants devaient pouvoir se débrouiller entre eux, recréer la société entre eux, sauf qu'on n'imaginait pas qu'ils recréaient une société hiérarchisée, avec effectivement de l'oppression, qui se mordent et qui se tapent, qui s'enferment dans les WC… […] Enfin bref, mais c'était la liberté, c'était donner libre cours à la liberté des enfants et les enfants allaient inventer effectivement un mode de relation nouveau qu'il fallait… Bon, mais ça c'était un peu l'extrême. Mais sans aller jusqu'à cet extrême l'idée c'était aussi entre les parents de discuter sur comment t'élèves ton enfant, ces choix-là, les choix de repas, l'organisation dans la vie quotidienne... Enfin c'était une émulation et une effervescence permanentes ![1693]

Ces mots de Solange synthétisent et simplifient les revendications portées par les projets alternatifs étudiés dans cette thèse. Effectivement, ces projets partent des enfants pour inventer d'autres fonctionnements, dont l'élaboration est souvent faite davantage de bricolage que de théorisation. Rendre compte de l'effervescence et de l'émulation d'espaces où un nouveau fonctionnement est à inventer est un aspect central de la plupart des entretiens que j'ai effectués, même si une minorité des personnes rencontrées gardent un souvenir teinté de doutes quant aux conséquences pour les enfants, à l'image de Solange dans cet extrait. La nuance qu'elle apporte à son discours au moment de préciser « ça c'était un peu l'extrême » témoigne que les différents projets étudiés dans cette thèse sont loin d'être homogènes quant à leurs choix de fonctionnement avec les enfants, entre adultes au sein du collectif et à l'égard des différentes administrations et institutions par rapport auxquelles ils se situent. Le premier apport de cette thèse est donc de permettre de retrouver leurs spécificités jusqu'alors amalgamées sous le qualificatif de « crèche sauvage ».

Le point commun entre ces projets est de se reconnaître, à des degrés différents, une forme d'héritage dans la crèche montée dans la Sorbonne occupée. Revendiquer cet héritage leur permet de reconnaître les mobilisations de mai et juin 1968 comme une origine symbolique. Néanmoins, une étude précise du fonctionnement de cette crèche montre que, sous l'égide de Françoise

[1693] Entretien avec Solange et Jean-Michel, 10 décembre 2019, à leur domicile dans le Var.

Lenoble-Prédine, elle a également constitué un lieu et un moment spécifiques où des expérimentations dans la prise en charge des enfants ont pu être testées. Ces expérimentations ont notamment permis de mettre en œuvre la non-séparation par classes d'âge, une participation des parents et de bénévoles de passage à la crèche ou encore des horaires d'ouverture permanents. Du fait de sa situation exceptionnelle tant dans l'espace que dans le temps, la crèche de la Sorbonne a pu être un lieu qui a permis aux psychologues de crèches d'y trouver une confirmation de leurs hypothèses quant aux bénéfices d'une transformation des crèches collectives pour la prise en charge des enfants en bas-âge. Elle a également été un lieu de rencontres plus ponctuelles comme celle entre Françoise Lenoble-Prédine et Denise Pouillon qui sera ensuite essentielle pour défendre le projet de centres de la petite enfance.

Après la crèche la Sorbonne, des projets de crèches universitaires sont mis en œuvre dans une petite dizaine d'universités en France. Les étudiant·es qui les portent dénoncent la situation paradoxale dans laquelle sont placés les étudiant·es-parents. En effet, le statut d'étudiante n'est alors pas reconnu comme un travail permettant d'obtenir une place en crèche, mais les PMI refusent de financer la construction de crèches dans les universités car elles les assimilent à des lieux de travail. Ces projets interrogent donc à la fois l'échelle de la responsabilité institutionnelle de l'organisation de la prise en charge des enfants en bas-âge, et les modalités d'ouverture des universités sur les quartiers dans lesquels elles se situent. La plupart d'entre eux se montent dans un bras-de-fer avec l'administration, à laquelle la crèche est souvent imposée par l'occupation des locaux. Certaines de ces crèches, notamment Censier, Nanterre et Jussieu, ne quittent jamais ce mode de fonctionnement sous occupation, qui fait des conflits avec l'administration une part importante de leur quotidien. À Nanterre, le conflit se cristallise particulièrement autour de la présence des enfants des bidonvilles et amène à la fermeture définitive de la crèche. Dans d'autres universités, les crèches sont finalement acceptées et deviennent des services en partie financés par l'administration universitaire. Leur pérennisation est souvent liée à une ouverture aux enfants du personnel, dont les besoins ont pu être mis en évidence grâce aux revendications des étudiant·es. Cette évolution du public des crèches universitaires peut sans doute également s'expliquer par la diffusion progressive de la contraception[1694] puis la légalisation de l'avortement.

[1694] S. CHAUVEAU, « Les espoirs déçus de la loi Neuwirth », *op. cit.*

Si Françoise Lenoble-Prédine s'implique pendant quelques mois dans des projets de crèches universitaires à Paris, elle monte très rapidement une association qui élabore un projet à part entière dépassant le cadre universitaire : les centres de la petite enfance. Ces centres sont imaginés comme une utopie sociale totale, permettant de regrouper pour les transformer l'ensemble des institutions de prise en charge des enfants de moins de six ans. Ce projet est d'abord élaboré de manière très détaillée sur le papier, en associant des professionnelles de la petite enfance issues notamment des crèches et des écoles maternelles, ainsi que des parents. Pour défendre la mise en œuvre de son projet, Françoise Lenoble-Prédine fait preuve d'un réel sens stratégique qui lui permet de toucher de nombreux réseaux liés notamment à l'éducation préscolaire. Elle organise également plusieurs expositions pour le présenter, qui lui permettent de rencontrer un groupe d'architectes grâce auquel son projet est intégré dans la conception de plusieurs villes nouvelles. Les centres de la petite enfance s'insèrent alors parfaitement dans les discours sur l'innovation sous-tendant la réalisation de ces villes. Cependant, les difficultés de collaboration entre crèches et maternelles, des institutions ayant des histoires et des administrations de tutelle différentes, font que dès leur élaboration, les centres de la petite enfance perdent une grande part de leur utopie de papier et que leur mise en œuvre est aujourd'hui considérée comme un échec par leur principale initiatrice.

Bien loin de ces préoccupations institutionnelles, les collectifs enfants-parents sont d'abord majoritairement montés en dehors de toute institution, par des groupes de parents souhaitant inventer ensemble une autre manière de prendre en charge leurs enfants. Ces parents trouvent dans les petites annonces gratuites du journal *Libération* un espace de rencontre, qui permet aujourd'hui d'élaborer une cartographie de leurs recherches de collectifs. Ces parent sont majoritairement de mères qui viennent d'avoir leur premier enfant et vivent en ville, et les collectifs sont beaucoup plus nombreux à Paris. Trouver un local est la première difficulté que rencontrent ces projets, dont beaucoup ne voient finalement jamais le jour faute d'un lieu où s'installer et se pérenniser. Quand il est trouvé, ce local devient un aspect essentiel du collectif, qui se l'approprie à-travers des aménagements réalisés par les parents qui le voient comme un espace où donner corps à leurs idéaux éducatifs. À-partir de 1980, la majorité des collectifs encore existants crée une fédération, l'ACEP, qui devient à la fois un lieu de soutien pour la création de nouveaux collectifs, de mise en réseau des collectifs existants, et qui porte les revendications pour leur institutionnalisation afin d'obtenir des financements publics. Cette institutionnalisation fait l'objet d'un débat

particulièrement vigoureux au sein de la fédération, certains la considérant comme le seul moyen de permettre à ces collectifs de se pérenniser quand d'autres la considèrent comme une trahison de l'esprit de leurs débuts. Les collectifs enfants-parents sont finalement reconnus comme un nouveau mode d'accueil sous l'appellation « crèche parentale ».

Ces projets sont donc caractérisés par des rapports très différents à l'institution et à l'administration, qui déterminent à la fois leurs revendications, leurs modalités d'existence et leur fonctionnement quotidien. Au-delà de ces divergences, ils ont en commun de s'envisager au service d'une émancipation collective, destinée à transformer à la fois les relations entre hommes et femmes et celles entre adultes et enfants.

Du point de vue des relations entre hommes et femmes, ces projets peuvent être considérés comme certains des « rhizomes »[1695] de la « deuxième vague » du féminisme, car tous portent des aspirations à une plus grande égalité entre pères et mères à l'échelle familiale et entre hommes et femmes à l'échelle sociétale. Cette recherche d'égalité passe notamment par l'élaboration d'un discours sur la nécessité de la mixité dans les institutions de prise en charge des enfants en âge préscolaire, dont les hommes sont alors presque totalement absents. Au sein de ces projets, ces revendications pour la mixité sont parfois mises en pratique, notamment avec le recrutement de salariés hommes et un encouragement voire une obligation à la participation des pères. Cependant, malgré ces revendications, ces projets, dans lesquels les hommes sont bien plus présents que dans les institutions de prise en charge des enfants en âge préscolaire à la même période, restent majoritairement imaginés puis portés par des femmes. Si la plupart des personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche trouvent difficile de poser ce constat – preuve de la force de leurs espoirs de transformation - de nombreux indices, notamment dans les traces écrites laissées par ces projets, le corroborent. Malgré leur sensibilité au féminisme, ces projets restent marqués par un partage inégalitaire du travail domestique en leur sein, voire une invisibilisation du travail qui y est effectué.

Une des clefs d'explication du maintien de ces inégalités réside sans doute dans leur refus de considérer les tâches effectuées auprès des enfants comme un travail, particulièrement dans les collectifs enfants-parents. Ainsi, alors que la période étudiée est traversée par une réflexion sur le

[1695] B. PAVARD, F. ROCHEFORT, et M. ZANCARINI-FOURNEL, *Ne nous libérez pas, on s'en charge*, *op. cit.*, p. 334.

partage des tâches domestiques pour qu'elles soient considérées comme un travail voire rémunérées, les revendications portées par ces projets pour y développer une collaboration entre parents et salarié·es tendent plutôt à y faire disparaître la notion de travail. Ces projets s'envisagent davantage comme étant au service d'une promotion du travail salarié des femmes hors de leur domicile que comme des lieux de travail. L'arrivée des salarié·es dans les collectifs enfants-parents est représentative de cet effacement. Tout en refusant de recruter des professionnelles diplômées, soupçonnées de soutenir une prise en charge hygiéniste rejetée par ces projets, les parents à l'origine de la plupart des collectifs enfants-parents recrutent des salarié·es au sein de leurs réseaux de proches, souvent rémunérés « au noir », dans un mouvement tendant à les rapprocher le plus possible du collectif des parents et à ne pas toujours reconnaître leur position spécifique au sein de ce collectif. L'enjeu de l'intégration des salarié·es est d'ailleurs une question régulièrement soulevée par celles et ceux ayant été à cette position et que j'ai rencontrés dans le cadre de cette recherche.

La réticence à s'identifier comme un lieu de travail pour la plupart de ces projets peut également s'expliquer par leur tendance à s'envisager comme des familles élargies, à nouveau particulièrement pour les collectifs enfants-parents. Cette identification tend à y recréer une difficulté à identifier les tâches faites au sein de la famille comme un travail. Elle permet cependant aux parents à l'origine de ces projets d'y trouver des lieux où penser et essayer collectivement d'autres manières d'être parents, dans une situation où leur propre modèle parental est souvent envisagé comme un contre-modèle. Les projets alternatifs étudiés dans cette thèse se construisent donc comme des lieux où repenser les rôles parentaux, à la fois pour tendre vers plus d'égalité mais aussi pour transformer leur manière de vivre la relation avec leur enfant, leur expérience de parents. Cette évolution est marquée de manière plus nette du côté des pères impliqués dans ces projets, qui y trouvent un lieu où assumer leur envie de « maternage », quand les mères les voient davantage comme des lieux de soutien affectif et matériel. Ces projets peuvent donc être considérés comme précurseurs des discours sur les « nouveaux pères » dans leur dimension d'encouragement à la participation des pères à l'éducation affective des enfants[1696]. Leur étude laisse cependant en suspens la question de la transformation des rôles parentaux au sein du couple, dont l'analyse n'a

[1696] C. CASTELAIN-MEUNIER, *L'instinct paternel : plaidoyer en faveur des nouveaux pères*, Paris, Larousse, 2019.

pu être ici fondée que sur du déclaratif, influencé par la difficulté éventuelle de reconnaître des inégalités dans l'intimité de son foyer alors qu'on défend l'égalité dans la sphère publique. En s'identifiant à des familles élargies, ces projets participent à repousser les frontières de la parentalité, reconnaissent l'importance de la vie quotidienne dans son exercice et déconstruisent partiellement l'organisation sociale inégalitaire entre hommes et femmes fondée sur une séparation entre sphère publique et sphère privée.

Si ces projets se pensent donc comme des outils au service d'une plus grande égalité entre hommes et femmes, force est de constater que l'inégalité structurelle dans l'organisation de la prise en charge des enfants en bas-âge résiste. Leurs revendications et mises en pratique pour repenser les relations entre enfants et adultes, en défendant une horizontalisation de leurs relations, connaissent davantage de postérité.

Cette recherche d'une horizontalisation des relations entre enfants et adultes consiste en une redéfinition de ces catégories inextricablement liées car « ce dont les enfants sont capables »[1697] détermine la manière dont les adultes organisent leur vie avec les enfants. Tous les acteurs et actrices des projets alternatifs étudiés dans cette thèse portent un idéal de redéfinition de ce dont sont capables les enfants en bas-âge. Leur réflexion autour des manières de faire avec les enfants sont davantage issues d'une mise en pratique d'expérimentations quotidiennes, faite d'essais et d'erreurs à-partir desquels sont élaborés des fonctionnements collectifs. Leurs sources de réflexion théoriques sont issues à la fois de courants issus de l'éducation nouvelle, de la psychanalyse ou encore des écrits antiautoritaires nombreux à la période étudiée. Au-delà de ces influences, ces projets mettent surtout en œuvre un dispositif d'observations des enfants, à-partir desquelles sont élaborées des propositions d'organisation concrètes. Cette place centrale de l'observation des enfants renverse le schéma classique selon lequel l'enfant apprend de l'adulte, en plaçant l'enfant dans une position d'apprendre à l'adulte s'il ou elle sait prendre le temps de l'observer. L'originalité de ces projets est de placer tant les parents que les professionnelles dans cette position d'apprentissage, faisant ainsi de l'enfant le centre de l'organisation du collectif par-delà les statuts distincts des adultes.

[1697] P. GARNIER, *Ce dont les enfants sont capables*, *op. cit.*

Cette recherche d'une plus grande horizontalité dans les relations avec les enfants passe avant tout par des expérimentations, principalement organisées autour de trois propositions communes à l'ensemble des projets étudiés dans cette thèse : la libre motricité des enfants, l'absence de séparation par classes d'âges et l'ouverture sur l'extérieur à-travers la défense d'un accès à la nature et d'une intégration dans la vie du quartier. L'ensemble de ces mises en œuvre pédagogiques repose sur la prise en compte de détails de fonctionnement du quotidien. Cette attention peut ainsi passer par l'utilisation de matelas posés à même le sol pour que les enfants puissent y avoir accès en autonomie, la disposition des couverts devant l'enfant et non à droite ou à gauche pour ne pas influencer sa manière de les prendre en main, ou encore le fait de les laisser mettre en place leur propre circulation, par exemple en choisissant d'utiliser la fenêtre pour entrer ou sortir du collectif. Les acteurs et actrices des projets alternatifs étudiés dans cette thèse jouent ainsi avec les espaces contraints que leur impose le manque de moyens pour les aménager en ouvrant les possibilités de libre motricité et de prise de risque pour les enfants, notamment en créant des lieux de déplacement en hauteur. Leur choix de ne pas installer de séparation par classes d'âges entre les enfants repose également sur la défense d'un apprentissage entre elles et eux, autre élément essentiel de leur autonomie : laisser l'espace à des interactions qui soient complètement en dehors de celles des adultes.

Si la mise en œuvre de ces nouvelles pratiques se fait sur un consensus assez large et provoque peu de conflits au sein de ces projets, il n'en est pas de même concernant les débats sur la nourriture et la gestion de l'agressivité des enfants. La question de la nourriture est particulièrement prégnante dans les collectifs enfants-parents où les repas sont faits en commun quand, dans les crèches universitaires, il est plus fréquent que chaque parent amène le repas de son enfant. Cette difficulté à s'accorder sur une mise en commun de la nourriture montre à quel point ces projets bousculent les frontières de la parentalité, en demandant d'y remettre en question des pratiques au cœur des héritages familiaux. La gestion de l'agressivité des enfants est également une difficulté évoquée dans la quasi-totalité des projets. Si la gestion de l'agressivité est un enjeu qui traverse toutes les institutions collectives de prise en charge des enfants en bas-âge, se pose dans ces projets la question de la non-intervention des adultes fasse à cette agressivité : faut-il la laisser s'exprimer, dans l'espoir qu'enfants agresseurs et agressés réussissent à trouver ensemble un autre fonctionnement, ou faut-il intervenir pour ne pas la laisser s'installer ? Il semble, d'après

les entretiens réalisés dans cette thèse, que le choix majoritaire ait été l'intervention des adultes, dans une réflexion intégrant à la fois la prise en charge de l'enfant agressé et de l'enfant agresseur.

L'expérimentation quotidienne est donc centrale dans les revendications et le fonctionnement des projets alternatifs étudiés dans cette thèse. Cette centralité accordée à l'expérimentation pratique ne les empêche pas d'élaborer également des revendications politiques pour transformer l'organisation sociale de la prise en charge des enfants en âge préscolaire. Ces revendications sont avant tout portées par les militant·es à l'origine des crèches universitaires et dans le projet de Françoise Lenoble-Prédine « Pour des centres de la petite enfance ». Les politiques publiques en matière de modes de garde y sont critiquées comme contribuant, par le manque de places en crèches, à faire de cet enjeu une affaire privée. Dans cette perspective, ces projets défendent la possibilité du travail salarié hors du domicile pour une génération de « femmes conquérantes » majoritairement issues des classes moyennes et supérieures, tout en défendant que leur choix de travailler ou non puisse s'appuyer sur une transformation de l'organisation des modes de garde à l'échelle nationale.

Les espaces d'élaboration des politiques publiques à la période étudiée, tout comme les choix politiques finalement pris, s'inscrivent également dans une promotion du travail salarié des femmes hors de leur domicile. Cependant, en termes de modes de garde, l'utopie que pouvait représenter le développement du nombre de crèches à l'échelle nationale est rapidement remplacée par une mise en concurrence de ces institutions au profit des assistantes maternelles et des crèches familiales. Même dans les espaces de réflexion mis en place pour guider les politiques publiques, la spécificité de la dimension collective des crèches est peu soulignée. Cette absence peut en partie expliquer le « ratage » de la mise en œuvre des réflexions féministes sur l'enjeu de l'interdépendance entre famille et travail des femmes, désormais intégrée aux politiques étatiques dans la mise en œuvre d'une « conciliation » davantage envisagée à l'échelle individuelle que collective. Les propositions de ces projets concernant la mise en œuvre de nouvelles pratiques avec les enfants en âge préscolaire ont donc davantage été intégrées par les institutions de prise en charge de ces enfants, notamment les crèches municipales, que leurs prises de position politique pour une émancipation commune des hommes et des femmes fondée sur la transformation de la prise en charge des enfants en âge préscolaire.

Sources et bibliographie

Sources orales : témoignages recueillis

[1] Entretien avec Martine et Bernard, CAEL 7, 8 octobre 2018, Lyon.

[2] Entretien avec Myriam Mony, ACEPP, 6 novembre 2018, Lyon.

[3] Entretien avec Françoise Brochet, ACEPP, 15 novembre 2018, Paris.

[4] Entretien avec Marie-Claire, CAEL, 12 novembre 2018, région lyonnaise.

[5] Entretien avec Marie-Claire et Irène, CAEL 7, 10 décembre 2018, Lyon.

[6] Entretien avec Nadine, « Quel univers inventer ? », 25 janvier 2019, Paris.

[7] Entretien avec Yves, CAEL 7, 5 février 2019, région lyonnaise.

[8] Entretien avec Sylvie, « La ribambelle » lyonnaise, 15 mars 2019, région lyonnaise.

[9] Entretien avec Joséphine Welcoff, ACEPP, 18 mars 2019, Lyon.

[10] Entretien avec Louise, « La ribambelle » angevine, 25 mars 2019, région angevine.

[11] Entretien avec Elisabeth, Claire, Eliane, Michel, Hélène et Isabelle, « Fruits de la passion », 26 mars 2019, Rennes.

[12] Entretien avec Francis, crèche de Censier, 9 avril 2019, Valence.

[13] Entretien avec Mireille, « Le local », 7 mai 2019, Grenoble.

[14] Entretien avec Dominique Vincent, ACEPP, 4 juin 2019, Saou.

[15] Entretien avec Françoise Suard, « Les kangourous câlins », 8 juin 2019, Lille.

[16] Entretien avec Nadine et Liliane, « Quel univers inventer ? », 17 juin 2019, Paris.

[17] Entretien avec Thérèse, halte-garderie « La clef de Saint-Georges », 21 juin 2019, Lyon.

[18] Entretien avec Suzanne, « Les fruits de la passion », 28 juin 2019, Rennes.

[19] Entretien avec Maroussia Louradour, 8 juillet 2019, Paris.

[20] Entretien avec Béatrice, « Babillages », 9 juillet 2019, Paris.

[21] Entretien avec Sophie, « Tobogan », 10 juillet 2019, Paris.

[22] Entretien avec Edith, CAEBA, 11 juillet 2019, Paris.

[23] Entretien avec Geneviève, Marc et Louise, « La ribambelle » angevine, » 26 août 2019, Angers.

[24] Entretien téléphonique avec Gilles, « Bugalé », 10 septembre 2019.

[25] Entretien téléphonique avec Bruno, « Les lapins bleus », 24 septembre 2019.

[26] Entretien avec Jean et Nicole, « La ribambelle » lyonnaise, 14 octobre 2019, région d'Angoulême.

[27] Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, crèche de la Sorbonne, 19 novembre 2019, Paris.

[28] Entretien avec Solange et Jean-Michel, « Cool douche », 10 décembre 2019, Var.

[29] Entretien avec Olga, « Quel univers inventer ? », 31 janvier 2020, Paris.

[30] Entretien avec Odile, « Bugalé », 8 février 2020, Rennes.

[31] Entretien avec Monique, « Quel univers inventer ? », 24 février 2020, Paris.

[32] Entretien avec Judith, « La porte entr'ouverte », 25 février 2020, Paris.

[33] Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, crèche de la Sorbonne, 27 février 2020, Paris.

[34] Entretien avec Madeleine, « Tobogan », 28 février 2020, Paris.

[35] Entretien avec Jean-François, « Cool douche », 9 octobre 2020, Paris.

[36] Entretien téléphonique avec Claudine, collectif de Saint-Nazaire, 7 mai 2021.

[37] Entretien avec Jeanne et Hervé, CAEL 7, 29 novembre 2021, Lyon.

[38] Entretien avec William, Colette, Dominique, Philippe, Lise, et Paul, collectif de Saint-Nazaire, 20 mai 2021, Saint-Nazaire.

[39] Entretien avec Françoise Lenoble-Prédine, crèche de la Sorbonne, 20 janvier 2022, Paris.

Sources archivistiques

Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine

Ministère de la Santé, Direction générale de la santé, Sous-direction de la maternité et de l'enfance et des actions spécifiques de santé, Bureau protection maternelle et infantile

« Programme finalisé » sur les crèches pour le V^e^ Plan : réponse à la circulaire du 24 septembre 1970 sur les besoins en crèches pour le VI^e^ Plan (classement par régions) ; notes et correspondance en vue des réunions de la Commission d'Action sociale du Plan, 1970-1971

Opération 100 Millions, réponse à la circulaire du 17 mars 1971 sur les propositions d'utilisation de cette somme (classement par régions) ; examen technique des divers projets (classement par département), notes et correspondance concernant l'avancement de l'opération, 1971-1973

Correspondance concernant des demandes individuelles de création de crèches, 1970-1972

Recensement des crèches : réponse à la circulaire du 13 août 1973 et rapport sur l'équipement en crèche au 15-12-1973 ; réponses à la circulaire du 15 janvier 1975

Arrêté du 5 novembre 1975 et circulaire du même jour sur le fonctionnement des crèches : protestations des parents, des personnels, vœux des conseils municipaux, questions écrites, coupure de presse (1976), manifestation du 8 juin 1977 et pétitions, 1975-1977

Correspondance concernant le personnel des crèches, 1958-1978

Enquêtes consécutives à des plaintes des parents sur les difficultés de placement ou de fonctionnement des crèches, 1969-1978

Associations, 1958-1974

Ministère de la Santé, Direction de l'action sociale, Sous-direction de la famille, de l'enfance et de la vie sociale, Bureau vie sociale

Action sociale en faveur de l'enfance – modes de garde, crèches parentales, 1981

Ministère du travail, Comité d'étude et de liaison des problèmes du travail féminin

Organisation et activités, 1965-1971

Commission harmonisation vie familiale et vie professionnelle, 1971-1981

Ministère de la Culture, École nationale des Beaux-Arts

Crèche de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, 1979-1981

Dossier Crèche/CAEBA (Centre d'activités des enfants des Beaux-Arts) : notes et correspondance, 1969-1981

Crèche des Beaux-Arts, organisation : notes manuscrites, articles de presse, notes, courriers, 1974-1981

Premier ministre, Commissariat général du Plan

Note introductive politique de la famille et de l'enfance, 1975

Notes sur « Prospective de la famille », 1973

Les femmes et le travail, 1975

Nouvelle politique de la famille, 1976

Sous-groupe n° 5 - Les aides à la famille, 1979

Groupe prospective Famille, 1978

Groupe administratif sur les activités féminines, 1979

Groupe emploi féminin, 1979-1980

Notes du groupe famille, 1980

Orientation de la politique familiale durant le IX^{e} Plan, 1982

Note sur l'évolution des femmes dans la société française, 1975

Premier ministre, Commissariat général du Plan, cinquième Plan

Groupe de travail n°4 (condition féminine), 1965

Groupe de Travail : Prestations familiales, 1966

Premier ministre, Commissariat général du Plan, sixième Plan

Projet de mandat pour un groupe « Prospective de la famille », 1972

Programme finalisé sur les crèches, Fiche de programme finalisée sur les crèches, Groupe de Travail n° 1 : Action Familiale, 1970

Quelques aspects du problème des femmes et du loisir, Les femmes et les loisirs, Quelques réflexions sur le loisir des femmes de 20 à 35 ans, 1968

Prestations familiales et natalité, Travail féminin et natalité politique de la mortalité, 1969

Premier ministre, Commissariat général du plan, Service affaires sociales,

Plan 6, crèches, 1970

Plan 8, condition féminine et famille, 1977-1980

Premier ministre, Commissariat général du plan, Dossiers du Conseil central de planification

Condition féminine, 1980

Cabinet de Monique Pelletier, ministre délégué chargé de la Famille et de la Condition féminine

Politique de la famille, 1978-1981

Les femmes et la famille, 1978-1981

Groupe de travail sur les activités féminines, 1978-1981

Dossiers suivis dont gardes d'enfants, 1978-1981

Les modes de garde des jeunes enfants, 1978-1981

Coupures de presse sur la garde des enfants, 1978-1981

Caisse nationale d'allocations familiales, Lettres et circulaires :

Étude CAF n°18 : les besoins fondamentaux du jeune enfant, colloque « famille et collectivités de jeunes enfants », 1976

CR du CPL « Familles », CR du colloque CNAF-ONU sur famille et collectivités de jeunes enfants, 1977

Colloque CNAF-ONU, l'enfant dans le budget des familles, 1977

Recherche active et films sur les modes de garde des jeunes enfants dans le XIVe arrondissement de Paris, 1979

Opération « crèches 100 millions », 1971

Financement des crèches parentales, 1981

Contrats de développement des crèches, enquête CAF-CNAF sur les modes de garde des jeunes enfants, 1982

Archives de Paris

3649W, Rectorat de Paris et services interacadémiques, secrétariat particulier du Recteur

Rentrées universitaires (dossiers annuels) - Vincennes : fonctionnement de la crèche et des crèches de Censier et d'Antony, 1969-1974

Incidents, agitation maintien de l'ordre : correspondance, articles et réponses aux articles, tracts, presse, 1969-1982

3653W, Cabinet du recteur Mallet

Œuvres universitaires et associations, 1969-1980

Archives départementales du Calvados

1J/64, Archives politiques et syndicales, petits fonds et pièces isolées, Université de Caen, mouvements politiques et étudiant

Affiches, pétitions, circulaires administratives, communiqués, tracts collectés à l'Université de Caen, 1970-1987

3016W, Université de Caen Basse-Normandie, Présidence et secrétariat général

Construction et extension de la crèche, 1979-1994

3184W, Cabinet du préfet, Dossiers suivis par le chef du bureau du Cabinet

Événements de mai 1968, mai 1968

2676W, Conseil général, Direction des services sociaux, mission protection maternelle et infantile

Rapports d'activité du service de PMI, 1970-1974

Archives départementales des Hauts-de-Seine

1208W, Université de Nanterre

PV du conseil de gestion, 1966-1970

Commission administrative, 1971-1974

Tracts des mouvements étudiants, 1969, 1971

Archives départementales du Rhône

4434W, Préfecture du Rhône, Cabinet du préfet

Associations étudiantes diverses surveillées, 1964-1970

Archives départementales des Yvelines

2626W, Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, Centre de la petite enfance d'Élancourt

Construction : notes, tableau récapitulatif de dépenses, extraits de délibérations, arrêtés préfectoraux, plan de financement, cession de terrain, plans, 1974-1980

Aménagement : dossier de marché, 1977

Projet de construction, 1978-1983

Archives de l’Université Paris Cité

818W, Université Paris VII, Conseil de l’université

Dossiers de séance, procès-verbaux, 1971-1985

Collections documentaires de l’Université Paris VII

Journaux et bulletins de l’université, 1970-2003

Bibliothèque universitaire de Paris 8

Fonds Vincennes, Université de Vincennes

Coupures de presse, 1968-2012

Photographies de la crèche de Vincennes, 1980

Mouvements étudiants : tracts et compte-rendu d’AG, 1969-1988

Bibliothèque Kandinsky

PAS, Fonds CollEx, Pastrana, Raul

Centre pour la petite enfance, 1969-1971

Centre de vie enfantine de l’Arche Guédon, Marne-la-Vallée, 1974-1977

Archives de crèches

Archives de la crèche Equal de l'université Lyon 2

Photographies, tracts, comptes-rendus, coupures de presse, notes, rapports, 1969-s.d.

Archives de la crèche « Les kangourous câlins » de l'université de Lille

Comptes-rendus, coupures de presse, notes, rapports, 1970-1993

Archives du Centre de la petite enfance de l'université de Caen

Photographies, tracts, comptes-rendus, coupures de presse, notes, rapports, 1970-1999

Archives privées

Archives de Françoise Lenoble-Prédine

Photographies, tracts, comptes-rendus, coupures de presse, notes, rapports, correspondances sur les crèches « sauvages » universitaires et les centres de la petite enfance, 1968-1979

Archives de l'ACEPP

Coupures de presse, rapports, 1978-1982

Archives de Sophie (collectif enfants-parents « Tobogan »)

Compte-rendu, coupures de presse, rapports, correspondance, notes manuscrites, préparation de cours, 1974-1985

Archives de Louise (collectif enfants-parents « La ribambelle » d'Angers)

Compte-rendu, coupures de presse, livret « La ribambelle », correspondance, compte-rendu du voyage au Québec, 1977-1982

Archives de Monique (collectif enfants-parents « Quel univers inventer ? »)

Livret « Qui ? », s.d.

Archives de Nicole (collectif enfants-parents « La ribambelle » de Lyon)

Agenda, coupures de presse, livret « Naissance(s) », 1979-1981

Archives du collectif « La ribambelle » d'Angers

Compte-rendu, coupures de presse, rapports, correspondance, notes manuscrites, 1978-1997

Archives de Madeleine (collectif enfants-parents « Tobogan »)

Compte-rendu, coupures de presse, rapports, correspondance, notes manuscrites, 1978-1982

Sources imprimées

D. ALDUY, B. FERRE, J.-E. ROULLIER, et FRANCE. GROUPE CENTRAL DES VILLES NOUVELLES, *8 centres de l'enfance*, Paris, Secrétariat général du Groupe central des villes nouvelles, 1978.

J. AUBRY, *La carence de soins maternels*, Paris, Presses Universitaires de France, 1955.

O. BAUDELOT et M. BREAUTE, « La crèche, ses objectifs, son évolution récente », *Cahiers du CRESAS*, Paris, INRP, 1979, p. 209-238.

F. BOURIT, P. HERNU, et M. PERROT, « Les salaires en 1982 », *Economie et Statistique*, n°154, 1983, p. 17-32.

J. BOWLBY, *Soins maternels et santé mentale*, Genève, Organisation mondiale de la santé, 1954.

O. BRUNET, « Constitution d'une équipe de psychologues au sein du service départemental de la P.M.I. Aspects historiques », *Enfance*, n°20, 1967, p. 361-364.

CENTRE INTERNATIONAL DE L'ENFANCE. SEMINAIRE et CENTRE INTERNATIONAL DE L'ENFANCE, *Séminaire sur les crèches*, Paris, Centre international de l'enfance, 1961.

A. CHARRAUD et A. CHASTAND, « L'aide à la famille en 1977 : prestations familiales et réduction d'impôt », *Economie et Statistique*, n°104, 1978, p. 21-34.

M. CHOQUET et F. DAVIDSON, « Le mode de garde et le développement physique et psycho-affectif du jeune enfant », *Enfance*, 1982, n°35, p. 323-334.

M. DAVID et G. APPELL, *Lóczy ou le maternage insolite*, Paris, Édition du Scarabée, 1973.

F. DAVIDSON, « Introduction au numéro thématique « Psychologie de la première enfance dans les services de la protection maternelle et infantile » », *Enfance*, n°20, 1967, p. 355-360.

F. DAVIDSON et P. MAGUIN, *Les crèches : réalisation, fonctionnement, vie et santé de l'enfant*, Paris, ESF, 1970.

DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS et DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, *Actes du Colloque Pères et paternité dans la France et l'Europe d'aujourd'hui*, Paris, Revue française des affaires sociales, 1988.

F. DOLTO, *La cause des enfants*, Paris, Robert Laffont, 1985.

N. FEUERHAHN, « « Toboggan » un collectif enfants-parents », *Informations sociales : bulletin mensuel à l'usage des services sociaux*, n°9-10, 1980, p. 38-46.

M.-M. FLAMBARD, R.-M. SANCHEZ, et F. SOULIMANT, *La crèche parentale, lieu d'évolution des fonctions maternelle et paternelle*, Centre national de la recherche scientifique, 1983.

J. GAUDIN, « Les emplois d'utilité collective. Premières caractéristiques issues d'une analyse d'expériences ressortissant au domainre socio-économique », *Travail et emploi*, n°12, 1982, p. 35-47.

J.-F. GERVET, *Le désir du père dans les crèches parentales*, René Descartes (Paris V), Paris, 1983.

D. HAMEL, P. TEMPLE, J.-M. GERASSI, et H. PRIEST, *Les modes de garde innovants de la petite enfance*, Paris, Délégation à l'emploi, 1980.

S. HERBINIERE-LEBERT, « Les classes « de nature » à l'école maternelle française », *International Journal of Early Childhood*, n°9, 1977, p. 158-163.

S. HERBINIERE-LEBERT, « Le rôle de l'école maternelle dans la première éducation », *Enfance*, n°7, 1954, p. 1-11.

J. KAGAN, « La famille et la crèche », *Enfance*, n°20, 1967, p. 415-422.

J. KAGAN, « Le perfectionnement du personnel du service départemental de la protection maternelle et infantile », *Enfance*, n°20, 1967, p. 427-442.

J.-C. KAUFMANN, *La garde des jeunes enfants : enjeu social*, Rennes, Association rennaise d'études sociologiques, 1978.

Y. LEMEL, « Éléments sur les budgets-temps des citadins », *Economie et Statistique*, n°33, 1972, p. 3-15.

I. LEZINE, « Recherches sur la prime enfance en France », *Enfance*, n°36, 1983, p. 139-151.

I. LEZINE, « Plaidoyer en faveur de la crèche », *Problèmes politiques et sociaux*, n°189, 1973, p. 11-12.

S. NETCHINE, « Rôle de la psychologue dans la crèche », *Enfance*, n°20, 1967, p. 387-413.

S. PASSARIS, « Les crèches parentales au fil des courants », *Les cahiers du GERFA*, 2001.

S. PASSARIS, *La participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance. 2. Le mouvement des crèches parentales et ses rapports avec les institutions*, Paris, EHESS-CIRED, 1984.

S. PASSARIS, *La participation parentale dans les modes d'accueil de la petite enfance. 4. Eléments pour une politique favorisant la participation parentale*, Paris, EHESS-CIRED, 1984.

M. PERROT, « Les salaires d'octobre 1976 à octobre 1977 », *Economie et Statistique*, n°96, 1978, p. 55-64.

B. ROUSSILLE et N. BOUYALA, *L'enfant dans la vie. Une politique pour la petite enfance*, Paris, Secrétariat d'Etat à la famille, 1982.

M. SALTIEL et É. SULLEROT, *Les crèches et les équipements d'accueil pour la petite enfance*, Paris, Hachette, 1974.

M. SOULE, J. NOËL, et N. LEBLANC, « L'hygiène mentale infantile et les modes d'accueil des jeunes enfants », *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, Presses Universitaires de France, 2004, p. 2577-2593.

R.A. SPITZ, *La première année de la vie de l'enfant : genèse des premières relations objectales*, Paris, Presses universitaires de France, 1958.

UNIVERSITE PARIS DAUPHINE, *Dauphine : de l'expérimentation à l'innovation*, Paris, Textuel, 2009.

Presse

Libération, « Petites annonces », 1975-1981

Gazette des collectifs enfants-parents, 1980-1985

Le torchon brûle, 1971- 1973

Antoinette, 1968-1981

Des femmes en mouvement, 1977-1981

Cahiers du féminisme, 1977-1981

Bibliothèque Marguerite Durand, Dossier documentaire « crèches », DOS 360 CRE

Bibliographie

C. ACHIN et L. BERENI, « Comment le genre vint à la science politique », *Dictionnaire. Genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 13-42.

M.-C. ALLAM, « « Innover » au service de quelle école ? Socio-histoire des discours sur l'innovation pédagogique entre 1974 et 1984 », *Specificites*, n°10, 2017, p. 38-60.

M.-C. ALLAM, « Quand la participation met en cause l'institution scolaire. L'expérience controversée des écoles expérimentales de la Villeneuve à Grenoble (1972-2005) », *Participations*, n°19, 2017, p. 163-185.

A.-C. AMBROISE-RENDU, « Un siècle de pédophilie dans la presse (1880-2000) : accusation, plaidoirie, condamnation », *Le Temps des médias*, n°1, 2003, p. 31-41.

J. ANCELIN, *L'action sociale familiale et les caisses d'allocations familiales : un siècle d'histoire*, Paris, La Documentation française, 1997.

G. ANZALONE, « L'agriculture biologique », *L'alimentation à découvert*, Paris, CNRS Éditions, 2017, p. 122-123.

G. APPELL, « Les images dans mon travail en pouponnière (1948-1989) », *Vidéo et accueil des jeunes enfants*, Toulouse, Érès, 2002, p. 45-51.

J.-R. APPELL, « L'observation en multi-accueil », *Spirale – Revue de recherches en éducation*, n°97, 2021, p. 141-143.

C. ARGIBAY, « De la transgression acceptée à la réprobation généralisée », *Terrains travaux*, n°22, 2013, p. 41-58.

C. ARGIBAY, « Un parti en quête de relais. L'établissement des liens entre le Parti socialiste et les organisations étudiantes (1969-1986) », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n°97, 2014, p. 87-108.

P. ARIES, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime*, Paris, Plon, 1960.

P. ARTIERES, *Miettes : éléments pour une histoire infra-ordinaire de l'année 1980*, Paris, Verticales, 2016.

P. ARTIERES et M. ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *68 : une histoire collective, 1962-1981*, Paris, la Découverte, 2008.

J.-Y. AUTHIER, A. COLLET, C. GIRAUD, J. RIVIERE, et S. TISSOT, « Introduction », *Les bobos n'existent pas*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2020, p. 7-16.

C. AUZIAS, *Mémoires libertaires : Lyon 1919-1939*, Paris, L'Harmattan, 1993.

L. BACHMANN, D. GOLAY, F. MESSANT, M. MODAK, C. PALAZZO, et M. ROSENDE, « Famille-travail : une perspective radicale ? », *Nouvelles Questions Feministes*, n°23, 2004, p. 4-10.

I. BACKOUCHE et S. KOTT, « L'Individu social », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n° 47, 2002, p. 2-3.

D. BAILLARGEON, « Histoire orale et histoire des femmes : itinéraires et points de rencontre », *Recherches féministes*, n°6, 1993, p. 53-68.

N. BAJOS, P. OUSTRY, H. LERIDON, J. BOUYER, N. JOB-SPIRA, D. HASSOUN, et L. COCON, « Les inégalités sociales d'accès à la contraception en France », *Population*, n°59, 2004, p. 479-502.

L. BANTIGNY, *1968 : de grands soirs en petits matins*, Paris, Le Seuil, 2018.

L. BANTIGNY, F. BUGNON, et F. GALLOT (dir.), *« Prolétaires de tous les pays, qui lave vos chaussettes ? » : le genre de l'engagement dans les années 1968*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

C. BARD, *Féminismes : 150 ans d'idées reçues*, Paris, Le Cavalier bleu, 2020.

C. BARD, *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

C. BARD, *Les femmes dans la société française au 20e siècle*, Paris, Armand Colin, 2003.

C. BARRERA et V. CASTAGNET, *Décider en éducation : entre normes institutionnelles et pratiques des acteurs du XVe siècle à nos jours*, Villeneuve D'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2019.

M.-A. BARRERE-MAURISSON et S. LEMIERE, « Entre statut professionnel et politique familiale : l'emploi des assistantes maternelles en France », *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, n°4, 2006.

S. BARTHELEMY et L. JEANNIN, « Histoire et courants architecturaux du bâtiment scolaire, une nouvelle ère à venir ? », *Tréma*, n°52, 2019.

J. BAUBEROT, « La morale laïque, hier, aujourd'hui, demain », in L. LOEFFEL (dir.), *École, morale laïque et citoyenneté aujourd'hui*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2009, p. 37-43.

C. BAUDELOT et R. ESTABLET, *Allez les filles !*, Paris, Le Seuil, 1992.

O. BAUDELOT, « La crèche et les parents : l'histoire d'une ouverture », *Ouvertures : l'école, la crèche, les familles*, Paris, INRP - L'Harmattan, 1984, p. 75-96.

S. BEAUD, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique» », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n°9, 1996, p. 226-257.

S. BEAUD et F. WEBER, *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2010.

E. BECCHI et D. JULIA (dir.), *Histoire de l'enfance en Occident. 2, Du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2004.

V. BEILLAN, « La garde des enfants : des pratiques socialement différenciées », *Sociétés contemporaines*, n°8, 1991, p. 101-106.

P. BEN SOUSSAN, « Retrouver la pomme, sans la morsure dedans », *Ça mord à la crèche*, Toulouse, Érès, 2009, p. 7-25.

B. BENOIT, C. CHEVANDIER, G. MORIN, G. RICHARD, et G. VERGNON (dir.), *À chacun son Mai ? : Le tour de France de mai-juin 1968*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

A. BENSA et E. FASSIN, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n°38, 2002, p. 5-20.

L. BERENI, « Peut-on faire une sociologie féministe du féminisme ? De la division sexuelle du travail à l'espace de la cause des femmes », *Je travaille, donc je suis*, Paris, La Découverte, 2018, p. 255-265.

L. BERENI, « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes », *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 27-41.

L. BERENI, « Du MLF au Mouvement pour la parité », *Politix*, n°78, 2007, p. 107-132.

L. BERENI et A. REVILLARD, « La dichotomie « public-privé » à l'épreuve des critiques féministes : de la théorie à l'action publique », *Genre et action publique : la frontière public-privé en question*, Paris, L'Harmattan, 2009, p 27-55.

S. BEROUD, « Des années de conquête au temps du repli : des parcours syndicaux au long cours », *Changer le monde, changer sa vie : enquête sur les militantes et les militants des années 1968 en France*, Arles, Actes Sud, 2018, p. 45-72.

C. BIZERN, *Pratiques d'une utopie, utopies de la pratique*, Paris, Editions de l'Oeil, 2020.

V. BLANCHARD et D. NIGET, *Mauvaises filles : incorrigibles et rebelles*, Paris, Textuel, 2016.

F. BLOCH et M. BUISSON, « La disponibilité à l'enfant : le don et la norme », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°57, 1999, p. 17-29.

F. BLOCH et M. BUISSON, *La garde des enfants, une histoire de femmes : entre don, équité et rémunération*, Paris, L'Harmattan, 1998.

M. BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Malakoff, Dunod, 1949.

F. BLUM, *Genre de l'archive : constitution et transmission des mémoires militantes*, Paris, CODHOS, 2017.

P. BOINO, *L'Intégration fonctionnelle des centres urbains périphériques dans la métropole lyonnaise. A travers l'exemple de la diffusion des modes de garde*, Thèse de doctorat sous la direction de Marc Bonneville, Université Lumière Lyon 2, 1999.

L. BOLTANSKI, *Prime éducation et morale de classe*, Paris, Mouton, 1969.

Y. BONNARDEL, *La domination adulte : l'oppression des mineurs*, Breux-Jouy, Le Hêtre Myriadis, 2020.

D. BONNET et L. POURCHEZ, « Introduction », *Du soin au rite dans l'enfance*, Toulouse, Érès, 2007, p. 11-39.

C. BONVALET, C. CLEMENT, et J. OGG, *Réinventer la famille : l'histoire des baby-boomers*, Paris, Presses universitaires de France, 2011.

G. BORDET-KERHARO, *La résidence universitaire Jean Zay d'Antony de 1945 à 2003*, Mémoire de recherche sous la direction de Gérad Monnier, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2003.

O. BORRAZ et É. RUIZ, « Saisir l'État par son administration pour une sociologie des rouages de l'action publique », *Revue française de science politique*, n°70, 2020, p. 7-20.

O. BORRAZ et É. RUIZ, « Vers une histoire de l'intelligence administrative », *Le Mouvement Social*, n°273, 2020, p. 3-12.

S. BOSC, *Stratification et classes sociales : la société française en mutation*, Paris, Armand Colin, 2011.

C. BOUGEARD, « Marie-Madeleine Dienesch : une carrière politique féminine méconnue », *Clio. Histoire Femmes et Sociétés*, n°8, 1998.

F. BOUILLON, « Ce que l'ethnologue fait à (et de) la réalité », *Les mondes du squat*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p. 221-232.

Y. BOULBES, *L'histoire des maisons maternelles, entre secours et redressement : l'exemple du département de l'Aude*, Paris, L'Harmattan, 2005.

P. BOURDELAIS et V. GOURDON, « L'histoire de la famille dans les revues françaises (1960-1995) : la prégnance de l'anthropologie », *Annales de Démographie Historique*, n°2, 2001, p. 5-48.

S. BOUSSION, M. GARDET, et M. RUCHAT, *L'Internationale des républiques d'enfants*, Paris, Anamosa, 2020.

P. BOUTELOUP et C.-J. DELPY, « Histoire d'une femme singulière », *Spirale – Revue de recherches en éducation*, n°38, 2006, p. 25-28.

C. BOUVE, « L'éducation des jeunes enfants en crèches : quel renouvellement des normes politiques ? », *Sociographe*, n°71, 2020, p. 10-22.

C. BOUVE, *L'utopie des crèches françaises au XIX^e siècle : un pari sur l'enfant pauvre : essai socio-historique*, Bern, Peter Lang, 2010.

C. BOUVE, *Les crèches collectives : usagers et représentations sociales*, Paris, L'Harmattan, 2001.

C. BOUVE et C. SELLENET, *Confier son enfant : l'univers des assistantes maternelles*, Paris, Autrement, 2011.

D. BOYER, « Normes et politique familiale : la question du libre choix du mode de garde », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°57, 1999, p. 75-84.

M. BRACKE, « Between the transnational and the local: mapping the trajectories and contexts of the Wages for Housework campaign in 1970s Italian feminism », *Women's History Review*, n°22, 2013, p. 625-642.

M. BRACKE, R. CLIFFORD, C. DONERT, R. GLYNN, J. MCLELLAN, et S. TODD, « Women, Work and Value in Post-War Europe: Introduction », *Contemporary European History*, n°28, 2019, p. 449-453.

H. BRAHIC-LARRIVE, *Les crèches : des enfants à la consigne ?*, Paris, Le Seuil, 1978.

R. BRANCHE, *Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? Enquête sur un silence familial*, Paris, La Découverte, 2020.

R. BRANCHE, « Le sexe, le genre et la parole : quand une femme interroge des hommes sur les violences infligées », *Quand les femmes témoignent. Histoire orale, histoire des femmes, mémoire des femmes*, Paris, Publisud, 2009, p. 217-226.

P. BRIDE et J.-M. ZAKHARTCHOUK (dir.), *Mai 68 et l'école*, Paris, CRAP-Cahiers pédagogiques, 2008.

G. BRUCY, P. CAILLAUD, E. QUENSON, et L. TANGUY, *Former pour réformer : retour sur la formation permanente, 1945-2004*, Paris, La Découverte, 2007.

A. BRUEL et J. FAGET, *De la parenté à la parentalité*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 2001.

B. BRUNETEAU, « Le « Mythe de Grenoble » des années 1960 et 1970. Un usage politique de la modernité », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°58, 1998, p. 111-126.

S. BUZZI, J.-C. DEVINCK, et P.-A. ROSENTAL, « Le temps des critiques (1965-1979) », *La santé au travail. 1880-2006.*, Paris, La Découverte, 2006, p. 77-85.

M.-L. CADART, *Des parents dans les crèches, utopie ou réalité ?*, Paris, Érès, 2006.

R. CAFFARI, A.-C. RONDINEAU, et É. SCHEURER, *Observer le jeune enfant en lieu d'accueil*, Toulouse, Érès, 2019.

R. CAILLOIS, *L'homme et le sacré*, Paris, Gallimard, 2008.

C. CALDERARO, « La critique féministe-marxiste : du travail domestique aux théories de la reproduction sociale », *Travail, genre et societes*, n°48, 2022, p. 113-128.

C. CAPUANO, *Vichy et la famille : Réalités et faux-semblants d'une politique publique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.

C. CARDI, L. ODIER, M. VILLANI, et A.-S. VOZARI, « Penser les maternités d'un point de vue féministe », *Genre, sexualité & société*, n°16, 2016.

C. CARDON-QUINT, « La révolution managériale oubliée d'Olivier Guichard (1969-1972) », *Décider en éducation : entre normes institutionnelles et pratiques des acteurs du XVe siècle à nos jours*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2019, p. 201-216.

M. CARTIER, A. COLLET, E. CZERNY, P. GILBERT, M.-H. LECHIEN, et S. MONCHATRE, « Pourquoi les parents préfèrent-ils la crèche ? Les représentations hiérarchisées des modes de garde professionnels », *Revue française des affaires sociales*, n°2, 2017.

M. CARTIER, E. MEURET-CAMPFORT, et M.-H. LECHIEN, « Hiérarchies et conflictualité dans l'accueil des petits enfants », *Sociétés contemporaines*, n°95, 2014.

C. CASTELAIN-MEUNIER, *L'instinct paternel : plaidoyer en faveur des nouveaux pères*, Paris, Larousse, 2019.

L. CECOTTI STIEVENARD, « Françoise Dolto et la radio : psychanalyse et éducation », *Revue française de psychanalyse*, n°81, 2017, p. 517-524.

N. CHAMBELLAND-LIEBAULT, « Les bébés dans le code du travail », *Cahiers Jaurès*, n°165-166, 2002, p. 23-38.

J.-C. CHAMBOREDON et J. PREVOST, « Le métier d'enfant », *Revue française de sociologie*, n°14, 1973.

C. CHAMPAGNE, A. PAILHE, et A. SOLAZ, « Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quelles évolutions en vingt-cinq ans ? », *Économie et statistique*, n°478-480, 2015, p. 209-242.

P. CHAMPAGNE, F. DESCAMPS, P. JOUTARD, M. PRAZAN, F. d'ALMEIDA, et D. MARECHAL, *L'histoire orale en questions*, Bry-sur-Marne, INA, 2013.

V. CHANTSEVA, « Normes de l'éducation de la « propreté » en France au XX^e^ siècle », *La revue internationale de l'éducation familiale*, n°47, 2020, p. 169-189.

S. CHAPERON, « Une génération d'intellectuelles dans le sillage de Simone de Beauvoir », *Clio. Histoire Femmes et Sociétés*, n°13, 2001, p. 99-116.

S. CHAPERON, « Le Mouvement Jeunes femmes 1946-1970 : de l'Évangile au féminisme », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015)*, n°146, 2000, p. 153-183.

S. CHAPERON, *Les années Beauvoir : 1945-1970*, Paris, Fayard, 2000.

S. CHAPERON, « La radicalisation des mouvements féminins français de 1960 à 1970 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°48, 1995, p. 61-74.

M. CHARPENEL, *« Le privé est politique ! » : sociologie des mémoires féministes en France*, Thèse de doctorat sous la direction de Marie-Claire Lavabre, Institut d'études politiques de Paris, Paris, 2014.

A.-M. CHATELET, *Le souffle du plein air : histoire d'un projet pédagogique et architectural novateur (1904-1952)*, Genève, MētisPresses, 2011.

H. CHAUCHAT, *La voie communautaire*, Paris, Presses de la Sorbonne, 1980.

D. CHAUFFAUT et S. LEVEQUE, « Femmes, mères, épouses et travailleuses : les représentations parlementaires des rôles sexués au travers des débats sur les politiques de conciliation (1965-2010) », *Revue française des affaires sociales*, n°2, 2012, p. 12-31.

S. CHAUVEAU, « Les espoirs déçus de la loi Neuwirth », *Clio. Histoire Femmes et Sociétés*, n°18, 2003, p. 223-239.

M. CHAUVIERE, « La parentalité comme catégorie de l'action publique », *Informations sociales*, n°149, 2008, p. 16-29.

M. CHAUVIERE, M. SASSIER, et B. BOUQUET (dir.), *Les implicites de la politique familiale : approches historiques, juridiques et politiques*, Paris, Dunod, 2000.

M. CHRISTIAN, « Un autre printemps des crèches ? Le développement des crèches est-allemandes des années 1950 aux années 1980 », *Annales de démographie historique*, n°137, 2019, p. 185-215.

M. CHRISTIAN, « La petite enfance : terrain féminin ou terrain féministe ? Les femmes dans l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (1948-fin des années 1980) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°49, 2019, p. 261-281.

I. CLAIR, « Faire du terrain en féministe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°213, 2016, p. 66-83.

V. CLAUDE, « De « l'ensemble » à la ville : flottements des années 1960 et puissance de « l'extra-territorialité » », *Histoire urbaine*, n°17, 2006, p. 27-45.

A. CLERVAL, « Les dynamiques spatiales de la gentrification à Paris », *Cybergeo: European Journal of Geography*, Espace, Société, Territoire, document 505, mis en ligne le 20 juillet 2010.

A. Clerval, *La gentrification à Paris intra-muros : dynamiques spatiales, rapports sociaux et politiques publique*s, Thèse de doctorat sous la direction de Pierre Petsimeris, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2008.

COLLECTIF DE LA GRANDE COTE, *Lyon en luttes dans les années 68 : lieux et trajectoires de la contestation*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2018.

V. COLLET, « « Français-immigrés : même biberon ! » : la « crèche sauvage » de Nanterre université et la repolitisation de la défense des immigrés (1968-1971) », Institut des sciences sociales du politique de Nanterre, Séminaire sciences sociales et immigration, 4 novembre 2011.

C. COLLOMBET, « Histoire des congés parentaux en France. Une lente sortie du modèle de rémunération de la mère au foyer », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°122, 2016, p. 111-122.

J. COMMAILLE, « Les injonctions contradictoires des politiques publiques à l'égard des femmes », *Masculin-Féminin questions pour les sciences de l'homme*, Presses Universitaires de France, 2001, p. 129-148.

J.-F. CONDETTE, « Le recteur d'académie, « soldat inconnu » du développement de l'Instruction publique ? », *Les recteurs : Deux siècles d'engagements pour l'École (1808-2008)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 7-20.

J.-F. CONDETTE, « « Autour de mai 1968 » : de la faculté des Lettres à l'Université de Lille 3 : une mutation accélérée (1968-1970) », *Revue du Nord*, n°359, 2005, p. 139-176.

A. CONTREPOIS, *Les jeunes enfants et la crèche : une histoire à travers l'histoire de la crèche laïque du Quartier Saint-Fargeau, Paris 20ème*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2006.

A. COVA, *Féminismes et néo-malthusianismes sous la III^e^ République : « la liberté de la maternité »*, Paris, L'Harmattan, 2011.

A. COVA, « Où en est l'histoire de la maternité ? », *Clio. Histoire Femmes et Sociétés*, n°21, 2005, p. 189-211.

A. COVA, « Généalogie d'une conquête. Maternité et droits des femmes en France fin XIX^e^-XX^e^ siècles », *Travail, genre et sociétés*, n°3, 2000, p. 137-159.

A. COVA, *Maternité et droits des femmes en France : XIX^e^-XX^e^ siècles*, Paris, Anthropos, 1997.

L.L. COZANET et C. DORMOY-RAJRAMANAN, « Une origine, deux destins ? : Les centres universitaires de Dauphine et Vincennes de 1968 aux années 1970 », *De l'université de Paris aux universités d'Île-de-France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 271-283.

G. CRESSON, « Indicible mais omniprésent : le genre dans les lieux d'accueil de la petite enfance », *Cahiers du Genre*, n°49, 2010, p. 15-33.

S. CROMER, S. DAUPHIN, et D. NAUDIER, « L'enfance, laboratoire du genre. Introduction », *Cahiers du Genre*, n°49, 2010, p. 5-14.

M. DAGNAUD et D. MEHL, *L'Élite rose. Sociologie du pouvoir socialiste. 1981-1986*, Paris, Ramsay, 1988.

P. DASI, « Apprendre la nature à l'école primaire française (1867-1909) », *Éducation relative à l'environnement. Regards - Recherches - Réflexions*, n°16, 2021.

V. DE LUCA BARRUSSE et C. ROLLET, *La pouponnière de Porchefontaine : l'expérience d'une institution sanitaire et sociale*, Paris, L'Harmattan, 1999.

A. DEBARRE, « La genèse des ENSA parisiennes : entre libéralisme hérité et autorité contestée », Carnet de recherches du Comité d'histoire du ministère de la Culture sur les politiques, les institutions et les pratiques culturelles, 4 mai 2020. En ligne : https://chmcc.hypotheses.org/10905 [consulté le 01/04/2023]

G. DELAISI et S. LALLEMAND, *L'Art d'accommoder les bébés : 100 ans de recettes françaises de puériculture*, Paris, Le Seuil, 1980.

F. DELAUNAY, « Des sculptures récréatives des années 1970 aux aires de jeux contemporaines à la Grande Borne : jouer n'est pas joué : le cas de la Grande Borne, opération d'aménagement français emblématique d'un urbanisme dédié à l'enfant », *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, n°30, 2018.

C. DELPHY, « Par où attaquer le « partage inégal » du « travail ménager » ? », *Nouvelles Questions Féministes*, n°22, 2003, p. 47-71.

F. DELPY, « Les langues étrangères dès l'école maternelle », *Spirale - Revue de recherches en éducation*, n°22, 2005, p. 139-148.

Q. DELUERMOZ et P. SINGARAVELOU, *Pour une histoire des possibles : analyses contrefactuelles et futurs non advenus*, Paris, Points, 2019.

J. DELUMEAU, *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 2000.

Y. DENECHERE, « Diplomaties privées et autonomisation des ONG humanitaires dans l'espace de la cause des enfants », *Monde(s)*, n°5, 2014, p. 119-135.

Y. DENECHERE et D. NIGET, *Droits des enfants au XX^e siècle : Pour une histoire transnationale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.

F. DESCAMPS, « Un moment « Sciences sociales » au ministère de l'Économie et des Finances 1962-1972 ? Leçons pour le temps présent », *Gestion Finances Publiques*, n°6, 2018, p. 106-111.

F. DESCAMPS (dir.), *Les sources orales et l'histoire : récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Rosny-sous-bois, Bréal, 2006.

F. DESCAMPS, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2005.

F. DESCARRIES et C. CORBEIL (dir.), *Espaces et temps de la maternité*, Montréal, Ed. du remue-ménage, 2002.

F. DESCARRIES et C. CORBEIL, « Entre discours et pratiques : l'évolution de la pensée féministe sur la maternité depuis 1960 », *Nouvelles Questions Féministes*, n°15, 1994, p. 69-93.

F. DESCARRIES et C. CORBEIL, « Penser la maternité : les courants d'idées au sein du mouvement contemporain des femmes », *Recherches sociographiques*, n°32, 1991, p. 347-366.

F. DESCARRIES et C. CORBEIL, « La maternité : un défi pour les féministes », *Revue internationale d'action communautaire*, n°58, 1987, p. 141-153.

A. DESVIGNES, « Les enjeux de la participation dans le monde universitaire de la loi Faure à l'abrogation de la loi Sauvage (1968-1981) », *Histoire Politique. Revue du Centre d'histoire de Sciences Po*, n°37, 2019.

A. DESVIGNES, « Les présidents d'université et le pouvoir central (1970-1981) », *Décider en éducation : Entre normes institutionnelles et pratiques des acteurs du XVe siècle à nos jours*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2019, p. 217-230.

A.-M. DEVREUX, « Des hommes dans la famille. Catégories de pensée et pratiques réelles », *Actuel Marx*, n°37, 2005, p. 55-69.

C. DORMOY-RAJRAMANAN, *Sociogenèse d'une invention institutionnelle : le centre universitaire expérimental de Vincennes*, Thèse de doctorat sous la direction de Bernard Pudal, Paris 10, Nanterre, 2014.

C. DORMOY-RAJRAMANAN, B. GOBILLE, et É. NEVEU, *Mai 68 par celles et ceux qui l'ont vécu*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2018.

F. DOSSE, *Le pari biographique : écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2011.

L. DOUZOU, « De l'histoire orale à une « idéologie du témoignage » : autopsie d'une régression », in L. CAPDEVILA et P. HARISMENDY (dir.), *L'engagement et l'émancipation : Ouvrage offert à Jacqueline Sainclivier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 295-308.

L. DOUZOU, « Les silences d'un résistant », *Le Genre humain*, n°53, 2012, p. 21-27.

L.L. DOWNS, *Histoire des colonies de vacances*, Paris, Perrin, 2009.

M. DREYFUS, « La polyclinique des Bluets et les débuts de l'accouchement sans douleur (1938-1957) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°53, 1999, p. 27-33.

G. DREYFUS-ARMAND, « D'un mouvement étudiant l'autre : la Sorbonne à la veille du 3 mai 1968 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°11, 1988, p. 136-147.

G. DREYFUS-ARMAND, R. FRANK, et M.-F. LEVY (dir.), *Les années 68 : le temps de la contestation*, Bruxelles, Complexe, 2000.

G. DREYFUS-ARMAND et L. GERVEREAU (dir.), *Mai 68 : les mouvements étudiants en France et dans le monde*, Paris, BDIC, 1988.

G. DREYFUS-ARMAND et M. REBERIOUX, « La Sorbonne occupée. Entretien avec Madeleine Rébérioux », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°11, 1988, p. 154-159.

M. DUBESSET et M. ZANCARINI-FOURNEL, *Maternités. Saint-Etienne (1848-1948)*, Diplôme d'études approfondies, Université Lyon 2, Lyon, 1983.

S. DUBUISSON-QUELLIER, « Résister à la consommation de masse », *La consommation engagée*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018, p. 77-105.

S.G. DUFAULT et C.C. MEUNIER, « Masculinités et familles en transformation », *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, n°26, 2017.

R. DUGRAVIER et A. GUEDENEY, « Contribution de quatre pionnières à l'étude de la carence de soins maternels », *La psychiatrie de l'enfant*, 2006, p. 405-442.

J. DUMAZEDIER, « Echange et projets, La révolution du temps choisi. », *Revue française de sociologie*, n°22, 1981, p. 273-277.

I. ELOIT, « Trouble dans le féminisme », *20 21. Revue d'histoire*, n°148, 2020, p. 129-145.

J. FAGNANI, « L'intégration progressive du modèle de « la mère qui travaille » », *Spirale – Revue de recherches en éducation*, n°18, 2001, p. 139-155.

J. FAGNANI, « La politique d'accueil de la petite enfance en France : ombres et lumières », *Travail, genre et societes*, n°6, 2001, p. 105-119.

A. FARGE, « Penser et définir l'événement en histoire », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n°38, 2002, p. 67-78.

F. FAŸ-SALLOIS, *Les nourrices à Paris au XIX^e siècle*, Paris, Payot & Rivages, 1996.

S. FEDERICI, *Point zéro : propagation de la révolution : travail ménager, reproduction sociale, combat féministe*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 2016.

V. FESCHET, « « Nouveaux pères » et « dernières épouses ». », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n°42, 2004, p. 33-52.

O. FILLIEULE, S. BEROUD, C. MASCLET, et I. SOMMIER (dir.), *Changer le monde, changer sa vie : enquête sur les militantes et les militants des années 1968 en France*, Arles, Actes Sud, 2018.

A. FINE, « Le nourrisson à la croisée des savoirs », *Annales de Démographie Historique*, n°1, 1994, p. 203-214.

A. FINE, C. KLAPISCH-ZUBER, et D. LETT, « Liens et affects familiaux », *Clio. Histoire Femmes et Sociétés*, n°34, 2011, p. 7-16.

H. FLECKINGER, *Cinéma et vidéo saisis par le féminisme (France, 1968-1981)*, Thèse de doctorat sous la direction de Nicole Brenez, Paris 3, 2011.

F. FONTAINE, « La C.F.D.T. et l'autogestion », *Autogestions*, n°16, 1971, p. 79-128.

Y. FORESTIER, « Mai 68 et les paradoxes de la modernisation de l'école », *Carrefours de l'éducation*, n°29, 2010, p. 181-196.

S. FORTINO, « De filles en mères. La seconde vague du féminisme et la maternité », *Clio. Histoire Femmes et Sociétés*, n°5, 1997.

D. FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, « Controverses et anathèmes au sein du féminisme français des années 1970 », *Cahiers du Genre*, n°39, 2005, p. 13-26.

H. FRYDMAN et C.-L. GAILLARD, « Écrire l'histoire des petites annonces », *Histoire, économie société*, n°39, 2020, p. 5-9.

C. GABORIAUX, « Une construction sociale de l'utilité publique. Associations et fondations devant le Conseil d'État (1870-1914) », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n°109, 2017, p. 57-79.

A. GAIDE, *Les étudiant-e-s parents. Enquête sur les normes de jeunesse dans l'enseignement supérieur français*, Thèse de doctorat sous la direction d'Agnès Van Zanten et Anne Révillard, Institut d'études politiques de Paris, 2020.

E. GALERAND et D. KERGOAT, « Le potentiel subversif du rapport des femmes au travail », *Nouvelles Questions Feministes*, n°27, 2008, p. 67-82.

F. GALLOT, *Travail reproductif et mouvements sociaux en France depuis 1945*, Habilitation à diriger des recherches, ENS de Lyon, 2023.

A.-L. GARCIA, « Solitudes maternelles, solidarités publiques et entraides privées : les mères célibataires dans la France de la fin du vingtième siècle », *Modern & Contemporary France*, n°23, 2015, p. 475-490.

A.-L. GARCIA, E. GRATTON, et K. LENZ, « Paternité et Société. Métamorphoses d'une figure genrée », *Trivium. Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales - Deutsch-französische Zeitschrift für Geistes- und Sozialwissenschaften*, n°34, 2022.

S. GARCIA, « Construction de l'autonomie professionnelle et assignation des parents à une position de profanes dans les crèches parentales », *« Être un bon parent » : une injonction contemporaine*, Paris, Presses de l'EHESP, 2014, p 229-244.

S. GARCIA, *Mères sous influence : de la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte, 2011.

P. GARNIER, « Ariès : entre histoire, philosophie sociale et connaissance ordinaire des enfants », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, n°54, 2021, p. 35-52.

P. GARNIER, « Préscolarisation ou scolarisation ? L'évolution institutionnelle et curriculaire de l'école maternelle », *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation*, n°169, 2009, p. 5-15.

P. GARNIER, *Ce dont les enfants sont capables : marcher, travailler, nager*, Paris, Métailié, 1995.

A. GAUTIER et J. HEINEN (dir.), *Le sexe des politiques sociales*, Paris, Côté-femmes, 1993.

B. GEAY, « Les relations entre parents et personnels d'accueil de jeunes enfants. La transmission des normes au prisme des rapports entre classes sociales », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°118, 2014, p. 35-44.

E. GENARD, A. LE BRAS, P. MARQUIS, M. ROSSIGNEUX-MEHEUST, et L. ZAPPI, « Les liens familiaux à l'épreuve des institutions disciplinaires », *Le Mouvement Social*, n°279, 2022, p. 3-15.

F. GEORGI, « Autogestion », *Histoire globale des socialismes, XIX^e^-XXI^e^ siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2021, p. 55-65.

M. GILIS, *Du privé au politique, du politique au privé. L'expérience de libération sexuelle des militantes du Mouvement des femmes en Bretagne et Pays de la Loire (1970 – 1981)*, These de doctorat sous la direction de Christine Bard, Angers, 2022.

I. GIMENEZ, *Devenir prisonnier·e politique. Une histoire sociale et genrée de la prison politique en fin et sortie de dictature. Espagne, 1963-1987*, Thèse de doctorat sous la direction de Laurent Douzou et Mercedes Yusta, Université Lumière Lyon 2, 2022.

B. GOBILLE, « L'événement Mai 68. Pour une sociohistoire du temps court », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°63, 2008, p. 321-349.

P. GOETSCHEL et C. GRANGER, « « L'événement, c'est ce qui advient à ce qui est advenu... » », *Sociétés & Représentations*, n°32, 2012, p. 167-181.

S. GOJARD, *Le métier de mère*, Paris, La Dispute, 2010.

S. GOJARD, « L'alimentation dans la prime enfance. Diffusion et réception des normes de puériculture », *Revue française de sociologie*, n°41, 2000, p. 475-512.

D. GRANGER, « Réflexion sur les enjeux sociaux de la politique québécoise des garderies des années 1970-1982 », *Sociologie et sociétés*, n°19, 1987, p. 73-82.

G. GROS, « Philippe Ariès, entre traditionalisme et mentalités. Itinéraire d'un précurseur », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°90, 2006, p. 121-140.

M. GROSS, « Histoire des revendications homoparentales en France », *Bulletin d'histoire politique*, n°18, 2010, p. 113-123.

J. GUILHAUMOU, « Autour du concept d'agentivité », *Rives méditerranéennes*, n°41, 2012, p. 25-34.

J. GUIMIER, *Des enfants à l'université - La crèche de Vincennes Paris 8*, Octaviana, bibliothèque numérique de l'Université Paris 8, 2019.

L. GUTIERREZ, « État de la recherche sur l'histoire du mouvement de l'éducation nouvelle en France », *Carrefours de l'éducation*, n°31, 2011, p. 105-136.

L. GUTIERREZ, « La Ligue internationale pour l'Éducation nouvelle », *Spirale – Revue de recherches en éducation*, n°45, 2010, p. 29-42.

L. GUTIERREZ, L. BESSE, et A. PROST, *Réformer l'école : l'apport de l'Éducation nouvelle (1930-1970)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2012.

B.J. HAKE, « L'éducation permanente et le Conseil de l'Europe : le rôle oublié des réseaux français », *Éducation Permanente*, n°220-221, 2019, p. 295-314.

D. HAMELINE, « Nouvelle ? Vous avez dit « nouvelle » ? », *Cahiers pédagogiques*, n°395, 2001, p. 31-33.

J. HASSOUN, *Entre la mort et la famille, l'espace crèche : ou histoire des tribulations d'un psychanalyste dans des crèches départementales et de ce qu'il put y entendre de la misère du salariat et de l'enfant pris dans l'étau du règne de la nécessité*, Paris, François Maspéro, 1973.

H. HATZFELD, *La politique à la ville : Inventions citoyennes à Louviers (1965-1983)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022.

J. HEINEN, H. HIRATA, et R. PFEFFERKORN, « Politiques publiques et articulation vie professionnelle / vie familiale », *Cahiers du Genre*, n°46, 2009, p. 5-16.

F. HURSTEL, « Mai 68, le Paterfamilias est mort... que vivent les pères ! », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, n°41, 2008, p. 95-112.

F. HURSTEL, *La déchirure paternelle*, Paris, Presses universitaires de France, 1996.

C. IBOS, « Éthiques et politiques du care. Cartographie d'une catégorie critique », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°49, 2019, p. 181-219.

A. IDIER, *Les vies de Guy Hocquenghem : Sociologie d'une trajectoire à l'intersection des champs politiques, culturels et intellectuels français des années 1960 aux années 1980*, Thèse de doctorat sous la direction de Didier Eribon, Amiens, 2015.

A. JACQUEMART, « Quand le militantisme trouble l'identité de genre. L'expérience des « groupes d'hommes » dans les années 1970 (entretien) », *Terrains & travaux*, n°10, 2006, p. 77-90.

A. JACQUEMART et C. MASCLET, « Mixités et non-mixités dans les mouvements féministes des années 1968 en France », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°46, 2017, p. 221-247.

J.-P. JEAN, « Robert Falco, exclu sous Vichy parce que Juif, puis juge des criminels nazis à Nuremberg », *Les Cahiers de la Justice*, n°1, 2021, p. 111-124.

A. JEANTET, « Histoire de la crèche parentale République des enfants. Enquête sociologique sur 30 ans de vie, de rencontres et d'engagement », 2011.

R.M. JENNAR, « La proposition de directive Bolkestein », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1890-1891, 2005, p. 5-68.

J. JENSON et M. SINEAU (dir.), *Qui doit garder le jeune enfant ? : modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise*, Paris, LGDJ, 1998.

J. JENSON et M. SINEAU, *Mitterrand et les Françaises : un rendez-vous manqué*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1995.

A. JÖNSSON-LECLERC, *Les politiques de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle en Europe : une comparaison entre la France, la Suède et le Royaume-Uni*, Institut d'études politiques de Paris, Paris, 2013.

R. JUNKER, « Un urbanisme emblématique des années 60 », *Hommes & Migrations*, n°1181, 1994, p. 8-10.

A. JUNTER LOISEAU, « La notion de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale : révolution temporelle ou métaphore des discriminations ? », *Cahiers du Genre*, n°24, 1999, p. 73-98.

D. KALIFA, *Les historiens croient-ils aux mythes ?*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016.

J.-C. KAUFMANN, *La trame conjugale : analyse du couple par son linge*, Paris, Armand Colin, 2022.

T. KERNALEGENN et F. PRIGENT, « La marginalisation du PSU dans le système partisan français (1967-1975) », *Les partis à l'épreuve de 68 : L'émergence de nouveaux clivages, 1971-1974*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 159-171.

A. KLEIN, « Contribution à l'histoire du « patient » contemporain », *Histoire, médecine et santé*, n°1, 2012, p. 115-128.

W. KLEIN, *Grands soirs & petits matins : extraits d'un film qui aurait dû exister ...*, Arte VOD, 1978.

Y. KNIBIEHLER, « Modes de garde : permanences et changements à travers l'histoire », *Spirale – Revue de recherches en éducation*, n°30, 2004, p. 15-22.

Y. KNIBIEHLER, *La révolution maternelle : femmes, maternité, citoyenneté depuis 1945*, Paris, Perrin, 1997.

Y. KNIBIEHLER, *Les pères aussi ont une histoire*, Paris, Hachette, 1987.

Y. KNIBIEHLER et C. MARAND-FOUQUET, *Histoire des mères : du Moyen âge à nos jours*, Paris, Hachette, 1982.

C. KOUCHNER, *La familia grande*, Paris, Points, 2022.

R. KOZLOVSKY, « Adventure playgrounds and postwar reconstruction », *Designing modern childhoods: history, space, and the material culture of children*, Rutgers University Press., New Brunswick, 2008, p. 171-190.

J. KRINSKY et M. SIMONET, « La servitude et le volontaire : les usages politiques du travail invisible dans les parcs de la ville de New York », *Sociétés contemporaines*, n°87, 2012, p. 49-74.

LA REDACTION, « Jean Pouillon (1916-2002) », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, n°164, 2002, p. 7-8.

B. LACHAISE, « Les députés contre la « chienlit » dans l'Éducation nationale (1969-1973) », *Histoire @Politique. Revue du Centre d'histoire de Sciences Po*, n°37, 2019.

D. LACOSTE, « Le temps choisi : au bonheur des patrons », *Cahiers du féminisme*, n°28, 1984, p. 4-6.

S. LAFFAGE-COSNIER, « La végétalisation scolaire : la promotion de la première classe de forêt organisée à Vanves en 1959 par le Dr Max Fourestier », *Sciences sociales et sport*, n°8, 2015, p. 155-180.

R.-M. LAGRAVE, *Se ressaisir : enquête autobiographique d'une transfuge de classe féministe*, Paris, La Découverte, 2021.

B. LAHIRE, *Enfances de classe : de l'inégalité parmi les enfants*, Paris, Éditions du Seuil, 2019.

E. LALLEMENT, « Que la fête s'éclate », *Socio-anthropologie*, n°38, 2018, p. 9-17.

J. LANDOUR et L. ODIER, « Travail parental et bien être de l'enfant. Entre assignation et pouvoir des mères », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n°48, 2017, p. 75-93.

M.-C. LAVABRE, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, n°7, 2000, p. 48-57.

M.-C. LAVABRE, *Le fil rouge : sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994.

M.-C. LE PAPE, « Qu'est-ce qu'un « bon » parent ? Analyse des images véhiculées par les affiches et brochures des campagnes de santé publique », *« Être un bon parent » : une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014, p. 29-52.

G. LEFORT, *L'éducation des mères : Olympe Gevin-Cassal, inspectrice générale de l'enfance, 1859-1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

P. LEGRIS, « Plus de maternelles pour moins d'égalité socio-territoriale ? », *Mouvements*, n°107, 2021, p. 34-44.

P. LEGRIS, « L'école maternelle par les directrices et les maître-sse-s : l'enfant avant les injonctions officielles ? (Paris, années 1950-1990) », *Emulations - Revue de sciences sociales*, n°29, 2019, p. 17-32.

C. LEMERCIER et C. OLLIVIER, « Décrire et compter », *Terrains travaux*, n°19, 2011, p. 5-16.

R. LENOIR, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil, 2003.

R. LENOIR, *La politique familiale en France depuis 1945 : rapport*, Paris, La Documentation française, 1985.

M. LEONARD-MALLAVAL, *Ça mord à la crèche*, Toulouse, Érès, 2009.

H. LERIDON et L. TOULEMON, « Maîtrise de la fécondité et appartenance sociale : contraception, grossesses accidentelles et avortements », *Population*, n°47, 1992, p. 1-45.

G. LEROY, « Diffusion et variété des pédagogies alternatives (début XX^{e} siècle-1980) », *Sociologie des pédagogies alternatives*, Paris, La Découverte, 2022, p. 25-34.

D. LETT, I. ROBIN, et C. ROLLET, « Faire l'histoire des enfants au début du XXI^{e} siècle : de l'enfance aux enfants », *Annales de démographie historique*, n°129, 2015, p. 231-276.

C. LEVI-STRAUSS, « Jean Pouillon », *Les Temps Modernes*, n°620-621, 2002, p. 8-11.

M.-F. LEVY, « Le mouvement Français pour le planning familial et les jeunes », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°75, 2002, p. 75-84.

V. LINHART, *L'effet maternel*, Paris, Flammarion, 2020.

V. LINHART, *Vincennes : l'université perdue*, Arte France : Agat films & Cie, 2016.

D. LOISEAU, *Femmes et militantisme : Saint-Nazaire et sa région, 1930-1980*, Thèse de doctorat, Université Paris 7, 1993.

A. LOMBARD, « Six décennies d'histoire », *Le Ministère de la Culture*, Paris, Presses Universitaires de France, 2020, p. 7-23.

M. LOURADOUR, *Sur la trace des parents sauvages*, Forum des images, 2000.

F. LOUX, *Pratiques traditionnelles et pratiques modernes d'hygiène et de prévention de la maladie chez les mères et leurs enfants*, Paris, CORDES, 1975.

F. LOUX et M.-F. MOREL, « L'enfance et les savoirs sur le corps : Pratiques médicales et pratiques populaires dans la France traditionnelle », *Ethnologie française*, n°6, 1976, p. 309-324.

LOVICK C. MILLER, « Father to the Child Everett S. Ostrovsky », *Marriage and Family Living*, n°22, 1960, p. 286.

J.-N. LUC, « « Je suis petit mais important ». La scolarisation des jeunes enfants en France du début du XIX^{e} siècle à nos jours », *Carrefours de l'éducation*, n°30, 2010, p. 9-22.

J.-N. LUC, « Pour une histoire européenne, nationale et locale de la préscolarisation », *Histoire de l'éducation*, n°82, 1999, p. 5-22.

J.-N. LUC, *L'invention du jeune enfant au XIX^{e} siècle : de la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997.

J.-N. LUC, « « A trois ans, l'enfant devient intéressant... » : la découverte médicale de la seconde enfance (1750-1900) », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, n°36, 1989, p. 83-112.

J.-N. LUC, J.-F. CONDETTE, et Y. VERNEUIL, « Les aléas de la rénovation pédagogique », *Histoire de l'enseignement en France*, Paris, Armand Colin, 2020, p. 197-202.

J. LUCAN, *France, architecture 1965-1988*, Paris, Electa Moniteur, 1989.

M. MARCHAL, « Les institutions d'accueil de la petite enfance en France. Un espace social peu ouvert aux hommes et à l'égalité des sexes », *Mouvements*, n°82, 2015, p. 97-105.

M. MARGAIRAZ et D. TARTAKOWSKY (dir.), *1968, entre libération et libéralisation : La grande bifurcation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.

B. MARPEAU, « Malaise étudiant et perplexités professorales : violence et affrontements symboliques à Caen en 1970-1971 », *Annales de Normandie*, n°64, 2014, p. 117-134.

A. MARTIAL, « Nouveaux pères et nouvelles paternités : le regard des sciences sociales », *Accueillir les pères en périnatalité*, Toulouse, Érès, 2017, p. 45-52.

C. MARTIN, *« Être un bon parent » : une injonction contemporaine*, Presses de l'EHESP, 2014.

C. MARTIN, Z. PERRON, et J. BUZAUD, « Le bien-être de l'enfant : évolution d'une notion, ambiguïtés des dimensions et mesures », *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, n°33, 2019.

J. MARTIN, « Politique familiale et travail des mères de famille : perspective historique 1942-1982 », *Population*, n°53, 1998, p. 1119-1153.

L. MARTIN, « La « nouvelle presse » en France dans les années 1970 ou la réussite par l'échec », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°98, 2008, p. 57-69.

N. MARTIN-PAPINEAU, « La construction paradoxale d'un problème politique : l'exemple des familles monoparentales (1968 - 1988) », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°72, 2003, p. 7-20.

M. MARUANI, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, 2017.

M. MARUANI et M. MERON, *Un siècle de travail des femmes en France : 1901-2011*, Paris, La Découverte, 2012.

C. MASCLET, « À bas le couple ? Les parcours affectifs des féministes des années 1970 », *Sociologie*, n°13, 2022.

C. MASCLET, *Sociologie des féministes des années 1970 : analyse localisée, incidences biographiques et transmission familiale d'un engagement pour la cause des femmes en France*, Thèse de doctorat sous la direction de Michèle Ferrand et d'Olivier Fillieule, Universités de Paris VIII et Lausanne, France, 2017.

L. MATHIEU, *Les années 70, un âge d'or des luttes ?*, Paris, Textuel, 2009.

L. MATHIEU, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, n°77, 2007, p. 131-151.

M. MATHIEU, V. MOZZICONACCI, L. RUAULT, et A. WEIL, « Pour un usage fort des épistémologies féministes », *Nouvelles Questions Feministes*, n°39, 2020, p. 6-15.

M. MATHIEU, P. RAMEAU, et L. RUAULT, « La maternité et le "travail reproductif" en questions. Entretiens croisés avec Anne-Marie Devreux, Francine Descarries, Françoise Thébaud et Louise Vandelac », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n°48, 2017, p. 139-163.

M. MATHIEU et L. RUAULT, « Une incursion collective sur un terrain éclaté pour une approche matérialiste des activités liées à la production des êtres humains », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n°48, 2017, p. 1-27.

L. MAURY, « De l'éducation à l'observation », *Le développement de l'enfant*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, p. 5-15.

L. MAURY, « Les deux premières observations d'enfants », *Le développement de l'enfant*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, p. 16-33.

C. MERCIER, « Présider une université après mai 1968 : le « cas » René Rémond à Nanterre », *La loi Edgar Faure : Réformer l'université après 1968*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 143-156.

P. MERCKLE et S. OCTOBRE, « Les enquêtés mentent-ils ? Incohérences de réponse et illusion biographique dans une enquête longitudinale sur les loisirs des adolescents », *Revue française de sociologie*, n°56, 2015, p. 561-591.

J.-Y. MERINDOL, « Les universitaires et leurs statuts depuis 1968 », *Le Mouvement Social*, n°233, 2010, p. 69-91.

E. MEURET-CAMPFORT, « Dire la pénibilité du travail en crèche ? », *Sociétés contemporaines*, n°95, 2014, p. 81-108.

M.J. MILLER, « Le « quartier » comme enjeu social et politique : Alma-Gare dans les années 1970 », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n°48, 2002, p. 77-99.

N. MONIN, « Le mouvement des Francs et Franches Camarades (FFC) : de l'animation des loisirs des jeunes à la participation aux écoles ouvertes », *Revue française de pédagogie*, n°118, 1997, p. 81-94.

N. MONNET et M. BOUKALA, « Postures et trajectoires urbaines : la place des enfants et adolescents dans la fabrique de la ville », *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, n°30, août 2018.

M.-F. MOREL, « Histoire du maillot en Europe occidentale », *Du soin au rite dans l'enfance*, Toulouse, Érès, 2021, p. 63-88.

M.-F. MOREL, « L'amour maternel : aspects historiques », *Spirale – Revue de recherches en éducation*, n°18, 2001, p. 29-55.

M.-F. MOREL, « Les soins prodigués aux enfants : influence des innovations médicales et des institutions médicalisées (1750-1914). Médecine et déclin de la mortalité infantile », *Annales de Démographie Historique*, n°1, 1989, p. 157-181.

J. MOSSUZ-LAVAU, *Les lois de l'amour : les politiques de la sexualité en France*, Paris, Payot, 2002.

L. MOZERE, « Devenir-enfant », *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines*, n°20, 2007.

L. MOZERE, *Le printemps des crèches : histoire et analyse d'un mouvement*, Paris, L'Harmattan, 1992.

L. MURARD et F. FOURQUET, *La naissance des villes nouvelles : anatomie d'une décision, 1961-1969*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et chaussées, 2004.

N. MURCIER, « La réalité de l'égalité entre les sexes à l'épreuve de la garde des jeunes enfants », *Mouvements*, n°49, 2007, p. 53-62.

L.-D. NADEIJE, *Les grands événements de l'histoire des enfants*, Paris, Larousse, 1995.

É. NEE, C. OGER, et F. SITRI, « Le rapport : opérativité d'un genre hétérogène », *Mots. Les langages du politique*, n°114, 2017, p. 9-24.

V. NEGRE et G. LAMBERT, « « Partir du détail pour arriver à l'ensemble ». L'enseignement de Jean Prouvé au Conservatoire national des arts et métiers (1958-1971). Entretien avec Jean-Gilbert Jozon suivi de la liste des cours donnés entre 1960 et 1963. », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, mis en ligne le 29 janvier 2020.

É. NEVEU, « Pour en finir avec l'« enfantisme ». Retours sur enquêtes », *Réseaux. Communication - Technologie - Société*, n°92, 1999, p. 175-201.

G. NEYRAND, « Évolution des représentations de la famille et soutien à la parentalité », *VST - Vie sociale et traitements*, n°148, 2020, p. 21-27.

G. NEYRAND, « Le corps enfantin, un espace d'affrontement normatif et un enjeu de pouvoir... », *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, n°33, 2019.

G. NEYRAND, *L'enfant, la mère et la question du père : un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, Presses universitaires de France, 2011.

G. NEYRAND, « La parentalité comme dispositif. Mise en perspective des rapports familiaux et de la filiation », *Recherches familiales*, n°4, 2007, p. 71-88.

G. NEYRAND (dir.), *Familles et petite enfance : mutations des savoirs et des pratiques*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2006.

G. NEYRAND, « Savoirs et normes sociales en matière de petite enfance », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°57, 1999, p. 3-15.

L. NIZARD, « De la planification française : production de normes et concertation », *Revue française de science politique*, n°22, 1972, p. 1111-1132.

A. NORVEZ, *De la naissance à l'école : santé, modes de garde et préscolarité dans la France contemporaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 1990.

A. NORVEZ, « La première enfance : les 0-5 ans », *Les âges de la vie. Tome I*, Paris, Presses Universitaires de France, 1982, p. 75-83.

L. ODIER DA CRUZ, « L'École des Parents de Genève ou les métamorphoses du regard sur la parentalité (1950-1968) », *Annales de démographie historique*, n°125, 2013, p. 99-117.

J. PAGIS, « « Familles, je vous hais ! » », *Mouvements*, n°82, 2015, p. 132-140.

J. PAGIS, *Mai 68, un pavé dans leur histoire : événements et socialisation politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014.

J. PAGIS, « Incidences biographiques du militantisme en Mai 68 », *Sociétés contemporaines*, n°84, 2012, p. 25-51.

J. PAGIS, « Quand le genre entre en crise (politique)... Les effets biographiques du militantisme en Mai-68 », *Sociétés & Représentations*, n°24, 2007, p. 233-249.

J. PAGIS et J. SIMEANT, « Années 1960-1970, les temps des possibles », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n°107, 2017, p. 3-9.

P. PAPERMAN et S. LAUGIER, « Introduction à la première édition : Sense and Sensibility », *Le souci des autres : Éthique et politique du care*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2020, p. 21-34.

B. PAVARD, « « Un coin dans leur monde » ? Le PSU et les femmes (1960-1981) », *Le Parti socialiste unifié : Histoire et postérité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 73-88.

B. PAVARD, « Faire naître et mourir les vagues : comment s'écrit l'histoire des féminismes », *Itinéraires. Littérature, textes, cultures*, n°2, 2018.

B. PAVARD, « Presse(s) féminine(s) : le poids du genre », *Manuel d'analyse de la presse magazine*, Paris, Armand Colin, 2018, p. 107-123.

B. PAVARD, « De la salle à manger aux salons de la République. La place des réseaux féminins et masculins dans l'itinéraire de la cause contraceptive (1956-1967) », *Genre & Histoire*, n°12-13, 2014.

B. PAVARD, *Si je veux, quand je veux : contraception et avortement dans la société française, 1956-1979*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

B. PAVARD, F. ROCHEFORT, et M. ZANCARINI-FOURNEL, *Ne nous libérez pas, on s'en charge : une histoire des féminismes de 1789 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2020.

C. PECHU, *Les squats*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010.

H. PERIVIER et R. SILVERA, « Maudite conciliation », *Travail, genre et sociétés*, n°24, 2010, p. 25-27.

M. PERROT, M. REBERIOUX, et J. MAITRON, « La Sorbonne par elle-même : mai-juin 1968 », *Le Mouvement social*, n°64, 1968.

M. PERROT, *Filles de mai : 68 dans la mémoire des femmes*, Latresne, Le bord de l'eau, 2004.

H. PEYRONIE, « La pédagogie Freinet : quelle(s) influence(s) sur l'École publique française ? », *Spécificités*, n°10, 2017, p. 12-37.

R. PFEFFERKORN, « Le partage inégal des « tâches ménagères » », *Les Cahiers de Framespa. e-STORIA*, n°7, 2011.

F. PICQ, *Libération des femmes : les années-mouvement*, Paris, Le Seuil, 1993.

E. PIERRU, « Organisations et ressources », *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020, p. 435-442.

D. PIOLI, « Entre planification et contractualisation : les modes de garde à Saint-Quentin-en-Yvelines », *Habiter les villes nouvelles*, Paris, Manuscrit Université, 2006, p. 137-160.

D. Pioli, *Le petit enfant dans les politiques publiques : enjeu de la régulation sociale*, Thèse de doctorat sous la direction de Régine Sirota, Paris 5, 2003.

D. PITERBRAUT-MERX, « Des dérives d'un usage métaphorique de l'enfance », *Le Télémaque*, n°56, 2019, p. 57-69.

É. PLAISANCE, *L'enfant, la maternelle, la société*, Paris, Presses universitaires de France, 1986.

C. PLUMAUZILLE, « L'allaitement nourricier des petits Parisiens : naissance d'un service public au XVIII^e siècle », *Paris et ses peuples au XVIII^e siècle*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2020, p 39-48.

S. PONTHIEUX et A. SCHREIBER, « Dans les couples de salariés, la répartition du travail domestique reste inégale », *Population, famille : données sociales*, Paris, Insee, 2006, p 43-51.

B. POUCET, « Introduction », *La loi Edgar Faure : réformer l'université après 1968*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 13-22.

A. PROST, « Mai 68 : fin ou commencement ? », in M. MARGAIRAZ et D. TARTAKOWSKY (dir.), *1968, entre libération et libéralisation : la grande bifurcation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 107-113.

A. PROST, « La loi Faure, de Matignon à l'Élysée », *La loi Edgar Faure : réformer l'université après 1968*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 61-77.

A. PROST, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France depuis 1930*, Paris, Perrin, 2004.

A. PROST, « L'évolution de la politique familiale en France de 1938 à 1981 », *Le Mouvement social*, n°129, 1984, p. 7-28.

A. PROST, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome IV, L'école et la famille dans une société en mutation*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981.

G. PRUVOST, *Quotidien politique. Féminisme, écologie et subsistance*, Paris, La Découverte, 2021.

A. QUERRIEN, « Le CERFI, l'expérimentation sociale et l'État : témoignage d'une petite main », *L'Etat à l'épreuve des sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2005, p. 72-87.

A. RAMOS, « Présentation du programme de recherche TAPLA», TAPLA. Des terrains d'aventure du passé/pour l'avenir, 6 octobre 2020. En ligne : https://tapla.hypotheses.org/tag/terrains-daventure [consulté le 01/04/2023].

D. RAPOPORT, « Du printemps des crèches à l'aube des sens », *Spirale – Revue de recherches en éducation*, n°57, juin 2011, p. 45-52.

D. RATEAU, « De l'éveil culturel des tout-petits à... », *Spirale – Revue de recherches en éducation*, n°35, 2005, p. 15-20.

G. RAVENEAU, « Les terrains d'aventure en France dans les années 1970-80, une aventure sans lendemain ? », présentation au colloque « Des lieux pour l'éducation populaire : conceptions, architecture et usage des équipements depuis les années 1930 », décembre 2014, Paris, France.

A. REVILLARD, *La cause des femmes au ministère du Travail : le Comité du travail féminin (1965-1984)*, Nanterre, Institut des sciences sociales du politique, 2007.

A. REVILLARD, « La cause des femmes au ministère du Travail : le Comité du travail féminin (1965-1984) », *Revue française des affaires sociales*, n°2, 2007, p. 173-177.

A. REVILLARD, « La conciliation travail-famille : un enjeu complexe pour le féminisme d'État », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°85, 2006, p. 17-27.

G. RICHARD, « Les giscardiens et le moment 68 : les libéraux à l'offensive (1968-1974) », *À chacun son Mai ? : Le tour de France de mai-juin 1968*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 343-353.

P. RICHE, « Les années difficiles à Nanterre (1969-1971) », *C'était un autre millénaire. Souvenirs d'un professeur de la communale à Nanterre*, Paris, Tallandier, 2008, p. 201-216.

C. RIVIERE, *Leurs enfants dans la ville : enquête auprès de parents à Paris et à Milan*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2021.

C. RIVIERE, « « Les temps ont changé ». Le déclin de la présence des enfants dans les espaces publics au prisme des souvenirs des parents d'aujourd'hui », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°111, 2016, p. 6-17.

J.-L. ROBERT, « Plaisance assassiné ? (1958-1985) », *Plaisance près Montparnasse : Quartier parisien, 1840-1985*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2016, p. 455-594.

I. ROBIN, « Les orphelins de Paris : enfants et assistance aux XVI^{e}-XVIII^{e} siècles », Paris, PUPS, 2007.

Y. ROBVEILLE, *Vincennes : roman noir pour université rouge*, Pantin, France, Zaradoc Films, 2008.

C. ROLLET, « Nourrices et nourrissons dans le département de la Seine et en France de 1880 à 1940 », *Population*, n°37, 1982, p. 573-604.

C. ROLLET et M.-F. MOREL, *Des bébés et des hommes : traditions et modernité des soins aux tout-petits*, Paris, Albin Michel, 2000.

C. ROLLET-ECHALIER, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la III^{e} République*, Paris, Presses Universitaires de France, 1990.

P.-A. ROSENTAL, « Politique familiale et natalité en France : un siècle de mutations d'une question sociétale », *Santé, Société et Solidarité*, n°9, 2010, p. 17-25.

P.-A. ROSENTAL, « Les liens familiaux, forme historique ? », *Annales de Démographie Historique*, n°2, 2001, p. 49-81.

G. ROUBAUD-QUASHIE, « Jeunesses de Mai du quai Malaquais. Pour une histoire polychrome des mobilisations à « l'ex-École nationale supérieure des Beaux-Arts » au printemps 1968 », *Siècles. Cahiers du Centre d'histoire « Espaces et Cultures »*, n°47, 2019.

H. ROUCH, « « Recherches sur les femmes et recherches féministes » : L'Action Thématique Programmée du CNRS », *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, n°10, 2001, p. 103-112.

H. ROUSSO, « Le Plan, objet d'histoire », *Sociologie du travail*, n°27, 1985, p. 239-250.

C. ROUVIERE, « Migrations utopiques et révolutions silencieuses néorurales depuis les années 1960 », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°133, 2016, p. 127-146.

K. ROWOLD, « De quoi un bébé a-t-il besoin pour s'épanouir ? Les différentes interprétations de l'hospitalisme, dans le contexte international, entre 1900 et 1945 », *Devenir*, n°33, 2021, p. 311-340.

L. RUAULT, *Le spéculum, la canule et le miroir. Les MLAC et mobilisations de santé des femmes, entre appropriation féministe et propriété médicale de l'avortement (France, 1972-1984)*, Thèse de doctorat sous la direction de Rémi Lefebvre et Frédérique Matonti, Lille 2, 2017.

L. RUAULT, « La circulation transnationale du self-help féministe : acte 2 des luttes pour l'avortement libre ? », *Critique internationale*, n°70, 2016, p. 37-54.

R. SAINT-PIERRE, *Maisons-bulles : architectures organiques des années 1960 et 1970*, Paris, Editions du Patrimoine, 2015.

R. SARTI, M. MARTINI, et A. BELLAVITIS, *What is Work? Gender at the Crossroads of Home, Family, and Business from the Early Modern Era to the Present*, Oxford, Berghahn, 2018.

K. SAWCHUK, « Le marketing du corps : les couches jetables », *Sociologie et sociétés*, n°24, 1992, p. 103-112.

S. SCHWEITZER, *Les femmes ont toujours travaillé : une histoire de leurs métiers, XIX^e et XX^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 2002.

M. SEGALEN et A. MARTIAL, « Socialiser, éduquer, scolariser », *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 181-201.

M. SEGRE, *L'art comme institution : l'Ecole des beaux-arts, 19^ème-20^ème siècle*, Cachan, Editions de l'ENS-Cachan, 1993.

C. SELLENET, *Les assistantes maternelles : de la garde à l'accueil éducatif*, Paris, L'Harmattan, 2006.

P. SERFATY-GARZON, *Chez soi : les territoires de l'intimité*, Paris, Colin, 2003.

M. SIMONET, *Travail gratuit, la nouvelle exploitation ?*, Paris, Textuel, 2018.

M. SINEAU et J. JENSON, « La France. Quand liberté de choix ne rime pas avec égalité républicaine », *Qui doit garder le jeune enfant ? Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise*, Paris, LGDJ, 1998, p. 141-162.

F. de SINGLY, *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Armand Colin, 2016.

J.-F. SIRINELLI, *Les vingt décisives, 1965-1985 : le passé proche de notre avenir*, Paris, Pluriel, 2012.

I. SOMMIER et O. FILLIEULE, *Marseille années 68*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.

V. SPRINGORA, *Le consentement*, Paris, Grasset, 2020.

P. STECK, « L'horlogerie des prestations familiales », *Les implicites de la politique familiale : approches historiques, juridiques et politiques*, Paris, Dunod, 2000, p 141-157.

M. STERN, « Le recteur de Paris des années 1970 aux années 2000. Un recteur spécifique ? », in J.-F. CONDETTE (dir.), *Les recteurs : Deux siècles d'engagements pour l'École (1808-2008)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 201-217.

E. SULLEROT, *L'insoumise : femmes, familles, les combats d'une vie*, Paris, L'Archipel, 2017.

M. SUZZONI, « Chronologie générale », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°11, 1988, p. 284-303.

L.-C. SZACKA, « Quand la ville entre au musée. Les expositions comme média d'analyse, d'invention, d'appréhension et de projection du territoire urbain (Centre Pompidou 1969-1994) », *Modèles et modalités de la transmission culturelle*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2019, p. 193-218.

N. TENAILLEAU, « L'évolution d'un projet social vers un projet architectural et éducatif : le cas d'une école ouverte », *Lien social et Politiques*, n°73, 2015.

F. THEBAUD, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, ENS Éditions, 2007.

F. THEBAUD, « Maternités : éditorial », *Clio. Histoire Femmes et Sociétés*, n°21, 2005, p. 9-16.

F. THEBAUD, *Quand nos grand-mères donnaient la vie : la maternité en France dans l'entre-deux guerres*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1986.

F. THEBAUD et G. DERMENJIAN (dir.), *Quand les femmes témoignent : histoire orale, histoire des femmes, mémoire des femmes*, Paris, Publisud, 2009.

G. THYSSEN et M. DEPAEPE, « Essor et déclin d'une école de plein air : le Centre Dupré de Roubaix (vers 1921-1978) », *Revue du Nord*, n°397, 2012, p. 947-965.

L. TILLY et J.W. SCOTT, *Les femmes, le travail et la famille*, Paris, Payot, 2002.

F. TOMAS, « L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? », *Géocarrefour*, n°76, 2001, p. 75-84.

L. TOUPIN, « Le salaire au travail ménager, 1972-1977 : retour sur un courant féministe évanoui », *Recherches Féministes*, n°29, 2016, p. 179-198.

A. TRESPEUCH-BERTHELOT, « Introduction », *L'Internationale situationniste*, Presses Universitaires de France, 2015, p. 11-35.

L. VADELORGE, « Jean-Eudes Roullier (1931-2010) », in F. CARDONI, M. MARGAIRAZ et N. CARRE DE MALBERG (dir.), *Dictionnaire historique des inspecteurs des Finances 1801-2009 : Dictionnaire thématique et biographique*, Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2014, p. 284-285.

L. VADELORGE, « Ce qu'innover veut dire en ville nouvelle », *Habiter les villes nouvelles*, Paris, Editions Le Manuscrit, 2006, p. 31-61.

L. VADELORGE, « Introduction générale : qu'est-ce qu'habiter une ville nouvelle ? », *Habiter les villes nouvelles*, Paris, Editions Le Manuscrit, 2006, p. 15-27.

B. VALADE, « Les utopies sociales du XIX^e^ siècle », in É. LETONTURIER (dir.), *Les utopies*, Paris, CNRS Éditions, 2019, p. 49-64.

D. VERBA, *Le métier d'éducateur de jeunes enfants : un certain regard sur l'enfant*, Paris, La Découverte, 2014.

A. VERJUS, « La paternité au fil de l'histoire », *Informations sociales*, n°176, 2013, p. 14-22.

Y. VERNEUIL, « « Dans le sens inverse de l'histoire » ? Les résistances aux réformes éducatives de l'après-Mai 1968 », *Histoire Politique. Revue du Centre d'histoire de Sciences Po*, n°37, 2019.

M.-L. VIAUD, « Les écoles alternatives en France dans la décennie 1968-78 », *Strenæ. Recherches sur les livres et objets culturels de l'enfance*, n°13, 2018.

G. VIGARELLO, *Le propre et le sale : l'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Points, 2014.

X. VIGNA, *Histoire de la société française : 1968-1995*, Paris, La Découverte, 2021.

X. VIGNA, *L'insubordination ouvrière dans les années 68 : essai d'histoire politique des usines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

X. VIGNA et M. ZANCARINI-FOURNEL, « Les rencontres improbables dans « les années 68 » », *Vingtieme Siecle. Revue d'histoire*, n°101, 2008, p. 163-177.

S. VILLARET et J.-P. SAINT-MARTIN, « Écoles de plein air et naturisme : une innovation en milieu scolaire (1887-1935) », *Movement & Sport Sciences*, n°51, 2004, p. 11-28.

J.-L. VIOLEAU, *Les architectes et Mai 68*, Paris, Éditions Recherches, 2005.

D. VOLDMAN et A. WIEVIORKA, *Tristes grossesses : l'affaire des époux Bac, 1953-1956*, Paris, Le Seuil, 2019.

A. WAGNER, « La grande bourrasque de Mai 68 », *Métiers de la petite enfance*, n°139, 2008, p. 9.

S. WAGNON, « Les pédagogies alternatives en France aujourd'hui : essai de cartographie et de définition », *Tréma*, n°50, 2018.

F. WEBER, *Penser la parenté aujourd'hui : la force du quotidien*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 2013.

M. ZANCARINI-FOURNEL, « Les partis politiques de gauche au risque de la décennie féministe (1971-1981) », *Les partis à l'épreuve de 68 : L'émergence de nouveaux clivages, 1971-1974*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 41-53.

M. ZANCARINI-FOURNEL, « Les formes de contestation du travail dans les années 1968 », *Travailler*, n°36, 2016, p. 107-120.

M. ZANCARINI-FOURNEL, *Le moment 68 : une histoire contestée*, Paris, Le Seuil, 2008.

M. ZANCARINI-FOURNEL, « Genre et politique : les années 1968 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°75, 2002, p. 133-143.

L. ZAPPI, *Les visages de l'État social : assistantes sociales et familles populaires durant l'entre-deux-guerres*, Paris, SciencesPo les presses, 2022.

J. ZELLER, *Le développement du MLF et d'un espace de la cause des femmes en Midi-Pyrénées : spécificités régionales et échanges nationaux ou internationaux*, These de doctorat sous la direction de Sylvie Chaperon, Toulouse 2, 2020.

H. ZINN, *L'impossible neutralité : autobiographie d'un historien et militant*, Marseille, Agone, 2013.

Table des figures

Figure 1 Archives de Françoise Lenoble-Predine. Photo personnelle. 2019. 43
Figure 2 Guidotti, Umberto, photographie N/B representant la creche de la Sorbonne, juin 1968, AP FLP. 73
Figure 3 Guidotti, Umberto, photographie N/B representant la creche de la Sorbonne, juin 1968, AP FLP. 74
Figure 4 Guidotti, Umberto, photographie N/B representant la creche de la Sorbonne, juin 1968, AP FLP. 74
Figure 5 Cahier de gestion de la garderie de la Sorbonne, AP FLP. Photo personnelle. 2019. 78
Figure 6 Local de la rue Mouffetard, AP FLP. [1969] 103
Figure 7 Local de la rue Mouffetard, AP FLP. [1969] 103
Figure 8 « La bibliotheque universitaire transformee en halte-garderie ! », Le Progres, 25 mai 1973. 151
Figure 9 Couverture du projet « Pour des centres de la petite enfance », septembre 1970, AP FLP. 203
Figure 10 Local de la rue Mouffetard, AP FLP. [1969] 218
Figure 11 Vitrine du local de la rue Mouffetard, AP FLP. [1969] 219
Figure 12 Maquette d'un centre de la petite enfance, AP FLP. [1972] 224
Figure 13 Environnement et petite enfance - Exposition au Centre Pompidou, Niveau 5 (16 janvier 1978 - 20 fevrier 1978) : vues de salles. Photographe : Eustache Kossakowski 227
Figure 14 « Un jardinier d'enfants aux Beaux-Arts », Parents, n°11, janvier 1970. 348
Figure 15 « La creche bulle des Beaux-Arts deplait aux riverains », France soir, 27 janvier 1975. Photo : Claude Vignal. 351
Figure 16 Extrait du tract « La creche s'agrandit », s.d., AN 19920445/170. 352
Figure 17 Capture d'ecran du film auto-produit La ribambelle. Collectif d'enfants, 1984, 4min39. 483
Figure 18 Capture d'ecran du film auto-produit La ribambelle. Collectif d'enfants, 1984, 11min18. 484
Figure 19 Le bac a bebe, 8 centres de l'enfance, Secretariat du groupe central des villes nouvelles, Paris, 1978. 489
Figure 20 Interieur du collectif lyonnais « La ribambelle », [1981], album de la creche. 490

FIGURE 21 LIVRET AUTOEDITE, « L'AMENAGEMENT DE LA CRECHE QUI. 43 RUE DES BOIS », S.D. ARCHIVES PRIVEES DE MONIQUE.....496
FIGURE 22 INTERIEUR DU COLLECTIF LYONNAIS « LA RIBAMBELLE », [1981], ALBUM DE LA CRECHE. 500
FIGURE 23 CAPTURE D'ECRAN DU FILM AUTO-PRODUIT LA RIBAMBELLE. COLLECTIF D'ENFANTS, 1984, 19MIN40. 502
FIGURE 24 UNIVERSITE PARIS 8. UFR ARTS. LABORATOIRE DE PHOTOGRAPHIE (EDITEUR SCIENTIFIQUE), « LA CRECHE A VINCENNES, » S.D., BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE PARIS 8. 504
FIGURE 25 SORTIE DU COLLECTIF « LA RIBAMBELLE » AU MARCHE D'ANGERS, [1978]. ARCHIVES PRIVEES DE LOUISE LUI AYANT ETE RESTITUEES DEPUIS.....509
FIGURE 26 JARDINS DE L'UNIVERSITE LYON 2, S.D. ARCHIVES D'IRENE LUI AYANT ETE RESTITUEES DEPUIS.....515
FIGURE 27 CAPTURE D'ECRAN DU FILM DE E. RODRIGUEZ, CRECHE SAUVAGE, ATELIERS VARAN, 1982, 3 MINUTES 22.....537

Table des cartes

Carte 1 Repartition des entretiens realises pour cette recherche. 50
Carte 2 Creches universitaires creees entre 1968 et 1972. 122
Carte 3 Annonces passees pour rechercher un collectif ou en annoncer la creation en France. Source : Liberation, 1975-1981. 280
Carte 4 Annonces passees pour rechercher un collectif ou en annoncer la creation a Paris. Source : Liberation, 1975-1981. 284

Table des graphiques

Graphique 1 Repartition des enquete·es par statuts. 51
Graphique 2 Repartition des toutes les annonces retrouvees par categories. Source : Liberation, 1975-1981. 274
Graphique 3 Repartition des annonces dedoublonnees par categorie. Source : Liberation, 1975-1981. 275
Graphique 4 Nombre d'annonces passees par an pour annoncer la creation d'un collectif. Source : Liberation, 1975-1981. 276
Graphique 5 Nombre d'annonces passees par an pour rechercher un collectif. Source : Liberation, 1975-1981. 277
Graphique 6 Repartition nationale des annonces passees pour chercher un collectif ou en annoncer la creation. Source : Liberation, 1975-1981. 282
Graphique 7 Repartition des mentions de contacts indiquees dans les petites annonces pour des collectifs enfants-parents du quotidien Liberation. Source : Liberation, 1975-1981. 382

Table des matières

Remerciements **4**

Liste des abréviations **10**

Introduction générale **12**

I. Éléments essentiels du contexte 16
A. L'hygiénisme en pratique dans les crèches 16
B. 1968-1981 : de la crèche de la Sorbonne aux crèches parentales 21
II. Des projets à l'intersection des recherches sur les mobilisations collectives et les « années 1968 », l'enfance et l'éducation, la famille et la parentalité 24
A. « Années 1968 » et « deuxième vague » du féminisme 25
B. Enfance, éducation préscolaire et pédagogies alternatives 28
C. Maternités, paternités, liens familiaux 33
III. Sources et méthodes 39
A. Un recueil de sources orales 39
B. Sources écrites 53
C. Organisation de la thèse 59

Chapitre 0. La crèche de la Sorbonne : une crèche dans l'Alma mater 62

I. Retrouver la crèche de la Sorbonne 63
A. Le surgissement de l'événement 63
B. L'événement au quotidien : la routine de la garderie 70
C. Fin de la crèche 86
II. À qui profite le mythe ? 88
A. La presse : invention des « crèches sauvages » 89
B. Liane Mozère et le printemps des crèches : la Sorbonne à l'origine ? 91
III. Françoise Lenoble-Prédine : retours sur un itinéraire 95
A. La tentation biographique 95
B. Une enfant de « la Laïque » en milieu rural et artisanal 97
C. La maison maternelle : une expérience physique et psychique déterminante 104

Partie 1. Centres de la petite enfance, crèches universitaires et collectifs enfants-parents : acteur·ices, stratégies, organisations et ressources 112

Introduction de la première partie 114

Chapitre 1. Des crèches dans les universités **118**

I. Une vague de crèches universitaires 121
A. La crèche, « fétiche » de 68 ? 121
B. Une conjoncture universitaire exceptionnelle 133
C. Les étudiantes-mères au cœur d'un paradoxe institutionnel 136
II. L'université interpellée 140
A. D'Edgar Faure à Olivier Guichard : évolutions du positionnement du ministère de l'Éducation nationale 140
B. L'occupation comme moyen d'action 150
C. Des administrations universitaires locales ambivalentes 154
III. Des territoires autonomes ? 161

A. Un effacement des appartenances 162
B. Ouvrir aux enfants du quartier....168
C. Distance avec les professionnelles de la petite enfance....176

Chapitre 2. Les centres de la petite enfance : un projet et une stratégie.... 188

I. Penser, élaborer et défendre une nouvelle institution....190
A. Une association loi 1901 190
B. Un projet sur le papier, sans soutien institutionnel....196
C. Mise en œuvre d'une stratégie de réseaux....206
II. De l'élaboration à la concrétisation 218
A. Donner à voir une institution qui n'existe pas....218
B. Un projet réapproprié par des architectes....228
C. Rencontre avec les villes nouvelles....234
III. Mise en œuvre des centres de la petite enfance dans les villes nouvelles et fin d'un engagement personnel 239
A. Le Centre de vie enfantine de Marne-la-Vallée : une implication des acteurs et actrices de l'Éducation nationale 240
B. Le Centre de l'enfance des 7 Mares d'Élancourt : 246
C. Fin de l'engagement pour la petite enfance de Françoise Lenoble-Prédine....251

Chapitre 3. Les collectifs enfants-parents 256

I. Prémices des collectifs enfants-parents....262
A. Des crèches dans des squats....263
B. Les petites annonces de *Libération* : un espace de rencontre....270
C. Reconstruire le profil des parents à l'origine de ces collectifs 285
II. Des collectifs stabilisés....291
A. Se nommer et habiter....293
B. Le collectif d'adultes comme outil réflexif sur sa pratique de parent 299
C. Tenir grâce à l'extension des solidarités....303
III. L'institutionnalisation en débats....308
A. Premières expériences locales....308
B. Création de l'ACEP....316
C. Ne pas accepter de devenir des crèches parentales....323
D. Quand les enfants grandissent, disparaissent les collectifs ?....331

Le centre d'accueil des enfants des Beaux-Arts, une institution en équilibre..... 338

I. 1969-1976 – De la création à l'arrêté officiel d'ouverture....339
II. Jusqu'en 1978, une institution tolérée par l'administration....349
III. 1978-1981 – Jean Musy : un directeur contre la crèche....359
Conclusion de la première partie....366

Partie 2. Repenser l'accueil des enfants en âge préscolaire pour transformer l'organisation sociale 368

Introduction de la seconde partie....370

Chapitre 4. Remettre en question l'interdépendance des femmes, du travail et de la famille 374

I. Une « histoire de femmes » ?....378

A. Des projets imaginés et portés par des femmes....378
B. Revendiquer la mixité dans la prise en charge des jeunes enfants....383
C. Masculiniser le soin....392
II. Dépolitisation progressive de la question du travail des femmes....396
A. Promotion du travail féminin....396
B. Décorréler les crèches du travail des femmes....404
C. Les collectifs enfants-parents : un effacement du travail....417
III. « On allait peut-être pouvoir réinventer la famille, un autre mode de famille »....430
A. Critique de la famille nucléaire....431
B. Transformer les rôles parentaux....438
C. Les collectifs enfants-parents sont-ils des familles élargies ?....451

Chapitre 5. Mettre en œuvre de nouvelles pratiques collectives avec les enfants en âge préscolaire 460

I. « C'était pas formalisé mais c'était dans nos têtes »....463
A. Des références théoriques communes mais peu mobilisées....464
B. S'ouvrir aux parents....474
C. Observer l'enfant....479
II. Le local : incarnation de nouvelles pratiques pédagogiques....486
A. Ouvrir les sections....487
B. Aménagement du local à hauteur d'enfants....493
C. S'ouvrir au quartier et avoir accès à la nature....507
III. Prendre soin des corps : quelles pratiques de puériculture mettre en œuvre ?....516
A. Se nourrir....517
B. Hygiène et santé....523
C. Face à l'agressivité enfantine....533

Chapitre 6. Décennie 1970 : un printemps des crèches ?.... 542

I. Construction de la garde des enfants en âge préscolaire en problème public et mise en concurrence des modes de garde....547
A. Une évolution des politiques familiales vers une étatisation de la garde des enfants en âge préscolaire....547
B. Construire des crèches : entre discours et réalisations....553
C. Les « crèches familiales » n'ont de crèches que le nom....557
II. Abandon des crèches au profit du soutien au choix du travail salarié pour les mères....563
A. Des expertes aux profils relativement proches....563
B. D'un débat sur le meilleur mode de garde à un débat sur le meilleur âge pour séparer un enfant de sa mère....569
C. Un système de crèches universel et gratuit : un horizon jamais envisagé....578
III. Une volonté politique de transformer les pratiques dans les crèches....583
A. Mai 68 et la crèche de la Sorbonne : deux jalons du processus de légitimation professionnelle des psychologues de crèches....584
B. La circulaire Veil de 1975 : modernisation des crèches ou abandon d'une utopie ?....590
C. Réduction des ambitions pour les crèches en matière de politiques publiques....595

« La ribambelle » angevine : une mémoire élaborée par ses salarié·es.... 606

I. 1979 – 1982 : des débuts sous le signe de « Coco et Louise »....609
II. 1982 - 1984 : le poids de l'héritage....614

III. 1984 – 1997 : que signifie être une crèche parentale ? 618
Conclusion de la seconde partie 624

Conclusion générale **626**

Sources et bibliographie **634**

Sources orales : témoignages recueillis 634
Sources archivistiques 636
Archives privées 642
Sources imprimées 643
Presse 645
Bibliographie 648

Table des figures **678**

Table des cartes **680**

Table des graphiques **681**